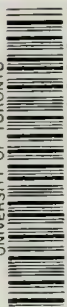


UNIVERSITY OF TORONTO



3 1761 01433224 1

ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE

DOM URSMER BERLIÈRE, Président.

MM. HENRI PIRENNE, Secrétaire.

ÉDOUARD PONCELET, Membre.

JOSEPH CUVELIER, id.

V^o CHARLES TERLINDEN, id.

ALFRED DE RIDDER, id.

GUILLAUME DES MAREZ, Membre suppléant.

HERMAN VANDER LINDEN, id.

LÉON VAN DER ESSEN, id.

CHRONIQUES LIÉGEOISES

TEXTES LATINS ET TEXTES FRANÇAIS

ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE

CHRONIQUES LIÉGEOISES

ÉDITÉES PAR

le chanoine Sylv. BALAU

TOME SECOND

COMMENCÉ PAR SYLV. BALAU (†) ET CONTINUÉ PAR

Ém. FAIRON

Conservateur des Archives de l'État à Liège.



BRUXELLES

MAURICE LAMERTIN, LIBRAIRE-ÉDITEUR
58-62, rue Coudenberg.

1931

MARCEL HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE
Rue de Louvain, 112, Bruxelles.

DH
811
L5C5
t2

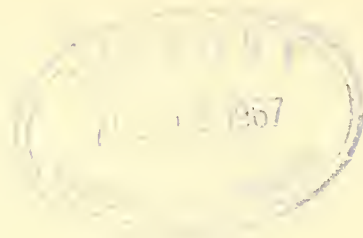


TABLE DES MATIÈRES

	Pages.
PRÉFACE	IX
Chronique de Jean de Brusthem	1
Chronique abrégée de Jean d'Outremeuse	159
Annotations sur les années 1401 à 1506	257
Chroniques du XVI ^e siècle :	
Description des manuscrits	273
Règne d'Érard de la Marck	340
Règne de Corneille de Berghes	401
Règne de Georges d'Autriche.	415
Chronique de Pierre de Hesdignoul.	450
Règne de Robert de Berghes.	489
Règne de Gérard de Groesbeek	506
Additions au texte de Mélart.	607
Index alphabétique des noms de personnes et de lieux	669



PRÉFACE

Le 10 juillet 1915 décédait à Liège M. le chanoine Sylvain Balau, laissant inachevée l'immense tâche à laquelle il avait consacré la maturité de sa vie, miné à la fois par le surmenage qu'il s'était imposé pour terminer une œuvre qui dépassait presque les forces d'un seul homme, et par le chagrin et l'indignation ressentis à la vue des malheurs immérités qui avaient mis dans la pire détresse sa chère patrie. Sa disparition prématurée, survenue pendant le tumulte guerrier des années terribles de l'occupation, ne fut pas alors ressentie avec toute l'émotion et les regrets que méritait à tant de titres ce grand érudit et ce prêtre éminent. Mais, en 1919, M. Jos. Brassinne lui rendit, dans *Leodium* ⁽¹⁾, l'hommage éloquent et justifié que le monde savant liégeois devait à sa mémoire. Parlant de son œuvre principale, celle des *Chroniques vulgaires liégeoises*, notre collègue la caractérisait d'une façon parfaite en ces termes : « Ce que l'auteur a dû dépenser de sagacité et de critique minutieuse pour reconstituer ainsi phrase par phrase — souvent mot par mot — ce qui reste de bien des œuvres que les auteurs postérieurs ont incorporées à leur narration, celui-là seul peut s'en rendre compte qui s'est essayé parfois à un tel jeu de patience. »

(1) *Leodium*, 13^e année, pp. 117-124.

Dans le *Rapport sur la publication des « Chroniques vulgaires liégeoises »*, inséré dans le tome LXXVI, pages LXXX à XLII, du *Bulletin de la Commission royale d'Histoire*, M. Sylvain Balau avait exposé son programme et défini la méthode qu'il se proposait de suivre pour nous révéler les trouvailles qu'il avait faites en dépouillant les nombreux manuscrits latins et français des chroniques. Ce rapport, devenu, hélas! un testament littéraire, nous a constamment servi de guide pour mener à bonne fin l'œuvre aux trois quarts achevée dont le savant chanoine n'eut pas le bonheur de voir l'éclosion.

Spectateur et confident presque journalier du labeur opiniâtre de mon regretté compatriote, j'ai été prié par la Commission royale d'Histoire d'assurer l'achèvement des *Chroniques liégeoises* et j'ai accepté cette tâche comme un pieux devoir, comme un mandat d'exécuteur testamentaire, heureux de coopérer à éterniser la mémoire d'un homme que j'estimais profondément et auquel m'attachaient de multiples devoirs de reconnaissance. Je me suis fait scrupule de respecter le travail déjà élaboré et de compléter la dernière partie en m'inspirant des notes manuscrites, des confidences et des discussions tenues avec M. Balau et dont le souvenir est resté vivace en moi.

Au reste, la tâche n'était guère lourde, car je trouvai dans le dossier qui me fut confié après la mort du chanoine Balau tous les textes antérieurs au XVI^e siècle complètement critiqués et annotés et absolument prêts pour l'impression. Jusqu'à la page 272 de ce présent tome, je n'ai donc eu à remplir qu'une besogne facile d'éditeur, me contentant de compléter, quand c'était nécessaire, les références bibliographiques arrêtées par l'auteur à l'année 1914.

Pour les textes du XVI^e siècle, la tâche devenait plus ardue, car il n'existait dans les notes de l'auteur des *Chroniques liégeoises* qu'une ébauche fort incomplète de ce qu'il fallait faire. Le lecteur trouvera dans le rapport que j'ai présenté à la séance du 3 juillet 1924 de la Commission royale d'Histoire, le plan et la méthode qui ont été suivis pour extraire hors des innombrables manuscrits consultés la maigre matière que nous apportent les chroniques liégeoises du XVI^e siècle.

C'est une énigme curieuse que cette indigence pour une époque qui, sous d'autres rapports, est pour la principauté de Liège si brillante et si prospère. Entre l'historiographie liégeoise du moyen âge et la pullulation des chroniques du XVII^e siècle, dont beaucoup sont sinon véridiques du moins si vivantes et si passionnées parce qu'elles éclosent dans une atmosphère de luttes de parti poussées jusqu'au paroxysme, il y a, au XVI^e siècle, comme un point mort. Dans le domaine des lettres, les Liégeois ne semblent pas avoir alors marqué les progrès dont on peut leur faire honneur dans le développement de leurs institutions ou de leurs industries. Eux qui comptent pour le moyen âge, si l'on tient compte de la densité de la population, le nombre de chroniqueurs le plus grand de l'Europe occidentale, n'ont plus entre Jean de Looz, Brusthem et Chapeauville aucun nom à faire inscrire au panthéon de l'histoire, alors qu'aux Pays-Bas la liste en est relativement longue. Il est étonnant aussi que chez ce peuple qui comptait tant de clercs, l'imprimerie soit si tardivement éclose. C'est là un problème dont on n'entreprendra pas ici de rechercher la solution.

S'il fallait citer toutes les personnes qui m'ont prêté leur concours pour identifier les personnages dont le nom se rencontre dans les textes qui

vont suivre, il me faudrait répéter toute la liste de ceux à qui, dans le tome I, le chanoine Balau a déjà exprimé sa gratitude. Je rappellerai toutefois avec un fervent recueillement celui de M. C. de Borman, à qui tant d'identifications du texte de la *Chronique abrégée* de Jean d'Outremeuse sont dues. A tous ceux-là, j'ajouterai les noms de MM. J. Vannérus, F. Ligna et Eug. Polain, dont le concours nous fut à diverses reprises très précieux.

ÉMILE FAIRON.

CHRONIQUES LIÉGEOISES

TEXTES LATINS

Chronique de Jean de Brusthem.

Jean de Brusthem nous est peu connu. Il appartenait au couvent des Franciscains de Saint-Trond et vivait dans la première moitié du XVI^e siècle (1). Il mourut le 28 octobre 1549 (2).

L'œuvre de Jean de Brusthem, dont nous entreprenons de faire l'analyse, est sa chronique inédite des évêques de Liège, dont le manuscrit autographe repose à la Bibliothèque royale de Belgique, sous le n^o 21822. On possède du même écrivain : *Catalogus et acta Episcoporum Leodiensium, principum Tungrensium, ducum quoque Brabantinorum, fratre Joanne Brusthemio, Franciscano Trudonensi, collectore*. Le texte de cet abrégé, recueilli par les religieuses de Mielen en 1566, est conservé à l'abbaye d'Averbode (3). Il a été imprimé par le baron de Reiffenberg, d'après une copie de

15 (1) Archives des Frères Mineurs de la province de Belgique, au couvent de Bruxelles : *Chronologia provinciae Germaniae Inferioris, pars I*; rapport envoyé au P. Général Jean de Naples, en 1647; P. VAELB, *Brevis chronographia conventus Trudonensis fratrum Minorum*, ms. 1676, cap. IX. Nous devons ces renseignements à la bienveillance du P. Jérôme Goyens.

(2) Tableau nécrologique appartenant au couvent de Saint-Trond et cité par le P. SERVais DIKKS, 20 *Histoire littéraire et biographique des Frères Mineurs de l'observance de saint François*, Anvers, 1885, p. 66; P. FRANÇOIS PÉRI, *Chronographia sacra almae provinciae Germaniae Inferioris*, aux archives du couvent de Bruxelles.

(3) Collection de Gilles die Voecht, t. XVIII, fol. 1-21.

ce manuscrit, dans les *Appendices à la Chronique de Philippe Mouskès*, t. 1, pp. 562-602. Beedelièvre cite en outre, dans sa *Biographie liégeoise*, t. 1, p. 204 : *P. Joannis Brusthemii Trudonensis, ord. FF. MM. continuatio historiae leodiensis, authore Joanne Stabulao, ab anno 1456 ad annum 1558, in folio* (1).

La chronique de Jean de Brusthem est dédiée à l'évêque Georges d'Autriche (fol. 2-3 v°). La dédicace est datée *ex Sancto Trudone, diticnis tue oppido, anno a nato Christo, Dei et Virginis Filio, millesimo quingentesimo XLV*. L'auteur déclare avoir écrit cet ouvrage dans un âge avancé : *ad etatis mee vesperam*. Il affirme avoir transcrit sans changement les sources qu'il utilise : 10 *Que scribere placuit eisdem stilo, forma et modo quibus ab ipsis auctoribus conscripta inveni sine ulteriori immutatione annotavi*. Le rôle auquel il prétend est celui d'un compilateur, non d'un historien : *collectoris enim, non auctoris officium assumpsit*. Son but est de réunir les textes historiques à sa portée, de manière à en former une compilation retraçant toute l'histoire de 15 la patrie liégeoise depuis l'origine jusqu'à son temps. En tête des sources qu'il utilise dans ce but, il cite le fabuleux Lucius de Tongres, prétendu contemporain de Jules César, Jacques de Guise, Hugues de Tulle, Clarimbauld. Outre Moïse et le livre des Machabées, il cite encore Valère Maxime, Plutarque, les vies des saints solitaires d'Égypte de saint Jérôme, les dialogues de saint 20 Grégoire le Grand, Bérosee, Manethon, Metasthenes, Tite Live, Salluste, Orose. Viennent ensuite Heriger, Anselme, Gilles d'Orval, Jean de Hoesem. Ni ici ni plus loin, il ne dit mot de Jean d'Outremeuse, qu'il a pourtant utilisé. Rien non plus de Jean de Warnant, qu'il a également connu. Il désigne comme les parrains de son œuvre et ses conseillers deux chanoines de Saint-Lambert : 25 le professeur de théologie Arnoul de Tongres (2) et l'écolâtre Jacques du Buisson (3). On ne doit pas prendre à la lettre les indications fournies par

(1) Sur Jean de Brusthem et sur ses œuvres, voir B^{ca} DE REIFFENBERG, *Chronique de Philippe Mouskès*, I, Introduction, pp. cclxvii-cclxx, comprenant une notice du baron de Villenfagne; BORGNET, *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 2^e sér., VIII, pp. 550-556; REUSENS, *Bulletin de l'Institut* 30 *archéologique liégeois*, VIII, pp. 1-4

(2) Arnold Luyd, de Tongres. Voir DE THEUX, *Le chapitre de Saint-Lambert*, t. III, p. 70.

(3) DE THEUX, *Ibid.*, p. 27.

le chroniqueur : à ses sources principales, il entremêle des renseignements d'origine diverse ; puis, loin de reproduire littéralement ses sources, il en modifie souvent la rédaction. A la suite de chaque biographie d'évêque, il donne une notice sur les souverains pontifes du temps, sur les empereurs, 5 les princes, etc. Nous négligerons ces notices dépourvues d'importance.

Jean de Brusthem divise lui-même son œuvre en sept chapitres. En tête de chaque chapitre, il indique ses sources :

- Manipulus 1^{us}. Origine et rois de Tongres.
- » 2^{us}. De saint Materne à saint Lambert, d'après Heriger et Anselme.
- 10 » 3^{us}. De saint Hubert à Hircaire, d'après Anselme.
- » 4^{us}. De Francon à Henri de Verdun, d'après Anselme et Gilles d'Orval.
- » 5^{us}. D'Otbert à Thibaut de Bar, d'après Gilles d'Orval et Hocsem.
- » 6^{us}. D'Adolphe de la Marck à Jean de Horne, d'après Hocsem et Jean de Stavelot.
- 15 » 7^{us}. D'Érard de la Marck à Corneille de Berghes, *prout vidimus et audivimus et a viris fide dignis relata et conscripta cognovimus.*

Nous établirons un peu différemment la division de l'œuvre de Jean de Brusthem, en tenant compte avant tout des sources principales utilisées successivement par le compilateur.

- 20 I. Folios 4 à 33 v^o. — Origines. Jean de Brusthem raconte d'abord la fondation de Tongres par les Troyens et disserte sur le nom de cette ville : *tu ungeris sive tunderis* (fol. 4-4 v^o). Il s'efforce, par les Celtes et les Gaulois, de faire remonter jusqu'à Noé et Adam les ancêtres des rois de Tongres (4^{bis}-10 v^o). Il dresse la généalogie de ces rois depuis Torgotus (fol. 12-26 v^o). Il y glisse 25 des notions d'histoire romaine, insiste particulièrement sur la conquête des Gaules par Jules César, non sans entremêler à son récit une bonne part de légendes (fol. 25-25 v^o) et commémore les noms des principaux écrivains du siècle d'Auguste (fol. 26-26 v^o). Il continue la généalogie des faux rois de Tongres par celle des prétendus ducs de Brabant, à la mode de certaines 50 chroniques vulgaires (fol. 27-29 et 33-33 v^o). Enfin, il disserte sur les Sibilles

et célèbre l'avènement de N.-S. Jésus-Christ (fol. 29 v°-31 v°). Pour la composition de ce récit en grande partie légendaire. Jean de Brusthem ne s'est pas épargné la peine de nombreuses recherches; on rencontre sous sa plume les noms d'auteurs de tout genre et de toute époque: Béroze (fol. 4 v° et alibi); César (fol. 4 v°, 7 v°); Ammianus Marcellinus (fol. 4 v°); Raimundus, *in Commentariis Cesaris* (fol. 4 v°); Tacite (fol. 4 v°); Pline (fol. 4 v°); Fabius pictor, *tractatus de aureo saeculo* (fol. 4^{bis} v°); Xénophon (fol. 4^{bis} v°, 5 et 8); Archilochus, *Epitethon de temporibus* (fol. 5); Mosehus antiquissimus historicus (fol. 5); Lucain (fol. 5 v°); Monethon, *in supplementis Berossii* (fol. 5 v°, 7 v° et 8); Diodore de Sicile (fol. 6 v° et suiv.); Ptolémée, *in Cosmographia* 10 (fol. 6 v°); Joannes Annius (fol. 6 v°); Strabon, *in Geographia* (fol. 7 v° et suiv.); Dares Phrygius (fol. 8); Tilibius sequester, *in libro de montibus, fluviiis et nationibus* (fol. 8); Herman, *Vita Caroli Magni* (fol. 9); Procope, *in libro gothicorum bellorum* (fol. 9); Justin (fol. 12); Simon de Cassia, *super Evangelia* (fol. 15); Valère Maxime (fol. 15); Plotius Gallus (fol. 22 v°); 15 Cicéron (fol. 22 v° et 27 v°); Barthol, *de proprietatibus rerum* (fol. 27); Orose (fol. 28 v°); saint Augustin, *Contra Manichaeos* (fol. 30 v°); Lactance (fol. 30 v°).

De l'amas de légendes accumulées dans cette première partie, nous ne trouvons rien qui mérite d'être reproduit.

II. Folios 33 v° à 138 v°. — De saint Materne à Wazon. Au folio 33 v°, 20 on lit le commencement du prologue d'Heriger: *Omnis antiquitas... cum imperante*. Au folio 77, est reproduite la dédicace d'Anselme à l'archevêque Annon de Cologne. Heriger et Anselme sont en effet les deux chroniqueurs principaux reproduits par le compilateur dans cette partie de son œuvre. Toutefois, ce ne sont pas là les seules sources auxquelles il puise ses éléments 25 d'information. Au folio 78 v°, il reproduit la préface du chanoine Nicolas en tête de la *Vie de saint Lambert*. Il cite en outre Sozomène, *Historia tripartita* (fol. 50 v°); Mathaeus Palmerius (fol. 57); Grégoire de Tours (fol. 60); Sigebert (fol. 65 v°, 66 v°). Il utilise aussi le *Gesta abbreviata*, Jean de Warnant et Jean d'Outremense, Rupert et Renier de Saint-Laurent, un grand nombre 30 de vies de saints et plusieurs récits de translations. Quantité de fables parsèment cette partie du récit, notamment la vie de saint Servais, élevé

à l'épiscopat à l'âge de deux cent quatre-vingt dix-sept ans (fol. 46). D'autres passages légendaires, par exemple la généalogie de saint Lambert (fol. 79), dépassent toutes les limites de la fantaisie.

Aux folios 49 v°-50, Jean de Brusthem reproduit un catalogue des reliques conservées dans l'église de Saint-Servais à Maestricht. Il est probable qu'il n'a pas transcrit directement cette liste. Nous croyons plutôt qu'il l'a copiée dans un écrit qui la reproduisait. Nous trouvons en effet la même liste transcrite aussi dans le manuscrit 6 (n° 78 de l'Université de Liège, fol. 4 v°-6). Ce catalogue de reliques est le seul fragment de cette partie de la chronique de Jean
10 de Brusthem que nous jugeons intéressant de publier.

Ce qui suscite le plus vivement notre intérêt dans ces deux premières parties de la chronique, ce sont les emprunts faits à la chronique perdue de Jean de Warnant. Nous les avons déjà signalés au commencement de ce recueil ⁽¹⁾, et nous avons appuyé nos observations à ce sujet sur plusieurs textes repro-
15 duits plus haut dans nos *Extraits de chroniques sur les temps antérieurs à Heuri de Gueldre*. Rappelons ici les constatations que nous avons faites. Dès le début de Jean de Brusthem, nous trouvons des passages offrant des identités verbales avec Mathias de Lewis, la *Chronique de 1402*, les manuscrits 1, 2 et 5 (Bibliothèque royale de Belgique, n°s 9841 ; II, 2325 ; 13791).
20 On peut croire que Jean de Brusthem a connu le *vetustus codex Sancti Laurentii* cité par Chapeville et dont dérive le manuscrit 2 ; mais il est impossible qu'il ait connu tous les autres écrits que nous venons de citer. Il faut donc supposer qu'il a puisé ses textes dans une œuvre qui constitue leur source commune, à savoir dans la chronique de Jean de Warnant.

25 III. Folios 158 v° à 195 v°. — De Théoduin à Robert de Langres. En tête de cette partie de la chronique, folio 158 v° est reproduite la préface de Gilles d'Orval. C'est surtout ce chroniqueur qu'on y trouve utilisé, avec les écrits qui lui servent de source et qu'il transcrit. Jean de Brusthem fait à cette source principale des additions tirées du *Gesta abbreviata*, d'Albéric de Troisfontaines,
50 du *Triumphus Sancti Lamberti*, de Renier de Saint-Jacques, de Sigebert dont

(1) Voir ci-dessus t. I, p. 7.

il utilise le manuscrit A avec l'*Auctarium Gemblacense* et la *Continuatio Praemonstratensis*, de la *Chronique de Saint-Trond*, de Jean d'Outremerse. Il reproduit un passage de Guillaume de Malmesburg (règne de Théoduin, 1048, fol. 159), cite Thomas de Cantimpré (règne d'Albert de Cuyek, fol. 175 v°) et utilise plusieurs documents d'archives. Un certain nombre de ses textes sont identiques à ceux du *Magnum Chronicon belgicum*; toutefois, il est possible qu'il ne les ait pas puisés dans cette compilation mais dans les écrits sources de celle-ci.

De cette partie de la chronique de Jean de Brusthem, nous reproduirons quelques notices contenant des additions faites par le compilateur à ses sources connues.

IV. Folios 196 à 242. — De Henri de Gueldre à Englebert de la Marek. Cette partie, débutant par le prologue d'Hoesem, a pour fondement l'œuvre de ce chroniqueur reproduite assez littéralement. Mais ici encore Jean de Brusthem ajoute à sa source principale des renseignements empruntés à d'autres sources narratives ou à des documents d'archives. Bon nombre de ces additions proviennent de Jean de Warnant et de Jean d'Outremerse. Le compilateur a peut-être aussi utilisé des écrits que nous ne possédons plus : c'est ainsi qu'il reproduit les expressions d'un passage du *Chronicon Tungrense* mentionné par Chapeville, et qu'il cite deux vers que Chapeville aussi nous a conservés d'un *vetustus scriptor*. Il est probable qu'il se rencontre encore dans sa compilation d'autres textes d'auteurs inconnus dont personne ne nous a gardé la trace.

Un grand nombre d'additions à la source principale sont tirées de Jean de Warnant. C'est ce que nous établirons par comparaison avec la *Chronique de 1402*, Mathias de Lewis et les manuscrits de la Bibliothèque royale. A partir du règne d'Englebert de la Marek, Mathias de Lewis et les manuscrits seulement nous serviront de points de comparaison, vu qu'à cet endroit le compilateur de 1402 délaisse à peu près le texte de Jean de Warnant pour utiliser presque exclusivement celui d'Hoesem.

Jean de Brusthem puise aussi dans Jean d'Outremerse une partie de ses renseignements complémentaires. Il aime particulièrement à emprunter au

romancier les noms propres qu'invente celui-ci pour suppléer au silence de ses devanciers : Gérard de Vinalmont (fol. 196^{bis}), Francon de Visé (ibid.), Jean Grimeal (fol. 196^{bis} v°), Conrad le Frison (fol. 201 v°), Rigauld de Corbion (fol. 204), le prévôt Buchard (fol. 204), Francon de Saint-Servais (fol. 211).

5 Ce que nous possédons de la chronique de Jean d'Outremeuse s'arrête à l'année 1340. Pour la suite de Jean de Brusthem, nous établirons nos comparaisons d'après le texte abrégé de Jean d'Outremeuse qu'on trouvera plus loin dans le présent recueil.

Il ne faut pas se hâter d'attribuer à Jean d'Outremeuse un texte de Jean
10 de Brusthem pour la simple raison que celui-ci concorde pour le fond avec le récit du romancier. En y regardant de plus près, on découvre maintes fois dans ces textes une telle similitude avec Mathias de Lewis, avec la *Chronique de 1402*, ou avec les manuscrits de Bruxelles, qu'on doit formuler cette conclusion : Ces textes ne sont pas une traduction faite par Jean de Brusthem
15 de la version de Jean d'Outremeuse; ils proviennent d'un texte latin qui a servi de source à Mathias de Lewis, à la *Chronique de 1402*, aux manuscrits de la Bibliothèque royale et à Jean d'Outremeuse lui-même. Cette source commune est très probablement la chronique de Jean de Warnant. Chapeville d'ailleurs fait expressément mention de passages de Jean de Warnant que nous donnent la
20 *Chronique de 1402* et celle de Jean de Brusthem (1).

De cette partie, comme de la précédente, nous extrayons un certain nombre de notices. Nous publions en entier le récit du règne d'Englebert de la Marek, sauf les passages copiés dans Hoensem dont nous nous bornons à donner l'*incipit* et le *desinit*.

25 V. Folios 242 v° à 260. — De Jean d'Arckel à Jean de Heinsberg. Le compilateur reproduit ici la *Chronique latine de Jean de Stavelot* que nous avons publiée ci-dessus (t. I, pp. 67-145). Nous avons maintenu dans ce texte un certain nombre de passages qui ne se rencontrent que dans le manuscrit de Jean de Brusthem. Il est possible que plusieurs d'entre eux n'appartiennent

50 (1) Voir CHAPEVILLE, p. 587; cfr. *Chronique de 1402*, p. 264, et ci-dessous Annotations de Jean de Brusthem à la chronique d'Hoensem, n° XL.

pas au texte de Jean de Stavelot et soient des additions faites à ce texte par notre compilateur.

La *Chronique de Jean de Stavelot* se termine, dans le manuscrit de Brusthem, au folio 256. La suite du règne de Jean de Heinsberg y est racontée principalement d'après Adrien d'Oudenbosch. Au texte de ce chroniqueur, Jean de Brusthem ajoute deux notices que nous transcrivons ci-après. La seconde de ces notices, relative à la renonciation de l'évêque, servira de complément aux notes que nous avons publiées précédemment (t. I, pp. 214-220) sur la *Fin du règne de Jean de Heinsberg*.

VI. Folios 261 à 285 v°. — Règne de Louis de Bourbon. Les sources principales de Jean de Brusthem, dans cette partie de sa chronique, sont : Adrien d'Oudenbosch ; Merica, *de cladibus Leodiensium*, avec la continuation sur la *Fin de Charles le Téméraire*; puis Jean de Looz. Nous donnerons en notes à la chronique d'Adrien d'Oudenbosch les courtes additions qu'y ajoute Jean de Brusthem et les simples variantes du texte. Nous transcrivons ci-après les additions plus importantes.

VII. Folios 286 v° à 306 v°. — Règne de Jean de Horne. Jean de Brusthem reproduit ici, en l'abrégéant parfois, la chronique composée par un contemporain que nous avons publiée ci-dessus (t. I, pp. 339 à 369).

VIII. — Folios 308 à 328. — Règne d'Érard de la Marck. Le récit de ce règne est original. Jean de Brusthem l'a retracé, écrit-il, *prout vidimus et audivimus*. Ce récit a été publié par le chanoine REUSENS dans le *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. VIII, pp. 1-104.

IX. Folios 329 à 351. — Règne de Corneille de Berghe. La plus grande partie de cette notice est étrangère au règne du prince et à l'histoire de la principauté de Liège. Jean de Brusthem s'arrête en 1542; il ne poursuit pas son récit jusqu'aux deux dernières années du règne. Le manuscrit se termine par un feuillet déchiré contenant au recto la vignette représentant le portrait de Georges d'Autriche et au verso un fragment sur le règne de ce prince.

En résumé, la chronique de Jean de Brusthem, outre le récit qu'elle nous fournit sur les règnes d'Erard de la Marek et de Cornille de Berghes, offre, à d'autres points de vue, une réelle importance :

1° Elle nous apporte un élément qu'il ne faudrait pas négliger pour la reconstitution du texte de Jean de Warnant ;

2° Elle a été utilisée avec les autres manuscrits dans la reconstitution du texte de la chronique latine de Jean de Stavelot ;

3° Elle nous a fourni une copie à comparer avec les autres textes dans l'édition de l'appendice à la chronique de Merica sur les expéditions de Charles le Téméraire ;

4° Elle nous donne d'importantes annotations sur le règne de Louis de Bourbon ;

5° Elle comprend une version, non dépourvue de mérite, de l'importante chronique du règne de Jean de Horne.

15 **Catalogue des reliques conservées dans l'église
de Saint-Servais à Maestricht.**

De sacris reliquiis quas secum beatus detulit Servatius atque nunc in ecclesia ejus Trajecti reservantur.

Ciborium quoddam in modum monilis secum tulit ab Hierusalem beatus
20 Servatius, in cujus medio sub cristallo est modica crux quam fecit beatus
Lucas evangelista portavitque eam beatissima Virgo Maria ad nudum pectus
inter ubera, in memoriam mortis Filli sui, quam beatus Johannes evangelista,
post ejusdem gloriose Virginis assumptionem, in prefato vaseculo fecit includi,
dataque fuit postea beato Servatio, qui etiam ipsam quamdiu viveret ad nudum
25 pectus portavit. Et eum, post ejus mortem, collocata fuisset in tumba super
ipsum, in die translationis ipsius Sancti, que facta est post annos III^{CL} a felice
ejus transitu, inventa est incorrupta nullam vel maculam vel eruginem
contraxisse.

Quedam parva imago crucifixi quam isdem sanctus vir Servatius secum tulit ab Hierosolimis. Est autem imago eburnea ad lignum dominice crucis affixa, per quam accidit curiale miraculum circa annum Domini IX^{CL} in Henrico Saxonum ^a duce, fratre Ottonis I imperatoris. Nam idem dux, cum diu paralyticus jacisset nec se movere presertim in uno crure potuisset, etiam phisicorum quorum curam multis sumptibus adhibuerat iudicio penitus desperatus, fecit itaque se Trajectum transferri ad ecclesiam beati Servatii. Quo cum venisset, tactus cruce prefata, subito perfecte curatus est. Mirum dictu : Imagini autem eburnee cruci, ut prefertur, affixe pes cum parte tibie evanuit. ubi dux ipse pridem majores passus erat angustias. 10

Item brachium sancti Thome apostoli.

Item scapula sancti Bartholomei apostoli.

Item de capillis beate Marie Virginis.

Et de crinibus sancti Johannis evangeliste, qui abrasi erant dum in dolium ferventis olei mitteretur. 15

Item due magne petie ad modum portarum facte, que etiam reperte fuerunt in translatione sancti Servatii inter brachia ejus, in quibus recondite sunt reliquie de omnibus que Salvatorem nostrum Christum ejusque Genitricem Mariam contigerunt, videlicet de presepio, de pannis quibus beatissima Virgo Filium suum involuit, de vestimentis, de columna, de flagellis, de cruce, etc. 20

De lacte beate Marie Virginis.

De lancea Domini.

De ligno dominice Crucis in tribus particulis.

Item una petia ligni sancte Crucis de cypresso, quam patriarcha quidam Hierosolimitanus ad ecclesiam beati Servatii transmisit, de quo et littere ejusdem extant patriarche. 25

Item magnum cornu eburneum sanguine et reliquiis sanctorum apostolorum repletum, prout sanctus Servatius ea congregavit.

De capite beate Marie Magdalene.

De cathena qua beatus apostolus Petrus vincetus fuit sub Nerone. 50

^a Lisez : Bavarie.

Quoddam vasculum in quo continentur tres digiti sanctorum Stephani prothomartyris, Laurentii et Nicolai.

De capite sancti Amandi Fungrorum seu Trajectensis episcopi.

Item brachium sancti Mauricii martyris.

8 Corpora sanctorum Monulphi et Gundulphi episcoporum. Et sanctorum Valentini et Candidi, que simul cum corpore sancti Servatii translata fuerunt.

Item corpora sanctorum de quibus in legenda scribitur quod totum thesaurum Octavie secum tulerit, scilicet octo episcoporum predecessorum suorum.

Item reliquie multe sanctorum Innocentium.

10 Item de oleo sanctorum Nicolai et Katherine.

Integrum corpus ipsius sanctissimi pontificis Servatii.

Baculus ejus pastoralis quo per angelum designatus erat episcopus.

Baculus peregrinationis ejusdem quo draconem interfecit ac in tribus locis fontem produxit.

15 Calix ejus pontificalis ex auro purissimo, ornatus margarita quadam preciosissima aliisque gemmis preciosis.

Item alius calix quem secum ferebat quando peregre pergebat.

Item capsula quedam eburnea continens ejusdem sancti viri indumenta pontificalia, inventa in ejus translatione ab omni corruptione aliena.

20 Reservatur etiam in prefata ecclesia clavis illa quam ab apostolo Petro accepit dum pro imminente Galliarum excidio oraret. Que hujus virtutis esse dinoscitur ut si quando soricum pestis aut tale aliquid agros invaserit, ipsa per campos deportata omnem hujusmodi putredinem funditus extinguat. Testati sunt clerici qui eam aliquando per agros Hasbanie, Taxandrie atque Saxonie
25 circumtulere, cum eadem qua ierant via repedarent, se acervos reperisse soricum extinctarum. Hec aliquando cum thesauro ecclesie a furibus noctu sublata est. Clerici autem pro ea potius quam pro thesauro non modice contristati statuunt pro hoc in commune divinam implorare elementiam, triduanumque jejunium atque solemnes letanias sibimet indicentes. Cum
30 igitur letanias agendo longius procederent, vident eminus cuidam spineto maximum avium insedis multitudinem. Deo utique per hoc hujus rei pro qua rogabatur dante indicium. Siquidem fures cum thesauri partem detraxissent, divinitus perterriti reliquam partem et ipsam clavem sub illo spineto

fossa humo absconderant. Fodientes itaque ipsam clavem invenerunt, sed quod ad doloris accessit cumulum, eam in duas partes fractam reppererunt. Quam cum probatis ac fidelibus reintegrandam commisissent artificibus nec tamen ullus sequeretur effectus, dolentibus et auxiliis omnibus, apprensus uni eorum fidelis patronus Servatius, non posse, inquam, arte humana refici quod ab homine factum non esse constaret, querendum proinde esse divinum auxilium ubi humanum succumberet ingenium. Sicque communiti post solis occasum altari sacro illam imponunt et ad matutinarum solemnium surgentes, integram ac solidam recipiunt, Deo ac provisorio suo beato Servatio gratias in omnibus agentes. 10

Sunt et alie plurimorum sanctorum reliquie diversis capsis et vasculis conservate.

Additions de Jean de Brusthem au texte de Gilles d'Orval.

I. *L'empereur Henri III en lutte contre Godefroid III, 1045-1049.* 15

Eodem anno, Henriens III ⁽¹⁾ imperator Galliam belgicam ingressus, Godefridum ⁽²⁾ et Balduinum ⁽³⁾ duces ad deditionem coegit. Erat enim multis magnisque virtutibus preclarus et omnium ante se bellicosissimus, utpote qui multas et feroces indomitasque subjugaverat imperio nationes.

II. *Concile de Mayence, 1048.* 20

J. de Wain dans
Chapeav., II, 3.

Eodem anno, synodus Moguntie celebratur, presentibus papa Leone IX ac Henrico imperatore, qui questionem proposuit coram sancta synodo de legenda sancti Servatii, de gestis ejus, ac supputatione annorum, que omnia, facta diligenti discussione, ut pie credenda synodali sunt robore confirmata.

(1) Henri III, empereur, 1039-1056. 25

(2) Godefrid III, duc de Basse-Lotharingie, mort en 1070.

(3) Baudouin V, comte de Flandre, dit de Lille, mort en 1077.

III. *Tombeau de Théoduin, 1075.*

Obiit dominus Theoduinus ix kalendas julii ^a, anno Domini M.LXXV, G. d'O., 88, 7
 sepultus in ecclesia beate Marie Huyensis ante altare ipsius Dei Genitricis,
 quod sanctus Maternus, primus Tungrorum episcopus consecraverat. Sepulchrum
 5 ejus stetit illie in tanto honore usque ad annum Domini XII^cXC; nam tunc
 corpus ejus ab eodem loco translatum fuit in chorum in quodam arcu in
 muro versus altare Sancti Laurentii in nobili sepulchro, super quod imago ad
 effigiem ejus ex lapide jacet sculpta. Et desuper, facto quodam armariolo,
 repositum est feretrum beate Marie cum magna reverentia, ubi meritis
 10 gloriosissime Virginis crebra fiebant miracula.

IV. *Charte de Théoduin pour la ville de Huy, 1066 (1).*

Ego Theoduinus, Dei gratia Leodiensis episcopus, notum esse volo
 tam futuris quam presentibus qualiter post libertatem Huyensis
 ecclesie, quam dominus Maternus beate memorie Tungrens episcopus
 15 consecrando primitiavit, adjecerim libertatem etiam ville. Prefatam
 ecclesiam a fundamentis ad laquearia, a laquearibus et ultra reedifi-
 cavi, quam etiam in auro et argento in gemmis et prediis pro modulo
 meo ditavi et de Agar Saram esse feci. Prenominata villa pro libertate
 sua ad sumptus ecclesie necessarios omnia mobilia sua mihi primo
 20 terciavit; qua libertate ut amplius frueretur, postmodum dimidiavit.
 Prima libertas hec est : Quod defuncto in pace episcopo, usqu' ad
 plenam alterius episcopi institutionem, hurgenses ville bona fide et
 sano consilio castrum Huyense de redditibus conservabunt. Post hec
 sequuntur plurime libertates quas distinguere per capitula longum esset ac
 25 fastidium generaret. Quia in eis fit mentio de servis, de debitoribus, de Chapeau, II, 4.
 illis qui facere debent sacramentum vel qui non, et de hujusmodi
 diversis generibus hominum (2). Predictis adjectum est : Quod Huyenses

^a junii : *ead.*

(1) Un fragment de cette charte importante a été reproduit par Gilles d'Orval. Jean de Brusthem fait,
 50 en outre, l'analyse des passages omis. Le texte de Jean de Brusthem a été publié par CHAPEVILLE, II, 5.
 Les éditeurs qui ont suivi se sont bornés à copier Chapeville, sans recourir au manuscrit de Brusthem.

(2) Nous avons sans doute ici les titres des divers chapitres de la charte.

armatam militiam nullatenus sequentur, nisi Leodienses a prefixo die belli usque in octavum eos precesserint. Et paulo post : Si vero nos vel aliquis successorum nostrorum prescriptam libertatem vel aliqua jura eorum, quod absit, infringere tentaverit, concedimus et statuimus ut dux Lotharingie et alii tam clerici quam laici subnotati ad conser-⁵ vandam libertatem et jura eorum, admonitione tamen premissa, eis efficaciter assistere non omittant. Die tertio dedicationis Huyensis ecclesie, hec omnia supradicta a me ipso corroborata sunt et confirmata sub anathematis vinculo, et compare meo et cooperatore Lieth-¹⁰ berto Cameracensi episcopo et ab omnibus sacerdotibus inibi astan-¹⁵ tibus. Et ne in posterum prece vel pretio ista possent mutari, impressione sigilli nostri predicta volumus communiri sub assensu et testimonio tam clericorum quam laicorum. Clericos in capite posuimus : Archidyaconus Hermannus, prepositus Godscalcus, Wolbertus decanus, Aistulphus cantor, Franco scholasticus, Bono calvus, Emo et²⁰ Wolbodo. Laici vero : Dux Lotharingie Godofridus barbatus, comes Namurensis Albertus, comes Luceburgensis Henricus, comes Cono de Monte Acuto, Walterus advocatus ejusdem ville, Godscalcus de Cen-²⁵ naco, Godefridus et Arnulphus de Florines, Godefridus de Floreffia et ejus frater Christianus. Acta sunt hec anno ab Incarnatione Domini³⁰ M LXVI, indictione quarta, pontificatus nostri anno XIX, regni vero Henrici quarti anno X (1).

(1) Chapeville copie comme suit dans Brusthem la date de la charte : « Acta sunt anno ab incarnatione Domini millesimo sexagesimo sexto, indictione quinta, pontificatus nostri anno 19, regni vero Henrici 5. »

25

Gilles d'Orval donne : « Acta sunt hec tercio die dedicationis Hoyensis ecclesie... anno Domini 1066, indictione 4, pontificatus nostri anno 18, regni vero Henrici 11. »

G. Waitz, qui ne connaît Brusthem que par Chapeville : « secundum hunc Brusthemius pergit », donne la préférence au texte de Gilles d'Orval : *M. G. H.* SS., XXV.

Il en est de même de H. HENQUINZ, *Les origines de Huy et la première charte de liberté*, Huy, 1900, 50 p. 74, note 5.

Ces dates donnent lieu à des difficultés qui disparaissent si on admet la version du manuscrit de Brusthem :

1° L'année 1066 concorde avec l'indiction 4 et non avec l'indiction 5.

2° Henri IV succède à son père en 1056. L'année 1066 correspond par conséquent à la dixième³⁵ année de son règne. Comme Henri III est mort le 6 octobre 1056, le texte de Brusthem fait supposer

V. *Saint-Trond sous l'abbé Adélarde, 1055 (fol. 143 v°).*

Anno Domini MLV, tempore domini Adelardi secundi hujus nominis
 abbatis Sancti-Trudonis, sepulchrum ejusdem sancti frequentissimis quotidie
 choruscabat miraculorum prodigiis qui tanta orbem terrarum fama respererant
 5 ut oratorium, chorus, claustrum a multitudine peregrinorum nec die
 nec noctu invenirentur vacua. Et de oblationibus altaris quid dicam? Exhaustus
 denariorum acervus custodes fatigabat, qui interdum per hebdomadam centum
 poterat marchis estimari. preter hoc quod hac illacque audax custodum fraus
 distraxerat... Inde anno Domini MLXXXII, octavo idus decembris, obiit idem
 10 abbas Adelardus, sepultus in ecclesia Sancti-Trudonis, in qua imago crucifixi
 visa est moveri.

G. abb. Trud.,
1, 48.Cf. Chron. belg.,
125.G. abb. Trud.,
26.VI. *Siège et incendie de Saint-Trond, vers 1085-1087.*

Igitur nonis julii, feria II, obsessum est ab episcopo oppidum Sancti Trudonis...
 Acta sunt hec VIII idus julii anno Domini MLXXXV. Episcopus postea X marchas
 15 misit ad reedificandum templum Sancte Marie Virginis.

G. abb. Trud.,
41, 46.Chron. belg.,
126.VII. *Tremblement de terre, 1086.*

Anno Domini MLXXXVI, vi kalendas aprilis, circa mediam noctem domi-
 nice Resurrectionis, terre motus factus est et splendor ingens. et post splen-
 dorem terre mugitus.

20 que la charte a été rédigée avant le 5 octobre 1066; sinon elle devrait être datée de la onzième
 année de Henri IV.

5° Wazon est mort le 8 juillet 1048 et Théoduin lui a succédé peu après. La fin de l'année 1066
 correspond par conséquent à la dix-neuvième année du règne de Théoduin. Mais il faut pour cela que
 la charte ait été émise après juillet 1066; sinon elle devrait être datée de la dix-huitième année de
 25 Théoduin.

Il faut conclure de ce qui précède que la charte des libertés octroyée par Théoduin à la ville de Huy
 a été émise entre le 8 juillet et le 5 octobre 1066.

Avec ces conclusions concorde le texte même de la charte où Théoduin affirme expressément avoir
 octroyé les libertés hutoises le troisième jour de la consécration de l'église Notre-Dame. Or la
 50 consécration de l'église de Huy, au témoignage de Gilles d'Orval, eut lieu le 25 août; la charte aurait
 donc été émise le 27 août 1066.

VIII. *L'évêque Otbert, 1092.*

J. d'O., IV, 286. Consecratus est ab Hermanno Coloniensi archiepiscopo ⁽¹⁾. Erat utriusque
pedis claudicatione vacillans, sed eques mirabiliter strenuus et gloriosus.

IX. *Sépulture de Pierre l'Ermitte, 1115.*

G. d'O., 93, 4-10. Ad partes autem Leodii reversus, vir vite venerabilis dominus Petrus Heremita... 5
Ch. de 1402, mandatur sepulture a toto clero et populo Huyensi extra prefatam ecclesiam [Novi
125, 1, Monasterii] in latere versus austrum contra altare sancti prothomartyris
G. d'O., 93, 34, Stephani. Verum postea deliberatum est communi assensu...

X. *Henri V, chanoine de Saint-Lambert, 1107.*

Sigeb., 3^o 1108. Anno XI^{CVII}, Henricus imperator contra Flandrensium comitem... (2) pene 10
Cf. J. d'O., IV, inefficax rediens Leodium revertitur et in capitulo Sancti Lamberti ab Oberto
304. episcopo et clero in canonicum ipsius ecclesie ipse suique successores recepti
Cf. Wauters. sunt Qui et hoc eisdem privilegium dedit : In nomine...
Table, II, 34; Cart. S-Lamb.,
I, 48-50.

XI. *Luttes et mort d'Henri IV, 1106.*

Tunc temporis non modica erat per totum episcopatum turbatio, cum 15
unumquemque non reipublice sed familiaris sollicita urgeret occupatio. Tunc
Henricum novum Lotharingie ducem (3) simulque Albertum (4) comitem
Namurcensem et Godefridum comitem Lovaniensem prius ad pacem et concor-
diam Henricus imperator revocare maxime laborabat, ut postea robur eorum
pacis et concordie spes ei esset et causa victorie. Quatuebantur etiam tunc 20
muri totius civitatis et ecclesie undosa imminentis belli formidine. Ferebatur
namque, et verum erat, filium imperatoris iterum in manu robusta et indigna-

(1) Herman III, archevêque de Cologne, 1089-1099.

(2) Robert II, comte de Flandre, 1095-1111.

(3) Henri, comte de Limbourg (1082-1119) fut pourvu du duché de Basse-Lotharingie par Henri IV 25
en 1101. Il en fut privé par Henri V au profit de Godefroid I^{er}, comte de Louvain (1095-1140), dans
une réunion tenue à Worms à la Pentecôte (15 mai) 1106.

(4) Albert III, comte de Namur, 1037-1106.

tione maxima ad obtinendam civitatem properare. Cum autem ad obsidionem Leodiensis civitatis filius veniret, defunctus est pater ejus imperator Henricus. Qui in mortis articulo mandavit regi filio suo... cui et annulum suum per Burchardum Monasteriensem episcopum ⁽¹⁾ transmisit. Moritur autem Henricus imperator Leodii... ante aram beate Marie in choro orientali tumulatur. Sed quia a Romanis... excommunicatus obiit, auctoritate apostolica per Henricum Magdeburgensem episcopum... ⁽²⁾.

Sigeb., a^o 1103,
ms. A.
G. d O., 92, 4.
Sigeb., ms. A.

XII. *Incendie de Saint-Trond, 1114.*

Anno Domini XI^cXIII, Godefridus comes Lovaniensis jam dux factus obsidet oppidum Sancti-Trudonis, quod obtentum cum ecclesiis igne cremavit XIII kalendas augusti, anno XXX ⁽³⁾ a priori conerematione sub domino Henrico Pacifico. Hoc idem dux egit quum abbas Sancti-Trudonis Rodolphus, ac etiam Gislebertus ⁽⁴⁾, ejusdem oppidi advocatus, cum civibus Henrico V imperatori faveret, cui dux ipse adversabatur.

Cf. G. abb. Trud.,
1, 184-185.

15 XIII. *Incendie de Saint-Pierre à Louvain, 1116.*

Circa idem tempus, ecclesia Sancti-Petri Lovaniensis crematur.

XIV. *Mort et sépulture d'Obert, 1118.*

Obertus episcopus post multa preclara opera vitam finivit... sepultus in ecclesia Sancti-Lamberti in choro majori ante aram beate Marie.

G. d'O., 91, 50.

20 XV. *Compétition d'Alexandre de Juliers contre Frédéric de Namur, 1119.*

Dictum ergo Alexandrum ecclesia Leodiensis recusat, dominumque Fredericum majorem prepositum et archidiaconum recepit episcopus. Unde gravissima persecutione tempestas exoritur. Hinc mucio desevit. Hinc edax flamma

25 (1) Burchard, évêque de Munster.

(2) Henri, comte d'Aslau, évêque de Magdebourg, 1084-1107.

(3) Date plus exacte que celle de la *Chronique de Saint-Trond*. Voir celle-ci, note de C. DE BORMAN, 1, 185.

(4) Gislebert, comte de Duras (1025-1156), fils d'Othon de Looz et d'Ode de Duras.

Cf. G. d'O.,
96, 4-14.
G. abb. Trud.,
1, 198.

edificia consumit. Hinc violenta predonum manus ecclesiastica bona passim diripit. Tanto autem turbini dominus Fredericus cum Leodiensibus obniti cupiens, magis spiritualibus quam corporalibus armis fretus. Alexandrum a suo metropolitano cum sibi adherentibus excommunicatum nec tamen resipiscentem vel emendatum insequitur et coactum in Huyensi castro obsidet, obses sumque maelinis bellicis perurget. Verum obsessi ereptionem nisus, dux Lovaniensis cum copioso exercitu irruit a septentrione et comes Lambertus ⁽¹⁾ a meridie. Dux autem, preusto Huyo, inefficax revertitur. Comes vero Lambertus a comite Namurensi ⁽²⁾ non segne auxilium suo episcopo prebente, vietus captusque abducitur. Sic igitur Alexander diffusus, reddito castro, venit in deditionem et. episcopatu coram effestucato, vix anteriorem honorum obtinuit dignitatem.

XVI. *Fin de l'empereur Henri V, 1125.*

Ea tempestate, imperator Henricus de Romanis uleisci desiderans, festinato cursu in Italiam, Romam obsedit. Quibus contra eum incaute progressis, plurimos eorum cepit, quos fere omnes aut exoculavit aut denasavit. Deinde reversus in patriam morboque correptus obiit in civitate Spira, sepultus juxta patrem suum et avum.

XVII. *Abolition de la main-morte.* (Voir ci-dessus, t. I, p. 22.)

XVIII. *Fondation d'églises, vers 1125.* (Voir ci-dessus, t. I, p. 23.) 20

XIX. *Fondation de Saint-Gilles, sous Notger.*

G. d'O., 98, 20-21.
M. Chron. belg.,
153.
Cf. J. d'O.,
IV, 335-336.

Episcopus Albero in ecclesia Sancti-Egidii... bona tribuit. Hanc ecclesiam, tempore Notgeri episcopi, Guntrannus quidam joculator et mimus fundavit. Qui relictis seculi vanitatibus, elegit in eodem nemore heremiticam vitam ducere. Et quia periculosus erat transitus in hospitalitatem cepit locum exercere. 25

(1) Lambert, comte de Montaigu et de Clermont, 1106-1117. Voir : ROLAND, *Les seigneurs et comtes de Rochefort*, pp. 55-65.

(2) Godefroid, comte de Namur, vers 1106-1159, fils d'Albert III.

Habebat idem Guntrannus ursum qui lapides edificiï ipsius ecclesie attrahebat. Quare multi Leodienses eum ex devotione frequentabant admirantes et inde cum urso lapides ferentes. Quidam ex ipsis seculum relinquentes ei adheserunt et cum ipso regulariter vivere ceperunt. Primus eorum prior extitit... Juditha
 5 primitiva regularis ejusdem loci, sepulta iii nonas decembris. Ad istam
 ecclesiam singulis annis congregantur nini veniuntque processionaliter cum
 luminaribus et oblationibus, iii feria post nativitatem beati Johannis Baptiste,
 ob reverentiam quam erga socium suum Guntrannum habuerant, quem sepe
 ad seculum reducere volebant. Fratres autem occurrunt eis cum cruce usque
 10 ad portam ecclesie. Alibi legitur quod canoniei regulares in dieta ecclesia
 fuerint primo tempore domini Oberti Leodiensis episcopi, sed per infortu-
 nium quoddam, quod Leodii accidisse legitur anno XI^cXV, locum ipsum
 reliquerunt (1).

G. d'O., 98, 29-35.

M. Chron. belg.,
154.

Cf J. d'O.

Chr. St-Laurent.

Ampl. C., IV,
col. 4081.

XX. Consécration de l'église de Looz, 1150 (2).

15 Anno XI^cXXX. in die sancti Huberti episcopi, dominus Alexander dedicavit
 ecclesiam Lossensem in honore sanctorum Petri et Pauli et sancti Odulphi
 confessoris.

XXI. Bataille de Wilderen, 1129. (Fol. 156 v°.)

Dux [Godefridus Lovaniensis] pluries exercitum suum ad Leodiensem
 20 movit civitatem ut eam vastaret, sed nihil profecit. Novissime statuerunt hi
 rebelles filii episcopo Alexandro locum et diem certaminis in campis juxta
 villam Wilre in cujus parochia situm est castrum Durachii. Nec defuerunt
 patrocinia beati martiris Lamberti. Cum suis tunc episcopus Alexander... innu-
 merabilem sub menibus Durachii fugavit et protrivit exercitum. In principio
 25 conflictus terga vertebat exercitus episcopi ad fugam compulsus. uno tantum
 euneo in quo Huyenses erant et pauci admodum milites eum eomite Arnulpho
 Lossensi (3) remanente. a quo postea exercitus Lovaniensis in maxima parte

Chapeav., II, 71.

G. d'O., 98, 45-48.

(1) Cf. GOBERT, *Liège à travers les âges*, t. III, p. 151.

(2) Voir L. HALKIN, dans *Mélanges Godefroid Kurth*, II, pp. 153-154. et dans *Leodium*, 1909,
 50 pp. 154-158.

(3) Arnoul II, comte de Looz, 1127-1145.

G. d'O.,
98, 48-99, 4.

cesus est et tandem fugatus. Detentum est ibidem vexillum ducis quod gallice standar dicitur... Dictum vero vexillum post annos plurimos inde deportabatur per Leodiensem civitatem in rogationibus ab ecclesia beati Lamberti. Nominatur autem campus ille ab incolis standar, in quo captum fuit, usque in hodiernum diem. Summa vero eorum qui ibidem mortui sunt fuit peditum 5

G. d'O., 99, 4-5. et equitum IX^cXXIII (1).

XXII. *Fondation de l'hôpital des Coquins.*

Circa hee tempora, fundatum est Leodii juxta Sanctum-Christophorum hospitale fratrum Kokinorum ordinis sancti Augustini, positum sub ordinatione ac visitatione domini Ottonis (2) abbatis Sancti-Laurentii suorumque 10 successorum.

XXIII. *Famine.*

His etiam diebus, hyems rigidissima homines et jumenta intolerabili frigore extinxit. Postmodum diuturnus et estuans calor tantam siccitatem dedit ut, frugibus exustis, maxima fames sequeretur, ymmo etiam ardens tellus maximo 15 hominum terrore flammam evomeret.

XXIV. *Mort d'Alexandre de Juliers, 1155.*

G. d'O., 99, 39-41.
Cf. M. Chr. belg.,
157.

Alexander autem episcopus... egrotare cepit, emissoque voto de regula canonicorum in Sancto-Egidio observanda, obiit... sepultus in medio templi beati Egidii in Publico Monte, sine pontificalibus exequiis. 20

(1) Nous ne trouvons mentionnée que dans Brusthem et dans le *Magnum Chron. Belg.* cette brillante participation des troupes de Looz à la bataille de Wilderen. D'ARIS, *Histoire des comtes de Looz*, t. I, p. 406, révoque en doute ce concours.

(2) L'hôpital de Saint-Christophe, fondé par Notger au dire de Jean d'Outremeuse, IV, 151, fut incendié en 1150 et rétabli par un chanoine de Saint-Paul du nom de Calixte. Cette date ne concorde 25 pas avec le gouvernement de l'abbé Odon de Saint-Laurent (1197-1227). D'après une charte de Saint-Laurent de 1183, on voit que depuis longtemps l'hôpital dépendait de cette abbaye. Cf. GOBERT, *Liège à travers les âges*, t. II, p. 427.

XXV. *Désordres sous le règne d'Albéron II. Sa mort, 1145.*

Sub his fere diebus, Leodiensium prelatorum regularis fervor cepit tepescere...
 Que enim latenter et in occulto facere consueverant, nunc manifeste et in publico
 facere non reformidabant, sicque factum est ut unde correctionis materiam sumere
 8 debuissent, inde potius audaciam nisi sunt (1) sumere delinquendi. Sed utinam
 saperent et intelligerent ac novissima providerent Et quum hanc delinquendi
 vesaniam episcopo Alberoni tanquam nimis remisso plures imputabant. citatur
 ad Apostolice Sedis presentiam et contra eum mittitur dominus Henricus
 de Lays (2), prepositus et archidiaconus majoris ecclesie et postea episcopus. G d'O., 101, 16-103, 28.
 10 Albero ab urbe regrediens Narnie (3) febre corripitur, Ortride moritur,
 Ortine sepelitur. G d'O., 101, 15-16.

XXVI. *Fondation du prieuré de Saint-Nicolas en Glain, 1150. (Voir JEAN D'OUTREMEUSE, IV, 407.)*

XXVII. *Fondation de l'abbaye de Leffe, 1152-1200 (4).*

15 Anno XI^{CLII}, dominus Gerlandus (5) Alemannus, tertius abbas Floreffiensis
 vir admodum religiosus, acquisivit ecclesiam Leflescn. que una ex antiquissimis
 ecclesiis esse dicitur; nam eam beatus Maternus primus Tungrorum episcopus
 anno Domini CXXII consecrasset narratur In qua primo fuerunt moniales,
 postea canonici seculares. Demum a Gerlando predicto instituti sunt canonici
 20 regulares ordinis sui Premonstratensis, quique manserunt sub regimine abbatis
 Floreffiensis per annos XLVIII usque ad annum XII^C. Tunc ad Dei honorem
 ipsa Leflensis ecclesia abbatia efficitur. Cf. Hugo, Ann. Praem. ord.

(1) Les sept mots qui précèdent sont sautés dans le texte de Gilles d'Orval. Cette erreur de copiste
 s'explique aisément par le double emploi du mot *sumere*. Elle nous amène à conclure que tout ce récit du
 25 chroniqueur, loin d'être original, est emprunté à une source antérieure que Jean de Brusthem connaissait
 encore au commencement du XVI^e siècle. Sinon il faut supposer que Jean de Brusthem a utilisé un
 manuscrit de Gilles d'Orval inconnu des éditeurs modernes et où le passage se lisait dans son entier.

(2) Henri de Lez, cité comme prévôt depuis 1140, comme archidiaque depuis 1141, jusqu'à son épis-
 copat en 1145-1164. Cf. ROLAND, *La famille de Grand-Leez*. (ANN. SOC. ARCH. NAMUR, t. XXXVIII, p. 21.)

30 (3) Gilles d'Orval écrit Narnie, version corrompue d'après G. Waitz, qui identifie avec Narni et Orte.

(4) Voir U. BERLIÈRE, *Monasticon belge*, t. I, pp. 124-125.

(5) Gerland, abbé de Floreffie, vers 1154-1175.

XXVIII. *Prise de Milan; transfert de reliques, 1163.*

Cf. J. d'O.,
IV, 448-449.
G. d'O., 104, s.

Anno Domini XI^{CLVI}, Fredericus imperator Alemannorum, post Pascha transiens Alpes, urbem nobilissimam Mediolanum continuis VII annis obsidione vallavit. In qua expeditione Henricus episcopus imperatorem omni negotio et consilio fideliter astitit. Anno autem XI^{CLXIII}, xv die martii, civitas ipsa 5 famis necessitate afflicta capta est et destructa soloque equata atque in burgis tripartita, reservata tantummodo matrice ecclesia cum quibusdam aliis. Inventa sunt ibidem corpora trium magorum qui Salvatorem nostrum infantem adoraverunt et ei munera obtulerunt. Hee primum Constantinopolim per Helenam relata sunt. Postea a Constantinopoli per sanctum Eustochium Mediolanum 10 translata. Que cum anno XI^{CLIX} in quadam veteri capella juxta Mediolanum a civibus inventa fuissent, pre timore imperatoris ea levaverunt et in civitate posuerunt. Factum est autem ut ibi tunc cum esset Henricus episcopus, qui valde charus erat imperatori, predicta corpora ad suam civitatem Leodiensem obtinuisset transferre, morte preventus negotium infectum reliquit. Nam 15 archiepiscopus Coloniensis Raynoldus ⁽¹⁾ ipsa sacra pignora una cum ossibus sanctorum Naboris et Felicis ad Agrippinensem Coloniam transtulit. ubi usque hodie venerabiliter requiescunt. Et sic Leodiensis ecclesia predictorum magorum corpora perdidit. que Henricus episcopus suis gravissimis sumptibus et laboribus, quibus imperatori fideliter servivit, digne promeruit. 20

XXIX. *Transfert à Liège du siège épiscopal de Tongres (2).*

Usque ad tempora Henrici episcopi, ecclesia Tungrensensis nomen episcopalis dignitatis retinuit, quam beatus Hubertus ante annos circiter III^{CXL} Leodium

(1) Reinold de Dassel, archevêque de Cologne, 1159-1167..

(2) Nous ne croyons pas à la réalité de cet acte de translation du siège épiscopal. • Tongres avait 25 beau être le chef-lieu officiel, les évêques avaient beau continuer de s'appeler évêques de Tongres, ils étaient en réalité les évêques de Liège, et le jour ne devait pas tarder à venir où, jusque dans le titre de leur dignité, le nom de l'ancienne ville serait remplacé par celui de la nouvelle. Ce ne fut donc pas un acte formel des évêques qui mit Liège en possession du siège épiscopal, c'est l'action lente et latente du temps qui finit par créer la prescription. • G. KERN, *La cité de Liège au moyen âge*, 30 t. I, p. 51.

transtulit, stabatque in eadem Tungrensi ecclesia sedes inconcussa in qua electi locabantur et sub nomine Tungrensiū episcoporum ordinabantur. Verum Henricus episcopus de libro Sedis Apostolice simul et imperiali registro Tungris deleri et Leodium inseri impetravit.

5 XXX. *Transfert des restes de Charlemagne, 1167.*

Anno XI^cLXVII ⁽¹⁾, Fredericus imperator ⁽²⁾ Natale Domini celebravit Aquis-
grani ibique non kalendas januarii extracta sunt de sarcophago marmoreo in
dextro latere altaris beate Marie Virginis in regali ecclesia Aquensi sito ossa
beati Karoli Magni imperatoris, ubi sepulta quieverant annis trecentis LII,
10 et in medio chori ante aram sancti martyris et episcopi Adalberti in archa
argentea decenter collocata per manus Reinoldi Coloniensis archiepiscopi,
Alexandri Leodiensis episcopi aliorumque prelatorum et principum multorum,
presentibus imperatore Frederico ejusque conthorali Beatrice ⁽³⁾, qui etiam
penia quedam regalia ibidem obtulerunt.

G. abbr.

15 XXXI. *Mort d'Alexandre d'Oeren et de l'archevêque de Cologne, 1167.*

Cumque Fredericus imperator tertiam Italie egisset expeditionem essetque
cum ipso Reynoldus Coloniensis archiepiscopus atque Alexander Leodiensis
episcopus, rebusque prospere gestis, supervenit Rhomanis pestilentica clades
qua etiam Alexander Leodiensis episcopus in vigilia beati Laurentii ⁽⁴⁾ anno
20 Domini XI^cLXVII ^a repentina morte sublatus est. Cujus corpus relatum est
Leodium atque in majori ecclesia sepultum. Reynoldus autem Coloniensis
archiepiscopus in vigilia Assumptionis Marie decessit.

G. d'O., 108, 21-25.

^a XI^cLXIX : cod.

(1) Le *Gesta abbreviata* rattache ce fait à l'année 1176. La date exacte est celle que fournit
25 Brusthem, puisque les restes de Charlemagne, mort en 814, sont restés pendant trois cent cinquante-
deux ans dans son premier tombeau.

(2) Frédéric I^{er} Barberousse, empereur, 1152-1190.

(3) Béatrix, fille de Renaud, comte de Bourgogne, morte en 1183.

(4) In vigilia b. Laurentii : 9 août. La même date est indiquée par la *Chronique royale de Cologne*.
50 Gilles d'Orval donne 3^o idus augusti : 9 août La *Chronique de Saint-Trond* dit 4^o idus augusti :
10 août.

XXXII. *Mort et descendance du comte Louis 1^{er} de Looz, 1174.*

G. abb. Trud.,
II, 69.

Ludoviens comes moritur in idus augusti, sepultus in ecclesia hospitalis Lossensis in Grathem sub sarcophago elevato, quam nunc beghuine tenent. Erat ejus uxor Agnes ⁽¹⁾ duoque filii Gerardus et Hugo: filie item due, Imena uxor secunda Godefridi III ducis Brabantie et altera uxor comitis Egidii s Durassii. Successit igitur Ludovico filius Gerardus. anno Domini XI^cLXXV, habens uxorem Aleidem ex qua genuit Ludovicum comitem, Arnoldum dominum de Zuytre postea comitem, alium quoque filium dominum de Lummei. Hic Gerardus una cum fratre suo Hugone, annuente matre Agnete, concessit ville sue de Brusthemio certa privilegia, que in archivis ejusdem 10 ecclesie continentur.

Cf. Cart.
de St-Trond,
I, 122-128.

XXXIII. *Fondation d'Herkenrode, 1181.*

Hic comes Gerardus fundavit ecclesiam beate Marie cum cenobio monialium Cisterciensis ordinis in Herkenrode, anno Domini XI^cLXXXI, ubi et defunctus anno XI^cLXXXVIII una cum uxore Aleyde coram altari majori sepulturam 15 accepit.

(1) Agnès, fille et héritière d'Otton, comte de Reineek.

Hugues mourut jeune peu d'années après son père. (*Chronique de Saint-Trond*, II, p. 75.)

Après la mort de son mari en 1190, Imaine prit le voile à Munsterbilsen et y devint abbesse. Elle quitta cette abbaye, après 1205, pour entrer dans un couvent de l'ordre de Citeaux aux environs 20 de Cologne. En 1215, elle assista à l'enterrement de sainte Marie d'Oignies et, en 1214, elle devint abbesse du monastère de Sainte-Catherine à Isenach.

Alix ou Aleyde épousa Gilles de Duras en 1172. (*Chronique de Saint-Trond*, II, p. 72.)

Louis 1^{er} eut deux autres filles: Laurette, épouse de Thibaut, comte de Bar, et Agnès, épouse d'Otton 1^{er}, duc de Bavière. Il mourut en Terre Sainte; son corps fut rapporté en Occident et enterré 25 à Herkenrode.

M. DAVIS, *Histoire des comtes de Looz*, I, p. 402, donne comme suit la descendance de Gérard et de son épouse Marie, fille de Henri, comte de Gueldre: 1^o Louis II, comte de Looz, 1195-1218; 2^o Gérard, comte de Reineek; 3^o Henri, comte de Duras; 4^o Arnould III, comte de Looz, 1218-1221; 5^o Thierry, qui prit part à la quatrième croisade; 6^o Imaine, épouse de Guillaume, châtelain de Saint- 30 Omer; 7^o Mathilde, abbesse de Munsterbilsen; 8^o Yolande, épouse de Thierry de Heinsberg.

XXXIV. *Fondation d'un oratoire en l'honneur de saint Thomas Becket, 1171.*

Anno Domini XI^cLXXI. gloriosus Canthuariensis ecclesie pontifex Thomas...
 occubuit. Quod cum, vulgante fama, venerabilis dominus Everlinus abbas
 Sancti-Laurentii Leodiensis pereepisset, mox eodem anno primam eidem
 sancto martyri aram cum oratorio construxit. Fuerat namque dum viveret
 amicus ejus familiarissimus et in studio Parhisiensi conclassicus et sodalis.

Cf. J. d'O.,
 IV, 410.

XXXV. *Lutte pour la succession de l'empereur Henri VI, 1197.*

Henrico imperatore ⁽¹⁾ defuncto, cum ex Constantia uxore sua unicum
 filium procreasset nomine patris sui Fredericum, Otto Pictavinus ⁽²⁾ ad
 Allemaniâ est directus cum suis complicitibus. et in primis locum Aquensem
 obsidione circumdat et aggreditur. Et cum de facili non posset locum
 expugnare. statim illos qui ad tuitionem loci venerant pecunia seducit, qui.
 portis apertis, Ottonem cum suis admittunt. Qui festinanter ut in regem
 Allemannorum inungeretur summo desiderio anhelabat. Adulphus autem,
 Coloniensis archiepiscopus ⁽³⁾ et primus hujus promotionis, Albertum epis-
 copum Leodiensem, qui specialiter consecrationi et inthronizationi regie
 interesse ex more debito tenebatur, solerter monuit et instanter evocavit.
 Albertus vero, cum multa indignatione animi, stomachantes electionem hujus-
 modi et promotionem hominis advene et ignoti qui sine assensu majoris
 vel sanioris partis principum regni in regem inungi temerarie presumebat
 subsannando, assensum suum facto tam infausto se nunquam prestiturum
 constanter asserebat. toto corde, tota mente. totis viribus adherens Philippo ⁽⁴⁾,
 qui nomine tutoris partem Friderici pupilli se tueri tunc temporis publice

Cf. G. d'O., 116;
 Ann. Reineri,
 n^o 1197, 1198.

⁽¹⁾ Henri VI, empereur, 1190-1197, fils de Frédéric I^{er}, Barberousse. Il avait épousé Constance, fille de Roger, roi de Sicile.

⁽²⁾ Otton IV, duc de Saxe et comte de Poitou, fils de Henri le Lion, duc de Saxe, et de Mathilde, sœur des rois d'Angleterre, Richard Cœur de Lion (1189-1199) et Jean Sans Terre (1199-1210).

⁽³⁾ Adolphe d'Altena, archevêque de Cologne, 1195-1203 environ.

⁽⁴⁾ Philippe, cinquième fils de Frédéric I^{er}, créé duc de Toscane en 1195, duc de Souabe en 1196, institué tuteur du jeune Frédéric II, son neveu, par testament de l'empereur Henri VI.

profitebatur. Adolphus autem quocumque modo rem summo studio intendens effectui mancipare, die solemnî in octavis Penthecostes in ecclesia Aquensi Ottonem in regem. ymmo ut verius fateamur, in regulum solemniter sed imprudenter et impudenter coronavit. Licet Otto vir esset regio sanguine, ex sorore (¹) nepos Richardi Anglorum regis, vultus elegantis et proceræ stature, 5 tamen ejus regnum brevi clauderetur termino, quum ipsius dominium vel circa Mosam, nec ultra Rhenum aliquatenus extendebatur. De omnibus Germanie et Allemannie sola Colonia ejus subjecta erat principatui. Philippus omnibus modis quibus poterat illorum animos qui favebant Ottoni suo favori nitebatur inclinare. Interea rex Otto, uti erat nimium presumptuosus, dolet 10 plurimum et fert indignanter dominium suum tam angustis finibus in suam ignominiam coartari, et episcopatum Leodiensem sibi vicinum et quasi sub alis suis constitutum, nec tamen suis acerescere titulis nec sue submitti jurisdictioni. Unde frequenter interpellat Albertum Leodiensem episcopum ut sue posset subicere voluntati. Sed Albertus constanti firmans proposito 15 animum suum nunquam in Ottonis consensum venturum, nec prece demulceatur, nec precio mitigatur, nec minis emollescit, nec blandimento quoquo modo acquiescit. Ymmo, quod Ottonis animum amplius exasperare debuerat, eum idem Otto die quadam iter faciens Leodium declinasset, inhiberi jubet Albertus publica voce preconis ne aliquid venale Ottoni exponatur. Hinc 20 colligere cepit Otto rancorem immoderatum, continue ab illa die et deinceps exosam habens Leodiensem civitatem, velut exitus acta probavit et sequens lectio sub Hugone clarius manifestabit.

XXXVI. *Reliques. Famine. Processions* (Voir ci-dessus, t. I, p. 26.)

XXXVII. *Baudouin de Constantinople*

25

Anno eodem vel, secundum alios, anno precedenti scilicet XCVI, mortuus est fidelis et strenuus adjutor Alberti episcopi, dominus Balduinus comes Hannonie, Flandrie et Namurei (²). Cui successit in comitatibus Hannonie

(¹) Lisez : ex matre nepos. Voir note 2 de la page précédente.

(²) Baudouin dit le Courageux avait succédé, dans le comté de Hainaut, à son père Baudouin IV, 30 en 1174, sous le nom de Baudouin V ; à Philippe d'Alsace dont il avait épousé la sœur Marguerite, dans le comté de Flandre, sous le nom de Baudouin VIII, en 1191 ; à son oncle Henri l'Aveugle, frère de sa mère Alix de Namur, comme marquis de Namur, en 1194. Il mourut en 1195.

et Flandrie primogenitus ejus Balduinus ⁽¹⁾; in comitatu vero Namurei Philippus filius ejus junior ⁽²⁾. Henrius vero, tercius ejus filius ⁽³⁾ remanet sine comitatu sed postea factus est imperator Constantinopolitanus. Nam Balduinus predictus, qui pro Balduino in comitatibus Flandrie et Hannonie
 5 successit, tempore Hugonis de Petraponte, scilicet anno Domini XII^oIII, cum multis aliis peregrinis de terra sua egressus fuerat ut subveniret Christianis in Palestina. Consilio domini pape Innocentii transiens Constantinopolim et, expulsis seu interfectis multis proditoribus Romane ecclesie adversariis, electus est imperator Constantinopolitanus, dominica qua cantatur Jubilate.
 10 Quo non multo post in bello a quodam Johanne de Blac perempto ⁽⁴⁾, vir illustris frater ejus Henrius supradictus rexit imperium annis XI, cepitque imperare tempore Hugonis episcopi, anno Domini XII^oV.

XXXVIII. *Mort des fils du comte de Moha. Pèlerinage du comte en Palestine; il en rapporte des pierres précieuses pour en orner la châsse*
 15 *de saint Lambert. Voir JEAN D'OUTREMEUSE, IV, 566-568.)*

XXXIX. *Élection de Guibert-Martin, abbé de Gembloux, 1195.*

Hic Albertus episcopus electionem abbatis Gemblacensis ⁽⁵⁾, vacante sede Leodiensi factam et ab archiepiscopo Coloniensi approbatam et confirmatam admittere noluit nisi certam pecunie summam acciperet. Quod abbas utpote
 20 illicitum committere noluit; sed monachi, ignorante abbate, collectam pecuniam episcopo dederunt. Quod cum abbas vice quadam ab episcopo invitatus percepisset, mente consternatus super hujusmodi articulo, apostolicam Sedem consuluit. Ad quem Innocentius papa III in hunc modum
 rescripsit, ut habetur sub titulo *de simonia in antiquis*, libro V, cap. *Sicut tuis*.

Decret. Greg. IX,
 lib. V, tit. III,
 cap. XXXIII.

25 (1) Baudouin IX de Constantinople, comte de Flandre, 1194-1202.

(2) Philippe 1^{er}, dit le Noble, marquis de Namur, mort en 1242.

(3) Henri de Flandre, couronné empereur à Sainte-Sophie, le 20 août 1206; mort à Salonique en 1217. (Voir plus loin : L.L.)

(4) La plupart des historiens disent que Baudouin de Constantinople fut pris par les Bulgares,
 30 le 14 avril 1205, dans la défaite d'Andrinople et mourut peu après dans les fers.

(5) Guibert-Martin, abbé de Gembloux, 1195-1204 environ. (D. U. BERLIÈRE, *Monasticon*, t. I, p. 20.)

XL. Hugues de Pierrepont, 1200.

- G. d'O., 117, 8. Hugo... eligitur pro Alberto in episcopum a die obitus ejusdem Alberti
 Alb., a° 1200, de Cuyek episcopi (1) mense nondum transacto. Hic licet primum vagus
 p. 878. fuerit et dissolutus, vitam tamen postea corrigens in melius, multa in episco-
 patu laude dignissima fecit, prout ejus gesta sequentia evidentius declarant. 5
 G. d'O., 117, 13-58. Electus igitur communi omnium assensu... honorifice suscipitur.

XLI. Fondation de Val-Saint-Lambert, 1202.

- G. d'O., 117, 42-44. Anno secundo episcopatus sui, dominus Hugo, una cum comite Clarimontis (3),
 M. Chron. belg., cenobium... fundavit, quod et Vallem Sancti-Lamberti nuncupavit, ubi etiam
 225. multa bona contulit, ejus primus extitit abbas dominus Gerardus, monachus 10
 Simiacensis, et hoc initium honorum operum ejus fuit.

XLII. Guerre du Brabant contre le comte de Looz, 1203.

- G. d'O., 118, 2-5. Circa idem tempus, orta est dissensio inter ducem Brabantie Henri-
 eum I (3) et Ludovicum comitem Lossensem (4) propter trecensum, ut vocatur,
 Sancti-Trudonis ad jus ecclesie Metensis pertinentem. Nam Henricus dux jam 15
 G. abb. Trud., antea. anno ducatus sui secundo (5), destruxerat funditus atque subverterat
 II, 174. castrum Durassii, quod tamen postmodum anno sexto (6) reedificavit. Et ob
 Ibid., II, 175. eandem causam dux ipse Brabantius adversus comitem predictum Lossensem
 G. d'O., 3-18. arma suscepit. Quare comes Ludovicus omnia castra... turribus civitatis.

(1) Albert de Cuyek mourut le 2 février 1200.

20

(2) Gilles de Duras, comte de Duras, de Clermont et de Montaigu. Voir ROLAND, *Les seigneurs et comtes de Rochefort*, pp. 82-84. Les actes relatifs à la fondation se trouvent dans FISEN, I, pp. 282-285.

(3) Henri I^{er}, duc de Brabant, mort en 1255. Il est qualifié du titre de duc, du vivant de son père Godefroid III, en 1180 et même déjà en 1172.

5

(4) Louis II, comte de Looz, 1195-1218.

(5) En 1184, d'après la *Chronique de Saint-Trond*, II, 174.

(6) En 1189, d'après le même récit, II, 175.

XLIII. *L'hôpital de Saint-Mathieu à la Chaîne. Statuts de Gui de Palestrina, 1205.*

Eodem anno, predictus dominus Guido Prenestinus... (1) novum hospitale, quod Cathena dicitur, benedixit et eundem locum visitantibus... septimam partem penitentie injuncte indulisit. Hoc hospitale ab initio fundavit Hellinus abbas Sancte-Marie (2), quod et subsequenti tempore ampliavit et auxit major decanus Walterus de Cravechin (3), qui ex dono comitis Namurensis personas in eo utriusque sexus pauperes et impotentes congregavit et... ibidem sepulturam accepit.

G. abbr.

Deinde legatus reformationibus eleri intendere cepit. Intellegerat enim canonicos per totum episcopatum non in suis dormitoriis sed, quod omnino detestabile est, cum suis dormire fornicariis. Quibus desuper leges et statuta salubria decrevit et quedam alia presertim circa ecclesiam majorem ordinavit, prout in epistola super hoc confecta plenius continetur. Sequitur epistola...

Cf. G. abbr.

XLIV. *Prise de Constantinople par les Croisés, 1204 (4).*

Eodem anno, Constantinopolis capitur. Balduinus namque comes Flandrie et Hannonie cum fratre suo Henrico (5) aliisque plurimis clericis et laicis Leodiensis dyocesis iter Hierolo-omitane peregrinationis arripientes, portum Venetorum sub ductu fortune subjiunt. Cum istis ad iter prenotatum multi accinguntur episcopi et innumerabiles ecclesiarum prelati, duces, comites ac diversarum nationum optimates cum incomprehensa multitudine etiam exterarum provinciarum. Veneti hos omnes in dolo circumvenientes nequam aut naves aut victualia eis voluerunt exhibere, nisi prius Gazaream

Cf. Chr. de 1402,
148-149.

(1) Guy, cardinal-archevêque de Palestrina, 1200 à 1221.

(2) Hellin, abbé de Notre-Dame-aux-Fonts, mort vers 1118, cf. *Leodium*, 1909, p. 65, et L. LAHAYE, *Les paroisses de Liège*, dans *B. I. A. L.*, t. XLVI, p. 70.

(3) Gauthier de Chauvency. Voir DE THEUX, *Le chapitre de Saint-Lambert*, I, 159-162, et L. LAHAYE, *op. cit.*, p. 71.

(4) Nous avons ici un récit emprunté à la même source, mais plus développé que celui de la Chronique de 1402.

(5) Voir ci-dessus : XXXVII, page 26.

civitatem Venetis subjugassent; nam in eadem dux eorum captus fuerat et cecatus. Quod cum multo labore fecissent, dominus papa Innocentius, rogatu regis Hungarie, omnes peregrinos supradictos excommunicavit; nam civitas Gazarea dominio et potestati subjecta erat regis Hungarie, qui cruce signatus protectioni pape submiserat universa que possidebat. Transmittitur ad Apos- 5 tolicum pro absolutionis beneficio, quod tamen nullo pacto obtinere potuerunt, nisi Alexium juvenem imperatoris filium Rome commorantem Constantinopolim reducerent et in sede imperiali patris sui ipsum relocarent. Quod similiter cum fecissent, multa a Grecis adversa sustinuerunt. Sed tamen peregrini predicti armis accincti strenue civitatem opprimunt; iterato cives vincuntur et urbs 10 ipsa Constantinopolitana capitur, anno Domini XII^CIV, idus aprilis, sabbato sancto P Ashe. Sic urbis Constantinopolis dominio jam secundo potiuntur. Constantinopoli itaque pro suis culpis justo iudicio recompensavit Dominus duplicia, quoniam que haecenus innumerabilium spolia provinciarum obtinuerat et sibi retinuerat ad presens spoliatur, et non solum forenses sed etiam 15 ecclesiastice persone una cum ecclesiarum suarum bonis et maxime ornamentis et reliquiis in rapinam abducuntur; diripitur equorum innumera multitudo; auri et argenti, pretiosarum vestium, gemmarum eorumque que inter divitias computantur tam inestimabilis habundantia reperitur ut tantum possidere thesaurum tota latinitas vix crederetur. Mox Balduinus, comes Flandrie et 20 Hannonie in imperatorem coronatus et inunctus sublimatur. Qui infra unius anni spatium a natali solo recedens Gazaream subjugavit, Constantinopolim bis occupavit et ad imperii culmen ascendit. Needum tamen annis duobus regnavit, nam in congressu quodam cum Bulgaris interceptus ultra non comparuit. Frater ejus Henricus in imperium subrogatus fines imperii sui 25 laudabiliter ampliavit. Capta igitur urbe, divitie reperte sanctorumque reliquie per universum orbem disperguntur. Pars capitis beati Johannis Baptiste, que faciem demonstrat, a quodam canonico Ambianensi Ambianis transfertur. Sed et dominicum quod per Helenam de Hierosolimis translatum auro et gemmis preciosis insignitum, in maxima veneratione habebatur ab episcopis 30 qui presentes aderant, incisum et cum aliis preciosissimis apostolorum et aliis sanctorum reliquiis per nobiles quosque partitur et postea, eis ad natale solum revertentibus, per ecclesias et cenobia distribuitur. Preterea in Leodiensi

- parochia de eisdem reliquiis ditatae sunt plures ecclesie. In ecclesia beate Marie Huyensi portiuncula de corona spinea Christi ad quantitatem unius Cf. M. Chr. belg.,
215. digiti longa et grossa absque spinis, sed est de calamo et adhuc patent vestigia cicatricum ex quibus spine fuerunt evulse. In ecclesia Sancte-Marie
- 5 Trajecti servatur de eisdem reliquiis in cruce aurea grecis litteris sculpta portiuncula dominice crucis, longitudinis unius magni cubiti et latitudinis duorum digitorum : tabula quoque aurea continens crucem dominicam quam Constantinus Magnus in bello super pectus portabat. In ecclesia Sancti-Albani martyris Namurcensis videntur quattuor tabule auree et in qualibet
- 10 portiuncula ipsius ligni salutaris. In ecclesia Floreffiensi, maxima pars crucis, quam Philippus comes Namurcensis, frater novi imperatoris cum aliis sanctorum reliquiis ibidem reposuit. In castro Namurcensi, dens beati apostoli Petri, caput sancti Pauli episcopi et confessoris, aliorumque ibidem sanctorum habentur reliquie.
- 15 Predictus comes Philippus has binas ecclesias, scilicet beati Petri in castro et Sancti-Albani martyris bonis multis dotavit, clerum quoque earundem ordinavit. prout in scripto Guidonis legati plenius continetur. Cf. G. abbr.

XLV. *Guerres de Henri I^{er} de Brabant* (1).

- Postquam Balduinus, comes Hannonie et Flandrie in imperatorem Constanti- G. abbr.
20 nopolitanum est sublimatus. Henricus dux Lovanii dominium totius Lotharingie sibi soli reputans esse relictum (2), cepit more Nemroth robusti venatoris impetuosum gladii sui furorem in vicinas rotare gentes, et in copioso exercitu descendit primum in Hollandiam, quam auxilio Philippi Namurcensis comitis, sue penitus subjugavit ditioni, comitemque Theodericum (3) cepit et Gelrensis
- 25 comitis consilio fines ejus igne vastavit. Perpendens autem fortune favorem in applausu sibi arridere jucundo, audacter apponit apprehendere etiam comitem

(1) Nous avons ici un récit emprunté à la même source, mais plus complet que celui du *Gesta abbreviata*. Ce récit fait immédiatement suite au précédent. Tous deux dérivent probablement de la même source.

30 (2) Dans le texte abrégé du *Gesta abbreviata*, ce passage devient inintelligible et erroné, comme le remarque G. WAIRZ dans son édition *M. G. H. SS.*, XXV, 155, note 8.

(3) Thierry VII, comte de Hollande, 1190-1205.

Gelrie Gerardum ⁽¹⁾, quem primo congressu sue submitit ditioni, vinculo fidelitatis sibi illum federans et nexu homagii. Quem postea die solemnī Natalis Domini proditiose captum coegit spondere solutionem III M marcharum Coloniensium. Ut autem repromisse pecunie solutionem celerius comes expedire valeret, precibus obtinere contendit quatenus libertati pristinae 5 restitueretur. Verum dux consentire renuit donec loco patris filius primogenitus, qui postmodum spoliationi civitatis Leodiensis interfuit, in arcta custodia vinculis mancipetur. Animadvertens comes injuste terre sue depopulationem, sui suorumque optimalum inhonestam detentionem, sui que filii incarcerationem, de prudenti consilio episcopi Trajectensis Theoderici ⁽²⁾, 10 Hugonem Leodiensem episcopum aggreditur et homagio ligio esse illi constringens, universum allodium suum a ponte Trajecti usque Ruremundam per manus Henrici ducis Lymburgensis et Philippi comitis Namurensis, solemniter sancto Lamberto contulit ipsumque de manu Hugonis episcopi relevavit. At Hugo episcopus perpendens quam discreta debeant esse diversarum perso- 15 namm merita, dicente apostolo Paulo : Cui honorem honorem, cui vectigal vectigal, cumque dux Lovaniensis comiti Gelrie indebitum imposuerat jugum servitutis, atque ideirco volens hominis sui injuriam ab aliena violentia modo competenti decenter tutari, Henricum ducem predictum convenit, consulte proponens monendo et monens proponendo quatenus ab incepta injuria et 20 injusta vexatione comitis Gelrie vasalli sui benevole desistat et obsidem, videlicet comitis filium, resolutum honorifice patri restituat. Dux vero dum admonitionem salubrem nec audit nec exaudit, sed, more aspidis surde obturantis aures, quotidianam episcopi instantiam quasi subsannando preteriret. precum blanditiis succedit minarum asperitas, et effrenis ducis 25 animus petitioni, ymo jussioni episcopali, licet nolens et invitus, tandem tamen consentit, concedendum potius reputans quam aculeo calcitranti repugnandum. Injustam itaque exactionem trium millium marcharum comiti Gelrie indebito factam dux libere remittit et filium a vinculis absolutum libere eidem restituit.

Ad Rom., XIII, 7.

Ps. LVII, 4.

50

(1) Gérard IV, comte de Gueldre, mort en 1229.

(2) Thierry de Nuenar, évêque d'Utrecht, 1198-1212.

XLVI. *Fondation de Val-Dieu et de Val-Notre-Dame, 1216.*

Eo tempore, constructa est abbatia dicta Vallis-Dei cisterciensis ordinis, et in
 capite jejunii ejusdem anni, adductus est illic conventus a Guidone abbate
 nono Sancte-Agathe Hochtensis. cum ibidem permansisset annis XL et amplius.
 5 Factus est ipse Guido primus abbas Vallis-Dei et ultimus Sancte-Agathe
 predicte, quia mox post discessum ejus a cenobio prememorato locate sunt
 in ipso Hochtensi monasterio moniales cisterciensis ordinis assumpte de
 cenobio Sancti-Salvatoris in monte Aquensi, quarum fuit prima abbatissa soror
 Helwigis, mulier humilis et devota. Cum vero Albertus comes de Muha ⁽¹⁾
 10 ipsarum intellexisset penuriam, sancto tactus spiritu, de consensu Hugonis
 Leodiensis episcopi, ad quoddam hospitale situm in valle inter Wangias et
 Vinamont prope Huyum eas adduxit et ibidem ecclesiam in honore Virginis
 gloriose Marie edificavit, ob ejus reverentiam abbatia ipsa nuncupata est
 Vallis-Nostre-Domine. Quam quidem abbatiam idem comes multis dotavit
 15 possessionibus. Pro situ vero ejusdem abbatie a quo moniales Wangie aliquid
 exigebant, tenentur abbatissa et conventus Vallis-Nostre-Domine annuatim
 dictis monialibus in tribus denariis aureis persolvendis.

G. abbr.

Chr. de 1402,
150-151.

Contigit eo tempore ut Albertus comes de Moha ex uxore non posset heredem
 suscipere... que omnia prefatus dominus Wilhelmus, demptis paucis, de manibus
 20 pessimorum excussit. Fuit hic Wilhelmus dominus de Perweys frater ducis ex
 patre tantum, cujus mater fuit Imana ⁽²⁾ filia comitis Lossensis. Ingressus
 dux nequam palatium suaque jam pastus... et dictorum sigillis principum firmius
 roboratur.

Triumph. S. L.,
172, 33; 179, 27.^a Margareta : cod.

23 (1) Albert III, comte de Moha, 1180-1212.

(2) L'erreur du manuscrit, portant ici Margareta, est corrigée dans le manuscrit même par une
 note ajoutée d'une main postérieure : Imana secunda uxor sui patris, cujus prima fuerat Margareta
 filia Henrici ducis Lymburgensis, ex ducis Lotharingie. Godefroid III, duc de Brabant, eut de sa
 première femme Marguerite, fille d'Henri 1^{er}, duc de Limbourg, mort en 1172 : 1^o Henri 1^{er}, son
 30 successeur, mort en 1255 ; 2^o Albert de Louvain, évêque de Liège, assassiné à Reims en 1192. Il eut
 de sa seconde femme Imaïne, fille de Louis 1^{er} de Looz : 1^o Guillaume, lige des seigneurs de Perwez ;
 2^o Godefroid de Louvain.

XLVII. *Déchéance d'Otton IV, 1210* ⁽¹⁾.

G. abbr., a° 1212.

Interim dum tractatur de pace componenda, Theobaldus, comes Barenis ⁽²⁾, clam collecta militari manu, terram episcopi ultra Mosam latenter invadit et ad favorem ducis obtinendum, munitionem episcopi apud Uffey, turrim erectam in dolo adequat solo et prosternit. Attente igitur Dominus devotis gloriosi presulis et martyris Lamberti supplicationibus provocatus, primum in Ottonem eo tempore adhuc imperatorem ultricem manum suam evidenter convertit. Cum enim nocte quadam eum conjuge sua ⁽³⁾ in maritali thoro recumberet, illa de latere suo subito mortua miserabiliter est abstracta. Quo siquidem rumore diffuso, tota Suevia simul et Bavaria ipsius dominio se substraxit. Et quum excommunicationis sententiam ab apostolico presule in ipsum latam et per universam Italiam atque Alemanniam promulgatam contempserat neque ad eor reversus emendam Ecclesie prestiterat, unanimi principum imperii consensu, auctoritate apostolice Sedis, ab imperio irrefragabiliter deponitur, atque sub interminatione anathematis ne quis Ottonem de cetero nomine regis vel imperatoris designare audeat, districtius inhibetur.

XLVIII. *Bataille de Steppes, 1215.*Triumph. S. L.,
179, 27; 184, 41.Cf. Rein. Ann.,
a° 1212.

Dum autem Ferrandus ⁽⁴⁾ comes ducem Henricum postea super pactione... Interea Namurensis comes Philippus sine liberis e vita discessit, et Petrus comes Autisiodorensis ⁽⁵⁾, qui sororem Philippi habebat conjugem, in comitatu Namurcensi succedit. Dux autem convenit Francorum regem Philippum... ad locum reversa est nihil inveniens spoliolum que Lossenses jam antea rapuerant.

(1) A la mort d'Henri VI en 1198, son fils Frédéric II, né en 1194, et déjà élu roi des Romains en 1196, fut de nouveau proclamé sous la régence de Philippe de Souabe, cinquième fils de l'empereur Frédéric 1^{er}. Mais en même temps, quelques princes élirent Otton IV, duc de Saxe et comte de Poitou.

(2) Thibaud, comte de Bar, 1194-1214.

(3) Otton IV avait épousé, en 1210, la fille de Philippe de Souabe, son rival, Béatrix, qui mourut la même année. Il épousa, en 1214, Marie, fille du duc Henri 1^{er} de Brabant. (Voir ci-après.)

(4) Fernand de Portugal avait épousé Jeanne, fille de Baudouin IX, en 1211. Il mourut en 1253.

(5) Pierre de Courtenai, comte d'Auxerre, époux de Yolande de Hainaut, sœur de Philippe 1^{er} dit le Noble, comte de Namur de 1196 à 1212. En 1217, il partit avec son épouse pour Constantinople pour succéder à l'empereur Henri et laissa le comté de Namur à son fils Philippe II. Cf. plus loin, LI, p. 40.

Celebrata est hec victoria, auxiliante suis gloriosissimo martyre Lamberto, Triumph. S. L., 184, 45-46
 XIII die octobris, dominica die qua cantabatur : Justus es, Domine, et rectum
 judicium tuum, anno Domini XII^CXIII, indictione prima, hora diei tertia, in
 loco qui custodia sive gardia de Stips nuncupatur. Cecideruntque in hoc Triumph. S. L., 185, 48-49, 1.
 5 certamine ex parte ducis circiter tria milia, qui omnes excommunicati erant,
 capti vero v^M, preter eos qui de peregrino exercitu corruerant. Leodiensium
 vero tantummodo xv viri ccsi sunt. De qua sunt hi versus :

Anno milleno C bis I cum duodeno,
 Legia vicisti Brabantos nocte Calisti.
 10 Hinc captivati sunt V ter mille necati.
 Ex quibus, exemptis alienis sicque peremptis,
 Nostrorum seni ceciderunt atque novem.

Jam diei illius hora nona venerat... ipsumque oppidum Leewis [episcopus] Triumph. S. L., 185, 2-28.
 omnimodis in favillam redegit. Similiter et Landis, oppidum tunc magnum
 15 et famosum, penitus dissipavit. Quod postmodum anno Domini XII^CXXX
 restauratum est et in parvum oppidulum restrictum. Neque enim potentie
 episcopi adversariorum ullus audebat resistere, tantummodo fuge presi-
 dium expetentes. Consiliarii autem ducis ejusque familiares qui illius animum
 ad depopulationem civitatis Leodiensis specialiter inflammaverant, hi fuerunt
 20 Gerbertus quidam phariseus, decanus aliquis Thenensis (⁴); Balduinus scolasticus
 Lovaniensis, qui relicto habitu monastico, a domo quadam Afflighemiensi
 apostataverat; Robinus, miles quidam Thenensis; Reinerus canonicus Hugar-
 densis, scriba ducis, totius adinventor fraudis et prodicionis. Qui qualem
 sue nequitie mercedem perceperunt andiamus. Gerbertus inopinata morte
 25 preventus est in stratu suo dormiens prefocatus. Hujus cadaver nullus terre
 sinus capere voluit, sed super arborem quemdam ad extremum projectum
 contabuit. Consimili fine Balduinus miserabiliter interiit. Robinus carceri
 regis Francie mancipatus omni penarum genere addicitur. Reinerus vero lecto
 accumbens phreneticus, lingue sue devorator et manducator est effectus. Et
 30 quid per singulos discurremus? Non est plane vel unum reperire de majoribus
 Brabantie, Flandrie sive Alemannie qui civitatis Leodiensis desolationi inter-

(⁴) Voir *Triumphus S. Lamberti in Steppes*, chap. IX, p. 180.

fuisset et non alieujus infortunii exitum consecutus fuisset. Sed quid nunc de comite Gelric dicemus? Prius siquidem Leodiensis civitas a Brabantis violata est, qui pretiosa queque jam subtracta asportarant. Post hec supervenientes Gelrenses nec animum nec manum a violentia retraxerunt. Quin veluti canes famelici per civitatem discurrentes, que Brabanti ut vilia contemnentibus 5 reliquerant, tanquam pretiosa estimantes rapuerunt. Collegerunt itaque et ipsi singulas sarcinas quas onustatis navium stationibus per Mose alvenum ad terram suam transmiserunt. Sed quid idem consecuti sunt? Otto imperator, militari coagitata copia, ex insperato fines exoccupans comitis Gelric, gladio depopulatur et igne, nec manum revocat crudelem donec funditus omnem 10 circumquaque deleverit regionem usque Ruremundam, civitatem opulentam, que et ipsa penitus vastata est.

Cf. Rein. Ann.,
a^o 1214, p. 115.

Cf. Rein. Ann.,
a^o 1243, p. 112.

Interfectorum etiam in Slips cadavera diu inhumata jacuerunt, quibus devorandis canes totius regionis concurrentes die nocturne incumbabant, sieque canum timore nemo ad ea humandum audebat accedere. Cumque 15 in vicinis pietate motis multa corpora in profundissimam foveam fuissent projecta, canes, cadaveribus spretis super terram jacentibus, unguibus sepulta extrahebant et dentibus.

Triumph. S. L.,
185, 21-186, 20.
Cart. St-Lamb.,
I, chartes 175
à 183.

Mense octobri die xx, comes Flandrie Ferrandus... ubi tempus suis perspexisset votis congruere. Veruntamen anno Domini XII^oXXXVII, in festo Decollationis 20 beati Johannis-Baptiste, Henricus dux ad eor reversus in castro Warhemie omnem quam habere posset actionem ad dominia de Moha et Walevia, una cum primogenito suo Henrico, pro expiatione sui criminis et anime sue salute, quitavit episcopo et ecclesie, solvitque pro illatis damnis xc^ol^{iv} Valencenenses, perpetua deinceps pace cum episcopo et comite juramento firmata. Quam quis 25 violare presumpserit tam ipse quam heredes sui perpetuo deputentur exilio. Acta sunt hec, presentibus Egidio Bertholdi, Waltero Bertholdi, Leonio castellano Bruxellensi (1), Godefrido de Perweys, Arnolde de Waelhem (1), Arnolde de Weezmale (1), etc.

Triumph. S. L.,
186, 20-187, 20.
G. d'O., 118, 50-53.

Anno Domini XII^oXIII, mense aprili. Fredericus rex Sicilie, electus in 50 imperatorem, contra Ottonem regem confligens in Alemannia mirifice triumphavit. Otto autem fugatus ab Augusto Rhenum transire... Victorie Bulloniensis

(1) Voir FR.-L. GANSHOF, *Les ministeriales en Flandre et en Lotharingie*, pp. 121, 107 et 92.

recolitur memoria. Subsequente mense maio, dux Henricus primogenitam suam Mariam dedit Ottoni regi conjugem, cum nonum etatis ageret annum, ut de Leodiensi diocesi quandoque ad libitum plenam reciperet ultionem. Hec Maria se postmodum scripsit dominam de Helmont. sub tenore hujusmodi : Maria Dei
 5 gratia quondam imperatrix Romanorum, filia ducis Lotharingie et Brabantie. Cum inter monasterium Averbodiense ex una parte ac homines in dominio nostro de Helmont super palude juxta curiam de Steresel orta esset dissensio, etc. Datum anno Domini MCCXLVI ⁽¹⁾. Fuit preterea etiam domina in Arendonck. ubi usque hodie apud seniores nuncupatur imperatrix repulsa.
 10 Anno autem gratie XII^CXIII, mensis julii xii, apud Nivellam... vacuus est fide et justitia.

Triumph. S. L.,
 187, 25-188, 33.

XLIX. *L'empereur Frédéric II, 1214-1215.*

Factum est autem postquam Philippus rex Francorum percusserat exercitum Ottonis et suorum, Fredericus rex Allemannorum et Sicilie, mense septembri,
 15 exercitum copiosum et miri apparatus opulenter congregavit. V^M militum suo ducens comitatu. Tendens autem Aquisgrani per Confluentiam Mosellam transiens, terram comitis Juliacensis ⁽²⁾ subintrat. Audito consilio quorundam ne ad presens locum Aquensem vallaret donec Brabantie fines sue potestati subjugaret, Trajectum se contulit. Cui occurrit Hugo Leodiensis episcopus
 20 cum sexcentis fere militibus, centum milibus tam peditum quam equitum, quos eduxerat ab episcopatu Leodiensi. Dux itaque Brabantinus, considerans quod in supremum terre sue excidium tendat omnis ista multitudo, Hugonem episcopum Leodiensem adiit ut de pace propter Deum inter ipsum et regem tractaret. Quod et fecit. Simile quid de duce Lymburgensi et rege Frederico fecit.
 25 Principes Allemannie discrete considerantes partem Frederici de die in diem ad nutum ejus feliciter prosperari, Ottonem vero deficere, omnes tractu temporis conciliantur Frederico, nec est qui Ottonem visitet vel eum consoletur ex omnibus Allemannie primatibus primitus ei charis. Post hec Fredericus legatos suos ad Aquenses dirigit, qui ut dicerent quomodo cuncta
 30 ei cedebant in prosperum, solis exceptis Aquensibus. quodque licet non illos

(1) Cf. WAUTERS, *Tables*, t. IV, p. 487.

(2) Guillaume III, comte de Juliers, 1208-1218.

persona regis moveret, veruntamen predecessorum suorum merita plurimum eidem suffragari deberent. Siquidem Fredericus, ejus attavus, fundamenta murorum Aquensium primus locavit, muris locum circumdans et valle muniens. Pater ejus Henricus imperator ampliori libertate quam omnes imperii incolas sublimiter decoravit, singulari quoque specialis prerogativa 5 privilegii insigniens et exornans. insuper et ipse rex Fredericus solito more imperialis munificentie ampliora beneficia sic eis exhibere paratus in abundantiori collatione libertatis, antiqua si opportunum fuerit privilegia innovando, si addendum fuerit addendo, si subtrahendum subtrahendo. et. ut breviter dicatur, modis omnibus eadem meliorando. His auditis et in commune recitatis, 10 Aquenses una cum comite Juliacensi, cum plausu magno et hilaritate, preeces regis suscipiunt. legatis porrigunt dexteras, portisque reseratis et patentibus, locum Aquensem regie per omnia exponentes voluntati, et a minimo usque ad majorem omnes debita fidelitate regi sese indifferenter astringunt. Sicque omnia que viderunt et audierunt legati regi suo Frederico retulerunt. 15

Chr. de 1402,
155.

Anno igitur Domini XII^o XV, Fredericus rex Sicilie, filius Henrici imperatoris, viii kal. augusti, pontificatus domini Innocentii pape III anno XVIII in regem inungitur Alemannie, in templo beate Marie Aquisgrani. Precipui autem et preelecti hujus sacre unctionis ministri ex antiqua consuetudine atque ordinata dignitate solent esse constituti metropolitanus Coloniensis et episcopus Leodiensis, sicut a longis retro temporibus habitum constat et observatum. Sede autem Coloniensi his diebus vacante (1), vices archiepiscopi ejusdem ecclesie quas in ejusmodi necessitatis articulo Leodiensis episcopus supplere tenetur, Sifridus Moguntinus archiepiscopus (2) egit ex permissione Hugonis Leodiensis episcopi, qui rogatus a Frederico rege deferre voluit Moguntino archiepiscopo, 25 non solum propter regis ipsius reverendum interventum, verum etiam propter insignem Apostolice Sedis prerogativam, quam idem prefulgebat Sifridus, utpote iudex delegatus super universam Alemanniam a domino papa constitutus.

G. d'O., 119, 10-17.

Hoc anno. ix kalendis martii, consecrata est ecclesia de Juncis... ac propter crebra miracula... populus... cum oblationibus et hostiis devotus supplexque 30 confluit.

(1) Par la compétition entre Adolphe d'Altena et Thierry de Heinsberg.

(2) Sigfrid de Eppenstein, archevêque de Mayence, 1200-1250.

L. *Concile de Latran, 1215.*

Eodem anno, mense novembri, presidente domino papa Innocentio III, celebrata est sancta et universalis synodus... Adfuerunt... Hungarie, Cypri Arragonieque oratores diversarumque nationum nuncii deputati. Inter
 5 hos totius orbis patres et proceres adfuit etiam reverendissimus ecclesie Leodiensis episcopus dominus Hugo, vir et ipse non infime dignitatis. Fueruntque ibidem tres synodi dies. Prima itaque die... Tertia vero die, habitu ornatus ecclesiastico ut episcopus indutus pontificalibus et mitratus. Quidam religiosus episcopus romanus... accessit salutandi gratia Hugonem
 10 Leodiensem antistitem... Miratus ille : Domine, ait, magna vobis est cura commissa. Fuerat istud concilium antea per universum orbem tribus annis pronuntiatum. Singulis equidem diebus quibus synodus celebranda erat, pontifex sacrosancta mysteria in ecclesia Lateranensi pontificalibus ornamentis indutus solemniter celebrabat, erantque eadem paramenta auro omnique lapide
 15 pretioso in tantum pregravata ut vix illa gestare nimio et ultra modum eorum depressus pondere sufficeret. Desuper autem fores majoris ecclesie Lateranensis solium sibi extruxerat excelsum, ab eminentiori loco volens ab omnibus videri in decore suo et audiri in lingua sua admodum diserta. Missarum solemnibus ecclesiastico ritu completis, pontifex ad solium suum excelsum et
 20 elevatum mox transibat in sonitu tube ductilis et in voce tube cornee, terra resonante in voce instrumentorum tintientium in auribus universorum qui aderant et pre confusione sonitus obstupescabant. Sic eor gerere videbatur exaltatum ante ruinam imminentem. Nec plane sine prognostico appropinquantis termini contigit quod prima die synodalis residentie pontifex causam
 25 facti vocationis in publicum proponere volens, ita exorsus : Desiderio, inquit, desideravi hoc pascha manducare vobiscum antequam patiar. Et merito quidem mentionem fecisse videbatur de pascha et morte, quia in brevi ab hac erat vita transiturus. In hac sancta synodo venerabilis pontifex Leodiensis Hugo communes Alemannorum omnium suscepit causas, universaque pertractabat negotia majorum Francie, Alemannie, Germanie ceterarumque nationum ante faciem pape sedentis in throno. Insuper a rege Frederico suo cognato specialis Apostolice Sedis nuncius erat episcopus Hugo

Reineri Ann.,
 a^o 1215,
 pp. 124-125.

G. abbr.,
 134, 40-19.

G. abbr.

destinatus. Summam enim atque indubitam fidem super ceteros Alemannos in Hugonem episcopum habebat. In hae synodo orientalis ecclesia se subditam romane Ecclesie exhibuit multaque alia salubriter ordinata fuere. A primis autem Ecclesie erepundiis, etiam si chronicus tenor diligentius indagetur, non facile erit invenire ullum fuisse concilium ad quod tam copiosus patrum ac principum numerus convenisset. Soluta jam concilio, dominus papa Innocentius, vocato ad se venerabili Hugone episcopo, ex singularis prerogativa dilectionis et gratie, contulit unam lacrimam quam Salvator noster plorando emisit in vase cristallino inclusam. Hanc episcopus Hugo contulit dilecto suo Ottoni abbati Sancti-Laurentii ⁽¹⁾, qui illi concomitatus fuerat. Etiam juncturam unam corporis sancti Pauli apostoli quam in ecclesia ejusdem Sancti-Pauli reposuit. At dominus Hugo episcopus, accepta pontificis domini Innocentii licentia, suos solemniter remisit Leodium, intendens Altissimo persolvere votum quo se illi obligaverat, dum conflictus in Stips immineret, limina scilicet beati Jacobi in Galicia se visitaturum, quod et fecit, assumptis secum novis paucisque peregrinationis sue comitibus.

LI. *Mort de l'empereur Henri de Constantinople, 1217.*

Chr. de 1402, 156. Anno Domini XII^CXVII, Henricus imperator Constantinopolitanus, quondam comes Hannonie et Flandrie, qui fratri suo Balduino successit in imperio, anno X imperii sui obiit absque liberis. Porro Namurensis comes Petrus qui Altisiodorensis dicebatur, Rhomam profectus cum sua conjuge Yolena sorore predictorum Balduini et Henrici imperatorum consecratus est ad Sanctum-Laurentium per papam Honorium III in imperatorem Constantinopolitanum. Qui mox ut Grecie fines attingisset, captus est a duce quodam, sed tamen cum filiabus liber evasit, uxore ejus ibidem manente terramque et imperium quamdiu viveret gubernante ⁽²⁾. Philippus autem eorum filius, dictus ad labra ^a ⁽³⁾ factus est comes Namurensis.

^a adalabra : cod.

(1) Cf. D. U. BERLIÈRE, *Monasticon*, t. II, p. 41.

(2) Elle mourut en 1219.

(3) Philippe II à la Lèvre, marquis de Namur, 1217-1226.

LII. *Croisade, 1218-1219.*

Eo tempore, cum post coronationem Frederici imperatoris, dominus Sifridus Moguntinus archiepiscopus, apostolice Sedis legatus, missarum solemnibus ritu complisset ecclesiastico, sermonem inchoavit ad populum, proponens novo regi Frederico cunctisque primatibus ad assumendum signum salutifere crucis in negotio recuperande terre civitatisque sancte Hierusalem. Completa autem tam pia legati exhortatione, rex Fredericus pre gaudii immensitate medullitus concepti resolutus in lacrimas genibusque provolutus pontificis, signum crucis ab ejus suscepit manibus, sese in holocaustum offerens Domino, ad cuius nutum sese devotus exponit martyrio. Ut autem legatus ad hoc alios suo hortaretur exemplo, juxta id quod scriptum est : Cepit Jesus facere et docere, onus ipsum ad quod suscipiendum fideles alios salubriter invitabat etiam suis imponere humeris consulte deerevit. Aderat sane ibidem magister Johannes scolasticus Zanetensis, in quo vere gratia Dei habitabat, homo faciei columbine et elegantis in teuthonico idiomate elegantie, qui per triduum verbum exhortatorium populo Dei proponens plurimos et fere infinitos ad idem animavit. Insigni itaque victoriose crucis caractere muniuntur precipui quidam et illustres in dignitate tam ecclesiastica quam mundana, videlicet Bambergensis et Monasteriensis episcopi, Brabantie, Ardenne, Moravie et Austrie duces, Lossensis, de Hoestade, de Bennech. fratres. et comites Julia-censis, de Montibus, Hollandie et alii quamplurimi comites et barones cum innumerabili procerum et laicorum multitudine. Remanserunt autem non signati Leodiensis, Cameracensis et Osnaburgensis episcopi, Theobaldus dux Lotharingie, Waleranus comes Lutzelburgensis et Henricus comes Barenis (1).

(1) Egbert de Meran, évêque de Bamberg, 1205-1257; Otton d'Oldenburg, évêque de Munster, 1204-1218; Henri 1^{er}, duc de Brabant, 1190-1255; Léopold VI, duc d'Autriche, 1196-1250; Louis II, comte de Looz, 1195-1218; Lothaire 1^{er}, comte de Hochstade, époux de Mathilde, qui se remaria à Louis II de Looz ou Lothaire II, son fils; Guillaume III, comte de Juliers, 1208-1258; Adolphe V, comte de Berg, mort en 1218; Guillaume 1^{er}, comte de Hollande, 1204-1225.

Adolphe de Tecklenburg, évêque d'Osnabruck, 1217-1224; Jean de Bethune, évêque de Cambrai, 1200-1219; Thibaut, duc de Lorraine, 1215-1220; Waleran, comte de Luxembourg, époux d'Erme-sinde, veuve de Thibaut de Bar et fille d'Henri l'Aveugle, 1214-1226; Henri II, comte de Bar, 1214-1259.

Chr. de 1402,
156.

His diebus, reges Hierosolime, Hungarie, Cypri et dux nobilis Austrie, patriarcha Hierosolimitanus cum archiepiscopis et episcopis multoque clero et optimatibus plurimis consilium inierunt pugnandi adversus Saffadinum, Babilonie soldanum, et Coradanum ejus filium, qui tunc imperabant Hierusalem et Damaseo. Verum civitas Hierusalem destructa erat a Coradano prefato, 5
muri ejus cum turribus intus et foris preter templum Domini et turrim David in acervos lapidum erant redacti. De sepulchro glorioso Domini destruendo consiliati sunt Sarraceni, per litteras a civibus Damiate transmissas ad hoc conceitati, sed huic temeritati propter loci reverentiam nemo presumpsit manus apponere. Placuit igitur dietis principibus in Egyptum descendere et inimicos crucis, 10
auxiliante Deo, in spiritu vehementi conterere. Qui naves subeuntes infra triduum Damiate urbi ventis prosperis applicuerunt. Est autem Damiate caput omnium civitatum Egypti, sita in ripa Nyli fluminis, ultra modum munita, habens in medio fluminis turrim inexpugnabilem. Inter urbem aulem et christianorum exercitum medius discurrebat Nylus, et in medio flumine turris 15
dicta erecta erat. Que laboribus et sumptibus magnis tandem, cooperante Deo, capta est et diruta, milite quodam juvene et strenuo Leodiensis dioecesis ipsam viriliter ascendente. Hoc audito, Saffadinus, vir dierum malorum inveteratus, merore ac luctu deficiens descendit ad inferos. Tandem etiam civitas ipsa Damiate, mense februario, in festo sancte Agathe, obsessa est sub solerti cura 20
domini Pelagii Albanensis episcopi, Apostolice Sedis legati, decursisque ix mensibus, quinta novembris, capta. Post ejus captionem, cives quidam Huyenses qui interfuerant, reversi similem turrim quam in Nylo flumine viderant secus Damiatam, in firmitate murorum Hoyensium, supra rupem, juxta castrum, versus Sanctum-Jacobum construxerunt eamque Damiatam 25
denominaverunt (1). Ibi enim olim Balduinus, comes Hannonie (2), qui comitatum Namureensem ab Henrico Ceo suo avunculo usurpaverat, cum ipse Balduinus et Huyenses Symonem filium ducis Lymburgensis electum episcopum (3) in castro Huyensi obsideret (4), turrim construi consuluerat.

(1) Cf. R. Dubois, *Les rués de Huy*, pp. 134 et 395.

(2) Baudouin V, comte de Hainaut, mort en 1197.

(3) Simon de Limbourg, 1195-1198.

(4) Voir *Gesta abbreviata* dans *Chronique de 1402*, p. 143.

LIII. *Mort d'Otton IV, 1218.*

Anno supradicto XII^cXVII, cum audiret Otto quondam imperator Fredericum regem captivos ducentem filium ducis Brabantie aliosque nonnullos ejusdem terre optimates, cum sua conjugē Maria, dicti ducis filia, metuens
 5 sibi fugit a Colonia in Bruynswyck. Quodam autem tempore, mense maio, anno Domini XII^cXVIII, cum in suo deambularet secretario, tantam ferebatur sumpsisse electuarii laxativi copiam ut, resolutis visceribus, acuto morbo eorreptus xx maii subito defungitur, prestita cautione juratoria de stando
 10 Ecclesie mandatis, postquam annis XXI sub jugo potestatis ejus orbis ingemiscens ipsius insolentiam ultra tolerare non valeret. Defunctus est autem in castro quodam Saxonie ad jus spectante imperii, Harcheburch ⁽⁴⁾ nuncupato, nullo de se relicto posteritatis herede. Pepererat siquidem conjux ejus Maria Lovaniensis filium ejus in hac vita brevis perstitit incolatus. Sed nec quidem
 15 a mille retroactis auditum est annis quod sub ejusvis romani principis tempore tot menia extiterunt locata, tot erecte munitiones, tot valla defossa turresque fabricate, tot locata presidia in defensionem orbis, ut temporibus Ottonis imperatoris predicti, ne scilicet locus quispiam ejus pateret irruptioni vel ab eo posset expugnari.

Eodem anno, obiit dominus Ludovicus, comes Lossensis, qui licet etate
 20 esset juvenis, omni tamen erat bonitate et honestate conspicuus, ejus mors universum episcopatum commovit ad lachrimas.

Anno Domini XII^cXIX, post initum fedus, rogatus pontifex Hugo a duce Brabantino ne ulterius festum triumphi Sancti in suum, ut videbatur, fieri deberet opprobrium, annuens presul ac in vigilia ipsius festi sancti martiris
 25 ingressus basilicam festum ipsum quod per sextennium celebratum extitit ulterius fieri vetuit, provocatisque majoribus suisque votis assensum prebentibus, abscessit. In illius autem diei diluculo... Ex eo autem tempore, triumphus hujus facta est, memoria annua III idus octobris.

Circa hec tempora, floruerunt in episcopatu Leodiensi quamplures sanctissime mulieres...

Cum ablato de medio archipresule, vacaret sedes Remensis... charitas et potens bonorum hominum oratio revocavit.

Reineri Ann.,
 n° 1218, p. 133.

Tr. S. Lamb.,
 191, 30-32.

Ibid., 47-51.

G. d'O.,
 119, 42-121, 13.

(4) Hautzbourg.

LIV. *Accident à l'église de Dinant, 1227.*

Chr. de 1402,
159.

Eodem anno, apud Dyonantum Leodiensis dyocesis oppidum. super ecclesiam beate Marie in valle sitam rupis maxima que de monte diu pependerit, altera beati Thome apostoli, corruit et XXXVI viros missam pro presenti defuncto audientes oppressit et plures alios debilitavit, verum sacerdos officium peragens illesus permansit.

LV. *Mort d'Hugues de Pierrepont, 1250.*

G. d'O.,
122, 8-123, 8.

Post aliquanti temporis spatium, episcopus Hugo Huyum devenit ibique lectum decumbens graviter infirmari cepit. Omnibus igitur rebus suis tam exterioribus... Hugonem antistitem fortiorem purgatorii partem transeurisse. 10

LVI. *Règne de Jean d'Eppes, 1250-1258.*

G. d'O.,
123, 41-124, 40.
M. Chron. belge,
234.

Johannes de Appia, filius Margarete, sororis predicti domini Hugonis episcopi (1), ex regio Francorum sanguine castro Appia genitus, major prepositus ecclesie Leodiensis, frater Hugonis domini de Florinies (2) ab omni clero et populo cunctisque nobilibus, nemine contradicente, eligitur... nullus ab intus egredi 15 vel de foris auderet ingredi civitatem. Post tantorum autem tumultum malorum, Deo donante, pax reddita est inter episcopum et populum civitatis. ad quam revertens Johannes episcopus duas cappas super altare beati martyris Lamberti devotus obtulit.

G. d'O., 125, 9-15.

Anno pontificatus Johannis secundo, fundatum est cenobium dictum Grande 20 pratum... die quo secularis militie baltheum susceperat mox deposito mundane glorie cingulo in monasterio Viliarensi tondetur in monachum.

Cf. J. d'O.,
V, 207-208.

Eodem anno, scilicet XII^cXXXI, Johannes de Feronstrier et Anselmus sororius ejus, scabini Leodienses, quemdam carnificem Theobaldum Soreal occiderunt, qui et in pertinacia perstitentes nullam super commisso homicidio 25 emendam facere voluerunt. Turbatus episcopus eos apprehendi jussit comprehensosque capite puniri. Indignati desuper dictorum punitorum amici tumultum

(1) Jean d'Eppes était fils d'Hugues, seigneur de Rumigni, et de Marguerite de Pierrepont.

(2) Hugues de Florennes. Cf. *Cartulaire de Saint-Lambert*, I, 101, 151, 145.

in episcopum excitare voluerunt. Episcopo autem fugiente ad Huyum, facta est tandem concordia per nobiles de Prato.

Eodem etiam anno, facta est translatio monasterii Sancte-Katherine extra oppidum Sancti-Trudonis ad locum de Mielen, quem locum nobilis domina de Perweys cum jurisdictione temporali donatione contulit. Translatum est tunc ad eundem locum corpus sancte et mirabilis Christine.

Cf. G. abb. Trud., II, 189.
Miraeus, Op. dip., IV, 536-538.

Hiisdem temporibus, moniales de Soliers... consanguinea domini Johannis episcopi.

G. d'O., 125, 16-18.

Fundatur eisdem temporibus claustrum de Vivengnies quod Vinea Nostre Domine dicitur... ordinem cisterciensem susceperunt. Quarum prima abbatisa fuit domina et soror Mathildis (1).

G. abbr.

Episcopus Johannes construxit circa annum Domini XII^cXXXIII monasterium Cruciferorum in Huyo, quod primum et initiale est totius ordinis.

Cf. J. d'O., V, 210.

Eodem tempore, inchoata est ecclesia fratrum minorum... eructantia ex hoc in illud.

G. d'O., 126, 6-11.

Circa eadem tempora episcopi Johannis, in loco qui Graveria... de ordine scolarium constituti sunt. Post hoc conventus ejusdem ordinis in Lewis et Huffalies a predicta domo creatur, et est prior Leodiensis visitator eorum (2).

G. d'O., 126, 1-19.

Anno XII^cXXXVII in Huyo tam ingens nix cecidit quod exerescens aqua m^c et ix domos dejiceret. Combusta est etiam tunc regalis ecclesia cum tota civitate Aquensi.

Cf. Alber., a^o 1235, 936, 48.
G. abbr.

Episcopus Johannes villam de Zittart... usque ad Montem Jovis fugere coarctavit.

G. abbr.

Post hec suborta est guerra inter episcopum et Walranum comitem causa castri cujusdam quod Pilansvacca... (3). Qui tuus antistes te rexit ter tribus annis.

G. d'O., 125, 19-47.

LVII. Guillaume de Savoie. 1258.

Guilelmus natione Sabaudus, germanus Thome Sabaudi, comitis Flandrie

G. d'O., 126, 20-24.

(1) Cf. ED. PONCELET, *L'abbaye de Vivegnis*, dans *B. S. A. H.*, t. X, pp. 2 et 15.

(2) Cf. GOBERT, *Liège à travers les âges*, t. II, p. 586.

(3) Le château de Poilvache, alors occupé par Waleran, sire de Fauquemont et de Montjoie, frère de Henri, duc de Limbourg. Voir L. LAHAYE, dans *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. XXI.

et Hannonic⁽¹⁾, Valentine ecclesie electus, subrogatur ecclesie Leodiensis sexagesimus septimus episcopus. anno Domini XII^{CXXXVIII} : prefuit anno uno. Celebrata namque electione, altera Nativitatis beati Johannis-Baptiste, quidam in Ottonem Trajectensem prepositum et ecclesie Leodiensis canonicum⁽²⁾ conveniunt; alii vero in Wilhelmum, virum bonum, doctum et 5 honestum consentiunt. Pro quo etiam Otto cardinalis⁽³⁾ qui tum in Anglia erat, ... electione Ottonis cassata quem etiam electus Coloniensis abjurare per pontificem compellitur. Eo tempore, rursus mota est dissensio inter pontificem et imperatorem Fredericum II in quem pontifex Gregorius XVII excessus annotavit ipsumque per universum orbem excommunicari jussit. 10 Pro quibus tamen controversiis sedandis, rex Francie sanctus Ludovicus, anno XII^{CXXXIX}, misit episcopum Lingonensem Robertum, postea Leodiensem episcopum, ac dominum Adam militem. Interea vastabatur graviter episcopatus, ... in partibus Sabaudie diem clausit extremum. Ferebatur ab aliquibus quod a cubiculario suo in villa de Bresse⁽⁴⁾ regionis Lombardie, dato veneno, fuerit 15 extinctus, sepultus in monasterio Cathacumba⁽⁵⁾ cisterciensis ordinis, in terra nativitatis sue, cum patribus suis qui monasterium ipsum fundaverunt, anno Domini XII^{CXXX} vacavitque sedes Leodiensis annis duobus.

Alber., a^o 1238,
943, 23-25.

Alber., a^o 1239,
944, 24-25.

G. d'O., 126, 34-45.
Cf. Hist. S. Laur.

Chr. de 1402,
165.

Eo tempore, natus est in Trajecto pullus cum duobus capitibus et cum utroque comedebat. Et in Dyonanto natus est puer nomine Conrardus qui a 20 tergo circa renes gestabat oculum grandem ut speculum et caputium carneum

(1) Guillaume était fils de Thomas, comte de Savoie (1188-1215). Son frère Thomas épousa, en 1257, Jeanne de Flandre, veuve de Ferrand de Portugal. Sa sœur Béatrix avait épousé le comte de Provence. La fille de Béatrix, Éléonora, épousa, en 1256, Henri III, roi d'Angleterre. Il est faux que Guillaume de Savoie fût grand prévôt de Liège (DE THEUX, I, 262.) Le prévôt était à cette époque Jacques de 25 Lorraine, élu évêque de Metz en 1259. Cf. L. LABAYE, *Les paroisses de Liège*, dans *B. I. A. L.* t. XLVI, p. 71.

(2) Otton, fils d'Adolphe, comte d'Altena et de La Marck, et de Lutgarde, sœur du comte de Gueldre, chanoine de Saint-Lambert et prévôt de Notre-Dame à Maestricht, est dénommé Otton de La Marck en 1247 et comte d'Altena en 1249. Il mourut en 1262. Voir B^{on} DE CAESTRET, *Histoire de la maison* 50 *de La Marck*, p. 10.

(3) Otton, cardinal, évêque de Porto, créé cardinal en 1227, mort en 1251.

(4) Breseia.

(5) Abbaye de Haute-Combe.

super caput, longum, ad instar monachi tegens caput et capillos, qui tertia die nativitatis sue, locutus est, sed infra annum obiit.

Anno Domini XII^{CXXXIX}, dominus Henricus de Haccour ⁽¹⁾ decimus quartus abbas Sancti-Laurentii Leodiensis, primus mitram accepit. Cf. Hist. S. Laur. Ampl. Coll., IV, 1099.

5 LVIII. *Robert de Langres.*

Robertus, vir genere nobilis, scientia eruditus, ac moribus ornatus, quondam Lingouensis episcopus, ordinatur sexagesimus octavus Leodiensis episcopus, anno Domini XII^{CXL}. atque in festo sancti Stephani inthronizatus, prefuitque annis VI. Vacante enim post decessum Wilhelmi Leodiensis cathedra, statuta G. d'O., 127, 9-32.
10 est electionis dies circa festum Omnium Sanctorum. Erat tunc temporis in Francia dominus Jacobus Prenestrinus... depravatus fertur exercuisse.

Anno Domini XII^{CXLII}, Robertus episcopus consecravit ecclesiam fratrum G. d'O., 128, 39-41.
predicatorum... idibus augusti.

Anno Domini XII^{CXLIII}, fratres minores... ibique conventum edificaverunt. G. abbr.
15 Eodem anno, obiit in kalendas julii frater Julianus, unus ex septem fratribus a beato patre Francisco ad plantandam novam religionem in his terris destinatis, in ecclesia fratrum minorum Leodii sepultus.

Temporibus hujus episcopi Roberti, facta est siccitas immensa... omnis plebs, G. d'O., 128, 12-36.
ut vidit, dedit laudem Deo.

20 Anno XII^{CXLV}, Conrardus rex, frater Frederici imperatoris confirmavit privilegium quoddam oppidanis Sancti-Trudonis ⁽²⁾ Wauters, Table, VII, 770.

Eodem anno, obiit Johanna comitissa Flandrie et Hannonie absque liberis, Chr. de 1402, 166-167.
que dudum nupserat Thome filio Thome de Sabaudia ⁽³⁾ clerico quondam et archidyacono Lugdunensi. Margareta autem soror Johanne in dominio
25 dictorum successit comitatum. Que etiam in flore quodam juventutis sue conjuncta cum quodam Buchardo de Avennis, nobili viro sed non legali thoro, nam canonicus erat Sancti-Lamberti Leodiensis et archidyaconus, quare et dyaconus, genuitque filium Johannem de Avennis. Cumque interim Buchardus

(1) Henri de Haccourt, abbé de Saint-Laurent, 1259-1288. Cf. D. U. BERLIÈRE, *Monasticon*, t. II, p. 42.

50 (2) Cf. STRAVEN, *Inventaire des archives de la ville de Saint-Trond*, t. I, p. 5.

(3) Voir note de la page 46.

Romam dispensationis ab ordine prefato obtinende gratia profectus esset, quatenus dominam Margaretam uxorem ducere posset, et in dispensationis beneficio pontificis assensum difficulter obtinere prevalens diutius tardaret, dicta domina Margareta Wilhelmum quemdam de Dampire, strenuum militem Flandrie, qui ei erat homo legins, in matrimonium sumpsit, ex quo duos 5 filios Wilhelmum et Guidonem genuit, Buchardo adhuc in Urbe existente. Tandem ipse Buchardus ab ordine dyaconatus dispensatus et ad contrahendum matrimonium cum dicta Margareta auctoritate apostolica admissus, cum ab Urbe reverteretur, in via finem vite fecit. Suboritur ingens commotio inter Johannem de Avennis primogenitum et Wilhelmum filium Wilhelmi Dampetri 10 secundo genitum pro dietis comitatibus Flandrie et Hannonie. Mater erat pro Wilhelmo quem etiam Flandrenses tenebant pro suo hereditario comite. Pro parte Johannis erant amici omnes et Hannonienses eum habebant pro domino. Hinc lis et discordia ac fomes odii. Veruntamen Margareta comitatum nomine et actu gubernabat ne filium suum Johannem exhereditare 15 videretur. Johannes autem amicorum suorum consilio matrem quoad viveret in regimine sustinuit.

Cart. S. Lamb.,
1, 478.

Sabbato post dominicam Letare anno supradicto XLIII [1245 n. s.], prepositus, decanus totumque capitulum ecclesie Leodiensis direxerunt ad imperatorem Fredericum litteras continentes : Qualiter Johanna predicta 20 comitissa comitatum suum Hannonie in feudum relevasset ab ecclesia Leodiensi, filius quoque similiter Theodericus jam pridem defunctus. Et quum ipsa Johanna sine liberis decessit, Margareta ejus soror in dictum comitatum sese intravit contra consuetudinem imperii, rogantes ut desuper ecclesie juribus subvenire velit. 25

Anno Domini XII^CXLV, deposito Frederico imperatore ab imperio, substituitur in regem Alemannorum Henricus landgravius Thuringie (1). Quo in regem coronato, statuitur apud Francfordiam dieta sollemnis pro statu regni et ecclesiarum Alemannie reconciliando. Ubi presentibus regni primatibus, per sententiam diffinitivam decretum est quod per litteras dieti regis hac 30 serie scriptas decretum est : Henricus Dei gratia Rhomanorum rex et semper

(1) Henri Raspon, landgrave de Thuringe, surnommé le Roi des Prêtres, mort en 1247.

augustus. In solemnī curia nostra apud Franckenfordt nuper celebrata, per concordem omnium principum et aliorum nobilium qui aderant coram mea serenitate, fuit per sententiam diffinitum quod si aliquis sine liberis decesseret feudum tenens ab ecclesia, libere ad ecclesiam eadem feuda revertantur.

5 Datum in solemnī curia nostra apud Franekfordt, idus augusti, indictione III, anno dominice incarnationis quadragesimo quinto.

Eodem anno, celebratum est apud Lugdunum generale concilium per papam Innocentium III in ecclesia beati Johannis, convocatis circiter ducentis archiepiscopis et episcopis, plurimis quoque abbatibus et aliis ecclesiarum
10 prelati. Interfuit et noster episcopus Robertus. Qui etiam a concilio regressus pro bono pacis obtinuit a Walerano comite Luceburgensi pontem Leffie, terram quoque secus ripam Mose inferiorem usque ad rupem pertranseuntem in occursum Bovinie, etiam quicquid habebat juris in Dyonanto (1).

Chr. de 1402,
169.

Eodem tempore, in festo beati Calixti, reedificatum est cenobium Roberti
15 Montis, ... abbatissa Beatrice ab Huffalieze...

Eo etiam tempore. Balduinus imperator Constantinopolitanus impignoravit regi Francie sancto Ludovico castrum Namurci [pro] quinquaginta milibus librarum Parhisiensium. at pauco interlapso tempore, restituta est pecunia.

Cum autem Robertus episcopus in magna securitatis... sepulturam ele-
20 gerat... G d'O., 123, 4-10.

Additions de Jean de Brusthem au texte d'Hocsem.

I. Siège de Parme par Frédéric II, 1251.

Anno Domini XII^oLI, Fredericus imperator, non modo ira effrenis verumtamen
et crudelitate immanis, cum civitatem Parmam sibi magis exosam fortiter
25 obsideret... Hocsem,
éd. Kurth, p. 9.

II. Paix entre les échevins et le chapitre, 1252.

Hinc electus et clerus... recesserunt bona sua secum et thesauros ecclesie
deportantes. Verumtamen pax per Ottonem (2), fratrem electi, reformata fuit,
Hocsem, 14.
Cf. J. d'O., V, 309.

(1) Cf. *Cartulaire de Saint-Lambert*, I, 499.

30 (2) Otton III, comte de Gueldre, 1229-1271.

mensis novembris die xviii^a, tali pacto quod scabini canonicis non injuriarentur nec de eis vel eorum familiis judicarent.

III. *Élection d'Henri de Dinant, 1254.*

Hocsem, 21. Et sic evenit ut... a non suis terminis excedantur. Fuerunt ergo primi magistri
Cf. J. d'O., V, 310. civium Leodiensium predictus Henricus de Dyonanto et Johannes Grimeal, 5
ambo nobiles (1).

IV. *Proscription d'Henri de Dinant, 1255.*

Hocsem, 27. At ibidem scabini pro tribunali sedentes, Henricum de Dyonanto, Arnoldum
Cf. J. d'O., V, 330. Bloekier, Gerardum Beafyer usque ad xii tanquam edium effractores, latrones,
incendiarios pacisque turbatores proscripserunt. 10

V. *Retour de l'évêque, 1255.*

Hocsem, 30. Quinto kalendas novembris, electus ad civitatem revertitur cum canonicis,
militibus et scabinis, cui Leodienses promiserunt m^a librarum grossi solvere.

VI. *Retour et mise en fuite d'Henri de Dinant, 1255.*

Hocsem, 33. Scabini preparaverunt se ut eos apprehenderent sed non potuerunt. 15
Cf. J. d'O., V, 339. Treuge procurantur per decanum et canonicos. Media nocte dum putarent ex
domo Belquest securi exire, Radulphus de Prato exurgens invasit eos omnesque
cepit vel occidit, dempto Henrico de Dyonanto, qui versus Namureum fugit.

VII. — *Siège du château de Namur, 1258.*

Hocsem, 35. Anno eodem, scilicet XII^cLVIII, ... comes Lutzeburgensis (2) comitatum a 20
Cf. J. d'O., V, 346. comite Hannonie in feudum relevavit. Anno namque LVI, imperatrix Constan-

(1) Ces données, empruntées à Jean d'Outremeuse, sont fauleuses. La cité de Liège avec ses maitres existait avant l'époque d'Henri de Dinant. Le nom de Jean Grimeal est probablement inventé par J. d'Outremeuse. Voir G. KURTU, *La cité de Liège*, t. I, p. 188.

(2) Henri III, comte de Luxembourg, 1226-1274.

tinopolitana (1), Namurci residens, burgenses nitebatur aggravare, propter quod clam comes Lutzeburgensis demandatur ut maternam hereditatem (2) veniat accepturus. Qui gaudio repletus illic militiam dirigit, quam Namurcenses circa mediam noctem Nativitatis dominice intronittunt. Ab his castrum in crastino
 5 obsidetur, sed ipso ab intus bene munito, in biennium obsidio protrahitur. Cumque dominus Franco de Weezmale (3)...

VIII. *Siège de Malines, 1267.*

Anno XII^cLXVII, cum ducis Brabantini auxilio Mechlinienses rebellarent episcopo, idem in festo Sancti Dyonisii, advocatis in auxilium Ottone fratre
 10 suo, comite Gelrie et sororio suo comite Juliacensi (4), Montensi quoque (5), Lossensi (6) ac de Nassouwe comitibus ac multis Hasbanorum nobilibus, cum exercitu scilicet LX^m, qui intrantes Brabantiam destruxerunt quidquid in via invenerunt, Landen scilicet, Hanutum, Thenis, Vilvordiam etc. Postea obsederunt Mechliniam xx diebus strenue impugnantes, sed pre victualium
 15 indigentia, cum esset circa principium hyemis, imperfecto negotio redierunt. Sicque remansit Mechlinia usque ad tempora domini Theobaldi de Baris episcopi. Cum autem Henricus episcopus ab obsidione reverteretur...

Hocsem, 43.
 Cf. J. d'O., V, 372.

IX. *Désordres d'Henri de Gueldre, 1271.*

Episcopus Henricus, cum nimium carnis luxui deditus esset, inter cetera
 20 insolentie sue facinora, filiam Conrardi dicti Le Frison violavit. Hic Conrardus erat de prosapia dominorum de Prato et Juppilia, qui et eorundem insignia

Chr. Tungr. dans
 Chapeav., 298.
 Cf. J. d'O.,
 V, 382-383.

(1) Marie de Brienne, épouse de Baudouin II de Constantinople, empereur depuis 1227, comte de Namur depuis 1257; Baudouin fut chassé de Constantinople par les Grecs en 1261 et mourut en 1273 en Italie.

25 (2) Henri de Luxembourg était fils de Waleran, comte de Luxembourg et duc de Limbourg et d'Ermesinde, fille de Henri l'Aveugle.

(3) Francon dit le Bâtard de Wesemacl, qui se couvrit de gloire à la bataille de Woeringen en défendant le duc Jean I. Cf. GANSHOF, *Les Munisteriales*, p. 94.

(4) Guillaume IV, comte de Juliers, 1218-1278, avait épousé Marguerite de Gueldre, sœur
 30 de l'élu.

(5) Adolphe VII, comte de Berg, 1259-1296.

(6) Arnould IV, comte de Looz, 1227-1273.

deferebat. Unde dicti nobiles qui ante fuerant episcopi amici fidelissimi, facti sunt ei letales inimici. Die sequenti, que erat xi maii anni LXXI. facta est querela in capitulo. Sed dum dominus Theobaldus (1) predictus episcopum charitable commoneret ac reverenter increparet, episcopus ipsum calce ad pectus percussit. Quare dicti nobiles de Prato episcopum invadere et occidere voluerunt, Theobaldo archidiacono hoc impediante. Qui eum ad apostolice Sedis fastigium promotus esset, destinavit Henrico episcopo epistolam pulcherrimam monitiones evangelicas continentem. Cujus tenor sequitur : Debet unusquisque... Ex hac itaque paterne informationis medicina salvifica non est infelix egrotus mutatus in melius, sed velut lytargiam patiens unde mel sugere deherat, doctrine venenum hausit furoris et impatientie. Nam chartam hanc apostolice et evangelice eruditionis plenam remisit ad capitulum, comminando de reditu suo et de vindicta in brevi sumenda.

X. *Déposition d'Henri de Gueldre, 1274.*

De quo dictum est :

Vetustus scriptor
dans
Chapeav., 299;
Zantliet, 114.

Qui fuit ante comes, dux marchio, simul et abbas,
De thalamo pape tantummodo presbiter exit.

XI. *Mort d'Henri de Gueldre, 1286.*

Hoesem, 73.
Cf. J. d'O., V, 400.

Hic post depositionem xii vixit annis, quibus successoribus suis plures molestias intulit. Tandem dominus Theodericus de Prato miles, juxta Franchimont, eum interfecit. Qui mortuus reductus est in Ruremundam, sepultus in ecclesia majori in sepulchris patrum suorum.

XII. *Règlement des monnaies sous Louis IX, 1250.*

Circa annum Domini XII^{CL}, tempore Sancti Ludovici regis Francie, celebrata fuit certa conventio super ordinatione monetarum in civitate

(1) Thibaut Visconti, archidiaque d'Ardenne, cité comme tel en 1252, 1259, 1269; élu pape en 1271, il prit le nom de Grégoire X.

Parisiensi, in qua comparuerunt deputati multorum principum tam citramontanorum quam ultramontanorum. Et ibidem sequendo vestigia preeedentium et posteris providere volentes, conclusum fuit deberi capi unam marcham argenti regii et ponderis Trecensis, quod continet ad veram probam xi denarios
 5 obuli fini, et illam marcham dividi in LXIII partes equales faciendo tot grossos veteres. Et unus grossus vetus fuit et est ac esse debet ii cum dimidio esterling vel septuagesima quarta pars unius marche argenti regii et ponderis Trecensis. Statim vero sequendo hoc fundamentum, fecit idem rex sanctus eudi in regno suo Francie grossum veterem vel Thuronensem, qui idem sunt Angli staterum,
 10 Itali querlinum, Alemanni inferiores denarium dictum, Colonienses etc. Volentes autem dicti principes providere in moneta aurea secundum valorem et concordantiam predictae monete argenteae, dictus rex fecit eudi denarium aureum dictum regale in pondere ii cum dimidio esterling auri quasi puri, quorum LXIII, prout dictum est de grosso veteri, faciunt unam marcham auri ponderis
 15 Trecensis. et ille denarius reputatur tanquam solidus grossorum veterum, quia grossi veteres faciunt et valent regale predictum.

XIII. *Guerre dite de la Vache, 1275* ⁽¹⁾.

Anno Domini XII^cLXXV, commissa sunt eirea Andenam hastiludia ad que comparuerunt plures nobiles, comites et milites. Advenit autem quidam
 20 adducens vaccam ibidem, quam videns Rigaldus de Corbion, civis Cennacensis, dixit domino Johanni Halois, balivo Condrosii, vaccam hanc ante dies quatuor furto fuisse ablatam. Quare balivus cognoscens ab institore, secrete tamen, vaccam, ut premissum est, furto abductam, fecit eam reduci ad Cennacum. Putavit autem is qui eam duxit nihil se inde mali passurum, quod tamen secus
 25 evenit. Nam tanquam fur notorius patibulo appensus fuit. Eaque occasione multa mala subsequuta sunt. Cum enim progenies castri de Belloforti fidelis semper episcopo et episcopatu favorabilis extitisset, audito nunc dominus Johannes de Gannes, cujus fratres erant Raso dominus de Belloforti et Richardus dominus de Fallaize, quomodo unus de suis servitoribus suspensus

Cf. J. d'O.
 V, 403 et suiv.;
 Zantfliet,
 114-115.

30 ⁽¹⁾ Sur l'origine réelle de cette guerre, voir E. PONCELET, *La guerre dite de la vache de Ciney*, *B. C. R. H.*, 8^e sér., t. III, pp. 275-595.

Hocsem, 59. esset, discordia gravis exoritur. Nam tribus predictis fratribus... sua castra receperunt in beneficium a comite Namurcensi ⁽¹⁾, vero suo domino beato martyre Lamberto relicto.

Anno Domini XII^cLXXVI, die XII februarii, discedentibus Leodiensibus et Hasbaniensibus, ut dictum est. ab obsidione castri de Fallaiz, venit Johannes 5 Brabantie dux ⁽²⁾ cum exercitu XII^m armatorum ad dicti castri tuitionem. Verum nobiles de Prato cum Hasbaniensibus de Momalia, Hemmercourt, Hanneff et Waroux Brabantinis viriliter resisterunt. Nam Brabantinorum cesi sunt xxx milites, inter quos et Henricus filius ducis interiit. De reliquis autem circiter VI^mIII^c cecidisse feruntur. Hasbanorum autem tantummodo centum 10 et quinque sunt occisi.

Hocsem, 60. Eodem anno, IIII martii, comes Namurcensis, hortatu... se parat ad terre Cf. J. d'O, V, 413. Leodiensis exitium. At dominus Buchardus prepositus Leodiensis ⁽³⁾ et mamburnus patrie, adjunctis sibi Hasbaniis, terram Brabantie ingressus, omnia usque Thenis flammis absumpsit, XXI maii. Comes vero Lutzelburgensis, qui 15 venerat in auxilium... castrum cum villa destruxit. Non tamen Deus ultionum dominus hoc tres filios diffidentie jura beati Lamberti usurpare conantes impune evadere voluit. Nam comitem Lutzelburgensem in curia regis Alemannie ferunt capitalem subisse sententiam ⁽⁴⁾. Dux Brabantie ictu lancee occubuit ⁽⁵⁾. Comes vero Flandrie in custodia regis Francie miserabiliter 20 obiit ⁽⁶⁾. De incendio Cennaci sunt versus eum data annorum :

J. de W. dans
Chapeav., 310.

Ursmari festo gens Cennaci memor esto
Anno milleno bis centum septuageno
Sex quoque portasti mala, nam succensa fuisti.

⁽¹⁾ Gui de Dampierre, fils de Marguerite de Flandre, avait en 1263 acheté les droits de Marie 25 de Brienne au marquisat de Namur. Il succéda à sa mère dans le comté de Flandre en 1278.

⁽²⁾ Jean I^{er}, duc de Brabant, 1267-1294.

⁽³⁾ Erreur de J. d'Outremeuse : Le prévôt était à cette date Jean de Condé (1245-1280). Son successeur fut Bouchard d'Avesnes (1285-1288). Cf. L. LAHAYE, *Les paroisses de Liège*, p. 74.

⁽⁴⁾ Inexact : Henri IV, comte de Luxembourg, 1275-1288, périt à la bataille de Woerigen sur 30 le Rhin, le 5 juin 1288. On ne retrouva pas son cadavre.

⁽⁵⁾ Jean I^{er} périt en effet dans un tournoi en Angleterre, le 5 mai 1294.

⁽⁶⁾ Gui de Dampierre mourut le 7 mars 1305 dans la prison de Pontoise, où Philippe le Bel l'avait enfermé.

Mense sequenti, quinto idus maii, marescalcus... Demum in Francorum regem Philippum compromittitur, qui xii septembris sic partes arbitrio concordavit ut, sopito negotio vacce etc., domini de Belloforti, Fallaiz et Gonne sua allodia ut prius ab episcopo relevarent.

Hocsem, 62.

Cf. Chapeav., 310, note 3.

5 XIV. *Grisellus, chantre de Saint-Lambert, 1279-1280* (1).

Anno XII^cLXXIX, dominus Grisellus, cantor ecclesie Sancti-Lamberti, fieri fecit vitream fenestram in ecclesia Leodiensi rotundam versus palatium. Et eodem anno reedificatus est pons lapideus Trajecti, quem dominus Henricus de Monteforti sive de Gelria, olim episcopus, destruxerat. Anno Domini
10 XII^cLXXX, predictus dominus Grisellus cantor in curte sua de Motta in Avroto, edificavit prioratum Wilhelmitarum. In quo quidem loco ipse ordinaverat de redditibus sufficienter assignatis sustentari debere octo sacerdotes senes et impotentes qui propter debilitatem suis forte non possent nutrirī prebendis, quos tamen ob honorem sacerdotii non deceret mendicare. Quibus et hanc
15 prefixit legem quod si futuris temporibus irregulariter et dissolute viverent, capitulum Leodiense, autoritate accepta, eos amoveret et ut indignos et ingratos privaret, aliosque religiosos de quacumque regula approbata illuc introduceret. Quod sic postea factum est, et introducti sunt ibi fratres ordinis Wilhelmitarum subrogati de alio ejusdem ordinis monasterio dicto de Biernhafay (2) in Ardenna,
20 et hoc tempore domini Johannis de Flandria episcopi, hujus successoris.

Cfr. Chapeav., 310, note 6.

XV. *Mort de Jean d'Enghien, 1284.*

Anno Domini XIII^cLXXXI, cum Henricus de Monteforti... crederet se esse securum, per satellites sepedicti domini Henrici et domini Arnoldi (3) comitis Lossensis nocte capitur. Propter quod tota Leodiensis patria comitem ipsum
25 diu post exosum habuit, privans eum episcopatus mamburnio quo, vacante sede, fungi solebat. Cum igitur episcopus Johannes super sellam strictam in

Hocsem, 64.

Chr. de 1402, 222.

(1) Gérard Griseal de Bierset; sur ce personnage et sur la fondation du convent des Guillemins, voir TH. GOBERT, *Liège à travers les âges*, III, pp. 209-210.

(2) Sur le convent de Bernardfagne, voir Éd. PONCELET, *Le Monastère de Bernardfagne dit de Saint-Roch*, dans BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ D'ART ET D'HISTOIRE DU DIOCÈSE DE LIÈGE, XIII, pp. 143-293.

(3) Arnould V, comte de Looz, 1279-1523.

caballo a quattuor militibus positus festinanter abduceretur essetque vir pinguis et corpulentus angustia selle et succussoris inconsueta ventilatione deficiens semivivus, ymmo quasi mortuus projicitur et in semita secus fossata juxta portam monasterii de Helechinis ⁽¹⁾ tanquam cadaver vile relinquitur. Diluculo dum adhuc palpitaret essetque parva tunica alba indutus usque ad genua, a quadam meretrice inventus est. Et seiscitante ea quisnam esset, exili et moribunda voce respondit se esse episcopum Leodiensem. Tunc illa caput ejus in gremio suo reclinavit et mox pontifex spiritum dedit. anno Domini XII^cLXXXI, ipso die beati Bartholomei apostoli. Et quia libertates ecclesiarum... ante majus altare secum pariter tumultata, anno XIII^cII. 10

XVI. *Transfert des religieuses à Saint-Quirin, 1285* ⁽²⁾.

J. de Warnant,
Chr. de 1402,
225;
ci-dessus, t. I,
p. 38.

Eodem anno XII^cLXXXV, religiose mulieres, scilicet priorissa et conventus Sancti-Martini in Rolhon ordinis sancte Marie Magdalene, ex illo loco qui erat ultra Mosam ex opposito ville de Daules in terra Namurensi a latere quo itur Boviniam translate sunt ad locum qui Sanctus-Quirinus nuncupatur in suburbio Huyensi, ubi prius fuerat parvum hospitale. 15

XVII. *Transfert à Huy du corps de sainte Odile, 1285*.

Chapeav.,
315-316.
Transl. S. Odilie,
dans
Anal. Boll., III,
23-28.

Eodem anno, transfertur corpus Sancte Odilie... choruscans miraculis veneratione digna honoratur.

XVIII. *Prise de Saint-Jean d'Acre par les Turcs, 1291*. 20

Hocsem, 83.

Eodem anno, Acon civitas... in favillam redigitur, occisis in ea christianis nobilibus propugnatoribus ad numerum xv^m, excepto reliquo vulgo de quo major pars necatur. Similiter et urbs Tripolis diruta et in ea xxx^m christianorum occisa. Eodem etiam anno, ab eisdem capitur urbs Damietta.

XIX. *Mort de Jean de Flandre, 1292*. 25

Hocsem, 83.
Chapeav., 322,
note 5.

Eodem anno, in die Calixti, ... in Flandria deportatum cum suis patribus tumultatum est. Vacavitque sedes episcopalis post mortem domini Johannis

⁽¹⁾ Heylissem.

⁽²⁾ Cf. R. DUBOIS, *Les rues de Huy*, p. 206.

episcopi annis III. Sub quo intermedio tempore, cum apud Trajectum chorea duceretur, nec sacerdoti sacram Eucharistiam deferenti debitum honorem exhiberent, subito ponte ligneo in quo erant fracto, circiter 11^c in Mose flumine demersi perierunt.

5 XX. *Érection en collégiale de l'église de Sittard, 1299.*

Circa annum Domini XII^cXCIX ^a, ad instantiam domini Walerani de Montjoie et Valkenburgh (1), dominus Hugo de Cabilone ecclesiam parochialem de Zittaert erexit in collegiatam, incorporando ei certas ecclesias de jure patronatus domini de Valkenburgh, ut ex litteris patet erectionis hujusmodi.

Ernst, VI, 43,
10 juin 1299.

10 XXI. *Cession de droits sur Malines, 1500.*

Ab hoc episcopo Hugone Johannes II dux Brabantie (2) collationem quamdam obtinuit non sine gravi dispendio Leodiensis ecclesie et patrie, tenoris sequentis, prout habetur in thesauria et registro ducatus Brabantie : Universis presentes litteras... Ex tunc idem dux Johannes et predictus Johannes Berthout anno primo proxime sequenti concesserunt oppido Meehliniensi forum salis. piseium et avene. sub litteris eorundem de data anni millesimi III^cI, ipso die beate Lucie virginis Deinde anno XIII^cIII, propter certos excessus Meehliniensium, predicti principes Johannes dux et Johannes Berthout oppidum ipsum obsidione vallarunt, eoque expugnato, in certis locis portas eum muris destruxerunt, ut in dicto continetur registro.

Wauters, Table,
VI, 709.

Mir. Op. dipl.,
I, 212.

22 octobre 1500.

Wauters, Table,
VIII, 23.

XXII. *Accord touchant Maestricht, 1297.*

His temporibus, cum dux Brabantie Johannes II in prejudicium episcopi beatique Lamberti totum Trajectensis oppidi dominium suo juri retineret et dominus Hugo episcopus super hoc injuriam sibi et ecclesie fieri ipsi duci ac patribus patrie proponeret, de utriusque partis assensu compromissum

J. de W. dans
Chapeav.,
II, 330-331.

Chr. de 1402,
237.

^a XII^cXCVII : cod.

(1) Waleran II, seigneur de Fauquemont, 1268-1502.

(2) Jean II, duc de Brabant, 1294-1312.

est in arbitros qui hujusmodi in causa talem protulere sententiam. Ut scilicet totum dominium Trajecti et Wyck cum eorum suburbiis sint in ditione ducis, duabus tamen parochiis tam in spiritualibus quam in temporalibus exceptis, videlicet beate Marie, ubi olim sedes episcopalis ab ecclesia beati Servatii ad tempus fertur fuisse transposita, necnon Sancti Petri existentis in suburbio 5 Trajecti, que parochia cum suo dominio hereditarium extat allodium beati Lamberti, cujus mater Herisplindis filia fuit Sigolai domini temporalis quondam Sancti Petri. Item quod omnis alienigena, id est non progenitus in episcopatu Leodiensi, in quocumque loco dicti oppidi Trajectensis maneat, ejus si forefecerit correctio ad ducem pertineat. Omnis vero in episcopatu natus, 10 ubicumque in dicto oppido sive Wyck moretur, ejus correctio pertineat episcopo. Mulier autem in episcopatu progenita, si viro nupserit extraneo, ubicumque moram traxerit sive Trajecti, sive in Wyck, semper erit cum suis liberis sub correctione episcopi; vir autem ejus sub correctione ducis. Et similiter mulier alienigena, si contraxerit cum viro in episcopatu progenito, 15 erit cum suis liberis, ubicumque moretur, sub correctione ducis; vir autem episcopi correctioni subjacebit. Itaque conclusum fuit ut locus antique civitatis juris esset episcopi, hoc tamen interposito quod omnes loci incole cum suis familiis capitalem censum persolvant beato Petro Lovaniensi. Cetera vero ultra veterem civitatem ampliata ad ducis dominium pertineant. Per 20 quod arbitrium ecclesia enormiter lesa fuit. Sed et tempore illo quo Guido Hannonius electus episcopus ad urbem pro suis profectus expediendis negotiis, orto in oppido Trajecti inter cives dissidio, quidam beato Lamberto et ecclesie fideles asserebant se ab exactoribus ducis nimium molestari et contra ecclesie jura graviter opprimi, aliis e contra ducis consuetudines defendentibus. 25 Utrinque igitur ad arma congressum est. Sed quia ducis pars longe fortior erat, his qui pro parte erant ecclesie, plures ex parte episcopi trucidantur, aliis aut captis seu graviter sauciatis vel ab oppido fugientibus. Quorum etiam bona dirimuntur, domus irrupte spoliantur, relique tandem in deditionem coartantur, homagium facientes duci et beato Petro Lovaniensi, relicto beato Lamberto 30 legitimo ejusdem oppidi herede et domino. Et ut nonnulla que superius de Trajecto scripta sunt repetamus, constat Poretum comitem oppidi ejusdem beatum Servatium constituisse heredem. Et tempore Sulpitii episcopi, Bodonem quemdam, qui sibi dominium dicti oppidi usurpare nitebatur, jussu Lotharii

Francorum regis fuisse preemptum, ipsumque Lotharium extunc ecclesie factum fuisse defensorem. Circa annum Domini IXCVII, Ludovicus rex, filius Arnulphi imperatoris, confirmando quasdam donationes Karoli simplicis Francorum regis et ducis Lotharingie, dedit et ipse domino Stephano Leodiensi episcopo theloneum et monetam oppidi Trajectensis. A tempore autem Henrici I ducis Brabantie, qui jura imperii in oppido Trajectensi obtinuit a Philippo Romanorum rege, duces Brabantie dictum oppidum sue mancipaverunt ditioni, cum tamen olim civitas esset episcopalis ab imperatoribus et regibus in pura et simplici possessione episcopis donata, a summis Pontificibus confirmata, licet ab ecclesia jam in magna parte alienata.

Wauters, Table, I, 324;
Chapeav., I, 267:
28 janvier 908.

Wauters, Table, III, 227;
Mir. Op. dipl., III, 75:
12 nov. 1204.

XXIII. *Bataille de Courtrai, 1302* (1).

His temporibus, exorta est sanguinaria simultas inter Philippum III Francorum regem (2), cognomento Pulchrum, et Flandrie comitem Guidonem, hae scilicet ex causa. Nam comes filiam habebat nomine Philippam, predicti regis ex sacro fonte patrinam. Hanc dictus comes, contra regis voluntatem, volebat dare filio regis Anglie uxorem. Ob hoc Francorum rex vehementer commotus cum maxima multitudine venit ad prelium adversus Flandrenses. Rex autem Anglie Eduardus I (3) occurrit comiti Guidoni in auxilium, quo non obstante, comes cum duobus filiis a Francis captivatur, et Flandria regi subjugatur. Cum vero rex in Flandriam redire disponeret, Jacobum fratrem comitis Sancti-Pauli (4) gubernatorem Flandrie constituit. Qui cum nimis tyrannizando populum variis exactionibus opprimeret, et die quadam ad oppidum Brugis venisset, populus, seditione commota, portis clausis pontibusque effractis, in dictum comitem suosque qui cum eo venerant impetum fecit, multique nobiles trucidati sunt, comite tamen paucisque cum ipso evadentibus. Quod cum regi Francorum nunciatum fuisset, vehementer commotus, congregato

Hocsem, 105.

(1) Sur cette célèbre bataille, voir V. Fais, dans les *Annales de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand*, I. V.

(2) Philippe le Bel, roi de France, 1285-1314.

30 (3) Édouard I^{er}, roi d'Angleterre, 1272-1307.

(4) Jacques de Châtillon, seigneur de Leuze et de Condé, frère de Gui, comte de Saint-Pol, 1292-1297, qui prit la fuite à la bataille de Courtrai après avoir vu périr ses deux frères.

exercitu gravissimo ad internationem Flandrensiū se accinxit ac belli ducem Atrebatensem comitem (1) prefecit. Erat nobilis Hugo dominus de Erekel miles, vir fortissimus gigantic stature, qui se regis servitio ad standum cum suis in fronte conflictus obtulit, si rex ipsum justis stipendiis honorare velit, sed a Francis refutatus ad Flandrenses se transtulit. Commisso igitur prelio apud 5 Cortracum, dominus Hugo prefatus Francorum irrumpens cuneos, vexillum regis detraxit et ad Flandrenses reportavit. Quo gaudentes et animati Flandrenses, more leonum rugientes et viriliter decertantes, tandem Francos bello vicerunt. Ceciderunt autem in hoc prelio apud Cortracum commisso virorum illustrium circiter XI^m preter alios fere innumeros. Inter quos cesi sunt 10 reges duo Majorice (2) et Melidie, dux Lotharingie (3), Godefridus, comes de Virson germanus Johannis ducis Brabantie (4), episcopus Bellovaecensis (5), Robertus comes Arthesie, Jacobus comes Sancti-Pauli, Johannes filius Johanni, comitis Hannonie (6), Ludovicus comes Clarimontis, princeps Campanie, princeps Nortfordie, princeps Clarionis, comes de Baerne cum tribus fratribus, 15 comes Bolonie (7) cum fratre suo Godefrido, dominus Arnoldus de Echouen cum filio Johanne (8), dominus Henricus de Wilre, dominus Geldolphus de Wynghen (9), dominus Wilhelmus de Redinghen, domini de Cranen, de Weezmale (10), de Boutershem, de Walem (11), cum aliis plurimis quos longum esset dinumerare. Quotquot autem evadere poterant non retrospectantes velut 20

Cf. De Dynter,
éd. de Ram,
II, 444.

(1) Robert, comte d'Artois, 1280-1502.

(2) Le roi de Majorque à cette époque était don Jayme qui mourut en 1514.

(3) Thibaut II, qui devint duc de Lorraine en 1504, fut fait prisonnier.

(4) Godefroid de Brabant, sire d'Aerschot, frère du duc Jean I^{er} et son fils Jean de Virson.

(5) Il n'y eut pas d'évêque de Beauvais tué à Courtrai.

25

(6) Jean, fils de Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, en 1280-1504.

(7) Robert VI, comte d'Auvergne et de Boulogne, se distingua à la bataille de Courtrai, où son frère Godefroid fut tué, mais mourut en 1514 seulement.

(8) Arnold d'Eeckout et son fils. Cf. DE DYNTER, t. II p. 444.

(9) Gendolphus de Wyneghem et Wilhelmus de Redingen sont aussi mentionnés par De Dynter.

50

(10) Arnould IV de Wezemaal, fils de Godefroid de Perck. Cf. GANSHOF, *Les Ministeriales*, p. 95.

(11) Les sires de Bautersem et de Walhain. DE BORMAN, *Hemricourt*, t. I, p. 156, conteste, avec raison, que ces seigneurs aient succombé à Courtrai en 1302, ainsi que l'affirme aussi DE DYNTER, t. II, p. 444. Cf. GANSHOF, *Les Ministeriales*, pp. 109 et 128.

lepores effugerunt. Tunc textor quidam, qui Petrus rex ⁽¹⁾ dicebatur, tanquam demagogus gerebat Flandrensis populi principatum. Cui propter animositatem et industriam suam, quamdam de redditibus comitis contulerunt partem, atque ipsum assumere fecerunt ordinem militem. Actum est prelium supradictum ix die
5 mensis augusti anno Domini XIII^oII.

XXIV. *Les chaperons blancs, 1502.*

Appropinquante termino octodecim annorum quo debebat gabella seu firmitas cerevisie terminari, scabini et nobiles civitatis qui adhuc gubernabant civitatem eamque tenebant subjectam, considerantes qualiter... Adolescentes enim et
10 pueros potentiorum totius civitatis instruxerunt ut in signum unanimatis unius coloris caputia, alba scilicet, deferentes per civitatem ad omnes pergerent ministeriales et gabellam super omnia venalia ad voluntatem levarent, asserentes sibi restare adhuc annos IIII eum concessi fuissent octodecim et XIII duntaxat annis levassent. Adolescentes predicti se nominabant pueros
15 de Francia. Hec cum dominus Johannes de Cambiis decanus et capitulum Leodiensis ecclesie egre ferrent, majores ad capitulum evocantes monent eos ut ab hujusmodi desistant. Simili quoque modo inerepabat eos prepositus Leodiensis dominus Arnoldus de Blanckenheym ⁽²⁾ super delatione alborum caputiorum et importuna exactione hominum. Qui cum desistere non curarent, excommunicantur et civitas interdicto supponitur. Decanus vero, quamvis de majorum esset procreatus genere, mechanicarum gubernatores artium civitatis, xii scilicet ministeriorum clam ad se convocat, per quos capitulum se plebi confederat, ut arma accipientes suas vendant mercimonias incitant ac se mutuo fideliter subventuros spondent. Sicque animati mangones armata manu carnes suas vendere ceperunt. In die
25 itaque beati Bartholomei, venerunt pueri nobilium in macellum albis, ut premissum est, induti caputiis et a mangone quodam vendente carnes importune nimis exegerunt pecuniam. Ille autem, arrepto cultro, amputavit uni pugium. Videntes hoc alii albi caputiati irruerunt in mangonem, sed aliis illi subito surgentibus in auxilium, multi hinc inde graviter mutilati fuerunt.
30 Quibus rebus dum majores animo consternantur, unus ex nobilibus magister

Hocsem, 106.
Cf. J. d'O.,
VI, 3-8.

(1) Pierre de Coninck, Cf. PIRENNE, *Histoire de Belgique*, t. I, pp. 379-381.

(2) Arnould de Blankenheim, prévôt de Liège, de 1289 à 1512.

Franco de Sancto-Servatio suis complicibus persuadet ut desistant. Sequenti die, ad capitulum conveniunt, desistere spondent ut tamen absolvantur... Peracta sunt hec anno Domini XIII^oII, sede vacante per mortem hujus domini Adulphi.

XXV. *Expulsion des usuriers, 1502.*

5

Cf. Chapeav.,
339, note.
Sexti Decret.,
lib. VI, tit. V,
cap. I.

Eodem anno in septembri, recepta est bulla papalis que generaliter continebat Lumbardos et usurarios extra civitatem ejiciendos, que habetur capitulo Usurarum voraginem, libro v^a et est Gregorii X in concilio Lugdunensi in qua inter cetera scribitur : Ilac generali constitutione sancimus ut nec collegium nec alia universitas vel singularis persona cujuscumque sit dignitatis, conditionis aut status, alienigenas et alios non oriundos de terris ipsorum^b publice fenebrem pecuniam exercentes, aut exercere volentes, ad hoc domos in terris suis conducere, vel conductas habere, aut alias habitare permittant; sed hujusmodi usurarios manifestos omnes intra tres menses de terris suis expellant, nunquam aliquos¹⁵ tales de cetero admissuri, etc. Quare Adulphus episcopus Lumbardos quos scabini Leodienses lucri gratia confovebant armatus non clypeo vel galea sed pontificali thyra et baculo pastoralis, fractis domorum suarum foribus, a civitate penitus extirpavit.

Hocsem, 108.

XXVI. *Destruction du château de Mirwart, 1502.*

20

Hocsem, 339.
J. de W.
dans ms. 9841,
ci-dessus, t. I,
p. 56.

Hoc tempore, custodes castri de Mirwart... Adulphus castrum ipsum funditus diruit terramque castro subjectam suo dominio subjungavit, quia prius recuperata erat bonis ecclesie, tempore Guidonis electi, et ipse ea in lite consumpsit.

XXVII. *Mort d'Adolphe de Waldeck, 1502.*

Chr. de 1402,
249.
J. de W.
dans ms. 9841,
ci-dessus, t. I,
p. 57.

Cum autem esset dominus Adulphus episcopus in domo scholastici Sancti²⁵ Pauli, decidit in lectum. Et cum jam morti vicinus esset, in extremis clamabat : Domine, suscipe spiritum meum ut cum fratribus meis sim, et ipsam antiphonam ad finem usque complevit. Qua finita, mox expiravit, anno Domini XIII^oII, idibus decembris. Putabatur a Lumbardis qui ipsum oderant

^a Libro VI : cod.

^b Eorum : cod.

dato veneno extinctus. Hic in lecto decumbens... conderentur. **Quod et** Hocsem, 110.
factum est. Super ejus sepulchrum hoc exaratum est epitaphium : Chapeav., 340.

5 De Waldegh natus jacet hic Adulphus humatus,
Qui vixit gratus anno minus hic cathedratus,
Nobilis elatus nil, fit sine fine beatus.
M. C. ter et iota bis annos conjunge, notabis
Post mortem Christi sua dum mors incidit illi,
Semper justitie cupido sub luce Lucie.

Sepultus est cum domino Johanne de Anginis, ut supra dictum est, ante
10 summum altare majoris ecclesie, unus a dextris, alter a sinistris domini
Hugonis de Petraponte episcopi.

XXVIII. *Entrée à Liège de Thibaud de Bar, 1503.*

Eodem anno, Theobaldus episcopus, circa festum Omnium Sanctorum, a curia Hocsem, 118.
romana revertens, in die Sancti Leonardi, Leodium intravit.

15 XXIX. *Guerre des Français contre la Flandre, 1505.*

His temporibus, rex Francie, immenso congregato exercitu,... Tunc papiliones Hocsem, 120.
pretiosissimi pro corpore regis preparati in sortem strenuissimi comitis Adulphi
de Marcha postea episcopi, qui tunc partes adjuvabat Flandrensium ceciderunt.
Postea vero rex recollectis viribus contra Flandrenses reducit exercitum. Conser-
20 tumque est prelium a mane usque ad vesperam. Superveniente autem nocte,
cum Flandrenses pre nimio sitis ardore ad aquas properassent, repente rex qui
se in silva quadam absconderat super eos irruit, commissaque pugna, rursus
hinc inde fortissime dimicatum est. At dominus Wilhelmus de Juliaco... ubi
Flandrenses sua tentoria perdiderunt.

25 XXX. *Suppression des Templiers, 1507.*

Anno XIII^CVII, una die et hora Templarii per totum regnum Francie Cf. Chapeav.,
capiuntur Cum enim pontifex Clemens V cum curia sua moram traheret in 347-349.
civitate Pictavensi, rex Francie Philippus, seductus ab officialibus suis,
denunciavit pontifici magistrum Templi et mansionis suosque fratres dicte
30 religionis quibusdam infectos esse erroribus ac sceleribus involutos. Totum

tamen falso ex avaritia dicebatur fuisse confictum, ut illi religiosi templarii, qui initium habuerunt in Hierusalem et postea multiplicati et diffusi per Franciam et alias provincias, magnas divitias et possessiones ac loca opulenta possidebant, expoliarentur bonis suis, prout factum est. Cujus mali principium tale fuit. Quidam prior de Monte Falcone Tholose dicti ordinis seu religionis 5 Templariorum, homo pessime vite ac hereticus, propter notabiles suos excessus ab ipso magistro ordinis Parhisiis in perpetuum carcerem fuit retrusus. In eodem carcere detinabatur alius Noffus nomine, Florentinus natione, vir et ipse sceleribus plenus. Hi duo spiritu maligno concitati et callidissimi ad invicem convenerunt in malum false accusationis ut carcere liberari possent 10 et, aliquo emolumento inde percepto, infelicem vitam sustentarent. Qui tandem egressi de ergastulo mala morte perierunt, uno suspenso et altero violenter interfecto. Hi ergo eum in carcere essent, insinuarunt officialibus regis illos religiosos de ordine Templariorum heresibus et flagitiis irretitos. Unde si procederetur in inquisitione contra ipsos, procurante hoc rege a pontifice, 15 magnas et multas eorum divitias obtinere posset. Quod cum regi denunciatum esset, suggestit pontifici ut ordinem illum deleret, utpote heresibus et nefandis erroribus et facinoribus implicatum. Tandem utrum de jure propter delicta personarum posset ordo destrui in consistorio questione diutius ventilata, eum petitio regis non procederet, Clemens papa, auri cupidus et spiritu symonie 20 repletus, proponit utrum propter regis potentiam, ejus scisma timendum dicebat, nisi procederet factum suum hoc Ecclesie ad vitandum scandalum expediret. Tandem super hoc diutius disputato, pontifex regi placere volens, absque discussione alia materie eorum que Templariis objiciebantur, utrum vere vel calumniose procederetur, petitioni regis acquievit, concedens per 25 litteras apostolicas ut omnes Templarii per orbem dispersi certa et determinata die eaperentur et eorum bona omnia sequestrarentur. Capitur igitur magister Templariorum qui tunc Parhisiis erat et in carceratur. Dicebatur frater Grachi, natione Burgundus, genere nobilis, habens secum alios LX milites ejusdem ordinis nobiles. Opponebantur eis aliqui articuli heresum ac vitia contra 30 naturam, quod spuebant in cruceem Christi, et quod antecessores eorum fuerunt causa per prodicionem quod terram sanctam fideles amisissent. Super his probationibus aliquibus exhibitis, rex fecit eos torqueri variis cruciatibus,

ut omnes faterentur excessus. Qui cum omnino negarent et falso esse conficta dicerent, in carceribus diu detenti sunt cum magis incommodis. Demum ut conclusionem sumerent dicti processus, extra Parhisiis educti, in magno solario igneo et alto positi sunt, omni plebe spectante, fecitque eos nudatos ad palos
5 ligari et ignem sub eorum pedibus poni, postea ad tybias et sic paulatim ad membra superiora, unum post alterum comburendo, eisque aperte nuntiando quod si qui illos faterentur excessus et peniterent, liberarentur. Dum igitur talia paterentur, eorum amici et consanguinei hortabantur eos ut confiterentur tales eorum defectus ne tam enormia paterentur tormenta. Sed illi nolentes ac
10 pre dolore et nimio cruciatu clamantes, dicebant se sine causa talia pati. Invocabant proinde Deum et beatam Virginem ac alios sanctos, et sic vitam inter tormenta sniebant. Fuerunt autem reservati ex dictis Templariis magister principalis ordinis et frater Delphinus, et frater Hugo Paraldi, et alius quidam, qui aliquando fuerant officiales et thesaurarii regis. Hi ducti fuerunt ad civi-
15 tatem Pietavensem coram papa, ubi etiam rex Francie erat. Et promissum fuit eis quod si faterentur illa flagitia, venia concederetur eis et vita. Ferebatur quod aliqui confessi fuerint et sic Parhisiis reducti. Destinantur illuc duo cardinales ad ferendum sententiam contra dictum ordinem ex dicta confessione facta coram pontifice, atque ad faciendum punitionem contra dictum magistrum
20 et socios. Positi sunt ergo in altis pulpitis ut viderentur ab omnibus. Perlecto autem dicto processu, magister Templi surrexit et cum magno clamore postulato silentio, publice dixit quod ille hereses et crimina de quibus inquisiti fuerant nunquam perpetrassent, et quod eorum religio ab illis semper immunis fuisset. Sed dignum se fatebatur morte, et illam in patientia paratus esset sustinere,
25 quia timore et blanditiis pape et regis, in aliqua parte confessus fuisset illa crimina dolose et mendaciose. Interrupto sermone et non completo, data sententia, recesserunt cardinales et prelati de loco. Magister cum socio ante aulam regis positi sunt ad ignem et paulatim igne succenso combusti. Frater quoque Delphinus eodem modo per ignem transiit ad Dominum. Frater Hugo
30 Paraldi cum socio timore pene omnia confessi sunt, et pro tunc mortem evadentes, postea miserabiliter obierunt. Papa vero statim bona Templi infinito thesauro fratribus vendidit Hospitalis Sancti-Johannis, et, suspensis eorum privilegiis, recepta pecunie summa, nova privilegia renovavit.

XXXI. *L'affaire de Malines devant la Cour de Rome, 1307.*

Hocsem, 124.

His temporibus, videntes domini canonici Sancti-Lamberti jus civitatis Mechliniensis, quod dudum pro media parte erat ecclesie Leodiensis, in pristinam et debitam libertatem redactum, mota desuper questione, proposuerunt non esse juris seu auctoritatis Leodiensis episcopi transportare, 5 alienare, vendere vel impignorare bona ecclesie, nisi duntaxat ad vitam, sine apostolice Sedis licentia, capituli quoque Leodiensis et patrie consensu. Quare dominus Theobaldus episcopus citari fecit ducem Rome coram Summo Pontifice. Misit ergo Johannes dux suos legatos. Fuitque finaliter per Summum Pontificem indicatum quod transportatio domini Hugonis episcopi nullius esset 10 momenti. Obtinuitque ecclesia Leodiensis medietatem oppidi Mechliniensis, remanente altera parte apud stirpem Bertholdi.

XXXII. *Accident à l'église de Saint-Lambert, 1307.*Cf. J. d'O,
VI, 107-108.

Anno supradicto VII, in die sancto Pasche, sub processione, corruit magna pars testudinis ecclesie Sancti-Lamberti absque tamen aliqua hominum 15 lesione. Verumtamen ex ipso casu corrupta fuit et conquassata magna corona, ac pavimentum rotundum subtus nobiliter stratum penitus confossum et demolitum.

XXXIII. *Érection de l'église de Léau en collégiale, 1308.*Cf. Miraeus,
Op. dip., III, 730.
14 nov. 1308.

Eodem anno, feria quinta post festum beati Martini, in mense novembri, 20 dominus Theobaldus episcopus ecclesiam parochialem Sancti-Leonardi in oppido Leewensi crexit in ecclesiam collegiatam, adjuvante ad hoc domino Emicho de Spauwen archidiacono Brabantie (1) in ecclesia Leodiensi. Et inquisitio de idoneitate loci ac beneficiorum facta fuit per dominum Adam monasterii Sancti-Trudonis abbatem (2).

25

(1) Emichon de Spanheim, archidiacre de Brabant, de 1299 à 1324.

(2) Adam de Ardingen, abbé de Saint-Trond, de 1297 à 1331.

XXXIV. *Fraude de Jacques de Ghistelle, 1309.*

Eodem anno, transactis annis VI a supradicto conflictu apud Cortracum, Hocsem, 127.
 quidam ypoerite gyrovagi... uxorem putativam adiit et eidem cohabitavit. Missis
 denique Bruxellam nuntiis, in ecclesiam fratrum minorum deponi fecit arma
 5 et clypeum predicti domini de Vierson ⁽¹⁾, quem adhuc vivere et seipsum esse
 assererat. Mutavit etiam in comitatu de Vierson seabinos et officiatos alios
 loco eorum substituendo. Neque in his omnibus domina prefata aliud sciebat
 nisi quod legitimum suum virum recepisset. Postmodum tamen fraude detecta...
 Johannes de Hocsem compilator hujus hystorialis partis scribit se Parhisiis in
 10 habitu militari vidisse.

XXXV. *Mort de Waleran, frère de l'empereur Henri de Luxembourg, 1310.*

Inde procedens ulterius [Henricus] ⁽²⁾ Brixiam obsidione vallavit... lecto Hocsem, 130.
 decidens [Waleranus] diem clausit extremum, circa initium mensis augusti,
 15 regi principibusque et toti exercitui tristitiam pariens et luctum. Quare rex
 animo iratus dictam obsidionem urbis Brixie conjuravit.

XXXVI. *Faits de guerre en Hesbaie, 1311.*

Eodem anno MIII^CXI, in crastino beati Bartholomei apostoli, cum Henricus Cf. G. abb. Trud.,
II, 243.
 miles nobilis, dominus de Hermale ⁽³⁾ recederet a Sancto-Trudone, Wilhelmus
 20 castellanus Warhemie ⁽⁴⁾ cum suis complicitibus, durantibus adhuc treugis inter Cf. M. de Lewis,
89.
 eos pollicitis, secus villam Mielen eundem Henricum invasit. Ceciditque ibidem
 mortuus Johannes ex amita Henrici consanguineus. Henrico quoque semivivo
 relicto, reliqui ejus socii fugerunt Quod factum Alardus miles, dominus de

(1) Jean de Vierson, fils de Godefroid de Brabant, sire d'Acrsehot, et frère du duc de Brabant
 25 Jean I^{er}, avait épousé, en 1297, Marie de Mortagne.

(2) Henri V, comte de Luxembourg depuis 1288, fut élu roi des Romains sous le nom de Henri VII,
 en 1308, et couronné empereur à Rome en 1312. Il mourut le 24 août 1313.

(3) Henri, seigneur de Hermalle. Cf. *Hemricourt*, I, p. 93, et II, p. 250. PONCELET, *Maréchaux*, p. 97.

(4) Guillaume de Jenefte, châtelain de Waremme. Cf. *Hemricourt*, I, p. 584, et II, p. 260. PONCELET,
 30 *Maréchaux*, p. 105.

Pees ⁽¹⁾ qui patriam loco domini Theobaldi tunc regebat. cum faveret partibus castellani, non correxit. Quare postmodum inter nobiles Hasbanorum una progenies adversus alteram mala multa commisit.

XXXVII. *Expédition d'Italie, 1311.*

Chr. de 1402,
259-261.

Circa festum Omnium Sanctorum, Brixienses ad deditionem positi sunt, ratione 5
deficientis annone, reddideruntque se et civitatem ad libitum regis. Rex vero,
urbe sibi reddita, jussit muros per circuitum funditus dirui et quosdam urbis
majores capite puniri. Quod audientes relique transalpine civitates [tremue-
runt ^a]. Hoc insultu. Guido frater comitis Namurensis, regi propinquus, ex ejus
amita filius ⁽²⁾, dum ad expugnandam Brixiam, valvam ejusdem urbis securi ut 10
gygas invaderet, lapidibus et trabibus super se obrutis conquassatur. Henricus
autem rex, relicta Brixia, Papiam veniens cum honore ut eorum dominus
recipitur et in eadem civitate Guido supradictus obiit. Anno Domini
XIII^CXII circa Epiphaniam, dum rex Henricus secessit versus Januensem
urbem, ubi etiam cum gloria et honore receptus est, suorum autem fidelium 15
consilio ductus ibidem usque ad sequentem quadragesimam quievit. Sub hoc
intervallo temporis, obiit nobilissima regina ⁽³⁾, uxor regis Henrici, sepulta Janue
in ecclesia fratrum minorum. Decessit in eadem urbe frater Albertus ordinis
minorum, sacre theologie professor. prediete regine confessor. Etiam mortuus
est ibidem dominus Johannes de Agymont, frater comitis Lossensis ⁽⁴⁾. Rex 20
autem Henricus circa quadragesimam a Janua exiens, secessit versus Pisam, ubi
cum ingenti honore receptus quievit usque ad octavas Pasche. Tandem a

^a Omis : cod. Suppléé d'après la *Chronique de 1402*.

⁽¹⁾ Alard de Pesches. Cf. PONCELET, *Maréchaux*, p. 89.

⁽²⁾ Jean 1^{er}, comte de Namur, et son frère Guy étaient fils de Guy de Dampierre et d'Isabelle 25
de Luxembourg, sœur de Henri IV, père de l'empereur Henri VII.

⁽³⁾ Marguerite, fille de Jean 1^{er}, duc de Brabant.

⁽⁴⁾ Le comte Jean de Looz, 1275-1279, avait épousé en premières noces la sœur du comte de
Juliers, d'où naquit Arnould V, comte de Looz, de 1279 à 1525. Il épousa en secondes noces Isabelle,
fille de Jacques, sire de Condé, dont il eut Jean de Looz qui devint seigneur d'Agimont, dont on note 30
ici la mort.

Pisa exiens iter suum versus Romanam urbem direxit. Quod Robertus rex Sicilie (1) intelligens dominum Johannem fratrem suum premisit ut regis introitum prepediret, sed et ipse Robertus cum valida manu Romam venit. Henricus vero rex, cum urbi appropinquaret, et viam suam versus portam Latinam
 5 dirigeret, fultus innumerabili nobilium societate, omni genere armorum munita in quibus aurum, argentum, purpura et hiacinctus resplendebant, Robertus hoc perspicuus illic morari timuit, cum esset totius urbis invalidior, et trans Tyberim per pontem transiens, versus Sanctum-Petrum cum suis munitionibus confugit. Frater autem Roberti regis perterritus in castro Angeli se recepit, majori parte
 10 exercitus cis Tyberim relicta. Omnesque pontes, dempto ponte Sancti-Petri, destruxit, ne ad illam ecclesiam, ubi more predecessorum solent Cesares coronari, sitam trans Tyberim, perveniret. Pons namque Sancti-Petri, editis munitus turribus transitum denegabat. Itaque rex Henricus per portam Latinam, nemine sibi contradicente, ingreditur viii aprilis, castrametatus ad Sanctum-
 15 Johannem in Laterano. Igitur anno supradicto, in die Penthecostes, que tunc erat xiii maii, illustrissimus Henricus comes Lutzeburgensis, Alemannie rex, anno quinto regni sui, in ecclesia beati Johannis, vel ut alii scribunt, in ecclesia Sancti-Petri ad vincula, ab episcopo cardinali a papa Clemente ad hoc legato, imperiali dyademate coronatus est imperavitque uno anno, xxvi diebus.
 20 Urcisini autem existentes pro parte Romanorum, metu imperatoris, turrim et vicos suos fortiter munierant. Accidit militiam Theobaldi Leodiensis episcopi armatam, feria III post festum Sancte Trinitatis, que decima fuit dies a coronatione imperatoris, cum vexillis ipsius episcopi ad vicum Ursinorum, ruptis litiis quibus munitus erat, proficisci ut contra inimicos pugnarent.
 25 Cumque jam Teuthonici se vicisse crederent et absque militari disciplina more suo dispersi ad spolia currerent, tanta vis pugnatorum de turri hostium ipsis obviam in pugnam exivit quod nequaquam vim illorum diutius ferre possent. Dominus autem Theobaldus episcopus, qui adhuc in castris erat, per nuncium
 30 prestolante, valida manu atque velocitate equi potentis, intra inimicorum cuneum se transtulisset, dominus Bartholomeus de Capua Lombardus,

J. de W. dans
 Chapeav., 355.
 Chr. de 1402,
 261.

Hocsem, 131.

Hocsem, 132.

(1) Robert, roi de Naples, de 1309 à 1343, appelé ici erronément roi de Sicile. Son frère était Jean, prince de Morée.

cohortis capitaneus, dato suis signo qui ad turres domorum confugerant, ab equo prostratum transfixit. At episcopus vulneribus confossus captivum se reddidit. Diffusi vero Teuthonici inimicis obvii trucidantur, sanguine per vicos more fluminis decurrente. Episcopus autem infra tres dies moritur.

Hocsem, 132.

Quem frater regis Roberti recognoscens, quia ipse dominus Theobaldus 5 quondam in curia romana, tempore pape Benedicti XI, fuerat illi amicitia favorabilis, neci tanti viri plurimum compatiens, in porticu ecclesie Sancti-Petri, sacello papali, solemnibus exequiis fecit sepeliri. Obiit XXI die maii anno Domini XIII^CXII.

Hocsem, 133.
Chr. de 1402,
264-267.

Peractis vero solemnibus coronationis imperatoris Henrici, cum propter aeris 10 intemperiem non auderet diutius remanere, relicta urbe, discessit, iter suum versus Florentiam dirigens. Etenim cum fere omnes Tuscie et Lumbardie civitates Henrico imperatori se tradidissent, sola Florentia ipsius dominio subesse recusavit. Quare ipsam quinque mensibus, etsi in cassum, obsedit. Instante autem solemnitate Penthecostes, ab eadem civitate per III miliaria elongatus, 15 tentoria figi jussit, volens tranquilliori pace cum omni diligentia et honore dictam solemnitatem, que crastino die superveniebat, celebrari. Ubi etiam contritus et confessus devote sacram communionem disponebat percipere, sacerdos imperatoris confessor, pecunia corruptus, vino in sancto calice venenum commiscens innocentissimum virum nephandissimo commercio toxicavit. Rex 20 vero, dissolutis membris, magnoque frigore distemperatus in lecto decubuit. Dictum confessorem gratiose super tanta nequitia correptum, dato fidei ductore, clam abduci jussit. Cumque a medicis suaderetur vomitum ei provocari, cujus utique remedio fuso veneno convalescere posset, is pro tanti sacramenti reverentia, non acquievit, melius, inquit, est mihi mori 25 quam quod nauseat anima mea super cibo isto benedicto. Sicque migravit ad Dominum, feria VI post Penthecostem, VI idus junii, anno Domini XIII^CXIII. Papienses, audito imperatoris obitu, corpus aromatibus involutum aquile enee deaurate reclusum in medio cathedralis ecclesie sue ad catherenam suspenderunt.

J. de W., ms.
de Tongerlo,
ci-dessus, I, 66.

XXXVIII. *Arnold de Blanckenheim, élu mambour, 1312.*

30

Hocsem, 135.
Chr. de 1402,
262.

Prenoscentes igitur decanus cum capitulo episcopatus donum in manus pape devolutum eo quod episcopus ultra Alpes occubisset, dominum

Anoldum de Blanckenbeym Sancti-Lamberti prepositum ⁽¹⁾, virum nobilem, in mamburnum prefecerunt, quem etiam major pars capituli, modo electio ad eos reverti potuisset. episcopum eligere intendebant. Erat autem vir ad iracundiam et vindictam admodum pronus. Nam mox ut tutor esset effectus, 5 in domo Johannis de Harduemont militis in Hollonia super Jechoram ⁽²⁾ quosdam homicidas obsedit, qui vi ad ejus libitum traditi sunt. quorum unus equis distrahi et inde cum altero decollari, tertium vero, quia clericus erat, in castro Walevie fecit incarcerari. Majores Leodienses egre ferentes quod etiam mamburnus popularibus assisteret... quibus carnes venduntur incenderunt.

Ms. Bibl. roy.
de Belg.,
9841, fol. 20 v°.
Averb., VII, 78.
Chr. de 1402,
263.

Hocsem, 135.

10 XXXIX. *Le mal Saint-Martin ; querelles sanglantes en Hesbaie, 1312.*

Majores vero timentes multitudinem... cum suis hospitibus concremavit. Sic combusta est illa venerabilis ecclesia Dei et beati Martini cum suis officinis, majoresque urbis infra latentes ad numerum circiter ducentorum igne prefocati sunt, die quinta augusti. anno XIII^CXII.

Hocsem, 136.

Chr. de 1402,
264.

15 Post hec instinctu quorundam totius patrie consilio, demptis capitulo et communitate Leodiensi, comes Lossensis assumptus est ut tutor seu mamburnus patrie. Qui cum ubique, excepta urbe Leodiensi, ut tutor patriam gubernaret, lata est per capitulum sententia ne qui-piam tanquam tutori dicto comiti obediret, sicque idem comes a gubernatione patrie quievit ⁽³⁾.

20 ⁽¹⁾ Arnould de Blankenheim, prévôt de Liège, de 1289 à 1312.

⁽²⁾ Jean de Harduemont, seigneur de Hollogne. Cf. *Hemricourt*, t. I, p. 117; t. II, p. 241. PONCELET, *Maréchaux*, p. 105.

⁽³⁾ On trouvera dans la suite plusieurs passages à peu près littéralement identiques au manuscrit de la Bibliothèque royale de Belgique, n° 9841. Leur ressemblance verbale montre qu'ils dérivent 25 d'une même source, probablement Jean de Warnant, comme d'ailleurs plusieurs autres textes ci-dessus identiques à la transcription de Chapeville ou au manuscrit de Tongerlo.

Après avoir raconté ici une première fois la scène sanglante et les événements qui la précédèrent, Jean de Brusthem la raconte plus loin une seconde fois. (*Règne d'Adolphe de la Marek*, fol. 216 v°.) Nous reproduisons ce nouveau récit de Brusthem en le faisant suivre de la version du manuscrit de 30 la Bibliothèque royale de Belgique, n° 9841. On en remarquera les traits communs empruntés probablement à Jean de Warnant.

Voici le second récit de Brusthem :

Simili quoque justicie zelo, eum venisset episcopus in Hollonia super Jecoram, intelligensque

Hocsem, 136.
Chr. de 1402,
264.

Chr. de 1402,
265.

Patria igitur, ut dictum est, defensore carente, qui crimina corrigeret, horrenda multa evenerunt, nam Hasbanorum nobiles capitalibus sese mutuo inimicitiiis persequentes hinc inde plurimos trucidarunt. Nam anno Domini XIII^CXIII, nona januarii, feria III post Epiphaniam Domini, cum dominus Henricus de Hermade ⁽¹⁾ miles cuidam alteri militi Bethirio de Aus ⁽²⁾ s quoddam feudum proscripsisset, transportans illud alteri eo quod dictus Bethirius cum Wilhelmo castellano Warhemie ⁽³⁾ fuisset, cum circa

quosdam homicidas in domo cujusdam equestris ordinis Johannis de Harduemont delitescere, domum obsedit, captisque viris sanguinum, unum ex eis capite jussit puniri, alterum equis distrahi, tertium squalore carceris vitam finire.

40

Commota fuit proinde non modice adversus eum patria, multaque de eo in plebe murmuratio. Nam habito consilio, Lossensem comitem ecclesie mamburnum esse voluerunt. Ortaque est in civitate Leodiensi gravis seditio majorum contra vulgares. Macellum etenim appendicesque casas ignibus concremabant. At vero plebei invocantes dominum Arnoldum de Blanck nheym ecclesie majoris prepositum, patrie tutorem, quem etiam major pars capituli eligere intendebat, modo electio ad eos devoluta fuisset, prelium nocte in foro commiserunt. Erat tutori consanguineus Walterus ecclesie majoris canonicus. Is ad bases ecclesie divi Lamberti interemptus est. Tutor vero inter Sanctum-Martinum et Sanctum-Hubertum occisus. Nobiles nihilominus inferiores facti ad ecclesiam Sancti-Martini confugerunt eumque ibidem se salvare cogitarunt, ab insaniente vulgo ignis suppositus est, et fere ducenti homines ex nobilibus flammis prefocati sunt.

45

Voici la version du manuscrit n° 9841. Nous y notons en caractères espacés ce qui concorde avec le texte ci-dessus de Jean de Brusthem et en petits caractères ce qui est conforme à la *Chronique de 1402*.

Quo tempore, Arnoldus de Blanckenhem, prepositus Sancti-Lamberti, tutor fuit patrie, quem major pars capituli intendebat eligere, si electio in manus ejus volveretur. Erat enim tunc homo iracundus, quia statim in domo domini Johannis de Harduemont militis super Jecoram in Holonia quosdam homicidas obsedit. Unum fecit decollari, alium distrahi equis, tertium incarceravit.

55

Inde contra eum mota est circumlocutio totius patrie. Et orta est seditio in civitate majorum contra communitatem. Unde de nocte combusserunt in quibus vendebatur casas, et facta est contra eos nocte pugna vulgi in foro. Arnoldus vero tutor patrie cum suo consanguineo, Waltero canonico Sancti-Lamberti, eum manu armata venerunt communitati in auxilium. Walterus ad bases ecclesie Sancti-Lamberti versus forum peremptus est. Tutor vero patrie Arnoldus occisus inter Sanctum-Martinum et Sanctum-Hubertum. Ergo fugerunt in ecclesia Sancti-Martini. Sed communitas domum Sancti-Martini eum suis officinis et omnes majores urbis infra latentes mox combussit quasi ducentos homines.

58

(1) Henri de Hermalle : voir note 3 de la page 67.

(2) Jean Botier d'Aaz. *Hemricourt*, I, p. 96; II, p. 156.

(3) Guillaume de Jeneffe : voir note 4 de la page 67.

Mielen⁽¹⁾ villam in reditu a Sancto-Trudone a dicto castellano invasus et graviter vulneratus fuisset, ipse Henricus miles prefatus non sane consultus Mosam transiens, secessit versus Fiez secus claustrum Pacis Dei⁽²⁾, atque ibidem turrim quamdam in qua nonnulli dicti castellani consanguinei timore ejus latebant, obsedit. Quam cum per diem et noctem fortiter impugnando conquassassent, mane diei sequentis igne succensa corruit. Unde quidam in ea existentes lapidum congerie oppressi sunt : alii igne exusti ; alii auxiliante Deo evaserunt. De quo ingens dolor multusque murmur exortus est in patria.

Chr. de 1402.
265.

10 Eodem anno XIII^{CXIII}, feria in post octavas Pasche, Wilhelmus castellanus Warhemie cum suis fautoribus accinxit se ad impugnandum munitionem de Berlo⁽³⁾, ordinans acies suas circa introitum ville de Berlo versus iter ducens Holloniam⁽⁴⁾. Sed, quo nescitur infortunio, hi qui ex parte erant de Berlo contriti sunt cecideruntque ex eis XII interempti. reliqui vero ad
15 arcem de Berlo fugerunt. Unde factum est ut deinceps nobiles de Waroux. de Berlo et de Warfeziez cum suis compliceibus in unum federati munitiones predicti castellani omnibus viribus opprimere conarentur. At castellanus nimium fidens viribus suis illorum floccipendens multitudinem, diem belli adversus dominum Henricum de Hermale supradictum prefixit circa
20 Warhemiam feria in post Penthecostes. Quo die, idem castellanus multo stipatus milite tam de Brabantia quam etiam de comitatu Lossensi ac proceribus de Awanz insigniter loricatis a Warhemia exiens ad locum condietum circa tumbas adversarium prestolatus est, habens secum equites circiter trecentes. Cumque die eodem, dominus de Hermale cum suis amicis
25 de Waroux, Berlo et Warfiziez aliisque compluribus nobilibus ad numerum quingentorum equitum circa villam de Selve⁽⁵⁾ ad pugnam paratus perve-

Cf. Hoeseem, 137.
Cf. J. d'O.,
VI, 186-187.

(1) Mielen, commune de la province de Limbourg, canton de Saint-Trond, à 8 kilomètres de cette ville.

(2) Fize-Fontaine, province de Liège, arrondissement de Huy, canton de Jehay-Bodegnée. Paix-Dieu, abbaye de Cisterciennes, sur le territoire de Jehay.

(3) Berloz, commune du canton de Waremme, ci-devant comté de Looz.

(4) Hollogne-sur-Geer, commune limitrophe de Berloz.

(5) Saive en Hesbaye, dépendance de la commune de Celles.

nisset, ecce comes Lossensis cum vexillis et plurimis terre sue hominibus se inter partes medium posuit, sicque die illo de pugna nihil actum est. Regresso autem comite cum gente sua ad propria, die sequenti, castellanus iterum Henrico bellum indixit. Et quum multi nobiles die precedenti ad propria redierant, Henricus accessit in unum quos sibi aggregare poterat. presertim 5 tota pene communitate Hnyensi, secessit versus Warhemiam, inveniens castellanum cum suis paratum ad prelium. Intelligentes hi qui ex parte castellani erant partem Henrici suam in numero militum quasi in duplum excedere, ab equis descendentes, lanceis inclinatis, more venatoris aprum, prestolantes Henricum cum suis expectabant. Quo adveniente. pars castellani 10 timore concussa intra Warhemiam se receperunt, revertentesque ad munitionem circa licias aliquantisper pugnando restiterunt. Illi vero de Hermale per hortos fossata loci transeuntes adversarios versus castrum et ecclesiam fugere coegerunt. Cecideruntque ex parte castellani viri xviii, inter quos 15 Hocsem, 138. 111 milites, videlicet dominus Bethirius castellanus de Montenaken, Symo de Lymon ⁽¹⁾, Henricus bastardus de Weezmale et Johannes de Lobost ⁽²⁾, ceteri terga vertentes ut potuerunt evaserunt, aliis in domibus fugientibus interfectis.

XL. *Siège du château de Namur par les habitants de la ville, 1315.*

Hocsem, 147. Hoc tempore, oppidani Namurcenses per comitem exactione gravati in castro Namurcensi comitissam cum filiis obsederunt, sed post arctati per comitem, datis 20 octo librarum milibus, comiti concordantur.

XLI. *Les nobles de Hesbaie se mettent en garde contre l'évêque, 1313.*

Hocsem 147. Tunc etiam domini de Warfeziez, de Hermale et de Waroux, qui se sentiebant nonnulla correctione digna patrasse, machinarum et instrumentorum fabricas, quas episcopus jam ante ingressum suum fieri mandaverat, 25 Hocsem, 148. in sui perniciem paratas suspicantes, ... treugas finaliter impetrarunt, super quod postea diu disceptatum fuit.

(1) Simon de Herbais, de Limont. Cf. *Hemricourt*, I, 585, et II, 290.

(2) Jean de Loobosch. *La Chronique de Saint-Trond* (éd. DE BORMAN, II, 247) fait un seul et même personnage du bâtard de Wezemale et de Jean de Loobosch.

XLII. *Guerre des Awans et des Waroux, 1314* ⁽¹⁾.

Hoc tempore, gravissima discordie erant inter nobiles de Waroux et Awans. Unde plurimi variis preliis interempti sunt. Partes de Awans cum Wilhelmo castellano Waremie, eorum capitaneo, confederati sunt Leodiensibus. Altera
 5 vero pars de Waroux cum Henrico domino de Hermale confederata erat Huyensibus, Fossensibus, Dyonensibus. comitibus Lossensi. Namurcensi. et Hasbaniis. Episcopus vero parti de Awans adhesit.

Cf. ms. Bibl. roy.
 de Belg.,
 9841, fol. 21.
 Averb., VII, 79
 Cf. Chr. de 1402.
 267.

Anno Domini MIII^cXIIII, quia episcopus Huyensibus culpas remittere nolebat, mota est inter utrasque partes guerra gravissima. Nam circa festum
 10 beati Johannis Baptiste, ... cum pluribus domus de Awanz episcopo serviebant.

XLIII. *Discorde au sujet de l'élection impériale, 1314.*

Hoc etiam tempore, duo reges Alemannie in discordia eliguntur. Nam Moguntinus ⁽²⁾ et Treverensis ⁽³⁾ archiepiscopi et marchio Brandeburgensis ⁽⁴⁾ cum rege Bohemie ⁽⁵⁾ elegerunt Ludovicum Bavarum ⁽⁶⁾. Contra hunc
 15 Coloniensis archiepiscopus ⁽⁷⁾, Palatinus ⁽⁸⁾ et dux Saxonie ⁽⁹⁾ Fridericum

Hoesem, 153.

(1) On peut constater les ressemblances du texte qui suit avec celui du manuscrit n° 9841 :

Anno 1313. Hoc tempore fuerunt maxime discordie inter progeios de Warous et Awans. Unde plurimi sepius occisi sunt, et plurima bella emerserunt. Waremia etiam fuit spoliata ab illis de Warous. Pars ergo de Awans cum castellano de Waremia, eorum
 20 capitaneo, juncta est in fedus civitati Leodiensi timenti forefacta sua, et capitulo quodam modo. Altera pars de Warous domino Henrico de Hermalia conjuncta et confederata est cum Hoyensibus, Fossensibus et Dyonantensibus, ut recuperarent libertatem suam, et comiti etiam Lossensi et Namurcensi et Hasbaniis. Episcopus vero pacem fecit cum communitate Leodiensi pro dominis in ecclesia Sancti-Martini combustis litteratorie antequam in
 25 terram nostram venit, et tenuit se pro parte de Awans. Anno 1314, intravit Leodium et honorifice suscipitur, sed Hoyensibus indulgere noluit. Unde guerra mota est inter episcopum et Hoyeoses...

(2) Pierre Aichspalt, archevêque de Mayence, 1506-1520.

(3) Baudouin de Luxembourg, archevêque de Trèves, 1507-1554.

30 (4) Waldemar, marquis de Brandebourg, 1509-1519.

(5) Jean de Luxembourg, roi de Bohême, 1510-1546.

(6) Louis V de Bavière, empereur, 1514-1547.

(7) Henri II de Virnembourg, archevêque de Cologne, 1504-1552.

(8) Rodolphe I^{er}, comte Palatin, 1294-1319.

35 (9) Rodolphe I^{er}, duc de Saxe, 1298-1356.

Austriacum ⁽¹⁾ delegerunt. Fridericus Bonne imperii insignia accepit ⁽²⁾, habuitque fautores Pontificem ⁽³⁾, Francie ⁽⁴⁾ et Hungarie ⁽⁵⁾ reges etc., etiam episcopum nostrum Leodiensem. Ludovico autem qui et Aquisgrani coronatus est ⁽⁶⁾, adhererunt rex Bohemie, comites Gelrie ⁽⁷⁾, Juliacensis ⁽⁸⁾, et Lossensis ⁽⁹⁾, quem et Deus fortunavit, nam in imperio prevaluit. Anxius igitur Adulphus episcopus... propria sua salsa notabant.

XLIV. *Siège de Sittard, 1518.*

Cf. Chr. de 1402,
280-281.

Anno Domini XIII^cXVIII. Johannes dux Brabantie bellum habuit adversus Reynoldum dominum de Valkenburch ⁽¹⁰⁾, venitque idem dux ad preces Trajectensium quibus dictus dominus Reynoldus plurima damna et molestias 10 inferebat, transitoque Mose fluvio cum elegantissimo exercitu, ad terram Valkeburgensem, incendendo domos circumquaque et omnia spoliando. Obsidetur oppidum Zittaert valde munitum duplicique fossato circumcinctum. Impugnatur igitur, sed non expugnatur, capitaneis cum civibus ab intus fortiter resistentibus, preter quoddam fortalicium quod Lovanienses combusserunt. 15 Interea episcopus ⁽¹¹⁾, coadunato valido exercitu, ultra Mosam profectus turrim de Haren fortissimam, que a domino Valkeburgensi tenebatur, interfectis custodibus, cepit funditusque destruxit. Et tunc oppidum de Zittaert, cum

Hoesem, 166.

(1) Frédéric 1^{er}, duc d'Autriche, 1508-1550.

(2) Le 25 novembre 1514.

20

(3) Le pape Jean XXII (1316-1334) se déclara contre Louis de Bavière en 1325. Cf. A. FAYEN, *Lettres de Jean XXII*, n° 1240.

(4) Charles IV, roi de France, 1522-1528.

(5) Charobert, roi de Hongrie, 1505-1542.

(6) Le 26 novembre 1514.

25

(7) Renaud 1^{er}, comte de Gueldre, 1271-1526. — Renaud II, 1526-1545, créé duc en 1539.

(8) Gérard VI, comte de Juliers, 1297-1529.

(9) Arnoul V, comte de Loos, 1279-1525.

(10) Renaud, seigneur de Fauquemont, 1506-1552. Cf. ERNST, *Histoire du Limbourg*, t. V, p. 292.

(11) Hoesem est ici moins exact que Brusthem et la *Chronique de 1402*. Il fait concourir le duc, en même temps que l'évêque, au siège de Haeren. Or, il y eut deux expéditions distinctes : celle de l'évêque contre Haeren et celle du duc contre Sittard. Il dit encore que Sittard ouvrit ses portes au duc; mais d'un acte de Jean III incorporant, le 14 septembre, Sittard au duché de Limbourg (WATERS, *Tables*, VIII, 691), il résulte que cette ville eut à soutenir un siège.

50

a duce predicto omnibus viribus et exquisitis ingeniis impugnaretur, in deditioem, salvis corporibus, venit, ipso die beati Laurentii. Postremo dum dominus de Valkenburch ad misericordiam ducis veniens captivatur et longo tempore detinetur.

5 XLV. *Défaite des Namurois en Hesbaie, 1321.*

Tertia vero augusti, secunda feria, comes Namurensis sentiens Hashaniam Hocesem, 469. hominibus vacuatam... Quod sentiens dominus Jacobus de Leut ⁽¹⁾, dominus de Warfiziez et Amelius... inimicos invadunt, ubi de Namurensibus et Flandrensibus occisi sunt circiter xvii^c. submersi in vivario de Bierwaer ⁽²⁾ Cf. Chr. de 1402, 10 m^c, capti vero vi^c. 283.

XLVI. *Image de la Vierge à Cambron, 1524* ⁽³⁾.

Circa idem tempus, fuit quidam Judeus nomine Wilhelmus a comite Hannonie qui cum de fonte levaverat sic nominatus, quique eum suum forestarium fecerat. Hic judaice pravitatis non oblitus in ecclesia Cambyron- 15 nensi ordinis premonstratensis imaginem beate Marie depictam transfixit occulte. Verum quidam faber ter ab eadem Dei Genitrice admonitus cum Judeo duellum iniit et vicit. Judeus predicta confessus suspensus capite deorsum fuit. Ac coram dicta imagine multa miracula fiebant. Cf. ms. Bibl. roy. de Belg., 9841, fol. 21 v^o. Averbode, VII, 80-81. Cf. J. d'O., VI, 276.

XLVII. *Pavage de la place Saint-Pierre, 1326.*

20 Eodem anno, fuit platea infra Sanctum-Petrum et Sanctam-Crucem Leodii pavimentata. et ibidem reperta fuerunt corpora Normannorum in longitudine Cf. J. d'O., VI, 311.

(1) Jacques de Tongres, seigneur de Leuth (*Henricourt*, I, p. 233; II, p. 384).

(2) Bierwart, commune du canton d'Éghezéc, aux confins de la province de Liège.

(3) Encore ici les mêmes ressemblances avec le texte du manuscrit 9841 : Eodem anno vel circa, 25 Judeus quidam nomine Wilhelmus post comitem Hannonie, qui eum de sacro fonte levaverat et suum forestarium fecerat Montensem, in abbacia Cambironensi Cameracensis dyocesis, ymaginem Sancte Marie pietam transfixit occulte. Verum quidam faber a beata Virgine ter admonitus ad hoc, in duello vicit, et Judeus vera laudem fuisse predicta confessus est et equis distractis, suspensus et combustus est, et multa miracula per illam 30 ymaginem choruscarunt.

decem aut XII pedum, que a tempore Franconis episcopi ultra III^c annos ibidem jacuerunt.

XLVIII. *Prise de Fauquemont, 1529.*

Hoesem, 205. Eodem anno, dux Brabantie, circa principium mensis augusti, castrum de Valkenberch per mensem jam secunda vice obsedit incassum. Quod cum tertia 5 vice circa carnisprivium obsideret, videntes qui intus erant ducis totale propositum ad ipsum obtinendum, licet ad multum tempus adhuc essent de victualibus provisi, sese ultro dederunt anno XIII^cXXIX, IX maii (1).

XLIX. *Miracle à Ciney, 1552 (2).*

Cf. ms. Bibl. roy. de Belg., 9841, fol. 22. Averbode, VII, 81-82. Anno Domini XIII^cXXXII, prefectus Cennacensis quemdam de crimine 10 incendiarii injuste accusatum, vivum in terra fodi jusserat, et ecce die tertia clamat qui defossus fuerat, requirens a superstantibus se de fossa eripi eo quod virtute gloriose Virginis, cui suam commendaverat innocentiam, a mortis 15 meruisset faucibus liberari. Audiens hec prefectus nequaquam credidit. Proinde nec defossum eripit donec, orantibus vicinis et propinquis, cum presbitero qui 15 ejus confessionem audierat, in ecclesia Cennacensi coram imagine gloriose Dei Genitricis, imago ipsa junctis manibus, stupentibus nimirum qui aderant, septies se vertit. Annuente igitur prefecto, vir sanus ab humo extrahitur et ad ecclesiam, illachrimantibus cunctis, pro gratiarum actione Christo ejusque piissime matri facienda deducitur. 20

(1) Octo kalendas maii : ZANDELIET, col. 493.

(2) De nouveau le même texte que dans le manuscrit 9841 : « Villicus Cennacensis quemdam hominem pro quodam incendio super se imposito a quo mundus et innocens fuit, vivum infoderat. Et ecce tertia die post alloquitur superstantes ut deponatur a sepulchro vivens adhuc meritis Sancte Marie. Villicus vero non credens eripere eum noluit, donec orantibus 25 vicinis et propinquis et presbitero confessori dicti viri cum lacrimis ante ymaginem Sancte Marie in ecclesia Cennacensi venissent. Et tunc flexis genibus, ymago Christi pueri, cunctis [videntibus], conjunctis manibus, se septies vertit. Et sic licentia villici est defossus et ad ecclesiam ductus, agens gratias Christo et benedictæ sue Matri. »

L. *Coalition contre le duc de Brabant, 1332.*

Hac occasione (1), annuente rege Francorum, sedecim principes. rex Bohemie (2),
 conestabularius Francie (3), archiepiscopus Coloniensis (4), archiepiscopus Treve-
 5 rensis (5), episcopus Leodiensis. comes Gelrie (6), comes Juliacensis (7) frater
 archiepiscopi Coloniensis, comes Barrensis (8), comes Lossensis (9), comes
 Namurcensis (10), comes Catsenellebergensis (11), princeps de Marcha (12), dominus
 de Valkenberch (13), dominus de Heynsberch (14), dominus Johannes de Beaumont
 frater comitis Hannonie (15) et dominus de Mompyey hi, inquam omnes
 10 duces Brabantie unanimiter diffidarunt atque in oppido Sancti-Frudonis conve-
 nientes terram ducis incursare ac vastare volebant. Dux vero exercitum
 bellicum in Leewis habebat. Dux vero in abbatia Heylechemensi (16) se tenebat.

Hocsem, 249.
 Cf. G. abb. Trud.,
 II, 271.

Cf. Chr. de 1402,
 314-316.

(1) Jean III, duc de Brabant (1312-1355), avait reçu à sa Cour Robert d'Artois, contre la défense
 du roi de France, Philippe VI de Valois (1328-1350).

(2) Jean de Luxembourg, roi de Bohême, 1310-1346.

15 (3) Rodolphe de Brienne, comte d'Eu en 1302, connétable de France en 1350, mort en 1345.

(4) Waleran de Juliers, archevêque de Cologne, 1352-1362.

(5) Baudouin de Luxembourg, archevêque de Trèves, 1307-1354.

(6) Renaud II, 1326-1345; créé duc en 1359.

(7) Guillaume V, comte de Juliers, 1329-1361; créé marquis en 1356, créé duc en 1357.

20 (8) Edouard I^{er}, comte de Bar, 1302-1357.

(9) Louis IV, comte de Looz, 1323-1356.

(10) Jean II, marquis de Namur, 1350-1355.

(11) Le comte de Catzenellebogen.

(12) Adolphe II, comte de la Marek, 1328-1347, neveu de l'évêque Adolphe. Il avait épousé
 25 Marguerite de Clèves, fille de Thierry VIII de Clèves et de Marguerite de Gueldre. Celle-ci était sœur
 de Renaud II de Gueldre, et son fils Renaud III eut pour chambour, pendant sa minorité, le dit comte
 Adolphe II, son oncle.

(13) Renaud, puis Thierry III, seigneur de Fauquemont, 1352-1346, tué à la bataille de Vottem.
 30 Il était aussi seigneur de Montjoie, cité à la fin de cette énumération comme dominus de Mompyey.

(14) Thierry III, seigneur de Heinsberg, 1351-1361.

(15) Jean de Hainaut, seigneur de Beaumont, épousa Marguerite, fille de Hugues, comte de Soissons,
 et dame de Chimay. Fils de Jean d'Avesnes et de Philippine de Luxembourg, il était frère de
 Guillaume I^{er}, comte de Hainaut (1304-1357). Il termina sa vie de prouesses et d'aventures
 35 le 11 mars 1386.

(16) L'abbaye de Heylissen.

Interim comes Hollandie ⁽¹⁾ utramque partem discurrando pro pace convenit, sed nihil apud principes proficiens duci remandavit ut sibi provideret. Dux nolens incendio terras vastari, prelium exegit et obtulit, quod principes noluerunt. Dantur interim treuge vi hebdomadarum et sic tam dux quam prefati principes ad sua redierunt, anno Domini XIII^{CXXXII}, ix kalendas maii. 5
Hocsem, 221. Dominica vero sequenti, scilicet vi kalendas maii...

LI. *Arrangements concernant la possession de Malines, 1555.*

Hocsem, 223. Comite vero Flandrensi ⁽²⁾ in Cameraco... cum procuratoribus comitis recesserunt. Emerat etiam comes predictus alteram partem Meehlinie a Reynoldo comite Gelrie ut tutore sive mamburno senioris filie sue cujus avus fuerat dominus 10 Florentius Berthout, verus dominus alterius partis Meehlinie ⁽³⁾. Et quoniam hec secunda pars Meehlinie vendita nullum visa fuit sortita fuisse valorem eo quod feudum esset ducis et sine ipsius scitu actum, ymmo ipsam partem duci cessisse; etiam quia venditio episcopi non fuisset acta eum debitis solemnitatibus juris, rursus exoritur dissensio non modica. At vero rex Francie cujus 15 filia filio ducis ⁽⁴⁾ nupserat et jam defuncta erat, in hunc modum pacem fecit : quod filius ducis, quondam filie regis maritus, filiam comitis Wilhelmi Hannonie, que et prius desponsata fuerat, uxorem sumeret; alter filius ducis filiam comitis Gelrie acciperet; filius autem comitis Juliaensis filiam ducis 20 uxorem haberet; de Meehlinia suo tempore iudicium suum proferret. Convenit 20 interim comes Flandrie ducem, ita quod eorum quilibet Meehliniam sub certis

Willems,
De Brabantsche
Yersten, 1, 794;
30 août 1334.

Wauters, Table,
IX, 574;
31 mars 1336.

⁽¹⁾ Guillaume III, comte de Hollande, 1304-1337, comte de Hainaut sous le nom de Guillaume I^{er}.

⁽²⁾ Louis I^{er}, dit de Nevers, comte de Flandre, 1322-1346; tué à la bataille de Créci.

⁽³⁾ Renaud II, comte de Gueldre, avait épousé Sophie, fille de Florent Berthout, dont il eut comme fille aînée Marguerite, héritière de Malines. L'évêque de Liège vendit sa part de Malines au mois 25 de juillet, et Renaud l'autre part le 13 décembre 1555.

⁽⁴⁾ Pour briser la coalition formée contre lui et dont le roi de France était l'âme, Jean III de Brabant avait fiancé son héritier Jean avec Marie, fille du roi de France, déjà promis à Isabelle, fille de Guillaume de Hainaut. Ce second mariage se réalisa en 1554, à la suite de la médiation de Philippe de Valois qui mit fin à la seconde coalition formée contre le duc de Brabant. Guillaume de Hainaut devenait l'époux 30 de Jeanne de Brabant, tandis que le fils aîné de Renaud, comte de Gueldre, épousait Marie, fille aînée du duc de Brabant.

conditionibus in parte sua teneret; et quod dux posset redimere partem comitis pro LXXXV^m et vc regalibus, addito quod dux suis expensis impetraret dispensationem super juramento quod predictus comes ecclesie Leodiensi fecerat quod partem suam nunquam venderet vel alienaret. Cum autem dominus
 5 Clemens papa V, obstante episcopo eum capitulo, dispensare renueret, rex Francie obtinuit ut negotium tribus episcopis Francie committeretur. Quo facto, dicti episcopi auctoritate apostolica dispensaverunt anno Domini XIII^cXXXVI, xxix junii ^a. Mortuo postmodum comite Ludovico predicto in prelio de Cressy, rex Francie convenit cum ejusdem defuncti filio Ludovico dicto de Male ⁽¹⁾
 10 facta commutatione ut Henricus, filius ducis Johannis ⁽²⁾, ex integro possideret Mechliniam absque solutione pecunie pretaxate. Quod sic factum est anno XIII^cXXXVII ^b. Et sic manet Mechlinia apud ducatum Brabantie usque in diem hodiernum ⁽³⁾.

Willems,
 De Brabantsche
 Yeesten,
 II, 461 467;
 Cart. S. Lamb.,
 IV, 40, 45.
 Wauters, Table,
 X, 269;
 6 juin 1347.

LII. Paix des Awans et des Waroux, 1354.

15 Anno Domini XIII^cXXXIII. facta est pax in monasterio Sancti-Laurenti, prope Leodium inter partes de Waroux et Awanz. Unde et initium sumpserunt duodecim iudices sive pacificatores patrie. Steterat hec simultas annis XXXVII a tempore domini Hugonis de Cabilone episcopi. Quo temporis spatio feruntur fuisse interfecti ex utraque parte hominum circiter xxii milia.

Chapeav.. 429.

20 ^a XIII^cXXXIII, xix junii : cod. — ^b XIII^cXXXVII : cod.

(1) Louis de Male, comte de Flandre, 1346-1384, épousa Marguerite, fille de Jean III, duc de Brabant.

(2) Henri, fils aîné du duc Jean III, mourut le 29 novembre 1349. Son frère Godefroid, seigneur d'Aerschot, recueillit sa succession, mais ne survécut que jusqu'en 1352 et le vieux duc Jean III,
 25 redevint seigneur de Malines.

(3) Jean III avait testé en faveur de sa fille Jeanne, épouse de Wenceslas de Luxembourg. Mais à la mort de son beau-père, arrivée le 5 décembre 1353, Louis de Male réclama la part de Malines. Après la bataille de Scheut, où les Brabançons furent battus, le 14 août 1355, la paix conclue à Ath, le 4 juin 1357, fit rentrer Malines dans le domaine de la Flandre, et, après le mariage de Marguerite
 30 de Male avec Philippe le Hardi, le 19 juin 1369, la seigneurie de Malines passa à la maison de Bourgogne. La finale du texte de Brusthem est-elle le résultat d'une distraction, ou bien provient-elle d'un texte contemporain, antérieur à 1356?

LIII. *Guerre de l'Angleterre avec le Brabant, 1338.*

Chapeaur., 440. Eodem anno XXXVIII, venit Eduardus rex Anglie tertius ⁽¹⁾ illius nominis Antwerpian cum regina et prolibus, cum m^o navibus ad invadendum terram Normannie contra regem Francie Philippum Valesium, deditque ad hoc magnam pecunie summam Ludovico Bavaro ab eo ad annum auxilium ⁵ expectans, qui tandem aspersus fuit aqua benedicta curie utpote vicarius imperii effectus. Multi igitur principes profecti sunt cum rege Anglie in Franciam, dux scilicet Brabantie, comes Gelrie, maregravius Juliacensis, maregravius Brandeburgensis ⁽²⁾, dominus de Heynsberch qui se pro comite Lossensi gerebat ⁽³⁾, comes de Marcha, dominus de Valkenberch. Sed rex ¹⁰ Bohemie, episcopus Leodiensis, comes Hannonie et Hollandie ⁽⁴⁾ tenebant partes regis Francie. At postquam hi qui erant pro rege Anglie depredando, comburendo aliaque damna inferendo in Francia usque Peronam, Sanctum-
 Hocsem, 281. Quintinum, Laudunum grassati fuissent, tandem rex Anglie inefficax Antwerpian ad conjugem et liberos venit, anno XXXIX circa festum Dyonisii. ¹⁵ Confusus igitur dux in auxilio Bavari... in exercitu contra ipsum.

LIV. *Discussion au sein du chapitre sur l'affaire de Looz, 1538.*

Hocsem, 267. Exercitibus jam ad sua reversis, rex cum episcopo venit ad capitulum... sententiam tantummodo alii duo secuti sunt, dominus Eniorandus de Fieses ⁽⁵⁾ nepos regis et vicedecanus, saere theologie professor. 20

⁽¹⁾ Édouard III, roi d'Angleterre, 1327-1377.

⁽²⁾ Louis I^{er} de Bavière, margrave de Brandebourg, 1323-1368.

⁽³⁾ Thierry de Heinsberg, comte de Looz, malgré l'opposition du chapitre de Saint-Lambert, 1336-1361.

⁽⁴⁾ Guillaume II, comte de Hainaut; Guillaume IV, comte de Hollande, 1357-1348. Ses sœurs ²⁵ avaient épousé : Jeanne, Guillaume V de Juliers; Philippine, Édouard III, roi d'Angleterre; Élisabeth, Robert de Namur.

⁽⁵⁾ Enguerran de Fies ou de Fiefes, chanoine de Saint-Lambert, vice-doyen en 1334. Voir *DE TRÈUX*, II, 46.

LV. *Nouvelle convocation du chapitre, 1338.*

Feria sexta, octava die maii, venit rex et episcopus feceruntque indici capitulum... Hocsem, 268.
 aliqui indignati venire renuerunt. Dominus scholasticus timore regis noluit
 interesse. Nam rex, cum idem dominus alias respondisset in capitulo obediendum
 5 esse potius sacerdotio quam imperio, verbis mordacibus in eum incanduerat,
 jurans quod de hoc tempore recordaretur. Persuasit tamen dicto domino
 Eniorando quod... dicto capitulo interesset (1).

LVI. *Incendie de Malines, 1542.*

Eodem anno,... fuit Mechlinia conflagrata, cum ecclesia Sancti-Rumoldi, Hocsem, 309.
 10 multis hominibus ardore et fumo extinctis. Cf. Chr. de 1402,
 334.

LVII. *Châtiment des échevins de Saint-Trond, 1344 (2).*

Eodem anno, episcopus ad Sanctum-Trudonem secessit, nam communitas Cf. G. abb. Trud.,
 turbata et commota erat contra scabinos. Et facta inquisitione, invenit scabinos II, 278-279.
 culpabiles pro majori parte, et hoc in exactionibus. Unde episcopus fecit eos Chron. abrégée
 15 detineri. de J. d'O.
 Ms. Bibl. roy.
 de Belg.,
 9841, fol. 23.
 Averbode,
 VII, 84-85.

(1) Notons ici deux petits passages du manuscrit de la Bibliothèque royale de Belgique, II, 2323, dont les expressions concordent avec le texte de la *Chronique de 1402* :

Manuscrit II, 2325, fol. 91.

Chronique de 1402, pp. 350-351.

Tunc etiam Visetum ab episcopo et capi-
 20 tulo Leodiensi novis muris et turribus
 vallabatur.

Tunc temporis Visetum novis muris et
 turribus secus ripam Mose ab episcopo et
 ecclesia Leodiensi vallabatur.

Item, idem episcopus et capitulum sta-
 tuerunt in civitate Leodiensi ut quolibet
 anno, in octavis Sancti Lamberti, nundine
 25 fiant quod forum vocatur.

Anno Domini M^oCCCXXXIX^o, episcopus et
 capitulum in civitate Leodiensi statuerunt
 ut quolibet anno, in octava Sancti Lamberti,
 nundine fiant in sua civitate Leodiensi : quod
 forum, vocatur.

(2) Même texte dans le manuscrit 9841 : Adulphus vero episcopus secessit apud Sanctum-
 Trudonem, quia communitas commota erat contra scabinos, et facta inquisitione,
 invenit scabinos culpabiles pro majori parte, quia exactiones levaverant. Unde episcopus
 30 fecit eos recludi. Sur cet événement, voir aussi les deux actes mentionnés dans STRAUVEN, *Archives
 de Saint-Trond*, t. I, pp. 20 à 51.

LVIII. *Attaque contre les Hutois à Clermont, 1544* (1).

Hoesem, 330. Eodem etiam tempore, Huyenses magno numero Leodium adnavigaverunt,
 Cf. ms. Bibl. roy. conquerentes de episcopo quod pronunciationem comitis recusabat, parati tamen,
 de Belg., si possent, facere emendam secundum delicti exigentiam. Et eum xxvi octobris...
 9841, fol. 23. festinus temptaret perficere, de suis tribus ab Huyensibus occisis ipse balivus 5
 Averb., VII, 85. Cf. Chr. abrégée vix effugit. Ex Huyensibus saltem unus cecidit.
 de J. d'O.

LIX. *Règne d'Engelbert de la Marck, 1545-1565.*

Chr. de 1402, Enghelbertus a Mareha, prepositus Leodiensis, filius fratris domini Adulphi
 336. defuncti ex filia domini de Weezmale (2), in vigilia beati Mathie apostoli,
 institutus est septuagesimus sextus episcopus, anno Domini XIII^cXLV, 10
 Cf. Chr. abrégée prefuitque annis XX, confirmatus per dominum papam Clementem VI.
 de J. d'O. Mortuo namque domino Adulpho episcopo, vacavit sedes plus tribus mensibus (3).
 Ms. Bibl. roy. Nam canonici, cognito apostolice Sedis decreto, quo dominus Clemens VI
 de Belg., 9841, fol. 23-23 v°. electiones et confirmationes archiepiscopatum, episcopatum aliarumque
 Averb., VII, 85. prelationum ecclesiasticarum et dignitatum vacantium sibi retinisset, ab 15
 electione facienda pro tunc quieverunt. Sub hoc temporis spatio, Philippus
 Francorum rex precibus et litteris domino Clementi pape pro Enghelberto

(1) Immédiatement après le texte transcrit dans la note précédente, le manuscrit continue avec plus de clarté que Hoesem : Et inde regressus Leodium mandavit consilium totius patrie, exceptis Hoyensibus. Hoyenses vero parati erant facere emendam si deliquissent, et super hoc 20 miserunt nuncios Leodium. Et eum episcopus tunc esset in castro Clarimontis, timentes pro nunciis suis, miserunt obviam eis Hoyenses plures armatos. Et ecce quidam ex familia episcopi cum ballivo Hasbanie transiit ad navim nunciorum predictorum, clamando ad mortem. Et ecce equitarii Hoyenses qui missi erant in succursum nunciorum occiderunt duos vel tres aut quatuor de parte episcopi, aliis fugientibus. Verum de Hoyensibus unus solus cecidit. 25

(2) D'après Levoid de Northof, Engelbert était fils du comte Engelbert II de la Marck et de Mathilde d'Arenberg. La filiation indiquée ici par J. de Brusthem est celle que donnent la *Chronique de 1402* et les manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique, 9841, et II, 2525; elle provient sans doute du texte de J. de Warnant.

(3) L'auteur du manuscrit 9841 s'exprime comme suit : Vacavit enim sedes nostra post mortem 50 domini Adulphi per tres menses et amplius. Infra quod tempus mamburnus et tutor patrie Ludovicus de Agimont fait, capitulo spiritualia regente.

directis, ejus tandem confirmationem obtinuit. Confirmatus igitur dominus Enghelbertus litteras sue confirmationis premitens etiam loco sui Conradum de Lonchien ⁽¹⁾ gubernatorem patrie constituit. Regressus autem episcopus ab Avinione, ad arcem Clarimontis divertit, et inde Flemaliam ad domum dicti ⁵ Conrardi perveniens ad ingressum civitatis Leodiensis se disposuit. Mensis itaque aprilis die XII, ingressus est civitatem Leodiensem, stipatus suorum agmine amicorum, decenti quoque comitatu nobilium et militum, receptus a clero et populo ingenti letitia et tripudio.

Cf. Chr. abrégée de J. d'O.

Cum diebus istis mota fuisset simultas inter Colonicensem archiepiscopum ¹⁰ et comites de Montibus ⁽²⁾ et Marcha, mense aprili, anno supradicto, utreque partes casu sibi obviantes gravem commiserere pugnam. Verum pars dictorum comitum victrix effecta quamplurimos nobiles partis archiepiscopi captivos detinuit, reliquis in fugam versis. Archiepiscopus autem hoc infortunio tristis effectus, alium eodem mense congregavit exercitum ad delendum alterum ¹⁵ dictorum comitum. Enghelbertus autem episcopus ⁽³⁾ cum ingenti totius patrie sue militia omni armorum genere communita, secessit versus Werflariam in auxilium dictorum comitum. Quo percepto, Wilhelmus comes Hannonie sese medium interposuit pacemque inter dictas partes composuit, licet minime observata fuisset.

Cf. ms. Bibl. roy. de Belg., 9841, fol. 23 v^o. Averb., VII, 85.

²⁰ Eo tempore, cum regimen civitatis Leodiensis a nobilibus translatum fuisset ad plebeos, contigit, exorto tumultu, inquisitionem fieri super quibusdam pecuniis... ceteri cives erant.

Hocsem, 335.

Dominus Enghelbertus electus episcopus super lite tempore Adulphi de ²⁵ Marcha episcopi adversus Huyenses mota eisdem civibus infestus esse cepit. Eorum namque pecora abduci, grana levare, oppidanos quos poterat apprehensos in vincula conjici jussit. Verum interventu nobilium virorum Walteri de

Cf. Chr. abrégée de J. d'O. M. de Lewis, 113.

(1) Conrard ou Corin de Lonein, chevalier, cité à partir de 1314 (*Fiefs d'Ad. de la Marck*, 4), comme bailli de Hesbaie en 1319 (*Ibid.*, 48), souverain mayeur en 1329-1330, échevin en 1329-1346 (*Les Échevins*, I, 174-176). Cf. *Hemricourt*, I, p. 262; II, p. 291.

⁵⁰ (2) Adolphe VIII, comte de Berg, 1308-1348.

(3) Le manuscrit 9841 porte : Post pauca cum iugenti militia nostre terre processit versus Werflariam in auxilium comitum de Mareke et de Montibus contra Colonicensem episcopum. Sed Wilhelmus comes Hannonie de pace inter dictos dominos tractavit.

Momalia (1), Theoderici de Seranio (2) et Egidii de Cervo (3) militum, pax reformata fuit.

Post hoc, episcopus cernens quantum immineret periculi super expulsionem predictorum Leodiensium scabinorum et civium, regem Bohemie, qui tunc Namurem advenerat, pro eorum revocatione intercessorem accersiri decrevit. 5 Quo audito, communitas Leodiensis in unum conveniens potius judicavit predictos expulsos ad sui episcopi preces quam eujuseumque alterius extranei principis revocare. Sicque ad instantiam episcopi etiam Leodiensibus pax restituta est.

Cf. M. de Lewis, 144.
Ms. Bibl. roy. de Belg., 9841, fol. 23 v°.
Averb., VII, 86.

His ita compositis (4), dominus Enghelbertus a quodam episcopo ordinis Carmelitarum a Lovanio in castro Muha ad se vocato, sabbato nono Temporum, xvii decembris, promotus est in presbiterum. Deinde sequenti die, que erat dominica, cum dicto Carmelitano episcopo, secessit versus abbatiam Vallis-Sancti-Lamberti, ubi per episcopos quos Coloniensis archiepiscopus ad hoc direxerat, in episcopum est consecratus. Die vero dominica sequente, que 15 festiva erat sacratissime dominice Nativitatis, anno XIII^cXLVI, a castro Muha quo ante diverterat, oppidum Huyense cum eleganti nobilium comitatu introgressus, cum ingenti gaudio et reverentia receptus est.

Hocsem, 336.

Circa initium mensis maii precedentis anni, dominus Wilhelmus comes

(1) Wauthier de Warfusée, dit de Momalle, chevalier, maréchal du pays de Liège de 1527-1529, mort en 1566. Cf. *Hemricourt*, II, p. 597, et *Poncelet, Maréchaux*, pp. 217-225.

(2) Thierry de Hancffe, seigneur de Sraing le Château, mort en 1557. Cf. *Hemricourt*, I, p. 141, et II, pp. 258-259.

(3) Gilles de Cerf, chevalier, qualifié dans Mathias de Lewis : amicus et oppidanus Hoyensis. Cf. *Hemricourt*, II, p. 175. 23

(4) Texte du manuscrit 9841 : Promotus est in presbiterum in castro de Muha a quodam episcopo Carmelitarum ordinis, et in episcopum consecratus anno Domini prescripto in monasterio Vallis Sancti-Lamberti cisterciensis ordinis a pluribus episcopis quorum quidam transmissi ab archiepiscopo Coloniensi, ejus vices gerebant.

A comparer aussi le texte de Mathias de Lewis : Et sic omnibus pacificatis, noster electus... 50 in castro de Muha, die xvii mensis decembris, ordinatur in sacerdotem, et in crastinum in ecclesia Vallis Sancti-Lamberti in episcopum consecratur. Deinde die Nativitatis Domini, anno videlicet MCCCXLVI eum ingenti consortio tam nobilium quam suorum amicorum castrum de Muha exiens Hoyum intravit.

Hannonie, Hollandie, Zelandie, et dominus Phrisie ⁽¹⁾, sub pretextu invadendi Phrisones ei rebelles, aggregato permaximo Hannoniorum, Brabantinorum, Luceburgensium, Namurcensium atque Leodiensium exercitu, ab Ultrajectensibus victualia queque ad rem bellicam essent necessaria pretio recipiens, eosdem improvisos obsidione vallavit. Mota namque in dicta civitate seditione, quamplurimi dicto comiti faventes extra eandem civitatem ad centum annos proclamati sunt. Cum igitur dictus comes Dordraeo Hollandie oppido applicuisset, predicti exules eundem ad excidium Trajectensis Inferioris civitatis incitarunt. Itaque comes a feria vi que x erat mensis junii, per vi hebdomadas continuas civitatem predictam fortiter impugnavit, habens secum ^{11^mvi^c} minus quatuor nobiles milites... quia comes fovebat partem que succubuerat litigando.

Eodem anno, prefatus comes tam vehementis animi... xxvi die mensis septembris feria ii. Hocsem, 337.

15 Eodem anno, quinta die octobris,... confederationem quamdam fieri procuraverunt ⁽²⁾. Hocsem, 338.

Eodem anno, abbas Sancti-Nichasii... presentibus canonicis decem et octo ⁽³⁾. Hocsem, 340.

(1) Guillaume V, comte de Hollande; Guillaume III, comte de Hainaut, 1586-1589.

(2) Sur l'affaire de Huy que J. de Brusthem raconte ici d'après Hocsem, on trouve d'autres détails dans le manuscrit 9841, fol. 25 v. : Hoyenses anno Domini 1546 domum ballivi de Condrosio destruxerunt eo quod quemdam hominem decollarant contra justiciam eorum, ut dicebant, opidanum Hoyensem. Unde per scabinos Leodienses 48 opidanos Hoyenses fecit ballivus cum suis qui erant pro parte episcopi vogiri. Communitas vero Leodiensis cum consilio bonarum villarum adhesit Hoyensibus contra factum scabinorum. Cum ergo episcopus reverteretur a Werflaria, ubi tunc fuerat, mestus est factus de hiis et dissimulavit sibi appropriare factum dicti ballivi, sed tamen egre ferebat ruinam domus ejus. Et convocans apud Fehc consilium tocius patrie, conquestus est de Leodiensibus et Hoyensibus quia confederati sunt et quia usurpant sibi jura sua. Sed nil actum est, quia excusabant se Leodienses. Ce passage manque dans la *Chronique de 1402*. On peut comparer M. DE LEWIS, 114-115 et la *Chronique abrégée de J. d'Outremuse*.

30 (3) Le manuscrit 9841 est ici plus conforme à la *Chronique de 1402* : Hoc tempore, abbas Sancti Nycasii Remensis venit Leodium legatus tractaturus de reformatione pacis comitatus Lossensis, a curia romana missus. Apud Hasselt dictum comitatum Lossensem domino de Heynberch et suis heredibus quidam electi de pace tractanda, precibus vel aliter decepti, capitulo et patria ignorante, reddiderunt, presenti episcopo Engelberto, quem mox in feodum recepit ab eo. Quam pacem dictus legatus confirmavit, et dominum de

Hocsem, 341. Eodem anno, circa medium mensis julii, episcopus intendens se de Leodiensibus vindicare, assignata certa die Leodiensibus per episcopum, scilicet feria III post Margarete in loco dicto Vottemia, ubi scabini Leodienses, quando in Leodio judicare non audebant, consueverant pro tribunali sedere, venit ibidem episcopus cum pulchra societate nobilium utpote cum Johanne rege Bohemie et filio ejus Karolo rege Alemannie ⁽¹⁾, comite de Marcha cum comitibus Montensi, Namurensi ⁽²⁾, Viennensi ⁽³⁾, domino de Heynsbereh et fere cum tota gente comitatus Lossensis, cum Walerano domino de Valkenbereh, etc. ⁽⁴⁾. Leodienses vero circa peronam sive locum iudicii solitum circumfodiendo se vallaverunt, ita ut non esset nisi angustus meatus ad eos. Intravit ergo episcopus veloci cursu equorum ad eos, sed non diu permansit. Et ecce comites Montensis et de Marcha cum domino de Valkenbereh invaserunt Leodienses et Huyenses, qui viriliter resistentes peremerunt de exercitu episcopi ad quingentos et amplius viros. Inter quos et dominus Waleranus de Valkenbereh corruit, apud fratres minores primo sepultus, sed statim postea ad propria deportatus. Huyenses pulchra maneria quorundam scabinorum et canonicorum scabinis adherentium fundum diruerunt. Interim Leodienses omnes scabinos, excepto uno Hubino Barret ⁽⁵⁾, qui cum ipsis manserat, bannierunt. Cum autem exercitus episcopi multos inermes procuratores et presbiteros ac clericos Leodienses interfecisset, tandem recessit. Peremerunt namque xxvi presbiteros, xxviii clericos, mulieres, puellas, leprosos

Cf. ms. Bibl. roy. de Belg., 9841, fol. 24. Averb., VII, 87.

Heinsbereh absolvit, et organa in dicto comitatu restituit. Quod audiens capitulum Leodiense turbatur et contra sententiam dicte pacis Apostolos appellat, nec cessavit ab excommunicatione domini de Heinsbereh. Dicti etiam pacificatores sedicionem civitatis motam metuentes fugerunt extra eam. Et sic noster episcopus Leodiensis est diffusus. On lit à peu près le même texte dans M. DE LEWIS, p. 115. 25

Philippe la Coque, abbé de Saint-Nicaise de Reims, 1516-1548, mort en 1549. Cf. *Lettres de Clément VI*, t. I, pp. 616-618.

⁽¹⁾ Charles I^{er}, roi de Bohême, élu roi des Romains, 19 juillet 1546, couronné empereur au mois de novembre suivant, mort en 1578.

⁽²⁾ Guillaume I^{er}, dit le Riche, marquis de Namur, 1557-1591. 30

⁽³⁾ Humbert II, dauphin de Vienne, 1555-1549.

⁽⁴⁾ Tbierry III, seigneur de Fanquemont, 1552-1546, FISEN, II, 108, l'appelle Adolphe et fait remarquer que Jean d'Outremeuse l'appelle Waleran; nous voyons que Brusthem l'appelle de même. Voir *Chronique abrégée de J. d'Outremeuse*.

⁽⁵⁾ Sur Hubin Baré, chevalier, échevin de Liège de 1558 à 1546. Voir DE BORMAN, t. I, p. 190. 35

aliosque imbecilles et inermes ad summam v^c et amplius. Cumque mulier quedam pregnans ibidem jaceret eviscerata ita quod infans, horribile dictu, in utero matris palpitaret, quidam presbiter misericordia motus accessit, volens infantem baptizare ac mulieris confessionem audire, et in ipso pio opere
 5 crudeliter a gente episcopi necatus est. Acta sunt hec anno predicto XIII^cXLVI in festo sancte Marie Magdalene (1).

Eodem anno, xxvi die mensis augusti, rex Francie... (2) comite Blesensi cum Hocsem. 314.

(1) Encore à peu près le même texte dans le manuscrit 9844 : Et sic noster episcopus Leodiensis est diffusus. Venitque die quem statuerat cum ingenti societate comitum et nobilium apud
 10 Votemiam, prope scilicet Leodium, anno Domini 1546, julii die 49, cum rege Bohemie et filio ejus Karolo electo in regem Alemannie comitibusque de Marcha, de Montibus, de Namurco, Vienne, domino de Heinsberch, cum tota gente terre Lossensis fere, domino de Falconismonte et aliis multis nobilibus et etiam cum magna milicia terre nostre et ducatus Brabantie, cujus multitudo, ut opinor, excessit quasi in quadruplum Leodiensium et Hoyensium
 15 exercitum. Leodienses vero peronem vel locum ubi consultum est fieri in Votemia judicium vallaverunt in circuitu fossis, et ad dictum locum sic vallatum cum solis Hoyensibus episcopum prevenerunt, ipsum prestolantes et diem ab eo prefixum. Intravit igitur episcopus cursu veloci equorum infra motas fossarum illarum. Sed ibi non tardavit et ivit ad alium locum ubi non consueverant fieri judicia, et ibi scabini Leodienses, episcopo presente
 20 proscripserunt 42 cives Leodienses quos elegerant ad libitum. Et ecce comitus de Montibus et de Marcha cum domino de Walkenberch invaserunt Leodienses et Hoyenses. Ibi occisus est dominus de Valkenberch, alias de Falconismontis, et plures nobiles partis illius. Et secus muros inermes peremerunt illi de parte episcopi 26 presbiteros, 28 clericos pueros, mulieres, puellas, leprosos etc. ad numerum in summa tota v^c et amplius. Et
 25 cum mulier quedam pregnans ibi jaceret eviscerata ita quod infans vivus palpitaret, quidam presbiter accessit ex pietate volens puerum baptizare et mulieris confessionem audire, qui hec sacramenta agens occisus est a spiculatore. Innocentibus igitur occisis, mox Dei operatio patuit quia tantus timor exercitum episcopi invadit quod fugerunt omnes. (Comparez ce qui suit avec M. DE LEWIS, pp. 117 à 118.) Hoc viso, Leodienses et Hoyenses etiam
 30 sunt regressi. Et in regressu combusserunt domos scabinorum quorundam extra urbem et etiam in civitate quasdam domos scabinorum prostraverunt. Hasbani vero et Condrosii pre timore Leodiensibus confederantur. Sed dominus de Hamalia et custodes castri de Muba Hasbanos comburebant et predabantur. Et custodes Clarimontis observabant litus Mose spoliantes pertranseutes.

35 (2) Jean de Brusthem reproduit ici le texte d'Hocsem, tandis que le manuscrit 9844, concordant avec la *Chronique de 1402*, et M. DE LEWIS, p. 118, nous donne sans doute la version de J. de Warnant : Hiis diebus, 27^a die augusti, factum est bellum inter reges Francie et Anglie apud Cresti, et confusus rex Francie fugit Ambianis. Et ceciderunt ex parte ejus plurimi nobiles, scilicet...

aliis viii comitibus et cxlv equitibus militibus, ut inventi fuerunt in suis vestibus et galeis insigniti, de reliquis ad numerum xxx^m interfectis. Die sequenti,... ibidem occubuit. Deinde rex Anglorum ad obsidendum Calays se transtulit. Quod postquam mensibus xi obsedisset, in deditiorem accepit, anno XIII^cXLVII. Expulitque rex omnes quos intus invenit viros, mulieres, 5 senes cum junioribus, regulares et seculares, permittendo cuilibet sibi sumere duntaxat unicam vestem. Postea, mediantibus duobus cardinalibus, datis trengis, rex Anglie in terram suam reversus est.

Hoesem, 345. Circa tempus belli prescripti, capitulum Leodiense misit pape litteras in hunc modum... Custodiat vos, etc. 10

Hoesem, 351. Tertia die septembris, castrum Clarimontis... solotenus diruitur (1), factaque est confederatio Huyensium, Dyonensium, Tungrensium et Sancti-Trudonensium cum Leodiensibus. 15

Hoesem, 351. Sequenti die, que fuit feria tertia, interdicto... sententiam incurrunt. Ceteri omnes religiosi et clerici interdictum observarunt (2). Abbas vero Aluensis (3) cum quibusdam aliis de pace tractare ceperunt. Statutaque die dum apud Trajectum convenire deberent, ferebatur dominum de Hamalia (4), maresealcum episcopi, Leodiensibus insidias in via parasse. Regressi igitur Leodienses cum suis adjutoribus, castrum de Hamalia prope Tungris obsident, quod cum aliquandiu... diruerunt, captivis secum abductis. 20

Hoesem, 352. Vicesima quinta septembris, scripsit capitulum Leodiense... de plenitudine potestatis. Datum xxv septembris.

Hoesem, 357. Tandem appropinquante hyeme,... mane combusserunt Miremort, interfectis ex improvise cxx hominibus.

(1) Ce qui suit se trouve identiquement dans le manuscrit 9841. 25

(2) Même texte encore dans le manuscrit 9841 : Tunc abbas de Alna cum aliis quibusdam coepit tractare de pace, et perceperunt quod dominus de Hamalia mariscalcus episcopi insidias pararet Leodiensibus in via, ut dicitur. Et sic regressis eis Leodium, tota civitas turbatur. Leodienses ergo et Hoyenses, Dyonantenses et Tungrenses castrum de Hamalia prope Tungris obsident et xv die obsessionis eum ex lapidibus projectis quasi illud penitus Leodienses 30 diruissent, terribili custodes castri reddunt castrum, salvis corporibus, se captivos offerentes. Et sic castrum penitus destruitur et ad solum usque sternitur, ac singuli ad propria sunt reversi.

(3) Probablement Alard de Marbais, cité en 1548 par D. Herset, dernier abbé d'Aulne, dans sa chronique manuscrite de l'abbaye. Voir U. BERLIÈRE, *Monasticon*, t. I, 535.

(4) Sur Jean, seigneur de Hamal, voir *Henricourt*, t. I, p. 527 et t. II, p. 236, et PONCELET, 55 *Maréchaux*, p. 124.

Circa medium mensis junii, legatus Sedis apostolice... applicuit Namurcum. Hocsem, 358.

Eodem tempore, crescente Leodiensium audacia, cum multas nobilium domos invasissent, volentes omnia sue ditioni submittere, collecto gravi exercitu, habentes capitaneum quemdam molendinarium, exiverunt ad
5 obsidendum Argenteal. Archiepiscopus autem... Argenteal obsidendo. Hocsem, 358.

Nona die julii... nonnullos occiderunt. In crastino vero cum amplius resistere non possent, dedito castro seque salvis corporibus, Leodiensibus reddiderunt. Cf. Chr. abrégée de J. d'O.
Rogaverat autem dominus Reynaldus de Argenteal (1) una cum episcopo ducem Brabantie quatenus eis subsidium venire dignetur, eo quod castrum
10 ipsum in feudum levaretur a duce. Annuebat dux ac se cum Henrico filio suo et Reynaldo duce Gelrie (2), genere suo, et comite Lossensi paravit predicto domino in succursum. Verum antequam venirent, Leodienses castrum obtinuerunt. Erant autem in castro centum circiter numero... a tribus annis dominus castri levandum instituerat. Hocsem, 359.

15 Feria tertia sequenti, Leodienses, Dyonenses et Huyenses cum grandi exercitu plus quam xxx^m profecti sunt versus Waleviam circa partes illas castrametantes. Venit et dux cum suo exercitu. Leodienses offerunt pugnam, sed propter nimiam pluviam non evenit. Mane orto sole. percusserunt Leodienses plurimos ex fortissimis exercitus Gelrie gavisique sunt gaudio magno. Sed hoc eorum
20 gaudium statim conversum est in luctum. Nam dux cum suis in Leodienses acriter irruit, et interfectis quatuor militibus,... domus fortes episcopatus in confinibus Brabantie. Accidit hec Leodiensis adversa pugna sabbato in profesto beate Marie Magdalene. Videntes autem hec Trudonenses eodem anno in festo beati Jacobi, reddiderunt se duci Brabantie eique fidelitatem... domos per
25 Hasbaniam combusserunt. Hocsem, 359.

Archiepiscopus vero ducem querens... hoc fedus pariter juraverunt. Hocsem, 360.

Ultima die martii, dominica Letare anni sequentis, videntes illi de Sancto-Trudone quod eorum negotia male succedebant... Cui venienti processionaliter, ut decebat, obviam processerunt. Sicque rursus oppidum Sancti-Trudonis ad

30 (1) Renard d'Argenteau, ly bon et ly wailhans sire d'Argenteal (Hemricourt), seigneur d'Argenteau de 1527 environ à 1558 environ. Voir Poswick, *Histoire de la seigneurie d'Argenteau*, pp. 21-50. *Hemricourt*, t. I, pp. 29 et 215, et t. II, p. 159.

(2) Renaud III, duc de Gueldre, 1545-1561, avait épousé Marie, fille du duc Jean III.

suum verum dominum devolutum est. ordinata lege ut decet de manu episcopi et abbatis ejusdem loci.

Anno Domini XIII^CXLIX ⁽¹⁾, fuit gravissima mortalitas per totum orbem ex infecto sanguine atque putrefacto. Fuitque morbus adeo contagiosus quod non solum communicantes sibi invicem, verum etiam audientes vel cogitantes de

(1) Le manuscrit 9844, fol. 24 v^o-25, nous fait de cette peste le récit suivant. Ne se trouvant pas dans la copie d'Averbode et étant écrit dans le manuscrit de la Bibliothèque royale de Belgique en dehors de l'ordre chronologique, ce passage n'a rien de commun avec Jean de Warnant, source ordinaire utilisée par le transcritteur :

Tempore istius episcopi Engelberti, scilicet anno Domini 1347, igneus vapor magnitudine horribili, 10 boreali movens regione, magno aspiciendum terrore, per celum dilabatur. Et quidam scribunt hoc eodem anno bestias multiplicato numero in oriente e celo cecidisse, quarum corruptio et fetor pestilenciam intulerunt. Anno sequenti, scilicet 1348, lugubris et miseranda pestis pene per orbem fuit, que in Asia apud Indos incipiens passimque per provincias irrepens, trium annorum spacio usque Britannos ubique terrarum in omnes gentes deseivit, et hoc anno amplius quia LV¹² milia hominum 15 Florencie intra urbem absumpit, et per agrum cuncta prope deserta reliquit. In Avinione etiam hec eadem pestis eodem anno deseivit, scilicet anno 6^o Clementis pape sexti. Incepit autem hec ibidem prima mortalitas in mense januarii et duravit per septem menses, et habuit duos modos. Primus fuit per duos menses cum febre continua et sputo sanguinis, et isti moriebantur intra tres dies. Secundus 20 modus per residuum temporis fuit etiam cum febre continua et apostematibus et atrociibus in exterioribus, in sub asellis et inguinibus, et moriebantur infra quinque dies. Et fuit tante contagiositatis, specialiter que fuit cum sputo sanguinis, quod nedum cohabitando vel commanendo, sed etiam, quod mirabile est, solo intuitu vel inspicendo, unus inficiebatur ab alio, in tantum quod gentes moriebantur sine servitoribus et sepeliebantur sine sacerdotibus. Pater non visitavit filium nec filius 25 patrem. Caritas enim fuit mortua, spes prostrata. Et fuit non solum universalis quia totum mundum occupaverat, sed etiam maxima quia vix partem hominum quartam vivam reliquit. De causa tante pestis multi docti hesitaverunt. In aliquibus terrarum partibus, crediderunt quod Judei venenassent mundum et ita homines interfecerunt christianos. Finaliter in quibusdam terris, ad hoc res devenit quod tenebant custodes in civitatibus et villis, qui nullum permittebant intrare nisi bene notum. Et si 30 alicubi invenissent pulveres vel unguenta, timentes quod essent potiones, faciebant eos glutire. Quidquid tamen fama mendax super hiis referret, volunt aliqui phisici et astrologi quod duplex fuerit causa istius pestis. Prima est universalis, que fuit conjunctio prima major trium superiorum planetarum, Saturni, Jovis et Martis, que precesserat anno Domini 1347, marci die 24^a in 19 gradum 35 aequarii. Secunda particularis fuit, scilicet dispositio humanorum corporum ut cathocinia, debilitacio, opilacio, etc. Duravit plaga secundum aliquos quoad suas reliquias et posteritates, et quoad aliquas mundi partes usque ad octavum annum Innocentii sexti, scilicet usque ad annum Domini 1360 et usque ad dimidium annum sequentem.

morte alicujus statim inficeretur. Et de infectis ex mille vix unus mortem evasit. In aliquibus locis, media pars hominum interiit. In aliquibus vero vix quarta pars remansit. Multa proinde oppida, ville, castra et domus deserta manserunt.

- 5 Ob hanc itaque plagam oritur quedam nova secta assumentium novum Cf. Chr. de 1402, 342.
genus penitentie; unde et flagellantes dicebantur. Hi ante se crucem portari fecerunt et ipsi nudi seipsos acerrime ferreis uneis ac resticulis nodosis aliisque instrumentis flagellabant Sicque sanguine perfusi flebilibus vocibus laehrimantes et pre dolore suspirantes, quasdam preces vernacula lingua
10 depromebant. Nunquam noctibus continuis uno eodemque loco cubitabant. Horum exemplo alii atque alii quamplurimi compatiens simile fecerunt et reiterarunt. Multa bona exinde suborta sunt ⁽¹⁾, remissio scilicet injuriarum, homicidiorum, odiorum, restitutiones injustorum, etc. Fueruntque in his congregationibus plures prelati, episcopi, presbiteri, nobiles utriusque sexus.
15 Inceperuntque, ut ferebatur, in superiori Alemannia, descendentes in inferiorem Germaniam et exinde in Franciam. Timens autem Apostolicus Clemens papa VI ne suborirentur ex hac novitate secte hereses seu seismata, sub excommunicationis et eterni anathematis (pena) talem penitentiam, ut premittitur, sine apostolice Sedis assensu fieri vetuit, ac sic cessavit.
- 20 Fuerunt his temporibus, exigentibus peccatis hominum, multe tribulationes, metus et terrores. Nam anno XIII^{CL}I, cometes in aquilone apparuit ac, subsequentibus ventis validis, visa est cadere trabs ignea. Ante mortem domini Innocentii pape VI, fuit eclipsis solis durans xvii horis, quod nunquam vel ante vel post visum est. Multi etiam terre motus ita ut homines habitarent in
25 nemoribus, non audentes manere in domibus, villis vel civitatibus. Erant denique pestilentie et fames. Nec mirum, cum essent multi hereses, secte, superbia et nequitia hominum multa ⁽²⁾.

(1) Nous avons dans ces cinq mots la dernière trace certaine de la pénétration de J. de Warnant dans le manuscrit de Brusthem.

30 (2) Nous croyons que le récit de Jean de Warnant s'arrête avant cette description de la peste et que le texte qui suit sur la succession au comté de Looz n'est plus dérivé du même chroniqueur, mais provient d'une source nouvelle qui sera désormais utilisée par Brusthem, à savoir la Chronique, de Jean de Stavelot. Voir S. BALOU, *Sources*, p. 611.

Chr. latine
de J. de Stavelot.
Cf. ms. Bibl. roy.
II, 2325, fol. 91 v°;
9841, fol. 24 v°;
13791,
fol. 78 v°-79.
Averb., VII, 89;
IX, fol. 168.
Liège, de Theux,
78, fol. 61.
Voir BALAU,
Sources, p. 611.

Anno Domini XIII^CLXI, mortuo domino Theoderico de Heynsberch, qui comitatum Lossensem occupaverat, sine liberis, dominus Enghelbertus episcopus Leodiensis recepit dominium ejusdem comitatus. Cui dominus de Dalenbroeck, predicti domini Theoderici consanguineus, se opposuit vi armorum, tenens munitionem in Stockem contra episcopum. At vero episcopus in manu forti dictum castrum de Stockem obsedit, mense junio. Fatigati ergo assultibus et machinis, qui in castro erant seipsos cum castro, salvis corporibus, episcopo dederunt. Prius tamen cadaver unius mortui in puteum dicti castri projecerunt. Unde custodes castri ex parte episcopi in eo immisi de aqua potantes aut in graves inciderunt egritudines, aut pilis et capillis fuere decalvati. Adepto igitur comitatu, dictus dominus de Dalenbroeck pactum iniit cum domino Arnolde de Rummenis, qui et consanguineus domini Theoderici predicti fuit. Emitque Arnoldus omne jus quod dominus de Dalenbroeck ad comitatum Lossensem habuit, pro multis florenorum milibus, acceptis ab episcopo litteris et chartis de dicto comitatu a domino Theoderico derelictis.

Anno Domini XIII^CLXII, rursum gravissima fuit epidemia ex qua pene nullus evasit, vel ex x^m vix unus. Anno XIII^CLXIII, cepit gelu fortissimum a festo Sancti Trudonis per xv continuas hebdomadas. Tandem, defuncto archiepiscopo Coloniensi domino Wilhelmo de Ghempe, Enghelbertus Leodiensis episcopus ad archiepiscopatum predictum per dominum Innocentium papam VI est promotus, cum rexisset Leodiensem ecclesiam annis XX.

Annotations de Brusthem au texte d'A. d'Oudenbosch.

I. *Détails sur la paix d'Arras, 1435.*

A. d'Oud., 18. Anno MCCCCXXXV... dominus Johannes de Heynsberch... ivit ad Attrebatum... ad tractandum de pace inter regem Francie (1) et regem Anglie (2) et ducem Burgundie (3). Erantque omnium equi albi et eorum vestimenta similiter alba

(1) Charles VII, 1405-1461.

(2) Henri VI, 1422-1461.

(3) Philippe le Bon, 1396-1467, fils de Jean Sans Peur.

conscissa cum rubea transparente foderatura. Cum enim idem dux sepe rogatus ad ignoscendum mortem patris sui semper durus et inexorabilis persisteret, missi sunt duo cardinales a pontifice Eugenio III, dominus scilicet Ludovicus cardinalis Cypri legatus (1) et cum eo cardinalis Sancte Crucis (2). Cumque
 5 nec ad apostolice Sedis instantiam dux ipse flecti potuisset, unus cardinalium acceptum panem album cunctis qui astabant cum stupore et admiratione cernentibus duci ostendit, maledicensque panem in carbonis nigredinem mutavit, sicque facturum se duci nisi mandatis piis obtemperaret, constanter asseruit. Sicque dux tali prodigio terrefactus sub certis conditionibus acquievit.

Cf. Monstrelet,
chap. CLXXVI.

10 II. *Renonciation de Jean de Heinsberg, 1455.*

Anno Domini XIII^cLV, reverendissimus dominus Johannes episcopus Leodiensis descendit ad Hagam comitis Hollandie per prefatum ducem Philippum vocatus et honorifice curialiterque vocatus. Cumque post multa habita ad ducem familiaritatis, ut apparebat, colloquia, dominus episcopus
 15 abcessum maturaret, detentus et rogatus est per dominum ducem ut remaneret usque in crastinum, et tunc, habitis quibusdam secretis colloquiis, ipsum abire dimitteret. Annuit vir fraudis nescius. Mane autem facto, cum idem episcopus ad abeundum juxta condietum paratus esset, habens secum domicellum Arnoldum de Uppey, accessit ducem illi valedicturus. Demonstrata est ei
 20 camera quam ad colloquendum prius duci ingredi deberet. Veniens igitur sepe dictus dux ad episcopum hujusmodi eum aggreditur alloquio : Domine, inquit, episcope Leodiensis, ad quid nobis grata verba dedisti? Quare promisisti nobis te nepoti nostro provisurum de optimo beneficio dyocesis tue? Neque tamen pinguius habes quam archidyaconatum Campinie, quod tamen eum vacaret,
 25 nunc alteri dedisti. Quare nobis ita illudere voluisti? Sed certe adhuc suo tempore hujusmodi facti memores erimus. Ad quod animo consternatus episcopus respondit : O domine, male informatus es de eo quod dicis me non habere melius beneficium quam archidyaconatum Campinie. Est adhuc aliud

(1) Le cardinal, surnommé de Chypre, s'appelait Hugo Lusignan (1426-1442) et non Ludovicus.

30 (2) Nicolaus de Alberгатis (1426-1445).

multo melius illo. Quod cum dux false dictum asseruisset, respondit episcopus in magnum prejudicium et sui et totius patrie Leodiensis : Ymmo, inquit, illustrissime domine, habeo episcopatum quem de facili paratus essem resignare nepoti tuo. Hoc verbo captus est episcopus, et dux ab ejus aspectu se subtraxit. Non multo interjecto tempore, deducitur venerabilis dominus episcopus ad 5
 aliam cameram. Quam ut ingressus esset, invenit ibi quemdam sacre theologie professorem de ordine minorum et a tergo carnificem habentem nigrum pannum de serico convolutum et ensem evaginatum. His visis, dominus Johannes episcopus stupore nimio et anxietate confectus, fere exanimis ellicitur. Cui dictus frater ita locutus est : Ecce, inquit, reverendissime 10
 domine, nosti quomodo promiseris serenissimo principi nostro te de optimo beneficio quamprimum vacaturo quod sorti collationis tue obvenerit provisorum nepoti suo generoso adolescenti Ludovico, filio illustrissimi domini Karoli ducis Bourbonie et Alvernie. Nunc autem vacantem archidiaconatum Campinie, qui melior est in tota dyocesi tua, contulisti. non servato sponsionis 15
 tue federe, comiti de Solms (1). Preterea dixisti te habere adhuc unum multo dignius quod utique debet esse episcopatus tuus. Igitur unum e duobus datur tibi eligere, aut ipsum episcopatum tuum ad opus dieti Ludovici resignare, vel certe, si placuerit confiteri, facta confessione, mox omni mora et dilatione postposita, super hunc pannum te inclinare et huic ensi cervicem submittere. 20
 In hujusmodi anxietatis dominus episcopus constitutus meditullis, vite sue suorumque consulens, de resignatione facienda prestito fidelitatis sacramento, seipsum obtulit. Demissus itaque ac remissus venit cum nepote suo comite de Blanckenheym (2), die sancte Cecilie virginis et martyris, in oppido Breda receptus in hospicio regni. Et ibidem constituit procuratores irrevocabiles in 25
 curia romana ad renunciandum episcopatu in manus Summi Pontificis ad opus et favorem nobilis ac generosi adolescentis Ludovici de Borbon prepositi Sancti Donatiani Brugensis. Quo ibidem sic expedito, venit in oppidum Diest, ibique recolens quid fecisset, tantum cepit cum multimodis singultibus amare

A. d'Oud., 43.

(1) Bernard de Solms, chanoine de Saint-Lambert en 1451, archidiacre de Campine en 1454. 30
 Cf. DE TRÈUX, t. II, p. 282.

(2) Gérard de Blankenheim, fils de Guill. de Looz-Heinsberg. Cf. t. I, p. 218.

fere ut nequaquam se posset a lachrimis continere. Deinde venit Leodium, assumptisque venerabili quodam patre ordinis minorum de Observantia, fratre Johanne Goes (1), et reverendo domino priore Carthusiensium (2), necnon priore Carmelitarum, cepit in sua propria persona facere visitationem in
 5 monasterio Sancti Laurentii Leodiensis. Et eum omnes fratres audisset et in crastino diceret se reversurum et finem rei facturum, tres canonici Sancti Lamberti cum amicis domini abbatis ejusdem monasterii opposuerunt atque ex parte capituli cassaverunt omnia in dicta visitatione facta, eo quod episcopus nullum ex confratribus suis canonicis majoris ecclesie secum duxisset.

19 III. Réception de Louis de Bourbon, 1456 (3).

Fuit autem receptus eum magna solemnitate a clero et populo, ita quod populus Leodiensis a gradibus ecclesie Sancti Lamberti staret ordinate in armis ab utraque parte fori usque ultra portam Sancti Leonardi passim et distincte, donec omnes pretaxati equestres introissent ad hospitia sua.
 15 Fueruntque adhibite atque complete in ejus receptione omnes solemnitates et ceremonie de more fieri consuec.

In crastino fuit servata processio cleri et populi ad Sanctum Laurentium, ad quam tantus accurrit populus quantus unquam visus fuit.

Feria quinta, cantata fuit missa specialis...

20 (1) Sur Jean Goes, voir t. I, p. 589.

(2) Jacques de Gruytrode, prieur de 1442 à 1478.

(3) Particulièrement pour le règne de Louis de Bourbon, Jean de Brusthem reproduit un texte différent de la chronique d'Adrien d'Oudenbosch. Les passages se rapprochant du texte de cette chronique y sont entremêlés à des passages de Merica. Le principal intérêt des textes qui suivent c'est
 25 qu'ils sont vraisemblablement empruntés au *Diarium* d'Adrien d'Oudenbosch plutôt qu'à la chronique même. Or on ne connaît plus du journal du moine de Saint-Laurent que les extraits publiés en note de leur édition par Martène et Durand et les deux passages retrouvés par M^{sr} Schoolmeesters dans un manuscrit du Séminaire de Liège et imprimé dans le *Bulletin de la Société des Bibliophiles liégeois*, t. X, pp. 227-254. Le second passage relatant l'arrivée du légat Onufrius à Liège en 1468, se
 30 retrouve en entier dans Jean de Brusthem et il est donc probable que les notes du *Diarium* ont servi pour établir une bonne partie du texte que nous fournit notre compilateur.

Feria sexta, profectus est navigio versus Huyum... Dehinc ad Trajectum. Postea visitavit Tungrim, Loos, Sanctum Trudonem, Hasselt, in singulis locis honorifice receptus.

IV. *Les conseillers de Louis de Bourbon. 1458.*

Erant autem domino electo tres familiares precipui, quorum consilio omnia sua disponebat, magister Robertus de Morialmis ⁽¹⁾, magister Richardus vulgariter dictus Ritsart et Jacobus de Morialmis, viri nullius titulo nobilitatis insignes. Incipientibus igitur Leodiensibus se contra dominum suum erigere, illeque [quum] suorum consilio seductus multa puerilia satis ineircumspecte patret, factus est de ipso murmur multus in populo ^a. 10

V. *Exactions des procureurs fiscaux. 1459.*

Quam indigne egerint, quantas trufas exercuerint procuratores fiscales... dictu prorsus est incredibile. Proh nephas, citabantur villani simplices coram nobis, hora prime ad sabbatum, trahebantur ad iudicium. Non apparebat quonam modo insontes oves luporum rapacium dentes potuissent evadere nisi dato lacte cum lana, illorum imperiis obtemperarent... Faete fuerunt proinde ex ipso comitatu [Lossensi] ad dominum electum super his lamentationes et querimonie. Veruntamen non erat qui iudicaret pupillo et humili ut non opponeret se ultra magnificare super terram. Sed magis conquerebatur dominus electus Leodiensis sibi in sua iurisdictione a laicis esse prejudicatum. 20

VI. *Mort de Jean de Heinsberg, 1459.*

Johannes de Heynsberch, quondam Leodiensis episcopus, ad suam ultimam ostentationem, fecit sibi fieri preciosam diploidem cujus unieam manicam, quam

^a Wacht. ajoute en note : Et estoit avec luy M. Robert de Morialmez, M. Richard et Jacques de Morialmez, gens de basse estoffe, lesquels gouvernoient tellement le menu peuple, tant de Liège que des villes et plat pais, qu'ils prindrent l'évesque en grande hayne, et furent cause de la dissention qui s'esmeut entre ceux de Liège et de Maestricht et d'Aix. 25

(1) Sur Robert de Morialmé, voir t. I, p. 291. — Sur Richard de Troneillon, ibid., p. 327. — Sur Jacques de Morialmé, cf. DE BORMAN, *Échevins*, t. I, p. 331, et éd. d'Adrien d'Oudenbosch, p. 331.

secundum modum illius temporis sub toga serica viridis coloris portabat, ornari fecit gemmis preciosisque margaritis... Tali igitur habitu vestitus per civitatem Leodiensem proficiscebatur ad oppidum Diest. Erantque eo die cum magno frigore acuti venti autumnales. At dominus Johannes
 5 algore constrictus ventoque inflatus dolorem concepit in uno latere... Circa vero mediam noctem, in crastino sancti Luce evangeliste, xix die octobris, feria sexta, ex hac vita migravit.

VII. *Remplacement de l'abbé de Saint-Laurent, 1460.*

Cepit igitur predictus episcopus ⁽¹⁾ (Suessionum) tractare, secreta tamen
 10 et per litteras, cum domino et magistro Emerico ⁽²⁾, quondam sub domino Johanne de Heynsberch sigillifero, quonam pacto aliquod commodum sive lucrum per suam industriam [electo] procurare possent ut tali via ejus amplio-
 15 rem gratiam consequi possent. Tumultuantibus autem monachis Sancti Laurentii Leodiensis contra suum abbatem qui, ut supra dictum est, simplex
 20 erat et semistolidus, curaverunt predicti episcopus et Emericus eum Alexandro Berart ⁽³⁾ dictum abbatem per conventum destitui et alium loco ejus subrogari, qui etiam pro sua confirmatione largam promisit domino electo elargiri propinam. Qua exhibita, magister Emericus et Alexander, eum aliis quos dominus electus repudiaverat eo quod de officiatis domini de Heynsberch
 25 fuissent, nunc coram oculis ipsius electi ceperunt invenire gratiam.

VIII. *Raes de Heers ⁽⁴⁾ contre les procureurs fiscaux, 1464.*

Predictae autem factionis fustigatorum in procuratores magnus fautor erat dominus Raso de Heer, qui se communitati associans, contra dominum electum se erigebat, et satis quidem ad oculum apparenter. Cum enim vice quadam
 25 idem dominus Raso vocatus fuisset ad mensam cujusdam procuratoris, essetque

⁽¹⁾ Jean Millet, évêque de Soissons, 1445-1505. Cf. DE BORMAN, *Adrien d'Oudenbosch*, p. 330.

⁽²⁾ Emeric Groy, chanoine de Saint-Martin, mort en 1464. — *Ibid.*, p. 555.

⁽³⁾ Alexandre Bérart, échevin de Liège. DE BORMAN, *Echevins*, t. I, p. 360.

⁽⁴⁾ Sur Raes de la Rivière, seigneur de Heers, voir t. I, p. 255.

Hab., III, 14. apposita, cum ingenti apparatu, delicatissima refectio, paratis variis ferculis, cepit ipse dominus Raso intra se cum fremitu murmurare et mentem revolvere quomodo procuratores nedum devorarent pauperem in abscondito, sed etiam ad vanam ostentationem excedentes quoseunque, potentes et nobiles, Amos, VI, 1-6. incederent pompaticæ, comedentes agnum de grege et vitulos de medio armenti, bibentes vinum in phialis et optimo unguento delibati et nihil patiebantur super contritione Joseph pauperis utique populi. Unde ex tunc radicatum in procuratores concepit odium.

IX. *Ambassade des Liégeois à Paris, 1461.*

Sed venientes ad regem magister Egidius de Metis ⁽¹⁾, dominus Egidius de Huyo, dominus Johannes le Ruyt ac alii ex parte civitatis, dominus Courardus de Horion ⁽²⁾ cum aliquibus majoris ecclesie canonicis ex parte capituli, et de nobilibus Conrardus de Leers, Johannes de Seranio ⁽³⁾, nihil adversi passi sunt, ymmo cum venissent ad regem... Estne hic, inquit, Egidius de Metis? 15

X. *Querelle entre les maisons de Heers et de Hamal, 1462.*

Sub hac etiam tempestate. orta est eruenta inimicitia inter nobiles de Heer et Hamalia. Cum enim domicellus Johannes de Hamalia ⁽⁴⁾, adolescens non conjugatus, quamdam mulierem minus pudicam oppidi Lossensis pro explenda sua libidine procaretur, et quidam Theodericus de Boeshoven eandem simili desiderio insequeretur, contigit in villa temporalis domini Rasonis, dicta Horpmael. quod dominus Johannes predictus cum suis persequeretur prefatum Theodericum in hospicio quodam ville illius bibentem cum aliis et cum bastardo de Heer. factoque per illos de Hamalia impetu, cum dietus bastardus per posticum exilire vellet, in ipso exitu interficitur, Ob cujus mortem 25

(1) Sur Gilles de Metz, Gilles de Huy et Jean de la Boverie dit le Ruyte, voir DE BORMAN, *Adrien d'Oudenbosch*, pp. 549, 558 et 517.

(2) Sur Conrard de Horion, chanoine de Saint-Lambert depuis 1456, voir DE THURX, t. II, p. 253.

(3) Sur Conrard de Liers et Jean de Seraing, voir DE BORMAN, *Adrien d'Oudenbosch*, pp. 545 et 561.

(4) Sur Jean de Hamal, voir t. I, p. 255.

obfusa dissensione inter domicellum Johannem et Theodericum, exorta est illa sanguinaria inimicitia inter domos de Heer et Hamalia. Et quia domicellus Johannes contulit se ad episcopum ut tueretur ab eo captaretque benevolentiam nobilium qui cum eodem domino erant, dominus autem Raso vertit se ad
5 communitatem Leodiensem eamque in odium domicelli Johannis conceitavit adversus dominum electum.

XI. *Mission de l'évêque de Tournai, 1462* (1).

Cum reverendus dominus episcopus Tornacensis variis mediis laborasset Leodiensem populum ad subveniendum atque obediendum suo domino
10 Leodiensi, etiam dura ex parte ducis proponendo, neque tamen proficeret, sed heu! omnis ejus conatus inanis rediret, tandem idem episcopus in hec verba finem sue legationis fecit: « Nos, inquit, venimus jam ad vos, ecce adhuc tempus adveniet quo venietis ad nos. » Sic se habuit idem Tornacensis episcopus in causa inter dominum electum et populum suum Leodiensem
15 sed quia affectui effectus minime respondebat, valedicens eis recessit. Interim magistri multis instantiis miserunt ad dominum ducem.

M., V, 231, 10-11.

A., 85, 3-4.

M., V, 231, 11.
A., 86, 7.

XII. *Intervention du pape et envoi d'un légat, 1462-1465.*

Quapropter idem pontifex nepharios et execrables ausus ferre non valens, processum per dominum electum [instituit] contra rebelles Leodienses suosque
20 complices, interdicti quoque impositionem ac alia exinde subsecuta apostolica auctoritate confirmavit. Ulterius etiam commisit venerabilibus dominis episcopis Trajectensi (2) ac Cameracensi (3) necnon domino abbati Sancti Adriani Montis Gerardi, quatenus prefatos temerarios et eorum fautores infra xvii dies distriete requirant. Et nisi omnia et singula promissa retractaverint et ulterius absti-
25 nuerint, eosdem auctoritate apostolica excommunicationis gladio ferirent et eorum loca ecclesiastico interdieto supponerent. Insuper si ab hujusmodi nephandis actibus infra decem dies sequentes se non correxerint, eterne

Cf. Bulle de Pie II, 1^{er} mai 1462, dans de Ram, 503-512.

(1) Guill. de Rancovado. Cf. I. I, p. 251.

(2) David de Bourgogne, évêque d'Utrecht, de 1457 à 1496.

30 (3) Jean de Bourgogne, évêque de Cambrai, de 1459 à 1479.

maledictionis sententie cum aliis formidabilibus imprecationibus subjicerent. Hujus commissionis bulla est de data anni dominice incarnationis XIII^oLXII, kalendis maii, pontificatus Pii pape anno quarto.

Post ejus commissionis executionem, Leodienses ab ea appellantes miserunt ad Summum Pontificem, petentes ab hujusmodi excommunicationis sententia 5 absolvi et interdictum relaxari, offerentes se ad omnia que juris essent et rationis. In diebus illis, pendente appellatione, exsecutus est processus quidam et affixus ad valvas ecclesie Sancti Servatii Trajectensis ex parte domini Rasonis, abbatis Sancti Adriani, executoris bulle interdicti, in quo fere omnes canonici nominative expressi admoniti fuerunt recedere a locis interdictis, 10 a quo processu omnes unanimiter appellaverunt. Interim redierunt nuntii civitatis qui ad romanam missi fuerant curiam ad prosequendam appellationem, portantes secum breve apostolicum continens quomodo Pontifex decrevisset velletque mittere legatum sufficienti pietate fultum ad examinandam causam et relaxandum interdictum. 15

Anno Domini XIII^oLXIII. missus est a Sede apostolica dominus et magister Petrus Ferrici Hyspanus, decretorum doctor, capellanus et orator domini pape (1) Pii II. qui tum erat in episcopatu Moguntino ad expediendum certa negotia apostolica. Hinc igitur dominus Petrus habens in mandatis apostolicis ut mox, visis litteris quarum data erat anno Domini XIII^oLXIII, kalendis 20 februarii, pontificatus Pii pape anno V, omni mora postposita, ad Leodiensem episcopatum pergeret, allegationes partium auditurus et ut juris ratio exposu- laverit, terminaturus aut compositurus, ultima martii, venit idem delegatus ad oppidum Aquisgranis receptus hospitio in conventu [canonicorum]^a regularium.

Statimque jussit ad se vocari dominum Leodiensem... quesivit multis 25 mediis partes concordare, sed non prevaluit. Magistri autem civitatis, dominus Fastrar, dominus Baré Surlet, et Hellinus de Bolzée, ad instinctum magistri Johannis Herpel (2), ordinaverunt quamdam appellationem contra legatum.

^a canonicorum : *add. Wacht.*

(1) Sur le légat Pierre Ferrez, voir t. I, p. 258.

(2) Sur Fastré Baré de Surlet, Hellin de Bolsée et Jean Herpel, voir DE BORMAN, *Adrien d'Oudenbosch*, pp. 365, 514, 536.

XIII. *Départ du légat, 1463.*

His et aliis indisciplinati populi cavillationibus pertesus, ipse dominus legatus, postquam a sanctissimo domino papa aliud breve apostolicum recepisset de diligenti recognitione facienda super attentatis in prejudicium
 5 ecclesiastice jurisdictionis, ejus data erat anno Domini XIII^cLXIII, vi kalend. novembris, pontificatus Pii pape sexto, post singulos juris terminos, transtulit se ad urbem Trevericam, veritus sane obstrepentis populi indomitam feritatem, quam saltem in modico Aquisgrani expertus fuerat.

Merica.
I, 236, 1-3.

XIV. *Prise du château de Reydt (1), 1464.*

10 Cum circa initium presentis anni, scilicet in nocte sacratissime Nativitatis Christi, quidam Egidius Goddyns. incola ville de Ulbeeck, patrie Leodiensis, licet ab omni parte cingatur a comitatu Lossensi, spoliatus esset furtive magna pecunie summa, et exinde publice fama cum vehementi suspicione orta esset
 15 de Johanne dicto der Loerer moram trahente in Roesel, parochie ville de Wellen, non longe ab Ulbeeck, ejus uxor soror erat illegittima uxoris dicti Egidii, idem Johannes metu corporis sui confugit ad castrum de Reyda. Cumque ibidem aliquanto fuisset tempore, in mense mayo, venit ipse Johannes eques, adjunctis sibi aliis x equitibus, in domum dicti Egidii sui sororii. atque eundem Egidium ejusque fratrem Ghisbertum clericum minime conjugatum
 20 captivos abduxit et ad castrum de Reyda transvexit, ac domum Egidii omnibus clenodiis, localibus pecuniis et omni pretiosa suppellectili spoliavit. Uxore autem dicti Egidii et amicis ejus pro captivorum redemptione spoliisque recuperatione omnibus modis sollicitantibus, dominus Raso de Heer videns sibi oblatam occasionem captandi benevolentiam et favorem communitatis
 25 patrie Leodiensis et comitatus Lossensis, in odium domicelli Johannis de Hamalia, qui domini Leodiensis partes fovebat, ac etiam domini Fastrardi Bare, populum ad obsidionem dicti castri incitavit. Igitur, in festo Sanctorum
 30 Johannis et Pauli fratrum martyrum, demandavit proceres totius patrie Leodiensis ac comitatus Lossensis, Trudonenses quoque et Tungrenses atque

A. d'O., 98, 4-6.

30 (1) Cf. DE BORMAN, *Adrien d'Oudenbosch*, p. 357.

ad obsidionem dicti castrî de Reyda, non obstante quod dicti captivi relaxati
 ae remissi essent, sese accinxit. Ille autem dominus Raso in odium dictorum
 virorum nobilium egit. Nam castrum de Reyda erat allodium domini Johannis
 de Arendael, patrui domini Fastrardi. De quo sepe proposuit dominus Raso,
 naeta occasione, vindictam sumere eo quod ipse dominus Bare adversus eum
 5 populum instigasset pro pace habenda. Predictos itaque captivos Egidium
 et Ghisbertum jam vinculis emancipatos rursum ceperunt et Egidium secum
 ad obsidionem duxerunt. Captoque primum antemurali, accepto consilio a
 magistro Egidio de Metis, ipsum castrum fortiter impugnantes tandem in
 deditionem receperunt. Sicque obtentum, eum invenissent in omnibus usque
 10 ad annum sufficienter provisum, spoliarunt et funditus everterunt, prefatum
 vero Johannem der Loerer combusserunt et in cineres redegerunt ac novissime
 cum triumpho et gloria ad propria redierunt. Dominus autem Leodiensis
 eernens tam expeditum gentis sue exercitum desuper pontem lapideum Trajecti
 navibus per Mosam transfretare, accensus animo volebat simul eum ipsis ad
 15 obsidionem transire, sed a suis retentus et impeditus Trajecti remansit, quod
 multorum et infinitorum malorum seminarium fuit ^a. Electus autem Colo-
 niensis, dominus Robertus ⁽¹⁾, cum fratre suo aliisque quibusdam nobilibus,
 venit videre exercitum Leodiensem fecitque eis in vino gratiosam propinam in
 modica tamen satis mensura. Ex hac autem victoria Leodiensium crevit
 20 audacia multoque plus quam haecenus rebellare ceperunt ^b.

^a *Wachtendonck, qui reproduit en note ce passage de J. de Brusthem, ajoute ceci : Unde versus capti castrî de Reydt : Accessit valida Reida castrum plebs Leodina, 1464. Puis il note le passage suivant du manuscrit de Jacques Chabot : Sed male statim Leodiensibus successit, quia detruserunt et ejecerunt Ludovicum episcopum Leodiensem extra suam civitatem. Nec cognoscebant eum epis-*
 25 *copum et dominum eorum, ita ut nemo de eo loqui auderet. Nam quidam dictus Mathias Calipodiarus, civis Leodiensis, ex quo dixerat quod Ludovicus de Bourbon adhuc esset tam potens in Leodio sicut unquam fuerat, licet verum dicebat, sicut antea evenit, propterea ante S. Lamberti gradus sententiam accepit capitalem. Et etiam successive plures alii pacem desiderantes et veritatem dicentes, ad detractionem capitis condemnabantur, et sic plures inconvenientie in civitate fiebant.*
 50 — ^b *Wacht. note ici : En ce temps les Dionantois furent en division à l'occasion de messire Jan de Valle, chevalier, auquel ils abbatirent sa thour du chasteau et le reste de sa maison. (Voir A. d'Oudenbosch, p. 87.) — En ce temps, le sr Everard de la Marche ayant grand nombre de soldats près de Liège print vengeance de ses ennemis.*

⁽¹⁾ Robert, comte palatin, élu archevêque de Cologne le 50 mars 1465, mort le 17 juillet 1480.

XV. *Excommunication lancée par le légat, 1464* ⁽¹⁾.

Eodem igitur anno, feria secunda, decima septembris, dominus legatus supradictus Petrus Ferrici, in Treverica civitate existens, per suam sententiam diffinitivam excommunicavit et anathematizavit in generale, et quamplurimos
 5 nominatim in specie, omnes et singulos burgimagistros, rectores, juratos, cives, incolas et communitates civitatis Leodiensis ac oppidorum Sancti-Trudonis, Tungris, Los. Hasselt, cum aliis oppidis comitatus Lossensis et locis supradictis adherentibus, declaravitque eos incidisse desuper sententiam excommunicationis auctoritate statutorum synodaliū et provincialium, penam quoque
 10 centum milium florenorum aureorum de camera et triginta milium florenorum rhenensium. Fuit autem hec sententia lata et in scriptis promulgata anno a Nativitate Domini XIII^CLXIII, decima septembris, pontificatus Sanctissimi domini nostri pape Pii secundi anno septimo. A qua tamen sententia tanquam indebita et injusta appellatum est.

M. 236, 6-8.

15 XVI. *Ambassade envoyée au roi de France, 1464.*

A., 100, 12-23.

Missi fuerunt ad regem Francie dominus Wilhelmus de Berlo ⁽²⁾ et magister Egidius de Metis... Quos rex benigne suscepit... rogavit tamen quod caute prosequerentur causam suam haberentque ad modicum patientiam, scilicet ad mortem ducis Philippi qui senio confectus multisque corporis molestiis
 20 fatigatus videbatur non diu posse supervivere. Missum est denique versus Bruxellam, servatoque conventu, predicti captivi dimissi sunt, accessus quoque ad Brabantiam admissus. Omnia etiam suspensa sunt usque ad medium mensis martii ac tunc de singulis fieret inquisitio. Quod tamen, quia ad pacem vergere videbatur, domino Rasoni minime placuit.

25 (1) La sentence du légat fut approuvée par le pape Paul II avec certaines atténuations. Voir Mériaux, dans notre t. I, pp. 256-257. J. de Brusthem reproduit le texte de Mériaux. Un annotateur indique en marge la date de la bulle pontificale : Datum ad S. Mariam majorem Romae 1463, 10 kal. januarii, pontificatus ipsius anno 2.

(2) Sur Guill. de Berlo, voir DE BORMAN, *Adrien d'Oudenbosch*, p. 512.

A., 121, 2-122, 1. XVII. *Déclaration de guerre des Liégeois au duc de Bourgogne, 1465.*

Post hec auditum est ducem Clivie iter suum direxisse ad terram Brabantie. At regens... egressus est ad intercipiendum viarum aditus quibus dux prefatus terram Brabantie adire deberet, sed propter ingentem pluviam Leodienses exitum suum retardantes, antequam venirent, dux jam pertransierat. 5 His auditis, clamor magnus factus est in populo, vociferantibus omnibus ut exirent contra hostes, antequam illi parati essent se defendere. Volebantque primum incursare terram Lymburgensem. Majores vero dicebant nihil attentari debere donec injuriam aliquam ex parte ducis Philippi paterentur. In die Decollationis Sancti Johannis Baptiste, ceperunt ministeriales vini- 10 culture versus terram Lymburgensem proficisci erantque adeo animo obstinati ut nec per magistratus imperium nec per dominum Rasonem, qui multam apud plebem semper potuit, ab hoc suo proposito possent quovis modo revocari. Sed nec regentem cum fratre suo idipsum impedire vel saltem protrahere volentes audire noluerunt. At dominus Fastrardus Bare (1) in 15 hujusmodi verba prorupit : « Quid, inquit, agitis, o boni viri Leodienses? Vultisne ducis terram devastare priusquam prius diffidetur? Non sunt hec acta proborum militum. Necesse est ergo ut prius diffidetur. » Interim ministeriales pannifici subsecuti fuere vincolas. Post mala verba ventum est ad pessima facta. Quid enim? Die sequenti, scilicet sanctorum Felicis 20 et Adueti, mittitur nuncius versus Bruxellam ad dominum ducem Philippum, deferens secum literas publice diffidationis quibus eundem ducem cunctosque adjutores et factores ejus petulanti animo diffidabant.

M., 242, 15.
A. 122, 2 4.

XVIII. *Dévastations commises par les Saintronnaires, 1465.*

Undique multiplicata sunt mala super terram. Sed ad malorum cumulum, 25 oppidani Sancti Trudonis egressi tanquam furibundi incenderunt omnes domus et fortalicia nobilium circumvicinorum, scilicet Duras. Ordighen ac etiam Horne, non obstante quod situm esset Horne sub districtu Sancti Trudonis, pluresque alias domos per circuitum, et hoc ideo quia predieti nobiles nolebant relinquere verum suum dominum, scilicet dominum Ludovicum de Borbon, 30

(1) Sur Fastré Baré Surlé, voir t. I, p. 237.

sed relinquentes omnia sua manserunt eum eo usque ad finem guerrarum. Unde predicti Trudonenses, non valentes se ad libitum de predictis nobilibus vindicare, non desistebant tamen in eos plurima irrogare convicia, vocando eos traditores et eorum uxores meretrices horbonistas, et similia plura fecerunt.

5 XIX. *Bataille de Montenaeken. Négociations de paix, 1465-1466.*

In festo Undecim milium virginum, factus est conflictus inter dominum Johannem ducem Clivie, nomine domini ducis Philippi et ejus filii comitis Karoli cum Namurcensibus ex una, et Leodiensium, Lossensium, Hasbanensium partibus ex altera, cecideruntque ex parte Leodiensium circiter xviii^c.

Cf. A. d'O.,
126, 25.

10 Unde factus est clamor magnus et ululatus, neque enim erat villagium in Hasbania ex quo non vel x vel xii plus minusve in ore gladii corruissent.

In vigilia Omnium Sanctorum, eum per nuncium delatum fuisset e Francia de pace facta, ecclesie congregatae in Sancto Lamberto tractare ceperunt inter se quomodo populum inducere possent ad pacem. Et quidem
15 primo statuerunt vocare magistros ac alios probos cives eosque humiliter rogare quatenus se velint ad pacem disponere et quod dominam electum recognoscere velint et ecclesiam, quodque interdictum servari permittant. Interim rediit magister Johannes Heylman (1) a Francia cum magistris oppidi Dyonantensis, asserens quod dominus Karolus, comes de Charlois, voto suo
20 potitus esset de rege, et quod Leodienses nec unum quidem amicum haberent in aula regis nisi solam ipsius personam, et quod non potuisset redisse nisi sub salvo conductu Karoli comitis. Quibus auditis, Leodienses animo consternati omnes pacem desiderabant. Rogaveruntque comites de Meurs (2) et de Horne (3) ut legationem accipere dignarentur ad dominam ducem
25 Philippum pro treugis impetrandis. At comites a Bruxella redeuntes, convocato palatio, proposuerunt quomodo tractassent modis omnibus quibus potuissent de treugis dandis et pace facienda, sed ex parte domini ducis responsum accepissent quod Leodienses prius dominum suum et ecclesiam recognoscerent et locum restabilirent et tunc pacem seu treugas peterent.

50 (1) Sur Jean Heylman, voir DE BORMAN, *Adrien d'Oudenbosch*, p. 356.

(2) Vincent, comte de Meurs et de Saarwerden, voir t. I, p. 513.

(3) Jacques de Horne, voir DE BORMAN, *loc. cit.*, p. 357.

- Cf. A. d'O., 127, 34. Lossenses et Dyonantenses miserunt deputatos suos Leodium, rogantes ut pacem exquirent, nam et ipsi pacem modis omnibus componerent, sed mallent ut insimul pax per universam terram haberetur. Interim patria Leodiensis rapinis graviter vastabatur et incendiis. In die Sancti Brietii, combustum fuit fortalicium de Berlo multaque villagia circa Waremiam. Cum autem dominus Karolus comes cum suo exereitu redisset ex Francia essetque circa Thenis oppidum Brabantie, venerunt comites supradicti cum quattuor deputatis, domino scilicet decano Leodiensi, magistro Johanne de Quercu ⁽¹⁾, decano Sancti Petri ⁽²⁾ et decano Sancti Johannis ⁽³⁾, qui missi fuerant ad dominum Leodiensem proponentes de tractanda pace. Quam cum omnes appeterent, inceptor totius mali dyabolus quot falsos rumores per suos ministros disseminaverit in populis ad impediendum pacem vix explicari posset verbis. Dicebant aliqui quod dominus de Baden per apostolicam Sedem esset in episcopum confirmatus et imperator haberet in commissione ponendi eum in possessione. Alii dicebant dominum de Borbon esse defunctum, et alia hujusmodi quamplurima.
- A d'O., 129, 27-32. Anno Domini XIII^o LXVI, ipso die Nativitatis Christi, venerunt comites deferentes in scriptis voluntatem domini ducis. Unde in die Sancti Stephani convocato palatio ac scedula lecta, dominus Raso et Bare multum renitebant de articulo illo principalius concurrente quod scilicet ad voluntatem ducis deberent dari decem viri. Ministeriales concluderunt pacem sed nolebant dare viros ad voluntatem, quos magis pecunia redimi volebant.
- A. d'O., 130, 12. In octava Innocentium, Brabantini intraverunt terram Hasbanie veneruntque in Heer et Losecastri. Multi autem Hasbaniensium fugerunt versus Leodium. Commissum igitur fuit a xxviii ministeriis Liberto Textoris ⁽⁴⁾ et magistro Johanni le Ruyt ⁽⁵⁾ componere pacem meliori modo quo possent. Qui, facto prandio, profecti sunt ad dominum Karolum in oppido Sancti Trudonis

(1) Jean de Seraing, doyen de Saint-Lambert depuis 1156, et Jean de Chesne, chanoine de Saint-Lambert, voir DE THEUX, t. II, pp. 255 et 265.

(2) Eustache de Atrio, voir PONCELET, *Saint-Pierre*, p. xxxiv.

(3) Évrard de Vernenholt, voir LABAYE, *Saint-Jean*, p. xxxiv.

(4) Libert Textor, échevin de Liège. Cf. DE BORMAN, *Échevins*, t. I, p. 556.

(5) Jean de la Boverie, dit Le Ruyte, voir DE BORMAN, *Adr. d'Oudenbosch*, p. 557.

existentem quo inhibente armigeri ejus ulterius non processerunt. Comes Sancti Pauli ⁽¹⁾ mansit in Heer.

Rursum insurrexerunt Leodii quidam malevoli qui nolentes pacem armati exire volebant tantumque egerunt ut ad sonitum campane omnes essent ad
5 arma parati. Dominus Raso voluit pacem noluitque dictis seditiosis adherere.

Interim venit Libertus Textoris cum quodam hyraldo domini Karoli ferens secum formam pacis. Hyraldus in foro a predictis perversis percussus fuit et nisi dominus Raso et dominus Bare eum defendissent, discerptus et occisus fuisset, Libertus autem voce magna etamavit : Quid facitis, inquit, boni cives;
10 iste salvavit vitam meam et vos vultis eum occidere? Malo ego occidi quam hic a vobis occidatur. Populo igitur congregato, exposuit dictus Libertus negotium se bene habere et mox debere pacem acceptare, alioquin nisi acceptetur infra triduum, Brabantini venient proculdubio usque Leodium. Post multos tumultus, sigillata fuit per Leodienses littera pacis in octavis
15 Epiphanie. Tungrenses sigillare recusabant, nam cum dominus Bare deportasset dictam litteram in Tungri, fuit in maximo vite sue periculo. Hasselenses etiam sigillarunt.

A. d' O., 430, 50-51.

Fuit itaque Leodii iterum magna in plebe commotio fuitque magister Egidius de Metis, ejus supra frequenter meminimus, per noctem deductus in Violetta
20 captivus. Dominus Karolus mansit in oppido Sancti Trudonis ad inveniendum modum pacis et concordie inter dominum electum et Leodienses et ibidem permansit usque post octavas Epiphanie.

Interea Piccardi, qui cum domino Karolo venerant, miserunt servos ad proxima loca pro pabulis equorum suorum. Eodem tempore, ordinati fuerunt
25 per comitatum Lossensem viri pedites, locati circa villam de Wellen, ad observandum et tuendum viarum aditus adversus predictos Piccardos, ne pro suis equis pabula ferrent. Unde et complures ex eis circa villas Berlinghen et Hupertinghen interfecerunt habebantque predicti viri Lossenses instrumenta ad sagittandum dicta bombardas, teuthonice clueveren, unde et eodem vulgari
50 nomine dicebantur « clueversehutters ». Igitur universus exercitus Piccardorum, contra predictos veniens, interceptit eos in Wellen, Berlinghen et

(1) Jean de Luxembourg, surnommé le Bâtard de Saint-Pol, voir DE BORMAN, *Adr. d'Oudenbosch* p. 346.

Hupertinghen ac potissimum in nemore adjacenti dicto Krickelereboseh, ubi et plurimos dictorum sagittariorum prostraverunt. Videntes autem qui residui erant potentiam dicti exercitus, collegerunt se ad prefatum nemus, cumque Piccardi niterentur nemus irrumperere et adversarios, qui in eo latebant, penitus prosternere, e contra Lossenses sagittarii, se viriliter defendentes, quamplurimos⁵ ex Piccardis interemerunt, cecideruntque in eo conflictu plures magnates, inter quos quidam dictus filius solis. Tandem nocte superveniente, Piccardi incenderunt adiacens sacellum in Otersloe domosque vicinas. Sed et hoc factum est eis in scandalum. Nam ex claritate ignis Lossenses dictos incensores Piccardos elarius contemplantes, nec tamen ab eis videri potuerunt, magnum¹⁰ eorum numerum occiderunt et tandem, extinctis flammis, post mediam noctem liberi abierunt. Ceciderunt ex Lossensibus viri ultra quam quadringenti, sed prostratorum Piccardorum longe copiosior erat numerus. Acta sunt in initio anni LXXVI, circa festum Epiphaniæ. Sequenti die, dominica infra octavas Epiphaniæ, exorta fuit maxima seditio inter Piccardos et oppidanos Sancti¹⁵ Trudonis in ejusdem oppidi foro publico, que tamen, ad instantiam et interventionem domini electi, per dominum comitem Karolum confirmati, sedata fuit. dictaque fuit ipsa dominica « den quaden sondach ». Sequenti die, facta discussione ac veritate comperta, jussit prefatus comes plures Piccardos, prefate seditionis incentores, in foro capitibus truncari reliquosque precepit²⁰ abire oppidumque dimittere. Et ipse comes post dies paucos, pace composita, ad propria rediit.

Non post multos hos dies, Leodienses, Tungrenses et Lossenses in confinio Sancti Trudoni commorantes, pretaetam pacem violantes ac in suas pristinas iniquitates et injustitias recidivantes, dictum oppidum Sancti Trudonis obsidere²⁵ conati sunt. Sed quia dominus electus in Huyo jam existens nullum dicto oppido subsidium prestitit, mediantibus certis pactis concordie, ipsum oppidum intraverunt. Post dies paucos, Welnenses et eorum confines prefati sagittarii, qui etiam a viridi vexillo quod habebant dicti sunt vulgariter « die gruentente », id est de viridi tentorio, seditionem in oppido concitarunt. Contra quos fortiores³⁰ juvenes et adolescentes Sancti Trudonis sumpserunt sibi vexillum aurei coloris et ab eo dicti de Flaveo tentorio, qui et predictos de viridi tentorio expulerunt.

Porro scientes Leodienses dominum Karolum, occasione pretaete seditionis ac violate prioris pacis, eis rursus graviter esse offensum, elegerunt ex quolibet ministerio duos viros probos, qui litteras pacis sigillatas deferrent domino Karolo, qui tum venerat ad vindicandum se usque in villam Veehtmale comitatus Lossensis. Qui iterum eos benigne recepit, jubens eos locari in hospitio ac apponi cibaria. Et altera die, cum esset in campo, ostendit eis armaturam suam, faciens omnes ordine congruo pertransire. Dixitque inter cetera : Dillectissimi amici viri Leodienses, cor nostrum semper ad vos rectum fuit et ante bellum et post pacem proclamatam. Sed quia dicebatis omnes meos armigeros occisos in Francia, ostendam vobis reliquias que super- fuerunt et mecum venerunt. Et si volueritis ingredi semitas justitiae, omnes pro vestra defensione erunt. Si igitur pacem desideratis, euretis litteras ab aliis etiam oppidis sigillari, et ego dabo vobis litteras de patre meo. Datisque litteris, redierunt ad propria. Quod cum expositum fuisset in palatio, factum est gaudium magnum in populo. Verum Dyonantenses pacem acceptare recusabant. Similiter et Hasselenses nitebantur corrigere dominum de Voghelsanek ⁽¹⁾ aliosque qui se ad partem ducis diverterant.

A. d'O., 131, 2-20.

A. d'O., 131.
Diarium.

Dominus Fastrardus Bare, deducto ad palatium magistro Egidio de Metis, renuntiavit clavi magistrali, que ei data fuerat pro domino Johanne de Seranio deditque eam Henrico Rosseal ⁽²⁾, adversario magistri Egidii, qui etiam se illi partem adversam constituens petiit de eo sententiam condemnationis.

A. d'O., 131, 22 23.

Cumque magister Egidius pro se responsionem reddere vellet, nemo illi intendebat, sed eum tradi advocato sive villieo procurabant. Prefectus dixit se neminem ad causam mortis debere recipere nisi prius judicatum. Invalescentibus autem omnibus adversus dictum Egidium, pulsata campana bannali, deductus est sepe dictus magister Egidius de Metis ad gradus in foro traditusque prefecto. Qui populo eircumstanti locutus ait : « Boni cives, ego per annos quinquaginta ⁽³⁾... » Quo facto, mox ad pyronam insonuit et pax proclamata.

A. d'O., 132, 7-8.

Ibid., Diarium.

⁽¹⁾ Jean d'Autel, seigneur de Voghelsanek, voir DE BORMAN, *Adr. d'Oudenbosch*, p. 514.

⁽²⁾ Henri Rosseal, *Ibid.*, p. 559.

⁽³⁾ Le discours de Guillaume de Metz est identique dans *Adr. d'Oudenbosch (Diarium)* et dans *J. de Brusthem*, sauf quelques différences d'expressions.

XX. Révolte d'enfants, 1466.

A. d'O., 138, 7-30. Et ecce, sabbato ipsam dominicam precedente, nescitur quibus instigantibus nisi spiritibus malignis, pueri x, xii vel xv annorum fecerunt sibi vexilla, eurrentes per plateas civitatis et clamantes « Vivat Baden », in despectum omnium de Borbon, et eadem semper resumebant. Dum autem venirent ad domos eorum 3 qui estimabantur fautores esse domini de Borbon, ibidem persistentes fortius eadem inclamabant. Dominica die sequenti, pueri mane cum vexillis fuerunt in palatio eadem vociferantes et omnia insignia domini de Borbon detrahentes. Idipsum in ecclesiis et aliis locis fecerunt. Quemdam eos super his increpantem, capillis traxerunt in terram, quem et percusserunt, vestes ejus 10 dilaceraverunt ut vix semivivus evaderet ab eorum manibus. Erant autem divisi in viginti quatuor circiter turmas, habentes vexilla totidem. Effregerunt etiam domos quorundam canonicorum in Sancto Martino, in Sancto Petro et in Cf. A. d'O., 141, 27-29. Cf. J. de L., 35, 15. Sancto Bartholomeo, asportantes cibaria et cetera ad usum vite necessaria, deponentes. si que invenissent, domini de Borbon imagines et insignia ea 15 dilacerando atque sub pedibus conculeando. Sicque pergebant usque Visetum, ibidem perpetrantes similia. Et licet ad pyronam voce preconia proclamatum esset ne talia de cetero attentare presumerent, hi tamen quotidie audaciores effecti semper in pejora prorumpebant. Insuper in contemptum domini de Borbon imagines habebant papyro impressas domini de Baden 20 stabatque cum eo angelus imponens mitram capiti ejus, et has ponebant in palatio, in ecclesia et in plateis ac vicis civitatis. Angustiabatur proinde clerus non modice propter pueros istos. Nemo enim audebat incedere per plateas neque tutus in domo persistere. Rogaverunt igitur magistros ut his malis opportunis remediis obviarent et dietos pueros ab hujusmodi temerariis 25 ausibus compescerent. Illi vero respondebant quod hec publice inhiberi jusserant, sed nihil profecerant. Tandem ministeriales statuerunt ut parentes filios suos cohiberent infra triduum, alioquin a contubernio ministeriorum suorum rejicerentur. Et hoc modo cessatum est a predictis insolentiis que nimis moleste fuerant tam clero quam civibus. 50

XXI. *Impression produite à Liège à la nouvelle de la prise de Huy par les Liégeois, 1467.* A. d'O., 174, 4-15.

Cumque hec nunciata fuissent Leodii, factum est generale tripudium pro tam infami victoria, sed risus talis versus fuit in luctum. Imago sancti
 5 Lamberti in foro juxta fontem novo colore de oleo in facie fuerat recenter
 obducta et, ut est natura olei, stillare cepit temporibus nymbosis. Dicebat
 stolidus populus alter ad alterum imaginem ipsam sudasse. Unde et ultra tria
 milia luminaria ibidem fuerunt accensa, sed et candelabra erea et ferrea
 extra chorum Sancti Lamberti fuerunt ablata et illic posita.

10 Tot tantisque malis nimirum exasperatus dominus Karolus... collegit M., 273,15-274, 2.
 exercitum... tanquam conflicturus cum rege Francie ac perfidis inimicis suis
 Leodiensibus.

Hoc audito, Leodienses, convocato palatio simul, multi volebant exire, sed
 magistri et balivus de Lugduno (1), quem rex Francie miserat, rogaverunt
 15 populum ut non festinarent, nam in brevi alia nova perciperent. Dixitque
 balivus : « Qui me misit non relinquet me solum. »

XXII. *Bataille de Brusthem, 1467.*

Sed nunc ad ulteriora procedendum. Oppido Sancti Trudonis in deditionem
 accepto, rebus corporibusque salvis, convertebat faciem suam dominus dux ad
 20 Leodium devastandum. Sed priusquam de loco moveret exercitum, supervenerunt
 satis ex inopinato Leodienses et Tungrenses, expectantes etiam Lossenses.
 Neque enim tempus vel locum congregiendi designaverant cum tribus turmis,
 multitudine satis copiosa et strepitu ingenti, quarta hora postmeridiana, cum
 jam sol vergeret in occasum, eratque cum eis balivus Lugdunensis. Effuderunt
 25 autem se in parochia de Bruestemio, in palude quadam dicta Distelbroeck
 ac in pratis et hortis versus villam de Ordinghen. Videbatur prudentioribus
 illo die non esse preliandum tum quia sol jam se absecondebat, tum quia
 Lossenses nondum advenerant. Verum Tungrenses nullo pacto acquiescere
 volebant, ymmo in injurias et convitia adversus nobiles qui cum eis erant
 30 prorumpabant. At phalanga domini de Ravenstein, que vicinior erat, sentiens

M., XXIV,
 279, 5-13.

(1) François Boyer, sénéchal de Lyon, voir DE BORMAN, *Adrien d'Oudenbosch*, p. 359.

Leodienses super se ex improvise irruere, fortiter obequitabat et ad bellum se preparabat. Commissum est itaque prelium in vigilia apostolorum Symonis et Jude. Quo inito, clangor buccinarum obstrepebat vehementius volitabatque per ethera telorum jactus densissimus, qui tamen parum nocuit duci ac suis militibus. 5

A. d'O., 178, 10-12. Tungrenses absque ordine in hostes irruentes mox ad aspectum irruentis multitudinis terga dederunt. Quo viso, et alii stupefacti omnes fugere voluerunt.

M., 280, 4-10. Sane primam turmam Leodiensium per callidam addustionem ac emissam bombardarum serpentinam penetrabant atque scindebant qui erant de parte :0 adversa, et ita divisam prosternebant. Illi autem videntes quod res pro anima ageretur et in pedes stantes et ad genua ad mortem usque pugnabant acerrime. Sicque percussa est, deleta et extincta turma prima paucosque evadere contigit ex eadem prima acie. In qua etiam dominus Fastrardus Bare, dum fugere nollet, lancea confossus occubuit, et cum [eo] dominus Eustachius 15 de Streelz (1) ejusque filius naturalis, uterque vir virtutis, qui in prato quo itur ad Ordinghen tamquam in lecto conjuncti perempti jacuerunt. Multi quoque viri fortes et nobiles ac etiam tres canonici majoris ecclesie occisi sunt.

A. d'O., 178, 16-18. Hora decima noctis, venit dominus de Berlo (2) super parvum equum, habens 20 vexillum seu standerium Sancti Lamberti in manu contractum et dilaceratum, nam jactu unius bombarde contractus erat baculus in manu sua et ferrum curvatum circa brachium, ignorabatque pre stupore, ut aiebat, quomodo equum ascendisset quem habebat.

M., 280, 11-16. Reliqua autem Leodiensium multitudo percipiens quod fiebat, nimio concussa 25 terrore omnique spe ablata, celeriter aufugiens terga vertit summam presumptionis sue infelicitatem consequuta. Cedebantur nihilominus fugientes Leodienses ab hostibus suis, et nisi noctis obscuritas supervenisset, paucissimi evasissent.

A. d'O., 178, 22-28. Cecidisse feruntur Leodiensium circiter tria milia preter innumeros 30 vulneratos et captivos. Fugit et dominus Raso de Heer, vir magniloquus sed in rebus bellicis ignavus et pavidus, venitque in molendino suo in Orey,

M., 280, 14-15.

(1) Eustache de Streel, frère de Jean de Streel, bourgmestre de Liège en 1456.

(2) Guill. de Berlo, voir plus haut, p. 105.

demandans uxorem suam ad se in Huyo. Cumque transisset Mosam, invenit mulierem venientem de Leodio, quam cum interrogasset quidnam Leodii ageretur, credebat enim omnes occubuisse, sed comperta veritate, in civitatem Leodiensem rediit.

5 In die Sancti Martini, fuerunt ordinati trecenti viri qui deberent postulare veniam in vestibus suis lineis, quibus et preceptum erat sub pena capitis ut irent ad dominum ducem, qui non longe a Leodio erat, expectans eosdem ibidem ad duas horas. Ferebatur proinde quod dux iret ad Sanctum Laurentium, iveruntque predicti viri ad ipsum, quem tamen non invenerunt.
 10 Remansit enim in Bolzée, et dominus episcopus Leodiensis erat in Sancto Egidio. Porro trecenti viri illi eo die non comederant nec civitatem intrare permittebantur, nisi prius accepta venia. Eodem die, venerunt bastardus Anthonius de Burgundia et dominus Guido de Humbercourt ad portam Sancte Margareta volueruntque civitatem intrare. Quibus occurrens dominus de Berlo
 15 dixit quod non ingrederentur neque pacem acceptarent nisi salvis corporibus. Respondit dominus Anthonius bastardus quod de salvandis corporibus nihil auderent promittere, sed tantummodo de civitate non spolianda neque comburenda. Hoc audito, Leodienses territi pro majori parte fugientes transierunt Mosam. Immo quasi in seditionem versi monasterium Sancti Laurentii incendio tradidissent et ducem de Humbercourt,
 20 qui nocte illa ibidem fuerat, occidissent nisi trecenti viri predicti ibi fuissent, quibus monachi de victu providebant.

In crastino summo mane, venit dominus Johannes Le Ruyt ducens viros secum ad campum prope Bolzée et ibi, accepta venia a domino duce, redierunt
 25 in civitatem cum domino Anthonio et domino de Humbercourt.

In die sancti Briccii, venit dominus dux ad Sanctum Laurentium, sed exercitus mansit in campis et domibus circumquaque constitutis. Et dominus episcopus Leodiensis, vocatis illuc magistris civitatis Leodiensis, de pace ordinavit.

50 Sequenti feria tertia, que erat xvii novembris, dominus dux, sumpto ad Sanctum Laurentium modico cibo, ivit ad campum juxta Bolzée. Et omnes ecclesie cum tedis ardentibus stabant a porta Sancte Margarete usque ad Sanctum Severinum ab una parte, et eodem modo ministeriales ab altera parte. Ceperuntque civitatem ordine congruo ingredi Burgundiones cum suo
 A. d'O., 181, 40.
 Diarium.
 A. d'O., 183, 42.

prineipe domino Karolo hora nona, et duravit hujusmodi ingressus usque ad horam quartam, neque tamen media pars armatorum intravit.

Cum autem descendisset dominus dux de equo in palatio, mox unum ex suis jussit in foro juxta fontem suspendio necari, qui quarterium mutonis ceperat, non soluto pretio; prohibuerat enim dux ipse ne civibus inferretur violentia. 5

In festo Sancti Clementis, ceperunt lathonii cum carbonariis deponere muros ceciditque porta Sancti Martini.

A. d'O.,
185, 2-186, 2.
Diarium.

In festo Sancte Katherine virginis et martyris, convocato palatio, dominus dux cum episcopo Leodiensi post longa colloquia, fugatis discordie nebulis, optatam pacis serenitatem apparere fecerunt sub certis tamen et gravissimis 10 conditionibus, fuitque eo die lecta littera pacis continens XLVI puncta.

Diarium, 184-187. Quorum unus erat...

XXIII. *Rentrée de l'évêque, 1467. Arrivée du légat, 1468.*

A. d'O., 188, 14-22.

In die sancti Andree apostoli, clerus qui manserat Leodii vocatus fuit ad Sanctum Petrum. Ceteri vero qui cum domino Leodiensi in Huyo fuerant 15 congregati, erant ad portam Sancti Leonardi cum cruce absque vexillo induto superpelliceis. Et quilibet de ecclesiis habebat tedas ardentes. Similiter et magistri Leodienses cum ministerialibus. Iveruntque proces- sionaliter a Sancto Lamberto usque ad portam Sancti Leonardi ad introducendum dominos eanonicos qui cum domino Leodiensi in Huyo manserant. Sequebantur 20 autem in habitu clericali alios precedentes. Et dominus Leodiensis stans ad gradus Sancti Lamberti junxit se illis. Et ingressus ecclesiam sedit in loco suo sub imagine Beate Marie. Ibique Leodiensis populus accepit veniam.

A. d'O.,
193, 17-194, 23.

(1) Anno Domini XIII^c LXVIII in fine mensis martii, venerunt certi nuncii cum litteris de legato quem dominus papa dixerat se missurum. 25 Unde dominus Leodiensis misit illi in occursum versus Coloniam cancel- larium suum magistrum Hermannum, capitulum majoris ecclesie magistrum

(1) Le texte suivant est reproduit, en écriture de la fin du XV^e siècle, dans un manuscrit du Séminaire de Liège. M^{sr} Schoolmeesters, qui l'y a découvert et l'a publié (*Bull. des Bibliophiles liégeois*, X, pp. 227-254) démontre que ce texte tout entier appartient au Diarium d'A. d'Oudenbosch. Martène 30 et Durand n'en donnent qu'un court passage. Négligeant les variantes de tournures et d'expressions, nous indiquons les additions au texte de J. de Brusthem contenues dans le manuscrit du Séminaire.

Johannem de Quercu, secundarie ecclesie dominum decanum Sancti Martini (1), civitas (2) magistrum Johannem de Straelhe. Vigesima septima aprilis, venit idem dominus legatus navi de Trajecto, deductus ad Carthusienses, ferens molestias calculi; sequenti die, processit ad eum dominus Leodiensis cum consiliariis suis. At legatus protulit eis scedulam quamdam, inquirens an secundum contenta in ea vellent se submittere secundum jura ^a. Sed quia dominus Leodiensis disposuerat se ad celebrandum prima missarum solemniam in civitate Leodiensi, prima maii, ordinatum fuit quod ultima aprilis, hora secunda, totus clerus conveniret ad Sanctum Lambertum ac deinde procederet obviam domino legato usque ad portem Amari Cordis, et ibi relaxaret interdictum. Igitur universo clero processionaliter ibi existente, legatus cum domino episcopo Leodiensi venit equester de domo Carthusiensium. Et cum venisset ad primam portam, relaxavit interdictum usque ad quartam maii, que erat feria quarta. Et dato signo, sicut ordinatum fuerat custodibus in turri Sancti Lamberti, ceperunt pulsare campanas et tympanizare, sicque pulsatum fuit ad omnes ecclesias ^b in civitate et suburbiis. Cumque legatus cum domino Leodiensi venisset ad gradus ecclesie Leodiensis, descendit uterque de equo intrantes ecclesiam. At legatus stans in medio ecclesie, legit quasdam orationes in libro ^c ante eum detento. Deinde aspersit aquam benedictam hinc inde et cantatum fuit « Te Deum laudamus » et tandem « Salve Regina misericordie » ^d. Quo facto, quidam frater Hubertus (3) de ordine Carmelitarum ascendit ambonem, dicens alta voce

^a sed vellent videre commissionem suam : *manuscrit du Sémin.* — ^b tam majores quam minores : *manuscrit du Sémin.* — ^c juxta commissionem sibi datam : *manuscrit du Sémin.* — ^d et pulsata campana ad laudem b. Marie sicut sabbato est de more.

(1) Le chancelier de Louis de Bourbon était le chanoine Herman d'Odeur, prévôt de Saint-Denis. Sur le chanoine Jean de Quercu, voir notre notice dans la *Biographie nationale*. Maître Henri de Borman remplissait à ce moment les fonctions de doyen de Saint-Martin. Jean de Strailhe, seigneur de Voroux, bourgmestre de Liège en 1440, 1445, 1451 et 1456.

(2) Ici est le court passage reproduit par Martène et Durand comme extrait du *Diarium*. L'omission par ces éditeurs du mot *civitas* a induit en erreur plusieurs historiens.

(3) Le frère Carme Hubert Leonardi, conseiller de Louis de Bourbon, dont il devint le suffragant en 1474. Cf. D. U. BRILLIÈRE, *Les évêques auxiliaires de Liège*, p. 75.

quomodo ad futuram memoriam reconciliationis civitatis Leodiensis cum sancta Matre Ecclesia romana, dominus papa [concessit] perpetuis temporibus, omnibus vere penitentibus et confessis qui ultima aprilis et prima maii tribus principalioribus officiis, matutinis scilicet, misse et vesperis in ecclesia majori interessent, pro qualibet ipsarum horarum XL dies indulgentiarum. Post hoc deductus est 3 dominus legatus ad summum altare ac deinde, rursus ascensus equis, ductus fuit ad Sanctum Jacobum ^a.

Prima maii, dominus episcopus Leodiensis, quia se ad hoc disposuerat et omnia necessaria preparari fecerat, infra septimam et octavam indutus sacerdotalibus accessit ad altare dicens Confiteor. Omnes canonici in cappis erant 10 in navi ecclesie. Religiosi stabant in stallis in choro. Cantores in medio chori ad aquilam. Legatus in loco ubi episcopus stare solet. Abbates ad dexteram partem chori sedebant in habitu ecclesiastico. Milites et nobiles ad sinistram ^b, ad partem aquilonarem. Post Agnus Dei dictum, episcopus dedit benedictionem. Sed dicto *Ite* missa est, episcopus vertit se ad legatum et, deposita mitra flexisque 15 genibus cum omni multitudine, se prostraverunt. Et legatus stans in loco suo cum caputio foderato alta voce dixit *Adjutorium nostrum etc.* deditque ultimam benedictionem ⁽¹⁾. Quibus peractis, omnes se ad processionem paraverunt et dominus episcopus Leodiensis portavit Venerabile Sacramentum per forum et claustrum. 20

XXIV. *Épisode de la destruction de Liège : Attentat contre le tombeau de saint Lambert, 1468.*

Sed cum ad feretrum gloriosi martyris Lamberti manus misissent, quia valde preciosum auro, argento et margaritis ornatum, plaga magna divinitus percussit,

^a ductus fuit ad Sanctum Jacobum in hospitium. Hora undecima noctis, illi de Sancto Laurentio, 25 quia inceperant cantare a completorio, pulsaverunt ad matulinas, quas solemniter cantaverunt. Similiter in omnibus horis illi de Sancto Jacobo et de aliis ecclesiis, quia oportebat eos mane esse ad primam missam domini Leodiensis, pulsaverunt de mane et legerunt officium : *manuscrit du Sémin.* — ^b ubi solet legi evangelium : *manuscrit du Sémin.*

⁽¹⁾ Ici finit le texte du manuscrit du Séminaire.

propius accedere non audebant. Que maxima causa fuit salvationis ecclesiarum. Cum enim dux jam indicasset civitatem incendio tradi debere, volebat sedem episcopalem ad aliquam civitatem in Brabantia transferre et omnes prebendas collegiorum et aliarum ecclesiarum ad singula oppida et loca Brabantie disse-

3 minare. Sed per merita beatissimi martyris Lamberti, dominus aliud decrevit. Mandat itaque dux Leodiensi episcopo tollere corpus beati Lamberti. Quare consternatus animo episcopus misit Trajectum ad habendum aurifabros pro

injuncto opere exequendo. Qui per totum diem requisiti non poterant ad invicem associari. Cum enim unus paratus esset, alter non erat, sed semper

10 aliquid eorum alicui deficiebat. Qui cum tardarent, misit dux abbatem quemdam ex Sabaudia cum XII militibus ut in ecclesia Sancti Lamberti ultimam missam celebraret et, ea dicta, corpus beati martyris auferrent. Qui jussa complentes. dicta per abbatem missa, ascenderunt superius ad tollendum

sacrum corpus. Cumque manus apponerent, ita stupore percussi sunt et desti-

13 tuti quod omnino ignorabant quid agere deberent, ita ut unus illorum postea veridica relatione pluribus audientibus confessus fuerit se illa hora voluisse esse in Hierusalem et dedisse duo florenorum milia et sic evadere potuisse. Tandem ad se reversi et sanctum Dei presentem sentientes, descenderunt et quod experti fuerant duci retulerunt. rogantes eum ut sententiam temperaret,

20 quia non esset sancti voluntas locum suo sanguine rubricatum deserere. Qui, mutato consilio, decrevit ut ecclesie intacte permanerent. Sed et rex Francie, quem quarta feria a Leodio recessisse prediximus, antequam abiret jussit dari A. d'O, 218, 15-18. ecclesie Sancti Lamberti centum regalia, sed is eni mandatum fuit, nihil dedit. Quapropter cum ad partes suas venisset, cepit graviter egrotare cum

25 interiorum inflatione ut vix posset respirare. Qui cum se portari fecisset ad Sanctum Quintinum, in mentem illi venit quod pecuniam quam rex beato Lamberto dari jusserat, sibi retinisset, ac in visu percepit quod nunquam sanitatem reciperet quin prius pecuniam beato martyri restitueret. Accito itaque statim nuncio, dedit illi centum regalia ad urbem Leodiensem

30 deferenda. Qui ut jussa complevit et pecuniam dedit, ubi venisset ad Sanctum Quintinum, dominum suum incolumem repperit.

XXV. *L'empereur à Trèves avec le duc de Bourgogne, 1473* ⁽¹⁾.

Eodem anno, infra octavas sancti Francisci, invitavit dux Karolus de Burgundia serenissimum Romanorum imperatorem dominum Fredericum ejus nominis tertium ejusque filium Maximilianum cum omnibus ducibus, comitibus, baronibus et nobilibus qui cum ipso imperatore erant, sed et legatos 5 omnium aliorum principum. Dominus imperator, circa horam nonam ante meridiem, cum suis principibus et populis visitavit ecclesiam Sancti Maximini. Precedentes eum erant, egregie armati et induti quoad ludum militarem, comes Everardus de Wittenberch ^a, dominus Vitus de Rechberch, dominus Johannes Spech ^b et dominus Wilhelmus de Wernave ^c ⁽²⁾. Post hec venerunt duo australes 10 pariformiter induti, nudis brachiis, solis clipeis quasi ad hastiludium obteeti. Indutus erat dominus imperator tunica preciosa deaurata, fusca, habens in pectore crucem auream summe preciosam. Obviam venit ei dominus Karolus, dux Burgundie ad portam monasterii Sancti Maximini. Eratque indutus tunica aurea, gemmis et margaritis preciosis adornata, cujus valor ferebatur fuisse 13 centum milium ducatorum. Intermedio vero loco, prenominati sex in armis

^a Wittemberch : 15, D. — ^b Speck : 13, D. — ^c Wernant : 13; de Warnant : D.

(1) Nous devons à l'obligeance de M. J. Vannerus les renseignements bibliographiques suivants au sujet de l'entrevue de Trèves entre l'Empereur et Charles le Téméraire : 1° *Libellus de Magnificencia ducis Burgundiae in Treviris conscriptus*, dans *Basler Chronikon*, III, 558, n. 9. — 2° WURTH-PAQUET, 20 *Table*, n° 406 et 407, dans *Publications de la Section historique de l'Institut grand-ducal de Luxembourg*, t. XXXIV (1880). — 3° M. BÄX, *Bücherkunde zur Geschichte der Rheinlande*, t. I (1920), signale pour cette rencontre : *Pracht des Herzogs Karl von Burgund bei seiner Anwesenheit in Trier, 1473*, dans *Trier. Kronik*, IV (1819), 96; *Kaiser Friedrich III und Karl der Kühne, Herzog von Burg, zu Trier*, dans *Archiv für Geschichte und Altertumskunde Westfalens*, I (1826), pp. 126-128; J. BAADER, 25 *Die Zusammenkunft K. Friedrichs III mit Herzog Karl dem Kühnen von Burg. zu Trier im Jahre 1473*, dans *Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit*, n. f., XI (1864), pp. 201-207 et 255-245; SCHELLHASS, *Zur Trierer Zusammenkunft im Jahre 1473*, dans *Deutsche Zeitschrift für Geschichtswissenschaft*, VI (1891), pp. 80-85; BETTALST, L., *Ein neuer Bericht über die Zusammenkunft Friedrichs III und Karls des Kühnen zu Trier, 1473*, dans *Westdeutsche Zeitschrift*, XXX (1911), 50 pp. 119-150. — 4° R. WITZ, *Das Moselland*, 1925, pp. 99-102.

²) Everard de Würtemberg. Cf. WURTH-PAQUET, *Table chronologique des chartes et diplômes relatifs à l'histoire de... Luxembourg*, p. 407, et KENTERRICH, *Geschichte der Stadt Trier*, p. 293. Rechberg est une ancienne seigneurie dans le Würtemberg.

militaribus coram principibus sese ostentabant. Expedito illo, descendebant de
 equis et, conjunctis brachiis, intraverunt ecclesiam. Erat autem in eadem
 ecclesia Sancti Maximini, altare preciose adornatum. Et primo quidem quattuor
 scabella et super unoquoque scabello sex imagines preciose. Depost unum
 5 scabellum duodecim apostolorum argenteorum deauratorum (imagines). Sex
 etiam scamna preciosa et decem in lateribus eorum imagines argenteae deaurate.
 Et iterum iii imagines argenteae deaurate. Item x cruces cum imaginibus,
 quarum sex erant aureae et quatuor argenteae deaurate. Sex candelabra, duo
 aurea, duo argentea, duo deaurata. Quattuor angeli aurei in longitudine unius
 10 brachii. Capsa aurea, in qua erant reliquiae sanctorum Pauli et Anthonii. Unum
 tabernaenulum cum paribus imaginibus, aureum et preciosis gemmis adornatum.
 Liliū unum aureum cum lapidibus preciosis et in lilio unus clavus Christi
 et de ligno sanctae crucis et super hoc adamas in longitudine duorum digitorum.
 Preciositas liliī erat bene ducentorum milium florenorum et tantum de altari.
 15 Post missam vero, prenominati principes intraverunt refectorium Sancti Maxi-
 mini, quod sic erat ordinatum. Primo tesorarium decem scabellorum per
 modum graduum. Et unumquodque scabellum in latitudine xviii palmorum,
 ita quod se ostendebant ab inferiori parte pedis usque ad testitudinem. Desuper
 vero erant subscripta elenodia^a. Primo xxxiii vascula quorum major pars aurea,
 20 reliqua argentea. Deinde lx cancri mixtim magni et parvi. Centum crateres
 orati lapidibus preciosis. Sex naves. Duodecim scutelle aureae et argenteae ad
 lavandum manus. Sex unicornes quorum duo ostendebant se in longitudine
 trium brachiorum. Item sporta pro colligendis fragmentis argentea. Sex
 amphore xii quartarum aureae. In ipso autem refectorio erant tres mense ornate
 25 et omnia superposita vasa argentea, ita ut quilibet pro se haberet craterem
 argenteum, et duo unum cancrum deauratum. Refectorium vero ornatum erat
 pannis aureis pretiosis. In prima mensa superiori sedebat serenissimus dominus
 imperator Fredericus in medio. Ad latus ejus dextrum hoc ordine: archi-
 episcopi Moguntinus et Trevirensis, episcopi Leodiensis et Trajectensis. Ad
 30 latus sinistrum: dominus Karolus dux Burgundie, Maximilianus archidux

^a erant descripta elenodia hic inferius specificata: 13; et sur cela estoient descripts les jouvieux em bas denommeis: D.

Austrie, Stephanus dux Bavarie. Albertus de Monchien^a dux Bavarie et Ludovicus dux Bavarie. In secunda mensa. a parte dextera, episcopus Eustachiensis, Karolus marchio de Baden, Christophorus de Baden, legatus Alberti de Brandeburch, imperatoris Turcarum legatus, Hugo comes de Montfort, Judocus comes de Hubeuzon, Uldarius^b comes de Montfort, Crafft comes de Hollenloscht, Adolphus comes de Nassouwe, Philippus comes de Nassouwe, comes de Ylen, magister curie archiducis Maximiliani. In tertia mensa. a parte sinistra, episcopus Metensis, Everardus comes de Schouwenburch, Albertus marchio de Baden, Jacobus Crafft miles, legatus ducis Sigismundis de Austria, Uldarius comes de Sultz, Otto comes de Henneburch, Alwye^c comes de Sultz, Schaffart¹⁰ comes de Lingen, Fredericus comes de Lust, prepositus Treverensis, natus de Zierch, Georgius comes de Lingen, Everardus comes de Sonneberch⁽¹⁾. Cibaria

^a Monschem : 15, D. — ^b Wodalricus : 13. — ^c Alwick : 15.

(1) Voici les identifications des convives de ce banquet que nous avons pu vérifier grâce au savant concours de M. Vannerus : Adolphe de Nassau, archevêque de Mayence, 1461-1473; Jean II de Bade, 15 archevêque de Trèves, 1456-1505; Louis de Bourbon, évêque de Liège; David de Bourgogne, évêque d'Utrecht, 1457-1496; Étienne, duc de Bavière, prévôt de Cologne, cité dans *Chroniques de l'histoire de Belgique*, Bruxelles, 1876, p. 298 (cf. HUBNER, I, *Tafel*, 158 et 159); Albert IV von München (1447-1508) et Louis de Ryke von Landshut, 1417-1479 (HUBNER, I, *Tafel*, 155, et KENTERRICH, *Gesch. der Stadt Trier*, 1915, p. 285); Guillaume de Reichenau, évêque d'Eichstätt, 1464-1496; 20 Calistus Amurathi, Mahometis Turcarum imperatoris germanus, cf. BROWERUS et MASENIUS, *Antiquitatum et Annalium Trevirensium libri XXV*, t. II, p. 500, et WÜRTH-PAQUET, n° 407; Hugo et Ulrich de Montfort, morts en 1481 et 1495, cf. HUBNER, II, *Tafel*, 497 et 498, et MASENIUS, *Epit. Hist. Trev.*, p. 602; Judon de Hohenzotten, HUBNER, I, 242; Crafft, comte de Hollenloscht, HUBNER, II, 589; Adolphe III de Nassau (1444-1511) et son frère Philippe (1450-1509), cf. HAGELGANS, *Nassauische* 25 *Geschlechtstafel des Walramischen Stammes*, 1755; le comte de Ylen reste inconnu, BROWERUS et MASENIUS, *op. cit.*, p. 502 citent, après Crafft de Hollenloscht : Maximilianique oeconomus, Hylensis dynasta; Georges de Baden, évêque de Metz, 1459-1484; Evrard de Schouwenburch, cf. MASENIUS, *Epit. Hist. Trev.*, p. 602, et BROWERUS et MASENIUS, *op. cit.*, p. 502; Uldarius et Alricus, comtes de Sultz, cf. HUBNER, II, *Tafel*, 494; Otto, comte de Henneburch, 1457-1496, cf. HUBNER, II, 618, et 30 FAHNE, *Geschichte der Grafen... zu Salm Reiffenschoid*, 1, 2^e partie, 1866, p. 42; Schaffart et Georges, frères, comtes de Leissingen-Dachsburg, cf. HUBNER, II, t. 469, et BRUCKMEIER, *Genealog. Geschichte des Hauses Leiningen*, I (1890); Philippe de Sierk, seigneur de Moncler, Meinsberg, etc., prévôt de la cathédrale de Trèves, 1427-1492, cf. FLORANGE, *Hist. des seigneurs et comtes de Sierk en Lorraine*, Paris, 1895, pp. 157-145 et 149-159; Everard de Sonneberg, dont la fille Marguerite épousa Rudolphe, 35 comte de Sultz, cf. HUBNER, II, t. 494.

vero principum erant in primo transitu xiii et illos precesserunt x tibicines, iii fistulatores et duo buccinatores. Precesserunt hos xii comites induti aureis vestibibus et hyraldi xii. Ad secundum transitum, xii dapes et ad tertiū x dapes. Completo vero prandio, apportabantur xxx cipi cum confectis preciosis, 5 quorum primus estimatus fuit ad precium lx^m florenorum. Hospes autem habuit in curia sua vi^c homines, omnes aureis et argenteis vestibibus quique secundum suum statum indutos. Habuerunt imperator et dux longa colloquia, sed non sciebatur quomodo discessissent ab invicem, nisi quod dux ab imperatore in feudum levasset ^a ducatum Gelrie et comitatum Zutphanie.

10 XXVI. *Meurtre de Richard de Troncillon, 1474.*

In festo sancti Laurentii martyris, cum dominus Wilhelmus esset in Sancto Trudone, habens secum fidelem sibi Johannem de Roest, idem Johannes inter ecclesiam abbatialem et ecclesiam beate Marie in foro cascorum, cum obviam habuisset magistrum Richardum Trochyllon, vicarium domini episcopi Leodiensis, eumden in ipso loco interfecit, et mox dominus Wilhelmus, cujus 15 nomine actum erat, ascenso equo in hospicio Navis preparato, cum suis abscessit.

A. d'O., 239.

XXVII. *Préambules de la bataille de Granson, 1476.*

Anno itaque XIII^cLXXVI. Helvetii contra ducem exercitum moventes diem 20 prelii constituerunt. Unde dux letior effectus, utpote vir animosus et in bellicis rebus et conflictibus satis fortunatus, licet esset stature mediocris cum nigra et crassa barba, rotunda et subrusa, accepto consilio, requisivit quid esset factururus. Ad quod [cum] quidam respondissent, quibus mens maturior erat, quod expectandum esset donec adversariorum suorum nossent plenam 25 intentionem, dux vero, mox ordinatis aciebus, nimis festinus exiit, relicto fortalicio suo, curribus compaginatim optime munito ^b ac bombardis per circuitum dispositis, non tamen satis bene custodito, cum siquidem thesauri regales essent in eo, presertim pecunia quam de novo eudi fecerat, unde militibus darentur stipendia.

M., 317, 22-318, 2.

A. d'O., 240, 23.

M., 318, 2-6

30 ^a relevasset : 13. — ^b quod turribus compaginatim erat : *Merica*

XXVIII *Inhumation de l'évêque Louis de Bourbon, 1482.*

Altera die que fuit sabbati, processerunt ecclesie cum fratribus mendicantibus, cum cruce et aqua benedicta, obviam funeri Leodiensis episcopi tam horrenda morte trucidati, ipsumque ad cathedram ecclesiam Sancti-Lamberti deferentes, infra candelabrum et altare locaverunt omnibus spectabile in habitu pontificali, mitra imposita capiti ejus. Contuebantur vero vulnera in fronte, in collo et gutture. Et missa in presentia funeris decantata, tandem sepulture traditur post vesperas, ante majus altare in choro Sancti-Lamberti ^a.

XXIX. *Sui e des événements après la mort de Louis de Bourbon.*

Sub hac rabie, plurimi fugientes et in abditis ac in vinearum montibus latitantes a discurrentibus inimicis reperti absque ulla miseratione maetabantur. Alii pro refugio ad civitatem revertentes, circa pontem Amaricordis deprehensi, in aquam detrudebantur. Sicque hostes persequendo Leodienses simul cum ipsis civitatem violenter intrantes plurimos per vias occiderunt. At dominus Wilhelmus, summus eorum adversarius, tanquam leo rugiens, sedens super equum cursu velocissimum, evaginato gladio, persequabatur nobiles domini Leodiensis a facie ejus fugientes usque ultra portam Sancta Margarete, usque in Louchin et Hashania, sed eos comprehendere non prevaluit, qui tandem ad Sanctum Trudonem confugerunt. Captus fuit dominus Johannes de Horne, postea Leodiensis episcopus, a quodam Alemanno dicto Scoel non longe a loco in quo cecidit dominus de Borbon episcopus, juxta Carthusienses, ductus ad civitatem Leodiensem positusque captivus in domo quadam circa Mosam, fuitque in captivitate diebus viii, postea ab Helvetiis ipsum custodientibus, promissa eis magna pecunie summa, deductus fuit in Trajecto.

At dominus ipse Wilhelmus, uti erat vir astutus, gallico suo sermone persuadere conabatur se hujusmodi sanguinariam ac sacrilegam fecisse vindictam.

^a *Wacht.* : Supra cujus sepulcrum habetur hec inscriptio : Anno a partu virgineo millesimo quadringentesimo octuagesimo secundo, tertio kalendas septembris, obiit illustrissimus princeps Ludovicus Borbonius a divo Lamberto quartus et quinquagesimus episcopus Leodiensis. — Nota quod sit error in sculptura, quia fuit 53^{us} episcopus et non 54^{us}.

non ob aliam quidem causam quam ut civitatem Leodiensem suis libertatibus redintegraret, affirmans pontificem non sua factione sed equissimo Dei iudicio corruisse. *eujus causa tot ubique nobiles atque plebei prostati fuissent* Cf. J. de L., 83. Unde etiam prima septembris, die dominica, dato edicto publico sub gravissimis
 5 censuris ne quis civibus vel minimam irrogaret injuriam, duo in foro erigi jussit patibula ad terrorem populi, unum circa fontem, alium circa Minores, et in medio cathastam sive, ut vocant, scaphetum, propter quod tam terrificum spectaculum multi qui fugerant reverti ad civitatem formidabant, quorum bona diripiebantur atque alias dissipabantur. Hunc animum ferunt magistrum
 10 Johannem Laet Lossensem ⁽¹⁾ pronosticasse Leodiensibus futurum infortunatissimum.

Interea dominus Maximilianus, dux Brabantie, *eujus uxor jam morte prematura decesserat*, Cf. J. de L., 83. metuens ne et dominus de Arenburch terram Brabantie invaderet, civitatum suarum fretus assistentia, rem preoccupare voluit. Mox enim,
 15 aggregato exercitu copioso, oppidum Sancti Trudonis obsedit, quod tandem promissis et conventionibus, non bellica virtute obtinuit, persuadente ad hoc cives oppidi domino de Somburch ⁽²⁾, commendatore domus teuthonicorum dominorum de Juneis oppidi Trajectensis. Deinde Tungrim obsidere proponens, cum audisset dominum Wilhelmum in latibulis insidiosè ejus adventum presto-
 20 lantem, mutato proposito, exercitum versus Hasselt oppidum direxit, quod etiam sub pactionibus certis in deditionem recepisset, nisi quorundam opprobriosis clamoribus lacessitus ac sagittarum ictibus provocatus fuisset. Nam feria vi pridie Exaltationis Sancte Crucis, Maximiliani exercitus dictum oppidum
 25 tamen dicte provocationi nullam causam prestiterant. inde, transitu Jecore Cf. J. de L., 84. fluvio, et Hasbania passim depredata, Leodium obsidione vallavit, qui mox videns se tanto negotio imparè, relicto Leodio, circa festum domini Lamberti, Tungrense oppidum obsedit, quod eum tribus circiter hebdomadibus gravissimis oppugnatum fuisset assultibus, videntes cives se ultra non posse resistere,

30 (1) Sur Jean Laet, médecin et astrologue, voir U. CAPITAINE, *Etudes biographiques sur les médecins liégeois*, dans *B. I. A. L.*, t. III, pp. 72-75.

(2) Gérard de Sombreffe, fait prisonnier à la bataille de Hologne-sur-Geer. Cf. plus loin, p. 127.

se novissime, salvis rebus et corporibus, duci dederunt vii octobris Et non multo post dux ad propria remeavit.

Cf. J. de L., 84-85. Statuta autem die electionis de episcopo eligendo, canonici qui Leodii remanserant, pauci utique numero, ob favorem domini Wilhelmi de Mareka, cui contradicere non audebant, elegerunt domicellum Johannem, predicti ⁵ domini Wilhelmi filium, ejus electio mox eodem die coram omnibus publice et celebriter pronunciata fuit per magistrum Johannem de Quereu, canonicum et protunc cancellarium de novo factum. Major vero pars canonicorum qui in Brabantia confugerant, et Lovanii residentes capitulum faciebant, in duos divisi sunt, nonnullis eligentibus dominum Jacobum de Croy ⁽¹⁾, aliis vero ¹⁰ dominum Johannem de Horne, sicque propter hujusmodi discordiam et apostolice determinationis dilationem, vacavit sedes episcopalis annis paulo minus duobus. Unde plurima suborta sunt mala.

Cf. J. de L., 85. Dominus namque Wilhelmus comitatum Hornensem suis incuribus frequenter et miserabiliter affligens, gravissimis damnis attrivit. Leodienses ¹⁵ etiam seditionibus intestinis permoti; dum adversus Trajectenses conflictarent, Trajectenses ad eorum repressionem castrum Zichen valide obsident. At dominus Everardus de Marcha, robore Leodiensium fretus et armis, obsidionem solvit magnamque stragem in Trajectenses commisit, ita ut quamplurimi cives potiores, qui in sandaliis ad visendum prelium quasi ad spectaculum proces- ²⁰ serant, relictis sandaliis ac calcis, in soccis fugere eum intuentium adversariorum cachinno et risu debuerunt. Commissum est hoc prelium eodem anno LXXXII, die xvii decembris, in quo non minus quingenti viri gladio assumpti sunt preter eos que captivi Leodium deducti fuerunt ^a.

Cf. J. de L., 86. Anno Domini XIII^oCLXXXIII, mense januario, die ix, commissum est grave ²⁵ prelium in Hollonia super Jecoram. Cum enim Brabanticus exercitus castrum Hollonie obsideret multisque damnis circumjacentia loca undique affligeret, dominus Wilhelmus civitatum et villagiorum stipatus agminibus cum stipendiariis et advenis ex Francia et Alemannia quos cumulatus ordinaverat in

^a Cf. *Wachtenbach*, fol. 554 v^o.

(1) Sur Jacques de Croy, voir t. I, p. 346.

con-pectu hostium, non longe positis castris, properavit. Videns autem quod Brabantieus exercitus se non moveret, quin potius ampliora presidia expectaret, repente super eos irruit eosque ordinatissime in campis compositos diu circumequitans, tametsi a bellice rei peritis admoneretur ne nimium auderet, 5 jurejurando affirmavit se neminem pareiturum qui Brabantum quempiam aut captivum aut spoliatum abdueret quem non potius occideret. Sed heu! accedit illi hoc proverbium : « Ante ruinam exaltatur eor ». Ipse enim dominus Wilhelmus ex victoriis ante habitis, si tamen victorie diei debeant, in nimiam prorumpens audaciam, nunc gravem passus est ruinam, quando stragem 10 immensam facientibus Brabantis. undique vallatus exercitus bombardarum atque telorum ietibus ad mortem premebatur, ita ut omnis illa exterorum virtus vulgique colluvies que armis, viribus et numero quasi putabatur invincibilis, ac tota illa nobilitas tot virorum illustrium qui convenerant subito, contrita corrueret. Cecidit in hoc conflictu dominus de Galhar ⁽¹⁾, capitaneus eum Cf. J. de L., 87
15 prefecto de Eymale, multique de majoribus capti, utpote dominus commendator Trajectensis ⁽²⁾, dominus de Streels ⁽³⁾, Ghisbertus de Kanne ⁽⁴⁾. Alii vero revertebantur ut poterant, sicut oves disperse absque pastore. Neque tamen sub hujusmodi calamitatis artienlo, dominus Wilhelmus ad ea que pacis essent inflecti potuit. Sequenti etenim die, dum canonici eum magistratibus de pace 20 tractare desiderarent, ipse vero eos nequaquam audire vellet, contigit novum succrescere disturbium. Nam eum ad eum ambo magistri civium, dominus scilicet Quintinus miles ⁽⁵⁾ et Johannes Courtjoie ⁽⁶⁾ causa pacis componende Cf. J. de L., 88
venissent, orto inter malivolos murmure quod ad mortem ipsius domini Wilhelmi conspirassent, predicti magistri ante fores palatii quo se continebant, 25 interfecti sunt. Sed et alii satellites viri Belial per plateas et vicos civitatis circueuntes eum gladiis et fustibus nitebantur comprehendere viros probos et

(1) Gaillard de la Rocca, capitaine français, fut enterré dans l'église des Mineurs. Cf. *DARIS, Histoire*, p. 361.

(2) Gérard de Sombreffe, commandeur des Vieux-Jones.

50 (3) Eustache II de Straillie, seigneur d'Othée, voir *B. S. A. H.*, t. XIX, p. 100.

(4) Sur Guy de Canne, voir t. I. p. 350.

(5) Quentin de Thuin, seigneur de Jehain.

(6) Jean de Courtejoie, voué de Grâce.

pacificos, solummodo imponentes illis crimen prodicionis. Eodem die, comprehensus fuit magister civium oppidi Huyensis, vir probus et honestus, dum accumberet in hospitio suo in Sabuleto, in domo Andree Bourlet ⁽¹⁾ et ad forum civitatis Leodiensis deductus; ea de causa scilicet prodicionis falso impositae, capitalem jussus est subire sententiam. Tantus erat die illo tumultuantium furor ut etiam, celo testimonium reddente, sol converteretur in tenebras, tenebre operirent terram et caligo populos, et illud Sophonie videretur expleri : « Dies calamitatis et miserie, dies tenebrarum et caliginis, dies nebule et turbinis, dies tube et clangoris ». In hac namque miseranda rerum calamitate, discordia omnes civitates et villagia, domos et limina cepit, ut quotidie homicidia ¹⁰ audirentur et inimicitie, ut denique se nemo domni sue auderet recipere, sed passim in ecclesiis urgerentur excubare. Neque tamen in eis tuti erant, cum et in oppido Herchensi multus hominum numerus in ecclesia exustus fuerit. Similiter et in ecclesia de Alken plures villani ad eam confugientes flammis prefoecati ¹⁵ sunt. Deinde xvi februarii, dux Maximilianus oppidum Belisie ⁽²⁾ obsessum ¹⁵ expugnavit et incendit. In mense martio, Namurenses oppidum Huyense obsidione cingentes aliquandiu oppugnarunt, quos dominus Everardus de Marcha et dominus Wilhelmus crebris excursionibus fatigatos inglorios abscedere fecerunt. Interea missis utrinque de pace nunciis, induciisque usque ad octavas Pasche datis, aliquandiu concordia stetit, donec Fredericus de Witthem ⁽³⁾ et alius quidam capitaneus Huyum advenientes a domino Wilhelmo, ²⁰ rupto federe, captivi Leodium deduceerentur. Exinde exercitus Areburgensium per Campiniam, multis damnis illatis ad oppidulum Peer quo omnes fere rustici confugerant hostemque expectabant, appropinquavit, ubi etiam arte magis quam armis exuperat plebecula; omnes pene pedestres copie perierunt, occisis ex ²⁵ Campiniensibus circiter mille quingentis viris, adeo ut fraude capitaneorum omnis fere Campinia concideret, et nunquam in tam ancepsit bello tot homines

(1) André Bourlet, prélocuteur et citain liégeois, fut à Huy le défenseur du meunier Jean Louis exécuté en 1480 pour avoir comploté contre l'évêque au profit de Guillaume de la Marek. Voir *B. I. A. L.*, t. XXXVIII, p. 519.

(2) Bilsen.

(3) Frédéric de Witten, voir DE BORMAN, *Adr. d'Oudenbosch*, p. 567.

simul e nostratibus prostrati fuerint. Subsecuta est vehemens pestilentia, que Brabantiam et Leodiensem patriam graviter afflixit et propemodum extinxit. Cf. J. de L., 90. Pax tandem tali pacto inter Leodienses et Brabantinos composita fuit, median-
 5 tibus dominis de Nassouwe ⁽¹⁾ et Philippo de Ravensteyn ⁽²⁾, ut dominus
 10 Wilhelmus a Leodio se sequestraret, et dominus Everardus, ejus frater, gubernationi civitatis et patrie Leodiensis precesset, donec per apostolicam sedem determinaretur quis ecclesie Leodiensis futurus esset antistes. Nam electio, ut supra dictum est, in tres divisa fuit, tametsi Johannes de Horne finaliter prevaluerit. sicut in sequentibus clarius et prolixius patebit.

10 **Chronique du règne de Corneille de Berghes ⁽³⁾,
 1538-1542.**

Cornelius a Bergis ex illustri marchionum Bergensium ortus prosapia, patre siquidem domino Cornelio a Bergis, matre vero domina Maria generosi domini a Sevenberghe filia, octogesimus quintus Leodiensis ecclesie antistes, post
 15 obitum Reverendissimi domini Erardi a Marcha, sufficitur ^a, anno salutis XV^cXXXVIII, prefuitque annis VI. Porro predictus R. dominus Erardus, ut pacem, quam semper servaverat vivens, etiam moriens patrie relinqueret, egregium hunc tum adulescentem Cornelium, ob ingenuam morum probitatem, in suum, ut vocant, assumpsit coadjutorem. Defuncto tandem ipso R. D. Erardo,
 20 cum eo tempore Cornelius apud sororem suam abbatissam in monasterio

^a *Wacht. ajoute* : Patrem, inquam, habuit Cornelium dominum de Heeswyck et de Sevenberghen ex parte uxoris suae, matrem vero dominam Mariam de Srynen, dominam de Sevenberghen, que erat unica filia domini Arnoldi et dominae Mariae de Vianen, factus miles Aurei Velleris anno 1500. Avum habuit dominum Johannem de Glymes, dominum de Berghes, aviam Margaretam de S. Symon, dietam Blancam : proavum Johannem de Glymes, dominum de Berghes.

(1) Englebert de Nassau, voir t. I, p. 522.

(2) Philippe de Clèves, seigneur de Ravenstein, voir t. I, p. 355.

(3) Pour la chronique du règne de Jean de Hornes, voir t. I, pp. 559 à 569. Pour la chronique du règne d'Erard de la Marek, voir l'édition donnée par REUSENS, dans *B. I. A. L.*, t. VIII, pp. 1-104.

vulgariter Tereameren ⁽¹⁾ nuncupato ^a degeret, missi sunt illuc honorabiles viri dominus Ludovicus a Cortembach ⁽²⁾ et cum eo nonnulli alii canonici Leodiensis ecclesie, dominus quoque Maximilianus ⁽³⁾ ab Yselsteyn, significare eidem R. domino ut se ad agenda celerius accingeret. Penultima igitur februarii, applicuit sepedictus R. dominus Cornelius post meridiem ad oppidum Sancti ⁵ Trudonis mansitque eodem die nocteque subsequenti apud R. dominum abbatem, digno. ut deceat, exceptus hospitio. Sequenti die, ultima februarii, feria quinta, idem generosus dominus mane Tungrorum oppidum adequitavit sumptaque corporis refectione, circa horam tertiam post meridiem, cum splendido comitatu LXX circiter equitum, venit Leodium per portam Sancte Wal ¹⁰ burgis, ohequitantibus quamplurimis dominis nobiles et civibus, ut in ingressu civitatis essent trecenti circiter equites. Ingrediente autem domino, stabant intra portam venerabiles domini canonici majoris ecclesie et cum eis magistri civium totusque senatus civitatis cum ministerialibus et cum electo, peditum exercitu ordinato, gressu deducentes principem usque in palatium. Altera die, ¹⁵ prima martii, feria sexta, mane egressus est templum divi Lamberti, deductus in capitulum ibique, prout moris est, cum debitis ceremoniis solitisque solemnitatibus receptus est. Egressus autem ab ecclesia, associatis eidem R. dominis episcopo Atrebatensi ^b ⁽⁴⁾, Adulpho a Schonweuburch preposito ⁽⁵⁾, comitibus a Buren ⁽⁶⁾, ab Horne ⁽⁷⁾, commendatore domus de Juncis ⁽⁸⁾, ordinis Sancte ²⁰ Marie, teuthonice militie, plurimisque aliis viris nobiles, cum appropinquaret porte palatii, deposito superpelliceo prebendam suam contulit egregio adules-

^a *Wacht. ajoute* : quae vocabatur Elisabet. — ^b *Wacht. ajoute* : Eustachio de Croy filio illustrissimi principis Henrici comitis de Reux.

(1) Abbaye de La Cambre lez Bruxelles. 25

(2) Louis de Cortembach, chanoine de Saint-Lambert et chancelier d'Érard de la Marek.

(3) Maximilien d'Egmond, fils de Florent, comte de Buren.

(4) Eustache de Croy, évêque d'Arras, fils de Henry, seigneur de Rœulx, et de Lamberte de Brismeu.

(5) Adolphe de Schauenbourg, chanoine de Saint-Lambert depuis 1528, grand prévôt depuis 1533, ⁵⁰ coadjuteur de Cologne, fils de Georges et de Marie, fille du comte Jean de Nassau.

(6) Florent d'Egmond, époux de Marie de Berghes, sœur de Corneille de Berghes.

(7) Jean, comte de Hornes, époux d'Aune d'Egmond.

(8) Wivand Van Breiell, commandeur des Vieux-Jones.

eenti domicello Rasoni a Meroda, filio domini de Waroux. Soluteque sunt
 exeubie propter timorem hostium, post obitum R. domini Erardi pridem
 indiete. Quintadecima martii, in festo Sancte Gertrudis ^a, ad horam quartam
 post meridiem, venit R. dominus Churingiam. Feria sexta, xiiii junii, profectus
 5 est Trajectum, transiturus inde Leodium. Sequenti sabbato, perversus quidam
 anabaptista, Johannes a Rommershoven ⁽¹⁾ Churingie, palo ad exustionem
 affixus, a dyabolo, stupentibus eunetis qui aderant, prefocatus est : predixerat
 enim, suggerente eo cui servierat, se non igne consummandum. Dominica die,
 in octavis Penthecostes, xvi junii, venit R. dominus Cornelius Leodium cum
 10 elegantissima mille ducentorum circiter equitum comitiva, completisque solem-
 nitatibus consuetis et debitis. receptus est in ecclesie Leodiensis presulem ac
 patrie principem. Feria secunda, facta est processio sollemnis cum deportatione
 sacratissimi Corporis Christi necnon pretiosi capitis gloriosissimi martiris
 Lamberti. Ad feriam tertiam, convocati sunt majores patrie ^b, traetaturi in
 15 comitiis super communi bono pacis. In festo Inventionis Sancte Crucis (3 mai),
 cepit populus ^b turmatim adire locum cui vulgo vocabulum est « den osseu
 Weeh », id est via boum. Erant nempe ibidem secus viam quereus ad quarum
 alteram statuuncula dependebat lapidea dive Virginis imaginem representativa,
 quam etiam aiebant novis clarere miraculis. Is siquidem rumor adeo plurimorum
 20 attonitas opleverat aures ut etiam a remotis partibus illuc catervatim prope-
 rantes sua vota exolverent. Eodem anno, xvi aprilis, venit Cameracum R. domi-
 nus Reginaldus cardinalis a latere, legatus, tituli SS. Nerei et Achillei ⁽²⁾,
 invisere cupiens Angliam, suum natale solum, si boni forte quidpiam adversus
 heresim ibidem pullulantem facere possent. Verum persuasum illi extitit ne
 25 illuc properare audeat si regis gladium evadere velit. Erat quippe de sanguine
 Richardi, quem albam rosam nuncupabant, in regno Anglie proximior heres.
 Quo accepto gratanter idem cardinalis dyaconus consilio, divertit Leodium,
 summo, ut par erat, exceptus honore. Qui eum ibidem aliquot hebdomadibus

Chapeville,
III, 334.

^a *Wacht. note* : Error, quia festum S. Gertrudis incidit in 17 diem. — ^b *Wacht. ajoute* : Leodiensis.
 50 ^c *Wacht. ajoute* : Trudonensis.

⁽¹⁾ Sur cet hérétique, voir J. LYNA, *De wederdoopers in het graafschap Loon*, p. 9.

⁽²⁾ Le cardinal Réginald Polus, fils de Marguerite d'York.

perstitisset totique clero et populo admirandus esset et amabilis, tandem xxiii junii, dominica die, in vigilia S. Johannis Baptiste, solemnem egit processionem, predicata per omnes civitatis ecclesias plenarie remissionis gratia, ad quam tantus confluerat populus quantum vix nunquam visus fuit. Ipse venerabilis D. cardinalis omnes facta benedictione absolvit. Erat plane 5 vir Deo devotus, catholicus, totius honestatis et religionis speculum et exemplar ^a. Eo tempore, continuata communicatione inter proceres Cesaris et regis Francie, nullusque exinde subsequeretur fructus nisi quod prolongarentur inducie. Paulus pontifex maximus, partis sue id esse arbitrans quo pacis medium inter potentissimos illos duos heroes reperire posset, utrumque ad Italie 10 invitavit limites, se quoque illuc venturum repromittens. Et quidem Cesar primum ex Hispaniis in portum Villefrance, haud procul ab urbe Nicea, pervenit. At pontifex, xxiii martii Rhoma egressus ac Paschate apud urbem Placentiam celebrato, Niceam venit, ultimum Italie oppidum, provincie Narbonensi vicinum, ditionis ducis Sabaudie quem Cesar digno salutatam honore reverenter excepit. 15 Nec multo post venit Francorum rex ad Villamnovam, juris sui locum etiam non longe ab urbe Nicea. Qui et ipse pariter cum pontifice sermonem habuit, variisque modis et mediis quibus ad pacem perveniri posset per pontificem diligenter tentatis. tandem xviii junii, firmate sunt decennales inducie. Interim regina Leonora Cesarem germanum suum jam altera vice salutandi gratia adiit, 20 quam gratiose festiveque exceptam die sacratissimi Corporis Christi Cesar dimisit. Sub ejus diei noctem, pontifex et Augustus, conscensis triremibus, Genuam adnavigarunt. Cum autem Cesar non diutius in Italia persistere sed Hispanias properaret redire, opportuna sese obtulit occasio qua rursus duo principes illi mutuo sibi obviare potuissent. Siquidem Cesare ad Aquas Mortuas 25 delato, eum sua regisque classe eodemque rege illuc cum liberis et conjuge veniente xiiii julii, dominica die, rex prior ad Cesarem in sua triremi manentem accessit pacisque osculum prebuit et recepit. Postridie vero, Cesar in portum descendens oppidum Aquas Mortuas adiit, ubi a rege, regina ac liberis omni genere letitie exceptus est, ubi per sequentem martis diem permansit usque in 30

^a *Wacht. note* : Unde in anno precedenti 1537, ubi illud idem narratur et putarem idem esse nisi esset diversitas in data dierum dominicarum, quae concordant cum singulis duobus annis.

vesperam. Tunc autem, salutatis rege, regina ac liberis, in triremem suam rediit, commissisque vento velis, sincera pace stabilita, recessit. Eodem anno, in festo Visitationis gloriose Virginis Marie (2 juillet), obiit illustris princeps Karolus de Egmun^{da} (1), dux Gelrie etc., post quem Wilhelmus, dux Clivie et
 5 Juliaci, eundem ducatum occupat quem pridem x februarii tutoris nomine relevarat. Eodem etiam anno, vii octobris, domina Maria regina Hungarie, soror Cesaris, provinciarum Gallie Belgice gubernatrix, venit Cameracum. Sequenti autem die, illuc pervenit Francorum rex Franciscus. Nona autem octobris, cum ingenti pompa egressi sunt simul Cameraco, perveneruntque ad oppidum Sancti
 10 Quintini, ubi laud vulgari recepta fuit honore regina affluentissimeque festivata. Post dies vero xvi quos ibidem egit, alio itinere rediit in Hannoniam. Eodem anno, (obiit) dominus Eusthatus a Croy, episcopus Atrebatensis, in cujus locum canonice successit dominus Anthonius. prenotus illustris domini de Grandtvelle primogenitus, magne vir eruditionis et probitatis speique majoris.
 15 Eodem anno, rex Anglie Henricus VIII. perversissimorum hereticorum iniquis seductus persuasionibus, archam in qua beati Thome martiris Canthuariensis archipresulis ossa continebantur effregit, aurum, argentum lapidesque pretiosos detraxit sacrasque inclusas reliquias igne consumpsit. Haud dispari etiam scelere. Christiernus, Danorum rex, in ecclesias religiosorumque monasteria
 20 desevit. Sed et multi anabaptiste ex Anglia profligati, mense decembri, oppido Hollandie Delf applicantes capiuntur, ex quibus, sequenti januario die vii, viri xvi capite plectuntur, mulieres vero xv aquis prefocantur. Anno Domini XV^cXXXIX, Cesar. cum proficisci versus Constantinopolim animo concepisset, militibus donatum duorum mensium erogavit. Verum ob Gandensium atque
 25 Gelrensi^{um} rebellionem, ab itinere proposito desiit. Hoc anno, prima maii, in festo apostolorum Philippi et Jacobi, obiit illustrissima domina Isabella imperatrix, filia regis Portugalie, Karoli Cesaris conjux, edito prius in lucem filio, sed mox e vivis sublato, relinquens marito suo Cesari magni luctus materiam una cum filio superstite Philippo ac duabus puellis. Tertia junii, in Haerlem,
 30 Hollandie oppido, trueidantur anabaptiste viri iii, femine viii. Similiter et in

(1) Charles d'Égmond, duc de Gueldre de 1492 à 1558, un des adversaires les plus passionnés de Charles Quint. Il eut comme successeur Guillaume, dit le Riche, duc de Clèves, de Berg et de Juliers.

Trajecto Inferiori xi junii necantur ejusdem secleris rei viri vii, femina vi. Hoc tempore, inter Cesarem et Francorum regem initum fedus continuatur multorum admiratione, nonnullorum etiam invidia atque emulatione Die xxiii octobris, in Buren diem clausit novissimus generosus dominus Florentius ab Yselstein, comes de Buren, relinquens in comitatu successorem filium Maximilianum. 5
Ejusdem mensis die xxviii, templum arsit in Haga comitis Hollandie. Circa idem fere tempus, defuncti sunt illustres viri Georgius dux Saxonie et Henricus comes a Nassouwe. Mense septembri, exorto seditiosorum quorundam tumultu, apud Trajectum ad Mosam trucidantur domicellus Gerardus a Coer, dieti oppidi prefectus, necnon magister Remigius Prenten, juris licentiatu, civium 10 magister, ob quorum necem plures tanti criminis rei gravi districtione passim puniti sunt. Eodem anno. Cesar cum in Hispaniis esset, mense novembri, terram suam Gallie Belgice invisere varias ob causas decrevit. Premisso itaque prius illustri domino de Grantvelle a secretis consule suo primario (1), Hispanias egressus, venit in Franciam obvium habens secus S. Sebastiani oppidum regis 15 filium secundo genitum, dominum Abdenago Aurelie ducem. Inde procedenti ulterius occurrit Henricus delphinus eum primis totius Francie proceribus. Ingressus itaque Augustus Bagonam cum dietis principibus, modico tamen suorum numero constipatus, ibidem incredibili exceptus est honore sub die xxvi novembris. Postea magnis itineribus venit Burdegalum ac deinde Pietavos, 20 concomitantibus semper prenominitis regis filiis, delphino ac Aurelie duce. Tandem. x decembris, applicuit oppidum Loehias. ubi Francorum rex ipsius prestolabatur adventum. exceptitque eum rex inestimabili gaudio festivaque gloria, una cum regina Leonora, Cesaris sorore et regis conjuge, confluentibus ad spectaculum populis innumeris, factumque est gaudium magnum universe 25 plebi. Ipso anno. factus est apparatus multus maritimus adversus Solmannum turchicum Cesarem, qui et ipse. magna classe emissa. ductu Heiradini cui vulgo nomen est Barbarosse, mare inquietavit, oppidumque Castelnovo, firmissimo Hispanorum atque Itolorum munitum presidio, vi expugnavit, mense augusto. interfectis pene christianis omnibus. In qua nihilominus obsidione, 30

(1) Nicolas Perrenot, seigneur de Granvelle, avait succédé à Mercurin de Gattinara comme grand-chancelier de Charles-Quint.

Turehici exercitus ceciderunt plusquam XVI^m, christianis sese acerrime fortissimeque defendentibus. Qui etiam nunquam victi fuissent si non transfuge quidam Dalmate, ad Turehas delapsi, secreta revelassent ac per quas partes bombardis, quarum maximam Turche habebant copiam, impetendum foret
 5 oppidum significassent. Fuit hoc anno magna frumenti charistia et inopia. Verum, miserante Deo, frumentum advectum est ex Hispaniis et Portugalia ut jam illarum regionum habundantia nostra plurimum relevata sit inopia. Exoritur hoc anno conspiratio Gandensium adversus magistratus et potentatus; Verum Cesar postmodum eorum insolentiam compeseuit pluresque sceleris
 10 noxios punivit. Eodem anno. plures variis locis sub districtu justitie Montiniacensis deprehense sunt malefice et ad ignem condemnate ad numerum XIV vel XV. Octava augusti. quidam apud Sanctum Trudonem flammis est consumptus qui aliarum ^a fertur fuisse pedagogus. Ipso denique anno, Henricus Anglie rex uxorem duxit filiam ducis Clivie, quam cum pompa maxima ingentique letitia per Antverpianam traduxit in Angliam. Sed hec letantium cythara
 15 statim versa est in luetum, eo quod rex eam dimiserit; qua ratione incertum est. Anno Domini XV^cXL, Cesar Karolus cum naufragio liber evasisset, circa initium januarii, ingressus est Parhisium decentissimo omnium oecursu ordinum salutatus, presente etiam ipso rege qui pro sua regali magnificentia
 20 tam Cesarem quam ejus proceres qui cum eo venerant affluentissime refecit. Cuncta Cesaris negotia tractabantur per illustrem dominum de Grantville ejusque germanum, abbatem Sancti Vincentii Bisuntini (1), Cesaris oratorem. Celebrata est ibidem saceratissima Domini Epiphania. Postea Cesar una cum rege ad oppidum Sancti Quintini pervenerunt. Ibi dimisso Cesare rex cum
 25 osculo et lacrimis remansit. Porro Cesar, associatis ei delphino ac duce Aurelie aliisque quamplurimis viris illustribus, Cameracum urbem ingreditur, a R. D. Roberto a Croye episcopo et duce Cameracensi, duce Aerschotensi (2)

^a illarum : *Wacht*.

(1) François Bonvalot, abbé de Luxeuil et de Saint-Vincent à Besançon.

50 (2) Robert de Croy, fils de Henri, comte de Porcien, archevêque de Cambrai; Philippe de Croy, duc d'Aerschot.

aliisque multis harum regionum proceribus summa pro merito reverentia exceptus. Postridie, relicto Cameraco, Valentianis applicuit ubi generosissima domina Maria Hungarie regina, Cesaris soror, ipsum suum germanum regiosque filios avida prestolabatur. Que, ut altera Marta, pro dignis ipsis impendendis honoribus adeo extitit sollicita ut etiam noctes aliquot insomnes duxisse dice- 5 retur. At Augustus, cum ibidem substitisset cunctaque que animo conceperat expedisset, principes predictos a se dimissos in sua abire permisit. Exinde profectus est imperator Bruxellam quo cum pervenisset, confluerunt ad eum passim salutandi gratia totius fere Germanie principes, in primis ejus germanus D. Fernandus Romanorum, Hungarie et Bohemie rex, dux Sabaudie, duces 10 Bavarie, duces Bruinsuigenses aliique plures episcopi, comites ac Germanorum Italarumque proceres. Inter quos et R. D. Cornelius a Bergis, Leodiensis antistes, habitoque inter Cesarem et antistem colloquio, ordinari cepit de assumptione R. D. Georgii ab Austria, ipsius Cesaris patrui, ad ecclesie Leodiensis coadjuto- 15 rem. Eodem anno, imperator eum cum milite Germanorum ac duobus milibus equitum ad compressionem Gandensium profectus est. Qui mox in civitatem admissus nonnullos predictae rebellionis incentores, etiam aliquos nobiles gladio puniri jussit, alios in exilium egit, reseisis omnibus fere civium statutis ac privilegiis, novisque ordinatis quibus facilius cives subjectos a rebellionis injuria de cetero contineret. Castrum quoque munitissimum amplis- 20 simumque crexit cui nobilem virum et strenuum dominum de Reux ⁽¹⁾ prefecit, quem et totius Flandrie gubernatorem constituit multamque sibi pecunie summam exsolvi voluit. Ceterum imperator ut omnibus sibi subjectis populis consuleret, ad alia etiam invisenda loca se accinxit. Unde xv augusti oppidum suum Trajectum Inferius adiit; inde peragratis oppidis et castris Buren, 25 Gorichem, Vianen, Buseodueis, etc., rursus Bruxellam veniens, editis prius aliquot legibus et statutis, ad Germanos transiit. Destinatis R. D. Cornelio a Bergis, Leodiense antistite, ac domino Benato, principe Oranie, versus Trajectum ad faciendam vindictam in nationibus que in nece dudum turpiter perpetrata ree fuissent tanti facinoris. Fuit hujus anni fecunda nimis et sicca estas qualis 30 unquam vix ab hominum memoria visa fuit; nam et fluvii exsiccabantur et

(1) Adrien de Croy, seigneur de Rœulx.

gurgites. Apud Coloniam Agrippinam, ferunt agricola[m] quempiam per transversum Rheni fluminis alveum aratro suo pro insolite rei novitate transmeasse. Sequana apud Parhisios siccis ferme pedibus perambulabatur. Exitere tum etiam mures plurimi atque, ut est apud ruricolas proverbium, subseenta est
 5 fertilitas anni. Eodem anno in februarii, festo Blasii, fato cessit in Phrisia animosus et fortis vir Georgius Schenck, preses Phrisie, in ejus locum subordinatus est comes a Buren D. Maximilianus ab Yselsteyn. Deinde, secunda aprilis, viam ingressus est universe carnis D. Anthonius a Montengnies, comes Hoechstratanus, preses Hollandie, in ejus locum successus est generosus
 10 dominus Renatus a Chailon, princeps Oranie. Anno Domini XV^oXXII. Guilielmus dux Clivie profectus in Franciam, duxit filiam regis Navarre uxorem, hocque Francorum regis, ut suspicabatur consilio, quo passim alter alterius adjutorio frueretur et presidio adversus Cesarem in quem denuo conspirasse cum aliquot consimilis frumenti principibus atque etiam alterius ordinis, proli
 15 dolor, constans fama ferebat. Eo etiam tempore, dux junior Lotharingie, matrimonio sibi sumit apud Bruxellam Danerum regis Christierni filiam, duois Mediolani quondam relictam (1). At Karolus imperator, concitatis totius Germanie principibus magnaue eruditissimorum virorum presente caterva, coram etiam legato pontificis maximi, concilium indixit Ratispone quo impios aliquot
 20 Germanorum tollere posset errores. Quod cum per menses aliquot continuos, pro summa sua virili, conatus esset, tandem negotio penitus infecto auditaque clade magna quam Thuree Christianis apud Hispanias intulerant, coactis aliquot milibus, in Italiam proficiscitur, transmissoque mari, multorum milium exercitu Argeiram. Africe seu Numidie opulentissimam urbem et maximam,
 25 obsidione cingit, a qua mox injuria tempestatis, cuncta annona deperdita multisque suorum milibus eum centum triginta submersis navibus, coactus est retrocedere. Quo infausto damno accepto, maris se commitens discrimini, re infecta et in aliam delata fortunam, profectus est in Hispaniam Eodem anno, D. Ferdinandus, Rhomanorum, Hungarie atque Bohemie rex, Budam
 30 Hungarie fortissimam urbem, copioso obsidens exercitu, a Solmanno Turcharum

(1) François I^{er}, qui succéda à son père Antoine, dit le Bon, en 1544. Il avait épousé Christine, fille du roi de Danemark et veuve de François Sforza, duc de Milan.

imperatore repellitur. maxima tamen suorum accepta elade multisque amissis militibus. Sicque nostris exigentibus demeritis, Hungarie regnum in magna parte occupatur ab infidelibus. Hoc etiam anno, maxima fuit aquarum inundatio, xxiii aprilis, dominica die nocteque sequenti, ut Leodii per portam Sancte Margarete maxime trabes ac lapides vi aquarum pluvialium impetuque 5 torrentium ad fores templi Sancti Severini impellerentur vehementique irruptione hostia ex suis cardinibus dejicerentur. In hujus anni termino, fuit Leodii exorta proditiosa quedam conspiratio que tamen divina gratia, antequam in malum exurgeret, depressa fuit et sopita (1). Media hujus anni estate, compre-
hense sunt apud Locastrui quinque mulieres malefice, quarum quattuor insimul 10 educte sub unius hore et loci spatio ignibus absumpte sunt, sed et quinta consimili morte perempta est. Anno Domini XV^CXLII, post initum fedus inter Cesarem Karolum V atque Francorum regem Franciscum, factus est maximus belli apparatus ad partes Austrie adversus Turcas. Quo etiam mox, post festa paschalia, plures viri nobiles ex Leodiensi patria profecti sunt. 15

(1) Voir sur cette conspiration, B^{en} J. DE CHESTRET DE HANEFFE, *Les conjurations des La Marek formées à Liège contre Charles-Quint*, dans BULL. ACAD. ROY. DE BELGIQUE, 5^e sér., t. XXI, pp. 684-745.

CHRONIQUES LIÉGEOISES

TEXTES FRANÇAIS

INTRODUCTION

Les chroniques liégeoises rédigées en latin sont relativement peu
5 nombreuses, mais présentent entre elles beaucoup de diversité. Écrites
dans une langue savante par des clercs érudits, elles sont chacune une
œuvre de compilation personnelle. Leur mérite est de nous avoir conservé
des textes historiques que l'on croyait perdus, d'avoir fixé la date de
certains extraits ou d'avoir permis l'établissement d'une édition critique
10 de certaines relations, telles que celles de Merica et d'Adrien d'Oudenhosch,
qui n'étaient jusqu'à présent connues que par une source unique.

Avec les textes français, le travail prend un caractère tout différent.
D'abord le nombre des manuscrits devient considérable : la bibliothèque
de l'Université de Liège en possède, en effet, 71, la Bibliothèque centrale
15 de la ville de Liège, 29, la Bibliothèque royale de Bruxelles, 32, le dépôt
des Archives de l'État à Liège, 6. Il faut ajouter à ces 138 manuscrits
tous ceux qui sont la propriété de collectionneurs particuliers et dont

le nombre ne peut être déterminé. Il y a donc lieu d'entreprendre au préalable une longue et minutieuse besogne de classement et d'élimination de ces nombreux manuscrits, afin de fixer les types qui ont servi de modèles aux copistes patients de ces volumineuses chroniques anonymes. Mais selon la période que l'on veut envisager, ce groupement devra être 5 soumis à de fréquentes révisions.

Cependant les chroniques vulgaires françaises ne sont pas, comme les chroniques latines étudiées précédemment, des œuvres de compilation personnelle. Toutes sont la copie ou le résumé plus ou moins modernisé d'un texte traditionnel dont il n'est pas difficile de retrouver les sources. 10

Le pays de Liège a été la terre bénie des chroniqueurs. En dépit de l'invention de l'imprimerie, et jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, moines, clercs et bourgeois de Liège se sont complu à consigner dans de volumineux manuscrits les faits concernant le passé et le présent de leur pays. Ces chroniques, dites chroniques vulgaires, ne pénètrent pas au cœur 15 de l'histoire, mais elles abondent en détails sur les faits de chaque année, parfois même de chaque jour. Elles commencent généralement à la guerre de Troie et se poursuivent jusqu'au temps où vivaient leurs auteurs.

On rencontre au début de la plupart de ces chroniques une série de notices sur les prétendus rois de Tongres. La liste en est double. Un 20 grand nombre de manuscrits adoptent la liste fournie par Jean d'Outremeuse : Tungris, Humbris, Tungris, Cedros, Lotriage, Lotringe, Jupilla, Trectullus, Colongus, Tremus, Cornalo, Tungris, Trecanus. Il y a naturellement dans ces noms des variantes, quelques manuscrits omettant certains noms, d'autres en ajoutant. D'autres manuscrits donnent une liste 25 différente et font succéder aux rois de Tongres les ducs de Tongres, dont ils rattachent les derniers rejetons aux Carolingiens. Les rois se succèdent comme suit : Tungris, Humbris, Tungris, Agrippa, Ambron, Thuringe, Cimbart, Cambert, Servius, Blandin, Cedros, Lotringe, Léon, Léon, Léon,

Waringer, Zinardus, Magnus, Menapius, Léon, Godefroid, Charles Inacque (le manuscrit 464 place ici Ambiorix), Octavian. Puis les dues : Charles Brabon, Julius, Octavius, Godard, Godefroid, Wéric, Artsard, Morsian, Taxandre, Ansegise, Charles le Bel, Landon, Austrasius, Charles IV,
5 Charles V, Carloman, Pepin l'Ancien, etc. Il n'y a rien à retenir de ces récits légendaires qui remplissent souvent plus de la moitié des volumes.

Le texte utilise ensuite la chronique abrégée de Jean d'Outremeuse et peut de même être négligé jusqu'à la période où nous fait défaut la grande chronique du même auteur, c'est-à-dire jusqu'en 1340. Nous avons
10 malheureusement perdu la partie de l'œuvre du fameux conteur liégeois où celui-ci narrait les faits qu'il a vus lui-même ou dont il a pu interroger les témoins, et qui par conséquent aurait gardé une autorité dont la critique moderne a dépouillé les longs et romanesques récits des périodes précédentes. Le texte reconstitué de la chronique abrégée peut, jusqu'à
15 un certain point, y suppléer.

Pour cette partie, qui doit nous restituer un texte perdu, il faut, appliquant la méthode suivie dans la première partie de cet ouvrage, retenir, hors de la centaine des manuscrits rassemblés, uniquement ceux qui fourniront le texte le plus ancien et le plus pur.

20 La chronique abrégée de Jean d'Outremeuse finit en 1400. A partir du XV^e siècle, les chroniques liégeoises sont un abrégé des chroniques de Jean de Stavelot, d'Adrien d'Oudenbosch, puis de Jean de Looz, complété par quelques additions empruntées à d'autres sources contemporaines. Toute ces chroniques-sources nous étant connues, cette partie
25 ne présente aucun intérêt et il suffit d'en retenir le petit nombre de passages inédits qu'on ne retrouve pas dans les autres récits des règnes de Jean de Bavière, Jean de Wallenrode, Jean de Heinsberg, Louis de Bourbon et Jean de Hornes.

Dès le XVI^e siècle, il devient difficile de concentrer autour d'un texte

judicieusement choisi tout ce que l'on peut glaner dans les chroniques vulgaires. En voici les deux raisons principales :

1° La chronique de Jean de Looz se termine en 1514, et dès ce moment, le compilateur qui a continué le récit des événements survenus pendant le règne d'Érard de la Marek et de ses successeurs n'a plus à sa disposition de chronique source qu'il pourrait résumer ou compléter parfois par de courts emprunts à d'autres narrations. Cette absence de guide et de plan se remarque d'une façon frappante pour la notice consacrée à Érard de la Marek. Au début, l'auteur de celle-ci a pu utiliser les dernières pages de la chronique de Jean de Looz. De 1514 à 1531, il n'a eu à glaner que des annotations fort brèves qui nous semblent extraites d'un recueil dont certaines chroniques fournissent des citations antérieures au XVI^e siècle. Mais en 1531, il retrouve le rapport officiel et si détaillé que le greffier Guillaume de Champion a écrit pour le Conseil de la cité à propos de l'émeute des Rivageois, et il l'incorpore complètement et textuellement dans son récit ; puis il ne dispose plus, pour la fin du règne du grand cardinal, que des notes brèves et banales dont il avait précédemment fait usage. Les notices consacrées aux trois princes-évêques suivants sont, dans la version de ce compilateur, aussi informes et aussi vides, et il faut arriver au règne de Gérard de Groesbeek pour découvrir un texte, ou plutôt deux séries différentes de textes, qui soit rédigé avec une certaine suite et une certaine compréhension des événements ;

2° A mesure que le narrateur raconte des faits plus rapprochés de son époque, il a l'occasion de compléter le récit emprunté à d'autres sources par une documentation qui lui est personnelle, si bien que chaque manuscrit peut révéler un détail inédit et resté ignoré de tous les autres, et ces passages différeront d'un récit à l'autre, d'après le lieu qu'habitait le scribe ou d'après la sagacité, la culture intellectuelle ou la position sociale de ce dernier. C'est pourquoi il peut être fort important de vérifier

l'identité de tous les personnages qui ont inscrit leur nom au début ou à la fin du texte de très nombreux exemplaires des chroniques vulgaires.

Il résulte de ces constatations que la méthode d'investigation doit être désormais complètement modifiée. Il ne s'agit plus de rechercher, parmi
5 une bonne centaine de registres, un ou deux archétypes qui nous fourniront les meilleures leçons d'un texte bien fixé. Il faut aussi renoncer à noter toutes les variantes d'une relation qu'un certain mérite littéraire n'a pas rendue traditionnelle et qui ne vaut pas qu'on lui applique les procédés d'épuration de la méthode classique. Désormais il n'y a plus de bons et
10 de mauvais manuscrits, puisque, dans tous indistinctement, il y a espoir de récolter des renseignements nouveaux.

Pour le XVI^e siècle, le principe de classement des manuscrits sera donc tout différent. C'est pourquoi nous remettons après la publication de la chronique abrégée de Jean d'Outremeuse et des textes du XV^e siècle la
15 nomenclature et la brève description des manuscrits des chroniques vulgaires.

Chronique abrégée de Jean d'Outremeuse, de 1341 à 1400.

Pour établir le texte de cette chronique abrégée, résumé du quatrième livre de la grande chronique de Jean d'Outremeuse, les manuscrits suivants ont été retenus et classés dans les quatre catégories suivantes :

A. — Manuscrit de la Bibliothèque royale de Belgique, II, 2754 (catalogue s Van den Gheyn, n° 6526), il fournit le texte qui nous paraît le plus ancien et le plus exact. C'est pourquoi nous l'adoptons généralement en le corrigeant çà et là d'après d'autres manuscrits, principalement *B* et *D*.

B. — Un grand nombre de manuscrits donnent un texte plus ou moins rajeuni, mais aussi complet que *A* et qui peut servir parfois utilement à corriger 10 cette première source. Le plus ancien de cette classe est le manuscrit 155 de la collection Capitaine, conservé à la Bibliothèque centrale de la ville de Liège et aussi dénommé manuscrit Grégoire Sylvius. Le texte donné par la chronique 1 du dépôt des Archives de l'État à Liège est aussi un des moins modernisés. Les manuscrits 72, 179, 185, 440, 464, 619, 691, 1005 de l'Université de 15 Liège, les manuscrits 6554, 6563, 6568, 6574, 6576, 6578 de la Bibliothèque royale de Belgique, les manuscrits 891 (ancien de Theux 148), 892 (ancien de Theux 65), 899 (ancien de Theux 147) de la Bibliothèque centrale de la ville de Liège, fournissent un texte fort rajeuni. Dans les notes critiques, le signe *B* désigne la leçon commune à tous les manuscrits, le signe *B*¹ représentera 20 plus spécialement le manuscrit Sylvius et *B*² le manuscrit 1 des Archives de Liège.

C. — Manuscrit de la Bibliothèque royale de Belgique, 10289 (catalogue Van den Gheyn, 6555), qui suit la même version que le manuscrit *A*, mais fortement abrégé en plusieurs parties. 25

D. — Le manuscrit 1966 de l'Université de Liège (ancien de Theux, 112) donnant un texte conforme à *B*. Mais il contient un bon nombre de passages

qui ne se trouvent pas dans les autres manuscrits. La plupart de ces passages sont traduits littéralement de la chronique latine de Jean de Stavelot ou de celle de Zantfliet.

Sur ces textes complémentaires du manuscrit *D*, se présentent deux hypothèses. Ou bien ils sont ajoutés au texte de Jean d'Outremeuse par le copiste du manuscrit *D*, ou bien ils font partie du texte de Jean d'Outremeuse, quoique omis dans nos autres manuscrits, et ce sont Jean de Stavelot et Zantfliet qui les ont empruntés à la chronique française pour les traduire en latin dans leur propre chronique.

10 Nous croyons devoir nous rallier à la première hypothèse :

1° Elle est plus conforme aux habitudes du copiste du manuscrit *D*, qui sans cesse intercale dans son texte des additions prises de divers côtés;

2° Nous ne trouvons aucun passage où Jean de Stavelot et Zantfliet reproduisent littéralement le texte de Jean d'Outremeuse. Il serait étrange qu'ils
15 eussent exclusivement réservé cet honneur aux passages qu'omettent nos autres manuscrits;

3° Tous les manuscrits sont d'accord pour omettre ces textes qu'on ne lit que dans le seul manuscrit *D*;

4° Le copiste se trahit dans un passage relatif à l'année 1597, où il laisse
20 subsister dans son texte français les mots : *in crastino Sancti Lamberti*, qui dénotent évidemment l'emprunt à un texte latin.

Il y a cependant un passage qu'on pourrait invoquer en faveur de la seconde hypothèse. Lors de la compétition pour la succession d'Arnoul de Horne, Gerlach de Montjardin, voyant évincer son fils Bauduin, « dist tout hault qu'il
25 avoit mal employé son argent à cabulawe ». Il fait allusion à une histoire de cabillauds dont il avait régalaé les habitués des tavernes. Or ce fait est relaté à la page précédente précisément dans un des passages qu'on lit uniquement dans le manuscrit *D*. Sans ce passage, l'allusion de la page suivante est incompréhensible. Il paraît donc probable qu'au moins ce passage fait partie du texte
30 de Jean d'Outremeuse. Cette considération nous a engagé à reproduire en notes les textes ajoutés dans le manuscrit *D*.

Le texte que nous fournissent ces manuscrits est en réalité celui de la Chronique abrégée de Jean d'Outremeuse et non, comme le croyait Bormans,

un résumé postérieur de la *Geste de Liège* de Jean d'Outremeuse (1). En voici les preuves :

1° Antérieurement à 1341, en comparant le texte des manuscrits à celui de la grande chronique, qui finit à cette date, nous pouvons aisément nous convaincre que le premier est un simple abrégé du second. Il doit naturelle- 5 ment en être de même dans la suite. Là aussi le texte que nous possédons doit être un abrégé du texte perdu de la grande chronique.

2° Nous avons sur la personnalité de l'auteur le témoignage formel du texte. Nous y lisons à l'année 1338 : « En l'an devant dit, fut nait Johan d'Oultremouse qui fist les cronicques hors desquels est excopiez eecy. » De même 10 en 1385, le chapitre charge de faire enquête sur les Clémentins « maistre Jehan d'Oultremoeuse, qui fist les présens chroniques ». Enfin à l'année 1400, le texte marque expressément où s'arrête le travail de Jean d'Outremeuse.

Comme on a perdu le quatrième livre de la grande Chronique de Jean d'Outremeuse à partir de 1341, l'abrégé qu'en donnent nos manuscrits peut 15 jusqu'à un certain point y suppléer. Le chroniqueur, racontant des faits dont il fut le contemporain, assure à cette partie de son œuvre, principalement à partir de Jean d'Arkel, une autorité que ne possèdent point les longs et romanesques récits sur lesquels il s'étend pour les époques précédentes. Nous reproduirons donc le texte de la Chronique abrégée depuis 1341, en négligeant 20 la partie antérieure, qui ne peut être d'aucune utilité.

Fin du règne d'Adolphe de la Marck, 1341-1344.

Sur le règne d'Adolphe de la Marck, nous avons dans Hoensem, une excellente source. Le savant chanoine se complait surtout à raconter ce qui se passe au sein du Chapitre, où il fait entendre souvent une voix autorisée. Le témoignage 25 de Jean d'Outremeuse n'a certes pas la même valeur : encore enfant à cette époque, il n'a pas été témoin oculaire des événements. Seulement, il s'attache

(1) S. BORMANS, *Chronique de Jean d'Outremeuse*, Introduction, p. LXXXVI, note 1.

à un autre côté des faits et s'étend davantage sur ce qui se passe dans l'entourage de l'évêque, dans la cité et les bonnes villes. Son récit ne contredit aucunement celui d'Hoesem, et peut servir à le compléter. Il a été utilisé par Zantvliet.

L'an XIII^cXLI, fut faicte une déclaration que l'évesque du Liège at ossy
5 bien le feu ⁽¹⁾ ens villes ^a appartenantes au chapitre du Liège comme ailleurs ^b.

Hoesem,
XXVII, 306.

Et adonc vient ^c nne dissention entre l'évesque et ceulx de Huy, car l'évesque
voloit dire que ceulx de Huy ne devoit demander que viii denirs de cens
pour le vieulx gros, comme à Liège qu'est la teste ^d, et ils en voloient avoir
xviii denirs ⁽²⁾, dont ceulx de Huy disoient que anchois soy rendrent à duc de
10 Brabant, et que on les meine selon la paix de Fexhe que conferme ^e les
franchizes et uzances des bonnes villes ⁽³⁾, mais non obstant leurs déplantes,
ceulx du Liège ne les assistoient mie nullement aidant ^f.

Hoesem,
XXIX, 312.

L'an XIII^cXLII, le xii^e jour de febvrier, revient l'évesque de France car
ils furent mise troix ans de triwes entre les deux roys ^g ⁽⁴⁾. Et adonc l'évesque
15 rasailit ceulx de Huy et dist qu'il ens forjureroit plusieurs, sy que alors ceulx
de Huy firent status qu'il jurent que les eschevins de Huy ne iroint jamais plus
à Liège à chief.

Le xxix^e jour de may, du feu accidentaire ^h ardit à Marlinnes l'église S. Rumold
et toutes les aultre églises ossy et toute la ville ⁱ, et bien mii^c hommes, femmes
20 et petits enfans morts ^j.

Hoesem, 309.
J. de W., 334.

En ce temps, morut Godefroid, fis secund siegneur Thiry de Hinsberg ⁽⁵⁾, et

^a les tiefs : B, D. — ^b Omis C. — ^c s'esmeut : B. — ^d la teste du pays : B. — ^e concerne : A.
— ^f ils n'eurent nulle assistance des Liégeois : B. — ^g rois de France et d'Angleterre : D. —
^h de feu d'aventure : B. — ⁱ et après toute la ville : A. — ^j enfans exilés : A.

25 (1) Le droit d'arsin.

(2) Comme Hoesem l'explique clairement, il faut plutôt lire : l'évêque voulait que ceux de Huy devaient payer un gros pour huit deniers de cens, et les Hutois voulaient ne payer qu'un gros pour dix-huit deniers de cens. Sur l'origine de cette querelle, voir : B^{er} J. DE CHESTRET DE HANEFFE, *Numismatique de la principauté de Liège*, p. 450.

50 (3) Paix de Fexhe de 1316.

(4) Philippe VI, roi de France et Édouard III, roi d'Angleterre (Guerre de Cent ans).

(5) Godefroid de Hinsberg avait épousé Mathilde, duchesse de Gueldre, fille de Renaud de Gueldre.

estoit paravant mort Guilheume son aultre fis ⁽¹⁾, dont l'évesque de Liège fut couroucéz ^a pour ce que c'estoint enfans de sa sœur, et qu'il avoit pour eulx tant laboré que leur père siegneur Thiry tenoit la contée de Looz en fief, comme desur apert ⁽²⁾, se l'avoit ^b par sa fault laissir eslongir du l'église à qui par droiet appartenir devoit ⁽³⁾. 5

L'an XIII^c et XLIII ⁽⁴⁾, le xxv^{me} jour du décembre, recommenchat l'église du Liège chanter *Media Vita* sur le siegneur Thiry de Hinsberg, et xii jours devant, ceulx de Liège et le pays accordat ^c que ceulx de Huy fussent mincis par loy, et que l'évesque récupérast encontre sondit seroige la contée de Looz, et fut interdit jectéz pour la contée de Looz. Et adonc ceulx de Huy volrent 10 donner à l'évesque xii^m florins, affin qu'il les vouldist confirmer ^d de payer leurs cens à xvi deniers pour le gros vieulx, comme pardevant avoint faiet, et ausy les lettres de leurs franchises et usaiges que faiets et juréz eurent, mais le chapitre de Liège ne sy voloit mic consentir ⁽⁵⁾. Et adonc siegneur Fastrard de Bovengnistir, maieur de Liège ⁽⁶⁾, fist plainte ^e, en nom de l'évesque, pardevant 15

^a fut fort dolent : B. — ^b la veit par sa fault : A. — ^c le 13^e jour du dit mois par devant la cité et pays accordèrent : B. — le xiii^e jour du dit mois, la cité et pays accordèrent : D. — Après ceulx de Liège accordèrent : C. — ^d leur vouldist confermer leur privilèges de payer : B. — ^e fit planter : A. — fit appeller au peron à Liège 43 par nom de ceux qui : B, D. — fit plainte par devant les eschevins eontre plusieurs : C. 20

(1) Guillaume de Heinsberg avait été tué en 1540 au siège d'Algésiras.

(2) Voir *J. d'Outremeuse*, éd. BORGNET, t. VI, pp. 581 et suiv.

(3) Le manuscrit B⁴ ou Sylvius ajoute cette note en marge : L'an 1542, institution des chevaliers de bleu jartier à Vumdesse en Angleterre par le roy Eduard deuxième.

(4) 1512, nouv. style. 25

(5) D'après le récit d'Hoeseem, l'évêque paraît avoir été disposé à accepter l'offre des Hutois. Ce fut sur les observations d'Hoeseem lui-même que le chapitre résista.

(6) Fastré de Bovengnistier est cité comme homme féodal de l'évêque de Liège avec son père Gérard en 1516 (*Fiefs d'Ad. de La Marek*, p. 15), avec son frère Amelins en 1520 (*Ibid.*, p. 256), puis souvent à partir de 1525 (*Ibid.*, *passim.*); comme homme allodial de 1522 à 1556 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, t. III, *passim.*; SAINT-GENOIS, *Monuments*, t. I, p. 558); comme bailli de Saint-Lambert en 1524 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, t. III, p. 276); comme homme féodal en 1547 (*Ibid.*, t. IV, p. 79). Nulle part ce personnage n'apparaît comme mayeur, ni comme échevin. Voir HEMRICOURT, I, p. 191; II, p. 247. 30

les eschevins de Liège, de XLIII par nom, qui eurent induiet les Huyois à faire la desurdite lettre et status, et les fist huchier à ung certain jour à peron à Liège, pour eulx venir respondre, ou aultrement il procédroit à forjugement. Et adone les Huyois envoyèrent à Moha par devers l'évesque, mais son conseil, 5 assavoir Renard de Ghore, chanoine de Liège ⁽¹⁾, siegneur Johan de Landris chevalier ⁽²⁾, et Herman de Revez ^a ⁽³⁾ ne les laissirent mie venir en la présence du l'évesque ⁽⁴⁾, mais les dirent que finablement il paioeroient à l'évesque XIII^M florins et à eulx III^M florins, ou le forjugement ^b aroit sa course. Lors les Huoys le notifient ^c au chapitre, cité et bonnes villes, et que se ansy 10 devoit estre traictié, ils soy renderoient plustost à due Johan de Brabant ⁽⁵⁾, mais ils eurent d'eulx peu de responce ^d et trovirent que les eschevins de Huy et leurs maistres mesme estoint contraires à la ville de Huy, se en proclamirent XI à leur peron ^e. Lors ils envoyrent siegneur Godefroid de Hardu-
duelmont, siegneur de Hollongne sur Geire ⁽⁶⁾ et plusieurs aultres bourgoix de

15 ^a Herman de Rivercheit : *D, B.* — ^b le forjugement commencé par le susdit mayeur : *B, D.* — ^c le signifèrent : *B.* — ^d nulles responces : *B.* — ^e en proclamant XI forjugiés à leur peron : *B.*

(1) Renier de Ghore, chanoine de Saint-Lambert, cité de 1555 à 1565 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, t. III et IV, *passim*; *Fiefs d'Ad. de La Marck*, pp. 402-411; Cf. DE THEUX, *Chapitre de Saint-Lambert*, t. II, p. 54). Il est dit eostre de Walcourt en 1544 (*Fiefs d'Ad. de La Marek*, p. 407).

20 (2) Jean de Langdris, chevalier, maréchal de l'évêque (*Les Échevins*, t. I, p. 195), cité de 1529 à 1555 et de 1558 à 1542 (*Fiefs d'Ad. de La Marck, passim*), en 1545, 1546, 1547 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, t. IV, pp. 5, 55, 79). HEMRICOURT, I, p. 45; II, p. 276.

(3) Herman de Revel, maître d'hôtel de l'évêque, cité en 1543 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, t. IV, p. 5), et 1544 (*Fiefs d'Ad. de La Marck*, pp. 397-407).

25 (4) FISEN, t. II, p. 98 cite en outre du conseil de l'évêque : Gérard Greven, chanoine de Saint-Denis et receveur de l'évêque; Jean Polarde, grand mayeur, beau-frère de Jean de Landgris. Probablement d'après la grande chronique de J. d'Outremeuse.

(5) Jean III, duc de Brabant, 1512-1555.

50 (6) Godefroid, seigneur de Harduement, Hollongne, Kermpt et Feleppe, fils de Jean de Harduement, conduisait, en 1565, à la prise de Rummen, l'armée de l'évêque Jean d'Arekel (voir plus loin). Il vivait encore en 1572 et releva : *feudum domini quondam Arnoldi de Rummen et dicitur baro de Hollonia* (LEFORT, 2^e partie, t. III, p. 62); HEMRICOURT, I, p. 117; II, p. 241.

Hocsem, 314. Huy ⁽¹⁾ par devers le due de Brabant. Et le iii^e jour de may, ils pouroffrirent à due de Brabant donneir xl^m florins, et d'estre à luy et à son pays à tousiours ⁽²⁾, voir qu'il les veult tenseir encontre l'évesque et son pays ^a, et les tenir en leurs franchises ^b et payer leurs eens comme paravant ^c, et que les eschevins de Liège ne les puissent jamais wagier ^d ⁽³⁾, et alors le due les eut tous en covent de ce ³ faire ^e, et les Huyois jurèrent généralement tous cela tenir ^f. Adonc l'évesque fist garnir le chasteau de Clermont et de Moha encontre ceulx de Huy. Et le xv^e jour de may, le pays fut sur ee ensemble et remanirent que ^g le forjugement fust faiet sur ceulx de Huy, et les barons respondirent à la requeste du l'évesque d'aider encontre le duc, qui luy usurpoit Huy qu'estoit son pays, et ¹⁰ que on secust à siegneur Thiry de Hinsberg s'il voloit ^h releveir et tenir la contée de Looz du l'évesque de Liège et estre aidant encontre le due ⁱ, mais le chapitre ny voloit mie entendre ⁽⁴⁾, ear on trovat qu'il estoit aloyés à due. Et adonc l'évesque s'alloit à conte de Namur ⁽⁵⁾, et furent vogiez ^j xiiii Huyois, et Hocsem, 316. les Huyois peserirent à due, et le due eserivit à l'évesque que se cela ne ¹⁵

^a à condition qu'il les défenderoit : *B, D.* — les veuille tenir contre l'évesque : *C.* — ^b et d'obtenir leurs franchises et paix : *B et D.* — ^c leur eens 18 deniers pour un vieux gros : *B, D.* — ^d jamais forjuger : *B.* — ^e le receipt et leur promet de ce faire et acomplir : *B.* — leur promet de ce faire : *B.* — leur promet de faire : *D.* — les eut tous en convenance de ce faire : *C.* — ^f lui jurarent féaulté, léaulté à tousiours le cognoissant et tenant pour leur prince naturelle : *C.* — tenir ²⁰ et accomplir leurs promesses : *B.* — ^g conclurent que : *B, D.* — demenrarent que : *C.* — ^h que on manderoit premierement sr Thierry de Hinsberch qu'il venist : *B.* — ⁱ et les flutois : *B.* — ^j forjugiez xiv bourgeois de Huy : *B.*

(1) La députation était composée de Godefroid, du mayeur Wéri le Hardi et de quarante-huit bourgeois, d'après Fisen copiant sans doute la grande chronique de Jean d'Outremeuse. Toutefois ²⁵ Wéri le Hardi, cité en 1545 comme homme allodial (*Cartulaire de Saint-Lambert*, t. IV, p. 54), n'apparaît nulle part comme échevin, ni comme mayeur.

(2) Ils offrirent pareillement au due de lui permettre de placer garnison dans la forteresse Hocsem).

(3) A moins que le délit n'eût été commis dans la franchise de Liège.

(4) Les échevins étaient d'avis de s'entendre avec Thierry pour qu'il relevât le comté de Looz de ⁵⁰ l'évêque de Liège et s'alliât avec celui-ci contre le due de Brabant. Au sein du chapitre, il y eut deux partis. Hocsem s'opposa avec huit chanoines à ce que Thierry fût mis en possession du comté; ils alléguaient la défense portée par le pape sous peine d'excommunication. La majorité du chapitre céda; mais déjà Thierry avait fait alliance avec le due de Brabant. Tel est le récit d'Hocsem.

(5) Guillaume I^{er}, comte de Namur 1557-1591. D'après Hocsem, l'alliance ne fut pas conclue. ⁵⁵

défaisoit ^a, que dedens xii jours il seroit ardent et bruslant le pays jusques aux portes de Liège ^b. Et à dernier jour de may, le pay fut ensemble, mais les maistres de Liège, sans le consent des aultres membres, escrirent à due que on euuist xv jours de triwes, et ils pensoint bien trover paix entre l'évesque et s ceulx de Huy, mais le due n'en volut rien faire ⁽¹⁾.

Et le jour de la Penthecoste ⁽²⁾, le pays remanit ^c de courir sus le duc de Brabant, veu qu'il avoit pris en sa garde la ville de Huy, et ossy il défiat l'évesque ^d ⁽³⁾. Et lendemain fut la cité ensemble en jardin du palais, et le sire Wilheanne d'Heur, chanoine de S. Johan ⁽⁴⁾, dist la parolle du l'évesque, priant, non obstant que la cité ne doibt yssir xi jours après le département l'évesque, bonnes vilhes et ses amis ^e, qu'ils se veullent en ceste besongne avancier ^f. Et adonc eur grande murmuration et sédition, criants se la murmure et sédition que grandement les défranchissoit et avoit longtemps esté n'estoit abolie ⁽⁵⁾, et à la commune rendues leurs franchizes ^g, nullement en ce cas ne

15 ^a s'il ne desistoit à l'encontre des Hutoys : *B.* — ^b que dedens xii jours il seroit devant les portes de Liège ardent : *A.* — qu'il vindroit ardre son pays jusqu'aux portes de Liège devant 12 jours prochenement venant : *B.* — qu'il luy viendrait ardre son pays jusques aux portes de Liège dedans 12 jours : *D.* — ^c le pays accordat : *B, D.* — ^d l'évesque l'envoyat défier : *B, D.* — ^e et les aultres bonnes villes pareillement : *B.* — ^f qu'ils se veullent .. avancer avec les bonnes 20 villes et leurs amys : *C.* — non obstant que la cité ne doit issir que dans 40 jours après le département de l'évesque qui veut s'avancer en ceste besoigne : *B.* — ^g criant qu'on les défranchissoit grandement, et il y avoit longtemps qu'on n'avoit rendu les franchises à la communauté, et si on ne les rendoit pas... : *B, C, D.*

(1) Le 5 juin, le conseil communal de Huy, sans doute par représailles, bannit treize bourgeois de 25 la ville, chefs de ceux qui tenaient le parti du prince et des trois États. *C. R. II.*, 4^e série, t. X, p. 401.

(2) 1^{er} juin.

(3) La chronologie des événements suivants est passablement embrouillée. Ces événements aboutissent à une double conclusion : 1^o le 6 juin, révocation du conseil de Pévêque et institution des Vingt-Deux; 2^o le 1^{er} juillet, concession de la lettre de Saint-Jacques. Hocsem ne s'occupe que de la 30 première série de faits. *J. d'Outremeuse* raconte la double série d'événements, mais sa chronologie les intervertit, en contradiction avec les documents.

(4) Guillaume d'Heure, fils d'Alexandre, avoué d'Heure-le-Romain est cité comme chanoine de Saint-Jean de 1541 à 1545. Il était mort le 14 octobre 1550. (*CROISIERS*, reg. 55, fol. 28; *L. LAHAYE*, *Cartulaire de Saint-Jean*, p. LXXX; *HEMBICOURT*, I, p. 295; II, p. 255.)

35 (5) Loi de murmure publiée par Adolphe de La Marek, le 16 janvier 1529, en exécution de la paix de Wihogne. Elle interdisait, sous peine de bannissement, toute espèce d'atroupement ou de discours. Voir *J. d'Outremeuse*, t. VI, pp. 455-454.

autres, ils ne feroient service à l'évesque. Et respondi l'évesque que dedens trois jours il les rendroit. mais son conseil luy deseconseillat de quitter ladite murmur tant et sy longuement qu'il polroit. Et adone ⁽¹⁾ le conte de Henau ⁽²⁾ vient à Liège avec le siegneur d'Agymont Lowys ⁽³⁾, le siegneur de Seraingne Thiry ⁽⁴⁾, et siegneur Walthier de Momale ⁽⁵⁾, lesquelles depriont tant que 5 triwes furent mise jusques à le viii^e jour de julle, et l'évesque se partit quant il devoit respondre à la cause de la murmur ^a, et n'eurent les communs sur ce nulle responce. Et le dernier jour de june, l'évesque et avec luy ses aidans, le roy de Bohême ⁽⁶⁾, le due de Mont ⁽⁷⁾, et le conte de la Marche ⁽⁸⁾, furent sur la cité sur ce assemblée, pour ce que le duc de Brabant soy appareilloit de 10 venir contre l'évesque. Lors l'évesque dist que le peuple le veult aideir sans prolongement, et il les quitteroit ladite murmur ^b, voir qu'on lesist la paix de Wihogne ^c ⁽⁹⁾, et ce que seroit à amendeir on le amenderoit ^d. Adone ^e Herbert ^f

^a l'évesque estoit tousjours fort couroucé pour ce que le peuple avoir murmuré contre luy : *C* (mauvaise interprétation que le copiste fait de son texte, dont il ne comprend plus le mot murmur). 15
^b la murmur qu'ils avoient faicte : *C* (même observation). — ^c laissasse la paix de Wihogne : *B*, *D*.
^d et ceulx qui le deveroient amender l'amenderoient et cela que seroit mal faict on l'amenderoit aussi : *B*. — ^e Adone. . qu'on dit du S. Jac. : *omis C*. — ^f Hubert : *B*.

(1) Le 2 juin, d'après Hoeseem, arrivèrent à Liège les comtes de Hainaut, de Berg et de La Marek. 20

(2) Guillaume II, comte de Hainaut 1557-1545.

(3) Louis de Looz, seigneur de Warek et de Neufelâteau. (HEMERICOURT, I, p. 97; II, p. 292.)

(4) Thierry de Hanefte, seigneur de Seraing-le-Château, mort en 1557. Il avait hérité la seigneurie de Seraing de son oncle, Thierry Tabareau de Hanefte, dit de Seraing, 1512. Thierry de Hanefte eut pour fils Eustache de Seraing, capitaine général du parti d'Awans dans la guerre avec les Waroux, 25 lequel, en 1555, pour mettre fin à cette guerre, épousa une fille de Walther de Warfusée, seigneur de Momalle, capitaine général du parti de Waroux. (HEMERICOURT, I, p. 141; II, p. 258 et DE CHESTRET, *La terre franche de Hanefte*, dans *B. I. A. L.*, t. XXXVIII, p. 25.)

(5) Walter de Warfusée, dit de Momalle, avoué, puis seigneur de Momalle (voir note précédente), maréchal de l'évêché, 1551. (*Cartulaire de Saint-Lambert*, dans *B. S. A. II.*, II, 227; HEMERICOURT, I, 30 p. 28; II, p. 597.)

(6) Jean dit l'Aveugle, comte de Luxembourg, roi de Bohême. 1510-1546.

(7) Adolphe VIII, comte de Berg, époux d'Agnès de Clèves, mort en 1548.

(8) Adolphe II, comte de La Marek de 1528 à 1547, neveu de l'évêque.

(9) Paix de Wihogne du 4 octobre 1528. 55

des Preis ⁽¹⁾ et Johan de Flémalle, bolengier ⁽²⁾, maistres adone pour le temps, firent leir ladite lettre leur clere Johan de Parfoutriwe ^a ⁽³⁾, et fut concédée la lettre qu'on dit du S. Jac ^b ⁽⁴⁾.

Et furent en aide du l'évesque mettues hors les banniers sur le marchéz ^c, mais ledit conte de Henau vient à Liège et priat tant que les triwes furent eneor prolongiés, et ⁽⁵⁾ traitet tant que l'évesque et le due soy compromirent

^a leur clerc J. de P. : omis B, D. — ^b finalement la paix fut faite, qui fut appelé la paix de S. Jacque : B, D. — ^c et adonques furent mis hors les banniers des mestiers pour ayder leur évesque : B.

⁽¹⁾ Herbert des Prez, écuier, élu maître de la cité avec Jean de Flémalle, le 25 juillet 1542 (*Les Echevins*, t. I, p. 205), cité comme tel le 24 juillet 1545 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, t. IV, p. 8). HENRICOURT, I, p. 257; II, p. 558.

⁽²⁾ Jean de Flémalle le boulanger, cité comme maître de la cité en 1542 (*Jean d'Outremeuse, Geste*, t. VI, p. 690), et le 24 juillet 1545 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, t. IV, p. 8). On retrouve ce J. de Flémalle boulanger en 1545 (*Chartes de Saint-Pierre*, p. 46). Personnage différent de l'échevin Jean de Flémalle, mort à Airbones en 1528 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, t. IV, p. 121; *Fiefs d'Ad. de La Marck*, pp. 255, 282; cf. *Les Echevins*, t. I, p. 170). Différent aussi de Jean Flémalle le seohier.

⁽³⁾ Un personnage du nom de Jean de Parfondry fut cité en 1548 (*Cartulaire de Flône dans Analctes*, t. XXIV, p. 455), et 1549 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, t. IV, p. 112). Un personnage du même nom est cité en 1516, comme fils d'Amel de Parfondry, bailli du Condroz (*Fiefs d'Ad. de La Marck*, p. 16). HENRICOURT, II, p. 527.

⁽⁴⁾ Lettre de Saint-Jacques, 1^{er} juillet 1545 (*Ordonnances*, t. I, p. 248).

⁽⁵⁾ Les faits suivants sont nécessairement antérieurs à ceux qui précèdent. L'évêque et le duc commencent par constituer des arbitres pour connaître de leurs différends, qui sont principalement relatifs à ces deux points : l'affaire des Hutois et l'affaire du comté de Looz. Le chapitre consent à l'arbitrage, mais en refusant d'y comprendre la question du comté de Looz. Outre les trois comtes de Hainaut, de La Marck et de Berg arrivés à Liège le 2 juin, le conseil d'arbitrage comprend les conseillers de l'évêque cités plus haut. Mais ceux-ci, officiers concussionnaires, font déborder le vase par leurs exigences pécuniaires. Ils sont destitués du conseil de l'évêque, et on établit le conseil des Vingt-Deux (6 juin). Par le fait même de leur destitution, les conseillers de l'évêque sont éloignés des délibérations du conseil d'arbitrage. Dans l'entretemps, les Liégeois posent des conditions à leur intervention contre les Hutois, et l'évêque leur accorde la lettre de Saint-Jacques (4^{er} juillet). On est alors décidé à marcher contre les Hutois; mais le comte de Hainaut obtient une nouvelle trêve dans l'espoir de faire régler les difficultés par voie d'arbitrage, et malgré l'opposition du chapitre à y comprendre la question du comté de Looz, il réussit, le 5 août, à se faire remettre les pièces du procès. Le 4 août, il est avec Jean de Beaumont admis comme arbitre par les Hutois (DEVILLERS, *Cartulaire des comtes de Hainaut*, t. I, p. 205), et le 6 août, par l'évêque (*Ordonnances*, t. I, p. 154). La sentence est rendue le 8 août, et solutionne, malgré le chapitre, l'affaire du comté de Looz (*Cartulaire de Saint-Lambert*, t. IV, p. 9). Cette sentence est approuvée par l'évêque, le 18 août (*Ordonnances*, t. I, p. 261).

sur luy, voir que le chapitre réservat que de la contée de Looz la compromise ne serviroit mie ^a. Et ledit conte de Looz n'at vollut consentir à conseil du l'évesque, anchois ne à sa sentence, dont ceulx de Huy n'en povoint yssir, mais ils respondirent ^b qu'il falloit que ils paiassent à l'évesque xii^m royaux, et à ceulx de conseil vi^m, dont le conte fut très courouché sur eulx, et s'en allat ⁵ à Huy et mandat là les estats du pays, et les dit comment le conseil voloit avoir vi^m royaux de ceulx de Huy, et que ce estoit ansy que desrobeir le pays. Dont la cité et les estats ^c du pays dirent à l'évesque qu'il ne le povoit plus souffrir, et qu'il prist des autres conseillers que ses trois desurdit, le siegneur de Landris, sire Renar de Ghore et Herman de Rèves, et autres bailliers et ¹⁰ officiers. Et adonc l'évesque respondit qu'il luy plaisoit bien qu'on y mettast bon appointment par l'ordonnance de trois princes, le due de Mont, le conte de la Marche et le conte de Henau susdit. Lors les trois princes furent à la Vaulx S. Lambert xi jours, et là firent sur ce une eédulle ^d. Et le xxii^e jour de julle (4), fut sur ce le pays en ehapitre, execepteis ceulx de Huy, qui n'estoint ¹⁵ eneor accordeis, et là firent lesdis princes leir ladite eédulle ^e de ce qu'ils avoient conelut à la Vaulx S. Lambert. Et contenoit ladite eédulle que là fut pronuneié que l'évesque rostast tout son conseil et officiers, et mettist désormais proid-hommes et du l'extraction du pays, afin que ce que le conseil ou officiers aroint exactioné, soy peussent radresseir ^f, que y soient constitueis xxii personnes ²⁰ sur tous juges pour les forfaitours, juges et officiers corregier du exaction et faux jugements, et les polrat ons faire tireir en cause les desusdits conseils et officiers pardevant lesdis xxii de ce qu'ils ont faiet paravant ^g, lesquels en polront

^a la contée de Looz ne fust mis dedens la promist : *B.* — ^b le dit conte de Hainaut voulut sentir au conseil l'évesque, avant qu'il eusse donné sa sentence comment il seroit de ceux de Huy ; adoncques ²⁵ luy fut dit desdits conseillers : *B., D.* — voulut sentir au dit évesque comment ceulx de Huy pouldroient avoir paix : *C.* — ^c De quoy les nobles et estats du pays : *B.* — ^d et mirent par escript leur ordonnances : *B.* — ^e leur ordinances et sentences : *B.* — ^f afin que s'ils avoient fait quelque exaction, qu'on se puisse prendre à leurs biens : *B., D.* — ^g et que on les poldroit traire en cause tous conseillers devant eulx, officiers et nobles du pays, de petit jusques au plus grand, et faire enquest ⁵⁰ et corriger selon la qualitéz de l'excès et pronuncher leurs sentences : *B.*

(4) La lettre des Vingt-Deux est émise à la date du 6 juin. Le 19 juin, l'évêque et le chapitre déclarent que par cette institution ils n'ont entendu porter aucune atteinte aux droits de l'abbé de Saint-Trond. (*Pior, Cartulaire de Saint-Trond*, t. I, p. 488.)

faire enquestes et sur ce sentencier et corrigier. Et polront lesdis xxii avant statueir voir au prouffiet et l'honneur du l'église, et doivent estre de ses xxii quatre chanoines du S. Lambert, quattres barons du pays, quatre de la cité, deux de Huy en cause là ils seroient d'accordes à l'évesque du Liège, deux de
 5 Tongre, deux du S. Trond. deus de Dionant. ung de Fosse et ung de Boillon, laquelle lettre fut saillée du l'évesque, chapitre et des aultres membres. Et doivent lesdis xxii toute leur vie remanir, non obstant qu'il ne plaisoient mie à chapitre, car le chapitre disoit qu'il seroit meilleur du eslier tous les ans n nouveaux (1).

10 Le xxviii^e jour de julle l'an susdit, le conte de Henau et Johan de Bealmont, siegneur de Soyson (2), son oncle, furent en chapitre, où ledit conte dit qu'il ne pavoit troveir accord entre le due et l'évesque à cause de Huy, sy doneq premierement on ne luy donnoit tous les procès faiets contre le siegneur Thiry de Hinsberg à cause de la contée de Looz, mais le chapittre n'y voloit aucun-
 15 nement entendre. Et le m^e jour d'auguste, le chapitre remonstrat ce à la cité, à cause de ladite contée de Looz, sy que la cité passat, ossy généralement les grands que les communs, que pour morir il remaneroient deleis le chapitre, que la contée susdite remaneroit à l'évesque entirement. Et puis l'évesque demandat en chapitre les procès susdis, et le chapitre luy présentat pour ce
 20 qu'il disoit que c'estoit pour plus avant ledit siegneur Thiry excommunier, mais il les donnat à conte de Henau susdit. Et le xxvi^e jour d'august, ledit conte en chapitre, en la présence du roy de Bohème et du son oncle Johan de Bealmont, pronunchat sa sentence entre l'évesque et le due de Brabant (3). Premir qu'il soit bonne paix entre eulx et que l'évesque aye sa juridietion par
 25 sa diocèse, et que l'alliance de due et ceulx de Huy soit abolie, et que Huyois prient merrey à l'évesque et par ansy doivent estre quittes du desurdit vogement, et payer leurs cens comme ils avoient acoustuméz, et qu'on puist ceulx de Huy appelleir ne buchier pardevant les eschevins du Liège, fours que des eas qu'ils

(1) Hoesem et sept chanoines s'opposèrent seuls à la perpétuité de la charge.

50 (2) Jean de Beaumont était fils de Jean II d'Avesne, comte de Hainaut; il était frère de Guillaume I^{er}, de Hainaut, père du comte Guillaume II. Il épousa Marguerite, fille de Hugues, comte de Soissons. Il mourut à Valenciennes le 11 mars 1356.

(3) Paix de Duras, 8 août 1345. Voir ci-dessus. (*Cartulaire de Saint-Lambert*, t. IV, p. 9.)

fourferoient en la franchise de Liège, et que les eschevins et ceulx de Huy qu'avoient esteis eriez hors reviennent à Huy. Et plus ^a avant pronunchat que le siegneur Thiry euvist ladite contée de Looz, comme le roy de Bohème, quant il estoit mambor, luy concédat.

Hoesem, 323.

Mais le chapitre nullement ne s'y volut accordeir; il l'escrivent à pape ⁽¹⁾, et le pape envoyat à Liège ung légat, et l'évesque estoit malade en Allemangne ⁽²⁾. Non obstant l'évesque revient à Liège quant il sceut la venue dudit légat, l'évesque du Forlivez, mais il fut tellement informé de par l'évesque que jettéz fut nouveau interdit en Brabant et à Huy ⁽³⁾, dont le due et Huyois ont sur ce appelléz et paransy l'évesque ne voloit tenir la desurdite sentence. Et adonc eut à Huy m vestits qui n'arontirent mie audit interdit.

Et les maistres du Liège Johan Jaecmot ⁽⁴⁾ eurent convent ^b au conseil du l'évesque d'abatre ^c les xxii susdis, mains que l'évesque vouldist défaire les n francs foerres susdites ⁽⁵⁾ et que il luy livrerat ix ou x banniers pour combattre ceulx qui y volront résisteir.

15

L'an XIII^cXLIII, le xii^e jour de janvier, ledit Johan Jaecmot soy descouvert à plusieurs gouverneurs des mestirs et fist contrefaire vi banniers pour, se besooing estoit, apporter sur le marehy, et estoit segure du nu mestirs, drappirs,

^a plus : *omis A.* — davantage : *C.* — ^b eurent en convent : *C, D.* — eurent en convenance : *B.* — ^c abolir : *B.*

20

⁽¹⁾ Le 4 septembre, l'évêque Adolphe déclare au pape Clément VI qu'il a excepté l'affaire du comté de Looz de l'arbitrage confié au comte de Hainaut, et le supplie de confirmer les excommunications fulminées contre Thierry de Heinsberg (*CHATEAUVILLE*, t. II, p. 472). Le 14 septembre, l'évêque et le chapitre implorent l'assistance des cardinaux contre le duc de Brabant, le comte de Hainaut et plusieurs chevaliers liégeois qui demandaient que Thierry de Heinsberg fût confirmé dans la possession du comté de Looz (*IBID.*, pp. 472-474).

⁽²⁾ Le légat arriva à Liège le 30 septembre.

⁽³⁾ Le chapitre écrivit au pape pour le remercier des services lui rendus par l'évêque Jean de Forli. (*Analectes*, t. XV, p. 25.) Voir aussi PH. VAN ISACKER et D. U. BERLIÈRE, *Lettres de Clément VI*, n^o 922 à 926, 952.

30

⁽⁴⁾ Jean Jaecmot est cité comme drapier en 1550, 1551. (*Cartulaire de Saint-Lambert*, t. IV pp. 128, 137.) Il épousa la fille de Jean Moustard. (*Recueil héraldique des Bourgmestres*, p. 66.)

⁽⁵⁾ Foires établies en 1559. Voir J. D'OUTREMEUSE, t. VI, p. 617.

xhohiers, retondeurs et merchiers ^a. Et le xxv^e jour du féverir, Guilheume de Budresem ⁽¹⁾, chanoine du Liège, et siegneur Johan de Lardir ⁽²⁾ vindrent en la chambre du l'évesque avec les aultres xxii du chapitre et du la cité, et là mesme en la présenee du Johan Jaeqmot, maistre du Liège, et de ses complices
 5 gouverneurs, l'évesque volut veoir la lettre des xxii, et lesdis xxii lui monstrirent par le conseil dudit maistre, et luy donnirent fort malgré le desurdits Guilheume et Johan de Lardir, qu'estoient garde de la lettre, et l'évesque volut courir sus ledit siegneur Johan, mais il s'en allat et adone l'évesque deschirat la lettre des xxii. Et adone Johan Jaeqmot demandat à l'évesque s'il avoit bien tenu
 10 covent. L'évesque dit que ovy et que ce qu'il avoit covent il le tiendroît, c'estoit qu'une foire ^b seroit abattue, mais la chose fut céléée jusques au mitant du quaresme. Lors le faiet vient à la eognoissance du peuple, sy que quant Johan Jaeqmot et le conseil et ausy ceulx de leur seete veyrent que à peine polroient ils avoir les susdis iii mestirs, et que la cité estoit toutte contraire, ils ne
 15 osirent venir sur le marche. Adone le peuple s'assemblat et passat de faire sur ce enquestes, et pendant le temps que l'enqueste se faisoit, l'évesque s'en allat en Wasfalle. Et le dernier jour de maree, l'enqueste fut publiée et furent banis du conseil de l'évesque siegneur Johan de Landris, Johan Pollard, mayeur du Liège ⁽³⁾, Johan Jaeqmot, maistre du Liège des pitis, et tous ses complices ^c,
 20 et Johan de Lardir, maistre du Liège pour les grands, en fut en péril, mais pour ce que ces choeses avoint esté faictes malgré luy, il ne fut point banis, et eurent covent les englises de corriger, s'il en avoit aucuns coupables dedens l'église ^d.

Hocsem,
328, 329.

Et le xvii^e jour de june, le conte de Henau qu'estoit revenus d'Oultre mère,

25 ^a trois mestiers, soyeurs, tondeurs et merciers : *B*, *B*⁵. — quatre mestiers, assçavoir les drappiers, les follons, les retondeurs et les merchiers : *C*. — trois mestiers, drappiers, soyeurs, retondeurs et merchiers : *B*¹, *B*² et *D*. — ^b une chose seroit abattue : *A*. — ^c Jehan du Lardier, Jehan Jacquemot, maistres du Liège pour cest an, et Jehan Pollard, mayeurs, et plusieurs autres eschevins que autres bourgeois : *C*. — ^d pour les grands... dedens l'église : *omis C*

50 ⁽¹⁾ Guillaume de Boutersem, mort en 1354. (HEMERICOURT, I, p. 139; II, p. 145.)

⁽²⁾ Jean Surlet, dit de Lardier. Voir *Les Échevins*, t. I, pp. 138-139.

⁽³⁾ Jean Polarde, chevalier, mayeur et échevin, beau-frère de Jean de Langdris. Voir *Les Échevins*, t. I, pp. 191-192; HEMERICOURT, I, p. 411; II, p. 554.

Hocsem, 329.

vient à Liège avec le roy Johan de Bohême et son oncle, sieigneur de Bealmon, et là soy déplaidit que l'évesque et le chapitre avoit alleis contre sa sentence que la contée de Looz devoit remanir à sieigneur Thiry de Hinsberg. Et adone le chapitre respondit à conte que jamais ils ne s'estoient compromis à luy de la contée de Looz, et pour morir jamais tant à ce poinet ils ne tiendroint sa 5 sentence. Et adone le conte dist grande villenie au chapitre, mais eela vient en aide du chapitre ^a, sy que lendemain lesdis roy et contes se partirent de Liège et s'en allirent en Brabant, et là ledit roy fut conjoint à due de Brabant, et ossy le conte Guillaume susdit qui avoit à femme Jehenne, fille audit due de Brabant. Alors à l'information dudit conte, furent tous les biens des églises du 10 Liège arresteis en Brabant et le conte eserivit une lettre à chapitre et à la cité qu'ils veullent estre à Fexhe le viii^e jour de julle, car l'évesque n'estoit encor revenu de Wasfalle. Et à ladite journée, par force de maladie, ne vient point ledit conte.

En ceste année, en mois d'august, le peuple du Sainet-Trond s'armat encontre 15 les eschevins, disant qu'il ne voloint plus que les eschevins eussent plus les biens des messeaux, et qu'ils ne levassent plus la fermeté que mise avoint sur les biens (1). Et adone les eschevins s'en allirent paisiblement alloyer à due de Brabant, et le due dist qu'il viendroit volontiers à Sainet-Trond, car il avoit achapté à sieigneur Thiry de Hinsberg la voverie du Sainet-Trond, mais la ville 20 luy rescript qu'il n'y viendroit mie, sy que le due jurat qu'il les destruiroit. En ce temps l'évesque revient à Liège de Wasfalle, le xv^e jour de septembre, car le chapitre luy avoit rescript des affaires du Sainet-Trond et du conte de Henau, et alors l'évesque allat à Sainet-Trond, et prist les eschevins et en fist comme de bon jugement (2).

25

^a et le commun se mist en ayde de chappitre : B.

(1) Il n'est pas question de ces deux points dans le règlement porté pour les échevins de Saint-Trond par l'évêque Engelbert et l'abbé Amelius, le 9 avril 1548. (*Cartulaire de Saint-Trond*, t. I, p. 490.) On n'en trouve pas davantage la mention dans le récit conçu d'ailleurs en termes généraux de la *Chronique de Saint-Trond*, éd. DE BORMAN, t. II, pp. 278-279.

50

(2) Le 29 avril 1545, l'évêque Engelbert, l'abbé Amelius et le Conseil communal de Saint-Trond ratifièrent les dispositions prises par l'évêque Adolphe contre les mauvais administrateurs de la ville. (*Cartulaire de Saint-Trond*, t. I, p. 489.)

Et adonc l'évesque revient à Liège et soy plaindit qu'il [n']eust tenu la sentence sur ceulx de Huy, mais ils l'avoient premir brisiéz, et la cité dist qu'elle manderoit ceulx de Huy qu'ils amendent à l'évesque à décret du conseil du pays, ou la cité aideroit l'évesque sur ce contre ceulx de Huy. Et alors
 5 n chanoines de Saint-Lambert et n eschevins allirent à Huy remonstreir les déplantes du l'évesque, mais ceulx de Huy dirent que l'évesque mettist en escript ce du quoy il soy déplaïdoit, et ils respondrent desus et s'ils estoit trouvéz coupable, ils vouloint deubtement amendeir le forfait. Et adonc les susdis commis rapportirent à Liège ce qu'il avoient trouvé à Huy, sy que le
 10 lendemain ils furent renvoyéz devers Clermont, où l'évesque gisoit malade, et firent leur relation, mais l'évesque disoit qu'il estoit sy malade qu'il n'y pouvoit présentement entendre, et la maladie luy venoit à l'occasion de ceulx de Huy, lesquelles il remeviseroit ^a s'il vivoit plus longuement, néantmoins à ce faire il voldroit useir de conseil du pays, tellement que ceste responce fut envoyée à
 15 Huy. Et trois jours après, ceulx de Huy envoyèrent à Liège, en une neiff, de leurs gens pour informeir de leurs besongne, mais quant ils passoint devant Clermont, où l'évesque gisoit malade, et on luy dit, dont l'évesque mandat ^b siegneur Thiry Marteau, baillier de Hesbaye (1), et luy commandat que à revenir il corrïst sus ceulx de Huy. Et le xxvi^e jour d'octobre, Huyois rentrirent
 20 en leurs neiff, quant ils avoient faiet leus informations à chapitre et à la cité, et quant ils vindrent à Clockier, siegneur Thiry Marteau et ses gens copirent les cordes et tirèrent la neiff à terre, et y eut grande bataille, et ceulx de Huy euïssent esté perdus, se ce ne fussent grands gens de Huy qui accorrirent prest, car on l'avoit nuncié à Huy, sy que siegneur Thiry Marteau s'en rallat à
 25 tant ^c, et n'y furent que trois morts; lors rentrirent Huyois en leur neiff comme devant. Adonc quant l'évesque le secut, il tombat en frénésie et très chaude maladie, et alors ceulx du l'évesque décolpoint ^d ung bourgoix de Huy qui s'en alloit vers Condros.

Hocsem, 330.

^a remerciéroit : B, D. — ^b on luy dit et il mandat : B, D. — ^c se partit à son déshonneur sans
 50 rien faire : B, D. — ^d découpèrent : B.

(1) Louis Marteau de Mirmotte, chevalier, seigneur de La Neuville, grand bailli de Hesbaie en 1544. C'est son nom qu'il faut lire ici au lieu de Thierry Marteau qu'on ne trouve cité nulle part comme bailli de Hesbaie. (Измѣръ, I, p. 115; II, p. 299.)

Et l'évesque par force de maladie aveuglat et tantost perdit la parolle, et adonc sr Renard et Johan de la Marche, frères bastards à l'évesque, chanoine du Sainet-Johan ⁽¹⁾, luy prirent tous ses joweaulx. Et le ^{no} jour de novembre, le jour de S. Hubert, morut l'évesque Adulph de la Marche en chasteau de Clermont sur Mouse, et fut son corps amineis par nuit en une neiff à S. Jac ⁵ à Liège, et lendemain la cathédrale, églises et les secundaires l'allirent quérir en procession et firent ses exèques à Sainet-Lambert, et fut ensevely pardevant le grand altaire ^a. Et pour ce qu'il morut sans testament, le chapitre alla tantost osteir les officiers, sans appelleir les maistres, dont la cité fut auleunement courrouchée, mais adonc le chapitre assignat journée de maudeir le pays pour ¹⁰ eslier ung mambor. Et le ^x jour de novembre, la nuit du S. Martin, le pays fut ensemble et esleurent siegneur Lowys d'Agymont, mais tantost qu'il fut fait, sans le consent du chapitre, il rostat le rechevveur que le chapitre avoit mis, et fist Fastrard Baré ⁽²⁾, chanoine du Sainet-Poul, rechevveur, et le chapitre l'excommuniat, sy que il rennchat tantost ⁽³⁾, et le chapitre fist recevveur ¹⁵ Héribert ^b des Preis ⁽⁴⁾, et le mambour susdit governat pour Engelbert de la Marche ^c.

Hoesem, 330.

Hoesem,
332, 333.

^a et fut enterié par devant le grand autel du costé du palaix proche des gréz du dit autel dessoubs une platine de cuivre, où est engravé allenthour ceste épitaphe ensuivant :

En clarum, cui Marekâ genus, natura decorem, 20
 Fama decus tribuit, meritorum copia famam.
 Leodiensis apex in pacem praelia vertens.
 Proch dolor, hic recubat presul venerandus Adulphus
 Qui centum ter et decies Iluberti luce futiscens
 X quater, i tollens junctis, in pace quiescit. 25

Liège Univ. 464.

^b Libert : B. — ^c gouvernat le pays tant que Engelbert de la Marche fût receu à évesque : B.

(1) Voir baron J. DE CHESTRET, *Histoire de la maison de la Marck*, p. 245, et L. LAHAYE, *Cartulaire de Saint-Jean*, pp. XLII et L.

(2) Fastré Baré, chanoine de Saint-Paul et de Saint-Martin. (HEMERICOURT, I, p. 465; II, p. 145.) 30

(3) Voir un acte relatif à cette affaire, 15 décembre 1344. (*Cartulaire de Saint Lambert*, I, IV, p. 28.)

(4) Sur Herbert-des-Prez, voir p. 135, note 1.

Engelbert de La Marck.

Jean d'Outremeuse a sans doute connu les récits d'Hoesem et de Jean de Warnant, mais il les utilise très peu. Au contraire, il suit de plus près Radulphe de Rivo, à partir de 1347.

5 Le manuscrit *C* est fort abrégé. Le manuscrit *D* contient quelques additions empruntées à diverses sources, parmi lesquelles le copiste cite la *Chronique de France*.

Le texte se ressent de la négligence habituelle à Jean d'Outremeuse; il a donc besoin d'être contrôlé d'après d'autres sources.

10 Engelbert de la Marche qu'estoit fis du frère l'évesque Adulphe de la Marche susdit, de la fille du seigneur de Wezmalle ⁽¹⁾, qu'estoit alors privost du Saint-Lambert ⁽²⁾ ^a, s'en allat vers le roy de France et luy comptat ^b la mort du son oncle l'évesque Adulphe, et priat à roy qu'il vouldist escrire à pape pour luy, et tellement le roy escript ^c que le pape Clément VI^e l'esleuzit évesque du
15 Liège ⁽³⁾. J. de W., 336.

L'an XIII^cXLV, le xxiii^e ^d jour de féverir, fut ledit Engelbert confirmé, et

^a quant ilz sceut que son oncle estoit mort : *B*. — ^b luy comptat de la mort : *A*. — ^c et tellement fist le roy son devoir : *B*¹. — ce que le roy fit très volontiers et telement : *B*². — ^d le 22^e : *D*.

(1) La même filiation est donnée par la *Chronique de 1402*, probablement d'après J. de Warnant.
20 Lefort attribue au comte Engelbert de la Marck, père de l'évêque, un double mariage : le premier, avec la fille du seigneur de Wesemael; le second, avec Mathilde, fille de Jean, sire d'Arenberg. Après avoir d'abord fait naître l'évêque du premier mariage, il se corrige et le fait naître du second. Levoid de Northof, éd. Tross, p. 128, l'historien attitré des la Marek, ne parle pas d'un premier mariage et donne Mathilde d'Arenberg comme mère de l'évêque. Cette indication est confirmée par une charte
25 publiée par VAN STEINEN, *Westphälische Geschichte*, t. I, p. 176, où sont énumérés les huit enfants du comte Engelbert de la Marek.

(2) Cité comme tel en 1336 par JEAN D'OUTREMEUSE, t. VI, p. 586, et à partir de 1557 (*Fiefs d'Ad. de la Marck*, p. 459) et de 1558 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, t. III, p. 535) dans les documents.

30 (3) Le 18 novembre 1344, le pape écrivit au chapitre pour se réserver la nomination de l'évêque. (*Vatikanische Akten zur deutschen Geschichte in der zeit Kaiser Ludwigs des Bayern*, p. 794.)

Coen de Lonchin⁽¹⁾ aporlat les bulles d'Avignon, et l'évesque remanit là jusques en apvril⁽²⁾, et ledit Coen^a comme son facteur, présentat en chapitre lesdites bulles, et fut en nom dudit évesque recheupt; se cessat alors le susdit siegneur Lowys d'Agimont à mamborneir, et mambournat ledit Coen^a jusques à la venue dudit évesque Engelbert. Et le vii^{e b} jour d'apvril⁽³⁾, entrat à Liège noble- 3
ment l'évesque Engelbert de la Marche desurdit⁽⁴⁾, et régnat xx ans à Liège.

Ledit évesque, tantost après sa venue, entreprist la guerre az Huoys comme son prédécesseur avoit quant il morut^c, mais la pais fut faiete l'an XIII^cXLV susdit^d, par le moien du trois chevaliers⁽⁵⁾, assavoir siegneur Giel du Cerff^e ⁽⁶⁾, siegneur Thiry de Seraingne, et siegneur Walthier de Momale, 10
par telle manier que la paix sur ce jadis faite par le conte de Henau serat tenue, et l'excommunication jettée en Brabant anniehilée, et l'évesque ferat absoulre ceulx de Huy par le pape, voir qu'ils paieront à l'évesque dedens iii mois xvi^m florins^f ⁽⁷⁾. Après, le xviii^e jour de décembre, fut l'évesque Engelbert sacré alle Vaulx Saint-Lambert^g. 15

Hocsem,
338-344.

^a ledit conte : B¹. — ^b en celle mesme année, le vii^e jour : B. — le 8^e : D. — Hocsem dit : le 12^a. — ^c avoit faict en son vivant jusque à sa mort : B. — ^d le jour del sainte Barbe : B, D. — la nuyt de S. Barbe : Liège U. 181. — ^e Gilles de Rochefort : B, D. — ^f L'an mesme le quinzième d'octobre, furent approuvés les status de Liège par Engelbert esleu de Liège. An mesme, fut mise la première pierre du monastère de Sainte Claire à Brucelles : ajoutent B¹ en notes marginales et D. — ^g L'an mesme, le jour de Noël, célébrat le dit évesque ung grand convive à chasteau de lluy : ajoute D. 20

(1) Coune de Lontzen. (HEMERICOURT, I, p. 262; II, p. 291.)

(2) Engelbert reçut de Clément VI, dès le 28 février, l'autorisation de revenir à Liège. (Vatikanische Akten, p. 798.)

(3) Le 7, l'évêque arriva au château de Clermont, d'après Fisen; il fut inauguré le 12 (HOCSEM.) 25

(4) Capitulation jurée par l'évêque Engelbert, à son avènement, 12 avril. (Ordonnances, t. I, p. 264; DE THEUX, *Le chapitre de Saint-Lambert*, Introd., p. xxviii.)

(5) « Ad procuracionem domini Egidii de Cervo, militis, amici et oppidani Hoyensis, dominus Walterus de Momalia, Theodericus de Serayn et Theodericus de Roesmer receptor... pacem fecerunt. » (Mathias de Lewis, éd. BORMANS, p. 113, probablement d'après Jean de Warnant. Thierry ou Tilman de Rosmel, est cité de 1530 à 1544 comme receveur général de l'évêché de Liège (*Fiefs d'Ad-de la Marck*, passim), échevin en 1534-1543 (*Les Échevins*, t. I, p. 181). FISEN, t. II, p. 105, en fait, par erreur, un parent de l'évêque, Tilman de Wesmael.

(6) Gilles de Cerf, cité de 1528 à 1544. (HEMERICOURT, I, p. 547; II, p. 175.) Sur les deux autres chevaliers, voir pages 152, notes 4 et 5. 35

(7) Paix des Illois, 8 novembre 1545. (Ordonnances, t. I, p. 275.)

L'an XIII^CXLVI, le premier jour de marea, ceulx de Huy ardirent la maison Jehan Mérode ⁽¹⁾ à la Neuville ⁽²⁾, pour ce que comme lieutenant siegneur Colien Fraipont ⁽³⁾, marischal l'évesque, il avoit faiet treneheir la teste d'ung bourgoix de Huy, qui, le siège vacant, avoit occis ung homme en Condros, et en avoit faiet paix à mambor et à la partie ^a. Tellement que à la déplaine Johan Mérode, les eschevins de Liège voigirent ^b xviii Huyois. Adone les bonnes villes vindrent à Liège à la prier de ceulx de Huy, et remanirent deleis ceulx de Huy que le voigement ^c n'estoit de nulle valeur, veyant que c'estoit contre la paix de Henau ⁽⁴⁾, car les eschevins du Liège ne peuvent par ladite paix voigier ^d bourgoix de Huy, s'il ne at forfaict en la franchieze de Liège ou dedens le ban lieu. Sy qu'ils commandirent auz eschevins de Liège qu'ils défissent leurdit voigement ^e, et sur ce saillèrent par seriment Liège, Huy, Sainct-Trond et Tungre.

En ceste année, quant l'évesque fut revenu de Wasfale, il mandat son pays à Fexhe, et soy plaindit de ladite alliance des bonnes villes desurdites ⁽⁵⁾, mais le pays luy priat d'estre content, car ce n'estoit que pour la paix de Henau susdite à garder, et non obstant l'évesque se départit sans estre content.

Pendants ces choeses, vient à Liège l'abbé de Sainct-Nycase de Rens ⁽⁶⁾ comme légate de par le pape, en moy de june, et fut le pays assemblé, et fut

Hocsem, 340.

20 ^a et pour le temps al partie : B¹. — au mambour pour le temps et pareillement à la partie : B². — ^b forjugèrent : B. — ^c forjugement : B. — ^d forjuger : B. — ^e de rappeler les forjugéz : B.

(1) Le vrai nom : Jean Meirande del Nueville, est cité le 1^{er} novembre 1559. (*Chartes du Val-Saint-Lambert*, n^o 600.)

(2) La Neuville-sur-Meuse.

25 (3) Collin de Fraipont, chevalier. (HEMERICOURT, I, p. 242; II, p. 247.)

(4) Paix de Duras du 8 août 1545. Voir ci-dessus, p. 155.

(5) Le 4 mars 1545, le pape Clément VI avait chargé les abbés de Saint-Nicaise et de Werden de déclarer nulles toutes les alliances que feraient les habitants du diocèse de Liège contre leur évêque. (*Cartulaire de Saint-Lambert*, t. IV, p. 50.)

30 (6) Philippe le Coeque, abbé de Saint-Nicaise de Reims, était venu une première fois à Liège en 1526 et avait échoué dans sa tentative de pacifier les Liégeois. Il est dépeint comme doué d'une éloquence verbeuse : « verbis volubilibus quibus abundat ». (Lettre du chapitre au pape, 10 août 1546. Hocsem, éd. KURTH, p. 547.) Les chanoines de Saint-Lambert le rendirent responsable de la perte du comté de Looz : « a ejus loquacitate omnia mala que patimur initium acceperunt ». (Lettre du chapitre au cardinal prévôt, 25 septembre 1546. *Ibid.*, p. 554.)

accordé que ledit légat et avec luy v channones du Liège, assavoir Renar de Barbenchon ⁽¹⁾, Guilheume de Botresen ^a ⁽²⁾, maistre Elbert juriste de Bettincourt ⁽³⁾, Lowis de Colonster ⁽⁴⁾ et Jean le Beal ^b ⁽⁵⁾ entrèrent à Saint-Léonard pour traictier à Thiry de Hinsberg, qui prétendoit avoir la contée de Looz, mais adonc le chapitre envoiat avec les maistres de Liège leurs escolastre ⁵ maistre Jehan d'Oxhen ⁽⁶⁾ et Ghis de Charnoir, chanonne ⁽⁷⁾, à Saint-Léonard, disant qu'ils ne donnassent sentence qui ne fust à la détermination du chapitre et du pays, et lesdis commissaires respondirent que ce qu'ils feroient ils le reporteroient en chapitre; non obstant l'évesque volut sur ce mandeir son pays pour oyr. Dont ung peu après ^c vient le pays à Fexhe au mandement du ¹⁰ l'évesque, et là ledit légat fit leir la sentence qui s'ensuit : que Thiry de Hinsberg tienge en siefz et homaige luy et ses hoirs ladite contée de Looz de l'église de Liège à tousiours ⁽⁸⁾, laquelle sentence les maistres du Liège répro-
virent, mais tantost l'évesque ⁽⁹⁾ allat mettre ledit sieigneur Thiry en féaulté de ladite contée de Looz, et ledit abbé confirmat ladite sentence comme légat. ¹⁵ Mais adonc xviii des chanonnes qui estoint à Liège firent appellation à ladite sentence à la court d'Avinguon, en excommuniant tousiours ledit sieigneur Thiry et le pays de Looz. Desquels chanonnes les principaulx estoint qui remanirent

^a Guillaume de Bavvesin : A. — ^b Jehan le Veau : B¹. — Jean le Beau : B². — ^c au 18 d'aoust : B. — d'avril (*mauvaise lecture*) : D. 20

(1) Renaud de Barbançon. Voir DE THEUX, *Le chapitre de Saint-Lambert*, t. II, p. 76.

(2) Guillaume de Bautersem. Voir *Ibid.*, p. 41. (HEMERICOURT, I, p. 159; II, p. 145.)

(3) Elbert de Bettincourt. Voir *Ibid.*, p. 65.

(4) Louis des Prez, dit de Colonster. Voir *Ibid.*, p. 82. (HEMERICOURT, I, p. 255; II, p. 558.)

(5) Jean le Bel, le chroniqueur connu. 25

(6) Jean d'Hoesem, le chroniqueur. FISEN, t. II, p. 106 ne cite pas son nom, mais nomme à sa place Joannes Baptista.

(7) Guy de Charneux n'est pas connu de de Theux. (HEMERICOURT, I, p. 485; II, p. 178.)

(8) 11 juin 1546. (*Cartulaire de Saint-Lambert*, t. IV, p. 46.)

(9) Le 18 juin, l'évêque relève Thierry de l'excommunication. (*Cartulaire de Saint-Lambert*, t. IV, 30 p. 47.) Le même jour, il fait savoir que Thierry a relevé de lui le comté de Looz. (*Ibid.*, p. 48.) Acte de relief du même jour. (*Ibid.*, p. 51.) Le 19 juin, Thierry renonce à toute réclamation qu'il pourrait élever contre l'évêque et ses adhérents, spécialement contre Jean de Langdris, du chef de dommages subis à l'occasion de la contestation. (*Ibid.*, p. 5.)

contre ladite sentence ⁽¹⁾ siegneur Johan d'Oxhen, Engorand de Grand Sart ⁽²⁾, Guilheume de Broinshorne ⁽³⁾, Raeze de Landris ⁽⁴⁾, Martin Bense ^a ⁽⁵⁾ une Lombard ⁽⁶⁾, Dominic Balsamus de Florence ⁽⁷⁾, Henric le Blamere ^b ⁽⁸⁾ et aultres jusques à xviii. Lors la cité passat de mettre gens ens maisons des
 5 chanonnes qui estoit sur ce absentis ⁽⁹⁾, car la cité tenoit qu'ils estoit d'accord à celle sentence.

Adone l'évesque mettit sa court à Tungre, mais pour ce que la cité doubtoit ^c que l'évesque ne les fesist forjugir à Vottemme, elle remandat les eschevins de Liège qu'estoit deleis l'évesque et mettirent de chascun mestier xii hommes
 10 pour gardeir la place à Vottemme. Et quant les eschevins furent revenus à Liège, ons rapportat que gensdarmes couroint sur les gens qu'estoit à Vottemme, sy que on criat auz armes, mais quant les eschevins ce oyrent, ils fuirent leurs voie, et plusieurs chanonnes et aultres, car ils pensoint que ce fust pour eulx, et quant ceulx de la cité vindrent à Vottemme, ils trouvirent
 15 que c'estoit bourdes. Adone les maistres et le conseil commandirent à ceulx qui avoient criéz auz armes chascun une voye de Sainct-Jae. Et ont encor les maistres et le conseil envoyéz prier auz eschevins qu'ils veullent retourner, et ils les asséurent bonnement, mais les eschevins respondirent que voluntier

^a Martin Beuse : B. — ^b Henri le Blamerq : B¹. — de Blamerck : B². — Henri de Blanmarch :
 20 B, D. — ^c la cité craignant : B².

(1) Plusieurs des chanoines dont les noms suivent, sont déjà cités en 1545 au nombre de ceux qui s'opposèrent à ce que les pièces du procès fussent remises entre les mains du comte de Hainaut. Voir : HOCSEM, p. 11, chap. XXX, p. 520 ; et J. D'OUTREMEUSE, ci-dessus, p. 153.

(2) Enguerrand de Grand-Sart. Voir DE THEUX, *Le chapitre de Saint-Lambert*, t. II, p. 33.

25 (3) Guillaume de Brunshorne. Voir *Ibid.*, p. 57.

(4) Raes de Landris. Voir *Ibid.*, p. 75. (HEMROCOURT, I, p. 41 ; II, p. 276.)

(5) Martin Bence, Bencius. Voir *Ibid.*, p. 77.

(6) La raison de cette dénomination nous est inconnue.

(7) Dominique Bavan, né à Florence. Voir DE THEUX, p. 84.

50 (8) Henri le Blavier. Voir *IBID.*, p. 84. Il est cité comme chanoine de Saint-Lambert en 1548 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, t. IV, p. 99), comme chapelain de Saint-Denis en 1550 (*Ibid.*, p. 125), comme chanoine de Saint-Denis en 1555, 1561 (*Ibid.*, pp. 184, 549), comme chanoine de Saint-Lambert et de Saint-Denis en 1547 (*Ibid.*, p. 217). Il est encore cité en 1574 : Le vingne Saingnour Henry le Blavier, canoine de l'église Saint-Denis en Liège. (*Cartulaire du Val-Benoit*, pp. 602, 606).

35 (9) A savoir les cinq chanoines ci-dessus.

reviendroint se on faisoit bonne inquisition, que ceulx qui aroint eriez auz armes soient corrigiés selon la lettre du Sainet-Jac, et on les respondit que la lettre ne les touchoit mie, car les banniers des mestiers avoient premierement esté sur le marchéz avant le eris. Alors Henry de Solliers ⁽¹⁾ qu'estoit maistre pour les grands, dist que ce n'avoit esté mie son grez, que Rigaul le Rosty ⁽²⁾, son lieutenant l'avoit apporté, mais Jehan de Flémalle escohirs ⁽³⁾, maistre pour le temps pour les pitis, dist que sa bannier avoit esté de son gré sur le marché. Adonc fut depart la cité eriez à peron cent ans et ung jour ledit Henry de Solliers, femme et enffans, et fut siegneur Bertho Bareit ⁽⁴⁾ faiet maistre.

En ce temps, mandat l'évesque à Liège que à xviii^e jour de jung ons vient à forjugier à peron à Votemme tous ceulx qui ont eriez auz armes, et les Liégeois ont jureis sur sainets qu'ils obtiendront et feront ung conduiseurs mambors, et siegneur Raeze de Waroux ⁽⁵⁾ fut faiet capitaine ^a, et avec luy Biertho d'Oeckiers ⁽⁶⁾, sy que pour veoir la puissance de la cité, ils allirent logier avec Huyois à Awans et à Hollenguoul, mais Giel le Robeir, qui fut fis à Robert d'Isle, qui fut frère à Johan Robeir, qui fut eschevins et depuis maistre du Liège ⁽⁷⁾,

^a un mambour pour estre leur conducteur : D.

(1) Henri du Solier, maître de Liège en 1541 et en 1545. (*Les Bourgmeistes*, pp. 64 et 67.) Il mourut en 1549 (*Ibid.*). HEMRICOURT, I, p. 245; II, p. 571.

(2) Rigault le Rosti. On trouve un personnage de ce nom cité en 1545 comme bailli du Condroz 20 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, t. IV, p. 55), en 1538 comme homme allodial. (*Cartulaire de Flône*, dans *Analectes*, t. XXIV, p. 441.) Il avait une maison à Wonck (ci-dessous, p. 172).

(3) Jean de Flémalle, le Scohier, maître de Liège en 1545, 1557. (*Lcs Bourgmeistes*, p. 65.) Jean de Flémalle le Scohier est cité en 1544 (*Fiefs d'Ad. de La Marck*, p. 402) et en 1564 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, t. IV, p. 599). Il était mort en 1575. (*Ibid.*, p. 521.) Abry le confond avec Jean de Flémalle le boulanger (voir p. 155). Jean de Flémalle est encore cité en 1541 (*Fiefs d'Ad. de La Marck*, p. 467), en 1530 (*Cartulaire du Val-Benoit*, p. 481), en 1558 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, t. IV, p. 268), sans qu'on puisse dire duquel des deux personnages il s'agit.

(4) Berthold Baré de Voroux, chevalier, fils de l'échevin Fastré Baré. (HEMRICOURT, I, p. 465; II, p. 145.) 50

(5) Raes de Warfusée, chevalier, seigneur de Waroux. (HEMRICOURT, I, p. 49; II, p. 598.)

(6) Barthélemy d'Ocquier. Un personnage de ce nom est cité en 1550 (*Fiefs d'Ad. de La Marck*, p. 595), en 1555 (*Ibid.*, p. 570), en 1554 (*Ibid.*, p. 415), en 1545 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, t. IV, p. 8).

(7) Jean le Robeirs, échevin en 1551-1572, maître en 1558 et 1564, mort en 1579. Voir *Les Echevins*, t. I, p. 204; *Lcs Bourgmeistes*, p. 80. 55

celuy fut pris par le sieigneur de Hamale ⁽¹⁾, qu'estoit du le ayde de l'évesque. Et les Liégoix allirent logir à Flémale, et Huyois à Tyleur, et abattirent toutes les maysons des amys à l'évesque, à Seraingne la thour Collar le pannethier ⁽²⁾, à Frangnée la maison sieigneur Gerard d'Oxhen ⁽³⁾, à Saint-
 5 Laurens la maison sieigneur Jehan le Beau.

Lors les maistres allirent devers Vottemme pour visiteir la place et ons accorrut à Liège disant que les ennemys estoit à Vottemme, et on y allat ^a, et y on trouvat les maistres qui en furent courrouchéz et revindrent à Liège. Et firent sur l'isleal Hochet ⁽⁴⁾ adonc faire des bois et mairiens Johan de Brabant ⁽⁵⁾
 10 eschevins de Liège engiens et mangoneal. Et le xvii^e jour de jung, la cité fist erier albaints à tousiours les eschevins, femmes et enffans, fors que Hubin Bareit ⁽⁶⁾ qui reportat sus son eschevinaige. Et ce mesme jour, Liégoix et Huyois s'en allirent à Vottemme pour prendre place al cneontre du la venue de l'évesque. Et le xviii^e jour de jung en ung mardy, l'évesque aminat pardevers Vottemme
 15 le roy Charle ⁽⁷⁾ qu'estoit nouvellement eslus par la privation de Lowys de Bealwir ⁽⁸⁾ à royalme d'Allemagne, et estoit venus pour prendre la coronne à Aize, et estoit avec le roy Johan de Bohangne ^b ⁽⁹⁾ son père, le conte de Marea ⁽¹⁰⁾,

Hocsem, 342.

^a les Liégeois i accoururent : B. — ^b roy de Bohême : B.

⁽¹⁾ Jean, seigneur de Hamal. PONCELET, *Maréchaux*, pp. 124-129. HEMRICOURT, II, p. 236.

20 ⁽²⁾ Colard le Pannetier de Seraing, cité en 1547 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, t. IV, p. 79) et en 1570 (*Chartes du Val-Benoit*, pp. 363-363), était mort en 1586 ayant un fils nommé Gérard (*Cartulaire de Saint-Lambert*, t. IV, p. 644). HEMRICOURT, I, p. 341; II, p. 363.

⁽³⁾ Gérard Chabot dit d'Ochain, chanoine de Saint-Lambert, mort en 1548. (DE TBEUX, I, II, pp. 42-44). HEMRICOURT, I, p. 308; II, p. 174.

25 ⁽⁴⁾ L'isleal Hochet : à l'emplacement occupé actuellement par l'université. Voir GOBERT, *Liège à travers les âges*, t. III, p. 260.

⁽⁵⁾ Jean de Brabant, mort en 1333. Voir *Les Echevins*, t. I, pp. 182-186; HEMRICOURT, II, p. 371.

⁽⁶⁾ Hubin Baré, chevalier, fils de Fastré Baré, échevin de 1338 à 1346. Voir *Les Echevins*, t. I, pp. 190-191, et particulièrement p. 191, note 6. HEMRICOURT, I, p. 463; II, p. 143.

50 ⁽⁷⁾ Charles de Luxembourg, roi des Romains, empereur, 1347-1378.

⁽⁸⁾ Louis de Bavière, empereur, 1314-1347.

⁽⁹⁾ Jean l'Aveugle, roi de Bohême, comte de Luxembourg, mort à Crécy le 26 août 1346.

⁽¹⁰⁾ Adolphe, comte de La Marck, frère de l'évêque, mort en 1347. Voir B^{on} DE CHESTRET, *Histoire de la maison de La Marck*, pp. 28-29.

de Mons ⁽¹⁾, de Namur ⁽²⁾, de Vienne, de Lucemboreh ⁽³⁾, de Looz ⁽⁴⁾ et le sieigneur de Faulcoumont ⁽⁵⁾ et plussieurs aultres. Et lendemain le merquedi, l'évesque et ses aidants vindrent à Vottemme; là ils trouvirent ceulx du Liège bien enfosseis, et assez près ceulx de Huy pareillement, mais Gallerand de Falcomont traictiat entre deux pour bien ^a. Touttefois l'évesque ne vouloit oyr nul traictié, se fist ordoneir ses bataillhes. Assavoir la première Galerant de Falcomont ^b, le conte de Julle ⁽⁶⁾, le conte de Gelre ⁽⁷⁾, item Hinsberg, Cacene Lengoige ⁽⁸⁾, Clève ^c, Mont et grande planté d'Allemans et Lombarts furent à celle bataillhe. En la secunde bataillhe, fut l'évesque du Liège avec son frère de la Marche, le conte de Salme, Vernenburge. En la troizème bataillhe, estoit le roy 10 Johan de Bohangne et son fis Charle eslus roy d'Allemangne ^d, avec eulx le duc de Lucemborg. Navarre ^e, Agymont, Hamalle, Wezemalle, Romengnis ^f, Morialmé. Et vindrent lesdites bataillhes près des fosseis de Vottemme, et l'évesque trouvat là que Liégoix avoint pourpris le peron ^g, sy que il ny pavoit faire forjugier, mais ung peu arrier l'évesque fist forjugier par ses eschevins du Liège xli Liégoix, et 15 pour ce que cela ne fut mie faict à peron, maintenoint Liégoix estre de nulle valeur, car ce fut à mollin à vent. Adonc lesdites bataillhes apprepoint les Liégoix et Huyois, et avec eulx estoit sieigneur Godefroid de Harduemont ⁽⁹⁾, sieigneur

Hoesem, 344.

^a entre eulx pour faire la paix : B. — ^b de Montfalcon : B¹. — de Faulcomont : B². — ^c Hinsberg, Cacellehoven : B¹. — Chancelhoven, Clèves : B, D, *Liège Univ.* 181. — ^d esleu empereur : B. — 20 ^e Navarre, Vienne : B, D. *Liège Univ.* 181. — ^f Lomaigne : *Liège Univ.* 181. — Somangne : *Liège Univ.* 182. — ^g Liégoix estoient assembléz auprès le peron : C.

(1) Le comte de Mont, c'est-à-dire le comte de Berg, Adolphe, comte de Berg 1508-1548.

(2) Guillaume I^{er}, comte de Namur, 1557-1591.

(3) Le comte de Luxembourg était à cette date Jean l'Aveugle. L'auteur indique peut-être son frère 25 Wenceslas.

(4) Thierry de Heinsberg, comte de Looz, 1556-1561.

(5) Le Seigneur de Fauquemont était Thierry III d'après Ernst et les documents. FISEN, t. II, p. 108, l'appelle Adolphe, en faisant remarquer que Jean d'Outremeuse lui donne le nom de Waléran, ce qui concorde avec notre texte. Thierry de Fauquemont fut tué à la bataille de Vottem en 1546. 30 (HEMERICOURT.)

(6) Guillaume, marquis de Juliers.

(7) Renaud, duc de Gueldre.

(8) Catzenellebogen.

(9) Godefroid de Harduemont. Voir p. 149.

Walthier de Haultepenne ⁽¹⁾ et siegneur Arnuld ⁽²⁾ son frère. Et avec Huyois estoit Lowis le voweis ⁽³⁾ et le siegneur de Borgneuvaulx ⁽⁴⁾ qui les ordinèrent à bataille, sy que le xix^e jour de jung ^a fut la bataille à Vottemme, et briefment ⁽⁵⁾ les Liégoix et Huyois obtindrent la place. ear ansy plaisoit à Dieu, veu que les siegneurs commenchoint pititement, ear ils occirent avant ^b la bataille environ de vi^c pouvres gens sans armes qui n'estoient point ^c dedens les fosseis, et y fut l'abbé du Sainet-Jac ⁽⁶⁾ quassy. et xxvi prestres et xxviii cleres y furent morts, et plusieurs femmes et enfans ^d. Dont pour la victoire y eut crééz des Liégoix aucuns nouveaux chevaliers, Johan voweis du Liers ⁽⁷⁾, Henry de Rocourt ⁽⁸⁾ et entre les Huyois Obert de Goeneourt ⁽⁹⁾, Johan Obier ⁽¹⁰⁾, Gillard de Ferrier ⁽¹¹⁾,

^a le 19^e jour de juillet : *B, D.* — ^b car ils occirent avant la bataille : *B, D.* — ^c qui estoient dans les fossés : *B, D.* — ^d et une femme qui enfantat son enfant pria un prestre qui estoit tout près de le vouloir baptiser et le prestre en le baptisant fut tué : *B.* — avec ladite femme et mesme le petit enfant : *D.*

15 (1) Walthère de Hautepeppe, chevalier, fils de Lambert de Harduemont dit de Hautepeppe cité comme homme féodal le 25 mars 1555 et le 23 septembre 1564, époux de Mahaut de Guidegoven, qui vivait en viduité le 6 novembre 1581. Cf. DE BORMAN, *J. de Hemricourt*, t. I, p. 148; II, p. 241.

(2) Arnould de Hautepeppe, chevalier, seigneur de Villereau et Boille, bourgmestre de Liège en 1547. (HEMERICOURT, I, p. 118; II, p. 241.)

20 (3) Louis le Voué. Ce n'est pas l'avoué de Huy qui était à cette date Henri de Ramelot qui releva son avouerie le 20 décembre 1545 (*Cour féodale*, reg. 59, fol. 508) mais bien Louis d'Agimont de Looz, voué de Hesbaye. Cf. *Cartulaire de Saint-Lambert*, IV, p. 50.

(4) Jean de Borgneval figure parmi les arbitres brabançons désignés par le comte de Flandre pour mettre fin au différent survenu, en 1579, entre le duc de Brabant et Arnould de Horne, mambour 25 de l'évêché de Liège.

(5) FISEN, II, 108, donne sur la bataille des détails empruntés probablement à la grande chronique de Jean d'Outremeuse.

(6) Jean Poillon, mort en 1581. (D. U. BERLIÈRE, *Monasticon*, t. II, p. 17.)

(7) Jean, avoué de Liers, chevalier. (HEMERICOURT, I, p. 201; II, p. 288.)

50 (8) Henri de Rocourt, cité en 1557 et 1558 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, t. IV, pp. 258 et 270), fils de messire Arnold de Tillie, cité comme homme féodal en 1524.

(9) Gilbert de Gossoneourt. (HEMERICOURT, I, p. 414; II, p. 224.)

(10) Jean Obier relève, par succession de son père, des terres à Faimies en 1525, cité comme homme allodial en 1545 et 1579. (*Cartulaire de Saint-Lambert*, t. IV, pp. 54 et 578.)

55 (11) Gilles de Ferrière et sa femme Marie sont cités dans le nécrologe de Neufmoustier, à la date du 25 avril.

Gérard de Longcamp et Giel de Germomont ^a. Et les surnommés des chevaliers qui moururent à Vottemme Walrand de Faleomont, le sieigneur de Pirpont, le sieigneur de Lewenberge, le sieigneur de Wolkenberge, le sieigneur de Lancetrove, le sieigneur de Trouenberge, le sieigneur de Wildenberg ^b, le sieigneur de Sulcen, le sieigneur de Basen, le sieigneur d'Erkel, le sieigneur d'Ellenaire et son frère, le sieigneur de Staffussen, le sieigneur de Mellen, le sieigneur de Lech, le sieigneur de Mesque, le sieigneur de Fleete, le sieigneur de Musquenvereh, le sieigneur de Vridaxh ⁽¹⁾. Ils y moururent par bon compte LVII chevaliers et ensevelis à Liège. Et ceuluy jour, Ligoix et Huyois à la vesprée logirent à Liège.

Et le XXI^e jour, Huyois envoyrent à Liège qu'on les surecourist, mais quant Liégoix vindrent à Flémalle, se trouvirent ils que Huyois les voloint esprovenir.

J. de W., 338. Adone Liégoix allirent ardre les maisons de leurs ennemys aval la Hesbaye, et Huyois pareillement allirent ardre aval la Condros.

Hoesem, 344. Et le XXVI^e jour de auguste, furent par les Anglois desconfis les François à Cressy.

15

Le III^e jour de septembre, Liégeois et Huyois assaillèrent Clermont, et à XII^e jour fut elle rendue, et adone fut abattue et destruite. Et convient seavoir que Charle le Grand ^c en fist une contée de Clermont, et en fut le premier conte Arnuld et son frère Ghuy fist il marquis de Franchimont en l'an VIII^c ^d. Le seconde conte de Clermont eut non Baldris; le III^e eut nom Leone; le IV^e Johan; le V^e fut Thiry; le VI^e fut Guy l'an IX^c; le VII^e fut Henry l'an M; le VIII^e fut Thiry l'an XI^c; le IX^e Lambert l'an XI^c; le X^e eut nom Guilheume l'an XI^c; le XI^e Pier qui régna l'an XII^c et donna sa contée de Clermont à

^a Granmont : B. — Gromomont : B¹ et D. — Grandimoutiers : Fisen. — ^b et plusieurs aultres ensemble LVII chevaliers : B. — ^c Charlemagne : B. — ^d en l'an VII^c et VI : B.

25

(1) Cf. la liste donnée par Hoesem (*éd. Kuarn*, p. 542) : inter quos dominus de Faleomonte apud fratres Minores primo sepultus est, post satis cito ad propria reportatus. Et reliqui plus quam 40 milites, quorum 15 nominati fuerunt de terra comitis de Monte, videlicet domini Moor de Fusten, Adulphus de Wolkenborg, Henr. et Theod. de Ellaer, fratres, Henr. de Scoenrode minor, miles ibi factus; Eng. de Steinbruxel, Petrus de Keelheim, Gerardus de Lantsrone, Henr. de Liewenborg, ambo vexilliferi, Crait de Ysendorp, Henr. de Permont, Wernerus Wint, Hermanus de Vossen, dominus de Pirmont, et Stole de Lantwaden. Sur l'identification de ces personnages, voir édition précitée, page 545, note 1.

50

l'église de Liège l'an XII^C et fut destruite l'an MCCCXLVI par Engelbert de la Marche évesque de Liège.

En ce temps devant dit, Liégoix ardirent le chasteal de Chockier. Adone vient à Liège interdit, sy que les églises cessirent, mais les paroches chantoient. Lors
 5 Liégoix allirent ardre Hanneffe et Waleve, et ne polrent gaigneir Seraingne le chasteau, car le sieigneur de Seraingne l'ustace ⁽¹⁾ et sieigneur Raeze de Jemeppe ⁽²⁾ le gardoint vaillamment. Et les bastards sieigneur Henry de Fexhe ⁽³⁾ ardirent tousiours sur les amys des Liégoix assavoir à Rocourt, Lattinnes ^a, Liers, Freumont, Emale, Embour, et plusieurs aultres villes et maisons. Adone
 10 le chapitre avoit impétre triwes, mais Liégoix ne sy volrent assentir, se les eschevins de Liège ne destruoient leur voïgement ^b qu'ils firent contre leurs bourgoix à mollin à vent deleis Vottemme. mais l'èvesque ny vollut à ce assentir, se furent les triwes nulles. Adone la garnison d'Argenteal vient passeir Mouse, et occirent à Heur nu hommes et emminèrent x prisonniers, et ceulx de Liège
 15 quant ils le sceurent yssirent hors et desrobirent Hermalle, et Biertho Baré ⁽⁴⁾ maistre du Liège, et Johan Waldoreal ⁽⁵⁾ son compangnon avec Liégoix soy combattirent en Mouse contre la garnison d'Argenteal, mais la garnison eschappat et emminat Biertho Bertrand de Drapperie comme prisonnier, qui morut des quasseurs, et Liégoix en revenant ardirent Hermalle. Lors Wil-
 20 heaume de Weis ⁽⁶⁾ ^c qu'estoit du linaige des Preis vient à Liège sur assurance

^a Letins : B¹. — Lonthin : B². — ^b forjgement : B. — ^v Lors vint à Liège un nommé Guillaume des Pret pour parler de paix; il luy firent telle cruoté qu'il le faisoient sauter dedans des poinctes de picques, espées et daegues, et cependant que les Liégeois bruloient d'un costé, l'èvesque bruloit d'autre, et tout ce mal venait pour la conté de Loo : D.

25 (1) Eustache de Haneffe, sire de Seraing-le-Château. (HEMERICOURT, I, p. 27; II, p. 259.)

(2) Raes de Jemeppe. (PONCELET, *Maréchaux*, p. 158; HEMERICOURT, I, p. 59; II, p. 597.)

(3) Henri de Fexhe, cité en 1514, mourut avant le 7 juillet 1566. (HEMERICOURT, I, p. 62; II, p. 204.)

(4) Sur Berthold Baré, voir p. 166, n. 4.

(5) Jean Waldoreal que nous trouvons ici comme maître de la cité en 1516 avail, au dire d'Abry, 30 été élu une première fois en 1511. (*Les Bourgmestres*, pp. 64, 70.) Il fut maître une troisième fois en 1567, car on le trouve cité comme tel avec Aoust (Adolphe) de Charneur le 4 août de cette année. (*Cartulaire de Saint Lambert*, t. IV, p. 447.) Il fut échevin en 1535-1571 (*Les Echevins*, t. I, p. 207) et est cité comme tel en 1558. (*Cartulaire de Saint-Lambert*, t. IV, p. 268.) On le trouve encore cité en 1547 avec Berthold Baré, et en 1530. (*Ibid.*, pp. 125, 216.) Il mourut en 1571.

35 (6) Guillaume des Prez dit de Weys, bon et vaillant écuyer. (HEMERICOURT, I, pp. 247, 222, II, p. 342.)

pour faire paix, car il avoit esté de la partie l'évesque, mais non obstant la commune le chaachat au Falcon en marchy et le firent saillir hors des fenestres dedens leurs glaives. En ce temps, le marischal de la contée de Looz ⁽¹⁾ vint en Hesbaye, et les Hesbaingnons le rechachirent jusques à Oreilhe et Jamynes et ardirent lesdites villes. 5

Hoeseem, 352.

Après l'abbé d'Alne ⁽²⁾ priat de venir à Haccourt pour traicteur de paix, mais le sieigneur de Wezmalle, parens à l'évesque, laissat seavoir que Liégoix se gardassent d'alleir à Haccourt, car le fis Walraud de Falcomont avoit faiet une enbuse à Hamalle ^a pour décevoir Liégoix, et sans le seavoir de l'évesque, dont Liégoix en furent très courouceis. Alors Liégoix, Huyois et Tungrois 10 allirent assaillir la forteresse de Hamalle; non obstant le sieigneur de Hamalle ⁽³⁾ allat ardre tout alentour de Tungre, et les gensdarmes de Hesbaye allirent ardre à Mellin et à Wotrenge, et ardirent à Wonek la maison Johan de Pas ⁽⁴⁾ et du Rigauld le Rosty ⁽⁵⁾ et des enffans sieigneur Ogier de Fexhe ⁽⁶⁾. Or advient que ceulx du chasteau n'avoient espérance ^b d'avoir 15 désigement, et que les bombardz de Harstal et Rocourt et les engiens et mangonealz avoient abattu grandement du chasteau, eulx et leurs biens mettirent à la disposition du pays ^c, et furent enminéz prisonniers en Aigrimont qui

^a Hamalle : A. — ^b voyans qu'ils n'auroient aucun secours : B. — espérance d'avoir aucun ayde : D. — ^c ils se rendirent à eulx et leurs biens en la discrétion du pays : B. — se rendirent eulx 20 et leurs biens mettant en la disposition du pays : D.

(1) Henri, seigneur de Guygoven, de Wintershoven, châtelain de Colmont, sénéchal du comté de Looz (voir p. suiv.). On ne le trouve toutefois cité sous cette qualité dans aucun document. Sa tombe était encore intacte dans l'église de Guygoven en 1862. En voici l'inscription copiée à cette époque par M. le chevalier C. de Borman : Anno . a . nativitate . domini . M . C° C° C° . XLVI° . in . 25 die . beati . Dyonisii . martyris . obiit . dominus . Heinricus . dns . de . Guydigove . et . de . Wenterchoven . castellanus . de . Coelmont . miles . cuius . anima . requiescat . in . pace . amen . orate . pro . eo . Le chevalier portait le casque en tête, signe qu'il était mort en combattant. (*Henricourt*, I, p. 52, 312; II, p. 229.)

(2) Jean de Barbençon. (BERLIÈRE, *Monasticon*, t. I, p. 535.) 50

(3) Jean, seigneur de Hamal. Voir ci-dessus, p. 167, n. 1.

(4) Jean de Pas de Wonek, mort avant 1567. (*Cartulaire de Saint-Lambert*, t. IV, p. 446.)

(5) Rigault le Rosti. Voir ci-dessus, p. 166, n. 2.

(6) Oger de Fexhe, ehevalier, vivait en 1548. (HENRICOURT, t. I, p. 68 et t. II, p. 202.)

apartenoit à siegneur Lowys d'Agimont ⁽¹⁾. Adonc abatirent Liégoys le chasteau.

En ce temps pendant, les courceurs du Liège allirent aval la contée de Looz, mais siegneur Henry de Guttehoven ⁽²⁾ ^a sénéscal du ladite contée, les courut sus et y fut occis.

Dont pour le moien du l'abbé d'Alne, furent triwes mises, voir que x des eschevins de Liège vindrent annichileir à Vottemme le voigement qu'ils avoient paravant faict sur Liégoix à mollin à vent, assavoir Johan de Lardir ⁽³⁾, Jehan de Landris ⁽⁴⁾, Alexandre de Sainet-Servais ⁽⁵⁾, Lowy d'Ouffey ⁽⁶⁾, Henry le Beau ⁽⁷⁾, et Arnould de Charneux ⁽⁸⁾, tous chevaliers, item Collar de Peron ⁽⁹⁾, Johan Pollard ⁽¹⁰⁾. Hubien Harduwicns ⁽¹¹⁾, Baldewin Paniot ⁽¹²⁾, et les aultres nu ny furent mie, assavoir Conrar de Lonchin ⁽¹³⁾ ^b, Johan de Brabant ⁽¹⁴⁾ et Hubien Baréz ⁽¹⁵⁾ qui estoit remanant avec Liégoix, et Tilman de Roesmelle ⁽¹⁶⁾

Hocsem, 355.

^a Gultehoven : B. — Guttehoven : D. — ^b Conrard de Lonchin : B, D.

15 ⁽¹⁾ Aigremont appartenait à Louis de Looz ou d'Agimont, par sa femme. (Voir p. 152.)

⁽²⁾ Henri de Guygoven. Voir page précédente.

⁽³⁾ Jean de Lardier. Voir ci-dessus, p. 157, n. 2.

⁽⁴⁾ Jean de Landris. Voir ci-dessus, p. 149, n. 2.

⁽⁵⁾ Alexandre de Saint-Servais, chevalier, échevin en 1521-1550. (*Les Echevins*, t. I, p. 169.)
20 *Hemicourt*, I, p. 469; II, p. 560.

⁽⁶⁾ Louis d'Ouffet, chevalier, échevin en 1529-1548 (*Les Echevins*, t. I, p. 175), mayeur en 1545-1548 (*Ibid.*, p. 591), maitre de la cité en 1557 (*Les Bourgmestres*, p. 61), mort en 1546 (*Ibid.*).

⁽⁷⁾ Henri le Beau, chevalier, frère du chroniqueur, échevin en 1529-1567. (*Les Echevins*, t. I, p. 172.)

⁽⁸⁾ Arnould de Charneux, chevalier, échevin en 1545-1566, mayeur en 1555-1556. (*Ibid.*, pp. 195-25 196, et p. 592.) *HEMICOURT*, I, p. 514; II, p. 178.

⁽⁹⁾ Collard ou Nicolas de Peron, marchand de Huy, échevin en 1534-1549. (*Ibid.*, pp. 181-182.)

⁽¹⁰⁾ Jean Polarde, chevalier, échevin en 1542-1567, mayeur en 1540-1545. (*Ibid.*, pp. 191-192.)

HEMICOURT, I, p. 411; II, p. 554.

⁽¹¹⁾ Hubin Harduin, échevin en 1546-1560. (*Ibid.*, p. 196.)

30 ⁽¹²⁾ Bauduin Paniot, écuyer, échevin en 1557-1552. (*Ibid.*, pp. 187-188.) *HEMICOURT*, I, p. 360; II, p. 526.

⁽¹³⁾ Coune de Lontzen. Voir ci-dessus, p. 162, n. 1.

⁽¹⁴⁾ Jean de Brabant. Voir ci-dessus, p. 167, n. 5.

⁽¹⁵⁾ Hubin Baré. Voir ci-dessus, p. 167, n. 6.

35 ⁽¹⁶⁾ Tilman de Rosmel. Voir ci-dessus, p. 162, n. 5. Il fut tué par Jean Crassemoule. *HEMICOURT*, I, p. 84.

qui avoit esté occis à Treiet. Et Collar de Boymont (1) comme maieur à la requeste de Waldoureal, maistre de Liège, mist en garde desdis eschevins la annihilation dudit voigement, et lendemain furent à Liège lesdites triwes à un an proclamées à peron, et revindrent chascun à sien.

Après, ensuyvant les franchises, fut ériéz à peron que quiconques n'avoit esté 5 desous sa bannière payast tant fois quant fois x mare, et y ent auleuns qui payèrent les x mare qui avoient esté avec l'évesque. Dont plusieurs eschevins et aultres s'en allirent hors, pour ce qu'ils disoient que les triwes continent que chascun doibt revenir au sien comme pardevant, et la cité disoit que chascun 10 devoit greyer les franchizes, et les franchizes continent que quiconque n'est desoub sa banier doibt tant fois quant fois il est défallant x mare. Adonc tous ceulx qui en allirent on les bannissoit à peron, et on criat que les n eschevins Johan de Brabant et Connor de Lonchin qui n'avoient pas comme les aultres desditz le voigement de Vottemme, qu'il les fissent, ou on les tiendroît pour 15 ennemys. Johan de Brabant le vient desdir, mais Connor de Lonchin ny vient point, se fut tenu pour ennemys. Dont l'évesque le tenoit tousiours en son hostel, et Liégoix mantenoit que l'évesque brisoit les triwes.

Hocsem, 355.

En ce temps, onquist au chapitre qu'il vollist sailleir une certaine lettre contenant que le gros tournois, qui n'estoit que à viii deniers à cent, fust 20 doresnavant à xviii deniers (2), qu'estoit désia saillée du grand seel de la cité et de la ville de Huy, et le chapitre respondit que jusques à la paix faite à l'évesque, ils ne le polroint sailleir sans son consent, et non obstant la cité le fist ansy crier, et qui feroit le contraire il iroit à Sainet-Jac en Galiee (3). Dont quant l'évesque le scent, il les mandat qu'ils avoient brisiéz les triwes, et Liégoix luy respondirent que ses Allemans l'avoient anchois brisiéz (4), et qui 25 par enqueste seroit trouvé culpable qu'il en fust corrigié.

Et sieigneur Arnuld de Frankenberge adonc vient ardre et pilhier à Fléron et

(1) Colard de Beaumont. A cette date, on vient de voir (ci-dessus, p. 175, n. 6) que le mayeur était Louis d'Ouffet.

(2) Voir baron J. DE CHESTRET DE HANEFFE, *Numismatique de la principauté de Liège*, p. 157. 50

(3) Le 20 novembre 1546, le Conseil et toute la communauté de Liège statuent sur la valeur du denier. (*Paveilhars*, Université de Liège, n° 482, fol. 959.)

(4) 1546, 20 novembre.

là entour, et fut pris Wilheume de Weis ⁽¹⁾ et ransonnéz ^a. Et siegneur Godefroid delle Heide travailat ^b Liégoix grandement avec plusieurs Allemants et siegneur Goswin de Chivre, sy que les triwes furent ouvertement brisiés.

Lors le duc de Brabant ⁽²⁾ demandat à Liégoix amende de ee qu'ils avoient
 5 arse Hamalle et Rouchon ^c qu'ils maintenoit estre de son pays. Dont on en avoit tenu maintes journées, et soy présentirent Liégoix mettre sur vi arbitres depar eulx et vi depar le duc, car il maintenoit avoir ce faiet en se défendant, et le duc voloit qu'on luy offrist amende.

Adone fut traitié de paix entre l'évesque et Liégoix tant à Seraing que à
 10 Vivengnis, et fut traitié que tous les ans on feroit vi nouveaux eschevins de Liège, pour les sept plus vieulx ⁽³⁾, mais les eschevins monstrirent à l'évesque une lettre saillée de son seel qui contenoit que les eschevins avoient juré à l'évesque et l'évesque à eulx que se l'évesque avoit guerre aux Liégoix, que eulx au mandement du l'évesque les conviendrait yssir du Liège avec luy
 15 anchois ung mois, et se l'évesque avoit telle puissance d'eulx miner à Vottemme, et ils en fussent requis par le maieur, ils voigeroient Liégoix desquels en feroit plaindre ^d, laquelle copie l'évesque envoiat aux Liégoix, parquoy dudit traitié il se excusoit de non le pover faire. Lors Liégoix renvoient par escript à l'évesque comment les eschevins alloint contre les franchizes de la cité, pour ce
 20 qu'ils ont demandé à l'évesque telle lettre dont ils deveroient estre privé par plusieurs eas, tant à eas des cens, comme des monoyes, et de la lettre du Sainct-Jac, lesquelles avoient juréz, mais non obstant ils firent tellement que

^a William de Foux et Ranchis furent pris : *B, D.* — ^b guerroya : *B, D.* — ^c Hermalle : *A.* — Riwechon : *B.* — ^d ils forjuroient les Liégois desquels il se plaindroit : *B.* — il se voudroit
 25 déplaindre : *D.*

(1) Guillaume des Prez, dit de Weys. Voir ci-dessus, p. 171, n. 6.

(2) Jean III, duc de Brabant, 1312-1355.

(3) Les échevins seraient donc nommés pour deux ans. La version d'Hoese, p. 355, est un peu différente : « Leodienses episcopo 120 milia scutatorum dare promiserunt si scabinos deponeret et
 30 alios annales substitueret inter consiliarios ville per dominum eligendos. » FISER, t. II, p. 111, suit la version de Jean d'Outremeuse dont il utilise la grande chronique : « Ut scabinos septenos deinceps singulis annis episcopus crearet, nec plus biennio tenerent magistratum; ut episcopo populus numeraret centum viginti millia regalium aureorum. » Notre texte omet cette dernière disposition, mais il y fait allusion un peu plus bas, à propos des Hutois.

l'évesque ne soy vollut consentir de tenir ledit traictié, et ossy ceulx de Huy dirent qu'ils devoit tant qu'ils ne povoint payer argent ⁽¹⁾.

L'an XIII^e LXVII, lendemain des cendres, le pays fut en palais, et siegneur Wéry de Hersée ^a ⁽²⁾ là fist leir une lettre sailée du l'évesque, contenante maintes choeses par lesquelles l'évesque maintenoit que Liégoix avoint brisiéz ⁵ les triwes, mais Waldoreal répliat en démontrant plusieurs poinets par lesquels il maintenoit depar la cité que l'évesque avoit luy mesme brisiéz les triwes, dont il fut accordé d'alleir vers le chapitre. Lendemain, le xxii^e jour de febvrier, le pays fut en chapitre et fut requis à chapitre qu'il volsist reserire à Avengnon pardevers le pape plusieurs déplaintes contre l'évesque, mais ¹⁰ siegneur Engorand de Grandsart ⁽³⁾ dit depar le chapitre qu'il luy sembloit bon de envoyer à Treiet vers l'évesque pour traictier de paix et pour corriger ceulx qui trouveis seront infracteurs de triwes, et se l'évesque le refuse, le chapitre escrirat voluntiers à pape ^b. Et moynant que Liégoix volsissent remettre les cens comme ils soloient, tout ce que l'église demandoit, il plaisoit ¹⁵ bien à l'évesque, et mettre l'entredeux sur vi arbitres, mais Liégoix n'en volrent rien faire, se remanit ansy la besongne.

Lors l'évesque et le duc de Brabant s'aloirent ensemble contre Liégoix, mais Huyois volrent traictier à duc, et le duc ne les vouloit mie oyr. Sur ce l'archidiaere ^c de Rainis ⁽⁴⁾ voloit depar le roy de France traictier du l'entredeux ²⁰ susdit, mais le duc de Brabant le défendit. La dame de Namur ⁽⁵⁾ ossy en traictiat, mais tout ny vault rien, en reommenchat la guerre ^d.

Hocsem, 358.

^a Wéry de Herzée : A. — Henri de Harzée : D. — ^b et l'évêque fut de ce content, mais que Liégois vouldissent : B. — ^c l'archevêque : A. — ^d *Manuscrit Schoolmeesters* : Hoe die Lykeners Arckenteel wonnen.

25

(1) Voir la note précédente.

(2) Wéry de Clermont dit de Harzé, chevalier, sire de Harzé, haut voué de Franchimont, sénéchal de Jean de Bohême en 1544, cité comme seigneur de Harzé en 1545, 1555, 1558 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, t. IV, pp. 8, 173, 185, 277, 281, 282), mourut et fut inhumé à Harzé en 1565. (ROLAND, *Les seigneurs et comtes de Rochefort*, p. 150.)

50

(3) Engueran de Grandsart, chanoine de Saint-Lambert. Voir ci-dessus, p. 165, n. 2.

(4) Il s'agit de Nicolas Canali, archevêque de Ravenne. Cf. Hocsem, p. 358.

(5) Le comte de Namur, d'après Fisen. A la mort de Philippe III en 1557, son frère Guillaume I^{er}, quatrième fils de Jean I^{er} et de Marie d'Artois, obtint le comté de Namur, étant âgé de 15 ans. Il avait donc 25 ans en 1547 et gouvernait son comté. Dès 1542, il acheta la prévôté et le château de Poilvache. ³⁵

Le iii^e jour de may, sieigneur Renard d'Argenteal ⁽¹⁾ ardit Mirmort et occist
vi xx personnes. Adonc le sieigneur de Rocourt vient avec les Hesbaignons jusque
desoubs Oupey et corrit sus les ennemys, mais les eunemys le desconfirent et
enminèrent maints prisonniers en Argenteal, dont Liégoix allirent ardre
5 Hermalle et escrirent à l'évesque demandant s'il ratifioit ce que ceulx d'Argen-
teal avoient faiet, veu que les trives n'estoient encore mic contremandées, et
l'évesque rescript que non. Allora Liégoix yssirent hors jusques à Herstal, car
on les avoit dit que ceulx d'Argenteal estoient aval le pays, mais ce fut men-
songne, et ils retournaèrent. Un peu après, ceulx d'Argenteal allirent ardre Heure
10 et Hermée avec iii^e lances ^a, sy que ceulx de Liège y recourirent; touttefois
ceulx d'Argenteal estoient désia rentreïs, dont Liégoix mettirent garnison à Oupey
deux hommes ^b de chascun mestier, sy que ceulx d'Argenteal s'en allirent tenir
à Treiet et corrirent tous les jours à l'entour de Tongre. Lors Liégoix allirent
jusques à Momale, pour ce qu'ils estoient informeis que le due de Brabant estoit
15 entréz en force dedens le pays. Et estoient Liégoix tous armeis des armes saint
George, une blanche cotte avec une rouge eroix, mais on trouvat que c'estoit
bourde. Néantmoins ile ardirent la maison sieigneur Walthier de Momale ⁽²⁾
qu'estoit avec l'évesque. Et le sénéseal de la contée de Looz eut adonc convent
par force aux Liégoix ^c de non laisser passer les ennemys. Item fut traictié ^d,
20 mais que le sieigneur d'Argenteal soit exelus, que Liégoix amenderoient à due
x voye saint-Jac. Touttefois le due ne voloit aultre chose qu'argent. Adonc
les maistres de Lowain dirent à Waldoreal qu'il fist quitter le sénéseal de Looz
son convent ^e ou aultrement ils arderoient Brabant à l'encontre des Liégoix, et
Waldoreal respondit qu'ils soy passeroient bien des Brabecons. En ce temps,
25 ceulx de Liège saielèrent à Thomas de Hemricourt et à Thiry Nicase de leveir

^a avec iii^e lances : *omis A.* — ^b et deux hommes ossy : *A.* — ^c promet aux Liegeois de ne point
laisser passer : *B.* — ^d Item fut traictié : *omis A.* — ^e renoncer sa promesse : *D.*

(1) « Renard d'Argenteau, ly bon et ly wailhans sire d'Argenteal » (HEMERICOURT, I, p. 215), seigneur
d'Argenteau de 1527 environ à 1558 environ. Voir POSWICK, *Histoire de la seigneurie d'Argenteau*
50 pp. 21 à 50 et *B. I. A. L.*, t. XXIV, p. 181.

(2) Walter de Momale, chevalier, cité en 1547. (PONCELET, *Marchaux*, p. 109. HEMERICOURT, I, p. 28 ;
II, p. 597.)

une malletotte sur le stier de muydz jusques à tant qu'ils aroient levéz la somme d'argent qu'ils avoient prestéz pour faire siège devant Argenteal. Dont fut jettéz à Liège interdit pour ce que c'estoit contre la paix des eleres ⁽¹⁾, et commandeis de payer LXⁿ livres de blan.

Le xvii^e jour de jung, Liégoix et Huyois allirent assiégier Argenteal. En ce 5 temps, siegneur Godefroid de Harduemont avoit traitié à due de Brabant qu'il renueeroit az alliances du l'évesque, et qu'il feroit amendeir xxx amys du siegneur d'Argenteal certaine voye, et que le tournis d'Argenteal ⁽²⁾ seroit annichilé à tousiours, et que Liégoix veullent lever le siège, et qu'il prendroit Argenteal pour luy héritablement, mais le siegneur d'Argenteal défendit à due ledit 10 traitié à faire ^a. Lors Colinea le Sem et Philpot l'orfèvre allirent eschermuecir tellement que en l'eawe devant Argenteal commenehat grande bataillie, et non obstant que grands gens d'Allemans et de Lymboreh et de Dolhen ⁽³⁾, estoint adone avec ceulx d'Argenteal, ils fuyrent, et y eut n^e morts et beaucops ^b blessiés, et des Liégoix nuls ^c. Et depart Liégoix furent faicts nouveaux cheva- 15 liers Bertrand de Liers ⁽⁴⁾, Henry de Lardier ⁽⁵⁾ et Anthoine le Blavier ⁽⁶⁾, et deschacirent Liégoix leurs ennemys jusques à Dolhen ⁽³⁾, et quant Huyois passoint l'eawe pour aideir Liégoix, on les priat de ralleir delà pour gardeir la place avec Dionantois. Adone Liégoix remanirent pardelà ^d et firent leur logis

Hoesem,
358-359.

^a avoit eserit au due de faire celuy traitié ; B. — eserit à eux... : D. — ^b plusieurs : B. — 20
^c et des Liégeois personnes ny fut tuéz : B. — ^d pardeça : B, D.

(1) Paix des eleres du 7 août 1287. — Le 8 mai 1547, le clergé secondaire déclare qu'il s'opposera au rétablissement de la fermeté. (*Pawcithars*, n° 25, fol. 160.)

(2) Péage sur la Meuse exigé par le seigneur d'Argenteau, près de son château.

(3) Dalhem.

25

(4) Bertrand de Liers, seigneur d'Émal, d'Embenne-sur-Geer, de Castre près de Maestricht, de Nedereanne, souverain mayeur de 1552 à 1554 ; maître de la cité en 1572, 1575, 1578 ; échevin de 1574 à 1586 ; mort en 1591. (*Les Echevins*, t. I, p. 226.) HEMRICOURT, I, p. 205 ; II, p. 289.

(5) Henri de Lardier (HEMRICOURT, I, pp. 220 ; II, p. 279), maître de la cité en 1540 (*Les Bourgmestres*, p. 65).

30

(6) Antoine le Blavier, fils de l'échevin du même nom (*Les Echevins*, t. I, pp. 179-180) est cité comme chevalier en 1530 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, t. IV, p. 125). Sa sœur Agnès avait épousé Berthold Baié (HEMRICOURT, I, p. 465 ; II, p. 145). Il avait un frère nommé Henri, chanoine de Saint Martin.

dedens le bois d'Argenteal ; mais le due les mandat qu'ils ne logassent plus par delà sur sa haulteur, et Liégoix n'en firent compte. Et Ysegrin le Pexheur qui demoroit desoub Argenteal tiroit souvent contre Huyois, et Liégoix faisoient sovent tireir tonnea de merde qui grandement grevoit ceulx du chasteau. Ce
 5 temps pendant, les hulleurs fossoint fortement desous les murs du chasteau, et ceulx du chasteau tiroint fort dehors ^a et jectoint sur les hulleurs des chaud sayen ^b. Alors le due de Jule vient logier à Hourle ⁽¹⁾ pour alleir en aide de due qui assembloit gens pour désiegir Argenteal, et passat en Hesbaye sans rien mesfaire. Après, par ung samedy, Johan Warnier et Johan de Chapeavilhe, qui
 10 estoint maistres desdis hulleurs, mettirent le feu en leur ouvraige, sy qu'il tombit une partie du chasteau, et Liégoix fortement l'assaillèrent, et Huyois pareillement. Adone Waldorcal et siegneur Arnuld de Haultpenne dirent à ceulx du chasteau qu'il prisent advis, car si on les prenoit par force, on les occiroit sans ranehon. Sy que ils soy conseillèrent, veu qu'ils n'espéroint nul confort, se soy
 15 rendirent, voir salve leurs corps, et furent enminéz prisonniers ens tentes des Liégoix, et furent nonante et deux prisonniers. desquels estient les principaulx : le siegneur Renir d'Awelhonriwe, les m fis de Fraipont, Stazins Drugien, Johan d'Asse, Walthier de Waine, Ulrie vowéz de Mortir ^c, Renar Spreide, Renard Coie, Zise de Chetengnée et son fils, Marteau de Bombais, et Ysegrin
 20 le peseheur se sauva en nayant ^d. Adone fut pillié et abatue Argenteal.

En ce temps, sont venue nouvelle aux Liégoix que le due de Brabant et le due de Gelre ⁽²⁾ à grande noblesse estoint à Hanut, et l'évesque Engelbert et son frère, et son oncle de Wezmalle ⁽³⁾ à grands gens estoint à Tourinne ⁽⁴⁾. Et le xvii^e jour de julle. yssirent hors Liégoix et en allirent devers Tourinne ^e,
 25 pour ce qu'ils avoint peur que les ennemys ne corrissent sus_e la garnison de

Hoensem, 358.

^a et se défendoient vaillamment : B. — ^b de la chaux vive : B, D. — feu ardent : C. — ^c Wauthier de Wayme, Wéris voweis de Mortier : B, D. — ^d — Ysegrin najat : A. — ^e Lattinne : A.

(1) Hoesselt.

(2) Renaud, due de Gueldre.

30 (3) Voir ei-dessus, p. 161.

(4) Ici commence le récit de Radulphe de Rivo.

Hesbaye qu'estoit à Lattinne, lesquels Johan Magoulz le Hardy ⁽¹⁾, et le voueis de Horion ⁽²⁾, siegneur Walthier de Haultpenne ^a conduisoient ⁽³⁾, et Hustin doyen ⁽⁴⁾ portoit le standart, et furent à tierce jour près des ennemys. Et lendemain ^b volat un colombe entour le standart, qui plaisit moult aux Liégoix. Mais on ne les conseillat mie d'yskir hors de leur lieu, non obstant que plusieurs ^c des gens des ennemys se pennoient de escharmucier pour faire ^e hors yssir Liégoix, l'uyois, Dionantois et ^d Tuwins. Et dirent plusieurs se Liégoix eussent corrut les ennemys qu'ils eussent adonc gaigné la bataille, car siegneur Walthier de Hautengny, ung vieulx chevalier d'armes, dist que hier Eeirt de Hollandane ^e ⁽⁵⁾ desconseillat aux siegneurs qu'ils ne corrisent sus en tel estat ^f Liégoix, car Liégoix gaigneroient. Alors les siegneurs Liégoix soy retirèrent ung pitit, et Johan Mangoullez voloit aller courir sus, mais les maistres de Liège soy doubtoient que leurs gens ne fussent trop tranehy ^f, qu'ils avoient esteis tousiours sus les piedz. Dont à la vesprée siegneur Radus de Colonster ⁽⁶⁾ vallant chevalier qu'estoit des Prez de Bierses, et d'Isle, traictiat moult de paix, ^g mais ce fut pour néants, car Renard d'Argenteal la destournat. Adonc le siegneur de Hamal, mariscal de l'évesque, et Renard d'Argenteal pensoient ce temps pendant aller gagner Sainet-Trond mais ung jeusne compangnon les veit, se

^a Johan Magouly le Hardy, le voueis de Horion et siegneur Walthier de Haultpenne : A. — ^b pour un vendredi : ajoutent B, D. — ^c pour escharmucier de faire : A. — et rendoient paine par de petites escarmouches de faire sortir : B, D. — escarmouche pour les attirer : C. — ^d et ceulx de a baillerie de Tuwin : B — ^e dist... Hollandane : omis B, D. — ^f trop travailléz : B.

(1) Un personnage du nom de Jean Magon est cité en 1550 comme échevin de Fragnée. (*Cartulaire de Val-Benoît*, pp. 597, 405.) Jehan Hardi jadis le mangon d'Isle est cité en 1544. (*Cartulaire de Saint-Lambert*, t. IV, p. 27.)

(2) Radulphe de Rivo désigne erronément l'avoué de Horion du nom de Walter (de Haultpenne).

(3) D'après Fisen, les troupes liégeoises étaient conduites par le mambour Barthélemy d'Ocquier.

(4) Hustin de Borston d'après Radulphe de Rivo et Fisen. Ce n'était pas le doyen. Hoesem, p. 561, note qu'au lieu de faire prendre l'étendart par le doyen de Saint-Lambert pour le remettre en mains de l'avoué de Hesbaie, le peuple liégeois s'en empara saerilégement pour combattre contre l'évêque.

(5) « Hollandus quidam eques » (Fisen).

(6) Radoux des Prez de Colonster, le jeune, maître de la cité en 1547. (HEMERICOURT, I, p. 258; II, p. 538.)

s'en chevalchat le nuncier à Sainct-Trond. Et quant se vint à la vesprée, Liégoix en allirent vers leurs logis à Waleve et Lationne, Huyois vers Ayneffe, Dionantois et Tuwien ausy, et Liégoix cuidoint que leurs ennemys fussent fuyz. Lors l'évesque et ses gens veirent prendre la place aux Liégoix, où ils avoient esteis vu jours, et Liégoix firent grande folie de la lessier ^a. Toutefois le due estoit à Trongnée, qui venoit en ayde du l'évesque avec le due de Gelre, son frère de la Marche, de Cleyve, Namur, Agymont, Rochefort, Argenteal, Wezmalle, Hamale. Et par le conseil siegneur Walthier de Haultengnis, allat siegneur Renard de Skonvourst ⁽¹⁾ dit Malxhureit, qu'estoit mariscal des oests des Siegneurs, et fist tant par nuit qu'il sceut le cris des Liégoix et droict à la journée ^b il courit sus Liégoix aux logis et y bouttirent le feu à m^c armois, sy que adonc Liégoix tous défrotteis, désarmois et endormis, volrent corrre après eulx. Dont l'évesque vint avec ses gens et corrrent sus Liégoix et briefment Liégoix furent occis, sy xx, sy cent, sy qu'ils furent tous desconfis ^c. Et ce tuf 15 l'an MCCCXLVII, le xxi^e jour de julie ^d, et y furent morts des Liégoix viii^c, des Huyois viii^c, de Dionant, Fosse, Covins ^e ix^c ou environ, voir sans les prisonniers ^f. Après cela deux presecheurs rapportirent à Sainct-Lambert le standart, car il les fut chargy par celuy qui l'avoit gaigny en la bataille.

Lors quant le due Johan de Brabant veit que par la desconfiture des Liégoix 20 la puissiance du l'évesque fut plus pititte, il allat ardre Waleve, Meffe et Waremm, et fist faire des portes de Waremm les portes de Landre ⁽²⁾. Depuis le due allat devant Sainct-Trond, et la ville se rendit à due par le conseil d'ung

Hoesem, 359.

G. abb. Trud., II, 298.

^a car ils faisoient le semblant de la lessier : *A.* — mais ils furent trompéz, car estans partis, l'évesque et ses gens prirent leur place, et les Liégois firent grande folie de l'abandonner : *B.* — et l'évesque 25 avec ses gens vindrent prendre la place où Liégois avoient esté, et firent Liégois grande folie de le laisser et d'eulx à séparer : *B¹, B² et D.* — Adonc l'évesque et ses gens vindrent prendre la place où les Liégois estoient le jour de devant et en firent les Liégois grande folie d'abandonner leur fort lieu : *C.* — ^b sur le matin : *B.* — ^c et i eut environ quatre milles tueis, comme plus amplement troveris en la grande cronique : *ajoute D.* — et furent à dernier desconfis, comme plus plainement 30 *omis B.* troverez en la cronieq : *B¹.* — ^d par un samedi : *ajoute B.* — ^e Fosse, Tuin : *B.* — ^f et y furent...

(1) Renard de Schönau ou de Schoonvorst. Cf. DE BORMAN, *Henricourt*, I, p. 70; II, p. 562. Il était le frère de l'abbé de Saint-Trond. (*Gesta*, II, 294, et Lefort, 2^e partie, vol. XXVI, fol. 229.)

(2) Landen.

prestre (1) qui puyt fut enfoys tout viff ^a, et ardit le duc plusieurs maisons aval la Hesbaye, et requist ceulx de Tungre qu'ils soy rendissent à luy, mais ils ne le volrent auleunement oyr. Adone l'évesque rescript à duc qu'il estoit faulx et traistre, pour ce qu'il avoit sailléz de point greveir son pays; néantmoins le duc n'en fist compte, ains destroiet avant le pays, Dont l'évesque envoyat à Liège ⁵ requérir qu'ils venissent à obéissance à luy, et il prendroit raison ^b, car il ne voloit mie laissir ansy faire le duc, sy que Liégoix envoyèrent vi bourgeois traictier à l'évesque. Et le xxviii^e jour de julle. vii jours après ladite bataille de Thourinne, fut la paix faiete à l'évesque (2), parmi c et L mille florins, dont on mist assieze pour ce leveir sur bleidz, vin et seil, qu'on nommat l'ocille de ¹⁰ mollin (3), laquelle durat xvii ans. Adone les bonnes villes de Brabant traictirent entre l'évesque et le duc, et furent adone faites alliances entre l'évesque et son pays, et le duc et son pays, et fut faite bonne paix (4).

Hoesem, 369.
Rad., 2, c-d.

L'an XIII^eXLVIII, le dernier jour de marea, ceulx de Sainet-Trond vindrent à obéissance et prièrent merey à l'évesque de ce qu'ils avoint ledit prestre qui ¹⁵ les avoint conseillez du rendre à duc, occis et enfoys, et l'évesque les pardonna (5).

Le xviii^e jour de jung, le chapitre du Liège revient à Liège qu'avoit esté ung an et xxiii jours à Namur. En ce temps, siegneur Raetze de Landris, chanoine de Liège (6), prist le siegneur de Floyon (7) et plusieurs aultres qu'estoient venus ²⁰ courir en son office de Boillon. En august après, le siegneur de Rommines (8)

^a tout viff : *omis A.* — ^b escouteroit toutes raisons : *B, D.*

(1) Jean Pelers de Merville (Fiscn).

(2) Paix de Waroux. (*Recueil des Ord.*, t. I, pp. 279-282.)

(3) *Cartulaire de Saint-Lambert*, t. IV, pp. 215-224.

(4) *Ibid.*, t. IV, p. 70.

(5) Cf. STRAVEN, *Inventaire des archives de Saint-Trond*, t. I, pp. 52 à 58.

(6) Raes de Landris, fils de Jean, siegneur de Landris, qui avait été maréchal des troupes de l'évêché de Liège en 1313, gouverneur de Bouillon l'année suivante. Raes mourut le 17 juillet 1360. (*DE THEUX*, t. II, p. 75.) *HEMERICOURT*, I, p. 41; II, p. 276.

(7) Gilles de Berlaymont, siegneur de Péruwelz, de Floyon et de Chaumont.

(8) Arnould de Rummen, fils de Guillaume de Montferrant d'Oreye, dit de Rummen, et de Jeanne de Looz. (*HEMERICOURT*, I, p. 526; II, p. 520.)

estoit lieutenant du l'évesque, car l'évesque estoit allé à service de due de Mont ^a.

L'an XIII^CXLIX, fut le roy Charle (1), fis à roy Johan de Bohème, coroneis Rad., chap. II, 5.
à Ayeze, et sa femme, fille Lowy de Bealwir, qui fut jadis roy d'Allemangne,
5 qui morut l'an XIII^CXLVII. Et le roy Johan de Bohème, père jadis à roy
Charle susdit, morut à la bataille à Cresy avec François contre Englois (2), le
xxx^e jour après la bataille de Vottemme devant dite ^b (3). En ce mesme an
XIII^CXLIX, fut générale mortalité de la bouche et épidimie ^c. Alors vindrent Rad., chap. III, 4.
devers Aquilone v hommes qui portoint confanon et ehantoint ehanson en
10 priant que Dieu volsist faire cesser la mortalité, mais depuis il accroisirent et
furent bien n^c à Liège environ de xxxii ^d jours. A ce temps, pour ce que fame
portoit que les Juifz avoient punis ^e les fontaines, dont celle épidimie venoit, on
les ardit en plusieurs lieux.

L'an XIII^CL, après le trespas Philippe roy de France (4), fut son fis Johan (5) Rad., chap. III,
15 coronneis à Rains ^f. L'an XIII^CLI, LII, LIII, ne LIII, ne fut rien faict de
memoir ^g. L'an XIII^C et LV en may, le roy Charle allat vers Melan et à
Rome, et fut coronné empereur en paix. En décembre après, le due Johan de
Brabant (6) morut, qui avoit trois filles. La premir eut Guilheume de Henau
qui morut en Frise (7), laquelle ou nommoit Jehenne. Après le due de Win-

20 ^a L'an 1348, trespasat Joh. Hoxsen, escolastre de Sainet-Lambert, le 18 d'octobre, croniqueur de
Liège : *note marginale de B¹*. — ^b et sa femme... devant dite : *omis B sauf B¹*. — ^c empidimie fort
cruelle, car nulz ne s'en couchoit qu'il n'en morist : *B*. — ^d xxx jours : *B*. — ^e empoisonné : *B, D*. —
/ L'an 1350, le 24^e de marce, lettre de la foire instituée : *note marginale de B¹*. — ^g L'an XIII^CL... de
25 memoir : *omis B sauf B¹*. — Item l'an LI, LII, LIII, ne fut riens trovés en la cronique qui venist à
propose de nostre matière de Liège : *B¹*. — 1353, fut mise la première pierre de la halle de Brucelle :
note marginale de B¹.

(1) Charles IV, empereur d'Allemagne, 1347-1378.

(2) Иосем, p. 548. — Jean de Warnant dans chronique de 1402, p. 558.

(3) La bataille de Vottem eut lieu le 19 juillet, la bataille de Crécy le 26 août 1346.

30 (4) Philippe VI, roi de France, 1328-1350.

(5) Jean II, roi de France, 1350-1364.

(6) Jean III, due de Brabant, 1312-1355.

(7) Guillaume II, comte de Hainaut en 1357, mort en Frise le 27 septembre 1348.

eclin de Lucemborch ⁽¹⁾, fis à roy Johan de Bohême susdit de la fille du due de Borbon, et fut frère à desurdit empereur Charle ⁽²⁾, espouzat ladite Jehenne, ainée fille Johan jadis due de Brabant. Et le conte Lowys de Flandre ⁽³⁾ espouzat la secunde fille ⁽⁴⁾ Johan de Brabant. Et le due Renard de Gelre espouzat la troizième fille dudit Johan due de Brabant, que on nommoit 5 Marie. Après la mort dudit Renard, son frère Édouard fut due de Gelre ^a ⁽⁵⁾.

Rad., chap. IV.

L'an XIII^eLVI, commenehat l'entredeux entre le due Winclin et le conte de Flandre, car le pays de Brabant avoit receupt comme maris du l'ainée fille le due Winclin, et voloit donner ^b pour sa parte à conte de Flandre somme d'argent, mais le conte dist qu'il ne voloit mie vendre son héritage, et requist 10 qu'il reust Malines, qu'il avoit bien achiapté à chapitre de Liège, et pour ce qu'il avoit la fille du due Johan de Brabant, se luy aveit il laissy tenir sa vie, dont grande guerre nasquit entre Flandre et Brabant ^c.

L'an XIII^eLVI ^a, le xi^e jour de marce ⁽⁶⁾, le conte de Namur et le cancellier du conte de Flandre Lowys requirent à l'évesque et à chapitre de Liège qu'ils 15 qu'ils mettissent journée où le conte Lowys de Flandre viendroit releveir la ville de Malines par la succession de son père le conte Lowys de Flandre ⁽⁷⁾, qui morut à la bataille Cressy susdite, et il luy fut mis journée à xxx^e de

^a La premir ent... due de Gelre : *omis B sauf B¹*. — ^b pour faire paix : *ajoutent B, D*. — ^c Item al blanche tache en Poitou, le xviii^e jour de septembre, furent pris le roy Jehan de France, le due Phillippe 20 le hardis et plusieurs aultres princes de France par Richars roy d'Engleterre : *ajoutent B¹ et D d'après Chronique de France*. — ^d l'an XIII^eLVII : *B*.

⁽¹⁾ Wenceslas, fils de Jean l'Aveugle et de Béatrix de Bourbon, due de Brabant, 1386-1385.

⁽²⁾ Charles IV était fils de Jean l'Aveugle et de sa première femme Élisabeth de Bohême.

⁽³⁾ Louis de Male, 1346-1384.

23

⁽⁴⁾ Marguerite de Brabant.

⁽⁵⁾ En 1561, Renaud III, due de Gueldre fut fait prisonnier par son frère Édouard qui régna de 1561 à 1571. Après la mort d'Édouard en 1571, Renaud fut rétabli, mais il mourut trois mois après, le 4 décembre 1571.

⁽⁶⁾ Le 22 mars 1586, le comte de Flandre donne procuracy à Olivier de Poekes et à Sohier 30 de le Beke, chancelier, pour aller à Liège faire reconnaître ses droits sur Malines. (J.-F. WILLEMS, *Brabantsche Yecsten*, t. II, p. 473.)

⁽⁷⁾ Louis de Nevers, 1522-1546.

marce ^a auquel jour le dit conte vint au chapitre de Liège en propre personne et il y releva Malines de l'évesque et chapitre avec Grandmont et Bornhem avec leurs appendices (¹) non obstant que le duc Wineclin pardevant l'avoit volut releveir ^b. Et quant le conte de Flandre eut relevéz, il s'en allat par devers
 5 Malines, où le duc de Brabant estoit, dont furent l'ung et l'autre constraint de guerrier fortement. Lors le conte Flandre avec ses Flamens vint à Bruxelles, mais le duc de Brabant, et le duc de Mont (²), et le conte de Looz (³) courirent sus Flamens, lesquels furent constraint par Flamens de s'enfuyr jusques à Lovain. Adonc les Flamens assaillèrent Bruxelles, et Bruxelles soy rendit au
 10 conte de Flandre à merey, et luy firent féaulté ^c. Après ce, ceulx de Lovain firent le duc Wineclin descendre de Katberge ^d, se s'en allat corrouché à Landre. car oneq pays ne fut sy tost deseonfist comme Brabant fut, et la ducesse s'en allat vers Binches en Henau, son doyare. Allora l'évesque de Liège, ensuyvant les alliances qu'il avoit au conte de Flandre (⁴), envoyat deffier le duc Wineclin,
 15 et ceulx de Lovain soy rendirent au conte de Flandre pareillement comme ceulx de Bruxelles ^e. Et bien peu de temps après ^f, siegneur Lambert d'Ouppey, qu'estoit mariscal du l'évesque (⁵), siegneur Jehan de Sainet-Martin (⁶), et siegneur Jaemar Chabot (⁷), avec beaucoup de gensdarmes, en allirent devant

Rad., chap. IV,
7, B.

^a au 13^e d'avril : les manuscrits B, à l'exception de B¹ qui toutefois donne aussi cette date dans
 20 une note marginale. Celle-ci est confirmée par le document signalé à la note A. — ^b il luy fut mis journée à xxx^e jour de marce, comme il fist, nonobstant que le duc Wineclin l'avoit volut releveir : A et B¹. — ^c loyauté et féaultés : B. — ^d Cauberg : D. — ^e mais le duc de Brabant... : omis B. — ^f le dimanche après : B et D.

(¹) *Cartulaire de Saint-Lambert*, t. IV, pp. 226-256.

25 (²) Gérard, comte de Berg, fils aîné de Guillaume V, duc de Juliers, époux de Marguerite de Berg, héritière de ce comté, mort en 1560.

(³) Thierry de Heinsberg.

(⁴) Traité d'alliance, 17 août 1556 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, t. IV, pp. 245-246.)

(⁵) Lambert d'Oupeye, chevalier. Voir *Les Echevins*, t. I, pp. 220-221. — PONCELET, *Les Maréchaux*
 30 *d'armée de l'évêché de Liège*, B. I. A. L., t. XXXII, pp. 258 à 245.

(⁶) Jean de Saint-Martin, chevalier, cité en 1572 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, t. IV, p. 498), et en 1582 (*Ibid.*, p. 428).

(⁷) Jacques Chabot, bailli de Hesbaic. Voir *Les Echevins*, p. 198.

Landre, et là furent maints Brabechons occis et pris, et le duc s'enfuit et en allat vers l'empereur Charle son frère pour avoir assistance, et adonc Liégoix ardirent Landre et refirent des piers les portes de Waremme ⁽¹⁾. En ce temps, tous les estats de Brabant firent fidélité à conte de Flandre et luy donnirent lettres saillées de le tenir siegneur, excepté le Bois le duc. Alors le conte de Flandre ⁵ allat à Paris pour complainde ^a le duc de Normandie ⁽²⁾ pour ce que le roy son père estoit en Engleterre en prison ⁽³⁾. Ce temps pendant, le duc Wincelin qu'estoit revenus à Dist, fist tant à ses amys en Brabant, qui por le doute ^b de l'empereur son frère qui s'appareilloit de venir en Brabant, soy rendirent à duc l'ung après l'autre, car le duc Wincelin fist paix aux Liégoix, par ¹⁰ convent tel que l'évesque joysseroit entièrement de sa juridiction en Brabant ⁽⁴⁾. Dont le duc de Gelre ⁽⁵⁾, de Mons, et le conte de Looz allirent en aide de duc Wincelin avec xii^c lances, et premir devant Lovain qui soy rendit sans défense, et ausy le remanant du pays ^c. Et non obstant cela, l'évesque qui soy excusat à conte de Flandre de ce que son pays avoit faiet paix, veu les ¹⁵ alliances qu'il avoit à luy, néantmoins l'évesque envoyat siegneur Lambert d'Oupey pour gardeir la contée de Namur eneontre Brabechons et desconfirent plusieurs Brabechons devant Boneffe. En ce temps, l'empereur Charle, frère à duc Wincelin, vient premir à Mets en Loraine, et après à Treiet, et voloit traictier pour son frère, mais il s'en rallat sans riens faire. Après ²⁰ Brabechons eurent convent à conte Guilheume de Henau ⁽⁶⁾ fils jadis de

Rad., chap. IV,
8, A-B.

^a comprendre : *B, D*. — ^b que pour la crainte : *B, D*. — ^c et après les autres villes de Brabant : *B*.

⁽¹⁾ Voir p. 184.

⁽²⁾ Charles, duc de Normandie, plus tard roi de France sous le nom de Charles V, 1364-1380. 25

⁽³⁾ Jean II, fait prisonnier par les Anglais à la bataille de Poitiers, le 19 septembre 1356.

⁽⁴⁾ Le 14 octobre 1556, les villes de Brabant reconnaissent la juridiction de l'official et des archidiaques sur la partie du Brabant comprise dans le diocèse de Liège. (*Cartulaire de Saint-Lambert*, t. IV, pp. 249-252.) Le 18 novembre, Wenceslas autorise la ville de Bruxelles à signer le même traité. (WILLEMS, *Brabantische Yeesten, Codex diplomaticus*, t. II, p. 521.) 50

⁽⁵⁾ Renaud III.

⁽⁶⁾ Guillaume III, comte de Hollande et de Hainaut (1549-1589), reçut de sa mère cession de ses Etats en 1549.

Lowys de Bavière empereur et de la fille de Willem comte de Hainaut ^a (1), qui morut en Frise, qu'il aroit Hosden, et qu'il vouldist traictier de paix, comme il fist, et fut sa sentence que Malines remaneroit à conte Lowys de Flandre, et avec ce Grandmont et Bornehen, et se aroit pour la parchon sa
 5 femme x^m escus de rente sur la ville et maierie d'Anvers, et que après la ducesse Johanne, espeuze à due Wineelin, ledit conte aurat luy et ses hoirs la duecé de Brabant ^b (2).

L'an XIII^cLVIII, le premir jour de janvier, fut la loi nouvelle (3) et la lettre d'icelle sailée et mise en garde des eschevins de Liège (4) ^c. En ce
 10 temps, Johan de Jupille (5) fit bâtir de nouveau ^d de sa maison en Neufvice l'église Sainete-Catherine ^e. L'an XIII^cLIX, allirent plusieurs compaignies ^f qu'avoient esteis en guerre de France et d'Engleterre desrobeir et pillier tout aval le pays, tant qu'il en vient vi^c à chevaux, et environ de viii^c à pied en la baillerie de Tuwin, mais Johan de Lovain, baillier de
 15 Tuwin (6), avec les gens de sa baillerie, les corrirent sus, et en occirent iii^c à

^a Guilheume de Henau qui eirt fis à l'empereur Lowys de Bealwir : A. — ^b L'an 1357, les Chartreux ont commencé à demeurer dans le lieu que les Prémonstréz avoient possédéz sur le mont de Cornillon : *addition du manuscrit Univ. de Liège 629*. — ^c L'an mesme, le douzième de décembre, fut faicte la paix de Waroux qu'on dist la loy nouvelle : *D et note marginale de B*. —
 20 ^d fundat : A et B. (*La leçon ci-dessus tirée du manuscrit Univ. de Liège 629 est plus exacte, car Sainte-Catherine existait déjà en 1215 : Charles de Saint-Pierre, p. 59 ; Leodinum, 1908, p. 90.*) — ^e Du temps de cette évêque, l'esglise de Sainte-Balbine au mont de Sainte-Walburge étoit fort fréquentée des pèlerins et fut largement dotée. L'an mesme, la chapelle de Saint-Jean et de Sainte-Catherine en la grande boucherie fut fondée et administrée par les bouchers : *addition du manuscrit de Liège 629*.
 25 — ^f compaignons : A.

(1) Marguerite de Hainaut qui régna de 1345 à 1349.

(2) 4 juin 1357. (WILLEMS, t. II, p. 345.)

(3) En exécution de la paix de Waroux.

(4) *Recueil des Ord.*, t. II, p. 1.

30 (5) Jean de Jupille. Son testament, du 28 mai 1559, se trouve au stock n° 1 de la paroisse Sainte-Catherine, aux archives de l'église Saint-Denis à Liège. Sur la fondation de Sainte-Catherine par Jean de Jupille, voir GOBERT, *Liège à travers les âges*, t. IV, pp. 299-502.

(6) Jean de Louvain, bailli de Thuin, cité en 1558 et 1560. (*Cartulaire des comtes de Hainaut*, t. I, pp. 555, 585.)

chevaux, m^{re} à pied, et n^{re} prisonniers. et le baillier perdit XL hommes ^a.

Rad., chap. IV,
9, c.

L'an XIII^{me} LX, en may, l'abbé de Clungny traictiat tant que la paix fut faite entre le roy de France Johan qu'estoit encor prisonnier en Engleterre, et le roy Eduard d'Engleterre, en la cité de Chartre, par la manier qui s'ensuiet ^b (1) : que le roy Eduart et ses hoires après luy tiendroient héritablement, sans ressort ⁵ en sieff ne autrement, en pays les terres qui s'ensuyvent : premier le bourges d'Angennes, Caorsin, Piragoire, de Roergnée, tout Poitou, Rachel, Lymosin, la conté d'Angolesme et Sautongue, le sieff de Thouwart et de Bonne Ville, la conté Ghuane et, en Picardie, Calais, la conté de Poytou comme le beau roy Phillippe de France le donnat en mariage à sa mère quant le roy Eduart, son père, l'es- ¹⁰ pousat, et le doibt celle conté de roy de France tenir en sieff et en hommage. Item doibt avoir encor, selon ladic paix, dedens trois sapmaines, c'estoit dedens la saint Jehan Baptist, vi^{re} mille escus, item l'an LXI ensuyvant dedens ladic saint Jehan viii^{re} mille escus, item encor viii^{re} milles l'an LXII : somme totale ¹⁵ xxx^{re} mille escus; et l'an LXI, encor viii^{re} que j'avois obliéz.

Rad., chap. V,
10, b.
J. de W., 347.

L'an XIII^{me} LXI, le xvii^{me} jour de janvier, morut à Stockhem siegneur Thiry de Hinsberg qui, par la faulte du Pévesque Adulphe de la Marche jadis, usurpoit la contée de Looz, et morut ledit siegneur Thiry excommuniéz depar l'église de Liège par l'authorité du pape pour ce qu'il usurpoit ladite contée injustement, pourquoy les dames de Herekenrode ne le volrent mie laissir ensevelir en leur ²⁰ église des Augustins à Hasselt. En ce temps, le siegneur Arnuld de Rumines et siegneur Godefroid d'Alembroux la volrent releveir du l'évesque et du l'église de Liège par la succession dudit siegneur Thiry, et maintenoit le siegneur d'Alembroux qu'il estoit plus proisme, car siegneur Thiry estoit frère à sa mère (2)

^a L'an mesme, le 11 de juin, Wencelin de Bohême, duc de Luxembourg et de Braibant, releva de ²⁵ nostre évesque le chasteau de Mirwart avec ses appendices, au chasteau de Bouillon, comme père de l'église de Liège : ajoutent B et B¹, ce dernier en note marginale. — comme père et mambour de Liège à cause du chasteau de Buillon : D. — ^b L'an mesme, vindrent les Chartroux demourer en leur couvent emprés Corneillon : B, D et B¹ en note marginale.

(1) L'analyse du traité de Brétigny, du 8 mai 1360, ne se trouve que dans les manuscrits A et B¹, 30 Pour les détails, voir MARTENNE, *Ampl. Coll.*, t. I, pars I, col. 186, et DEMOÏT, *Histoire des traités*, t. II, pp. 7-17.

(2) Il faut lire : « à son père ».

et avoit acquis à dame Margarite, ainée fille ⁽¹⁾ le conte Lowys de Looz jadis espeuze siegneur Guillaume d'Oreilhe ⁽²⁾, le droiet de ladite contée de Looz, parmi une grande somme de florins, et s'audit oncle Thiry estoit fis de l'autre seure du jadis conte Lowy ^a ⁽³⁾. Le siegneur d'Agymont ⁽⁴⁾ ossy voloit
 5 relever ladite contée, car il maintenoit qu'il estoit audit conte le plus proisme depar l'espée. Et l'évesque respondit que ladite contée de Looz estoit et devoit estre par droiet, par plusieurs raisons, comme en les procès sur ce faicts conte-
 noit plainement, à luy et à son église, sy que il la calengoit, car par la faulte son oncle Adulphe jadis, siegneur Thiry l'avoit tenu jusques à ce. Adonc ledit
 10 siegneur d'Allembroux allat pourveoir Stockhem et fist le pays d'alentour rele-
 veir de luy. En cest an, le xxv^e jour d'apvril, accordat le pays de remanir de ceis l'évesque et son église, pour ^b aideir avoir son droiet en ladite contée de Looz non obstant que plusieurs nobles du pays estoient du la faveur dudit siegneur de Rumines qui n'avoit nul droiet ⁽⁵⁾, et sa mère mesme Margarite susdite
 15 l'avoit vendu, se droiet y eueist mesme. Et le xxviii^e jour de may, l'évesque, srs gens d'armes, Liégois, Huyois, Dionantois, de Fosse, Tuwin, Sainet-Trond, s'en allirent par devers Stockhem, et siegneur Everard de la Marehe ^c ⁽⁶⁾

Rad., 10, c.

^a conte de Looz : B. — ^b de aideir : A. — ^c frère à l'évesque Engelbert : ajoute B, D. — L'an XIII^e LXVI, vindrent de la partie d'Allemaigne plusieurs gens hommes et femmes dansans et
 20 saultans qui avoient les diables au corps; et estoit celle maudicte diablerie tellement augmentée que de nulle part on ne pouvoit expulser ces diables. Dont il advint en la clergie de Liège grand honneur, car par eulx furent les diables expulsés, et les personnes remises en bon entendement. Tellement que de tous costés on amenoit gens démoniacques à Liège, et sy retournoient tous sains et guarys : *Liège Univ.*, 181 et 182; cf. *ms.* 1577; *ms.* 418, pp. 368; 359, fol. 155.

25 (1) Il faudrait lire : « ainée seure », d'après ce qui suit : « fils de l'autre seure ».

(2) C'est Jeanne et non Marguerite qui épousa Guillaume d'Oreye. Marguerite épousa Guillaume de Duras.

(3) Dans le passage qui précède, le chroniqueur fait plusieurs confusions. Pour les éclaircir, nous renvoyons au tableau généalogique I publié au début du tome I de ces chroniques.

30 (4) Jean IV, de Looz, sire d'Agimont, Walhain, etc., vivait encore en 1574. (HENRICOURT, I, p. 158; II, p. 295.)

(5) Il était fils de Jeanne de Looz.

(6) Everard de la Marek, frère de l'évêque, était avoué de Hesbaie depuis 1551. (Baron J. DE CHESTRET DE HANEFER, *Histoire de la maison de la Marck*, pp. 98-97.) Il avait épousé Marie
 35 de Looz, fille unique de Louis de Looz d'Agimont. Voir Tableau I précité.

portoit le standart, et sieigneur Guilheume de Coir ⁽¹⁾ et Johan de Flémalle escolier ⁽²⁾ estoient adonc maistres de Liège, et sieigneur Lowys Martel de Juppille ⁽³⁾ conduisoit l'ost. Et l'évesque avoit avec lui les contes de Cleyves ⁽⁴⁾, et de la Marehe ⁽⁵⁾, l'évesque de Monsteir ⁽⁶⁾ et plusieurs aultres, et sieigneur Raetze de Jemeppe ⁽⁷⁾ estoit mariscal l'évesque du Liège. Allora Wéry des Palais, et Jaemin de Wonek, chanonne du Sainct-Johan ⁽⁸⁾ en Isle à Liège s'en allirent veoir l'ost, se furent pris et enmineis à Hinsberg. Adonc, entre Eÿck et Stockhem, furent m^{xx} foriers des Liégeoix occis. La nuit du sainct Johan Baptiste fut le chasteau du Stockhem rendu, et le siège avoit esté devant xxv jours. Adonc l'évesque allat en paix prendre homaige aval la contée de Looz.

Rad., II, b.

Rad., II, c.

L'an XIII^oLXII, fut en pays du Liège très grande mortalité de la bouche ^a, que du x^m qui l'avoit n'eschappoit mie ung. En eeste année, fut faite modération sur la loy nouvelle ^b, qu'avoit désia estié commencié depuis l'an LXI ⁽⁹⁾.

Rad., II, c.

J. de St., 45.

L'an XIII^oLXIII, l'évesque en allat à Prage pardevant l'empereur à l'encontre du sieigneur de Rumines et du sieigneur d'Allembroux qui clamoit Hinsberg, et quant l'empereur eut oys le droiet que l'église de Liège avoit à ladite contée

^a peste : B. — ^b modération de la loy nouvelle touchant les eschevins qui la confirmèrent l'an treize cents soissante trois, le mardi après la S. Johan Baptiste; elle avoit esté faiete l'an 1361 : *D et note marginale ae B*.

20

(1) Guillaume de Coir, chevalier, époux d'Isabelle, fille de l'échevin Gilles Mathon, maître de la cité en 1560, 1563, mort en 1575. (HEMERICOURT, I, p. 253; II, p. 184. *Les Bourgmestres*, pp. 75, 80.) Il est aussi cité comme maître le 12 janvier 1572. (*Cartulaire de Saint-Lambert*, t. IV, p. 488.) Il est cité en qualité de chevalier en 1557, 1558, 1564, 1565, 1566, 1575. (*Cartulaire de Saint-Lambert*, t. IV, pp. 257, 268, 400, 401, 415, 455, 502.) Sa veuve apparaît en 1576. (*Ibid.*, p. 528.)

23

(2) Jean de Flémalle, escolier. Voir ci-dessus, p. 166.

(3) Louis Marteau de Jupille. Ce doit être Louis Marteau de Milmort, sire de la Neuville. (HEMERICOURT, II, p. 299.)

(4) Jean, comte de Clèves, mort en 1568.

(5) Engelbert III, comte de la Marck (1547-1591), neveu de l'évêque. (Baron J. DE CUESTRET DE HANEFFE, *Histoire de la maison de la Marck*, pp. 50-52.)

30

(6) Jean de Virneburg, évêque de Munster, 1557-1565.

(7) Sur Raes de Jemeppe, voir PONCELET, *Les Maréchaux*, p. 246.

(8) Jacquemin de Wonek, voir L. LAHAYE, *Cartulaire de Saint-Jean*, p. XLIII.

(9) Voir *Recueil Ordonnances*, I, 500.

35

de Looz, il confirmat à l'église ladite contée et commandat silence aux deux siegneurs d'Allembroux et de Rumines. En cest an, il fist sy grande gelée qu'elle durat xv sapmeines.

L'an XIII^CLXIII, en quaresme, l'évesque (Engelbert de La Marek) fut
5 translaté de Liège à l'archevesquié de Colongne ^a, et le xv^e jour d'avril, fut
publiée ladite translation.

Le lendemain de la Penthecoste, Liégoix allirent à Oreille, ear le siegneur de
Rumines (1) estoit là et voloit entreir en la contée de Looz, mais il ne les osat
attendre. Adone fut faiet par le chapitre et le pays siegneur Johan d'Agy-
15 mont et de Rochefort (2) mambor, et siegneur Walthier de Hanneffe (3), frère
audit mambor, qu'estoit mariscal, prist gens d'armes avec luy et le chapitre y
envoyat avec luy trois chanoines, siegneur Eustace Persan de Hanneffe (4), frère
aussy audit mambor, siegneur Henry de Lonchin (5) et siegneur Léonard de
Geeve ^b (6), et deseconfirent des gens le seigneur de Rumines xliii hommes
15 devant Hasselt. Lors ledit mariscal et ses gens allirent gardeir Hasselt et depuis
ledit siegneur de Rumines voloit assiégier Hasselt, mais il ny gaignat riens
sinon perde.

^a par la mort de l'archevesque de Colongne : B. — ^b Bernard de Gere : B¹. — Bertrand de Goire : B².

20 (1) Voir plus haut, p. 188.

(2) Sur les seigneurs de Rochefort, voir ROLAND, *Les seigneurs et comtes de Rochefort*, pp. 182-186.

(3) Wantier de Rochefort, voir DE CHESTRET, *La terre franche de Hanneffe*. (B. I. A. L., t. XXXVI, p. 29.) — PONCELET, *Les maréchaux d'armée de l'évêché de Liège*. (B. I. A. L., t. XXXII, p. 245.)

(4) Eustache Persant de Rochefort. (HEMERICOURT, I, p. 155; II, p. 354.)

25 (5) Henri de Loncin, cf. DE THEUX, II, 94.

(6) Léonard de Geeve. Aucun chanoine de ce nom ne figure parmi les bénéficiaires des prébendes de Saint-Lambert en 1564 et en 1567. Bouille cite Bernard de Gève, prévôt de Saint-Martin (I, 405). Il s'agit évidemment de Bernard de Eigher, chanoine de Saint-Lambert en 1559, mort le 7 juin 1598. Cf. SCHOOLMEESTERS, *Liste des prévôts de Saint-Martin*. (Leodium, 1907, p. 55.)

Règne de Jean d'Arckel, 1364-1378.

Règne de Arnoul de Horne, 1378-1389.

Début du règne de Jean de Bavière, 1390-1400.

Le texte de nos manuscrits devient ici d'autant plus précieux que nous n'avons sur cette période d'autres sources contemporaines que Mathias de Lewis ⁵ et Radulphe de Rivo.

An XIII^CLXIII susdit, le xxix^e jour de julle ^a, vient à Liège Johan d'Erke, fis à sieigneur d'Erke ⁽¹⁾ de la fille le conte de Verneburge, comme évesque de Liège xlix^e, et avoit paravant esté évesque d'Oultreiet ^b. Et estoient maistres de Liège alors sieigneur Thiebar de Lardir ⁽²⁾ et Johan le robeir ⁽³⁾. 10

En cest an, ons vient bressier à Liège premier hoppebier.

L'an XIII^CLXV, le jour de Noël, trois docteurs en théologie chantirent les iii messes a Sainet-Lambert, le premier maistre Johan Bochart ⁽⁴⁾, doyen de Liège, la seconde maistre Johan de Marville ⁽⁵⁾, ehanoine de Liège, et la troisième Johan de Sainet-Martin ⁽⁶⁾, earme, évesque suffragant. 15

^a après que Englebert fut conferméz archevesque de Collongne : B. — ^b et fist son entrée par le pont d'Amécourt et fut receipt comme évesque xlviii^e l'an XIII^e et LXIII, le xxix jour de juillet : B.

(1) Sur Jean d'Arckel, cf. *Archief voor de geschiedenis van het Aartsbisdom Utrecht*, XXXII (1906), pp. 405-416.

(2) Thibault de Lardier, écuyer en 1548 (*Cartulaire de Saint Lambert*, IV, 88); cité en 1556, 1557, 20 1558 (*Ibid.*, pp. 225, 266, 270); chevalier en 1565 (*Ibid.*, 403, 415); assiste à la renonciation d'Arnould de Rummen (*Ibid.*, p. 455).

(3) Sur Jean le Roberes, voir p. 166, n. 7.

(4) Jean Blatckard, cf. *DE THÈUX*, II, 99-101.

(5) Jean de Marville, cf. *IBID.*, II, 169. 25

(6) Jean de Saint-Martin, cf. *IBID.*, II, 105, secrétaire du pape, pourvu d'une prébende de l'église Saint-Lambert le 22 décembre 1561. (*Cartulaire de Saint-Lambert*, IV, 556.) — D. U. BERLIÈRE, *Les Évêques auxiliaires de Liège*, pp. 40-42.

En ceste année, l'évesque Johan d'Ereke portat le Sacramant le jour du S. Sacrament ^a.

En cest an, siegneur Arnuld de Rummines vendit ce qu'il avoit en pays de Liège et garnist son chasteau de Rummines et surprist Liégoix, mais il y avoit 5 triwe jusque à la dernier paske. Lors les triwes passée, la garnison de Rummines occist ung mangon de Sainct-Trond ⁽¹⁾, dont le pays en fut très courouchéz. Dont la nuit du Saint Laurens, l'évesque et les Liégoix allirent vers Rummines, et siegneur Lambert d'Oupey portat le standart ⁽²⁾. Adone le due Wincelin de Brabant euist faiet donner l'évesque et le chapitre à siegneur de Rummines 10 XL^m moutons d'or et III^m de pension, s'il luy eust vollut donner sa ealenge à ladite contée, mais il délaissat et s'en trouvat mal. Et l'évesque, le jour du sainet Laurens, assiégat ledit chasteau de Rummines ⁽³⁾, et y furent Liégoix, Huyois, Dionantois, de Fosse, Tungre. Sainct-Trond, et le siège pendant, siegneur Lambert d'Oupey, qui portait le standart, soy partit du siège et s'en allat vers 15 Boilhon, là il estoit chastellain, ear grande eompangnie estoit la venue, et fut adone le standart mis en la main siegneur Walthyr de Hanneffe ⁽⁴⁾. Après la nuit du sainet Calixte, fut rendue Rummines, et furent VI^{xx} et III prisonniers rendus en la main du l'évesque et mineis à Moha, qui avoient noblement gardéz le chasteau jusque adone ^b.

20 L'an XIII^cLXVI, fist grande gealée alentour de Noël, qui durat bien VI saip-maines ^c, et après il plouvat ^d tellement que les eaves furent très grandes, et bien peu après eut grande mortalité.

^a L'an mesme, le XIII^e de marce, fut faiet l'instrument des fieffs deaues duquel on use encore présentement : *add. ms. D et note marginale de B¹*. — ^b et fut ledit chasteau arruinéz jusques à 25 la terre par les Liégeois : *add. D*. — ^c onze sapmaines : *B et D*. — ^d onze jours : *B*.

(1) A praesidiariis de Rummis lethaliter vulneratum (Rad. de Rivo), dominus Henricus de Berghines miles quemdam oppidanum de Sancto Trudone carnificem juxta Rumines occidisset (M. de Lewis).

(2) Lambert d'Oupeye, voir ci-dessus, p. 185, n. 5. Il remplaçait ici Everard de La Marek, avoué de Hesbaie, son beau-père. Ce qui a induit M. Kurth (*Notger de Liège*, I, p. 207, note) en erreur et lui a fait eroire qu'à ce moment, c'était le maréchal d'armée qui portait l'étendard. Il avait épousé Alix de Lummen, dite de Hermalle, fille d'Everard de La Marck, seigneur de Lummen.

(3) Voir détails sur ce siège dans *Gesta abb. Trud.*, édit. DE BORMAN, t II, pp. 552-555.

(4) Voir tableau généalogique *B*.

Rad., 17, A. En cest année, le sieigneur de Rummines ^a renunchat en la main de l'évesque toute son action à tousiours, qu'il prétendoit avoir à ladicte contée de Looz, de tout en tout, parmy une certaine somme de florins (1).

Rad., 17, B. L'an XIII^cLXVII, en august, allat l'évesque ardre sur le duc de Jullé la ville d'Audenhoven, et plusieurs autres villes, et pour ce qu'il fist sy chaud, on le nonimat la chande chevauchie ^b.

L'an XIII^cLXVIII, le roy ^c Charle eut ung fis, qui puis fut roy Charle de France, qui fut malade long temps et tenu en gayoulle (2).

L'an XIII^cLXIX, le m^e jour de janvier, tonnat sy fortement que toute terre crollat vers Orient. Hongrie, Bohème et sur le Rins. Et cest an n'avoit nulle apparanee du roisins jusque à may, et fut néantmoins du vin en grande planteis ^d.

L'an XIII^cLXX, riens ne fut digne de mémoire ^e.

Rad., 18, B, C. L'an XIII^cLXXI, le jour saine Symphorien, le xxii^e jour d'august, fut la bataille à Bousewille (3), et là fut occis Eduward, le duc de Gelre (4), sans

^a vint au chapitre de Liège où, en présent de l'évesque, renunchat à tout ce qu'il prétendoit à la contée de Looz, avecque pleurs et gémissemens, voyants et oyants tous ceulx qui estoient présents et en donnant à l'évesque toutes les lettres et chartes de ladite contée et ainsi demourat tout en paix, parmy une certaine pension vitale que l'évesque luy promist de donner, assavoir trois milles florins; *add. D; cf. Chronique latine de J. de Stavelot.* — ^b L'an mesme, en la ville de Brucelles, tomba la thour Sainct-Nicolas le propre jour de saine Nicaise : *add. D et B¹ en note marginale.* — ^c l'empereur : *B.* — ^d L'an mesme, la veille de l'ascention, l'abbaye de Sainct-Jacques en feu par accident, le réfectoire et dormitoire et partie de l'hostel de l'abbé bruslé : *add. D; cf. Zantfliet, col. 293.* — L'an traize cents septant, miracle de la Vierge Marie ens encloistre de Sainct-Lambert : *add. D; cf. Zantfliet, col. 295.* — L'an mesme, la veille de l'ascention, furent mis en cendre et brusleis à Brusselles plusieurs Juifz qui avoient desrobé le Sainct Sacrament ou hostie sacrée à Saincte-Goule, et frappé plusieurs coups de couteaux dedains, dont en sortit sang et les veoit on encor aujourd'hui et fut appelé Sacrament de miracle, duquel on célèbre la feste à Brucelles en grande solennité le dimanche après Saincte Margarite : *add. D et résumé en note marginale de B¹.* — ^e Item l'an XIII^cLXXI, n'avoit riens qu'il fust à nostre matière convenable : *B¹.* 30

(1) 24 septembre 1566. Voir *Cartulaire de Saint-Lambert*, t. IV, pp. 454-459.

(2) Charles VI tomba en démence en 1592.

(3) Basweiler à une lieue de Guilekirchen et à une lieue et demie de Roldue, dans le Limbourg hollandais.

(4) Édouard, duc de Gueldre, 1561-1571.

heurs, sy que le fis de sa seur nommé Guilheume fut due après luy ⁽¹⁾, qu'estoit le fis de due de Julle ⁽²⁾, qui gaignat adonc ladite bataille et prist le le due Wineelin de Brabant, le jeusne conte Wilheume de Namur ⁽³⁾, et ses deux oncles siegneur Robert et siegneur Lowys de Namur ⁽⁴⁾, et fut pris ossy
 3 siegneur Lambert d'Ouppey ⁽⁵⁾, qu'estoit là envoyéz depar l'évesque pour conduire les Hesbignons ^a et plusieurs aultres. Et y furent occis de costé de due Wineelin de Brabant, le conte de Saint-Paul ⁽⁶⁾, le siegneur Wilheume de Hamale ⁽⁷⁾ et plusieurs aultres grandement.

L'an XIII^cLXXII, ceulx de Tuwin ne volrent point recepvoir à leur baillier
 10 siegneur Giel Chabot, s'il ne faisoit seriment à leur voloir. Adonc Engelbert de la Triche et Johan de Henehies ^b qu'estoient maistres de Tuwin vindrent à Liège et informèrent le peuple que siegneur Giel Chabot ne voloit faire le seriment acoustumeis, et l'évesque disoit que sy faisoit, qu'il avoit encor aultrefois esté baillier de Tuwin ⁽⁸⁾ et qu'il seavoit bien quel seriment il devoit faire ^c. Lors
 15 siegneur Giel Chabot allat à Tuwin pour faire le seriment, mais ils le volrent eneor faire jureir à leurs volunteis. Dont Johan de Henehies ^b vient à Liège en moys de jung, quant l'évesque estoit deleis l'empereur à Ayeze, et informat la cité contre l'évesque en despitant siegneur Giel Chabot grandement, dont depuis fut occis ledit Johan Hanehies ⁽⁹⁾.

20 Et anchois que l'empereur Charle de Bohème venist à Ayeze, madame Jehene Rad., 18, d.

^a conduire Huisberg : A. — ^b Linchier : B¹ corrigé en marge Harchies, leçon des autres manuscrits B. — ^c ilz avoit faict : B.

(1) Guillaume I^{er}, due de Gueldre, 1383-1402, ou Guillaume VII, due de Juliers, 1393-1402.

(2) Guillaume VI, due de Juliers, 1361-1395.

25 (3) Guillaume, fils du comte de Namur, Guillaume I^{er} (1537-1591), plus tard, Guillaume II (1591-1418). Voir ci dessus, p. 176, n. 3.

(4) Robert et Louis de Namur étaient fils de Jean I et de Marie d'Artois.

(5) Voir ci-dessus, p. 185, n. 5.

(6) Guy de Luxembourg, comte de Ligny et de Saint-Pol.

50 (7) Il n'est pas cité par de Raadt. Il faut probablement lire : Eustache de Hamal.

(8) En effet, Gilles Chabot était déjà bailli de Thuin en 1370 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, t. IV, p. 477) et en 1366 (*Fiefs de Jean d'Arckel*, p. 42.)

(9) Jean de Harchies. Cf. VERROOREN, n° 3023, Avis du due de Brabant sur les points à lui soumis par la cité et bonnes villes du pays de Liège.

espeuze Wincelin, duc de Brabant, frère à l'empereur desurdit, donna à l'évesque de Liège xvi^m escus pour avoir l'ost, se besongne en estoit, pour aidier son maris ^a Winceliu hors de la prison de due de Jullé. Après ce, vient en mois de julle ledit empereur Charle à Ayeze pour sondit frère aidier, et furent avec luy les trois archevesques électeurs ⁽¹⁾ et Albert, archevesque de Magdel- 5 bereche ⁽²⁾, Johan, évesque de Oulmen ⁽³⁾, Johan, évesque de Liège. Thiry, évesque de Messe ⁽⁴⁾, Gérard, évesque de Cambray ⁽⁵⁾, Arnuld de Horne, évesque d'Oultreiet ⁽⁶⁾, Adulphe, évesque de Spire ⁽⁷⁾, Florence, évesque de Mousteir ⁽⁸⁾, Pier, évesque de Thour ⁽⁹⁾, encor le roi Wincelin de Bohème, fils de l'empereur ⁽¹⁰⁾, là présent, Albert due de Saxone. Robert due de Bealwier, 10 le conte palatin, Albert conte de Hollande, Frédéric de Brandeberg ⁽¹¹⁾, et des aultres sans nombres. La nuit du saint Johan, la paix fut faite, et fut quitte de prison le due Wincelin et les siens.

^a son dit barons : B^a.

(1) Jean de Luxembourg, fils de Wenceslas, archevêque de Mayence, 1571-1574; Frédéric de Sar- 15 werden, archevêque de Cologne, 1570-1414; Cuno de Falkenstein, archevêque de Trèves, 1562-1588.

(2) Albert de Sternberg, archevêque de Magdebourg, 1568-1574.

(3) L'évêque de Toul? Ce siège épiscopal était alors occupé par Jean de Hoye.

(4) Thierry Beyer de Boppard, 1565-1584.

(5) Gérard de Dainville, évêque de Cambrai, 1571-1578. 20

(6) Arnould de Horne, évêque d'Utrecht, 1571-1579.

(7) Adolphe de Nassau, évêque de Spire, 1571-1579.

(8) Florent de Wevelinghoven, évêque de Munster, 1564-1579.

(9) L'évêque de Tours en 1572 était Simon de Renou (1565-1579).

(10) Wenceslas VI, couronné roi de Bohême en 1565 à l'âge de deux ans, roi des Romains en 1576, 25 succéda à son père l'empereur Charles IV en 1578, fut déposé en 1400.

(11) On constate ici la négligence ordinaire de Jean d'Outremeuse: 1^o Albert n'a jamais été due de Saxe. Fils d'Otton qui était le frère aîné de Rodolphe II, due de Saxe, il fut en guerre avec son oncle, et à la mort de celui-ci en 1570, il fut évincé par Wenceslas, frère puîné de Rodolphe II, en vertu d'une bulle de l'empereur; 2^o le due de Bavière n'était pas Robert, mais Étienne, qui régna de 1547 50 à 1575. Jean d'Outremeuse confond sans doute le due de Bavière avec Robert, conte palatin de 1555 à 1590; 3^o le conte de Hollande n'était pas Albert, mais Guillaume V (en Hainaut Guillaume III), qui régna de 1519 à 1589 et eut Albert pour successeur; 4^o l'électeur de Brandebourg n'était pas Frédéric, mais Otton de Bavière, qui régna depuis 1566, fut en guerre avec l'empereur et dut, en 1575, lui céder le margraviat de Brandebourg. 55

En cest an ^a, aulecuns des amys l'évesque occirent Johan de Henchies ^b susdit et blessirent son compangnon, pour ce qu'il avoit à Liège dit que l'évesque estoit du traictres yssus, et aultres mavaix parler. Dont ceulx de Tuwin le firent tout mort porter à Liège, et le monstreir par toutes les bonnes villes, et après
5 fut enselis à prêcheurs à Liège ^c.

L'an XIII^cLXXIII, en fut le pays sy emflambéz qu'il conclud d'avoir guerre à leur seigneur et luy imposoint qu'il estoit homicide et ont proclameis à Liège siegneurs Giel Chabot et Pirlo de Fiennes à peron, disant qu'ils avoint occis ledit Johan de Henchies ^b (1). Dont la guerre fort commenchat, mais les
10 xxii hommes qu'estois députés pour enquérir ce faiet (2) remanirent ung an en leur office ^d (3).

L'an XIII^cLXXIII, le xi^e jour de septembre, fut la lettre des xxii sailée (4)

^a en avril : *add. B et D.* — ^b de Harchies : *B.* — ^c L'an mesme, morut au couvent des frères Guilhemins à Liège Johan de Mandeville (5) dit à la barbe, chevalier, siegneur de Campdi, natiff d'Engleterre,
15 professeur de médecine, orateur excellent et fort dévot et aux povres grand aulmosnier, lequel après avoir circuit toute le monde universelle, morut comme dit est, l'an traize cents et septante deux, le diex septieme de novembre, enterré audit monastère comme on veoit encor la pierre de son sépulchre eslevé : *add. D; cf. Brusthem.* — ^d L'an mesme, le premier jour de marce, la paix fut faicte des vingte
20 et forteresses : *add. D.* — L'an traize cents septante quatre, le quatrième jour de janvier, grandes eaues qui montèrent jusques sur le grand aulteit du couvent des frères prescheurs. En temps des grandes eaues, devant qu'il fussent en l'église de Saint-Jacques, le marlier dudit monastère alluma ung lambe devant l'aulteit de Saint-Andrier, en disant que s'il vouloit du temps des eaues entretenir sa lampe, qu'il l'entretenist, car il ny retourneroit plus, et estant les eaues retirées, on trovat encor la
25 lampe ardent. Pareillement l'onzième et douzième jours du mesme moys, fut encor la Meuse plus grande, tellement que les bateaux passoient par Saint-Poul, et monta à Prescheurs à grand aulteit ung pied hault : *add. D.*

(1) Ad peronem proscripti et perpetuo damnati sunt exilio Agidius Chapotius ceterique caedis conscii (FISEN).

30 (2) Fisen, sans doute d'après la grande chronique de Jean d'Outremeuse, dit que les enquêteurs furent choisis un de chaque métier. Ils auraient donc été au nombre de trente-deux.

(3) La première paix des Vingt-Deux est datée du 2 décembre 1575. (*Ordonnances*, t. I, p. 528.)

(4) La seconde paix des Vingt-Deux est datée du 1^{er} mars 1574. (*Ordonnances*, t. I, p. 534.)

58 (5) Sur Jean de Mandeville, voir GOBERT, *Liège à travers les dges*, t. IV, pp. 42-46.

en la maison siegneur Bertrand de Chaster ^a (1) qu'estoit maistre du Liège (2), et en eut l'évesque xv^m esens.

Et le xiii^e jour dudit moys, vindrent les danseurs de devers Aquilone à Liège, et plusieurs devindrent de leur compangnie. Ils erioint Sainet Johan Baptiste, et ailloint fortement loyés et benedeis au travers des flans ^b. ferrants ^c leurs 5 palmes. Dont le xxv^e jour d'octobre, toute la clergie fut à la spéciale messe à Sainet-Lambert, et maistre Johan de Marville (3), docteur, ehanoine de Liège, fist ung sermon en palais et dist et provat que e'estoit arte diabolice, et ne pouvoit yssir ne fineir son sermons par les adversités des diables qui l'encombroit. Après, l'évesque des ordres chantat une spéciale messe à Sainet-Paul et voloit 10 après la messe sermonneir. mais il ne peult dire aultre chose que du Jacob qui servit son onele xiii ans, ear les diables l'empéchoint ^d. Lors advient auleunes disputations. où le léseur ^e des précheurs provat qu'il estoit remplis du l'ennemys. Le xxv^e jour d'octobre, ledit frere Martin d'Amiens, léseur ^f, chantat la tierce spéciale messe à Sainet-Berthelmé, et la messe dite, il prist ung des 15 danseurs et luy mettit ses doibts en la gorge. et fist adone gehire le démoniac et jettat le diable hors de son corps, et siegneur Adam de Brahier (4), ehanoine du Sainet-Berthelmé, fut le second qui les conjurat, et plusieurs aultres prestres après.

L'an XIII^cLXXV, l'évesque se partit de Liège et mettit son seal ^g à Namur 20 et puis à Treiet, ear les xxii luy avoint commandeis qu'il rendist à Herman

^a de Chasteau : B. — ^b liéz et warocqués travers les flans : B et D. — ^c battant leurs palmes : B, D. — ^d pour les diables qui avoient grand pouvoir : B¹. — ^e Item le vingtroizieme jour d'octobre, le léseur des prescheurs en la disputation provat : D. — ^f frere Martin, léseur d'Amiens : B et D. — ^g son siège : B.

(1) Bertrand de Liers, voir ci-dessus, p. 178. Il est appelé ici du Chaster, du nom de son château de 25 Castert où, d'après le chroniqueur, la paix aurait été scellée. Mais il semble que Jean d'Outremeuse fait ici une confusion : la paix scellée au château de Castert est celle du 14 juin 1576.

(2) Encore une erreur de Jean d'Outremeuse. D'après ce qu'il dit lui-même, plus loin, page 200, les maîtres de la cité en 1574-1575 étaient Jean de Bernalmont et Jean le Coq. Bertrand de Liers occupa 50 cette magistrature les deux années précédentes.

(3) Sur Jean de Marville, voir DE TBEUX, t. II, p. 409.

(4) Adam de Brahier, ehanoine de Saint-Barthélemy, était curé de Verviers en 1577. Cf. *Chronique de la Société verviétoise d'archéologie et d'histoire*, année 1903, p. 71.

Winelaer ⁽¹⁾, du Sainct-Trond une certaine somme d'argent qu'il avoit recheupt de luy, car l'évesque luy avoit donné une lettre sub son seal, cognoissant que ledit Herman estoit proidhomme, non obstant que ledit Herman avoit cognus musdre ^a, sy que les xxii avoint jugiés et dirent ^b, puyque l'évesque par ses
 5 lettres le tesmongnoit proidhomme, qu'il ne debvoit point avoir argent de luy, et s'il estoit musdrier, qu'il le devoit avoir faire traincir; et l'évesque remonstrat à la cité ^c que les xxii avoint tort de jugier personne qui n'est point sub-
 10 jecté ^d, car seigneur ne doibt poinet estre jugy par ses subjects. Non obstant la cité remanit deleis les xxii, sy que l'évesque se partit par courouche. Le ix^e jour
 d'august, fut pour ce jettée cesse à Liège et par tout le pays, depar l'autorité
 du pape Gregore XI^e, ou le jugement et commandement des xxii contre
 l'évesque soit annihilé, ou ils seront tous excommuniés. Le xx^e jour d'august, le
 pays fut en palais, et là maistre Johan Blanchar ⁽²⁾, doyen du Sainct-Lambert
 exposat la tenure de ladite cesse et conclud que, affin que le pape ne viengne à
 15 exercer rigueur, qu'il seroit bon d'appelleir à luymesme, et d'envoyer à luy
 ambasiateurs, comme le pays conclud plainement. Le xxv^e jour d'august, Renir
 de Bierses ⁽³⁾ et Houwal Houwenal, maistres de Liège, demandirent au chapitre
 se on ne pavoit suspendre la course du ladite cesse, et se le chapitre remaneroit
 20 deleis la cité. Le chapitre respondit que oys, mais qu'ils soient certains qu'on
 ne les fera riens ^e. Adonc les maistres le remonstrèrent à peuple ^f, et le peuple
 passat que ovy véritablement. Le xxiii^e jour de septembre, expirat le terme que
 la cesse donnoit à conseillier, sy qu'il falloit adonc cesseir. Et le xxvii^e jour de
 septembre, fut sieigneur Walthier de Rochefort, sieigneur de Hanneffe, par le
 pays faiet mambor ⁽⁴⁾.

23 ^a meurdre : *B et D*. — ^b et dirent : *omis A*. — ^c et à la commun : *B*. — ^d que les xxii comme
 dessus avoient faictz en la personne qui n'estoit point subject à ladic paix : *B*. — ^e qu'on ne le ferat
 point desplaisir : *D*. — ^f remonstrèrent au peuple, qui fut du tout content : *B*.

(1) Le 20 mars 1375, le chapitre de Saint-Lambert, en vertu de la paix de Fexhe, mande aux
 30 évevins des bonnes villes du pays de suspendre la justice jusqu'à ce que l'évêque Jean d'Arckel ait
 restitué une somme de 1,700 florins extorquée par ses officiers à Herman Winseler, prisonnier à Moha.
 (*Cart.*, IV, pp. 317-319.) Cf. DE BORMAN, *Le livre des fiefs du comté de Looz sous Jean d'Arckel*, p. 173.

(2) Sur Jean Blanckard, voir DE THEUX, I, II, p. 99.

(3) Renier de Bierset et Huwart Huwenal, cf. DE BORMAN, *Échevins*, I, 230, et LOYENS, I, 87.

(4) 27 août 1375. (*Pawilhar*, U. C., f. 1880.)

Et le viii^e d'octobre, soy départirent les ambassadeurs pour alleir en Aven-
gnon vers le pape et portirent avec eulx les artieles qu'ils mettoit sur l'évesque,
et furent depar la cité les deux vieulx maistres de l'an devant, siegneurs
Johan de Biernalmont ⁽¹⁾ et Johan le Coek ⁽²⁾, et aussy depar les bonnes
villes, et entrirent en Avingnon le jour du saint Léonard et trouvirent là
5 siegneurs Wilheume Boylauwe ⁽³⁾ et Jacqmar du Remichamp ⁽⁴⁾, ambedeux
ehanoines du Sainet-Lambert, et plusieurs du pays. Et l'évesque en y envoyat
plusieurs, qui défendoient gentilment ses affaires ^a, entre lesquels estoit Lambert
de Fexhe ⁽⁵⁾, qui soy plaindoit à pape des maistres du Liège qui là estoit,
qu'ils luy avoient abattus sa maison, et commist le pape à eardinal de Florence ⁽⁶⁾ 10
la cause dudit Lambert, et furent tantost cité eontre ledit Lambert. Le
xviii^e, jour de novembre, les ambassadeurs soy départirent de la court, ear ils
veoint bien qu'ils perdoient leurs peines, et le viii^e, jour de décembre, les ambas-
sadeurs rentrirent à Liège et firent leurs relations.

Le xx^e jour de décembre, le pays fut à Liège, et fut alors faiete relation, dont 15
Boilet, ung parlir, dit que depar Dieu on fist ehanter et bailler les prestres, ou

^a qui le respondoient vaillamment : B.

(1) Jean de Bernalmont, chevalier, échevin en 1386-1392, maître de la cité en 1374, grand mayeur en 1378-1386. *Les Échevins*, t. I, p. 296.)

(2) Jean le Coeq, maître de la cité en 1374, voir *Les Bourgmestres*, p. 87. D'après Abry, dans le 20
même ouvrage. Jean le Coeq fut encore maître de la cité en 1379, 1384, 1391, 1397. Ces dates ne
concordent pas avec ce que nous trouvons dans les textes. En effet, Jean le Coeq est cité comme maître
de la cité avec Guillaume de Flémalle, le 11 février et le 13 juin 1379 (*Cartulaire de Saint-Lambert*,
t. IV, pp. 559, 564), avec Nicolas de Champs, le 27 janvier 1381 (*Fiefs de Jean d'Arckel*, p. 225),
et le 16 juillet de la même année (*Chartes de Val-Saint-Lambert*, n° 717), enfin, le 7 février 1394 25
(*Cartulaire de Val-Benoît*, p. 708), et le 29 mars de la même année (*Chartes de Saint-Jacques*.) Il est
cité plus loin comme élu en 1391. Ses dates d'élection sont donc 1374, 1378, 1380, 1391, 1395.
Il mourut en 1397.

(3) Guillaume Boilean de Mons, voir DE TUEUX, t. II, pp. 96-98. (HEMERICOURT, I, p. 359; II, p. 160.)

(4) Jacques de Remouchamps, voir DE TUEUX, t. II, p. 122. Cf. *Cartulaire de Saint-Lambert*, t. IV, 30
p. 313.

(5) Lambert de Fexhe, chanoine de Saint-Servais de Maestricht, chapelain de Saint-Pierre en 1353,
fils d'Oger de Fexhe et d'une fille de Guillaume d'Odeur. *Suppliques d'Innocent VI*, n° 187.

(6) Petrus Corsinus, ep. Florentinus, promu cardinal le 7 juin 1370, au titre de Saint-Laurent
in Damaso.

on les nayast tous, et qu'on devoit sur ce contraindre le chapitre ^a. Dont lende-
 main fut la cité ensemble, et le mambor, siegneur Walthier de Rochefort susdit,
 estoit malade, et y fut son frère, siegneur Giel de Rochefort, et siegneur Baréz de
 Lardier, (¹) et firent remonstreir par ledit Boilet ce qui il avoit le jour devant
 5 remonstré, et fist encor pis. Et adonc, ensuivant la sceut de la cité, ils allirent en
 chapitre et les requirent de faire leurs xxii, car s'ils ne les faisoient, ils prendront
 leurs corps et biens, et que les xxx prestres chantent ossy, ou ils les prendront
 semblablement corps et biens. Adonc maistre Thomas de Hemricourt (²),
 scolastre, dist que ce n'estoit mie la ferme assurance que la cité les avoit
 10 aultre fois promis, et que lendemain ils respondroient. Et lendemain, le jour du
 saint Thomas, le chapitre respondi qu'il avoit faict quatre xxii, assavoir
 siegneur Guilheame Boyleauwe et siegneur Philippe Waleran (³), qu'estoit
 alors à la courte, et maistre Giel Fichon (⁴) et siegneur Giel de Rochefort.

L'an XIII^cLXXVI, le jour du Noël, chantat le deserviteur de Herstal messe
 15 en palais pardevant ledit mambor.

Le premier jour de janvier, siegneur Guilheame Boyleauwe et siegneur Phi-
 lippe Waleran apportirent depar le pape deux bulles, l'une à chapitre, l'autre à
 maistres, contenantes qu'on restituast l'évesque en sa juridiction et le sien, et
 que on recepvast bénignement son légate qu'il envoyoit à Liège. Le xiii^e jour de
 20 janvier, Gérard de Rochefort, frère à mambor, et baillier de Tuwin, prist trois
 procureurs et les fist manger leurs lettres ^b, assavoir Hellin de Temploux ^c,
 Gielchon Vairon (⁵) et Johan de Liège (⁶), et les drappiers reschoivent ^d ledit

^a et que on destruiroit le chappitre : B. — ^b leurs lettres et citations : B. — ^c Gembloux : B, D.
 — ^d rescouvirent : B.

25 (¹) Fastré Baré de Surlet, dit de Lardier, chevalier, fils de Thibaut de Lardier, maître de la cité
 en 1584, grand mayeur en 1588, mort en 1589. (*Les Échevins*, t. I, p. 595; *Les Bourgmestres*,
 pp. 95-94.) Il est cité comme maître le 24 novembre 1581 et le 19 mars 1582. (*Chartes de Saint-Jacques*.)

(²) Thomas de Hemricourt, voir DE THEUX, t. II, pp. 411-412. (HEMRICTOURT, I, p. 289; II, p. 246.)

(³) Philippe Waleran ou Walrami, voir DE THEUX, t. II, p. 108.

50 (⁴) Gilles de Bermonbèche, dit Fichons, voir *Ibid.*, pp. 408-409.

(⁵) Gielchon Vairon. Un personnage du nom de Colson Vairon est cité en 1578. (*Cartulaire de
 Saint-Lambert*, t. IV, p. 524.)

(⁶) Jean de Liège. Un personnage de ce nom est cité en 1582. (*Cartulaire de Saint Lambert*, t. IV,
 p. 607.)

Hellin, car il estoit de leurs mestirs. Dont la cité fut assemblée, et le mambor fist tant que la cité luy donnat de faire des aultres deux procureurs son plaisir ^a.

Après survint quelque commotion, et le chapitre fut requis de mettre hors le standar, et que le chapitre face à ses fraix gardeir Viseit, veu qu'il y at grands biens. Et le mambor les requisit ossy ^b, et le chapitre luy respondi qu'il ne ne devoit mettre hors le standart se le pays ne le requerroit généralement. Le mambour respondi qu'il falloit tantost alleir vers Eiek, car siegneur Johan de Joncost ⁽¹⁾, chastelain d'Eiek, n'avoit encor volut faire seriment à luy, et avoit laisiet ^c entré dans le siegneur d'Eiek, et siegneur Robert d'Erckel ⁽²⁾, et siegneur Johan de Rinenstein ^d ⁽³⁾. Lors le chapitre respondi qu'il n'estoit mie tenus de gardeir Viseit, mais le mambour qui levoit les rentes. Non obstant siegneur Giel de Rochefort, r ère audit mambour, allat, contre la volonté de ses confrères, mettre hors le standart sans sonner la blanche cloche.

En ce temps pendant, vient l'abbé de Saint-Bavon ⁽⁴⁾ à Gand et démonstrat à Tongre à l'évesque et à pays la puissanee de sa légation depar le pape, et ce le xxiii^e jour de février. Adonc le susdit légate priat au pays qu'il vouldissent osteir et déposeir le mambour, et il mineroit l'évesque à Liège, et feroit bon accorde, mais les maistres dirent qu'ils iroint anchois parler à la cité. Mais quant les maistres vindrent à Liège, ils trouvirent que ledit siegneur de Rochefort

^a à son plaisir : B. — ^b Et lendemain, le mambour leurs requisit encor le mesme : B et D. — ^c et avoit eus laisiet : A. — ^d de Ravenstein : B.

(1) Jean de Joncost, chevalier, sénéchal de Maeseyek, cité en 1363, 1367 et avec la qualité de chevalier de 1369 à 1381 (*Fiefs de Jean d'Arckel*, passim), comme sénéchal du comté de Looz en 1376 (*Ibid.*, p. 179).

(2) Robert d'Arckel, neveu de l'évêque, sire de Rynswulde, aujourd'hui Renswoude, village de la province d'Ulrecht, châtelain de Montenacken, cité comme tel en 1373, 1376 (*Fiefs de Jean d'Arckel*, pp. 138, 172), cité aussi de 1366 à 1378 et en qualité de chevalier à partir de 1372 (*Ibid.*, p. 49, 114), receveur de l'évêché de Liège en 1370, 1372 (*Ibid.*, pp. 100, 113, 118).

(3) Jean, seigneur de Rynenstein, en Hollande, bâtard de l'évêque (ZANTFLIET, col. 306), cité en qualité de chevalier de 1372 à 1378 (*Fiefs de Jean d'Arckel*, passim), comme sénéchal du comté de Looz en 1372, 1373 (*Ibid.*, pp. 123, 152).

(4) Jean du Fait, abbé de Saint-Bavon, 1380-1394, cf. KURTH, *La Cité de Liège*, t. II, p. 529 : Le pape Grégoire XI charge Jean, abbé de Saint-Bavon à Gand de faire la paix entre le prince-évêque Jean d'Arckel et les Liégeois, 18 décembre 1373.

avait informé le peuple contre les maistres de faulseté, tellement que le palais fut ensemble et ses officiers. Alors les maistres s'en allirent démonstreir toutes ses affaires à légate à Tongre. et le légate respondi qu'il iroit voir l'évesque à Treiet et demanderoit sa volonté, et l'évesque luy dit que rien n'en feroit ^a.
 5 Adone plusieurs des nobles du pays allirent à Treiet vers l'évesque, qu'ils le pensoient induire de revenir, mais l'évesque les respondi qu'il reviendrait volontier moinnant que le mambour et ses officiers fussent osteis, et que les xxii ne jugassent jusque à Paske, et il suspendroit la guerre, et le procès de l'interdit ossy jusque adone, et que fussent restituées forteresses du pays et
 10 satisfait raisonnablement de ses despens, et ausy il s'accorderoit à faire paix, mais lesdis barons se partirent atant, disant que ce n'oseroient reporteir. Le seconde jour de mars, le mambour remonstrat sur le palais comment, az raportes des maistres, par une seule bailhe que le légate les avoit dit, la cité avoit passé qu'il fust déposé de son office, sy que briefment fut ordonné par la cité que le
 15 mambour demorast jusque à la paix parfaite ^b, veu que les barons n'osoint déclarer la responee de l'évesque.

En ce temps, le due Wincelaire escrivit à Liège qu'il peuist à avoir n^e lances pour alleir avec luy eombatre les compangnies et que le privost de Builhon ⁽¹⁾ et le bailhier de Condros ⁽²⁾ allassent avec luy, comme la cité et le
 20 mambour y consentirent. Le vi^e jour de mars, siegneur Jac de Landris ⁽³⁾ et siegneur Herman de Zante ⁽⁴⁾, chanoines de Liège, et tretons les abbeis de Liège et Johan de Parfontriwe ⁽⁵⁾ allirent vers l'évesque à Treiet encor pour l'induire à voie de paix, mais ils le trovirent plus dure que devant, si que alors fut crié à peron que nul n'allast à Treiet ne de la parte ^c de l'évesque.

25 ^a iroit à Treiet parler à l'évesque pour veoir s'il ne le vouloit faire, qui respondi que neny : *B.*

— ^b quant la cité sceut ce que lesdis barons avoient trovés à l'évesque, ilz passat que le mambour : *B.*

— ^c ne en la puissance : *B.*

(1) Jean de Denville, prévôt de Bouillon. (*HEMERICOURT*, I, p. 270.)

(2) Jean de Denville, chevalier, cité comme bailli du Condroz en 1367-1376. (*Fiefs de Jean*
 30 *d'Arckel*, pp. 84-169.) (*HEMERICOURT*, I, p. 270; II, p. 192).

(3) Jacques de Landris, voir *DE THEUX*, t. II, pp. 119-120.

(4) Herman de Xantes, voir *IBID.*, pp. 68-70.

(5) Jean d'Achou dit de Parfondry, clerc de la Cité de Liège, cf. *HEMERICOURT*, I, p. 267; II, p. 343.

Le xiii^e jour de mars, à mandement de susdit légat, allirent à Treiet aucuns chanoines de Sainet-Lambert et des secundaires églises, qui rapportirent lettres qu'ilz suffioit à l'évesque que la paix des xxii remanist, mais qu'elle fust modérée par certains députeis. et que le mambour fust ostéz, ce que plaisoit ^a bien à la cité, voir que tout le pais fust mandé. Ce pendant le mambour dist ³ qu'il avoit lettre comment siegneur Robert d'Érekel, siegneur Johan de Rencstein ^b, siegneurs Giel Chaboz et Johan de Denville ^c avoient marchandé à juguleurs de despier la ville de Tuwin, pour ens occier Gérard de Rochefort, baillier de Tuwin, laquelle lettre ne fut oncque ouverte, mais non obstant, à command et information du mambour, la cité allat abattre Ratier, qu'estoit à ¹⁰ siegneur Giel Chaboz ⁽¹⁾, et furent adoneq tous un huchieis banis c ans et i jour.

Le xx^e jour de mars, le pays fut ensemble. et requist le mambour d'alleir regaignier Eyck. Lors le chapitre priat, ensuyvant les lettres du légat, que on volsist alleir avant sur le traicté de paix ^d, mais le mambour, affin qu'il tenist doresnavant la mamburnie, défendoit le traicté ^e, disant que le pays n'estoit mie ¹⁵ sur ce assemblé, et son frère siegneur Giel de Rochefort eschaufoit tousiours le peuple contre ses confrères mesmes et conchanoines.

En ce temps, siegneur Robert de Namur ⁽²⁾ requist à pays de Liège que, selone le seriment qu'il avoit fait à l'évesque Engelbert, il puisse demoreire et laissy ens les bonnes villes et le suivre comme il avoit fait le seriment en chapitre, mais ²⁰ le pays luy priat qu'il volsist labourer ^f avec certains députeis depar le pays de traicteur de paix avec l'évesque à Treiet et, ce fait, ils feroient tant qu'il aroit ce qu'il devoit avoir. Dont à ce dist siegneur Robert qu'il escriroit voluntiers vers l'évesque d'aucunnes triwes, et adone on feroit sa puissance de traicteur ^g.

^a il plaisoit : A. — ^b de Ravestein : B. — ^c de Douville : B. — ^d qu'on voulusse traiter de paix : B. ²³ — ^e de traiter de paix. — ^f requist sur le pays de Liège, veu le serment qui luy fust jadis laisséz par l'évesque Engelbert de la Marche, et qu'il fist en chapitre à cause des bonnes villes aucuns que lesdites villes l'ensuyvissent, mais luy priat de vouloir rendre paine : B et D. — ^g et adone il rendroit peine de toute sa puissance de traiter de paix : B, D.

⁽¹⁾ Les Liégeois abbattirent aussi le manoir de Jean de Denville à Havelange. (ZANTFLIET, col. 306; 30 MATHIAS DE LEWIS, p. 129.)

⁽²⁾ Robert, frère du comte Guillaume de Namur.

Lors à la requeste du mambour, fut la cité ensemblé et là démonstrat le mambour que la cité volsist yssir hors, car la contée de Looz estoit pleine d'ennemys. Adone Gérard de Puehey ⁽¹⁾ dit que on veoit bien que on ne voldroit mie que paix se fesist, et priat que le mambour monstrast les lettres de
 5 ceuluy qui luy avoit cela mandeit, mais il dit qu'il n'en avoit nulle. Adone eut grand murmure en palais l'ung contre l'autre, tant qu'il convient à maistres de descendre ^a et jettirent quarantaines, et dit Renier de Bierses ⁽²⁾, maistre pour le temps, tout hault que qui disoit la vérité, ils estoit malvenus, et que le temps viendroit que on oserat bien dire la vérité et parler de paix, sy que alors
 10 le mambour retournat en sa chambre et ung chascun ausy.

Ce temps pendant, ceulx de Huy mandirent que ceulx de Liège et le mambour les allassent aideir, car ils avoient assaillis Moha, mais le chapitre et la cité et le mambour les allirent prier de soy retireir, car se seroit contre ladite paix des xxii. Lors ceulx de Huy disrent que les iii albains susdis, qui ne peuvent
 15 entreir dedens le pays, estoient enclouz dedens Moha, et le chastelain disoit que c'estoit mensongne et qu'il donneroit les eléz du chasteau az seigneurs du chapitre pour le visiteir, comme il fist et fut trovéz le contraire, car ils n'y estoient point ^b. Non obstant Huyois disoient à chastelain, siegneur Hubin de Fanchon ⁽³⁾, qu'il rostast le siens dedens vi jours, car ils voloient mettre
 20 xl hommes desus.

Le pénultième jour de mars, furent accordées les triwes impétrées par le duc Wincelaire, légat de Brabant, jusque Quasimodo, voir que les susdis iii banis n'y soient mie compris.

Le xiiii^e jour d'apvril, soy combatirent iii champions à Huy par devant
 25 le mambour, mais la paix y fut faite.

En après les triwes finées, le xviii^e jour d'apvril, on criat à peron que chascun

^a tant qu'il falut que les maistres descenderoient : B³. — ^b comme il fist... estoient point : omis A.

(1) Gérard de Puehey, clere, cité en 1367, dans *Cartulaire de Saint-Paul*, p. 504.

(2) Renier de Bierset, maître de la cité en 1373, voir *Les Bourgmestres*, p. 87. Zantfliet, col. 507,
 50 cite avec lui Henri Frérart, tandis que Mathias de Lewis, p. 128, cite comme maître cette même année, Huwart Huvenial que donne aussi Abry et que nous trouvons ci-dessus, p. 199, n. 3.

(3) Hubin de Fanchon, chevalier, cité de 1366 à 1384. (*Fiefs de Jean d'Arckel*, pp. 42-250.)

fust apareilhéz à son de cloche, car grands gens venoient. Le xxix^e ^a jour d'apvril, l'évesque escript qu'il voloit, s'il plaisoit, prolongier lesdites triwes jusque à la sainet Johan-Baptiste, mais le pays passat que on envoïast à Treiet à luy seavoir s'il veult tenir la paix des xxii, laquelle avoit sailléz, car sinon il soit certain que on abatterat Moha et assiégerat ons Eyck. Adone y furent envoyéz siegneur ⁵ Wilheume Boileawe et Jae de Landris, ehanoine du Liège, le siegneur de Seraingue, Fastrard Bareit de Lardier, Henry Frérar (¹) et Johan de Parfonriwe, elerek de la cité, mais l'évesque respondit que se il et les biens de sa table n'estoient hors de ladite paix des xxii excepteis, que jamais ne s'accorderoit à paix. Adone les députeis susdis demandirent à conseille de Treiet s'ilz ¹⁰ le aroint passéz par naviers eulx et leurs engiens et instruments et ossy se c'estoit leur intention de sustenir gens alleneontre du pays. Lors ceulx de Treiet prisrent dilation de respondre jusque à v^e jour de may. Cependant siegneur Walran de Borne (²) fist tant que triwes furent prolongiées jusque à m^e jour de may.

Le dernier jour d'apvril, le siegneur Walran de Borne traitiet à Tongre à ¹⁵ conseille de l'évesque et de pays une certaine manière de paix, et sur ce l'évesque prist dilation de conelure dedens le m^e jour de may, et adone la cité envoïat Johan le Cork prier ceulx de Huy qu'ils ne veullent mic encore abatre Moha.

Le m^e jour de may, le mambour et son frère siegneur Giel disrent en palais sur la cité, sans personne dénommeir ^b, que les maistres ne proeuoient ^c nulz ²⁰ biens, et accordat la cité de mettre ceste fois maistres des gouverneurs, et que chaseun chiefz d'hosteil aye à paier toutes les sapmaines 1 pitit halmeit à mambour pour défendre le pays et qu'on retinsse le cours de la Meuse ^d, que

^a le xxii^e : B. — ^b sans rien déclarer : B, D. — ^c porteroient : A. — ^d qu'on retinsse le cours de la Meuse : *omis* A.

(¹) Henri Frérart, tanneur, cité en 1559, 1560 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, t. IV, pp. 290, 320), maître de la cité en 1577-1578 (*Ibid.*, pp. 340, 343, 361-364). Voir *Les Bourgmestres*, p. 89. En outre, un acte du 9 novembre 1579 désigne Henri Frérart comme maître de la cité avec Gosuin de Flémalle. (LACOMBLET, *Urkundenbusch*, t. III, p. 737.) Il a donc été élu une seconde fois en 1579, contrairement à ce que dit Abry. Enfin, nous le trouvons ci-après cité comme maître pour la troisième ³⁰ fois en 1582.

(²) Waleran de Fauquemont, sire de Borne et de Sittard, releva la forteresse de Borne, le 5 septembre 1586 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, t. IV, pp. 246-247), mourut sans hoirs en 1578.

Moha fust abatue, et que les biens qui appartenoint à pape en ce pays, à cause de la clergie, fussent distribuéz az gendarmes, et tout ce bressoit le mambour et son frère. Et quant l'évesque sceut ce, il ne volut respondre et fut très couroucé et fist son appareilhe pour la guerre, sans plus de triwes.

5 Adonc l'évesque envoiat lettres à mambor et à pays, laquelle fut lesue en chapitre, contenant qu'il devoit respondre au iii^e jour de may à traictiés de Tongre, lesquels il ne voloit et ne povoit tenir, veu que le terme pendant on avoit accordé maintes choses irrationables contre luy et sa jurisdiction, dont depuis il soy plaindoit à Dieu et à ses amys. L'autre seconde lettre fut la
10 defiance, et iii^e chevaliers et siegneurs défièrent le mambor et le pays.

Le vi^e jour de may, Huyois allirent abattre Moha et l'eurent légirement, car les gardes estoient pour ceulx de Huy. Les nomes des contes qui ont régné à Moha, dont le premier eut nom Mohelin, qui commenchat à régner l'an du l'incarnation Nostre Seigneur Jesuechrist VI^cIII^{xx} et VII.

15 Le ii^e Bertolde. Le iii^e Henry. Le iii^e Barey. Le v^e Guilheume. Le vi^e, Arnulde. Le vii^e Herman. Le viii^e Renier. Le ix^e Albert. Le x^e Lambert. Le xi^e Amaury. Le xii^e Henry. Le xiii^e Hue. Le xiv^e Albert, liquel donnat la conté de Moha alle englise de Liège l'an MCC, du temps Hue de Pierpont, évesque de Liège.

20 Le vii^e jour de may. Huyois vindrent à frères deleis l'hoste de Liège ^a, et les ennemis ardirent fort dedens la contée de Looz. Le viii^e jour, les ennemis ardirent à Votteme et à Liexhe ^b. Le ix^e jour de may, ceulx de Liège, de Huy et de Tongre soy retirèrent pour faire provision pour alleir asseoir Treiet, et l'évesque alors fist ardre Sainet-Pier à Treiet, affin que Liégoix ne logeassent
25 là. Lors Henry Frérart dist aux maistres qu'il falloit envoyer vers Viseit, car il avoit entendu que les ennemis l'asailheroient ains trois jours, et tantost siegneur Johan delle Boverie, bailhier de Sainet-Lambert ⁽¹⁾, et de chascun mestier ung tantost allirent par nuit à Viseit. Lendemain à matin, le x^e jour de may, les ennemis vindrent pour assaillier Viseit, et durat l'assault jusque

30 ^a se viendrent joindre à l'hoste de Liège : C. — ^b à Lexhy : B

(1) Jean Bouchar del Boverie, écuyer, puis chevalier. (HÉRICOURT, I, p. 425 ; II, p. 169.)

à x heures, ear Isaae de Nivelles ^a et ceulx qui estoient à Viseit la deffendirent tellement que les ennemys s'en rallirent deffraiteis ^b, et y laissirent plusieurs banniers, ear ils avient oyt dire que les Liégois y venoient, comme vérité estoit, et ardirent la maison siegneur Thiry d'Oye ⁽¹⁾. Le xii^e jour de may, Liégois allirent jusqu'à Herstal et retournirent, aiant entendu que les ennemys ⁵ retournoient encor devant Viseit. Le xv^e jour dudit moys, le mambour perdit vi de ses gens en escarmouchant ^c de là Viseit, et avoit avec luy xv des maistres de Liège. Le xvi^e jour, fault il que, à la requeste du mambour et des maistres, payer vi^e doubles ^d et les secundaires englises xiii^e doubles, et y eut plusieurs englieses qui emprontirent sur les jowcaulx de leurs englises, et ¹⁰ pour espécial Sainet-Pier sur le ciboire du Saerement. Lors chaseuns qui avoit c muids de spealte héritables, bourgeois ou chevaliers paiat ^e pour les gensdarmes i doubles moutons, et de plus plus, et de moins moins. Le xvii^e de may, fut Wonck arse par les ennemys, et le lendemain le siegneur de Borne escript à Liège que s'il vouloit, il rentreprenndroit ^f à traictier, mais reserirent ¹⁵ à siegneur de Borne qu'il vouldist seavoir à l'évesque ce qu'il demande et leur vouloir reserire.

Le xx^e jour de maye, vindrent ceulx de l'ungre et ceulx de la contée de Looz sur le palais, et firent requeste d'avoir ung nouveau mambour, qui mieulx gardast le pays, ou eus mesme ilz feroient ung, car tous les jours ²⁰ ils ardoient le pays sans nulle défense, veu qu'il ne faiet que quérir argent. Lors le mambour soy excusat, disant qu'il feroit son devoir. Lors les Hesbaingnons firent leurs capitaines siegneur Raes de Laminnes ⁽²⁾ et siegneur Johan le Pollen ⁽³⁾.

^a de Nenay : B. — ^b retournèrent deffraiteis : B. — ^c en escarmouchant : omis A. — ^d doubles ²⁵ moutons : D. — ^e furent constrainets de payer : B — ^f que se on se vouloit rendre, prendroit à traictié : B

(1) Thierry d'Oye, chevalier, seigneur de Hellenraedl. (HEMERICOURT, I, p. 400; II, p. 525.)

(2) Raes de Laminne (cf. *Fiefs de Jean d'Archel*, pp. 119 et 120), cité en 1579 comme ayant été maréchal des troupes liégeoises. (PONCELET, *op. cit.*, pp. 249 à 251. — HEMERICOURT, I, p. 55; 30 II, p. 275.)

(3) Jean le Polain d'Alleur, d'après Fisen. Il mourut en 1402. (Cf. HEMERICOURT, I, p. 418; II, p. 555.)

Le xxv^e jour de may, le pays accordat que le dernier jour de may ung chascun fust devant Treiet. Adonc Wincelaire, le duc de Brabant, escrivit à l'évesque qu'il voloit venir à Liège, touttefois avec leur consentement^a. En ce temps, les ennemys ardirent Haccourt^b, Hallebaie et Hermal. Adonc siegneur
 5 Walran de Borne⁽¹⁾quist de venir à Liège et dit que s'on voloit envoyer à Viseit ix personnes, que l'évesque en enveroit xii, et que il avoit espoir que bonne paix seroit faite. Lors le pays fut à palais ensemble, et dit le mambour qu'on rostast les maistres, pour ce que ils ne faisoient riens de preux. Touttefois fut arresté qu'ils demeurerient leurs termes^c, et furent eslus ix personnes, qui
 10 allirent à Viseit. Le dernier jour de may, les ix personnes firent relation sur la maison de la cité de ce qu'ils avoient trouvé à Viseit et fut lesue une lettre contenant le traictié comment l'évesque voloit que les xxii ne jugeassent jamais sur luy, ne ses biens de sa table. ne sur sa elergerie, et que on luy donnast pour ses domaiges xv^m doubles et v^m pour ses frais, et que les xxii ne
 15 prentent nulz droiets, sinon seulement az villes qui les mettent en ouvres, et que Moha soit refaite, et m^m doubles pour les pourvéances, et que les m bannis soient rappelleis, siegneur Robert d'Erekel, siegneur Giel Chabot et les n aultres.

Le vii^e jour de jung, accordat le pays d'alleir traicteir à paix à Enchastre⁽²⁾.

20 Le x^e jour de jung, le due de Brabant Wincelin fut à palais et dit qu'il feroit paix entre l'évesque et le pays, et se l'évesque n'y voloit entendre, il feroit tant qu'il ne seroit plus à Treiet et donneroit assistance az Liégeois, voir qu'ils luy donnerient xvi^m escus, que l'évesque eut quant il fut en prison, pour l'aideir contre le duc de Gelre. ou il les reprendroit az biens de l'évesque. Lors la cité

25 ^a comme le pays fust bien content : *B*. — ^b bruslèrent en la valée à Haccourt : *B et D*. — ^c mais pour destourner le traictié, le mambour dist tout hault que on rostast les deux maistres, car ne faisoient rien de bon, et adonques les maistres prièrent que on fist deux aultres, qui fussent plus preux et vaillant, car il luy estoit bien besongne, fait Renier de Bierses preux maistre, qui luy ayde défendre son procès mieulx qu'il ne fist hier à Haccour, Hallebaye et Hermalle et adonque se mist
 30 le peuple fortement à rire, et passèrent qu'il retiendroient leurs termes... : *B et D*.

(1) Waleran de Borne. Voir p. 206, n. 2.

(2) A Castre, dans le manoir de Bertrand de Liers.

luy remerciait, mais ils voloint tout ce remonstreir au pays. Adone dit le due qu'il prendroit à ceulx de Sainet-Trond raisonnable amende, s'il vouloint tenir journée à Tillemont. Lors la cité envoiat à Tillemont ⁽¹⁾ ceulx qui estoit allé à Enchastre, sans retourner à Liège, et trouvèrent que le due de Brabant allait arrier de ses propos que se l'évesque ne faisoit paix, qu'il ne seroit plus à Treiet, s se relournirent vers Liège et firent leurs relations, mais ils furent renvoyé vers Enchastre pour traitier, à xiii^e jour de jung. Le xiii^e jour de jung l'an XIII^eLXXVI, la paix fut faite qu'on dit de Enchastre et proclamée à Liège et à Treiet ⁽²⁾, voir que le mambour doit appresteir ses comptes, et les mettre ens mains du l'évesque. Alors les nu albains desurdiets seroient révoqueis, mais 10 siegneur Giel Chabo deverat emplire la sentenee des xxii et les englises et Hesbaingnons paieront xvi^m escus viez et l'évesque ferat à ses frais cesser l'interdict, et seront prisonniers tous quittes, et seront Huyois quittes de ce qu'ils ont abattu Moha. Lors le chapitre fit ouvrir la course de la loy, qui avoit paravant esté clouse. 15

Le xix^e jour de jung, l'évesque vient à Liège à grand festin. Le xxi^e jour de jung, l'évesque seyt à la publication de la paix à Nostre-Dame à fons. Le pénultième jour de jung, l'évesque démonstrat à palais que la cité ne prist plus nulle sinistre information contre luy et qu'il serat bon siegneur. Lors le mambour remonstrat qu'il avoit bien servit à pays, et que, par ses comptes, on luy devoit ix^m escus, et la cité respondit que lors il falloit premier remonstrer az 20 bonnes villes ^a. Le dernier jour de jung, le pays accordat généralement tenir et sailleir ladite paix, et que siegneur Giel Chabo allist faire le seriment à Tuwin, comme il estoit arresté et ordonné, et que de la paix avec le due de Brabant à cause de ceulx de Sainet-Trond, le pays n'en volut rien payer ^b. Le premier jour 25 de juillet, le palais ^c accordat qu'à Liège et en Hesbangne chascun chiefz de la maison paierat toutes les sapmaines ung pitit haclmeit jusque à ce que le mambour arat leveit pour ses despens iii^m vieux escus. Le vi^e jour dudit mois,

^a qu'on en parleroit aux bonnes villes : B. — ^b passeir : A. — ^c pape : A.

(1) Cf. STRAVEN, I, 96. — Acte du 28 avril 1576 par lequel la cité de Liège fait connaître à quelle 50 condition la ville de Saint-Trond devra faire la paix avec le due Wenceslas.

(2) Troisième paix des Vingt-Deux, du 14 juin 1576. (*Recueil Ordonnances*, I, 556.)

l'empereur Charle fit couronner son fis Wincelin à Aeze roy d'Allemande.

Le xvi^e jour dudit mois, l'abbé de Sainet-Bavon, légat, donnat la absolution du l'interdict qui avoit sy longuement esté à Liège.

En septembre, le pape Grégoire soy fist nagier ^a à Rome, malgré les cardinales (1).

L'an XIII^cLXXVII, en juing, fit sy grandes chaleurs par l'espace de xxii jours que tous fruiets séchoint ^b.

En ee moys, morut Eduward le noble, roy d'Engleterre, qui avoit esté roy d'Engleterre ehincquante ans vi mois moins, car il fut coronné l'an 10 XIII^c et XXVII, le jour de Noël, et n'avoit alors que xvi ans.

L'an XIII^cLXXVIII, le xx^e jour de mars, morut le pape Grégoire susdit. Le vii^e jour d'avril, Bertelmé, archevesque de Bars, fut esleu pape, mais pour ce que les Romains ne veullent que nul fust pape si il n'estoit Romains ou d'Italie, ils firent seoir le cardinaule de Sainet-Pier en la cheoir papale malgré 15 luy. Le jour de Pasque, ledit Berthelmé fut béni et coroné, et fut nommé pape Urbain VI^e, lequel, incontinent après la consécration, voulut mettre remède aux cardinaulx et chancelerie, dont ils se repentirent de l'avoir fait pape.

L'an XIII^cLXXVIII, le premier jour de juillet, mourut l'évesque Jehan ^c

^a soy fist mener : B. — ^b L'an 1377, l'évesque commença à faire édifier une maison de plaisance 20 proche de Guilhelmins, maintenant dit l'abbastrie (2) : *add. au ms. Liège 629*. — ^c En mesme an, l'évesque ne pouvant aller à chambre, estant le conduit de nature estouppé, combien qu'il print plussieurs médecines pour faire opération et soy purgier, ce nonobstant, le premier de juillet, rendit son âme à son Créature, et son corps fut enterré à Outreict où il avoit eslu sa sépulture ; son cueur et ses entrailles furent enterreis aux frères Guilhelmins près et hors la cité, à l'entrée de chœur ; ses exèques 25 furent célébrées en l'église cathédrale de Liège ; les lechons des vigiles chantèrent les chanoines de Sainet-Lambert, et les verses et respont chantoient les chanoines des secondaires églieses deux à deux. Lendemain, fut chantée la grande messe par damp Nicolas De Jardin (3), abbé de Sainet-Jacque, estant accompaignié en faisant les commandations après la messe des abbés de Sainet-Laurent (4), delle

(1) Grégoire XI sortit d'Avignon le 13 septembre 1376, arriva à Marseille le 20, s'y embarqua le 30 2 octobre, n'arriva à Corneto que le 6 décembre et fit son entrée à Rome le 17 janvier 1377.

(2) Sur la Bastrée, voir ALEXANDRE, *B. I. A. L.*, t. XXXIV, pp. 441 à 446.

(3) Nicolas du Jardin, abbé de Sainet-Jacques, de 1372 à 1395. (D. U. BERLIÈRE, *Monasticon*, t. II, p. 18.)

(4) Robert de Genimont, abbé de Sainet-Laurent, 1362-1396. (*Ibid.*, p. 46.)

d'Erkel à Liège et se fist ensevelire à Outreict ^a. Le lendemain de ses exèques, fut assieze journée pour faire élection, le jour des octaves saint Pier et Paul.

An XIII^cLXXVIII, le vi^e jour de juillet, fut esleu siegneur Persan de Rochefort, frère au desusdict mambour, et estoit chanoine de Liège ^b, lequel tantost fut meiné desoubz la corone et allat à l'autel faire le seriment. Le merquedy 5 après, le pays vint à Liège (car l'évesque Johan d'Erkel l'avoit paravant mandé), lequel requérait d'avoir mambour jusque à la confirmation de l'esleu. Mais le chapitre respondi que, pour éviter les frais, on n'avoit affaire de mambour pour celle fois. Adonc Henry Frérart ⁽¹⁾, qui estoit maistre, respondi que toutes les villes, exceptéz celle de Tongre, vouloint avoir siegneur 10 Walthier, le frère de l'esleu, pour mambour, mais celle de Tongre vouloit avoir siegneur Everard de La Marehe. Les maistres Johan d'Amain ⁽²⁾, changeur, et Henry Frérart desusdict voloint avoir mambour, non obstante l'élection faiete par le chapitre, affin de donner à entendre que la cité avoit pouvoir d'aidier esleir mambour. Or done pour ce que le vicedoyen ⁽³⁾ ne 15 vouloit mettre le chapitre ensemble pour saillieir ladiete mambournie, ils mettirent incontinent la cité ensemble, laquelle accordat qu'il fust saillée. Et fut contraind le chapitre malgré eux del saillieir.

Vaulx-Saint-Lambert ⁽⁴⁾, de Noeuemostier ⁽⁵⁾ emprès Huy et de Bearepaire ⁽⁶⁾ en habits pontificals. Après que les exèques furent accomplies, le corps dudit évesque fut menéz à Outreict, où il fut enterré 20 comme il avoit commandé : *D, cf. ZANTFLIET, col. 313.* — ^a et fut menéz à Outreict, comme ilz avoit commandéz, et i fut ensepyclys. Et il y fut enterré devant le grand autel de la grande église; ses entrailles sont mises aux Guilelmites près de Liège à l'entrée du cœur : *add. B.* — ^b avec telle condition et protestation que si le pape n'en fust point content de telle élection et qu'il le donnast à ung aultre, incontinent l'esleu le deveroit quitter et faire place à celui que le pape envoyeroit; 25 ce nonobstant il fut menéz comme esleux dessoubz la coronne et puis à grand aultre où il fist le serment : *D, cf. Chronique latine de Jean de Stavelot.*

(1) Henri Frérart, voir ci-dessus, p. 206, n. 4.

(2) Jean d'Amay, changeur, maître de la cité en 1577. (Voir *Les Bourgmestres*, p. 89.) Il est cité en 1575 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, t. IV, p. 502); comme changeur en 1575 (*Ibid.*, p. 520); 50 comme maître de la cité le 16 juin 1578 (*Ibid.*, p. 540. — HENRICOURT, I, p. 285; II, p. 205).

(3) Guillaume Boileau ci-dessus, p. 200, n. 5.

(4) Jacques de Haccourt, abbé du Val-Saint-Lambert, 1556-1587. (*Monasticon*, t. II, p. 162.)

(5) Simon d'Ochain, abbé de Neufmoustier, 1580.

(6) Jean de Liège, abbé de Bearepart, 1564-1587. (*Monasticon*, t. II, p. 228.)

Le sieigneur Boeleuve, chanoine, sieigneur Gerlaxhe de Monjardin ⁽¹⁾ et sieigneur Johan del Boverie ⁽²⁾ furent envoyé à Rome pour avoir la confirmation de l'esleu. Ce temps pendant, eut grande dissention entre l'esleu et son frère le mambour, car le mambour vouloit avoir les biens, et l'esleu semblablement, 5 mais la cité aidoit tousiours ledit mambour, dont l'eslu par couroee s'en allat tenir en la contée de Looz.

Et alors, comme on famoit, ledit esleu donna lettre saillée au due de Brabans que jamais on n'appelleroit ses gens à la paix de Liège, et que luy convenoit de donner assistence contre les Liégeois, dont il fist grand follie, car il estoit 10 paravant bien aymé de pays et n'avoit ger qu'il avoit esté avec les Liégeois abattre Petersem ⁽³⁾. Adone le due de Brabant requérat de vouloir tenir journée pour l'évesque al Naye ^a, après de Treiet, comme on fist. Mais le mambour et l'esleu, frères charnells, soy disent tant de parolles que l'eslu s'en allat et dist que ceulx qui l'aymoient ly suyvissent, ce que plusieurs 15 chainoines et chevaliers firent. Et s'en allat à Heer ^b et le mambour à Liège. Mais ils ne furent point longue arrier de là quand le due de Brabant arriva là pour prendre les Liégeois. Mais voyant qu'il ne les trouva, il s'en allat à Treiet, et l'évesque lendemain le suyvit ^c. Alors le due de Brabant brusla le pays, mais incontinent il fut rencontre. Lendemain de la sainete Catherine, ceux de Liège 20 ardirent Hannut, et ceulx de Huy alloint vers Marche en Fammyne. Item les Liégeois allirent ardre bien xxix villes en la terre de Dolhen et prinrent Renart Thoreveal ⁽⁴⁾. Alors les ennemys ardirent à Boirs, mais les femmes en tuèrent xxiii. Adone le due se partit de Treiet et laissat là l'évesque Persant.

En ee temps mesme, les cardinaulx se partirent de pape et allirent à la cité 25 de Fonde et eitoirent là le pape à ung jour, auquel le pape ne comparut point, ains créat xix nouveau cardinaulx. Adone les vieux cardinalls créirent Robert de Geneive, filz de conte Laurent ^d, pape appelé Clément VII, dont

^a Lanaye : B. — ^b Hier : A. — ^c avec 1900 lances : *add.* B. D. — ^d conte du Lorrains : A.

(1) Gerlach de Mondersdorp, seigneur de Monjardin, châtelain de Waremmes, écuyer, puis chevalier. 30 (Voir HEMRICOURT, I, p. 157; II, p. 267.)

(2) Sur cette ambassade, voir tome I de ces chroniques, p. 77, n. 2.

(3) Voir ci-dessus, I, I, p. 76.

(4) Il s'agit de Renard Thoreval de Bernau. (HEMERICOURT, I, p. 463; II, pp. 82 et 220.)

commença le schisme. Alors les susdits ambassadeurs de Persant allirent prendre la confirmation dudit Persant à l'antipape Clément. Ce temps pendant, Arnulph de Horne, évesque d'Oultreiet, impétrat l'éveschié de Liège au pape Urbain.

L'an LXXVIII susdit, le xv^e jour de décembre, Arnulph de Horne, qui alors estoit encore évesque d'Oultreiet, vint à Liège, car la cité l'avoit mandé par le siegneur Guilheume de Sainct-Margarite et Guilheume Toussains d'Amaing pour venir à Liège, car ils avoient entendu que le pape Urbain luy avoit conféré l'éveschié de Liège, et la cité vouloit obéir à Urhain et non à Clément. qui avoit confirmé Persan, lequel la cité n'aymoit point. Tellement que alors ledit Arnulph fut fait mambour ⁽¹⁾ jusques tant que les lettres de sa confirmation viendroient ^a.

L'an XIII^e LXXVIII, de moys d'octobre le xxiii^e jour, furent luses les lettres de la confirmation par le pape Urbain Arnulph de Horne, jadis évesque de Oultreiet, en chapitre de Liège. Et avoit alors vacqué le siège du Liège depuis la mort de Johan d'Erkel xv moys et xxi jours.

An XIII^e LXXIX, de moys d'octobre le xxiii^e jour, Arnulz de Horne, filz du conte de Horne ^b, fut reccu à Liège comme évesque cinquantème ^c.

^a L'an mesme, Johan filz du siegneur de Serelaes ⁽²⁾, noble famille de Brucelle, docteur ens droitz, channoine de Sainct-Lambert, estant eslen et confirmé évesque de Cambraye, rendit son esprit à Dieu, l'an XIII^e octanthuictz, le douzième de joanvier. L'an mesme, en la ville de Treiet ung enfant de quarant jour parlat parfaitement : *add. D* — ^b filz du siegneur de Horne et de Clèves, et par sa mère siegneur de Looz et de Cassebeick : *add. B et D*. — ^c L'an ensuyvant, au moys d'aout, le saizième, fut le pays de Liège diffié par siegneur Johan Rodemack ⁽³⁾ non obstante que luy mesme avecque son père pen de temps devant eust faicte ung contract de paix avecque l'évesque Jean d'Erkel et tout le pays de Liège. Après laquelle delliance, en mesme instante et subitement surprint la ville de Buillon, laquelle il pillat enthièrement, mais au chasteau ne peut rien nuyre ne malfaire. L'évesque ayant ce entendu, avecque tout l'armée de la cité et des villes de Huy et de Dinant, s'en allèrent incontinent vers Rodemack. Quoy entendu par ledit Johan, s'en allit vers le chasteau de Charepire où il mit le fen. Après ce, les Liégeois assaillirent ung chasteau communément appelé le leup, situé en la duchié de Barre, partenant aux susdit Johan et après l'avoir prins l'abbattirent, ayant pillié tous ses meubles qui estoient dedens. Après toute ce expédiéz, l'évesque exhortoit ses gens de vouloir aller plus avant pour aller assaillir le principal chasteau dudit siegneur de Rodemack, distant de là deux journées ou environ, leur disant que personne n'oseroit attendre leurs force ne résister à eulx, comme vraye estoit, car tout allentour de là chascun

(1) 1578, 16 décembre, Arnould de Horne est nommé mambour. (*Paveilhars Ul. Capitaine*, fol. 165.) 33

(2) Jean de T'Serelaes, évêque de Cambrai, 1578-1588.

(3) Sur Jean de Rodemack, voir t. I, p. 81, n. 1.

L'an XIII^cIII^{xx}, en mois de septembre, allat l'évesque vers Checepire ^a (1) et Lupi (2) et menat avec luy l'ost de pays généralement. Car depuys le temps Johan d'Erkelle, siegneur Johan de Rodemack avoit guerry le pays et maintfois fait grand dommaige à l'entour de Bullhon (3). Et furent tantost sans dissension
 5 les deux dietes fortresses abbatues, et si les Liégeois ^b eussent voulu aller avant à la requeste du l'évesque, ils eussent gaigny Rodemack ^c. Après le xix^e jour

s'enfuyoit et abandonnoit leurs maisons et tous leurs biens. Mais les Hutois s'excusèrent pour faulte d'admonitions, qu'il disoient plus riens valoir, leurs pains muchiés, les chairs ranches, et les vins ne valoir plus riens, et se exhortoient l'ung et l'autre de soy retirer, brief il fallut que l'évesque, malgré
 15 luy touteffois, qu'il se retirast, et chacun en son pays et villes, et après leurs départs n'eut aucuns personnes sy hardies de soy eslever contre l'évesque ne pays de luy. Le capitaine de tous ces larrons qui fouilloient et pilloyent le pays de Liège s'appelloit Gérarde de Racourt qui par pilleries estoit devenu fort riche, mais au dernier devint fort pœuvre : *add. D, cf. Chronique latine de Jean de Stavelot et ZANTVLIET, col. 317.* — ^a Secopre : B. — ^b et Hutoys : B. — ^c et l'évesque eust volontiers marché avant
 20 pour gaigner Rodemarch, mais les Liégeois ny les Huyoys ne volurent point aller plus avant. En ce temps, advint plusieurs choses qui sont icy obmises pour cause de brieveté : *Liège Univ. 182.* — L'an traize cents octant ung, fut édifié ung pont sur Meuse entre Jemeppe et Seraingne (4) : *add. D; cf. Chronique latine de Jean de Stavelot et ZANTVLIET, col. 318.* — En mesme tems, s'eslevat une guerre fort dommageable entre Loys, conte de Flandres, et la ville de Gand, que le conte Loys
 25 assiégea, mais il ny profitta riens, ayns perdit plussieurs de ses gentilshommes, lesquels i laissèrent leurs vies, et durant entre eulx ladicte guerres, nostre évesque, le chapitre de Liège et bourgeois du pays de Liège, pour faire paix entre lesdictes parties, eurent plussieurs journées, mais en vain, car rien ni profitèrent, pour laquelle cause Gantois commenchèrent à monstrier grand amour audits Liégeois, lequel durat et continuat jusque à l'an quatorz cents et trente, à cause que Liégeois
 30 administroient aux susdits Ganthoys vivres et aultres admonitions de guerres malgré leur conte : *add. D.; cf. Chronique latine de Jean de Stavelot.* — L'an traize cents octante deux, au moys de may, le vingte sixième, environ le midi, en la cité de Liège et lieux circumvoisins en Hesbaye et plussieurs aultres villes de Liège, fut ung grand tremblement de terre, combien que le temps fust pour lors fort passible et quoye, et tombèrent plussieurs édifices : *add. D; cf. Chronique latine de*
 35 *Jean de Stavelot.* — Item encor an mesme, le vingtième de may, aultre tremblement, la nuitte delle Pentecoste universelle par toutes Flandres, France, par lequel plussieurs édifices furent renversées. Grande peste en la cité et pays de Liège, que commença environ le Saint Johan Baptiste : *add. D.*

(1) Château de Chassepierre, près de Florenville. Voir t. I, p. 81, n. 2.

(2) Château de Louppy, au duché de Bar, appartenant au frère du sire de Rodemache, Gérard de Haraucourt. (*Rad. de Rivo*, p. 44.) C'est aujourd'huy Louppy-le-Château, département de la Meuse, arrondissement de Bar-le-Due.

(3) Ce fut son fils, appelé aussi Jean de Rodemarche, qui, en 1580, déclara la guerre à l'évêque.

(4) Cf. *Cartulaire de Saint-Lambert*, t. IV, p. 595, et *Chartes du Val-Saint-Lambert*, n° 719 du 6 décembre 1584.

de décembre, furent ostéz les xxxii à Liège, qui soloient jugier sour ceux qui ten-
doient aux offices ^a (1).

L'an XIII^c quatre vingt et ung, le jour du saint Jacques, furent eslus
bourgemeistre à Liège siegneur Bariet de Lardier et Piron le Robier (2), filz
Johan le Robier, qui fut jadis maistre et eschevins de Liège, et Colard de 5
Champs et Jehan le Cok l'avoient estés l'an pardevant (3). Adone on refist
les xxxii pour ce que on avoit menéz si ordre vie ^b pardevant le saint Jacque.
Car ceux qui estoient de la partie Robert erioient jour et nuit à heis et ceulx
de la partie Henry Frérart, qui faulsa ^c alors, al aigle.

L'an XIII^cIIII^{xx} et deux, furent maistres de Liège siegneur Jehan del Boverie 10
et Henry Frérard.

(4) L'an IIII^{xx} et trois, le jour de quaremeal, Henry Frérard dit à hault voix
en palais qu'on luy avoit diet que Jehan de Sprimont, chanoine de Saint-
Berthelmé (5), qui estoit retourné d'Avignon de Clément qui se disoit pape,
avoit tant pareuré aval Liège qu'il avoit trouvé grande partie des Clémentins 15
qui seroient en aide à Persan pour estre évesque, et que, au grand quaresme,
lesdiets Clémentins osterioient ^d tous les Urbanist, car desia avoient faits en dix
ou douze maisons procurer des spafus et armures ^e. Lors là mesme, Henry Gio,
qui estoit desia tout jureis, dist à hault voix que Henry Frérard mentoit et qu'il
n'estoit pas bon assez pour parler sour les Clémentins et Persandins, car, par 20

^a et les forbedeis furent rappelés : *add. B et D.* — ^b si grand désordre : *D.* — ^c faisoit : *B et D.* —
^d occiroient : *B.* — ^e pourvéance d'espées et d'armures : *B.*

(1) Tribunal des Trente-Deux établi en 1375 pour veiller aux brigues des charges. Cf. Куртн, *La
cité de Liège*, t. II, p. 524.

(2) Pierre le Roberes ou le Robeir, maître de la cité en 1381, 1385 (voir p. 217), 1398 (voir p. 230) 25
et en 1400 (Record des échevins, 29 septembre 1400, dans *Les Échevins*, I, 476), filz de Jean le
Roberes. Il est cité comme maître le 19 novembre 1381. (*Chartes du Val-Saint-Lambert*, n° 718.)
Sur Fastré Baré de Surlet, voir ci-dessus, p. 201, n. 1.

(3) Ce texte nous confirme que Abry est dans l'erreur en fixant à l'année 1379 la nomination de
ees deux maîtres de la cité. Nicolas Dechamps et Jean le Cocq sont cités ensemble comme étant en 30
charge en 1381. (*Fiefs de Jean d'Arcket*, p. 225.) D'autre part, Thierry de Moulant que donne Abry
comme ayant été élu maître en 1380 est cité au commencement de 1381 simplement comme
chevalier. (*Ibid.*, pp. 225, 241.)

(4) Voir *Jean de Stavelot*, ci-dessus, t. I, p. 85.

(5) Jean de Sprimont, chanoine de Saint-Barthélemy, 1363. Voir t. I, p. 85, n. 5.

Dieu, Persan est évesque et le serat ^a. Adonc tantost fut prins et meiné à l'évesque. Et fut accordéz d'aller visiter les maisons des Clémentins, soit cleres ou layes. Alors l'évesque avec Henry de Perweis, Walthier de Rochefort jadis mambour, frère à Persan, et plusieurs aultres, les maistres et le conseil allirent
 5 tout droiet à la maison Jehan le Berwier ⁽¹⁾, chanoine de Sainete-Croix, et trouvèrent là aucunes armures et les emportèrent. Mais pour ce que Jehan de Sprimont estoit fuys envoye, ils n'allèrent plus avant. Lendemain, l'évesque fut en chapitre et fut conclu que l'évesque metteroit deux cleres de son conseil, et le chapitre deux chanoine, qui enquiroient généralement sur les Clémentins,
 10 et aussy deux des secundaires englyses pour enquérir en leurs englyzes, mais chascuns s'eslongat du premier ^b, tellement que maistre Jehan d'Oultremoeuse, qui fist les présens chroniques, fut commist et le commença vaillamment.

En ce temps, commença la guerre entre le conte Lowis de Flandre et Flamens, et mandèrent les Flamens en Engleterre Philippe d'Artivel ^c. Et furent
 15 les Flamens par le roy de France desconfis ^d, à Roisbeick et le dit Philippe occis. En cest an mesme, devant le saint Jehan, commença en Brabant grande discorde entre le duc et les Brabantois, car la fame couroit que les Brabantois vouloient occir leur due Wincelin, mais les maistres de Liège firent la paix.

Le jour de sainte Jacque, furent eslus maistres Baldwuy de Saint-Servace ⁽²⁾ et Piron le Robier; et le Cock fallit qui y prétendoit, dont fut fort courroucy sur Henry Frérard qui l'avoit mal aydé. Alors Le Cock accusa Henry Frérard qu'il avoit eu en Brabant pour aider faire la paix mille florins, dont Henry Frérard en fut banny a tousiours ^e, car on trouva que quatre chevaliers l'avoient departi entre eux ^f.

25 ^a et demeurerat : B. — ^b chacun soy deslogat à premier : B. — ^c pour estre leur conducteur et capitaine : *add.* D. — ^d vaincus, le vingte unième de novembre : D. — ^e a tort : A. — ^f car on trouva... entre eux : *omis* A.

(1) Jean le Berwier, chanoine de Sainte-Croix en 1366. (PONCELET, *Sainte-Croix*, p. xcii.) Cf. t. I, p. 86, n. 1.

30 (2) Baudouin de Saint-Servais, maître de la cité en 1385. (Voir *Les Bourgmestres*, p. 93.) Il est cité comme ancien maître de la cité en 1591. (PONCELET, *Chartes de Saint-Pierre*, p. 202. — HEMRICOURT, I, p. 470; II, p. 360.) Pour Pierre le Roberes, voir p. 216, n. 2. Pour Jean le Coeq, voir p. 200, n. 2, et t. I, p. 86, n. 2.

Le vii^e jour de décembre, mourut le duc Wincelin de Brabant et du Luxembourg.

L'an XIII^eIII^{XX} et III, le pape Urbain s'en allat tenir ung peu de temps à Naples dont il estoit native. Et ce temps pendant, viii cardinaulx qu'il avoit créés ⁽¹⁾, c'est aseavoir le cardinal d'Ariet d'Engleterre, de Tarente, de Venize, ⁵ de Genve ^a, de Corpion et de Napulle ^b firent conspiration et sédition contre luy, et firent tant à Charle, roy de Sicile, qu'il prins le pape Urbain, qui l'avoit fait roy, et ce aulin que les cardinaulx puissent aller jower, car le pape les tenoit si court qu'ils ne pouvoit aller à leurs plaisiers. Paravant cecy, le roy Charle avait occis la royenne Johanne, sa tant (dont le pape Urbain ¹⁰ luy avoit donné la royaume), pour ce que la royne estoit de la partie des Clémentins. Après, le roy laissat hors de la prison le pape Urbain par ranchon, et le cardinal de Napulle luy dist en confession la trahison des cardinaulx.

L'an XIII^eIII^{XX} et V, le x^e jour de janvier, le pape fist prendre vi cardinaulx qui l'avoient trahis (car ecluy de Manupelle estoit absout, et ecluy de Dariet ¹⁵ n'y estoit pas) et les fist mettre en la forteresse de Michiere ⁽¹⁾ en prison obscure où ils morurent. En mois d'aoust, le frère de conte de Sainet-Severin, Thomas et siegneur Egmond de Nove vindrent avec viii^c lances dessiéger le chasteau de Michiere, lequel le roy avoit assiégé por prendre le pape et ses gens, pour ce qu'ils avoient prins lesdits cardinaulx. Alors le pape s'en allat ²⁰ à Sainet-Nicolay de Baire, où il estoit avant son élection évesque ^c. Item retourna pardeça jusque Pise où il demoura xvii jours. Après s'en allat à Genve ^a, où il séjournat xv mois.

L'an susdit XIII^eIII^{XX} et III, al sainet Jacque, sensuyt nouvelle élection. Les nobles renonchèrent à leurs élection des maistres et furent alors eslus non ²⁵

^a Genève : B. — ^b Naple : B. — ^c archevesque : B.

(1) Cf. EUBEL, *Hierarchia catholica*, t. I, p. 25 : Liste des cardinaux nommés par Urbain VI. Parmi ceux-ci : Joannes de Aurelia, évêque de Corfou (cardinal de Corpion); Gentilis de Sangro, diacre de Saint-Adrien; Bartholomeus de Cucurno, évêque de Janua (cardinal de Genve); Marinus de Judice, évêque de Tarente; Louis Donat de Venise, furent arrêtés et conduits, le 12 janvier 1385, au château ⁵⁰ de Nucerie, où ils moururent en décembre suivant. Un sixième, Adam de Eston, dit Anglicanus (cardinal d'Angleterre), fut conduit au château de Nucerie et relâché sur les instances du roi d'Angleterre. Thomas Ursinus, dit de Manupello (cardinal de Manupelle), mourut le 10 juillet 1390.

obstant par les mestiers siegneur Barie de Lardier et Jehan le Cock ^a. L'an XIII^CIII^{XX} et V, à la sainte Jacque, furent eslus maistres Collart de Champs et Warnier de Bierses (¹).

L'an XIII^CIII^{XX} et VI, en quaresme, Gille de Lavoir (²) plaidoit pardevant
 5 les eschevins de Liège et perdit la querelle, dont il fut mal content, et dist par
 tout qu'on l'avoit faulusement jugé, et qu'il metteroit le sien anehoï qu'il
 debvist proveir son intention ^b, et que les eschevins prenoient argent aux
 parties. Et vint un jour ledit Gille en palais et dist outrageusement que les
 xiii eschevins estoient larrons et qu'ils avoient faulusement jugé le sien perdu ^c,
 10 et plusieurs autres choses, et que non obstant qu'ils n'avoient nulls rappeaulz,
 monsiegneur estoit leur supérieur qui feroit bons enqueste. Et ledit Gille
 vouloit tout chachier à ses frais ^d, moynant qu'on luy donnast la troisième
 partie des tortfais qu'on trouveroit en ladite enqueste, et feroit faire le gibbet
 de Sainet-Giele tout noeve. Mais les eschevins disoient qu'il mentoit mauvaïse-
 15 ment, et qu'on ne le devoit point escouter, car c'estoit un enragy sot. Adonc
 les maistres allèrent au conseil, et la cité accorda que monsiegneur en fist bonne
 enqueste. Alors les eschevins dirent qu'ils ne steroient point à jugement
 de l'évesque qui les avoit mandé et requis qu'ils soy soubmettissent à luy et
 à son jugement. Alors Giele de Lavoirquist à lendemain la cité ensemble et
 20 dist en palais que, les eschevins ne vouloient point obéir à monsiegneur.
 Et la cité accorda que, avec le conseil monsiegneur, les deux maistres et de
 chascun mestier un homme fissent l'enqueste. Alors les eschevins prioient

^a L'an traize cents octant cinque, des malveillans qui conversoient en la terre de Dolhen prindrent et emenèrent ung homme appellé Francotte de Sart, gouverneur de l'hospital de Wandre, pour lequel
 25 la cité fut fort esmeue, laquelle envoyat les maistres de Liège vers ladite terre de Dolhen avecques grand nombre de soldats, lesquels amenèrent avecque eulx plusieurs prisonniers sans aucuns prémonitions ou defiance faictes au duc de Braibant : *add. D. Cf. Chronique latine de Jean de Stavelot, t. I, p. 87.* — ^b qu'il en metteroit le sien devant qu'il deust parvenir à son intention : *B.* — ^c jugé et perdu le sien : *B.* — ^d dit davantage qu'il pourchasseroit tout à ses frais : *B.*

30 (¹) Warnier ou Walter de Bierset, fils de Jean de Bierset, changeur, maître de la cité en 1388, 1392, 1396. (Voir *Les Bourgmestres*, pp. 96-97.) Nicolas de Velroux, dit del Champ. (*Les Bourgmestres*, p. 96. — HEMRICOURT, I, p. 220; II, p. 588.)

(²) Sur Gilles de Lavoir, cf. DE BORMAN, *Les Échevins*, p. 151 et I, p. 88, n. 2.

à monsieur qu'il voulist faire seul l'enqueste, et l'évesque dit le lendemain sur le palais qu'il vouloit faire seul l'enqueste ^a, car il n'appartenoit point à la cité, et si ce non, il renunche de tout à la besongne et soy partit sans rien conelure. Adone on conseillat à Giele de Lavoit qu'il allast aux bonnes villes et les informast et requist de faire l'enqueste, ce que firent les bonnes villes, car de chascune furent députéz deux avec leur maistres pour aidier faire ladicte enqueste. Alors, à la sainte Jacque, furent eslus maistres du Liège Goswin de Coir et Jaqmin de Teuz ⁽¹⁾ ou de Salm. Adone, à la requeste de la cité et bonnes villes, monsieur commist à faire l'enqueste sieigneur Johan de Bernalmont qui estoit maieur de Liège, Guilheume de Sainte-Margarite ⁽²⁾, chanoine, receveur de monsieur, maistre Johan d'Oultremouse devant dit et Wilheume Toussain d'Amain, avec les deux maistres de Liège et xxxii hommes des mestiers avec les députéz des bonnes villes. Après que l'enqueste fut faicte, xiii eschevins furent privéz de leur eschevinaige; car combien que le xiii^e fut aussy coupable que les autres, néamoins, par faveur et assistance, il fut absoul et demorat eschevins. Et furent lesdits eschevins taxié à grande somme d'argent, et fist ledit évesque autres eschevins de Liège en leurs places ^b.

^a et l'évesque dit... seul l'enqueste : *omis A.* — ^b L'an mesme, grande abondance de vin. En mesme temps, par une accorde générale de tout le conceille et pays, furent restitués les vingt deux juges du pays de Liège, qui avoient cesséz par huitte moys continuels, à l'occasion d'une sentence rendue en faveur de l'abbé delle Vaulx Sainte Lambert ⁽³⁾, à raison de quoy la cité avoit grandement esté offensée : *add. D. Cf. Chronique latine de Jean de Stavelot.* — L'an XIII^c octante sept, grande mortalité à Liège

(1) Gossuin de Coir, fils de Gilles de Coir, neveu de Guillaume de Coir. (Voir *Les Bourgmestres*, p. 97.) Il est cité en 1575 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, t. IV, p. 502), 1574 (*Cartulaire du Val-Benoît*, p. 605). Jacques de Theux ou de Salm, maître de la cité en 1586, 1592, 1596, 1598 (voir *Les Bourgmestres*, p. 97); Jacques de Theux ou de Salm, ancien maître de la cité est cité en 1591 (*Ibid.*, p. 101); Jacques de Theux est encore cité en 1565 (*Ibid.*, p. 70); Jacques de Theux, le boulanger, en 1579 (*Ibid.*, p. 87); Jacques de Theux, le vieux, en 1591 (*Ibid.*, p. 102); Jacques de Theux en 1404, 1406 (*Ibid.*, pp. 140, 145). — L'enquête fut ordonnée par l'évêque Arnoul de Horne, le 2 septembre 1586. (C. DE BORMAN, *Les Échevins*, t. I, pp. 472-474.)

(2) Guillaume de Sainte-Marguerite, cité comme chanoine de Saint-Denis en 1580 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, t. IV, p. 591); comme chanoine de Saint-Servais à Maestricht en 1554 (*Chartes de Saint-Pierre*, p. 57), et, en 1586 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, t. IV, p. 646), comme receveur de l'évêché de Liège en 1586 (*Chartes de Saint-Pierre*, p. 96). Sur Jean de Bernalmont, voir t. I, p. 89, n. 3.

(3) Cf. *Chartes du Val-Saint-Lambert* du 12 juillet 1585 et du 20 mars 1588.

L'an XIII^cIIII^{xx} et VII, lesdits priveis firent tant à l'empereur à Prage ^a qu'il les donnat lettres de restitution et envoyat à Liège deux chevaliers. Mais l'évesque parlat tellement à eux qu'ils retournèrent sans nulle effect. Adonc lesdits privéz firent paix et accord à l'évesque et revindrent à Liège ^b.

5 L'an XIII^cIIII^{xx} et VIII, en février, le roy de France fit pryèr et appareille-
ment pour venir contre le due de Gelre qu'il avoit diffié vers l'aoust après
venant que les vins sont mawors ^c.

Le viii^e jour de mars, le jour del Letare, l'évesque d'Ancone (1), légault du
pape Urbain, dist messe à Sainet-Lambert.

10 Le xvii^e jour d'avril, le vowé de Coulongne et Lowis de Rivesteid (2) et

par rheume et cathares : *add. D.* — L'an 1386, la veille de saint Denis, furent faictes sur la loy nouvelle
plussieurs mutations, additions et corrections par les troix Estats du pays (3) : *note marginale de B⁴.*
— ^a à Prage : *omis A.* — ^b En mesme an, del tousses, rheume et cathères cy dessus narreis en ung
monastère, où il y avoit vingt cinque moynes, furent tellement atouchié que à paine i eust deux
15 qui eussent puissance de chanter et plusieurs d'eulx en morurent : *add. D. Cf. ZANTFLIET, col. 331.*
— En mesme temps, ung noble et gentilhomme d'Allemande accompaigné de trois cens hommes
commenchea à ravager et piller la terre de Stavelot (4) et principalement au villaige de Lerneux, où
aucuns villageois vollant recouvrier le butin se mirent par où il estoit à eulx nécessaire de passer,
estant environ deux cents, mais, o laisse, i furent occis quarant huicte villageois et trente siex
20 prisonniers, et des ennemys i demourat seulement trois morts sur la place, et le butin fut emenez.
Mais saint Remacle, patron de la dicte terre se vengea grandement contre ses dits brigants en ceste
manière. Le prince d'eulx premier devint enragié, mangeant ses mains et les oreilles de son cheval, et
ainsy morut misérablement. Ses complices et compaignons, voyant telle vengeance prinse de leurs
maistres, retournèrent humblement in grande dévotion à Stavelot, demandant dévotement absolution
25 de ce qu'ilz avoient perpétre, offerants amende condigne à leurs meffaitz, craindant que telz meschieff
ne leur advint : *add. D. Cf. ZANTFLIET, col. 332.* — L'an mesme, le dernier jour d'avril, fut brusléz
le chasteau de Franchimont par de feu portéz à une thour et illec par la garde oblié. Mais peu
après, Monsieur Arnold de Horne l'évesque feit rédififier deux thours supérieurs, avec l'édifice entre
deux, du fondement jusques à l'accomplissement : *add. D. Cf. Chronique latine de Jean de Stavelot,*
30 *t. I, p. 89.* — L'an mesme, le troizième de juillet, Philippus, duc de Bourgogne et conte de
Flandre, vint en la ville de Traict avecque grand nombre de gens, demourant illec par l'espace
de siex moix, et après son département, le conte de Meurs mis le feux au pays de Lemborch et
Dolhen : *add. D. Cf. Chronique latine de Jean de Stavelot, t. I, p. 90.* — ^c après que les biens
de la terre seroient mis dedens : *B, D.*

35 (1) Guilelmus Dallavigna, évêque d'Ancone, 1386 à 1405.

(2) Louis de Reifferscheid. Voir t. I, p. 90, n. 4.

(3) Mutation de la Loy nouvelle du 8 octobre 1386. Cf. *Recueil des ordonnances*, t. I, p. 342.

(4) Cf. DE VILLERS, édit. ALEXANDRE, I, 174.

ses frères prirent en la duchié de Jullé plusieurs marchans de Huy, de Treiet et de Sainet-Trond pour certaines droieteurs qu'ils demandoient à l'évesque. Adonc, à la request de monsieur, le pays octroyat l'ost. Alors estoient maistres le souventdit Giel de Lavoir et Wilheume de Flémalle ⁽¹⁾, car ils avoient esté eslus à la saint Jacques passé. Le vi^e jour de may, les osts soy partirent et portat l'estandart siegneur Everard de la Marche ⁽²⁾, voveit de Lumaige et abitèrent Heleker ^a et wastèrent fortement la terre du siegneur de Hynsberg et vouloint exiler ^b la duché de Jullé, mais le due le fist ravoir lesdits prisonniers et donnat ploges six chevaliers qui furent tousiours à Liège à l'hostel de Montjoye jusque à la paix, saulve ung qui mourut avant que l'accorde fust faiete. Le xv^e jour de may, les osts revindrent à Liège.

Le jour de l'Ascension, tombat la tonnerre sur le thour des prescheurs à Liège.

La nuit saint Jan-Baptiste, les Gelrois détrouchèrent plusieurs foriers de Brabant, car Brabansons estoient devant la Grave. Le xxvi^e de jung, les Brabecons vouloient passer l'eaux et commenchèrent à ardre. Mais le due de Gelre les courut sus et les desconfitz tellement qu'ils s'en fuyrent, mais les Hesbignons ^c qui là estoient furent tous occis, car ils ne voulurent point fuyr.

20

^a abatirent Helebereq : B. — Herlebeke : D. — voet de Lumay et allèrent abbattre Arbrecht : C.
— ^b destruire : B. — ^c Hensberg : A.

(1) Guillaume de Flémalle, chevalier, fils de Baudouin de Flémalle, fut maître de la cité en 1587. Abry est ici d'accord avec notre texte. (Voir *Les Bourgmestres*, p. 99.) Mais contrairement aux indications du *Recueil héraldique*, Guillaume de Flémalle avait été élu une première fois en 1578, car il est cité comme maître le 11 février 1579. (*Cartulaire de Saint-Lambert*, t. IV, p. 859.) Il est cité, en outre, en 1562, 1566, 1567, 1572, 1574, 1579, 1580, 1581. (*Cartulaire de Saint-Lambert*, t. IV, pp. 458, 447, 491, 495, 601; *Cartulaire du Val-Benoît*, pp. 605, 648, 788; *Chartes de Saint-Pierre*, p. 84. — HEMRICOURT, I, p. 274; II, p. 206.)

(2) Everard de La Marek, seigneur de Neuschâteau et d'Arenberg, fils second d'Everard et de Marie de Looz. Il porte l'étendard de Saint-Lambert en qualité de mambour de sa mère, avoueresse de Hesbaie. Il mourut le 14 octobre 1440. (Baron J. DE CHESTRET DE HANEFFE, *Histoire de la maison de La Marek*, pp. 96-97 et 100-103.)

Le jour saint Jacques, furent eslus maistres du Liège Thonnare de Berloir ^a (1) et Renwart de Pont (2) d'Avroy.

Le viii^e jour de septembre, le roy de Franche vint à Bastongne avec grande puissance pour venir sur le due de Gelre. Adonc le roy commenchat à ardre la
 5 duché de Jullé, mais le due de Jullé, qui estoit père à due de Gelre, priat à l'archevesque de Coullongne de faire sa paix, comme il fist, à celle condition que le due n'aideroit point son dit filz. Alors le roy s'en allat vers Rulmond, mais il plovoit tousiours si fortement que les François ne seavoient que faire. Adonc l'évesque Arnulz allat veoir le roy accompagné ^b noblement, et le roy luy
 10 fist grand recueil. Ce temps pendant, l'archevesque de Coullongne et le due de Julle firent tant à roy que la paix fut faiete, voir que le due de Gelre jurat solennellement que, de son seavoir, la diffiance n'avoit oncques esté escripte et qu'il serviroit le roy contre tous, saulve l'empereur et le roy Richart d'Engleterre, son cousin.

15 L'an XIII^CIII^{XX} et IX, l'évesque fist jetter cesse sur l'abbaye de Saint-Trond pour certains entredeux ^c. Adonc la ville de Saint-Trond bannist les eschevins l'abbé et abbatat leurs maisons partout ^d. La ville de Saint-Trond vouloit traitier à l'évesque, qu'il les voulist donner certaines

^a Berlo : *D.* — ^b accompagné : *omis A.* — ^c interdits : *A.* — ^d et mirent pareillement le feu
 20 en un beau héritaige partennant à l'abbé, dit Munenhoven, scitué après la ville de Sainctron. Les religieux volant fuyr et éviter la fureur du peuple, abandonnèrent leur abbie, et par un grand espace de temps, s'en allèrent demourer à Heusden, ville de Hollandre, où ilz avoient de grands biens et rentes. L'origine de tout ce discord fut un brasseur de la ville, appelé Meys ou Barthelmy, qui estoit adjudgié par les eschevins de Saint-Trond et banni à cause qu'il avoit porté l'esseingne sur
 25 le marchié de la dicte ville contre l'évesque de Liège, et à dernier vouloit la ville de Saint-Trond traicter à l'évesque : *add. D. Cf. ZANTFLIET, col. 555.*

(1) Antoine ou Thonar de Berleur, maître de la cité en 1589, époux de Jeanne de Herve. (*Les Bourgmesres*, p. 100.) Il est cité en 1570, 1572 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, t. IV, pp. 474, 479, 495), et comme ancien maître de la cité en 1592 (*Chartes de Saint-Pierre*, p. 104).

50 (2) Renwart ou Rennewart de Montegnée, dit du Pont d'Avroy, époux de Catherine de Flémalle, maître de la cité en 1589. (*Les Bourgmesres*, pp. 100-101.) Il est cité en 1547, 1556, 1562, 1578 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, t. IV, pp. 216, 258, 565, 552), en 1596, comme jadis maître de la cité. (*Cartulaire du Val-Benoît*, p. 720.) Sa veuve vivait encore en 1403, 1454. (*Chartes de Saint-Pierre*, pp. 141, 240.)

franchizes pour une somme d'argent, mais l'évesque avoit un grand apostème en sa jambe, dont ne pouvoit à rien entendre. Le viii^e jour de mars, l'évesque mourut à dimye nuit ^a et fut enbaultsmé et emminé en la terre de Horne et le coeur aux Chartreux. Adonc Henry de Perweis fut fait mambour de pays.

^a morut l'huictième jour de marce, à minuiet, en son palais à Liège, Arnould de Horne, évesque de Liège, homme pacible et quérant la paix et profitz de son pays. Et son corps fut reporté sur la rivière de Meuse, en deschendant embas au pays de Horne, et ses entrailles au Chartreux de Cornillon en la grotte furent enterreis avec pareillement son cueur. Après les exèques solennellement célébrés, lendemain de l'annuntiation Nostre Damme, comme il y avoit plussieurs anhelants après l'éveschié de Liège, principalement Siegneur Jehan de Lecka (1), archidiaere, pour lequel la duchesse de Brabant avoit intercedé, et pareillement Albertus, duc de Bavier et conte de Hollande, fait grand instance et grandes prières pour son filz; mais, par le consentement du chapitre, fut postulé à évesque siegneur Thierry de la Marche, cousin de jadis Englebert de la Marche, qui fut évesque de Liège et après archevesque de Collongne, lequel ne le volut accepter, mais y renuncia simplement, en remerchiant toutteffois le chapitre de leur bonne volonté. Vacant le siège de Liège, par le consentement de tout le chapitre, fut esleux à mambour de Liège et protecteur du pays nouvea chevalier (Henri de Perwez), cousin à l'évesque défunct, à cause qu'il avoit noblement et paciblement gouverné la conté de Looz quant il estoit leur sénéchal. Mais à luy se opposat siegneur Gerlache de Montjardin (2) lequel, pour obtenir ladite mamburnie pour son filz siegneur Balduin, fist plussieurs convives. Et estant pour ce temps là quarème, il acceptat plussieurs cabilaux, lesquels il envoyat à pussions tavernes où il y avoit des beuveurs, en son nom. Estant ce divulgué et manifesté à plussieurs, fut banni par l'espace de diex ans et n'eut personne qui le puisse ayder : *add. D. Cf. ZANTFLIET, col. 335-336.* — Cest an mesme, furent bourghemaistre Jacqmin de Hemricourt et Alard le mangon (3). — Après que le siegneur Thiri de Marca eut renoncé et librement remis au chapitre son élection à ladite éveschié, laquelle élection toutteffois le pape Urbain avoit approuvé et confirmé estant encor vivant, car il décéda de ce monde au mois d'octobre à Romme. Et les cardinals estants en la dicte cité de Rome esleurent le cardinal d'Apulie, le second jour de novembre, lequel fut appellé Boniface neuffième de ce nom, lequel Boniface donnat l'éveschié de Liège à noble et illustre siegneur Johan de Bavière, filz à très illustre siegneur Albert, duc de Bavière, conte de Hollande, Zelandre, et siegneur de Triese, après avoir vacqué le siège quatuorse moys et ung jour : *add. D. Cf. ZANTFLIET, col. 337.* — L'an mesme, Boniface, pape de Romme envoyat lettres au pays de Liège. Item les Clémentins firent une lettre passiblement... : *D.*

(1) Guillaume de Lecka ou de la Lecke, archidiaere de Hainaut, neveu de la duchesse Jeanne de Brabant. (*Chronique de 1402*, p. 422.)

(2) Gerlache de Mandersdorp, seigneur de Montjardin, relève, le 21 mai 1383, le fief de Jehay. Son fils Baudouin le relève le 16 juin de l'année suivante. Cf. DE TREUX, *Histoire de la seigneurie de Mont-jardin*, pp. 25 et 27. — HEMRICOURT, I, p. 137; II, p. 267.

(3) Jacques de Hemricourt, le chroniqueur, et Allard de Kemexhe dit le Mangon. Voir notes 1 et 2 de la page suivante.

An XIII^{CIII}^{XX} et IX, le xii^e jour de mars, le chapitre postulat Thyri filz le conte de La Marche (1) pour estre évesque. Le xxvi^e jour de may, les ambassadeurs entrèrent à Rome, asseavoir le chantre de Saint-Lambert, siegneur Olivier de Malle (2) et siegneur Johan Donge (3); item deux chevaliers, siegneur Thyri de Meulant (4) et siegneur Jehan del Boverie (5). La nuit de la Magdaleine, ils rapportèrent à Liège la confirmation. Le vii^e jour après, le prévost de Zantres (6) apportat lettres que ledit Thyri nullement ne vouloit consentire d'estre évesque. Adonc son oncle (7) Everard de La Marche pryat au chapitre qu'il le laissat aller parler à luy. Le jour saint Remye, siegneur Everard de La Marche rapportat au chapitre qu'il estoit vérité, car son cousin Thyri nullement ne vouloit accepter l'éveschié. Adonc le chapitre envoyat envers le pape siegneur Andrier de la Sauvenier (8), chanoine, pour sour ce l'informer.

Le xi^e jour de février, Henry de Perweis avoit esté par le chapitre présenté sur le palais comme mambour, si qu'il eut xx mestiers, et siegneur Baldwin (9) xii. Adonc siegneur Gerlache dist tout hault qu'il avoit mal employé son argent à cabulawe (10). Alors les maistres firent faire enqueste par les xxxii et furent corrigéz les coupables.

(1) Thierry de La Marck, administrateur de l'évêché d'Osnabruck, chanoine de Liège et de Cologne, mort en 1406. (Baron J. DE CHESTRET DE HANEFFE, *Histoire de la maison de La Marck*, p. 55.)

(2) Olivier de Malle, chanoine, chantre, puis vice-doyen de Saint-Lambert, mort en 1428. (Voir DE THEUX, t. II, pp. 153-156.) Il est cité en 1386, 1387 comme chanoine; en 1388, 1390 comme chantre. (*Cartulaire de Saint-Lambert*, t. IV, pp. 658, 651, 659, 660.)

(3) Jean de Dughen, mort en 1401. (Voir DE THEUX, t. II, pp. 128-129.)

(4) Thierry de Moylant. (HEMERICOURT, II, p. 310.)

(5) Jean Bouchard de la Boverie. (HEMERICOURT, I, p. 206; II, p. 169.) Voir p. 207, n. 1.

(6) Xauten.

(7) Il faut lire : son cousin. En effet, Everard de la Marck, époux de Marie de Looz, oncle de Thierry, était mort en 1387. (Baron J. DE CHESTRET DE HANEFFE, *Histoire de la maison de La Marck*, p. 96.) C'est de son fils qu'il s'agit ici, de même qu'à la page 224, note a, ligne 12.

(8) André de la Sauvenière, chanoine de Saint-Lambert, abbé de Thuin, mort en 1395. (Voir DE THEUX, t. II, p. 153.) Il est cité en 1384. (*Cartulaire de Saint-Lambert*, t. IV, p. 618.)

(9) Baudouin, fils de Gerlach de Montjardin. (Voir p. 224, n. 2.)

(10) Allusion aux tentatives de corruption électorale. (Voyez p. 224, n. a, l. 20.)

Le jour del sainet Jacques, furent eslus maistres Jakmin de Hemricourt ⁽¹⁾ et Alard le Mangon ⁽²⁾.

Le xxix^e jour de septembre, allat le pays devant Hynsberg, mais, le viii^e jour, fut traité qu'on raroit les prisonniers que le siegneur de Hynsberg avoit prins devant Viseit. Ainsi fut faite la paix audit siegneur Jehan de Hynsberg, filz s siegneur Godefroy jadis d'Allembroux ⁽³⁾.

Le xv^e jour d'octobre, mourut le pape Urbain, qui avoit régné xi ans, cinq mois et xxvii jours. Le seconde jour de novembre après, le cardinal de Naple fut eslu et nommé Boniface IX^e ^a.

L'an XIII^cIII^{xx} et X, le xviii^e de janvier, le pape Boniface envoya lettres 10 au chapitre ⁽⁴⁾. En ce temps, les Clémentins fissent une rolle ^b paisiblement et mettirent dedens plusieurs de la cité et pays afin qu'ils se tornassent vers l'antipape Clément.

Le xxvii^e jour de février, allèrent le mambour et siegneur Baldwin de Monjardin et siegneur Jan del Boverie et les maistres de la cité tenir journée contre 15 ledit damoiseau de Hynsberg et ils rencontrèrent ^c un meudrier et le siegneur Jean de la Boverie, mayeur de Liège, le ramena et cogant qu'il avoit marchandé au siegneur Thiery d'Oye de meurdrir ledit siegneur Jean, mayeur, et accusa trois compagnons ^d.

^a Omis B² et autres manuscrits B. — ^b firent une lettre : D. — escrivirent une lettre : B. — 20
^c Pasquea : add. B et D. — ^d Ce texte est celui des manuscrits C et D — et ils rencontrèrent... : omis A.

(1) Jacques de Hemricourt, l'auteur du *Miroir des Nobles*. Abry fait erreur en fixant à l'année 1590 au lieu de 1589 son élection et celle de son collègue. (*Les Bourgmestres*, p. 104.)

(2) Alard de Kemexhe, dit le Mangon. (*Les Bourgmestres*, p. 104.) Il est cité en 1597 comme ayant 25 été autrefois maître de la cité. (*Cartulaire de Saint-Lambert*, t. IV, p. 559 et t. V, p. 25.)

(3) Cf. traité de paix conclu entre Henri de Perwez, mambour de l'évêché et les villes du pays de Liège, d'une part, et Jean de Heinsberg, d'autre part, le 10 octobre 1589. Traduction latine, pièce n° 41 du procès n° 1534 de la Chambre Impériale aux Archives de l'État à Liège.

(4) Le 4^{er} janvier 1590, le pape Boniface IX charge les évêques de Rose et de Capitoliade de faire 30 prêter serment de fidélité à Jean de Bavière, qu'il vient de transférer du siège de Cambrai à celui de Liège. (*Libri chartarum*, IV, fol. 105 v°.)

Le ix^e jour de may, sieigneur Everard Fonke ⁽¹⁾ apportat en chapitre bulles depart le pape comment le pape donnoit l'éveschié du Liège à Johan de Bavière. Et fut ledit Everard receut comme son procureur. Et avoit desia l'éveschié vaequé xiii mois et un jour.

5 An XIII^{CIII}^{XX} et X, le x^e jour de juillet ^a, vint à Liège le noble Johan de Bavière ^b comme eslus évesque du Liège ⁽²⁾ LI. Et relevat son père Albert, duc de Hollande, la contée de Hainault de son dit filz, lendemain, en chapitre.

L'an devant dite, ceulx de Sainet-Trond abbatirent plusieurs maisons appartenantes à l'abbaye de Sainet-Trond, et l'abbé les fist excommunié par l'autorité
10 de l'archevesque de Coullongne ^c.

L'an XIII^{CIII}^{XX} et XI, al yssue d'avril, abbatirent ceulx de Dionant le chasteau Thyri ⁽³⁾ qui appartenoit au damoiseau de Boullan, pour ce que aucuns marchans de Dionant et de pays du Liège estoient arrestéz en Franche par le fait dudit damoiseau, qui avoit prins plusieurs marchans de France ^d.

15 ^a L'an mesme, le diexième de juillet, fait son entrée à Liège ledit Bavière en l'eage de diex sept ans, acompaignié de son père et sieigneur Guilheame son frère, avecques plusieurs aultres princes et sieigneurs, avecque mille chevalz ou environ, et fut reçu par le chapitre et bourgeois fort honorablement comme de coustume : *add. D et Liège Univ., 181, 182. Cf. Chronique latine de Jean de Stavelot.*
— ^b qui n'avoit que xvii ans d'eage, filz estoit de Aulbert duc de Bavière, comte de Hennau, de
20 Hollande, Zélande et Osterne et sieigneur de Frise : *B et Liège Univ. 181, 182.* — ^c L'an traize cents nonante susdit, sur le fin d'avril, emprès Valève et Borlé, pleut ung liqueur du couleur de sang. A Lamine, fut naiz une enfant fille ayant deux testes, ung corps, un piedz et les visaiges tournez l'ung contre l'autre : *add. D. Cf. Chronique latine de Jean de Stavelot.* — Miracle à Seraing d'un enfant noyé, qui fut resuscité par les prières de la glorieuse Vierge Marie. L'an mesme, en may, le
25 trentième jour, grand tremblement de terre en la cité de Liège : *add. D.* — ^d et l'abbatèrent pour tant que on arrestoit aucuns marchans de Dinant et de pays de Liège en France pour ce que celui Bollant avoit prins aucuns François et ransonné sur ledit chasteau Thierry : *B.*

(1) Everard Fonck, chanoine de Liège et d'Utrecht, mort en 1418. (Voir DE THÈUX, t. II, pp. 105-106.)

30 (2) Jean de Bavière était filz d'Albert, comte de Hollande, de Zélande, de Frise et de Hainaut. Son frère Guillaume, comte d'Ostrevant, épousa : 1^o Marie, fille de Charles V, roi de France; 2^o Marguerite, fille de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne. Ses sœurs épousèrent aussi de grands princes, Marguerite : Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne; Catherine : Guillaume, duc de Gueldre; Jeanne : Wenceslas, roi de Bohême; Yolende : Albert, duc d'Autriche,

35 (3) Château-Thierry. Voir t. I, p. 96, n. 3.

L'an susdit, furent maistres Johan le Cock et Giel de Bersez (1).

L'an devandit, la nuit de saint Martin, fut Gérard Denis mis sur la scalle devant le destroiet et ausy trois jours après, et puis décollé, pour ce qu'il avoit eslevé une faulse court de tenants.

L'an XIII^CIII^{XX} et XII, le troisième jour d'apvril, morut monsieur Robert, le cont de Namur (2). Et monsieur Guilbeaume, son aisé filz, fut cont pris. Et après, son frère Johan vendit le contée de Namur à Philippe, due de Bourgogne et conte de Flandre.

Après, en mois d'aoust, fut commenchy et jecté le fondement de la thour Sainet-Lambert et fut parfaiete l'an XIII^C et XXXIII. 10

L'an devandit, en mois d'aoust ^a, vint à Liège l'évesque d'Ancone (3) depart le pape Boniface de Rome, et apportat bulles de rabsoult de peine et de coulpe ^b, dont pour celle cause vindrent un grand nombre de gens de tous costée ^c à Liège audit évesque, lequell, chascun jour deux fois, faisoit absolution en l'engliese Sainete-Croix. Et ceste absolution envoyat le pape à 15 nostre pays pour ce que les Liégois avoint estéz tousiours à luy et à ses prédé-

^a vint à Liège ung légault du pape Boniface, lequel estoit évesque d'Ancone, lequel légault fist publier par toute le pays de Liège et de Cambraye que tous ceulx qui viendroient à luy ou à ses commissaires et lieutenants à confession, estans vrayz repentans de tous ses péchéz, qu'ils leurs donneroit pardons entiers de coulpe et de paine. Par quoy vindrent grande multitude de gens à 20 Liège pour avoir absolution de leurs péchéz. Lequel légault résidoit à Sainete-Croix, lequel donnoit deux fois le jour absolution. Et duroit la commission jusques à la Nativité Nostre Siegneur ensuyvant : *D. Cf. Chronique latine de Jean de Stavelot.* — ^b bulles et pardons et puissance de absoudre de paine et de coulpe : *B.* — ^c plusieurs gens de nostre pays et nos marchans : *A.*

(1) D'après Abry, Gilles de Bierset aurait été maître de la cité en 1587, puis, comme notre texte le 25 porte ci après, en 1595 et en 1599. (*Les Bourgmestres*, p. 98.) Maître Gilles de Bierset, civis quondam et magister communitatis Leodiensis, mourut le 4 octobre 1408. (*Nécrologe des Chartreux.*) En 1591, au lieu de Gilles de Bierset, Abry cite Henri Coen. C'est une erreur : Henri Coen était maître de la cité le 20 juin 1591. (*Chartes de Saint-Pierre*, p. 101.) Il fut donc élu en 1590.

(2) L'auteur est ici dans l'erreur. Robert n'a pas été comte de Namur. Le comte de Namur, 30 Guillaume I^{er}, surnommé le Riche, mourut le 1^{er} octobre 1591. Il eut pour successeur son fils Guillaume II. D'après Croenendael, Robert de Namur, sire de Renaix et de Beaufort, mourut le 18 avril 1591.

(3) Guillaume della Vigna, trésorier d'Urbain VI et évêque d'Ancone. Voir t. I, p. 97, n. 1.

cesseurs parfaitement obéyssantz comme vrays filz de la Sainete-Engliese ^a.

L'an XIII^cIII^{xx} et XIII, en mois d'aoust, Johan de Bavière allat à grande puissance, seavoir 800 lances ^b chevauchié sour l'archevesqué de Coullongne et avoit avec luy vin^c glaives, et son frère le conte Guilheume d'Oustreval et le
 5 due de Gelre, leur souroige, lequel due de Gelre ⁽¹⁾ avoit convenu, parmy une somme d'argent, de livrer sondit souroige à l'archevesque ^c, dont qu'il retournat à Liège et racomptat tout cela à son pays. Le xii^e jour de septembre, l'an devantdit, le pays accorda l'ost sur le due de Gelre. Le jour de saint Lambert, Baldwin del Roche ⁽²⁾, avec XLV lances que Henry de Perweis avoit à Stochem
 10 laissyé, receupvèrent les Gelrois qui estoient là venus et les desconfrent et occirent LXXV personnes.

L'an XIII^cLXXXIII, fut la feste de la Visitation Nostre-Dame ordonnée ^d.

^a Item les deux thours de l'église de Liège à deus costéz du vieux chœur abbatues et renversées en partie par tempeste. Item le clochier de Sainet-Johan-Evangéliste et des Chartroux, pareillement les deux
 15 thours de Sainet-Jacque furent endommaigés par tonnoires et tempestes, et entrat le tonnoire dedens le réfectoire et gatat toutes les imaiges : *add. D. Cf. ZANTFLIET, col. 340.* — ^b à grande... : *omis A.* — ^c et en avoit jay reçu grand somme de deniers : *B.* — ^d premierement en juillet : *add. B.* Item en mesme temps, à Sainetz-Jacque, à la feste de tous les Sainets, par les charbons et feu laissyé derier par ceulx qui avoient sonnè les cloches, furent successivement (brulés) la cuisine, la barberie
 20 et plussieurs chambres des hestes : *add. D. Cf. ZANTFLIET, col. 345.* — L'an mesme, émotion de peuple à Sainctron contre l'abbé, pour et à l'occasion d'un brasseur lequel avoit esté occis on ne scait par qui, qui fut cause de grande discorde, qu'il advint entre les religieux et bourgeois de Sainctron. Car le bourghemaistre, son confrère en l'office, fait porter le corps mort à Liège et monstrier publiquement et tellement qu'il incitat le peuple contre l'abbé et couvent de Sainctron, et fait sa cause bonne ;
 25 parquoy de chascun mestier de Liège furent ordonneis octo ou diex hommes, lesquels avecque ceulx de Sainctron bruslèrent l'abbaye de Sainet-Tron et la maison de Ordinghen appartenante à la mère de l'abbé dudit Sainctron ; mais à dernier, par le moyen d'aucuns bons amys, la paix fut faicte en tel manière que les bourgeois payeroient à cause qu'il avoient alléz et faicte contre sa juridiction et, contre

(1) Guillaume I^{er}, duc de Gueldre, avait épousé Catherinc, veuve de Jean de Bavière. Voir t. I, p. 95, n. 1 et p. 95, n. 1.

(2) Baudouin delle Roche fut maître de la cité en 1397, comme on le voit plus loin. Ici nous sommes d'accord avec Abry. (Voir *Les Bourgmestres*, p. 111.) Mais contrairement aux indications du *Recueil héraldique*, il fut élu, une seconde fois, en 1401, car on le trouve cité comme maître le 17 mars 1402. (*Chartes de Saint-Pierre*, p. 150.) Il apparaît, en 1374, avec la qualité d'écuier, seigneur de Flémalle, fils de Jacques delle Roche, époux de Mente, fille de Gérard Pauster de Tongres. (*Cartulaire du Val-Benoît*, pp. 595, 596, 602, 605, 606. — *ПЕРМОУРТ*, I, p. 275 ; II, p. 352.)

L'an 1594. mourut le pape Clément en septembre ^a.

L'an XIII^cLXXXV, en aoust, l'eslu se plaidit de plusieurs de ban de de Seraingne pardevant les eschevins de Liège à cause d'ung boscage et les fist clamer au peron et forjuger ^b. Adonc les susdits de ban de Seraingne (¹) soy vindre comme bourgeois déplandre à Liège et qu'ils vouloient rattendre la loy ⁵ du pays, veu qu'ils estoient en possession dudit boscage et disoient que c'estoit leur héritage ^c. Adonc les maistres Piron le Robier et Giel de Biersez commandèrent à Henry Coen, maieur et les eschevins, que ils rappellassent ladite proclamation au peron et que ceux dudit ban fussent traités comme bourgeois, ce que ils ne voulurent faire, par quoy les bourgemaistres firent crier albains le ¹⁰ mair et les eschevins de Liège ^d. Adonc l'eslu fist houehier ceux de ban à l'anneau du palais, et pareillement ceux de Tongre et de Saint-Trond et procéda jusqu'au 4^e appelle, lequel il fit accomplir ^e. Alors les maistres firent commander à leurs bourgeois que ilz ny fussent point devant la paix pour estre homme monsieur à appeler ceux de ban. Item à quarte appeale. monsieur ¹⁵ fist aller sonner la blanche cloche et fist par les hommes de son hostel finé le quatrième appeale, et soy partit le lendemain et mist sa cour spirituelle et son

la loix de droit, avoient affligéz et enchasséz les religieux hors de leurs maison et habitation, à l'évesque diex milles florins de Rhyns, et à l'abbé et couvent siex milles, et ainsy fut la paix faite (²). A dernier retournèrent le neuffvième de juillet les religieux accompaigné de la noblesse, après avoir ²⁰ demouré et esté hors de leur abbaye environ de quatre ans : *add. D. Cf. ZANTFLIET, col. 342.* — L'an mesme, fut premièrement trouvée l'art et science de faire artilleries aux Augsbourgh en Allemaingne par ung moisne, comme plusieurs eserivent : *add. D et B¹ en note marginale.* — ^a L'an mesme, tombit en la Basse Savenier un pan de mur de Saint-Martin en hault, par lequel furent abbatues sept petites maisons et i fut une femme suffoquée. L'an mesme, abondance de vin : *add. D.* ²⁵ — ^b clamer vogiéz au peron : A. — clamer forjugéz au peron : C. — ^c et maintenoient que ledit bois estoit à eux : A, *Ville de Liège, de Th., 155, fol. 284 v^o.* — ^d les rappellent, car ils vouloient attendre jugement de la cité, pour ce qu'ils estoient bourgeois. Le maieur et les eschevins firent avan à peron. Alors les maistres et eschevins proclamèrent maieur et eschevins albains : A, *Ville de Liège, de Th., 155, fol. 284 v^o.* — ^e et procéda... : *omis A, Ville de Liège, de Th., 155, col. 284 v^o.* 50

(¹) Cf. G. KURTH. *L'origine des querelles entre Jean de Bavière et les Liégeois. L'affaire de Seraing en 1595.* (B. A. R. B., 1908, p. 485.)

(²) Paix avec les habitants de Saint-Trond, 17 mai 1595. (*Cartulaire de l'abbaye de Saint-Trond*, II, pp. 117 et suiv.)

seaul à Diest, dont Baldwin, monsieur de Monjardin et les maistres tiendront sur ce plusieurs journées. La nuit de Noël, fut faite la paix ^a selon un certain plaekar ⁽¹⁾, et dit on que le mambour eut à l'esleu un^m francs, pris hors des subsides concédé audit esleu ^b.

8 L'an 1596 ^c, le xxx^e jour de janvier, Gelrois ardirent par nuit Viseit, et le lendemain, l'esleu et la cité allèrent jusques à Dolhen, mais ilz ne trouvèrent personnes.

Le xiii^e jour de février, fut très grande l'eaue ^d. En ceste année mesme, fut le muyd de blé assys à vi livres, et furent commis ^e gens pour garder qu'on ne
10 minast point de grains hors de pays ^f, mais plusieurs des gardes prindrent argent et les laissoit hors ennuier, dont ilz en furent bannys ^g.

A la saint Jacques, furent maistres aux boisteletz et Wathier de Berses et Jacquin de Weize ⁽²⁾.

En aoust, le duc Albert de Hollande allat en Frise.

15 ^a et la court remist à Liège : *B¹ en note marginale.* — ^b pris hors...au dit esleu : *omis A.* — L'an mesme, fut à monastère des Carmes mise et assiese l'imaige de la Vierge Marie, laquelle on disoit estre de la haulteur de la Vierge Marie. L'an mesme, miracle audit couvent. Cas merveilleux d'un eschevin de Sart battu au champs par un esprit maling. L'an mesme, estoit le pays en fort grande trouble et guerres, parquoy, pour prier Dieu pour la paix, furent célèbres plusieurs spéciales
20 messes et processions générales, ens quelles discord survint entre les religieux de Sainct-Jacque et Sainct-Laurent pour la préminence et fut ordonné lors qu'il iroient ensemble. — L'an mesme, tremblement de terre à Liège, le troizième jour de juin, tellement que les platz se remuoient sur les planches : *add. D et B¹ en note marginale. Cf. Chronique latine de Jean de Stavelot.* — ^e le dernier de janvier, par un dimanche environ minuit, fut prinse Visé par eschelles improvisement par
25 Geldrois et plusieurs bourgeois en leurs propres maisons prins prisonniers et furent tous pilliez et plusieurs maisons brusleis, quoy entendu par Liégeois, incontinent sortirent avec l'évesque, lequel fut en grand danger de sa personne par aucuns malvoillans qui, sans aucuns raisons, le disoient et accusoient de ce coupable : *add. D. Cf. Chronique latine de Jean de Stavelot.* — ^d et telle que depuis cent ans on n'avoit veu les pareilles et durèrent huit jours : *add. B et D.* — ^e commis
30 deux : *D.* — ^f qui furent Renier de Juppelle et Johan Mathie : *add. D.* — ^g bannis avec quatre autres leurs compaignons : *add. D.*

(1) Le 29 décembre 1795, Paix de Caster. Cf. *Recueil Ord. princip.*, t. I, p. 575.

(2) Par suite des brigues pour la magistrature, les maîtres de la cité furent cette année tirés au sort par un enfant, hors d'un panier contenant treize boîtes d'argent avec les noms d'autant de bourgeois
35 qui choisirent soixante députés dans une assemblée du peuple convoquée aux Frères-Mineurs. Sur Walter de Bierset, voir p. 219, n. 1. Jacquemin de Weize est cité, en 1402, comme ancien bourgmestre de Liège et échevin de Jupille. (PONCELET, *Chartes de Saint-Pierre*, p. 150.)

L'an XIII^CXCVII, à la sainte Jacque, le peuple esleut Baldwin del Roche et Johan le Coek ⁽¹⁾.

L'an XIII^CXCVII, en mois de septembre, trespasat en Avignon messire Persan de Rochefort dont cy devant est faite mention ^a.

En cest an, esmeut la guerre entre la ducesse Johanne de Brabant et le due s de Gelre à cause d'un eseuwier de due de Gelre qui avoit esté occis à Bois le due. Adonc siegneur Renart de Skonvorst ⁽²⁾, qui estoit ennemys au due de Gelre, vint à Liège et devint bourgeoy du Liège, et procurat tant aval la cité par argent ^b qu'il eut plusieurs amys contre le due de Gelre. Et par l'information dudit siegneur Renart, madame de Brabant requist d'avoir passage pour aller 10 sur le due de Gelre, ce que luy fust tantost ottroyé et l'ost avec entièrement, pour ce qu'il avoit arse Viseit, non obstant que le due avoit plusieurs fois voulu amender aux Liégeois et venir à la journée. Le due de Gelre assiégat Boisledue, mais rien ne prouffitait. Madame de Brabant vint à Treiet avec toutes ses gens et envoyat à Liège deux cursieurs pour porter aux maistres banniers ^c en 15 pryant qu'on les vouldis suivre. Adonc les souldatz de madame alloient ardre en la duchée de Jullé, mais par famynne ils retournèrent après de madame

^a L'an traize cents nonante sept, in erastino Sancti Lamberti, Liégeois hors de la cité sortirent en armes avec l'évesque et damoisea Reynard de Schoenvorst, siegneur temporele et chevalier, estoit pareillement siegneur de Sichein, lequel peu devant par argent c'estoit faiet bourgeois de 20 Liège, et s'en allèrent lesdits Liégeois vers la duché de Geldre, et estoient avecque eulx Tongrois et ceulx de Hasque en allant bruslèrent la ville d'Echt et plusieurs autres villes du pays de Geldres, commençant à Echt à Horne et tousiours s'en allant vers Ruremonde, et après diex jours, se mirent en chemin pour retourner sans aucun dommaige ou empêchement, sauve qu'en retournant après de pont de Mersen, aucuns Geldrois se monstrèrent comme si eussent volut assaillir l'armée des Liégeois et 25 pour le bruit et confusion qui s'eslevat entre Liégeois, le cheval de Johan le Cocqz bourghemaistre esboventé portat son maistre en l'eau à la mal heure, car il y fut noyé et plusieurs y furent tuéz : *add. D. Cf. Chronique latine de Jean de Stavelot.* — L'an 1397, la siegneurie de Nemours fut érigié en duché par le roy Charles sixième et en fut le premier due Charles, roy de Navarre, filz de roy de Navarre, conte d'Evreux, qui fit beaucoup de mal en France au temps du roy Charles 30 cinquième (Annales de France) : *note marginale de B¹.* — ^b par argent : *omis A.* — ^c les maistres banniers : *B¹.* — les banniers des maistres : *B.*

⁽¹⁾ Sur Bandouin delle Roche, voir p. 229, n. 2 et t. I, p. 107, n. 1. Sur Jean le Coek, p. 200, n. 2 et t. I, p. 86, n. 2.

⁽²⁾ Sur Renard de Skonvorst, voir t. I, p. 100, n. 3 et 4.

à Treict. Lendemain del saint Lambert, les Liégeois yssèrent hors et eurent grand peine avant qu'ilz parviendrent à Echt ^a (1), laquelle ils ardèrent et l'engliesc, et les orfèvres apportèrent à Nostre-Dame aux fons les cloches avec les joyaux ^b de l'église susdite et après ils coururent jusqu'à Ruremont et puis
 5 retournèrent vers Liège, mais le jour devant, qui fut le jour du saint Michiel, au pont à Mersen, la garnison des Gelrois courut sur les Liégeois qui furent trouvés delà le pont, et y fut le Cock, qui estoit maistre de Liège, noyé, et Giel de Coir (2) y fut occis et Renar de Borges. Adonc la cité voulut faire maistre Gérard Crulhon (3) par la mort dudit Cock, mais il ne la voulut point accepter.
 10 Si fut adonc esleu le Robeur.

L'an XIII^cXCVIII, en février, le jour de saint Matthie, le roy Wynclare de Bohême, qui estoit roy d'Allemaingne, passat à Franchimont pour aller vers Reims parler à roy de France, pour la cause de schisme, et pensat l'esleu Jehan de Bavier que ledit roy, qui avoit espousé ^c sa seur aînée ^d (4), viendroit
 15 à Liège, mais il ne vint point, ains s'en allat à Stavelou ou il demourat trois jours, et enportèrent ses gens de l'engliesc de Stavelou avec eux plusieurs livres notables.

En quaresme, les Gelrois ardirent en pays de Franchimont. Adonc fut ordonné l'ost d'aller en la duchée de Gelre et firent appareillement pour le
 20 mardy devant le saint Johan-Baptiste.

En ce temps, ung juif nommé Isaac vint à Liège et disoit qu'il se vouloit faire ^e baptiser, mais quant ce vint jour, il s'en allat par nuict.

Lendemain, le sieigneur de Perweis (5), sénéscalle de Loz, eserivit à l'esleu comment il avoit entendu que le duc de Gelre, à banniers desployés, vouloit

25 ^a Exhe : B, B''. — ^b avec les joyaux... : *omis* A. — ^c espousé : *omis* A. — ^d sa tante : B, D. — ^e faire : *omis* A.

(1) Sur Echt, voir t. I, p. 98, n. 1.

(2) Sur Gilles de Coir, voir p. 200, n. 1.

(3) Gérard Crawlhon, pêcheur, cité en 1409, 28 avril. (*Cartulaire de Saint-Lambert*, V, 42. —

30 Cf. LOYENS, I, p. 111.) Sur P. le Robeur, voir p. 216, n. 2.

(4) Wenceslas avait épousé Jeanne, sœur de Jean de Bavière. Cf. note 2 de la page 227.

(5) Henri de Horne, seigneur de Perwez. Cf. *Cartulaire de Saint-Lambert*, t. V, p. 51.

entrer dedens le pays, et l'esleu le lassat seavoir aux maistres, lesquellz se levint tantost à dimye nuit et vindrent au palais. Adonc l'esleu les requérat de chevauchier avec luy et qu'ils somonassent siegneur Baldwin de Monjardin ⁽¹⁾ de chevauchier avec. Ils disent qu'il le feroient, mais ilz furent si ensongnéz ^a de faire saillier une lettre de grand seaul de Sainet-Jacque pour certain argent ⁵ qu'ilz avoient presté à la cité, qu'ilz négligeoint à faire la requeste devant dite. Au matin, le due vint ardre en la contée de Los, sy que à l'heur de vespre, quant la cité le sceut, s'armoit, mais ilz furent ralers leurs chemins. Lendemain, l'esleu démonstrat tout ce sur le palais comment les maistres avoient fait comme desusdit. Mais les maistres disoient qu'ils n'osoient destroubler le peuple par ¹⁰ nuit ^b, car souvent on disoit semblable chose qu'on trouvoit le contraire. Mais non obstant, la cité les privat et esleut à maistres siegneur Jehan de Seraing ⁽²⁾ et Jacqmin de Weize jusques à la sainet Jacque et del sainet Jacque en un an.

Le merquedy devant le sainet Jan-Baptiste, monsiegneur yssut dehors, et Everard, filz siegneur Everard de la Marche, portat le standart ⁽³⁾, et la cité et ¹⁵ le pays aussy. Et le jour de sainet Johan, vindrent al Nowe stat ⁽⁴⁾ et la trouvèrent vuyde. Mais ilz trouvèrent xix prisonniers de Loz et les mirent hors des ceppes. Adonc les Liégeois et Brabanchons abatirent ladite Nove stat et allèrent devant Rulmond, l'ung d'un costé, l'autre de l'autre. Les huylleurs abatirent bien xxx piedz de murailles et en eussent encor abbatu davantaiges, ²⁰ mais le due de Gelre, qui estoit tout près à Montfort, mandast l'esleu et les maistres pour traitier de paix le lundy, car les Brabechons estoient départy le dimenche, que le conte de Sainet-Poul ⁽⁵⁾ avoit gyet ^c. Et avoient les Liégeois

^a empêchés : B. — ^b pour rien : B, D. — ^c conduisoit : B, D.

(1) Sur Baudouin de Montjardin, voir p. 224, n. 2.

25

(2) Jean de Seraing, chevalier, seigneur de Houtain-Saint-Siméon. Abry est dans l'erreur en le donnant comme ayant été échevin. (*Les Bourgmestres*, p. 112.) Partisan des Haidroits, il fut décapité en 1408. Sur Jacquemin de Weize, voir p. 251, n. 2.

(3) En qualité de mambour de sa mère, Marie de Looz. (Voir p. 222, n. 2.)

(4) Nieuwstadt, à une lieue et demie de Sittard.

30

(5) Walerand de Luxembourg, comte de Ligny et de Saint-Pol.

xxi^e jour estéz là quant la paix fut faite et les lettres escriptes. Le xviii^e ^a jour de juillet, retournat Post à Liège.

Cest an mesme, à cause de la grande galée, ne fut nulz fruitz ^b.

L'an XIII^c nonante et IX, envoya le roy Charle de France plusieurs fois
5 à Liège ambassadeurs pour la schisme. Le premier jour de juing, vindrent
à Liège, depart le roy de Franche, maistre Pier Plains ⁽¹⁾, évesque et plusieurs
autre siegneurs. Les deux maistres qui avoient estéz esleuz viii saine deux
jours moins devant le sainte Jacque, assevoir siegneur Jehan Surles, filz
10 siegneur Bariet de Lardier ⁽²⁾, et Giel de Bierses mirent sur ce le palais
ensemble. Et la cité accordat que le pays fust mandé, voyant que la songne
touchoit a tous le pays généralement. Le xix^e jour de juing, tous le pays fut
ensemble ⁽³⁾. Adone les ambassadeurs requérèrent depart le roy de France qu'ilz
se voulussent subtraire et estre neutralz : c'est à dire de n'estre obéissantz
15 à nulle des deux papes, car autrement on ne viendroit à union. Et le roy
promettoit de donner lettre au pays d'aidier à celle cause le pays, si de rien on
le vouloit molesteire, moynant que le pays luy donnast lettre semblablement,
mais l'eslu estoit alors en Frise. Le pays requérait le siegneur Baldwin ^c de
Monjardin porter sur ce leurs lettres au roy de France, et rapporter semblable-

^a 13^e jour : B. — ^b L'an 1399, après Pasque, le roy de France envoyat un légault à Liège pour
20 obtenir consentement du pays de Liège de n'obéyr à aucun des deux pape de Rome et soustraire
toute obéyssance à eulx deubt et faire signer par toutes les villes du pays et pareillement par
l'évesque Bavaria et par toute la clergerie du pays de Liège, ce que fut accordé ⁽⁵⁾ et demourat en
telle neutralité jusques à l'an mille quatre cens et chincque : *add. D. Cf. Chronique latine de Jean
de Stavelot.* — Item l'an devant dit, le vingt quatrième jour d'octobre, fut chanté... : D. — ^c Baldwin :
25 *omis A.*

⁽¹⁾ Pierre Plaioul, évêque de Senlis de 1409 à 1418, théologien, né dans le diocèse de Liège. Voir
Biographie nationale, t. XVIII, col. 793.

⁽²⁾ Jean Surlet, fils de Fastré Baré Surlet, dit de Lardier. Cf. p. 201, n. 1 et t. I, p. 104, n. 1. Sur
Gilles de Bierset, voir p. 228, n. 1.

50 ⁽³⁾ Le 6 octobre 1399, Jean de Bavière et le clergé de Liège déclarent se soustraire à l'obéissance
du pape Boniface, à l'exemple du clergé de France. (*B. C. R. H.*, 5^e série, t. XIV, p. 554.) Le 5 août
précédent, le roi de France avait promis son secours à la Cité de Liège qui s'était aussi soustraite,
le 11 juin précédent, à l'obéissance du pape de Rome. Pièce n° 50 du dossier 1554 de la Chambre
Impériale aux Archives de l'État à Liège.

ment les lettres de roy, comme il fist. On en eut aux quattres vice archidiaeres (1), asseavoir Brabant, Hesbaigne, Condros et Campinne v^c frans, qui fut laidement asservir l'engliese ^a. Et ceey fut assez légierement ^b faiet pour le peuple, car quant le pape Urbain fut créé, la cité saillat de grand seaul avec l'empereur et les éleeteurs de obéir à Urbain et ses successeurs. Le patriarehe (2) ⁵ et maistre Pier Plains vindrent à Liège avec le siegneur de Monjardin, qui venoit de quérir ladite lettre, et trouvoient monsieur du Liège en palais. Et là fut tant par ces ambassadeurs que par les autres eleres du Liège disputée la matière de la neutralité, que ledit esleu donnat aussy lettre de ladite neutralité, avec ledit roy de France, madame de Brabant, le conte de Flandre ¹⁰ et le conte de Namur. Et fut accordéz que monsieur et la cité parteroient les biens des absents, qui estoient tant à la court d'un pape que de l'autre. L'an devantdit, le xxiii^e jour d'octobre, fut chantée par le susdit patriarehe, à Sainet-Lambert, spéciale messe du Sainet Esprit, et fut après messe faite, une noble procession avec cappes par toute la clergerie. ¹⁵

En ceste année mesme, le xxix^e jour de janvier, il neigeat très fortement.

NOTA. — *Que le souventdit maistre Johan d'Oultre Mouse ne fist plus avant de cestes presentes chronicques, ne scay^c si il mourut en ce temps.*

Sensuyent quelques advenuz abrèviéz extraites par Johan de Stavelot des chronicques faites par Humbert de Pas, clerc des XII siegneurs de pays ²⁰ du Liège

^a qui fut grand déshonneur de ainsi asservir l'église : *B et D*. — ^b pauvrement : *B*. — ^c il faut qu'il mourut : *B¹*. — il convient qu'il : *B*.

(1) Selon FISEN, t. II, p. 456, quatre chanoines de Saint-Lambert, archidiaeres de Brabant, de Hesbaye, de Famenne et de Campine, remplissaient à ce moment les fonctions de cardinaux à Rome. 25 Leurs noms sont restés inconnus.

(2) D'après FISEN, c'était Thomas, patriarehe d'Alexandrie. Mais EUBEL, *Hierarchia catholica*, p. 82, signale pour patriarehe à ce moment Simon de Cramaud, évêque de Carcassone.

Annotations sur les années 1401 à 1506.

Après l'année 1400, les manuscrits que nous avons cités plus haut (voir p. 144) se continuent en nous fournissant un abrégé de la chronique française de Jean de Stavelot ⁽¹⁾, puis d'Adrien d'Oudenbosch et de Jean de Looz. Nous y trouvons ainsi la fin du règne de Jean de Bavière (1400-1418), le règne de Jean de Walenrode (1418-1419), ceux de Jean de Heynsberg (1419-1456), de Louis de Bourbon (1456-1482) et de Jean de Hornes (1482-1506).

Au texte de ces chroniques-sources que nous venons d'indiquer sont entremêlées quelques additions qui ne deviennent guère d'une certaine importance que sous Louis de Bourbon. Ces notes complémentaires sont un peu plus nombreuses dans le manuscrit *D*; mais elles sont presque toutes traduites de Jean de Brusthem. Comme nous les avons données précédemment d'après le texte de ce chroniqueur, nous pouvons les négliger ici.

Règne de Jean de Bavière.

15 *J. de Stavelot*, p. 17, 1-13. — 1401. Peste générale de laquelle moururent en la cité douze mille personnes; l'abbaye de Sainet-Jacque eut fort à souffrir et moururent en peu de temps trois abbéz et douzes religieux, comme on voit encor sur ung pierre à costéz du chœur par devers les encloistres ⁽²⁾. (Ms. 4, p. 643; ms. 6, fol. 217.) ⁽³⁾.

20 ⁽¹⁾ A l'année 1400 : S'ensuyvent quelques advenus abrèviéz extraietes par Johan de Stavelot des chroniques faites par Humbert de Pas, clere des XII seigneurs de pays de Liège.

A l'année 1419 : icy finent les chroniques escriptz par Johan de Stavelot hors Humbert de Pas susdit. S'ensuyvent, jusques à l'année 1449, auquel an il mourut, eculx de son temps.

⁽²⁾ Sur eet événement, voir D. U. BERLIÈRE, *Monasticon*, t. II, pp. 19-20.

25 ⁽³⁾ Désormais les manuscrits seront désignés par le numéro de la liste qu'on trouvera ci-après.

J. de Stavelot, p. 145, 1-3. — 1408. En mesme temps, Guilheame conte de Namur, homme dévôte et aymant la religion christiane, vollant réformer l'abbaye de Mollins, situé en sa conté susdit, point loing de Bouvigne, en laquel estoient des dammes ne vivantes point selon leurs ordres, impétrat à ehapitre de Cisterne d'en chasser les dittes dammes et en leurs places remettre 5 des hommes dévôtes et vivantes selon leurs règles, touttefois donnant aux dietes dammes des pensions vitales, lesquelles s'en allèrent demourer en plussieurs lieux. A laquel monastère le dit conte et sa femme, appelée Margarite de Haracourt, damme temporelle de Béthune, fait des grandes aulmoines, principalement de caliees, chasseurs, de ehappes et plussieurs aultres ornemens 10 des églises (1). (Ms. 4, p. 662.)

J. de Stavelot, p. 159, 4-10. — 1415. L'an susdit, le vingt huitième de février, fut consacré la chapelle de Mouhault en l'honneur de saincte Gertruyde. (Ms. 4, p. 665.)

Règne de Jean de Heynsberg.

15

J. de Stavelot, p. 234, 4-9. — 1425. L'an mesme, fut fondé le convent des frères eroisiers auprès de Borchloen et Zepperen. (Ms. 4, p. 677.)

J. de Stavelot, p. 241, 4-13. — 1428. ... et pareillement du consentement de vénérable siegneur Herman Albert, ehannoine de Liège et archidiaere de Condros. (Ms. 4, p. 678.)

20

Wachtendonck, dans le manuserit 4, ajoute les notes suivantes :

L'an 1429, le 21 de février, mons^r l'évesque de Liège requist au elergé de Liège s'ils ne vouloient contribuer pour subvenir aux nécessités du pays, lesquels respondirent qu'ils ferient te tout comme aultrefois il avoit fait et

(1) Sur l'abbaye de Moulins, voir D. U. BERTIÈRE, *Monasticon*, pp. 82-85. Guillaume II, marquis de 25 Namur, avait épousé : 1^o Marguerite de Bar; 2^o Jeanne, fille de Jean comte d'Harcourt.

contribué. Et le 23 dudit mois, messire Engelbert, seigneur d'Enghien ⁽¹⁾, defflat le pays et la cité de Liège.

L'an 1429, le premier de mars, les députés de la noblesse et des bonnes villes vindrent au chapitre de Liège où, présens les abbés, remonstrarent que, pour la
 5 garde du pays, il estoit nécessaire d'avoir bien 1,400 hommes d'armes et sept cens arbalestriers. A raison de quoy demandèrent s'ils serient d'intention de contribuer aux fraix pour entretenir la susdite gendarmerie. A quoy ils respondirent que sur ce il avioit dès au 21 de février dernier respondu à mons^r l'évesque. Le lendemain, 3^e de mars, vint à Liège messire Jacques
 10 de Viesville, echevalier, et maistre Philippe Longart ⁽²⁾, docteur, ambassadeurs du duc de Bourgoigne. Ce que par avant, au 28 de février, on avait publié à Liège de ne faire auleun tort aux dits ambassadeurs quand ils viendroient à Liège. A raison qu'il (le duc de Bourgoigne) avoit mis garnison à Bovignes, y furent envoyés sire Godefroid Melinel, chanoine de Liège, et Johan del Rouge
 15 Porte ⁽³⁾, secrétaire de Liège, lesquels retournèrent à Liège le 27 de février. Et le lendemain, 28 de février, mons^r l'évesque à Dinant, Wilheaulme de Villers et Johan del Vaulx avec Johan Barréz ⁽⁴⁾ qui là estoit avec 40 chevaux pour assister les Dinantois. Et le sieur Thiery de Wenberg fut envoyé à Tuwin.

20 Le duc demandoit que, suyvant le traitié et accord cy devant fait, la thour de Montorgeuille, seituée à Dinant, fusse démolie. Item qu'on luy rendasse 17 villaiges appartenantes à la comté de Namur, laquelle luy estoit dévolue par le trespas de Jehan conte de Namur, décédé le premier jour de mars. Item demandoit cinque cens escus d'or que ceux de Dinant devoient à son feu

25 ⁽¹⁾ Sur Englebert d'Enghien, seigneur de Morialmé, cf. DUNTER, *Chronica*, t. III, pp. 455 et 859. DAVIS, *Histoire... du XV^e siècle*, p. 209.

⁽²⁾ Jean de Stavelot, *Chronique*, p. 244, nomme ces ambassadeurs Jacques de Viesville et Philippe Montgart.

30 ⁽³⁾ Jean de Stavelot les nomme plus exactement Godefroid Mecking et Jean delle Rouge Porte. Sur le premier, chanoine de Saint-Lambert et prévôt de Fosses, voir DE THEUX, *op. cit.*, t. II, p. 199; DAVIS, *op. cit.*, p. 262.

⁽⁴⁾ Guillaume de Villers, Jean Bareit de Wez sont plusieurs fois cités dans le tome V du *Cartulaire de Saint-Lambert*.

oncle Jean de Bavière, ayant l'action de Madame Jacqueline de Hollande, sa cousine. Item mille coronnes d'or héritaables deus à feu son père. Sur ce fut arrêté qu'on enverroit des députés dedens 15 jours à Malines pour décider l'affaire. Avant lequel terme expiré, le duc mandat qu'il ne s'y pouvoit trouver, mais que, le 15 de mars, se trouveroit à Namur et là ils viendront s'ils leurs 5 plaisoit.

J. de Stavelot, p. 294, 1-18. — 1453. L'an XXXIII, la veille des Roys, Walthier d'Antin avec ses amis et adhérens, soy levirent et firent grande congrégation. Mais par leur imagination secrette, il avoient desia gagnéz plusieurs cave de marché, et estoient retiréz dedans les diet plusieurs de leur 10 complice arméz. Mais ung servant allant tirer de la bier, fut constrent par eulx ne point révéler ce qu'il avoit trouvéz à personne du monde, tellement qu'il fit seriment ne le pas dire à homme du monde. Dont estant retourné en la cuisine avec sa bier, començat à parler aux erama, et luy comenee à dire, en présence de son maistre et de sa maitresse et de plusieurs aultre qu'estoient en 15 la maison : « Crama, crama, il te fault seavoir que j'ay prumy de ne dire mot à personne de ce que à cest heure j'ay trouvé, mais à toy je le puis bien dire. Ce que nostre cave est remplie de soldat. » Alors, ce entendant, furent tous massaeré. Il y en avoit d'aultre qui avoyent desia gaigné les degreitz de Sainet-Lambert à bannier déployée, dont les bourgeois avec les xxxii mestiers de ce 20 furent advertis et secrètement envoyarent garde au pont d'Amereourt, au pont des Arhes, au pont d'Isle et en Féronstrée, et de là, par bonne ordonnance, à bannière desployée, vindrent sur le marchiet, et fut le dit Walthier reboutté. Lors tous leurs biens furent confisqués et leurs maisons rassées, et bannis pour pour jamais; mais d'auleuns d'eulx rachaptèrent leur paix par argent, et leur 25 trahison est tous les ans, le jour des Roys, publyé sur le marchiet. (Ms. 6, fol. 86, et ms. 7, fol. 113 v°.)

Les manuserits *B*, c'est-à-dire nos 2, 3, 5 et suivants, continuent à résumer le texte de Jean de Stavelot. Lorsque celui-ci finit en 1446, le 30 manuserit ajoute quelques notes comme continuation du règne de Jean de Heynsberg.

Quant au manuscrit *D* ou n° 4, à partir de 1428, il emprunte le texte d'Adrien d'Oudenbosch, en y faisant certaines additions.

Nous donnerons donc séparément :

- 1° Les annotations du manuscrit *D* au texte d'Adrien d'Oudenbosch;
- 2° La fin du règne de Jean de Heysberg, d'après les manuscrits *B*.

1° *Annotations du manuscrit 4 au texte d'A. d'Oudenbosch.*
Fin du règne de J. de Heysberg.

L'an mille CCCC et trente six, du mois d'aoust le quatrième jour, furent publiés à peron de par les maistres à certains stutz et somme d'argent Michelot de Riweron, Albert de Bernalmont, Collar delle Chayne, portant qu'ilz avoient auleunement alléz allencontre du crys de la lettre dessus escriptes d'alliance (1).

Item pareillement Robert de Mons fut criéz à trois ans, veu qui s'estoit remonstré devant trois ans, ausquels il avoit esté criéz.

Item l'an quatorze cents trente huit, le xx^e de jung, furent publiés au peron selon le premier cry (2) à tousiours Johan de Bolzée, Lambert le Maire et Johan de Somerie par vigheur d'une certaine enquete où il fut trovéz qu'il avoient assisté Johan de Harzée et Johan de Burguilés, qui sont de premier crys, quand il furent à Treiet.

L'an quatorze cents trente eineque, l'empereur Sigismond, ayant information entier des exeès faitz et perpétréz par les dits séducteurs rebelles et criminelz, at approuvée et confirméz les confiscations et appréhensions des biens des dits séducteurs comme criminels de crimes de lèze majesté, et furent de ees lettres passées et approuvées par le dit empereur au mesme an, lesquels sont enfermées en certain coffre qui est en la grande salle de la Violette (3). (Ms. 4, pp. 692-693.)

(1) Voir le texte de cette lettre dans DE RAM, p. 391.

(2) Ce premier cri est la condamnation de W. Datin et de ses complices le 2 avril 1435, publiée par DE RAM, *op. cit.*, p. 389. Johan de Harzée et Johan de Burguiles (de Bergilers) y sont nommés Johan de Harche et Johan de Bruijuiet.

(3) Ce diplôme impérial fut donné, non en 1435, mais le 14 juillet 1437. L'original se trouvait encore dans les coffres de Saint-Jacques en 1676. Il est publié par DE RAM, *op. cit.*, p. 398.

A. d'Oudenbosch, p. 20, 1-3. — 1442. An mesme, au moys de may le quatrième jour, furent jecteis les fondemens de la grande thour de l'église Nostre-Dame de Tongre. (Ms. 4, p. 699.)

A. d'Oudenbosch, p. 31, 1-3. — 1449^a. Ung oussy des plus honorables bourgeois de Huy qui, ayant accomplie son voyaige, se vouloit retourner à son pays, il ouit dire à ung de ses compaignons que son confesseur ne le pouvoit absoudre pour ce qu'il estoit présent quant le frère mineur pendit ses compaignons (1) et que après coup fut bruslé en récompense, eomme dit est; lequel toutteffois disant qu'il n'avoit point mis les mains à luy et qu'il n'avoit nul office fut absoulz de ses péehéz à telle condition que jamais ne seroit présent 10 où on feroit telle choese. Ledit bourgeois oyant ce, estonné, commença à dire : « heu que feray-je, qui at estéz quéry le feu, et apporté pour et avec lequel ledit frère at estéz bruslé, mais toutteffois je ne seavois ce que damoisea Alexandre voloit faire dudit feu, quant il le me envoyat quérir. Je m'en n'at point confessé. Mais, je vous prie, rattendé moy ung peu tant que j'aye 15 retournéz à mon confesseur pour le confesser et raconté eomme le tout est advenn. » Quant il fut retourné à son confesseur et luy eut tout déclaré, le prestre fort esmerveillé et estonnéz demandat s'il se tenoit pour ung bon christien et ceulx de son pays. Il respondit que ouy et pour vray christien. A dernier luy commandat de faire pénitance publique en sa paroche en ung 20 jour solempnel, en blanc linge, et qu'il racontast à tous ceulx qui demanderoient parquoy il faisoit telle pénitance leurs déclarast la cause, et s'il sevoit auleuns en la mesme cause coupables, le plus tost qu'il peuuisse les dénonchast ou les fist dénoncher; estant ce eas publié en la cité, il fut annunchié aux confesseurs de faire inquisition de ce fait et pour faire craindre les aultres leurs enjoïn- 25

^a L'an mesme (1448), fut fondé l'hermitage Saint-Maur (2) entre les montagnes derrier Saint-Gille par messieurs de Saint-Lambert et consacré par l'évêque : *manuscrit 46*.

(1) Voir ADRIEN D'OUDEBOSCH, p. 17.

(2) GOBERT, *Liège à travers les âges*, t. IV, p. 454, pense que cet ermitage fut établi à Fragnée à la fin du XV^e siècle.

dissoient dignes et publiques pénitances, mais trop tarde car la plus grande partie estoient trespasés (1). (Ms. 4, pp. 712-713.)

A. d'Oudenbosch, p. 51, 1-23. — 1449 (2). L'an mesme, le jour devant saint Michil, ung feu par accident bruslat une maison toute noeuft, passé 5 huit ans faicte, qu'estoit la brassine et le fourny de l'abbaye de Saint-Laurent et i feit des grands dommaige, point tant pour la combustion de la maison que pour la personne de l'abbé que doresnavant commencea à resver et défaillier, qui presttoit argent à aucuns, de quoy on ne sçait à parler, et celat à grand dommaige dudit monastère ^a. (Ms. 4, pp. 713-714.)

10 *A. d'Oudenbosch*, p. 43, 1-21. — 1455 (2). En ce temps mesme, l'abbé de Saint Laurent (3) estant devenu resveur ou comme innocent, il diminuoit tous les jours, et ceulx qui gouvernoient l'abbaye soubz luy, il dispandoient toutes les biens de l'abbaye, ce que voyant les religieux demandèrent l'évesque qu'il luy pleut d'y vouloir remédier. Lequel respondit que volontier, devant 15 que alier en Hollande. Et estant revenu à Liège, en cellant ce qu'il avoit fait, visitat le monastère de Sainstz-Laurent en propre personne, memnant avec luy le prieur des Chartroux (4) et le prieur des Carmes, notable homme, et frère Johan de Goes (5), provinciale des monastères réformés, et examinât

Cf. Brusthem, fol. 259; II, 97.
Hist. mon.
S. Laurentii,
Ampl. Coll.,
IV, 1137.

^a L'an 1452, se fit une tempeste espouvantable, tombant hors du ciel des pierres triangulaires 20 comme on en voit encor en la maison du prince d'Orenge à Bruxelles, qui causèrent de très grands dommages : *manuscrit 46*.

(1) Un texte latin identique se retrouve dans le manuscrit B d'Herman de Wachtendonck, Bibliothèque royale, n^{os} 14565-67.

(2) Mêmes textes latins dans le manuscrit Wachtendonck.

25 (3) Sur la visite canonique que l'évêque voulut faire à Saint-Laurent, voir D. U. BERLIÈRE, *Monasticon*, t. II, p. 49. L'abbé était alors Henri delle Cheraux, 1434-1459.

(4) Jacques de Gruitrode, profès du couvent des Chartreux de Liège, prieur une première fois en 1440, absous à sa demande et transféré au priorat de Zierickzee, de nouveau prieur à Liège en 1447 jusqu'à sa mort, le 12 février 1475. Cf. *Cartulaire des Chartreux*, fol. 62 v^o, et *Biographie nationale* 50 t. X, col. 75-77.

(5) Sur Jean Goes, t. I, p. 589.

tous les religieux dudit monastère à plus petit jusques à plus grand en propre personne luy mesme. Les amys du l'abbé avec auleuns du grand chapitre se mirent allenecontre tant qu'il peurent, car il pensoyent que l'évesque voulsist priver l'abbé et mettre en sa place Arnold Loon ⁽¹⁾, lequel estoit chappellain dudit abbé et mengeant tousiours à sa table. Toutteffois c'estoit le principal 5 promoteur de la cause de celuy et faisoit partie avec le couvent, car il craindoit que l'abbé ne fist ung de ses cousins abbé, et l'autre prieur de quelque priorie. Et rendirent toute paine pour pouvoir résister à l'évesque. Et en la fin vint en la mémoire d'un d'eulx que l'évesque ne pouvoit et ne debvoit visiter les monastère, sinon avec deux de ses confrères de la grande église, aultrement 10 tout ce qu'il feroit sans son chapitre ne vaudroit rien, parquoy y furent envoyéz trois confrere au chapitre, seavoir M. Judocus de Marca ⁽²⁾, M. Johan de Stembereh ⁽³⁾ et Franeque Halpont ⁽⁴⁾, et défendirent au dit visitateurs qu'il n'allassent plus avant en la diete visitation, et en cassant de par le chapitre tout ce qu'il avoient faiet et en convocuant le couvent, leurs commandèrent 15 qu'il n'eussent plus admettre nec ouyr lesdits visitateurs. Ce que entendant l'évesque fut fort courouchié et presque il battit maistre Jace, mais le chantre de Liège y survint, appelé Arnould de Eldris ⁽⁵⁾, lequel conseilla l'abbé de appeller, car Johan de Hynsberg avoit renouchié son éveschié, parquoy lende-

⁽¹⁾ Arnoul Loon de Kemexhe, abbé de 1459 à 1475. Cf. D. U. BELLIÈRE, *op. cit.*, p. 50. 20

⁽²⁾ Josse de la Marck, chanoine de Saint-Lambert depuis 1444, mort en 1470. (DE THEUX, t. II, p. 247). On le dit fils de Gérard et petit-fils d'Everard comte de la Marek. Le baron DE CHESTRET, *Histoire de la maison de la Marck*, p. 99, n. 2, considère Gérard comme un bâtard ou comme un membre de la famille liégeoise delle Marehe. Cette opinion est confirmée par plusieurs actes où le personnage apparait sous le nom de Josse de la Marche. Cf. *Cartulaire de Saint-Lambert*, t. V, nos 2826, 2855, 25 3000, 3001-3019.

⁽³⁾ Jean de Stembert, chanoine de Saint-Lambert en 1441, écolâtre en 1444, official en 1458. Cf. DE THEUX, t. II, p. 240; *Cartulaire de Saint-Lambert*, t. V, n° 2757; DE RAM, p. 482; *Analecles*, t. XXIII, p. 467.

⁽⁴⁾ Francon Halpont, vice-doyen en 1449, mort en 1472. Cf. DE THEUX, t. II, p. 241. 30

⁽⁵⁾ Arnold de Hamal, dit d'Elderen, seigneur de Warfusée et de Binderveld, chanoine de Saint-Lambert en 1429, grand-chantre et porte-scel en 1455, bailli de la cathédrale en 1470, mort le 11 mars 1480. Cf. DE THEUX, t. II, p. 212; *Cartulaire de Saint-Lambert*, t. V, nos 2999 et 3016.

main la fame de la résignation courut par toute. Et l'évesque dist qu'il revien-
droit pour concluyre. Ledit Hynsbergh ne abandonnat de faire la visitation en
le monastère de Saint-Laurent qu'il avoit encommenchié, mais ayant prin
avec luy le doyen et plussieurs des principaulx du chapitre de Liège. continuat
5 et ayant déposé les vieulx officiers, ils instituat des nouveaux et leurs donnat
ung réformation par escript. laquelle il commandat strictement de l'observer.
laquelle fut observée aussy longtemps qu'il administrat comme évesque. Mais
quant il fut divulgüé que le pape avoit accepté la renunciacion faicte par ledit
Hynsberch de l'éveschié de Liège, l'abbé incontinent déposit le prier par
10 Hynsberch institué et fait son cousin prier, contradisant et se opposant le
couvent. lequel fait ses déplaintes aux chapitre de Liège, por lequel chapitre le
cousin de l'abbé fut derechief démis de son office, et l'aulture fut refaiet prier.
(Ms. 4, pp. 724-727.)

2° *Fin du règne de Jean de Heynsberg, d'après les manuscrits B.*

15 L'an susdit (1446) (1), une partie du chasteau de Stochem tombit par
l'impétuosité de l'eaue. A. d'O., 41.

L'an mesme, estant l'évesque de Liège à Bruge ayant voluntéz d'aller en
Angletterre, luy fut dit que le due de Brabant avoit mis gens en chemin pour
le prendre; parquoy se partit d'illec secrètement et retourna en Liège avec ung
20 serviteur; et ne eessa de courir la poste jusques à ce qu'il fust à Diest. Et i
estoit à ce comis pour le prendre ung chevalier noméz Charle de la Tombe,
ayant espousée la fille bastarde dudit due de Brabant. Brusthem,
fol. 257.

L'an 1448, la généralité du bon mestiers des ruraix et toilliers (2) allat en
ung villaige nommé Delbroucq (3) appartenant à l'engliese de Liège, où estoit
25 une femme prisonnière pour larchin. Et le relaxèrent du lieu et l'amenèrent en

(1) Le manuserit 6 date ce fait de 1448.

(2) Il faut lire mestier des cureurs et toilliers. Les autres manuscrits B écrivent simplement le mestier des toilliers.

(3) Il s'agit du hameau de La Brouck, dépendance de Glain.

la Violette, mais ils furent contraints le relivrer au mesme lieu où l'avoient relaxé. et amendèrent le forfait depuis bien largement.

L'an mesme, l'évesque avec ses gens alla fourager et lever butin à Dipenbeeck, mais ceulx de Hasque de rechieff se mirent sus et le persuirent jusques à la porte de Curenge; et fut en grand danger de son corps, mais ils sceurent bien après pour combien. 5

A. d'O., 28.
J. de St., 600.

L'an susdit, ung gentilhomme de la mesme faction se volut venger de l'évesque et le défiât, et avoit louéz auleuns meschans pour le tuer, mais la choese fut descouverte, et furent auleuns de ses ministres prins et mis sur des roues. Ung orphèvre de Treiet, accuséz de ladicte faction, vint en Liège où ilz fut prins, mais fut par ceulx dudit mestiers relaxéz par force, de quoy furent depuis bien punis en la bourse. 10

L'an mesme ^a, s'eslevat ung vent si impétuelx que plusieurs maisons tant en la cité que hors furent reversées, pareillement le peron sur le marehié. 15

L'an 1449, le seigneur de Moreaulmé (1) fist brnsler en sa haulteur la maison d'ung homicide pour ce qu'il ne vouloit amender le faiet, dont l'évesque de ce adverty le fist adjourner par devant les hommes de fieff, et fut jugéz que à luy ne aultres gentilshommes de pays appartenoit faire telle choese, ayns à l'évesque seul, dont luy convint depuis payer à l'évesque l'amende. 20

A. d'O., 29.
Suff. Petri, 128.
Brusthem,
fol. 257.

L'an mesme, à la sainenet Jacque, fut en Liège grande dissention pour les officiers des mestiers, telement que plusieurs furent occis.

L'an susdit, comme l'évesque de Liège fust mis en chemin pour aller à Treiet, fut descouverte une trayson qu'avoient auleuns malvoillans conceu contre luy. Ung rellgieux apostat des frères mineurs de la cité, ayant une arc bendé et près pour tirer sus l'évesque, par volonté divine tombit à l'enverse, quoy appareu par ses complices, ils se mirent en fuite, et fut le bon religieux prins prisonniers, et auleuns jours après dégradé, puis livréz à la justice et eut 25

^a la nuit de la sainte Lucie : *add. du manuscrit 16.*

(1) Engelbert d'Enghien. Cf. plus haut, p. 259.

la teste couppé, et son corps mis sur une roue; pour le mesme cas furent décapiteis et mis en quatre quartiers Louis de Tiez ⁽¹⁾ et son frère, tous deux gentillhommes.

L'an 1450, l'église et abbaye de Florines ^a fut réédifiée. (*En note marginale dans manuscrit 2.*)

L'an 1451, fut en juillet une grande tempeste, et furent les grains destruiet où elle tombit. L'an mesme, le jour de Pasque vint le jour saint Marek qui est le xxv^e d'avril, et le jour de Sainet Sacrament le jour saint Johan-Baptist. L'an mesme, la saison vernale fut fort pluvieuse; toutteffois les fruiet de terre
10 profitèrent.

L'an 1452, fut grande mortalité à Treiet et lieux voisins. et fut l'hyvier fort pluvieux et peu de gallée.

L'an 1455. ceulx de Treiet bannirent hors de la ville Adulphe ⁽²⁾ mayeur de par l'évesque de Liège, par quoy ledit évesque envoya dire à Treiet qu'il
15 révocassent ledit bannissement, ce que faire ne volurent; par quoy furent appelléz à l'anneau du palais. Qui ni comparurent, et voulant l'évesque procéder contre culx en contumace, les Liégois ne le volurent permettre, mais depuis l'aceord fut faiete à Lovaingue par le duc Phillippe de Bourgogne.

A. d'O., 37.
Balau, *Chron.*,
I, 216.

L'an mesme, aulecuns officiers de l'évesque de Liège volurent prendre ung
20 moulmier de la ville de Treiet pour aulecuns excès par luy commis, dont icelluy moulmier soy pensant sauver, saulta en la rivière de Mouse et fut noyé. Par quoy sa femme et ses amys vindrent en Liège et firent plainte du cas, tellement que les mestiers vouloient que le cas fust publiéz et criéz au peron et que les susdits officiers fussent bannis; contre quoy l'évesque allégoit que ainsi ne se
25 devoit faire, car les malfaieteurs devent estre corrigiés comme avoit esté le dit moulmier, telement que à l'occasion de ce s'eument en la cité grand tumulte.

A. d'O., 42-43.

L'an mesme, la vendenge se fist à la saint Martin, et furent les vins fort dures.

^a Flones : *manuscrit 5.*

50 (1) Louis de Thys, fils de Rigaud de Thys. Cf. *Cartulaire de Saint-Lambert*, t. V, p. 112.

(2) Adolphe Happart. Cf. t. I, p. 217, n. 3.

A. d'O., 36 et 39. L'an susdit, Louis de Bourbon envoya au chappitre de Liège pour estre receu chanoine. mais yceulx furent constrainetz eulx retirer sans rien faire, dont le due de Brabant fut mal content, et pour l'apaiser. l'évesque de Liège luy promist et à dame Isabeau sa femme la première dignité d'archidiaconie qui vaequeroit en l'engliese de Liège à sa collation au dit Louis, mais ne tint 5 promesse, car peu de temps après vaequat l'archidiaconie de Campiegne, laquelle, à la request et instance d'auleuns et principalement de sa seure, le donna à fils du conte de Salme son nepveu, ce que luy fut depuis réprouvé par auleuns conseilliers du due de Bourgogne. auquel respondit qu'il avoit eneor 10 une dignité plus grande que l'autre. laquel pouvoit donner quand bon luy 10 sembleroit, entendant l'éveschié de Liège.

L'an mesme, ceulx de Treiet furent appelléz à l'instance de l'évesque à l'anneau du palais. qui ne volurent obéir; toutteffois la paix fut faiete à condition que pour leur amende feroient faire le degréz desoubz le peron au marchié, et les imaiges qui estoient tombées furent refaietes de euyvre. 15

L'an 1454, ordonnance fut faiete que les Lombars devoient sortir hors la cité entre le saint Johan lhors prochain et quaresme. Item que filles publiques portassent enseigne affin qu'elle fussent cognues; pareillement tous ruffiens furent bannis de la cité.

A. d'O., 43. L'an 1455, le dist évesque fist édifier une maison en l'abbaye de Béthanie 20 hors Maline, et fut achevée dedens quatre mois, on ne sçait à quelle fin.

Brusthem,
fol. 258.

L'an mesme, nostre évesque fut mandé par le due Phillippe à La Haye en Holland, où ilz allat en belle estal, et fut receu par le dit due à la manière de la court, et après avoir esté illee quelque espace de temps, faisant bonne chière sans penser à nulz maulx, demanda congié pour retourner à Liège, ce que luy 25 fut refusé, telement qu'il fut contraint, avant de partir, de luy promettre et jurer de résigner l'éveschié au proufit de Louis Bourbon, à cause qu'il n'avoit tenu sa promesse, comme dit est. Et ainsy se desloga de La Haye. accompaignéz de comte de Blanquenhem (1), vint à Bréda où ilz constitua proeureurs irrévocables pour résigner la dignité susdite, puis vint à Diest, et de là en Liège, 50 éélant toutteffois ce qu'il avoit faiet.

(1) Gérard de Blankenheim, fils de Guillaume de Looz-Heinsberg et neveu de l'évêque.

L'an susdit, fut faulte de grains en la cité. tellement que auleuns boulangiers meslèrent soyeurs de boys avec le pain, qui fut eause que l'an mesme et l'an après grande mortalité régnat en la cité entre pauvres gens.

Le pape fit difficulté d'admettre la résignation susdiete. mais à la sollicitation
 5 de roy d'Arragon. comme on disoit, fut admise, réservéz à Hynsbereh pension de 8.000 florins de Rhin d'or. La eause de la dite résignation, plusieurs ont diversement escript et bien estrangement.

Au diet temps ^a de Mons^r de Hinsberek ont esté fondées les monastères et
 eouvent des ehanoinés réguliers de l'ordre de sainen Augustin. à seavoir le
 10 eouvent de régulier à Tongre en l'an quators cent et vinet quatre; l'an quators
 cent et vinet huit, le couvent des Bons enfans ont esté réformée lequel estoit
 réformée comme ceulx de Sainen-Gille, iceulx par après ont estéz translätz à
 Sainen-Léonard. L'an quators cent et nonante (1), a esté fondée la maison de
 Sainete-Aldegonde à Huy par noble dame Jehen de Berlaymont, et des Beghines
 15 ont estéé faiet chanones réguliers. L'an quators cent et quarant huit, fut
 fondée le couvent de Sainen-Lueie diet Luciendalle emprès Sainetron. Au
 mesme temps, at estéz fondée le couvent grand de Sainete-Agnès à Maseeque,
 le petit couvent de Maseek a estéz réforméz, et eomme la dioeèse de Liège
 s'extendoit jusqu'à Namur en Braibant, ausy fut le eouvent d'Ognie sur Sambre
 20 réforméz eomme les prescripts. La maison ausy près de Louvain fut fondée, et
 tous au temps Monseigneur de Hinsberek, évesque de Liège, advenu tellement
 qu'il peult estre appellé fondateur des prescripts eouvent (2). (Ms. 6, fol. 87.)

^a Audict temps... prescripts couvents : ce passage ne se trouve pas dans les plus anciens manuscrits 2 et 5.

25 (1) Liscz 1449. Ce couvent fut en effet fondé, le 20 janvier 1449, par Jeanne de Floyon, fille de Jean de Berlaymont et de Jeanne de Warnant. Cf. DARIS, *Notices*, t. VIII, p. 172, et R. DUBOIS, *Les rues de Huy*, p. 662.

(2) Sur la fondation de ces couvents, voir DARIS, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège pendant le XV^e siècle*, pp. 275-277, 287.

Règne de Louis de Bourbon.

1° Annotations du manuscrit 4.

Cf. Brusthem,
fol. 262-263.
Hist. mon.
S. Laurentii,
Amp. Coll.,
IV, 1142.

A. d'Oudenbosch, p. 64, 20. — 1460. En ce temps, comme dit est, l'abbé de Sainet-Laurent estoit radoubté ou, comme on dit, babolen. Et Monsieur de Liège avoit par deux fois à ung religieux signé l'administration, mais le couvent ne le vouloient point admettre, et tout ce qu'on avoit attenté fut révoqué par deux fois. Et pour ce que le prédit Emericus ⁽¹⁾ estoit du conseil spirituel du monaster de Sainet-Laurent, et le couvent avoient grandement fiance en lui, les frères par luy trompeis consentirent de faire ung nouvea abbé, moyennant qu'il eussent libre élection. Dauvaintaige eneor déceü et trompé, consentirent par voy de compromise, et furent esleux cinqe compromissaires, assavoir l'évesque de Soissons ⁽²⁾, le doyen de Liège ⁽³⁾, l'archidiaere de Hainaut ⁽⁴⁾, qui avoit estéz sayeuilleür, M. Joste de la Marche ⁽⁵⁾, channoine de Liège et M. Emeric, chantre de Sainet-Martin, lesquels après beaucoup de traitiés et beaucoup de jurements faiets par chascun moynes singulièrement ens mains dudit évêque, que celuy lequel seroit par eulx nommé pour estre abbé garderoit ce que par eulx seroit ordonné, assavoir certains points, desquels ilz soy réservèrent l'interprétation, affin que entre le couvent et l'esleut par cy après ne sortist dissention. Et esleurent Damp Arnold Loon, religieux dudit monastère professe pour estre abbé, lequel Monsieur l'eslen demandoit d'avoir, car il avoit par deux fois convenu avecque luy. Et par ce moyen, maistre Emericq et Alexandre Bérart ⁽⁶⁾ et plussieurs avecque eulx rentrèrent en la bonne grâce

⁽¹⁾ Emeric Groy, chanoine de Saint-Martin. Cf. DE BORMAN, *Adrien d'Oudenbosch*, p. 355.

⁽²⁾ Jean de Milet, évêque de Soissons depuis 1445.

⁽³⁾ Jean de Seraing, fils de Jean de Seraing, échevin et bourgmestre de Liège, chanoine de Saint-Lambert depuis 1458. Il fut élu doyen en 1456 et mourut le 27 mai 1474. Cf. DE THEUX, t. II, pp. 253-256

⁽⁴⁾ Il s'agit ici non de l'archidiaere de Hainaut, mais de l'archidiaere d'Ardenne, Walter de Corswarem qui fut en effet chancelier de l'évêque. Cf. DE THEUX, t. II, pp. 250-251.

⁽⁵⁾ Sur Josse de la Marek et Arnold Loon, voir p. 244, n. 1 et 2.

⁽⁶⁾ Sur Alexandre Bérart, voir p. 99, n. 5

de Monsieur l'esleu et de jour en jour rendoient grande paine de le plus acquerir ^a (1). (Ms. 4, p. 749.)

P. 82, 11. — 1462. En cest journée, advint ung grand infortune à ung chevalier qui estoit venu avecque messire Anthoine (2), car ses serviteurs, pour
5 la grand froideur, avoient faict ung feu en l'estable, et deux chevaulx furent brusleis, deux aveuglés. le cinquïème fut tellement attouchié qu'il ne valut guaire plus riens. Le commun peuple liégeois disoit que c'estoit miracle de Dieu. Il advint encor aultra choese, car les grains et vietuailles estoient fort bon marché, parquoy les Liégeois disoient entre eulx : Il y at passéz cinque
10 ans que nous avons couru après nostre évesque et, en ce temp, avions grande fault de grains pour menger, et après que nous avons commehié à déffendre nos franchises, Dieu nous est en ayde, et tout nous vient à souhait. Et eerte il y avoit beaucoup de simples gens que croient qu'il estoit vraye (p. 768) (3).

Brusthem,
fol. 264.

P. 95, 28. — 1462-1464. L'an mille CCCC soissante trois, en décembre,
15 ung feu d'accident bruslat presque toute la moitié de la ville de Boys le due. pareillement Schieden en Hollande, aussy Steenbergh fut tout bruslée, saulff l'église, hospitaux et une maison.

* L'an mesme (1458), le couvent des religieuses carmes ou blanches dames hors la porte de Saint-Léonard fut édifié par les aumônes de Juliane de Lierneux et autres bourgeois de Liège (4).
20 — L'an mesme (1460), Jean de Lévrier, jadis bourguemaistre de Liège, laisse tous ses biens pour des pieux légats à la paroisse de Sainte-Catherine, dont il y fonda un béguinage avec une prieuse (5) : *manuscrit 46*.

(1) Un texte latin identique se trouve dans le manuscrit Wachtendonck.

(2) Autoine de Bourgogne dit le grand bâtard de Bourgogne. Cf. DE BORMAN, *Adrien d'Oudenbosch*,
25 p. 516.

(3) Texte latin identique dans le manuscrit Wachtendonck.

(4) Sur la fondation du couvent des Carmélites dites Dames blanches ou *Cânettes* dans la rue Saint-Léonard, voir GOBERT, *Liège à travers les âges*, t. III, p. 569. La fondatrice s'appelait Jeanne de Lierneux et non Julienne.

50 (5) Le béguinage fondé par Jean de Borlé, dit du Lévrier, bourgmestre de Liège en 1452 avec Wathieu Datin, ne fut pas fondé en 1460, puisqu'il est déjà mentionné en 1447. La confusion provient du fait que le testament du fondateur, daté de 1460, augmenta encore la dotation de ce pieux asile. Cf. GOBERT, *Liège à travers les âges*, t. III, p. 594.

En mesme an, le duc Charles fist édifier le chasteau de Gorkum.

L'an mesme, vers l'octave saint Martin, furent en la ville de Bruges célébrées les nopces du Adulphe, filz de Arnould, viel et anchien due de Geldre, avec la seur de nostre évesque, lequel Adulphe tint son père prisonnier en temps d'hyver par l'espace de six mois au chasteau de Loesberch, lequel 5 par les prières du due Charles de Bourgogne fut délivré (1).

L'an mille CCCC soissante deux, fut translaté au monastère de Socourse Nostre Dame delez Rochefort le couvent de Félipreit et y allèrent demourer les religieux l'an mille CCCC et soissante quatre; pour le présent, on l'appelle 10 de Saint Remy (p. 782) ^a (2).

Le manuscrit Wachtendonck donne les textes latins suivants qui exceptionnellement ne se retrouvent pas dans le manuscrit 4 :

Eodem tempore, fuit captus monetarius de Hasselt et tormentatus Leodii, et dicebatur quod habebat litteras ad habendum armigeros sed per pecuniam fuit demissus. 15

In nocte Sancte Margarete, modicum ante decimam horam, clamatum est per totum Rivagium ad arma et pulsatum ad omnes ecclesias in Leodio, et omnes fuerunt in armis parati et porte clause, et magnus timor invasit omnes ac si unus magnus exercitus irruisset super eos, et nihil aliud fuit nisi quod una mulier in media via de Huyo clamavit ad arma et deinceps de villa ad 20 villam clamatum est usque ad Leodium.

Eodem tempore, captus est Leodii quidam civis, vir bonus et honestus, eo quod dixisset ista verba vel similia : « Nos facimus multa mala et postquam omnia fecerimus, oportebit nos iterum recipere dominum de Bourbon. » Et propterea, ad inveniendum aliis timorem, fuit decollatus hora sexta de mane. 25

^a En ceste année (1464), le grand chandelier de cuivre à Saint-Lambert a été assis : *manuscrit 96, fol. 61*. — L'an même, fut mis le grand chandelier à Saint-Lambert à Liège : *manuscrit 52, fol. 306, et 57, fol. 155*.

(1) Sur la conduite scandaleuse d'Adolphe de Gueldre à l'égard de son père Arnould d'Egmond, voir les mémoires de Philippe de Commines. 50

(2) Sur l'abbaye de Saint-Remy près de Rochefort, D. U. BERLIÈRE, *Monasticon*, t. I, pp. 87-91.

Il reproduit aussi les deux passages suivants de la chronique de Chabot :

Interim, adveniente tempore in quo iterum cessari oportebat a divinis sub pena excommunicationis et privationis beneficiorum, canonici residentes et interdictum observare nitentes recesserunt a loco, unde quidam capti fuerunt 5 et exactionati, quidam libere evaserunt. Sed post ministeriales intraverunt domus illorum canonicorum sic recessorum et absentium et bona omnia diripuerunt ac domus illorum inhabitaverunt quousque volnerunt vel saltem quousque bona domus sive utensilia ad usus proprios se extenderent.

Et quidam pacifici cives, non bella sed pacem desiderantes, privabantur 10 armis et cultello et ante domos eorum ponebatur tabula depicta in qua continebatur talis descriptio in gallico sermone : « Desidero pacem et propterea non volo gladium neque fustem », vel simile quid opprobriosum.

Illo tempore, ecclesie collegiate cum majori ecclesia ac etiam parochiales ecclesie deponabant organa, ecclesiastico interdicto durante, demptis fratribus 15 predicatoribus qui non obedierunt sed renitentes cantabant, celebrabant et omnia sacramenta ministrabant ob favorem vulgi et in detrimentum ordinis. Unde post a Sede apostolica puniti fuerunt et promiserunt se, sub excommunicationis pena, numquam similiter agituros, si causa similis occurreret. Ista maledicta opinione durante, circuibant garsiones et laici truffatores cum pueris 20 in albis vestibus et vexillo albo circumquaque civitatem, in domibus pacificorum civium pacem desiderantium et in domibus ecclesiasticorum ad eos exactionandos et injuriandos, faventibus et consentientibus dominis de Heer et Surlet ⁽¹⁾ cum suis adherentibus. Et isto tempore, fuit decollatus dominus et magister Egidius de Mets ⁽²⁾ propter veritatem observandam, qui tamen tam 25 strenue se habuit ante obsidionem castri de Reyde, et ejus consilio expugnatum fuerat, cum multis aliis, successivis diebus, sicuti fuerunt villicus de Graaz, Baretus de Laveur et Theodoricus Stephani, etiam unus tannator et ceteri. Et qui se absentaverunt a Leodio et dominum secuti fuerunt, maxime de scabinis Leodiensibus, proseribebantur, et in tabula ante domum civicam dictam La 50 Violette depingebantur pendentes in patibulo, alii pedibus sursum alii deorsum.

(1) Sur Raes de la Rivière, voir t. I, p. 255, n. 5; sur Fastré Baré Surlet, voir t. I, p. 257, n. 4.

(2) Sur Gilles de Metz, voir p. 400, n. 4.

P. 155, 19. — 1466. ... lequel (maistre de Twin) se voulut exenser, car quant le duc Charles estoient devant Dinant, il estoit alhors tousiours à Liège. Toutefois demoura prisonnier. Lendemain ceulx d'Oultremense se mirent en armes et vouloient qu'on fist justice de leurs ennemis... Et fut décollé Piron Stienne...^a (1) qui par devant avoit estéz homme de grande autorité, pour les franchises... Et alhors fut pareillement décapité le serviteur Thonon Rosseau (2), duquelle on ne disoit pareillement la cause. Et fut décrété qu'on feroit garde par tous les villaiges et qu'on ne permettroit de riens emporter hors de Liège (pp. 842-845) (3).

J. de L., 44. P. 165, 26. — 1467. ... et sur ceuluy (phansart : xaphardum) fut décollé Wilheanne Ranchin pour les parolles qu'il avoit dit, et Johan Michil (4) jadis serviteur à Gile de Huy, et le serviteur Hughe de Fexhe, et i alloient les femmes et jeunes filles lequels on réputoit comme ribauldes (p. 854).

A. d'Oudenbosch, p. 169, 50. — Wachtendonck ajoute, d'après Chabot : Deinde sepultus (5) juxta patibulum. Unde postea, videlicet post destructionem civitatis, fuit honorifice de loco damnativo in teea plumbea cum immensis candelis cereis et torceis translatus ad locum et ecclesiam Sancti Lamberti. Similiter et cum eo fuit magister civium de Dyonanto qui nominabatur

^a et pulsata campana, decollatus fuit Piron Stein, magister delle bel Couest : *manuscrit Wachtendonck*.

20

(1) Piron Stein, maitre de la Belle Côte, hôtel renommé de la rue Féronstrée. Cf. GOBERT, *Liège à travers les âges*, t. III, p. 19.

(2) Thonnon Rousseau figure sur la liste des proserits qui furent exécutés en effigie peu de temps après. Cf. *Adrien d'Oudenbosch*, p. 170.

(3) Même texte latin dans le manuserit Wachtendonck. Ce dernier est même un peu plus complet, car il ajoute après les mots pour les franchises : qui commendans animam suam Deo dixit quod nescirit quare occiderent eum, quia nihil dixisset nisi pro communi utilitate.

(4) Jean Michel, serviteur de Gilles de Huy et sous-mayeur de Liège, le 15 avril 1464. Cf. *Échevins de Liège, OEuvres*, vol. 29, fol. 69.

(5) Jean Carpentier, bourgmestre de Dinant. Voir t. I, p. 270, n. I.

50

magister Gherinus, qui divisus in quatuor partes, caput suam in hasta elevatum et super portam Avroti infixum multis diebus omnibus intuentibus, stetit seu patuit intuendum.

A. d'Oudenbosch, p. 207, *in fine*. — 1468. Ce temps pendant, en la ville
5 de Tongre s'esmeut une sédition (p. 896 ; *Brusthem*, fol. 277).

A. d'Oudenbosch, p. 216, 7. — 1468. ... pour ce que c'estoit dimenche, ils ne pensoient point qu'on les assailleroit (p. 903) (1).

Merica, p. 181, 15. — 1468. Le sacristie avecque tout ce qu'il avoit dedens demourat entier, mais plussieurs coffres et eseryns parmi l'église
10 furent rompus et pilliés (p. 905).

A. d'Oudenbosch, p. 219, 50 — 1468. Mais voulant mettre les mains à fierre de Monsieur Sainet-Lambert... (pp. 908-910 ; *Brusthem*, fol. 279-279 v°).

J. de L., 62.

A. d'Oudenbosch, p. 220, 19. — Wachtendonck, d'après une chronique liégeoise en flamand, ajoute : Après la prinse de Liège, le duc de Bourgogne,
15 recordant de ceux d'Aix qui avoient devant sa venue ravitaillé la cité de Liège de choses nécessaires, de ce irrité, se partit de Liège avec son camp vers Maestricht pour s'acheminer vers Aix et se venger d'iceux. De ce adverty, envoyèrent leurs ambassadeurs à Maestricht vers icelluy, présentant les clefs de leur ville et se rendant à sa mercy. lequel leur pardonnat la faulte, voir qu'ils
20 payeroient 80 mille (alias 60 mille) florins de Rhin en 5 ans.

Munster,
Cosmog.,
fol. 509.

A. d'Oudenbosch, p. 222, 8. — 1468. Monsieur le duc se partit de Treict, et se allat au pays de Franchimont, où, pour la grande froidure qu'il faisoit, force fut que la plus grande part des gens du duc allassent à piéd audit pays de Franchimont, qui ne sont que villaiges et n'y a point de villes fermées. et

25 (1) Wachtendonck ajoute en note : Toutefois le comte de Vernemburch, les seigneurs de Launoy et Vliernacl et plusieurs autres y furent occis. La plupart de ceux qui firent l'entreprise estoient Franchimontois acenmpagné de Liégeois, en nombre de quatre cent hommes.

Ph. de
Commines.
Mém.,
éd. Mandrot,
I, 171.

logea cinque ou siex jours en un villaige qui s'appelloit Pollenée ⁽¹⁾. Son armée estoit en deux bendes pour plus tost destruyre le pays et fist brusler toutes les maisons et rompre tous les mollins au fer, qui estoient au pays, qui est la plus grande façon de vivre qu'ils ayent, et cherchèrent le peuple parmi les grandes forests où il estoient cachéz avec leurs biens, et il y en eut beaucoup ³ de morts et de prins, et y gaingnèrent les gendarmes de l'argent. Je veis choses increoables de froid. Il y eut ung gentilhomme qui perdit ung pied dont oneques puis ne s'ayda. Et i eut ung paige à qui il tombat des doigts de sa main. Je veis unne femme morte (gelée?) et son enfant dont elle estoit accouehie de nouvea. Par trois jours, fut party le vin qu'on donnoit chez le due pour les ¹⁰ gens de bien qui en demandoient, à coup de cognie, ear il estoit gelé dedens les tonneaux et falloit rompre le glaschon, qui estoit entier, et en faire des pièces que les gens mettoyent en ung chapeau ou en ung panier comme ilz vouloient. Et après huit jours, la faym nous feyt fuyr à grand haste. et le due retournat par Huy al Vault Nostre Dame, de là à Namur et après à Bruxelles, ¹⁵ où il fut à grande joye recen (p. 914).

Les annotations qui suivent sont traduites exclusivement de *Brusthem*, fol. 284 v°-285 v°.

2° Annotations des manuscrits B.

J. de Looz, p. 7, 11. — 1457. Au commencement de quaresme l'an ²⁰ mesme, estant nostre évesque à Maline, vint en Liège le seigneur de Blanquenhem ⁽²⁾ pour estre vicaire dudit évesque en la temporalité, et huit jours après, y vint aussi l'évesque de Soissons ⁽³⁾ pour estre vicaire en spiritualité. Les principaulx gouverneurs, sans le conseil desquels riens ne se faisoit, de par l'évesque estoit maistre Robert de Moreaulmeis, maistre Richard Risart et ²⁵ Jaeque de Moreaulmeis ⁽⁴⁾, gens de basses conditions, lesquels gouvernèrent

(1) Polleur, commune du canton de Spa.

(2) Gérard de Blankenheim, voir t. I, p. 218.

(3) Jean Millet, premier évêque de Soissons le 15 février 1445, mort le 1^{er} avril 1503.

(4) Sur Robert et Jacques de Morialmé et Richard Risart, voir t. I, p. 291, et C. DE BORMAN, 50 *Adrien d'Oudenbosch*, p. 351.

tellement que le commun peuple, tant de la cité que bonnes villes, que de plat pays, prindrent le dit évesque en grande hayne, telement que tous les différents furent commis à la détermination et jugement de roy de France, puis au duc de Bourgogne, mais riens ne se faisoit, car par le moyen et persuasion des
5 dits gouverneurs, les choeses se mettèrent en délay; quoy nonobstant, ne cessèrent de exercer et faire tout à leurs bons plaisiers, ce que enflammoit de plus en plus ledit commun peuple contre leur seigneur.

A. d'Oudenbosch, p. 55, note b. — 1458. L'an mesme, fut l'engliese [de Sainet-Pier] à Louvain bruslée. L'an susdit, à la sollicitation et pratique
10 d'auleuns malveillans, fut faiet édict que quiconque seroit esleu pour bourghemaistre, ilz jureroit. s'il n'avoit juré, de jamais accepter offices eschevinal d'aulture que de l'évesque. L'an mesme, le jour sainet Jacques, furent esleux [bourgemaistres de la cité] Gille de Meet, qui auparavant s'estoit absenté de la cité, et Matthy Hauveau⁽¹⁾, lequel ayma mieulx payer l'amende de 20 florins d'or
15 que d'accepter l'office, puis un troisième nommé Henry Solis, lequel subit monta à cheval et sortit de la cité, puis furent esleux deux aultres^a qui firent le serment susditz et aultres accoustuméz sous certaine condition.

J. de Looz, p. 8, 8. — 1459. L'an mesme, le xii^e d'aoust, fut une merveilleuse tempeste et furent les bleds gatteis en Hasbain et aulture lieux quasi
20 8 lieues large; les vins furent ceste année en abondance. L'an susdit, l'engliese des Seurs des Carmes près la porte Sainet-Léonard fut dédicassée⁽²⁾.

J. de Looz, p. 8, 11; *A. d'Oudenbosch*, p. 65, 20. — L'an 1460, l'évesque, ayant entendu que les Liégeois avoient envoyéz vers le roy de France, renvoya
lors en Liège la verge de justice, car longtemps auparavant l'on avoit cessé
25 sans administration d'icelle en manière aulcune.

A. d'Oudenbosch, p. 65, 12. — 1460. Cest an, furent plusieurs cesses ès englieses de Liège à l'occasion d'un chanoine occis à Diest.

^a savoir Jean Helman et Renard de Rouveroit : *add. manuscrit 6*,

(1) Sur Mathieu Hawéal, voir *Adrien d'Oudenbosch*, p. 555. Sur Hensi Sollo, *Ibid.*, p. 562.

50 (2) Cf GOBERT, *Liège à travers les âges*, t. III, p. 569.

A. d'Oudenbosch, p. 72. — 1461. L'an mesme, le 12 de juillet, fut la chappelle de Tirrebourse ⁽¹⁾ dédicassée.

Cest au (1463), un feu d'accident brusla presque la moitié de la ville de Boy le due, pareillement en Seliede, en Hollande; aussi Steenberch fut toute bruslée saulff l'engliese, l'hospital et une maison. En mesme temps, le due Charle fit ⁵ édifier en Hollande le chasteau de Gorken.

Au dit an, vers l'octave de saint Martin, furent en la ville de Bruge célébrés les nopces du due de Geldre avec la seure de nostre évesque ⁽²⁾. Ce temps mesme, vint messire Raes de la Marche en Liège.

L'an 1464, fut assis le grand chandellier de cuivre au ehœur de Sainet- ¹⁰ Lambert et servit la première fois à Noël ^a.

L'an 1465, fut fondé le monastère des Carmes à Tillemont par la duchesse Jehenne ^a.

A. d'Oudenbosch, p. 114. — 1465. En ce mesme temps, vindrent en Liège de par le roy de France Louis de la Val ⁽³⁾, seigneur de Chastillon, Aymer de ¹⁵ Poutieu, dit Caderat, baillieu de Menle, maistre d'hostel, conseiller et cham-burlain du dit roy, Johan de Vergier, aussi conseilier dudit roy, président en la court de parlement à Toulouze, ayant lettres et commissions de traicter, appointir et faire alliance avec la cité et pays susdit contre les dues de Bour-

^a Notes marginales du manuscrit 2.

(1) Sur la chapelle et le béguinage de Tirebourse, voir GORBAT, *Liège à travers les âges*, t. V, p. 437

(2) Adolphe d'Egmont épousa, le 18 décembre 1465, Catherine, fille de Charles I, due de Bourbon, sa tante. Cf. plus haut, p. 252, au sujet de son indigne conduite à l'égard de son père.

(3) Louis de Laval, seigneur de Châtillon en Vendelais et de Comper, gouverneur du Dauphiné, puis de Gennes, de Paris, de Champagne et de Brie, chevalier de l'ordre du Roi, grand-maitre des ²⁵ eaux et forêts de France, mort le 21 août 1489. Louis XI l'envoya avec Aymar de Poyrieu dit Cadorat, bailli de Mantes, Jean du Vergier, président du Parlement de Toulouse, et Jacques de la Royère, en ambassade auprès des Liégeois. Leur commission datait du 21 avril 1465. Elle était donc antérieure à l'intronisation de Marc de Bade et l'annotation de Martène et Durand, imprimée au bas de la page : litterae regis datae die xvi maii à Montluçon doit être inexacte ou plutôt se rapporter à autre chose, ³⁰ rar le Roi se trouvait en effet le dit jour à Montluçon. (Cf. J. VAESSEN, *Lettres de Louis XI*, t. II, p. 292.) Ces ambassadeurs étaient chargés, en outre, de remettre en passant une dépêche aux Rémois. (*Ibid.*, p. 277. A leur retour, ils firent route par Dinant où ils se trouvaient le 24 juin. (GACHARD, *Collection de documents inédits*, t. II, p. 249)

gongne et de Bourbon, du eonte de Charlois et leurs adhérens et complices, et fut alliance faiete et conclude en ladic eité le 17^e jour de moys de jung, l'an susdit, eomme appert par les lettres de ee expédiées.. Quant le due Phillippe fut adverty de eeste alliance, envoya deux héraulx d'armes en Liège pour
5 avoir la eoppie de telle alliance affin d'appaiser les Dionantois et Bovingnois, mais les Liégois ny volurent entendre.

A. d'Oudenbosch, p. 118, 25. — 1465. En la ville de Huy, les vigneron, charpantiers et cntretailleurs s'eslevèrent contre ceulx qui tenoient la partie de l'évesque, et pillèrent leurs maisons; le pareille firent ceulx de la contée de
10 Looz

A. d'Oudenbosch, p. 122; *J. de Looz*, p. 27. — 1465. Après ee, le villaige de Herve fut pillié et ars avecque l'engliese par les Liégois, pareillement plussieurs villaiges en la terre de Dolhen (1); ceulx de Herve, en récompense, ardirent Sainet-Pierre emprès Treiet; auleunes femmes Liégeoises en habits
15 d'hommes prindrent aussi les armes, et firent audit pays des tyrannies si grandes que surmontoient les hommes eu exeès. Peu de temps après, le marquis de Baden et le mambour, qui avoient receu argent de roy de France pour faire la guerre avecques les Liégois, allèrent devant Panleomont et l'assiégèrent de deux costéz, les Liégois d'un, le marquis et mambour de l'autre; si est qu'il
20 eurent ensemble auleuns parolles assez rigourcuse avecques les bourghe-maistres lhors de la eité, par quoy paisiblement abandonnèrent le siège et laissèrent tout ce qu'il avoient en Liège, mais portèrent avecques eulx le dit argent, de quoy adverty, les Liégois confus se sont mis en fuite, laissant leurs artelleries et aultres admonitions de guerre, et sans ordre sont rentrés en la cité.

25 *A. d'Oudenbosch*, p. 125, note. — 1465. Ceulx de Sainet-Tron bruslèrent Duras et l'engliese et plussieurs aultres desquelles sçavoient les seigneurs estre favorables à l'évesque de Liège; eneor assiégèrent Liégois Lemborch sans proufit.

A. d'Oudenbosch, p. 126; *J. de Looz*, p. 29. — 1465. Le 21 d'octobre,
30 l'an susdit, Liégois allèrent assaillier le due de Jullez emprès de Montenaequen

(1) Comté de Dalhem.

où ils furent ruéz jus et y demourèrent 1800, dont la désolation fut grande tant en la cité que pays, car ilz n'y avoit si petit villaige qui d'icelluy ne fust demouré mort en la bataille 10, 11 ou 12 plus ou moins, selon qu'il estoient sortis de chascun villaige.

A. d'Oudenbosch, p. 158. — 1466. Mais enfin par les 52 mestiers fut 5 commandéz aux pères des enfans qu'il leur déffendissent sur paine de perdre leurs mestiers.

A. d'Oudenbosch, p. 146. — 1466. L'an susdit. nonn obstant que la paix fut faicte, eomme dit est, ceulx de Dynant ne cessèrent de faire guerre tant aux Bovingnois que Namurrois, Brabansons et Hennuyers, et tout par l'exhortations 10 et secrèt assistance que leur faisoient les Liégeois. Ce temps pendant que le conte Charlois estoit au pays d'Artoys empesché en aulcune ses affaires, où ilz fut longtemps, faisoient les Dinantois des chansons en dérision du duc Phillippe; mirent aussi sur les murs de la ville la statue d'une femme filant ayant pour divise telz mots : « Quant ceste femme de filler cessera, le duc Phillippe cest 15 ville aura ». Dont advint que quant le conte Carolus fut revenu à Bruxelles et qu'il ouyt dire les insolenees, dommaiges et injures que avoient faictes les Dionantois esdit pays contre son père, qui estoit lors anchien et lequel ilz convenoit porter où ilz vouloit estre, par le consent du duc son père qui pareillement se fit miner, mit sus une puissante armée et vint devant ladic 20 ville de Dynant, laquelle, après l'avoir fort battue d'artelleries et aultres manière de faire, le prindrent par forces, fit abbattre les murs jusques à terre et le bruslat tellement que n'y demoura presque pierre sur pierre; mit à mort femmes et enfans et envyron huit cens noyés en la rivière de Mouse, en moys d'aoust. De quoy les Liégeois furent mal contens, et fut en la cité grande murmurations 25 faictes quand les nouvelles y vindrent ^a.

^a *Le manuscrit 2 ajoute en note marginale* : avec le duc Charles estoit Henry de Borsselle, seigneur de Vere, avec son filz Woulfaud (†), conte de Bencey, lequel furent présentées plusieurs jouweaux de l'église collégiale de Dinant, comme le chieff saint Perpète et un grand chandelier de cuivre pour mettre cinq chandelles et plusieurs cappes d'or, lesquels il porta à W...re en 30 Zélande, là où on les voit encor présentement.

(†) Sur Henri et Wolfard de Borsselle, voir *Adrien d'Oudenbosch*, p. 515.

A. d'Oudenbosch, pp. 161 et 169; *J. de Looz*, p. 45. — 1466-1467. Peu de temps après la prinse et destruction de Dinant, fut par les Dionantois prins prisonnier ung homme de bien, noméz Johan Charpentier, qui avoit la garde d'un place appartenant en partie au due Phillippe et une partie au pays de Liège, et avoit avant la destruction de la dicte ville esté bourghemaistre d'icelle, et fut menéz en Liège. De quoy adverty, ledit due envoya dire que on ne luy fisse auleun mal ou aultrement ilz se prendroit à 50 gentilhommes qui estoient de pays de Liège à Louvaingne ostagiers, comme est dit. Mais ineontinent après la mort du due Phillippe, firent le dit Johan décoller et mettre en quatre quartiers, et commenchèrent soy à eslever contre le due Charle. Leurs princepaulx autheurs estoient messire Raes de Hers, Vineent de Buren, Hubert Surlet, Johan Saulvaige. Staes de Streel ⁽¹⁾ chevaliers, lesquels firent des grandes insolences contre auleuns bons bourgeois. desquels auleuns furent jeetéz en la rivière jus de pont des Arches qui diseroient vivre en paix. et plussieurs, abandonnèrent la cité et pays.

J. de Looz, p. 52, 9. — 1467. Parquoy le dit Bourbon fust contraint se sauver secrètement, et allat à Namur, de quoy les Liégois furent fort marys; et firent à ses gens grandes violences et furent auleuns piteusement occis sans rémissions et auleuns pilléz et privéz de tous leurs biens. Quand le due fut adverty du cas et de la nouvelle rebellion, envoya Monsieur de Ravestain avec certain nombre de gens tant à chevaux que à pieds pour garder que les Liégois n'entrassent dedens son pays de Namur et aultres lieux voisins, lequel fut rencontré par les Liégois emprés Huy, tellement qu'il fut contraint soy mettre en fuite, et perdit environ 500 hommes. Peu de temps après, ledit seigneur remist sus une nouvelle armée affin soy venger des Liégois, lesquels se mirent au ehamps avecques les Hutoys, en espérant que la choese leur tourneroit comme avoit faicte paravant; et assaillirent le dit seigneur emprés Monte-

(1) Sur Raes de la Rivière, seigneur de Heers, Vincent de Buren, Jean de Horne dit de Wilde ou le Sauvage, voir t. I, pp. 255, 269 et 296. — Eustache de Strailhe, chevalier, seigneur d'Othée, mort à la bataille de Brusthem. Voir *Cartulaire de Saint-Lambert*, t. V, n° 2820; DOMKEN, *Histoire d'Othée*, dans *Bulletin de la Société d'art et d'histoire de Liège*, t. XIX, pp. 95, 97. Il faut lire Fastré Surlet et non Hubert. On sait en effet que Fastré Baré Surlet, seigneur de Choekier, fut un des princepaux chefs de la révolte.

naeque; dont la bataille fut fort aspre et rigoureuse d'ung costéz et d'aulture, mais enfin les Liégois furent déffaiets et laissèrent mors sur les champs plus de 900; les aultres se mirent en fuytte.

L'an susdit, au moys de septembre, le due Charle mit le siège devant Sainet-Tron, de quoy les Liégois adverty se mirent aux ehamps, menans avecque 5
 eux prestres, moynes, clereques et religieulx et aultres qui seavoient estre de la faveur de leurs évesque, lesquels ilz mirent à l'advant-garde et vindrent jusques à Zepperen, et fut donnée la bataille entre Brusthem et Zepperen, auquel lieu furent Liégois vaineus, et y demourèrent morts plus de 3,000 hommes. Le jour ensuyvant, le dit seigneur de Ravestain trovat eneor emprès de 10
 Brustem environ 500 Liégois qui ne se osoient remuer ne monstrier, sur lesquelles ledit seigneur besongna telement que bien peu d'iceulx eschappèrent et sans miséricorde auleune, les a tous tuéz. Le 7^e jour après la dite victoire obtenue contre les Liégois, ayant fort battu la ville de Sainet-Tron, les bourgeois sortirent hors à testes nues sans armes ou bastons et se sont venu 15
 rendre à la volantéz du due, criant miséricorde, et le due, usant de la vertu dont estoit garni, les receupt en grâce, saulff que les portes et murs de la dite ville fussent démolys et arruynéz de fons en comble, ce que fut faiete. Les aultres bonnes villes, comme Hasselt, Loon, Herek, Bilsen, Brée, Masciek, Beringhen de la contée de Looz, à l'exemple de ceulx de Sainet-Tron, 20
 s'accordèrent avec le due et l'évesque soubz telles conditions que ceulx de Sainet-Tron et furent receus. Pareillement se rendit Tongre, telement que, en peu de temps, le due eut toute la contée de Loon à sa subjection. Après ce, le due at envoyéz vers les bonnes villes de Liège, assavoir Viscit, Huy, Tuwin, Couvin et aultres, lesquelles se rendirent comme dessus. Incontinent que le due 25
 eut mis à obéissance et subjection tout le pays et bonnes villes de l'éveschié de Liège, vint avecq toute sa puissance devant la cité et l'a assiégéz de tous costés, et telement en peu de temps battu que les bourgeois estoient sans espoir de salut; dont par conseil et advis entre eulx prins, grand nombre des plus anciens bourgeois sortirent hors d'icelle en leurs chemises, nuds piedz et testes 30
 nues, et se vindrent rendre devant la tente du due, criant à haulte voix piteusement et lamentablement miséricorde et mercy. Toutteffois auleuns malvoillantz ne volurent attendre l'aventure et fortune, par quoy secrètement

se partirent de la cité et allèrent vers le roy de France qui les receupt. Le susdit due, à la requeste et prières du due de Juilliers et seigneur de Ravestain, et aultres nobles seigneurs qui estoient illec présents, les receupt à mercy, saulff que toutes leurs armes, artelleries et instrument de guerre
 5 fusent ineontinent apporteis hors la cité et mis en sa puissance, ce que fut ineontinent fait; puis fist le due reminer lesdits Liégois en la cité par mons^r de Ravestain et le due de Juilliers, lesquels, par le commandement du due, firent abbattre une grande partie des murs de la cité ^a. En ce temps pendant, le due se tenoit au monastère de Sainet-Laurent. Le lendemain de la feste de
 10 sainet Martin, en moys de novembre, le due Charle a ramenéz monseigneur de Bourbon, évesque, en la cité et remis en sa possession. Et vindrent au devant, en belles processions, les englieses et bourgeois, puis après avoir receu des bourgeois serment de fidélité et d'obédience perpétuelle et promis de lui
 15 payer promptement cent milles florins de Rhin, dedens 5 ans aultres 300,000 florins pour ses dommaiges et intérêt, oultre aultre grand somme de deniers à l'évesque pour ses intérêts, injures et forfaitures, se partit de Liège et revint en Brabant en grande victoire et triumphe, laissant en icelle cité Mons^r de Hemricourt ^b comme son lieutenant, et grosses garnisons de gens de guerre tant à piedz comme à chevaulx. L'an susdit, fut assez grande planté
 20 de vin et de bledz, qui furent bons et de bonne garde.

A. d'Oudenbosch, p. 206. 17. — 1468. Ils prindrent leur évesque prisonnier avecq le légault apostolicque susdit et les emmenèrent en la cité. après avoir piteusement occis tous ceulx qu'il trouvèrent portants les couleurs du due; morurent ainsi illec le seigneur d'Argenteaux, messire Johan de Seraing et le
 23 seigneur d'Elderen (1).

^a et emportat le peron en signe de victoire : *note marginale de 2*. — ^b Guy de Brimeu, seigneur de Humbercourt, conte de Meghen, conseiller et chamburlain de due Charle : *correction marginale du manuscrit 2 qui se retrouve dans le texte de tous les autres manuscrits B*.

(1) Jacques 1^{er}, seigneur d'Argenteau; Jean de Seraing, seigneur de Hollogne-sur-Geer; Guillaume
 30 de Hamal, seigneur d'Elderen. D'après Adrien d'Oudenbosch, seul Jean de Seraing succomba dans cette bagarre.

A. d'Oudenbosch, p. 211, 22. — 1468. Tost après, y vindrent aussi le roy de France, avecq luy 200 chevaux seulement, et le duc avecq son armée.

A. d'Oudenbosch, p. 217. — 1468. Sebastianus Munsterus escript que en la cité furent occis 40,000 hommes et 12,000 femmes et filles noyées. Et fut toute la cité bruslée par trois mille Bourguignons ordonneis à ce faire, vestus de pareils habits. saulff les englieses et maisons des channoines, qui furent gardeis de feu par auleuns à ce ordonneis pour continuer le service divine, et le pont des arches arruyné.

A. d'Oudenbosch, p. 221. — 1468. Peu de temps après que le duc fut retournéz en Brabant, plussieurs bourgeois de la Cité qui s'estoient sauvéz hors d'icelle, à la prinse, revindrent en Liège où ils firent des maulx beaucoup, pillant les englieses et robant tout ce qu'ils trouvèrent, et après corurent es pays de Lucemborch et Lembourch, contre lesquels le duc envoya messire Antoine son frère bastard, qui les défist en ung rencontrée.

A. d'Oudenbosch, p. 238, 31. — 1472, environ le sainte Agnès, en janvier, apparut un grand comète en orient, fort reluisant, ayant une longue queue, qui dura l'espace de trois moys continus lequel d...nota les guerres, pestilences et cher temps qui s'ensuyèrent. (*Note marginale de 2.*)

L'an 1473, la saison de l'esté fut fort chaulde et grande abondance de biens de la terre, qui fut cause que grande pestes survindrent en plussieurs lieux.

L'an 1474, messire Guillaume de la Marche fit fortifier la place et chasteau d'Aigremont, on ne seet à quelle intention, mais monstra depuis par œuvres qu'elle n'estoit bonne. Le pénultième de moys d'aoust, la fame vint en Liège que ledit messire Guillaume retournoit en Liège avecq lesdis bannis et fugitif, avecq grand nombre de Francheois et aultres du pays de Franchimont, pour gaingner Liège. Quoy entendu par monsieur de Bourbon, a mis sus une quantité de gens avecq lesquelz est venus devant Aygremont sur Mouse. Et lendemain de la feste saint Gille, ceulx dedens se rendirent avecq la place. Quant ces nouvelles vindrent audit seigneur Guillaume de la Marce de la prinse de sa

maison, a envoyéz à Mons^r de Bourbon lettres de diffiance plains de parolles deshonestes et injurieuses.

L'an 1475, la thour de l'engliese Saint-Hubert en Ardenne fut arse par tempeste. L'an mesme, les bannis commenchèrent à retourner en Liège soubz
5 saulff conduictz.

L'an 1476, les députeis par le due Charle demandèrent à pays de Liège grand somme d'argent pour subvenir à la guerre dudit due contre les Suysse. Pareillement mons^r de Hymricourt vint en Liège pour avoir tous les instrumens de guerre qu'il trouva mesme dedens le pays, et fut le résidu des murs de la
10 Cité qui estoient encor droietz abbatu.

A. d'Oudenbosch, p. 242. — 1477. L'an 1477, fut tuéz le due Charle devant Nancy par Lorrenois, et fut mis en terre à Nancy honorablement avecq telle épitaphe :

15 Te piguit pacis, te teduit, atque quietis
Carole, sicque jaces, jamque quiesce tibi.

A. d'Oudenbosch, p. 270. — 1482. Et furent au mesme lieux plussieurs bons seigneurs aussy misérablement occis, le pénultiesme d'aoust ^a entre autres le seigneur de Itter et de Vogelsanck ^b (1).

^a L'épitaphe et chronographe suivant de l'évêque Bourbon se trouve en note marginale de 2 et 46 :
2^o eCCe nUnC CrVor MeVs sVper Vos et filLos Vestros. — ^b Ce passage ne se trouve pas dans 2.

(1) Guillaume, seigneur d'Elter et de Vogelsanck.

Interrègne 1482-1484.

J. de Looz, p. 83, 13. — 1482. ... moyennant pension de 1,800 florins d'or qu'il promet donner à Croy... Les adventz de nostre Seigneur ensuyvant, messir Guillaume se partit de nuitz de Liège avecq ses gens et vindrent devant la ville de Landen, lequel ilz print et pillat et i furent beaucop de gens occis et plusieurs 5 prisonniers. En ce mesme temps, messire Everard de la Marche mit le siège devant Sewe, pour lequel faire lever ceulx de Treiet sont venus aux champs, mais ne furent assez fort, car i demourèrent plus de 500 morts, et furent porsuyvis jusques aux portes de la ville, et envyron cents prisonniers.

J. de Looz, pp. 86-88. — 1483-1484. L'an mesme, messire Guillame de la 10 Marche, mal content de la promotion à la dignité épiscopalle de mons^r Johan de Horne, print par force la ville de Tongre et ne print à merchis auleun de ceulx qui estoient dedens commis par les Brabansons pour le garder et i furent plusieurs gens de biens occis, par quoy le due Maximiliane, avecq lesdits 15 Brabansons, at mis sus et levé nouvelle armée de gens et vint au moys de 15 janvier dedens le pays de Liège et mit le siège devant le chasteau et forteresse de Hollongue aux pierres, dont ceulx qui estoient dedens, après avoir sustenus ung assault, voyant que ne leur estoit possible de résister, se rendirent incon- 20 tinent. Messire Guillame, non sachant que la place fust rendue, est sortis de la cité avecq ses gens pour faire lever le siège, et nonn obstant qu'il veit les bannièrs du due sur la place, délibéra donner la bataille, ce qu'il fit; mais la 25 choese tourna mal contre luy et contre ses gens, car combien qu'il fussent deux fois plus puissans que les ennemys n'estoient, furent aveugleis en telle manière que ne peurent tant faire que ne demouras morts sur la place plus de 3,600 Liégeois, sans ceulx qui furent tuéz en fuyant; et furent pres chassiés 30 jusques aux portes de la cité; et ne veoit on aultre choeses parmy les champs que corps morts, entre lesquels fut occis messir Gailliard, chevaliers gascons, mayeur d'Émale, qui estoit homme barbu comme messire Guillame, et fut sa teste portée au bout d'une lance, et pensoit on que ce fust la teste de la Marche. 35 Morurent ainsy en la diete bataille 300 Clévois que le due de Clèves avoit 50

envoyéz au secours des Liégeois sous la conduite du seigneur de Wachtendonek. Et fut lors La Marche en grand danger de son corps; et y laissat toute l'artelleries. Quand les nouvelles vindrent en la cité de la bataille perdue, grandes lamentations y furent faictes par ceulx qui estoient demoureis en icelle, l'ung réclamoit son père, l'autre son mary, l'autre son frère, son cousin, dont e'estoit grande pitié. Et délibérèrent les seigneurs de l'engliese de Liège et les bourghemaistres de solliciter la paix. Par quoy faire vindrent aux palais lesdits bourghemestres vers messir Guillaume qui les fist incontinent mettre à mort, ne veullant ouyr parler de la paix [et estant comme enragé, tournant les yeux clairs comme chandelle en sa teste pour la bataille perdue ^a]. Pareillement, le jour mesme, ung des bourghemaistres de Huy, pour avoir parlé de la paix, fut tiréz par force hors de son logis au Cigne en la Saveniere et menéz devant les degréz sur le marchié où ilz eut la teste coppéz Et furent lors plussieurs gens de biens parmi la cité en diverses lieux misérablement occis.

En ce temps, la raige du dit de la Marche et de ses gens estoit si grande que les gens de biens n'estoient en nulle lieu assureis, ne en leurs maisons ne englieses; la pareille raige estoit par tous le pays et bonnes villes, dont e'estoit une grande pitié et misère. Édiet fut faict sur paine de mort de point parler de la paix. Liégeois entrèrent au pays de Brabant où ils pilloient et destruirent plussieurs villaiges et englieses. Le due Maximiliane fist le pareille, print Hereke et brusla l'engliese avecq les gens qui s'estoient sauvéz dedens, pareillement Bilsen et plussieurs aultres villaiges.

J. de Looz, p. 89. — 1484. Il alla devant la ville de Pere où les gens des villaiges voisins s'estoient sauvéz en grand nombre, print icelle ville d'assault et y fut commis grande et pitoable occision et telle que jamais on avoit veu la pareille et i furent occis plus de 1,500 pauvres villagois mesme de pays de Liège [n'ayans avec eux ni verges ni baston pour se défendre, et après avoir fait tel aet ^b] et ainsi revint en Liège avecq grand butin.

^a Omis par 2. — ^b Passage omis dans 2. — En ce temps (1483), l'official de Liège tenoit sa courte à Louvain et à la saint Jean fut remise a Liège. L'on payoit pour le muid de spealte xiii et xiiii aidants : *Manuscrit 52, fol. 518 v^o et manuscrit 96, fol. 277.*

Règne de Jean de Horne.

Messire Guiliame at après assemblé le chapitre de Saint-Lambert pour avoir éllection d'ung nouveaux évesque de Liège, et ee fust là mesme esleu évesque Johan son fils. Touttefois la plus grande partie de chanoine Saint-Lambert, estant fuis et trouvé en la ville de Louvaine, illec procédèrent de nouveaux évesque et eslirent Johan, fils à conte de Horne, lequel Horne vers Rome obtint hastivement la confirmation, tellement que la guerre entre eulx at esté commenché, tant civile que autrement, car aucunes villes tennoit la partie de Horne, les autres de La Marche. Maximiliane, marit à Marie duchesse de Braibant, tenant la partie de cieulx de Horne, faisoit gens de guerre, dont guerres et pilleries ont esté fait d'ung costé et d'autre en pays de Liège et en Brabant et des obsidions, camps vollant de part et d'aulture, les biens de terre destruis et folleits, tellement que les Hesbeignons ne payent que demi canons et aucuns plus, aucuns moins, et le muids de spelte se payoit failement à dix huiets aidants liégois, la charée ou elichet de houille ne valloit que huiets aidants, la livre de pouldres six aidants. On avoit tant de manlx que merveille, ayant pour messire Guiliame gens de guerre, tant de Francheois que Allemans, en la cité comme aussy dedans aucunes bonnes villes du pays. Chascun requéroit ses amis, tellement que le due de Saxe avec gens de guerre et le conte de Horne furent en armes près la cité, mais peu après trouvèrent conseil d'eux retirer sans rien aultres choses y faire. Après ces longues guerres, paix en at esté faiete entre Horne et le dit La Marche, à condition que le dit Horne est demeuré évesque de Liège. La cité et villes ont esté constraints endurer grands dommaiges et intérêt et impositions tant à la dite guerre que à la paix. (*Manuscrits 52, fol. 518 v°, et 96, fol. 277.*)

25

L'an mesme [1484], le lundi après les onze mil Vierges, obtint Horne ses régales à Franefort en l'absence de l'empereur, où il avoit envoyé Jehan de Platea ⁽¹⁾ escolastre et chanoine de Saint-Johan Évangéliste et Arnult de

(1) Jean de Platea, écolâtre et doyen de Saint-Jean. Cf. L. LAHAYE, *Chartes de Saint-Jean Évangéliste*, t. I, p. xxxiv.

30

Fléron ⁽¹⁾, chanoine de Saint-Materne. (*Note marginale du manuscrit 2, reprise dans le texte des autres manuscrits B.*)

L'an mille III^CLXXXIII^{IIII}, le 17 de novembre, Monsieur de Horne fait son entrée en Liège par la porte Saint-Léonard et à son costé estoit le dit seigneur
 5 Guiliame, pour ee qu'il estoit mambour du pays... Le 28 du dit mois, fut
 journée d'estat tenue où l'évesque fit remonstrer qu'aucuns avoynt sollicité
 auprès du Saint Père le pape de départir aucunes pièces hors de l'évesché de
 Liège et n'y avoynt peu venir, dont ils avoynt enduré des grands fraix, et il
 requist qu'on eust son cas pour reomandé, ce qu'il faisoit grandement à la
 10 cité. car quant aux gens d'église, nobles et bonnes villes, n'en fait grande
 mention de ce cas. Et par conséquence fut accordé à Mons^r quarante mil florins.
 dont la cité en fut à huit mil pour sa parte. (*Manuscrit 52, fol. 518, et
 manuscrit 96, fol. 277.*)

L'an XIII^CIII^{IIII}^{XX} et V, le diex septième jour de jung, une journée tenue à
 15 Sainet-Tronek pour eulx déduire à esbattre. Ung jour après disné, s'entre-
 prendrent ^a à juer à la palme. après s'entreprendrent de jouter à cheval de
 leur lance; mais messire Guilheume les surmontoit de tout. Après, s'entre-
 prendrent à courir à pied à eulx désarméz et saillir à pied joint et estant ainsy
 désarmé ^b, monsieur de Horne et monsieur de Montegny ⁽²⁾, son frère, vindrent
 20 d'une froisse et d'ung mesme coup appréhender icelluy Guilheume de la
 Marche. Quand messire Guilheume voya qu'il estoit prins et détenu, il prya
 qu'on le vouldist traicter honnestement et qu'on le vouldist mener en Brabant,
 en Flandre ou en Haynault mais touttefois ^c que on ne le menast à Treicht,

^a L'an 1485, sous ombre d'amitié, nostre évesque Horne requit à la Marche de se venir esbattre
 25 avec luy jusques à Saint-Tron, comme il fit. Un jour, comme ils s'esbatoient aux champs, ils
 s'entreprendrent : *manuscrit 28, p. 336.* — ^b s'entreprendrent à courir à pieds estant désarmés.
 Quand il voulut mettre pied en terre, mons^r de Horne et mons^r de Montigny, son frère, vindrent
 d'une force. . : *manuscrit 28.* — ^c que pour l'honneur de Dieu, on ne le vouldist mener... :
manuscrit 28 et note marginale de 2.

50 (1) Arnold de Fléron, chanoine de Saint-Materne et conseiller de Jean de Horne. Cf. *Cartulaire de
 Saint-Lambert*, t. V, pp. 209 et 219, et DE RAM, p. 759.

(2) Frédéric de Horne, voir t. I, p. 547.

car il seavoit bien que sy il y estoit mené, il en souffriroit la mort. Si luy respondit monsieur de Montegnny que pour aultre chose n'avoit esté constitué prisonnier que pour estre mené à Treicht. Sy fut mis sur un petit cheval, les pied et les mains lyés par desoub et, à grande puissanee de gens, mené à Treicht. Lendemain, les portes cloeses, le conseil assemblé, icehny sire Guilheume, 5 suyvant les privilegeiges de la ville de Treicht, fut condamné à avoir la test tranchée ^a, et luy confessé, fut mené aux lieux de justice où il receut le eoup de la mort et la collée ⁽¹⁾. pour ce disoit Molinet... (*Manuscripts 27, fol. 274, 28, p. 558, et 43, fol. 283.*)

En 1485, fut engaigié la ville et chasteau de Huy à Maximilian, archidue 10 d'Austrice, pour la somme de douze mille florins de braibant (*Note marginale de 2 reprise dans le texte des autres manuscrits B.*)

Et fut peu de temps après Ghys de Canne ⁽²⁾, [seigneur de Spauen grand mayeur de Liège et chevalier], esleu et constitué capitaine et mambour de la eité [de par les maistres, jureis. consaille et 52 bons mestiers de la eiteit, 1485, 15 le 15 d'aoust.] (*Manuscrit 2, les passages entre crochets ajoutés en notes marginales. Ceux-ci sont repris dans le texte dans les autres manuscrits de la série B, à l'exception de la date qui n'est indiquée que par 2.*)

1486, le 18 de maree, à diné, fut éclipse de soleil, lequel dura l'espace de trois heures, et faisoit si obscure eomme de nuit. 20

1486, moururent en la ville de Brusselles de peste 44 milles personnes. (*Notes marginales de 2.*)

L'an mille III^cLXXXVI, l'évesque Horne fist sa nouvelle messe et les joyaux présentés au prince estoient montant à la somme de v^c et xxx florins de Rin de xx aidants pièce. 25

L'an mille III^cLXXXVI. aucens de la rasse de La Marche ont mis leurs camps devant Liège. Les maistres de la eité estoit Gile de Huy et Tilman

^a et illec se mit à deux genoux au lieu de la justice, qui s'appelle Friedhoffe, où il y a un siège à quatre lions. Là il eut la teste tranchée, pour ce disoit Molinet : *manuscrit 28.*

(1) Sur la mort de Guillaume de la Marche, voir *Chronique de Jean de Horne*, t. I, p. 548. 50

(2) Sur Guy de Cannes, voir t. I, p. 550, n. 5.

Walderea ⁽¹⁾, qui pour avoir argent pour employer à la défense de la cité, empruntarent argent aux bourgeois et s'en obligèrent pour furnir aux soldats. On avoit une journée de masson pour quatre aidants, les manouvriers à deux aidants, les autres à l'advenant. (*Manuscrit 52, fol. 318 v^o, et manuscrit 96, fol. 276.*)

Au mois de may précédent (1492), nouvelles vindrent en la cité que la sentense estoit rendue à Rome pour monsieur de Horne et contre Croy, lequel fut fort trist et courouchié tellement qu'il s'esleva de rechieff contre le pays plus fort que devant et ses gens exercèrent des grandes tyrannies, principalement à Herkenrode où ilz violèrent les dames. prindrent tous les joyaulx de l'engliese, mesmement la casse du Sacrament en le jectant dehors, occirent piteusement auleunes femmes grosses, et, pour brieff dire, exercèrent telle cruauté que à paine seroit possible de le dire, encor moins d'escrire, car la plus grande partie de ses gens estoient tous larrons sans oreilles ⁽²⁾. Le dimanche après la publication desditz trieuves, Croy se partit de Liège avecqz ses gens, maudissant les Liégeois. Le xxv^e d'avril, la paix fut faicte de toute entre nostre évesque et ceulx de la Marche et fut publiée, le x^e de juillet, premier à Tongre et le jour mesme en la cité et pareillement par toutes les bonnes villes du pays, [où fut ordonné que les trois États du pays de Liège, duchié de Buillon et contée de Looz donneroient à ceulx d'Aremberch et de la Marche 50 milles florins de Rhin dedens 8 ans prochainement venant, payéz chascun an à deux termines du saint Jan et Noël jusques à la fin du payement]. (*Manuscrit B. La partie entre crochets se trouve dans 2 en note marginale.*)

L'an mesme, fut la saison de l'esté sec et belle, car depuis le moys de may jusques au moys de septembre, ne pleut que deux ou troix fois, mais la rousée de nuictz estoit si abondante qu'elle perçoit la terre bien profond, et fut le grain à bon marchié vendu. (*Mêmes manuscrits.*)

(1) Gilles de Huy, écuyer, seigneur de Bierset, échevin de Liège et bourgmestre de Liège en 1486, 1495, 1497 et 1505. Cf. DE BORMAN, *Echevins*, t. II, p. 60; ABRV, *Recueil héraldique des bourgmestres*, pp. 200 et 206. — Sur Tilman Waldoreal, voir t. I, p. 561, n. 2.

(2) Larrons sans oreilles, c'est-à-dire voleurs récidivistes. La première peine appliquée aux voleurs était en effet l'ablation d'une ou des deux oreilles.

L'année (1494) fut fort fertile de grains et de vin et ne fut vendu le stier de bledz pour ung temps que quatre pattars, [et le quart de vin du pays un aidant]^a.

L'an susdit, en moys de décembre, la ville de Tongre fut prinse par la garde de Brabant qui vindrent sur une nuictz del contée de Namur à Tongre [et estoit leur capitaine Louis de Wauldrey,^b dont lendemain furent assiégés par 5 Horne en icelle, mais trouvèrent moyen, par belles paroilles, de sortir sans quelque danger. La date est contenue en ces deux vers :

Tongris furtive fit rapta nocte Lucie
dum gens in stratu jacuit custodia sine^c.

L'an 1496, commença à régner une maladie incogne en ces Pays-Bas dont 10 plusieurs moururent, et s'appelloit ladiete maladie le mal Saint Job. (*Note marginale de 2 insérée dans le texte des autres manuscrits B.*)

L'an mesme (1499) la tonnaire tombit sur la thour de l'engliese de Liège à l'heure de midi.

L'an XV^cIII, l'archiduc Phillippe, qui estoit en Espagne, vint veoir son père 15 Maximiliane, roy des Rommains, en Allemangne, et après vint en Brabant et alla au devant de luy monsieur Horne, nostre évesque, pour le recepvoir à Treit.

L'an mesme, l'hyver fut durs, aspre et long et l'esté fort chault, dur et sèche, car en quatre moys ne pleut, tellement que les herbes devindrent sèches avant venir à parfaiete croissance et maturation. On ne eut auleunes aveines, peu de 20 bledz et fut grande mortalité entre les pourceaux.

Le xiii^e de may (1504), les vignes furent destruittes par pluyes et grésil, et furent les caues si grandes que auleunes maisons furent renversées par l'impétuosité de l'eaue.

J. de L., 121.

Le xviii^e jour de décembre (1505) ensuyvant, ledit seigneur Horne le Hardy 25 alla de vie à trespasse à Treiet et fut son corps sépulturé au frères Mineurs que son père avoit fondés et i estoit enterrés. Les exèques furent faites à Liège comme appartenoit à telle personne.

^a Passage omis dans 2. — ^b Note marginale de 2. — ^c Ce passage ne se trouve que dans 2 et 4; cf. t. I, p. 495.

CHRONIQUES DU XVI^E SIÈCLE

Description des manuscrits des chroniques vulgaires liégeoises.

Ainsi que nous l'avons déjà dit plus haut, page 159, le nombre des chroniques liégeoises écrites en français est considérable. Ce que nous avons conservé ne constitue qu'une faible partie de ce qui circulait dans les bibliothèques des couvents et des villes et dans les maisons des élèves ou des bourgeois lettrés des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles. La nomenclature qui suit ne mentionnera, sauf quelques rares exceptions, que les manuscrits conservés dans les bibliothèques publiques de l'Université de Liège, de la ville de Liège, de la
10 Bibliothèque royale de Bruxelles et des Archives de l'État à Liège. Ceux-ci sont suffisamment nombreux pour établir, en toute certitude, un classement que ne viendraient pas modifier des trouvailles postérieures de chroniques aujourd'hui échappées dans des collections privées et ainsi dérobées à nos investigations.

15 Au reste, ces chroniques sont le plus souvent copiées sur un modèle traditionnel qu'il n'est pas possible, pour le présent, d'identifier. Cet archétype, en effet, ne peut être le manuscrit de Grégoire Sylvius, un des plus anciens qui nous sont parvenus, car celui-ci omet des détails qui se retrouvent dans des versions postérieures. Ce n'est pas non plus le manuscrit d'Olivier de Boulongne,
20 greffier du Conseil ordinaire, souvent utilisé par Foulon. Déjà à la fin du XV^e siècle, on signale une chronique de Liège de Jean du Chesne, de Herve, chanoine de Saint-Lambert, dont Wachtendonck, au XVII^e siècle, possédait

l'exemplaire original ⁽¹⁾, et une autre de Jean de Platea, doyen de Saint-Jean-Évangéliste ⁽²⁾.

Parmi les manuscrits conservés au château de Warfusée, se trouve une chronique liégeoise de la fin du XV^e siècle, qui a fait partie de la bibliothèque du baron de Crassier et de celle du doyen Devaux. Elle a été écrite à Namur et **3** pourrait bien être la source du manuscrit de Rocroi dont nous allons faire mention ⁽³⁾.

Dans les manuscrits jadis conservés au château de Wégimont, M. Borgnet avait découvert, en 1856, une chronique intitulée : *récollection d'aucunes certaines gestes et souvenirs du pays de Liège...*, *extraict hors d'un* **10** *vieux certain libre et cronicq escript par un quidam, en son temps nommé maistre Jehan Outremeuse, et la copye antérieure d'icelle estoit escript par S^r Jehan Husta, demeurant alors à Dinant, ce fut l'an XV^cLIX, le 25 de juleit* ⁽⁴⁾. En recherchant les manuscrits de Jean d'Outremeuse, le même savant avait signalé, en 1864, à Roeroi, un manuscrit sur papier du **15** XVI^e siècle, écrit par Arnold de Fumal, demeurant à Namur, et donnant sans aucun doute la version commune des chroniques liégeoises jusqu'en 1539 ⁽⁵⁾.

Il faudrait donc vraisemblablement remonter jusqu'au XV^e siècle pour retrouver le compilateur qui en s'aidant des récits de Jean d'Outremeuse, de Jean de Stavelot, Adrien d'Oudenboscch et Jean de Looz, composa une **20** histoire de Liège qui devint extrêmement populaire. Un autre continua cette chronique jusqu'à la fin du règne de Gérard de Groesbeeck, date où s'arrêtent beaucoup de nos manuscrits. Mais bien peu de copistes se donnaient la peine de reproduire intégralement le récit des siècles plus éloignés ; ils abrégèrent et modernisaient le texte primitif. C'est pourquoi le nombre des **25** manuscrits qui peuvent servir à reconstituer ce dernier sont si rares. Nous les avons énumérés plus haut, page 144.

⁽¹⁾ BALAU, *Sources de l'histoire de Liège*, p. 659.

⁽²⁾ DE BECDELIEVRE, *Biographie liégeoise*, t. I, p. 173, et *B. C. R. H.*, 5^e série, t. IV, p. 474, note.

⁽³⁾ Cf les *Nouveaux mélanges* de VILLENFAGNE et E. POSWICK, *Manuscrits historiques sur le pays de* **30** *Liège* dans le *Bulletin des bibliophiles liégeois*, t. I, p. 174.

⁽⁴⁾ *B. C. R. H.*, 2^e série, t. VIII, p. 422.

⁽⁵⁾ *B. C. R. H.*, 5^e série, t. VI, pp. 415-449.

Les catégories dans lesquelles nous avons réparti les manuscrits dont nous allons faire la description, ont été établies en tenant compte de la valeur de ces documents pour l'histoire du XVI^e siècle. Ce classement prêterait sans aucun doute à de sérieuses modifications s'il fallait envisager la période des règnes des évêques de la maison de Bavière. Nous aurions pu réduire cette liste en négligeant tous les récits qui abrègent fortement la version commune des chroniques jusqu'à la fin du XVI^e siècle. Mais cette élimination n'eût pas toujours été facile à faire. D'autre part, nous aurions laissé passer une excellente occasion de donner l'inventaire complet et systématique de toutes les chroniques conservées dans les quatre grandes bibliothèques belges citées plus haut.

Nous avons groupé celles-ci dans les catégories suivantes :

- 1^o Chroniques donnant, pour le XVI^e siècle, le texte complet et traditionnel;
- 2^o Chroniques ajoutant à ce texte, parfois un peu abrégé, des détails concernant les guerres de Charles-Quint et en particulier la chronique du chanoine de Hesdignoul;
- 3^o Chroniques ayant utilisé la même source que Mélart;
- 4^o Chroniques donnant une version abrégée mais complétée par des emprunts à d'autres sources;
- 5^o Chroniques donnant une version très abrégée;
- 6^o Chroniques donnant une version abrégée mêlée à des renseignements d'histoire étrangère à Liège;
- 7^o Chroniques abrégées rédigées sous forme d'annales;
- 8^o Chroniques incomplètes;
- 9^o Travaux de compilations uniques, c'est-à-dire n'ayant pas été imités;
- 10^o Enfin, pour être complet, nous signalerons les quelques chroniques rédigées en latin, qui n'ont pas été mentionnées dans l'introduction du tome I (1).

(1) La provenance des manuscrits sera donnée par les abréviations suivantes : B. R. = Bibliothèque royale de Belgique, suivi de la cote du manuscrit, le numéro entre parenthèses est le numéro du catalogue Van den Ghein. — Un. Lg. = Bibliothèque de l'Université de Liège, le numéro entre parenthèses est celui du catalogue imprimé de Grandjean. — Ville = Bibliothèque centrale de la Ville. — Arch. Lg. = Dépôt des Archives de l'État à Liège.

1° Manuscrits donnant pour le XVI^e siècle
le texte complet et traditionnel.

1. — B. R., II, 2754 (6526).

C'est le manuscrit désigné *A* pour l'édition de la chronique abrégée de Jean d'Outremeuse. 5

Manuscrit mesurant 0^m375 × 0^m284, de 257 pages en deux colonnes. Chronique allant de la prise de Troie à 1570.

Inc. : *Au de la création nostre père Adam IIII^mIII^c et XIX, fut pris la noble cité de Troie.*

Ce manuscrit fournit le texte le plus ancien et le plus complet de la chronique abrégée de Jean d'Outremeuse. Pour les récits des XV^e et XVI^e siècles, il est moins complet que les manuscrits de la classe *B*. Nous signalerons les quelques passages du XVI^e siècle qu'on ne retrouve pas ailleurs. Pour le règne de Gérard de Groesbeeck, il redevient plus copieux, utilisant la même source que les manuscrits 5 et 8 décrits plus bas. Le manuscrit s'arrête brusquement en 1570. 15

2. — Ville, Coll. Capitaine, n° 153.

C'est le manuscrit désigné *B*¹ pour l'édition de la chronique abrégée de Jean d'Outremeuse. Il est souvent dénommé manuscrit Grégoire Sylvius.

Recueil factice constitué par l'assemblage de trois codices absolument différents à l'origine, sans titre, mesurant 0^m29 × 0^m195, avec trois paginations différentes. 20

1° Le premier codex est une chronique liégeoise des origines à 1565, illustrée, pour chaque notice des princes-évêques, d'armoiries et d'initiales ornées (1), terminée en septembre 1573, comprenant 173 feuillets, suivie d'une table alphabétique des matières en 10 feuillets (feuillets 174 à 185). 23

Inc. : *Blasons des villes liégeoises : Bouillon, Hasselt, etc. et au folio 3 : Julius en fut grandement courouchy...*

Des. : *Car l'an M^cLXIII, en septembre, que je faisoit la fin de ce*

(1) L'initiale du folio 77 v° porte dans une banderolle : *diem time o. 1571.*

présent cronicque, ne l'estoit point encor... L'an mesme (1565), le III^e de jung... fist en la cité son entrée très honnorablement avec laquelle, pour le présent, nous mettrous fin à nostre hystoire et cronicque jusques à temps plus opportun.

5 La table se termine ainsi : *fin*, suivi d'un monogramme et de la devise : *J'endure pour parvenir*. Au verso, le blason de la Cité de Liège supporté par la double aigle impériale couronnée et entouré de la légende : *Legia sis foelix aquilae quae tuta sub alis semper et imperii fida fovere sinu*. Puis en dessous : *frater Gregorius Sylvius, sacre theologie professor, ordinis fratrum*
10 *predicatorum, Dei et Apostolice Sedis gratia episcopus Tagastensis* (1).

Nous pensons, contrairement à l'opinion généralement admise, que cette note finale n'est pas la signature de l'auteur de cette chronique, mais tout simplement l'indication du propriétaire du manuscrit. Cette chronique donne un texte absolument identique à celui des autres manuscrits, dont quelques-uns
15 ont été copiés vers la même époque et d'après un modèle qui n'est pas le manuscrit Sylvius, ainsi que le montrent de nombreuses variantes du texte. Un personnage ayant la culture et ayant fourni une carrière aussi active que l'évêque suffragant de Georges d'Autriche, Robert de Berghes et Gérard de Groesbeek aurait, comme Chapeauville, composé une œuvre plus personnelle
20 et n'aurait pas consacré ses rares loisirs à reproduire la banale et traditionnelle version du vulgaire. Si l'on veut rechercher un travail personnel de Sylvius dans cet écrit, on le trouverait peut-être dans les notes marginales qui montrent que le texte fourni par le premier copiste a été confronté avec d'autres sources, et parfois complété ou corrigé.

25 La valeur de ce manuscrit consiste en ce qu'il nous donne le texte le plus ancien et le meilleur pour les récits de la chronique vulgaire des XV^e et XVI^e siècles. C'est lui qui nous servira de base pour l'établissement des textes de la dernière période.

30 2^o Le second codex est un fragment constitué par les folios 174 à 317 d'une autre chronique liégeoise écrite au milieu du XVII^e siècle, et rédigée sous

(1) Sur Grégoire Sylvius, évêque de Tagaste, voir D. U. BERLIÈRE, *Les évêques auxiliaires de Liège*, pp. 92-97.

forme d'annales, de 1566 à 1659. L'auteur de cette compilation s'est parfois servi de textes qui nous sont restés inconnus. Ce fragment commence au folio 174, et comme la chronique de Sylvius finissait au folio 173, le relieur qui a composé ce recueil factice a considéré cette seconde partie, dont l'écriture et le papier sont cependant tout à fait différents, comme la continuation de la 5^e première chronique (2).

5° Le troisième codex renferme une copie, faite en 1622, du *Miroir des Nobles* et de la *Guerre des Avans et des Waroux* de Jacques de Hemricourt. Cette partie a une pagination spéciale, folios 1 à 472, et est précédée de la table des généalogies décrites dans le *Miroir* et de quelques pages d'un armorial 10 sans texte.

3. — Arch. Lg., n° 1.

C'est le manuscrit désigné B² pour l'édition de la chronique abrégée de Jean d'Outremeuse.

Manuscrit mesurant 0^m315 × 0^m210, de 250 folios, sans titre. 15

Inc. : *Fondation de la cité de Tongres. Tongres et Turnus descendant des Allemagnes...*

Des. : *C'estoit un prince qui avoit beaucoup enduréz de mal pour garder et tenir son pays en bonne paix.*

Il donne de la chronique abrégée de Jean d'Outremeuse et des relations des 20 XV^e et XVI^e siècles un texte complet et assez ancien. Il se termine avec le règne de Gérard de Groesbeeck en 1580. Il est complété, folios 207 à 209, par la copie d'un document intitulé : *Ordonnance comment on se doit user à la venue d'un évesque de Liège et le seriment accoustumé faicte et ordonnée l'an 1448, 4 aoust, à la venue de M^r Jehan de Valenrode*, et, folios 209 25 à 250, par le rapport complet de Guillaume de Meeffe sur la mutinerie des Rivageois, tel qu'il a été publié par M. Polain.

(2) L'état délabré de la reliure de ce recueil permettra, lors de la restauration du volume, de séparer ces trois codices absolument dissemblables. Le second et le troisième porteroient la cote Coll. Cap. 155² et Coll. Cap. 155³.

4. — Un. Lg., 1966 (de Theux, 112).

C'est le manuscrit désigné *D* pour l'édition de la chronique abrégée de Jean d'Outremeuse. Il est décrit dans le tome I, pages xxviii à xxxi.

5. — Un. Lg., 183 (768).

5 Chronique allant de la prise de Troie à 1626, intitulée : *Recueil des choses les plus remarquables arrivées au pays de Liège et ès environ.*

Manuscrit mesurant 0^m29 × 0^m19 de 254 folios. Il a appartenu au héraut d'armes Jean Gilles Le Fort, et, à la fin du XVIII^e siècle, à L. Closquet, avocat et greffier des Échevins de Liège.

10 Inc. : *Tongris et Turnus Gaulois retournants des Allemagnes passèrent par la Haisbay...*

Des. : *Ita est, L. Closquet, avocat et greffier en criminel et maintenant de la justice souveraine de Liège, ce 27 juillet 1754.*

Même texte que le n^o 5, mais plus rajeuni. Il ajoute. folio 224 v^o, le récit
15 abrégé de l'expédition des Bourguignons au pays de Franchimont en 1468. A l'année 1577, le copiste signale une lacune dans le manuscrit : « ce qui manque icy du règne de Grosbeek et de l'élection d'Ernest de Bavier, on le peut rechercher ailleurs ».

Le manuscrit s'arrête brusquement, en 1626, au milieu d'une phrase
20 commencée.

6. — Manuscrit Un. Lg., 72 (781).

Chronique allant de la prise de Troie jusqu'à la fin du règne de Gérard de Groesbeeck, en 1580.

Manuscrit mesurant 0^m40 × 0^m19 de 111 folios sur deux colonnes. Il
25 provient du Collège des Jésuites à Huy. Il a appartenu d'abord à D. Lampson.

Inc. : *L'an de la création d'Adam, nostre premier père, quatre mille et XIX, fut destruite Troye la grande...*

Même texte que 3 et 4, mais parfois abrégé et modifié. On y trouve d'autre part : folio 86 r^o, une addition sur la découverte des Datins dans la cave des Crama en 1433; la notice sur Heinsberg se termine par l'énumération des

maisons religieuses fondées sous son épiscopat; folio 94 v^o, le récit abrégé de l'expédition bourguignonne au pays de Franchimont. Sur le règne de Gérard de Groesbeeck, le manuscrit donne, jusqu'en 1570, une relation différente de celle des manuscrits précédents. Elle sera donnée plus loin à la rubrique 2^o de chaque année de ce règne. Après 1570, on retrouve le même texte dans tous les manuscrits.

7. — Manuscrit Un. Lg., 691 (779).

Chronique allant de la prise de Troie jusqu'à l'avènement d'Ernest de Bavière en 1580.

Manuscrit mesurant 0^m52 × 0^m24 de 162 folios, avec armoiries en couleur 10
des évêques.

Inc. : *Tungris et Turnus en descendant des Allemaignes allèrent tant par les boucades...*

Des. : Pages blanches où se trouvent de place en place des blasons des princes-évêques jusqu'en 1724. 15

Texte semblable aux n^{os} 3 et 5, mais rajeuni et abrégé. Pour la première partie du règne de Gérard de Groesbeeck, nous trouvons la même relation qu'au n^o 6. Le récit se termine par la joyeuse entrée d'Ernest de Bavière à Liège et par le texte d'une harangue en mauvais vers adressée par une jeune fille au nouveau prince. 20

8. — B. R., 10289 (6555).

Chronique écrite en 1592 par Arnoul de Cange et allant de la prise de Troie jusqu'en 1590. Elle provient de l'abbaye de Saint-Laurent de Liège.

Manuscrit mesurant 0^m306 × 0^m205 de 501 feuillets. Pour la description de ce manuscrit, voir le Catalogue Van den Gheyn, n^o 6555. La chronique 25
commence au folio 16.

Inc. : *Tongris et Turnus en descendant Allemaingne allèrent tant par les bocages...*

Le texte abrégé dérive de la version du manuscrit n^o 1. Il est désigné par C pour l'édition de la chronique abrégée de Jean d'Outremeuse. Il s'apparente 30
aux n^{os} 2, 3 et 5. Le règne de Gérard de Groesbeeck est donné, mais fortement

abrégé, d'après le n° 6 et le n° 3 (après 1570) et est complété par plusieurs notices ayant trait à l'histoire générale. Le manuscrit se termine, folios 275 à 275, par des annotations sur les années 1581 à 1590.

9. — B. R., 16322-23 (6554).

5 Copie textuelle du précédent. Ce manuscrit, mesurant 0^m289 × 0^m19, provient également de l'abbaye de Saint-Laurent. Il porte aussi des traces de l'estampille de la Bibliothèque nationale à Paris.

Pour sa description, voir le Catalogue Van den Cheyn.

10. — Ville, 884 (de Theux, 258).

10 Chronique allant de la prise de Troie jusqu'en 1581, *pris hors de plusieurs anciens livres, extrait par moy Andrien Stouten, l'an mille cinq cent et octant.*

Manuscrit mesurant 0^m27 × 0^m20 de 250 feuillets.

15 Inc. : *L'an de la création d'Adam nostre premier père quatre mille et XIX, fut destruite par trayson...*

Version remaniée et fortement abrégée de Jean d'Outremeuse. Pour le reste, texte conforme au n° 3, sauf pour la première partie du règne de Gérard de Groesbeeck, racontée comme dans le n° 6. Le récit s'arrête brusquement à la fin du folio 250, au début du règne d'Ernest de Bavière.

20 11. — Ville, 891 (de Theux, 148).

Chronique allant de la prise de Troie jusqu'à l'avènement d'Ernest de Bavière.

Manuscrit mesurant 0^m25 × 0^m19 de 478 feuillets.

25 Inc. : Table de la chronique; au folio suivant, folio 1 d'une ancienne pagination, *Tongris et Tornus descendant des Allemaigne...*

Texte semblable aux n° 3 et 5. Une seule phrase sur l'an 1600 est ajoutée d'une autre encre, au folio 469. Après deux feuillets blancs, on trouve un court récit de l'entrée de Ferdinand de Bavière, puis, après dix feuillets blancs, un petit poème intitulé : *Heroica expeditio et illustria ac gloriosa gesta*
30 *Joannis de Wert in provincia leodiensi, mensibus februarii, martii,*

aprilis, maii, junii, anno 1656. Enfin deux pièces relatives à la querelle des Grignoux : une proclamation à Messieurs les Bourgeois et le texte français du mémoire adressé à Rome par le clergé primaire et secondaire, le 17 juillet 1656, dont Bouille et Foullon ont publié le texte latin.

12. — Ville, 888 (de Theux, 152).

5

Chronique intitulée : *Recueil de plussieurs choeses au pays de Liège et là entour advenues et requiliées par Pierre de la Croix, l'an 1596, en moys de juillet.*

Manuscrit mesurant 0^m50 × 0^m19 de 226 feuillets. Après la mort de Pierre de la Croix, il passa à son frère Daniel, croisier de Huy, qui le garda au nom 10 de ses nièces Marie et Anne de la Croix.

Inc. : Quatre feuillets de table alphabétique des noms de personnes et de lieux cités dans la chronique, puis, folio 1, commence le texte de celle-ci, conforme au n° 7 et complété, folio 213 v°-214, par le récit du meurtre d'un chanoine à Dinant en 1581, puis, après quelques pages blanches, folios 217-226, 1 le poème de Jean Polit, intitulé : *Leodinae provinciae principum res preclaræ gestæ ad Serenissimum Bavariæ ducem Ernestum, patriæ principem.*

13. — Un. Lg., 1500 ou 778^{bis}.

Chronique intitulée : *La vraye histoire et cronique de la cité de Liège depuis la prise de Troye la grande jusque l'an 1580.*

20

Manuscrit mesurant 0^m515 × 0^m21 de 527 pages.

Inc. : *Catalogue des burghemestres de Liège commençant l'an 1510.*

Des. : *Et les gens Jean de Wer-le s'en allèrent or pour curiosité biaucop de gens de borgoy.*

Il a été la propriété de Ferd. Henaux. Un passage du folio 458 v° montre 25 que cette chronique fut écrite en 1605.

Folios 5 à 20 : Liste des bourgmestres de 1510 à 1654.

Folio 21 : Liste des évêques.

Folio 25 : Chronique : *A l'honneur de Dieu et de la Sainte Trinité. Tongris et Tournus en descendant des Allemaingne...*

50

Version un peu abrégée d'après nos 5 et 5.

Le manuscrit se termine, folio 469, par la copie du traité d'alliance conclu le 12 novembre 1518 entre le Roi Catholique et les États du pays de Liège; folio 480, par la relation de la joyeuse entrée de Jean de Horne, le 7 novembre 1484; folio 485, par des notes diverses sur des événements du
5 XVII^e siècle.

14. — B. R., 11637 (5568).

Chronique liégeoise jusqu'en 1581.

Manuscrit mesurant 0^m50 × 0^m15, ayant appartenu à la bibliothèque de la maison de Gavre-Doysseau.

10 Version complète, mais modernisée, conforme à 3 et 5.

15. — Un. Lg., 1569.

Chronique liégeoise jusqu'en 1582, intitulée : *Chronique, pawilhart, paix et autres ancienneté appartenant à G. B. Dominick, échevin de Brus et et Glons sur Geer.*

15 Manuscrit mesurant 0^m275 × 0^m185 de 475 folios.

Inc. : *Tiltre des évesques de Tongres, Maestricht, Liège.*

Des. : Table des bourgmestres de 1417 à 1665.

Folios 2 à 10 : Liste des évêques.

Folio 10 v^o : Inventaire des reliques de Saint-Lambert, fait le 14 juin 1489.

20 Folios 12 à 15 : Table de la chronique, continuée aux folios 457 à 475.

Folios 17 à 164 : Chronique : *L'an de la création de Adam, nostre premier père...* Version un peu abrégée, conforme au n^o 3 et au n^o 7 pour la première partie du règne de Gérard de Groesbeeck. Elle se termine par la liste des évêques, d'Ernest de Bavière à Jean-Théodore de Bavière (1744), écrite

25 postérieurement.

Folios 178 à 196 : Recueil de jugements et coutumes du pays de Liège.

Folios 197 à 355 : Pawillhar liégeois.

Folios 356 à 405 : Recueil de coutumes liégeoises.

Folios 404 à 450 : Articles de coutumes du pays de Liège, par Ch. de Méan.

50 Folios 457 à 475 : Fin de la table de la chronique.

16. — Ville, 885 (de Theux, 200).

Cronique de Liège escrit et colligéz avec diligence par le s^r Philippe Gordine de Liège, avec les armes et blasons de tous les évêques.

Manuscrit mesurant 0^m34 × 0^m22 de 255 folios.

Inc. : Trois feuillets contenant les armoiries en couleur des villes du pays s de Liège.

Au folio 5, les armoiries de la famille Gordine avec l'inscription suivante : « Des anciens Gordine, seigneur bourgeois de Liège, est descendu honorable Philippe Gordine, lequel naquît en la noble cité de Liège, l'an de nostre seigneur 1565, et s'estant alliez à Madamoiselle Marie d'Orp, natif de Namur 10 ou Dinant, il décéda de ce monde le 14^e juillet l'an 1651, estant aagé de 66 ans. Et son fils, mons^r Gérard Gordine, docteur de Namur, décéda le 21^e de juillet l'an 1649, aagés de 60 ans ». En haut de la même page, on lit : « L'an de nostre seigneur 1649, ce présent livre nous a esté donné pour mémoire par mon frère maistre Gérard Gordine, docteur en médecine de Namur, et at esté 15 escrit de la propre main de feu mon père Philippe Gordine, environ l'an 1608, dont j'en suis tesmoing, l'ayant plusieurs fois veu escrire. Par moy Natalie Gordine, abbesse des Bénédictines de Liège ».

Au folio 6 commenee la chronique allant de la prise de Troie au commen- cement du règne de Gérard de Groesbeeck. 20

Inc. : *L'an de la création de nostre père Adam...* Texte semblable aux n^{os} 3 et 5, mais fortement abrégé pour la partie antérieure au XV^e siècle.

17. — B. R. 40258 (6571).

Chronique liégeoise jusqu'en 1606.

Manuscrit mesurant 0^m27 × 0^m19, ayant appartenu aux Jésuites en Isle 25 de Liège.

Version complète, mais modernisée, conforme aux manuscrits 5 et 5, suivie, folios 309 à 314, d'une liste des bourgmestres de Liège de 1417 à 1671.

18. — Un. Lg., 1744.

Chronique de Liège jusqu'en 1609.

Manuscrit mesurant 0^m29 × 0^m19 de 175 feuillets, sans titre. 50

Inc. : Noms des évêques de Tongres, Maestricht et Lyege...

Version très abrégée pour le XIV^e siècle, plus fournie au XV^e et conforme aux n^{os} 3 et 5 pour le XVI^e siècle. Elle donne dans son intégralité la relation de Guill. de Meeffe sur la révolte des Rivageois.

3 **19.** — Un. Lg., 1745^b.

Chronique liégeoise jusqu'en 1609.

Manuscrit mesurant 0^m29 × 0^m20 de 175 feuillets, sans titre.

Inc. : Noms des évêques de Tongres, Maestricht et Lyege...

Des. : Il fut redressé, achevé et les escolles ouvert pour enseigner la
10 *jeunesse.*

Version très abrégée pour le XIV^e siècle, conforme aux manuscrits 5 et 7 pour les XV^e et XVI^e siècles.

20. — B. R., 15850 (6576).

Chronique liégeoise de 1642.

15 Manuscrit mesurant 0^m315 × 0^m208 de 210 feuillets.

Version complète, mais modernisée des manuscrits 2 et 3, jusqu'en 1573.

21. — B. R., 10254-57 (6554-6557).

Chronique liégeoise en quatre tomes, illustrée des portraits des princes-
évêques Tome I : De la chute de Troie à 1201 ; tome II : de 1024 à 1389 ;
20 tome III : de 1389 à 1557 ; tome IV : de 1557 à 1645.

Version abrégée et modernisée, conforme aux manuscrits 3 et 5.

Le seul passage inédit est, au règne d'Erard de la Marek, tome III, folio 60 une note relative aux Croix de Verviers.

22. — Ville, 897 (de Theux, 115).

25 Chronique liégeoise jusqu'en 1645.

Manuscrit mesurant 0^m51 × 0,195 de 535 feuillets, sans titre.

Inc. : Aux lecteurs. A l'honneur de la très excellente Trinité....

Version très abrégée pour le XIV^e siècle, plus complète pour le XV^e et
XVI^e siècle et semblable aux manuscrits 3 et 5, 6 et 7 pour Gérard de Groes-
5 beek, très détaillée pour les règnes des princes bavarois.

23. — Ville, 898 (de Theux, 215).

Chronique liégeoise jusque 1649, intitulée : *Chronique ou recueil de plusieurs choses advenues au pays de Liège et entour.*

Manuscrit mesurant 0^m50 × 0^m24 de 255 feuillets.

Inc. : *Tongris et Turnus en descendant des Allemaignes...* 5

Version très abrégée pour les XIV^e et XV^e siècles, conforme à 3 et 3 pour le XVI^e siècle, sauf pour le règne de Georges d'Autriche, fort incomplet.

Une autre main a écrit les règnes de Robert de Berg et Gérard de Groesbeeck d'après les manuscrits 6 et 7.

Ce volume appartenait, en 1787, à un prêtre nommé Gerardi. 10

24. — B. R., 18670 (6578).

Chronique liégeoise jusqu'en 1650.

Manuscrit mesurant 0^m55 × 0^m24 de 255 feuillets.

Jusqu'en 1575, copie textuelle des manuscrits 2 et 3

25. Ville, 899 (de Theux, 147). 15

Chronique liégeoise jusqu'en 1650.

Manuscrit mesurant 0^m295 × 0^m185 de 578 feuillets, sans titre.

Inc. : *Description de la Cité de Liège.*

Version complète mais modernisée semblable aux manuscrits 3 et 5.

Pour le règne de Gérard de Groesbeeck, même texte que manuscrits 6 et 7 20 avec beaucoup d'additions. Pour le règne de ce prince, ce manuscrit forme donc une source non négligeable.

26. — Un. Lg., 1005 (812).

Chronique liégeoise jusqu'en 1677, intitulée : *Chroniques de la noble Cité et pays de Liège commençant à la fondation de Tongre, colligé à grande 25 diligence hors de plusieurs livres anciens et puis escrit par Bartholomé de Fraisne, à la plus grande louange de Dieu et de la Vierge Marie et monsieur Saint Lambert, nostre bon patron, l'an mille six cents huictante.*

Manuscrit mesurant 0^m51 × 0^m195 de 345 feuillets.

Inc. : *Aux lecteurs. A la louange de la très sainte Trinité.* 30

Des. : *L'an 1677, le 12 août...*, à raison de la prise dudit mayeur Goffin.

Version complète mais modernisée, semblable aux manuscrits 5 et 5̄, et à 6 et 7 pour la première partie du règne de Gérard de Groesbeeck.

5 Des détails nouveaux complètent ce dernier texte.

2° Manuscrits donnant, outre le texte traditionnel, la chronique de Hesdignoul et le récit des guerres de Charles-Quint contre les Français.

26^{bis}. — Un. Lg. Wittert, n° 85.

10 Chronique liégeoise jusqu'en 1581.

Manuscrit mesurant 0^m31 × 0^m20 de 391 feuillets ayant jadis appartenu à la famille de Fabribeckers et plus récemment au baron Wittert qui l'a légué à la bibliothèque de l'Université de Liège.

Pour sa description, voir J. BRASSINNE, *Catalogue des manuscrits légués à la bibliothèque de l'Université de Liège par le baron Adrien Wittert*, n° 85. pp. 158 et 159.

Cette chronique est une œuvre de compilation unique et pourrait à ce titre être classée dans la neuvième série de cette liste. Nous la plaçons ici parce qu'elle donne un des textes les meilleurs et les plus complets de la relation de Pierre de Hesdignoul.

Pour les règnes antérieurs à Arnould de Horne, l'auteur reproduit la chronique rimée de Jean d'Outremeuse et de nombreux extraits de la chronique abrégée du même annaliste, juxtaposés à la première source, sans aucun souci de se répéter. Après 1580, il suit plus fidèlement la chronique abrégée, puis la chronique vulgaire en la complétant, de 1406 à 1482, par de longs extraits d'Enguerrand de Monstrelet.

Au XVI^e siècle, il résume le texte de nos manuscrits 2 et 3 en y insérant également le rapport de Guillaume de Meeffe sur la révolte des Rivageois.

Au règne de Corneille de Berghes et Georges d'Autriche, le compilateur

insère entièrement la chronique de Hesdignoul et le récit des guerres de Charles-Quint contre les Français et les Protestants d'Allemagne. La campagne de 1554 est racontée au moyen de longs emprunts aux *Commentaires de FR. DE RABUTIN sur le fait des dernières guerres de la Gaule Belgique... (1551-1558)* (1).

Le règne de Gérard de Groesbeeck est raconté comme dans les manuscrits 7 et 8 et les manuscrits 27 et 28. Les événements survenus de 1569 à 1580 sont très brièvement résumés en une seule page. Le récit se termine par la harangue en vers adressée à Ernest de Bavière lors de sa Joyeuse entrée.

Une main postérieure a écrit, folio 374, la liste des trois premiers successeurs d'Ernest de Bavière, sans la mention d'aucun fait de ces règnes.

27. — Ville, 892 (de Theux, 65).

Chronique liégeoise jusqu'en 1602.

Manuscrit mesurant 0^m31 × 0^m20 de 374 folios plus dix folios blancs et sept folios de table; il a primitivement appartenu à Henri le Vesquerea, maître du Lion rouge à Sainte-Marguerite.

Inc. : *Description de l'évêché de Liège : l'évêché de Liège est voisine de Septentryon...*

Version complète, semblable à celle des manuscrits 3 et 5. Au règne d'Erard de la Marek, il reproduit, comme le manuscrit 4, folio 284, une note assez étendue sur le pillage de Malines, en 1507, après la prise de Tirlemont, et sur la déconfiture des Français à Saint-Hubert; au folio 286, des détails sur la répression des pillards de Logne et la prise du château, en 1521; au folio 310, une note assez longue relative à l'année 1541. Au règne de Corneille de Berghes, et Georges d'Autriche, il complète le récit traditionnel par la relation de la chronique composée par Pierre de Hesdignoul, chanoine de l'église collégiale de Selayn.

A la fin, folio 369 à 374, une main plus moderne a ajouté quelques notices sur les années 1602 à 1612, puis, après quelques pages blanches, la liste des bourgmestres de Liège de 1599 à 1677.

(1) On trouvera ce récit dans Bucnos, *Collection des chroniques*, t. XIII.

28. — Un. Lg., 182 (789).

Chronique de Liège allant de la prise de Troie jusqu'en 1650.

Manuscrit mesurant 0^m31 × 0^m20 de 360 feuillets.

Inc. : *La fondation et noms des magistrats de la noble cité de Liège, de*
 5 *1510 à 1655*, suivie, folio 7 v^o, de la description de l'évêché.

Puis commence la chronique, sous une autre pagination allant de la page 1
 à 490. Version abrégée, semblable à celle du n^o 6. Pour le XVI^e siècle, le
 transcripteur compile diverses chroniques. C'est ainsi qu'il mêle le texte des
 manuscrits 3 et 5 à celui du manuscrit 27 et reproduit, mais sans citer le nom
 10 de l'auteur, la chronique de Pierre de Hesdignoul, puis la relation des guerres de
 l'empereur, comme les manuscrits 52 et 96. Pour le règne de Gérard de Groes-
 beeck, il suit les manuscrits 6 et 7. Le manuscrit se termine, pages 463 à 490,
 par la relation de la Joyeuse entrée de Ferdinand de Bavière à Liège, le
 7 janvier 1615. publiée par M. L. POLAIN dans ses *Récits historiques de l'ancien*
 15 *pays de Liège*, 4^e édit., Bruxelles, 1866, pp. 509 à 556.

29. Un. Lg., 179 (811).

Chronique liégeoise allant de la prise de Troie à 1677.

Manuscrit mesurant 0^m50 × 0^m19 de 461 feuillets, sans titre. Il contient :
 folios 1 à 8, table des choses contenues dans le présent chronique, 1675.

20 Folios 15 à 17 : Catalogue des bourgmestres de Liège, de 1599 à 1705.

Folios 21 à 582 : Chronique liégeoise.

Folio 392 : Copie du testament de Georges Louis de Berghes.

A ce manuscrit sont annexés deux imprimés : le tableau de la dévastation
 du pays de Liège en 1746 et relation des cérémonies qui ont été obser-
 25 vées à l'occasion de la barette et du chapeau que Sa Sainteté a envoyés à
 S. S. Em. le duc Théodore de Bavière, évêque de Liège, par M^{sr} Lazare de
 Pallavicini. Liège, Kints, 1746 (1).

Pour la chronique abrégée de Jean d'Outremeuse, ce manuscrit donne le
 texte presque complet mais modernisé, comme le n^o 5. Au XV^e siècle, les
 50 règnes de Jean de Heinsberg et Louis de Bourbon sont d'abord omis, puis

(1) Cf. DE TBEUX, *Bibliographie liégeoise*, col. 544 et 546.

repris plus loin, folios 243 à 254 v^o, dans un bref résumé. Au XVI^e siècle, il suit la version des manuscrits 27 et 35 et reproduit en conséquence la chronique de Hesdignoul, à l'exception d'une laenne assez longue provenant de la perte d'un feuillet. Les règnes de Robert de Berghes et Gérard de Groesbeeck sont racontés très brièvement. Le récit redevient plus détaillé pour Ernest de Bavière et surtout pour Ferdinand de Bavière où on trouve la copie de la Tragédie de La Ruelle avec la gravure représentant l'infortuné bourgmestre sur son lit de mort.

30. Un. Lg., 440 (810).

Chronique liégeoise allant jusqu'en 1677.

10

Manuscrit mesurant 0^m29 × 0^m19 de 345 feuillets, sans titre, donnant une copie textuelle du manuscrit précédent.

Inc. : *A l'honneur de la très excellente Trinité...*

Des. : *Comme ils avoient fait passé deux trois ans avec grande confusion.*

15

31. Ville (Coll. Capitaine, 146).

Chronique liégeoise allant jusqu'en 1677.

Manuscrit mesurant 0^m315 × 0^m20 de 275 feuillets, sans titre.

Inc. : *Table de tout ce qui est contenu dans ce chronique....*

Des. : *Sçavoir une à Mr. de Moreau, l'autre à Mademoiselle Lucion, par quels lettres ils leurs....*

20

Version abrégée, identique au n^o 29. Après la chronique de Hesdignoul, on trouve divers propos et racontars sur Luther et les autres promoteurs d'hérésies. Le récit, terminé en 1677, est complété par quelques notes additionnelles de 1701 à 1704, interrompues brusquement.

25

32. — Un. Lg., 1465.

Chronique liégeoise allant jusqu'en 1702.

Manuscrit mesurant 0^m53 × 0,205 de 190 feuillets sans titre, ayant appartenu au docteur Alexandre.

Inc. : *Table de tout ve qui est contenu dans la cronique....*

30

Des. : *Puis être mis sur une roue sur lequel languissant mourut environ les 8 heures et demi du soir....*

Version moderne et abrégée, apparentée à celle des manuscrits 28, 29 et 53, ajoutant, outre les détails relatifs à Luther, la copie d'un édit de la reine
5 Elisabeth contre les catholiques. Ce manuscrit a été assez étourdiment copié sur un autre : au folio 154, ligne 5, il relate un événement de 1578, puis continue à la ligne suivante par le récit de l'assassinat du mayeur de Donceel en 1651.

33. Un. Lg., 990 (797).

Chronique liégeoise allant de la prise de Troie jusqu'en 1631.

10 Manuscrit mesurant 0^m51 × 0^m20 de 551 feuillets, avec les armoiries en couleur des évêques.

Version dérivée du manuscrit 27. Elle omet cependant la chronique de Hesdignoul, sauf l'épisode de l'assassinat de l'hôtelière de Saint-Séverin, intercalé à l'an 1545. Le récit s'arrête à la fin du règne d'Ernest de Bavière, puis,
15 après quelques pages blanches, reprend, folio 455 à 531, le règne de Ferdinand de Bavière et, folios 552 à 554, le début du règne de Maximilien-Henri de Bavière. Il s'arrête brusquement à la fin de la page.

34. — Un. Lg., 1745.

Chronique liégeoise allant jusqu'en 1631.

20 Manuscrit mesurant 0^m27 × 0^m18 de 425 feuillets, intitulé : *Histoire de Liège.*

Inc. : *A l'honneur de la Sainte Trinité.*

Des. : *Mais les affaires d'Allemagne ne l'at pas permitte.*

Pour les XIV^e et XV^e siècles, version moderne et abrégée. Pour le XVI^e siècle,
25 le récit est semblable à celui des manuscrits 28, 29 et 53. Chronique très désordonnée au point de vue chronologique. Elle saute, folio 157 v^o, de 1299 à 1465 et de 1465 à l'émeute des Rivageois en 1551, dont la relation est interrompue, folio 184, par la reprise des événements de 1500 à 1465. Puis le récit de la mutinerie des Rivageois reprend, au milieu d'une ligne du folio 206.
50 Ceci prouve que ce manuscrit a été copié sur un autre dans lequel deux cahiers étaient intervertis. Au règne de Gérard de Groesbeeck, on trouve une

longue relation du séjour de la reine de Navarre à Liège, comme dans les manuscrits 5 et 25. Au règne d'Ernest de Bavière, on note un long récit de la prise du château de Huy, une copie du règlement des Dix Hommes de la Cité du 24 janvier 1595 (1). Au folio 271, est insérée une *Description du merveilleux roiage de Guillaume Schouten de Horne en Holloude, fait ès ans 1615, 1616, 1617*. Le récit, s'arrêtant à 1631, est complété, par une autre main, de quelques notes additionnelles s'arrêtant à 1648.

35. — Ville, 895 (de Theux, 242).

Chronique liégeoise se terminant en 1631.

Manuscrit mesurant 0^m51 × 0^m20 de 508 feuillets, sans titre, ayant appartenu à Jean-Laurent Du Bois de Bois-le-Due, natif de Liège, écrit et continué par Gisbert du Bois de Liège vers l'an 1706.

Inc. : *Creation du monde. Dieu incompréhensible et infini estoit...*

Version abrégée et modernisée, dérivée du texte des manuscrits 5 et 5 et, pour le XVI^e siècle, des manuscrits 27, 29 et 53. 15

36. Ville, 904 (de Theux, 149).

Chronique liégeoise se terminant en 1595.

Manuscrit mesurant 0^m515 × 0^m20 de 417 pages et sept feuillets blancs sans titre.

Inc. : *Description de la Cité de Liège.* 20

Des. : *Index. — Le trésor de Huy pris par les Hollandais.*

Version très abrégée et modernisée, utilisant pour le règne de Georges d'Autriche la chronique de Hesdignoul comme les manuscrits 27 et 54.

(1) Reproduit dans *B. I. A. L.*, t. V, p. 55.

3^o Manuscrits ayant utilisé la même source que Mélart.**37. Arch. Lg., n^o 2.**

Chronique liégeoise jusqu'en 1558.

Manuscrit mesurant 0^m51 × 0^m20 de 457 pages sans titre, avec armoiries
 5 colorées des princes-évêques. Il a été écrit en 1662, ainsi qu'en témoignent les
 passages suivants. page 68 : ... *le fit translater à Liège (le corps de*
S. Materne) où il est encor à présent, 1662, auquel on lui fut fait par le
chanoine Tabollet une belle casse..., et page 209, *l'an 1189, fut commencée*
 10 *à rebastir l'église de Saint-Lambert... qui est celle qui se voit encor*
à présent 1662, par ainsi elle est vieille de 475 ans.

Inc. : *Dieu incompréhensible et infinis estoit auparavant toute chose...*

Des. : *Építaphe d'Erard de la Marck.* Les deux dernières feuilles,
 pages 455 à 457 sont des fragments de la partie postérieure de cette chronique
 relatant des faits de 1645. Cette partie est perdue.

15 Pour le XIV^e siècle, cette chronique nous donne un texte abrégé et modernisé.
 Mais à partir du XV^e siècle, elle utilise la source qui a servi à Mélart et nous
 retrouvons des deux côtés un texte identique, à l'exception des phrases de
 transition qui semblent être le seul travail original du prétendu historien lutois.
 Mais le compilateur de ce manuscrit a également connu la chronique tradition-
 20 nelle qu'il résume brièvement entre des passages de sa source principale, ainsi
 que des compilations plus spécialement consacrées à l'histoire religieuse. Nous
 donnerons plus loin les notes additionnelles qui ne se retrouvent pas dans
 Mélart et dans la chronique traditionnelle.

38. — Un. Lg., 174 (805).

25 Chronique liégeoise de 1558 à 1688, intitulée : *Sommaire historial*
de Liège.

Manuscrit mesurant 0^m557 × 0^m21 de 960 pages.

Inc. : *Cornelis de Berghes, fils du S^r de Berghes. ..*

Des. : *Le 24 d'aoust 1668, arriva dans Liège la fille de don Castel*
 30 *Roderich, gouverneur des Pays-Bas.*

C'est la suite de la chronique précédente, mais écrite par une autre main. Nous y retrouvons, jusqu'à la fin du règne d'Ernest de Bavière, comme au n° 37, les textes de Mélart mêlés à de brèves annotations tirées de la chronique vulgaire traditionnelle.

Mais ce travail de compilation n'est pas fait sans erreur. C'est ainsi que les textes relatifs aux deux sièges consécutifs de Maestricht en 1576 et 1579 sont confondus. Ce manuscrit est aussi apparenté au n° 45.

39. — Un. Lg., 658-659 (795).

Chronique liégeoise allant de saint Hubert à la fin du règne de Ferdinand de Bavière. 10

Manuscrit en deux tomes mesurant 0^m275 × 0^m18 de 241 et 553 feuillets, écrit par Martin Coppens. Ce nom nous est révélé tome I, folios 3 v° à 4 v°, par une pièce de vers de 15 strophes de 4 vers, les lettres commençant chaque strophe donnant en acrostiche le nom du copiste.

Inc. : *L'an 699, l'évesque Hubert ayant quelque temps print son repos dans la ville de Maestrech....* 15

Le tome I se termine avec le règne de Jean de Heinsberg.

Depuis Floribert, folio 9, en tête de chaque règne, est collé le portrait de l'évêque en gravure, et à partir de Henri de Gueldre, dans chaque règne, la liste des bourgmestres de Liège. 20

A partir de l'évêque Durand, folio 59, le texte est pris à la même source, mais d'une manière un peu abrégée, que celui de Mélart et du manuscrit 57. Cette source commune semble aussi avoir été utilisée par Chapeauville à partir du règne d'Erard de la Marek. Comme le n° 57, ce texte ajoute aux récits de Mélart des annotations extraites de la chronique traditionnelle. 25

Au règne de Georges d'Autriche, on note quelques additions omises par Mélart : folio 107, note sur les travaux des remparts et de la batte; folios 108 à 110, réformation des Vingt-Deux en 1545. On constate dans Mélart, pages 564-565 une lacune dans le récit allant de 1548 au 17 juin 1556. Cette lacune est comblée par les folios 113 à 115 v° de ce manuscrit. D'une façon générale, les indications chronologiques sont beaucoup plus précises dans ce manuscrit que dans Mélart. Celui-ci s'arrête à la fin du règne d'Ernest de

Bavière. Notre manuscrit y ajoute, folios 227 à 252 v^o : quelques points de remarques du temps d'Ernest de Bavière et, folios 255 à 555 v^o, le règne de Ferdinand de Bavière (1).

40. — Un. Lg., 676 (798).

5 Chronique de Liège allant de Priam et Bavon jusqu'en 1654.

Manuscrit mesurant 0^m51 × 0^m20 de 404 pages.

Aux 21 premières pages, emblèmes coloriés avec inscriptions en vers tirées de divers auteurs : pages 5 et 6, armoiries des villes du pays de Liège; pages 15 à 19, liste des évêques jusqu'à Georges-Louis de Berghes, des rois et
10 ducs de Tongres, des comtes de Huy, de Moha, des marquis de Franchimont, des comtes de Clermont.

La chronique commence à la page 22.

Inc. : *Nous trouvons dans les chronics du Haynaut, comme a écrit Jacque de Guise...*

15 Le texte de cette chronique présente aussi de nombreuses similitudes de fond et d'expressions avec le récit de Mélarl, mais est cependant aussi différent des manuscrits 57 et 59. Il s'arrête brusquement à l'année 1654.

41. — Un. Lg., 1013 (816).

20 Chronique liégeoise allant de la prise de Troie jusqu'en janvier 1704, intitulée : *Chronique des faits mémorables des princes, roys, ducs et évesques de Tongres, Liège et Maestricht*, ayant appartenu, en 1796, au prélocuteur Grégoire Howet.

Manuscrit mesurant 0^m26 × 0^m18 de 427 pages, avec quelques feuillets intercalés.

25 Inc. : *Nous trouvons dans les chronicques de Haynault...*

Des. : 17 février.

Texte assez semblable au manuscrit précédent mais parfois un peu plus développé. Ces deux manuscrits proviennent d'une même source que le n^o 40 reproduit plus textuellement et ce manuscrit plus complètement. Ce dernier

50 (1) Voir plus loin les notes additionnelles au texte de Mélarl tirées de ce manuscrit.

ajoute en outre ça et là des vers, des chronogrammes, folio 481 un long extrait de Monstrelet sur le règne de Jean de Bavière. Le récit au XVI^e siècle est fortement abrégé et assez désordonné au point de vue chronologique. C'est ainsi que le règne de Gérard de Groesbeeck débute par le récit détaillé de la bataille de Gembloux. 5

A partir de 1688, le texte prend la forme d'un mémorial notant les événements mois par mois et s'interrompt, après janvier 1704, au milieu d'une page déchirée. Pour le XVII^e siècle, texte semblable au n^o 88.

42. — Arch. Lg., n^o 5.

Chronique de Liège jusqu'en 1654. 10

Manuscrit mesurant 0^m155 × 0^m192 de 217 feuillets, ayant jadis appartenu à J. Body, curé aux Avins.

Ine. : *Sancta legia. Chronic de l'évesché de Liège escrit par Jean de Harzée l'an 1643 et augmenté jusques à l'an 1653.*

Des. : *Noms des princes et seigneurs vassals et bénéficiers de l'église de Liège, tiré de Hempricourt, l'an 1214.* 15

Folios 2 à 5, 5 à 7, 11, puis 10^e et 11^e folios après la chronique, emblèmes coloriés avec inscriptions en vers tirés de divers auteurs latins ou français.

Folio 4, armoiries des villes et seigneuries de la principauté.

Folios 8 à 10, liste des évêques, des rois et ducs de Tongres, des comtes de Huy, de Moha, de Clermont, des marquis de Franchimont. 20

La chronique commence avec une nouvelle pagination, pages 1 à 587 avec le titre : *Chronic des gestes et faicts mémorables des roys, princes, évesques de Tongres, Maestreck et Liège.*

Ine. : *Nous trouvons en chronique de Haynault comme a écrit Jacques de Guise....* 25

Des. : *Et se donnant l'adieu avec de grands témoignages d'amitié et bonne correspondance par ensemble..*

Le texte est suivi d'une table en 9 folios non paginés, puis, folios 11 et 12, de la liste des terres et seigneuries appartenant à l'église de Liège et que le Souverain Pontife tient en sa protection, puis de la liste des princes et seigneurs vassaux de l'église de Liège en 1214.

Manuscrit abrégé du n^o 59.

43. — Un. Lg., 1014 (802).

Chronique de Liège jusqu'en août 1665.

Manuscrit mesurant 0^m31 × 0^m20 de 1086 pages, formé de 75 cahiers de 6 à 8 feuilles, portant l'ex-libris de Henri Bailly, 1736. Il est intitulé : *Chronique du pays de Liège avec la fondation de toutes les chapelles, oratoires, cloîtres, couvents, églises, hospitaux, paroisses et secondaires et l'année quand ils ont estéz érigéz* (pages 529 à 535); *avec une table de tous les saints et saintes du pays de Liège et le lieu où ils reposent* (pages 525-528); *encor un abrégé de tous les remparts et fortifications de la ville, nombre de tous les ponts et leurs noms et toutes les rucs et ruelles de la ville* (pages 534-540); *y jointz tous les privilèges, statuts et franchises de la Cité et pays de Liège, avec toutes les paix faictes et accordéz par les empereurs et roys* (pages 147 à 509); *avec une liste de tous les maistres de la Cité de Liège, premier esleu l'an 1255 jusques à cette année 1663, et pour les autres ensuivants* (pages 510 à 521); *puis la chronique des évesques des villes de Tongre, Maestricht et Liège* (pages 79 à 134, 541 à 655, 671 à 1084); *item encor des roys et ducq de Tongres* (pages 1 à 78).

Inc. : *L'un devant l'incarnation de nostre seigneur J-sus Christ 2517.*

Des. : *Mandement publié au péron de Liège, ce 27^e janvier 1655 et republié le 17 août 1665...* Le manuscrit est inachevé.

Version abrégée et modernisée, assez semblable pour le XVI^e siècle au manuscrit 57 et par conséquent apparentée à Mélart. On y trouve encore, pages 134 à 143, description du pays de Liège; pages 656 à 671, paix et accord conclu entre les Liégeois et Louis de Bourbon, le 19 avril 1477; page 774, ordonnance du 20 août 1582 sur l'organisation de la justice.

44. — Ville, 902 (de Theux, 252).

Chronique liégeoise jusqu'en 1665.

Manuscrit mesurant 0^m265 × 0^m17 de 569 feuillets, plus 15 feuillets blancs et 4 feuillets de table.

50 Copie textuelle du manuscrit précédent.

45. — Un. Lg, 1456.

Chronique de Liège jusqu'en 1668, sans titre ⁽¹⁾.

Manuscrit mesurant 0^m27 × 0^m175 de 467 feuillets, portant l'*ex-libris* de Godefroid Gossuart, chanoine et écolâtre de Huy et chanoine d'Amay, en 1745. Les 18 premiers feuillets manquent.

5

Inc. : ... *ennemis, lequel avec une teile impétuosité allat donner sur les Flandrois...*

Des. : *Ayant encor cousté bonne somme d'argent à la ville. Messieurs de St-Lambert.*

Une écriture postérieure a ajouté quelques brèves notes relatives aux princes-évêques du XVIII^e siècle jusqu'au prince de Velbruck, extraites des chroniques liégeoises d'Albert-Joseph Gossuart qui font suite à cette chronique. Puis, folio 447, une délibération du Conseil municipal de Liège, du 17 novembre 1790, relative à la démolition de la citadelle, puis, folio 450, institution des prières de 40 heures dans la ville de Liège, le 30 juin 1690. Après 5 feuillets blancs, des fragments d'une table analytique de la chronique.

Celle-ci, après l'histoire des princes d'Austrasie, donne, folio 52 v^o à 54, la liste des princes-évêques, jusque Maximilien-Henri de Bavière, continuée postérieurement jusqu'au prince de Velbruck; folio 55, la table des saints et saintes du pays de Liège et les lieux où ils reposent. La chronique des évêques reprend au folio 57 v^o, avec en supplément l'oraison à saint Lambert, patron des Liégeois (folio 96), la louange en vers de saint Hubert (folio 104), la description du pays de Liège (folio 119), la louange en vers de Notger (folio 145). C'est une compilation utilisant à la fois la version abrégée de la chronique vulgaire et la source utilisée par Mélarl. Pour les XIV^e, XV^e et XVI^e siècles, les extraits de ces sources sont choisis d'une manière assez capricieuse et souvent avec des erreurs de chronologie assez fortes. L'auteur raconte avec d'abondants détails la guerre des Dinantais contre Charles le Téméraire en 1466,

(1) Elle est intitulée dans le supplément au catalogue des manuscrits de la bibliothèque de l'Université de Liège, donné par Grandjean en 1884 : *Chronique de Liège dite des Chartreux*. La même dénomination a été donnée par Poswick à une chronique se trouvant au château de Warfusée, de 1091 à 1506, signalée par de Gerlacue dans son *Histoire de Liège*, p. 175, et qui a été écrite par le chanoine Van den Berch (cf. *B. C. R. H.*, 2^e série, t. VIII, p. 596).

ainsi que le sac de Liège en 1468. Dans la courte notice consacrée à l'état de la Marek, il insère *in-extenso* le rapport de Guill. de Meeffe sur la mutinerie des Rivageois. Il note avant tout les incidents de la vie religieuse et les fondations d'établissements pieux. Au XVII^e siècle, il reproduit : le règlement du 15 avril 1603 touchant la réformation de la justice (folios 502-504); 2^o l'apologie catholique et chrétienne contre les déclarations, etc., faite et écrite par les Jésuites et l'interlocution de l'âme de Jean Hersin avec l'âme du maréchal de Biron (folios 510-525) (1); 3^o la balance des revenus et dettes établie vers 1648 (folios 524-528) et beaucoup de pièces concernant la lutte entre Chiroux et Grignoux; l'apologie du fidèle liégeois pour la neutralité du pays de Liège (folios 552 v^o-562) (2); la justice des armes de la princesse de Hesse contre l'évêque et pays de Liège (folios 562-570); le martyr de la neutralité innocente des Liégeois (folios 574-583) (3), la capitation de 1649 (folio 589).

4^o Manuscrits donnant du texte traditionnel

15 une version très abrégée
mais complétée par des notes puisées à d'autres sources (4).

46. — Un. Lg., 629 (780).

Chronique liégeoise allant de la prise de Troie à la fin du règne de Gérard de Groesbeeck.

20 Manuscrit mesurant 0m31 × 0m21 de 574 feuillets, plus 10 feuillets blancs, 16 pages de sommaire des faits et 5 feuillets blancs portant l'*ex-libris* de la bibliothèque Th. de Jonghe.

(1) Cf. DE THEUX, *Bibliographie liégeoise*, col. 1557.

(2) *Ibid.*, col. 151.

25 (3) *Ibid.*, col. 170.

(4) En se basant sur son titre, il semble bien qu'il faudrait ranger dans cette catégorie le manuscrit suivant qui se trouve dans la Bibliothèque municipale de la ville d'Aix-en-Provence. C'est une chronique des évêques de Tongres et de Liège, intitulée : *Summaire et brief recueil des choses mémorables depuis la première institution du jadis puissant et renommé royaume... de Tongres, aussy les fondations d'aucunes villes, villaiges et églises et monastères en iceulx royaumes, cité et pays, faictes doiz l'an 4502 avant la nativité de Nostre Seigneur jusques à l'an après sa nativité 1551*. Ce manuscrit a jadis appartenu à Philippe Marotte de Montigny qui se trouvait, au 1^{er} juillet 1647, à Cologne. (*B. C. R. H.*, 1^{re} série, t. II, p. 519.)

Inc. : *L'an de la création d'Adam, nostre premier père...*

Texte établi en compilant plusieurs manuscrits. Le transcritteur annonce qu'il traduit en langue moderne des écrits plus anciens. Sa traduction n'est pas toujours exacte; il commet des erreurs de date; il lui arrive même de rapporter les mêmes faits à deux dates différentes (par exemple en 1541 et 1580, fondation de l'hôpital de la Mère-Dieu; en 1517 et 1529, la coadjutorerie de Cornelle de Berghes). Parfois il groupe en les résumant certaines catégories de faits et substitue alors sa rédaction à celle de ses textes (par exemple, folio 297 v°, les travaux exécutés par Érarard de la Marek). Il note particulièrement les fondations de maisons religieuses, le prix des denrées, les phénomènes atmosphériques et, à partir de 1417, les élections des bourgmestres. Il intercale aussi dans son texte de nombreux documents, paix et ordonnances, à savoir :

Folio 218 : La Paix des Seize ou de Tongres, 28 août 1403.

Folio 224 : La modération de la loi nouvelle ou loi muée, 28 décembre 1403. 15

Folio 255 v° : Privilège de l'empereur Sigismond, 13 février 1415.

Folio 258 : Règlement de Heinsberg, 15 juillet 1424.

Folio 269 v° : La Pauline ou sentence du pape contre les Liégeois, 10 janvier 1465.

Folio 279 : Paix de Tongres, 1484. 20

Folio 300 : Traité d'alliance du 23 décembre 1518 et les privilèges accordés aux Liégeois par Charles-Quint.

Folio 307 : Acte relatif à la translation de Saint-Lambert.

Folio 334 : Privilège de Charles-Quint dit la Caroline, 27 juillet 1531.

Folio 345 : Réformation des Vingt-Deux de l'an 1545. 25

Folio 347 v° : Les statuts du pays de Liège et comté de Looz, 1547.

Pour le XIV^e et XV^e siècle, version conforme aux autres manuscrits.

A noter, folio 282 v°, le serment de l'élu Jean de Horne; folio 285, récit plus détaillé de la mort de Guillaume de la Marek; folio 287, ostension des reliques de saint Lambert en 1489 (cf. CHAPEAUVILLE, III, p. 225). 50

Pour le règne d'Érarard de la Marek, même source que Mélarat et manuscrits 37, 38, 39 et 40. Pour le règne de Georges d'Autriche, le transcritteur a utilisé la chronique de Hesdignoul et les sources des manuscrits 42, 82 et 85.

47. — Un. Lg., 692 (800).

Chronique allant de la création du monde jusqu'en 1664.

Manuscrit mesurant 0^m52 × 0^m21 de 217 feuillets.

Inc. : *Après que Dieu eût créé le monde universel...*

5 Des. : Le manuscrit s'arrête brusquement au 5 novembre 1664.

Texte semblable, jusqu'au XIII^e siècle à celui du n^o 48, puis depuis cette époque jusqu'à la fin de Gérard de Groesbeek, au n^o 46. On trouve aussi, folio 34 v^o, description de la Cité avec énumération des églises, des rues, des ponts; folio 37, table des saints du pays de Liège; folio 38 v^o, liste des bourg-
10 mestres de Liège de 1255 à 1637, comme dans le manuscrit 45. Dans le règne de Ferdinand de Bavière, folio 164 v^o, l'histoire du banquet tragique de La Ruelle, comme dans les n^{os} 49, 73, 74. Dans le règne de Maximilien-Henri de Bavière, folio 208, dénombrement des maisons de chaque paroisse de Liège.

48. — Un. Lg., 418 (788).

13 Chronique allant de la création du Monde à 1612.

Manuscrit mesurant 0^m285 × 0^m19 de 418 pages, intitulé *Les Histoires de la ville de Liège*. Il est écrit de la même main que le manuscrit n^o 51.

Inc. : *Sonnet au lecteur*. Puis, *Au commencement du temps...*

L'auteur de cette transcription s'attache avant tout à noter les fondations
20 d'églises, de maisons religieuses d'après Jean d'Outremeuse (1). Il cite volontiers des vers : page 163, prière à saint Lambert; pages 181 à 185, complainte en l'honneur de saint Hubert; page 276, éloge de Wason. Aux pages 207 à 224, on trouve une description de l'évêché de Liège avec une vue perspective de la ville de Liège, gravée sur cuivre. Au XVI^e siècle, le manuscrit donne, surtout
25 pour le règne d'Erard de la Marek, des détails qui ne se retrouvent pas ailleurs.

(1) Il paraît cependant plus exact que Jean d'Outremeuse. M. Kurth a signalé les nombreuses erreurs de ce dernier dans l'indication des dates de fondation d'églises (cf. *Recherches sur l'origine des paroisses de Liège* dans BULL. SOC. D'ART ET D'HISTOIRE DU DIOC. DE LIÈGE, t. XVI, p. 227). Il arrive généralement que ce désaccord disparaît de notre manuscrit, par exemple : fondation de Saint-Martin
50 en 1057 et non en 1046, de Saint-Thomas en 1041 et non en 1050, de Saint-Remi en 1040 et non en 1048, de Saint-Clément en 1128 et non en 1122 (cf. t. I, p. 14, n. 5, et p. 16, n. 1).

A noter aussi, folios 92 à 96, la table des corps des saints et des saintes du pays de Liège, avec les lieux où ils reposent, comme aux n^{os} 37, 43, 44, 47.

49. — Un. Lg., 991 (796).

Chronique allant de saint Servais jusqu'en 1650.

Manuscrit mesurant 0^m51 × 0^m20 de 266 feuillets.

5

Inc. : *Saint Servaix at esté esleu évesque de Tongre et le premier de Maestreick...*

Des. : La chronique se termine brusquement au 21 août 1650.

Les notices d'évêques sont généralement très courtes et entremêlées d'autres notices relatives à l'histoire religieuse : schismes et fondations de maisons religieuses, comme le n^o 51. A partir du XVI^e siècle, le manuscrit se borne pour ainsi dire à recopier des documents et à mentionner les nominations de bourgmestres et les fondations religieuses. Au folio 126, récit du meurtre de Dinant en 1581, comme dans n^{os} 55, 64 et 72, aux folios 156 à 195, récit de l'assassinat de La Ruelle, comme au n^o 72.

15

Voici la liste des documents intercalés dans cette chronique :

Mandement impérial impétré de l'évêque contre les bourgmestres et Conseil de la Cité, 24 novembre 1571;

Libelle du révérendissime Gérard de Groesbeeck contre les bourgmestres, conseillers, jurés et 52 métiers;

20

Abrégé d'aucuns points principaux concernant la juridiction du prince de Liège;

Réformation des Trente-Deux, 29 juin 1611;

Plaintes faites à S. M. Impériale par Son Altesse l'évêque et prince de Liège. 1627;

25

Extrait des conclusions capitulaires du 21 juillet 1628;

Lettre de Son Altesse au baron de Linkoven, 1^{er} août 1629;

Sauvegarde de Sa Majesté Impériale. 25 mars 1629;

Mandement de Ferdinand de Bavière, 21 août 1636;

Cri du perron du 17 novembre 1629 et autres pièces concernant l'assassinat de La Ruelle;

Documents de la journée d'État de 1639.

50. — B. R., 15792-93 (6551).

Chronique des évêques de Liège,

Manuscrit mesurant 0^m257 × 0^m165 de 279 feuillets (voir la description dans le catalogue Van den Gheyn).

5 Chronique rédigée sous forme d'annales mentionnant surtout les nominations des bourgmestres de Liège et les fondations d'œuvres pieuses. Il donne aussi en entier le texte de la translation des reliques et de la procession de Saint-Lambert et en outre, la copie du diplôme impérial du 16 octobre 1571 et d'un libelle du prince contre la Cité. Le récit est fort documenté pour le XVII^e siècle.

10 Manuscrit apparenté au précédent.

51. — Un. Lg., 539 (773).

Chronique liégeoise allant de Noé à l'année 1442.

Manuscrit mesurant 0^m275 × 0^m185 de 144 feuillets.

Inc. : *Noël, fils de Lamech étant pour lores aagé de 600 ans...*

15 Des. : Manuscrit incomplet, la fin est enlevée.

Manuscrit écrit de la même main que le n^o 48 et donnant le même texte, excepté les vers à saint Lambert et à saint Hubert et la description de l'évêché de Liège. Il ajoute certains extraits conformes aux manuscrits ordinaires.

52. — Ville, 882 (de Theux, 455).

20 Chronique allant de la prise de Troie à l'année 1564, écrite par Grégoire Collin en 1655.

Manuscrit mesurant 0^m51 × 0^m19 de 389 feuillets. Le transcripateur annonce qu'il a écrit de la main gauche, comme est aussi écrit le manuscrit 62.

Inc. : *L'an de la création de nostre premier père Adam...*

25 Aux XIV^e et XV^e siècles, version abrégée et modernisée, complétée, folios 116 v^o et 161, par des citations de Sigebert et, folio 259 v^o, des Annales du Hainaut. A noter aussi la copie de l'ordonnance de Charles, duc de Bourgogne, du 28 novembre 1467 et, folio 298, des extraits de Phil. de Commines et de l'inventaire de France du temps de Louis XI.

50 A partir du règne de Louis de Bourbon, le texte s'écarte des manuscrits traditionnels. Du règne de ce prince, il ne donne que les faits principaux : lutte entre Dinant et Bouvigne, destruction de Dinant, prise de Saint-Trond, pillage

de Tongres, sac de Liège, expédition de Charles le Téméraire au pays de Franchimont, attaque de Guillaume de la Marek, mort de Louis de Bourbon.

Pour le XVI^e siècle, texte abrégé assez semblable au n° 96, avec les additions suivantes : folio 554, récit d'un témoin oculaire du siège de Dinant en 1554; folio 557, chanson sur la bataille de Saint-Quentin, après laquelle est écrite la note dévoilant la personnalité du copiste : *A icelle journée, Nicolas Garnier, alias Colin, grand père de Grégoire Colin, lequel avoit escript l'original du présent cronicq, l'an 1655. Le dit Nicolas y mourut estant au service de l'empereur.*

On trouve en appendice, après quelques feuilles blanches : folios 546-552, répartition du corps de Liège à certains manifestes en date du 27 mars 1656; folios 554-557 v^o, ordonnance de Mes^{rs} les bourguemestres de Dinant pour les gardes, 1610; folios 560 à 588 v^o, Compte de la ville de Dinant, 1626; folio 589, lettre de l'empereur Ferdinand II aux éstat de la ville de Liège, 15 août 1655; folio 566, les armoiries des villes de la principauté intercalées dans le compte ci-dessus.

Ce manuscrit se trouvait jadis au château de Betho et a été décrit par S. BORMANS (*B. C. R. H.*, 2^e série, t. XII, p. 502).

**5° Manuscrits donnant une version très abrégée
du texte traditionnel
sans emprunts importants à d'autres sources.**

53. — Ville, 881 (de Theux, 154).

Chronique allant de la prise de Troie jusqu'en 1554.

Manuscrit mesurant 0^m28 × 0^m18 de 12 et de 255 feuillets, intitulé *Chronique de Liège commençante la fondation de Tongre, etc.... la fondation de la très puissante et noble cité de Liège par Monsieur Saint-Hubert, des princes d'icelle jusques à Groesbeeck et beaucoup d'adjoustemens derniers escrits par extraits faits de plusieurs autres cronicques.*

Inc. : *Table des matières de la Chronique.*

Des. : *L'an XV^cLIII, fut prinse Marieubourg par apprintest.*

Une main postérieure a ajouté le récit des événements de 1675 à 1681.

Rédaction fort abrégée, semblable au n° 121.

54. — B. R., II, 2322 (6370).

Chronique de Liège jusqu'en 1560, ayant appartenu, en 1595, à Simon des Maretz, receveur général de la mense épiscopale.

Version fort abrégée, d'après le manuscrit n° 7. Pour la description, voir
5 le catalogue Van den Gheyn.

Le volume se termine, folios 357-366, par le poème de J. Polit, *Leodinae provinciae, etc.*, signalée au n° 12.

55. Un. Lg., 619 (782).

Chronique allant de saint Lambert jusqu'à l'avènement d'Ernest de Bavière
10 en 1581.

Manuscrit mesurant 0^m31 × 0^m20 de 359 pages. Les dix-huit premières pages manquent.

Inc. : *S. Lambert, le 20^e évêque de Maestricht, fils d'Apert, comte de Looz...*

15 Texte fortement abrégé d'après nos 3 et 5. Il fournit, pages 275-276, quelques détails sur la mort de Guillaume de la Marek en 1484 et, page 305, sur le procès des chanoines de Saint-Martin en 1563. Le manuscrit s'arrêtait primitivement là. Il a été continué dans la suite, au XVIII^e siècle, par une autre main, en reproduisant la version donnée par le manuscrit 7, puis les deux pièces qui
20 terminent le manuscrit 12. Enfin, la même main du XVIII^e siècle a transcrit quelques extraits de la *Gazette de Liège* de l'année 1784, donnant la relation des funérailles du prince de Velbruck.

56. — Ville, 886 (de Theux, 64).

Chronique allant de la prise de Troie jusqu'en 1581.

25 Manuscrit mesurant 0^m16 × 0^m18 de 753 feuillets. Le premier manque; à partir d'Erard de la Marek, armoiries des évêques tracées à la plume. Il a appartenu à Jean-Pierre de Jozé. Version remaniée et par endroit fortement abrégée d'après le texte des manuscrits 3 et 5. Le récit est brusquement interrompu au commencement du règne d'Ernest de Bavière et se termine par cette
30 phrase : *An mesme, le premier jour de juillet, partit l'évêque de Liège pour s'en aller à la journée impériale qui se devoit tenir à Augsbourg.*

57. — Ville. 887 (de Theux, 199).

Chronique allant de la prise de Troie jusqu'en 1581.

Manuscrit mesurant 0^m50 × 0^m20 de 225 pages à deux colonnes avec armoiries des évêques et autres dessins à la plume. Écriture du XVI^e siècle, très soignée, en rouge et noir.

5

Inc. : *L'an de la création de Tongre (sic) selon la plus grande computation quatre mille neuffz cents et deux.*

Des. : *Le douzième de juillet, tempeste après diné, tombèrent des gresles à la grosseur d'une geille en grande quantité. Le manuscrit s'arrête brusquement à la fin de la page.*

10

Version très abrégée. C'est moins une chronique proprement dite qu'un sommaire du contenu ordinaire des chroniques connues.

58. — B. R., 10524-25 (6559-60).

Chronique liégeoise jusqu'en 1581, intitulée : *Croniques de Liège commençant à Tongres. premier roy de Tongres jusqu'à Gérard de Groesbeek, 1560^e prince et évêque, qui mourut en 1581, escript par Thomas Josses, prins dehors de vieux registres.*

Ouvrage en deux tomes, mesurant 0^m28 × 0^m204 de 202 et 182 feuillets. Version abrégée et modernisée, donnant en entier le rapport de Guill. de Meeffe sur la mutinerie des Rivageois.

20

59. — B. R., 7256 (6569).

Chronique liégeoise jusqu'en 1585, écrite en 1616, ainsi qu'en témoigne le faux titre de la chronique, folio 4.

Manuscrit mesurant 0^m27 × 0^m18 de 259 feuillets. Version abrégée et moderne, conforme à 3 et 5, donnant, au règne de Corneille de Berghes, 25 la chronique de Hesdignoul.

60. — Un. Lg., 541 (785).

Chronique allant de la prise de Troie jusqu'en 1589.

Manuscrit mesurant 0^m29 × 0^m21 de 70 feuillets.

Inc. : *Tongris, premier roy de Tongres descendant des Allemagne... 50*

Version très abrégée, incomplète, ne donnant que quelques faits sur chaque règne, avec des erreurs de dates et des interversions de faits. Au XVI^e siècle, les notices de chaque règne des princes-évêques sont également très brèves, mais utilisent des sources autres que la chronique traditionnelle. Une des notes
 5 sur Georges d'Autriche se retrouve dans le manuscrit 1, d'autres dans le manuscrit 96; le siège de Dinant en 1554 est raconté comme dans n^{os} 52, 53, 61 et 62; l'histoire du coffre comme dans n^{os} 27, 61 et 62; l'ambassade du comte de Meghen comme 29, 62, 70; l'origine du nom des gueux comme 62; le passage des Écossais en 1576 comme 29 et 70; le siège de Maestricht comme 29.
 10 Le catalogue de la Bibliothèque de l'Université de Liège signale dans ce manuscrit des détails nouveaux et curieux sur la bataille de Steppes et le Mal Saint-Martin, mais le récit de ces événements est identique à celui qu'on trouve dans les autres chroniques.

61. — Ville, 890 (de Theux, 161).

15 Chronique liégeoise jusqu'en 1598.

Manuscrit mesurant 0^m29 × 0^m19 de 214 feuillets; les vingt-deux premiers manquent.

Inc. : *Icy commence la cronicque de la fondation de Liège. L'an chincq cens six, le chasteau de Chèvremont qu'avoit faict fondé Tongris...*

20 Des. : Publication de la paix de Vervins en mai 1598. Version très abrégée, d'après le manuscrit n^o 12 et semblable au n^o 55; folio 194 v^o, siège de Dinant en 1554 avec réminiscences de détails du siège de 1466; folio 197, prétentions du comte de Meghen; folio 202, meurtre d'un chanoine à Dinant, comme dans 12, 29 et 55.

25 **62.** — Ville, 879 (de Theux, 156).

Manuscrit mesurant 0^m52 × 0^m20 de 234 feuillets.

Il contient deux chroniques. La première, folios 1 à 154, allant de la prise de Troie à la fin du règne de Jean de Heinsberg, avec en marge les armoiries en couleur des évêques, écrite, d'après l'auteur, de la main gauche.

30 Inc. : *L'an delle création d'Adam, nostre premier père...* Version conforme au manuscrit 6.

Folios 155 à 259, autre chronique commençant à Louis de Bourbon et allant jusqu'en 1603, intitulée le *Troisième livre des faits et gestes de Liège, jusqu'à Gérard de Groesbeeck*. Le quatrième livre commence avec le règne d'Ernest de Bavière. Version incomplète et défectueuse, avec de nombreux bouleversements de la chronologie d'après les manuscrits 3, 5 et 96. Dans le règne d'Erard de la Marek, nous trouvons trois pièces qui ne sont pas dans les autres manuscrits; folios 190 à 193, la réponse des 32 métiers au cardinal sur le fait des enquêtes contre les hérétiques; mandement du cardinal aux 32 métiers suivant les articles susdits; réponse des 32 métiers au susdit mandement ⁽¹⁾. 10

63. — B. R., 19597 (6572).

Chronique liégeoise jusqu'en 1608.

Manuscrit mesurant 0^m29 × 0^m17 de 248 feuillets, avec armoiries coloriées des princes-évêques et dessins à la plume. Il provient de l'abbaye de Stavelot.

Version fort abrégée et modernisée. 15

64. — Un. Lg, 181 (787).

Chronique de Liège allant de la prise de Troie jusqu'en 1609.

Manuscrit mesurant 0^m31 × 0^m19 de 268 feuillets, ayant appartenu à Arnould Molin, prêtre bénéficiaire de Notre-Dame de Huy.

Inc. : *A l'honneur de la très Sainte Trinité...* 20

Des. : *Table des choses contenues en ce chronique... Zuster acquise par Johan, évesque de Liège.*

Version identique au manuscrit 28 jusqu'en 1451. A partir du règne de Jean de Horne, le texte est très abrégé. Les règnes de Gérard de Groesbeeck et d'Ernest de Bavière sont un peu plus détaillés et utilisent une source autre que le manuscrit 28. 25

(1) Ces documents se retrouvent aussi dans le pawilhart n° 482 de l'Université de Liège, fol. 770, et sont publiés dans le *B. C. R. II.*, t. LXXXVIII, p. 128.

65. — Ville, 889 (de Theux, 257).

Chronique liégeoise allant jusqu'en 1613, intitulée : *Briefff recueil des choses les plus mémorables advenus au pays de Liège dès son commencement, recueillies hors diverses escripts, escript à la main et commencé par moy Marke de Wyse, le 29 de juing 1598, à Follongue.*

Manuscrit mesurant 0^m22 × 0^m15 de 185 feuillets.

Inc. : *Tongre fondé l'an de la création 933...*

Version très sommaire, avec beaucoup d'erreurs et une chronologie défectueuse.

19 66. — Un. Lg., 630 (792).

Chronique allant de la prise de Troie à l'année 1625.

Écrite par Gaspar de le Vaulx en 1640.

Manuscrit mesurant 0^m59 × 0^m49 de 550 pages, portant l'*ex libris* de Th. de Jonghe.

15 Inc. : *L'an de la création du monde...*

Version très abrégée. Le règne de Gérard de Groesbeeck est raconté comme aux manuscrits 5 et 56, avec quelques additions et un vers relatif à une crue de la Meuse en 1571 qu'on retrouve aussi chez Mélar. A partir d'Ernest de Bavière, le texte est le même que dans le manuscrit 75.

20 67. — Arch. Liège, n° 5.

Chronique de Liège jusqu'à 1628, intitulée : *Croniques de la noble Cité de Liège, commençant à la destruction de Stroit, colligée à grande diligence hors de plusieurs livres anciens et puis escript par A. Dumont.* Une autre main a corrigé de « Stroit » en Troye et ajoute : décrit par M. Joannes Goffin, 25 anno septante et seize cent (anno 1670).

Manuscrit mesurant 0^m55 × 0^m20 de 189 feuillets.

Inc. : *Aux lecteurs. A la louange de la très sainte Trinité...*, écrit par Anthoine du Mont..., anno 1651.

Des. : *1628, 28 octobre, siège de La Rochelle.*

50 Version abrégée et modernisée. Le règne de Gérard de Groesbeeck est apparenté aux n° 6 et 7.

68. — B. R., 18664-68 (6574).

Chronique liégeoise jusqu'en 1629, écrite en 1670 par J. Balaes.

Manuscrit mesurant 0^m515 × 0^m20 de 237 feuillets, avec armoiries des évêques.

Inc. : Armoiries des évêques.

5

Des. : *L'an 1629, le 25 de septembre, périrent et furent misérablement suffoqué 36 ouvriers dans une fosse.*

Version très abrégée pour les XIV^e et XV^e siècles; un peu moins succincte pour le XVI^e siècle. Le règne de Gérard de Groesbeeck est narré d'après les manuscrits 6 et 7. On note encore : folios 16-26, nomenclature des chanoines 10 de Saint-Lambert devenus papes, cardinaux, archevêques et évêques; folios 26-39, notes diverses sur l'histoire de Liège; folios 40-59, noms des abbés de tous les monastères du pays de Liège et circonvoisins, avec le temps de leur administration et l'année de leur mort; folios 64 à 71, liste des bourgmestres de Liège, 1272 à 1704. Cette chronique est signalée dans *B. C. R. II.*, 15 1^{re} série, tome V, page 415.

69. — B. R., 4749-52 (6575).

Chronique liégeoise jusqu'en 1650; écrite, en 1655, par Antoine du Mont de Rochefort, bourgeois de Liège, et ayant appartenu au grand greffier Beeckman.

20

Manuscrit mesurant 0^m51 × 0,205 de 422 feuillets. Voir la description complète dans le catalogue Van den Gheyn.

Version très semblable à celle du manuscrit précédent. Au XVI^e siècle, la chronique traditionnelle est complétée par des notes d'histoire générale insérées sur un feuillet spécial et écrites par une autre main. Une troisième main 25 a ajouté, beaucoup postérieurement, la mention d'une grande tempête survenue le 18 décembre 1725.

70. — Un. Lg., 180 (795).

Chronique allant du roi Priam jusqu'à l'année 1631.

Manuscrit mesurant 0^m28 × 0^m20 de 265 feuillets.

50

Inc. : *L'an de la création du monde 2770...*

Des. : La chronique se termine, folio 226, à l'année 1631. Elle se donne comme complète, étant terminée par le mot : fin.

Ce manuscrit appartenait à Remi Lambrecht et était copié d'un semblable appartenant à Jean Horson, prélocuteur.

5 Version très abrégée jusqu'en 1581, si ce n'est un récit plus long de la prise de Liège en 1468, emprunté à Ph. de Commines, et, en 1554, un récit de la prise de Dinant, comme au manuscrit n° 61. Le texte devient plus détaillé à partir de Gérard de Groesbeeck, où il donne des notes identiques aux manuscrits 29, 60 et 61. Le règne de Ferdinand de Bavière commence par une harangue en
10 vers et n'est pas sans intérêt.

71. — Ville, 896 (de Theux, 159).

Chronique allant de la prise de Troie jusqu'en 1636, avec deux courtes notes de 1640 à 1645.

Manuscrit mesurant 0^m28 × 0^m18 de 528 pages. Le premier feuillet a été
15 enlevé et remplacé par cinq autres feuillets d'écriture plus récente.

Texte semblable à celui des manuscrits 66 et 74.

72. — Un. Lg., 545 (794).

Chronique allant de la prise de Troie jusqu'en 1580 et continuée de plusieurs autres mains jusqu'en 1637.

20 Manuscrit mesurant 0^m305 × 0^m205 de 201 feuillets, ayant appartenu à François Dnmortier de Liège et, en 1726, à Dawionpuis.

Ine. : *Sur Van de la création de nostre premier père Adam.*

Version fort abrégée jusqu'au règne de Gérard de Groesbeeck. Celui-ci est raconté comme dans le manuscrit 5, avec quelques détails nouveaux sur le
25 siège de Maestricht.

Les règnes d'Ernest et de Ferdinand de Bavière ont été écrits par une autre main. On y remarque, folios 179 à 188, le texte de plusieurs ordonnances et folios 189 à 201, le récit du banquet tragique où périt La Ruelle.

Le manuscrit se termine par deux annotations trouvées dans un autre
30 manuscrit et relatives à la mort tragique d'un archidiaere en 1499, à la construction du tombeau d'Erard de la Mark en 1528 et à la farce macabre jouée au Cardinal par le prieur des Ecoliers .

73. — Un. Lg., 651 (791).

Chronique allant de la prise de Troie jusqu'en 1639.

Manuscrit mesurant 0^m29 × 0^m18 de 259 feuillets.

Inc. : *A l'honneur de Dieu... L'an de la création nostre Seigneur Jésus-Christ...* Ce premier feuillet a été recopié postérieurement ainsi que les 5 folios 18, 81 et 82.

Version fort abrégée et modernisée, divisée en trois livres comme dans les manuscrits 53 et 121. Pour le XVI^e siècle, texte semblable au n^o 7. Au règne d'Ernest de Bavière, on trouve : folio 160, harangue de la jeune fille à Ernest de Bavière; folio 162, relation du banquet du 18 juillet 1581; folio 203 v^o, 10 relation véritable qui s'est passé en la ville de Tillemont par l'armée française et hollandaise; folio 214, remarque, chose admirable, notable sur la funeste mort de M^r le bourguemestre de La Ruelle. Le manuscrit s'arrête brusquement à la fin d'une page.

74. — Un. Lg., 1044 (799).

15

Chronique de Liège allant jusqu'en l'an 1639, intitulée : *Summaire et brief recueille des choses mémorables depuis le premier institution de jadis puissant royaume et fondation de la noble cité de Tongre.*

Manuscrit mesurant 0^m323 × 0,21 de 362 feuillets.

Même écriture et même texte que le manuscrit 66, jusque l'an 1625. Le 20 récit est continué jusqu'en 1639, comme dans le manuscrit précédent. A noter, dans cette continuation, folios 314 à 319, un long récit de la prise de Tirlemont en 1635; folios 327 à 330, le récit de la mort de La Ruelle d'après un témoin oculaire, en 1637.

75. — Un. Lg., 654 (814).

25

Chronique liégeoise allant jusqu'à l'année 1649.

Manuscrit mesurant 0^m23 × 0^m16 de 228 folios, intitulé : *Chronique de Liège* et portant *l'ex libris* de la bibliothèque de Th. de Jonghe.

Inc. : *Table de la chronique*

Des. : ... *s'est toujours vendu dix liards le pot dans les tavernes de Liège.* 30

Version très abrégée jusqu'à la fin du XVI^e siècle, sauf pour le récit des

événements de 1467 et 1468, la mutinerie des Rivageois en 1531, le siège de Dinant, raconté comme les manuscrits 6¹ et 6². Il y a quelques détails inédits pour le règne d'Ernest de Bavière, entre autres, folio 150 v^o, une pasquille, et pour le règne de Ferdinand de Bavière, des lettres relatives au meurtre de La Ruelle, publiées en 1868, par Ul. Capitaine.

76. — Un. Lg., 1265 (798^{bis}).

Chronique de Liège s'arrêtant au 8 avril 1654.

Manuscrit mesurant 0^m20 × 0^m16 de 139^r feuillets, contenant, outre la chronique, un traité des armoiries tiré du trésor héraldique par le R. P. Silvestre, jésuite.

Le manuscrit commence par des vers latins ornés d'enluminures, puis donne, folio 11, les armoiries des villes liégeoises, puis la liste des papes et des évêques de Liège, puis une courte vie de sainte Anne.

La chronique débute comme suit : *Nous trouvons dans la chronique du Hainaut, comme dit Jacques de Guise...* Elle donne une version fort abrégée et modernisée.

77. — Ville, 900 (de Theux, 155).

Chronique liégeoise jusqu'en 1654.

Manuscrit mesurant 0^m31 × 0^m19 de 176 pages, sans titre.

Inc. : Vers latins précédés d'enluminures, puis armoiries des villes du pays de Liège et liste des évêques.

Version fort abrégée et modernisée, semblable au n^o précédent.

78. — Un. Lg., 1746.

Chronique liégeoise allant jusqu'au début du règne de Maximilien de Bavière.

Manuscrit mesurant 0^m28 × 0^m17 de 547 feuillets, sans titre.

Inc. : *L'évesché de Liège est voisin du septentrion et d'occident...*

Dcs. : *Se retira à Bonne, laissant icy son Conseil et gens d'Estat.*

Version abrégée et modernisée pour les XIV^e, XV^e et XVI^e siècles, mieux documentée pour les règnes des évêques de la maison de Bavière.

On note les documents suivants : folios 140-146, mandement du 6 avril 1605;

folio 151, serment prêté par Ferdinand de Bavière à sa joyeuse entrée; folio 155, sentence des Echevins de Liège contre Hersin; folio 157, les 58 articles tant pernicious à la bourgeoisie et liberté...; folio 163, instruction de la compagnie des Chiroux.

79. — Ville, 899 (Coll. Capitaine, 147).

5

Chronique liégeoise jusqu'en 1661, continuée par une autre main jusqu'en 1726.

Manuscrit mesurant 0^m305 × 0^m185, sans titre, de 425 pages. Les quatre premières pages manquent.

Ine. : *Après avoir régné quelque tems, il laissa pour successeur un fils nommé Cimbert...*

Des. : *L'air parut plein de flammes pendant plus de deux heures et l'on aperçu la même chose au Pays-Bas et même en France.*

Version très abrégée et modernisée. On note, folio 519, mandement du 15 avril 1605; folio 561, histoire tragique du meurtre de La Ruelle; folio 582, récit de la joyeuse entrée de Maximilien-Henri de Bavière.

80. — B. R., 18659-60 (6584).

Chronique du pays de Liège de 1418 à 1670, ayant appartenu à Jean Dangleur.

Manuscrit mesurant 0^m31 × 0^m205 de 187 feuillets.

20

Ine. : Armoiries des chanoines de Liège.

Jusqu'au XVII^e siècle, version très abrégée qui se borne presque uniquement au catalogue des bourgmestres de Liège, exception faite pour l'exposé de l'anniversaire d'Erard de la Marek. Le récit est plus détaillé pour le XVII^e siècle et complété par l'insertion de quelques documents imprimés.

25

Ce manuscrit est signalé dans *B. C. R. H.*, 1^{re} série, t. V, p. 414.

81. — Un. Lg., 1747.

Chronique de Liège jusqu'en 1570 intitulée : *Histoire de la ville et pays de Liège, appartenant à Jean-François Dechesne, au Cœur d'or, dans la chaussée des Prez, Outremeuse, à Liège.*

30

Manuscrit mesurant 0^m32 × 0^m20 de 225 feuillets.

Inc. : *In nomine domini. Tongris, prince riche...*

Des. : *Table des chapitres contenus dans ce présent livre.*

Version très abrégée et moderne, complétée, folio 204, par la liste des
3 bourgmestres de Liège de 1242 à 1742. Texte semblable aux n^{os} 82 et 85.

82. — Un. Lg., 1275.

Chronique de Liège jusqu'en 1571, sans titre.

Manuscrit mesurant 0^m51 × 0^m20 de 501 pages, ayant appartenu à M. C.
de Rigo, née van Hamont.

10 Inc. : *Tongris, prince riche, homme sage et bien avisé...*

Des. : *Les Hollandois, joints aux Espagnols et Almunds passèrent et se
logèrent aussi en divers lieux du pays de Liège.*

Version très abrégée, sauf pour le règne d'Erard de la Marck, raconté
comme au n^o 85 et pour le récit du meurtre de La Ruelle. On note aussi,
15 pages 56 à 62, description du pays de Liège ; pages 62 à 111, liste des bourg-
mestres de Liège de 1242 à 1753 ; pages 510 à 512, liste des reliques et du
trésor de l'église Saint-Lambert ; page 472, nombre des maisons de chaque
paroisse, comme dans le n^o 47.

83. — Un. Lg., 1581.

20 Chronique de Liège de 1506 à 1671 intitulée : *Chroniques des faits et
gestes advenus dans le païs de Liège depuis l'évesque Erard a Marcka.*

Manuscrit mesurant 0^m515 × 0^m20 de 55 feuillets.

Inc. : *Erard a Marcka, évêque 55^e.*

Des. : *... logèrent en divers lieux du pays de Liège. Dieu nous en préserve
25 au futur.*

Version très abrégée, semblable à celle des n^{os} 82 et 84.

84. — Un. Lg., 1540.

Chronique liégeoise jusqu'en 1671.

Manuscrit mesurant 0^m525 × 0^m20 de 95 feuillets, sans titre. Le commen-
50 cement manque et le folio 1 est le folio 23 d'une ancienne pagination.

Inc. : *Même, mais saint Lambert répondit avec rigueur...*

Des. : *Les Hollandois... passèrent et se logèrent aussi en divers lieux du pays de Liège. Dieu nous en préserve au futur, ainsi soit-il.*

Version très abrégée et moderne. Ce manuscrit est surtout intéressant pour les notes qu'une main postérieure a ajoutées, au XVIII^e siècle, après le folio 81, 5 et qui sont relatives à la mort et aux obsèques de Jean-Théodore de Bavière et aux incidents de l'élection du prince d'Oultremont en 1763.

85. — Un. Lg., 636 (808).

Chronique de Liège jusqu'en 1672 intitulée : *Histoire du pays de Liège depuis son origine jusqu'en 1672, écrit en 1684.*

10

Version très abrégée, semblable à celle du n° 82.

86. — B. R., 10828 (6382).

Chronique liégeoise jusqu'en 1672.

Manuscrit mesurant 0^m307 × 0^m198 de 273 feuillets, ayant appartenu aux Jésuites en Ile de Liège.

15

Version abrégée et moderne.

87. — Un. Lg., 1012 (806).

Chronique de Liège allant jusqu'en 1672, intitulée : *Cronique et origine et histoires remarquables arrivées au pays de Liège depuis la fondation de Tongre... Appartenant à Joseph Bignoul.*

20

Manuscrit mesurant 0^m283 × 0^m19 de 204 pages.

Inc. : *In nomine Domini, amen. Tongris, prince riche, homme sage et avisé...*

Des. : *Le 24 (1672), le roy partit pour aller du côté du Rhin avec ses armes, ayant mis garnison dans la ville de Tongres.*

25

La chronique est interrompue, folios 36 à 40, par la description du pays de Liège et, folios 40 à 47, par la liste des bourgmestres de Liège de 1233 à 1282 et 1417 à 1677.

Version très abrégée et modernisée. Seul le meurtre de La Ruelle, folios 161 à 173, est raconté en détail.

50

88. Un. Lg., 652 (815).

Chronique liégeoise jusqu'en 1672 intitulée : *Chronic des faits mémorables des princes, roys, ducs et évesques de Tongres, Liège et Maëstricht.*

Manuscrit mesurant 0^m515 × 0^m20 de 129 feuillets, portant l'*ex libris* de la bibliothèque de Th. de Jonghe.

Inc. : *Nous trouvons dans les chronicques de Haynault comme rapporte Jacque de Guise...*

Des. : *Tellement que plusieurs ayant esté tués et faits prisonniers, le reste prit la fuite.*

10 Version très abrégée et modernisée, résumant quelques faits, passant d'autres sous silence, relatant avec plus de prédilection les détails concernant la ville de Huy. On trouve ainsi un récit détaillé de la prise de cette ville en 1595 et des campagnes contre les Hollandais. Au XVII^e siècle, le récit est très laconique pour ce qui concerne les guerres civiles et parle plutôt des faits
15 extérieurs et des guerres. On y trouve le texte latin du traité de Tirlemont du 17 mars 1654.

89. — B. R. 18661 (6581).

Chronique liégeoise jusqu'en 1672, écrite en 1734 par Antoine Grimont.

Manuscrit mesurant 0^m515 × 0^m20 de 185 feuillets.

20 Version très abrégée et modernisée, semblable aux n^{os} 112 et 114, complétée par la liste des bourgmestres de Liège de 1254 à 1672.

Manuscrit signalé dans *B. C. R. H.*, 1^{re} série, t. V, p. 414.

90. — Un. Lg., 2012.

Chronique de Liège jusqu'en 1672, avec une liste des bourgmestres de la
25 Cité de 1242 à 1742.

Manuscrit mesurant 0^m520 × 0^m240 de 213 feuillets.

Inc. : *Prince riche, homme sage et aviséz.*

Des. : *... se logèrent aussi en divers lieux du pays de Liège. Dieu nous en préserve au futur.*

50 Version très abrégée et modernisée.

91. — Un. Lg., 2093.

Chronique de Liège intitulée : *Histoire abrégée des évêques de Liège de saint Materne à 1672.*

Manuscrit mesurant 0^m140 × 0^m88, de 57 feuillets, de la fin du XVII^e siècle.

Inc. : *Ce n'est pas sans sujet que l'église de Liège se glorifie d'être la fille de l'Eglise romaine.*

Abrégé très bref, notant surtout des événements de la vie religieuse.

92. — Un. Lg., 1568.

Chronique de Liège jusqu'en 1675.

Manuscrit mesurant 0^m295 × 0^m182 de 571 folios, sans titre. 10

Inc. : *Saint Materne, disciple de S. Pierre apostre...*

Des. : *La ville d'Aire, il l'investit le 21^e et le 24^e, il fit...*

Version très abrégée pour les XIV^e et XV^e siècles, un peu plus développée au XVI^e siècle, et très détaillée à partir d'Ernest de Bavière. On y trouve, folio 270, le traité d'alliance du 30 novembre 1518; folio 275, la relation de la Joyeuse entrée de Jean de Horne en 1484; folio 277, le vote du pécule par la Cité en 1604, la liste des bourgmestres jusqu'en 1688. 15

93. — Un. Lg., 1742.

Chronique allant de la destruction de Troie à l'an 1676.

Manuscrit mesurant 0^m355 × 0^m225 de 525 feuillets plus 7 feuillets de garde. 20

Inc. : *S'ensuivent les blasons des bonnes villes du pays de Liège.*

Des. : *Ils intercèdent auprès de leur fils Jesus pour la concorde, union, paix, repos et soulagement de ce pays de Liège tant désolé.*

Version très abrégée et modernisée, suivant pour le règne de Gérard de Groesbeek les manuscrits 5 et 7. 25

94. — Un. Lg., 647 (817).

Chronique de Liège jusqu'en 1707 intitulée : *Chronique des faits les plus mémorables des princes, roys, ducs et évêques de Tongres, Treict, Liège, écrits, le 12^e novembre 1702, par Remy du Pont d'Ensival.*

Manuscrit mesurant 0^m19 × 0^m155 de 272 pages. 30

Inc. : *Octavian, 25^e roy de Tongres.*

Des. : *Le premier de l'an 1707, notre évêque célébra dans l'église...*

Version très abrégée, semblable à celle du n^o 88.

95. — Un. Lg., 1528.

5 Chronique des évêques de Liège jusqu'en 1784 intitulée : *Brief traité recueillie hors de la grande cronicque de la très renommée ville et cité de Liège.*

Manuscrit mesurant 0^m29 × 0^m182 de 72 feuillets, ayant appartenu à Madame la douairière de Liverlo.

10 Inc. : *Insignia episcoporum ac principum leodiensium ab ortu sedis.*

Au folio 2, armoiries de la ville de Liège; folios 3 à 17, courtes notices sur les évêques de Saint Materne à Velbruck, encadrant leurs armoiries. Les folios 18 à 72 sont demeurés blancs.

Au folio 3 on lit la note suivante : *Extrait d'un manuscrit que m'avoit mis
15 en main mons^r nostre pré ôt Clichet l'an 1687. Et disoit venir de Liège et appartenir au S^r. Noël Lallemand de Dinant, comme provenant de son beau-père, bourgeois de Liège.*

6^o Manuscrits donnant,

outre la version abrégée de la chronique vulgaire,
20 des détails relatifs à l'histoire générale.

96. — Un. Lg., 425 (772 et 778).

Ce codex comprend deux manuscrits différents :

1^o Chronique de Liège allant de la prise de Troie jusqu'en 1534, suivie de deux feuillets d'une description de Liège.

25 2^o Chronique allant de Jésus-Christ jusqu'en 1569, écrite en 1597.

Manuscrit mesurant 0^m26 × 0^m20 de 314 feuillets.

La première chronique occupe les folios 4 à 212. C'est une version abrégée et incomplète.

La seconde, folio 213 à 314, est une chronique très sommaire et mal rédigée,

jusqu'au XVI^e siècle. A partir d'Erard de la Marek, ses notices sont puisées à une source différente des autres manuscrits, mais les événements extérieurs à Liège y occupent, comme au n^o 97, une grande place. Ces notes se rencontrent parfois avec celles du n^o 60.

97. — Un. Lg., 1544.

5

Chronique allant de la création du monde à 1567.

Manuscrit mesurant 0^m285 × 0^m195 de 217 feuillets, plus 3 et 5 feuillets de garde, intitulé : *Chronique de Liège 1615*. Il a été la propriété de F. Henaux.

Inc. : *Ami lecteur, à l'honneur de la très excellente Trinité...*

10

Des. : *Le roy de France Peppin trespasat... et fut ordonné que le voueit de Liège le porteroit...*

Chronique identique au numéro précédent, un peu plus complète que celle-ci, mais se terminant deux ans plus tôt. Les faits de l'histoire générale y occupent la plus grande place.

13

98. — Ville, 895 (de Theux, 54).

Chronique allant de la Nativité de Jésus-Christ jusqu'en 1629.

Manuscrit mesurant 0^m50 × 0^m21 de 91 feuillets.

Inc. : *In nomine Domini amen. Recueil des choses mémorables...*

Des. : Quelques vers terminent le manuscrit.

20

Jusqu'en 1567, texte identique au n^o 97. Dans la suite, la chronique se continue sommairement en manière d'annales.

On note spécialement : récit de la Joyeuse entrée de Robert de Berghes, comme aux n^{os} 28 et 101; différend avec la Cité au sujet d'un édit sur l'hérésie; liste des personnages présents au couronnement de l'empereur Maximilien II, comme dans le n^o 28; relation plus complète du conflit survenu entre la Cité et le comte de Meghen, d'après n^o 28. Après 1569, les annales sont rédigées d'une façon très succinctes et n'ont plus d'intérêt.

7^o Chroniques sous forme d'annales.

99. — B. R., 14564 (6565).

Chronique liégeoise de 553 à 1547.

Manuscrit mesurant 0^m52 × 0^m12 de 251 feuillets.

5 Chronique rédigée sous forme d'annales, faite d'après les manuscrits 27, 29, 31 et 53.

100. — B. R., 12818 (6561).

Chronique liégeoise jusqu'en 1547.

Manuscrit mesurant 0^m505 × 0^m20 de 242 feuillets.

10 Version très abrégée pour les XIV^e et XV^e siècles. Au XVI^e, la chronique est rédigée en forme d'annales, et semblable au numéro précédent.

101. — B. R., 11656 (6567).

Chronique liégeoise jusqu'en 1581.

15 Manuscrit mesurant 0^m207 × 0^m17 de 252 feuillets, ayant appartenu au prince de Gavre.

Version très abrégée, écrite, pour le XVI^e siècle, sous forme d'annales rappelant les événements de l'histoire générale en même temps que ceux de l'histoire liégeoise.

20 A noter, pour le règne de Robert de Berghes, la relation de la Joyeuse entrée de ce prince et la liste des princes présents à la Diète de l'Empire.

102. — Un. Lg, 1527.

Chronique jusque 1582, intitulée : *Brief traité recueillie hors de la grande chronique de la très renommée ville et cité de Liège.*

Manuscrit mesurant 0^m51 × 0^m205 de 182 feuillets.

25 Inc. : *Au benin lecteur. Sonnet...*

Des. : *Table des choses plus mémorables et pour plus facilement les trouver...*

30 Annales allant de la création du monde à 1582, relatant des faits de l'histoire générale autant que de l'histoire liégeoise et utilisant des sources autres que la chronique traditionnelle.

103. — Un. Lg., 1970 (ancien de Theux, 159).

Chronique de Liège jusqu'en 1656, complétée par une note pour les années 1640 et 1643.

Manuscrit mesurant 0^m28 × 0^m188 de 300 feuillets et 4 feuillets de garde, ayant jadis appartenu à M. de Fastré, échevin à Tongres. 5

Inc. : *La destruction de Troye la grande...*

Chronique très sommaire, sous forme d'annales, n'amplifiant que le récit de la mutinerie des Rivageois.

104. — Ville (Coll. Cap., 135).

Chronique liégeoise jusqu'en 1636, sans titre. 10

Manuscrit mesurant 0^m50 × 0^m195 de 121 feuillets.

Inc. : *Peu de temps après y revient avec...*

Des. : *Trois florins d'or d'amende, pour la deuxième du double...*

Chronique très sommaire, réduite pour ainsi dire, au XVI^e siècle, au catalogue des bourgmestres. Elle reproduit en entier la traduction romane de l'acte 15 du 4 mai 1526 instituant la procession de Saint-Lambert.

105. — Ville (Coll. Cap., 133^{bis}).

Fragment d'une chronique liégeoise, écrite au XVII^e siècle, racontant les événements de 1566 à 1639 sous forme d'annales.

Manuscrit rattaché au manuscrit de Grégoire Sylvius et décrit plus haut, 20 au n° 2, page 277.

106. — Un Lg., 1445.

Chronique jusqu'en 1640 intitulée : *Sommaire et brief recueil des choses mémorables depuis la première institution du jadis puissant et renommé royaume de Tongre... jusques à l'an 1639 et 1640.* 25

Manuscrit mesurant 0^m51 × 0^m20 de 306 feuillets.

Inc. : *L'an de la création du monde 4502...*

Des. : *... le capitaine Mus, a esté mis en feux par les incendiaires.*

Résumé chronologique très sommaire, à l'exception des récits de la mutinerie des Rivageois en 1551 et de la prise de Tirlémont par les Français 20 en 1655.

107. — B. R., 21309 (6577).

Chronique liégeoise jusqu'en 1643.

Manuscr̄it mesurant 0^m31 × 0^m415 de 245 feuillets, écrit dès 1626 par Alexandre Pesser.

5 Version très abrégée en forme d'annales, avec la liste des bourgmestres de Liège de 1408 à 1677.

108. — Un Lg., 1880.

Chronique jusqu'en 1659, sans titre.

Manuscr̄it mesurant 0^m255 × 0^m165 de 525 feuillets.

10 Inc. : *Au commencement des temps, nostre Seigneur Dieu a créé tout le monde...*

Des. : *Et de là il se parti pour un long séjour...*

Chronique très résumée, sous forme d'annales, un peu plus documentée pour les règnes d'Ernest et de Ferdinand de Bavière.

15 A noter, folio 227 : Apologie catholique et chrestienne faites, escriptes et publiées par les Jésuites et leurs adhérents perturbateurs du repos de la Cité et pays de Liège. Item une interlocution de l'âme de Jean Hersin avec l'âme du Marichalle de Biron, par M. P. D. B. A Lion, par Jean Martin, 1621 (1).

109. — B. R., 21370 (6579).

20 Chronique liégeoise jusqu'en 1664.

Manuscr̄it mesurant 0^m56 × 0^m23 de 322 feuillets.

Version abrégée rédigée sous forme d'annales, donnant au complet l'épisode de la mutinerie des Rivageois.

110. — Un. Lg., 994 (807).

25 Chronique de Liège jusqu'en 1674 intitulée : *Chronique du diocèse et pays de Liège ou l'abrégé de son histoire universelle, traduit du latin en françois. Franciscus Pizart posuit et conscripsit anno 1670.*

Manuscr̄it mesurant 0^m20 × 0^m15 de 29 et 180 feuillets, plus 32 feuillets blancs.

50 Folio 4 v^o, le traducteur au lecteur; folio 9, épître à la mémoire de feu

(1) Cf. DE THÉUX, *Bibliographie liégeoise*, col. 4337.

honoré seigneur Jonathas de Depardieu dit de Quareux, en son vivant maistre de forges au pays de Stavelot, eittain de Liège, faite par François Pizart, prêtre et bénéficiaire, à Liège le 15 janvier 1673; folio 15, catalogue ou dénombrement des églises de Liège et de Tongres; folios 22 à 29, liste des églises esuelles il y a collège de chanoines, abbayes et couvents. 5

Puis commence, avec une nouvelle pagination, l'histoire de Liège sous forme d'annales jusqu'en 1670, suivie du récit très détaillé des campagnes des Français dans le pays de Liège en 1672, 1673 et 1674.

L'ouvrage est orné des gravures suivantes : portrait, gravé par Waldor, du médecin Gilbert de Limbourg, mort en 1567, auteur du premier livre sur les 10 eaux de Spa; plan de Maestricht signé Gasp. Boutlars, Anvers, 1673; Vue d'Argenteau par le même.

111. — Un. Lg., 540 (809).

Chronique jusqu'en 1674 intitulée : *Abrégé de l'histoire de Liège distribué par siècles et par années.* 1

Manuscrit mesurant 0^m18 × 0^m145, non folioté, incomplet.

Inc. : *Six cents quatorze ans avant la naissance de Jesus-Christ...*

Des. : *Le clergé faisant refus de se conformer aux capitations.*

Annales semblables au n° 109.

112. — Ville, 903 (ancien de Theux, 66). 20

Chronique de Liège jusqu'en 1678.

Manuscrit mesurant 0^m20 × 0^m15 de 500 pages, sans titre.

Inc. : *Les anciens habitants gaulois qui avoient dégénéré du courage de leurs ancêtres...*

Des. : *Sans vouloir comprendre le banlieu sous prétexte qu'il étoit d'une 25 trop grande étendue.*

Annales semblables aux 109, 110 et 115.

113. — B. R., 18662-63 (6585).

Chronique liégeoise jusqu'en 1679.

Manuscrit mesurant 0^m50 × 0^m18 de 254 feuillets. 50

Version très abrégée et rédigée sous forme d'annales, suivie, folios 210-247,

de l'indication des revenus des chapitres de Liège et, folios 248-252, de la liste des villages du pays de Liège groupés par quartiers.

Manuscrit apparenté au numéro suivant.

114. — Un. Lg., 993 (818).

5 Chronique de Liège jusqu'en 1728.

Manuscrit mesurant 0^m555 × 0^m20 de 875 pages, sans titre.

Inc. : *Liste des églises canoniales du pays de Liège.*

Des. : Table alphabétique contenant ce qui s'est passé de plus remarquable d'an en an.

10 Chronique sous forme d'annales, semblable au numéro 109. Une main postérieure a ajouté, après l'an 1728, une note relative au décès de Georges-Louis de Berghes et à l'élection de son successeur, en 1743.

Après la chronique (pages 11 à 574), on trouve, pages 611 à 634, liste des évêques avec leurs armoiries; pages 637 à 659, armoiries des villes du pays
15 de Liège; pages 644 à 663, chronique des choses principales arrivées depuis la naissance de Jésus-Christ; pages 664 à 804, dénombrement de la valeur des biens des abbayes, chapitres, prieurés, béguinages, hôpitaux, etc... sujets aux taxes du clergé; pages 805 à 825, noms des villages du pays de Liège répartis par quartiers; pages 826 à 855, catalogue des bourgmestres de Liège de 1253
20 à 1725; pages 854 à 875, table alphabétique du volume.

8^e Manuscrits

ne donnant que des chroniques incomplètes.

115. — Un. Lg., 1091.

Chronique de Liège s'arrêtant à 998.

25 Manuscrit mesurant 0^m285 × 0^m20 de 70 feuillets.

Inc. : *Fondation de la Cité de Tongre. Tongris et Tornus, en descendant des Allemaigne...*

Des. : *Et commencha la bataille Jean le filz Radus de Preit et occit pour le premier...*

30 Le manuscrit, incomplet, s'arrête brusquement à la fin de la page. Il donne la version complète du texte traditionnel.

116. — Un. Lg., 176 (769).

Chronique de Liège s'arrêtant à 1004, intitulée : *Histoire de Liège tirée d'un vieux manuscrit.*

Manuscrit mesurant 0^m31 × 0^m20 de 117 feuillets.

Inc. : *A l'honneur de la très excellente Trinité... L'an de la création de s nostre premier père Adam...*

Des. : *L'an 1004, car Godefrois veult plus d'enfant que Arnould...*
Puis trois feuillets de table d'une écriture postérieure.

Version abrégée et modernisée.

117. — Un. Lg., 186 (770).

10

Chronique de Liège s'arrêtant à 1044.

Manuscrit mesurant 0^m20 × 0^m145 de 125 feuillets, ayant appartenu au héraut d'armes Le Fort, écrite, d'après une note du folio 56, en 1601, par Paul de Herek, âgé de 17 ans et demi.

Inc. : *Chronique de Liège escrit l'an 1601. L'an de la formation Adam 13 nostre père...*

Des. : *Pour secourir l'empereur et le duc de Lorraine, lequel quand il vit...*

Version très abrégée et modernisée.

118. — B. R., II, 4861 (6558).

20

Chronique liégeoise jusqu'en 1167.

Manuscrit mesurant 0^m212 × 0^m168 de 78 feuillets.

Version abrégée et incomplète, écrite au XIX^e siècle.

119. — Un. Lg., 1526 (Catalogue Brassinne, p. 48).

Chronique liégeoise jusqu'au début du règne d'Englebert de la Marek.

2

Manuscrit mesurant 0^m505 × 0^m20 de 117 feuillets.

Inc. : *Sy amy lecteur...*

Des. : *Englebert de la Marche, 47 évesque de Liège, jusqu'à ce que Englebert de la Marche fût receu pour évesque.*

Chronique abrégée et incomplète.

39

120. — Un. Lg., 424 (801).

Chronique liégeoise allant de Priam jusqu'en 1408.

Manuscrit mesurant 0^m30 × 0^m20 de 148 feuillets, commencé le 16 septembre 1655. Le copiste avait l'intention de le poursuivre jusqu'au règne de
3 Ferdinand de Bavière, mais n'a pu achever sa tâche.

Inc. : *In nomine Domini amen. Cronicque ou histoire de l'éveschéz et pays de Liège.*

Version abrégée et modernisée, semblable au n° 70.

121. — Ville, 878 (de Theux, 61).

10 Chronique allant de la prise de Troie jusqu'en 1446.

Manuscrit mesurant 0^m31 × 0^m21 de 259 pages.

Inc. : *Au nom de Dieu amen. Commence la vray cronicq et histoire de Liège.*

Des. : *L'an quatorze cent et quarante siex, fut faite et achevé le pont des
15 Arches et y passa le premier fois aux processions aux Escoliers le dixième de julette.*

Rédaction très abrégée et incomplète.

122. — Un. Lg., 1036 (774).

Chronique allant de la prise de Troie jusqu'au commencement de Louis de
20 Bourbon.

Manuscrit mesurant 0^m33 × 0^m205 de 380 pages, écrit au XVI^e siècle.

Inc. : *Premier l'an de la recreation de nostre premier père Adam...*

Texte rajourni et fortement abrégé.

123. — Un. Lg., 542 (786).

25 Chronique allant de la fondation de Rome jusqu'à l'avènement de Louis de Bourbon.

Manuscrit mesurant 0^m195 × 0^m14 de 178 feuillets, écrit au XVI^e siècle.

Inc. : *Romulus, le roy des Latins...*

Chronique très abrégée, conforme au texte des n° 28, 46, 64.

124. — Un. Lg., 1402.

Chronique commençant au règne de Louis de Bourbon.

Manuscrit mesurant 0^m318 × 0^m199 de 9 feuillets, écriture du XVII^e siècle.

Sans intérêt.

125. — Un. Lg., 1469.

Supplément aux chroniques liégeoises de 1455 à 1601.

Manuscrit mesurant 0^m29 × 0^m18 de 6 feuillets, du début du XVII^e siècle.

Inc. : *Supplément du chronique de Liège de Louy de Bourbon.*

Des. : *L'an susdit (1601), fut achevée l'église de Saint Laurent, laquelle avoit esté bruslée l'an 1568.*

Sans intérêt.

126. — Un. Lg., 668 (77⁰)

Chronique liégeoise jusqu'en 1551, écrite en 1611.

Manuscrit mesurant 0^m32 × 0^m20 de 254 feuillets. Il contient, folios 1 à 166, une copie identique à celle du manuscrit 62. En outre, folios 166 v^o à 254, une autre version commençant à 1446 et allant jusqu'en 1551, conforme aux manuscrits 5 et 5 et se terminant par le rapport de Guillaume de Meeffe sur la mutinerie des Rivageois.

127. — B. R., 18672 (6580).

Chronique liégeoise de 1628 à 1651.

Manuscrit mesurant 0^m525 × 0^m215 de 48 feuillets.

Inc. : *S'ensuivent les LVIII articles tant pernicious à la liberté des bourgeois...*

Des. : *Se retirat à Bonn, laissant ses Lorrains sur le pays.*

128. — Un. Lg., 558 (784).

Manuscrit intitulé : *Quelques remarques extraites de la chronique Monsieur Loucin, receveur du Béguinage de Saint-Christophe.*

Manuscrit mesurant 0^m205 × 0^m16 de 55 feuillets, donnant quelques extraits insignifiants de la chronique traditionnelle.

129. — Un. Lg., 1166.

Fragment d'une chronique liégeoise de 1674 à 1679.

Manuscrit de 57 feuillets.

130. — Un. Lg, 1541.

5 Fragment de chronique de 1763 à 1784.

131. — Un. Lg, 2052.

Fragment de chronique intitulé : *Le premier livre des Gestes du pays de Liège.*

Manuscrit de 57 feuillets mesurant 0^m228 × 0^m180, copie du XIX^e siècle.

10 **9^o Manuscrits donnant des chroniques qui sont des travaux de compilation qui n'ont pas été imités (1).**

132. — Manuscrit du notaire Schoolmeesters, de Maeseyck.

Manuscrit mesurant 0^m42 × 0^m28 de 259 feuillets. Il comprend trois écrits différents.

15 **1.** Folios 1 à 172. Chronique allant de la prise de Troie jusqu'au milieu du XVI^e siècle. Écrite par Salomon Henrici ou Hendrickx, antérieurement à sa réception comme chanoine de la collégiale de Tongres, le 18 août 1574 (2). Compilation de textes français et latins, avec même des interpolations en néerlandais, notamment : folios 56 v^o, 41 v^o, 49 v^o, 114.

20 **1^o** Folios 1 à 146. Chronique abrégée de Jean d'Outremeuse. Version incom-

(1) Dans cette catégorie, nous ne mentionnerons que les travaux d'obscurs compilateurs, sans grande valeur historique et confondus dans la masse des chroniques vulgaires. On n'y trouvera donc pas les écrits de Langius ni ceux du chanoine Henri Van den Berghe, conservés dans les manuscrits 464 et 465 de l'Université de Liège et dont le volume XXVI de la seconde partie de Le Fort, aux Archives de l'État à Liège, fournit un résumé. Ce sont, en effet, des parties de l'œuvre monumentale de cet infatigable polygraphe qui doivent être étudiées avec l'ensemble des autres écrits de l'érudite hérald d'armes de Ferdinand de Bavière.

(2) Les renseignements qui suivent sur la personnalité de Salomon Henrici nous sont fournis par M. l'abbé J. Paquay, à qui nous devons la connaissance du manuscrit; nous lui en témoignons toute
50 notre reconnaissance. Salomon Henrici naquit à Nederweert en 1558, comme le prouve un acte de

plète, ne donnant qu'une partie des textes entremêlée de quelques textes latins. Dans le règne d'Adolphe de la Marek, folio 141, année 1344, nous remarquons un passage de Jean de Warnant : *Quidam litteras viginti duorum cassantes...*; cf. manuscrit d'Averbode, *Collection die Voecht*, VII. page 84. Le règne d'Engelbert de La Marek, folio 142 et suivant, est encore incomplet; le récit de la bataille de Vottem est notamment abrégé. Au folio 144, un texte néerlandais, année 1347 : *Hoec die Luyckeners Arekenteel wonen*. Au folio 145, année 1345, un texte latin avec détails intéressants sur les Flagellants. Au folio 145, année 1349, est fautivelement intercalé le texte de la chronique latine de Jean de Stavelot sur la mort de Jean de Heinsberg en 1361; BALAU, 10 *Les sources de l'histoire de Liège*, page 611, note 3. Au folio 145, année 1350, le compilateur commence à intercaler dans son texte des passages de Raoul de Rivo. Au folio 146, années 1357 et 1358, se lit le dernier texte emprunté à Jean d'Outremeuse.

2^o Folios 146 à 160 v^o. La chronique ne comprend plus qu'un texte latin. 15 Il est formé d'un amalgame de passages empruntés à Raoul de Rivo et à la chronique latine de Jean de Stavelot. Il en est ainsi dans tout le règne de Jean d'Arekel et d'Arnoul de Horne, folios 147 et suivants. Au folio 149 v^o, commence le règne de Jean de Bavière, raconté d'après la chronique latine de Jean de Stavelot, dont le texte, à partir du folio 151, se combine avec celui de la 20

constitution de rente passé par devant la régence de Saint-Trond, le 30 octobre 1363 (STRAVEN, *Inventaire analytique et chronologique des archives de Saint-Trond*, t. III, p. 42). En l'année 1371, Henrici séjournait à Liège en qualité de secrétaire du chancelier Jean Witten, prévôt de Tongres : « capellanus ecclesie Sancti Lamberti et familiaris Reverendi Domini et magistri Johannis Witten cancellarii ». Il finit à cette époque la copie d'un des plus beaux pawillars conservés à Liège (n^o 59 25 de la collection U. Capitaine, manuscrit de 585 feuillets). Reçu chanoine de la collégiale de Tongres, le 18 août 1374, il entreprit la transcription de plusieurs registres importants des archives de Notre-Dame. Il dressa un recueil complet des stuits ou baux contractés par le chapitre de 1529 à 1587 (reg. 297, aux Archives de l'État à Hasselt); il réunit les documents les plus anciens du chapitre en deux magnifiques cartulaires conservés aux archives de la collégiale. Ce travail, commencé le 50 27 octobre 1389, n'était pas encore terminé le 23 octobre 1392. La même année, Salomon Henrici finit la copie d'un *Liber diversorum negotiorum* concernant les affaires du clergé, 1368-1392 (reg. 278 aux Archives de l'État à Hasselt). Le chanoine Henrici mourut avant le 11 février 1397. Cf. J. PAQUAY, *Cartulaire de Notre-Dame à Tongres*, dans BULL. SOC. SCIENT. ET LITTÉR. DU LIMBOURG, t. XXIV, pp. 104-106.

chronique du règne de Jean de Bavière, que nous avons découverte à Averbode dans le tome IX de la *Collection de Gilles die Voecht*. Ce texte se continue dans les règnes de Jean de Wallenrode et de Jean de Heinsberg. Quand, dans le manuscrit d'Averbode, le texte de la chronique de Jean de Bavière se confond
5 avec celui de Jean de Stavelot, il en est de même dans le présent manuscrit. A la fin du règne de Jean de Heinsberg, folio 159 v^o, année 1425, réapparaît un texte français, dans le récit de la révolte de Wathier Dathin.

3^o Folios 160 v^o à 167 v^o. Règne de Louis de Bourbon et commencement du règne de Jean de Horne. Texte abrégé de Merica; il est visible que ce texte
10 provient du même manuscrit que celui du tome IX d'Averbode. Au chapitre X, se retrouve, folio 161 v^o, l'addition de quelques manuscrits sur l'aide que les Limbourgeois reçurent de saint Georges, leur patron. Au folio 165 v^o, le texte de Merica se continue, comme dans le manuscrit de Bruxelles 9844 et dans le tome IX d'Averbode, par le récit des luttes de Guillaume de La Marek :
15 Cruenta ergo et extorta...

4^o Folios 167 v^o à 172 : Règne de Jean de Horne. Même fond que dans la chronique du règne de Jean de Horne, publiée au tome I. La forme est ici assez différente, et le texte considérablement abrégé.

II. Folios 178 à 189 v^o. Le chanoine Van Buel ⁽¹⁾ de Tongres, possesseur
20 du manuscrit, y ajouta le texte d'une glorification des origines de Tongres, qu'on trouve également transcrit au tome VII de la *Collection de Gilles die Voecht* à l'abbaye d'Averbode, pages 195 à 259.

III. Folios 222 à 258. Relation latine de l'histoire fabuleuse des rois de Tongres : *Historia de origine fundationis nobilissime quondam civitatis*
25 *Tungrensis*. Ce texte est également transcrit au tome VII d'Averbode, pages 274 à 556. Enfin à la dernière page du manuscrit, le chanoine Van Buel a ajouté une note concernant la prétendue consécration de l'église de Tongres en 804.

(1) Après la mort de Salomon Henrici, le manuscrit passa à d'autres membres du chapitre de
50 Tongres. Vers les années 1640-1645, il était en possession du chanoine Martin-André Van Buel. Ce chanoine résigna, en 1654, son canonical de Tongres et conserva la prébende dont il avait été pourvu à Saint-Servais à Maestricht. Il emporta le manuscrit dans cette dernière ville, comme le prouve un reçu lui délivré à Maestricht, le 8 novembre 1671, annexé au manuscrit.

133. — Arch. Lg., 4.

Chronique allant jusqu'en 1591.

Manuscrit mesurant 0^m35 × 0^m205 de 156 pages sans titre, incomplet.

Ine. : *A trois cens mile hommes, combien touttefois Pompée avoit le gouvernement...*

5

Des. : *L'an 1591... ils metteroient les feux par lesdits villaiges, dont avoient ars et bruslé aucunes maisons...*

Compilation sous forme d'annales dans laquelle l'auteur mêle les événements de l'histoire générale et de l'histoire liégeoise. Ces événements sont ensuite commentés dans le texte et dans de très nombreuses notes marginales qui 10 témoignent de l'érudition remarquable de l'auteur. Ce sont surtout ces notes qui font l'originalité de cette œuvre qui mérite une étude spéciale. Celle-ci serait ici un peu en dehors du cadre de notre travail.

Le manuscrit, dans son état actuel, n'est qu'un fragment sans commencement ni fin. L'écriture est de la fin du XVI^e ou commencement du XVII^e siècle. 15

134. — Un. Lg., 653 (813).

Chronique liégeoise jusqu'en 1694.

Manuscrit mesurant 0^m515 × 0^m195 de 610 pages, sans titre, portant l'*ex libris* de la bibliothèque de Th. de Jonghe.

Ine. : *Louéz soit Dieu. Or à l'honneur de Dieu et de la sainte mère la 20 glorieuse Vierge Marie, je vous prie de lire ce petit abrégé de chronique de Tongre et de Liège en quatre tomes... recopy par Henri Touillet de Verviers, 18 mars Van 1685, et à lui appartient ledit chronique.*

Le volume comprend quatre parties ayant chacune une pagination spéciale :

1^o Pages 1 à 115 : Chronique depuis le roi Bacco jusqu'à Pepin le Bref; 25

2^o Pages 1 à 189 : La vraie histoire et chronique de Liège appartenant à Henry Touet de Verviers, de la fondation de Rome à la consécration de l'église de Visé;

3^o Pages 1 à 141 : Deuxième chronique depuis Pirard, septième évêque de Liège, jusqu'en 1141, suivie du récit de la fondation de Rome. pages 115 à 116, 30 de la chapelle de Notre-Dame de Lorette, pages 117 à 139 et actions dans la cité de Liège sous le nom de Chiroux et de Grignoux, pages 139 à 141;

4^e Pages 1 à 65 : Troisième chronique depuis Alexandre I^{er} jusqu'en 1694, terminée, pages 64 à 65, par la Vie du chevalier Bayard.

Compilation informe et sans valeur.

135. — Un. Lg., 1745.

3 Chronique de Liège faite en 1699, intitulée : *Histoire des rois, ducs, évêques de Tongres et des évêques de Liège par Jean Gilot, chapelain de Saint-Denis à Liège, suivie de différents traités sur icelle faite par Erard de Fallaise, de Liège, le tout colligé à renfort de patience l'an 1699.*

Manuscrit mesurant 0^m31 × 0^m195 de 274 feuillets.

10 Inc. : *L'an de la création du monde...*

Des. : *Finis tragediae.*

Compilation dans laquelle les événements de l'histoire générale tiennent une grande place. Elle reproduit *in extenso* : folio 118 v^o, la sentence de Charles le Téméraire du 28 novembre 1467; folio 148, harangue de la jeune fille
15 prononcée à la porte de Saint-Georges à la joyeuse entrée d'Ernest de Bavière; folio 214, chronique admirable de la noble cité de Liège par Erard de Fallaise, l'an 1567; folio 215, mandement du 14 avril 1605; folio 260 v^o, vers à la
louange de la Cité; folio 261, élégie en latin sur la mort de La Ruelle.

136. — Un. Lg., 992 (771).

20 Chronique allant de Jules César jusqu'en 1171.

Inc. : Notice préliminaire de certains peuples anciens...

Manuscrit mesurant 0^m31 × 0^m195 de 200 pages.

Compilation composée au XVIII^e siècle d'après les recherches personnelles de l'auteur.

25 **137.** — Un. Lg., 1464.

Chronique des évêques de Tongres et de la ville de Liège jusqu'en 1389.

Manuscrit mesurant 0^m518 × 0^m205 de 241 folios, sans titre.

Inc. : *Remarques sur la création du monde...*

Des. : *Il régnat environ dix ans et eut pour successeur Jean de Bavière,*
30 *50^e évesque. Fin de ceste histoire.*

Compilation faite au XVII^e siècle, résumant les manuscrits ordinaires et mentionnant des faits de l'histoire générale et les fondations de couvents et maisons pieuses.

138. — Un. Lg., 1591.

Chronique de 852 à 1452, intitulée : *Chroniques extraites d'aucuns vieux s et anciens registres.*

Manuscrit mesurant 0^m51 × 0^m205 de 26 feuillets, écriture très moderne.

Inc. : *Grand scandale. L'an 852, il advint un grand scandale à Rome.*

Des. : *S'ensuit la table de tous les bourguemaitres créés à Liège, l'an 101253 à 1460.*

Compilation sans valeur, provenant de la collection Jules Mathieu de Verviers.

139. — Un. Lg., 1585.

Chronique jusqu'en 1252 intitulée : *Manuscrit précieux sur l'histoire de 15 Liège, recopié exactement sur l'original par Jules Mathieu.*

Manuscrit mesurant 0^m54 × 0^m21 de 150 feuillets.

Inc. : *In nomine Domini. Tongres, un prince riche, homme sage et bien avisé...*

Des. : *Car dès l'heure que les champions sont laissés, le maire et les 20 échevins en sont juyes et en font justice. Explicit.*

A noter, folio 44, la bataille de Liège.

Chronique rimée du XV^e siècle et, folio 75, une pasquille wallonne.

Le manuscrit original se trouve à la Bibliothèque Vaticane n° 815769.

140. — Un. Lg., 1006 (775).

Chronique de Liège de 159 à 1489, intitulée : *Histoire de Liège commençante depuis Jean de Bavière... qui at commencéz de régner en l'année 1390.*

Manuscrit mesurant 0^m18 × 0^m147 de 561 pages, écrit vers 1645.

Inc. : *Jean de Bavière, fils d'Albert, duc de Bavière succédat...*

Des. : *Addition à l'année 1489. L'an susdit, la peste fut sy véhémence. 50*

Compilation sans valeur.

141. — B. R., 10444 (6564).

Chronique liégeoise jusqu'en 1462.

Manuscrit mesurant 0^m50 × 0^m205 de 107 feuillets, du XVI^e siècle, portant sur la reliure les armes des Bonrgmestres de Liège de 1732.

5 Compilation très brève, sans valeur.

142. — Ville de Liège (Fonds Capitaine, 148).

Chronique de Liège jusqu'en 1727, sans titre.

Manuscrit mesurant 0^m295 × 0^m185, formé de trois cahiers non foliotés.

Compilation sous forme d'annales faite au XVIII^e siècle, sans grande valeur.

10 **143.** — Un. Lg., 1567.

Chronique de Liège jusqu'en 1642, continuée jusqu'en 1680.

Manuscrit mesurant 0^m51 × 0^m195 de 241 feuillets. C'est la fin d'un travail dont la première partie est perdue et qui comprenait les folios 244 à 725 de l'ancienne pagination.

15 Inc. : *De Richard, 14^e évesque de Liège, l'an 959...*

Des. : 1^o *L'an 1642, le 3 juillet, mourut en la ville de Collogne la reyne mère de France...*; 2^o *le 14 juillet 1680, on a commencé à rebastir sur le vieux pilléz le grand pont de Huy.*

20 Compilation sans valeur utilisant les chroniques liégeoises et certaines chroniques étrangères. L'auteur se plaît surtout à noter les événements extraordinaires, les naissances de monstres, etc.

La note suivante du folio 109 : ... *De Constantinople et comme elle at esté prise par les Turcs et y est encore par le présent, 1678...* donne l'année de la rédaction de cette chronique. A noter, folio 158 v^o, un dessin du château de Huy en 1594; folio 124-127, abrégé des persécutions de l'Église et des hérésies principales de chaque siècle; folio 212 à 241, divers extraits relatifs à l'histoire générale.

144. — Ville de Liège, 926 (Ancien de Theux, 460).

Chronique de Liège en latin, sans titre.

30 Manuscrit mesurant 0^m205 × 0^m155 de 544 pages.

Inc. : *S. Marcellus natione Tongrensis...*

Des. : Le manuscrit s'arrête au début de 1638.

Armoiries colorées des évêques.

Travail personnel de l'auteur, qui a beaucoup utilisé Chapeauville.

145. — Un. Lg., 1152-1155.

Chronique de Liège intitulée : *Chronique liégeoise et familière par moy s Albert-Joseph Gossuart, achevée en juillet 1720.*

Ouvrage en quatre volumes manuscrits portant *l'ex libris* de l'auteur Albert-Jos. Gossuart, juriconsulte et avocat.

Le tome I^{er}, comprenant 608 pages plus 102 pages de tables non paginées, va des origines à l'an 1717. Le tome II, comprenant 478 pages plus 154 pages de 10 tables, est intitulé : *Recueil des choses les plus remarquables arrivées de mon temps dans la ville et pais de Liège ou que l'on y at appris, ayant quelque rapport ou intérêt dudit pais ou des pais voisins, depuis le mois d'avril 1700 jusque en mois de septembre 1717.*

Le tome III, comprenant 301 pages plus 24 feuillets non paginés, est relatif 15 à la période de 1717 à juillet 1720. Le tome IV est une continuation faite par Burdo, comprenant 451 pages plus 22 feuillets non paginés, constituée par un recueil factice de pièces diverses.

146. — Un. Lg., 1165.

Chronique liégeoise contenant : 1^o folios 1 à 55, des notices sur les évêques 20 de Liège; 2^o folios 57 à 98, des notices sur la cathédrale, le palais, les collégiales, les monastères, hospices et hôpitaux; 3^o pages 99 à 254, des notices, par ordre alphabétique, sur divers points de l'histoire de Liège et sur des personnages célèbres du pays.

Manuscrit mesurant 0^m295 × 0^m25 de 254 pages, copié, au XIX^e siècle, par 25 Epiphane Martial sur un manuscrit de G. Hoyoux.

147. — B. R., 18669 (6385).

Chronique intitulée : *Histoire du règne de Ferdinand de Bavière (1648-1650)*, par Gilles de Rigo, de Fairon.

Manuscrit mesurant 0^m195 × 0^m14 de 162 feuillets, signalé dans *B. C. R. H.*, 50 1^o série, tome V, page 415.

148. — Un. Lg., 1402.

Extraits des manuscrits Devaulx, copiés par l'abbé Thys.

Manuscrit de 562 pages, XIX^e siècle.

10^e Supplément à la liste des chroniques latines.

149. — B. R., 8513-14 (6575).

Chronique de Liège jusqu'en 1610.

Manuscrit mesurant 0^m195 × 0^m167 de 123 feuillets écrit en 1619, contenant, folios 3 à 48, une chronique universelle de 258 à 1595 et, folios 51 à 121, une chronique liégeoise de 44 à 1610, assez développée au début, dans
10 le récit de la vie des Saints, puis très résumée et sans intérêt pour les siècles postérieurs.

150. — B. R., 8145 (6550).

Chronique des évêques de Liège.

Manuscrit mesurant 0^m52 × 0,215 de 54 feuillets, du XVIII^e siècle, ayant
15 appartenu à l'ancienne bibliothèque des Bollandistes.

Dissertation latine sur l'histoire de Liège, sans aucun intérêt comme chronique.

151. — B. R., 6007-8 (6546).

Chronique des évêques de Liège.

20 Manuscrit mesurant 0^m50 × 0^m216 de 88 feuillets, du XVI^e siècle.

Dissertation latine sans intérêt complétée par la copie de divers documents, bulles des papes, lettres de Charles-Quint, dont on trouvera mention dans l'analyse du catalogue Van den Gheyn.

152. — B. R., 18123-24 (6545).

25 Chronique des évêques de Liège.

Manuscrit sur parchemin, mesurant 0^m27 × 0^m195, du XV^e siècle.

En vue de faciliter aux lecteurs le contrôle des manuscrits ci-dessus décrits, nous croyons utile de donner les tables de concordance suivantes :

1° Manuscrits de la Bibliothèque de l'Université de Liège :

72 = 6	631 = 73	1014 = 43	1445 = 106	
174 = 38	632 = 88	1036 = 122	1464 = 137	8
176 = 117	633 = 134	1044 = 74	1465 = 32	
179 = 29	634 = 75	1152-55 = 145	1469 = 125	
180 = 70	647 = 94	1156 = 45	1540 = 84	
181 = 64	656 = 85	1165 = 146	1541 = 130	
182 = 28	658-59 = 39	1166 = 129	1544 = 97	10
183 = 5	668 = 126	1182 = 148	1742 = 93	
418 = 48	676 = 40	1263 = 76	1743 = 34	
424 = 120	691 = 7	1273 = 82	1744 = 17	
425 = 96	692 = 47	1300 = 13	1745 = 135	
440 = 30	769 = 116	1326 = 119	1745 ^B = 19	15
538 = 128	990 = 33	1327 = 102	1746 = 78	
539 = 51	991 = 49	1328 = 95	1747 = 81	
540 = 111	992 = 136	1367 = 143	1880 = 108	
541 = 60	993 = 114	1368 = 92	1966 = 4	
542 = 123	994 = 110	1369 = 15	1970 = 103	20
543 = 72	1005 = 25	1381 = 83	2012 = 90	
619 = 55	1006 = 140	1383 = 139	2032 = 131	
629 = 46	1012 = 87	1391 = 138	2093 = 91	
630 = 66	1013 = 41	1402 = 124		

2° Manuscrits de la Bibliothèque centrale de la ville de Liège :

25

a) Fonds Capitaine.

133 = 2 et 115	135 = 104	146 = 31	147 = 79	148 = 142
----------------	-----------	----------	----------	-----------

b) Manuscrits de Theux.

54 = 98	147 = 24	155 = 52	200 = 16	
61 = 121	148 = 11	156 = 62	212 = 35	30
63 = 27	149 = 36	159 = 71	213 = 22	
64 = 56	152 = 12	160 = 144	232 = 44	
66 = 112	153 = 77	161 = 61	237 = 65	
115 = 26	154 = 53	199 = 57	258 = 10	

5° Manuscrits de la Bibliothèque royale de Bruxelles :

Catalogue Van den Gheyn.

	6526 = 1	6558 = 118	6570 = 54	6578 = 23
	6533 = 8	6559-60 = 58	6571 = 18	6579 = 109
5	6534 = 9	6561 = 100	6572 = 63	6580 = 127
	6545 = 152	6564 = 141	6573 = 149	6581 = 89
	6546 = 151	6565 = 99	6574 = 68	6582 = 86
	6550 = 150	6567 = 101	6575 = 69	6583 = 113
	6551 = 50	6568 = 14	6576 = 20	6584 = 80
10	6554 = 21	6569 = 59	6577 = 107	6585 = 147

4° Manuscrits des Archives de l'État à Liège :

1 = 3	2 = 37	3 = 67	4 = 133	5 = 42 (4)
-------	--------	--------	---------	------------

(4) Comme la bibliothèque du château de Warfusée renferme un certain nombre de manuscrits de chroniques liégeoises, nous donnons la liste de ceux-ci d'après la description qu'en a faite
15 E. Poswick, *op. cit.* dans le tome I du *Bulletin des bibliophiles liégeois* :

1. Manuscrit de la fin du XV^e siècle, signalé plus haut, page 274.
2. La grande chronique de Liège dite des Chartreux de 1091 à 1506, manuscrit du XVI^e siècle (Poswick, n° 48), cf. note de la page 293.
3. Chronique de Liège jusqu'au 28 septembre 1580, écrite par De la Pierre (Poswick, n° 55).
- 20 4. Chronique de Liège jusqu'en 1597 (Poswick, n° 54).
5. Chronique de Liège jusqu'en 1614 (Poswick, n° 53).
6. Chronique de Liège jusqu'en 1644, avec de nombreux documents concernant la ville de Liège et ses métiers, le texte des serments que prêtaient les évêques à leur joyeuse entrée, les serments des gouverneurs des places fortes, des mandements, des recès du chapitre, etc., touchant les troubles
25 survenus au XVII^e siècle (Poswick, n° 40).
7. Chronique de Liège jusqu'en 1660, appartenant à Gilles Raymondi (Poswick, n° 56).
8. Chronique de Liège jusqu'en 1680, avec la table des saints et saintes du pays de Liège, la liste des évêques et celle des bourgmestres de Liège de 1255 à 1712 (Poswick, n° 57).
9. Chronique des évêques de Liège, partie en latin, partie en français, rédigée vers 1595 par Jean
30 de Moxhe, doyen du concile de Statte lez-Huy (Poswick, n° 96).

Règne d'Erard de la Marck.

*Votis decipimur, tempore fallimur omnes;
Mors deridet curas, anxia vita nihil.*

Ainsi que nous l'avons déjà dit page 145, tous les manuscrits de chroniques vulgaires relatant les événements du XVI^e siècle doivent être examinés à part 5 parce qu'ils peuvent tous contenir des notes supplémentaires ajoutées au texte traditionnel. Plus on se rapproche des temps contemporains, plus ces notes se multiplient et se diversifient. Leur concentration n'est pas facile à opérer. Il nous a paru que la méthode la plus commode était de répartir ces annotations par années. C'est le moyen que suggérait déjà M. St. Bormans dans un rapport 10 envoyé, en 1867, à la Commission royale d'Histoire, sur les matériaux dont pourrait être composé le recueil des chroniques liégeoises autre que celle de Jean d'Outremeuse (1).

Dans ces annotations, nous placerons toujours en tête et séparé des autres, le texte des manuscrits les plus anciens qui ont jusqu'à présent servi à recon- 15 stituer la chronique abrégée de Jean d'Outremense de 1544 à 1400, ainsi que les annotations sur le XV^e siècle. Ce sont les manuscrits composant la catégorie ci-devant appelée *B* et c'est celui de Grégoire Sylvius, ou manuscrit 2 qui servira jusqu'à la fin, c'est-à-dire jusqu'en 1565, à fixer le texte. Ainsi le lecteur pourra reconstituer la version entière de cette chronique la plus répandue, que 20 notre méthode nous oblige à fractionner année par année. C'est la seule raison justifiant la place privilégiée réservée à cette version qui est loin d'être, comme le lecteur pourra bientôt s'en convaincre, la première en importance si l'on

(1) *B. C. R. H.*, 5^e série, t. IX, p. 469.

adopte comme critère l'intérêt historique qu'on recherche dans les récits des chroniqueurs anonymes.

Après les astérisques, on trouvera les notes extraites de toutes les catégories de manuscrits ainsi que la mention de la source. Toutefois les passages qui
3 proviennent d'une façon non douteuse de la source utilisée par Mélatr seront donnés séparément. Ainsi le lecteur pourra plus facilement reconstituer lui-même la relation complète de cette importante chronique du XVI^e siècle.

1506.

L'an 1506, au commencement de mois de janvier, l'archiduc Philippe
10 envoya en Liège en faveur de monseigneur Jacques de Croy (1) qui tendoit à la dignité épiscopal, mais ne profita riens, car Erard de La Marche, fils de Robert, comte de La Marche ^a, fut esleux en chappitre de Sainet-Lambert, par le jour de sainet Antoine (2), par la voye de Sainet Esprit, et estoit fort aiméz du peuple. De laquelle élection ledit archiduc fut malcontent et montat sur la
15 mer pour aller en Espaingne, mais le vent luy fut contraire, et survint grand tempeste tellement qu'il perdit aucunes de ses navires avec son trésor, et fut en danger d'estre noyé. Toutteffois arriva en Angletterre où ilz print terre et
y fut receu honnorablement en grand honneur. J. de Looz, 121.

Le jour sainet Servaix (3) au mesme, Erard, esleu évesque de Liège, print
20 les ordres de prestrise en l'engliese Sainet-Laurent hors la cité de Liège. puis alla à Tongre où ilz fut consacrez évesque (4), et, la veille del Pentecoste, fit son entrée en la cité en grande triumphe (5). Lendemain, célébrat sa première

^a qui estoit comte de Clèves et d'Arenberg : *manuscrit 28*.

(1) Jacques de Croy, fils de Jean de Croy, comte de Chimay et de Marie de Lalaing, reçu comme
25 chanoine noble à Saint-Lambert le 18 février 1464, avait déjà disputé à Jean de Horne, en 1482, la dignité de prince-évêque de Liège. (Cf. t. I, p. 543, n. 2.)

(2) Le 30 décembre 1503 (n. st.). Voir *Conclusions capitulaires de Saint-Lambert*, reg. 267, fol. 3 v°.

(3) Le 15 mai 1506 Voir *Conclusions capitulaires*, fol. 21 v°.

(4) Le 15 mai. Cf. *Conclusions capitulaires*, fol. 21 v°. Il y séjourna jusqu'au 18.

50 (5) Le 30 mai. Cf. *Conclusions capitulaires*, fol. 25 et 25 v°. Voir L.-E. HALKIN, *La Joyeuse entrée des princes-évêques de Liège. Une relation inédite de 1506*, dans *LEODIUM*, année 1928, pp. 29-39, et *L'élection d'Erard de la Marck au trône épiscopal de Liège*, dans *B. I. A. L.*, t. LIII, pp. 27 et suiv.

messe au grand aulteit en l'engliese de Liège, en grande dévotion, présentes
 J. de Looz, 122. toutes les englieses collégialles. Puis incontinent après, alla prendre posses-
 sions des aultres villes du pays et contée de Looz (1), et après print grande
 paine de appaiser les inimitié et factious qui estoient entre le peuple et
 aultres, et ne volut donner plus de faveur à ceulx qui tenoient la partie de 5
 La Marche que aux aultres, dont auleuns furent bien au bas, qui pensoient
 estre promeus et exalteis en auetorité. Et mis grande paine à réparer les places
 et forteresses du pays, qui avoyent esté destruietes par les guerres susdits.
 J. de Looz, 123. Premièrement fist réparer le chasteau de Huy [et y fit faire un puis à grand
 despens. Item les chasteaux] a de Dynant, Stochem et de Franchimont; ilz fit 10
 aussi réparer Curengé et Seraing (2).

* * *

... En dit an, la nuict de pentecouste, at esté fait l'entrée de susdit évesque
 avecque grande noblesse de ses amis et grande nombre de France, de Lorraine,
 de Germanie, avecque grosse gendarmerie de chevaux venus avecque messire 15
 Robert chevalir (3), frère à l'évesque, avecque Gracia de Gueldre, estant
 environ de v^c lances gorgiassement armés et montés, et furent faictes par ceulx
 de la cité de beaux présens à l'évesque et des esbatemens et joyusetés tous
 plains. Lendemain, le jour de la pentecouste, at le dit évesque célébré sa nouvelle
 messe à Saint-Lambert dévotement et honorablement. Le lendemain, premier 20
 des festes, après la messe chantée, la procession générale et magnifique, tenant
 ludit évesque par trois jours courtes ouvertes et en donnans vins et viandes
 à ceulx qui y estoient venus à sa dite entrée, mesme bon nombre des Ligois.
 En dit an, les frères Fratres, qui est un couvent en la cité, at esté érigié;

• *Passage omis dans le manuscrit 2.*

25

(1) Il fit sa joyeuse entrée à Maestricht le 8 juin, à Maeseyck le 15, à Brée le 15, à Hasselt le 16.
 (*Conclusions capitulaires*, fol. 24.)

(2) Cf. Eug. BUCHIN, *Erard de la Marek et la restauration des forteresses liégeoises*, dans *LEODIUM*,
 année 1928, pp. 66-81.

(3) Robert II de La Marek, seigneur de Sedan, etc. Cf. DE CHESTRET, *Histoire de la maison de La* 50
Marek, pp. 155 et 156.

cestui couvent tient les grandes escoles ou estude (1). L'an mesme, le muids de spelte se vendoit xxix et xxx aidants liégeois (2). (*Manuscrits 60, fol. 279, 96 et 97.*)

L'an mesme, fut constituée l'université de Fraefort par Joachim, marquis de Brandemborgh, recteur, et approuvée par le pape Julius secondus de ce nom. (*Manuscrit 102, fol. 126 v°.*)

1507.

L'an 1507, le jour saint Michiel, fut Tillemon prinse et pillié par Monsr Robert de la Marche (3). frère à nostre évesque et par le due de Geldre (4), mais les Rivagois butinèrent ceulx qui avoient battues et furent dechargiéz de leurs fais affin de cheminer plus vittement.

J. de Looz,
123-124.

L'an mesme l'abbaye de Saint-Hubert en Ardenne fut réformée par ledit évêque Erard a.

L'an mesme, l'évesque Erard allat prendre possessions de l'éveschié de Chartres que le roy de France lui avoit donnée (5).

L'an mesme, le bouloir à la porte de Saint-Laurent b fut commenchiet.

* * *

L'an XVc et VII, fut la ville de Tillemont prins et pillée le jour de Saint Michiel par Monsieur Robert de La Marche c, frère à nostre évesque, et par le

a où il envoya des religieux de Saint-Jacques en Liège : *manuscrit 57, p. 415.* — b Saint-Léonard : *manuscrit 7.* — c L'an 1507, messire Robert de la Marche, avec grosse quantité d'hommes et des gens d'armes descendit en Gueldre et eut la compagnie du duc de Gueldre qui s'apelloit Charles d'Aigremont et allèrent, le jour de Saint-Michel, oppugner Tillemont et la prirent : *manuscrit 31.*

(1) Le couvent des Frères de la Vie commune ou Hiéronymites fut fondé en 1493 et non en 1506. Voir la note du t. I, p. 301.

(2) L'effraction des céréales fixée par les Échevins de Liège pour l'année 1506 indique comme prix moyen annuel 45 aidants, ce qui est un prix un peu supérieur à la normale. Le prix noté ici par la chronique est vraisemblablement le prix le plus bas atteint par cette denrée pendant l'année 1506.

(3) Voir la note 5 de la page précédente.

(4) Charles d'Egmond, duc de Gueldre de 1492 à 1538.

(5) Le 28 juin 1507. Cf. DE CHESTRET, *op. cit.*, p. 149.

duc de Gueldre, et demourèrent illecque quinze jours, pillant et ransonnant et bruslant le plat pays jusque au portes de Diest et au portes de Malines. Là estoient à Malines, en minorité d'aage. les quattres enfans de Philippe de Castille, quy, par les fenestres de leur chambre. voyoient Franchois piller, rober, brusler jusque aux portes, et estoit le pays sy estonné que on ne sçavoit 5 quoy entendre. Iceulx estoient Charle, empereur moderne, Ferdinand, roy de Hongrie, Marie, vefve de feu Mathias jadis roy de Hongrie, et Eléonor, moderne espouse au roy Franchois. Quand iceulx Franchois eurent pillé. robé, bruslé ce bon gras pays de environ Tillemont, et se retournèrent avec prisonniers et butins, à sçavoir le duc de Gueldre en Gueldre, et les Franchois en France, 10 y eut une partie d'iceulx quy se logèrent à Saint-Hubert en Ardenne. Et y estoit la noblesse quy avoit réduiet le duc de Gueldre en son pays, et quand ce vint de nuit, il se désarmèrent et débillèrent comme gens assurés. Quand ce vint sur le premier somme, qu'ils avoyent beu plain leur teste de ce bon vin de France, Monsieur de Spontin ⁽¹⁾ et Monsieur Jean de Hollongne ⁽²⁾, tous deux 15 chevaliers, avec le beau bouchier de Jambe, Piret de Monpreis, et plusieurs gentil compagnons de Marche en Famine et d'ailleurs, de Bastongne et Bouvingne, tappèrent sur tambourins, et vindrent d'une froisse sur le marché de Saint-Hubert, et le charoy gaigné. vindrent rompre huis et fenestres partout où Franchois estoient, et les prindrent prisonniers, car peu y eut de tués, car ils 20 n'avoyent point de défense. Et furent là Namurois et Bovingnois recouvert de butin, et les pauvres adventuriers de piétons, quy à grand peine avoyent soulliers pour aller à pied, revindrent sur cheval de selle, avec bon gros et noble puissant prisonnier franchois. Ainsy partirent au butin de Tillemont, mais combien que ce fust maulgré eulx, sy firent ils restitution par force, 25 et furent déchargé de leur fardeau pour cheminer plus vistemment. (*Manuscripts 27, fol. 284; 29, fol. 240; 33, fol. 552 v. Version plus abrégée dans manuscrits 51 et 57.*)

L'an mesme, le 21^e mars, fut consacérée l'église et le grand autel des

(1) Jean de Spontin, relève la seigneurie de Spontin le 21 août 1492, mort en 1518. Cf. LAHAYE, *50 Fiefs de Poilvache*, p. 575.

(2) Jean de Hollongne. Cf. H. DE RADIGUÉS, *Les Echevins de Namur*, p. 186.

Piedeschaulx par nostre évesque et fut transférée la dédicasse jusques au Fisen, II, 321
deuxième dimanche après Pasques pour plus grande commodité ⁽¹⁾. (*Manu-*
scrit 102, fol. 126 v°.)

L'an dit, le 25 mars, l'évesque Erard a consacré l'église des Piedechaux.
5 Item, les Lollarts furent mandés à Hasque et leur maison fondé dudit Erard,
mais leur église fut faiete environ l'an 1530 ⁽²⁾. (*Manuscrit 28.*)

L'an mesme, at esté érigiée et fondée l'église et couvent des frères de Jheru-
saleme en la Cité outre Meuse, qui avoit esté comenchée dès l'an mil V^c et V,
at esté consacrée, estant esdite année achevée. (*Manuscrit 96, fol. 19 et 97,*
10 *fol. 190 v°.*)

L'an 1507 le 26^e de févriér, fut ratifiée la paix de Saint-Jacque par
l'évesque Erard joint à son chapitre avec la Cité, sauf la modération contenue
dans une lettre signée dudit évesque ⁽³⁾.

L'an de grâce 1507, les Sœurs des Bons Enfants sont venu de Hénaut pas
15 loing de Hasque demeurer dans Liège et ont fait édifier leurs églises et couvent
auprès de l'église paroichiale Saint-Hubert, et leur église fut consacrée par
Erard de la Marche, évesque et prince de Liège ⁽⁴⁾.

L'an 1507, les frères Lollards, ainsy communément nommés, ou autrement
nommés les Sellebreurs ⁽⁵⁾ furent mandé de Hasque par l'évesque Erard de la
20 Marche qui leur fit faire leur église dans la paroiche Saint-Servaix dans la rue
dite communément la Volier, lequel, estant achevée, la consacrat. (*Manu-*
scrit 45, fol. 261 v°.)

(1) Sur l'inauguration de l'église des Récollets et la dénomination *Piedetehaulx*, voir GOBERT, *Liège à travers les âges*, t. IV, p. 555 et t. V, p. 148. Les Frères de Jérusalem étaient une autre façon de désigner les Récollets ou Piedeschaulx. Cf. Charte du métier des Tanneurs de 1495 et GOBERT, *op. cit.*, t. III, p. 407.

(2) Sur les frères Cellites ou Lollards à Liège, voir GOBERT, *Liège à travers les âges*, t. V, p. 656.

(3) *Recueil des Ordonnances*, 2^e série, t. I, p. 1 et le cri du perron du 20 février dans *Paweilthar Université*, n. 551, fol. 500 v° et *Paweilthar de Theux* 159.

50 (4) C'est le 18 décembre 1496 que les Sépulchirines de Neustadt vinrent s'installer à Liège au local des Bons-Enfants. Cf. GOBERT, *op. cit.*, t. II, p. 222, et DAVIS, *Notices*, t. II, p. 214.

(5) Corruption du mot flamand Cellebroeders.

1508.

L'an 1508, la saison de l'hyver fut fort douce et attemprée pareillement presque tout l'année, tellement que les oyseaux avoient leurs jocos au moys d'avril, pareillement les arbres estoient floris.

* * *

Il consacra l'église des pères Récolets à Liège. Il répara les remparts de la s
Fisen, II, 322. Cité, il jetta les fondemens du palais épiscopal, il fit commencer la statue d'ar-
gent de Saint Lambert à demy corps pour y mettre la teste du Saint martyr. Peu de temps après, il fit faire une chasse aussi d'argent pour les reliques de
Saint Théodart. Il fit battre de la monnoye de bon aloy et coursable entre les
voisins. Les Brabançons ayant assiégé Ruremonde, les Liégeois secoururent 10
les assiégés. Plusieurs possédés furent délivrés du diable dans la grotte de
saint-Hubert, sous le chœur de Saint-Pierre, (*Manuscrit 112, p. 557.*)

L'an 1508, fut ordonné par l'évesque Erard de vendre les cuirs, vieux
souliers, poissons, harengs et légumes avec toute aultres herbages au vieu
marchéz. (*Manuscrit 57, pp. 414 et 415.*) 15

L'an 1508, fut accordé de payer dans Liège l'œil du moulin, mais cest impost
fut révoqué.

Audit an, le sucre venant des Indes fut sy bon marché qu'on ne le vendoit
que six liards la livre à Anvers.

1509.

20

L'an 1509, l'engliese des Frères Piedschaux " en Liège fut consacrée par
l'évesque Erard de la Marche.

En ce temps, vindrent en Liège aulecuns commissaires de France, de Brabant
et de Geldre pour traiter de paix, mais rien ne fut conclud.

L'an susdit, l'évesque Erard tint compaignie au roy de France en Italie. 25

" des Frates : autres manuscrits B.

* * *

L'an 1509, deux compagnies de cavallerie du prince de Nassaux, gouverneur de Diest, forcèrent de nuit le monastère de Herkenrode, donnant tout au pillage et ayant ramassé tout l'or et l'argent avec les ornements et vases sacrés de l'Église et se disposant pour la fuite. Le gouverneur dudit lieux, estant pour lors à Haske, en fut secrettement adverti par l'abbaise (1), laquelle tout soudain y accourut avec ses gens et ayant donné l'allarme à tous les voisins, environne ledit monastère et les attaque de furie pour les faire desloger; il fit eschailler les murailles et monta le premier suivi de ses gens qui forcèrent la place, les tuèrent en partie et firent le reste prisonniers. L'évesque adverty de ceci en fit plainte audit Nasseau qui pour faire justice les fit bannir en partie et le reste publiquement exécuter. (*Manuscrit 88, fol 98.*)

Fisen, II, 322.

Douses compagnies de cavalerie de la garnison de Diest s'estant jettée dans le monastère de Herkenrode, les bourgeois de Hasselt en tuèrent une partie, le reste fut pris et pendu.

Le prince fit publier divers édits contre les blasphémateurs; qu'aucun de ses sujets ne porte les coulours des autres Estats ni les croix droites ou en sautoir; que tout voleur puisse estre tué impunément; que les noms et limites des fiefs et autres biens relevans du prince soient portés à la Chambre des Comptes; qu'on ne reproche à personne aucun fait des guerres civiles ou factions passées (2).

Il se tient à Liège une grande journée d'Etat où se trouvèrent les ambassadeurs de l'Empereur et du Roy de France pour ajuster le différent de la Gueldre, mais ce traité ne réussit pas. (*Manuscrit 110, fol. 111 et 112.*)

L'an 1509, pardons ordonnés à Saint-Martin en Mont pour la réparation de

(1) Gertrude de Lexhy, citée comme abbesse en 1500, 1515 et 1517. Cf. *DARIS, Notices*, t. IV, p. 8.

(2) Sur ces édits, voir *CHAPEAUVILLE*, t. III, p. 242, et *E. FAIRON, Supplément à la liste chronologique des mandements et ordonnances de la principauté de Liège.*

l'église et durèrent jusques à l'an XV^c nonante, comme appert par les bulles données à ladite église. (*Manuscrit 102, fol. 126 v^o*) (1).

L'an mille V^cIX, fut faiete le mollin condist as awes. (*Manuscrit 96*) (2).

1510.

Néant.

3

* * *

Il se fit un édit rigoureux contre toute sorte de vagabonds qui contrefont les mendiants. (*Manuscrits 110, fol. 111, et 112, p. 357*).

Le château de Hierges ci-devant ruiné, estant réparé, apporta de grandes noises entre les familles nobles de Corswarem et d'Emry. Ce différent alloit allumeir une guerre entre les Liégeois et les Pays-Bas si la sagesse du prince 10 n'eust accoisé la querelle. (*Manuscrit 112, p. 357*) (3).

L'an 1510, l'évêque Erard fut par le roy de France envoyéz en Italie auprès du pape. L'empereur pour ce fait luy accordat ses régaux et le pape confirma les privilèges du clergéz, lui donnant l'autorité de dispenser les cas quy luy estoient réservés, tant vers les séculiers que réguliers. Il rapportat quantitéz des 15 belles pières précieuses et beaux joyaux, desquelles il en fit offrande à Saint-Lambert et en ornat et embellit son fiestre qu'il fit faire en haut sur le jubilé. Il fit aussy orner toutes ses belles chappes de très grande quantitéz de fines perles et pières précieuses. (*Manuscrit 46, fol. 297 v^o, et 47, fol. 127 v^o*.)

Après il s'appliquat à faire réparer et munir les places fortes du pays comme 20 Huy et son chasteau, y faisant bâtir la tour de la Marche, Dinant et son chasteau, les munissant d'artillerie et bonnes garnisons, puis fit réparer les hangars de la Cité et la place de Cerez (4) devant Jemeppe. Il embellit l'église cathédrale de ses belles tapisseries de Turquie et de belles chappes de pur or

(1) La bulle du pape Jules II accordant des indulgences à tous les fidèles qui contribueront à la 25 réparation de l'église Saint-Martin de Liège date du 5 novembre 1506. L'original se trouve aux Archives de l'État à Liège. Cf. SCHOONBROODT, *Chartes de Saint-Martin*, n. 646, p. 195.

() Sur ce moulin, voir GOBERT, *Liège à travers les âges*, t. II, p. 109.

(2) Sur cet incident, voir PARIS, *Histoire... du XVI^e siècle*, p. 17.

(4) Seraing-sur-Meuse.

et argent et autres beaux ornements ^a. Après, il fit commencer son palais, employant trengt deux ans à le faire bâtir comme on le veoit aujourd'hui, d'une structure magnifique et royalle, auquel on attribue les vers qui s'ensuivent à sa louange :

3 Principis haece sedes qua pulchrior altera non est,
qui non hanc vidit, nihil is vidisse putandus.

Dans les fondements de son palais, il fit mesler de la céruse ^b, de la poudre et charbons et de la laine pour les conserver contre l'humidité. Il fit assoir les piliers sur plomb et faire toutes les voûtes et galeries ornées de tapisseries ^c.
10 (*Manuscrits 43, p. 715, 46. fol. 296 v.*)

L'an 1510, l'empereur Maximilian, avec les Anglois assiégca la ville de Venlo en Gueldre, sur la rivière de Meuse, où après plusieurs assault, ils furent repoussé et la quittèrent.

L'an mesme, la mesure de froment seulement 5 à 6 liard, et le patar de
15 Brabant ne valoit à Liège pour lors que deux aidans ou liard liégeois.
(*Manuscrit 57, p. 415.*)

1511.

L'an 1511, aucuns ambassadeurs, tant de France que de Brabant, vindrent encor en Liège pour traicter de la paix avecq le duc de Geldre, mais en vain.

20 L'an mesme, l'hyver fut froid; et commençat à galler envyron le saint Martin en novembre et dura jusques en la fin de febvrier.

* * *

L'an 1511, étant retourné à Liège, il réforma encor plusieurs monastères, particulièrement ceux de Cistau, les plus abondans en richesse, étans comme des libertins, outrepassans leur institution. Il les remit en leur première obéis-
25 sance et observation de leurs règle. Celles de Vivegnis qui vivoient en leur

Chapeauville,
III, 246.

^a Passage omis dans 45. — ^b de la farine de seigle : *add. manuscrits 58, 46 et 85.* — ^c Passage omis dans 45.

J. de Brusthem, particulier furent obligées de se remettre en communauté sous la disposition de leurs abbessse et de ne plus sortir sans sa permission, ce que quelques unes ne pouvant souffrir, se retirèrent chez leurs parens, en la place desquelles il en établit d'autres (1). (*Manuscrit 85, fol. 150 et 151, et manuscrits 39, 44, 46 et 82.*)

5

1512.

L'an 1512, l'hyver fut fort humide et pluvieux. dont en la saison de l'esté la peste régna en plusieurs lieux, et morurent beaucoup de gens ^a.

* * *

L'an XV^c et XII, fit faire Erard la fiert Saint Lambert à Liège, d'or et d'argent, que on port aux processions, et l'évesque donna la belle tapisserie que on décore l'église les bons jours. (*Manuscrit 27, fol. 284, et manuscrits 29 et 96, fol 281.*)

L'an 1512, fut par notre évesque fait le fiertre Sainct Lambert d'or et d'argent, où est mis le corps sainet Lambert, que l'on porte à la procession. Item le fiertre de sainet Théodard. Item 15 chappes de drap d'or, pleines de perles, que les chanoines mettent en jours solennels. Item la taies d'or et les chassures d'or et pierreries. Item le drap qu'on met devant l'autel, de mesme estoffe. Item toutes les belles tapisseries que l'on met dans le cœur alentour, où la vie de Nostre Dame et de sainet Lambert y sont figurées, avec tous les ornements de violet velours, dons digne d'un tel prince. (*Manuscrit 70, fol. 177, 60 à la date de 1518, 37 à la date de 1512.*)

L'an mil V^c et XII, at esté faiet le grand honorable reliquaire ou joyeuaux faiet d'or et d'argent et pierre précieuses dont est d'or le chieffe de monsieur sainet Lambert, que l'on porte communément aux grandes processions. (*Manuscrits 96 et 97, fol. 190 v°.*)

25

^a Omis dans manuscrit 7.

(1) Sur l'abbaye de Vivegnis, voir E. PONCLET, *L'abbaye de Vivegnis* dans *B. S. A. H.*, t. X, p. 18.

L'an 1512, la figure du corps de saint Lambert étant nouvellement achevée, d'une structure admirable et magnifique, toute chargée de diverses pierres précieuses, les orphèvres aians employé sept ans à la fabriquer aux despens de l'évêque Erard. Il en ordonna la fête de la translation le 28^e jour d'avril et fit un édit afin que chacun eût libre accès et que la procession ne fût troublée, que pendant trois jours, l'on ne pouroit appréhender personne pour debtes, pour crimes ou banissement, dont il vint un très grand nombre de personnes de tout côté pour voir cet excellent ouvrage nouvellement fabriqué et porté en procession par six tréfonniers. (*Manuscrit 85, fol. 151 et manuscrits 39, 44, 46, 82.*)

L'an mesme, le cardinal donna la tapisserie du chœur de Saint-Lambert où se contient l'histoire de Nostre Dame et de saint Lambert. Pareillement fist faire l'image de saint Lambert qu'on porte à la procession, qui est d'argent doré. (*Manuscrit 105, fol. 126 v^o.*)

Ayant dessein d'instituer la feste de la translation de saint Lambert, il le communiqua avec plusieurs personnes, non sans un opiniastre et longue résistance de quelques uns. Il falloit que ce grand et sage prélat ne fust pas sans adversaire, afin que sa vertu et son courage éclatassent davantage et ses bonnes actions ne devoient non plus manquer de censeurs que les mauvaises de quelques autres ne manquèrent d'approbateurs. (*Manuscrit 110, fol. 111 et manuscrit 112, fol. 559.*)

L'an mesme, le 29^e de mars, ordonnances faietes sur les rentes et héritaiges, publiées au péron de Liège au son de la trompette le 17^e d'avril. (*Manuscrit 102, fol. 127*) (1).

25

1513.

L'an 1515, fut l'hyver si long et si froide que la rivière de Sayne^a et aultres fleuves en France et la rivière de Mouse en Liège furent engallée tellement que les chariots passèrent sur la glace et alloient de Liège à Treict

^a Salme : *manuscrit 28*

50 (1) Voir *Recueil des Ordonnances de la Principauté*, 2^e série, t. I, p. 15.

tousjours sur la glace et encor plus bas. Pareillement la rivière du Rhin.

J. de Looz,
429-430.

L'an mesme eut un grand tumulte entre le commun peuple et le magistrat à Ayes, à Coulongne, à Treiet et pareillement à Liège par un dimanche ^a en quaresme, [que l'on dit encore aujourd'hui le mauvais dimanche] que on chantoit à l'engliese *Fera pessima devoravit filium meum Joseph*, et le 5 jour ensuyvant, dont Erard de la Marche, évesque de Liège, print grand paine et travaille pour les appaiser et furent les bourgeois en armes sur le marchie près de combattre ^b et faire des grands maux, mais le bon prince trouva moyen de faire retirer chascun sur sa chambre, où ilz alla en personne pour ouyr leurs intentions, et en sortant hors tombit et se rompit unq jambe, qui fut cause 10 qu'il demoura en sa chambre plus de deux moys; enfin ladiete sédition par son bon moyen fut appaisée (1).

* * *

L'évesque Erard fit mettre dans le cœur de Saint-Lambert un grand chandelier de cuivre portant 15 chandelles. (*Manuscrit 57, p. 417.*)

L'an 1513, les Sœurs Grises sont venues demeurer dans Liège et ont fait 15 édifier leur église et couvent en la paroiche de Saint-Remy par les aumosnes des gens de bien, et leur église fut consacrée par l'évesque Erard de La Marche (2). (*Manuscrit 45, fol. 261 v.*)

L'an mesme, le roy d'Écosse (3), en une bataille contre le roy d'Angleterre son beau-frère, fut tué et avec luy unq archevesque, deux évesques, quattres 20 abbés et trengt quattres nobles chevalliers, et outre ee huitz milles Escossois, sans les prisonniers.

^a en Caresme : *manuscrits 2 et 5.* — ^b et près de combattre et faire des grands maux : *manuscrits 2 et 3.*

(1) Le manuscrit 45, fol. 261 v°, date erronément cet incident de 1510.

(2) Sur l'établissement des Sœurs-Grises ou Sœurs hospitalières de l'ordre de Saint-François d'Assise, voir GOBERT, *Liège à travers les âges*, t. II, p. 581.

(3) Jacques IV, roi d'Écosse de 1488 à 1513, fut tué à la bataille de Floddenfield. Il avait épousé Marguerite, sœur de Henri VIII, roi d'Angleterre.

L'an mesme, les Portugalois priindrent Malaga en Indes, en laquelle estoient 25 milles maisons.

L'an mesme, fut accomplis le conseil de Lateran qui avoit esté comenché soub le pape Julle second de ce nom (*Manuscrit 102, fol. 127 v°*) (1).

3

1514.

L'an 1514, le 7^e jour de marce, furent veu en l'air deux arcq^a célestes tenans^b les dos l'ung contre l'autre.

L'an mesme, perist une fosse à heulles à Weis diete à Barbeau où périrent 98 ouvriers^c.

Chapeauville,
III, 254.

10

* * *

L'an mesme, à Wittemberch au pays de Saxe, furent veus trois soleils et une espée ensanglanté en chascun soleil. L'an mesme, en Hollande, à Leyden, qui fut le trazième jour d'octobre, fut nay ung enfant sans teste avec deux ieulx et une bouche en la poitrine, les bras et mains attachés au flaneq et par embas
15 tout rond sans pied et jamble. (*Manuscrit 27, fol. 285.*)

Endit an, fut faiet le mal et péril de la fosse de Hurbieze (2) où grand nombre de gens fut péris et noyés, lesquels sont demcurés en laditte fosse. (*Manuscrits 96; 97, fol. 194 et 98, fol. 48.*)

Dans une houillère à Weyz, il y eut près de 100 houilleurs accablés et
20 enterrés, comme il est arrivé encore ailleurs plusieurs fois et naguères à Jemeppe l'an 1654, mais pas avec une pareille perte d'hommes. (*Manuscrits 110, fol. 111; 112, fol. 559.*)

^a fut veu en l'air deux arcques tirante l'une contre l'autre : *manuscrit 16, fol. 40.* — ^b tenant le dos : *manuscrits 2 et 3.* — ^c 1108 ouvriers : *manuscrits 7, 8. 15 et 56; ce chiffre extravagant, 25 qui n'a pas mis en éveil le sens critique de ces copistes, provient de la confusion des chiffres romains x et m.*

(1) Le neuvième concile général de Latran fut convoqué par une bulle du pape Jules II, datée du 18 juillet 1511. Il fut ouvert le 3 mai 1512, et tint douze sessions successives jusqu'en mars 1517.

(2) Sur ces deux catastrophes minières, voir ГОВЕНТ, *Eaux et fontaines publiques à Liège* pp 46 et 47, 30 d'après FOULLON II, p. 220 et ВРАУСТЕМ (*B. I. A. L.*, t. VIII, p. 57).

Le prince fit présent à l'église de Saint-Lambert d'une riche tapisserie travaillée à Paris qui représente en partie la vie de Notre Dame et en partie les faits héroïques de saint Lambert. (*Manuscrits 114, p. 290; 112, p. 340.*)

Ceste même année, l'évesque Everard at donné à l'église de Saint-Lambert une fort belle tapisserie dont en est décorée le cœur au jour de saint Lambert. (*Manuscrits 96 et 97, fol. 191.*)

Environ l'an 1514, le stier de froment se vendoit vinte deux aidan et le wasin vinte aidan, tellement que les brasseurs vendoient le grand pot de bière dos sos et le bannier de bier se vendoit deux aidans. Et pour lors, tous les mestiers estoient à forte bas pris. car un eouturie qui faisoit une per de bas de chause pour un homme avoit ordinairement pour la façon trente six sou, dont un jour arrivat que un homme disoit quy falloit avoir conscience donnet un vieux blaffa, qui estoit trente six^a sou et un care, avec cella une personne avoit pain, bier, beurre et autre chose pour vivre; et un marichalle qui ferroit un ehevalle avoit ordinairement pour un ferre un aidan et pour ses peines avoit dous sou. (*Manuscrits 48, fol. 593, et 45, fol. 262.*)

Au mois d'aoust, gaingna le grand Turek Selin à la grosse bataille⁽¹⁾ alencontre d'Ismael Couhy, roy de Perse. An mesme, se mutinèrent certains vilageois en Hongrie contre la noblesse du pays et esleurent ung nouveau roy nommé George Schelon⁽²⁾, lequel pois après fut deffaiet et prins par Naavoda, qui le fist menger tout vif par pièces de 20 vilageois qui avec luy furent prins, lesquels ledit Naavoda par après fist haecher en pièces.

L'an mesme, mourut Anne de Bretagne, femme à Loys, roy de France, douzième de ce nom, le 9^e janvier.

An mesme, plussieurs maisons bruslées à Venize.

^a Vingt : *manuscrit 45.*

(1) Bataille de Chalderon.

(2) Georges Sekel ou le Sieule était à la tête des paysans révoltés à cause d'une croisade ordonnée contre les Turcs. Ceux-ci furent défaits près de Temesvar par Jean Zapolski.

1515.

L'an 1515, morut, le premier jour de janvier, Louis, douxiesme roy de France, à Paris, ayant régnéz 17 ans, auquel succéda Franchois de Vallois, premier de ce nom.

* * *

5 L'an mille V^cXV, ... Marcka de Loingne ⁽¹⁾, grand volleur, avec ses complices, se tenant sur le chasteau de Loingne près Bomal ens Ardenne, détrossèrent et prindrent les marchans amenans à Liège des viaulx, le jour du blan jeudi devant Pasques, et tous les marchans de Horne et là enthour. (*Manuscrit 96, fol. 210.*)

L'an 1515, Jean Curvimosanus ⁽²⁾, abbé 58^e de Saint-Jacques, acheva
10 cette église magnifique de son monastère que nous voions cejourd'hui. Le chœur fut commencé dès l'an 1420 et l'église fut consacrée le 15 mars 1552 par Gédéon Van der Gracht, suffragant de Liège. (*Manuserit 85, p. 156; manuscrits 59, 44, 46 et 82.*)

Un bourgeois que les sergents menoiert en la prison du mayeur, en ayant
15 blessé un et estant eondamné par les eschevins à avoir le poing coupé, eut recours à l'offical et en empétra des inhibitions comme clere; mais celui qui les intima aux eschevins n'eust autre responce que du bourreau qui lui présenta la main du criminel, ayant à cet effet esté obligé de haster l'exécution. (*Manuscrit 12, p. 541 et manuscrit 114, fol. 291.*)

20 L'an mesme, fut prins le chasteau de Milan par le roi de France. L'an mesme, fist son entrée en Anvers le duc Charle où il fut receu en grande honneur comme duc de Brabant par tout son pays. (*Manuscrit 27, fol. 285.*)

Pendant qu'on faisoit leurs procès (aux soldats Allemands pillant la Campine),
vindrent des lettres du roy de France et de l'évesque pour leur délivrance, ce
25 qui fit soupçonner que ces soldats n'eussent été envoyéz par l'évesque; où chacun murmurant contre sa personne, ce qui l'obligea de retourner dans Liège,

Chapeauville,
III, 233.

(1) Le château de Logne appartenait au deuxième fils de Robert de la Marck, Guillaume, seigneur de Jametz. Il fut détruit en 1521 : cf. plus loin, p. 365.

(2) Sur Jean de Coronmeuse, voir D. U. BERLIÈRE, *Monasticon*, t. II, p. 24.

où étant, il fit appeler les magistrats et conseil de la Cité, auxquels il remontrat qu'il y avoit des malveuillants qui semoient de faux bruiets contre sa personne innocente, leur commandant de s'en informer et les châtier selon leur offense, ce qu'ils promirent de faire. La Cité esmeue de ces plaintes députa de chaque métier deux hommes pour faire les excuses de ces bruiets seméz par 5 quelques téméraires, lui offrant néantmoins d'en faire convenable enquête avec offre de leur service jusqu'au dernier soupir de leur vie, de quoy il fut satisfait et content. Alors, pour divertir sa colère et envy, il s'en alla divertir dans plusieurs villes du pays, où il fut bien reçu et, à son retour dans Liège, les magistrats et bourgeois lui allèrent au devant, luy faisant un honorable accueil, 10 le priant d'oublier ces faux bruiets semés, ce qu'il fit. (*Manuscrit 45, p. 717 et manuscrits 44 et 46.*)

1516.

Néant.

* * *

Le révérendissime cardinalle estant un joure en courte à Paris, où que le 15 roy de France jouant au tripot, fut question de juger que le roy avoit joué sous la corde. Or comme père La Marche avoit condanné le roy, y demanda quy l'avoit jugé. Fut respondu par d'autres spectateurs que sçavoit esté père La Marche qui l'avoit condanné. Le roy en retournant donna un soufflet à père La Marche, qui ne respondi mot, scullement que de dire à son page de 20 aprester son chevalle, ce que le page allat faire, et le révérendissime cardinalle se sauvat en son pays de Liège et aprochat ce grand princee Charles einquième de ce nom, empereur des Romains, laquelle a tousiours tenu le révérendissime cardinalle pour son grand amis, et se servoit de luy comme d'un sage conseil- 25 lier, et souvent l'empereur le nommoit son père La Marche. Et d'autre cousté, le roi de France, pour se venger du cardinalle, luy osta l'évesché de Noion en France. Que sur ce entendant, l'empereur Charles donna au révérendissime cardinalle l'évesché de Vallence en Espagne pour récompense. (*Manuscrit 48, pp. 392 et 37, p. 421 et 45, fol. 262 v°.*)

L'an mil V^c et XVI, l'empereur Maximilian at esté en la cité de Liège. 30 (*Manuscrit 97, fol. 151.*)

L'an XV^c et XVI. le vingt sixième jour d'octobre, fut donné l'ordre du Toison d'or à Bruxelles par le duc Charles d'Autriche. (*Manuscrit 27, fol. 285.*)

L'an 1516, furent transportés les franchises de Bruges à Anvers, ce qui l'a rendue depuis fort renommée. (*Manuscrit 57, p. 420.*)

5

1517.

L'an 1517, fut fait Mons^r Corneil de Sevenberge, coadjuteur de l'évêque de Liège.

L'an 1517, commença à galler quatre jours après le saint Martin et dura continuellement trois semaines après le saint Poul^a.

* * *

10 L'an 1517, fut tellement la rivière de Meuse engelée que l'on alloit sur la glace par chariot; le mesme en Anvers. (*Manuscrit 27, fol. 285.*)

1518.

L'an 1518, fut faite une paix et alliance⁽¹⁾ entre les pays de Brabant, Flandre et autres d'une part, le roy de Castille et l'évêque et pays de
15 Liège d'autre part^b. L'an mesme^c, la peste régna fort en la cité de Coulongne et pareillement en la cité de Liège.

* * *

L'an 1518, l'évêque Erarde institua le conseil ordinaire à Liège⁽²⁾ pour le bien de la République et pour abrégier les procédures, laquelle fut confirmée par l'empereur Charles V à la requeste dudit évêque. (*Manuscrit 88.*)

20 ^a Note marginale du manuscrit 2. — ^b en abandonnant l'alliance des François : *add. manuscrit 5.*
— ^c L'an 1519 : *manuscrit 1.*

(1) Le 27 avril 1518, à Saint-Trond. Sur cette alliance, voir DE MARNEFFE, *La principauté de Liège et les Pays-Bas*, t. I, p. 23, et P. HARSIN, *L'alliance de la principauté de Liège avec les Pays-Bas au XVI^e siècle*, dans *REVUE BELGE DE PHILOGIE ET D'HISTOIRE*, t. VII (1928), pp. 1413 à 1432, et t. VIII
25 (1929), pp. 95 à 123.

(2) Voir Éd. PONCELET, *Le Conseil ordinaire, tribunal d'appel de la principauté de Liège*, dans *BULL. DE LA COMM. ROY. DES ANCIENNES LOIS ET ORDONNANCES DE BELGIQUE*, t. XIII, pp. 135 à 237.

L'an mesme, le douziesme jour d'aoust, se partit le due Charle pour aller recepvoir la couronne d'Espagne. L'an mesme, commença Martin Luther, de l'ordre des Augustins, en Allemaigne à preseher contre l'église catholique. L'an mesme, Charles, due de Brabant, fut couronné roy d'Espagne en la ville de Validoire. (*Manuscrit 27, p. 285.*)

3

1519.

L'an 1519, morut l'empereur Maximilian, le 12^e de janvier, après avoir tenu l'empire 53 ans. L'an mesme, Charle d'Austrice, roy de Castille, par la sollicitation de Erard de la Marche, évesque, fut esleux roy des Rommains, future empereur.

10

* * *

L'an mesme (1519), fut faict nostre évesque abbé de S. Michiel en Anvers. L'an mesme, Henry, roy d'Engleterre, rendit la ville de Tournay au roy de France pour certaine somme de deniers. L'an mesme, on vendoit le stier de grains neuf patar et le stier de frument douze patar et demy. (*Manuscrit 27, fol. 285.*)

15

L'an mesme, on vendoit le stier de wassen 56 aidans et le frument cinquante deux aidans ⁽¹⁾. (*Manuscrit 102, fol. 129.*)

1520.

L'an 1520, en octobre, le 12^e jour, le susdit Charle fist son entrée en la cité, allant à Ayes pour recepvoir la première coronne. Lendemain, l'évesque Erard célébra la grand messe en l'engliese de Liège, en présence dudit Charle, et puis fut faicte la procession ^a.

^a L'an mesme, le 22^e d'octobre, fut ludit Charles couronné à Aix en grande munificence, où fut nostre évesque présent : *add. manuscrit 5.*

(1) Le premier manuscrit a noté les prix en monnaie forte et le second en monnaie faible. L'effraction des Échevins de Liège de 1519 use encore de la monnaie faible et donne pour le muid, qui vaut 8 setiers, la moyenne annuelle suivante : épeautre, 47 aidants; froment, 118 aidants; seigle, 92 aidants.

25

* * *

L'an mille V^cXX. l'empereur Charle a fait son entrée en la cité de Liège où un peu auparavant on avoit fait dorrer le peron sur la fontaine, avecque saint Lambert près illecque et autres choses à la dite fontaine en marchiet, en dit an après son coronement fait à la ville d'Ais, et fut receu très honorablement. Or au dit coronement à Aix. le conte palatin ⁽¹⁾ avoit à la porte six cent
 5 homme à chevalx, Johan due de Clève et de Julliers ⁽²⁾ en avoit un^c chevaliers bien armés. Les archevesques de Mayence ⁽³⁾ et Coloingne ⁽⁴⁾ constoient l'empereur et ainsy entrèrent en l'église. Puis l'empereur fist son oraison. L'archevesque de Coloingne commenehat la messe. Après là ensuyvant, luy fut
 10 remonstreit qu'il estoit délibéréz de maintenir la foy, de maintenir justice, de restaurer l'empire, avecque autres poincts. Puis minéz à l'autel où il at juré seur les livres les susdits points. Puis retournés en son trosne, les princes lui promittèrent fidélité, obéissance et services. Puis par les archevesques de Mayence et de Trive ⁽⁵⁾ est oinet en la teste, poitrine et ens autres lieux, puis
 15 revestu d'autres habilement et vestures et de là l'on luy présente unne espée nue, luy rescommandant la république. Après unne anneau, ung manteau royalle et la seeptre avec la pomme. Quant ee vient à poser la coronne. les trois archevesque y mettent les main, et puis fait encor serment de bon prince, et lors sont grandes triumphes faictes des trompettes et instruments. Puis après
 20 les tables mises par ordre, où chascun selon sa qualité est assis. L'on at accoustumé de rostier ung beuf enthier plains et emplis d'autres et menues bestes. Deux fontaines furent que du long du jour jectèrent vin et ee au commun peuple. Lendemain, il donne cheaulx à l'archevesque de Mayence. Et Margarithte, tante de l'empereur estoit présente... (*Manuscrits 96 et 97, fol. 191 v^o.*)
 25 Dans la mesme année, la peste régna par tout le pays de Liège, et lorsqu'elle

(1) Louis V, comte palatin du Rhin, 1308-1344.

(2) Jean III, due de Clèves, de Berg et de Juliers, 1320-1359.

(3) Albert de Brandebourg, archevêque de Mayence, 1314-1343.

(4) Herman de Wied, archevêque de Cologne, 1315-1347.

30 (5) Richard de Greiffenelau, archevêque de Trèves, 1311-1351.

eut cessée, l'empereur Charles Quint, ne voulant pas oublier les bons services luy rendus par l'évesque, vient à Liège pour le remercier, où l'évesque fist mettre tout son peuple sur les armes et s'alla recevoir à la porte de Sainte-Walburge, et à son arrivé, les bourgeois le saluèrent de leurs musquetterie et canons, aussy bien que des toutes les cloches de la ville et le conduisèrent au palais avec quantité des flambeaux allumés. Le lendemain, l'évesque célébra la messe à Saint-Lambert avec un concert de musique sans pareille et ensuite il fist faire une procession où se trouva tout le clergé et tous les religieux de la ville et où ledit empereur porta un flambeau blanc derrière le Vénérable que l'évesque portoit. Et après la procession, on chanta le Te Deum. Après quoy, 10 ledit empereur fust reconduit dans le palais de l'évesque par les trois Estats du pays où il fust traité très magnifiquement. De quoy il reçut beaucoup de contentement et l'évesque des riches présents. Quelques jours après, ludit empereur, ayant pris congé, fust conduit par l'évesque et la noblesse à Maestricht et delà à Aix la Chapelle où il se fist couronner empereur et accorda 15 beaucoup de privilèges ⁽¹⁾. (*Manuscrit 82, p. 525 et manuscrits 44 et 46.*)

Audit an, a esté acquestée et ordonnée la place et héritage qu'on dist « à Lolars » par ceulx de la cité et en despences d'icelles et pains encoire leur donnarent rentes et aultres revenues annuelles ⁽²⁾. (*Manuscrit 97, fol. 192.*)

En temps de l'évesque Marka, est advenus que les surséans de Vervy ne 20 vouloient obéir à nostre mère la sainte Engliese ny venir au croix, comme est l'ancienne constume de l'engliese, et comme tous aultres font la dernier des festes de Pentecouste, de manier que le cardinal, entendant cela, jurat qu'il les feroit venir malgré eulx et, tout dansant, payer l'homaige à mons^r saint Lambert et reconnoistre mess^{re} du chapitre pour leur seigneur, ce qu'il font 25 tous les ans, venant avec croix, tambour et fleute, dansant lediet jour dernier

(1) Sur cette visite impériale, voir J. MATTHIEU, *Charles-Quint à Liège, 1520 et 1544* dans *B. I. A. L.*, t. XI, pp. 201 à 222.

(2) Le 15 octobre 1519, les maîtres, jurés et conseil de la Cité de Liège avaient conclu un contrat avec les frères Cellites pour garantir à ces religieux un établissement dans la Cité. (Cf. STEPHANI, 50 *Mémoires pour servir à l'histoire monastique du pays de Liège*, t. II, p. 329.) Le 4 avril 1520, la Cité faisait l'acquisition d'un immeuble en Volière pour y loger ces religieux. (*Échevins de Liège, OEuvres*, n° 89, fol. 258 v°).

des festes et les composant chauseung cheff de mesnaige à ung tournois d'offrande. Ceulx doneq estant arrivéz à la porte d'Amereourt, le petit mayeur les va faire introduire, les amenant tout dansant à l'église Saint-Lambert, du costéz de Nostre-Dame au fondz. Estant là, ils attendent jusqu'à ce que la grand
 5 messe soit achevée. Lors mess^{rs} les chanoynes sont conduiet au vieux cœur et puis on les faiet entrer tout dansant, venant illecq devant l'autel saint Cosme et saint Damien, ils offrent hors d'une bourse quy est pendant à leur eroix or et argent, promectant d'estre fidèl et leal à mess^{rs} de l'église, demourant bien et stable en la vray foy de nostre mère la sainete Eglise et retourner l'année sui-
 10 vant avec mesme offrande et submission, ce qu'il continuent jusqu'à maintenant, ce qu'ayant faiet, s'en retournent hors l'église tout dansant (1). (*Manuscrit 21, fol. 60.*)

1521.

L'an 1521, fut une trahison conspirée en Liège, par laquelle les conspira-
 15 teurs avoient délibéré livrer la cité, le jour de l'annoneiation Nostre Dame, du matin, à messire Robert de la Marehe et ses enfians pour le roy de France. Mais l'affaire ^a fut descouverte tellement que les marchans x ou xii furent mis en quattres quartiers ^b; auleuns seigneurs de l'engliese de Liège furent tenus suspects de ladiete trahison et se absentèrent de la cité et pays, qui depuis n'ont
 20 esté veus en icelle ou dedens le pays (2). L'an mesme le chasteau de Longne,

^a Le tout, manuscrit 5. — ^b Un manuscrit utilisé par FOULLON, et que celui-ci dénomme l'autographe d'Olivier de Boulogne, donne le texte suivant : dix ou douze marchands furent mis en quatre quartiers, M^r de Beaulieu, archidiaere de Brabant, fils de Robert de la Marche, et autres de l'église Liège furent tenus suspects et partant s'absentèrent et ne revinrent pas. (FOULLON, t. II, p. 227, note 2.)

25 (1) Sur les Croix de Verviers, survivance des anciennes processions banales dues à Saint-Lambert, voir J. HAHN, *Les Croix de Verviers* dans BULL. DE LA SOC. VERVIÉT. D'ARCHÉOL., t. I, p. 209; E. FAIRON, *L'origine des Croix de Verviers*, dans la CHRONIQUE de la même société, 16 janvier 1911; D. U. BEALIÈRE, *Les processions des croix banales*, dans BULL. ACAD. ROY. DE BELGIQUE, Classe des lettres, 1922, pp. 419-446; J. FELLER et E. FAIRON, *Les processions des croix banales de Horion-
 50 Hozémont et de Verviers*, dans ENQUÊTES DU MUSÉE DE LA VIE WALLONNE, t. II (1927), pp. 1-12.

(2) Antoine de la Marck, neveu de l'évêque, chanoine de Saint-Lambert depuis 1508 et archidiaere de Brabant depuis 1515, était un des principaux conspirateurs. Il s'enfuit en France et devint abbé de Beaulieu en Argonne. (Gf. DE THEUX, *op. cit.*, t. III, p. 20.)

que tennoit par force Robert de la Marche, appartenant à l'abbéz de Stavelot, fut prins et démolits par les gens de l'empereur, ayant en assistance auleuns Liégois, et y furent prins 22 compaignons qui le gardoient, qui après furent pendus et estrangléz à une arbre ⁽¹⁾. De ladiete prinse, fut faiet ce vers contenant l'an :

5

LogIna VI CeCIdIt qUe MULtos ante CeCIdIt.

L'an mesme, le dernier de moys de may, la place et forteresse de Messincourt fut rendue entre les mains de l'empereur, pareillement Florengé et Sauley; item la maison et chasteau de Buillon appartenant à l'évesque de Liège fut gaingnié et prins et presque tout démolie, pareillement la ville de Monson ⁽²⁾. 10

L'an mesme, messire Robert de la Marche, sentant ^a l'armée de l'empereur estre preste pour aller assiéger sa maison d'Esden ⁽³⁾, trouva moyen de faire et avoir paix avecq l'empereur et ses commis, parquoy ladicte armée, qui estoit estimée à cent milles hommes combatans, alla devant Masières, mais n'y firent riens, à cause de l'intelligence que avoient les Francheois dedans avecq les 15 Allemans et leur capitaine général, le conte Francisque ⁽⁴⁾; par quoy ils levèrent le camps et furent les Allemans casséz

* * *

L'an mesme, fut remonstré à Charles, moderne empereur, comment, en ses pays, il y avoit forteresses ^b qui vollent et qui pillent les pauvres gens, qui se tenoyent en Argenteau, Salme, Longne, Florhenge ^c, Misencourt, Seraing ^d 20

^a seachant : *manuscrit 5*. — ^b force voleurs. — ^c Floxhenge. — ^d Sedaing et Jamay : *manuscrit 53*.

(1) Le château de Logne fut pris le 1^{er} mai. (Cf. DE CHESTRET, *Histoire de la maison de la Marck*, p. 164 v^o.)

(2) Sur cette campagne, voir HENNE, *Histoire du règne de Charles-Quint en Belgique*, t. I, pp. 502-508. Messincourt, près d'Ivoix; le château ruiné de Sauley, commune de Trouville. 25

(3) Après la prise de Bouillon, Henri de Nassau se disposait à assaillir Sedan. C'est alors que Robert de la Marek, perdant tout espoir d'être secouru, obtint une trêve de six semaines qui fut signée à Balan, près de Sedan. (Cf. DE CHESTRET, *op. cit.*, p. 161.)

(4) Franz de Sickingen.

et plusieurs aultres, dont fut ordonné Monsieur de Massault ^a (1), avec une grosse et puissante armée, pour les défaire et ruiner, et iceux de Longne, dont en estoit le chief Monsieur de Jamais (2), et alloyent auleune fois à diex ou douzes lieue, et venoyent prendre ung homme sur son liet, comme ils firent
 5 à Jean Noé d'Acoche et Binet de Fresne, en les renvoyent à Longne et puis en Gueldre, et les ransonnent à leur plaisir. Et puis des abbés ont prins prisonniers et les laisser mourir en prisons et forteresses, et faisoyent des maulx innumérables, pillant et robant les pauvres gens. Dont le conte de Massault ^a fut mettre le siège devant Longne, et fut illecque l'espace de quatre sepmaines
 10 avec Liégeois, et par ung jour de may fut prins du matin, et les compagnons ^b quy la gardoyent prins et pendu à une arbre, et leur lieutenant appelé Misel, et la place démolie et aruynée. La dite date est contenue en ce vers :

Longia vi cecidit, que multos ante cecidit.

Le sieur d'Argenteau et le conte de Salme (3) se apointèrent par le moyen de
 15 leurs bons amis, par ainsy demourèrent les places en estre. L'an mesme, le dernier jour de may, la forteresse de Misencourt fut rendue entre les mains de l'empereur, que tenoit messire Robert de La Marche, et fut tout démolie. Après alla mettre le siège devant Bonilhon, quy tenoit messire Robert qui estoit une place imprenable, et en peu de temps fut prinse miraculeusement et réduite et
 20 remise en mains de l'évesque et du chapittre. Après fut prinse la forteresse de Florenges, et Monsieur de Jamais prins prisonniers et mené à Namur, et fut la forteresse démolie; pareillement la ville de Mouson. (*Manuscrits 27, fol. 286; 33, fol. 354; 51 et 96.*)

Le sieur d'Argenteau et le conte de Salme se munirent de toutes pièces
 25 craignant un siège. Si allat après Monsieur de Nassoye mettre le siège devant

^a Nassau. — ^b et les compagnons de dedens prisonniers et leurs lieutenant, qui estoit appelé Niselle et Macquea et leurs complices pendus et estrangléz au nombre de 48... : *manuscrit 29, fol. 241.*

(1) Le comte Henri de Nassau, capitaine général des Pays-Bas.

30 (2) Guillaums, seigneur de Jametz, second fils de Robert de la Marck.

(3) Le comte Jean de Salm-Reifferscheid.

Florence, et fut prise et mons^r de Jamais prisonnier et aminé dedans Namur, et la forteresse démolie. Après allat mettre le siège devant Bouillon, qui est à l'engliese de Sainet-Lambert en Liège, que tennoit par usurpation sire Robert de la Marehe; en brieffve fut prise miraculeusement. car c'est une place imprenable, puis s'en alla mettre le siège devant Missencourt, que tenoit encor messir Robert, et fut une espace de temps devant, et enfin fut prise et démolie, et le chasteau de Bouillon fut remis dedans les mains de monsieur le cardinal et de chapittre de Saint-Lambert en Liège. Puis tantost après, s'en allat mettre le siège devant Maisieres où il y eut une grande armée, mais en fin ce fut un holla pour un mauvais conduit qui estoit en l'ost des Allemands et pour la corence qui y estoit et pour le froid temps qui y approchoit, on levat le siège et s'en retourna chaeun à son plaisir. (*Manuscrit 29, fol. 240 v^o et manuscrit 51.*)

L'an mille V^{CCXXI}, at esté apporté à Liège le chapiau de cardinalité ⁽¹⁾. (*Manuscrit 96.*)

L'an mesme, fut consacree l'église des Augustins hors la porte d'Avroit nouvellement fondée et édifiée ⁽²⁾. (*Manuscrit 102, fol. 150.*)

L'an 1521, le dixiesme jour du mois de novembre, se firent telles déluges et débordements des riviers, lesquels emportèrent au pays bas septante villages qui furent entièrement noyéz. (*Manuscrit 45.*)

1522.

L'an 1522, Henry et Jean, frères de l'Ordre de sainet Augustin, furent les premiers lesquels pour la doctrine luthérienne furent bruslés à Brueelles. En Auvers, par la mesme doctrine fut destruit ledit monastère des Augustins. (*Note marginale de manuscrit 2.*)

(1) Cette nomination de cardinal date du 9 août 1521. C'est donc par erreur que la chronique vulgaire signale à l'année 1524 l'élévation d'Erard de la Mark à la pourpre cardinalice. (Cf. LÉON-E. HALEIN, *Comment Erard de La March devint cardinal*, extrait de la *Terre wallonne*, année 1928.)

(2) Selon D. U. BERLIÈRE, les *Évêques auxiliaires de Liège*, p. 87, d'après ERNST, cette consécration fut accomplie le 25 mai 1527 par le suffragant Pierre van den Hende. Cf. GOBERT, *Liège à travers les âges*, t. II, p. 79,

* * *

L'an 1522, les Liégeois furent avec les armes ravictailler Bouillon malgré leurs ennemis ⁽¹⁾.

L'an mesme, la cité fit édifier l'église et couvent des frères Lollards dit de Celleresse pour subvenir aux pestiférés, où elle leur accorda l'héritage que la
5 cité avoit acquis l'an 1518, situé derrière Saint-Servais et la rue del Volière, et de leur payer encor annuellement quelques revenus et aultres droits ⁽²⁾.

En ce temps, l'empereur Charles Quint avoit une grande guerre contre François de Valois. roy de France, tant en France comme en Itallie. En ce temps, le cardinal fit abolir la hault vouerie de Liège, qui avoit duré environ
10 de 700 ans, pour éviter qu'ils ne s'emparast des places fortes du pays. (*Manuscrit 57, p. 424.*)

L'an 1522, la veille de Noël, les chevaliers de l'Ordre Saint-Jean de Jérusalem, chassés des Rodes par les Turcs, après l'avoir tenu l'espace de 212 ans, se retirèrent en Candie où, ayant demeuré quelque temps, se retirèrent partie
15 à Venise et partie en d'autres lieux d'Italie. L'empereur Charles V leurs donnat l'isle de Malte pour empescher les cours des Turcs par deçà. Ceste isle at de circuit environ 50 petites lieux, en longueur 20 lieux et en largeur 12 lieux, esloignée de la Sicile d'environ 60 lieux. (*Manuscrit 88, fol. 98.*)

1523.

20 L'an 1523, environ la feste saint Johan en jung, fut en la cité une forte gallée et lieux circumvoisins, tellement qu'on n'avoit nulle espérance d'avoir vin celle année, mais la choese tourna mieulx qu'on n'espéroit et furent les vins en compéteence ^a.

L'an mesme, la ville de Rhode fut prinse par les Turques, le jour du Noël.

25 ^a Passages omis par manuscrits 1 et 7.

⁽¹⁾ Le manuscrit 97, fol. 192 v°, date cet événement de 1525.

⁽²⁾ Voir note 2 de la page 560.

L'an 1523, fut réparée et de nouveau édifïée et refaiete l'église delle chaîne à l'hospital par le prier d'ieclloy Albero de Lembourg et l'an mesme, fut consacree par notre évesque Erard ⁽¹⁾, [le 4^e en mois d'octobre, en nom de Saint Mathieu apostre et évangeliste]. (*Note marginale de 2, sauf le passage entre parenthèses, et manuscrit 102, fol. 151.*)

8

1524.

L'an 1524, l'évesque Erard fut promu à la dignité de cardinal [par les faveurs de Charle. cinquiesme empereur romain ^a] soubz le tiltre de saint Crisogon ⁽²⁾. L'an mesme, al sainen Martin en novembre, comenchat à galler si fort que les vins s'engallèrent dedens les tonneaux, les bléz furent engallée en terre, tellement que l'an après, fut eliere temps de grains; plusieurs gens de guerre, tant Anglois que Francheois et aultres, morurent en diverses lieux et places de froid et furent constraint abandonner les champs et eulx retirer. L'an susdit, auleuns ^b avoient pronostiequés que les eaues seroient si haultes que depuis le déluge universel n'avoient esté si haulte, parquoy plusieurs, qui n'avoient fiancee en Dieu, firent mouldre grains et mettre en hault lieu avec aultres provisions; touttefois il ny eut quelque apparance d'eaue, mais ont esteis depuis beaucop plus grande.

L'an mesme, le roy Francheois gainnat Milan, qui peu après fut reprise par les gens du Roy des Rommains.

20

* * *

L'an 1524, furent faietes de grandes levées de gens de guerre au pays de Gueldre et ès environs jusques au pays de Liège, que l'on nommoit les Noirs houx ou Néderlins, pour le service du roy de France, lesquels marchèrent par la Hashaigne, pays de Liège, déclarant ne vouloir oultrager ledit pays, mais

^a Addition du manuscrit 7. — ^b matématiciens et astrologues : manuscrit 37, p. 425.

25

(1) Sur l'hôpital Saint-Mathieu à la Chaîne, voir J. CUVELIER, *Al Chayne*, dans *B. C. R. H.*, t. LXXI, p. 175, et TH. GOBERT, *Liège à travers les âges*, t. II, p. 304.

(2) Voir plus haut page 364, note 1.

seulement passer en France. De quoy les Namurois advertis se mirent en armes pour leur empescher le passage avec le canon aux champs, mais il y furent battus et deffait et y perdirent leurs canons qu'ils vendirent au roy de France. (*Manuscrit 57, p. 424.*)

5

1525.

L'an 1525, fut prins le roy de France prisonnier devant Pavie par Mr. de Bourbon et emenez en Espaigne, laquelle prinse est contenue en ces deux vers :

10

Mater eras galLo nVnC es fortVna noVerCa
Ah ah non dea Cor sed neqVe peCtVs habes ^a.

Ledit cardinal Erard estoit aussi évesque de Valence en Espagne par la donation de l'empereur Charles V^o de ce nom.

* * *

L'an mille V^cXXIII et XXV, estoit gens de guerre au pays de Gueldre et là enthour prendans leur chemin vers la France, passèrent au pays de Liège ⁽¹⁾.
15 Venant sur la conté de Namur, les Namurois le voulurent courir sus et empescher leurs chemins, telement que par armes il se sont rencontré. mais les Namurois furent bientost en grand nombre occis, point fort loing de leur ville, avec leur artillerie perdue. Estans arrivé en France sur les frontiers, survint nouvelles que vers Lorainue et là enthour s'estoint élevés et assembleit gens
20 ens deux et troix troupes rebelles, hérétique et vagabond, dont furent envoyés ses gens qui avoient deffais les Namurois en ayde au due de Lorainne, et ainsy joint avecque le due, deffirent et occirent par deux ou trois fois les dites eslevéz et rebelles. (*Manuscrits 96 et 97, fol. 192 v^o.*)

^a Le manuscrit 25, fol. 194, donne après ces deux vers les deux autres suivants, dont le premier est également cité par CHAPEAUVILLE, t. III, p. 292 :

Pro Zephyro boream gallicus orbis habet
Arma Aquile vincunt lilia celsa trucis.

(1) Cf. Mandement du 5 avril 1525 pour la défense du pays de Liège.

1526.

L'an 1526^a, ordonnat le cardinal Erard de la Marche la feste et processions del translation Mons^r saint Lambert^b et la nuit deldite feste le scerveaux.

L'an mesme, commenchat le cardinal à faire édifier le palais.

* * *

L'an mille V^cXXVI, at esté le palaix en la cité de Liège par l'évesque⁵ encommenché, qui par après at esté parachevéz magnifiquement et richement par Erard évesque; et au dit an, at esté par l'évesque chascun an instituée et ordonnée une belle procession, le jour de la translation de saint Lambert, qui est le xxviii^e d'avril. Et fut ordonné que la nuit de la procession, se feroit ungsurguait^c par les lais de la cité, comme les compagnies^d et aucuns des¹⁰ mestiers tous en armes et une foire ou franche feste se feroit en la rue de four Chestea^e. (*Manuscrit 96, fol. 284 v^o: manuscrit 97, fol. 193.*)

Aucuns ont eserit que, l'an 1526, fut commencé à bastir le palais épiscopal de Liège par le cardinal et à ses propres despens. Néantmoins il consta icy dessus qu'il estoit desja en estre l'an 1520, lorsque l'empereur Charle Quint y fut¹⁵ logéz. Ergo il avoit esté basti et commencé encor auparavant. Aussy est-il dit dans un aultre endroit qu'il employa 52 ans avant de l'achever. Et comme il constat qu'il est mort l'an 1538, il fault qu'il l'ait commencé à bastir l'an 1506 de son advènement à l'éveschéz. Or soit quil en soit, c'est un superbe et magnifique bastiment directement situé chascun costé vers les quattres parties du²⁰ monde. (*Manuscrit 37, p. 426.*)

Le révérendissime Erard de la Marche at enrichy la procession del glorieux martire saint Lambert, que on nomme la Translation, de 600 florins de Brabant annuellement, laquelle rente a esté acheptée au denier trente, à cette fin

^a L'an 1524 : *manuscrit 1*. — ^b la feste del translation saint Lambert et la foire; l'an 1526, ²⁵ ordonnat de faire l'escherwais avec la translation, asseavoir la nuit : *manuscrit 1*. — ^c un forhault : *manuscrit 97*. — ^d asseavoir les vieulx arbalestriers sérimentés à ladite cité, les vieulx harquebousiers et les jeunes arbalestriers qui ne sont sermentés avecque aucuns des mestiers .. : *add. de 97*. — ^e en vénérable chesteau : *manuscrit 97*.

que la dite rente ne fust rédimible, et pour le distribuer aux gens d'églises au retourne de la dite procession à chascun leurs quotes et portion, à seavoir :

Au chapitre cathédrale de Sainet-Lambert, a esté baillé trois mille florins de Brabant pour achepter la rente de cents florins de Brabant.

5 A l'église collégiale de Sainet-Piere, à l'église collégiale de Sainet-Martin, à l'église collégiale de Sainet-Paul, à l'église collégiale de Sainete-Croix, à l'église collégiale de Sainet-Jean, à l'église collégiale de Sainet-Denis, à l'église collégiale de Sainet-Bartholomé, à chascune 600 florins, manioie de Brabant, pour achepter la rente de vinet florins, manioie de Brabant, pour chascune à distri-
10 buer au retourne de la dite procession par quote et portion.

Au monastère de Sainet-Laurent. de Sainet-Jacques, le révérendissime cardinale at voullu, au retourne de la dite procession, leurs abbéz seront tenus de donner à chasque religieux double pitance, à seavoir s'il ont chasque unne pinte, y leur donnerat le dite jour à chasque un pot.

15 Au monastère de Sainet-Giel, à Beurepart et des Escolliers, à chascune a esté donné cents et quatre vinet florins, manioie de Brabant, pour achepter la rente de six florins. manioie de Brabans, pour chascuns.

Aux quattres évangéliaires des quattres stations, à seavoir le premier au frères Mineurs serat dressé son eschaufaut honnestement orné, et se chanterat
20 le premier évangille, et auront la charge de le garder les frères Mineurs. La deuxième stations serat devant Sainet-Bartholomé, de la même forme et manier comme devant les frères Mineurs, et auront la charge ceux de Sainet-Bartholomé. La troisième stations serat devant Sainet-Jean-Baptist, de la mesme forme et manier comme devant Sainet-Bartholomé, où se chanterat le troisième
25 évangille, et aurat la charge le curé de Sainet-Jean. La quattresme et dernier station serat devant Nostre-Dame au Font, où se chanterat la quattième évangille, et aurat la charge l'archiprestre de Nostre-Dame, où l'échaufaut serat de la mesme manier et forme comme les autres. Sy fut donné cent et vinet florins,
30 manioie de Brabant, pour achepter la rente de quatre florins, manioie de Brabant, pour distribuer à chascun un florins de Brabant quy chanterat l'évangille.

Sy at voullu le révérendissime cardinale que s'il arivoit que la dite procession fust du toute anicillée, que messieurs les bourgemaistres et

conseil de la cité de Liège pouront reprendre les dits rentes pour marier cinqes pauvres filles de bonne famés tirées hors des cinqes vinaves, entre les murailles tous les cinq, pour les acouter et en don de mariages.

Sy at encore voulu le révérendissime cardinalle, à cette fin que la dite procession fust gardée et continuées à jamais, estre fait quatre instrument ⁵ originaux dont une coupie serat mise ens archives de l'église cathédralle, la deusième coupie ens archives de Sainet-Piere, la troisième coupie serat ens archives des eschevins de Liège, la quatrième coupie serat mise ens archives de la cité de Liège.

Sy at encore voulut le révérendissime cardinalle que s'il avenoit que la dite ¹⁰ procession demourast aucunes années sans faire, que l'argent des rentes des années susdits que on achepteroit des nouvelles rentes pour augmenter les revenus de la dite procession de translation Sainet-Lambert ⁽¹⁾. (*Manuscrits* 45, fol. 263; 48, pp. 387 à 389; 37, p. 417, daté par erreur de 1515.)

15

1527.

L'an 1527, fut la cité de Rome gaingnié et pillié par le noble Sr. de Bourbon ^a, à l'instance de l'empereur Charle et en entrant, fut ledit Bourbon tiréz mort ^b.

1527 fut naiz Phillippe, le premier filz de l'empereur Charles 5, le 7^e de ²⁰ may ^c.

* * *

Cette année, la ville de Rome fut prinse d'assault par l'armée de l'empereur Charles Quint soubz la conduite de Charles de Bourbon, son lieutenant générale, où tout fut mis au fil de l'espée, entièrement pillée par 3 jours continuels.

^a par les soldats du noble sr : *manuscrit* 3. — ^b fut tiréz mort en eschellant et montant sur ²⁵ les murailles : *manuscrit* 3. — ^c *Note marginale du manuscrit* 2.

(1) Voir *Cartulaire II de la Collégiale Sainte-Croix*, fol. 79, l'acte du 4 mai 1526 par lequel Erard de La Marek institue la procession de la translation de Saint-Lambert et en règle le cérémonial. Traduction romane de la même charte dans *manuscrit* 104, fol. 99.

où le pape fut emprisonné et rançonné à raison qu'il tenoit la partie du roy de France et lui estoit contraire. Mais ce fut au despens de la vie dudit de Bourbon qui y fut tué comme il montoit à la bresee sur une eschelle, pour donner courage à ses gens, d'un coup de fauconneau. Jamais on ne vit commettre tel insolence dans ceste pauvre ville comme firent les Impériaux, où je renvoye le lecteur à ceux qui en ont escrit que sa prinse at esté l'an 1527, le 6 de maye. (*Manuscrit 57, p. 427.*)

L'an 1527, le 7^e d'aoust, environ ouze heur de nuicte, la ville de Maline, située en la Brabant, endurat une grande et horrible calamité, car la tonner
 10 esbranla tellement la ville que les cytoyens pensoient en un instant estre englotty aux entrailles de la terre. Car après si grand esclat et bruiets horrible de nuées, començat à se manifester une esclair comme une lampe ardante, duquel sortoit une puanteur intollérable comme d'un soufre sans c'on peut scavoir d'où celle procédoit, sinon ceux lesquels eeste foudre estoit tombée; car
 15 la foudre estoit tombée sur la porte d'Arène, en laquelle il y avoit plus de 800 caques de poudre au canons. Cest embrasement si soudain engendra une si horrible confussion dans ceste désollée ville comme vit oncque un plus misérable spectacle. Car sur un elin d'œil, ladit porte fut démollie et bruslée en dix mille pièces et les murailles prochaines jusques aux fondemens et
 20 les pierres d'icelles vollée par toute la ville et l'eau du fossé en un mouiment tarie par la grande ehaleur du feu.

Le lendemain, on trouva, à l'entour de cet tour, bien 300 corps morts et bien 150 deschirés et blessés, une femme que l'on tirra l'enfant de son ventre encor tout vif, qui fut baptizé; une autre femme qui vouloit fermer sa porte
 25 eut la teste emportée aussi net que si elle eut esté coupée d'un glaive; d'autres qui, jouant aux cartes, furent bruslés de ce feu, hormis l'hôtesse qui estoit allée tirer de la servoise en la cave fut eschappée.

Un homme qui estoit caché en une caverne, sortant 3 jours après, demandoit avec une grande frayeur si le monde estoit encor en vie. Brief, c'estoit un spec-
 30 tacle horrible de contempler ainsi ceste désolée ville, n'y ayant temple en la ville qui ne se resentisse. mesme les rues toute entière renversées et brisées. (*Manuscrit 143, fol. 152.*)

1528.

L'an 1528, le 18^e jour de marée, fut assies dedens le coeure de Sainet-Lambert la sépulture [et épitaphe] du cardinal, et en la mesme année, fut dorée par Pierre le Conte, orfèvre, lors bourgeois de Bruxelles, qui en le dorant devint tout contraietz ^a de ses membres, et plussieurs de ses serviteurs moururent, et luy 5 pour récompense eut toute sa vie certain pension dudit cardinal.

* * *

Le révérendissime cardinalle du tiltre de Sainet Grisogone, évesque et prince de Liège, ayant à sa table un nombre de priers, après avoir fait bonne chère au disner, Sa Grâce avoit une coustume de dormire après avoir mengé à midy. Or comme il estoit couché sur son lit, un des priers, qui estoit 10 le prier des Escolliers, s'en allat acoutré comme un more, semblable à celluy qui est sur son tombeau pour le jourdhuy, et s'en allat ainsy au pied du liet du cardinalle et ouvrat la gordine en avançant son bras comme par forme de l'ajourner devant Dieu. Ce que voiant, le révérendissime cardinalle en print une crainde sy grande qu'il en devient mallade à la morte, et disoit tousiours qu'y 15 falloit qu'il en mourust, et n'y avoit personne qu'y ly pouvoit mettre cest fantasies hores de sa teste, mais y respondit que Dieu l'avoit ainsy adjourné pour comparoistre devant luy. Sur quoy, survient un docteur qu'y luy remonstrat que ce n'estoit que une fantasie qu'il avoit en teste, et qu'il y luy proveroit en luy faisant paroistre le mesme more devant luy. A quoy le révérendissime cardi- 20 nalle s'y accorda, pourveu de luy faire paroistre devant luy la mesme personne, comme le docteur fist, à condition que le cardinalle pardonnat, mais qu'y seroit banny de sa présence et de sa courte. Or suivant ces remonstrances du docteur, le dite prier des Escolliers s'en allat racoutré comme à la premier fois et s'en vient au liet du cardinalle et avansat encore son bras. Ce que voiant, le révéren- 25 dissime cardinalle commensat de dire que c'estoit luy-mesme. Ce qu'y causat que le cardinalle recent guérison, et le prier qu'y mourut de tristes. Alors le révérendissime cardinalle commensat de dire que sy après y feroit faire son

^a devint tout contrefaict : *manuscrit 5*. — devint tout contraire de ses membres : *manuscrit 3*.

tombeau de la sorte avec le more, comme y fiet faire de cuivre doré, quy pour lors a coustéz vinete quatre mille double dueat, et fut assy au milieu du cœur de l'église cathédrale de Sainet-Lambert en Liège, l'an 1528, le diex huitième jours du mois de mars. Le dite tombeau a esté doré sur les grand champs de Sainet-Giel, par Piere Le Comte orphèvres ^a (1). (*Manuscripts 57, p. 413; 45, fol. 262; 46, fol. 315; 47, fol. 126; 48, p. 584; 72, fol. 201.*)

Alors ledit cardinal fit faire son tombeau de bronze doré, où il est lui-même fleschy en deux genoux, ayant devant luy laditte représentation de la mort qu'il avoit veu, avec cette épitaphe :

10 Erardus a Marka mortem habens
pro oculis vivus posuit.

Ledit tombeau a cousté 24,000 doubles dueats pour la dorure seulement. en laquelle Pierre le Conte, orphèvre, lors bourgeois de Bruxelles, qui en la dorant devint tout contrefait de ses mains et plusieurs de ses serviteurs en travaillant moururent, et luy toute sa vie pour récompense eust certaine pension du cardinal.

Alors il disposat de ses biens et laissat à l'église Saint-Lambert la seigneurie de Welem près de Saint-Trond (2). à la charge de luy célébrer son anniversaire après sa mort et il disposat des personnes qui devoient assister, tant chanoines, 20 prélats, magistrats, eschevins et autres officiers. et combien que chaque assistant, officians et serviteurs de l'Église, devoient avoir d'argent pour les cérémonies qu'il at ordonneit que on y fist. (*Manuscrit 46, fol. 515 v°.*)

^a Les manuscrits 57 et 45 ajoutent le passage suivant : je me suis laissé dire plusieurs fois que comme ledit prieur estoit un homme maigre et extenuz, ressemblant presque à une anatomie que 25 homme vivant, ledit Erard avoit print une coustume de l'appeler « la Mort » et sur cela ledit prieur print sujet ce jour de s'aller acoustrer comme un vray mort et lui donner ceste trousse par joviahté, de quoy ledit Erard en fut surprint, estant à mitant endormi sur son lit lorsqu'il y pensoit le moins.

(1) Sur cet artiste, voir *Biographie nationale*, t. XI, col. 593.

30 (2) Le cartulaire dit de Wellem, à la Compterie des anniversaires du chapitre de Saint-Lambert, contient le testament d'Erard de la Marck et des copies d'actes très anciens concernant la seigneurie de Wellem.

... Couste ledit épitaphe vingte quatre milles doubles ducats d'or. Item at donné plussieurs ornements et médailles d'or et d'argent, en outres douxses chappes très magnifiques ornées de toutes perles, coustant alors chacune siex cents escus d'or. (*Manuscrit 25, fol. 194.*)

Pendant sa vie, après s'avoir tousjours occupé à la fortification du pays, il se voulut faire un monument, ayant autant de soin de seavoir où son corps reposerat au bout de son pèlerinage mortel que où son âme seroit conduite après. Il dressat doncque ce monument en sa mémoire, laquelle vrayment méritte bien d'estre en esprit de toute la postérité. Ce monument fut fait de bronze de grand pris, tant pour la sculpture que dorure, le tout fait en relife, placé au milieu du cœur Saint-Lambert et représentant l'effigie dudit cardinal, les genoux fleschis et les mains jointes, dressant les yeux vers le ciel et la morte devant soy sortant du tombeau, représentée aussi à l'original, l'appellant avec tous les hommes et faisant souvenir que par icelle on va à la vie éternelle par de continuelles exercices de vertus, qui sont représentées en posture relevée et au naturelle aux costés de ce monument, ouvrage tout doré et digne d'admiration⁽¹⁾.

Il ne sembloit pas au cardinal que ce fust assés avoir fait faire un monument pour y enserrer son corps qui voyoit de jour à autres tirer à son décours, dressat des appareilles nécessaires à son âme pour l'asseurer au chemin de l'autre vie et par suffrages, prières et aumosnes, la délivrer des peynes et l'affranchir des empeschements qu'il auroit de jouir des félicités éternelles; il fit donc des légats pieux. entre autres il laissat la signeurie, biens et dépendance de Vellem lez Saint-Trond à l'église de Saint-Lambert, à charge de célébrer les exèques et anniversaires après sa mort, disposant de la forme des personnes qui y deveront assister, des chants, prières et cérémonies qu'il veult qu'on y fasse et combien chascun des assistants devoit avoir, selon ses degrés et mérite. de récompense. Quant à son anniversaire qu'il a fondé en rente avant sa mort, il est de 600 fl. bbt. à divider comme il at esté ordonné par son testament. Les vigilles se font après midy. le premier jour après la feste des Innocens, le lendemain des festes de Noël, et la messe le 30 décembre de chascun ans. « Requiescat in pace. » (*Manuscrit 45, fol. 286.*)

(1) Sur ce mausolée, voir H. HELBIG et J. BRASSINNE, *L'art mosan*, t. II, p. 9.

L'an 1528, le dernier de novembre, furent établis onze hommes pour la direction des hospitaux et lieux pieux de Huy, et ce par suffrage de la communauté (1). (*Manuscrit 88, fol. 99.*)

L'an mille V^cXXVIII, ... at esté par le pays d'Allemagne, Hollande, Brabant,
 5 Liège et autres une maladie courante contagieuse nommée mortel suueur à rayson que, aiant le corps arrousé d'eau proeedant du corps. l'on moroit et en ce xxiii heures tout dormans, se l'on n'estoit par quelque moien aidés. (*Manuscrits 7, 96 et 97, fol. 195 v^o.*)

Environ ce temps [1528], l'on vendoit à Liège le stier de froment xxii ai-
 10 dans (2), le wassen xx aidans et le muyd de bras xxv patar brabant, qui estoit v florins liégeois, tellement que les brasseurs vendoiēt le pot de bière wi sos et la bannière se vendoit un aidant et wi soz liégeois, mais comme le grain se tiroit fort des pays voisins, cela fit remonter le grain. dont on vendit le pot de bière, au lieu de wi soz, douze soz. qui estoit à 2 aidans la bannière, ce qui causa de
 13 grand murmure et fut cause de la révolte des Rivageois comme entendré chi après. (*Manuscrit 57, p. 426*)

1529.

L'an 1529, fut concludz entre l'Empereur et le Roy de France d'envoyer à Cambray commissaires et ambassades pour traicter de la paix à la sollicita-
 20 tion et persuasion du pape, tellement que, le 2^e jour de juillet, le cardinal Salmatis, légault apostolique entra dedens la cité de Cambray. audevant duquel alla toute la clergie en habit de religion, la croix devant. Le 5^e dudit mois, Madame Margarite, avecq ses dames et damoisselles vint en ladic cité,

(1) Cf. ERNEST JOPKEN, *Les Onze Hommes*, dans BULL. CERCLE HUTOIS SCIENCES ET BEAUX-ARTS, 25 t. XV, p. 129.

(2) L'effraction des céréales établie par les Échevins de Liège pour 1528 donne comme prix moyen du muid de froment 246 aidants, c'est-à-dire 27 aidants le setier.

audevant de laquelle allat Erard, cardinal de Liège ^a, qui estoit venu en la mesme cité le jour précédent, et plusieurs aultres seigneurs depar l'empereur et maison d'Austrice. Le jour mesme, y vint pareillement [le frère de l'empereur ^b et] Madame Loysse. mère de Roy de France, ou [au dernier] la paix fut faicte entre l'empereur et le Roy de France, comprins pareillement Ferdinand, frère ^c de l'Empereur. L'an susdit, au mois de septembre, régna en la cité de Liège et en diverses lieux de Germanie, Brabant et aultres pays, une maladie lors incogne, nommée la sucour d'Angleterre, et morurent beaucoup de gens, à cause que on ne seavoit la manière de les ayder; toutteffois au huitième jour, fut trouvé le moyen, tellement que ceste maladie cessa; auleuns n'estoient malades 10 que xu heures, auleuns plus, et aultres moins, et dedans 24 heures, estoient mortz ou hors de danger (1).

* * *

L'an 1529, mourut vénérable pater frère Thomas Lamben (2), premier prieur des frères Augustins auprès de Liège, après avoir présidé 23 ans à l'édification dudit nouveau couvent. (*Manuscrit 102, fol. 133.*) 15

Le 26 septembre, Vienne assiégé par le Turc en Austrice; le 15^e d'octobre, an mesme, fut enchassé le Turc Solymen de Vienne par P... conte palatin. (*Note marginale de 2.*)

1530.

L'an 1530, l'empereur Charles receut les trois coronnes de l'empire en la 20 ville et cité de Boulongne (3) par le pape Clément 7^e de ce nom, avec grande solennité et triumphe, le jour saint Mathias, 24^e jour de febvrier ^c.

^a allat nostre évesque Erard : *manuscrit 3.* — ^b Addition du *manuscrit 3.* — ^c Note marginale du *manuscrit 2.* — L'an 1530, fut le roy Charles couronné empereur à Boulogne par le pape Clément 7 en grande solennité le jour saint Matthias : *manuscrit 3.* 25

(1) Le manuscrit 57 date cette épidémie de 1531, les manuscrits 7, 96 et 97 de 1528. Voir aussi HENNE, *op. cit.*, t. IV, pp. 257-259.

(2) D'après GOBERT, *Liège à travers les âges*, t. I, p. 79, ce couvent fut commencé en 1497. Le prieur fut Henri Zeems et non Thomas Jaupen, second prieur.

(3) A Bologne, en Italie. Cf. HENNE, *op. cit.*, t. VI, p. 270.

* * *

En mesme temps, vindrent les Lolars premièrement demourer à Liège ⁽¹⁾.

L'an mesme, fut assiese la première pierre du parlement à Maline, le vingt quattresme de mars, qui paravant estoit à Paris. (*Manuscrit 27.*)

L'an mesme, Madame Marie, royne de Hongrie, à Liège. (*Manuscrit 102, fol. 153.*)

L'an 1530, le sucre étoit si bon marché qu'on ne vendoit la livre que 6 liars, le froment par stier 22 liars, le seigle 20 liars, le pot de bière 8 sols, les 4 un liard 8 sols. (*Manuscrit 47, fol. 126.*)

En ce temps cy, les sciences et les artes fleurissoient dans la Cité, notamment la médecine, l'architecture et la peinture. Lambert Lombart, dont les principaux peintres des Pays-Bas ont esté les disciples, commençoit alors à se faire paroistre. Ayant vescu jusques au temps du prince Groesbeeck, il mourut pensionnaire de Cornillon où on l'avoit mis pour soulager sa pauvreté ⁽²⁾. (*Manuscrits 110, fol. 113 v° et 112, p. 346.*)

15

1531.

L'an 1531, au moys d'aoust, fut veu un comète vers septentrion, tenant la queue vers occident. L'an mesme, morut Johan, conte de Horne ⁽³⁾, qui auparavant avoit esté prévost et chanoine de Liège, et avoit résigné et prins femme à cause que sa lignée finoit en luy, et n'avoit son frère laisséz aucun successeur en légitime mariage ^a. Au moys de septembre, l'an mesme, ung

^a L'an mesme, Johan de Horne, qui avoit esté loing temps prévost de Liège, espouzat femme. L'an mesme, l'empereur vint à Liège : *manuscrit 1.*

⁽¹⁾ Voir plus haut, page 345 note 2.

⁽²⁾ GONZAT, *Liège à travers les âges*, t. II, p. 445 et t. III, p. 600, n. 4, a définitivement fait justice de cette légende faisant mourir le grand artiste à l'hospice de Cornillon.

⁽³⁾ Les manuscrits *B* font ici une confusion de personnes que n'o pas eommise le compilateur du manuscrit 1. Le comte Jean de Horne qui mourut en 1531 est Jean III, comte de Horne et seigneur d'Altena, qui mourut sans descendance. Pour ne pas laisser s'éteindre la famille, son frère cadet, chanoine de Saint-Lambert depuis 1498 et prévôt de la Cathédrale depuis 1504, abandonna l'état ecclésiastique et se maria, en 1532, avec Anne d'Egmont. Il mourut sans laisser d'enfant en 1544. (Cf. DE TEEUX, t. II, p. 545).

noméz Gille de Haultepenne ⁽¹⁾, accompaigné de grand nombre de mauvais garçons, vint assiéger George de Floyon ⁽²⁾, chanoine de Saint-Martin, au chasteau de Haultepenne ⁽³⁾. De quoy adverty, le cardinal de Liège envoya gens pour le faire retirer arrière, mais pour ce que ceulx qui allèrent excédèrent leur commission à cause qu'il y estoient alléz à bannière desployé, comme en ⁵ faiet de guerre, les principaulx du faiet eurent grand dommage et furent en grand dangier, tellement que le Sr de Bommal ⁽⁴⁾ et aultres parents dudit George, peu de temps après, morurent, comme on disoit, de deuil et mirancolie. L'an mesme, l'empereur Charles cinquiesme de ce nom vint en Liège ^a [où il fut receu honorablement] ^b. 10

L'an 1531, le m^e c jour de moys de jullette, les Rivageois, qui longtemps auparavant avoient cerché occasions de faire quelque mutinerie en la cité de Liège, affin de le piller et desrober soubz ombre de famignes et faulte de grains, car par tout le pays y avoit grand desette de grains, [dont lesdits Rivageois s'eslevèrent et mutinèrent comme cy-après sensuïtte ^b].

Suit le rapport ou un résumé du rapport dressé sur ces événements par Guillaume de Meeffe, dit Champion, greffier de la Cité ⁽⁵⁾.

^a La seconde fois, le einquiesme de janvier : *manuscrit 2, fol. 133 v^o*. — ^b Addition du *manuscrit 3*.
— ^c le xvii^e de jullet : *manuscrit 3*.

(1) Gilles de Berlaymont dit de Hautepeppe, second fils de Jean Berlaymont dit de Floyon et de Marie Hameau de Hemricourt. LE FORT fait mention du siège du château de Hautepeppe, en 1531, dans 1^{re} partie, t. II, fol. 143.

(2) Georges de Berlaymont, chanoine de Saint-Martin, fils de Jean de Berlaymont, bailli de Hesbaye. Il fit testament le 25 avril 1559.

(3) Le conflit survenu à propos de la possession du château de Hautepeppe fut successivement porté ²⁵ devant les juridictions des Échevins de Liège, du Conseil ordinaire et de la Chambre Impériale. Voir le dossier 149 de celle-ci aux Archives de l'État à Liège.

(4) Le premier seigneur de la branche des Berlaymont qui est intitulé seigneur de Bomal est Ghuy de Berlaymont dit de Floyon qui avait épousé Anne de Hamal, héritière de Bomal; il mourut en 1522. Ses deux fils aînés, Guillaume de Berlaymont, chanoine de Saint-Lambert, mort en 1550, et Jean de ⁵⁰ Berlaymont, bourgmestre de Liège en 1525 et 1527, mort en 1529, n'existaient plus en 1531. Il s'agit donc ici vraisemblablement du troisième fils de Ghuy, Jeannot de Berlaymont, seigneur de Bormeville.

(5) Il a été publié par M. L. POLAIN, dans sa *Collection de chroniques liégeoises inédites*, Liège, 1838.

L'an mesme. régna la peste véhément en la ville de Treict où morurent gens en grand nombre, et pareillement en la cité de Liège et plat pays régnoit une fièvre tellement que plusieurs gens morurent en frénésie. Le 20^e jour de mois de novembre, Mons^r le cardinal fist battre de verges tous ses pages ^a
 5 à cause qu'il avoient esteiz aecuseis d'avoir l'ung après l'autre chevalché une putaine qui n'estoit trop nette, entre lesquels estoit ung nomée Ringrave lequel, pour ce qu'il estoit plus noble que les aultres, eut double correction. L'an et mois susdit, damoiseau Evrard de la Marche ⁽¹⁾, conte d'Arembrech, grand mayeur de Liège, en ung triumphe à Bruxelles, tombit jus de son cheval,
 10 demourant l'ung de ses pied dedens l'estrié, et fut longuement sur terre, dont peu de jours après morut et fut son corps apportéz aux Croysiers à Liège emprès ses prédécesseurs.

* * *

En ce temps mesme, cieux de Huy se mutinèrent pareillement pour les grains et, un jour de marché, s'assemblèrent les Hutois et de leur vouloir et
 15 autorité, allèrent sonner la blanche cloche pour assembler le peuple et vindrent les maistres et les eschevins de Huy là ils estoient assemblé au Conseil et y eut un qui s'appelloit Hasop le Corbesier qui frapport son poing sur la table devant les maistres et eschevins de Huy, jurat par la mort de Dieu qu'ils auroient des grains à leur plaisir, ce que nostre évesque par sa prudenece appaisat; aucuns
 20 d'iceux vindrent à mercy, les autres furent bannis. Ainsi finat la mutinerie. (*Manuscrits 29, fol. 244 et 51, fol. 157.*)

1532.

L'an 1532, le premier jour de janvier, le cardinal se partit de la Cité et alla à Curenge, à cause que le bruiet estoit que l'empereur passeroit par illec, tirant
 25 vers les Allemangne pour appaiser les séditions des hérétiques, et vint ledit

^a Ce passage est omis dans beaucoup de manuscrits.

(1) Evrard IV de La Marck, sire d'Aremberg. Cf. DE CHESTRET, *op. cit.*, p. 122.

empereur à Treiet le 21^e du mesme moys, où ilz fut receu en grand triumphe. Le 23^e, se partit de Treiet et vint loger à Ayes et puis tirat en Allemangne pour cause que dessus. Le premier jour du moys de febvrier ^a, ung Rivaigois fut trouvé ayant ung espée à costé. contre la prohibition faiete, et pour ce eut ung poing coppéz pour donner exemple et terreur aux aultres. 5

Le 16^e de moys de marea, en l'engliese de Sainet-Martin, ung jeusne filz ^b estant en genoulx desoulz le clocher de l'engliese devant ung aulteil, attendant l'opportunité pour soy confesser, fut tuéz mort sur la place d'une pierre qui tombit du hault en bas sur sa teste. Le dernier jour dudit mois. ung joenne compangnon fut occis sur les enloistres de Saint-Denis. Le 16^e du moys d'avril, 10 sur la vesprée, pleut en grande abondance, ce que n'avoit faiet plus de six sapmaines par devant, et avoit on grand desette d'eau. Le 18^e jour du mesme moys, greslat très fort, tellement que les glachons pendoient aux vignes, et furent gastées, mais depuis sortit de nouveaux boys et portèrent fruiet en abondance suffisante. Le xxviii^e dudit moys, troix Rivagois fugitiff entrèrent 15 en la maison du seigneur de Ramioulx ⁽¹⁾, en l'absence de luy et de sa femme, rompirent les coffres et prindrent tout ce qu'il peurent porter avecq eulx, et tandis que l'ung rompoit et pilloit, les aultres tenoient les chamberières. Le premier jour du moys de may, deux desdits Rivagois. avecq ung Francheois. furent prins a Sainet-Hubert en Ardenne par le baillier, seigneur de Modave, et amenéz 20 en Liège, et récupérat le dit seigneur de Ramioulx son argent, saulff quinze ou saizes florins qu'il avoient despendus. Les susdits deux Rivagois, le septiesme de may, eurent les testes sur le marchié coupées, l'ung esquartelée et l'autre eut terre sainete. Le mesme jour. ung jeusne garson qui avoit portée lettre de diffiance à l'abbesse del Vault Benoitte venant desdits Rivaigois, fut près pour 25 estre pendu et fut jugié. mais une jeune fille le repria pour avoir à mary et ainsy fut relaxéz ⁽²⁾. Le huitième jour dudit moys, fut le Francheois susdit

Chapeauville,
III, 318.

^a le premier de mars : *manuscrit 7*. — ^b une jeune garçon : *manuscrit 6*. — une jeune fille : *manuscrit 7*.

⁽¹⁾ Jean de Binckem, seigneur de Ramioul, échevin de Seraing, est cité dans une charte du 50 11 décembre 1533.

⁽²⁾ Sur cette coutume, voir Ed. POULLET, *Essai sur l'histoire du droit criminel dans l'ancienne principauté de Liège*, p. 542.

pendu à Sainet-Gille et estrangléz. Le xix^e jour de moys de jung, maistre Johan. boreau de la cité, qui estoit bien en grâce d'ung chacun pour son honnesteté, eut la teste tranchie et ne sceut on jamais la cause de sa mort, exceptéz que on disoit qu'il avoit esté à Esden, et illec révéléis auleun secret
5 touchant les affaires des dits Rivagois.

Le xxiii^e jour dudit moys, deux hommes et deux femmes hérétiques, en leurs chemises, à pieds nuds, firent en l'engliese de Liège pénitance publique. Le dimenche après, le maistre de l'hospital des Coquins ⁽¹⁾, convaincu pareillement d'hérésie, fit pénitance publique, et fut priveis de son office et condempnéz de
10 faire pénitance deux ans au priorie de Boneffe. En mesme temps, ung chanoine de Sainet-Denis ⁽²⁾ fut ainsy accusé d'hérésie, qui se rendit fugitif, et furent trouveis des livres en sa maison plain d'hérésie et composéz par hérétiques. En mesme an, ung chanoine de Sainet-Martin fut convaincu d'hérésie et pour ce qu'il révoea son erreur, fut condempnéz visiter les escolles de théologie
15 à Louvaing un an. Le 12^e jour du moys de juillet, fut en la cité petit tremblement de terre. Au mesme moys, une servante d'ung chappellain de Sainet-Denis enfantat un enfant sans jambes. En mesme an, morurent de peste en la ville de Huy plus de 2000 personnes, et pareillement à Namur. En mesme temps, emprès Mouson et lieux circumvoisins, l'air fut si fort infecté, que les beuff,
20 vaches, chevaulx, brebis, cerff et loups, tant ès villes que au champs et bois, morurent, tellement qu'il fut défendus de voller et chasser et furent trouvéz loups mortz emprès cerff mortz. Le xvii^e jour de moys de juillet, le cardinal de Liège soupa la premièr fois en son palais nouveaux, mais n'y dormat point. Le xxix^e dudit moys, fut en l'engliese de Liège célébrée messe spéciale et procession
25 générale, en présence de M^r le cardinal, les englieses secondaires et conventionales, pour prier Dieu affin d'obtenir victoire contre les ennemys de la foy et fut ordonneis de sonner tous les jours en toutes les englieses et mesme parrochiales, à 12 heures, une cloche demy heure durant, pour prier Dieu à telle fin que dessus. L'an mesme, une jeune fille, en eage de 15 ans, fut sans

50 (1) Jean Thiernesse, prieur de l'hôpital des Coquins. Voir la sentence au registre 49 de l'officialité, fol. 4 v^o.

(2) Un chanoine nommé Cerf, inserit en 1551 parmi les derniers promus du chapitre de Saint-Denis disparaît définitivement des listes de distribution des prébendes dès 1552.

Chapeauville,
III, 317-319.

boire et sans menger auleunes choese l'espace de trois moys et plus, mais estoit nourrie de vivres et réfection invisible. Au mois d'aoust, grand murmure fut en la cité contre les secondaires et abbayes, et vouloient les xxxii mestiers que gens d'englieses payassent gabelles tant de vin que de cervoise, saulff l'engliese de Liège, dont en la fin fut concludz par le moyen de M^r le cardinal que ceulx qui vouldroient avoir vin en leur maison, fus ecclésiastiques ou bourgeois, payeroit pour chauseune charrée de vin de Rhin, trois florins d'or siex ans durantes, et que de ceste argent, on rédimeroit les pensions que devoit la cité (1). L'an mesme, le cardinal, aux despens du pays de Liège, envoya à l'empereur en subside contre le Ture 120 chevauleheurs et 380 piétons, et prestat le cardinal 20112 florins d'or ^a pour siex moys, et luy furent restitués par les Estats du pays (2).

Au moys de novembre, l'an mesme, commença à galler et dura la gallée jusques à Noël, tellement que la rivière de Meuse fut serrée l'espace de trois sapmaines, et tombit du ciel de la neige en grande abondance, laquelle demoura sur terre sans fondre longtemps, tellement que les oyseaulx, bestes sauvaiges eurent grand faim et morurent en grand nombre. Entre Duren et Coulongne, dedens les bois, les loups estranglèrent et mengèrent cinq personnes jusques aux osseaux. Pareillement au boys d'Ardenne ung homme et ung religieux. Le 28^e septembre de l'an mesme, fut veu ung comète, du matin envyron quatre heures, devers Oriens, et dura trois sapmaines; on disoit qu'il tenoit sa queue vers Constantinoble. Au moys de décembre l'an mesme, fut faiete une réformation en la court [spirituelle] de Liège, et furent auleuns procureurs que on disoit inutiles et ignaves destituéz de leur offices, mais ne dura gaire (3).

^a 200 chevaux, 400 d'infanterie, 2000 florins : *manuscrit 6*.

(1) Voir un acte du 20 août 1552 par lequel le clergé secondaire réfute les motifs allégués par la cité de Liège pour contraindre le clergé à participer à l'impôt des gabelles, dans les Archives du Clergé secondaire et l'accord conclu le 15 septembre suivant au sujet du nouveau règlement de la gabelle des vins. (E. FAIRON, *Cartulaire de Liège*.)

(2) Cf. Lettre d'Erard de La Marck au Conseil de la Cité réclamant le remboursement d'une somme de 2,011 florins d'or, cote-part de la ville dans le subside voté par les États pour la guerre contre les Tures. (E. FAIRON, *op. cit.*)

(3) Cf. Ordonnance du 18 décembre 1552 portant réformation de la Cour spirituelle de Liège dans *Recueil des Ordonnances*, 2^e série, t. 1, p. 80.

* * *

Mais l'an 1552, ils (les Rivageois) viendrent à obédience avec les conditions suivantes : premièrement qu'ils seroient privés de la liberté et franchiese qu'ils avoient en la Cité; que jamais armes ne porteroient ny cousteaux émolues à pointe, sur peine d'avoir le poing coupé; qu'ils eussent à apporter toutes leurs
 5 armes et bastons de guerre sur la maison de ville. De surplus, furent contraints de venir dans Liège en pure chemise, mesme avec la corde au col et la teste nue, dont en eeste façon ils entrèrent dans la cité par la porte de Sainte-Marguerite, aiant pour cheff et conducteur le maistre des œuvres de la Cité, avec l'espée nue en la main de la justice, lesquels les conduisoient parmi Saint-Lambert par
 10 devant le seigneur évesque de Liège, le cardinal Erard de la Marche, associé des nobles chanoines de la cathédrale, devant lesquels les susdits Rivageois se mirent à genoux, demandants par trois fois pardon et mandant eriant mercy.

De là ils allèrent devant la maison de ville, où estoit seigneur Richard de Mérode (1) avec le seigneur Arnold le Blavier (2), bourgmestres, devant lesquels
 15 ils firent le mesme qu'ils avoient fait devant le seigneur évesque. Ils firent encor le mesme sur le Marché, devant les bourgeois qui estoient là tous rangés et le boureau, en tous lieux, hausoit le coup, faisant semblant les vouloir frapper de son espée pour démonstrer qu'ils avoient mérité la mort.

Ce fait, le seigneur mayeur (3) les conduit jusqu'à la porte d'Avroit; aiant
 20 tousjours avec luy le maistre des œuvres tenant tousjours l'espée nue en la main, les faisant tous passer dessous icelle espée; par ainsy eurent pardon de leurs meffaits, mais les principaux furent mis à mort et les susdits Rivageois estoient bien en nombre de 5,000. Ce fait, retournèrent tous en leur maison. (*Manuscrit 75, fol. 141 v.*)

25 Ordonnance de sonner les cloches à douze heures de midi, mesme au paroches, pour prier Dieu pour l'empereur qui estoit en armes à Vienne contre les Turcs qui estoient en grande puissance venus devant la cité de Vienne.

(1) Richard de Mérode, seigneur de Rummen, bailli de Hesbaye, bourgmestre de Liège en 1520, 1525, 1531 et 1541.

50 (2) Sur Arnold le Blavier, échevin de Liège, voir DE BORMAN, *Échevins*, t. II, p. 97.

(3) Jean de Junceis, échevin de Liège, mayeur en féauté de 1528 à 1559. Cf. DE BORMAN, *Echevins*, t. II, p. 107.

Le vingt neuvième dudit mois, fut célébrée en l'église de Liège, présent le cardinal et secondaires et couvent, messe spéciale avec procession affin de prier Dieu de donner victoire contre les infidèles devant Vienne. A mois d'aoust, l'an mesme, fust accordé sur chascune charrée de vin trois florins d'or l'espace de six ans pour rédimer les pensions. (*Manuscrit 57, fol. 193 v°*) (1). 5

L'an mesme, le 27 juillet, le cardinal soupa pour la première fois à son palais. Et peu de temps après, survint une difficulté à cause d'un père Carme qui avoit permission de s'enquérir contre les hérétiques ou soupsonés de l'estre. De quoy les bourgeois catholiques de Liège s'en plaindèrent que c'estoit contre les privilèges, franchises et paix faites de la Cité, qui disoient que l'on 10 ne pouvoit enquérir contre les bourgeois sans la permission des magistrats et des eschevins, ce que leur fit faire un édit que personne, de quelle qualité qu'il fusse, ne se présomast de cognoistre des crimes et déliets des bourgeois, mesme au fait de la religion (voulant fourrer dans Liège l'inquisition d'Espagne). ny les punir si premier ils n'estoient jugés et condamnés par la loy et franchises, puis 15 renvoyés aux juges ecclésiastiques (2). De quoy le cardinal se trouva malcontent et voulut que ceste ordonnance fust révoquée, ce qu'il fit faire, mais avec condition que l'on ne fist préjudice aux privilèges et statuts des bourgeois et paix faites. Après il fit convoquer les trois Estats, croiant en ses propositions envelopper cette clause, mais le temps ny les affaires ne les permettoient 20 et avançat seulement qu'on trovast les moyens d'avoir argent pour luy restituer les deniers qu'il avoit avancés pour la guerre contre les Turques, à quel effect fut accordée une collecte sur les vins et bierrres, exceptés ceux de Saint-Lambert et le clergé secondaire qui n'y voulurent entendre, alléguant les immunités ecclésiastiques et le peuple son fardeau, qui estoit contraint seul au 25 paiement de tout et remonstrant au cardinal que le clergé contribuast quelque somme d'argent. Sur quoy, le cardinal les mit d'accord que les uns et les autres payeroient sur l'aisme de vin estranger trois florins braibant l'espace de six ans, lesquelles expirés, le clergé seroit absoud. (*Manuscrit 46, fol. 555.*)

(1) Voir note de la page .

() Cf. Délibération des 52 bons métiers du 1^{er} juillet 1552 et record donné par les Echevins de 30 Liège à la requête du Conseil de la Cité au sujet des privilèges, franchises et libertés des bourgeois de Liège. Cf. E. FAIRON, *Cartulaire de la Cité et Un dossier de l'inquisiteur Thierry Hezius dans B. C. R. H.*, t. LXXXVIII, p. 125.

1533.

Envyron le fin dudit an et commencement de l'an 1533, commenchèrent les neiges à fondre et à religner tellement que la nuit du Noël, la rivière de Louvaingne dite le Dile erent si haulte que les malade chartries en l'hospital
 5 furent en danger d'estre noyéz sur leur lietz, et eut la ville des grand dommaiges par l'eaue. En ce mesme temps, le pont d'Amerecourt par l'impétuosité de l'eaue tombit avecq ung homme yvre qui en tombant adressat sur une forte pièce de glace et ainsi fut sauvé. Le 4^e jour du moys de febvrier, fut grand vent et tonnat très fort avecq eslittre. Le 20 dudit moys, de nuit, survint encor ung
 10 vent plus fort que le jour susdit, avecq tonnoire et eslittre, tellement que depuis 12 heures en la nuit jusques à 2 heures après [disné], ne cessa ladit tempeste, et estoit la nuit par intervalles petis aussi cler comme à 12 heures à midi. A Herstal et lieux voisins, tombèrent plus de 400 arbres; la tempeste fut ceste nuit si grande que on pensoit le monde deivoir finer ^a. L'an susdit, le
 15 22^e jour de moys de marce, le samedi devant le dimenche del letare, fut fondue au despens de Mons^r le cardinal de Liège, la grosse cloche de l'engliese Saint-Lambert, sur laquelle furent mis les vers séquentz. faietz par damp Pasque de Bierses ⁽¹⁾, religieux de Saint-Laurent, homme fort seavant ès bonnes lettres, et furent les lettres assieses sur le mole par l'ouvrier à l'ordonnance d'Olevier
 20 Boulongne ⁽²⁾, greffier du conseil en son temps ^b.

Ipse fero magnum ter magni nomen Erardi,
 Auspicio enjus aereque fusus amor.
 Ille suis notus gestis fama loquaci
 Vivit, ego strepitu compleo euneta meo.

23 ^a Le 4^e de février, fist une si grand vent qu'il tombat plus de six mille arbes à Liège : *manuscrits 10, fol. 218, et 57, p. 449.* — ^b L'an 1537, fut mise la grosse cloche nommée Erard pesant 18000 livres, à Saint-Lambert : *manuscrit 70* — L'an 1533, fut Lyaborch bruslée par feu de meschance ⁽³⁾ : *addition marginale de manuscrit 2.*

(1) Sur Pascal Berselius ou de Bierset, voir DAVIS, *Histoire... XVI^e siècle*, p. 105; *Biographie nationale*, t. II, p. 417 et les notices de J. BRASSINE et CEYSSENS dans la *Chronique de l'Institut archéologique liégeois*, année 1926, p. 45 et *Leodium*, t. XVIII (1925), pp. 68-74.

(2) Olivier de Bologne est cité en qualité de notaire, en 1559, dans les registres des Échevins de Liège.

(3) Cf. J. THISQUEN, *Histoire de la ville de Limbourg* dans vol. IX, p. 45 du BULL. DE LA SOC. VERVIÉT.

Effugat hereticos, ego demonas; horror utrisque
Dicimur : hinc abeunt mox procul atque volant.

Lendemain del Pasque florie, fut ladiete cloche bénietz et baptisée et nommée Erard. Le xxv^e de moys d'avril, le cardinal revint à Liège et fut logéz pour la premier fois en son palais. Le xxvii^e dudit moys, fut ladiete cloche sonnée la 5 premier fois en la thour de l'engliese. Dernier jour du moys susdit, sire Desir (1), prestre del diocèse de Tournay, hérétique, fut dégradéz par le suffragain (2), en présence des abbeis de Saint-Gille (3) et Beurepaire (4), puis mis et livréz à la justice séculier et brusléz le mesme jour sur le marchié entre la fontaine et le Rive [des pescheurs]. L'an mesme, vu Luthériens ^a (5), qui 10 demouent en leurs opinions et hérésies furent bannis du pays et cité, et leurs biens confisqueis au profitz de ladiet cité. Au moys de juillet, le deuzième jour, environ minuiet, fut veu ung comète procédant d'Aequillon, tenant sa queue vers midi. Le seconde ^b jour du moys d'aoust, fut fondue une aultre ^c cloche pour l'engliese de Liège, moindre que l'autre, à l'enthour de laquelle furent ees 15 vers composeis par le prénoméz damp Pasquez et assiese par le mesme Olivier ^d, au despens du Cardinal :

Est mihi Chrysogono nomen de semine et auro
Conflatum geminis vocibus argolicis.
Materiam, pondus, speciem clarissimus heros
Mareani generis gloria prima dedit.

20

^a sept intèrimists : *manuscrit 3*. — ^b le premier : *manuscrit 37*. — ^c la seconde : *manuscrit 37*.
— ^d Une autre écriture a ajouté dans *manuscrit 37* : elle pèse douze milles livres.

(1) Il s'agit vraisemblablement d'Aubert, prêtre du diocèse d'Arras, condamné comme relaps par le tribunal de l'Official, le 26 avril 1555 et livré au bras séculier. (*Officialité, sentences*, reg. 65, fol. 129.) 25

(2) Pierre Van den Hende, évêque de Darie. Cf. note 2 de la page 564.

(3) Walter de Bréda, abbé de Saint-Gilles, 1526-1541.

(4) Léonard de Limbourg, abbé de Beurepart, 1525-1546. Cf. D. U. BERLIÈRE, *Monasticon*, t. II, p. 252.

(5) Cf. *Recueil des Ordonnances*, 2^e série, t. I, p. 94. Ces luthériens étaient Richald Hoesman, voirier, Charles le Corbesier, Jean le Tourneur, Bastin de Chaisne, Piron le Bollengier, Jean le Moisne, 30 Lambert de Burre le Jeune et Jean Reneri. — Le 21 mai 1554, le Conseil de la Cité fit vendre aux enchères les biens confisqués à Rigaud Hoesman, banni à perpétuité comme hérétique. (FAIRON, *Cartulaire de la Cité et La répression de l'hérésie au pays de Liège pendant le XVI^e siècle et la question constitutionnelle dans BULL. DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME BELGE*, année 1950.)

L'an mesme, en aoust, les grains furent gattées au champs pour le temps qui fut pluvieux depuis le 4^e du moys de jullet jusques environ la fin d'aoust. Le 6^e jour du moys d'octobre, fut l'engliese Nostre Dame d'Anvers arse par feu de mesehance.

* * *

5 Le 13 avril, le cardinal fut loger dans son nouveau palais épiscopal pour la première fois, duquel si l'on considère bien la structure, on dira qu'il ne l'a fait tant pour luy que pour ses successeurs. (*Manuscrit 37, p. 449.*)

1534.

L'an 1534, le 15^e jour de moys de marce, en la ville de Tongre au faul-
10 bouch, une vache eut ung veau qui avoit troix oyenlx et du costé du derrier;
la teste avoit apparence d'ung bouche et deux narines. Au moys d'octobre l'an
mesme, nouvelles vindrent au Cardinal de Liège comment le xxiii^e du moys
d'aoust précédent, le roy de Perse et Soliman avoient eu une grosse bataille
15 l'ung contre l'autre, en laquelle estoient morts des deux costéz xxx milles cheval-
15 cheurs et xxx milles piétons, et que le roy de Perse avoit obtenu la victoire.
L'an mesme, plussieurs Luthériens furent exécuteis à Coulongne, à Ayes,
à Anvers, à Bruxelles et pareillement en la Cité de Liège où plussieurs furent
brusleis et plussieurs qui s'enfuyrent hors du pays, et pareillement en aultres
diverses lieux (1).

* * *

20 Les bourgeois de Hasselt, ayant pris les armes contre les villageois de Zon-
hove pour quelques différens des limites et ayant mérité le chastoy pour cet
excès, en demandèrent humblement pardon au prince. (*Manuscrits 110,*
fol. 114 et 112, p. 546.)

Chapeauville,
III, 326.

L'an même, les troupes de l'empereur estant venues en Brabant pour estre
25 payée de leur solde, le cardinal craindant quelque ravage, fit munir et fortifier
les villes frontières et pour les entretiens d'icette et de ses soldats, demandat
aux trois Estats la levée de tous impost du pays pour quatre ans. ce que luy

(1) Cf. J. LYNA. *De Wederdoopers in het graafschap Loon*, p. 3 et 4.

fut accordé. Après n'en ayant plus affaire pour le sujet susdit, il en deschargat la Cité de ses debtes et paya 250 mille florins braibant dont elle estoit arriérée. (*Manuserit 46, fol. 556.*)

Lembor brusléz par feu de meschance ⁽¹⁾. (*Manuserit 57, fol. 195.*)

Cest an, à Bréda, furent bruslées plus de neuf cents maisous par ung jour de 5 la Magdalenne. Cest an, fut prinse Munster par Jan van Leyden, anabaptiste. Cest an, fut la ville de Clairvaux en France bruslée par tempeste. Cest an, le roy Henry d'Angleterre, ne voulant obéir au pape, devint luthérien. (*Manuserit 54, fol. 225.*)

1535.

10

Néant



L'an 1535, il fit convocquer une synode générale de tous les abbéz, prieurs, doyens et tous supérieurs des eeclesiastiques, voulant qu'on fist une réformation et qu'ils eussent à quitter leurs concubines en paillardises et qu'ils n'eussent en leur maison que de vieilles bonnes femmes de bonne réputation 15 ou bien de leurs parentes pour servantes, mais il preschoit aux sourds et se retirèrent les uns d'un costé, les autres de l'autre pour éluder ces propositions et leurs effects. Et depuis on en at plus parlé ⁽²⁾.

L'an même, la famine estoit si grande que grand nombre des pauvres créatures estant affamés mouraient de faim par grand nombre. Et arrivat qu'un 20 seigneur gentilhomme ayant refusé de vendre des grains à pris raisonnable à ces pauvres surecants affamés, abimat tous vives sans ne seavoir par après nouvelles aucune de son corps. (*Manuserits 43, p. 751 et 146.*)

L'an 1535, le cardinal Erard fit faire les mures de l'abbaye de Robermont. à l'entour des jardins. (*Manuserit 57, p. 451*) ⁽³⁾. 25

L'an X^{ve} et XXXV, le vingt quatrièsmes jour de jung, Munster se rendit

(1) Voir page 585, note 5.

(2) Cf. LÉON-E. HALKIN, *Le cardinal de la March, Liège, Vaillant, 1950, surtout 5^e partie : La réforme catholique*, pp. 195 à 197.

(3) Cf. TH. GOBERT, *Liège à travers les âges*, t. V, p. 227.

à l'empereur par famine. L'an mesme, en Engleterre, furent décollés Jean Fischer, évêque de Rostensis et Thomas Morus, chancelier d'Engleterre. L'an mesme, à Bruxelles, fut fait le mariage Dorothee, la fille du roy de Danemark, avec Frédéric, prince palatin ⁽¹⁾. (*Manuscrit 34, fol. 223.*)

5

1536.

L'an 1536, morut Franchois, [daulphin de France, fils à Francois de Valois]^a, premier de ce nom, roy de France, comme on disoit par poison, [dont determinat sa vie avec ung feux de ventre]^a. Au mois de febvrier, l'an mesme, le Cardinal de Liège fut appeléz par lettres de monsieur révérendissime et
10 illustrissime prince et seigneur Herman, archevesque de Coulongne, pour comparoir au conseil provincial, qui se devoit commencer le 6^e de moys de marce ou envyron, en la cité de Coulongne, auquel concil furent envoyés par ledit cardinal Maistre Art de Linden ⁽²⁾, docteur en théologie, homme de grande réputation et estiméz, principalement entre les théologiens de Coulongne, et
15 Maistre Jaeque de Buysson ⁽³⁾, tous deux chanoines de Liège. L'an mesme, fut grande planté de tous biens, et touttefois chiere à cause de la guerre, qui durat l'an après que Saint-Poul fut gaingnié par l'armée de l'empereur en son absens, ear adoneq il estoit à Thunie contre les Turques. L'an mesme, trespasat Messire Robert de la Marche, frère à Erard le Cardinal ⁽⁴⁾.

20 ^a Additions du manuscrit 6.

(1) Frédéric II, dit le Sage, né le 9 décembre 1482, succéda à son frère Louis comme électeur palatin, en 1544. Il se convertit l'année suivante au luthéranisme.

(2) Il faut lire Arnold de Lude, un des théologiens les plus renommés du XVI^e siècle, reçu chanoine de Saint-Lambert le 19 juillet 1535. Cf. DE THEUX, t. III, p. 70 et *Biographie nationale*, t. XII, col. 628.

25 Il a écrit un manuscrit latin d'une histoire de Liège intitulée : *Synopsis seu compendium Annalium et historiae Tungrensis*, dont l'original devait se trouver au monastère de Flône. M. le chevalier de Schaetzen possède la copie du début de cette œuvre.

(3) Jacques du Buisson, chanoine de Saint-Lambert depuis le 20 novembre 1512, grand écolâtre et prévôt de Saint-Pierre. DE THEUX, t. III, p. 27, date par erreur le synode provincial convoqué par
31 l'archevêque de Cologne de 1531. (Cf. HARTZHEIM, *Conc. Germ.*, t. VI, et LÉON-E. HALKIN, *op. cit.*, p. 197.)

(4) Robert de La Marck mourut à Sedan dans les derniers mois de l'an 1536. Cf. DE CHESTRET, *op. cit.*, pp. 162 et 174.

* * *

L'an 1556, a été commencée la boucherie dans un lieu proche la goffre où étoit auparavant le marché des pores. (*Manuscrit 43, fol. 734 et manuscrit 46* ⁽¹⁾).

L'an 1556, fut ordonné de bastir les murailles de Bèche en Liège comme aussy celles de Gravioulle près les Escolliers ⁽²⁾. L'an mesme, jour de Noël, 5 messieurs les bourgmestres receurent lettres des amis de feu messire Ghuis de Cannes, lesquels demandoient réparation et amende de sa mort. (*Manuscrit 57, p. 454.*)

L'an mesme, requérat le cardinal aux bourgmestres et xxxii mestiers de la Cité de luy laisser lever et recevoir toutes les gabelles et deniers de la Cité le 10 terme de un ans pour faire fortifier la cité et pour diligier les pensions que la Cité devoit et luy fut accordé et en deux ans mist Liège presque à lige. (*Manuscrit 1*) ⁽³⁾.

1537.

Chapeauville,
III, 331.

L'an 1537, Reginaldus Polus, cardinal d'Engleterre ⁽⁴⁾, entra en Liège 15 où ilz fut receu en grand honneur et révérence, puis auleuns jours après, tira vers le pays de Brabant, en volonté d'aller à Rome. [Éstant à Liège, il fut défrayé de tous ses despens luy et tous ses gens par le cardinal Erard ^a]. Le 21^e de moys de février, fut en la cité de Liège une grande tempeste de tonnoire, eselitre, gresle et pluye qui dura long espace de temps. Au 11^e jour de 20 moys d'aoust, l'an mesme, le cardinal de Liège revint en la cité, qui avoit esté

^a Passage omis par manuscrit 2.

⁽¹⁾ La nouvelle halle des bouchers fut inaugurée le 20 novembre 1546. Cf. GOBERT, *Liège à travers les âges*, t. II, p. 229.

⁽²⁾ Voir les contrats passés par les bourgmestres de Liège, le 18 août 1556 pour la construction de 25 ja tour en Bèche et le 4 janvier 1557 pour la construction de la tour de Gravioulle. Cf. E. FAIRON, *Cartulaire de la Cité et Chronique archéologique du pays de Liège*, t. XIV (1925), pp. 85-89.

⁽³⁾ Cette délégation des pouvoirs communaux au prince-évêque est confirmée par divers actes du Cartulaire de la Cité.

⁽⁴⁾ Réginald Polus appartenait par sa mère Marguerite, nièce du roi Edouard, à la famille royale 30 d'Angleterre. Cf. DARIUS, *Histoire... XVI^e siècle*, p. 50.

absent depuis le 25^e de moys de janvier précédent, et fut receu en grande joye [il avoit esté à Bruxelles ⁽¹⁾ où il se tenoit en la maison d'Aremberch ^a].

L'an mesme, madame Marye, royne douagière de Hongrie, gouvernante du pays de Brabant, vint en Liège, où luy fut faiete grande honneur ⁽²⁾.

5 L'an mesme, trespasat M^r de Florenge, en son vivant grand marischal de roy de France et filz à susdit messire Robert de la Marche, seigneur d'Esden ⁽³⁾.

L'an mesme. l'hyver fut jusques à Noël si douce et sans gallée que aulecunes ceresiers, pruniers. fraisiers et violliers furent fleurie, mesme furent trouveys aulecunes fraises meurs le jour de Noël. L'an mesme, vindrent lettres aux
10 bourghemestres de la cité. de par les amys de Ghys de Cannes, demandant amende de sa mort et réparations de ce que les Liégeois avoient gainguéz. L'an mesme, le cardinal fut esleux légault a latere ⁽⁴⁾, et le xxv^e jour de novembre, fit son entrée en l'engliese de Liège comme légault. L'an mesme, le Cardinal requérat en chappitre de Liège que nulles hommes d'englieses, ne
15 chanoines, ne chappelains, tiendroient après de luy meschines ^b sur paine de grosse amende, s'ilz ne fussent de leurs parenteis ou en ans d'eage [de discre- tion], ce que luy fut accordéz ⁽⁵⁾.

* * *

L'an mesme, fut le cardinal sur la maison de ville en plain concilhe remonstrant comme il avoit en un an et demy déligié la Cité la somme de n^e milles

20 ^a Passage omis par manuscrit 2. — ^b tiendroient auprès d'eux ribault ny putaine ne aulcune servante suspecte, s'il n'estoit de leur parenté ou de grand âge pour oster toute suspicion : *manuscripts* 27 et 33.

(1) Le 8 janvier 1557, Marie de Hongrie écrivait à Charles-Quint qu'elle avait fait appeler le cardinal pour « l'assister de conseil ». DE MARNEFFE, *op. cit.*, t. I, p. 284.

25 (2) Marie de Hongrie arriva à Liège le 30 ou le 31 octobre et y resta jusqu'au 4 novembre. Cf. DE MARNEFFE, *op. cit.*, t. I, p. 303.

(3) Robert III de la Marck, seigneur de Sedan, plus connu sous le nom de Fleurange, mort quelques jours après son père, le 21 décembre 1556. Cf. CHESTRET, *op. cit.*, pp. 170 à 175.

(4) C'est par erreur que LONCHAY, *op. cit.*, p. 53, reporte cette nomination à 1553; ce titre lui fut
30 conféré le 19 septembre 1557. Cf. VAN HOVE, *Etude sur les conflits de juridiction dans le diocèse de Liège à l'époque d'Erard de La Marck*, p. 40 et *Cartulaire de Saint-Lambert*, t. V, p. 321.

(5) Cf. note 2 page 388.

v^e florinus de Brabant et qui restoit encor in milles et xiii florins de Brabant. (*Manuscrit 1.*)

L'an 1557, fut la régente des Pays-Bas à Liège receu fort honorablement, laquelle donna pardons aux bannis. (*Manuscrit 57, p. 451.*)

1538.

5

Chapeauville,
III, 332.

L'an 1538^a, le Cardinal recent lettres et commission du pape pour réformer les secondaires, et les fist appeller en la cité, mais ils ne volurent point obéir, [mais le 14^e jour de moys de janvier et aultres subséquents, les secondaires englieses, tant de la cité que du pays et diocèse de Liège, se trouvèrent à Louvainne à cause des réformations susdites que le Cardinal vouloit faire comme 10 légault apostolique a latere^b]. L'an mesme, le xviii^e jour du moys de janvier, le Cardinal de Liège devint malade, pour cause, comme on disoit, qu'il avoit mengé, la vesprée précédent après soupper, trop de moules, tellement que le jeudi xxiii^e dudit moys, fut touchié d'une fièvre aspre et vexémente et n'estoit espoir de plus poverir vivre, à raison de quoy furent envoyéz auleuns 15 seigneurs de l'engliese de Liège : pour la garde de chasteau de Huy, maistre Johan Henry, doyen de Fosse⁽¹⁾, et Louis de Blois⁽²⁾; pour Dynant, maistre Johan del Sart⁽³⁾ et monsieur de Hosalize^c⁽⁴⁾; pour Franchimont, mons^r Hubert^d de Corswaremia⁽⁵⁾, prévost de Saint-Poul, et noble homme de

^a L'an 1537 : *manuscrit 72*. — ^b Ce passage se trouve placé plus bas dans le *manuscrit 2*, à la date 20 du 14 mars. — ^c monsieur de Houlfâlize : *manuscrit 5*. — le seigneur de Hostaige : *manuscrit 7*.
^d Art de Corswarem : *manuscrit 7*.

(1) Jean de Henry, reçu chanoine de Saint-Lambert le 22 juin 1528, prévôt de l'église collégiale de Fosses, vice-doyen de Saint-Lambert. Cf. DE THEUX, t. III, p. 88.

(2) Il y a ici erreur de prénom. Le chanoine de Saint-Lambert issu de la noble famille de Blois 25 s'appelait Charles et non Louis. Il fut reçu au chapitre de Saint-Lambert le 22 février 1550 et devint prévôt de Saint-Martin. Cf. DE THEUX, t. III, p. 61, LE FONT, 1^{re} partie, t. III, p. 256 et *Cartulaire de Saint-Lambert*, t. V, p. 502.

(3) Jean de Sarta ou du Sart, reçu chanoine de Saint-Lambert le 20 septembre 1521, official de Liège. Cf. DE THEUX, t. III, p. 45. 50

(4) Gaspard de Rennenberg, seigneur de Hoochstraeten, reçu chanoine noble le 5 février 1528, DE THEUX, t. III, p. 86.

(5) Hubert de Corswarem, reçu chanoine de Saint-Lambert le 24 novembre 1520, prévôt de Saint-Paul, DE THEUX, t. III, p. 42.

Vogelsane (1); à Buillon, le S^r de Franquenbourech (2); à Curenge ^a, le seigneur de Duras (3), lesquels seigneurs demourèrent respectivement esdits places jusques au moys de marce. Ce temps pendant, la maladie dudit cardinal augmenta tellement de plus en plus que le xviii^e de moys de febvrier ^b, entre une
 8 et deux heure après mynuietz, morut à la grand plainte et désolation de tous les estas, tant grand que petit, mesme de menu peuple, laissant le pays en paix et tranquillitéz. comme l'avoit trouvé et entretenu par sa prudence et magnanimitéz. Deux jours devant sa mort, furent envoyéz aucuns par le commandement dudit Cardinal, comme ils disoient. à une abbaye de dames emprès
 10 Bruxelles, nommée del Cambre, où estoit lors M^r Corneil de Berghe, coadjuteur de l'évesque, comme dit est, pour le requérir de vouloir céder à sa coadjutorie au profitz du damoiseaux Guillaume de la Marche (4), nepveu dudit cardinal, en luy restituant les deniers par luy débourseis pour l'expédition d'icelle. ce qu'il refusa. et lesdit commissaires en retournant, estant logéz à la bourse à
 15 Louvaingne, Monsieur Disselstain (5) entra dedens la ville lendemain de la mort du Cardinal, qui portoit les nouvelles au susdit seigneur M^r Corneil de Sevenberghie, son oncle. Le corps du Cardinal fut ouvert, son cœur et entrailles furent prins hors, le cœur fut portéz à Croysirs à Huy, et les entrailles à l'abbaye de Septs fontaines, au boys de Sommes emprès Brusselles, comme ilz avoit
 20 ordonnéz en son vivant. Le xx^e jour dudit moys, ung appariteur de la court ^c

^a le seigneur de Duras à Mohault : *manuscrit 5*. — ^b le xvii^e, par un samedi : *Correction marginale du manuscrit 2*. — ^c de l'église : *manuscrit 5*.

(1) Arnold d'Autel ou d'Elter, dit de Vogelsanek, reçu chanoine de Saint-Lambert le 26 novembre 1515. DE THEUX, t. III, p. 32.

25 (2) Guillaume de Mérode, dit de Franckenberg, reçu chanoine noble de Saint-Lambert le 7 juillet 1518. DE THEUX, t. III, p. 56 et *Cartulaire de Saint-Lambert*, t. V, p. 292.

(3) Charles de Coelhem, dit d'Oyembrugge de Duras, reçu chanoine noble de Saint-Lambert le 16 mai 1556. DE THEUX, t. III, p. 79.

(4) Guillaume de La Marck, seigneur d'Aremberg, reçu chanoine noble de Saint-Lambert le 28 janvier 1529, archidiaere de Brabant le 21 août 1553, prieur commendataire d'Aywaille. Cf. DE CHES-
 30 TRET, *op. cit.*, p. 210.

(5) Maximilien d'Egmond, seigneur d'Iselstain. Cf. DE MARNEFFE, *op. cit.*, t. I, p. 270.

de Liège fut trouvé emprès d'ung villaige nommé del Naye [meurtris] par trois mauvais garçons, qui le vindrent assaillir, quoy voyant se mit en genoulx priant merchy, lesquels n'eurent de luy aulcune pitié, ains luy coupèrent les deux mains, les deux piédz. et après la teste. puis appellèrent aulcuns chiens pour menger le corps, ce qu'il firent en grande partie: les 5 lettres et citations qu'il avoit sur luy jectèrent et espardirent sur la terre emprès du corps. Le dimenche ensuyvant, commenchat à plouvoir très bien et ne cessa la pluye jusques à jeudy, subséquent, tellement que la rivière de Mousse creut si hault que l'eau vint jusques à l'engliese Sainet-Bartremy, parquoy les députés furent constrainet d'aller prier les gens à l'enterrement 10 et service dudit Cardinal à chevanx, et Olivier de Boulogne ^a (1) estoit avecq eulx, précédant et portant ung maché d'argent. La date de la mort du Cardinal est contenue en ces deux vers, composeis par maistre George Malherbe (2), homme très sçavant ès bonnes lettres, demourant lors à Theux :

Chapeauville,
III, 333.

si neget InfLeCti LaChesls VeL honore VeL aUro
LegitIMUs testIs presUL ErardUs erIt ^b.

15

Item par ung dimenche, le troiziesme de moys de marce, on commença à faire le service ^c et furent ce jour chantées les vigilles, et dura cestuy service en grande pompe, tel que jamais on n'avoit veu le pareille, jusques au merquedi, auquel jour le corps fut mis en une cave dessoubz la tombe au chour de 20 l'engliese de Liège, qu'il avoit faict faire en son vivant [de bronze doré].

^a greffier de la cité : *addition du manuscrit 3.* — ^b *Le manuscrit 2 ajoute en note marginale ces deux vers qui se retrouvent aussi dans CHAPEAUVILLE, t. III, p. 333 :*

qUod neC honor, neC opes, neC gLorIa Vertere CUsUs
AstrorUM possInt, praesUL Erarde Vides.

25

^c présentes toutes les secondaires églises : *addition du manuscrit 3.*

(1) Olivier de Boulogne fut greffier du Conseil ordinaire et non greffier de la Cité. Cf. note 2 de la page 585.

(2) Georges Malherbe fut greffier de la cour de justice de Theux et receveur de la mense épiscopale pour la recette du Franchimont.

30

* * *

Aux exèques, furent faicts grands despens. tant pour les grands convives que pour les abits noires, dont toute la court et pluscurs honestes et pauvres bourgeois en furent décorés, et mesme les 32 mestiers en receurent quelques honestetés. (*Manuscrit 19, fol. 146 v^o.*)

5 Le regret de sa mort fut si universel qu'il est encor sensible aujourd'huy. La mémoire de sa vie sert de leçon perpétuelle aux princes pour le gouvernement de leurs peuples avec autorité et amour tout ensemble. celuy de Liège estant fort aisé à conduire quand il voit qu'on l'aime et qu'il ne pense pas qu'on le craint. (*Manuscrits 112, fol. 350*).

10 Il a faict beaucoup des choses belles et admirables partout son pays et signamment à l'église de Saint-Lambert à Liège, à laquelle il a donné des richesses inestimables tant ès ornemens d'église que pierres précieuses et cloches magnifiques. Il fit faire son palais d'une structure admirable, comme il est à présent, et plusieurs forteresses au pays de Liège, comme le chasteau de Huy, Dinant et
15 autres. Ce fut un des plus riches évesques qui fut jamais.

Guillaume Gazette dit que, entre autres choses, il ordonna que le jour de son service, annuellement soit distribué à chasque chanoine de Saint-Lambert une bourse de velours cramoisie, garnie d'un double ducat en espèce. (*Manuscrit 28, p. 369.*)

20 Et fut nostre évesque légat a latere et pour tel receu à Liège et à Saint-Lambert en la fin de ses jours.

Et n'appercevoit on autre chose que dame Cupidité n'en fusse cause qu'il vouloit ledit légat chastier les secondaires par la bourse ou autrement, s'il eusse longuement vescu, et il est à présupposer qu'il vouloit détruire l'église qui
25 premier l'avoit mis sus comme il estoit en tel honneur.

Après qu'il eut tenu l'évesché l'espace de 25 ans en faisant des choses incompréhensibles par tout son pais, principalement à Saint-Lambert à Liège, auquel il donna inestimables richesses tant en ornemens d'églises que pieres précieuses, des cloches bien magnifiques. il y fit faire mesme une tombe dorée auquel
30 il est ensépulturéz. Il fit aussy plusieurs dons pour toutes les églises de Liège.

Il fit aussy faire plusieurs forteresses au pais de Liège comme le chasteau de Huy, Dynant et plusieurs autres.

Et fut le plus riche évesque qui eneoire eût esté; il luy vient un leup qui le vient dévorer en l'une de ses jambes et pour chose que l'on seusse faire, on n'y sceut jamais remédier et luy convient mourir. Prions done à Dieu qu'il lui fasse miséricorde. (*Manuscrit 26^{bis}, fol. 355.*)

L'an mille V^cXXXVIII, est trépassé Erard de la Marche... Après sa mort, son **s** corps bien emhalmé et acconstreit fut par trois jours au pallaix à la veue d'ung chasseur, puis son enterrement fut faict et obsèques fort honorablement à Saint-Lambert. Furent donnés à cieulx de sa court et autres officiers robes noires et mesme grand nombre de povres honest borgois eurent robes et chaperons. L'engliese Saint-Lambert bien ornée ens velours noirs et draps noires, ens **10** chandelle ardentés de cire grande, comme fut au pallaix. Les borgois, les xxxii mestiers receurent quelque honesteté. S'ensuyt l'épitaphe du dit cardinalle ^a.

La mort at mis sous ce ^b tombeau doré
 Ung corps jadis en vertus décoré 15
 Erard eut nom ^c de la Marche nommé,
 Nom de louenge en tous lieux renommé ^d
 Trente deux ans évesque demoura ^e
 Des Ligois. Ossy bien laboura ^f
 Que le chapeau cardinal il obtient ^g 20
 Et du pape la légation il tint ^h
 Durant ce temps [aussy] ⁱ que l'on a veu
 édiffia le fort chasteau de Huy ^j.
 Dinant, Stockem, puis Franchimont aussy ^k
 Builhon, Curange ne fut mye en oublye 25

^a Le texte est donné d'après le manuscrit 97. Lorsque celui-ci fait défaut, nous adoptons le texte du manuscrit 37. — ^b son : manuscrit 26^{bis}. — ^c comte de la March : manuscrit 96. — ^d et en tous lieux nommé : manuscrit 26^{bis}. — ^e 32 ans demoura évesque des Liégeois || Sy bien il laboura que le chapeau de cardinal il obtint : manuscrit 26^{bis}. — ^f avecq Liegoys sy très bien laboura : manuscrit 97. — ^g chapeau de cardinal obtint : manuscrit 37. — ^h Pareillement la légation tient : **30** manuscrit 97. — ⁱ Addition du manuscrit 97. — ^j Et de légal durant son temps aussy || que on a veu édifiant le fort chasteau du Huy : manuscrit 26^{bis}. — ^k De Dinant, Stockem, Franchimont et Curenge || son grand palais. . : manuscrit 37. — Dinant, Stockem, Franchimont, Curenge ne fut mis en oubly || et puis après il édiffia pour luy || son grand palais... : manuscrit 26^{bis}.

Son grand palais en la Cité de Liège
 où il tenoit son épiscopal siège.
 Soixante quatre le cours de son eage
 il at régné prudent. courtoys et saige ^a.
 5 L'an mil eincque cens trengte huictiesme,
 et de fébvrier la saiziesme journée,
 en plussieurs lieux, pour singulière mémoire,
 ses armes sont en grande triumphe gloire.
 Brief, ce corps mort durant qu'il a veseu
 10 il a fondé de vertu son escu ^b.
 Oneques il n'eut ung seul jour de repos
 pour mettre en paix son peuple ^c, ses suppos.
 Or il les at sy bien entretenus
 qu'à tout jamais seront ^d à luy tenus
 15 de prier Dieu que sa grâce il expose
 envers son âme quy maintenant repose ^e.
 [Or, il est mort, que tousjours il fuyoit ^f
 et après luy incessamment couroit
 de son fort dard, à l'âme gracieux
 20 le fit voler au repos bienheureux] ^g
 où reposant tousjours il se tiendrat
 jusques au jour que le seigneur viendrat.
 Ainssy la mort n'at faict que son debvoir
 en luy baillant ce qu'il debvoit avoir ^h.

25 ^a L'an de son aage soixante quatre || et de fébvrier le saizesme jour || mille cinqe cents
 trente huict ans || en tout lieux ou jadis pour mémoire || ses armes sont... : *manuscrit 37*. —
 l'an 64 de son aage, le 16^e de fébvrier, || l'an 1538. ont tous ses lieux que j'ai dit pour mémoire || ses
 armes sont... : *manuscrit 26^{bis}* — ^b Bref son corp durant qu'il a vescu, || sy très bien de vertu
 fit son escu : *manuscrit 37*. — sy très bien fit de vertu son escut que oneq il n'eust || un seul jour
 30 de repos pour mettre en paix son peuple || et ses subjects où il les at sy bien entretenus || que à
 tousjours mais en sont à luy tennus : *manuscrit 37*. — ^c ses sujets et : *manuscrit 37*. — ^d en
 sont : *manuscrit 37*. — ^e à travailler qui maintenaut repose : *manuscrits 37 et 26^{bis}*. — ^f finnoit :
manuscrit 26^{bis}. — ^g Ces quatre vers sont omis dans le *manuscrit 97*. — ^h Le *manuscrit 97*
 termine l'építaphe à ce vers.

Car le corps mort à jamais le fait vivre
 incontinent que la fière mort tint
 des Liegeois l'évesque et bon pasteur ^a.
 Le fleuve de Meuse un sy grand dueille en prit
 qu'il ne sceut oncques cacher sa grande douleur, 5
 ains commença à pleurer son malheur,
 dedans son caue meslant ses pleurs ;
 et tellement ses ondes augmenta
 que jusques emprès de Saint-Lambert monta ^b,
 et s'approcha pour venir voir illecque 10
 de son voisin la piteuse obsecque.
 O peuple, pleurez, pleurs nature vous dispense ^c,
 bons Liegeois, pleurez votre pasteur
 qui vous tenoit en paix et concordance. 15
 Priez ensemble au Divin créateur
 que celui qui son peuple en repos a mis
 soit reposant là sus en paradis.
 Amen.

L'épitaphe du Cardinal Marcka.

Ce pouldroyez pendant qu'il at veseus 20
 si très bien fit de vertu son escu
 qu'il n'eut jamais ung seul jour de repos
 pour en rendre en paix ses subjects et suppost,
 lesquels il at si bien entretenus
 qu'au grand jamais ils sont à luy tenus 25

^a car le corps mort jamais la fontaine vive cito qu'il fut mort || tient des Liegeois le bon pasteur
 la mesme Moeuse une sy grande douleur || qu'elle commença à plourer son grand malheur || que
 dedens son caue elle mesla ses pleurs : *manuscrit 26^{bis}*. — ^b qu'emprès Saint-Lambert monta et
 s'aprocha || pour venir veoir illecque les excèques et funérailles : *manuscrit 26^{bis}*. — ^c O peuple,
 plouréz, plouréz vostre pasteur || qui vous tenoit... : *manuscrit 26^{bis}*. 30

de prier Dieu que Sa grace il expose
affin qu'es eieulx doucement il repose.
Ors est-il mort qui tousjours finissoit,
ors après elle incessamment couroit.
3 La blesme mort son âme gracieuse
at faiet voller chez les monoirs heureux
où bienheureux tousjour il se tiendrat
jusque un jour que le Seigneur viendrat.
Ainsi la mort n'at faiet que son deivoir
10 en luy donnant ce qu'il deivoit avoir.
Le corps est mort, ce belle espriet vivant,
exemple animant ses successeurs,
monstre en effect qu'il y vat de l'honneur
d'estre de Liège vray prince et bon pasteur.
13 La jeune Meuse changeante de couleur
estant pantluse démontre sa douleur,
car mourant Marque ne veult estre marequé
et dedans ses pourpris tenir sa demeure,
meslante ses pleurs avec les citadins,
20 rendoit les siècles deucalioniens,
elle augmentat d'une course furibonde
de telle sorte ses tortueuses ondes
qu'à Saint-Lambert, sans respect, la surface
elle oocupat pour admirer la grace
25 que l'on tiendrait célébrant les exèques
d'ung tel pasteur, ornement de nos siècles.
Ah peuple, pleure, dépleure ton pasteur
qui foumentoy ta paix avec ton bonheur!
Priez ensemble ce grand Dieu Souverain,
30 qui haulce et baise tout de sa puissante main,
que cest héros soit collocqué ès eieulx
et tous illeeque le puissons veoir heureux.

(Manuscrit 52, fol. 326.)

A la suite du texte de Jean de Looz, le manuscrit de la Bibliothèque royale de Belgique 15791, analysé au tome I de cet ouvrage, sous la cote manuscrit 3, nous offre, folios 183 v° et suivants, quelques notes peu importantes sur le règne d'Erard de la Marek, dont nous transcrivons la suivante consacrée à l'éloge du grand évêque :

Anno Domini M° XV^c XXXVIII^o, obiit illustrissimus Erardus a Marcha, xviii^o januarii. Non dicendum est quod periit nomen ejus cum sonitu campanarum quas instituerat. Sed opera ejus sequuntur eum in eternum, maxime in celo. Pereportune igitur hic dioceseos habenas agere cepit; a bellis enim eum extrema pernicie semper abhorruit. Era'que litterarum jurisque civilis peritus 5 et animi corporisque dotibus insignis. Patriam Leodiensem pacifice annis xxxii rexit ac Leodiensibus inter cetera beneficia fuit princeps ad vindictam lentissimus, ad beneficentiam autem promptissimus. inque prosperis eque ac adversis eodem semper animo peditus. Apud Carolum quintum fuit magne auctoritatis. Leodiensis sane patria aut ecclesia tam potentem principem et splendidum 15 dignitate presulem ad hec usque tempora non habuit. Favore Caroli quinti, adeptus est in Hispaniis archiepiscopatum Valentinum, cardinalentiam dignitatem et pensiones quas vocant non modicas. Ecclesiam suam ab hereseos felle et peste incorruptam summis semper virtutibus tutatus est. Tempia autem, velut alter David et Salomon, ornamentis preciosissimis exornavit Evangelicam 20 professionem non ceremoniis et externis opibus metitus est, sed affectu, pietate, officiis, quibus pauperes et afflictos equanimiter sublevavit. Egit tum principem inculpatum, tum episcopum absolutum. Qua prudentia factum est ut regiones iste Eburonum, plus nimium ad arma precipites et jam vicinis bellis propemodum exenterate, nunc optimis legibus pace et concordia floreat. Mortuus est 25 pie in ejus confessione, que est via ad eternitatem et vita ac salus et resurrectio. Sepultus est Leodii in cathedrali ecclesia Sancti Lamberti in sumptuosissimo mausoleo quod vivens preparari mandaverat. Requiescat in pace. Amen.

Règne de Corneille de Berghes.

*Sicut Deo placet.
Conflatum gaeminis rociibus angelicis*

1538.

5 Le dernier jour du mois de févriér précédent, [l'an mille cinq cents et trente huit], Monsieur Corneil de Berghe vint en Liège^a. Le premier jour de
mois de maree, furent les lettres de la coadjutorie présentées en chappitre, dont
après la lecture d'icelles, fut déclaré évesque de Liège, et incontinent on chantat
Te Deum Laudamus, et à la fin de *Te Deum*, fut ledit seigneur par maistre
10 Jacque de Buysson⁽¹⁾, channoine [de St-Lambert] et escolastre de Liège. emprès
la fiertre Sainct-Lambert, publiéz et intiméz évesque de Liège, en latin et en
nostre langaige vulgaire, puis fut ledit seigneur menéz au palais, et après les
exèques du Cardinal, se partit de Liège et alla à Curenge, où ilz se tint jusques à
son intronisation. Envyron le fin dudit mois, le seigneur Diselstain⁽²⁾ fut
15 envoyéz prendre possessions des places et forteresses en nom dudit seigneur
[evesque, seavoir] de Huy, Dynant et Franchimont^b. Le 16^e jour dudit mois,
qui estoit la feste de la Saincte Trinitéz, Monsieur Corneil de Berghe fist son
entrée en la cité de Liège, accompaigné de plussieurs grands et nobles seigneurs,
assavoir le seigneur de Molenbaix⁽³⁾, chevalier de l'ordre, item le chancelier du

Chapeauville,
III, 334.

20 ^a Corneil de Berghe, filz du seigneur Corneil de Berghe de la fille M^r Setemberg : *manuscrit 3*.
— ^b seavoir de Huy, Dinant, Bouillon, Franchimont, Stoekhem et aultres : *manuscrit 38*.

(1) Sur Jacques du Buisson, voir note 3 de la page 389.

(2) Sur le seigneur d'Iselstain, voir note 5 de la page 393.

(3) Philippe de Launoy, seigneur de Molenbaix, grand maître d'hôtel de Marie de Hongrie, et
25 Philippe Nigri, conseiller d'État de l'Empereur, chancelier de la Toison d'or, avaient déjà été envoyés
à Liège, auprès des États, le 12 juin 1538, afin de renouveler le traité d'alliance conelu en 1518.
Cf. *Cartulaire de Saint-Lambert*, t. V, p. 525.

Toison d'or, légault ou ambassade de par l'empereur, Monsieur de Berghe ⁽¹⁾ le conte de Buren ⁽²⁾, le seigneur d'Iselstain ⁽³⁾, son fils, le conte de Horne ⁽⁴⁾, le conte de Rochefort ⁽⁵⁾, le seigneur de Barbanson ⁽⁶⁾, le conte d'Arenbrech ⁽⁷⁾, et plusieurs aultres, jusques au nombre de 1200 chevaux.

Le 17^e dudit moys, le susdit seigneur de Liège tint une journée en la cité ⁵ avecq les estats du pays, en laquelle luy fut concédée bonnes sommes de deniers, pour sa joyeuse venne, et encor pour achever le palais, aultre somme à payer en certain terme limitéz.

Au moys de juillet, lan susdit, survint en la cité et pays de Liège et lieux ¹⁰ circumvoisins une maladie de flux de ventre dont plusieurs morurent.

* * *

Le jour ensuivant (le 16 juin), luy fut présenté par messieurs les bourgemaistres de la Cité et 52 mestiers, en son palais, deux pots d'argent, chacun du poids de 25 marcs, estimés de la valeur de 3250 florins liégeois, d'une charette de vin, l'une de blanc, l'autre de rouge, 6 gras bœufs, 25 moutons, 50 muids d'avoine, sans compter les présens faits à ses gentilshommes, avec ¹⁵ dix mille postulats de Horne pour la quoete de la Cité, puis le magnifique banquet que la Cité luy fit avec tous ces princes et seigneurs. Ainsy fut esleu Cornélis de Berghes pour le 57^{me} évesque de Liège et le 86^{me} en nombre, il étoit consacré sous-diacre et pour procéder plus avant, il obtint du pape un ²⁰ terme de trois ans. (*Manuscrits 38, p. 2 et 88, fol. 99 v^o.*)

(1) Robert de Berghes, fils d'Antoine marquis de Berghes et de Jacqueline de Croy, le futur prince-évêque de Liège.

(2) Florent d'Egmont, époux de Marie de Berghes, sœur du prince-évêque. Il se trouve représenté sur les vitraux du chœur de l'église Saint-Martin de Liège.

(3) Maximilien d'Egmont, fils de Florent, époux de Françoise de Lannoy. ²⁵

(4) Jean, comte de Hornes et seigneur de Weert et d'Altena, époux d'Anne d'Egmont, fille de Florent.

(5) Louis III de la Marek, comte de Rochefort et de Montaigu, seigneur d'Agimont, etc. Cf. DE CHESTRET, *op. cit.*, p. 142.

(6) Jean de Ligne, fils de Louis, seigneur de Barbançon, et de Marie de Berghes, sœur de l'évêque de Liège. ³⁰

(7) Robert de la Marek, comte d'Arenberg, grand mayeur de Liège de 1551 à 1541. Cf. DE BORMAN, *Les Echevins*, t. II, p. 422.

L'an 1538, fut une ordonnance et constitution faicte touchant les réformations et corrections d'aucuns abus dans les courts et justice temporels et tant en la Cité et bonnes villes du pays de Liège les députés de monseigneur et des trois Estats du pays de Liège. (*Manuscrit 2, note marginale du fol. 166*⁽¹⁾).

5 En ce mesme temps, les eaues furent si grandes qu'il entrèrent dedens l'église Saint-Berthelmey et plusieurs autres. (*Manuscrit 1.*)

En dit an, le coaddeiteur Mons^r Corneil de Sembrege at esté esleu évesque de Liège. L'an mesme, est trespassee le duc de Gueldre, Charles d'Aigmont, vieulx et anchien, qui avoit eu grandes guerres avec Brabensons, Hollandois. (*Manu-*
10 *scrit 96.*)

L'an mesme, l'église Sainet-Jacques parfaicte. L'an mesme, réformation faicte en l'église de Liège. (*Manuscrit 102, fol. 159.*)

1539.

L'an 1539, ung bourgeois de Liège, noméz Andrelin fit une mutinerie dont
15 plusieurs de ses adherentes et fauteurs furent prins et mis à mort.

L'an mesme, fut en la ville de Treiet ung grand sédition et mutinerie au
moys de septembre entre le peuple, et y fut comise grande tirannies, et i furent
occis ^b damoiseaux Gérard de Goert, gouverneur de la ville de Treiet, et
maistre Remy Printem ^a, licencié en droiet, bourghemaistre de ladiete
20 ville ⁽²⁾, par laquelle cause plusieurs furent occis ^b. [L'an mesme, qui estoit
1539, il y eut à Gand grande commotion entre le peuple et les nobles] ^b.
L'an mesme, fut grand chiere temps de grains, qui dura demi ans, et après vint
des grains du pays d'Oslant, [de Bohème et de Hongrie] ^b.

^a maistre Printem : omis par les manuscrits 5 et 8. — un burghemaistre : manuscrit 7. —
23 ^b Addition en note marginale du manuscrit 2.

(1) Cette ordonnance se trouve dans le registre 25 du greff ~~de la ville~~ des États du pays de Liège, fol. 1.

(2) Voir le récit de eet événement dans une lettre d'un anonyme au commandeur des Vieux-Jones, datée du 25 septembre 1539, dans DE MARNEFFE, *op. cit.*, t. II, p. 68, et dans les dépêches du Conseil
50 privé, reg. 1, fol. 127 v°, les décrets d'amnistie du 5 décembre 1540 et du 6 juillet 1542, rendus par le prince-évêque à propos de cette sédition et de l'assassinat des deux magistrats désignés dans la chronique.

* * *

Chapeauville,
III, 335.

Pendant cette année, fut découverte la conspiration d'Anderlin, lequel se sauva, mais ses complices furent prins et exécutéz. Après, l'évesque ordonna de faire bonne garde aux portes et ramparts et faire bonnes sentinelles depuis six heures du soir jusqu'à six heures du matin et bonnes patrouilles; que les capitaines et officiers se fissent porter le respect et obéyssance deue; que l'on n'ouvrist les portes pour sortir ou rentrer sans la permission des magistrats; que survenant quelque alarme, chacun demeureroit dans son poste s'il n'étoit commandé ailleurs par son capitaine; que autres que ceux de la garde n'allassent par les ramparts sur peine de la vie; que personne n'allast masqué de nuit ni du jour, ny jouast d'instrument par les rues, ce qu'il fit publier au son de 10 trompette ⁽¹⁾.

Après, fit un autre édict que tous étrangers et vagabonds eussent à sortir de la ville dans trois jours après la publication et que personne n'eust à les soutenir; que les hommes étrangers qui seroient attrappés après les trois jours seroient battus de verge allentour du marché pour la première fois, et pour la 15 deuxième auroient une oreille coupée et seroient bannis pour un an et que les femmes à la première fois seroient marquées du peron à une joue, à la deuxième à l'autre joue et à la troisième, pour les hommes et pour les femmes, sur peine de vie ⁽²⁾.

Chapeauville,
III, 336.

En outre craignant les grandes armées et préparatifs qui étoient en Alle- 20 magne, ordonna à tous baillyfs et officiers de faire prendre les armes pour se déffendre en cas qu'on vinst fouller le pays. (*Manuscrit 45, p. 755 et manuscrits 44 et 46.*)

L'an mesme, en janvier, fut commenchyé le pont et bouloir au pont d'Amerecourt ⁽³⁾, qui auparavant estoit de bois. (*Manuscrits 1; manuscrits 27, 52, 25 fol. 527, 60, 96 et 97.*)

(1) Voir *Recueil des ordonnances*, 2^e série, t. 1, p. 117, cri du perron du 14 février 1559.

(2) *Ibid.*, p. 116, cri du perron du 8 janvier 1559.

(3) Voir dans E. FAIRON, *Cartulaire de la Cité*, le contrat pour la construction d'un boulevard, d'une tour et d'un pont de pierre à Amereœur, le 28 janvier 1559.

L'an mesme, fut grande chaleur, tellement que les vins furent bons et à bon pris, le vin du Rhin à ung patar le pot et celui de pays à demy patar de Brabant. (*Manuscrits 52, fol. 527 ; 60, 61, fol. 195 v° et 96.*)

L'an 1559, le vin fut si bon marché que les vins de France et du Rhin ne se vendoient qu'un patar et le vin du pays deux liards. (*Manuscrits 43, p. 733 ; 44 et 46.*)

L'an mesme, fut si grande abondance de vin que plusieurs, par faute de tonneau, faisoient faire des fosses en terres pour mettre leur vin. (*Manuscrit 102, fol. 159 v°.*)

1540.

L'an 1540, Ferdinand, roy des Rommains, fist son entrée en la cité de Liège, où ilz fut receu en grand honneur.

L'an mesme, vient d'Espaigne en ces Pays Basses l'empereur Charles, ayant entendu la commotion de ceulx de Gand où il mit remède, et i demoura trois mois entiers, et i fit faire un chasteau ^a. La saison de l'esté de ceste année fut si chaude que plusieurs fontaines perdirent leur source et auleun rivières leur course, ilz convenoit aux Hesbengnons amener leurs bestes comme brebis, vaches et moutons en la rivière de Meuse ; les grains furent euilliez et la vendange faicte avant le fin du moys d'aoust. [L'an mesme, tomba une des thours du palais de Liège ^b] [qui estoit édifiée sur la chapelle des 11,000 vierges] ^c (1).

* * *

Cette année, se fit une si grande sécheresse et chaleur que l'on passoit à pied toutes au travers du Rhin, de la Seine et de la Meuse, en sorte que les Hesbengnons furent contraints d'amener leurs bêtes pour boire à la Meuse, à raison

^a L'an mesme. . . chateau : passage omis par et 5. Le manuscrit 2 l'ajoute en note marginale et le complète par l'addition suivante : et après soy departit et s'en alla à Gand veoir son frère l'empereur

Charles où il fut receu en grand honneur le 17 jour de marce. — ^b Passage ajouté en note marginale par manuscrit 2. — ^c Addition du manuscrit 5.

(1) Sur cet accident, voir GOBERT, *Liège à travers les âges*, t. IV, p. 416.

que plusieurs fontaines estoient tarées. Et les vins furent à si bon marché que l'on ne les vendoit qu'un patar le pot, le vin du pays 2 liards et le vin de France 4 pattars ^a. (*Manuscrit 38, p. 4 et manuscrits 60, 96 et 97.*)

L'an 1540, le 14 d'aoust, sur le soir, se ruina et tomba une des quatre tours du palais, qui ser voit de montée ou degréz royale au palais du costé du vieux ⁵ marché, laquelle ruina l'église paroissiale des Onze mille Vierges, sans qu'aucune personne fust blessée. (*Manuscrit 58, p. 5.*)

1541.

L'an 1541, la peste régna fort au long du Rhin, principalement à Coulongne et dedens la cité et pays de Liège, Namur, Haynault, Brabant; les gens furent ¹⁰ fort molesteis de fiebvres aspre et vèxémente, flux du ventre, dyssentericque, dont plussieurs morurent. L'an mesme, fut commenché un bolvereq à la porte Sainet-Léonard en Liège, par ung noméz Paulus de Richel ⁽¹⁾, homme de grande entreprinse, expert en l'art de l'architecture ^b, lequel. peu de temps après, ¹⁵ par envie, eut beaucoup à souffrier, et fut persécuté par les massons de la cité, tellement qu'il fut misérablement occis en ung combat; ilz avoit avant sa mort commenché à édifier une partie de l'engliese Sainet-Martin en Mont jusques au fenestres et dauvaintaige ^c. L'an susdit, le jour sainet Marc, survint en la cité de Liège ^d une oraige et tempeste si grand que depuis la porte Sainte-Margarite ^e jusques au lieux noméz au becquartz ⁽²⁾ de la rue de pont, les caves ²⁰ furent plaintes d'eaue, et on eusse faielement menéz ung bateau ^f et nasselle,

^a le bon vin de Rhin se vendoit un patar, celui de France deux aidans : *note marginale de FOULLON, t. II, p. 247, d'après un manuscrit de chronique vulgaire.* — ^b Paulus Dirich, homme de grande entreprise en esprit, en l'arithmétique : *manuscrit 58, p. 16.* — ^c *Tout ce passage se retrouve dans la chronique de van den Berch, t. II, fol. 200 r^o* — ^d à Ans et à Mollin ou là entour : *23 addition du manuscrit 1.* — ^e ex porta Sancte Margarite usque ad Rolandi gurgitem : *manuscrit B. R. 15791.* — ^f menéz une nazalle : *manuscrit 1.* — un bateau et nasselle : *manuscrits 2 et 5.* — *Tout le passage est omis dans manuscrit 6.*

(1) Sur cet artiste, voir E. FAIRON, *Chronique de l'Institut archéologique liégeois*, année 1925, t. XIV, p. 85, et *Cartulaire de la Cité*, contrat du 23 juillet 1540, et GOBERT, *Liège à travers les âges*, t. IV, p. 444.

(2) Aux Bégards. Cf. GOBERT, *op. cit.*, t. II, p. 176.

les eaues entrèrent parmy la porte du palais ^a vers Pierreuse, passèrent parmy l'engliese de Liège, mesme par l'impétuosité de l'eaue, auleunes pierre de marbre furent eslevées arriere de terre, et fut l'eaue jusques au grand aultait.

L'an mesme, Martin van Rossen ⁽¹⁾, capitaine Geldrois, leva sus un grand
 5 armée de gens, tant à piedz que à chevaux, pour le roy de France, donant à entendre que c'estoit pour entrer dedens le pays de Liège, à l'occasion de quoy la gensdarmierie qu'on envoyoit du pays de Liège contre le Ture fut remandée ⁽²⁾. Le susdit Martin entra dedens le pays de Braibant, brusla la ville d'Andenne ^b et plussieurs petites places et chasteaux, avecq les villaiges
 10 en la Campeingne, et fut si grand pocur à Branbansons que s'il fusse allé à Anvers tout droiet, l'eust emportéz. Ilz fut devant Louvaingne, mais les clereqs monstrèrent barbe ^c, parquoy passat outre bruslant par tout, sans faire quelques dommaiges sur le pays de Liège, et furent par luy destruietz environ 1100 villaiges.

15 En celle mesme année, fut George d'Autricce faiet channoine de Saint-Lambert ⁽³⁾, et troix jours après fut faiet coadjuteur de l'évesque de Liège, luy estant à Valence en Espaingne, et fut remandéz par deçhà, lequel pensant retourner parmy France en temps de paix, i fut détenu prisonnier l'espace de deux ans, en grand danger de sa vie ^d, et après avoir payéz sa ranchon,
 20 retourna à Liège ^e.

^a Le manuscrit 3 ajoute entre parenthèses : sans demander congé à Son Altessc. — ^b Enthoven : manuscrit 3. — Enthoven et Duffele : note marginale de manuscrit 2. — ^c mais les estudians lui firent teste : manuscrits 3, 5 et suivants. — ^d Le manuscrit B. R. 13791 ajoute : quia ibi intocicatus fuit una cum aliquibus servitoribus. — ^e ayant payéz une partie de sa rançon argent comptant : manuscrit 3.

25 (1) Ces événements guerriers se passèrent en 1542 et non en 1541. Cf. H. PIRENNE, *Histoire de Belgique*, t. III, p. 151, et H. VANDER LINDEN, *Biographie nationale*, Martin van Rossem, t. XX, col. 143-158. HENNE, *op. cit.*, t. VII, pp. 561-580.

(2) Cette affectation du contingent liégeois accordé à l'Empire pour la guerre contre les Turcs est confirmée dans le message envoyé aux États de Liège par Corneille de Berg, le 5 août 1542.

30 (3) Georges d'Autricce, fils illégitime de l'empereur Maximilien, évêque de Brixen et de Valence, obtint une prébende à Saint-Lambert le 51 décembre 1540 et fut désigné comme coadjuteur de l'évêque en janvier suivant. Comme il était de naissance bâtard, les statuts du chapitre s'opposaient à son admission comme chanoine et il fallut une dispense du Pape, qui fut sollicitée par Charles-Quint, pour qu'il fût dérogé à cette règle. Cf. DE MARNEFFE, *op. cit.*, t. II, p. 110.

* * *

A propos de l'incursion de Martin van Rossum en Brabant, le manuscrit B. R. 15791, fol. 201 v°, ajoute ces détails :

Ille Lovanium venit eum exercitu, sed studentes animati eum omni confusione repulerunt, quamvis pretor oppidi fuisset de favore inimici, sed non potuit efficere compactum. Amotus fuit a suo officio. 5

Relicto oppido, traxerunt versus Gemblacum. Circa villam Ponthvillam ⁽¹⁾, invenerunt reverendum patrem dictum Joannem a Pastura, priorem monasterii Gemblacensis et eum captivum constituerunt. Deinde transeuntes per pagum ..., prope castrum de Coroit ⁽²⁾, custodes illius castrum miserunt certos ictus bombarde, fixi steterunt mittentes preconem petentem quid peterent ; 10 sine responsione occiderunt tubiehinem neenon et secundum. Tunc totus exercitus eireumeinxit castrum et eogerunt eos tradere illis castrum, vita salva, quod non servarunt, quia omnes, demptis quatuor, occisi sunt. (*On note en marge* : usque ad numerum LXXXIII, fere omnes coloni divites et scabini). Castrum una cum pago combusserunt. Tunc ceperunt iter versus Franciam. 15

L'an 1541, le jour de saint Marc, à deux heures après midi, se fit une telle tempeste et orage en la Cité, par une [nuée] qui s'estant rompu vers Sainte-Marguerite où il tomba une telle quantité de pluye que l'eau dévalant impétueusement par toutes les rues de la Cité emmenoit bois, pierres et fanges en telle quantité qu'elle en emplit toutes les caves et monta si haut qu'elle fut 20 sur le grand autel de Saint-Séverin, en sorte que plusieurs rues en furent empêchéz. (*Manuscrit 38, p. 16.*)

1542.

L'an 1542, le Ture fit réparer et fortifier Hierusalem la saine cité, plus [belle] que n'avoit esté auparavant. L'an mesme, vint ung hérault en Liège de 25 par le roy de France demandant amende et réparation de la mort messire

(1) Pontillas, commune du canton d'Éghezée, arrondissement et province de Namur.

(2) Corroy-le-Château, canton de Gembloux.

Guillame à la Barbe, qui fut décollé à Treciet, comme nous avons diet ⁽¹⁾. L'an mesme, fut faict Mariembourg.

Froid et véhément hyver et long, et dura la gallée... sapmaines de long.
(*Note marginale de manuscrit 2.*)

* * *

5 L'an mesme, firent les Brabansons Mariembourg sur le pays de Liège et en furent Liégeois mal récompenséz. L'an mesme, commenchat grande guerre en pays de Jullez et Clèves et Geldre contre les Brabansons et durat jusques à l'an XLIII en mois de septembre. que l'empereur Charle retournat par deça la mer de devant Argil et gagnat l'empereur Durren et Montice et soy rendit le
10 duc de Jullé à l'Empereur (*Manuscrit 1.*)

L'an mesme, tombèrent de l'air des sauterelles en si grand nombre que l'air en estoit tout couvert, qui firent grand domaige à tous les biens de la terre.
(*Manuscrit 102, fol. 140 v°.*)

L'an mille V^cXLII, at esté assemblée unne journée des estats de l'empire,
15 afin de fair armée pour repoulser les Turques de Hongrie, ce que at esté accordé sur les estats de pais et Sainete Empire, et pour la quocte de la cité et pais de Liège, unne enseigne de gens de chevaux et unne enseigne de pitons furent eslevés et près à marcher. Mais comme la guerre estoit encommenchée entre l'empereur et le roy de France, l'armée du roy estant entrée au pais
20 de Luxemborg, conquestat plussieurs bonnes villes comme Ivoy, Damvillier, Monmédier et autres. courans le pais. D'austre costé, estoint en mesme temps gens de guerre de chevaux et piétons eslevés au pais de Gueldre par aucuns députeis et capitaine de par le roy de France. conduit par Mons^r de Lavelle et Martin Van Rossen ^a, homme de guerre. De quoy ainsy assembléz, nous estant

23 ^a Vannerosse : *manuscrit 26^{bis}.*

(1) Voir aux dépêches du Conseil privé, reg. 1, fol. 129 v°, une lettre du roi de France aux États, datée du 1^{er} novembre 1541, annonçant l'envoi de son héraut Picardie pour sommer les États de payer les indemnités dues à la maréchale de La Marek, en compensation de la mort de Guillaume de La Marek. Voir aussi plusieurs autres documents produits aux journées d'État du 14 décembre 1541, du
50 31 mai 1542 et 3 août 1542.

voisins le pais (estoit) à craindre estre surpris et follets tout autre, tellement que les estats assembléz, at esté passé de retenir les deux enseignes eslevées pour envoyer en Hongherie et avecque encor eslever force de gens pour contre-garder la cité et bonne ville du pais, et de sorte que jusque à xi enseigne ont esté eslevé et en grande diligence at esté la cité et bonne ville reforcée et bien 3 réparée de force, doublant les houx de deux costés. En ce entrefaict, Martin Van Rossen ^a et son armée passèrent la rivier près Ruremund, puis entrèrent au pais de Brabant, pillans, saccagans, brûlans ville et villages, tenant chemin vers la ville d'Anvers, et en chemin furent aucun qui prétendoient à les donner empeschement, ains furent deffais et mis en fuite par les gens Rossen ^a. Furent 10 devant la ville d'Anvers, tous bruslans et pilans le plat pais. mais la ville tient bon, car il n'avoit point de canons. Puis retirarent arrier tous brûslant et pilant jusque devant la ville de Lovaine. Laisant la ville, se sont tiré en France sans rien fair au pais de Liège. De là ceulx de Hollande, Brabant, Flandre, Hainaut et autres pais à l'empereur par dechà firent armée avecque quelque Allemans 15 pendant chemin vers France d'amont. Toutefois se sont hastivement devallé et se sont jecté et entré au pais de Julleit et Gueldre, tout despourvu, pilans et brûlans, prindrent la ville de Dure, Hinsberg, Suster, saccageans pitieusement le pais de duc de Julleit. (*Manuscrits 96, fol. 289; 97, fol. 196 v° et 26^{bis}, fol. 342 v°.*) 20

1543.

L'an 1543, auleuns conceurent ^b une traysons contre la cité, comme on disoit, à raison de quoy Raes de Lamine, Piron d'Heure (¹) et aultres furent exécuteis et mis en quartiers, touttefois si ne fut sans suspicion d'auleuns, car

^a Vannerosse : *manuscrit 26^{bis}*. — ^b machinèrent : *manuscrits 5 et 5*.

(¹) Raes de Lamine est cité dans un acte du 18 septembre 1538. (*Cartulaire de Saint-Lambert*, t. V, p. 516.) Piron d'Heure était le fils d'un ancien échevin de Liège du même nom. (Cf. DE BORMAN, *Echevins*, t. II, p. 88.) Le chef de la conspiration était Guillaume de La Marek, chanoine de Saint-Lambert et archidiacre de Brabant, dont Érard, à la fin de son règne, aurait voulu faire son coadjuteur. Voir DE CHESTRET DE HANEFFE, *Les conjurations des La Marek formées à Liège contre Charles-Quint*, 30 dans BULL. ACAD. ROY. DE BELGIQUE, 5^e série, t. XXI, pp. 684-715. On trouvera au registre 24, fol. 20, de l'Officialité la sentence rendue contre le prêtre Louis Chabot, un des principaux conspirateurs.

c'estoit une chose faicte par hayne. *Deus novit omnia*. L'an mesme, le vin fut fort chiere et n'estoit quasi en mémoire d'homme l'avoir veu si chière.

* * *

L'an mesme, du temps des guerres en pays de Jullez, y eut en la Cité grand perturbations des bourgeois quant damoyseau Guilheume de la Marche se
8 partit de la Cité, et y furent plusieurs bourgeois quarteléz et corrigéz et trois serviteurs d'un archidiaere de Saint-Lambert qui furent prins en raminant leur maistre de l'engliese et furent quarteleis. (*Manuscrit 1.*)

Chapeauville,
III, 347.

L'an mil V^{CL}LIII, lesdites gens de guerre Martin Van Rossen ^a montés par ei-devant en France au service du Roy estans advertis [destraitement] des
10 Bourgignons en pays de Julliers, avec armée [ont sorti de France] et repassé et retournés, venant par les Ardennes au secours et ayde du due de Julliers, tellement qu'en quaresme, furent armées [dressées] pour repousser les Bourgignons et par conséquence, environ les Pâques, les uns contre les aultres près de Sitters ⁽¹⁾. Les Bourgignons y furent avec Brabançons deseonfits et des occis
15 en bon nombre, avec beaucoup de prisonniers, et y laissèrent leur artillerie. Fuiants lors les gens du dueq de Julliers procédèrent plus avant et entrèrent au pays de Lembourg, Herve, Dolhen ⁽²⁾ bourgignons, pillants, saecageants et bruslans le plat pays. De ce temps couroit un bruit en Liège qu'en icelle
20 Cité. De quoy en furent aucuns exécutés, mais de ce que l'on avoit dil et mis sur lesdits séditieux, comme on disoit, il n'en fut veu nul effect ne maux contre ladicte Cité qui procédasse de ce qu'on leur imposoit. (*Manuscrit 98, fol. 53; manuscrit 55. Version plus abrégée dans manuscrits 96, fol. 289; 97, fol. 196 v° et dans 26^{bis}.*)

25 L'an 1545, fut de rechef emporté le pont d'Amereœur par les grandes eaux, qui avoit été réédifié l'an 1539. (*Manuscrit 38, p. 30.*)

L'an mesme (1545), Philippe d'Espagne, filz de l'emperenr Charles, eut en

^a Vannerosse : *manuscrit 26^{bis}.*

(1) Sur la bataille de Sittard, voir HENNE, *op. cit.*, t. VIII, p. 277

30 (2) Le pays de Dalhem.

mariage Marie, fille du roy de Portugal, et Sigismond, roy de Polloigne espouza Isabeau, fille de Ferdinand, roy de Hongrie et de Bohême.

L'an mesme, le roy d'Angleterre fit décappiter sa femme Catherine Hauvart, laquel estoit sa cinquième femme, pour sa paillardise dont il estoit remply et en fit encore d'autres décappiter, et en avoit encor d'autre répudiéz, usant de grande rudesse.

Or done, en l'an 1545, l'empereur Charles, estant retourné de la guerre d'Affricque, y aiant par fortune de mer beaucoup perdu, at fait voisle en Espagne, avec gens de guerre tennant chemin vers le pais Bas, afin donner secours. Estant en la fin arrivé en Allemaigne, où avec force de gens de tous costé est entré au pais de Julliers, possant son camps devant la ville de Dure, qui estoit reprinse et la fit fort cannoner, après grand assaut sustenus, elle fut reprinse par force (1).

L'empereur alla plus avant et vint devant Fennelot au pais de Gueldres où Martin Vannerosse, avec gens de guerres, tennoit la ville. Mais traitement at esté faiet entre l'empereur et le due de Julliers, et se retirrat le due en son païs. (*Manuscrit 26^{vis}, p. 545.*)

1544.

L'an mesme, le veille des Roys, l'empereur vint en Liège la 5^e fois ^a (2). L'an mesme, les Allemans furent à l'entour de Liège 5 ou 6 jours dont le veille de saint Jan en jung (3), ont eut grand peur en la cité, et fut criéz alarme, mais lesdits Allemans avoient au contraire aussy grand peur que ceulx de la cité. L'an mesme, rendit Monsieur de Sevenberghe aux Rivagois leurs franchieses et privilèges que le Cardinal leur avoit ostéz par leur offense, pour cause que du temps des guerres esmeus au pays de Geldre et Julléz, fut besoigne de faire

^a L'an 1544, la veille des rois, l'empereur Charles vint en Liège par la porte Sainte-Walburge la troisième fois, dont les bannis eurent rémission : *manuscrit 102, fol. 140 v^o.* — *Le manuscrit 1 ajoute* : delà s'en allat en Allemaigne pour faire concension de grand concille, laquelle n'a pas esté faiete de son vivant et loingtemps après.

(1) Cf. HENNE, *op. cit.*, t. VIII, p. 121.

(2) Sur ce troisième séjour de l'Empereur à Liège, voir *Conclusions capitulaires de Saint-Lambert*, reg. 114, fol. 59.

(3) Le 24 juin 1544.

ouvrer et fortifier à l'entour de la cité, parquoy lesdits Rivaigois furent mandeis et constrainet de venir besongner, et pour la bonne diligence qu'il firent de porter terre, et aultres ouvraiges, furent remis en leur libertéz. L'an mesme, Corneil de Berghe, évesque de Liège, résigna son éveschié au proufitez de
 5 George d'Austrice ^a lequel fut receu le jour del sainen Johan Baptist en jung, et avoit ledit Corneil régné six ans en son éveschié et avoit esté de bonne vie et fort aymé du peuple ^b et n'avoit encor nul degré de prestrise.

* * *

En l'hiver de l'an 1544, le pays de Liège fut chargé et vexé des soldats désadvoués de leurs chef, sans solde ny argent, qui vuidoient les meilleurs
 10 bourses et n'espargnoient personne, ny de sexe ny d'âge, ni de qualité et faisans milles volleries et outrages, si que le coadjuteur fit respublier les édits de la milice et commandant les armes pour en deschasser et faire sortir.

L'an 1544, n'ayant plus besoin que de repos, l'évesque se retira et se tint paisiblement au château de Huy, y attendans la fin de ses jours là où il rendit
 15 son âme à Dieu. Pendant l'administration de son évesché, il fit un édiel que les charlatans, eroches à l'huy et vagabonds de sortir de la ville, commandant aux taverniers de raporter tous les jours au mayeur les hostes et personnes estrangers qu'ils auroient ⁽¹⁾. (*Manuscrit 48, fol. 225 v^o.*)

L'an mesme, fut commencée la halle des mangons, estans bourghemestres de
 20 Liège Guilheume de Meffe de Champyon et Jehan Miche. Le peron qui estoit en la place de ladite halle fut rapporté devant Saint-Paul, en Vinave d'Isle ⁽²⁾.

La veille des Roys, Charles Quint vint à Liège. L'élu, le chapitre, la noblesse et les bourguemestres le furent accueillir à la porte Sainte-Walburge. Les bourguemestres lui donnèrent les clefs de la ville pour lui témoigner qu'ils
 25 estoient leurs vassaux. César, les ayant prises, les pendit à sa selle et estant

^a George d'Austrice, fils jadis à l'empereur Maximilien et oncle de l'empereur moderne Charle : *addition du manuscrit 1.* — ^b fort aymé du peuple : *omis dans manuscrit 7.*

⁽¹⁾ Il y eut plusieurs ordonnances à ce sujet en date du 5 janvier 1559, 54 janvier 1540, 21 février 1540, 12 décembre 1541.

30 ⁽²⁾ Sur le transfert du peron de la Goffe, voir GOBERT, *Liège à travers les âges*, t. V, p. 391. Sur la halle des bouchers, *ibid.*, t. II, p. 229.

Foullon,
II, 456.

arrivé au palais, comme il ne voyait pas les bourgmestres à raison du grand monde de noblesse qui y estoit présente, il les fit appeller sans vouloir descendre de son cheval avant d'avoir remis les clefs en leurs mains et leur dire : « Conservés à l'avenir les clefs de ma Cité avec la même fidélité et vigilance que vous les avez tenues jusqu'aujourd'hui ». (*Manuscrit 114, p. 500.*) 5

Avant de venir à la mort de l'évêque, voyons premièrement pour l'information du lecteur, ce que veut dire le cercle inférieur et westphalique dont on a toujours voulu charger le pays, non seulement lorsque l'empire a la guerre contre les Turcs, à quoi il est obligé, mais l'ont voulu aussy contraindre de contribuer pour les guerres particulières dudit empire, à quoi la Cité n'a 10 jamais voulu entendre à cause de sa neutralité, dont elle a été pour ce sujet branséatéz et logée de diverses troupes de gendarmerie, comme voirez à la suite de cette histoire. Il est donc notoire que l'empire d'Allemagne est distingué en dix cercles et chaque cercle en dix provinces ou parties, comme l'an 1542 en la journée des princes de l'empire qui se tint à Spire, comme at été ei dessus 15 dit, on accorda à Ferdinand, roy des Romains, 8,000 chevaux et 40,000 fantassins pour faire la guerre aux Turcs. Le pays de Liège suivant le cercle westphalique fut taxé, suivant les répartitions, à 180 chevaux et 400 fantassins (1), lesquelles troupes furent eslevées l'an 1542 et prestes pour partir, comme aussi les deniers furent passés et accordés pour les payer par les États du pays, 20 qui pour mémoire se répartissent comme s'ensuit : le clergé et la noblesse payent la mitant part de la taxe et les cinq quartiers l'autre part, à seavoir : le premier quartier est la Cité et banlieue; le second est le comté de Looz; le tierce est la ville de Huy avec dépendances; le quart est le comté de Moha et la Hesbaye; le quint est le pays d'Entre Sambre et Meuse. (*Manuscrit 58, pp. 24 et 25.*) 25

Le manuscrit B. R. 13791 termine ainsi le règne de Corneille de Berghes : Anno Domini M^o V^o XXXXIII^o, die xvi^a junii, resignavit et celebs permansit, malens tranquillam conditionem cum securitate quam splendidam cum discrimine. Sciebat regnum rem arduam et curarum atque negotiorum plenam. Simul, inquit ille, ista posuit Conditor mundi Deus odium atque regnum... 30

(1) A la journée d'État du 31 mai 1542, le prince-évêque, dans son message, faisait connaître qu'on réclamait au pays 150 hommes à cheval et 475 fantassins pour lesquels il sollicitait le vote d'une taxe de quatre mois romains.

Règne de Georges d'Autriche.

Confide et ama.

1544.

George d'Austrice ^a fit son entrée en la cité de Liège, le dimenche après de
5 Nostre Dame emy aoust ^b qui est le xvii^e de moys susdit, l'an 1544, entrant par
la porte de Sainet-Léonard, ayant avecques luy belle compaignie, grande et
honorable de ducqs, contes, marquis, chevaliers et aultres grands nobles per-
sonnaiges et i furent envoyéz de par l'empereur Charle einequième, auquel ilz
étoit onele, à son costé dextre le conte de Laelen ⁽¹⁾, au costé senestre le
10 conte de Sympiez ^c ⁽²⁾, et i estoient pareillement les deux bourghemaistres de
de la cité pour le temps, Guillame de Messe, dit de Champion ⁽³⁾, escheviu de
la cité, et Johan Miche ⁽⁴⁾. qui après fut maire de la cité par ledit évesque, et y
estoit plussieurs aultres jusques à la somme de huites ou neuff eens chevalx.

L'an mesme, XV^c quarante quatre, se partit l'empereur Charle d'Alemaingne
15 et s'en allat avecques son armée à Lucemboureh, que les Franchois tenoient,
et fut regaingnée, et de là s'en alla devant Saint-Desir ⁽⁵⁾, où le [bon] ^d princee
d'Orenge fut tiré mort et i demoura grand nombre de gens de l'empereur.

^a fils naturel de l'empereur Maximilian : *add. des manuscrits 3 et 5.* — ^b Le manuscrit 5 donne
erronément l'an 1543. Le manuscrit 8 fixe par erreur le dimanche après l'Assomption au 16 acût.
20 — ^c Sympiez, *texte donné dans une correction marginale au lieu de Sainet-Piez dans le manuscrit 2.*
— ^d Ce mot est ajouté dans les manuscrits 3 et 5 et omis dans 2, 6 et 8.

(1) Charles de Lalain, qui obtint à 13 ans un canonicat au chapitre de Saint-Lambert, puis
l'archidiaconé de Hainaut. En 1528, il abandonna tous ses bénéfices ecclésiastiques pour épouser
Marguerite de Croy, dont il eut douze enfants. Cf. DE THEUX, t. III, p. 59.

25 (2) Michel de Croy, seigneur de Sempy.

(3) Guillaume de Mecffe dit de Champion. Cf. DE BORMAN, *Les Echevins*, t. II, p. 125.

(4) Jean Miche. Voir DE BORMAN, *Les Echevins*, t. II, p. 465.

(5) Saint-Dizier. Sur la défense de cette ville, voir HENNE, *op. cit.*, t. VIII, p. 176.

* * *

Et y estoit l'empereur Charles en propre personne, avec plusieurs nobles princes et grands seigneurs, entre lesquels à une assault, d'ung coup d'artillerie fut atteint le preu et vaillant prince d'Orange dont au tiers jours mourut, que Dieu absout son âme, car s'il eust vescu son eage et continué ses nobles entreprises, il eust faiet grand profit au pays et à son prince. Le siège tenu par 3
bonne espace, la ville se rendit par composition et fut mis en mains de l'empereur et ses gens d'armes. (*Manuscrit 27.*)

L'an mesme, a esté une deffaite des gens de l'empereur près Carignan dont Petro Colona, lequel en estoit le capitaine de la ville, par François de Bourbon, conte d'Anguien, lieutenant général pour le roy de France et gouverneur de 10
Piedmont, frère puisué de mons^r le duc de Vendosme, et fut ladite ville rendue par composition par ledit Petro Colona et autres capitaines allemans et espagnols, et fut la bataille du 14^e d'apvril 1544, lendemain de la Pasques

L'an 1544, fut un conflit fait près de Brenne où le duc de Brunswick et son filz farrent prisonniers. (*Manuscrit 26^{bis}, fol. 544 v^o.*) 15

1545.

L'an 1545, fut commenchié le mur au long de la rivière de Meuse en la cité, dit présentement la batte al gouffre (1).

* * *

L'an 1545, fut commencé de bâtir la batte depuis la goffe jusqu'au lieu communément nommé Hongrée qui étoit un lieu orde et sal, y ayant des grandes 20
fosses comme à un golphe, où sont à présent édifiées plusieurs belles maisons. Puis fut achetée la place qu'on nomme *bas aas*, *boyard* ou *bayaz* (2) pour la somme de 402 florins. L'an mesme, fut commencé de bâtir la porte de Sainte-Walburge avec le grand et fort boulevard tout joindant icelle, qui est un beau bâtiment à la façon de ceux d'Anvers (3). (*Manuscrits 58, p. 50; 60, 25
fol. 69 v^o; 61, fol. 196; 62, fol. 200 v^o.*)

(1) Sur la Batte et Hongrée, voir GOBERT, *Liège à travers les âges*, t. II, p. 144, et t. III, p. 262.

(2) Sur la signification de ces mots, voir GOBERT, *op. cit.*, t. II, p. 159.

(3) C'est en 1545 que ces travaux furent exécutés. Cf. *Cartulaire de la Cité*.

L'an 1545, fut sy sec esté que dedans saize sepmaines, il ne pleu point en plusieurs lieux et morurent plusieurs de soif. Et après régna une grande et contagieuse courante, et en autres lieux grande pestilence. En Portugal, en Espagne, estoit sy cher temps que plusieurs morurent de faim. (*Manuscrit 8*
5 *et note marginale du manuscrit 2.*)

On commença le mur ou quay contre la Meuse au lieu condit vulgairement la Batte. La structure de la maison du poid de la ville, autrement la Grande halle fut aussi commencée. La pierre marquée des armes de l'Empereur, de George d'Autriche et de la Cité au frontispice de la Boucherie fut édifïée cet an
10 dans la place dite communément Verkeecour ⁽¹⁾ [comme porte la pierre de son frontispice, montre expressément que l'AN XV^cXLV FUT ÉDIFIÉ CET ÉDIFICE]. (*Manuscrit 112, p. 555.*)

L'an mille V^cXLV... pendant que l'empereur estoit en France, et le roy d'Engleterre devant Bolloigne, environ le saint Jehan, certaines gens de guerres
15 de chevaulx et de piédz estoient d'Allemaine descendu et séjournoient par faulte d'argent, les chevalcheurs vers Herves, les pitons en Hesbaingne en ung lieux ou environ près Liège, mengans les paysans, et estoient assenbléz pour l'empereur ou Englois, mais argent ne couroit point. De quoi ayant intention de surprendre quelque ville pour leurs intérêt, se montroient quelquefois quelques
20 signes. Enfin les gens du pais se commenhèrent à irriter, dont aucuns gens de guerre furent secrètement occis ⁽²⁾. Et ainsi chascun estoit sur sa garde, tellement que une nuit, vers Sainte-Walburge hors la port, les gaitz tant des Allemans que de part la cité se trouvant les uns les autres, cieulx qui estoient hors de part la cité vindrent à esmonvoir le gait de la porte, tellement que par
25 conséquence, attendu que les Allemans s'estoient monstré en armes, il fut ung peu après minuïete crié aus armes, la clouche sonnans et tambourins, mesme le corne de Saint Lambert, et chascun sur le pied vitement aux murailles et autres en marchiet, et messagier vers la chastilerie de Franchimont, qui

(1) Sur l'origine et la situation de cette place, voir GOBERT, *op. cit.*, t. V, p. 553.

50 (2) Cf. Cri du perron, du 12 novembre 1545 qui invite les auteurs du tumulte excité dans la ville et qui causa la mort d'un soldat allemand, à se faire connaître dans les trois jours. *Mandements et Cris du perron, 1545-1548*, fol. 20 v^o et plus loin *Chronique de Hesdignout*.

incontinent furent prest, et en marchant et venant, une partie vindrent de nuit en armes en aides, suivant les coustumes de la cité. Et lors les paissans et communaltez et meseontens estoit délibéréz de surprendre de nuit et par embuschement les gens de guerre. Mais vindrent en ces entrefaite nouvelle que argent estoit venu pour les piétons de part l'empereur et pour les chevalier du 5 costé des Ainglois. Ainsy les entreprise lessié, marchèrent incontinent non toutefois sans aucuns d'eux estans auparavant demouréz derier. En ceste année, on besoingnoit à la batte allant derier Saint-Johan vers Hongherie. (*Manuscripts 96, fol. 290 v°; 60; 97, fol. 198 v°.*)

Or de ce temps que l'Empereur estoit entré en France et le roy d'Angleterre 10 pareillement, furent assemblés gens de chevaux allemands à la charge dudit empereur et du roy d'Angleterre. Lesquels marchèrent avant jusques à ce qu'ils soy trouvarent vers et allentour de la Cité, comme vers Herve encha et en Hesbaingne, et pour faute d'argent, ne marchèrent avant, ainsy demeurant longtemps mengeants et beuvants sur le bon homme. Les gens en commencèrent 15 à estre mal content pour les maux qu'ils faisoient, à cause qu'ils se payeroient ou pourroient saccager et piller aucuns; on at ordonné faire bonne garde et aucuns d'iceux furent occis et destruiets parmy les champs et aultres battus et blessés. Et furent tellement les affaires mennées que, s'estant les Allemans monstrés en armes vers Sainet-Wabeux, du costé de la justice fut crié aux 20 armes, la cloche touché et tamborins estoient battants et sonnat mesme le corne, dont chascuns estants sur les pieds tant aux murailles que au marché; néantmoins ce ne fut rien. Après furent incontinent mandés ceux de la chastelerie et vindrent bien diligemment. Lors fut la communauté et aussy paissants esmeus tellement que on prétendoit par embusche et par subtilités, 25 faire à iceulx outrages et le tout estoit advisé de ce faire de nuit, à quoy bon nombre de gens estoient délibérés. Mais ainsi comme ces choses se demeuroient, viendrent nouvelles que l'Empereur avoit retenu les piedtons et les Anglois les chevaucheurs, qui receurent argent et marchèrent. Ainsy furent les entreprises délaissées et non sans qu'aucuns d'eulx soient demeurés derier... (*Manu- 30 scripts 52, fol. 529 v° et 98, fol. 54 v°.*)

1546.

L'an 1546, tomba la tonnoire à Maline sur une grosse et puissant thour, où estoit la provision de pouldre de canon, et artelleries en grande quantité, tellement que la thour fut abattue et ne demourra un seul pierre jusques au
 5 fondemens, mesme l'eau des fossés fut toute perdue, et furent plus de
 300 personnes tués; trois jours après, sortit ung homme hors d'une cawe, demandant si le monde duroit encore ⁽¹⁾. L'an mesme, fut grande famine au pays et eité de Liège ^a et aux pays circumvoisins. parquoy fut faicte visitation
 10 peron à certaine pris, qui ne dura gaire, car on vendoit le stier de wassen
 quattres florins et cinq aidans, et le muyds d'espeaulte quinze florins, et estoit encore es aultres pays plus cher ⁽²⁾. L'an mesme, fut le bouloire et la porte de Sainet-Walburge commenché et achevé l'an XV^{CLII} ⁽³⁾.

Chapeauville,
III, 355.

* * *

En ce temps, arriva à Liège l'empereur par batteau venant de Maestricht, où
 15 il fut honorablement receu, puis tira en Allemagne. (*Manuscrit 38, p. 56; manuscrits 28 et 52, à la date de 1547.*)

L'an mille V^{XLVI}, at esté entrepris et commenehet ung baluert à Sainte Walburge ⁽²⁾, où soloit estre la ville porte. En dit an, avoit esté l'empereur à

^a et très grande cherté de grains en France : *note marginale du manuscrit 2.*

20 (1) Cf. HENNE, *op. cit.*, t. VIII, p. 211.

(2) Ainsi qu'il arrive toujours en temps de famine, les édits réglementant le commerce des grains se répétaient sans cesse. Cf. ordonnances du 19 mai, 18 juin, 10 septembre, 15 octobre, 30 octobre, 5 novembre 1546. Le prix des grains actés par les records des échevins de Liège sont beaucoup plus modérés : le 6 mars 1546, le muid d'épeautre avait coûté 8 florins 8 aidants, le stier de seigle
 25 43 aidants, et le 27 novembre les prix étaient respectivement tombés à 6 florins 10 aidants et 52 aidants. N'oublions pas que ces mercuriales des échevins sont des moyennes de prix, tandis qu'un chroniqueur notera toujours le prix le plus élevé atteint. A Utrecht, l'année de famine fut 1545. Cf. *Tabellen van marktprijzen van granen te Utrecht, in de jaren 1595 tot 1644* dans les VERBAND. DER KONINK. ACAD. VAN WETENSCH., 2^e recks, v. 5.

50 (3) Voir la note 3 de la page 416.

Liège et at esté érigié la halle des mangons, ear auparavant chaseun vendoit en sa maison. (*Manuscrits 96, fol. 291 v°; 97, fol. 199 v°; 28 et 52 à la date de 1547.*)

L'an 1546, fut l'église delle Vaux Nostre Dame consacrée. (*Manuscrit 102, fol. 142 v°.*) 5

1546, Franfort prins par le conte de . . . en nom de l'empereur en moys de décembre. (*Note marginale du manuscrit 2.*)

1547.

L'an 1547, [le dernier jour de mars, mourut Francois de Vallois, roy de France, et son fils] Henry de Vallois, seconde de ce nom, fut coronnéz roy de 10 France à Reims, le 26^e de juillet.

* * *

L'an mesme, le 26 de juillet, fut Henry, fils au roy François de France couronné à Reims et à son couronnement furent jettées 1000 pièces d'or et 2000 d'argent à l'effigie du Roy. (*Manuscrits 96 et 97; 28 et 52; 26^{bis}, fol. 550.*) 15

L'an 1547, fut enclos de pierre de taille le beau pareque sur les cloistres de Saint-Lambert devant la croix de laiton ^a, qu'on dist présentement beau portailhe. (*Manuscrits 62, fol. 200 v°; 52, fol. 550; 60, fol. 67 v°, à la date de 1546; 38, p. 50, à la date de 1543 et à la date de 1547, p. 57; 28, p. 586; 96, p. 292; 97, p. 199 v°.*) 20

L'an mesme, fut le boulevard à la port nouvelle commeneé à Sainte-Walburge et achevé l'an XV^{CL}I. (*Manuscrit 28, p. 585.*)

Alors estoit encor continuant le concille de Trente. L'an mesme, trespassa Henry, roi d'Angleterre et la femme de Ferdinand, roy de Hongrie et fut un édict fait en Allemaigne que toutes gens de guerre estans au service d'aucuns ²⁵ princes estrangers se retirassent sur peine de perdre corps et biens. Et furent les mandements par tous les villes principales d'Empire affichés.

^a à la croix de l'attei : *manuscrit de la Chronique de Hesdignoul.*

Après le trespas du roy Henri d'Angleterre, fut roy Edouard le jeune. (*Manuscrits 28, p. 386; 96, p. 292; 97, fol. 199 v^o et 26^{bis}, fol 350.*)

L'an même 1547, l'empereur Charles Quint renouvela l'establisement des 14 bandes d'ordonnances du pays bas, chacune de 50 lances, dont les chefs et capitaines étoient tous de grande noblesse. La première fut donnée au duc d'Arschoot; la seconde au prince d'Orange; la tierce au comte d'Egmont; la quarte au comte de Hornes; la quinte au comte d'Arenberg; le sixième au marquis de Berghes; la septième au comte de Mansfelt; la huitième au comte d'Awaz; la neuvième au comte de Bossut; la dixième au comte de Hostrate; la onzième au comte de Montigny; la douzième au comte de Berlaymont; la treizième au comte de Megen; la quatorzième ... (1). (*Manuscrit 58, p. 58.*)

1548.

L'an 1548, le septiesme jour de novembre furent tous les abbéz et doyens del diocèse de Liège mandéz, et leurs fut proposée la sentence et conclusion du concille d'Allemangne (2), auquel ils consentirent, mais ilz ne fut pas si tost publié.

*
* * *

En avril, saison telle froidure qu'en longtemps on n'avoit veu la pareille et neigat en la bonne sapmaine et le jour de Pasques plus qu'il n'avoit faict au long de l'hyver. (*Manuscrit 2, note marginale.*)

L'an 1548, l'empereur est retourné en Germanie en ses pays bas, ayant accordé à Ausbourg le décret qu'on dit luthérien. Et furent forgées aucunes lettres de privilèges pour eieux de Braibant et aueuns autres subjects audit empereur (3).

(1) Philippe III de Croy, duc d'Aerschot; Guillaume de Nassau, prince d'Orange, cousin de René de Nassau, tué au siège de Saint Dizier; Lamoral, comte d'Egmont; Philippe de Montmorency, comte de Hornes; Jean de Ligne, comte d'Arenberg; Jean de Glymes, marquis de Berghes; Pierre-Ernest, comte de Mansfeld; Jean de Hénin-Liétard, comte de Boussu; Antoine de Lalaing, comte de Hoogstracten; Florent de Montmorency, baron de Montigny; Charles, comte de Berlaymont; Charles de Brimeu, comte de Meghem.

(2) La Diète d'Augsbourg.

(3) La transaction d'Augsbourg qui constitua les Pays-Bas en un seul cercle d'Empire. Cf. H. PIRENNE, *Histoire de Belgique*, t. III, p. 437.

Audit an, M^r de Vendosme ⁽¹⁾ a espousé la fille de Navar. (*Manuscripts 28, p. 386 ; 96, p. 292 ; 97, fol. 199 v° ; 26^{bis}, fol. 350.*)

1549.

L'an XV^CXLIX, fut le mur et porte à pont d'Avroit commenché de pierre de Namur ^a. 3

*
* * *

L'an 1549, fut commencée la muraille et la porte d'Avroy jusqu'à Rolland Gouffre ⁽²⁾. (*Manuscrit 43, p. 745.*)

L'an mille V^CXLIX, at esté érigié et fais au loing contre la fontaine de Saint-Lambert nouveaux murailles de la cité, joindant à Meuze avec une nouvelle porte au pont d'Avreut et derier les murailles. L'an 1549, fut faiete la neuve 10 porte de Sainte-Walburge. L'an mesme. Philippe, princee d'Espagne, est arrivé à Bruxelles, estant illec l'empereur son père. Et pour sa première venue et nouvelle entrée, fut receu honorablement et aussi de ville en ville fit son 15 entrée. Entre lesquelles villes la ville d'Anvers l'a receu avec magnifiques triomphes et très grand despens et luy ont chacune d'icelle fait serment et homage. L'an mesme, at esté faiet le bolevard du pont d'Avroit avec le mur au long de la Meuse tirant vers les Boggarts, et fut la vielle muraille par conséquence remparqué. (*Manuscripts 28, 52, 96, fol. 296 ; 97 ; 26^{bis}, fol. 550 v°.*)

Chapeauville,
III, 362.

L'an mesme, Catherine de Medicis at esté couronnée royne de France et est trépassé le pape Farnèse, aagé de 90 ans. Après luy a succédé à la dignité 20 papale Jules 3 de ce nom. (*Manuscripts 102 et 26^{bis}, fol. 350 v°.*)

L'an mesme, au pais de Carinthie en Allemaigne, par la volonté de Dieu, est tombé grande quantité froument, six lieues loing. (*Manuscrit 26^{bis}, fol. 550 v°.*)

^a en pierre de taille : *manuscripts 3 et 5. Le manuscrit 38, p. 40, reporte à l'année 1551 cette 25 construction.*

⁽¹⁾ Antoine de Bourbon.

⁽²⁾ Voir GOBERT, *op. cit.*, t. II, p. 91, et t. V, p. 247.

1550.

L'an 1550, le 5^e jour de moys de juillet ⁽¹⁾, furent assemblé les estats du pays et aulcens aultres ensuyvant, où fut concludz et ordonnée aulecuns constitutions, ordonnances et réformations, tant en la court spirituelle que
 5 temporelle ⁽¹⁾.

* * *

Endit an, ont esté érigié et fais au loing, entre la fontaine de Saint-Lambert nouveaux murailles de la Cité joindant à Meuze, avec unne nouvelle porte au pont d'Avreut ⁽²⁾ et derier les murailles par conséquence remparqués. (*Manuscripts 96, fol. 296 v^o, 97, fol. 200 v^o.*)

10 L'an XV^{CL}, fut tenu ung concille provinciale en l'église de Liège, où furent présents tous les prélats de pays et diocèse de Liège. (*Manuscrit 2 en note marginale.*)

L'an susdit, fut achevé l'enelos de la place verte sur les encloistres de Saint-Lambert, qui a été démolí et pavé quand Ferdinand de Bavière surprit
 15 la Cité. (*Manuscrit 45, p. 745*) ⁽³⁾.

L'an 1550, l'évesque voulut faire payer l'oeil de mollin, asceavoir sur un stier de grains un aidant, mais les xxxii mestiers ne l'ont point voulu passer ne accorder. L'an mesme, en fin de juillet, fut faiete une journée du pays en la Cité où fut remonstré par l'évesque et ses complices pour avoir le dixième
 20 denier de tous les biens en pays de Liège, dont en fut grande murmuration faiete et les xxxii mestiers ne le voulurent point passer ne accorder. (*Manuscripts 1 et 27.*)

Mais ils esleurent ung des bourguemaistres de la Cité et trois bourgeois pour

(1) Voir le registre des Journées d'État, État noble, reg. 1 et 2, fol. 37 v^o. La proposition du
 25 prince-évêque soumet à l'avis des États les points suivants : réformation de l'officialité et des cours séculières; vote d'un donatif de 12,000 florins; approbation des comptes de 1542 à 1545; projet de mandement pour la protection des forêts. Il n'est donc pas question de la création d'un impôt sur les grains, dit œil du moulin ou de l'impôt du x^e denier dont parlent certains manuscrits.

(2) Voir note 2 de la page 422.

50 (3) Cf. GOBERT, *Liège à travers les âges*, t. V, p. 542.

aller à l'empire pour seavoir ce qu'il estoit de faire, et quand ce fut, tout ce passat et on ne fist plus d'instance. Par quoy les émonateurs en furent tous camus, car ils n'eurent moyen de faire leur bourse. (*Manuscripts 27. 54 et 56.*)

L'an mesme, fut une commotion et perturbation en Liège entre les bourgeois pour une gabelle ou taille qu'on nommoit l'œil du mollin que l'évesque, avec plusieurs aultres conseillers, vouloit lever des bourgeois, mais les trengte deux bons mestiers ny voulurent oneque consentir, mais plus tost tous mourir. (*Manuscript 27, fol. 324.*)

L'an mesme, ont esté passées et approuvées du Saint-Père le pape les réformations de la cour spirituelle de Liège par le consentement de nostre révérendissime évesque de Liège qui les at aussy confirmé et aussi certaines confirmations à la loy du pays, approuvé et mise en garde ⁽¹⁾.

Audit an, furent veues au pays de Saxe, 3 soleilles et 3 lunes au firmament. (*Manuscripts 28 et 52.*)

L'an 1550, furent faites les clefs magistrales de Liège d'argent qui auparavant n'estoient que de fer. (*Manuscript 58, p. 40*) ⁽²⁾.

L'an 1550, l'empereur avec son fils s'en alla en Allemangne et les princes et estats assemblés tindrent journée sur divers affaires tant de la religion que d'anmasser une péecule pour deffendre la république.

L'an mesme, fut un édict faict par l'empereur contre les Luthériens et une inquisition rigoreuse, contenant plusieurs poinct avec grand guerdon aux accusateurs, dont plusieurs marchant furent en la bransle.

La ville de Boulongne a esté rendue au roy Henri de France par le roy Edouard d'Angleterre par appoinctement.

Le roy de France ayant envoyé quelques siens nobles françois en Italie en ambassade, ils furent prins et occis vers Milan. De quoy le roy Henri de France irrité fit instance et doléans vers l'empereur de l'outrage à luy faict. Et voyant qu'il n'en avoit assez tost les raison, fit tenir et prendre quelque nombre de naviere venants d'Espaigne plenes de marchandises et puis les sequestrèrent

⁽¹⁾ Voir *Recueil des Ordonnances*, 2^e série, t. I, p. 489. Mandement du 25 janvier 1551.

⁽²⁾ Sur les clefs magistrales, voir la notice de DOCKÉE, dans *B. I. A. L.*, t. XV, p. 559, et GOBERT, *op. cit.*, t. I, p. 119, n. 3.

pour par ce moyen avoir raison de ses ambassadeurs prins et occis. (*Manuscrits 28 ; 96, fol. 296 v° ; 97, fol. 200 v° ; 26^{bis}, fol. 550 v°.*)

L'an 1550, au temps de George d'Autriche, évesque et prince de Liège, arrivat une chose de mémoire et digne de remarque. que on at jamais plus
 5 veuz ni ouij parler de plusieurs siècles, à seavoir que y survint unne pluive par laquelle il tomba du bléz en aucuns endroits de l'Europe, l'espesseur de deux doigts, chose vrayment bien digne de mémoire. (*Manuscrit 45, fol. 289.*)

1551.

L'an 1551, environ l'ascension, vouloient en Hasbaing et pays de Brabant
 10 auleunes mouches nommées en nostre langaige « marteau de diable », ayant quattres aeilles, en si grand nombre qu'elle donnoient ombre contre le soleil, et en volant ensemble, tirèrent vers le pays de Lorraine et delà en Allemangue, comme on disoit. L'an mesme, commença la guerre entre l'empereur Charle et le roy de France, qui fut fort véxément et à cause de ce fut chier temps.

* * *

15 En ce temps, furent faits des règlements et ordonnances sur les biens des Pauvres en Isle. (*Manuscrit 58, p. 40.*)

Endit an, l'on at heu les grains comme frument et wassent à hault pris au pays de Liège et là enthour ⁽¹⁾. (*Manuscrits 96, fol. 257 et 97, fol. 201.*)

1552.

20 L'an 1552, le 25 de may, se reneotrèrent deux nuée, tellement qu'elles rompirent deseur la maison de Cornelhon près des Chartreux. hors la Cité de Liège, dont sortit si grande abondance d'eaue, au lieu de Weis, que la maison de

(1) La valeur des blés notée par les records des échevins de Liège pour cette année n'est cependant pas fort élevé. Le stier de froment se paya, comme en 1550, vers 44 aidants jusqu'au 29 août.
 25 Il haussa jusque 66 aidants à la fin de novembre et ce renchérissement dura jusqu'en 1557.

Beurepaire lhors nouvellement édifiée fut menéz bien long arrière de son lieu, puis renversée par l'impétuosité de l'eau, la chambrière fut tuée, la dame de la maison tellement froissée que peu de jours après morut, grande partie de la montaigne deseur ladiete maison tombit. Item auleuns viviers du couvent de Robermont dessoubz le boys, qui avoit peu de temps auparavant, comme 5 on disoit, cousté 1400 ou 1500 Carolus à faire, rompirent et furent tous les poissons perdus. La maison d'un lattre de Cornilhon près la bergerie fut renversée et démolie, tellement qu'à grand paine y demoura une pièce de boys enthiere, grande partie de la montaigne depuis la maison de Cornilhon jusques au grand chemin tendant vers Robermont, jusques au boys vers Juppille tombit 10 avecques plussieurs arbres; mesme un gros pierre ronde qui estoit audit chemin fut menéz bien long arrière de son lieu, ce que n'eussent peu faire dix hommes. L'an mesme, le 12^e du moys de janvier, entre diex ou onse heures du soir, fut en la eité grande tempeste de tonnoire, eselitre et pluye; le jour après, fut si grande inundation d'eane, après de la mer, tellement que plussieurs 15 bonnes villes, villaiges, plaees et bourghes, furent noyées et perdus en Zélandre et à l'enthour; mesme en la eité de Liège, où plussieurs arbres tombèrent pour ce que la terre estoit trop destrempée et molle, et n'estoit en mémoire d'hommes l'avoir veu si haulte et si grand Meuse. Le 4^e du moys de juillet ^a ensuyvant, Guillaume, bastard de Horion (1), qui avoit en garde la plaee et forteresse de 20 Buillon et l'avoit bien gardéz l'espace de trente ans, le livra à M^r Robert, seigneur d'Ésdain (2), son corps et ses biens avecques ses compaignons de guerre qui estoient illee saulff; demourant tout l'admonition en la plaee, à raison de quoy fut prins en chemin par ses gens mesme, et amenéz en

^a le 24^e de juillet : *manuscrits 5 et 5*.

(1) Guillaume, bâtard de Horion, prévôt et capitaine de Bouillon, prévôt de Revogne. Sa veuve revendiqua dans la suite les biens qui avaient été confisqués par jugement des échevins de Liège et obtint gain de cause devant la Chambre Impériale. Cf. les dossiers 1119 et 1120 de cette Chambre, aux Archives l'État à Liège.

(2) Robert IV de La Marck, seigneur de Sedan, dit le duc ou le maréchal de Bouillon. Cf. DE CHESTRET, 30 *op. cit.*, pp. 175-179.

Liège^a. La date est contenue en ces quatre vers, composés par maistre Jacques Boulongne⁽¹⁾, greffier de la cité de Liège^b :

LasChe CoUraige en HorIon
feIt aUX franChoIs rendre BoUII.Lon.
5 en MoIs JULet prends qUattre et as,
sa date entière troUVeras.

* * *

L'an XV^cLII, le viii^e jour de janvier⁽²⁾, fut encor une journée du pays de Liège, où fut remonstré par l'évesque qu'il falloit faire argent pour eslever iii enseignes de piétons et une enseigne de chevauteur, qui furent loing temps
10 en garnison en la Cité. (*Manuscrits 1 et 27.*)

L'an mesme, fut Robert de Berghe esleu coadjuteur de Georges d'Austrie.

L'an mesme, les bourgeois faisoient ouvrer à leurs despens aux fossés et remparts vers la porte de Saint-Léonard. (*Manuscrits 96, fol. 295; 97, fol. 202 v^o et 28.*)

15 En ceste mesme année, at esté faiet un grand oraige de grosses pluies rompant impétueusement ung peu de là le pont d'Amereourt, Robertmont vers le Chartroux et ung peu plus avant vers les boix, telement qu'il fist très grands maux, rompans et abbatans arbres, maisons et aucuns occis et pérís. conduisans par force les cailloux, pierre en héritaiges par grans mons. (*Manuscrits 96,*
20 *fol. 295, et 97, fol. 202 v^o.)*

L'an mesme, le 21^e septembre, grésil en la Cité. (*Manuscrit 102, fol. 145 v^o.)*

L'an mesme 52, fut le boulevereque de la porte Saint-Léonard et les murailles achevés de pierres de Namur. (*Manuscrit 54, fol. 240.*)

25 En ce temps, l'empereur Charles Quint étoit en Allemagne avec une puissante

^a avec son fils, lieutenant et escrivains de la place et furent mis en prison : *manuscrits 1 et 27.*

— ^b du conseil ordinaire : *correction marginale du manuscrit 2.*

(1) Sur Jacques de Boulogne, voir p. 594, n. 1.

(2) Voir Journées d'État du 8 janvier 1552, reg. 1, fol. 42.

armée de 14 à 15 mille chevaux et plus de 50 mille fantassins sous prétexte de faire la guerre aux Luthériens. tâchoit de s'assujettir toute l'Allemagne et les princes d'icelle. Ce qu'ayans reconnu, ils appellèrent le roy de France à leurs secours, lequel y alla avec une puissante armée, passa outre le Rhin jusqu'à la ville de Wissembourg où lesdits princes l'envoyèrent remercier, disant qu'il n'étoit nécessaire de marcher plus outre, qu'ils étoient d'accord avec l'empereur qu'il leur avoit accordé l'intérim de vivre suivant la confession d'Ausbourg, les remerciant de ses peines. A quoi le roy Henry second répondit qu'ils s'avisassent à ne perdre leurs libertés qu'ils avoient recouvert par la crainte que l'empereur avoit eu de sa venue et alors qu'ils auroient besoin de son aide, qu'il n'épargneroit rien pour les secourir. 10

Ce qui causa que ledit roy de France, l'an 1552, en retournant d'Allemagne, entra avec son armée dans le pays de Luxembourg où il prit nonobstant les forces du comte de Mansfelt, lors gouverneur dudit pays, les villes et places de Roidemarc, Mont-St-Jean, Solieure, Damvillers, Ivoys, Montmédy, les châteaux de Lumes qu'il fit raser, celui de Trélon qui fut démoli, celui de Gaion qui fut bruslé avec plusieurs autres. Comme fut aussi le fort château de Bouillon qui domine les Ardeunes qui fut rendu par Guillaume, bâtard de Horion, sans attendre aucun assaut, bien qu'il eût tenu la place plus de 50 ans, lequel fut rendu ou donné du roy à Robert de la Marek, seigneur de Sedan qui prétendoit lui appartenir, non sans soupçon de trahison. Car ils eurent tous la vie et les biens sauvés et toute l'ammunition demeura en la place, à raison de quoi ledit Horion fut saisi de ses gens même et ramené à Liège où il fut décapité (1). La date... (*Manuscrit 58, p. 41.*) 20

1553.

23

L'an 1555, le 15^e de mois de marce, en vinave d'Isle en Liège, en la paroche Sainct Adalbert, une chatte produiet ung chat, qui avoit huit piedz, quattres oreilles, deux queues, ung teste et deux yeulx, mais ilz morut inconti-

^a Le 25^e jour de mars : *manuscrits 3 et 5.*

(1) Sur cette campagne de Lorraine et la prise de Rodemach, Mont-Saint-Jean, château de Soleure, Damvillers, Yvoy, Montmédy, les châteaux de Lumes, de Trélon, de Glajon et de Bouillon, voir HESSE, *op. cit.*, t. VIII, p. 112, et t. IX, pp. 215-241.

5 nent. Le 15^e de moys d'avril, Guillaume, bastard de Horion, eut la teste tranché
 sur ung eseanfaut au marchié de Liège et fut son corps porté aux Augustins et
 enterré devant l'auteil Sainct Augustins, où ilz avoit ordonné tous les jours
 une messe, assignant aux convent rentes à eeste fin; tous ses biens furent
 10 s confisqueis et son fils qui estoit docteur ^a de Monseigneur de Liège, morut
 à Andenne, de tristesse, où il estoit arrestéz ^b. L'an mesme aux moys d'octobre,
 une feme natiff de Theux, pays de Franchimont, ayant esté mariée à ung
 home de bien et vescu avecques luy honnestement sains auleun reproche,
 l'espace de 20 ans et plus, et eut de luy plusieurs enffans, se vint accuser à la
 15 justice de lieu comment avant [qu'elle eusse] estéz mariée, elle avoit eu de deux
 hommes successivement deux enfans lesquelles elle avoit occis seerètement, et
 de ee elle ne s'avoit oncques confessé, jusques à pasque lhors précédent, et ledit
 euréz ne luy avoit point volu donner absolution, disant qu'il n'estoit de ee puis-
 sant, ainsi convenoit qu'elle morust par justice, parquoy elle requist justice
 20 13 d'estre exécutée et mise à mort selon ses mérites. De telle accusation la justice
 fut fort esmerveillié, et euidoit on qu'elle fust folle ou touchié de quelque fièbvre
 ou aultre maladie, telement que on le garda quelque temps pour veoir si elle
 ne changeroit propos, ce qu'elle ne fit, mais persévéra en son accusation,
 parquoy elle fut exécutée, premier plantée en terre, puis terrée hors et pendue
 25 à une forehe, où le corps ne fut longtemps. à eause de ses amys, et pour la
 bonne repentance qu'elle avoit eu. L'an mesme, la saison de l'esté fut fort
 ehaude et seiche, telement que les eaves, principalement la rivière de Meuse, fut
 en Liège si basse qu'on ne l'avoit jamais veu en si petit estat. L'an mesme,
 fut Hedin et Térovaïne prins par l'empereur Charle, soubz la charge de Philib-
 25 bert, duc de Savoye et fut Térovaïne ⁽¹⁾ de toute arruiné, comme contient
 ce vers :

MorInI DeLetI.

^a médecin : *manuscrit 1*. — ^b genre : *manuscrits 27 et 34*. — ^b au mois d'octobre : *add. des manuscrits 8 et B. R. 15791*.

30 (1) Sur la prise de Hedin et Thérovaïne et sur Emmanuel-Philibert, dit Tête de fer, duc de Savoie, voir HENNE, *op. cit.*, t. X, pp. 1-65.

* * *

L'an mesme, furent eslevées quatre compagnies de chevauleurs ^a pour garder la Cité et bonnes villes de pays de Liège. Lesquels furent entretenues jusque à tant que l'empereur Charle retournat d'Allemagne et s'en allat mettre le siège devant la ville de Metz en Lorraine, que le roy de France avoit prise avec intelligence d'auleuns bourgeois de la ville. Et l'empereur y campat avec 5 une armée de plus de cinquante milles hommes sans y rien faire, à cause de la trahison que le due d'Albe luy avoit faict. dont l'empereur y perdit beaucoup de gens, par quoy il fut contraint de lever le siège, mais le due d'Albe print incontinent la fuitte et s'en alla en un pays estrange où il y demeura plusieurs années, que on ne seavoit s'il estoit mort ou vif ou s'il seavoit 10 destruiet, dont il fut cause que ⁽¹⁾ beaucoup de bons et vieux soldats y laissèrent la vie sans combattre.

L'an mesme, fut eneor remonstré aux bourgeois en chapitre de Saint-Lambert comment l'évesque derechef demandat le dixiesme denier de leur biens, ce que ne fut point accordé. Et pour avoir un autre moyen pour luy faire argent, 15 luy fut dit par son privé conseil qu'il eust à faire édifier un coffre qui fût fermé avec trois serrures, lequel coffre fut mis en la chapelle de Saint-Lue dedens les encloistres Saint-Lambert. Et fut fait un mandement à un chacun tant par la Cité de Liège que des bonnes villes et villaiges du pays de Liège qu'ils eussent à venir apporter une pièce d'argent audit coffre, un chacun selon 20 sa puissance et faculté. L'on famoit que ce coffre estoit mis pour résister à la puissance des Turq, par quoy beaucoup de gens de bien, pensant faire œuvre de charité, raportoyent de tout quartier argent et le mettoyent dedens le coffre, et chacune bonne ville et villaige apportoit sa cote; mais Dieu scait que cest argent est devenu! Car c'estoit seueur de pauvres gens et il falloit que les 25 mambours des xxxii paroiches apportassent en rolles tous les noms et surnoms

^a furent eslevées un ensengne de piétons et un ensengne de chevaux : *manuscrit 96*.

(1) Sur le siège de Metz et les accusations portées contre le due d'Albe, voir HENNE, *op. cit.*, IX, pp. 505-582.

des parochiens et y avoit trois chanoines de Saint-Lambert et deux honnestes bourgeois pour signer et rabattre les noms de ceux qui mettoient audit coffre ^a. (Manuscrits 27, p. 526; 54, fol. 240; 55; 58, p. 47: 60, fol. 69; 61; 62, fol. 202; 96.)

⁵ L'an 1553, 15^e d'apvril, après avoir ouy les alligeances du capitaine de Bouillon, il fut condamné d'avoir la teste tranchée et tous ses biens confisqués et son gendre qui estoit médecin à l'évesque fut rosté de prison et il morut de tristesse. (Manuscrit 54, fol. 240.)

1554.

¹⁰ L'an 1554, le premier, deuxiesme et troisesme jours de moys de févryer, tombit en la cité et pays de Liège et aultres circonvoisins de la neige en si grande abondance que n'estoit mémoire d'home d'en avoir tant veu pour un hyver, et demoura sur terre jusques au 10^e jour du mesme moys avecques gallée, tellement qu'en diverses lieux furent troveis gens morts et suffoequeis
¹⁵ aux champs par les neiges. Le 22^e jour de moys de maree, an susdit, environ ^b xu heures à minuietz. en la cité de Liège, la terre trembla environ l'espace d'un Ave Maria, mais ne fit auleun dommaiges. Le vi^e du moys d'avril ^c qui estoit le vendredi devant Quasimodo, environ la vesprée, vint une femme à une fosse de houilles nomée la fosse de Maire, disant que une femme par elle incogne
²⁰ s'estoit à elle apparue et luy avoit commandé de dire aux ouvriers que tous sortissent hors de la fosse et laissassent l'ouvraige et fissent pénitance en allant à Sainet-Léonard, car le monde fineroit : dequoy les ouvriers espouvanteis et esmeus sortirent tous hors, allèrent à Sainet-Léonard avecques aultres à qui ilz avoient dict telles nouvelles, auleuns tous nuds, auleuns en leurs chemises et
²⁵ les aultres à pieds nuds, tellement que auleuns de la cité se mirent à faire

^a Et pour mieulx entendre l'affaire Jacopin, vous nous entendez bien : *ajoute le manuscrit 55.*

— ^b Le xxv^e jour de mars, après une heure à mye nuyet, qui estoit le blanc jeudi : *manuscrit 1.* Cette date est erronée, car le jeudi saint de 1554 tombait le 22 mars. Le manuscrit B. R. 15791 donne la relation suivante : Anno M^oV^oLIII, fuit Leodii terremotus xxv martii, hora 1 post mediam noctem.

³⁰ Quidam religiosus Sancti Jacobi cantando illam antiphonam in matulinis « Terra tremuit » in instanti omnia ceperunt tremere. Religiosus vocabatur d. Joannes Buisson, computator domus. — l'espace d'un pater : *manuscrit 54, fol. 240.* — ^c le 25 avril : *manuscrit A.*

le mesme voyaige, et estoit la presse si grande tant à l'entrée de l'englieze ^a de Sainet-Léonard que l'ung ne pouvoit passer pour l'autre, et dura ainsi jusques à dix heures au soir, que les portes furent à ceste occasion fermée. Et fut trouvé depuis que la femme messagière estoit folle et innocente. Le 20^e jour dudit moys d'avril, fut en la cité de Liège et aucuns lieux voisins une grande tempeste de 5 tonnoire et eslittre, tellement que en un mesme moment tombit sur le clocher de l'engliese Sainet-Nicolas outre Meuse, item sur le clocher de l'engliese Sainet-Phoillin, et sur la thour de l'engliese de Sainet-Pierre et d'ung costéz. Item rompit le pignon d'une maison en la rue de Foullons. Item brusla une graingne à Juppille, et à Herstal plusieurs arbres furent tirées hors de terre. La pluye fut 10 petite en Liège, mais aux champs et aultres lieux asséz véxémente. Le 22^e jour de mesme mois, l'ymaige de la Vierge Marie de Grivengnée fut de nuit desrobée (1) et trouvée en la rivière au pont d'Amereourt, ayant un bras rompue et fut apportée en l'engliese parrochiale Sainet-Nicolas outre Meuse, où les gens en grande dévotion l'alèrent veoir et luy allumèrent chandelles. Et advint que 15 comme les gens estoient en grand nombre en ladite engliese devant l'ymaige. ung jeune enfant de dix ou onze ans monta sur la vousure de l'engliese, et en regardant par ung pertuis, en disant : « je le voys, je le voy », ladite vousure rompit et tombit l'enfant du haut en bas et morut. Au moys susdit, en la paroche Sainte-Veronne, une femme s'accoucha d'ung enfant mort, lequel fut mis en 20 terre, et i fut trois jours. La femme ayant tousjours en sa fantasie que son enfant n'estoit mort, réclamant la Vierge Marie, Mère de Dieu, fist tirer l'enfant hors de terre, qui fut trouvé enthier sans auleun puanteur ou corruption, et incontinent fut porté à Nostre Dame de Dieupart, où il receipt incontinent vie et fut baptiséz, dont après le baptesme, le corps rendit une 25 puanteur si grande que on ne pouvoit durer emprès luy, tellement qu'à grand danger fut mis en terre. L'an mesme, depuis le my quaresme jusques au xvi^e et xvii^e jour de jung, ne pleut en la cité ou pays de Liège, dont les fruitz de terre ne pouvoient croistre; ausquelles jours fut ung petit tempeste de tonnerre

^a que par les rues : *addition de 3.*

(1) Cf. cri du perron du 4 mai 1584 promettant une prime de 100 florins à ceux qui feraient connaître les auteurs de cette profanation. E. FAIRON, *Cartulaire de la Cité*.

et pleut lhors assez abondamment, et commenchèrent les fruit à prendre un source; auleunes vignes tant en la cité de Liège qu'alentour d'yeelle et lieux voisins furent gattées par les gallée, qui vindrent longtemps après Pasques. Le 17^e de moys d'avriel ⁽¹⁾ et autres ensuyvant, Monseigneur de Liège tint une
 5 journée de pays avecques les estas, où fut concludt de eslever six ensengnes de piétons au pays de Liège, pour mettre en garnisons sur le chasteau de Huy, Dynant, et en la cité, et où besongne en seroit. Le jour ensuyvant, fut célébrée en l'engliese de Liège messe spéciale et procession générale pour la paix et et fruit de terre, présens les secondaires englieses, les abbayes et conventes,
 10 et fut la messe célébrée par noble et illustre seigneur Guillaume, protonotaire de Poitiers ⁽²⁾, archidiaere de Famene et esleu évesque de Téroouanne, mais ne le voulut point acceper. L'an mesme, l'engliese et cemitière de Sainte-Véronne hors la cité par ung débat qui avoit esté commis illee et i avoit eu effusion de sang fut réconçilié. Pareillement l'engliese collégiale Nostre-
 15 Dame à Tongre, en laquelle le doyen avoit esté batu et blechié au sang courant. Item l'engliese collégiale Saint-Bartremy, où ung channoine avoit battu l'autre jusques au sang; semblablement l'engliese parrochiale Saint-Martin en Ysle pour cause d'auleuns qui s'estoient en icelle combattus; et davan-
 20 taige l'engliese cathédrale de Liège ^a, en laquelle auleuns avoient esté bleschiés jusques au sang. Et fut lhors défendue la déambulation en yeelle, mais en vain. L'an mesme, fut l'engliese et couvent de Beaurepaire, nouvellement édifiée avecques le chœur consaeré par le suffragain Grégoire Sylvius ⁽³⁾, docteur en théologie de l'ordre des frères presecheurs ^b. L'an susdit ^c, tombit une tempeste deueur le monastère de Floon, de costé de Hasbaing, si grande que

25 ^a par trois évesques et cinq abbeis rebennie et réconçiliée : *manuscrit 1*. — assistentibus tribus episcopis : *B. R. 15791*. — ^b et chanoine de Saint-Paul : *addition de 7*. — ^c ladite abbaye, avec la ville de Flône fut par lesdits François arse en cendre : *manuscrit 1*.

(1) La session des États eut lieu en 1554, 16 juin et jours suivants. Elle fut convoquée pour voter les crédits et décider les levées nécessaires pour protéger le pays contre l'invasion des Français et
 50 particulièrement la forteresse de Dinant. La messe générale pour le retour de la paix entre les princes chrétiens fut célébrée à la cathédrale le 15 juin.

(2) Guillaume de Poitiers. Cf. DE THEUX, t. III, p. 74.

(3) Sur Grégoire Sylvius, voir p. 277, n. 1.

L'eau creut et vint en si grand impétuosité qu'elle rompit une porte de l'engliese dudit monastère, avecques auleuns maisounaiges, et i fist très grands dommaiges: l'eau surmonta le grand aulteil de l'engliese, comme fut dit, plus d'ung genoux hault.

L'an mesme, le 24^e de moys de juing ou environ, Henry, roy de France, 5
entra à grande puissance dedens le pays de Liège et allat mettre le siège
devant le chasteau et forteresse de Mariembourg ^a, situé ès limites dudit pays,
dont après avoir donné ou faict semblant de donner sur la place quelques coups
de canons ^b, ceulx de dedens soy rendirent aux roy, avecques la place, leurs
corps saulz ^c, le 26 dudit mois, où ilz fut diet que le capitaine print intelligence 10
avecques les Franchois, dequoy la présomption fut grande, pour ce que
ledit capitaine print intelligence avecque les Franchois auprès desquelles ilz fut
un jour perdu hors de la place; le roy trouva en ladite place un grand thrésor
tant en artellerie qu'en pouldre et aultres choeses requises pour la guerre, que
la royne gouvernante avoit illec fait menéz pour aller, comme on disoit, devant 15
Masières (1). La date se contient ès vers ensuyvant, composéz par maistre
Jacque Boulongne :

VIX sibi LUstra dUo MaribUrga reCenserat aeVI,
hanc dULCI GaLLUs prodItIone capti.

Aultre date du mesme autheur en franchois :

20

Mariembourg, sans beaucop se faire battre,
par Lascheté az franchois s'est rendu.
en Juing prendz Vingt et six sans riens rabattre,
La date auras notable et entendu.

^a Mariembourg, que est édiée sur le pays de Liège par Brabansons, qui avoient promis de 25
donner Herstal près de Liège pour la récompense, lequel n'ont eneor point faicte (2) : *manuscrit 1*.
— ^b minatus est illos demembrare ietu bombardarum : *B. R. 15791*. — ^c et furent les deux
capitaines menéz à Paris : *manuscrit 1*.

(1) Sur la prise de Mariembourg, voir HENNE, *op. cit.*, t. X, p. 404.

(2) Cf. Représentations faites par l'évêque de Liège au gouvernement des Pays-Bas, le 27 septem- 30
bre 1555 dans *Conseil privé. Relations avec les Pays-Bas*, reg. 557.

Item le 7^e jour dudit mois de juillet, le roy de France mena toute sa puissance devant Dynant et Bovingne et les fist battre d'artillerie très impétueusement, principalement Bovingne, tellement qu'il le print par force et furent tuéz tous ceulx qui estoient dedans, saulff huit ou neuff. Puis après, ayant pilléz et
 5 butiné ce qu'ils trouvèrent, mirent le feu dedens. Le dimanche ensuyvant, commenchèrent à battre la place et forteresse de Dynant, et i furent donné tant ce jour que d'autre ensuyvant 1.800 coups de canons et plus, puis après donnèrent six ^a assault par nonante enseignes, où ilz furent rebouteis virilement à leur grand pert, car ilz y demoura beaucoup de gens, mais finalement al septième
 10 assault par force se rendirent à roy, saulff la vie, le 11^e dudit mois; et fut le capitaine Henri de Floon ⁽¹⁾ enmenéz en France. et fut la ville en grand hazard d'estre bruslée, mais auleuns marchaus de France prièrent pour yelle. Touttefois tous les Espagnouls qui estoient dedens furent tous mis à l'espéc, sauve les Liégois et basses Allemans. Le jour après, vindrent les nouvelles de la
 15 prinse de Dynant ⁽²⁾ à Liège, de quoy tout le peuple fut fort estonné, tellement que plusieurs firent mener leurs biens à Ruremond, au pays de Geldre, et aultre part, et ne veoit on aultres choses le vendredy, samedi et dymenehe suyvant, que ehariottes, eharettes et navires ehargiés de baghes ^b qui estoit grande confusion pour la cité et donner couraige aux ennemys de venir.
 20 Le 16^e jour de juillet, un feu survint en la ville de Ruremonde, si grand et si vexément que beaucoup de biens des bourgeois de la Cité que on avoit illec sauvé et mis, furent bruslés. et plus de 1200 maisons avecques la grande engliese, les Chartroux et aultres, furent avecques l'abbaye tout brusléz, saulff le ehasteau. Date de la prinse de Dinant s'ensuit :

25 par Les Liégois en Chasteau de Dinant,
 sUs franchois fut Monstré grand VaillantIse
 d'Autre sorte que fait n'at paravant
 tardadVisée par sa CoUardIse.

^a neut : *manuscrit 58*. — ^b accoustremens : *manuscrit 5*.

50 ⁽¹⁾ Henri de Berlaymont, dit de Floyon, capitaine de Dinant, seigneur de Petit-Modave, grand mayeur de Liège. Cf. DE BORMAN, *Les Échevins*, t. II, pp. 425-452.

⁽²⁾ Sur la prise de Dinant, voir HENNE, *op. cit.*, t. X, pp. 115-120.

Touchant la prins de la ville de Bovingne, Dinant et Bins :

eXpUgnata JaCet VICTore BoVInIa gaLLo,
VIX Constans dIonanta perIt, bIns Igne CreMatUr.

En ce mesme temps, les villes de Fosse et Cowin ^a (1) furent prins et bruslée par les Franchois, saulff cinq ou six maisons et l'engliese, pareillement le 5 villaige de Brongne ^b. Item les places et forteresses d'Engimont, Orchimont furent prins et destruiets par les mesme ^c. Le 24^e jour dudit mois, la ville de Bince, après avoir soustenus auleuns coup de canons, at estéz livréz au roy, et ont ceulx qui estoient à la garde de la ville prins gaige du roy et se 10 rendut à son services, parquoy fault présumer qu'il y avoit quelque intel- ligence, dont après avoir pilléz ce qu'il avoit dedens, y mirent le feu, tellement qu'il ne demoura que quatorze ou quinze maisons. Et incontinent deslogèrent tirants, comme on disoit, vers Mons en Haynault. Ce temps pendant, l'empereur estoit à Namur ou tout près. faisant ses aprestre pour aller contre le roy, lequel ilz suynt incontinent avecque son armée, en telle diligence que le roy ayant 15 ceey entendu se retira en France sans rien faire le dimanche devant Noël, qui estoit le 25^e jonr de décembre. L'an mesme, fut célébrée par le suffragan maistre Grégoire Sylvius messe spéciale, en grande dévotion en l'engliese de Liège, présent R^{me} prince et seigneur George d'Austrice, évesque de Liège, en remerciant Dieu de ee que le peuple, nobles et plébains d'Engleterre avoient 20 reprins nostre foy catholique et renunchié à l'hérésie luthériane.

^a Cowin : *manuscrits* 1, 2, 7, 8, 61. — Tuvin : *manuscrits* 5, 5, 6. — ^b Le *manuscrit* 2 ajoute en *note marginale* : alla canonner Rendi où il rompit plusieurs compagnies de pied à l'empereur, puis se retira vers Paris. — ^c De là ont prins leur chemin pour aller vers Haynaut, passant non point loing de l'armée de l'empereur, sans touteffois donner aucune escarmouche, et vindrent mettre leur siège 25 devant la ville de Bins. Incontinent le roy fit jecter force de canons contre la ville et lit assalir, puis le 24 dudit mois, elle fut rendue et livrée au roy : *manuscrit* 28.

(1) Après la prise de Dinant, Henri II se remit en marche vers le Hainaut, incendiant le château de Stave, Florennes et Fosses et passa la Sambre à Châtelet. (Cf. HENNE, *op. cit.*, t. X, p. 128.) Il faut donc lire Thuin et non Couvin, que les armées françaises avaient, du reste dû atteindre avant de 30 prendre Mariembourg.

* * *

L'an mesme, fut parfaicte l'église de Beaurepaire ⁽¹⁾ par Henry Masson de Sart demeurant devant l'abbaye de Saint-Laurent, lequel donna une voirière où il est pourtrait avec sa femme. (*Manuscrit 102, fol. 145 v°.*)

L'an 1554, Henri deuxiesme, roy de France, descendit avec 40 milles
 5 hommes sur le pays de Liège pour assiéger Dinant, où estant arrivé, la fit
 battre si furieusement qu'il l'emportat de force. Henry de Berlaimont, seigneur
 de La Chapelle, gouverneur pour lors du chasteau de Dinant, fut attaqué à son
 tour. C'estoit une chose espouventable de voir le carnage qui se faisoit des gens
 du roy, car ledit Berlaimont les accabloit misérablement à tous coups qu'ils
 10 approchoient de la place, faisant rouler du chasteau des grands soumiers sur
 ceux qui vouloient faire la bresche et en fracassoit tant d'un coup qu'il eston-
 noit toutte l'armée. Après toutes ces furieuses attaques soustenues courageuse-
 ment contre une puissante armée de ses ennemis, il luy fut commandé de tenir
 seulement encore 8 jours; alors reprenant courage sur espoir de secours, non-
 15 obstant qu'il fut dépourveu des gens et de vivre, leurs fist teste encore l'espace
 de 15 jours pendant lesquelles il donnoit bien des regrets à Sa Majesté très
 Chrestienne, qui s'estant tousjours tenu en son camp, voyant à l'œil les tragé-
 dies que jour et nuit le gouverneur jouwyt sur ses gens, voyant enfin ledit
 Berlaymont qu'il n'y avoit apparence de secours, demanda d'entrer en apoinete-
 20 ment, laquelle fut arresté à condition qu'il devoit sortir armes et bagages,
 mais le roy se treuvant passioné à cause de tant de grands coups ^a qu'il avoit
 donné à son armée le fit mener en France où il fut tenu prisonnier l'espace de
 28 mois, au bout desquelles estant au retour, il fut grandement chéry et
 congratulé de tous les États du pays et particulièrement de l'évesque, son
 25 maistre, qui pour récompence de sa fidélité et de ses bons services le fit grand
 chambour de Liège. (*Manuscrit 88, fol. 100.*)

^a Sed non steterunt promissionibus suis, quia duxerunt captivos generosos dominos scilicet dominum de Floyon, post reditum pretorem civitatis leodiensis, item dominum de Hamal ⁽²⁾, et ducti sunt ad Parisios : *manuscrit A.*

50 ⁽¹⁾ Voir GOBERT, *Liège à travers les âges*, t. V, p. 105.

⁽²⁾ Jean de Hamal, dit de Monceau, nommé châtelain de Dinant le 14 décembre 1547.

Puis y donnèrent (les François) six assauts par neuf enseignes à chaque fois où ils furent toujours repoussés par la vaillance du gouverneur qui étoit Henry de Berlaymont dit Floyon, seigneur de la Chapelle, à la grande ruine des François, par le moyen du château, où étoit une garnison espagnole avec une enseigne que l'évêque avoit envoyé et d'un certain instrument ou engins 5 qu'ils couloient de haut en bas le long de la montagne, par lequel ils renversoient les François, puis le retiroient derechef à eux. Nonobstant ceste défense, comme les François s'apprestoient pour donner le septième assaut, se voyant en petit nombre, ils se rendirent par accord, la vie sauve. où le gouverneur fut fait prisonnier et emmené en France, où le roy admirant sa valeur le relâcha et 10 avec luy tous les Liégeois, mais tous les Espagnols furent arquebusés. (*Manuscrit 58, p. 46,*)

L'an 1554, le roy de France vint assiéger la ville de Dinant, laquelle, après plusieurs assaux, fut prinse. C'estoit le dix septiesme fois qu'elle avoit 15 esté assiégée tant par l'empereur que roys, dont ils estoient superbe et orgueilleux que on l'apelloit Dinant l'orgueilleuse, tellement qu'ils avoient faict faire une statue représentant le due de Bourgogne au vif, vestus et armé de ses armes et s'en allèrent à Bouvigne, lequel appartenoit audit due, et le mirent desur un hanc ou siège, sur quoy il passoient et le mirent desur une fosse pleine d'eau puant et orde et disant à cieulx de Bouvigne : « Voilà le siège de vostre due, 20 le grand crappau ». Dont cieulx de Bouvigne en furent fort courouçés et mandèrent à cieulx de Dinant qu'il s'eussent à réconcilier, aultrement que si le due en secust à parler, il ne passeroit cela ainsy. Lors ils prindrent le mesager et le décapitèrent par grande tyrannie. Davantage cieulx de Bouvigne envoyèrent un enfant et leurs admonester de se vouloir excuser envers leurs due. Ils furent si 25 cruelle qu'ils taillèrent le petit enfant en pièces. Dont bien peu après furent bien chastié, tellement que l'on disoit trois jours après : « ici fut Dinant ». Ce que j'ai bien voulu icy insérer, ami lecteur, pour servir d'exemple et pour monstrier la misérable vengeance que Dieu print de ces superbes Dinantois, comme ils firent aussi au roy de France, luy disant que si il ne se retirast arier 30 delà, et que s'il tenoit son cœur, qu'ils en feroient une friecassée pour leurs dîner. Dont enfin ils furent prins après avoir sustenu sept assauts l'une après l'autre par 90 enseignes, avec grande perte des François. Dedans le chasteau estoit lors le

seigneur Henry de Floyon, capitaine, lequel ne pouvoit plus tenir. Dont il fut print et mené en France. Les Espagnolles furent harquebusés, qui furent trouvés dedens et les Liégeois renvoyés sain et saufe. Incontinent vindrent les nouvelles à Liège, lesquelles furent bien estonnés, mais il estoit trop tard.

5 Expugnata jacet victore Bovinia gallo
Dionanta perit bis igne erematur.

(*Manuscrits 55, fol. 256, 60, fol. 67 v°, 61, fol. 194; 62, fol. 201 v°, 70, fol. 181 v°, 104, fol. 554.*)

Les François, ayant emporté Mariembourg, prirent encor par assaut Agimont
10 qu'ils ruinèrent, comme aussi Orehimont, Fosse, Couvin, Mariemont, ville de
plaisance de la reyne Marie, qui fut mise en cendres, ensemble Bins, Traisgny,
Reny et l'ancienne ville des Belges dite Bavay et autres, qui toutes furent
prises, pillées, brulées et ruinées. (*Manuscrit 58, p. 45.*)

Le due de Nevers reçoit à composition le chasteau d'Orehimont et Beaurin,
15 brusle grand nombre de villages, puis ayant par la prinse des fortes places assise
au long de la Meuse ouvert le passage, entre dedens le pays de Liège, emporte
d'assault Agimont et Bovigne, exécute presque tous les habitants ou par justices
ou par la tranche de ses espées pour avoir, dans ung bieoèque, faire teste
à l'armée et prononcé contre icelle plusieurs parolles outrageuses, et pour
20 comble de punition, passa la ville par la rigueur des flammes, s'asseurant du
chasteau Thiry et Walsin, les abandonne, print et pillat Dynant, mais sauva de
la violence des Allemans les femmes réfugiées dans l'église Nostre Dame.
(*Manuscrit 52, fol. 555 v°.*)

Durant le règne de l'évêque George d'Autriche, il fut permis à l'empereur
25 Charles Quint, Philippe son fils, roy d'Espagne et Marie, reine de Hongrie, lors
gouvernante des pais bas, de bâtir trois forteresses sur le pays de Liège, entre
Sambre et Meuse, terres jadis données par les roys de France au pays de Liège,
et ce pour servir de bride aux François, lesquels furent nommées du nom de
ceux qui les firent bâtir. La première fut bâtie par la reine Marie de Hongrie,
30 lors gouvernante des pais bas au nom de l'empereur Charles Quint et la fit
nommer de son nom Mariembourg. La seconde forteresse fut bâtie sur une
roche contre le village de Givet, sur le rivage de Meuse, l'an 1555. Le troisième

fut celle de Philippeville, au nom du roy d'Espagne, et c'est sous condition et promesse faite par l'empereur et Philippe son fils de donner en contre change autres terres, villages et juridictions, de quoi les archives font foy, qui devoient être les villages d'Herstal, Wante et Freres en compensation avec tous intérêts ⁽¹⁾.

Ce qui n'at pas été fait par l'empereur ny son fils ny par aucuns de leurs successeurs. De quoi la Cité en a fait et réitérées plusieurs protestations jusqu'en l'an 1655, qui a été cent ans après, que le roy Philippe 4^{me} céda la souveraineté de Herstal et Wante au proufit du pays de Liège, lorsque la paix de Tirlemont fut arrêtée entre l'archiduc Léopold, comme se voira ey après en son lieu. (*Manuscrit 58, p. 48.*) 10

Le dernier de janvier 1610, par déclaration de Jean Barbe l'aisné, maréchal de son stil, natif de Dynant et bombardier au chasteau, il y avoit passé 48 ans, quand le roy Henry assiégeat la ville et chasteau de Dynant, l'an 1554 le 2^o de juillet, estant George d'Autriche évesque de Liège, Jean de Hamalle, chastellain avec 55 soldats, Jean de Horion diet Floion capitaine de 500 hommes 15 allemands, le capitaine Julian de Romero avec deux cents espagniolles et plusieurs bourgeois faisant ensemble 800, desquels furent occis 120 et en sortirent 680, et des approches faietes et des exploiets depuis ensuivis, si que tesmoing oculaire l'at ainsy déclaré.

Du temps que le roy tenoit son siège devant Mariembourg, diverses exécutions furent faietes par les François qui furent rudement repoulséz. Le roy envoyat à ceulx de Dynant ung héraulx pour demander passage, auquel fut refusé. Le dit héraux fut reneontré vers le vivier par ung que l'on nommoit le limeur, qui l'occit. Ce qu'estant raporté au roy, il en fut bien indigné. Faisant 20 approcher ses troupes, se logeat à Chestreuin ⁽²⁾, demy lieu de Dynant. 25

Le 2^o de juillet, les bourgeois de Dynant avec la garnison ont faiet une sortie où il y en eut beaucoup de tuéz, entre aultres un capitaine par ung nommé Bourguignon, la despouille duquel a ung bourgeois nommé Tarha masson, qui le tira par le pied pour avoir le buttin, et les François se retirèrent.

(1) Sur l'épisode des forteresses, voir P. HARSIN, *L'alliance de la principauté de Liège avec les Pays-Bas au XVI^e siècle*, dans REVUE BELGE DE PHILOLOGIE ET D'HISTOIRE, t. VIII, pp. 115 à 116.

(2) Chestreuin, dépendance de Onhaye.

Le 5^e juillet, le prince de Nevers arrive et mit son siège au champs de Malaise, avec 40 pièces de canon en tout. La batterie continuat quatre jours par 17000 et 700 coups de canon, faisant une bresche pour y pouvoir monter facilement, n'eusse esté la déffence des soldats qui estoit dans la place, et pour tenir
5 la bresche ouvert battoint de nuict et de jour afin que on ne puisse remparer.

Le 8 de juillet, à quatre heures au matin, montèrent à l'assault onze belles compagnies de soldats appelléz enfants de Paris, item onze guclides de soldats avec des rondaches suyvant les uns après les autres, ne restant de 25 pièces de canon des Liégeois qu'ils avoient dans la dite batterie et déffence du dit chasteau
10 que trois pièces pour les pouvoir offeneer, ayant esté les aultres desmontées et rompues par les canons de l'ennemi, lesquels trois pièces furent posées pour donner par le derière de la bresche. Enfin des dietes 23 pièces de canon, les François en ont emmenéz en France 22; l'aultre fut couverte.

Le capitaine Julien Romero donnat pour son opinion de faire semblant qu'il
15 n'y avoit aucuns soldats dans le chasteau et de permettre la montée des ennemis jusqu'à ce qu'ils vouldroint mettre le pied dedans la place, eriant Chasteau gaigné, alleneontre de quoy fut crié Espagne, qui estoit le mot donné pour se mettre en déffence, lequel fut tel que les François furent bouleverséz et constrainet eulx retirer et tourner dos, tant pour les coups des dites trois pièces,
20 outre les balles de quelques deux à trois carreaux de fer et force feu grégeois. Le mesme jour, furent donnéz sept assaulx estant tousiour repoulsé.

Par après on traicta d'appointement. Mons^r Hamal et Floion sortirent sur tel assurance que le héraux leur avoit donné. Il fut par diverses fois envoyé vers le capitaine Romero, lequel refusoit de faire aucun traicement. Enfin, sur
25 assurance, alla trouver le prince de Nevers, lequel après plusieurs discours dict au dit Julien Romero : si la corde est peu forte, la chaine ne te faudrat. Il se mit à table avec les aultres où il fut traicté d'apoinement l'espéc au costé avec les hardes qu'on pouvoit emporter.

Le 11^e du dit juillet, la cavallerie s'approcha du chasteau, et y sont entréz, entre
50 lesquels Mons^r frère du cardinal La Marche qui avoit faict bastir le dit chasteau⁽¹⁾.

(1) Jean de la Marek, seigneur du Saulcy et de Jametz. C'était le neveu et non le frère du cardinal Erard. Cf. DE CHESTRET, *op. cit.*, p. 163.

Mons^r de Susanne, lequel avoit espousé la vefve de Mons^r Walthier de Avent ⁽¹⁾, jadier chastelain, — ayant le dit d'Avent tant en qualité de chastelain que en qualité de souverain mayeur légaté plusieurs beaux légats en la dite ville, qui sont observé annuellement par les deux greffiers tant de la justice que celuy de la ville — du dit chasteau, fit convoyer 680 soldats par Mons^r Bardil-⁵ lion jusque à Spontin, lieu d'assurance.

Après avoir pilléz la ville, furent menné en France Mons^r Hamal, Floion, Romero et bonne partie de bourgeois.

Le capitaine Julien Romero eschappat par l'adresse d'une belle dame eagée de 25 ans ou environ, ayant son mari, et at la dite dame demeuré où le présent ¹⁰ eserivain seait bien dedans une maison que présentement il possède en la ville de Bovigne. De laquelle dame, luy estant prisonier en France, luy gaigniat le cœur et retournirent ensemble au dit Bovigne et le mari d'icelle.

Hamal et Floion estoit dans la bastille et sortirent par l'adresse de Mons^r Tabollet ⁽²⁾, bourgmaistre de Dynant, lequel avoit esté député en Liège ¹⁵ audit George d'Autriche, évesque de Liège, pour avoir aide et secours.

Perpette, fils du dit burgmaistre Tabollet, estant prisonnier sur le teure Sainte-Anne, ayant une dague, s'en servit si bien qu'il se dépétrat de sa garde et ainsy eschapat.

Jean de Villenfaingne, son gendre, ausy prisonier, par l'adresse de Mons^r de ²⁰ Susanne, après l'avoir fait redemander pour argent de Gaseons et refuséz, fut enlevéz hors d'une tente proche de Cambray en habillement de femme; ainsy retourna à Dynant.

Du temps que le roy s'amusat au chasteau de Dynant, l'empereur dressat une armée à Namur estant assez mal disposé depuis le long temps qu'ils partirent; et ²⁵ estant l'événement de la guerre en doute, ceux de Namur, Huy, Liège et aultres villes sauvoyent leur comodité en Hollande et signament en la ville de Ruremonde, pays de Gueldre, mais par fortune de feu qui survint en la diete ville fut presque le tout brusléz, dont il y eut grand damage. (*Manuscrit 52, fol. 554 à 555 v^o.*) ³⁰

(1) Walthier d'Apen, maire de Dinant en 1557.

(2) Lambert Tabollet, bourgmestre en 1552, 1558. Cf. *Cartulaire de Dinant*, t. III, p. 549 et t. IV, p. 8.

1555.

L'an 1555, auleuns jours après les festes de Pasques, ung bourgeois de Liège de grande eage se vint présenter devant son curé, disant qu'il se vouloit confesser et recepvoir tous ses sacramens, tant de l'Anteil que Extrême
 5 Unction, auquel le prestre, pensant que ee fust un folz, ou qu'il eust quelque fantasie en la teste de l'home, respondit : Comment voulez-vous avoir vous sacramens, et n'estez point malade? Celuy homme luy dist : Il fault que ainsy soit fait, car Bayart ⁽¹⁾ (qui est le lieu où on enterre les pauvres morts de l'hospital) hannis si fort après moy que ne cesse. Quoy entendu par ledit
 10 prestre, at confessé l'homme et administréz ses sacramens, et morut une heure après. Dieu veuille avoir son âme. L'an mesme, le 14 de marce, furent les trièves faiete entre le roy de France Henry et l'empereur Charles cinqüesme, et publiée à Liège ⁽²⁾ et en toute le pays de Brabant et Flandres. Et en celle mesme année, fut veu ung comète au ciel, et fut fort grande sécheresse. L'an
 15 mesme, fut édifiée la ville de Givetz, maintenant dit Charlemont ^a. L'an mesme, le premier jour de jung, advint une tempeste en quartier del Condros, si vexément que par le grésil qui tombit furent lendemain et auleuns jours subséquent trouvées auleuns bises, cerff, lieuvres, connins et oyseaux morts ès boys et champs; mesme plusieurs arbres bien gros rompuez à deux ou trois
 20 pieds près de terre et en diverses lieux les bleds abbatus en telle sorte que en la saison on n'eut auleun proufitz. L'an mesme, fut esleux par l'empereur Charle, et du consentement de chappitre de Liège, Monseigneur Robert de Berghe à coadjuteur de l'éveschié de Liège, et fut receupt en chappitre le premier jour de l'an 1557 ⁽³⁾.

25 ^a sine consensu xxxii ministeriorum : *B. R.* 15791.

(1) Sur ce mot, voir GOERT, *op. cit.*, t. II, pp. 160-162.

(2) La trêve conclue à Vaucelles pour cinq ans fut notifiée par ordonnance le 14 mars 1556 et non en 1555. Cf. *Mandements et cris du perron 1555-1557*, fol. 86.

(3) Robert de Berghe, neveu de l'évêque Corneille, avait été reçu au chapitre le 15 janvier 1541 et
 50 admis comme coadjuteur le 25 août 1550. Il se présenta au chapitre pour faire sa première résidence le 2 avril suivant et fut élu évêque le 5 mai 1557.

* * *

L'an 1555, ont esté mesurées par l'art de géométrye les villes de Gand, Louvain et Liège, Paris et Coulongne, où fut trouvé que Louvain est plus grande que Gand 5 verges et Gand plus que Liège et Paris 5 verges et plus que Collongne 15 verges. (*Manuscripts 70, fol. 185 et 58, p. 49.*)

Au dit an, le sel at esté à si haut prix au mois de novembre que la ⁵ quarte, qui est une mesure à Liège, se vendoit 12 florins liégeois. (*Manuscrit 28.*)

L'an 1555, fut ung ehier année, car le stier de wassen se vendoit 12 florins liégeois ⁽¹⁾ et durat assez long temps. (*Note marginale de manuscrit 2.*)

Eodem anno et tempore, fuit inundatio aquarum per singulos menses anni ¹⁰ illius. Item ita ingrossate fuerunt uti oportebat navi a ponte insule eundo ad forum. (*Ad. de B. R., 15791.*)

L'an mesme, at esté à Paris veu elèrement, au mois de juillet, en une nuée, un taureau de couleur grise après une autre nuée où y avoit une forest verte et une teste d'éléphant, et après elle se muat en une teste d'aigle. Tout ce fut veu ¹⁵ en diverses lieux alenthour. L'an mesme, fut veue une comette au ciel et fut fort grande sécheresse. (*Manuscripts 28, p. 594; 96, fol. 297 v°; 97, fol. 205.*)

L'an 1555, le vingcinquiesme jour du mois d'octobre, le grand renommé prince Charles cinequième de ce nom, empereur des Romains, après tant de ²⁰ travaux et de promesse tant pour la deffence de la foy et église eatholique, apostolieque et romaine, augmentation de ees royaumes et provinces que pour repos de ses subjects, sans réeiter les gestes, batailles et conquestes héroïques qui sont innumérables et sur tous ses voyages outre mer et aillieurs, comme ²⁵ neuf aux Allemagnes, siex en Espagne, sept en Italie, dix en Pays Bas, quatre en France, deux en Engleterre, deux en Affricque, qui font ensemble quarante

(1) Les prix pour le stier de seigle notés par les records des échevins de Liège sont : 4 mai 1555, 58 aidants et 29 novembre 65 aidants ou 5 florins 5 aidants. Comme il fallait alors 4 florins liégeois pour valoir un florin du Brabant, le prix du chroniqueur, exprimé en monnaie faible, est bien le même que le prix marqué par les records.

voyages, et entre autres a navingés la mer Méditerannée huict fois, et la mer Océanne trois fois, après tout cela, a renoncé le monde et toutes ses royaumes et provinces, les at résigné à son fils Phelippe, roy d'Espagne, et la couronne impérialle at succédé à son frère Ferdinand premier de ce nom, roy de Hongrie et de Bohême, que par l'élections des princees électeurs du Saint Empire romain fut esleus empereur des Romains, et l'empereur Charles cinquiesme se retirat en Espagne où il y mourut incontinent après. (*Manuscrit 45, fol. 289.*)

1556.

L'an 1556, le jour de saint Gille, fut receept en chappitre de Saint-Lambert à prévost de Liège, par la résignation de son frère Adulphe, conte de Schaubureh, noble personne Anthoine de Schaubureh, frère à l'archevesque de Coulongne (1). Et environ deux moys après, ledit archevesque trespasat, par quoy ledit prévost, son frère, fut esleus archevesque de Coulongne; parquoy ilz ne résida point en Liège. L'an mesme fut ung chierre année et grand faulte de pluye, parquoy le grains au champs ne revint point à demi; et ne fut point de feurre et commencha adoneques le grains à estre chier; et dura jusques à l'aoust l'an 1557. Parquoy i eut grand famine et pauvreté en la commun peuple; car on vendoit le stier de wassen 11 et 12 florins, le muydz d'espeaulte 56 florins, et le 8^e jour d'aoust vindrent tant de grains de pays d'Oslant [et du costé de Flandre] que on donnoit le stier de wassen pour 3 florins et demi; et le grand pain vendoit on 26 aidans, et le pain de fournaige 16 ou 17 aidans, qui dura presque un an (2).

(1) Adolphe de Schauenburg, reçu chanoine noble le 2 septembre 1528, grand prévôt en 1553, remplaça Herman de Wiede comme archevêque de Cologne le 24 janvier 1547. Son frère Antoine fut reçu comme chanoine noble le 20 janvier 1542, devint prévôt de Saint-Lambert le 1^{er} septembre 1556 en remplacement de son frère, auquel il succéda également comme archevêque de Cologne. Cf. DE THEUX, t. III, pp. 74 et 96.

(2) Les records des Échevins corroborent cette cherté : le stier de froment coûtait 85 aidants le 12 septembre 1556 et ce prix montait, le 29 novembre, à 99 aidants pour le froment et 96 pour le seigle. A la fin de l'année 1557, les prix étaient respectivement réduits à 55 et 42 aidants.

*
* * *

L'an 1556, plusieurs maisons bruslées en la ville de Saint-Trond. La mesme, grande Mocuse à Liège, oultre son course naturel tellement qu'on passoit à la Savenière par batteaux. En mesme temps, on vendoit ung panier de houilles 20 florins liégeois. (*Manuscrit 102, fol. 145 v^o.*)

L'an mil V^cLVI, l'on traitoit grandement la paix ou avoir quelque trues, dont 3 elles furent accordées pour le terme de cinq ans et publiées au mois de mars. S'at esté envoyé par le pappe ung pardon jubilé, lequel at esté bien honnestement observé au pays de Liège, en grande dévotion, le jour de la Penthecoste et aultres jours, faisans oraison pour la paix (1).

L'année at esté fort chaude, la moisson avanchée et bons vins. Et mouroit on 10 de la pestilence en la Cité; ens aucuns lieux les bleis, fromens et wassens estoient fort remontés et à grands prix. (*Manuscrits 96 et 97, fol. 295 v^o; 26^{bis}, fol. 560.*)

1557.

L'an 1557, furent les trièves rompues entre le roy Phillippe d'Espaigne et 15 d'Engleterre et le roy de France. L'an mesme XV^cLVII, envyron le moys de may, trespasat damoiseaulx Guillaume de la Marche, cousin à Erard le Cardinal, qui en son vivant avoit esté coadjuteur de Liège et morut en France, le 15^e jour de may (2). L'an mesme, trespaspa pareillement son frère damoiseaux Johan de Serrezt et Limaye (3). L'an mesme, le xxvii^e jour d'avril, par nuit, 20 tombit le tonnoire sur la thour del Vaulx Saint-Lambert, et fut la thour et toute l'engliese qui nouvellement avoit esté rediffié bruslée. L'an mesme, le

(1) Voir note 2 de la page 445.

(2) Sur Guillaume de la Marek, chanoine de Saint-Lambert et archiduc de Brabant, voir page 595, note 4. Il mourut le 15 mai 1557, d'après le manuscrit van den Berg. 23

(3) Jean II de la Marek, seigneur de Lummen et de Scraing-le-Château, avoué de Franchimont, mourut le 15 décembre 1552 et non en 1557. La date précise de ce décès est donnée par une inscription gravée sur une plaque de plomb attachée au cerencil. Cf. DE CHESTRET, *op. cit.*, p. 213 et *B. I. A. L.*, t. XI, p. 462.

quatriesme jour de moys de may, envyron quatre heures après midy, le Révérendissime et Illustrissime princee et seigneur George d'Austrice, filz naturel de Maximilian premier de ce nom, empereur de Rome, évesque de Liège, qui en son jeune eage avoit esté évesque de Brixie. et depuis archevesque de Valence, 5 est terminée de vie par mort. Et fut son corps embasméz et ouvert et après enterréz et ensepvely en l'engliese cathédralle de Sainet-Lambert à droiet costéz de grand grand aulteit, entre deux pillers vers le palais^a, le 19 de may, l'an susdit. La date de sa mort se contient en ces deux vers, composéz par maistre Robert Chesneau, maistre des pages dudit seigneur et après channoine de l'engliese 10 collégiale (4) Sainet-Jean-Évangélist en Liège et de Saint Géry à Cambray :

MaH qUarta aderat LUX soLe Cadente sUb Undas
oCCIdIt at deUs hUIC det frUI reqUIe.

* * *

Ce mesme an, furent les François desconfits devant Saint-Quentin où fut le connestable de France prisonnier avec plusieurs aultres grands seigneurs. 15 (*Manuscrit 54.*)

L'an 1557, le 24 du mois de may, à 4 heures après midy, mourut l'illustrissime George d'Autriche. Son corps fut ensevelis à Saint-Lambert, au droit costé du grand autel, entre deux pilliers. Il avoit été allité de plusieurs mois, plein d'une froide pituite qui le suffoquoit. il fut exposé par 5 jours en la sale de son 20 palais où tout le monde l'alloit voir et prier Dieu pour son âme, après avoir régné 12 ans, 10 mois. D'autres ont écrit qu'il mourut le 4 may et que le 5, le seigneur Robert de Berghes, comme coadjuteur, fut receu à évesque. Le 24 dudit mois, firent chanter les vigilles et, le lendemain, ses funérailles. Il fut fort

^a au costé gauche du grand autel, entre les pilliers, où qu'il y at eu pour aucun temps un 25 tapis de vellour sur son tombeau : *manuscrit 48, fol. 597.*

(4) Robert Chesnea, dit Quercenius, de Cambrai, calligraphe et poète latin, cf. LAHAYE, *Cartulaire de Saint-Jean Evangeliste*, t. 1, p. LXII; *Biographie nationale*, t. XVIII, col. 455; J. BRASSINNE, *L'évangélique de Robert Quercenius* dans *B. S. A. II.*, t. XVI, pp. 555-549.

regretté du peuple, ayant maintenu son évêschéz au milieu des flots des tempêtes et des guerres assez en paix et repos. (*Manuscrit 38, p. 50, un peu plus complet que Mélarl, p. 567.*)

L'an mil V^{CLVII}, estant les grains fort renchérés, donnant occasion à plusieurs pauvres et honnestes gens par nécessité estoient et furent constrains de demander pains, car il fut tel temps que l'on vendoit le stier de froment douze florins liegeois, le stier de wasen onze florins, aultres à l'advenant, continuant ce chier temps jusques au mois d'aoust. Car sur le dernière estoit à plus hault pris et c'estoit ainsy ens aultres pays eomme au pays de Braibant, Flandres, Hollandes. Zélande, qui causèrent maintes misères et destructions des biens meubles et imeubles. Mais quand ce vient au mois d'aougst, au x^e jour ou environ, le stier qui avoit esté vendu à xi florins on le pouvoit recouvrer pour deux florins et demy et ainsi d'autres ^a. Ce fut après Pasques que les grains estoient au plus hault pris. (*Manuscrits 96; 97, fol. 205 v^o; 28, fol. 595 (à la date de 1556); 26^{vis}, fol. 360.*)

C'estoit un personnage fort docte et sehavant de plusieurs diverses langages, amateur des honnes lettres et de la musique et jardinages, grand observateur et patron de la justice. (*Manuscrit 74, fol. 184.*)

Le manuscrit 52, fol. 557, après d'abondants détails sur la bataille de Saint-Quentin et la liste des seigneurs qui avaient assisté à ce combat, donne la chanson suivante :

Ce pour un dimenehe aux vespres,
 que les François se sont partis,
 il sont parti le dimenehe aux vespres
 le lundi sont arrivé, 25
 ils ont trouvé grand nombre de gens,
 car le campe on avoit mis
 il y avoit 5000, tres tous bourguignons hardis,
 et au son de trompette, l'empereur fit erier un cri
 que sur la peine de la hart l'on ne prinse personne à merey. 30

^a mais quand ce vint au mois d'aoust, il vint tant de grains d'Ostade qu'on donnast le stier de wassen... : *manuscrit 28, fol. 395.*

Le Roy de France n'estoit guaire loing ;
 la parolle, il entendit
 et at crié à ses soldats :
 enfants, tenons bon iey !
 5 Si nous perdons ceste journée,
 nous sommes tous desconfits.
 Saint-Quentin, la noble ville,
 nous te debvons bien haye
 d'avoir perdu telle journée ;
 10 en te pensant secourir,
 j'ai perdu le noble sang de France
 et la noble fleur de Lys.

A icelle journée Nicolas Garnier, alias Colin, gran sire de Grégoire Colin,
 lequel avoit escript l'originel du présent chronick l'an 1633. Ledit Nicolas
 15 y mourut estant au service de l'empereur. (*Manuscrit 52, fol. 357.*)

L'an 1557, Philippe premier de ce nom, roy d'Espagne, fils de Charles ein-
 quième de ce nom, empereur des Romains, avec sa noblesse de Pays Bas
 passèrent au traverse du pays de Liège avec son armée royalle et allat assiéger
 la ville Saint-Quintin en France, laquelle fut prinse, pillée et saccagée, mais
 20 pendant ledit siège, le roy de France envoyat son armée pour la deffendre
 et secourir, mais au contraire laditte armée fut presque vaineue et toute
 la noblesse de France furent prisonniers. Après laditte victoire, le roy Philippe
 repassat encor avec son armée royalle parmy le pays de Liège, menant avec eux
 grand nombre de prinees et signeurs en Brabant prisonniers.

25 L'an 1557, ayant esté long temps malade et se voyant déclinier (n'ayant permy
 pendant le gouvernement de son éveschié aucune perverse doetrine), administré
 de tous les Saincts Sacraments, il rendit son âme entre les mains de son Créateur
 et fut ensevelly au ehœur de l'église eathédralle de Saint-Lambert en Liège,
 au costé gauche du grand autel, entre les pilliers, où il y at eu pour aueun
 30 temps du tapis de vellours sur son tombeau. (*Manuscrit 45, fol. 289 v°.*)

Chronique de Pierre de Hesdignoul, chanoine de Selayn.

Les manuscrits 26^{bis}, 27, 28, 29, 31, 55 et 59 renferment, sur le règne de Georges d'Autriche, un intéressant fragment de chronique. L'auteur y raconte surtout des faits de l'histoire étrangère, concernant particulièrement les guerres 5 de Charles-Quint. Il rapporte ces faits d'après ce qu'il en entendait raconter dans nos régions. Quelques détails intéressent l'histoire du pays de Liège. Nous ajoutons à cette relation le récit des dernières campagnes de roi de France Henri II contre Charles-Quint et Philippe II, d'après les manuscrits 28, 96 et 97. Il n'est probablement pas sorti de la plume du chanoine namurois, mais 10 constitue le complément de la chronique de ce dernier, puisqu'il s'occupe aussi, presque exclusivement et avec abondance de détails, des événements extérieurs.

L'auteur de cette chronique est contemporain des événements qu'il raconte; il paraît même parfois les écrire au jour le jour. On voit qu'il habite le pays de Namur : il rapporte surtout les nouvelles qui parviennent en cette ville. 15 Il nous donne son nom : Pierre de Hesdignoul, chanoine de Selayn. Ce personnage n'est pas inconnu. Il est cité, le 28 juin 1527 et le 15 janvier 1545, dans des actes du chapitre de Selayn, publiés par V. Barbier (1). On le trouve comme écolâtre, le 25 juin 1549, dans un contrat non publié, conservé aux archives de l'État à Namur. Le même dépôt possède deux registres écrits par 20 Pierre de Hesdignoul : « Actes capitulaires de 1544 à 1550 », et « Liber beneficiorum ». Une note du XVIII^e siècle, à la première page de ce dernier registre, porte que Pierre de Hesdignoul fut fait chanoine de Selayn en 1526 et qu'il mourut en 1552. Il n'est plus cité parmi les chanoines qui rédigent un recès capitulaire du 15 février 1558 (2).

25

(1) V. BARBIER, *Histoire du chapitre de Selayn*, pp. 550, 545.

(2) *Ibid.*, p. 547.

L'empereur Charle einquième et moderne se départit de ce pays de par dechà, après y avoir mis bon ordre, bon capitaine desdits pays, et en ce temps, environ le Noël, s'en allat passer la mer en Espagne et préparat son armée et artillerie et se départit et s'en alla mettre le siège devant Argeil ⁽¹⁾ en Barbarie. Pour
 5 l'indisposition de temps à ce mal propice, il perdit beaucoup de ses navieres, gens, chevaux, argent, artillerie et revient à grand meschieff et disoit-on qu'il estoit noyé, ce que bien eroioit le roy de France. Et fit fortifier Astinay ⁽²⁾ et y mit grosse garnison et quand luy sembloit temps propice, bouttat sus une grosse et puissante armée dont estoit cheff le due d'Orléans ⁽³⁾ et son jeune fils
 10 et envahit Dampviller, Mortmendier, Chaultvessy ⁽⁴⁾ et plusieurs autres places de la duché de Luxembourg et, de ce point content, vindrent mettre le siège devant Yvois et le siège tenu pendant xv jours ou environ, se rendirent sauve corps et biens, ainsi demora Ivos à roy françois, que fit bien fortifier, ainsy Montmendier. Si tirèrent outre les François et gaingnant le pays,
 15 allèrent à Luxembourg et, la garnison du lieu abandonnant la place, si entrèrent dedans les François et y menèrent leurs biens et artillerie, faisant semblant d'y tousjours demorer, puis courut un bruit que l'empereur estoit revenu par dechà et qu'il venoit à grande puissance contre Yvois ^a. De ce furent les François sy fort espouvantéz, quil s'enfuierent par si très hastive fuite qu'ils
 20 laissèrent à Luxembourg deux pièces de cannon belles et excellentes, et richesses à grande planté. Et quant ce bruit fut passé et quils virent qu'il n'estoit nouvelle de l'empereur, ils reprindrent nouvelle audace et rallèrent mettre le siège devant Luxemborgh et, après aucuns jours, cieux de la garnison se rendirent par composition, si se fist adoncque le due d'Orléans ^b publier et en ce
 25 tiltre due de Luxemborgh.

En ce temps là, sire George d'Austrie, coadjuteur de l'évesque de Liège,

^a et ceulx qui estoient dedens : *manuscrits 27 et 26^{bis}*. — ^b déclaré et publié en ses cris et tiltres : *manuscrit 27*.

(1) Alger.

30 (2) Stenay.

(3) Charles, fils cadet de François I^{er}.

(4) Damvillers, Montmédy.

espérant de venire d'Espangne par dechà, si vient à Lion pour passer par France pour visiter le roy et la royne, sa cousinne ^a, mais il fut détenu prisonnier l'espace de xv mois au plus et grande quantité de chevaux, bahus et mullets avec grosse somme de deniers qui fut tout occupé par les François, et après l'avoir mis à grand ranson, s'en retourna à Bruxelles ^b. 3

Le roy Franchois, point content de occuper la duché de Luxemborch qu'il avoit usurpé facilement à petits despens, car il n'y trouva quasi point de résistance, et envoya, icelluy roy, un hérault d'armes à Liège très éloquent et et bien languageit, et fit si bien son messaige que certains députés de Liège, tant de l'église, de la noblesse et des bourgeois, allèrent en France ⁽¹⁾, où on leur fit grand recueil ^c, comme Franchois ont accoustumé de faire ^d. 10

Environ ce temps, Monsieur de Longueval ⁽²⁾, ambassadeur du roy de France, s'en alla en Gueldre et loua ^e une grosse quantité de cheval et des piétons et vindrent par environ Anvers, la euydant surprendre, mais le noble prince d'Orange ⁽³⁾ se gouverna sy honnestement ^f qu'il ne parviendrent point 15 à leur intention. Néantmoins vindrent au pays de Brabant assés près de ^g Lire et allèrent par bon loisir partout le plat pays, pillant et robant ^h, et passèrent outre jusque à Croix le Chasteau ⁱ ⁽⁴⁾. où ils bruslèrent la port du chesteau, et là occirent cent et un personnage de froid sang. Le curé du lieux, qui estoit illecque retraict avec les bonnes gens pour la force du lieux, le prindrent et luy 20 rasèrent la teste ^j, et luy coupèrent les quatre doigts sacrés, et puy luy coupèrent la teste; sy passèrent outre à loisir à leur aise jusque en France.

^a sa mère : *manuscrit 27*. — sa niepee : *manuscrit 26^{bis}*. — ^b car alors il estoit grand commencement de guerre entre le roy et l'empereur : *manuscrit 26^{bis}*. — ^c où on leurs fit grands recueil et grandes bombances : *manuscrits 27 et 26^{bis}*. — ^d et il demandoit réparation et amende de la 25 mort messire Guillaume de la Marche qui fut décolléz à Trech : *addition du manuscrit 26^{bis}*. — ^e levat : *manuscrit 27 et 26^{bis}*. — ^f prudemment : *manuscrits 27 et 26^{bis}*. — ^g toute allentour de Lire : *manuscrit 27*. — ^h les bonnes gens : *addition du manuscrit 27*. — ⁱ Croix le Chasteau : *manuscrit 27*. — ^j luy rassèrent la peau de sa couronne : *manuscrit 26^{bis}*.

(1) Il s'agit sans aucun doute des menées des La Marck. Voir à ce sujet LONCHAY, *op. cit.*, 30 pp. 88-107.

(2) Nicolas de Boussu, sire de Longueval.

(3) Henri de Nassau, voir page 407.

(4) Voir plus haut, page 408.

Le duc de Juliers (1), qui tenoit la duchiet de Gueldre par extortion, faisoit grosse guerre aux Bourguignons, et y eut pour une nuit de Pasque bataille devant Zister (2), et furent les chevauleheurs Bourguignons victorieux, mais les piétons s'enfuirent, sy obtindrent les Gueldrois les champs et gagnèrent tentes
 5 et pavillons, or et argent, baghes, ustensiles et des prisonniers sans nombre. Les Bourguignons tenoyent Hinsberch (3), et tantost fut besoing le ravitailler, sy fut mis sus une belle et puissante armée, dont le noble et vertueux prince d'Orange en estoit chief, et y eut sy bon ordre que la ville fut ravitaillée, et les Bourguignons obtindrent les champs et furent victorieux, et y demoura moult des Gueldrois.

10 Le roy de France, croyant fermement la mort de l'empereur et qu'il avoit la conquest de la duchiet de Luxembogh, luy sembla qu'il auroit les Liégeois à sa corde, avec ce ^a grosse intelligence avec le duc de Juliers, le duc de Clèves, le duc de Mons (4). Le duc de Gueldre luy sembla avoir temps propice pour marcher plus avant et vint avec puissante armée planter son siège devant la ville
 15 de Mons en Hainault et tendit son pavillon en l'abbaye de Morvault ^b (5) et print une petite ville en Haynault que Hennuyers avoyent abandonné, appelée Landresy, située en très fort lieux et alentour environnée de palus et marcaiges. Les Franchois se boutèrent dedens, et fit le roy abattre tant de boys au boys de Morvault ^b que en brief temps le fortifièrent tellement que c'estoit une
 20 place imprenable, et là se tindrent longuement les Franchois en garnison, robant, pillant et ransonnant, bruslant le fertile et bon pays de Haynault ^c. Et avoyent Franchois avec eulx Blanmort ^d, qu'on famoit qu'il enforchoyent femmes et violent filles ^e, et à une mère ostèrent son petit enfant et tuèrent le

^a et avoit : *manuscrit 26^{bis}*. — ^b des Normans : *manuscrits 27 et 26^{bis}* — ^c le bon, plaisant, plantureux et fertile pais de Hainnaut : *manuscrit 26^{bis}*. — ^d des blans morres : *manuscrits 27 et 26^{bis}*. — ^e violloient jeunes filles, forceoints femmes et à une mère ils ostèrent son enfant, l'occirent et l'ont rosty et constrainet la mère en menger avec eulx après l'avoir constraint le rostir : *manuscrit 26^{bis}*.

(1) Guillaume de Clèves, duc de Gueldre et de Juliers.

30 (2) Sittard. Cf. PIRENNE, *Histoire de Belgique*, t. III, p. 150.

(3) Heinsberg. Sur ce combat, voir HENNE, *op. cit.*, t. VIII, p. 56.

(4) Guillaume, comte de La Marck et de Ravensberg étoit, depuis 1558, à la fois duc de Gueldre, de Clèves, de Berg et de Juliers.

(5) Lisez en la forêt de Mormal.

dit enfant et le mirent en une broche pour le faire rostir et constraintirent la mère rostir son propre enfant, et aultres énormes et exécrables eas com-
mirent iceulx Blannmort ^a, qui ne sont récitable.

Ung jour, print vouloir au daulphin d'aller veoir Malbeuge, mais la garnison ne les osast attendre, sy entrèrent Francheois en Malbeuge et bruslèrent une ⁵
partie de la ville et viendrent chevaucher oultre devant Bince mais le capitaine du lieu et ses gens ^b eurent telle hardiesse et couraige que, en tirant de leur artillerie, occirent siex ou sept nobles capitaines des Francheois, dont le dit daulphin avec son armée confusiblement se départit.

Cependant que le roy se tenoit en Haynault. fut bruiet que l'empereur estoit ¹⁰
arrivé par deçà la mer et estoit venu jusque à Rome, et on famoit qu'il y avoit intelligence entre le pape et le roy, et que le pape estargoit la revenue de l'empereur en ses pays de par deçà le plus qu'il pouvoit, tant que l'empereur fut adverty de l'entreprinse du roy et de la rébellion du due de Julliers, de Clèves, de Gueldre, de Mons, favorisans les François, craidant les Liégeois, voyant la ¹⁵
malice qui couroit contre luy et ses pays, il print congé et se hastat le plus tost qu'il luy fut possible de revenir en ses pays consoler ses subjects, et revint par les Allemaignes. Et vindrent mettre l'empereur et le prince d'Orange le siège devant Duren ^c (1), et fut assaillie de tel force que les Espaignols entront eus par force et mirent tous à l'espée ceulx qu'ils rencontrèrent de gens de guerre. ²⁰
Et de là s'en alla mettre le siège devant Ruremonde (2), et brieff jours après fut la dueheit de Gueldre réduit à son droiturière seigneur l'empereur. Et le roy de France vint à grande puissance à Luxemborgh, espérant venir à temps pour donner secours au due de Julliers, du temps du siège de Ruremonde. Aussi eussent il faiet sans fault, car s'il fust venu devant la réduction du pays ²⁵
de Gueldre et l'obédience et pacification du due de Julliers, ainsi qu'il avoit promis au due de venir quinze jours plus tost qu'il ne vint, il eust trouvé le

^a blans morres : *manuscrit 27 et 26bis*. — ^b et les gentil reîtres de guerre : *manuscrit 26bis*.
— ^c et cela en l'an 44, comme serat dit par après : *addition du manuscrit 26bis, fol. 342 v^o, qui* ³⁰
corrige en note marginale : ce fut en l'an 1543, comme serat dit cy après.

(1) Cf. HENNE, *op. cit.*, t. VIII, p. 121.

(2) HENNE, *op. cit.*, t. VIII, p. 124.

pays et les prince embrouillé, et avec ce il eust donné cuer aux Gueldrois, Clévois et aultres de eulx se tenir rebeller et résister contre l'empereur. Dont le roy de France estant à Luxembourg, oyant ses nouvelles, en fut fort dolent et à grand peine pouvoit croire que ung tel et sy fort pays et sy riche, comme
 5 le pays de Gueldre, fust en sy brief temps réduict en l'obéissance de l'empereur. Quand il fut bien acertiné du eas, il fut fort esbahy, car c'estoit le principal point qui luy donnoit à entreprendre sur le pays de l'empereur, le cuydant mettre en son obéissance pour boire ^a le broibet qu'avoit brassé Monsieur de Loneheval peu de temps devant cest entreprinse ⁽¹⁾.

10 La dueheit de Gueldre réduict à l'obéissance de l'empereur, le due de Julliers, Clèves et Mons venu à merey, ayant la paix à son prinnee naturelle, fut conclud mettre le siège devant Landresy ^b ⁽²⁾, et fut l'armée sy grande que on l'estimoit à quatre vingt mil hommes, mais pour la fortification du lieu, aussy pour l'hiver qui approchoit, on leva le siège ^c. Et touteffois on famoit que
 15 le roy et son armée estoient au chesteau de Cambrésis ⁽³⁾ et là enthour et avoyent accordé journée de bataille contre l'empereur et ses allyés, mais quand le jour approchat, le roy, adverty par auleuns trahistre ⁽⁴⁾ qui hantoyent la court et conseil de l'empereur et ses gens ensemble de la préparation qui se faisoit pour estre à icelle journée de bataille ^d, les Francheois bien adverty se
 20 partirent à l'heure de minuiet sans bruiet ni tambourins et plus paisiblement

^a voire des brouvet : *manuscrit 27*. — boire le brouet : *manuscrit 26^{bis}*. — ^b ville de la frontière de France que les François avoint prins, pilléz et fortifiéz : *manuscrit 26^{bis}*. — ^c l'empereur la fist fort battre à coups de canons et le roy de France faisoit grande armée pour lavitailler et secourir, tellement que les armées estants proche l'une de l'autre se donnèrent des grandes escarmouches.

25 Et en ces entrefaites, fut par le roy de France Landreey ravitaillée de gens et de vivre, nonobstant l'empeschement que l'empereur y mettoit contre sans périls, estant la ville de Landreey avitaillée par le roy de France, il trouva bon par conseil de soy retirer secrètement sans l'annoneer à l'empereur, ce qu'il fit : *manuscrit 26^{bis}, fol. 343 v^o*. — ^d advertirent le roy de la constance et force de l'empereur et de ses gens, ensembles les préparations qui se faisoient pour estre à icelle bataille.

30 (1) HENNE, t. VIII, p. 127.

(2) HENNE, t. VIII, p. 142.

(3) Câteau-Cambresis. Cf. HENNE, *op. cit.*, t. VIII, p. 145.

(4) Le capitaine Nicolas le Borgne : cf. HENNE, *op. cit.*, t. VIII, p. 170.

peurent, et s'enfuirent vers Saint-Quentin. Et quand ce fut lendemain qu'y estoit la journée par eulx ordonné pour batailler, on ne trouva Francois qu'y fust demouré, ains avoyent gaigné tout la fuite. Quand se vit l'empereur ^a, levat son siège et renvoyat force gens d'armes pour assaillir Luxemborgh, et y fut icelluy siège tant et si longuement que les François se remirent ens mains ^s de l'empereur.

A temps propice, fut ordonné la guerre par l'empereur Charle au roy Francois, son beau-frère et mortelle ennemi, et furent les Allemagne assistant l'empereur, leur prince, et l'armée conduite par le pays de Lorraine, et furent gaignées places et forteresses ci-devant gaignées ^b par les Francois sur ¹⁰ le duc de Bar, et y furent prins deux contes ^c francois, qu'y furent menéz à Namur, puis à Bruxelles. Et mit l'empereur son camp devant Lingny en Barrois, lequel soy rendit.

Après l'empereur alla mettre le siège devant Saint-Désir et y estoit l'empereur Charle en propre personne avec plussieurs nobles princes et grans ¹⁵ seigneurs, entre lesquels, à une assault d'ung coup d'artillerie fut atteint le preux et vaillant prince d'Orange, dont au tiers jour mourut. Que Dieu absout son âme, car s'il eust vescu son eage et continué ses nobles entreprises, il eust faict grand profit au pays et à son prince. Le siège tenu par bonne espace, la ville se rendit par composition et fut mis ens mains de l'empereur et ses gens ²⁰ d'armes ⁽¹⁾.

[Et avant sa mort, il ordonna son cousin Guillaume héritier de ses biens et seigneuries, et devant Saint-Desier il y eut un assault donné, dont il y avoit dedans un vaillant capitaine et hardy, le conte de Sanserre, lequel repoulsa virillement les gens de l'empereur. Et ne pouvant plus tenir pour ce qu'il ²⁵ estoit venus nouvelles forces à l'empereur et qu'il n'avoit plus de vivres, il en advertit le roy et soy rendit par composition, la lance sur la cuisse, ayant

^a ce que voiant l'empereur et que le roy estoit retirré et qu'en la ville il y avoit bon gouverneur et bien avitaillée des vivres et gens et le temps mauvais et pluvieux envers le mois de novembre... : *manuscrit 26^{bis}, fol. 344.* — ^b usurpéz : *manuscrit 26^{bis}.* — ^c cent francois : *manuscrit 29, fol. 256.* 30

(1) Sur la prise de Saint-Dizier, voir plus haut, page 445.

tenus longtemps] ^a. Puis après marchèrent avant en France et prindrent Vitry et furent assés près de Chalon, prindrent et pillèrent Soisson et bruslèrent maints villages au loing de la rivière de Marne.

[Et de l'autre costé, l'armée du roy estoit le costoiant et n'y avoit que les préz
 5 entredeux et la rivière de Marne estoit comme une liee entre ces deux armées
 et chacun jour les gendarmes se voyoient de sy près que les Impériaulx, par
 dérision, disoient aux François qu'ils allassent à Perpignan et les François
 disoient qu'ils allassent à Carignan, les Impériaulx estants à demy lieue près de
 Epernay et les François n'ayant puissance de résister pour ce que leur armée
 10 marchoit en ordre derrière l'armée de l'empereur. Et bruslèrent les François
 mesme Espernay, qui estoit l'une des riches et gentilles petites villes du pais, et
 fut grand pitié pour les pauvres gens qui n'eurent moien de sauver leurs biens
 que en 2 ou 3 jours, et cela fut affin que l'armée de l'empereur n'eust là point
 de vivres, et pensoient les François garder Chasteau-Thieri, mais ils furent
 15 prévenus par l'avantgarde de l'empereur, lequel fut pillée des riches trésors tant
 des citoiens que autres leurs voisins lesquels il y avoient sauvéz (1).

Or iceulx deux princes sy proche l'un de l'autre pour chocquer, ils furent
 inspiré à paix au moien d'un simple religieux de l'ordre des frères prescheurs,
 divinement inspiréz, lequel se transporta vers le confesseur de l'empereur qui ne
 20 voullut one avoir bénéfice pour ce faire et la paix traiter. Ce religieux fut ouy par
 l'empereur et tant alla vers l'empereur et le roy de France que ces deux princes
 furent d'accord et firrent paix, choses plus divines que humaines. On voul-
 loit dire que ce avoit esté par le conseil du roy de Hongrie, du duc d'Orléans et
 de l'évesque de Metz (2) et plusieurs autres. Quoy qu'il en soit, l'empereur et
 25 le roy condescendirent à une paix] ^a (3), à condition que le roy raroit Saint-

^a Les passages entre crochets sont donnés par le manuscrit 26^{bis}, fol. 545. Le second est ainsi condensé par les manuscrits 27, 28, 29, etc. : Ce néanmoins, au moien et pourchas du duc d'Orléans et de l'évesque de Metz et plusieurs autres grans princes, l'empereur et le roy condescendirent. . .

(1) Cf. HENNE, *op. cit.*, t. VIII, p. 490.

30 (2) Ferdinand I, frère de Charles-Quint; Charles, duc d'Orléans, deuxième fils de François I; Jean IV de Lorraine.

(3) Paix de Crespy, du 18 septembre 1544.

Désir, Vitry et les conquest que l'empereur avoit faiet sur son pays, et d'aultre costé que l'empereur raroit Yvoir, Monmaidy, Dampvillers, Vireton, Chaulvessy et tout le pays de Luxemborgh, aussy Landresy. Et ainsy fut la paix faiete; [la manière et les conditions ne sont point eneor venues à notre cognoissance] ^a.

Du temps que l'empereur estoit devant Saint-Désir et faisoit ses conquest en ⁵ France, le roy Angloys estoit au siège devant Bouloingne sur Mer et devant Moultru (1), et tant fut continué le dit siège que Bouloingne fut rendue aux Anglois, et bruslèrent les dits Anglois quatre ou cinque lieu à la ronde du plat pays des Bolenois, ce quy fut grand et irrécupérable dommaige. Franchois, mal patient d'avoir perdu Boulongne, quy est une des conteis dépendante à la ¹⁰ couronne de France, se mirent à faire leur effort et firent trois armée ^b. L'une fut envoyée en Escosse qui favorisoit les Franchois pour guerroyer les Anglois, et y faisoient souvent Franchois et Escossois guerre sur les Anglois, escarmouche, bataille, rencontre, brusloyent, pilloyent et s'endommagoyent l'ung l'aultre le plus qu'il pouvoient. La seconde armée françoise fut mis par mer, ¹⁵ assiégeant la ville de Boulongne. La tierce armée françoise fut mise par terre, assiégeant Boulongne, et en fut le siège trois mois et demy, et que plus est, Franchois fortifièrent le bas Boulongne, firent rampars, bastilles, boulevvert, fosséz, murailles, et tout ce quy appartenoit à fortifier, en sorte que ceulx de Boulongne ne pouvoient avoir vivre ny assistance des Anglois. Et une fois ²⁰ eurent Italiens charge de mener, conduire et garder ung nombre de trois mil prisonniers franchois, mais ependant que les prisonniers besongnoyent par dedens terre sur Italiens, les dits Italiens eurent intelligence avec Anglois, en sorte qu'ils délaissèrent le roy franchois, leur maistre, et prindrent argent pour servir le roy anglois. En temps que cela se faisoit, les pauvres prisonniers ²⁵ franchois quy à force de bras besongnoyent, euidant surprendre la ville, furent tous attrapé des Anglois et tous mis à mort.

L'an ³⁰ XV^c et XLV, au commencement du mois de septembre, mourut ^c

^a Passage omis par le manuscrit 26^{bis}. — ^b et ne voulut le roy d'Angleterre entendre à la paix sinon en luy laissant Bouloigne, laquelle paix entre le roy et l'empereur fut publiée à Paris le 20 de ⁵⁰ septembre 1544. L'an 1544, sur la fin de novembre, le roy de France mit son armée en campagne et la répartit en trois : manuscrit 26^{bis}, fol. 345 v^o. — ^c de peste : addition manuscrits 59 et 26^{bis}.

(1) Montreuil.

à Paris le duc d'Orléans ⁽¹⁾, qui prétendoit par alliance de mariage à la maison de Borgogne, dont ce fut grand dommaige pour le pays de par deçà, car il estoit homme bénigne et aymoît paix à ses voisins, mieulx que le roy son père ny son frère le daulphin, quy sont gens sanguins, convoitant la guerre et destruction et effusion de sang ehristien. L'empereur estant très bien informé de la mort d'icelluy noble prince tant bien morigère ^a, envoyat Monsieur de Molembais ⁽²⁾ en France pour seavoir s'il vouloit tenir les promesse qu'il avoit faiete quand la paix fut conclud, à seavoir rendre à l'empereur Hesdin, au duc de Savoye Turin et ce qu'il tenoit du duc de Savoue.

10 Les Francheois estant au siège devant Boulongne, comme dit est, avoyent fortifié la basse Boulongne pour plus oppresser les Anglois estant en la hault Boulongne. Iceulx Anglois avoyent faiet une garnison de la thour d'Ordre, assé près de Boulongne et d'icelle thour travailloyent fort iceulx Francheois en leur siège. Sy eurent tel conseil les Francheois qu'il assaillèrent icelle thour et
15 la battèrent de leurs bombards et canons, et aussy les Anglois se deffendirent très bien. Après doncq que les Francheois eurent battu icelle thour à leur appétit, ils firent assault, et fut sy asprement assaillie par Francheois et fortement deffendue par Anglois. Mais à la longue, les Francheois, comme las et travailléz, laissèrent l'assault. Adoneq les Anglois vindrent hors d'icelle thour et poursui-
20 vèrent les Francheois, et là y eut fort aspre bataille, car du temps de la batterie, sortirent Anglois hors de Boulongne et viendrent frapper sur les Francheois par derière, tellement que les Francheois furent suecombéz et du tout confondu. Et y mourut Monsieur de Vendosme. chief d'icelle armée, et le fils Monsieur de Ghuis et grosse noblesse de France, et on famoît qu'il avoit des Francheois
25 morts et prins vingt mil hommes, dont la royaulme de France fut fort alloiblie. Ce fut fait le 12 de septembre 1545.

[Durant ce temps, environ la saint Jean, certains gens de guerres allemands, tant à pieds que à cheval, venant d'Allemaignes, et par faulte d'argent séjournant, les chevaucheurs estants vers Hornes et les piétons en Hesbaye, à une

30 ^a tant bien morigénéz et de sy bonne idée : *manuscrit 26^{bis}*.

(1) Voir page 451, note 3.

(2) Philippe de Lannoy, seigneur de Molembaix, grand maître d'hôtel de Marie de Hongrie.

lieu proche de Liège, mangeans les païsans, et estoins assembléz pour l'empereur ou Anglois, mais argents ne courroit point et avoins volonté de surprendre quelque ville pour leurs intérêt et en monstroins aucunesfois quelque signe, enfin les païsans se commencèrent à irriter, dont aucunes gens de guerres furent secrètement oceys. Ainsy chacun estoit sur sa garde tellement 5 qu'une nuit. vers Sainte-Waulburg, hors la porte, les guets tant Allemans que de la Cité soy rencontrèrent les uns les autres, ceux de la Cité qui estoins hors de la porte viendrent à esmouvoir le guet de la porte tellement que par eonséquence. attendu que les Allemans s'estoins monsté en armes, il fut un peu après la minuiet eriez alarmes, la cloche sonnans et tambourins, mesme la corne 10 Saint-Lambert. et chacun sur pieds vistement aux murs et au marché et messagier vers la chastellerie de Franchimont qui incontinnent furent prest en vennant et marchant une partie de la nuit vinrent en armes en aides, suivant la custume de la cité. Lors les païsans et communautéz en mécontentement estoins délibéré de nuit de surprendre les gens de guerre, mais sur ses entre- 15 faits, vindrent nouvelle que argent estoit venus de la part de l'empereur pour les piétons et par l'Anglois pour les chevaucheurs. Ainsy l'entreprises laissées, marchèrent incontinnent non touttefois sans aucuns d'eulx auparavant estre demourré derrière] ^a.

Durant ce temps, fut bruiet que les Allemans s'asembloyent en Allemangne, 20 et on disoit qu'il estoit bien en nombre de einequante mil homme, mais pour avoir vivre, se boutèrent en trois pars, dont l'une s'en alla par Hollande, la second s'en alla par le pays de Luxembourgh et Lorraine, la thiers s'asembla alenthour d'Aix, et faisoient beaucoup de mal. Il défendoient prestres à dire messe et leur fermoient les église, et aussy gastoyent et destruoient toutes les 25 abbayes et chassoyent hors les moines et les nonnains, et pilloyent, mangoyent et ravagoyent tout ce qu'il rencontroyent tout jus, et entre lesquels l'abbaye de Saint-Cornet fut mengée et ravagée et plusieurs aultres. Et davantaige il vouloyent mettre ordre sur les gens d'église à leur appétit et s'asembloyent une fois le jour entre eulx, à une heure ordonnée, et là faisoient preseher ung 30 ministre à leur mode, et soy faisoient acroire que c'estoyent ceulx quy avoyent la vraye religion et la vraye foy évangélique, et se fondoyent sur les évan-

^a Le passage entre crochets ne se trouve pas dans le manuscrit 26^{bis}.

gilles, mais il les interprétoient d'autre sens qu'il n'appartient, et défendoyent à tous ceulx de leur secte de obéyr au pape en nul façon, mais seulement estre obédient aux Electeurs d'Allemangne. Pour lors, y avoit grande craincte et grande erreur ens pays de par deçà pour iceulx Allemans. Il y avoit auleuns quy
 5 disoyent qu'il alloient servir le roy d'Engleterre, aultres qu'ils alloient devant Maisir mettre le siège en faveur desdits Anglois, aultres disoyent qu'ils alloient servir le roy de France pour returnir son armée qu'il avoit perdu à la dernier bataille comme dit est. Et on disoit que, à icelle bataille, la noire hende ayant les noires corselet, que nous appellons frissons et
 10 clévois, avoyent esté cause que le roy d'Engleterre avoit obtenu ceste victoire. Iceulx Allemans, dont nous avons parlé, approchoyent la cité de Liège ⁽¹⁾, dont les Liégeois en avoyent grande craincte, car on famoit que s'il y venoyent ils prétendoyent de piller les églises et les ecclésiastiques, les procureurs, notaires et tous practisiens spirituelles n'estoyent point du tous assuréz, aussy n'estoyent
 15 ceulx d'Andenne et leurs voisins, pour les énormes maulx et extortion qu'il avoyent faict l'année devant en septembre. Iceulx ^a Allemans furent semond de marcher avant de par leur capitaine et chief, car il estoyent payé par trois mois de l'or et l'argent du roy d'Engleterre, et ce temps que on les payoit, estoyent les Franchois devant Boulogne ^b. Toutefois les Allemans quy estoyent payé,
 20 comme dit est, en intention d'aller en France pour faire service au roy anglois et pour faire lever le siège de devant Boulogne, marchèrent avant et passèrent l'eau à Viscit vers la chaulchie, et marchèrent pour servir leur maistre ^c. Ce temps pendant, les Liégeois ne furent sans craincte, car il sortirent ^d deux ou trois jours de leur faulse port pour tousiours mieulx contregarder leur cité.
 25 Adoneq fut le siège de Boulogne levéz en la manière comme cy après porrés ouwir. Voyant les Allemans ^e que au siège des Franchois n'y avoit fin ny appa-

^a l'an 1545, sur la fin du mois de septembre : *addition du manuscrit 26^{bis}*. — ^b mais quand ils eurent perdu la bataille que dessus, ils se levèrent et se départirent le xii^e de septembre, an que dessus : *manuscrit 27* — mais quand il eut gagné la bataille contre les François, ils se levèrent : *manuscrit 26^{bis}*. —
 30 ^c faire service au roy d'Angleterre, leurs maîtres et emploier ses angelots : *manuscrit 26^{bis}*. — ^d car ils interrèrent trois de leurs faulces portes : *manuscrits 26^{bis} et 27*. — ^e les Anglois : *manuscrits 26^{bis} et 27*.

(1) Le 2 octobre 1545, un mandement fut promulgué à Liège ordonnant à tous les officiers et sujets du prince de fournir des vivres au camp des Allemands établi près d'Aix-la-Chapelle. (*Conseil privé. Dépêches*, reg. III, fol. 5 vo.)

renee, allèrent le plus seeretz qu'il peurent, esloignant le camp des Francheois einque lieue arrière de Boulongne, et illecq firent les Allemans ^a ung trenchis ^b en sorte que les Francheois ne les pouvoyent nuire, et y mirent force d'artillerie, ce que voyant les vivendiers franchois n'osèrent plus venir pour conforter l'hoest, car les Allemans et Anglois les tuoient et pilloyent tout leur vivre. Les ⁵ Francheois firent des sortisse hors de leur force pour déffaire iceulx Allemans ^c, mais par la force du lieu et de l'artillerie, il n'en peurent venir à bout, et de là les Francheois furent en grande misère d'avoir du vivre, et en sourdit une grande pauvreté et famine en l'hoest des Francheois, sy comme la corrente et pest, sy véhémence qu'il falut lever le siège, et y mourut grand nombre de ¹⁰ pauvre gens ^d. Et ainsy, après avoir déchargé Boulongne, iceulx Allemans, estant au nombre de quatre mil chevaleheur, fort bien montéz et bien en ordre et des piétons, comme on famoit vingt mil, et quy estoient tous gens de l'eslittie pour mal faire et pour gaster pays et destruire pauvre gens, de là marchèrent assé lentement et petitement, et tant qu'il arrivèrent en la terre de Florine, où ¹⁵ il campirent bien l'espace de trois sepmaines et davantaige. Sy trouvèrent le chesteau de Florine desgarny, et le seigneur ⁽¹⁾ estant fuy en France auprès de ses amis. Ce néantmoins, combien qu'il ne trouvèrent point ny vivre ny gens, nos Allemans y entrèrent, et ce qu'il trouvèrent d'artillerie à eulx propice, il l'ostèrent hors et l'appliquèrent à leur singulier profit. Et aultres de ²⁰ leur capitaines se bouttèrent en l'abbaye de Florine, où il desgastèrent grandement les biens qu'il y trouvèrent. Et quand il convient de partir, il emportèrent calices, joyaulx et ornemens et tout ce que bon leur sembloit. Et les pauvres moines estoient constrainet de jeusner pour eause qu'il n'avoient que menger, et tout le pays eirconvoisin estoit tout pillé d'iceulx Allemans. Les ²⁵ Francheois estant informé de la grosse multitude des Allemans et des maux infiais qu'il perpétoient, il s'assemblèrent grosse multitude, que on estimoit bien à trengt ou quarante mil hommes, et sy bien assuréz d'iceulx Allemans qu'il flachèrent et abbattirent bien huit lieue de boys, et on disoit, par leur

^a les Anglois : *manuscrits 26^{bis} et 27*. — ^b laquelle ils fortifièrent de telle sorte que... : *manuscrits 26^{bis} et 27*. — ^c Anglois : *manuscrit 27*. — ^d et d'autres ainsy comme vous avez entendu : *manuscrit 27*.

(1) Claude de Waudémont, seigneur de Florennes, de 1558 à 1556.

hardiesse avec leur capitaine Monsieur de Longheval, il eussent voulu combattre iceulx Allemans. Les circonvoisins, comme Hanuwiers, Brebançons, Namurois et Liégeois, estoient en grand crainte de leur retourne, mais il advint ce que communément on dist en ung proverbe : « ce que plus on crainet, c'est
5 ce qu'y moins advient ». Ainsy en fut-il, car il descendirent^a sans pompe ny bruiet, et sy doucement en fut-on quite que on n'at poinet ouy dire qu'il ayent faict quelque dommaige à quelque personne. Et on disoit que Monsieur le gouverneur de la conteis de Namur (1) en at esté cause, dont l'on at bien occasion de pryer Dieu pour luy, car ils estoient assez fort pour faire beaucoup
10 de pauvres gens, attendu encor le chère temps que pour lors régnoit. Ainsy s'en retournèrent en leur pays.

En ce temps, sçavoir l'an XV^c et XLV, du mois de novembre le dixiesme et onziesme jour du dit, se desfirent iceulx Allemans, et le bruiet estoit communément que, par le moyen et le pourchas de nostre sire l'empereur, que les deux
15 princes contendans l'ung contre l'autre, dont la pluspart de la chrestieneté estoit esment, à sçavoir le roy de France et le roy d'Engleterre, y eut trois ans de trèves paisibles. Et ainsy se retournèrent Anglois à Boulogne, Calais et Engleterre, et Franchois en leur limite^b. Dont l'empereur, ayant espoir d'avoir mis paix et seureté en ses pays de par deçà, délibéra de voyager en
20 Espagne. et s'en alla de pays en pays. remonstrans à ses subjects son bon vouloir et intention, et print congé pour siex ans. Et sur ce, envoya le conte de Buren (2) à son beau-frère le roy de France, pour sçavoir s'il vouloit rendre les pays qu'il avoit promis et secléz à la paix conclude, à sçavoir la duchéit de Sçavoye, Hesdin, la rivière de Some, la duchéit de la Hault Bourgogne, et avoit
25 promis de le rendre dedens le saint Jean Baptiste XV^c et XLIII, et il print de rechef terme de le rendre dedens le cinequiesme année XV^c et XLV. Quoy oyant, l'empereur, désirant de laisser ses pays en paix. prolongea son départiment et différa de partir jusque au jour prescript par le roy Franchoy, afin que

30 ^a car ils descendirent en partie par Namur en batteau sur la rivière de Moëuse et sont sy paisiblement descendus : *manuscrit 26^{bis}*. — ^b en leurs pais, terres et franchises : *manuscrit 26^{bis}*.

(1) Pierre-Ernest, comte de Mansfeld, gouverneur et souverain bailli de Namur, du 9 mai 1545 au 6 novembre 1552,

(2) Maximilien d'Egmont, comte de Buren.

ce ne fust à recommencer, ainsy qu'il avoit faiet quand l'empereur entreprint le voyaige d'Argil en Barbarie. et euidant estre assuré de paix en ses pays; mais le contraire luy advint, car luy party sur mer, le roy Franehoÿ usurpa par violence la duchéit de Luxembourg, comme ey devant est récité.

De ce temps là que le différent estoit, les Allemans armèrent auleuns en la cité de Liège, et entre les aultres, il y eut ung capitaine quy logeat luy et son paige avec deux cheval à l'hostel al Waige ⁽¹⁾, quy est assé près du pont d'Isle. Et après deux ou trois jours qu'il eut séjourné, au vouloir départir, présent son host, contoit avec son hostesse, et comme il ne se pouvoyent accorder à cause que son hostesse le contoit trop fort, ou doneque le dit capitaine ne vouloit 10 donner tant que elle vouloit avoir, altrication eut entre l'hostesse et le dit capitaine. Ce que voyant, l'host print ung gobbar et frappa le dit capitaine en la test. Dont le dit capitaine tirat son espée, et en frappant l'host en la main à laquelle il tenoit le dit gobbar, et le blessat bonnement. Quoy apereevant, la diete hostesse saillit hors de sa maison et erya emmy les rues al afforain sy 15 hault, et tant erya icelle femme enragée quelle esmeut et eschauffa le commun, tellement que le grand peuple s'assembla avec hache et mache ^a. Quand le dit capitaine vit la commotion et la grande assemblée que on faisoit contre luy, il s'en alla à l'estable de ses chevaux et s'armat et montat sur ung destrier, et en se départant de l'hostel, présenta aultant d'argent que l'hostesse vouloit 20 avoir, mais la diete femme, qui estoit pleine de rage, voyant son marit blessé, aussy à sa request et importunité, le peuple assemblé ne veult obtempérer à la request du dit capitaine. De quoy se apereevant, se départit sur espoir de se délivrer de la fureur de ce peuple. Et luy chevaulehant et se voyant en dur et grand péril, se présenta prisonnier et payer une bonne ranson d'or et d'ar- 25 gent. Mais le peuple obstiné et eschauffé, ne craindant le péril que sur ce pouldroit advenir, poursuivit le capitaine, qui estoit noble et vaillant homme, natif de Couloingne, bien aymé des quatre Electeurs, les ung armé et abastonné, les femmes avec pierres et cailloux. petis et grans quy le pis faisoit ^b. Luy (qui)

^a avec hache à mache et le marloye maistre Guis de Canne : *manuscrit 26^{bis}*. — ^b et quy le mieulx 30 faisoit estéz réputéz à vaillandise : *manuscrit 26^{bis}*.

(1) Cf. GOBERT, *Liège à travers les âges*, t. VI, p. 4.

estoit réputé à grande vaillandise, tant fut poursuivy que le pauvre homme tout arméz constrainet de saillir de son cheval en l'eau par desoub la Saulvenier, et escheut sy mal qu'il tomba avec son cheval en une fosse. Là il y eut ung homme quy l'assommat d'une grosse pierre et l'assenat derière la test ^a (1), et de ce coup luy convient tomber jus de son cheval en la fosse, et illecque, par force de camp et d'eau travaillé, mourut ce vaillant capitaine misérablement. En le tirant hors de l'eau, furent trouvé sur luy huit cents escus d'or, et fut enquest faicte de sa mort, et furent trouvéz que hommes que femmes, que petis que grans coupable du faict plus de eincque cents. Et que plus est, les Alle-
 10 mans de l'armée devant dit se tindrent assé longuement sur les frontières du pays de Liège, prétendant la vengeance de la mort du dit capitaine.

^b [J'aye bien voulu escrire ce discours cy mentioné pour contenter la curiosité d'auleuns lecteurs, mais il y at d'autres quy sont plus véritables, comme vous orés. Car il est vraye que l'homme d'arme qui s'apelloit Tureq, estoit logé
 15 à Saint-Séverin. Et estant pour ung dimenche du matin armé et prest à monter à cheval, en comptant par l'hoest son escot, sans mot dire, il le frappa de son espée et luy couppa sur la table les quatre doiet desquels il tenoit la croye, comptant son escot. Quoy voyant, la dame du logis commença à cryer au meurdrier. Et luy quy avoit son cheval prest montat sus et s'enfuit vers la
 20 port Sainte-Marguaritte, pensant sortir hors de la cité. Dont venant à la diete port, trouva là quelque empeschement. Retournant par devant son logis, courant vers Saint-Hubert, descendit la Saulvenier, et se mettant en la rivière, descendit jusque au mollin ^c, et ne pouvant illeeq passer, retournat en hault, au coing du jardin Monsieur Demal ^d (2), submayeur de Liège, et alla tout à loing
 25 des jardins de Saint-Jean, en montant jusque à l'opposite de la maison mon-

^a par derrière l'oreille : *addition du manuscrit 26^{bis}*. — ^b *Ce qui suit jusque adjouste ceste dernier diction est omis dans le manuscrit 26^{bis}. Il n'appartient pas en effet à la relation de P. de Hesdignoul.* — ^c condist Sainet Jean Molin : *addition du manuscrit 33*. — ^d d'Emalle : *manuscrit 33*.

(1) Cf. un cri du perron du 12 novembre 1545 invitant les auteurs du tumulte excité dans la ville
 30 qui causa la mort d'un soldat allemand à se faire connaître dans les trois jours. E. FAIRON, *Cartulaire de la Cité*.

(2) Jean Piteit d'Emalle, échevin de Liège, 1538-1551, mayeur en féauté de 1539 à 1547.

sieur le chanoine Palude ⁽¹⁾. Or comme retournant de la dite porte de Sainte-Marguaritte, il y avoit, au cry des dits host et hostesse, beaucoup de gens sur pied, et ung appelé Lambert Mareelis, le cuidant frapper de son hallebard, donna au cheval du dit Tureq ung coup de hallebard, tellement qu'il fut blessé sur la cuisse, iceulx le poursuivant tant outre le pont d'Isle vers Saint-Jean que 5 de l'autre costé, tellement que derière la brassine du dit Saint-Jean, en jardin du dit sieur Palude, il y avoit un grand nombre de gens, et ens aultres ung appelé Hotteau. Lequel dit Hotteau le ruat d'une pierre et l'assenat en la test, tellement qu'il fut renversé jus de son cheval et bientost noyé pour la pesau- 10 teur de ses armes quy le jectèrent au fons. Il fut aussy bien prest retiré par pescheurs quy estoyent illeeq et porté en la maison Radon Randaxhe, demourant en la basse Saulvenier. De quoy fut faicte enquest, et fut trouvé par justice qu'il avoit de son faiet son mérite, dont il n'y eut personne encoulpé. Que tout le preuve est ainsy advenu, je le seay bien pour l'avoir en partie veu, et aussy pour avoir veu l'enquest et probation dessus faicte ^a. L'an XV^cLXVIII, 15 Monsieur le prince d'Orenge, ayant son camp devant la cité de Liège, demandat avoir raison du susdit faiet ou vengeance du susdit Turek, et on luy at envoyé la coppie des dits enquest et probation dessus faicte, avec déclaration de tout le faiet en la mode, comme appert par les lettres desquels j'ay encor la coppie. Ce at esté Adrian le Pollain ⁽²⁾, greffier de la cité, quy at adjousté ceste dernier 20 diction ^b].

L'an XV^cXLVI, en mois d'avril, se partit l'empereur pour voyager en Allemagne, pour avoir fin avec cest maudite secte luthérienne. Et on disoit que le pape ou ses commis devoit y estre aussy, semblablement les cardinaulx, évêques, prélats ou leurs ambassadeurs, ensemble les roys et prince christiens 25

^a que tout la preuve : *passage omis par le manuscrit 53*. — ^b ce at esté : *Passage omis par le manuscrit 28*.

(1) Il s'agit probablement de la maison d'Arnold Bormans, alias de Palude, chanoine de Saint-Jean-Evangéliste, de 1544 à 1565. Il y avait aussi un chanoine de ce nom portant le prénom d'Arnould à la collégiale Saint-Pierre, depuis 1558. 50

(2) Adrien le Pollain était souverain greffier de la Cité de Liège en 1568. Il fut dans la suite, vers 1579, un des trois greffiers des Etats.

ou leurs députés de toute chrétienté, pour tendre à conclusion et union de l'Eglise de toute la chrétienté. Or doncq tout failly et plus grande erreur que devant, commotion, division, inimitié, guerre entre les princes, dont est bien nécessaire faire prières affin que Dieu inspire les princes pour estre bien
5 d'accord.

En ce mesme temps, les Francheois ayant fait fortifier une neuf forteresse auprès de Boullongne, appelée la Neuf Boullongne, et y estoyent de par eulx quatre ou cinq mil hommes en garnison, quy guerroyent incessamment les Anglois estant en Boullongne. Ung jour les Francheois entreprendrent de la ravi-
10 tailler, mais ils furent vaillamment repousé, détroussé, captivé et tué et mirent iceulx Francheois une armée sur le champs assé près d'Eaweille et firent ériger une forteresse desseur, combin en ung lieu appelé Mamberfontaine. Encor firent ils ériger une aultre asset près d'Astenev.

L'an XV^CXLVI, fut chère temps de grains, en sorte que de jour en jour
15 remontoit les grains, tellement que après Pasques trois sepmaines ou ung mois, se vendoit ung stier de frument vingt et vint deux patars, ung muids de speulte trois florins et saize patars, ung muids de petit orge quarante siex et cinqante patars, dont e'estoit grand pitié et lamentation des pauvres gens (1).

L'an mesme, à cause que les Francheois fortifioyent la place susdicte sur leur
20 frontier, l'impériale Majesté ordonnat de faire limites contre eulx pour éviter les périls qui sur ce pouldroient advenir. Et fist fortifier une place sur les frontièrs du pays, appelée Marienbourg, et fut député pour se faire ung vaillant et excellent personnage, le bailhy d'Avenne, qui incessamment ouvroit et sollicitoit les ouvriers ^a et avoit tousjours sur eulx garde. La fame estoit que le roy fran-
25 chois et anglois se pacifièrent et fut la paix faiete en sorte que le roy franchois devoit récompenser le roy anglois pour ses dépens de la guerre de trois eents millions, par quoy quand icelle somme serait payés, le roy Anglois serat tenu remettre ens mains du roy franchois Boullongne et diex ans après eeste

^a lequel donnoit incessamment tant de nuit que de jour aux ouvrières sollicitude : *manuscrit 28*.

30 (1) Voir page 418 note 2. Les prix indiqués par P. de Hesdignoul sont comptés en monnaie de Brabant, c'est-à-dire en monnaie forte.

conclusion, fault que le roy franchois ayt tout faiet et accomply. Sy fut publié le présent accord le vendredy devant la pentecouste 1546, à Amiens et à Paris ^a.

Ceux qui fortifyoient Marienbourgh ^b ung peu après le saint Jean-Baptist eurent sy grande disette de menger que force fut envoyé vers Perweis en Bra- 5 bant et le plat pays pour pourvoir à avoir des bleds pour vivre. Dont la veille saint Pierre et Paul, Balduin Daeoche ⁽¹⁾, jadis mayeur de Metz ⁽²⁾, en amenat au rivaige de Meuse six char de grains, quy furent vendu, pour chacun stier, vingt six patars de Brabant. Or pour le mener à Bovingne et de là au camp, 10 quy n'est à doubter que tous despens payéz, que chaenn stier ne coustoit bien le pris de trengt patar Il y eut ung ehanoine de Selain quy vendit ving muids de speulte, et pour chaen muids en recent un double ducat d'or castillain, quy vault quatre florins. Icelle veille Saint Pierre et Paul ^c, Pierre de Hodignoul, chanoine de Selain ⁽³⁾, en escrivant de ce présent croniques ^d, et sire Gille Doudou ^e, aussy ehanoine de Selain, rencontrèrent sur le rivaige de Meuse 15 plusieurs hommes et femmes venant de Chasselet ⁽⁴⁾ sur Sambre et de là environ, avec chaen ung sac sur leurs espauls. Sy leur fut demandé par iceulx ehanoines d'oñ il venoyent et où il alleient ainsy portant leur sac. Il respondirent qu'il venoyent de Chasselet sur Sambre et là environ, et qu'il aloient à Huy quérir chaen deux stier de speulte, pour le rapporter à leur col à Chas- 20 selet et en payer aultant que on leur voudra vendre, et rendre grâce à Dieu s'il en pouvoient avoir pour argent.

^a Addition du manuscrit 28, fol. 379. — ^b Sainte-Marie en bourgh : manuscrit 28. — ^c Ce passage est omis dans manuscrit 28. — ^d en escrivant un semblable cronieq : manuscrit 26^{bis}. — ^e Gille Doudou : manuscrit 26^{bis}. 25

(1) Cf. La lettre de Marie de Hongrie à Charles-Quint du 15 mai 1546. DE MARNEFFE, *op. cit.*, t. III, p. 182.

(2) Meeffe. Baudoin d'Acosse est cité fréquemment comme échevin de Meeffe dans le plus ancien registre de la Cour de justice de cette communauté (1534).

(3) Sur notre chroniqueur, voir page 450. Gilles Doudou ou Doudou est cité avec Pierre de 30 Hesdignoul dans un acte du 15 janvier 1545 (voir BARBIER, *Histoire du chapitre de Sclayn*, p. 343) et dans un acte du 23 juin 1549 (*Collégiale de Sclayn*, aux Archives de l'Etat à Namur).

(4) Châtelet.

L'an mesme, l'empereur fit amasser grosse quantité de gens d'armes en Allemagne pour faire la guerre à un gros Hans ⁽¹⁾ qui s'appeloit lantsgrave van Hesse ^a, et est cestuy là quy tient tous les Luthériens en leur maudiet opinion. Et on craindoit fort qu'il y eust intelligence avec le roy de France et que de ce
 5 ne sourdist une guerre entre les Franchois et le pays de par deçà et aussy à cause que les Franchois se fortifioient sy fort sur leurs limittes, eomme la majesté impérialle fit manifester avec ferme propos et déclaration de résister audits princes et aultres seigneurs estant rebelles et désobéissants a Sadiete Majesté, avec l'entreprinse et précipité quy ne sont venu à cognoissance de per-
 10 sonne jusques au présent ^b.

^c Pour l'effect, il y at quatre jours que les colonels et capitaines sont despechéz, à sçavoir le marquis de Malignat ^d et le seigneur de Chaubourg ^e pour lever quarante enseignes de piétons allemans et des gens de cheval, pour estre prest sur la fin du mois de juillette prochain ⁽²⁾. Le pape
 15 envoyat à la court de l'empereur le duc Camarin avec douze mil Italiens et mil chevaulx léger et outre trois cents mil escus d'or ⁽³⁾. Sa Majesté faiet venir de Hongrie et du royaume de Naples la garnison espaignoul, au nombre de huict mil avec mil chevaulx légers hongrois, outre ce que le conte de Buren doit lever une armée de pied et de chevaulx pour le mettre en effect,
 20 et pour le tout estre prest sur la fin du mois de juillette ⁽²⁾, quy passeroient ensemble soixante mil hommes.

Sa Majesté at demandé à lantsgrave van Hesse de relaxer le duc de Bruns-

^a au duc de Saxe et le lansgrave de Hesse, luthériens : *manuscrit 26^{bis}* — ^b *Additions du manuscrit 28. fol. 579.* — ^c *Le manuscrit 26^{bis} omet ce qui suit, après avoir donné l'avis suivant:*
 25 et l'empereur les deffit et print prisonniers et menuéz en Brabant, comme plus au long se pourrat par les curieux rechercher par les histoires sur icelles guerres faites que je laisse pour éviter prolixité. — ^d Marignan : *manuscrit 28.* — ^e Hausbourg : *manuscrit 28.*

(1) Philippe, dit le Magnanime, landgrave de Hesse de 1509 à 1567.

(2) Ces passages semblent indiquer que le chroniqueur écrivait au jour le jour.

30 (3) Dans une lettre à Marie de Hongrie, Charles-Quint écrit que le pape offre de fournir à ses frais 12,000 piétons italiens, 500 cavaliers et un subside de 200,000 écus. Cf. HENNE, *op. cit.*, t. VIII, p. 28.

wick ⁽¹⁾ et luy restituer son estat et aussy tous les biens usurpé de l'église, dont on attend la responee ⁽²⁾.

Les villes se humilient ^a au service de l'empereur, dont tous les adversaires sont estonnéz d'une sy subite entreprinse, à laquelle Sa Majesté prépare de son costé ung effort admirable, résolu de faire venir le dit lantgrave condeseendre ⁵ à la raison, à quy tous les princes catholiques se disposent aussy, avec une sy grande amas de gens de guerre qu'il ne veulent rien espargner ⁽²⁾.

Au premier jour d'aoust an XV^c et XLVI, environ douze heures à minuiet, cheut la foudre sur une thour de Malines, où la pouldre de la provéance tant pour l'empereur que pour la ville estoit. et bruslat la dicte thour et bien deux ¹⁰ cents maisons à l'environ. Et à cause que c'estoit de nuit et que chacun estoit au lieu de repos, il y eut moult d'hommes, femmes et enfans brusléz, dont ce fut grande pitié. Et trois jours après, sortit un homme hors d'une cave deman-
dant si le monde duroit encore ^b ⁽³⁾.

En ce temps, fut que l'archevesque de Couloingne ⁽⁴⁾ estoit favorant à cette ¹⁵ mauldiete et damnable secte luthériane, et estoit allié avec le lantgrave van Hesse, un conte palatin ⁽⁵⁾ et au due de Hols. mais de Dieu inspiré, il se repentit et se rendit coulpatible en pryant Dieu mercy et vint au pied de sa Majesté Impériale requérir pardon, et après qu'il eut obtenu son pardon, il donnat assistance à l'empereur de son pouvoir et savoir pour résister audit ²⁰ luthériens.

Le redoubté et vaillant prince le conte de Buren boutat sus une armée à pied et à cheval, et avec luy le renomméz capitaine Martin van Rossem et se tiendrent assé longuement sur le Rhin, par faute qu'il ne pouvoient passer

^a se sont humilié... : *manuscrit 28.* — ^b *Addition du manuscrit 28.*

(1) Henri IV, due de Brunswick, de 1514 à 1568, avait été vaincu, en 1542, par l'électeur de Saxe et le landgrave de Hesse, dépouillé de ses Etats et fait prisonnier. Il fut délivré après la victoire de Charles-Quint à Mulliberg, le 24 avril 1547.

(2) Voir note 2 de la page précédente.

(3) Voir page 419.

(4) Herman de Wiede, converti au protestantisme en 1540, déposé en 1546.

(5) Frédéric II. Pour le landgrave de Hesse, voir page 469, note 1.

oultre, mais par cauteleux moyen et subtilité tendrent conseil ensemble et, environ la my aoust an que dessus, passèrent oultre et le lantsgrave van Hesse, de ce adverty. envoya une grosse quantité de ses chevauleurs et piétons en un villaige assez près où le conte de Buren et son armée estoit cuidant le sur-
 5 prendre. mais icellui conte de Buren, bien advisé de leur entreprinse, envoya Martin van Rossem avec bonne quantité d'Espaignouls, lesquels allèrent faire une embûche par bon moyen, ignorant ceulx qui estoient audit vilage, gens dudit lantgrave. Et à une certaine heure limitée, le conte de Buren et ses gens frappèrent sur iceulx Allemands d'un costé et le capitaine van Rossem de
 10 l'autre costé frappat sus eux. dont furent enelos lesdis luthériens et furent tellement combattus et assaillis que tous y furent occis.

Quoy oyant, icelluy lantsgrave van Hesse, avec le remanant de ses gens, recula bien trengt lieues arrière et le conte de Buren marchit toujours selon la rivière du Rhin tant que luy et son armée furent conjoints ensemble avec
 15 l'armée de l'empereur. Sy approcha Martin van Rossem, avec son armée, une petite bonne ville à laquelle il y avoit un fort chesteau quy s'appelloit Andernach et demanda d'avoir passaige luy et ses gens au travers d'icelle ville, ce que fut accordé à condition que il n'y entreroit que deux compagnies à une fois. ce qui fut conclud. et y entrèrent deux enseignes des gens Martin van
 20 Rossem. et quand il furent entré dedens ladiete ville. avallèrent les resteaux et occirent tous ceulx qui estoient entré dedens. Adoneq Martin van Rossem advertyt le conte de Buren de son accident et malfortune; dont ledit conte de Buren envoya force gens audit Martin van Rossem et assaillèrent ladiete ville en sorte qu'il l'emportèrent d'assault et le chesteau aussy et mirent à l'espée
 25 hommes. femmes et enfans et pillèrent la ville où ils trouvèrent des grands trésor d'or et d'argent et autres richesses qui leur servit bien à propos et puis bruslèrent ladiete ville et chesteau qui estoit du patrimoine au duc de Hols.

En ce mesme temps. le conte palatin (1) ayant esponsé la nièpee de l'empereur, fille au feu roy de Dannemarek, s'en vint rendre à merev à son oncle
 50 l'empereur et par bons moyens fust réduyet et remis en grâce, luy, son pays et

(1) Frédéric, conte palatin, avait épousé, en 1552 Dorothee fille du roi Christian de Danemarek et d'Isabelle d'Autriche, sœur de Charles-Quint.

ses subjects et son armée, dont l'exercite de Sa Majesté Impériale fut d'autant renforcée et les Luthériens d'autant ramointris.

Item par toutes les Allemaingnes, là où que l'empereur estoit obéy, furent envoyés mandemens expresses commandant que tous ceulx des subjects de l'empereur qui estoient allé servir le lantsgrave van Hesse fuissent bannis ⁵ hors des Allemangnes, eulx, leurs femmes et enfans, à toujours et leurs biens confisqués.

En ce temps, revindrent de Rome quatre clereques qui estoient du pays de Haynault, lesquels s'estoyent fait consacrer prestres à Rome, et revenoyent au pays auprès de leurs amis pour célébrer leur premier messe. Et en passant par les ¹⁰ Allemaingnes, furent fait prisonniers par les Luthériens, et on trouva sur trois les lettres de prestrisse et bénéfices, et pour ce furent condannéz à estre noyéz. Et fut l'ung d'iceulx les mains lyées au dos et jectéz en la rivière, et les deux aultres, après estre bien lyéz, furent enclos dedens ung saeq et ainsy jecté en la rivier. Le quatriesme d'iceulx elereq, consacré prestre comme les aultres, ¹⁵ touteffois ne furent trouvé sur luy aulenne lettre de prestrise ny bénéfices, à cause que paravant les avoit renvoyé au pays, et aussy à cause qu'il avoit à sa couroye des eiseaulx de parmentier, il fut détroussé et despoillé, et ainsy le laissèrent aller. Lequel en revenant se complaindit au conte de Buren, quy luy bailla ung escus pour retourner au pays, et ceulx de Couloingne luy ²⁰ baillèrent ung sayon pour couvrir son corps tant qu'il fust au pays. Iceulx Luthériens disoyent en leur devise que l'empereur ^a estoit le capitaine des prestres et point empereur, et qu'il alloit contre l'empire en tant qu'il soustenoit l'Église et les prestres d'icelle.

L'an XV^c et XLVI, au mois d'aoust, le seigneur de Roingnart, avec ses satel- ²³ lites, se bouttat sus et s'en allat auprès de Rens en Champaigne et pillat quinze villages tout ce que y trouvat et on famoit qu'il avoit pillé et bien gasté plus de quinze cent charrées de bleds, et prindrent foree prisonniers, entre lesquels il y avoit ung abbé qui fut vint deux jours en prison et après estre rançonné, fut ³⁰ relaxé.

^a l'empereur n'estoit point empereur et qu'il alloit contre l'empire d'autant qu'il soustenoit l'empire romaine et englieses, mais l'appelloient le capitaine des prestres, dont ils furent bannis les chieffs et auteurs de ce malheure : *addition du manuscrit 29.*

En ce mesme temps, fut bruiet que certains capitaines, avec vingt mil Francheois, tant chevaulehers que piétons, allèrent en Allemagne en l'assistance de sa Majesté Impérialle et n'avoient argent de leurs gaiges avec eulx, mais quand ils furent là, ils se tournèrent avec l'ennemi de l'empereur.

5 L'an mesme, au mois de septembre, vindrent nouvelles à Namur que lantsgrave van Hesse et son armée furent sy entreprennant et présomptueux qu'ils vindrent sy près de l'armée impérialle qu'ils tiroient des grosses pièces d'artilleries contre l'empereur et son armée et furent bien tirés jusques à six ou sept vingt coups. Touttefois, avec la grâce de Dieu, ny furent occis que deux
10 hommes impérialles. Adoneq l'empereur, qui avoit faict préparer quatre plattes formes sur lesquels estoit l'artillerie impérialle, la fit tirer illeeq contre le lantsgrave et son exereite, en sorte que six vingt hommes ont esté tués. Adoneq les Espaignols vindrent en façon de aeille et frappèrent sur iceulx Luthériens, en sorte que le lantsgrave et Luthériens furent deffaict et rué jus.

15 L'an mesme, fut érigée par les Anglois une nouvelle ville à une lieue près de Boulongne, nommé Lambelteuze.

Le roy franchoys envoya ung ambassadeur envers le roy d'Engleterre luy priant de luy faire eeste honneur de vouloir aller en France et lever et estre parin d'ung sien filz, dont le roy anglois, entendant ce, eut tel conseil qu'il y
20 envoyeroit au nom de luy ung des siens barons, mais quand il fut en France, il fut arrêté, quoy entendant le roy d'Engleterre s'en vint assaillir la neuf Boulongne que les Francheois avoyent par eidevant fait édifier et la prindrent d'assault.

« O nation franchoise quy du sang troyen procèdes, souviene toy de
25 » la lignée dont tu es, regarde l'estat où tu es, qu'il te souviene du temps
» jadis, roy franchois; devant Paive, tu fus arrêté. Tu le cognois, oneque en
» ta lignée ne vint à toy tel desroy. En Espagne, le langaige tu as prins et,
» vaille quy vaille, l'empereur se trop fyant est venu au travers de la France
» où fort triomphant a esté receu. Dieu merei, pour eeste fois, la fortune
30 » est bien venue. »

Sur la fin de septembre an que dessus, le lantsgrave voyant que l'empereur ne s'accordoit à donner bataille, eraindant effusion de sang, comme un vraye princee doit faire, s'approchat si près de l'armée impérialle que force estoit

de fuir ou combattre ou reculer. Dont l'empereur eut tel conseil, voyant le temps poinct propice pour ce faire, qu'il reculât luy et son armée, mais ledit lantsgrave, imaginant que ladiete reculée se faisoit de peur, soy advansist et se mist sy près de l'armée de l'empereur que force fut de donner bataille et fut donnée en sorte que beaucoup de gens d'ung costé et d'aulture y demourèrent. ⁵ Et sy disoit-on qu'on avoit publié au son de trompette, en la ville de Namur, le quatriesme jour d'octobre, que des Luthériens et de leur partie en estoient mort trengt quatre mil. Et le lantsgrave et le résidu de ses gens se retira trengt lieues arriere de l'armée impériale. Il fut rapporté que icelle bataille s'estoit faicte d'aulture sorte que devant n'est mentionné, à savoir que quand le landgrave ¹⁰ agresseur eut faict tirer son artillerie point petite, car on l'estimoit à cent et cinquante ^a grosses pièces de canons, sans y comprendre les serpentines, mortures, volcans et menues arteilleries sans nombre, accompagné de deux cents mil hommes, quand ils eurent tiré et faict leurs efforts de leurs arteilleries, adonc l'artillerie impériale fut tirée et à grande peine cessée que ¹⁵ ledit lantsgrave, esmeu et eschaufé, luy et ses gens, soy frappèrent sur leurs ennemis en sorte qu'il fut force à l'exercite impériale y obvier et résister. Et durat la bataille, comme on famoit, environ douze heures et tellement y fut combattu et milité, avec l'aide de Dieu et de Saint Georges, que les Luthériens y furent succombé et comme il se cuidoient retirer en leur fort pavillon ²⁰ et charroy, vint monsieur le comte de Buren sur le costé qui ne leur permit ne donnat terme ne lieux pour eulx reposer, sauver ny garantier, ains eulx tous frais frappèrent sur iceulx maudiets Luthériens. Quand ils appareurent que c'estoit leur fin et permission divine, comme désespérés, se désesparèrent et desjoingnirent en la sorte que ung chacun fuyoit ça et là pour sauver leur vie ²⁵ et abandonnant tout comme tentes et pavilhons, or et argent, baghes, ustensilles et arteilleries et tout ce qu'il avoyent, dont nos gens en furent fort enrichis.

De ce temps que tous ses entrefaict se passoyent, venoit encor à l'assistence du landtgrave un princee d'Allemagne avec huict mil hommes tous frais, espé- ³⁰ rant y venir conforter les Luthériens à la bataille; mais quand ils sceurent

^a 250 : *manuscrit 28.*

certaines nouvelles de la bataille, qu'elle estoit perdue pour eulx, ils se retirèrent là assez près en une bonne ville et l'empereur, estant de ce adverty, envoya incontinent mettre le siège devant eeste ville et y fut si longuement qu'ils furent tous affamés et assubjectis à la volonté de nostre princee naturelle. Est encor
5 à noter que l'empereur fit semour ceulx de Francfort d'eulx réduire à la foy ou donc rendre la ville à sa volonté et subjection, dont ils furent rebelles et désobéissants, mais l'empereur, sachant leurs maudites et perverses opinnions, se confiant en Dieu, se délibérat de y mettre le siège, et le fit après qu'une espace de temps y eût esté, sachant qu'il avoyent en ladiete ville faulte de
10 vivres, y fit donner l'assault et sachant, les gens impérialles, le grand trésor qu'il y avoit en ladiete ville, eulx confiant au bon vouloir impérialle, soy adventurèrent leur vie tellement que du premier assault icelle ville fut prinse et hommes et femmes, enfans et gens de guerre, petits et grands, furent mis à l'espée et après à pillage, et le dormir ne valoit guères, car chaeun besoignoit
15 pour son affaire.

Au mois de décembre, fut raporté en la ville à Namur que le lantsgrave envoya ses ambassadeurs vers le roy de France, pryant d'avoir de luy et de son royaulme assistance contre l'empereur. Mais le roy, par l'advis de ses conseillers, respondit ausdits ambassadeurs qu'il ne vouloit déffendre l'empereur de
20 corriger ses sujets. Iceluy lantsgrave, se voyant despourven de l'ayde du roy, envoya vers les Tures, requérant assistance contre l'empereur, mais iceluy respondit qu'il avoit tresves avec l'empereur et qu'il ne les vouloit point briser. Quoy voyant, le lantsgrave se partit seerètement de ses gens et, avec cinque cens cheval, se retira en son pays, lequel on fame estre inaeessible, mais le duc
25 de Saxe, son allié, ne se pouvoit retirer ny sauver à cause que l'empereur estoit au dessus de son pays. Aprochant l'hiver, sa Majesté et son armée, avec l'armée du conte de Buren, conquestèrent de force aucunes villes et aucunes se rendirent soubz obéyssance jusque au nombre de trentg bonnes villes^a.

L'an 1547, environ la Chandeleure, fut raporté des Italle que les Franehois

30 ^a Et disoit-on qu'il y avoit 30 bonnes villes ès Allemargnes, tant petites que grandes, qui, tant de force que autrement, s'estoient mises soub la puissance de Sa Majesté impérialle : *manuscrit 28, p. 585.*

avoient prétendu sur la ville et la cité de Gennes en Lombardie et on disoit qu'il y avait un capitaine qui tenoit le chasteau et un aultre capitaine qui présidoit dessus la ville et un troisième capitaine qui estoit admiral de la mer, et iceulx trois capitaines estoient alliez du linaige ensemble et estoient souvent ensemble, comme parens et amis. Or il y avoit un conte qui se tenoit en ladiete ⁵ ville de Gennes, lequel estoit fort familier à iceulx capitaines, tellement qu'il se monstroyent signes d'amour l'un avec l'aultre. Dont advint un jour qu'icelluy conte, ayant conspiré contre iceulx trois capitaines, se trouvoit en la ville de Genne avec huit cents musquetiers ^a ou environ, ses fauteurs et complices, et de nuit, le plus secrètement qu'il peut, envoya aucuns d'iceulx à l'hostel du ¹⁰ capitaine de la ville, luy laissant assavoir qu'il se levast de son liet, car grosses nouvelles estoient survenues en la ville. Quoy oyant, ledit capitaine se levat en sa chemise, avec sa robe de nuit, pour venir parler à iceulx et, l'huis de sa chambre ouvert, entrèrent iceux trahistes et occirent icelluy capitaine et ses serviteurs, autant qu'ils en trouvèrent. Puis vindrent autant devant le chesteau, ¹⁵ appelant haultement le capitaine d'icelluy, et estoient apprins iceulx dits musquetiers que incontinent que icelluy capitaine seroit venu du chesteau à la fenestre pour ouyr leurs nouvelles, ils devoient tirer vingt à trengt tout d'un coup contre icelluy affin que sy l'ung défaille de l'attendre ou tuer, que l'aultre le puis redresser ce quy fut fait. Mais Dieu ne permist tant de maux et il ne ²⁰ fut atteint icelluy capitaine; il induict depuis à sa garde et ses gens de bien garder son chesteau et eulx se mettre en deffence [pour garder la place] ^b.

Voyant icelluy trahistre avoir failly le second capitaine, vindrent hors de la ville en la naviere où avoit accoustumé de reposer m^r l'admiral, le tiers capitaine. Mais ayant entendu le bruit des harquebousiers en la ville devant ²⁵ le chesteau, se doubtant de trahison, s'estoit mis et retiré en une petite barquette sur la mer et iceulx Francheois venants en la naviere, ne trouvant seulement le liet d'où il s'estoit nouvellement levé, mirent tous ses serviteurs à l'espée.

Aperevant icelluy conte son entreprinse fallie et descouverte, se retira luy ³⁰

^aharquebusiers : *manuscrit 28.* — ^b *Addition du manuscrit 28.*

et ses gens sur un coing de la ville et se rengèrent lesdis harquebusiers en bataille, mais iceulx de la ville se retirèrent au marché et s'assemblèrent avec serpentines et grosses artileries et, à grande puissance, marchèrent en bataille et par bon ordre [contre ledit conte et ses faux trahistes et harquebusiers] ^a.

5 Iceelluy conte, voyant la force contre luy et leur trahison ne pouvoir profiter, se retirèrent hors la ville ens forces et seigneuries dudit conte.

En ce temps, on avoit fame que le roy d'Engleterre avoit payé le tribut de nature (1). L'empereur, de ce adverty, s'en alla en Engleterre à eause de la fille du [roy] trespassé, ear elle estoit fille de sa tante, [et sa cousine germaine] ^a.

10 En ce temps, M. de Hoehstraten (2), gouverneur du pays de Gueldre, ayant receu lettre de Sa Majesté en présence de plussieurs gentilhommes et seigneurs du pays, où il proposa, devant tous, le faiet de Bus et de sa trahison. Dont entre les aultres Monsieur de Wel, gentilhomme et seigneur audit pays, dist à Monsieur de Hostratte que s'il eust eu Monsieur de Bus entre ses mains, il eust plus
15 pugny que n'avoit faiet l'empereur. Par quoy Monsieur de Hostratte demandat en la présence des aultres, sy d'aventure on trouvoit encor ung tel, ce que on en devoit faire. A quoy Monsieur de Wel respondit que on le devoit griefvement pugnir à l'exemple d'aultruy. Dont Monsieur de Hostratte tira une lettre ou deux
20 escriite de la main Monsieur de Wel, qu'il avoit envoyé à lantgrave pour faire rebeller le pays de Gueldre, et comment il avoit entrepris assaillir de trois costéz les Impérialles, à sçavoir de Lantgrave, du roy de France et des Guel-
drois, et luy demanda s'il vouloit nyer ses lettres, lesquelles Monsieur de Wel ne refusat, mais requis miséricorde et fut constitué prisonnier. [Et n'est possible
qu'il n'y ait encor plussieurs semblables et le duc de Wittenberg a donné ses
25 lettres à l'empereur et a divulgué tous ses entreprises et n'est à doubter que Dieu n'y ait labouré et pourveu] ^a.

^a Addition du manuscrit 28.

(1) Henri VIII, roi d'Angleterre, mourut le 29 janvier 1547. Il laissait de sa première femme Catherine d'Aragon, tante de Charles-Quint, une fille Marie, qui devint reine après Edouard VI
30 en 1555.

(2) Antoine I de Lalaing, comte de Hoogstraeten.

En ce temps, fut Strasbourg réduite à l'obéissance de Sa Majesté. Il fut rapporté par un noble gentilhomme de la court et famille de l'empereur, appelé M^r de Monceaux, au mois d'avril 1547, comment le comte Maurice, estant au service de l'empereur, avoit eu bataille contre le due de Saxe, mais ledit comte Maurice et son exereite fut succombé et fut le due de Saxe victorieux. Ce apercevant, les Bohèmois se retirèrent du service de l'empereur, donnant faveurs et aides au due de Saxe et fut bruiet qu'ils voulurent couronner ledit due empereur; mais la Majesté Impérialle, usant de prudenece et conseil, par évident provision, reboutat sus une nouvelle armée et en fut derechef conducteur ledit conte Maurice, lequel vint présenter la bataille au due de Saxe, en sorte que les armées se joindrent et obtint le conte Maurice la victoire et fut succombé ledit due de Saxe et son exereite. dont lesdits Bohèmois voyant avoir fally de leur entreprinse et rebellion, vindrent pryer merci à la Majesté Impérialle, lequel, en suivant sa clémence, leurs pardonna.

15

L'an XV^cXLVII, le pénultième de mars, mourut Francheois, roy de France, et fut fame que après sa mort, le daulphin son lils se appareilloit pour recepvoir la couronne royale à Reims, le troisieme jour de mai après ensuivant. Et on disoit que le roy futur avoit envoyé vers la Majesté Impérialle nobles et magnifiques ambassadeurs, en luy pryant avoir amour avec luy, luy promettant service et ayde d'or et d'argent, de gens de guerre à pied et à cheval, s'il en avoit affaire. Et touchant des différens qui pouldroient estre advenus entre eulx tant pour la dueheit de Milan, la dueheit de Savoye, les royaumes de Naples et Cecile [que de la rivière de Somme]^a, de la dueheit de la haulte Bourgoigne, de Hedin, comme pour le royaume de Navare, il pleust à sa Majesté Impérialle eslire vingt hommes sages [et discrets]^a en son pays et ledit roy futur en prendroit aussy vingt en son royaume et tout ce qui seroit par eux faict et accordé promettoit de le tenir, garder et observer et de le faire garder en tout son royaume à tousjours.

L'an mesme, au mois d'avril 1547, vingt gentilshommes se partirent de Boulongne qui estoient pour la partie des Francheois^b et vindrent au lieu

^a Addition du manuscrit 28. — ^b Anglois : manuscrit 28.

de Hesdin, tous blancs armés, faire bonne chère avec les seigneurs de la garnison de Hesdin, qui se tenoyent pour le roy de France. Dieu veuille que tout amitié se puisse entretenir ⁽¹⁾.

L'an mesme, fut par sentence du pape l'archevesque de Cologne privé de son
5 arehevêchée et tous ses autres bénéfices.

L'an mesme, continuant la guerre entre l'empereur et les autres princes de l'Empire, fut une bataille faicte contre le duc de Saxe, dont il fut pris et ses gens déffaiets. Par après, l'autre principal chef, le landgrave de Hesse, qui fut aussy par subtilité prins prisonnier par l'empereur avec grand nombre d'artil-
10 leries, lequel fut emené auprès de l'empereur et de là furent conduits et menés le duc de Saxe et le landgrave de Hesse en prison en Braibant. (*Manuscrits 28 p. 586; 96, p. 292; 97, fol. 199 v°.*)

* * *

Le roy Henri de France, au commencement de ceste même année [1552], vint sur les frontières; de quoy craignant, le pays de Liège esleva une compaignie
15 de chevaux et quatre de pieds pour garder le pays et, en quareme, le roy a prins son chemin vers le pays de Lorraine et illec tellement exploité que la ville de Metz, laquelle autrefois a esté vendue par Godefroid de Bouillion aux bourgeois et laquelle ils avoient tenu comme seigneurs jusques à présent, luy a esté livrée et rendue. Ayant laissé garnison dedans, il tira avant en Allemagne avec son
20 armée, suivant l'alliance faicte entre luy et aucuns princes, jusques auprès de la ville de Spire, et ses autres alliées estoient du costé d'Ausbourg prétendant de prendre l'empereur, tellement que force luy fut de fuir et ceci avoient-ils basti affin qu'ils peussent ravoïr les deux prisonniers qui estoient en Braibant, assavoir le duc de Saxe et le landgrave. L'empereur estant poursuivi finable-
25 ment, Ferdinandus y donna provision, car, par son moyen, la paix fut faicte

(1) Le manuscrit reprend ensuite pour l'année 1547, le texte du manuscrit 2 publié ci-dessus, page 420. La succession des deux notices sur le même fait montre à l'évidence que le copiste abandonne un manuscrit pour reprendre l'autre.

avec tel traicté et condition que les deux prisonniers seroient relaxé, comme là après ils furent ⁽¹⁾. Or Maurice quitta les armes et ses gens furent retenus par l'empereur et Albert de Bradembourg avoit traicté son cas avec l'empereur, nonobstant qu'il n'en fist semblant pour aller déceler le roy, mais le roy, estans les deux prisonniers relaxé et voyant en Albert ses faicts, s'est retiré, car 5 il entendit que les Bourguignons avec une armée violente entrer en France, ayant desja encommencé, mais entendant que le roy retournoit, il se sont retiré et le roy, arrivé au pays de Luxembourg. a gagné Damvillers, puis la ville d'Yvois par après at esté rendue. Lors a esté courut le pays de Luxembourg, pilliant et bruslans, mais les Bourguenons vers le quartier de Haynaut sont 10 entré en France. pilliant et bruslant le plat pays merveillieusement. Dont le roy avec son armée hastivement laissa le pays de Luxembourg et vint pour débeller les Bourguenons ou le repousser, de sorte que, de ce advertis, se retirèrent hors de France. Le roy Henri les poursnivit jusques à la ville de Chimay en Haynaut, que les Franeois prindrent et bruslèrent et autres plusieurs villages à l'entour. 15 Delà mirent le siège devant Bouillion appartenant à l'évesque de Liège, qui après avoir esté battu d'artilleries, fut rendue par le capitaine Culliamie, bastart de Horion, qui avoit esté en garde d'icelle forteresse environ l'espace de 50 ans, et l'a rendu luy et ses compaignons et leurs biens saufs, demourant toute la munition en place, à raison de quoy fut prins en chemin par ses gens mesme et 20 amené en Liège où son procès luy estant faict, il fut décapité, comme voirez ei après. La date de la reddition dudit chasteau de Bouillion est contenue en les vers composé par Jacques de Bouloingne, greffier de Liège ⁽²⁾.

En ce temps, ayant l'empereur amassé gens de guerre de diverses nations, comme Espaignols, Italiens, Néapolitains, avec les Allemans qu'il avoit de 25 de l'armée du due de Maurice et estant d'accord avec les princes de l'empire, at fait marcher son armée vers Loraine, tellement qu'estant proche de la cité de Mets, luy sont encor venus joindre grande armée des Frisons et autres pays bas, de sorte qu'estans tous ensemble, estoient en nombre de cent mil hommes. Si est allé mettre le siège devant ladite ville, que les gens du roy tennoient. 30

(1) Traité de Passau.

(2) Voir même relation, page 426.

La cité estoit pourveue et munie de bons capitaines esleus de bonnes maisons, comme celluy de Guise, général qui avoit surintendance de la gendarmerie de chevaux et de pieds, Pierre Strossy, constitué aux affaires des fortifications et amonitions, et bonnes gens de guerre, car le roy recognoissoit qu'en laissant
 5 grosse garnison derrier, il pouldroit beaucoup nuire à eieux de l'empereur et ausi pensoit l'empereur que s'il les laissoit derrière, ils porteroient grans dommages à son armée, tellement que la propre nuit de la Toussainet, le camp a esté assis et puis les canons ont battu et des assauts donnés, la ville deffendue d'approches par loing et sallies que eieux de dedans faisoient souvent fois, et
 10 entre ces faiets, survindrent grandes et aspres froidures et gelées, pluives et nèges et mauvais temps et plus quasi que de coustume. La cité se fortifioit de jour en jour par eieux de dedans, grans et petits se deffendoient soigneusement contre leurs ennemis et les gens de l'empereur, ainsi morfondus, sans préjudieier rien ou bien peu à la cité, les gens du champ de l'empereur vindrent à estre
 15 infectéz pleins de maladies et engelés et en mouroit chaeun jour un grand nombre. Ainsi continuant jusques au Noël, estant trouvés et veus plus de quarante mil hommes morts et la pluspart malades, alors fut ordonné de laisser la cité et lever le ehamp, ce qui fut faiet ès festes de Noël.

Du temps que le champ estoit encor là, les Haynniers et Flamens prirent
 20 Hesdin, mais subitement les François leur firent quitter la place et coururent le pays de Haynaut. Et sur ees entrefaictes, le roy et l'empereur avoient aussy une armée en Italie et prirent les François aneunes petites villes et chasteaux.

En ceste mesme année, a esté faiete la paix entre le roy de France et le pape
 25 Parme et fut aussy le jeune due de Lorraine (2) et tout son pays mis en protection et sauvegarde du roy de France.

Audit an, le due Eduard de Somerey (3) en Angleterre a esté décapité à Londres.

(1) Le traité qui réconcilia Jules III, pape de 1550 à 1553, Henri II, roi de France, et Octave
 30 Farnèse, époux de Marguerite d'Autriche et père d'Alexandre Farnèse, est du 29 avril 1552.

(2) Charles II, né le 18 février 1545, que la mort imprévue de François, son père, fit due dès le 12 juin 1545.

(3) Edouard Seymour, créé due de Sommerset par Edouard VI, décapité le 22 janvier 1552.

L'an mesme, la guerre continua entre l'empereur et le roy de France, faisans courses et pillians le plat pays, et l'empereur, ayant assemblé une grosse armée, alla assiéger la ville de Terrouaigne, laquelle, après avoir longuement tenu bon et esté fort battue de canons, fut rendue et prinse puis ruinée et démolie (1).

L'an mesme, deux princes d'empire, assavoir le duc Maurice de Saxe et 5
Albert de Brandebourg, furent en armes l'un contre l'autre, avec leurs alliés et entrèrent et eurent bataille au 9 de juillet avec toutes leurs forces, où y eut grande meslée, tellement qu'y demeurèrent occis bien 4000 hommes de cheval et grand nombre de piétons, avec des prisonniers en bon nombre, demeurant ledit Maurice victorieux, mais il eut son coup de harquebuse qui luy passoit les 10
hoyaux, dont il mourut deux jours après et avant sa mort, après la victoire, luy furent apportées 53 enseignes des piétons et des gens d'ordonnance qui estoient gagnées sur les ennemis (2). Après sa mort, at esté Auguste (3), frère de Maurice, qui avoit espousé la fille du roy de Danemarck, électeur.

Et là après de longues guerres civiles ainsy mené, n'at esté eneor pour ledit 15
conflict tout achevé ^a.

L'an mesme (1555), estoit le champ de l'empereur devant Hesdin, où estant fort cannonée, fut bien deffendue, mais par fortune le feu se prit à la poudre qui estoit dedans Hesdin (4). De ce cas estonné et sans grandement avoir de pouldre, ce rendirent cieus de Hesdin, où aucuns nobles de France furent pri- 20
sonniers. Et est après le champ de l'empereur tiré vers Durlens (5), ville appartenante au roy, où le roy Henri avoit près de là faict venir son armée et de là furent données quelques allarmes et escharmouches grosses de par les gens de l'empereur sur les François et avoient eu meilleur de leur part, mais les François, qui avoient faict embûche à l'escart, commencèrent incontinent à donner 25

^a Addition du manuscrit 96.

(1) Sur la prise de Théroouanne, voir HENNE, *op. cit.*, t. X, pp. 29-47.

(2) Bataille de Sivershusen du 9 juillet 1555.

(3) Auguste dit le Pieux, duc de Saxe de 1555 à 1586, avait épousé en premières noces Anne fille de Christian III de Danemarck.

(4) Sur la prise d'Hesdin, voir HENNE, *ibid.*, pp. 31-33.

(5) Durlens. Sur cette bataille, voir HENNE, *ibid.*, pp. 54-59.

dedans avec leurs harquebuse, de quoy furent bien tost leurs ennemis mis en route et occis et des grans prins prisonniers. comme le duc d'Archotte et autres de l'armée de l'empereur, laquelle se retira en Haynaut petit à petit jusques auprès de la ville de Valenciennes, illec se parquèrent et l'armée des François
⁵ les suivoit jusque près et devant leur parques, monstrant d'estre délibéré de combattre, et ayant faiet quelques escharmouches, se retirèrent bruslant le pays de Haynaut et auprès de Cambresis.

Audit an. le grand duc Soliman a faiet estrangler Mustopha, son fils aîné, pour soubson de trahison. (*Manuscripts 28, fol. 587 à 590; 96, fol. 295 à*
¹⁰ *295; 97, fol. 201 et 202*).

En ce mesme temps, y avoit une fille en Angleterre nommée Marie qui succéda à la couronne par le trespas de son frère Edouard, laquelle, avec grand pourchas et diligence, a esté fiancée au roy Philippe d'Espagne, ayant perdu sa première femme; aucuns d'Angleterre, non contents, se sont rebellées, tellement
¹⁵ que la guerre civile y a commencé et n'a point esté démeslée sans effusion de sang. Or, estant ledit Philippe en Espagne, luy estoit impossible de passer par deçà, veu la guerre aux François qui continuoit.

L'an mesme, fut envoyé un légat du pape pour pacifier les discordes qui estoient entre le roy de France et l'empereur, ce qu'il n'eut moyen de faire, ear,
²⁰ au mois de juing, est descendu le roy de France avec nobles et grands seigneurs, comme celui de Nevers, d'Armignac, Dunois, Soey, Berry, Vendosme, d'Alençon, tous ducs et contes que autres, ayant grande armée sur Meuse, prennans forteresses et chasteaux, puis venant devant la ville de Mariembourg, qui at esté érigié par la royne Marie sur le pais de Liège. Ausi l'armée devant la
²⁵ ville forte luy fut rendue Le 7 de juillet, le roy de France, passant plus avant et saecageant le plat pays, est arrivé devant Bovingne, qui est conté de Namur, qui n'a guères duré, ear il la fit battre d'artillerie impétueusement et fut prinse par assaut. Et furent occis tous ceux qui estoient dedans, excepté 8 ou 9 per-
³⁰ sonnes et puis pillée et bruslée. Par après vint mettre le siège devant Dinant, qui est du pays de Liège, où y a un fort chasteau et la fit battre premièrement la ville de canons et grandes pièces d'artilleries et luy fut la ville rendue, tenant le chasteau tousjours bon et longuement endurent le canon et soustenant des grans assaut jusques à 6 ou 7 et combattant virilement, repoussant leurs

ennemis. Car il y avoit une ensenge de piétons, mesme de la part de cieux du pays. Finablement, ne pouvant plus tenir, cieux de dedans furent contraint de se rendre, dont après l'apoinctement faicts que les soldats sortiroient leurs vies sauves, la place fut rendue au roy, le 11^e jour dudit mois. Et fut le capitaine de Dinant, Henri de Berlaymont, dit Floyon, qui depuis fut faiet grand mayeur 5 de Liège, emmené en France et fut la ville en grand hassard d'estre brulée. si ce n'eust esté quelques marchans de France qui prièrent pour icelle. Les Espaignols qui y furent trouvés furent mis à mort. sauf les Liégeois et bas Allemans. Pendant que l'armée du roy estoit devant Dinant, l'empereur fit dresser une armée en la ville de Namur qui fut incontinent preste et mise 10 sus^a. Or comme l'armée avoit séjourné devant la ville de Dinant, ont sorti pendant chemin vers Hainault, passans non point long de l'armée de l'empereur, et ainsi passans sans leur donner escarmouche, vindrent mettre leur siège devant la ville de Brusse (1). instament le roy faisant gittre à force de canons et assaux que aucunement les gens de guerre sortoient, il at esté prinse et brulée. 15

Le camp levé, partis de là, ils tirrèrent vers le pays de Haynaut, saecageant et bruslant plusieurs villes et villages, bonnes maisons et casteaux, jusques à ce qu'ils eurent le champ devant le fort de Renty (2), et incontinent le canonèrent et l'armée de l'empereur les costoyoit et suivoit sans faire aucune chose. aprochant les François pour donner secours à Renty, puis ont prins 20 conseil de plus près aprocher. Cela estant conclud, a esté une escarmouche donnée où quelques-uns des François ont quitté la place où ils estoient assis. Quoy voyant, fut ordonné que l'advant-garde de l'armée impériale iroit plus avant. Ce voyant, les François ne se bougèrent guères loing mais avoient mis en

^a Le manuscrit 96, fol. 296 v^o, ajoute ces détails : En ces entrefaictes que l'armée du roy estoit 25 longuement devant Dinant, il fit prestement et vittement une armée dresser en la ville de Namur, que l'empereur avoit fait amasser, qui estoit lors assé malle dispozé depuis longtems, qui se partirent et ainsy la chose en grande crainde. Et les gens de la ville de Namur avoient fuis de leurs biens, ceulx de lluy, de Liège et là enthour, craindant la fortune et l'armée du roy sy puissante, fuient leurs bien meuble le millieur et les conduisant et faisant miner en plussieurs lieux, et principalement furent mis 30 grand nombres en la ville de Rullemonde, ville au pais de Gueldre.

(1) Lisez Bineche. Cf. plus haut, page 456.

(2) Renty. Sur le siège et le combat qui s'en suivit, voir HENNE, *op. cit.*, t. X, pp. 157-142.

un petit boscaye grande embûche de harquebusiers, lesquels, voyant l'armée de leurs ennemis estre du costé et assez avant pour lâcher leurs boulets, commencèrent impétueusement à donner ès flancs de leurs ennemis. De quoy s'intimidèrent tant les piétons, qui estoient allemans, que les reytres, qui estoient
 5 schwartz reytres. Ce voyant les François, à savoir qu'ils estoient rompus, donnèrent avec leurs adjoindans qui furent incontinent dessus et en moururent grand nombre qui laissèrent là leurs enseignes et la reste s'enfuit vers la bataille qui estoit rangée près des François bien avant, si avant qu'ils lâchèrent quelques coups d'artilleries vers leurs ennemis, qui estoient en esquadron,
 10 estans quelque peu estonné de leur avant-garde qui estoit si brief défaiete, veu le grand commencement qu'ils avoient eu : et ausi, sans plus rien faire d'un costé ny d'autre, la nuit estant venue, le roy fit retirer son champ par le pays d'Artois, dont Arras est le chef ou ville capitale, vers la Picardie, ayant nécessité de fourages et vivres, remportant 9 ou 10 enseignes de l'adit avantgarde.
 15 Lors l'empereur, voyant son ennemis hors de son pays, at eu conseil de faire une nouvelle Hesdin ⁽¹⁾, comme elle fut faicte. Et ependant que les affaires de par deçà estoient comme dit est, se traietoient guerres en Italie, car les gens de l'empereur avoient assiégé la ville de Stiene, devant laquelle, pensans par aucuns ravitailler la ville, ils furent deffaits et troussés et l'armée des François
 20 prit aucunes petites villes Caffales, Yverces et autres.

Or, comme ces entrefaits se menoient, le roy d'Espagne en hassard passa la mer et vint arriver en Angleterre et a espousé la royne Marie et furent faiets grans triumphes tant en Angleterre que en Braibant ^a. (*Manuscrits 28, fol. 391 à 393 ; 96, fol. 296 ; 97, fol. 203 et 204.*)

25 L'an 1555, furent encor guerres menées devant X..., comme en continuant courses, pilleries et autres maux. Le pape ⁽²⁾ at envoyé par deçà des indulgens grandes, recommandant ès prières des bons chrestiens la paix et luy-mesme la procuroit tant qu'il peut. Mais, au 22 de mars, il trépassa et furent gens de

^a En Espagne : *manuscrit 96*.

30 (1) Sur la fondation de la forteresse de Hesdinfort, voir HENNE, *op. cit.*, t. X, p. 135.

(2) Jules III, pape de 1550 à 1555. Déjà précédemment il avait chargé le cardinal Reginald Polus de s'entremettre pour la paix entre Charles-Quint et Henri II.

biens et savants assemblé sur le traitement et ne firent rien, de quoy par l'empereur et son fils fut assemblée grande armée près de Givet et sur Meuse en quartier d'Amont. Ils édifièrent une ville sur le pays de Liège, sur une roche nommé Charlemont. De ce temps, l'armée du roy en Italie ne dormoit point, car ils prennoient et gaignoient villes et chasteau qui tenoient gens de l'empereur ⁵ comme Pommaerts, Saint-Salvador, Ulpian et autres. (*Mêmes manuscrits.*)

* * *

En ceste même année (1557), ont esté rompues les trêves ⁽¹⁾ qui causèrent que plusieurs marchands furent prisonniers et fut-on bien déceü par l'advenue de ce si subitte changement. Les gens de guerre allemands qui passaient par le pays de Liège, venans au service de l'empereur, fouilloient et mangeoient mer-¹⁰veilleusement le pays de Liège et se jettant pour un temps vers Namur et Philipville ^a, se sont jointes à l'armée d'Espagne et ont hastivement prins le chemin vers Saint-Quentin et l'assiégèrent estant despourveüe de garnison et la commencèrent à battre. Auquel temps les François, prétendant donner secours à la ville et mettre gens de guerre dedans, ont esté rencontré et combattirent ¹⁵ quelque temps, mais en la fin ils furent défaits, le propre jour de saint Laurent, et y mourut bon nombre de gens et aussi furent grans et menus prisonniers. De là après, fut la ville prinse et quelques bons gros prisonniers. Après at esté rendue la ville de Han aux gens du Roy. (*Manuscrits 96, fol. 298 v^o; 97, fol. 206.*) ²⁰

L'an 1558, les François, par une grande subtilité et courage, prindrent et conquestèrent la ville de Calais sur les Anglois qui la tennoient dès longtemps et anciennement l'avoient prins aux François.

Au mois de mars, les princes électeurs assemblés en la ville de Franefort,

^a Le manuscrit 97 ajoute cette remarque : Philippeville, qui est fondé en pays de Liège, comme des ²⁵ autres ci devant dites, dont le pays est grandement accoursis et amoindris, icelles toutes érigées je n'entends comment, mais, du temps George d'Austrice, les Brabanchons les font leurs. Les deniers qu'ils en ont exposés, Dieu le...

(1) Trêve de Vaucelles.

suivant l'ordonnance instituée de la bulle d'or faicte du temps Charles, empereur 4 de ce nom, l'an 1556, pour faire élection d'un empereur, estans certains du trespas de Charles 5 en Espagne, ont esleu à empereur Ferdinand d'Autriche.

5 L'an mesme, au mois de may, le roy de France, ayant assemblé grande armée des Allemans et François vers Loraine, s'est venu camper devant la ville de Thionville, laquelle après une batterie et les aproches faictes, a esté par industrie rendue au duc de Guise, général pour le roy de France, et après s'en allèrent au
10 pays de Luxembourg, gastans et pillians. En mesme temps, estoit aussy en Flandres un bon nombre de François qui prindrent aueunes villes et villages et bruslèrent beaucoup, pour à quoy remédier le roy Philippe y envoya une armée soub la conduite du conte d'Aigemont, tellement que se rencontrèrent les deux armées auprès de Graivellinge, où après avoir esté combattu vaillamment d'un costé et d'autre, les François furent défaiets. Ce faiet, le roy Philippe
15 a prins son chemin vers les frontières de France, à l'entour de Dorlens. Le roy de France, de ce adverti, est aussy venus avec grosse armée camper à trois petites licues de là. Ainssy les deux armées passèrent la saison sans donner bataille, sinon que aucunes escarmouches. Or, voyant que les deux armées estoient si près l'une de l'autre, furent députés quelques commissaires pour traicter de
20 quelque apoinctement et ainssi continuèrent jusques à la Toussainet, sans rien effectuer et lors chacun commença à faire retirer ses gens, ayant consunié grand trésor et avoir.

L'an 1559, environ les Pasques, a esté publiée la paix tant désirée entre les deux roys, le 13 d'avril. De quoi furent faictes grandes joyes par les pays
25 desdis roys, à cause que la guerre avoit continué si longuement. En la cité de Liège, furent faicts grans feu de joye avec arteilleries deschargées. On fit ausi grande feste et solemnités aux églises de Liège.

Par laquelle paix ont esteit traicté deux somptueux mariages, à savoir du roy Philippe à l'aisnée fille du roy de France, et du duc de Savoye à la seur
30 du roy d'Espagne. La deuxiesme fille du roy de France a eu en mariage Charles de Loraine, duc de Calabre et Bare. Les nopees furent triomphantes et magnifiques en France avec joustes et esbatemens et tournois somptueux, mais par fortune le roy Henri de France s'estant bien porté au tournois par plusieurs

fois, advint que, courant à la lice, un tronchon de lance luy entra par la visière dans la teste, de sorte qu'en peu de jours après il rendit son âme à Dieu, après avoir ordonné de ses affaires honnestement et noblement tant pour ce qui appartient à l'âme comme aux choses temporelles. Sa mort a esté grandement regrettée par tout la France. Il délaissa quatre fils; si luy succéda son fils François, deuxième de ce nom, qui avoit espousé Marie, royne d'Escosse et fut consacré à Reims. (*Manuscrits 26^{bis}, fol. 560 v^o; 28, fol. 597; 96, fol. 500; 97, fol. 208.*)

Règne de Robert de Berghes.

Velis quod possis.

Au texte du manuscrit 2 et des annotations extraites des autres manuscrits français, nous ajoutons la relation latine, en grande partie indépendante, s trouvée dans le manuscrit de la Bibliothèque royale 13791 dont il a déjà été question plus haut.

Le cinqueiesme jour de moys de may, très noble et révérendissime seigneur Robert de Berghe, en vertu de la coadjutorie auparavant obtenue, fut receu et admis évesque de Liège, cinquait huytiesme. Le 24^e jour dudit moys, furent
10 chantées les vigilles funérales et le lendemain le service, et après fut le corps [de l'illustrissime prince et seigneur George d'Austrie] enterréz comme dit est, après avoir régnéz et tenu le siège [épiscopalle] 12 ans, 10 moys et 11 jours ou envyron. L'an mesme. le 12^e jour de décembre, par ung dimenche après la feste saine Nicolas (1), ledit seigneur Robert fit son entrée en la cité de Liège,
15 accompaingné de grand noblesse, et fut faict un festin très sumptueux. Le lendemain, le jour sainete Lucie, dit sa première messe en la grand engliese collégiale (*sic*)^a de Saint-Lambert, et avoit par devant esté consacré prestre en l'engliese de l'abbaye de Herkenroe par quatre évesques, à seavoir l'évesque d'Arras, de Cambrai, Tournay et Outrech (2), le 28^e jour de novembre
20 précédent.

^a cathédrale : autres manuscrits B.

(1) Sur cette date, voir C. TIAUX, *La principaute et le diocèse de Liège sous Robert de Berghes*, p. 30, n. 1.

(2) Antoine Perrenot de Granvelle, évêque d'Arras; Maximilien de Berghes, premier archevêque de
25 Cambrai; Charles de Croy, évêque de Tournai, mort en 1564. Frédéric Stenk de Tautemberg, premier archevêque d'Utrecht, mort en 1580. Sur la date de l'ordination sacerdotale de Robert de Berghes, voir TIAUX, *op. cit.*, p. 49, note 4.

*
* * *

L'an mille V^{CLVII}, ... ung peu devant le Noël, Robert de Berge at fait son entrée à la cité de Liège, ayant ^a grandes noblesses des princes ^b et ^c burghe-
maistres, assavoir Mons^r Flémalle et Mons^r d'Oupeï (¹), les conseillers de la
cité, et avecque eulx quelques hommes à chevanlx pistoliers sortirent de
la cité, allant au devant jusque au pont ale Creyr, qui est par delà l'église **8**
Sainte-Foi, et comme il est de costume illee recevoir des évesques le serment,
le dit évesque at fait serment d'entretenir les franchieze et liberteis de la cité, et
puis luy promettèrent les clef des porte de la dite cité. Lors l'évesque marchant
vers la cité entre les deux borghemaistres, et les autres qui estoient sortis
avecque les maistres se mirent en bon ordre derier les gens principal du dit **10**
evesque Et incontinent le serment faiet, ont esté tiré bons coups ^d d'artillerie.
Et venant justement devant la port ^e ont esté de tout costé tiré, tant d'Oultre-
mouze, Sainte-Walburge, Vignis et ossy des rempart près la porte furent aussy
deschargée les artilleries avecque quasi toutes d'une virée, et à m^c ou v^c coups
d'harquebuses à eroeqs. De là entrèrent dedans la port. Estoint en armes d'ung **15**
costé de la rue les compagnies des vieux harquebusiers et des vieux arba-
lestriers avec les enseignes ^f, d'autre costé estoient les deux autres compagnies,
assavoir les jeunes harquebusiers et les jeunes arbalestriers avec leurs enseignes
et tambours ^g. Par après estoit en bonne ordonnance les hommes députeis en
arme des xxxii bons mestiers. Vennant en la rue contre l'englise Saint-George, **y** **20**
avoit illee magnifiquement fait unne porte [en la rue] haute eslevée avecque
bonnes histoires anctiques. Par dessus des pueelles belles et entre les autres estoit

^a avec : *manuscrit 98*. — ^b seigneurs, ses amis : *manuscrit 98*. — ^c et à son entrée, les burghe-
mestres : *manuscrit 98*. — ^d plusieurs bons coups : *manuscrit 98*. — ^e le pont : *manuscrit 97*. —
^f sermentés de la Cité, et à laquelle fait serment à la porte de maintenir et garder leurs privilèges **25**
qu'ils ont des trengte deux mestiers, puis d'autre costé : *manuscrit 97*. — ^g d'un costé... la compa-
gnie des vieux arbalestriers, d'autre costé les compagnons de la compagnie des vieulx harquebusiers
avec les enseignes. Après estoit deux compagnies, assavoir le jeune arbalestrier et le jeune
harquebusier avec leurs enseignes et tambourins : *manuscrit 96*.

(1) Jean de Piteit, seigneur d'Eben-Emal, échevin de Liège. Voir page 465, note 2. Albert de **30**
Sauley, seigneur d'Oupeye.

unne qui, avec une bonne grâce, artificieusement descendoit quant l'évesque
 debvoit passer et avecque belle et bravissime harangue ou parolle, luy présen-
 toit ung don honneste. Passant plus avant continuoient en armes les gens des
 52 mestiers. Venant sur le marchiet, il y avoit trois grand feu ardans donnans
 5 grandes liesse et joies, et au mitant du marchiet estoit érigiet une théâtre
 magnifique ordonné ^a en couleur fachon et signifiance de chose digne de
 louuange au prince nouveau, estant par dessus personnaiges, le tout à l'honneur
 de nouveau évesque et prince. Et à la mayson de la cité, estoit faiete unne
 balaine et unne seraine rendant par les mamelle vin blan et rouge. Eneor y
 10 avoient illec histoires et pietures. Premier estoit desseur unne grande aigle en
 champ d'or représentant l'empire, et desoub au pied de l'aigle estoit une escri-
 ture dite ^b *Libertas*. Encore plus bas, dessous l'aigle, estoit une histoire de
 trois personnaiges se tenant par les mains représentant les trois États du pais, et
 dessous estoit escript *Concordia*. A deux costé, les armoiries du prince de
 15 la cité. Puis devant plus avant, devant le destroiet ^c, estoit ung autre hor-
 dement ^d faiet avecque histoires des empereurs anchiens quy avoient bien
 gouverné l'empire et la république, et droictement au mitant, y avoit ung grand
 cœur subtilement faiet, lequel, lorsque l'évesque passoit, se venoit partier ou
 fendre en deux comme il se venist ouvrir, hors duquel unne belle jeune pueelle
 20 sortoit, donnant louuenge et honneur à l'évesque avec bonne entrée. De là,
 venant devant les degréz de l'englise Saint-Lambert, bon nombre de gens
 en armes estoient sur le degréz qui estoient les dix hommes des 52 mestiers.
 Par dessoub ^e estoient les gens de la chastelerie de Franchimont en bon nombre,
 [de] la plus part harquebusiers ^f avec autres volontaires près illec de passe
 25 temps. Quand il vint à la port de l'englise, là où estoient les chanoines de Saint-
 Lambert, il descendit de cheval et est monté les degréz devers les eschevins ^h.
 Puis ayant faiet le serment avec grande honneur, entra ⁱ en l'église, estant receu
 de tous de bon zèle et cœur. Les solennitéz accoustumée faiete en l'église, après

^a un grand bordement bien ornéz : *manuscrit 96*. — ^b estoit dict une escription : *manuscrit 96*. —
 50 ^c devant la maison des eschevins : *manuscrit 96*. — ^d un beau bordement : *manuscrit 96*. —
^e vertueusement : *addition du manuscrit 97*. — ^f par dessus : *manuscrit 96*. — ^g qui sont d'ancienneté
 subjects à servir à la Cité en armes quant ils sont mandés : *addition du manuscrit 97*. — ^h et vers le
 chemin : *manuscrit 96*. — ⁱ Puis avecque grande joie entré en l'église : *manuscrit 96*.

avoir chanté « Te Deum », at prins le chemin vers le pallaix avecque ses amis, qui estoit venus avec luy, et que avoient entre tant devant luy que après luy, à grande noblesse, en bon ordre donnant ^a joyeuse entrée et magnifique.

Au dit palaix, ce luy fut fait un beau présent de la part de la cité qui s'en-suit, assavoir en joieau ou vassele pour cinquante marek de fin or les flascons ^b, 3 dix ^c beaux bœuf, xxv moutons, LI muids d'avaine, deux ^d cherée de vin blanc et rouge ^e sans y comprendre les deniers de sa joieuse entrée que il vient à avoir après montant à XII mille florins de Brabant ⁽¹⁾. (*Manuscrits 26^{bis}, fol. 564; 28, p. 596; 52, fol. 558; 59, fol. 227; 96, fol. 298 v°; 97, fol. 206 v°; 98; 101, fol. 234.*)

16

Audit an, furent faites plusieurs ordonnances par l'évêque et son chapitre concernant la religion catholique, joint aux 32 mestiers, qui firent protestation de les garder contre les hérétiques ⁽²⁾. (*Manuscrits 38, p. 56; 52, 96, 97 et 98.*)

La même année, il arriva dans Liège une grande famine, à raison que 15 le stier de wassein se vendoit 28 florins liégeois et le froment 48, dont beaucoup de gens moururent de faim ⁽³⁾. (*Manuscrit 38, p. 56.*)

^a tenant : *manuscrit 96.* — ^b sans la façon : *manuscrit 96.* — ^c deux : *manuscrit 96.* — ^d six : *manuscrits 97 et 98.* — ^e et lendemain le grand convive où il fut prié sur la maison de ville avec ses nobles amys, puis par après, la joyeuse entrée, qui est une bonne somme d'argent : 20 *manuscrit 52.*

⁽¹⁾ Sur ces fêtes, voir TIMON, *op. cit.*, pp. 30-32. GOBERT, *Banquets officiels à Liège aux XVI^e et XVII^e siècles* dans *B. I. A. L.*, t. XXXVII, p. 554. Comparez la relation officielle consignée dans le registre des *Conclusions capitulaires de Saint-Lambert*, année 1556-1558, fol. 48.

⁽²⁾ Il n'existe, pour l'année 1557, aucun édit concernant la répression de l'hérésie. Mais à la journée d'État du 14 décembre, le nouveau prince-évêque exhorta les États à veiller à faire exécuter les édits existants.

⁽³⁾ La cherté de cette année se reconnaît au grand nombre d'ordonnances et cris du perron relatifs à la vente des céréales et du pain. Le prix le plus haut atteint par le stier de froment fut, d'après les records des Echevins de Liège, de 73 aidants le 6 août 1557, et, pour le stier de seigle, 58 aidants. Les chiffres du chroniqueur semblent donc ici fort exagérés.

30

1558.

L'an 1558, il y eut dans Liège un grand murmure à raison des grandes insolences que faisoit sur le pays le comte de Megen. (*Manuscrit 38, p. 56*) ⁽¹⁾.

Les caïmans, vagabonds et les soldats étrangers furent chassés de la Cité et de tout le pays ⁽²⁾. Les François voulant lever du monde en cette ville et n'y pouvant avoir l'entrée libre, s'y fourrèrent clandestinement de nuit, en passant la Meuse avec des barquettes, ce qu'estant secu par le prince, il fit deffence aux batteliers de ne plus les passer ou leur monstrent les guais sous peine de vente de leurs barques et de trois florins d'or d'amende. (*Manuscrit 110, fol. 167 v°*)

10 L'an 1558, estante une cherté de vivre à Liège, le monde y accourant de parte et d'autre, l'évesque y voullant prévoir fit un édict que tous vagabonds et faictnéants eussent à sortir au bout de trois jours de la ville, sur peyne d'estre foetté et bannis ⁽³⁾. Du mesme temps, estoyent toujours par la ville des étrangers portants armes, commandat de mettre les armes bas et de sortir de la
15 ville, sur peyne de confiscation des armes et de 20 florins d'or d'amende. (*Manuscrit 45, fol. 290 v°*)

L'an XV^cLVIII, fut grande tempest de tonnoir et grésil sur la Cité et peu après eneor, aultre grande tempest de grésil, duquel plussieurs bestes furent tuées au champs. L'an mesme, le saiziesme jour d'aoust, fut grand débordement
20 d'eau, dont fist grand dommaige en la Cité à Saint-Jean et Hors Chestean.

En ce mesme temps, se retirèrent les Escossois de l'église catholique et romaine (*Manuscrits 27, fol. 551; 102, fol. 149; 54, fol. 244.*)

L'an 1558, le 7^e de janvier, Calais rendue aux Franchois par les Anglois.

L'an mesme, morut Marie, royne d'Engleterre, femme à Philippe, roy
25 d'Espagne. (*Note marginale du manuscrit 2.*)

L'an 1558, le 20^e septembre, mourut l'empereur Charle et le 17^e de novembre suivant, trespasat Madame Marie, sœur dudit emperer.

(1) C'est par erreur que ce manuscrit place à l'année 1558 un incident raconté par tous les autres chroniqueurs et par Mélat en 1565.

30 (2) Cf. Ordonnance du 18 mars 1558 dans le registre IV des *Dépêches du Conseil privé*, fol. 13 v°.

(3) Mandement du 18 mars 1558 précité.

L'an mesme, Ferdinand, roy de Bohême, frère à l'empereur susdit, fut esleu et couronné empereur le 5^e de mars suivant, et le 22^e dudit mois, nasquit Maximilien, depuis empereur.

Cest an, Elisabeth fut royne d'Angleterre, Reginaldus Polus, cardinal archevesque de Cambray (1). Cest an aussi, mourut Anthoine de Schaunenbergh (2), 3 archevesque de Couloigne et à luy succéda Jean Gérard de Mansfeldt (3). L'an mesme, fut faicte paix à Cambresy entre le roy Philippe d'Espagne et Henry second de ce nom, roy de France. Ledit an mesme, fut ludit roy tué à Paris en joustant, le x^e juillet.

Le 19^e juillet, Philippe, roy d'Espagne, célébra la toison d'or à Gand. 10

Cest an, vint la duchesse de Parme pour gouverner les Pays Bas et se retira le roy Philippe en Espagne. (*Manuscrit 27, fol. 554 et 54, fol. 244.*)

L'an mesme, le traizième jour de décembre, furent célébrées les exèques de l'empereur Charles à Bruxelles. L'an même, mourut Canterbury. (*Manuscrit 27, fol. 551.*) 13

1559.

L'an 1559, fut créé la paix à Bruxelles entre les roys Philippe, roy catholique des Espagnes et Henry, second de ce nom, roy de France, et à ladiete paix, entre aultres articles y comprins, fut rendu le chestea de Buillon aux Liégeois. (*Note marginale de manuscrit 2.*) 20

L'an mille V^{CLIX}, environ la Pasque, at esté la paix tant désirée. En la cité de Liège, furent grand feu de joie avec artillerie deschargiés et grandes festes et solemnitéz aux englieses de Liège, (*Manuscrits 28, 52, 96, 97 et 98.*)

En ceste même année, a esté faiet un pont de pierres, un peu deseur l'église 25 de Saint-Laurent, sur le chemin allant vers Saint-Gilles aux despens de la Cité, estans pour lors bourguemestres maître Giles de Stier et maître Jan de Salme

(1) Lisez Canterbury.

(2) Voir page 445, note 1.

(3) Jean Gérard fils d'Ernest, comte de Mansfeld, fut archevêque de Cologne de 1558 à 1562. 30

delle Flamine ⁽¹⁾. (*Manuscrits* 28, p. 599; 52, fol. 340; 96, p. 501; 97, fol. 209; 98, fol. 66 v°.)

Cette année, il y eut si grande cherté de pommes dans ce pays qu'une se vendoit un sol. pour lequel prix on auroit alors siex pommes d'oranges. (*Manuscrit* 110, fol. 167 v°.)

L'an 1559, le troisième jour de mois d'avril, après tant de ravages faiets par les armées sur le pays de Liège, fut faicte la paix entre ces deux grands princes, à scavoir entre Henry deuxiesme de ce nom, roy de France, et Philippe premier de ce nom, roy d'Espagne. Elle fut appellée la paix de Cambresis, ayant esté
10 publiée dans la ville de Bruxelles et parmy les villes du Pays-Bas par un grand applaudissement du peuple. Elle fut aussy publiée à Liège par plus grande resjouissance d'autant que le roy de France rendit le duché de Bouillon et tout ce qu'il usurpoit au pays de Liège, et par commandement de l'évesque, furent faietes des messes solennelles, processions en action de grâce, l'air
15 retentissant des sons des cloches et l'artillerie jouant à possible avec grande resjouysance de peuple.

Par laquelle paix le roy Philippe donnat sa fille Elisabeth en mariage et les nopees furent célébrées en grande pompe et magnificence le trentiesme jour du mois de juin à Paris, en laquelle nopee, pendant la resjouissance, le roy fut
20 frappé en l'œil fortuitement. courant en liee, par Montgomery, capitaine de ses gardes.

La paix done se fist au chasteau de Cambresis entre ces deux princes, par laquelle paix fut rendue au roy d'Espagne, la ville de Mariembourg que le roy de France luy avoit prinse, dans laquelle paix l'évesque et pays de Liège n'est
25 pas seulement comprins du costé de la maison d'Autriche, mais aussy de la France. Et fut rendu le chasteau de Bouillon, que Robert de la Marche, signeur de Sedan, marechal de France, se voyant auprès de Bouillon, se souvenant que l'empereur Charles cinquesme de ce nom, empereur des Romains, avoit

(1) Sur ce pont, voir GOBERT, *Liège à travers les âges*, t. III, p. 541. ABBY, *Recueil des bourgmestres*,
30 p. 290, a confondu ce pont avec le pont de Sauley, construit en 1561 et non pendant l'administration des bourgmestres Gilles de Stier et Jean de Salme. Sur ces deux magistrats, voir C. DE BORMAN, *Les Echevins de Liège*, t. II, pp. 155 et 524.

esté environ de 52 ans auparavant à son ayeul du mesme nom, et environ ce temps, demandat assistence à sa majesté de France pour le reprendre. comme y fiet. et ledit Robert de la Marche le ravit pour la deuxiesme fois au pays de Liège, mesme au raporte de Monsieur de Thou; dans eeste paix de l'an 1559 touchant la neutralité at esté comprinse de deux costés, tant de la France que de l'Espagne, le pape et l'empereur, et sy les intérest Robert de la Marehe nous ont eausé la perte du chasteau de Bouillon et avoir les disgrâces du costé de la France. la paix du chasteau de Cambresis de l'an 1559 nous at remis en nostre enthier neutralité, ce que Henry quatriesme de ce nom, roy de France nous y a encore tesmoigné par ces lettres de l'an 1595, 1596, 1597, par lesquelles y reconnoit à l'estat de Liège la neutralité et luy promette en ce regarde toute amitié et faveur. Alors Robert de Berge, évesque et prince de Liège, avec les Estats du pays firent des ordonnances que ceux qui se voudroient entremeller de l'un et de l'autre des roy touchant leurs guerres et ceux qui s'en auroient entremellés furent chastiez par justice. (*Manuscrit 45, fol. 290 v^o*)

15

1560.

L'an 1560, du temps de cest évesque, fut faite l'église des frères Lolars en Liège, pour laquelle faire fut érigée une loterie d'estain devant les degrez de Saint-Lambert, sur le marché, et pour chacun lotz un demy-patar de Brabant. Et lesdits Lolards vindrent premièrement demenrer en Liège l'an 1550, dit l'année des sueurs (1).

* * *

L'an mille V^cLX, en mois de jenvier, la rivier de Meuze a esté sy grande que personue vivant lors n'avoit ven la pareille, faisant grand dommaige, et l'année fut fort pluvieuse et par le longues pluies, les frument, wassend et espeaute ne furent point bon, les poits gastés et les fleurs des arbres, les vins petis.

25

Au mois de décembre, le roy de France, ayant régné 16 mois ou environ, est trespasé, dont son frère Charles, aagé environ de 16 ans, luy a succédé.

(1) Voir pages 560, note 2 et 577, note 1; G. BERT, *op. cit.*, t. V, p. 659, et *La loterie à Liège dans les siècles passés*, dans *B. I. A. L.*, t. XXXIV, pp. 251-280.

Audit an, on a commencé à édifier la maison de la ville d'Anvers ^a faicte magnifique et triomphante, estans la plus renommée en marchandises qui fust en Braibant ny en Flandre. Elle est comme Londres en Angleterre, Lion en France, Madrid en Espagne, Lisbonne en Portugal, Milan en Lombardie, Florence en Italie, Palerme en Sicile, Prague en Bohême, Bude en Hongrie. (Manuscrits 28, p. 599 ; 96, fol. 501 et 97, fol. 209.)

L'an mesme, trespasat de ce monde Corneil de Berghe, jadis évesque de Liège, cousin germain au père de nostre évesque moderne (Manuscrits 102, fol. 149 v° et 110, fol. 167 v°.)

10 L'an 1560, le 9 du mois d'aoust, le roy Philippe, après avoir dénommé Madame la princesse de Parme gouvernante des provinces du pays bas, partit desdits pays pour Espagnes, d'où sont depuis sorty ces grandes dissensions, discordes entre le roy et les princes du pays bas et sont ensuivies tant des calamitéz et ravages sur le pauvre pays de Liège.

15 Le 14 de septembre, François second de ce nom, roy de France, s'estant en allé à Orléans pour y tenir les États, y mourut d'une apostume luy tombé en l'oreille gauche, auquel royaume succédat son frère Charles 4 de ce nom, âgé de 15 ans. (Manuscrit 45, fol. 291 v°.)

1561.

20 L'an 1561, continuoit encor en la ville de Trente le concil général et en France estoient tenues journées pour la religion de la foi catholique, de quoy furent plusieurs esmues en divisions et eslevé tumultes. (Manuscrits 26^a, fol. 562 v° ; 28, p. 599 ; 96, fol. 501 ; 91, fol. 209.)

L'an 1561, l'inquisition d'Espagne causoit de grandes dissensions aux pays 25 bas, principalement par l'établissement des nouvelles éveschés, qui diminuèrent de beaucoup l'autorité de l'évesché de Liège, qui s'étendoit par tout le Brabant et comté de Namur, ce qui offensa les Liégeois qui en accusoient les chanoines étrangers résidents à Saint-Lamberl, qui en estoient innocents et en

50 ^a L'an mesme, le vingt sixième jour de févryer, fut assiese la première pierre de la maison d'Anvers : manuscrit 97, fol. 351.

avoient même grand regret, mais cela fut apaisé (1). (*Manuscripts 43, p. 750; 44; 46, fol. 556; 47.*)

L'an 1561^a, le roy Philippe espousa Elisabeth de Vallois, fille de Henry, roy de France.

L'an V^cLXI, l'évesque de Liège estant à Huy, luy survient une mauvaise 5 maladie. (*Manuscripts 28, 52, 96, 97 et 98.*)

1562.

L'an XV^c soissante deux, en allant l'évesque Robert pour lever un enfant à Houstratz, fut touchié tellement d'ung mau vent, comme on disoit, qu'il en perdit mémoire et devint en innocence. L'an mesme, le troiziesme jour de 10 marce (2), fut faict ung édiect et publié au peron touchant la foy lequel ne dura gaires après [de par le prince et de Messieurs de chapitre et des eschevins de Liège qui estoit totalement contre les privilegeiges de la cité, parquoy les bourghemestres avecque les xxxii mestiers furent ensemble et ne le voulurent point permettre, et m jours après, fut sur les bailles de la maison 15 de la cité descriée ladiecte publication et révoquée et annichilée, sauve ce que les gens d'églises avoient passé et ordonné entre eux touchant la foy, que fut un belle aete. pour garder les privilegeiges et franchises]^b. Item ce mesme jour et année, fut passéz par le conseil que les bourgeois feroient le guette, autrement en nostre langaige dit eserveaux, en telle manière que le Cardinal Erard de 20

^a L'an 1560 : *manuscrit 27, fol. 551.* — ^b de par le prince... et franchises : *omis dans manuscrits 2, 5 et 5.*

(1) Sur ces acéusations qui visaient avant tout Levinus Torrentius, voir C. TIJON *op. cit.*, p. 224.

(2) Mandement du 5 mars 1562. Cf. *Recueil des Ordonnances*, 2^e série, t. I, p. 271. Les incidents survenus à l'occasion de la promulgation de cet édit constituent un épisode très curieux et très signifi- 25 catif de l'histoire constitutionnelle de la cité de Liège, et il est assez étonnant qu'ils soient passés sous silence par le manuscrit Sylvius et les autres manuscrits les plus anciens du groupe B. Cette omission nous paraît avoir été faite de propos délibéré, parce que les incidents soulevés par les bourgmestres de Liège devaient déplaire aux défenseurs de l'autorité du prince évêque et de la foi catholique. Sur ces événements, voir C. TIJON, *op. cit.*, pp. 182-186 et 190-195, et E. FAIRON, *La répression de l'hérésie et 50 la question constitutionnelle dans la principauté de Liège au XV^e siècle*, dans *BULL. DE LA SOC. D'HISTOIRE DU PROTESTANTISME BELGE*, 2^e série, 7^e livraison (1950).

la Marche l'avoit ordonnéz l'an 1526, comme dit est, et i avoit passé neuff ans, que on ne l'avoit point observé ne faict [et ne vouloient point les gens d'églises qu'on le fist, mais les xxxii mestiers le voulurent faire et recommencher comme paravant] ^a.

* * *

5 L'an mille V^cLXII, at esté par les députés de Sa Grâce et de Messieurs de Saint-Lambert une édicte publiée faisant mention de l'anchienne religion et foy. Mais d'autant qu'il avoit esté faict sans résolution des 52 bons mestiers, eneor qu'il leur eust esté proposé et mis en avant pour advis, il y eut des tumultes en la Cité et grans bruiets, tellement que par plussieurs en fut faict protestation
10 devant messieurs les eschevius de Liège et s'y avant faict que ledit cry at esté révoqué à son de trompette à la baille de la maison de la Cité. (*Manuscrits 26^{bis}, fol. 562 v^o; 28; 52, fol. 538; 96, 97 et 98.*)

Et pour ce est chose notoire que les Estas font leurs affaires par une main et d'ung bon accord et, en cas de portance et en temps oportun, principalement ès
15 choses d'importance. (*Manuscrits 26^{bis}, fol. 562 v^o et 28.*)

L'an que dessus, at esté ordonné par les députés Monseigneur le révérendissime à messieurs du chapitre certaine ordonnance et édict qui faisoient mention de plusieurs affaires concernante l'ancienne religion ecclésiastique, avec protes-
20 tation non vouloir contrevenir aux privilèges, ce qui at esté remonstré au conseil de la Cité qui l'at remis aux xxxii bons mestiers pour avoir leur délibération avant les publier. Après, estants aucuns des mestiers négligents de rapporter ou ordonner, on at procédé par mayeur et eschevins à les faire publier et mettre en garde de loy. Ce voyant, sans avoir reeeu les suittes des 52 mestiers, aucuns ont sollicité envers les mestiers que puisqu'ils n'avoient délibérés, que telle
25 publication fust révoquée, tellement que en tumulte de plusieurs et à la pourchasse d'aucuns, aussy pour éviter plus grands maux, ce fut révoqué au son des trompettes à la baye de la maison de la ville, le 1^x^e de mars. Et pour ce est chose fort bienséante quand les États font leurs affaires par une main, quant il eompète auxdits Estats sans vouloir procéder l'ung des membres particuliè-
30 rement. (*Manuscrit 98, fol. 67 v^o.*)

^a et ne vouloient... comme paravant : omis dans manuscrits 2, 5 et 5.

Audit an, Maximilien, fils de Ferdinand, est esleu empereur, ayant le père esté esleu à Francfort avec sondit fils. Cestuy, du consentement de son dit père en ladite ville, avec sa femme Marie, fille de jadis Charles empereur, en présence des électeurs et princes soubescripts, a esté couronné roy des Romains. (Suit la liste des princes présents au couronnement). (*Manuscrits 28⁵ et 26^{bis}, fol. 562 v^o.*)

L'an suivant (1561), à la requeste du roy d'Espagne, furent mis par le pape beaucoup d'évesques aux Pays-Bas.

Cest an, fut le cardinal de Caraffe ⁽¹⁾ exécuté à Romme.

Cest an 1562, les Huguenots de France, souhz la conduicte du prince de Condé, commencèrent à faire sédition. L'an mesme, la ville de Rouen prinse par le due de Guise sur les Huguenots. Audit temps mesme et le 17^e de novembre ^a ensuivant, fut vaincu en bataille le prince de Condé et fait prisonnier ⁽²⁾. (*Manuscrits 27, fol. 351 et 34, fol. 244.*)

1563.

15

L'an 1563, le pénultime jour de maree, se partit Robert de Berghe de Liège, après avoir remisé et résigné entre les mains du chappitre de Sainet-Lambert l'éveschié au prouffit de Monseigneur Gérard de Groesbee, pour lhors doyen de Sainet-Lambert, ee que le chappitre accordat ⁽³⁾. Et la cause [de la résignation] ^b fut pour ce que Dieu luy avoit rostéz son bon sens, comme dit est [par l'espace de xviii mois] ^b et avoit longtemps devant demouré en l'abbaye de Sainet-Laurent pour veoir s'il pouldroit recouvrier entendement, mais en vain, parquoy le frère de nostre évesque, qui estoit [second] marquis de Berghe, voyant qu'il

^a décembre : *manuscrit 27*. — ^b Passages omis par *manuscrits 2, 3 et 5*.

(1) Le cardinal Charles de Caraffa était le neveu du défunt pape Paul IV. Il fut condamné à mort le 5 mars 1564.

(2) La bataille de Dreux, gagnée par le due de Guise, qui avait repris Rouen le 26 octobre, et où le prince de Condé fut fait prisonnier, se livra le 19 décembre 1562.

(3) Voir dans les *Conclusions capitulaires de Sainet-Lambert*, les négociations engagées dès le 3 janvier 1563 pour obtenir de Robert de Berghes la résignation de l'évêché. L'élection de Gérard de Groesbeeck eut lieu le 6 mars. Voir C. THOON, *op. cit.*, pp. 76-85.

n'y avoit remède auleun, consentit à ladiete résignation, réservé touteffois hors des biens de l'éveschié, sa vie durant, 12,000 florins [brabans] ^a. Et icelle résignation fut principalement faiete à cause qu'il i avoit grande apparanee d'hérésie en la cité de Liège. Et incontinent après, fut envoyé à Rome par le
 5 chappitre pour en avoir la confirmation.

L'an mesme, le cinquiesme jour de jung, furent messieurs de Saint-Martin en Mont publié en telle fachen aux baille de la Viollette que nulles personnes [des xxxv bons mestiers de la cité] ^a ne leur fist auleun assistence en feu, en caue, ne vins, de bierre, ne de drappe, ne de toilles, ne de huilles, ne de aultres
 10 auleunes choeses que se soit, ne en auleun manière sur paine de cincquante florins la première fois, la seconde fois cent florins, et pour la troiziesme fois sur paine d'estre bannie à jamais, à cause qu'il avoient par deux fois esté
 condamnéz à la loy temporelle, contre laquelle voloient user de lettre prohibi-
 toire pour tenir tousjours en procès leur adverse partie, [qui estoit] monsieur
 15 d'Emale. Mais peu de jour après, fut l'accord faiet pour éviter le scandal du peuple à telle condition que les seigneurs de Saint-Martin renoneheroient à leur mandement de Rome et de Coullongne (1).

L'an mesme, que ledit Robert de Berghe eut résigné son éveschié, comme dit est, estant retiré à Berghe, morut là mesme bientost après [en la maison de
 20 son frère Maximilian de Berghe, l'an 1565, le 26^e jour de janvier (2). Requiescat in pace] ^a. Et ne fut point enterré, car l'an XV^cLXXIII en septembre, que je faisois la fin de ce présent cronieque, ne l'estoit point eneor.

*
* *

Endit an, furent retenus aueuns ambassadeurs ou commissaires et députés de la cité de Liège au pays de Gueldre, en un village, à l'instance du conte
 25 de Meyghen qui prétendoit quelque action injuste contre ladiete Cité. Je dis

^a Passages omis par manuscrit 2.

(1) Voir un acte du Conseil privé du 5 juin 1565 prenant acte de la renonciation du chapitre de Saint-Martin à interjeter appel auprès de la Chambre Impériale. (Registre aux dépêches IV, fol. 490 et dossier 1429 de la Chambre Impériale.

30 (2) Sur cette date, voir TIMON, *op. cit.*, p. 99, note 6.

injuste et non droicte. car il n'at voulu ne eonsenty que par droict ou justice fuisse terminé ce qu'on luy at présenté et sur ce qu'il s'avoit soumis ny at voulu obtempérer. aius usant plus de force que de raison et contre toutes aneiennes coustumes, ce qu'on n'avoit jamais veu praticquer par gens de biens et rompans les droits et loix jamais violés que par tyrans et infidels, at retenu et faiet tenir 5 lesdits commissaires ou ambassadeurs tellement que pour les ravoir at esté convenable luy furnir à quoy l'on n'estoit tenu selon l'opinion tant des docteurs de Lovain que de Conloigne, ausquels on avoit prins recours et demandé résolutions, tellement qu'il at tiré hors des communs deniers de la Cité plus de cinquante cinque mille florins liégeois, qui luy ont bien venu pour furnir à une 10 partie de ses debtes. Toutefois, au moien de ce, il promist de rendre et relivrer certaines lettres de privilèges avec documens appartenants à la Cité et pays, mesme aux xxxii bons mestiers, lettres et lettraiges, Dieu seait tent comment il les avoit eu entre les mains, moy je m'en déporte. Si est que ladite Cité ny les bons mestiers ne luy avoient mis en garde ny vendu des lettres. Après, on at 15 recen une grande partie d'icelles et auleunes concernant le bien du pays ont esté retenues au lieu de Bruxelles, où elles estoient toutes mises. Ainsy at usé le beau héritier de l'évesque George d'Autriche sur ladiete Cité (1). (*Manuscripts* 29, fol. 261; 60, fol. 69; 61, fol. 497; 62, fol. 206; 96; 98, fol. 68 v°, 97, fol. 211 v° (*dans une forme un peu plus abrégée.*) 20

Relation du manuscrit B. R., n° 15791. (Manuscrit 3 du tome I.)

Alterâ die obitus Austriaci, fuit coadjutor reverendissimus generosus Dominus a Bergis presentatus in capitulo, omnibus gratissimus et acceptus.

Eodem anno, in vigilia Translationis sancti Lamberti, cecidit tempestas et coruscatio super ecclesiam monasterii Vallis Sancti Lamberti et intulit monas- 25 terio magnum dampnum, campanile cum campanis ab alto dejeeit.

(1) Sur le procès avec le comte de Meghen pour les biens des Liégeois arrêtés en Brabant à cause d'une dette réclamée aux héritiers de Georges d'Autriche, voir *Conclusions capitulaires du chapitre de Saint-Lambert* de 1565 et 1564. Charles de Brimeu, comte de Meghen, gouverneur de Luxembourg, puis de Gueldre avait été constitué par Georges d'Autriche comme son légataire universel. Sur ce 30 conflit, voir Tison, *op. cit.*, pp. 56-58.

Eodem tempore, obiit dominus Guilhelmus a Marka canonicus Leodiensis, archidiaconus Brabantie necnon prepositus Sancti Bartholomei (1); dicebat se coadjutorem episcopatus sed extra portas.

Anno eodem, fuerunt celebrate exequie illustrissimi domini Austriaei episcopi Leodiensis, cum pompa et solempnitate magna; maxima nobilitas; brevitatis causa omitto.

Eodem anno x^a augusti, politus est Rex Catholicus magna victoria contra Gallos (2) et vocatur victoria diei Sancti Laurentii. Audiens Sua Gratia tantam victoriam, ordinavit fieri specialis missa, reddendo Domino Jesu Christo gratias de tanta victoria quam tribuerat nepoti suo Regi Catholico. Similiter ordinavit Sua Regia Majestas Cameraci solempnissimam spetialem missam et processionem; intererat ipse Rex Haspaniarum cum maxima devotione et reverentia, cum sua nobilitate sequebantur Venerabile Sacramentum, tortitia habens in manibus.

Anno M^o V^oCLVII, magna oritur discordia inter commandatorem de Flemaul et nobilem dominum de Lonsin ob certa bona prope Flemaul; venere ibi ex utraque parte miles armatus, volens fructus terre auportare. Unde aliqui occisi sunt, cum eorum scandalo propter effusionem sanguinis (3)

Eodem anno et mense, fit consecratio reverendissimi domini episcopi a Bergis in monasterio de Herchenrode, ipso die Symonis et Jude que fuit ix^a octobris. Ibi adfuerunt multe nobilis virgines ex sua progenie. Anno M^o V^oCLVII, xii^a decembris, intravit civitatem suam Leodiensem cum maxima comitiva nobilium et principum, episcoporum plurium, dempta sua regia Majestate, omnes Aurei Velleris, cum maxima pompa et gravitate. Accedens autem reverendissimus dominus civitatem, egressi sunt civitate consules cum omni plebe et officariis, mercatoribus, civibus ut suum optatum principem benigne ac humaniter exciperent, id quod recte et summa cum reverentia fecerunt; platee strate et mirifice ornate fuerunt, unde omnibus mirum vide-

50 (1) Sur Guillaume de la Marek, voir DE THEUX, t. III, p. 60 et DE CHESTRET, *op. cit.*, p. 240.

(2) Bataille de Saint-Quentin.

(3) Voir sur ce procès, le registre aux *Dépêches du Conseil privé*, IV, fol. 516, 559 et 568 et les dossiers 1225 et 1226 de la Chambre Impériale.

batur; et ita ad templum Sancti Lamberti ductus in quo expectabatur a generosis dominis confratribus suis, et more solito receperunt ducentes eum ad templum. et statim incepit cantor « Te Deum laudamus ». Peractis hiis, ductus fuit ad palatium ita ornatum tapetiis quod omnes mirarentur. Eodem anno, sequenti die, celebravit primitias suas in ecclesia Leodiensi, precedentibus et sequentibus episcopis pluribus et abbatibus. Episcopi erant prius Cameraensis (1), Atrahatensis (2) et Tornacensis (3). Abbates Stabulensis (4), Sancti Huberti (5), Sancti Trudonis (6), Sancti Jacobi (7), Sancti Laurentii (8), Lobien-
sis primus (9), Alnensis (10), Florefiensis (11), Vallis Sancti Lamberti (12), Egidii (13), Maloniensis (14), Novi Monasterii Hoyensis (15), Flouensis (16), etc. 10
Principes seculares primus princeps Orangie (17), le dux d'Arsehot (18), le markis Bergensis frater (19) domini episcopi cum suo fratre, comes Aigmontensis (20), comes Mayghensis (21), comes d'Empthinne (22), comes Hornensis (23),

(1) Voir page 489, note 2.

(2) Voir page 489, note 2.

(3) Voir page 489, note 2.

(4) Christophe de Manderseheit, abbé de Stavelot de 1546 à 1576. *Monasticon*, t. II, p. 94.

(5) Renaud de la Marek, abbé de Saint-Hubert, 1559-1564.

(6) Christophe de Bloquerie, abbé de Saint-Trond, 1557-1586.

(7) Herman Baye, abbé de Saint-Jacques, 1551-1585. *Monasticon*, t. II, p. 25.

(8) Gérard Van der Stappen, abbé de Saint-Laurent, 1520-1558. *Monasticon*, t. II, p. 52.

(9) Dominique Capron, abbé de Lobbes, 1550-1570. *Monasticon*, t. I, p. 225.

(10) Guillaume Noel, abbé d'Aulne, 1556-1575. *Monasticon*, t. I, p. 559.

(11) Guillaume Doupaix, abbé de Florefe, 1552-1578. *Monasticon*, t. I, p. 121.

(12) Jean d'Ivoz, abbé du Val-Saint-Lambert, 1547-1559. *Monasticon*, t. II, p. 167.

(13) Gilles d'Orjo, abbé de Saint-Gilles, 1549-1597.

(14) Laurent Cornélis, abbé de Malonne, 1525-1562. *Monasticon*, t. I, p. 147.

(15) Nicolas de Manez, abbé de Neufmoustier, 1545-1569.

(16) Jacques d'Oreye, abbé de Flône, 1555-1575.

(17) Guillaume de Nassau, prince d'Orange.

(18) Philippe III de Croy, duc d'Arsehot.

(19) Jean de Glymes, marquis de Berghes, gouverneur du Hainaut.

(20) Philippe, comte d'Egmont.

(21) Charles de Brimen, comte de Meghem. Voir page 502, note 1.

(22) Jacques de Hemptines, seigneur de Wangenies, etc.

(23) Philippe de Montmorency, comte de Hornes.

15

20

25

50

55

marchio Rethensis (1), baro a Berlentot (2), modo comes, simul omnes nobiles patrie Leodiensis et insidebat unusquisque secundum suum ordinem, ceteri secundum aliquam consuetudinem. Pretor erat dominus de Berlemont (3), consules dominus d'Emal (4), dominus d'Oupey (5). Quoad solempnitatem
 5 misse, non defuit musica, non cantores aut musici nec diversa instrumenta musicalia. Que precipua aderat magna devotio, unde cives multum alacres magna consolatione contenti videntes suum principem et episcopum in tanta humilitate perfece-
 10 runt quod sanctum et justum erat. Eodem anno, xvii° ejusdem mensis, feria quarta, in diebus quatuor temporum ante navitatem, consules supradicti fecerunt eidem principi solempne convivium cum omni sua curia et nobilibus in domo civica, non sine tripudio magno.

Eodem anno, xiiii° augusti, post victoriam Sancti Laurentii, Rex catholicus cepit oppidum Sancti Quintini in Picardia.

Anno M°VcLX°, edificata fuit ecclesia Lolardorum (6).

13 (1) Guillame de Croy, marquis de Renty.

(2) Charles, baron de Berlaymont, sire de Perwez.

(3) Voir page 455, note 1.

(4) Voir page 468, note 2.

(5) Voir page 490, note 1.

(6) Les renseignements qui suivent sont conformes à ceux des autres manuscrits.

Règne de Gérard de Groesbeek.

Dilige.

Le manuscrit Sylvius, adopté pour établir jusqu'à présent le texte de la chronique vulgaire le plus répandu, s'arrête au début de l'année 1568. D'autre part, nous trouvons, pour la période des débuts du règne de Gérard de Groes-
beek s'étendant de 1564 à 1570 deux versions distinctes. L'une, placée sous le
n° I de chaque année, est celle qu'on retrouve le plus complètement dans le
manuscrit 1 qui redevient donc, comme pour les temps antérieurs au
XV^e siècle, notre guide principal, et adoptée par les manuscrits 5, 5, 8 et
autres de la catégorie B. L'autre est donnée par les manuscrits 6 et 7 et sera
éditée sous le n° II, et avant les annotations extraites des autres manuscrits
de chronique. Le manuscrit 1 se termine en 1570, le manuscrit 5 s'interrompt
en 1577 pour reprendre en 1581. Le manuscrit 7, après 1569, ne donne plus
sur Gérard de Groesbeek que quelques lignes consacrées à la mort de l'évêque.
Pour la dernière partie de ce chapitre, c'est le manuscrit 3, amendé par les
manuscrits 6 et 8, qui servira de base à notre texte initial. Nous terminons ce
dernier par la relation latine donnée par le manuscrit de la Bibliothèque royale
de Belgique n° 15791, pour les années de 1564 à 1569.

1564.

I

An XV^{CLXIII}, le onziesme jour d'avriel, fut monseigneur Gérard de Groesbeeck esleux en chappitre de Saint-Lambert et publié ^a évesque de Liège (1).
 5 L'an mesme ^b, [le xxiv^e de juillet], fut publié et crié une publication faiete au peron [à Liège] à son de trompettes de par le prince et bourghemaistres et eschevins [laquelle publication ne plaisoit point à bourgeoix et estoit totalement contre l'ancienne coustume et contre les privileiges des bourgeois, parquoy en fut, le jour de Saint-Jacque, grand tumulte et se mist la bourgeoisie ensemble
 10 et ne l'ont point consentu ne passé, parquoy, lendemain del Saint-Jacque, y avoit grand commencement de tumulte et murmur contre les vieulx bourghemaistres (2), qui avoient estéz présent à faire la publication, et quant le prince en fut adverty de la tumulte de peuple, fut sur la maison de la ville pour soy exeuser envers la bourgeoisie, et fut ledit cris deserié de la part du prince et
 15 vieulx bourghemaistres et encor de la part des deux nouveaux bourghemaistres, à son de trompette annihilée et tout révoqué sur les bailles de la maison de la cité] ^c. Et fut pour éviter la fureur de peuple, et la cause estoit que nulz bourgeois n'eust oser pescher à la verge et haweroul nulz poissons, ne tirer lièvres, ne connins, ne prendre ne quailles ne perdris sur paine de gros amende, qui
 20 estoit mis ^d, et ce fut ung bon aete faiet par la bourgeoisie, car tout fut cassé, annihilé et deserié (3).

^a Gérard de Groesbeeck, estant doyen de la cathédrale église de Liège, après la résignation de M^r Robert de Berghe, fut esleu évesque de Liège l'an 1564, l'onzième d'avril, en chappitre de Liège, et le même jour, publié par l'escolastre en trois langues, comme est de coustume. L'an 1565, le 20^e de
 25 may, fut consacré en l'abbaye de Herkenroede par trois évesques. En l'an mesme, le 3 de juin, le dimanche devant la penthecouste, fit son entrée en la cité de Liège en grande honneur par la porte Saint-Léonard : *manuscrit 5*. — ^b Beaucoup de manuscrits relatent ce fait au règne de Robert de Berghe. — ^c laquelle publication... maison de la cité : *passage omis dans manuscrit 5, 5 et 8*. — ^d mais à la saint Jacque ensuyvant, fut tout annihilée par les vieux bourghemestres qui avoient à ce consentit et
 30 pareillement par les nouveaux : *manuscrit 2*.

(1) Voir dans les *Conclusions capitulaires du chapitre de Saint-Lambert*, du 11 avril 1564, l'aete d'élection de Gérard de Groesbeeck comme évêque de Liège.

(2) Jean de Streel et Pierre Bex.

(3) Edit du 22 juillet 1564 sur la chasse et la pêche. *Recueil des Ordonnances*, 2^e série, t. I, p. 278.

35 Sur cet événement, voir CHAPEAUVILLE, III, 410.

II

L'an 1564, le xi^e d'apvril, fut Gérard de Groesbeeck esleu en chapitre de Liège et publié évesque de Liège.

* * *

Gérard de Groesbeeck fut esleu par le chapitre étant doyen de Saint-Lambert et d'Aix et coadjuteur. Et avec luy fut aussi esleu le prévost Bocholt, ayans 5 tous deux voix égale. Mais comme on alla demander s'il le vouloit être, il le refusa parmy luy payant dix mille florius brabant de pension, sa vie durant, sur l'évêché et par ce moyen, ledit seigneur de Groesbee fut esleu le 1^{er} d'avril l'an 1564 pour le 60^e évêque de Liège et le 89^e en nombre. (*Manuscrit 38, p. 72.*) 10

L'an mesme, le 6^e de may, grésilla fort en la Cité. Le diex septième dudit mois, neigat abondamment et, la nuit ensuivant, gelat. L'an mesme, sur la fin de décembre et commencement de l'année suivante, très fort et véhément vent et après grande inondation d'eane, qui fist en plusieurs lieux grands dommaiges et après s'ensuit grande peste et grande famine⁽⁴⁾. (*Manuscrit 102, fol. 151 v^o.*) 15

La peste fit grand ravage dans la Cité, en ayant esté emporté plus de mille personnes dans le fauxbourg seul de Sainte Margueritte. La Meuse fut glacée depuis la mi-novembre jusques sur la fin de février. (*Manuscrit 110, fol. 119.*)

Au mesme temps, on mouroit fort de peste hors la porte de Sainte-Marguerite et sur la fontaine de Saint-Lambert près de Liège. (*Manuscrits 12 et 28.*) 20

Ceste mesme année 1564, le saint concile de Trente a esté conclud et arrêté et par le pape et les légats, cardinaux, archeveeques et évesques aprouvé et confirmé, lequel avoit été commencé dès l'an 1556 par grand nombre d'évesques et sainets pères docteurs en théologie, et mandants à tous fidèles chrétiens de recevoir et inviolablement garder les articles, canons et décrets contenus en iceluy. 25 Et est à noter que tels concils sont les sièges judiciaux des papes et des estas de l'église.

(4) Cf. Cri du Perron du 6 juin 1564 prescrivant des mesures prophylactiques contre la peste et recès du chapitre de Saint-Lambert du 16 août suivant.

Ceste même année, est trespasé Ferdinand d'Autriche, esleu empereur. A ses obsèques, le jour des funérailles, les blasons de ses ancestres, races et royaumes magnifiquement et excellemment furent porté avec grande honneur et pompes funèbres. (*Manuscrits 12; 28, p. 400; 96, fol. 301; 5 97, fol. 209.*)

Cestuy an, au 17^e maye, morut Jean Calvin et, le jour de Saint-Jacque, l'an mesme, morut l'empereur Ferdinand. (*Manuscrits 34, fol. 244 et 27, fol. 331.*)

Le 20^e de maye soixante quatre, Jean Calvin, natiff de Noyon, ayant esté 10 l'espace de sept ans entiers tourmenté de jehenne de divers maladie, mourut misérablement par une courtresse d'allaine à Genève, ville de Savoye, où il avoit enseigné l'hérésie 23 ans, aagé de 56 ans (1). (*Manuscrit 45, fol. 291 v^o.*)

1565.

I

15 L'an XV^cLXV, le xx^e jour de may, fut ledit évesque consaeré à Herkenroede par trois évesques. L'an mesme, le dimenche devant le quaresme qui estoit 1565 le 4^e jour de maree, fut l'abbéz de Beaurepaire (2) meurdry en sa chambre au soir estant couchié sur son liet par les mains de son chamburlain, natif du pais de Hainaut, comme l'on dit, qui toute la nuit pillat or et argent, verges d'or 20 et tout ee qu'il vouloit emporter, et du bon matin vint en la euisinne demandant à desjuner, et après avoir desjunéz, s'en allat accoutrer le meilleure cheval de l'estable, et s'en allat avec tout ee qu'il pouvoit emporter. Et environ le disner, voyant qu'on ne voioit point l'abbéz à x heures et à xi heures, on rompit l'huys de sa chambre, et on le trova misérablement meurdry de 25 plusieurs coups de pistoletz. L'an mesme, devant le mois d'aoust, commenchat le grain fort à remonter à cause que les biens aux champs n'avoient point d'apparence et durat ee chier temps l'an entier, et si ne fust venus de grain du

(1) Cf. CHAPEAUVILLE, t. III, p. 411.

(2) Nicolas de Bilstam de Limbourg. Cf. D. U. BERLIÈRE, *Monasticon*, t. II, p. 252 et GOBERT, *Liège à travers les âges*, t. V, p. 103.

pays d'Oslant, eut esté grande faminne, et at esté grand jusques à l'aoust l'an LXXVI, car il ne fut point de vin, ne de fruit, ne paxhon. L'an mesme, le m^e jour de juing, le dimenche devant la Penthecoste, fist monseigneur Gérard de Groesbeeck son entrée à la cité, par la porte Saint-Léonard, très honorablement avec grande noblesse et xiii^e chevaulx et furent les fontaines du jardin 3 du palais parfaictes ^a.

II

L'an 1563, le xx^e de may, il fut consacreit en l'abbaye de Herkenrode par trois évesques. L'an mesme, le troisièsmes jour de juing, le dimenche devant la pentecoste, fist son entrée en la cité fort honorablement avec des grands princes 10 et seigneurs à grande joye, honneur, esbatements, civilité, usances, estant pour lors hourghemaistres maistre Jan de Strel et maistre Pier Bex (1), ambedeux licentiéz ens drois, et fut la maison de la cité bravisement blasonnée et accoustrée des armes de la cité et pays, bonnes villes, contéz, duchéz, aussy des xxxii bons mestiers. 15

L'an mesme, at esté publyé ung édict (2) touchant des forrests, d'awes, venissons, et poissons, ny de achapter ou vendre, sinon pour divers poinct et affaires, dont à cause qu'il astendrait sy désacoustumément en aucuns poinets un peu les bourgeois ^b, il s'eslevat et suscitait une esmotion parmi la cité, laquelle fut ineontinent appaisée par la remonstrance de sa Révérendissime 20 Grâce, déclarant qu'il ne prétendoit toucher contre la liberté de la bourgoysie, ains pour estrangier et gens follants boix et cawe avoit esté publyé cest édict, lequel édict fut mis en bas pour auleuns poinets obscures. En dit an, est mort Ferdinand d'Autriche, empereur.

L'an 1563, en mois de may, M. Robert de Berghe trespassat, jadis évesque. 25 Ceste mesme année, le jour Saint-Jacque, ont esté esleus pour bourgemaistres

^a list en la cité son entrée très honorablement, avec laquelle, pour le présent, nous metrons fin à nostre hystoire et cronique jusque à temps plus opportun : *fin du manuscrit 2*. -- ^b les bourgeois voyant les poinets et affaires sy stricqz : *manuscrit 6*.

(1) Sur Jean de Strel, échevin de Liège de 1580 à 1618, voir DE BORMAN, *Les Echevins*, t. II, p. 229. 50 Sur Pierre Bex, voir *Ibid.*, p. 259.

(2) Edit du 22 juillet 1564 précité.

de la cité M. Erard de Wishoigne ⁽¹⁾, seigneur de Velroux et Lexhy, avec luy Maistre Erard ^a de Fléron ⁽²⁾, eschevin de Liège, licentié es droiets, duquel temps les froument et wassent comenchirent de plus en plus à remonter et reehirir, car le muids de speaulte soy vendoit trois daller, le stier de wassent
 5 siex florins liégeois ⁽³⁾, non seulement à Liège mais partout, de quoi pour soubvenir à la nécessité, fut par le conseil de la cité ordonné de faire une bonne somme d'argent et envoyéz à Amsterdam, où illecque estoit arrivé grand nombre de naviers chargiés de petit grains, qui viennoyent du loing pays ^b, et furent achapté pour la cité et pays par les commis, pour cest fois pour
 10 xxx milles florins, et ainsy continuellement ceulx de la cité achaptoyent encore grains, tant au Pays-Bas que en Allemaigne, et le tout at esté distribué par ordonnance du conseil et de la cité, tant eus payus cuiets par les bollengiers de winables, comme aussy par stiers et mesures, de sort que en brieff temps les grains vindrent à meillieure prys, car la cité portoit intérêt.

15 En cest an mesme, le Turque, avec grande armée de 150 gallers, huitie maxhons, xvi grandes naviers et aultres mennues chargées d'artilleries et munitions, vindrent assiéger l'isle de Malte, laquelle isle avoit esté donnée aux ehevalliers Rhodiens peu après que l'isle de Rhode avoit esté prins par le pape et l'empereur, mais lesdits Turques furent constrainets soy retirer avec grande
 20 perdre.

La mesme année, ceulx de Maestricht ⁽⁴⁾ ont par auleuns leurs donnant en bouche des frivolles requis vers la duchesse ds Parme, gouvernant du pays de

^a Jacques de Fléron : *manuscrit 6*. — ^b de pays vers Oostande : *manuscrit 28*.

(1) Erard de Wisogne, dit de Lexhy, seigneur de Lexhy, Velroux, etc., Cf. ABRV, *Recueil des*
 25 *bourgmestres*, p. 500.

(2) Gérard de Fléron, échevin de Liège de 1561 à 1619. Cf. DE BORMAN, *op. cit.*, t. II, p. 157.

(3) Ces prix sont conformes à ceux mentionnés pour le 29 novembre 1565 par un record des Echevins de Liège du 7 décembre 1576.

(4) Sur cet incident, voir un acte du Conseil privé du 6 décembre 1566, dans les *Dépêches*, VI,
 50 fol. 544 v°. *Recès du chapitre de Saint-Lambert*, reg. 115, p. 575. Lettre de Gérard de Groesbeeck à Marguerite de Parme, du 9 septembre 1565 et lettre du même à son chancelier, du 18 octobre suivant, dans le *Cartulaire de la Cité*.

Brabant, certain mandement de pouvoir cueillier et lever ung nouveaux tourny à ceulx de Liège dessus leurs marchandises illeque passants, ce que n'avoit esté veu auparavant, et en vertu de ce, publiés et levéz à auleuns; or voyant ceulx de Liège eeste nouvelle manière de faire, ils soy sont opposéz veuilhant seavoir la cause, et de désister doresnavant, dont ceulx de Treiet respondirent 5 que c'estoit pour ce que on les faisoit payer les gabelles de houilles, et que en cas que l'on vollust à ce désister, ils seroyent bien content de faire le semblables, tellement qu'il y avoit commencement de grande question, mais par les ordonnances tant de ladite duchesse que de nostre prinnee, fut ordonné que ceulx de Treiet cesseroyent de leurs nouvelles telle et quels faire, et que les 10 affaires seroyent communicqués à auleuns commissaires et députés des deux parties au lieu de Treiet, et illec estant la mattière entamée par forme de procès, escriptures, interdit, allégeance, répliques, dupliques, conclusions, documents, privileges et tesmoins, sentant par ceulx de Liège leurs causes de droict et loix juste, prétendoyent d'avoir widanges, mais les commissaires de ceulx de Treiet, 15 qui estoyent de Brabant, n'ont poinet volu lors wider, ains soy sont party remectant le procès à aultres fois, et ainsi il est demoréz que ceulx de Liège n'ont plus payé la nouvelle tolle à ceulx de Treiet, et ceulx de Treiet ont continué à payer leur gabelles de houilles à ceulx de Liège.

* * *

L'an mesme, le 3 juin, le révérendissime et illustrissime prinnee Gérard de 20 Groesbeeck at fait son entrée à Liège avec grand nombre tant de princes que de seigneurs et grandes joyes, honneurs et pompes. Et fut receu de la porte de la Cité suivant toutes voyes et manières, triomphes, coustanges, esbatemens, usances tant en armes que aultrement en la manière que devant dit est de monseigneur le révérendissime Robert de Berg, que Dieu absolve. Et à sa 25 venue, at esté fort bravement la maison de la Cité accommodée de blasons d'icelle, de ceulx du pays et villes d'iceluy, des contées, marquisats, duchés et mesme des xxxii mestiers (1). (*Manuscrits 58, fol. 75 et 98, fol. 70 v°.*)

(1) Voir dans le registre 113, p. 387, des *Conclusions capitulaires du chapitre de Saint Lambert*, la relation officielle de cette Joyeuse entrée.

Le vendredi après son entrée, entra en Liège le duc de Brunswick ⁽¹⁾ et chantat l'évesque messe avec grande compagnie y assistant. (*Manuscrit 98, fol. 70 v°.*)

L'an 1565, fut conclud et arrêté le concile de Trente, ville située en Italie, par le pape Pius, par les légats et cardinaux, archevêques et évêques qui l'approuvèrent et confirmèrent, après avoir été commeneé dès l'an 1546. Il fut publié en Espagne mais rejetté en France, publié aux Pays Bas par ordre du roy, contre l'avis du prince d'Orange, des contes d'Egmont et de Horne et contre l'avis du président Viglius même, contre lequel s'opposèrent les chapitres et ecclésiastiques soub l'archevêché de Malines, et l'évêché d'Utrecht ⁽²⁾ ny voulut mordre, à peine l'archevêque de Cambrai ⁽³⁾ peut-il induire son chapitre de l'accepter, ce qui engendra des grands troubles et mécontentemens. (*Manuscrit 58, p. 79.*)

En ee temps, mourut le prévot Bocholt qui avoit refusé d'être évêque de Liège. (*Manuscrit 38, p. 78.*)

L'an mesme, fut le Conseil de Trente conclud et arrestéz par le saint Père le pape et puis par les légats, cardinaux, archevesques, évesques, saints pères, docteurs à ce députés et mandés, mandant à tous chrestiens de le recevoir inviolablement et le tenir, observer, garder. (*Manuscrits 5, 6, 12 et 28.*)

L'an mesme, l'evesque fit aequeste, au profit de la Table épiscopalle, à mons^r de Risbourg de la moitié parte d'un grand bois près de la ville de Couvin, dont l'autre moitié appartenoit à l'évesque ⁽⁴⁾. En ceste même année, ceux de Treicht ont par auennes barches donné des fruits vers la diocèse de Liège, parmi gouvernant le pais de Brabant, donnant certain mandement afin de pouvoir lever un nouveau tourny à ceux de Liège dessus li marchandise illec passante, ce que jamais n'avoit esté fait. (*Manuscrit 105.*)

(1) Eric de Brunswick-Wolfenbattel, qui servit dans l'armée du roi d'Espagne à la bataille de Saint-Quentin.

(2) Marlin Rithovius.

(3) Maximilien de Berghes. Voir page 489, note 2.

(4) Acte du 20 février 1565 par lequel Gérard de Groesbeeck rédime la partie de la châtellenie de Couvin qui avait été engagée à Claude de Wittem. *Conseil privé. Dépêches*, reg. VI, fol. 229.

Le pape Pie IV, entendant la prudence, bonne vie et conduite de l'évêque de Grosbeek et le voulant reconnoître, il luy donna le pouvoir des collations de tous les bénéfices aux mois papales pour en disposer à sa bonne volonté, luy et ses successeurs ⁽¹⁾. Ce qui a été la perte des Liégeois ^a, d'autant que les évêques à la suite en gratifioient ceux qu'ils redoubtoient ou leurs bons amis. ⁵ Auparavant on espéroit rien d'eux, n'ayant rien en leur pouvoir, mais en celluy du chapitre. (*Manuscrits 47, fol. 156; 45, p. 755 et 45, fol. 292.*) (*Version plus abrégée*).

En ce temps, se faisoit à Liège ^b danses publiques, dans certains lieux, à qui mieux, et à chanter aussi, dont les plus habiles emportoient des prix comme ¹⁰ miroirs, gans, pennaches et autre jouaillerie. Plusieurs jeunes hommes et filles se trouvèrent dans ces endroits. Ces prix se rachetèrent parmy un banquet. Comme toute cette manège occasionoit des querelles et qu'à la faveur de la nuit, l se com mettoient plusieurs désordres et obscénités, l'évêque, en étant informé, le défendit sous peine de grosses amendes ⁽²⁾. (*Manuscrits 47, fol. 156 ¹⁵ et 45, fol. 292.*)

L'an mil V^oLXV, at esté encommencé une très forte et grande gellée quy n'a point moins duré de deux mois, estante si véhémente que de cinquante ans on n'avoit veu la pareille. Après ce, grosses neiges. Ladite gellée avoit encommencé un peu avant le Noël. Et au mois de may, sont tombées subitement pluies qui ²⁰ rendirent la rivière de Moeuze hors rive et desbordée par les preys et cotilaiges et terres, faisant grand domaige tels que personne n'avoit veu en tels temps le le pareil. En ce temps, fut faite une élection d'ung nouveau doyen de Saint-Lambert, dont fut esleu monsieur Winand de Wigard ⁽³⁾. L'an mesme, estoient

^a ce qui a été la totale ruine des Liégeois et comme l'échelle dressée par où sont montés ses ²⁵ successeurs à ce suprême degré de grandeur où ils sont à présent : *manuscrit 45, p. 755.* —

^b en des lieux particulièrement choisis et destinés : *addition du manuscrit 45.*

⁽¹⁾ Bulle du pape Pie IV, du 12 octobre 1566, accordant pour cinq ans la faculté de conférer les bénéfices réservés au Saint-Siège.

⁽²⁾ Cri du perron du 15 octobre 1565.

⁽³⁾ Wynand de Wyngaert, chanoine de Saint-Lambert depuis le 10 novembre 1540, élu grand-doyen le 50 octobre 1564 et grand-prévôt le 11 septembre 1580, mort le 28 juin 1595. Cf. *DE THEUX*, t. III, p. 88.

le foing et fouraiges à hault pris, ear le faz de foin, contenant six pessées à Liège, se vendoit quinze à seize florins. (*Manuscrits 96, fol. 302 v°; 97, fol. 212 v°; 12 et 28, p. 400.*)

L'an 1565^a, comme dit est, gella tellement que la rivière de Moeuse fut serrée par trois fois, les noyers et vingnes engellées. L'Eseaut en Anvers fut tellement engellé qu'on vendoit sur la glace du vin et de la bière et toutes autres marchandises. (*Manuscrits, 102, fol. 152; 27, fol. 551.*)

Et fut le grain fort cherre et on vendoit le stier cinq florins et dix aidants. (*Manuscrit 27.*)

10 Car le muid de speulte se vendoit trois dallers, le stier de wassen 6 florins, 5 aidants moins et estoit par tout le pays de Braibant, Flandre, Hollande, Zélande, Geldre et mesme en France comme au pays de Liège, et de mesme prix et ne s'en trouvoit point en Hesbaigne la moitié de ce qui estoit besoing. Dont pour subvenir aux grandes nécessités du pays, il a été ordonné par le
15 conseil de la cité... (*Texte comme page 511.*)

Ainsi continuellement encor haussoient les grains tant au Pays-bas comme en Allemangne, où on at aussi achepté un bon nombre, comme aussy en autres costés. Et furent tous ieieux grains distribués par ordonnance dudit Conseil de la Cité, par les commis et députés tant en grains euits par les boulangers des
20 vinables comme aussy par mesures et stiers. Et y a esté tellement proeedé qu'en brief temps, les grains furent à plus bas prix à Liège, ear la Cité portoit quelque intérêt. Davantage encor, tant par gelées et froidures que par autres incommodité, les pauvres gens n'avoient point d'ouvrage ny de labeur et
25 nécessités, commeneèrent à faire mutinations et murmures, impatiement, se trouvant et assemblant par nombre, tellement qu'il at convenu et fut trouvé expédié de mettre grand nombre de femmes et enfans à besoigner et faire ouvrages pour gagner du pain aux chemins, voyes et fossés et rempart de la Cité, tellement qu'ils furent contens et lesdits grains et pains continuèrent par
30 bonne poliee et à prix moyen. Ainsi passèrent par ce moyen ceux de la Cité le

^a L'an 1566 : *manuscrit 105.*

danger qui leur estoit imminent⁽¹⁾. (*Manuscripts 28, fol. 401; 96, fol. 503 v°; 97, fol. 215; 105 (à la date de 1566) et 26^{bis}, fol. 365.*)

Les pauvres n'avoient pas de labeur et mangeoient tout; après commencent à murmurer, s'assemblant tellement que fut expédient de mettre des enfans à grand nombre, hommes à besoigner pour gagner leurs pains aux voyes, chemins, remparts et fossés de la Cité et par ce moyen, le peuple fut appaisé. (*Manuscrit 5.*)

En cette même année, périt une fosse aux houilles à Tilleur où y furent périss 28 hommes⁽²⁾. (*Manuscripts 12; 24, fol. 288 v°; 93, p. 473; 96, fol. 503; 97, fol. 212 v°.*)

L'an mesme, fut translaté une partie du corps Saint Eugène, premier évêque de Tollède, de Saint-Denis en France à Tollette. Philippe, roy d'Espagne, second de ce nom, le portoit. (*Manuscripts 27, fol. 331 et 34, fol. 244.*)

1566.

I

L'an XV^cLXVI, vindrent des faulx prédicateurs en plusieurs pays, premièrement en Flandre, lesquels, en plaing jour, alloient à leur preseche avec bastons et armes en grand nombre. Ceulx d'Anvers ne voulurent point estre les derniers. Après ensuyvirent plusieurs autres, comme en Zélandre, Frise, ceux d'Ypre, de Gand, ceulx del contée de Horne, ceux d'Aldernach⁽³⁾, de Tournay

(1) Cette disette de grains se révèle dans une série de mandements et cris du perron promulgués le 18 septembre, le 6 octobre et le 5 décembre 1565. La visite des greniers de tous les habitants de la Cité fut ordonnée le 5 décembre. Le 17 suivant, des rassemblements menaçants de gens affamés se firent autour des Taves et de Voltem, et une enquête générale fut déerétée le 22 décembre pour découvrir ceux qui avaient cherché à soulever le peuple en se plaignant de la mauvaise qualité du pain. L'assistance du chapitre de Saint-Lambert fut sollicitée pour obtenir de l'Empereur l'envoi de grains d'Allemagne. Malgré l'énormité des dépenses déjà engagées, le Conseil de la Cité décida, le 2 janvier 1566, de continuer les travaux occupant les ebômeurs pendant un an si c'était nécessaire. Cf. E. FAIRON, *Cartulaire de la Cité*.

(2) Cf. GOBERT, *Eaux et fontaines de la Cité*, p. 45.

(3) Audenarde.

et ceux d'Isle (1) en Flandre. En pays d'Artois, furent les premiers ceux de Valenciennes (2). Ceux d'Anvers, voyant qu'on ne contradisoit guère à leur mauvaise et dannable conjuration, sortirent de la ville en grand nombre ouyr les presches des gens indoctes. La ducesse de Parme, gouvernante pour ces 5 temps des Pays-Bas, entendant les aetz et faitz de ces nouveaux prédicans, envoya là le conte de Mege (3) pour appaisir leur fureur et assembler des gens d'armes pour garder le pays de roy en subjection, mais ledit conte fut contraint sans rien faire retourner à Bruxelles. Après, y fut envoyé le prince d'Oronge qui les appaisat un peu, mais non portant les peult défendre d'aller à leur presehe, 10 qui tellement estoient augmentéz que, le xiii^e jour de juillet, an susdit, hors d'Anvers furent faitz six sermons. Le xv^e de juillet, furent les nobles du Pays-Bas au conseil à Saint-Trond pour déterminer entre eulx de leur affaire, et de par la ducesse de Parme y furent envoyéz le duc d'Arschot et le comte d'Aigmond, où rien ne fut concludt, et fut remis ledit concille ou plutost parlement 15 à Duffel (4), villaige tout près d'Anvers, à xviii^e jour du mesme mois, où les marchans et commun peuple d'Anvers donnèrent une supplication, priant ausdits nobles de vouloir estre leur protecteur en leur nouvelle religion, ausquels fust respondu par les nobles qu'on ne leur feroit rien tant qu'il fust autre chose ordonné par les chevaliers de l'ordre, mais qu'ils ne fissent à per- 20 sonne tort. L'an mesme, sur le fin de moys d'aoust, commenchèrent lesdits conspirateurs à violer les englieses, rompre les images, les orghes et les ornemens d'église, brusler les livres et lettres où les biens desdites englieses estoient compris, le Saint Sacrament de l'auteil passer à piedz. Les autres del sainte huyle d'Extrême Onction en oignoient leur sollier, les autres faisoient leur pouvreté 25 en l'eau de Saint fons et aultre choese qui seroit trop infâme et détestable de le seulement escriere. Le moys de septembre après, à l'exemple de ceux d'Anvers qui avoient fait cinq temples, ou plutost estaubles de pourceaux, pour prescher leurs nouveaux prédicateurs, fut parmys pareillement à ceux de Gand,

(1) Lille.

30 (2) Sur les troubles à Valenciennes, voir H. PIRENNE, *Histoire de Belgique*, t. III, pp. 422-424.

(3) Le comte de Meghem. Voir page 502, note 1.

(4) Duffel.

d'Aldernard, d'Ippe, Bailleieu, et de Couvin (4) d'édifier pareillement des temples, mais dehors les villes. Plusieurs gens de biens et gens d'églises, voyant leur mauvaise volonté et intention, pour éviter leur fureur, et point estre participantz à leurs actz, s'en allèrent demourer aultre part en portant une partie d'eux leurs biens avecque eux. Les geux et gens séditieux voyant ceey, pensant estre maistres, commenchèrent entre eux à crier : « vive les geux », comme supérieur ; et pour mieulx décevoir le pauvre peuple, firent forger des images où à l'ung des costéz estoit la pourtraicteur et figure du roy d'Espangne Philippe et à l'autre costé estoient deux mains l'une sur l'autre, avecque ceste inscription : « Fidelz au roy jusques à la besace ».

An mois de décembre, l'an mesme XV^cLXVI, ceux de Hasselt commencèrent pareillement à leurs églises à rompre images, ornemens d'églises, et admettre des faulx preseheurs en leur ville (5). Pareillement ceux de Maseiek et de Treiet, lesquels, l'an ensuyvant, ne voulurent au commencement recepvoir nulle garnison.

En ce mesme temps, soy rassemblèrent plusieurs des susdits geux de Flandre et Tournay pour venir secourir ceux de Valencienne qui estoient assiégéz en leur ville par le gouverneur de Hénault, Monsieur de Norcarme (6), qui leur corrut sus, et y furent bien tuéz viii^c sans ceux qui soy sauvèrent, et de ses gens furent tant seulement tuéz vii ou viii, et le jour devant, en avoient esté encor tuéz cent et l, et une partie se sauvat en une thour où le feu fut mis et y furent tous brusléz.

II

L'an 1566, environ le mois de juing, at esté tenue une journée à Augs-burghe...

L'an mesme, la plus grande partye de la noblesse du Brabant comenchèrent

(4) Lisez Enghien.

(5) Cf. A. PAQUAY, *La répression des troubles calvinistes à Hasselt par Gérard de Groesbeeck*, dans l'ANCIEN PAYS DE LOOZ, 1902, t. V, p. 35. Voir aussi dossier 4040 de la Chambre Impériale et le registre VI, fol. 382 v^o et 400 des dépêches du Conseil privé et la Journée d'État du 18 mars 1567.

(6) Philippe de Sainte-Aldegoude, sire de Noirearmes.

à faire requeste vers la princesse Madame de Parme, gouvernante du Pays-Bas, pour modérer les placearts que l'on avoit publyé assez rigoureux contre ceulx de la religion, lequel placeart sembloit estre semblable à l'inquisition d'Espagne, ce que ne fut oetroyé. Puis un peu après, ceste année mesme, les seigneurs
 5 du dit pays soy sont bendéz ensemble, induisant aussy le commun peuple à s'opposer à la rigueur de l'inquisition ou placeart en nom ou par le roy. Cependant sont venus des nouveaux prédicant, prêchant aux champs et en plusieurs bonnes villes du dit pays, perveçant une nouvelle doctrine de religion, contraire à l'ancienne Sainte, Catholique et Romaine, par ainsy estant
 10 creu de grand nombre, comenchèrent s'enforcer à maintenir la dite foy, rompant et brisant ens plusieurs bonnes villes et villaiges les englieses et imaiges, comme en Anvers et aultre part.

Lors le prince d'Orange, entendant cela et ce qu'estoit passéz en Espagne, ayant adverty le due d'Aigmont, at incontinent abandonnet le gouvernement
 15 d'Anvers et soy partit vers Bréda, et de là allat en Allemagne.

*
* *

L'an mil V^cLXVI, estoient eneor les grains à fort hault pris, continuants comme dit est, estante grande pauvreté parmy le commun par tout pays et les seigneurs bourguemestres de la Cité et aucuns autres rendoient fort grandes peines et diligences d'estre pourvus et de recouvrir des grains partout où
 20 il estoit possible en trouver, tant en Allemagne, Pays-Bas que partout. Ce qui portoit grand intérêt à la Cité, pour ce qu'il estoit besoin d'accepter lesdits grains à haut pris en loingtains pays pour contenter le populaire, le rendant à moindre pris pour éviter la fureur dudit peuple, veu que la nécessité n'a point de loy. Les mestiers avoient conclu, quoy qu'il eoutast ledit grain, qu'on fist
 25 qu'on en eust davantage, affin qu'on n'eût faulte, et furent iecux grains tellement distribués et gouvernés qu'environ des Pasques, qu'on craindoit la plus grande famine. ravallèrent les grains de jour en jour en la Cité et par conséquent fut à si raisonnable pris jusques à l'aoust que chascun s'en contenta, mesme les surecéans du pays et aultres en alloient quérir en la Cité, mais icelle en receut
 30 de ceste chereté grands dommages et intérêt, mais grâce à Dieu, la chose fut

plus doubtense qu'il n'en advient. (*Manuscrits 98, fol. 72 et 26^{bis}, fol. 366 (en version abrégée.)*)

L'an mil V^cLXVI, les grains, wassens, orges, fromens et aultres furent à hault pris, comme devant, en continuant jusques vers le moys d'aougst. Car venant vers le Pentecoste, il estoit dévalé par la bonne provision et diligence faites par la Cité, avec le bon police qui se tenoit, en faisant cuire des pains, ausy distribuans des grains à bon pris au grand dommaige de la Cité. Car la nécessité et pauvreté estoit grande. Et l'on dit communément « plus gelle et plus estraint ». Car, à cause que ce avoit continué quasy l'an enthier, de sorte que mesme des gros bourgeois devenoient las en souffrant dudit temps, mais, la 10 grâce de Dieu, il vient bien. Car on doubtoit la comble ou fin en avoir encor plus grande nécessité, il vient bien à estre à meilleur pris au moys d'aougst (1).

En ceste mesme année, le sel a esté très forte remonté, car le quartal se vendoit xiii à xiiii^a florins liégeois (*Manuscrits 12; 24, fol. 294; 28, p. 405; 95, p. 474; 96, fol. 305 v^o; 97, fol. 215 et 26^{bis}, fol. 366.*) 15

L'an 1566, tumulte en l'église de Saint-Lambert. Une grande émotion du peuple fut eslevé en l'église de Saint-Lambert à l'occasion de Mons^r de Hautpenne (2) qui tenoit le chapelain d'Aigremont prisonnier de force, contre loix et jugement, dont le mestier des drappiers, réclamant ledit chapelain pour leur confrère, demandoit de le ravoïr, de manière que ledit seigneur, craintiff, fut 20 contraint se relivrer prisonnier en la maison de la Cité pour éviter le gré et furie des bourgeois, dont, la nuit ensuivant, furent requérir ledit prisonnier de force hors la prison à Hautepenne. (*Manuscrits 97, fol. 215 et 105, fol. 175.*)

^a 12 à 13 florins : *manuscrit 28.*

(1) Voir la note 1 de la page 516. Les prix des grains actés par le record des échevins de Liège du 25 7 décembre 1576 sont, pour les deux années de disette de 1565 et 1566, les suivants : 6 juillet 1565, muid d'épeautre, 12 florins 10; stier de froment, 82 1/2 aidants; stier de seigle, 63 aidants; le 29 novembre 1565, ces prix sont respectivement haussés à 17 florins, 143 aidants, 122 aidants; le 5 janvier 1566, à 14 florins, 123 aidants, 110 aidants; le 7 septembre 1566, les prix sont ravalés 50 à 11 florins 15, 78 aidants et 65 aidants.

(2) Louis de Berlaymont, seigneur de Floyon, Kernipt, etc. Le 24 août 1565, le métier des drapiers avait approuvé les termes d'une supplique adressée au prince-évêque demandant la cessation d'une enquête promue à la demande de mons^r de Hautepenne et Velroux. (*Recès du métier des drapiers, 1552-1578, fol. 94.*)

Ceste année, les pères de la Compagnie de Jésus furent mandéz à Liège par l'évesque ⁽¹⁾. (*Manuscrits 45, p. 758 et 47, fol. 137.*)

L'an XV^cLXVI, fut une assemblée aux pays bas à Bruxelles, où furent plusieurs princes, gentilhommes dudit pays et d'autres, pour s'opposer contre
 5 aucuns placart et édit d'inquisition, comme il disoient, venant d'Espaigne; et les principaux chief estoient l'amyral de guerre comte d'Aigremont, gouverneur de Flandre et d'Artois, et Guillaume de Nassau, prince d'Orenge, le comte de Horne et grand nombre d'aulture, où furent faict plusieurs serment et promesse de non permettre et souffrir ladicte inquisition, voire plustost mourir l'ung sur
 10 l'aulture et jusque à porter la besasse, comme un brimbeur ou comme un geu. Là ont il print le nom de gheu ceux de ladicte liegue, en laquelle assemblée comme j'ai préveu ou bien présagié et prédiet leurs malheur. Car il avoient promis et juréz de mourir l'ung pour l'aulture. Il est bien vray que depuis le due d'Alve en fit mourir quarante trois par l'espée. Quant aux besasse et
 15 plateau, plusieurs les ont porté à grand regret. Et comme iceux alloient à la ville de Bruxelles pour présenter quelque requeste à Madame la duchesse de Parme et de Plaisance, lors gouvernante des Pays-Bas par ledit roy d'Espaigne, il entroyent avec petite besasse, petis plateaux. Mons^r le comte de Berlaimont les voyant dist : « Voilà des beaux gheux ». De là print le nom de
 20 gheu son commencement, car paravant on appelloit un gheu un bringan, dont depuis grand mal advint. (*Manuscrits 61, fol. 197 v^o et 60, fol. 69.*)

Les Gueux, lesquels au pais bas passent pour hérétiques, come en France les Huguenots, ayant fait faction et se conjurés, fut ainsi appellée parce qu'au commencement on croioit que ce n'estoient que caïmans et gens de la lie, se
 25 trouva néanmoins appuiée par les seigneurs des Pais-Bas qui, pour la pluspart, estoient de cette liegue. Et fit dessein de s'assembler à Sain-Trond au nombre de 200 hommes, à quel effect Louys de Nassau envoya un député au prince de Liège pour en obtenir, tant en son nom que celui de ses compagnons, la permission. Mais l'évesque s'excusa sur les ordonnances de l'empereur qui
 30 deffendoient de faire de ces assemblées dans les villes de l'Empire, mandant à

(1) Sur l'arrivée des Jésuites à Liège, voir GOBERT, *op. cit.*, t. III, p. 408, et L. HALKIN, *Les origines du Collège des Jésuites et du Séminaire de Liège*, dans le t. LI du B. I. A. L.

mesme temps aux principaux de Saint-Trond de n'y laisser entrer lesdits conjurés, mais ils furent intimidés par l'apprehension qu'ils eurent qu'ils ne fissent le dégast dans leurs terres et qu'ils ne bruslassent leurs maisons de campagne, et ainsi receurent librement les conjurés, estimant qu'il n'estoit pas seur d'offenser des gens qu'ils ne pouvoient surmonter. (*Manuscrit 110, fol. 119.*) 5

En ceste année, aucunes mutinations ont esté faietes, tant par auleuns seigneurs nobles comme non nobles, aussy des bonnes villes des pays du roy d'Espagne en Braibant, Hollande, Zélande, Flandre, Haynaut et autres provinces, comme le bruict commun estoit. C'estoit pour obvier à aucunes rigeurs et inquisitions et placars envoyéz par ledit roy en ses pays de par deçà 10 et, durant ces perturbations et questions aussi animées, environ le mois d'aoust, ont esté esleu aucuns hommes que l'on disoit prédicants ou empêcheurs des placarts susdits. Dedans les bonnes villes et villages, mesme aux champs, se faisoient des prédications et cérémonies nouvelles, tellement que les gens venoient en grand nombre. Aucuns en tenoient grand compte et estime et 15 autres disoient qu'ils presehoient une religion et doctrine, mesme des cérémonies contraires à l'ancienne église catholique et romaine, qui causoit grandes divisions. Et procédèrent lesdis nouveaux prédicants tellement que plusieurs laissoient leurs anciennes eotumes de religions et autres aussi s'efforçoient à maintenir la religion ancienne ecclésiastique et romaine. Or, comme on traie- 20 toit des divers point de ladit foy en plusieurs pays et bonnes villes et villages, mesme en la ville d'Anvers et pays susdis, se sont assemblé gens à grand nombre et avec force, sans enseignement du roy ny de justice, ont entré dans les églises, rompant, abattant et démolissant les remembrances et images de la croix et crucifix, des sainets et saintes, tables et tableaux, des mémoires des 25 anciens; autres rompoient ciboires, calices, acoustrements, ornements et histoires tant du nouveau que du vieil testament ^a, brusloient les églises,

^a *Le manuscrit 26^{bis}, fol. 566 v^o, intercalé dans cette relation la note suivante : ... ont tout corrompus et brusléz et faits des églises comme à l'estourdy: comme plus amplement se pourat veoir par les historiens qui en escripveront assez plus clairement. Lequel troubles et rebellions ont continuéz avec 30 grande effusion de sang jusqu'à l'an 1609, que en at esté faites une tresves pour plusieurs années entre (*mot en blanc*) Roy d'Espagne et son frère le Sérénissime archiduc d'Autrice Albert et Elisabeth Clara Eugénie, fille à Philippe roy d'Espagne, sœur au prédit roy et avec lesdits estats de Hollande et Zélande et provinces unies, s'en ayant par leurs ambassadeurs entremesléz les rois de France, Henri 4 de Bourbon, de France et Navarre et le roy Jacques d'Angleterre et d'Écosse et le roy de Dannemarc 35*

ruinnoient les gens d'églises, les deschassant, outrageant, pilliant et leurs faisant plusieurs sortes de vilenies. En la ville de Trecht mesme, y avoit aussi des prédicans nouveaux et y avoit entre eux grande division, de sorte que aucuns, entrant ès églises, destruisirent et rompirent toutes les images, comme les autres
3 susdits avoient fait. En la conté de Loz, qui est à l'évesque de Liège, et à Maseyek pareillement, soustindrent les prédicans et usèrent comme les autres, nonobstant que Mons^r l'évesque de Liège les avoit plusieurs fois admonesté et fait remonstrer qu'ils eussent à observer ce qui leur commandoit. Mais ny pour remonstrances ny pour mandement ne volurent entendre ny obéir à leur
10 prince. De laquelle désobéissance et rebellion, le révérendissime les a voulu traicter par loy et justice, tellement que, eux ouys et leurs procès fulminé, ont eu sentence et jugement et sont esté condamné à grandes peines et amendes comme rebelles à leur prince, encor qu'il y eut des gens de biens qui estoient sortis et autres aussy dedans qui n'estoient consentans à leur rebellion.
15 Touttefois, par après, comme trouverons, furent réconciliés et eurent tous pardon de son Alteze de Liège, car mons^r mit des gens dedans le chasteau de Stockhem qui leur faisoient souvent manger des poires d'angoisse et des grandes craintes, ce qui fut fait en l'an suivant, car la sentence estoit rendue un peu devant le jour de Noël. (*Manuscrits 28, p. 404; 96, fol. 506;*
20 *97, fol. 215 et 26^{bis}, fol. 366*) ⁽¹⁾.

L'an mesme, furent mandés les pères Jésuites à Liège par Groesbeeck, lesquels, par après, ont esté mis en la place des frères Saint Hiérome par Ernest de Bavière, l'église desquels avoit esté commencé le 27 de may 1486 et consacrée en l'an 1509. Ont entré en possession l'an 1581, le 10 novembre
25 et ont ouvert leurs escoles le 30 avril 1582 ⁽²⁾. (*Mêmes manuscrits et 45, fol. 292.*)

Or, environ le mois de juin, at esté unne journée de conseil treuvée à Augsburgh où la majesté et les princes d'Empire comparurent. Car nouvelle estoit que l'armée des Turques estoit forte grande et avoient desja invadé la chres-
30 tienté. Et de quoy, pour y résister, at esté ordonné et conclud par les estats de

(1) Voir page 518, note 2.

(2) Voir page 524, note 1.

l'Empire esleveir quarante mille piedtons à huit milles chevaux avec autres nations comme Italiens de par le pape et des François de par le roy de France, comme aultres dont après s'ajoinchèrent ensamble, y estants la majesté, son frère l'archiduc Charles et autres grands princes et capitaines, allant vers l'armée des Turques, où ne furent fait qu'aucunes escarmouches sans donner bataille et des 5 deulx costés ne retournèrent tous, mais venus le temps mauvais, approchant froidure, chacun at son armée retiré, tant les Turques que les Chrestiens. (*Manuscrits 5; 6; 7; 28; 96, fol. 505; 97, fol. 214 v° et 26^{bis}, fol. 566.*)

En dit an, les Tures, avec grandes armées de 150 galères, 30 galliots, 8 masthons, 16 grandes naviers et autres menues chargées d'arteilleries vindrent 10 envahir et assiéger l'isle de Malt pour la tout expugner et prendre, laquelle isle avoit esté donnée aux chevalliers rodiens, peu après que l'isle de Rode avoit esté prinse, par le pape et l'empereur, tellement qu'après plusieurs aproches faietes par les Tures et Janissaires, Spaques et autres, et ayant prins aucuns forts, non sans y avoir trouvé beaucoup de résistenece, ayants par les Chrestiens virille- 15 ment combattus, non sans perdre ny sans y laisser plusieurs vaillants chevalliers et soldats à plusieurs assauts, finablement, tant par le secours qui survint aux Chrestiens que leurs bons courages et vaillantises, ils repoussèrent et rebouttèrent lesdis Tures par force d'armes et y en eut grand nombre occis, mesme de 20 principaux, dont honteusement, avec confusion, sont retirés dans leurs gallères et navires et mis en fuite. (*Manuscrits 28, p. 402; 96, fol. 304 et 97, fol. 215 v°.*)

1567.

I

L'an XV^cLXVII, au mois de janvier, ceux de Tournay qui pareillement 25 avoient admis faulx prédicateurs et brisé les images et ornemens d'églises furent corrigeis et punis par Norearme, qui entrat en la ville avecque ix enseignes de piétons par le chasteau, et incontinent furent pendus deux de leurs prédicants et xv des principaux de la ville, et furent les bourgeois priveis de leus armes, et leurs presches calvinistes furent aboliez, et leur évesque (1) avecque les gens 30

(1) Gilbert d'Oignies, évêque de Tournai de 1565 à 1574.

d'églises qui avoient estéz enchasséz, furent rappeléz et restituéz en leur honneur.

En ce temps mesme, ceux de Hasselt, obstinéz en leur mauvaise volonté et religion, ne voulant ouyr nulle admonition, furent à Liège rebelles et inobédientz à leur prince Monseigneur Gérard de Groesbeeck, évesque de Liège. Lequel incontinent après mist le campe devant, affin qu'on ne les peult aider de vivre ^a. Ceux de la ville se voyant encloses, commeneèrent à soy fortifier pour soy deffendre, espérant d'avoir ayde par ceux qui avoient estéz défaietz par Norcarne. Peu de temps après, y allat le prince en personne, et à sa venue fut tellement la ville battue d'artellerie que eraindant estre pris par force, vindrent à parlementer et se rendirent sauve leur vie et le pillage, et que tous estrangers sortiroint avecque leurs armes, et entrèrent ainsi Liégeois en Hasque sans effusion de sang.

Peu de temps après, le jour de florie Pasque, constrainetz par force d'artellerie, soy rendirent Valenciens à la volonté du Roy en la merey de Norcarne, lequel incontinent fist fermer les portes de la ville, et furent prins prisonniers Michel Herlin ⁽¹⁾, riche marchand avecque son filz, et deux faulx prédicant, lesquels, au mois de juing, furent mis à mort et leurs biens confisqueis.

Au moys d'avril, au susdit, ceux de Treiet ⁽²⁾ se soubmirent en l'obéissance de leurs seigneurs le roy d'Espangne et le prince de Liège, lesquels ensembles y mirent garnisons. Pareillement ceux de Maseick, après avoir entendu que Hasselt s'avoit rendu ^b, se rendèrent pareillement et recevèrent garnisons.

En ce temps, le prince d'Orange, entendant la venue du duc d'Albe, doubtant de sa vie et se sentant mal fondéz, sortant hors d'Anvers avecque plusieurs

^a avec deux pièces d'artilleries et avec les quattres compagnies de la Cité et autres; et y fut faicte bresche pour y entrer, d'assault, mais, le 13^e de mars, se rendat par l'appoinctement : *manuscrits 5 et 8* — ^b le 27 d'avril : *addition des manuscrits 5 et 8*.

(1) Voir *Correspondance de Philippe II*, t. I, pp. 547 et 561, et J.-B. BLAES, *Mémoires anonymes sur les troubles des Pays-Bas*, t. 1, p. 48.

(2) Sur les troubles de Maestricht, voir les *Dépêches du Conseil privé de Liège*, vol. VI, pp. 578 v^o, 580 v^o, 596.

nobles marchans et bourgeois, se retirat en Allemagne. Ledit due d'Albe venoit par le mandement du Roy, lequel estant informé de ladite sédition, pour y mettre remède, envoya ledit due d'Albe avecque grande armée d'Espagneuls, Italiens et Bourgoingnons à Bruxelles, où peu de temps après, au moys de septembre, furent prins plusieurs prisonniers et entre aultres le conte d'Aig- 5 mond, prince de Gavre, et Philippe Monmorancy, conte de Horne, lesquels furent menéz à Gand au chasteau. En estant illee, fut menéz leur proeés à Bruxelles, et l'an ensuyvant XV^oLXVIII, le iv^e de moys de juing, furent ramenéz à Bruxelles et condempneis à avoir la teste coupée, et lendemain, del Penthecoste, furent publiquement décollés sur le gran marchié de Bruxelles 10 devant la maison de la ville.

L'an desusdit XV^oLXVII, le xxvi^e de moys d'octobre, au matin, au faulbourg de Sainte-Margarite, nasquit un enfant gemealle qui s'entrebrassoient avecque deux testes, un piedz et un mains, un yeulz et un oreilles, et incontinent après avoir receut le Saint Sacrament de baptesme, morut l'ung premièrement 15 et puis l'autre.

II

Or le due d'Albe, arrivé en Flandre l'an 1567, envoyat incontinent bonne et fort guarnison par tous les lieux d'importance aux rebelles. Peu de temps après ainsy porveu à l'assurance des siens de part Sa Majesté, fist empoigner les 20 chieff et autheurs de la rébellion, ainsy fist emprisoner le conte d'Aigmont et son secrétaire et le conte de Horne pour avoir faict alliance et conspiration contre le roy Philippe, comploietans de le deschasser des estatz de Flandre et s'en faire seigneur; pour cest occasion furent encore 25 aultres prisonniers, lesquels tous ensembles furent envoyéz au chasteau de Gand soub la garde de 25 trois milles Espaignouls.

Le 22^e d'aoust l'an mesme, le due d'Albe fut receu en grande triumphe en Bruxelles et un peu après vint en Anvers où il fist bastir une grande citadelle pour tennir les citoyens en bride, ce qui causat ung espouventement entre les Flamends. Cependant le prince d'Orange poursuyvoit secour d'Allemagne 30 avec son frère le conte Lodowicq, dont plussieurs prince et seigneurs allemans

les assurèrent de tout ayde et pouvoir, seavoir le duc de Deux-Ponts ⁽¹⁾, le duc Auguste de Saxe ⁽²⁾, le conte palatin ⁽³⁾ Casimir et aultres de leur lignée ^a.

Le duc d'Albe, estant en Anvers pour avancer la dite citadelle, demandat quatre cents milles eseus aux citoyens d'icelle pour le bastiment du fort en partye, et l'autre pour l'entretien des soldats, et ayant ainsy mys ordre, il retourna en Bruxelles; c'estoit pour mieux assurer ses affaires.

L'an mesme, en la contée de Looz, commehèrent les nouveaux prédicans à exerceer leurs venimeuses prédications dedains Maseeck, encore que l'évesque de Liège les avoit plussieurs fois remonstreiz et fait remonstrer de ne le jamais permettre ny consentir, mais ne veullant obéyr à ses remonstrances et mandemens, ne lassèrent partant à ce faire, de quoy le révérendissime prince de Liège les at vollu traier par loix, tellement que, leur procès fulminéz, ont estéz owys en leurs déffenses, et ont estéz condampnéz à grand dispent comme rebelles à leur prince ^b, nonobstant qu'il y euisse gens de bien qui estoyent sortis et aultres de dedain qui n'estoyent point consentant. Touttefois après avoir estéz réconciliéz avec sa Révérendissime Grâce, eurent tous pardon, car il mist guarnison dedains le fort chasteau de Stochem, qui les tennoyent en crainete.

L'an 1567 ^c, ceulx de Hasque, continuant ceste nouvelle opinion, preschoyent publiquement, rompant et brisant les imaiges et engliese, pilliant les ornements des dites englieses, et fut sentenee rendue par les eschevins de Liège, après toute leurs deffences faiets, (et furent jugéz) rebelles et séditieux comme ceulx de Maseicke, et persuivant le jugement, pour remédier à tels désordre, M^r le révérendissime prince de Liège at envoyé cinque enseignes de piétons assembleis en pays de Liège et les at envoyé vers Hasque, et luy mesme en per-

^a de sorte qu'ils dressèrent une belle armée en Champagne. Ce qu'entendant par le duc d'Albe, outre le force qu'il avoit, fit faire de grandes levées au pays de Liège : *manuscrit 24, fol. 293.* —

^b condampnéz en grand peine et crimes : *manuscrit 7.* — ^c 1569 : *manuscrit 6.*

(1) Wolfgang, duc de Deux-Ponts, de 1552 à 1571.

(2) Auguste, électeur de Saxe, de 1526 à 1586.

(3) Jean-Casimir, comte palatin, second fils du comte Frédéric.

soune, avec quelques chevalliers comme prince vertueux, est alléz avec eulx, et y estant arrivéz, les at admonesté de soy resconsilier vers Sa Grâce, et qu'il y voldroit entendre comme bon prince et humainement, mais eulx, comme plus rebelles, ayants prins gens de guerre et fortifié la ville, espérant avoir secours d'aucuns, ny vollurent entendre, dont la ville fust bientost environnée, et 5
 faiets aucuns petits escarmouches, puis voyant qu'ils demorroient tousiours obstinéz, nonobstant tout remonstrance à eulx faietes, Sa Grâce Révérendissime at trouvé bon un peu retourner vers la cité de Liège; illec arrivé, at remonstré az quattres compaignies de la cité comment ceulx de Hasque ne volloyent entendre à raison, requérant as dites compaignie tant albalestryé que harque- 10
 bousiers voulloir estre avec luy en armes pour estre tousiours près de luy, et qu'ils ne seroyent faiet d'armes sans sa personne présente, et qu'ils les donneroit bon traictement. Lors les dites compaignie respondirent qu'ils estoient presté à le servire et aller avec devant la dite ville de Hasque et vinere et mourir avec leur prince. Puis, en peu de temps, partirent en mois de mars avec bonnes 15
 pièces d'artillerye ^a de la cité, et estant arrivé soy campirent devant la ville, chaceun à son cartier, et incontinent ont jectéz leurs trenchises par les perviers et commenchiet à battre la ville avec les quattres compaignies, et y avoit une eantité de cavallerye et tous délibéréz de donner assault, mais traictement fut fait tellement que la ville at esté rendue à l'évesque et entrat dedans avec ses 20
 quattres compaignies de Liège et les aultres soldat sont demeuré dehors. Peu après que l'évesque eut mys guarnison en la ville, est retourné vers la cité avec ses quattres compaignies, où luy fut fait grande honneur et magnifique regueille; les xxxii bons mestiers, en grand nombre, avec les enseignes desployés, allèrent au devant hors la port Sainte-Walburghe, aussy les seigneurs bourghe- 25
 mestre et plusieurs à chevalx, et à son entrée furent donnéz plussieurs coup de canons, et l'évesque, estant arrivé devant le pallaix, ayant remercy vertueusement tous seigneurs, compaignies et xxxii bons mestiers, par eas fortuit, l'ung de ses pistollet vat descharger tous seul, luy venant rendre ung boulet en la jambe proche du pied, dont il en fut en grand hassard et longue douleur. 30

^a ceux de la Cité prestèrent à Sa Grâce certaines pièces d'artilleries, avec des pouldres et boulets, qui furent emmenéz avec luy : *addition du manuscrit 28.*

Sur ces entrefaites que l'on estoit devant la ville de Hasque, l'armée du roy d'Espagne estoit devant Vallencien au pays de Haynault à telle occasion que ceulx de Hasque, laquelle après fut rendue par appointement, dont le camp entendant que Maestricht avoit grande tumulte et division entre les bourgeois, 5 seavoir entre les hérétiques et catholiques, ont laissé guarnison à Valentien et sont marché par la Hesbaigne avec leurs artilleries et sont venus devant la dite ville de Maestricht, laquelle, sans attendre coup de canons, soy rendirent ens mains des deux princes qui sont conjunctement seigneurs de la dite ville, seavoir le roy d'Espagne et l'évesque de Liège, lesquels ont mis guarnison en 10 la dite ville de part Sa Majesté. et l'évesque de Liège aussy avoit gens pour lors devant la ville de Maseeck et ayant donné quelque escarmouche, dont par appointement la ville soy rendit, où l'évesque de Liège y mist guarnison ^a.

L'an mesme, à la Saint-Jacque, furent esleus pour bourghemestres de la cité de Liège maistre George Gossuin ⁽¹⁾ et maistre Jacque Hodaige ⁽²⁾. bourgeois 15 et citoyens de Liège, et at esté un g édict publyé ⁽³⁾ que tous hérétiques, sectaires et mauvais prédicants, mesme ceulx qui les souttenoyent eussent à sortir, aultrement qu'il payoient pour amende vingt florins d'or.

Au moys d'aoust, estant l'armée du roy d'Espagne assemblée tennants leur chemin vers le pays de Brabant, passèrent premièrement au lieu de Viseit, pays 20 de Liège, quelque bon nombre de soldats allemans, qui s'en allirent en Anvers, où il y avoit aucunes enseignes de Wallons qui sortirent, puis après passat une grosse armée de chevaux et enfanteries de plusieurs nations comme Espagnols, Italiens, haut Bourguenons et autres, desquels le due d'Albe en estoit pour le Roy d'Espagne chieff généraulx, qui passèrent parmy la ville de Huy, tirant 25 vers Anvers, tous lesquels furent divisés par quartiers et mis au pied du roy d'Espagne.

^a ayant aussi cieus de dedans quelques soldats à leurs despens. Toutefois après quelques escarmouches, la ville a esté par quelque traictement sur ce fait rendue à l'évesque, lequel at mis garnison dedens : *manuscrit 97*,

30 (1) Georges Gossuin, membre du Conseil ordinaire. Voir *Recueil des bourgmestres*, p. 505.

(2) Jacques de Hodeige, voué de Bolvémont. Cf. *Ibid.*, p. 505.

(3) Mandement du 14 avril 1567, renouvelé le 27 septembre suivant. Cf. *Recueil des Ordonnances*, 2^e série, t. I, p. 299.

En ce mesme temps, furent eslevéz grosse armée de pied et de chevaulx, tant de la part du roy de France que du prince de Condé, de la maison de Bourbon comme ses alliées, à cause de certains mandements et édict que le roy avoit faiet publier en France procédant à grandes troubles, rébellions, révoltes et saccagement en France; ainsy furent exercées des grandes tirannies et persécutions ens divers lieux de la France, et des rencontres et batteries plussieurs fois, avec grande effusion de sang, et de la partye du roy d'Espagne, le conte d'Arimberghe (1) y fut envoyé avec gens de chevaulx et enfanteries au secours du roy de France, son beau frère, du quel temps le duc d'Albe, générale du Pays-Bas, par certains moyens, fist prendre prisonnier le conte d'Aigmont, 10 comme j'ay par ci devant escript.

* * *

Sur ces entrefaites que l'on estoit devant la ville de Hasque, l'armée du roy d'Espagne estoit devant Valenciennes en Haynaut, à cause que ladite ville avoit soustenu nouvelle presches contre la coustume et rebelle au mandement du roy, mais par après, par traitement, elle at esté rendue et fut levé le siège et camp. 15 De là en après, la ville d'Anvers et plusieurs villes de Flandres, Hollande, Zelande et Frise embrassèrent la nouvelle religion et cérémonies non usées auparavant, mais par aucuns prédicants nouveaux commencées, tellement que grande division, mutineries et rébellions estoient eslevées. Si que il y avoit, en plusieurs d'icelles, gens de guerre pour se contregarder. Ausi plusieurs seigneurs 20 avoient pour le roy d'Espagne gens de pied et de cheval, prétendant remettre et réduire les choses à tranquillité et accord. Or, comme le champ qui avoit esté devant Valenciennes eut laissé quelque garnison en ville, le reste est descendu par la Hesbaigne...

L'évesque de Liège mist guarnison à Maseeck. Ainsi que ces choses se traic- 25 toient, le prince d'Orange estoit en la ville d'Anvers avec sa femme, la fille du duc Maurice, lequel at tenu ladite ville longuement et se sont partis delà en ville plusieurs marchands, abandonnans leurs maisons et se retirant ès autres villes tant d'Allemangne que des autres pays. Par après, ledit prince estant parti

(1) Jean de Ligne, comte d'Artemberg.

d'Anvers, la princesse de Parme, gouvernante des Pays-Bas pour le roy d'Espagne, y est entrée avec gens en grand nombre...

Le due d'Albe fist prendre prisonnier le conte d'Egmont qui avoit à femme la fille du due de Bavière, et aussi le conte de Horne. Pour quelque occasion
5 que ce fût, Dieu le scait. Si est-ce toutefois qu'ils avoient fait plusieurs fois grans service d'Espagne. Et furent encor autres nobles desdits pays prins prisonniers, comme aussy des marchans, tous lesquels furent prins, après exécutés à Bruxelles.

En ceste année, la maladie de peste estoit à Trecht et autres villes plus bas
10 comme Hollande et en autres divers lieux, et le pays de Liège, ceste année, estoit bien mangé et foulé des passans et bendes et armées. (*Manuscrits 28, p. 405; 96, pp. 307 et 308; 26^{bis}, fol. 367.*)

Notez que le due d'Albe, estant retourné à Bruxelles, fist convoequer tous les seigneurs qui estoient d'une mesme ligue à Bruxelles par fort bonne mine,
15 comme il sembloit, mais au rest mauvaise. Dont aucuns estants venus, entre lesquels estoit le prince d'Orange, pour estre traittés de la mesme façon que les autres, lequel fut néanmoins sauvéz par la fidélitéz et subtilitéz de son serviteur. Lequel avoit entendu subtilement que lesdis seigneurs estoient convoequés pour les faire mourir, à cause qu'ils avoient contrevenus au commandement du
20 roy Philippe, lequel serviteur, voyant son maistre à table faisant bonne chère, et ayant auparavant équipéz son cheval, lequel il estimoit grandement, luy vint dire : « Mon maistre, vostre cheval que vous estimez tant est fort malade et s'en va mourir; ce pourquoy sy vous le voulez voir encor une fois, venez maintenant. » Lors ledit prince d'Orange voullut sortir, mais on ne luy vouloit
25 pas permettre et fut contraint de prendre sa chaisne d'or qu'il avoit à son col et le mettre sur son assiette en gage. Et estant sorti, ledit serviteur luy déclara toute la trahison et monta incontinent sur son cheval, son serviteur avec luy, et laissat là sa chaisne d'or. Et sortirent à grand pas hors de Bruxelles et estans en chemin, assez loing de Bruxelles, il rencontra son cousin le conte de Horne
30 auquel il demanda où il alloit, lequel luy respondit qu'il alloit à Bruxelles, et luy, luy respondit qu'il venoit de Bruxelles et luy racompta la trahisson, mais il ne le voulloit pas croire et respondit que faisant cela, tous ses biens seroient confisquéz et luy dist : « Adieu, cousin sans biens! », et le prince d'Orange luy

répliqua : « Adieu, cousin sans teste ! » Un peu plus oultre, il rencontra le boureau auquel il demanda où il alloit, lequel luy respondit qu'il alloit à Bruxelles faire justice et ledit boureau luy dist le pris. Alors, ledit prince luy dist : « Tiens, voilà pour le mien ! », et poursuivit son chemin et fut par ce moyen sauvéz. (*Manuscrit 26, fol. 295 v°.*) 5

Cependant les troubles croissoient tousjours de plus en plus au Pays-Bas, qui étoit plein de soldats débandéz qui tachoient de se fourrer dans quelque ville du pays de Liège, et l'évesque, étant adverti qu'ils avoient intelligence avec quelques paysans du pays, les fit saisir et pendre, ce qui retint les autres dans le devoir. Puis, avec le conseil de la Cité, fit fermer et boucher tous les 10 postees et les portes les moins nécessaires et tirer à travers la Meuse une chaîne derrier les Croisiers et aux Bega, faire bonne garde, réparer les murailles, démolir les maisons qui pouvoient nuire à la Cité et lever des troupes pour la garder, et enfin la pourveu de toute sorte de munitions nécessaires. En outre, il s'assura de l'amitié du due d'Alve, nouveau gouverneur des Pays-Bas, qui 15 s'assura de même de celle des Liégeois et vint faire quelques levées à Liège, ce qui luy fut permis, et fut deffendu de prendre les armes contre ses gens (1). (*Manuscrits 45, p. 758 et 47, fol. 137.*)

En cest mesme année, en mois de juillet, a survenu ung vent sy véhément et impétueux qu'il abattit les grains au champs, dont plussieurs Hesbignons 20 et aultres endurent grands domaiges. (*Manuscrits 12, p. 27 et 24, fol. 292.*)

1568.

I

En ce temps, le prince d'Orenge, pour soy venger de due d'Albe qui avoit confisqueis ses biens, rassemblat une armée de xvii milles chevaulx et 25 xxx milles piétons, et au moys de septembre an XV^cLXVIII, passat avecque son armée auprès de Coulongne et Jullez, et après, ceux d'Aix, pour estre délivréz de tout péril, furent constraint de donner xxvi milles dallers que

(1) Des mandemens du 14 janvier 1567, des 14 et 15 avril 1568 interdirent aux sujets liégeois de s'engager dans les armées hostiles au roi d'Espagne.

leurs promist de rendre dedens peu de temps, car il pensoit désja avoir tout gaigny, et ses capitains partoient leurs seignories devant que les avoir gaingniéz.

L'an XV^cLXVIII, le premier jour de mars, qui estoit le premier lundy de quaresme, après midy environ de iii heures, fut toute le comble de l'église de
5 Saint-Gille bruslé par le feu d'accident (1).

En ce temps, l'évesque de Liège, voyant le grand amasement de gens d'armes, fait eslever x enseignes de soldatz piétons pour faire, nuit et jour, guetz à porte de la ville, tant pour les gens du duc d'Albe que pour le prince d'Orange. En ceste mesme année, vint le duc d'Albe et son armée entrer
10 au pays de Liège où ilz mangèrent le pays demy ans, faisant grand domaige au pouvre paisans. L'an mesme, le xxii^e jour de may, fut le noble conte d'Aremberghe (2) tué avecque son armée toute défaicte où la plus grande part estoient Espangnoz. Et y fut parcillement tuéz par les mains d'Aremberghe, le frère de prince d'Orange, Alphonse, et veut on dire qu'il y avoit bien demouré xvii en-
15 seignes des gens du conte d'Aremberghe. Le jour de saint Gille l'an que dessus, le duc d'Albe, qui se tenoit à Treiet rattendant la venue de prince d'Orange, vint ce jour à Viseit, où l'évesque de Liège, avec sa noblesse et l'abbé de Saint-Jacque, allat au devant pour le saluer, où il demourat au disner, et après disner, eurent plusieurs devises sur les affaires qui estoient prochaines,
20 et après, le duc d'Albe se retirat à Treiet et l'évesque à Liège. Le premier jour d'octobre an mesme, vint l'armée de prince d'Orange à Henry-Chapelle, et avoit, comme dit est, xvii milles chevaulx et xxx milles piétons et tenoient bien iii lieues de largeur jusques à Argenteau, et l'armée de duc d'Albe estoit par deçà la rivière de Meuse à Euchastre et jusques à Treiet, faisant grand domaige
25 à pouvre paisans, desrobantz forraiges et bestialz iii lieues loing et large. Le lundy, le iii^e jour d'octobre, vint une trompette de par le prince d'Orange demandant par lettres aux bourgemaistres et xxxii mestiers de la cité du Liège passaige pour luy et son armée parmy la cité ou à l'entour, sans faire nulle folle et domaige. Et luy fut respondu (3) d'avoir terme iii jours pour le démonstrer

30 (1) Ce passage prouve que l'abbaye de Saint-Gilles fut à deux reprises atteinte par le feu en 1568 : en mars, l'incendie fut accidentel, et en octobre, l'église fut brûlée par les soldats de Guillaume d'Orange.

(2) Jean de Ligne, comte d'Aremberg, fut tué la bataille de Heyligerlee gagnée par Louis de Nassau.

(3) Voir *Recès de la Cité de Liège*, années 1568-1570, fol. 85 et 98.

à l'évesque et au estatz du pays, sans lesquels ilz ne le peuvent accorder. Lendemain, se départit le campe de prince d'Orengé de nuit sans faire bruit ne sonner ne fluite ne tambour, et sont den alleis jusques à Stockhem où, par le conduiet des gens de villaige, passat l'eaue entre Stockhem et Maseick sans bateaux, et les chevaucheurs portoient derier eux les piétons, et cela se faisoit 5 sans le seu du due d'Albe, et entrèrent en la ville de Stockhem sans faire nulle domaige. Ce mesme jour que lesdites nouvelles vindrent à Liège, se départirent de la cité deux enseingnes de soldatz avecque le grand maire pour aller garder la ville de Hasque. Après se départit le prince d'Orengé de Stockhem et entrat en la contée de Looz, où estant arrivéz, envoyat ung messagier à l'évesque et cler- 10 gerie, demandant cent milles florins d'or, ce qu'il pensoit facilement d'eux obtenir, comme il avoit obtenu à Aix, mais rien ne luy fut accordéz. Après le xvi^e jour d'octobre, an mesme, entra le prince d'Orengé en la ville de Tongre sans y faire nulle domaige par le consentement de ceux de la ville. Et après le xx^e d'octobre, entra pareillement ledit prince d'Orengé en la ville de Saint-Trond 15 par le gré de ceux de la ville, faisant promesse qu'il ne feroit nulle desplaisir aux bourgeois, ce que ne tient point, car incontinant estant entré dedens, print l'abbé dudit lieu prisonnier et l'emmenèrent avecque eux et puis se départirent de Saint-Trond et s'en allirent vers la ville de Tiellemont, et le due d'Albe avecque son armée le suyvoit tousjours à une lieue près, sans jamais donner 20 bataille ne l'ung ne l'autre. Et quant le prince d'Orengé veit que ceux de Tiellemont estoient près pour soy déffendre et qu'il y avoit garnison dedens, retournat à Geldoine, où un peu plus loing, entre Belain (1) et Lincen, villaiges l'un à l'autre prochain, fut commise une cruelle bataille entre les gens des deux armées, où le prince perdit plus de iii milles de ses gens, et le due d'Albe que 25 cinquante. Et entre autres prisonniers fut prins Lorveva (2) qui fut menéz à Tilvort et depuis à Bruxelles où il eut la teste coupée. Après celle bataille, le prince se retirat devers Hugarde où il pillat tout à loing et à large. En ce temps, envoyat le prince de Condée, de France, v milles de piétons et deux milles de chevaucheurs au secours de prince d'Orengé, lesquels, venant par Luxemborch, 30

(1) Pellaines.

(2) Philippe de Marbais, seigneur de Loverval.

au mois d'octobre, arrivèrent à l'abbaye de Saint-Hubert en Ardenne où ilz pillèrent tout ce qu'ilz trouvèrent et au départir, mirent le feu à l'abbaye et dedens l'église et dedens un hospital ^a appartenant à ladite abbaye, qui furent tous mis en cendre. Lesdits François, sur le fin du mois d'octobre, arrivèrent
5 au campe du prince d'Orengé. En ce temps, affin que ledit prince d'Orengé n'entras au pays de Brabant, se tenoit au bois Saint-Vincent et au Parc près de Louvaingne le duc d'Albe, où il estoit logé dedens l'abbaye où il fait venir trois des principaux des bourgeois de Lievves (1) pour ce qu'il avoient laissir entrer le prince avecque ses gens et leur avoient administré garnisons, et y vindrent
10 le secrétaire de ladite ville, ung des bourgemaistres et ung des eschevins, lesquels ineontinent furent condempnés à estre pendus. Mais par l'intercession de plusieurs des gens du duc, fut le jugement remodéré et fut constitué par le duc qu'il jetteroit les sortes entre eux qui penderoit pour les deux autres, ce que fut faiete, et fut ieeluy ineontinent pendu à un arbre, au département du
15 eampe du duc qui retournoit vers Liège après le prince d'Orengé, qui, estant contraint par grande famine et nécessité, retournoit devers Liège. Et ineontinent, Guillaume de Lumaye de la Marche (2), gentilhomme du pays de Liège, avecque plusieurs gens de chevaux, vint en la Hesbaingne entre Huy et Liège au rivaige de la rivier de Mouze auprès de l'abbaye de Flône, où il fist plusieurs
20 insolenees, et entre autres, voyant la navir marchant passer par là, le fist ineontinent arriver à terre en demandant qu'on luy livrast les gens d'églises qui estoient dedens, et y print ung moine qu'il fit tirer à la quen de son cheval et le trainat tant qu'il fut mort. Ceulx de Hasbaigne et les autres voisins de la cité de Liège se retirèrent en icelle avec leurs femmes, enfans, bestes et tout leur
25 mesnage. Les Liégeois n'avoient encor aidéz personnes des deux armées, car le prince famoit qu'il ne demandoit rien à villes de l'empire; touteffois Liégeois, pour estre mieulx assurez, avoient eslevéz gens de guerres pour eux défendre si on les demandoit quelque choese. Le prince d'Orengé, estant encor arrivé

^a mesmement bruslèrent un hospital fort grand et nouvellement édifié par l'abbé pour recevoir
50 tous malades et pauvres passants : *manuscrits 5 et 25, fol. 222.*

(1) Léau.

(2) Guillaume II, comte de La Marck, baron de Lummen, etc. Cf. DE CHESTRET, pp. 214-221.

auprès de Liège, envoyat une trompette pour avoir passage par la cité, ce que luy fut plainement dénié. Ce que entendu, mis incontinent le siège devant Liège entre la porte Sainte-Margarite, Saint-Martin et la porte d'Avroit, pensant que s'esmoverat quelque sédition entre la clergie et bourgeoisie, mais il fut trompé, car tous deux mirent leur effort à défendre leurs biens et leur ville à l'encontre de tous ceux qui leur voudroient meffaire, et furent en la ville plusieurs ordonnances faictes, comme de faire jour et nuit guette et par nuit faire à toutes les rues des feu de hulle, et à chascune maison del lumière avecque une cuvel ou tin plaine d'eaue, de peur de quelque traison. Et le prince de Liège, ce temps pendant, admonestoit ses gens de bien faire de défendre leurs biens, femmes et enfans, et qu'ils auroient des vivres assés, et s'il estoit besongne d'avoir secours, le duc d'Albe, qui n'estoit guère loing, les secourroit incontinent. Le principal capitaine estoit pour hors Henri de Floon, grand maire de Liège ⁽¹⁾, fort expérimenté en l'art militaire, et le capitaine de Bulhon, Florens d'Argenteau ⁽²⁾, lequel avoit amené avecque luy grand nombre d'Ardennois pour secourir la ville. Et combien que les ennemis espéroient d'avoir grand refuge et advantaige en l'église et abbaye de Saint-Laurent, ce non obstant les Liégeois soy défendoient de coups de canons et artileries qui estoient mis une partie sur la thour de Saint-Martin, sur la thour de Saint-Jacque et sur les murailles de la cité, que cela ne le se servoit de rien. Ce temps pendant, ceux del Condroz avoient attiréz à leur costéz toutes les navires de la rivière de Mouze et estoient grand nombre des villaiges assemblés en arme pour deffendre que l'ennemys ne passas à l'autre costéz de la rivière. Et de ce temps, en la cité doubtant quelque trahison, fut défendu de sonner nulles cloches, ne nulles heures, ce que fut observéz jusques à ce que l'ennemy se retirat. Trovant le prince d'Orenge qu'il perdoit son temps à prendre la cité et perdant tout espoir de la pouvoir surprendre en quelque manière, et de peur pareillement du duc d'Albe qui le suyvoit tousiours par derier, se voyant en grand dangier, et

⁽¹⁾ Henri de Berlaymont de Floyon. Cf. DE BORMAN, *Échevins*, p. 425.

⁽²⁾ Florent d'Argenteau, fils de Renaud VI, seigneur d'Argenteau et Hermalle en 1572, seigneur de Barge et de Renne, haut-voué de Richelle, nommé capitaine et gouverneur du château de Bouillon le 22 décembre 1567, mort en 1581. Cf. POSWICK, *Les seigneurs d'Argenteau*, p. 48.

enclos de deux costéz, se mirent à desloger et enfuyre à mye nuit, qui estoit le jour saint Hubert, et pour soy mieulx venger, mirent le feu en l'église et monastère de Saint-Laurens et l'église de Saint-Gille pareillement, et fut seulement leur dortoire bruslé, et en l'abbaye del Vault Benoiste, laquelle fut toute
 5 bruslée, et en plusieurs maisons aux faulxboureli (1). En ce temps, estoient bourghemaistres de Liège Pierre Bex et Jehan Streel (2), lesquelz rendirent grande peine nuit et jour de tenir les bourgeois en ordre et pour garder la cité de quelques trahisons. Le duc d'Albe suyvit tousjour l'ennemy et les Liégeois, à cause que les portes estoient enterrées, ne peurent si tost sortir; touteffois
 10 sortirent devant x heures du matin, où ilz prendrent plusieurs prisonniers des yeux, qui estoient encores demouréz en leurs logis, desquels prisonniers en furent, le jour saint Léonard, penduz xi sur le marchié de Liège. Et pour ce que le bourreau n'estoit pour lhors en la cité, fut ordonnéz que celuy qui pendroit ses compaignons seroit délivré, ce que un d'eux feist, car les autres
 15 aymèrent mieux estre penduz que pendre leurs compaignons, et ainsi fut délivré pour faire l'office du bourreau, qui pour or ny pour argent n'eust esté point autrement délivré. En pendant ses yeux, y eut aulcun entre le peuple qui, pensant faire sédition, demandèrent pourquoy on pendoit ses pauvres soldatz sans cause ne occasions, et pour sa responce fut incontinent mis en pièce et
 20 tuéz, et ung aultre pareillement qui avoit le licol pour estre pendu au eol, le mis dehors, et pensant enfuyre receut ung coup en la teste, et après fut pendu avecque ses compaignons. Et le prince d'Orenge soy retirat à mieulx qu'il peult par Geldoin et le pays à l'entour et, en passant, mirent le feu en l'abbaye et monastère de Bonefe; après mirent le feu ès églises de Gemblou, de Flône;
 25 et tous costés où ilz passoient mettoient le feu dedens les églises et bruslèrent toutes les maisons de ceux qui servoient le duc d'Albe. Après vindrent à Baveis au pays de Henau, où ilz ne trouvèrent personne, parquoy ils mirent le feu en la ville, et ainsi se retournèrent en France. Et le duc d'Albe les suyvit jusques à Cambrésy, où il s'arrestat avecque son armée, n'allant plus avant. Et puis le

30 (1) Cf. Évaluation des dommages causés au pays par l'armée du prince d'Orange en 1568, dans le *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XII, p. 319.

(2) Voir page 510, note 1.

prince estant arriveis en France pensat conjoindre son armée avecque celle de prince de Condée, mais il ne peult parvenir à son intention, parquoy il se retirat par Lotringe en Allemaingne, où il donna congé à ses gens sans avoir aultre chose faicte. Le conte de Horstrade ⁽¹⁾ et Everard de Mérode ⁽²⁾ qui avoient suivy le camps de prince d'Orange morurent en France comme bons 5 chrestiens. L'abbé de Saint-Trond qui avoit esté prins prisoniers, comme nous avons dessus dit, fut délivré à Coulongne en payant à la femme de prince d'Orange xv^m dallers.

II

Après il envoyat à Louvain quérir le conte de Buyre ⁽³⁾, fils du prince 10 d'Orange, l'an 1568, lequel fut emmené en Anvers, sous la conduiet de six gentillhomes flamends et douze archiers, puis soubz la garde du conte de Ladron ⁽⁴⁾, fut envoyé en Espagne aux estudes en l'université d'Alcala et avoit illee pour son plat 200 cseus annuelle par l'ordonnance de Sa Majesté, et euisse uséz d'une semblable courtoisie au fils de conte d'Aigmont et de Horne, sy ce 15 n'euisse esté qu'ils estoyent trop jeusne et foible pour faire ung sy grand voyage. Puis le due d'Albe fist dresser une arrest contre le conte d'Aigmont et aultres seigneurs prisonniers, et furent condampnéz d'avoir la taiste trenchée avec confiscation de leurs biens. Le conte d'Aigmont voyant prononcher tel arrest de sa mort, il ne s'en esmeut, ains usat seulement de ces parolles : « Voilà 20 une sentence très sévère et ne pense point avoir offensé Sa Majesté pour mériter une sy cruelle punition. Sy j'ay fally, que ma mort soit l'expiation de mes fautes et erreurs sans ruinner ainsy les miens à l'advenir, outre qu'il me semble que mes grands services passéz méritent à bon droiet que l'on use de quelque grâce en mon endroict, mais puisque c'est le bon plaisir de Dieu 25 le Créateur et de mon Roy mon seigneur, je m'attend de prendre la mort en patience ». Dont le lendemain du mattin, il soy confessat et receut la sainte

(1) Antoine de Lalaing, comte d'Hoogstraeten.

(2) Evrard de Mérode, seigneur de Vaulx, ancien châtelain de Bouillon.

(3) Philippe de Nassau, comte de Bueren.

(4) Le comte de Lodron.

comunion, après avoir ovy la messe, le conte de Horne faisant le semblable.

Le jour suivant, qui estoit le vi^e de jung de l'an 1568, l'on couvrit l'eschaffat de drap noire où la justice soy debvoit faire sur le marchiet de Bruxelles ^a, ayant deux colompnes eslevées pour y planter les taistes, et joindant il y avoit
 5 deux cossins et oreilliers. Ainsi, deux heures devant midy, fut le conte d'Aig-
 mont conduict le premier dans le théâtre, accompagné du maistre de camp avec
 l'infanterie et auleuns praistres et l'évesque d'Ipre pour confesseur. Or le conte
 estoit vestu d'ung cassacquin de damas et le manteau noire enrichy d'ung
 passement d'or, son chapeau ^b de taffaff noire, portant ung mouchoir en la
 10 main sans avoir les mains liéz; il n'estoit point suivy du bourreau ny sergeans;
 bien est vray que le prévost le tenoit ^c prest sur l'eschaffat avec une baguette
 en la main, laquelle estoit rouge, et l'exécuteur soy tennoit sous l'eschaffat
 jusque à ce que le conte fuisse monté, lequel ayant parlé quelque temps avec
 le maistre du camp et avec l'évesque, luy mesme soy despoillat, demourant
 15 en pourpoint, qui estoit de noire, puis soy mist en genoulx. puis l'évesque luy
 mist la croix en la main, laquelle le conte baisat fort révérenment en jectant
 mouchoir et chapeau du costé, joindant les mains, et soy reseommandat à la
 miséricorde de Dieu, attendant le coup de la mort en patience. Aussytost qu'il
 fut despescheit, son corps fut tiré à part et couvert d'ung drap noire, et lors
 20 montat le conte de Horne, ayant seulement ung manteau noire et ung bonnet de
 drap noire; celluy ayant tenu quelque petit discours au peuple, demandat
 pardon et les suppliat de pryer Dieu pour luy, puis, jectant son manteau en bas,
 demorat en chausses avec seulement une chemise de cotton, et mist son bonnet
 sur ses ieulx et joindit ses mains attendant le coup. Puis leurs taistes furent
 25 mis sur les dites colompnes l'espace de deux heures, et leurs corps mys en cer-
 cueille de plomb et embaulmeis et puis ensepvelis.

L'an 1568, sur la fin du mois de may, passèrent par la cité sur la Moense, à
 deux fois, xxv ^d enseignes espaignouls et wallons ^e et pendant qu'ils descendoient
 la rivière, les quattres compaignies estoyent en armes, les diex hommes en

50 ^a Bruges : *manuscrit 7*. — ^b son chapeau estoit de taphelaf avec des plumaiges noires et blanches :
manuscrit 6. — ^c le tenoit courte : *manuscrit 6*. — ^d xv enseignes : *manuscrit 12*. — ^e embarqués
 à Andenne, s'en allant en Frise : *addition du manuscrit 24, fol. 293*.

grand nombre de chascun vinave ⁽¹⁾, avec les capitaines, enseignes et tambourins ens cartiers divers du loing de la rivière, ayant apresté aucunes pièce d'artilleries, hark à erockes, donnant cependant les seigneurs bourghemestres bonne ordre et remonstrance de soy gouverner bien en ses entrefaictz, et avoyent faict mettre deux ehaines pour serrer la Moëuse ^a, l'une à la tourre des Croisiers, et l'autre derier Saint-Jean Evangéliste, dist à Rolland Goffe, item aussy gens à tennir bonne garde.

Ceste mesme année, par l'ordonnance des seigneurs bourghemestres, at esté comenchiet ee magnifique ouvraige de la fontaine sur le marchiet à Liège ^b, à cause que le vieulx ouvraige estoit fort ruinné et deffaict une partye ⁽²⁾. 10

Pareillement, l'an susdit ^c, par les mesmes bourghemestres at esté érigée une maison dit pieux lieux, où sont plusieurs demeuraiges, chambres par terre, enclöeses de murailles, extant hors la port Saint-Léonard près la cité, et proche de la rivière de Moëuse, pour en icelle soustenir, mettre et loger les malade et infectéz, où besoing serat, de la maladie contagieuse, le tout faiet aux despens 15 de la cité ⁽³⁾.

L'an mesme 1568, le jour saint Jacque, ont esté esleuz à bourghemestres de la cité de Liège, maistre Jean de Streel et maistre Pier Bex, ambedeux licentiéz es drois ⁽⁴⁾.

L'an mesme, l'armée du prince d'Orange estoit à l'entour de Tongre et par 20 tout le plat pays de Liège, gastant, pilliant et follant impétueusement les sacraments, nonobstant que l'on ne pensoit qu'il fuissent ennemis au dit pays de Liège, veu que c'est pays d'empire, et aussy estoit seulement déclarcis ennemis

^a s'il eul esté besoing, avec gens et engins : *addition du manuscrit 28*. — ^b qui depuis cinq ans auparavant avoit esté commencé : *addition du manuscrit 24*. — ^c l'an 1570 : *manuscrit 6*. 25

(1) Sur les quatre compagnies et la compagnie dite des Dix hommes, voir GOBERT, *Liège à travers les âges*, t. I, pp. 254-258.

(2) Voir GOBERT, *op. cit.*, t. IV, p. 66.

(3) C'est par erreur que cette chronique place à l'année 1568 l'acquisition, par le lombard Bernardin Porquin, de l'hôpital dit du Bayard, à l'entrée de la rue Saint-Léonard, pour y établir un 30 lazaret pour les pestiférés. Cette fondation pieuse se fit en 1574. Cf. GOBERT, *op. cit.*, t. II, pp. 153 et 160.

(4) Voir page 540, note 1.

au duc d'Albe et point au pays de Liège. Par conséquence, la dite armée du prince d'Orange suivit et continua ses affaires sur le pays de Liège de villaige à villaiges, jusques à la ville de Saint-Tron, laquelle ont surprin par belles parolles et soub coulleur de laisser seulement entrer auleuns d'eulx. Ils procédèrent à leur volonté, pilliant la plus grande partye de la ville ^a, principalement les maisons des ecclésiastiques et la monastère, et emmenèrent l'abbé ⁽¹⁾, luy faisant grande insolence, lequel après avoir donné une bonne somme d'eseus, le laissèrent aller; peu après quietèrent la ville, prenant le chemin vers le warde de Steppe ^b.

10 L'an mesme, un peu après, l'abbaye de Saint-Hubert en Ardenne fut bruslée par quelques nombres de Francheois tant de chevaulx que de pieds, qui estoient venus par l'Ardenne donner secours au prince d'Orange.

L'an mesme, sur la fin d'octobre, ludit prince d'Orange print son chemin par Waresme, petite ville (à) quatre lieu de Liège; je ne seay par quel solz
15 conseil, (il) approchat la cité de Liège, la pensant surprendre et pillier, et environ le jour des âmes, envoyat sa trompette vers la cité, demandant passage ^c, et ne luy fut donné aucune responce, mais ayant considéré la grande inhumanité et outrages qu'il avoyent perpétréz en pays de Liège par les engliese, mesme à ceulx de Saint-Tron, qui leurs avoyent monstreit toute
20 courtoisie en vain, il aussy avoyent demandé à vallée à nostre prince cent milles escus d'or, et avec cela le bruiet avoit du longtems corru notoirement en leurs armée qu'il soy vantoyent et glorifioyent que, pour leur retourne, leur conclusion avoit esté de pillier et rober la cité de Liège ^d, mais furent loing de leur entre-
25 prise, car le refus at esté faict à la dite trompette, et incontinent bien vaille-
ment toute la cité, grand et petit, aussy bien Monseigneur l'évesque que toute

^a mesme prindrent à ceux de la ville aucunes pièces d'artilleries avec des pouldres et canons : *manuscrit 28*. — ^b Montenaeken et à l'entour : *addition du manuscrit 28*. — et Montenaek : *manuscrit 6*. — vers la ville de Wareme : *manuscrit 5*. — ^c passage et vivres, qui a eu responce sans dilation : *manuscrit 28*. — sans délibération : *manuscrit 96*. — ^d et tous marchans. Partant le refus
30 a esté faict à ludit trompette tant de Mr le révérendissime que tous gens d'église, bourguemestres et conseil, nobles et ignobles : *addition du manuscrit 28*.

(1) Christophe de Blocquerie. Voir page 504, note 6.

la clergerye, bourghemestre et conseil, nobles et non nobles, d'une bonne union furent tous délibéréz, sy le prédit prince d'Orange vennoit, de s'opposer et résister, et hastivement, en grande diligence, chacun s'enforehoit à réparer et fortifier la dite ville, aprester tout les artilleryes ^a et aultres munitions sans espargner personne, femmes, filles ny servantes en grands nombres portants ³ terres aux remparts et divers lieux, les capitaines des vinables ^b, avec ung noble couraige, faisant le guait jour et nuict, estans tous délibéréz, aussy bien les gens d'engliese que les aultres, chaenn en son lieu ordonné, les quattres compaignies et les diex hommes, chascun en son cartier assigné, semblablement les enseignes et hendes de gens de guerres que l'on avoit eslevéz aux ¹⁰ despens du pays de Liège, chascun tennant aussy son cartier. Retournant la dite trompette vers son prince d'Orange, l'ayant adverty dudit refus de ceux de Liège, approchèrent ^c de plus près la cité et l'environnèrent jusque aus faulbourghes et abbay de Saint-Laurent et Saint-Giel, l'engliese de Saint-Christophe au pont d'Avroy ^d, et faisoient tous leurs efforts à endommager et prendre la ¹⁵ cité, donnant plussieur coup de harquebouse et de petite pièce de canons. Mais ceulx de la cité faisoient telle déffence que personne de dehors ne soy osoit monstrier; de là tachoient l'assaillier par batteaux, tant par dessus la eité que dessoubz, por avoir le passage de la cité, de la rivière pensant gagner le cartier d'Oultre-Meuse; mais les gens des villaiges comme de la Boverie, Froid- ²⁰ mont, Grifvegnée, Angleur et aultres d'alhentour, estant en armes, leurs donnoient empeschement ^e, faisant fosséz et tranchises de bois, leur donnant souvent des coups de hack à croche et harquebouse, de sorte qu'il furent frustrés de leurs entreprinses de passer et y eut des tuéz et des prisonniers, lesquels sans dilay furent saccagiés ^f, et pour ce qu'il n'eurent accéz de passer, ²⁵

^a hacque à crocqs, harquebuses, boulets, poudres, gros bans, maints horon de gros bois, estoupes et toutes choses nécessaires à munir murs et remparts que pour repouser les ennemis. Car rien n'estoit esparné : *manuscrit 28*. — ^b avec leurs gens et dixaines, ayant bon courage, estoient chascun en son quartier : *addition du manuscrit 28*. — ^c et incontinent, suivant leur primitive conjuration environnèrent la cité : *addition du manuscrit 28*. — ^d et ce si hastivement que plusieurs desdicts ³⁰ fauxbourgs en furent deceuz, ayant prins à Saint-Laurent plusieurs lieux, comme dit est, d'où ils pouvoient contempler une grande partie de ladite cité : *addition du manuscrit 28*. — ^e tant par fossés et tranchis que aultres matières de bois : *addition du manuscrit 28*. — ^f et occis et aucuns mis en prison : *addition du manuscrit 28*.

l'on avoit en la cité libre entrée et issue par la porte d'Amercourt, par laquelle entrèrent bien hastivement deux enseignes de piétons, desquels l'une estoit eslevée de la parte du pays, et l'autre estoit envoyée de la parte du due d'Albe à nostre secours; par ainsy estoient viii^a compaignies de piétons en la cité, 5 davantaige entrèrent encore par le mesme port grand nombre de gens de la baillerye du pont qui estoient mandéz, eux tennant leur cartier tant au dit pont qu'en Beiche^b. Or ainsi la dite cité furnie et guarnie, monstrèrent^c à leurs ennemis taiste, leurs donnant bon coups de divers boulletz, tellement que l'ennemis, ayant séjourné quelque temps devant la dite cité, non point sans 10 perdre de bons capitaines et soldats^d soy partirent avec grande honte du grand matin, meetant le feu à l'abbaye de Saint-Laurent, Saint-Giel, ens faulxbourghes en divers lieux, et à la Vaulx-Bennoiete^e. En ces vers, trouverés l'année dont cela est advenu :

DILige tUrba MInaX.

15 Item :

LeoDIUM fortIter pUgnaVIit.

Item :

VIVIto LeoDIUM.

Item trouverez en ceulx suivants l'année et le jour :

20

Quinta hac nocte cadit Laurentius igne crematus
Auriaei vietrix Legia fudit equos^f.

^a XIII : *manuscrit 28*. — ^b et aux Auves : *addition du manuscrit 28*. — Après entrèrent hâtivement par la porte d'Amercourt quatre enseigne de Wallons sous le régiment mons^r de Dragon au service du roy d'Espagne, sous la conduite du due d'Alve, qu'estoit général du camp, lequel furent logés aux 25 palais, sans y faire garde davantage, puis entrèrent encor plusieurs gens de la Bouverie par ladiet porte, tenant leur quartier au dit pont que à la thour Embèche : *manuscrit 6*. — ^c donnèrent incessamment à leurs ennemis le réveille matin et le bonsoir, avec coup de bales assaisonnées de crain et empeschement, tellement... : *manuscrits 28 et 26^{bis}*. — ^d qui furent occis à faire les aproches furent constraint de lever le siège secrètement, et à grande honte de se retirer par une 30 matinée avant le jour, qui estoit le jour de saint Hubert, 3 de novembre, après avoir mis le feu... : *manuscrits 28 et 26^{bis}*. — ^e emportant tout ce qu'ils pouvoient rober et trouver ès fauxbourgs et villaiges : *addition des manuscrits 28 et 26^{bis}*. — ^f Ignis aedax rerVM Leslt nos : *addition des manuscrits 3, 25 et 38*.

Ceux de la cité, estant advertis de leur partiment, ayant la comodité, force et couraige, soudainement partirent en bon nombre de gens, tant bourgeois que villageois, par la porte Sainte-Walburge et du pont d'Avroy ^a, donnant sur la queue de leurs ennemis, de sorte que bon nombre furent tués ^b et prisonniers, dont peu après furent pendus sur le marchiet; il y eut pour ung jour onze ⁵ exécutéz par ung de leurs gens, ear il avoint jectéz la sorte, et pendant que l'on faisoit justice, survenist sur le marchiet une grande tumulte, procédant ^c par ung homme solz ^d qui demüroit hors de la cité, lequel, vollant par compassion plaindre l'ung de ceulx que l'on pendoit, disant que c'estoit dommaige de pendre uug telle homme, et semblables propos ^e fut sur la place tué, et le 10 tumulte estoit sy grand que ung chacun avoit l'espée en la main et ne seavoyent sur qui frapper, pensant qu'il y eut quelque entreprinse, et estant un peu appaiséz ^f, Sa Grâce en personne marchat devant avec quelque nombres de diex hommes des bons mestiers et de viii enseignes de guerre, et s'en allèrent droiet sur le marché, faisant ung eircuit tout allentour, puis Sa Grâce fit publier que ¹⁵ elhasen des bourgeois demorast en son eartier, et ainsy le tout fut appaiséz ^g. Or comme l'armée estoit retirée de la cité, le due d'Albe n'estoit guerre loing du dit prince d'Orange, le suivant jusques en France, lequel pensoit joindre son armée avec celle de Condé, cy ce n'enisse esté que l'armée du roy de France y donnoit empèschement, de laquelle armée le due d'Anjou (1) en ²⁰ estoit généraulx pour le Roy, ce voyant le prince n'estre possible de soy joindre avec celle du prince de Condé (2), fut contraint de soy retirer en Allemaigne,

^a lesquels, avec plusieurs houilleurs, donnèrent : *addition du manuscrit 28*. — ^b et jettés dans les fosses aux houilles : *addition du manuscrit 28*. — ^c procédant par ung malentendu de dehors la Cité : *manuscrit 7*. — ^d folastre et mal entendu de dehors la Cité : *addition du manuscrit 28*. — ²⁵ ^e Il y avoit auprès de luy ung chanoine nommé Marbaise (3) qui lui donat le premier coup et par ce moyen, fut massacré sur la place. Après le tumulte fut si grand... : *addition du manuscrit 7*. — ^f et estant un peu appaiséz, l'on donnat provision et bonne ordre par quelque nombres de diex hommes des bons mestiers qui estoient illec et de viii enseignes de guerres qui soy trouverent avec leurs armes sur le marchiet : *manuscrit 7*. — ^g et aucuns jours après, en la mesme place, en ⁵⁰ furent encor d'autres exécutés : *addition des mauuscrits 28 et 26^{bis}*.

(1) Henri de Valois, due d'Anjou, fils de Henri II.

(2) Louis I de Bourbon, prince de Condé, tué à la bataille de Jarnac, le 15 mars 1569.

(3) Un chanoine Libert Marbaise est cité parmi les chanoines de Saint-Jean, de 1550 à 1574.

où le duc de Deux-Pont ⁽¹⁾ avoit assembléz bon nombre de cavallerye et infanterye, et ainsy l'armée reforcée, affin de rechieff retourner en France vers la Haute Bourgogne, pour satisfaire à son entreprinse, mais avant que le prince de Condé fuisse joinet avec luy, le duc d'Anjou le pounsuivoit tellement que, sur le mattin le xiii^e de mars, comenchèrent à escarmoucher et soy battre jusques à six heures au soir, ayant le duc d'Anjou obtenu la victoire, et le prince de Condé et plussieurs grands seigneurs furent tuéz, et toute l'infanterye saccagée ^a.

* * *

L'an 1568, y eut grande division et assemblées ès pays de par deçà du roy d'Espagne, faisant le duc d'Albe tout préparatifs de guerre, suivant les bruits qui lors estoient de tous costés. En ces entrefaites, les troubles et guerres civiles survindrent, qui estoient quelques gens de guerre assemblés vers les frontières de Julliers de divers nations, Wallons, Allemans et Flamens, qui furent deffaits et mis en route par les Espagnols et autres qui estoient au duc d'Albe. Et bien peu après, fut quelque grande entreprise et traitié au pays de Frise par le comte de Nassau, frère au prince d'Orrange, ayant une armée à l'entour de la ville de Dan et Groeningen dont le comte d'Aremberg ⁽²⁾, estant retourné de France, a esté envoyé avec des Espagnols en Frise, là où il fut renecontré de ses ennemis et occis et toutes ses gens deffaiets et grand nombre d'Espagnols aussi tués. Dont incontinent le duc d'Albe, qui avoit le conte d'Aigmont et le conte de Horne et grans nombre des gentilshommes prisonniers à Bruxelles, les fit tous décapiter, ce qui a beaucoup aigri les choses, et les armées se préparoient de part et d'autre, et avoit le roy d'Espagne par tous ses pays des gens de guerre...

Or, le duc d'Albe ayant assemblé grande armée et icelle joincte, a prins son chemin vers le pays de Frise, vers la ville de Groeningen, où estoient quelques

^a comme aussy plusieurs capitaines et seigneurs dudit prince de Condé demeurèrent prisonniers : *addition du manuscrit 28.*

(1) Sur le duc des Deux-Ponts, voir p. 527, note 1.

(2) Voir page 550, note 1.

gens sous la conduite du comte de Nassau et d'autres capitaines. La guerre allumée tant d'un côté que d'autre, en premier lieu furent défaits par le duc d'Albe aucuns qui tenoient des forts et places à l'entour de là et, en continuant ce combat, et les armées des deux côtés s'entre combattant, la défaite est tombée sur les gens du comte de Nassau, et ce par la faute d'aucuns d'eux qui 5 demandèrent argent lorsqu'ils devoient combattre, qui donna grande occasion à leurs ennemis de prendre l'avantage, tellement que les gens du duc d'Albe furent victorieux et en occirent grand nombre et le reste s'enfuit...

Peu après, ont été quelques nombre de chevaux et de pied assemblés et élevés en aucuns lieux par bandes, qui, peu après, se joignirent avec le seigneur 10 Guillaume de Nassau, prince d'Orange, qui avoit bon nombre de gens de guerre en Allemagne, tant Allemands que Gascons et Wallons et autres nations, de sorte qu'il en a fait une grande armée et est venu descendre, sur la fin du mois de septembre, vers la ville d'Aix et près du pays de Juliers et même par deçà 15 jusques au pays de Fancoumont et là à l'entour. Quoy entendu par le duc d'Albe, a assemblé semblablement, pour faire teste audit prince, à l'entour de Trecht, une grande armée tant de Wallons, Haynuiers et Artisiens que d'Espagnols et autres nations, de pied et de cheval, desquels la plupart estoient campés et fourrés au pays de Liège par un long temps. Aussi les deux armées n'estoient pas loing l'une de l'autre, mais la rivière étant entre deux, si bien qu'ils ne 20 pouvoient donner grande escarmouche l'un contre l'autre. De là, l'armée du prince d'Orange, approchant un peu plus près, donna à entendre qu'il vouloit quelque part passer la rivière vers Trecht, Viset ou vers Liège, et envoyèrent une trompette à la dite Cité, et même à la ville de Trecht pour avoir passage. De la part de la Cité fut répondu à ladicte trompette que, après avoir eu délibé- 25 ration des Estats, leur seroit donné passage. Le duc d'Albe, de ce adverti, at incontinent retiré la plus grande partie de son armée et l'a mis dessous la ville de Trecht et par dessus plusieurs villages par delà la rivière et les autres, à savoir les gens du duc d'Albe, mangeoient le pays de Liège par deçà. Lors, par une vite diligence, d'une clère nuit, l'armée du prince d'Orange passa 30 à gué près de Stockem dessous Maestrek, de quoi le duc adverti en fut bien estonné et a fait marcher son armée dessous Trecht et là a disposé son camp. Mais les gens du prince, sans faire long séjour, deslogèrent de Stockem et

commeneèrent à passer plus avant dans le pays de Liège, cherçant les gens du due et furent faites quelques petites escarmouches. Et ausi poursuivant le prince son train, est venu jusques sur le rivage de Geer, pays de Liège. jusques à l'entour de la ville de Tongre. fourragant et gastant le plat pays et singulièrement
 5 ruinant les églises, en foulant le Saint Sacrament. ne laissant rien qui ne fust pillié et prins, nonobstant que l'on ne pensoit... (*texte comme page 540, ligne 22.*)

Peu après quietarent la ville, prenant leur chemin vers le warde de Steppe, Montenaeken et à l'entour. Or, comme l'armée du due d'Albe les avoit suivi et
 10 costoyé depuis quelque temps. ils vindrent de si près que lors il y eut quelques esearmouches faietes, où les gens du prince eurent du pire, car quelques gens de pied furent saecagés en un mareseage où les noires reytres n'avoient poinet d'accès pour leurs donner secours. Après, l'armée du prince prit le chemin vers le pays de Braibant, vers Jodoingne et à l'entour, pilliant et gastant partout où
 15 ils passaient, et arrivèrent au secours dudit prince bon nombre de gens françois, tant de chevaux que de pieds, qui estoient venus par les Ardennes, et bruslèrent en passant l'église et l'abbaye de Saint-Hubert, avec beaucoup d'autres monastères et églises^a, et passèrent la rivière de Meuse au pays d'amont, où ils eurent quelques petit esearmouche, mais ils desconfirent leurs ennemis.

20 Cependant que ces affaires se passaient, le due d'Albe avoit envoyé en la ville de Tillemont quelque garnison prinse dans son champ, craignant que son ennemi, estant assé proche ladicte ville, ne fust par luy troussée. Ausi poursuivant et voyant ledit due qu'il avoit oportunité de passer outre avec son armée, la prinse et conduiet plus avant par delà Tillemont, vers Louvin. où hastivement
 25 a mis son champ en ordre avec forts tranchis, ce qu'il at faiet afin d'empécher ses ennemis de passer plus avant vers ce quartier de Braibant. Et les gens du prince gastaient et desroboient le plat pays, si ne passèrent sans avoir une esearmouche vers Tillemont. A tant séjournèrent les armées jusques sur la fin du mois d'octobre, et venant au commencement du mois de novembre, ledit
 30 prince et son armée, ayant lesdis ennemis près de soy, se sont retirés et reculés en arriere bien honteusement sans coup donner. Et par quelque conseil témé-

^a ... pillèrent et bruslèrent encore autres abbaies à la rivière de Meuse comme Hastier au pays d'amont, où ils eurent... : *manuscrit 96.*

raire sont de rechef entré au pays d'Empire qui estoit à l'éveeque de Liège, et ce faisoient-ils sans tiltre ny raison, sans que ledit pays leurs fust obligé de quelque chose. Et ainsi tenant leurs chemin en pleine Hesbaigne, pays dudit Liège, et réitérans leurs maux par eux faiets, commencèrent par courses, pilleries et volleries gaster ledit pays, venans jusques à une petite ville nommée 3 Waremme, qui est à quatre lieux près de la Cité. L'on n'avoit point, ce néantmoins, encor telle opinion d'eux que de se prendre au pays d'empire ains qu'ils se tirreroient au pays de leurs ennemis. Touttefois comme ils persévérèrent à faire toutes pilleries, folles courses sur le plat pays, les paysans sauvoient leurs meilleurs meubles en la cité de Liège, car ils ne laissoient rien à dérosber. 10

Les choses ainsi menées, au commencement dudit mois de novembre, s'en vindrent vers la cité de Liège en intention de la pillier et saceager, et de faiet out aproché fort avant ladicte ville et cité, faisant leurs comptes témérairement et sans hostes, comme il at esté cognu par après. Aussi donc estant aproché de plus près, soubz belles couleurs, leur trompette a esté envoyé vers la Cité... 15
(*texte comme page 541, ligne 17*).

Retournant ladite trompette vers son prince d'Orange, l'ayant adverty dudit refus de ceulx de Liège, approchèrent et incontinent, suivant leur primitive conjuration, environnèrent de plus près la cité jusques aux fauxbourghs et abbaye de Saint-Laurent et Saint-Giel, l'engliese de Saint-Christophe au pont 20 d'Avroy, et ce si hastivement que plusieurs desdiets fauxbourgs en furent déceus, ayant prins à Saint-Laurent plusieurs lieux, comme dit est, d'où ils pouvoient contempler une grande partie de ladite Cité. Ce néanmoins les bons citoyens se sont défendus vertueusement et incessamment, tirans des coups de serpentines, hae à croeqs, harquebuses, leur donnant à leur arrivée et infortunée 25 venue beaucoup d'algarades. Car plusieurs furent occis et pour le grand nombre de hae à croc, nul ne s'osoit trouver à deseouvert et dura longtemps en eeste manière l'obsession et siège devant la Cité et tâchoient fort les ennemis, par aucuns de leurs, gagner batailh tant par dessus la Cité comme par dessous, pour avoir le passage de la rivière de Meuse, affin d'envahir le quartier d'Oultre- 30 meuse... (*texte comme page 542, ligne 20, jusques ainsy tout fut appaiséz*).

Or, comme l'armée estoit retirée de la Cité, le duc d'Albe estoit poursuivant et marchant après icelle, mais les gens du prince, sans longuement séjourner,

prindirent chemin vers le pays d'amont jus dudit pays de Liège, venant vers Heynaut et Cambresis, pillant et bruslant tout le plat pays, mettant le feu en plusieurs abbayes, églises et maisons, estans tousjours poursuivi par le due d'Albe si avant qu'ils furent entrés en France.

5 Ayant donc esté par tel moyen la cité de Liège délivrée des mains du princee d'Orange, Guillaume de Nassau, qui avoit en sa compagnie le conte Lodovie, le conte de Hochstrat, le conte de Lumay ⁽¹⁾ et plusieurs nobles avec une grande armée, Sa Grâce Révérendissime, en recoignoissance de ce bénéfice que Dieu luy avoit faict et M^r saint Hubert, premier évesque et fondateur de
10 la cité de Liège, il ordonna que tous les ans se feroit une procession où les secondaires se devoient trouver avec messe spéciale, laquelle touttefois ne s'observe plus, et à l'heure du disné, tirer trois ou quatre coups de canons, et ce tous les ans le jour de saint Hubert. (*Manuscrits 28, pp. 407 à 412; 96, fol. 508 v° à 513 v°; 26^{bis}, fol. 568 à 570.*)

15 Et l'évesque, pour avoir été délivré de ses ennemis par un jour de saint Hubert, il ordonna que ce jour on chanteroit une messe spéciale avec une procession de tout le clergé secondaire, pour rendre grâce à Dieu de l'avoir préservé, faisant le tour à l'entour du marché, puis l'on donnoit le canon par tout, ce qui a depuis été modéréz et réduict à trois descharges de hacques
20 par la compagnie des Jeunes Arquebusiers par les fenêtres de la maison de vilhe, au temps que les douze à midi sonnoient, pour mémoire, jusqu'à ce que l'on l'a laissé en arrière. (*Manuscrit 58, p. 107.*)

En mesme an, par les mesmes furent encor plussieurs abbeyes bruslées comme Boneff, Gembloux et Floene, et par ainsy furent les Liégeois victorieux
25 et vengés de leurs ennemys. Et pour signe et en mémoire de laditte victoire, fut ordonné et par l'espace de plusieurs ans depuis tenu et observé que, ehacun jour de la feste de monsieur saine Hubert, droit aux douxses heures au midy, l'artillerie de la Cité seroit deschargée aux principaux boulevars de Liège, en commémoration et gratification de laditte victoire et siège levé. Et fut aussy
30 faite, au mesme jour de saine Hubert, l'an révolu, procession solemnelle

(1) Louis, comte de Nassau; Antoine de Lalaing, comte de Hoogstraeten, et Guillaume de la Marek, sire de Lumey.

à Sainct-Lambert, en laquelle ledit évesque fit personnellement son office en remerciant nostre divin Sauveur et Rédempteur Jesus-Christ et luy priant de garder tousjours son peuple liégeois de la guelle dévorante de tels loups ravisseurs des cœurs et d'âmes et engloutisseurs des biens des bons et fidels Chrestiens. Et puis, peu de jours après, furent encor exécutés sur le marché aucuns 5 de laditte armée des Gheux. (*Manuscrit 25, p. 52.*)

Ils s'en allèrent à Saint-Laurent et à Sainct-Gille, et après ont descendu aux fauxbourgs d'Avroit. Il y avoit plussieurs bourgeois à la porte que l'on dit « le Resteau », y faisant résistance. Alors, les bourgeois entendant qu'ils venoyent par Tirbourse, retournèrent vers la Cité, abandonnant la porte, et les soldats 10 pensoyent estre dans la Cité, ayant rompu la porte et incontinent crièrent à haulte voix : « Ville gaignée! » Mais ils furent bien trompé, alors ils entrèrent dans l'église de Sainct-Christophe, contemplant le lieu de la Cité. Ils avoyent mis plusieurs pièces de canons vers la muraille de Saincte-Claire, pensant espouvanter ceux de la Cité. Mais ils firent si bien leur debvoir que personne 15 de dehors n'osoit se monstrier^a. Alors le prince d'Orange, voyant que son entreprise ne sortiroit ses effects par terre, il délibéra de l'aissaillir par batteaux, pensant d'avoir passage par la rivière, pensant gaignier le cartier d'Oultremeuse... (*texte comme page 542, ligne 20*).

... Entrèrent hastivement par la porte d'Amereœur quatre enseignes de 20 Wallons soub le régiment de monsieur de Dragon au service du roy d'Espagne, soub la conduite du duc d'Alve, général du camp, et furent au pallais sans y faire garde. Puis entrèrent encore par laditte porte grand nombre de gens de la Boverie. (*Manuscrits 25 et 38, p. 99.*)

Le manuscrit 24, fol. 297, relate le siège de Liège de 1568 comme Méhart, 25 pp. 411 et 412. Il ajoute toutefois à ce texte, le détail suivant :

Néanmoins ils (les ennemis) taschèrent par batteaux, tant par dessoub que par desseur la Cité, de passer la rivière, pensant gaignier le quartier d'Outre-

^a Ce texte se trouve aussi dans le manuscrit 6. Le manuscrit 29 ajoute encore ce détail : mais les femmes et les filles donnant courage aux bourgeois et soldats étrangers leur portoient vin et viande 30 aux remparts, disans qu'ils n'épargnassent rien, en sorte que nuls Orangeois n'avoit la hardiesse de se montrer à découvert

meuse, mais s'il n'avoient profité d'autre costé ossi ne firent ils de ce costé, car les habitans des villaiges del Boverie, Froidmont, Angleur, Grivegnée et autres d'alenthour leur empeschèrent le passaige et leur firent quitter leur entreprinse, non sans perte de plusieurs de leurs gens et d'autres prisonniers, qui en
5 l'instat et sans dilaye, estoient occis et saecagés.

L'an mesme, furent les Geux ruéz jus à Dalem.

L'an mesme, le premier de juillet, furent décolléz à Bruxelles les deux seigneurs de Battenburgh (1), avec saize aultres gentilshommes.

Le 10^e de septembre, Philippe de Nassau, conte de Buren (2), filz au princee
10 d'Orange, fut prin à Louvain où il estudioit et éminéz en Espangne. (*Manuscrit 8.*)

L'an mille cineque cens et soixsante huiet, trépassa de ce monde monsieur Arnold de Boeholt (3), prévost de la grande église de Liège, et fut ensepvely à l'entrée du chœur de laditte église, au mesme lieu où que l'évesque
15 Richar avoit esté ensepvely. Iceelluy prévost ordonna que, tous les jedy de l'an, à jamais, l'on chanteroit en musique, dans l'église de monsieur Sainet-Lambert, la grâce du vénérable Sainet Sacrament de l'auteil, et pour ce faire, assigna à messieurs de Sainet-Lambert trois cents florins de Braibant de rente par an héritables. Luy mort et ensepvely comme dit est, monsieur Guilheume
20 de Poitiers (4), extraiet du sang de sainet Guilheanne, fut faict, par élection du chapittre, prévost de Liège.

L'an mesme, le premier jour du mois de mars, l'église de monsieur Sainet-Giele en Publémont fut bruslée, mais d'où que le feu proeédast, on ne le sceut jamais comprendre (5). (*Manuscrit 25, fol. 220 v^o.*)

25 (1) Thierry et Ghysbrecht de Bronckhorst, frères du seigneur de Battembourg, capitaines au service de Brederode, condamnés à mort et exécutés à Bruxelles le 1^{er} juin avec Jean de Montigny, seigneur de Villers et seize autres prisonniers. Cf. VAN HASSELT, *Stukken voor de vaderlandsche historie*, t. I, pp. 251-252.

(2) Voir page 538, note 3.

50 (3) Voir page 508.

(4) Voir page 453, note 2.

(5) Voir page 533, note 1.

Les plus tardés de l'arrière garde de l'armée du prince d'Orange furent tués ou fait prisonniers et pendus dans la place du marché. Béatrix del Vaux, jeune fille d'un paisan de Voteme, estant enlevée par un cavalier bourguignon de cette armée eut assés d'adresse pour le précipiter dans une houillère, qui s'est depuis appelée « le bure au Bourguignon », et revint triomphante sur sa monture. 3
Plusieurs autres s'estans égarés de leurs troupes périrent de mesme façon...

On commença à faire des cristaux à Liège, le gravier de la Meuse faisant une partie de la matière qu'on a depuis changée en mieux (1). Le corps de l'évesque Réginard fut trouvé entier à Saint-Laurent dans les pontificaux, avec un calice d'argent. (*Manuscrit 110, fol. 121.*) 40

Pendant que les presches se faisoient aux Pays Bas à main armée pour se maintenir contre ceulx qui les voulurent empêcher, qui causa des terribles troubles et abbattement des images presque par toutes les villes et villaiges du pays, sans que personne y mist aucun empêchement. Premièrement, on commençat en Anvers, puis à Boildue, à Gand, puis à Valenciennes, Tournai et à 15 Malines; puis, chose admirable, se souslevèrent quasi en même temps les villes de Terremonde, Alost, Oudenarde. Utrecht, Dordrecht, Amsterdam, Harlem, Leyden, Delft, La Haye, Briel, Groningue, Lewarde, Middelbourg, Flessingue, Arnheim, Ruremonde, Neunegen, Venlo, Hardewich, Campen, Swol, Deventer et autres. De quoi Madame de Parme, la gouvernante, estonnée, ne se tenant 20 pas assurée dans Bruxelles, voulut soy retirer dans Mons. Mais le comte d'Egmont, le prince d'Orange, le comte de Hornes, avec les principaux seigneurs qui étoient à la Cour, l'en destournèrent, l'assurant qu'il n'y arriveroit aucun désordre. Mais le duc d'Albe, envoyé par le roy aux Pais-Bas avec une armée puissante, en fit une terrible exécution, en faisant trancher la tête à 50 ou 25 60 des principaux, entre les autres aux comtes d'Egmont et de Hornes, et suivant le dire dudit duc d'Albe, il s'est vanté d'en avoir fait mourir 1560 par l'épée et 18 mille par les mains du bourreau, et aucuns ont écrit que plus de trois cent mille personnes ont abandonnées le pays bas et retiréz ailleurs pour 30 éviter la cruauté dudit duc. (*Manuscrit 58, p. 85.*) 50

(1) Cf. GOBERT, *Liège à travers les âges*, t. V, p. 525.

1569.

Au mois de mars l'an XV^CLXIX, le duc de Deux Pont ⁽¹⁾, ayant eslevé une grande armée pour l'aide de la royne d'Engleterre, arriva au pays de Bourgogne pour soy conjoindre et donner secours au prince de Condée, et mirent où ils passoient le feu et pillèrent tout ce qu'ils trouvèrent devant eux. L'an mesme le xiii^e jour de mars, entre Congnac et Chasteauneuffe, fut commise une bataille entre Condée et le roy de France, où l'armée de Condée ⁽²⁾ fut défaicte, et luy mesme tuéz et après menéz par dérisions sur ung asne ^a, duquel furent composés ces vers :

10 L'an mille V^c soissante neuff,
 Entre Congnac et Chasteau neuff,
 Fut menéz sur une agnesse
 Qui vouloit abolir la messe.

Et après le très chrestien roy de France Charle iX^e de ce nom envoya, en 15 signe de victoire, au pape de Rome Pie V^e xii banniers ou enseignes, lesquels, pour mémoire du faict, furent mis en l'église Saint-Pierre. En ce mesme temps, fut mis une statue du duc d'Albe, de métalle, en arme, sur le chasteau d'Anvers, l'an XV^CLXX, et avoit esté ledit chasteau faict pour tenir les bourgoix de la ville en subjection, et fut commenchié l'an XV^CLXVII.

* * *

20 L'an 1569, estant l'armée du prince d'Orange, comme dit est, entré en France et faisant grandes courses et fouragement sur le plat pays, se pensoient joindre avec l'armée du duc de Condé. Toutefois, par l'empiechement qui en a esté donné par l'armée du roy de France que conduisoit le duc d'Anjou, général

^a sur une agnesse : *manuscrits 25 et 27.*

25 (1) Le comte palatin Wolfgang de Bavière, duc des Deux-Ponts, ex-prince de Neubourg.

(2) Voir pages 544 et 545.

pour le roy, et par les mauvais passages des riviers, avec l'incommodité du temps d'hiver fort long et insupportable. ne se peurent joindre, tellement que ledit prince et son armée, estant hors de toutes espérances de se pouvoir joindre, furent constrainet de se retirer vers l'Allemagne. Le due de Deux Ponts avoit endit Allemagne assemblé ung bon nombre de gens à chevaux et à pied 5 et ainsy par luy redressant et rafreschant une partie de l'armée dudit prince d'Aurenge. afin de recheff rentrer en France par la haulte Borgoigne, par ainsy eulx mettre ensemble avec le due de Condé et ses gens confédérés ensemble, mais avant que ledit Condé fuist joindre avec ledit due et ses alliés qui marchoient par la France, ledit due d'Anjou, générale de la majesté dudit 10 roy de France, poursuivant tant qu'il at esté possible ledit Condé pour essayer de le combattre, finalement, le xiii^e jour de mars, l'armée dudit due d'Anjou et de Condé se eomenchièrent à se veoir et prendre les avantages les ung sur les autres, telement que du mathin au soleil levant se eomenchat l'escarmouche et bataille. Ce duroit le combat parmi la poursuite jusques à six heures au soir, 15 ayant ledit due d'Anjou obtenu la victoire. Sy furent les gens dudit Condé chargiés sy furieusement que ledit Condé et plusieurs grands seigneurs de la de la partie y furent occis avec grandes enfanterie, saccagée et despéchés que ossy plusieurs capitaines et seigneurs des gens du prince dudit Conté demorés prisonniers. (*Manuscrits 28, p. 442; 96, fol. 515 v^o et 26^{bis}, fol. 574.*) 20

L'an mesme, fut décapité et mis en quatre quartiers à Bouillon un nommé Andrix Bourlotte (¹). L'an mesme, estant la guerre des gheux ainsy parée, la cité et pays de Liège et tous les pays circonvoisins furent en paix et furent les gheux et hérétiques près du tout abollis. (*Manuscrit 25.*)

1570.

* * *

L'an mille cinqe cents et septante, fut assieze sur le chasteau d'Anvers une 25 statue du due d'Alve, faite de métalle, et avoit dessoub ses pieds plusieurs testes de morts qu'il avoit fait exécuter et mourir. (*Manuscrits 3, 25 et 6, à la date de 1571.*)

(¹) Sur l'exécution d'André Bourlette, voir *DARIS, Histoire... du XVI^e siècle*, p. 512.

La même année [1570], furent faites des ordonnances touchant le gouvernement des biens de la maison de Cornillon (1) par les bourguemaistres et conseil de la Cité, en qualité de superintendant ainsi qu'il se trouve par lettre donnée de feu l'évêque Adolphe de la Marek l'an 1552, bien que les empereurs et les évêques, à leur nouvelle entrée à la Cité, ont droit d'y donner chacun une place à qui leur plait, comme semblablement ont les 52 bons métiers les uns après les autres, par tour.

L'an mesme 1570, au tems des bourguemestres Raes d'Ans, seigneur de Fontaine, et Mathieu de la Tour (2), échevins de la Cité, fut bravement raccoustrée et achevée la grande fontaine du marché avec des colonnes et des vaisseaux de marbre pour recevoir l'eau avec des marmousets, driades et satyres. Comme aussi fut construit et achevé le grand boulevart de terre près de Hocheporte (3). (*Manuscrit 58, p. 110.*)

L'an mesme, fut parachevé le boulevart encommenché à la porte de Sainte-Margueritte, tant pour la fortification que l'ornement de la Cité. (*Manuscrit 24, fol. 298.*)

1571.

L'an 1571, par nuit, fut pillée l'abbaye de Robermont (4) et les dames cruellement traitées. L'an mesme, au mois de février, la rivière de Meuse fut si haute, qu'il n'estoit de mémoire d'homme vivant de l'avoir vu si haute (5) a; le pont d'Amercourt, qui estoit de pierre, fut renversé par l'impétuosité de

a on voit encor la date et hauteur en l'église collégiale de Saint-Paul, à un piller vers la thour : *manuscrits 8 et 15.* — Vous trouverez la hauteur à Saint-Paul : *manuscrit 6.*

(1) Cf. recès de la Cité du 20 juillet 1570, approuvant un règlement pour les hospices de Cornillon, dans les Archives de Cornillon, reg. 4, fol. 70 et 205. Sur cette prérogative des évêques et empereurs de conférer des prébendes, voir GOBERT, *op. cit.*, t. II, p. 415.

(2) Sur Raes d'Ans, voir *Recueil des bourgmestres*, p. 305. Sur Mathieu de la Tour, voir DE BORMAN, *Les Échevins de Liège*, t. II, p. 151.

(3) Cf. GOBERT, *op. cit.*, t. IV, p. 66, et t. V, p. 171.

(4) Voir GOBERT, *op. cit.*, t. V, p. 227.

(5) Ces inondations ont motivé les cris du perron des 6 et 21 février 1571. Cf. *Cartulaire de la Cité.*

l'eau; peu après, on fit le pont de bois. L'an mesme, furent mis et constitués les saints fonts de baptesme de l'église parochiale de Saint-Servais ⁽¹⁾ en Liège, et consacré le 24 d'avril.

* * *

L'an mesme [1571], furent premièrement mis les sains fonds de batesme à Sainet-Servais à Liège, le jour de leur dieaise ⁽¹⁾. En même temps, Her-⁵ man Ruitter, marchand de Boix-le-Duck. après avoir surpris le chesteau de Lovesstin, fut par les Espangnols bientoest tué et le chesteau reprins. Au mesme, au mois de décembre, fut arrêté en Angleterre l'argent que le roy d'Espaingne envoyat au duck d'Albe, par quoy les Anglois demourant par deçà furent arresteis. En mesme temps, fut prins Famagot, là qui le chiens hawe...¹⁰ par le quewe, par les Turks ⁽²⁾. L'an mesme, eut don Johan la victoire contre l'armée des Tureks sur la mer. (*Manuscrit 13, p. 458.*)

L'an 1571 ^a, au mois de février, la rivière de Meuse, par l'abondance des eaux, se déborda tellement qu'elle emporta et ruina le pont d'Amereœur, la moitié du pont de Bèche, avec quelques maisons, partie de la tour dudit ¹⁵ Bèche avec des murailles, de manière qu'elle couloit parmy l'église de Beaurepaire, celle de Saint-Jacques, Sœurs de Hasque, Carmes, Saint-Martin, les Jésuites, Croisiers, Saint-Adalbert, Saint-Jean, Saint-Denys, Saint-Remy et autres. Elle surpassoit les bailles sur la place de Saint-Barthélemy, en sorte qu'on n'y pouvoit dire messe, et eomme à Saint-Paul elle y étoit haute environ ²⁰ de trois pieds, pour mémoire il y fut gravé sur un pilier sous la tour, au dedans de l'église, cette devise en latin où la date de l'an est exprimé eomme s'ensuit : ALto Mosa LoCo CresCens, HUC appULIt UsqUe. (*Manuscrit 38, p. 112.*)

L'an mesme, au mois de febvrier, creut la rivier de la Meuse sy grande, à l'occasion des pluyes et neiges continuelles, et fut plus débordée et excessive ²⁵ crue que de mémoire d'hommes on ne l'avoit jamais veu, tellement que le pont

^a l'an 1572 : *manuscrits 3, 6 et 27.*

(1) Cf. GOBERT, *op. cit.*, t. V, p. 514.

(2) Famagouste, ville de l'île de Chypre, conquise par le sultan Selim en 1571. Le dictionnaire de Moreri dit, à propos de cette ville, que les auteurs qui en parlent, après Etienne de Lusignan, en ont ⁵⁰ raconté grand nombre de fables. Ainsi s'explique l'intercalation d'un vieux proverbe wallon francisé : « là où les chiens aboient par la queue ». (Nous devons l'explication de ce passage difficile à l'obligeance de notre érudit collègue Eug. Polain.)

d'Amercœur fut abbatu par l'impétuosité de l'eauwe, et peu après y fut fait le pont de bois, comme pareillement celluy d'Avroy fut en partie renversé et rompu et le grand pont des Arches fut ébranlé et crevé. Et furent plusieurs Rivagois surprins de nuiete, emportés par les eauwes, dont plussieurs furent noyé.

5 L'an mesme, fut premièrement mis et constitué le saine fond de baptesme dans la paroische de Sainet-Servais à Liège.

L'an mesme, fut publié et accordé à Bruxelles par le roy d'Espagne un pardon et rémission générale aux rebelles réduiets à son obéissance.

L'an mesme, le diex septième jour du mois de septembre, fut amenée au bon
10 roy d'Espagne, Anne, princesse d'Austrie, pour estre sa femme et sa sœur pareillement pour estre femme au roy de France, nommée Elisabeth, toutes deux filles du très noble empereur Maximilien, deuxième de ce nom. En ce mesme temps, fut le comte de Lodron ⁽¹⁾ print par ses soldats à faute de payement; mais par belles parolles, fut délivré et après, les principaux auteurs furent exécutés^a.

15 L'an mille cinque cent et septante deux, les eauwes furent si grandes à Liège que le pont d'Amercœur fut derecheff emporté. Les eauwes alloient parmy la Cité. La haulteur, vous la trouverez à Sainet-Paul à un grand pillié proche la thour, où est ee vers eserit contenant la date : Alto mosa, etc...
(Manuscrits 5, 5, 25 et 27.)

20 L'an mesme, l'évesque nommé Haver célébra basse messe en la chapelle de Notre-Dame de Lorette aux frères Prescheurs.

L'an mesme, le jour de la Toussainet, fut grande tempest et inondation principalement en Hollande et en Frise, où il y eut beaucoup de gens et bestes et et plusieurs villes et villaiges noyées.

25 L'an 1571, au mois de fébvrier, at esté ordonné et conclud au Conseil de la Cité et depuis confirmé par les trengte deux bons mestiers et publié à la baille de la Viollette (la maison de ville) sur le marché que doresnavant nuls des signeurs eschevins ne peut ny poudront porter l'office du magistrals ⁽²⁾.
(Manuscrit 45, fol. 294.)

30 ^a Le manuscrit 27 ajoute ce détail : et les emenat près d'Anvers et, par l'ordonnance du duc d'Albe, furent les principales mutins mis à mort. L'an mesme, grand tremblement de terre en Italie, principalement au pays de Ferrare, où plussieurs maisons furent renversées.

(1) Voir page 558, note 4.

(2) Cette confirmation fut donnée le 30 juin. Cf. DE BORMAN, *Les échevins de Liège*, t. II, p. 571.

1572.

L'an 1572, le conte Louis, frère du prince d'Orange, prit par subtilité la ville de Mons en Haynaut, la veille de la pentecoste. L'an mesme, le sel fut fort cher. L'an mesme, l'hiver fut fort aspre; il commença à geller à la Toussaint, et il continua jusqu'à la fin de février, l'an 1573, et alors il neigea 2 ou 3 jours, et après il commença à dégeller ^a tellement que les eaux furent sur un demy pied près aussi grandes que l'an 1571; elles firent beaucoup plus grand dommage à cause des glaces qui descendoient; le pont de Dinant avec la maison de ville qui estoit dessus fut renversé; la tour de Beeque à Liège, où estoit l'amonition de pouldre, fut en partie renversée avec une partie du pont, et une grande 10 partie de la muraille derrier les Escolliers fut renversée. L'an mesme, le 14 de may, fut noyé le prier des prescheurs (1) en retournant de Curenge ^b où il avoit disné auprès de l'évesque, auquel il estoit confesseur; le 9^e jour après, il fut retrouvé au moulin de Saint-Denis; il fut le mesme jour enterré avec ses habits comme il avoit esté trouvé; avec Dieu soit son âme! L'an mesme, le 15 prier des Augustins, allant visiter la chambre d'un de ses frères nouvellement mort, y trouva de l'arseniek, et pensant estre du sucre, en manga tellement que peu après il mourut. L'an mesme, le pater des sœurs à Saint-Léonard, passant le pont d'Isle, tomba mort. L'an mesme, le 5^e jour de juillet, par un dimanche, fut célébrée une messe spéciale pour prier Dieu pour les biens de la terre, car 20 il y avoit 15 jours ou plus qu'il ne cessoit de pleuvoir.

L'an mesme, le 25 d'aooust ^c, on remit la croix sur la thour de Saint-Laurent, et sur la fin d'octobre, furent mises les deux aigles. L'an mesme, le 25 d'octobre, fut un juif appelé Jessé baptisé et confirmé en l'église de Saint-Lambert sur un eschafaut par dessous la grande couronne au milieu de l'église, par le 25 suffragan Grégoire Silvius (2), frère prescheur et chanoine de l'église collégiale

^a à religner : *manuscrit 27*. — ^b Serret : *manuscrit 6*. — Curenge : *manuscrit 5*. — fut noyé le prier des Prescheurs en retournant de disner avec Sa Grâce à Serret, dont en passant l'eawe pour retourner à Liège il tomba hors de la nasselle en Meuse : *manuscrit 8*. — ^c 27 août : *manuscrit 5*.

(1) Cf. GOBERT, *op. cit.*, t. V, p. 227.

(2) Voir note 1 de la page 277.

de Saint-Paul, en présence de Monseigneur de Liège ^a, après la grande messe ; ses pareins furent le seigneur Jean de Berlemont ⁽¹⁾, prévost de Liège, et Raize, seigneur de Fontaine ⁽²⁾, pour lors bourguemaistre de la cité, et le dit juif fut appelé Lambert. L'an mesme, le pont d'Isle, qui tendoit à ruine, fut réparé, et
 5 on fit des sièges à deux costéz ⁽³⁾. L'an mesme, on mit le quadran à la thour Saint-Lambert vers les cloistres ⁽⁴⁾, et les canalles de pierre furent mis par tous les cloistres; pardevant ils estoient de bois. L'an mesme, un homme fut tué la veille de Noël, dans la cour de l'Official.

* * *

L'an mesme [1572], le duc d'Alve, lequel en ce temps dominoit dans le
 10 Braibant et autres pays de son appenaige au nom du roy Philippe d'Espagne, proposa de demander et lever le diexiesme denier sur toutes ehoeses, et ce par grande et démesurée avarice et mesme sans aucune nécessité. Car, pour lors, y avoit paix universelle pour toute la Gaulle Belgique et estoient tous les pays du roy réduits en son obéissance. A l'occasion duquel diexième denier, incon-
 15 tinent ceux de Hollande et Zélandre se rebellèrent allenecontre dudit roy, leur souverain seigneur, et quittèrent en despit la foid catholique et mandèrent en leur ayde le prince d'Orange et damoisea Guilheume de la Marche, seigneur de Lumay, comme cheffs des gheux; lesquels, ayants esté mal fortunés ens guerres précédentes, s'estoyent réfugiés dans l'Angleterre auprès de la reyne
 20 d'icelluy pays, laquelle estoit hérétique et tout son pays. Avec iceux done s'en allèrent en Hollande et Zélandre, lesquels pays ils maintindrent dans leurs rébellions et y obtint ledit prince d'Orange le gouvernement comme protecteur d'icieux pays. A l'occasion de quoy le duc d'Alve dressa armée au nom du roy

^a Sa Grâce Révérendissime : *manuscrit 5*.

25 (1) Jean de Berlaimont, reçu chanoine noble de Saint-Lambert le 2 mai 1554, et nommé grand-prévôt le 15 septembre 1570, après la mort de Guillaume de Poitiers. Cf. DE THEUX, t. III, p. 414.

(2) Raes d'Ans, seigneur de Fontaine, fut pour la deuxième fois élu bourgmestre de Liège en 1575.

(3) Un cri du perron du 21 février 1571 fait connaître le droit de péage établi pour le passage sur le nouveau pont. *Mandements et cris du perron*, 1567-1571, fol. 88.

30 (4) Cf. GOBERT, *op. cit.*, t. III, p. 185.

et la menna illee et y constitua don Frederico de Alvare, son fils, lieutenant. Mais il n'y profitta guaire, sinon qu'il y eut grande destruction et mortalité de gens, tant d'une parte que d'autre, par l'espace de plussieurs années, tellement que comme cette guerre alloit trop à la longue et que les gens du roy perdoient plus d'un costé qu'ils ne gaignoient de l'autre, ledit due d'Alve fut contraint de honteusement retirer l'armée de son roy dans le Braibant, et ainsy demeurèrent ceux de la Hollande et Zélandre en leur paix, veoire damnable et malheureuse hérésie. Voilà ce que l'avarice d'un gouverneur, lequel avoit auparavant assé louablement et fidellement administré, at secut effectuer au grand dommaige de son roy et de la foid catholique. 10

L'an mesme, la veille de la Pentecoste, Louys, comte de Nassau, frère du prince d'Orange, par subtilité gagna et print la ville de Mons en Hennaut et la tint tant que le due d'Albe y vint avec son armée et y mit le siège tant et sy longuement que ledit Louys, tombé illee en griefve maladie, fut constrainet de rendre la ville par appointment. Mais avant ce, Guilheume de Nassau, son frère, prince d'Orange, dressa une armée aux Pays Bas et monta en Hennaut jusques à Mons pour la désiéger. Mais quand l'armée dudit prince d'Orange fut assez près de celle du roy, les Espagnouls firent une camisade et estant ainsy masequés, entrèrent par nuiete dedans le camp des gheux et y firent gros massacre et tant en tuèrent que force fut au prince d'Orange de retirer la reste de ses gens et s'en aller arier, délaissant ledit siège. Alors lesdits gheux descendirent en Braibant et mirent le siège devant Louvain et alors les clereques se deffendirent vaillamment, mais les bourgeois firent débille résistenece. Sy bruslèrent ieux gheux la porte de la ville et comme ils estoyent prest d'entrer par force, ceux de la ville portèrent les cleffs au prince d'Orange et, luy donnant entrée en luy comptant grande somme de deniers, firent paix avec luy. Ce fait, ledit prince d'Orange retira son armée et s'en alla en Hollande dont il estoit sorti, qui fut cause qu'estant ledit comte Louys frustré de secours, rendit la ville de Mons par contract tel que luy et ses gens auroyent leurs vies et bagues sauvés et qu'ils seroient conduits en lieux assureés et hors de tous dangers, 30 comme ils furent.

L'an mesme, fut le seel vendu à plus grand prix qu'auparavant. (*Manuscrit 25.*)

L'an 1572, fut comenchée la halle aux grains sur la batte ⁽¹⁾. Au mesme an, furent renouvelles les status de Liège ⁽²⁾. (*Manuscrit 24, fol. 299.*)

L'an 1572, le comte Louis de Nassau est entré ès villes de Mons et Valensienne en Haynault par le consentement du roy de France, comme l'on dit. 5 Mais peu après, la rendit au duc d'Alve, son corps saulf, dont après y fit grande tyrannie et persécution sur les bourgeois et marchands.

L'an 1572, le prince d'Orange at prins par force la ville de Ruremont, pays de Gueldres, où fut faiete grande occision.

Le 24^e de juillet, ont esté eslevéz par nostre prince auleunes enseignes 10 piétons en la Cité, ear alors le prince d'Orengé passoit proche de Tongre. Peu de temps après, le duc d'Alve donna aux Espaignols la ville de Malinne au pillage et dans 5 jours fut ruinnee. (*Manuscrit 105, fol. 178 v^o.*)

L'an 1572, furent renouvelles et réformés les statuts de Liège, avec des additions que l'on appelle les réformations de Groesbeek. L'an même, tomba le 15 pont d'isle qui l'an suivant fut rédifiéz, (*Manuscrit 58, p. 117.*)

Lecteur, je te vien advertir qu'ayant trouvé ce qui est ès deux subséquents feuillets escript après ce que j'avoy escript, ce qui est icy depuis l'an 1572, je n'ay voulu faillir l'adjouster, dont pour suivre l'ordre, recourez à cest année 1572.

20 L'an susdit, à scavoir 1572, Monsieur de Limay et de la Marehe ⁽³⁾ estant en ilollande, Pays Bas, at assemblé quelque petit nombre de gendarmes, qui, par finesse et vaillandise. ont gagnéz la ville et chasteau de la Brille, ce qu'on n'avoit secu faire avec grande armée ci-devant, et avec ce ont pris la ville de Flessins et autres. En ce temps, plusieurs bonnes villes, en pays du roy d'Es- 25 paigne, tant en Braibant qu'autre part, se sont renouvelles contre le duc d'Alve pour ce qu'il avoit mis sus un impos sur toute sorte de marchandise, qu'on appelloit le dixiesme denier, dont endit an, le comte Louis de Nassaue, avec sa suite venant de la France, est entré, au mandement et charge du roy de France, comme dit est, en la ville de Mons et Vallenchienne en Haynault, dont

50 (1) Voir GOBERT, *Liège à travers les âges*, t. II, p. 148.

(2) Mandement du 5 juillet 1572. *Recueil des ordonnances*, 2^e série, t. I, p. 527.

(3) Voir page 549, note 1.

soudain les bourgeois furent révoltés à cause dudit dixième denier, mais non pas longtemps après, le duc d'Alve est venu à grande force devant, puis l'ayant par ledit de Nassau rendue entre les mains, à condition qu'il fust saulve et reconduit hors du pays; mais nonobstant on euidoit qu'il deust laisser la vie au chemin par la maladie qu'il avoit, ce que n'advint. 5

Après que le duc d'Alve fut entré endit Mons, fit exécuter et massacrer un grand nombre de marchands bourgeois et beaucoup furent exilés ou en fuite. L'an susdit, le prince d'Orainge est arrivé avec sa suytte et gendarmerie devant Rulmonde, pays de Gueldre et l'at gagné, où fut faicte grande occision. En l'an mesme, le 24 de juillet, ont esté élevées par nostre prince illustrissime 10 aueunes enseignes piétonds pour garder et garantir son pais ⁽¹⁾, à cause qu'alors le prince d'Orainge passoit près de Tongre avec son camp, tirant vers Tirlemont, où il entra, et pareillement en Malines et autre, par la volonté du peuple, qui guair en icelles ne séjournat, mais fit conduire ses gens piétons vers la ville de Qutsemen, en laquelle entrèrent en nombre de plusieurs liégois. Peu après, ledit 15 an, le duc d'Alve at donné à pillage aux Espagnolles ladite ville de Malines ⁽²⁾, laquelle en trois jours fut ruinée et pillée de toute marchandise et biens meubles que les bourgeois peuvent avoir de longtemps amassés par labour, et Dieu sçait la misère qu'il y eut. (*Manuscrit 19, fol. 156.*)

Le 15^e de novembre [1572], prindrent les Espaignouls la ville de Zutphen ⁽²⁾. Le 20^e dedit mois, fut commis le massacre à Naerden ⁽³⁾ et la ville bruslée par don Frédérick, fils au duc d'Albe, contre sa promesse.

L'an mesme, fut le massacre de Paris ⁽⁴⁾ aux nopces du roy de Navare avec la seure du roy Charle neuvième de ce nom, roy de France. A l'admiralle fut tué environ 8000 tant hommes que de femmes et enfans. L'an mesme, le 25 vi^e d'apvril, ceulx de Vlissingen chassèrent les Wallons hors de leur ville. L'an mesme, et le jour mesme, entrèrent les gens du roy dedens Rotterdam, où

(1) Mandement du 25 juin 1572, appelant aux armes tous les hommes valides de 21 à 60 ans pour la défense du pays.

(2) Voir H. PIRENNE, *Histoire de Belgique*, t. IV, p. 41.

(3) *Ibid.*, p. 42.

(4) Massacre de la Saint-Barthélemy du 24 août 1572.

furent plusieurs bourgeois tué. Le vingtième d'octobre, an mesme, Mondragon avec ses soldats passa à gué de l'isle de Tergoes pour assister la ville qui estoit assiégé des gens du princee d'Orenge.

L'an mesme, à Paris, au cemitère des enfans innocens, ung arbre loingtemps par devant see et stérile florisa et produet des feuilles et fruietz. L'an mesme, à Amsterdam, fut produict ung veau à deux testes, à deux dos, avec huit pieds, lequel mourut bientost après. (*Manuscrit 15, p. 458.*)

1573.

*
* * *

L'an 1575, le due d'Alve mist son camp devant la ville de Harlem ⁽¹⁾, où fut sans profiter plus de demy an, y laissant beaucoup de ses gens morts par eux de dedains, qui estoient industriés au fait de guerre, nonobstant, pour défaut de vivre, leur convient rendre la ville à condition que les soldats seroyent salve par la promesse dudit due, ce qu'il ne fit, ains au contraire les fit tous décapiter et massaerer, que fut une destruction merueilleux et impiteux, Dieu sçait le tort et le droit.

L'an mesme, les gens dudit princee d'Oraingne ont gaignéz, par finesse et vaillandise, la ville de Gertrudbergh ⁽²⁾. (*Manuscrits 19; 15, fol. 157; 105, fol. 178 v°, résumé.*)

Le 15^e de juillet, se rendit Harleme par famine. Le vingtième dudit mois, at esté donné la bataille à deux heures par nuit au hois de Harleme, où il y eut beaucoup de bourgeois tué. L'an mesme, en aoust, la ville de Dixmuide rendue aux gens du Roy. L'an mesme, le xxi dudit mois, assiégèrent les Espaignouls Alemar. Le 4^e d'octobre, se rendit au princee d'Orenge le chesteau de Ramekens ⁽³⁾ en Zélande et Sainte-Gertrudeberghe fut prins par le lieutenant du princee d'Orenge. Le 50^e d'octobre, an mesme, fut prins la ville de La Haye en Hollande par les gens du Roy. L'an mesme, le 11^e d'octobre, fut prins sur la

(1) Sur le siège de Harlem, voir H. PIRENNE, *Histoire de Belgique*, t. IV, pp. 42 et 45

(2) Geertruidenberg, pris le 16 août par un capitaine français au service du princee d'Orange.

(3) Rammekens, port de la ville de Middelbourg.

mer prisonniers le comte de Bossu ⁽¹⁾ et plusieurs autres gentilhommes par les gens du prince d'Orange. Le 4^e de novembre, les Espaignouls prindèrent Meesluyse où Aldegonde fut prins ⁽²⁾. L'an mesme, Henry, frère au roy de France, fut esleu roy de Polongne. (*Manuscrit 15, p. 459.*)

L'an 1575, fut mis sur la thour Saint-Lambert le carillon ⁽³⁾. (*Manuscrit 47, fol. 159.*)

L'an 1575, fut mis le beau cadran sur la tour de Sainet-Lambert et le pont d'isle fut réparé. (*Manuscrit 45, p. 765.*)

L'an 1575, les gens du due d'Albe assiégèrent Harlem; pendant quel siège les Hollandois rebelles démolissoient les engliese et toute le ville qu'ils tenoient, 10 détruisoient les monastères et brisoient les images. (*Manuscrits 24, fol. 300 et 38, p. 118.*)

L'an 1575, le due d'Alve, ayant esté devant Herlenne 6 mois et davantaige, la print à faute de vivre et se rendirent à condition qu'il sortiroient la vie sauve; mais le due fauta et ne tint pas sa promesse, ear il les fit tous décapiter. L'an 15 mesme, fut gagnée Gertruberg par le prince d'Orange. Ceux de Maldebourgh ont esté affamé par le prince d'Orange tellement qu'ils furent constrains à manger ehevans, chats, chiens, souris et austres bestes et furent constrains de se rendre ⁽⁴⁾. (*Manuscrits 5, 6 et 25.*)

1574.

20

L'an 1574, le 27 octobre ^a, une femme natifve de Hasselt fut bruslée ^b en cendres à eause qu'elle estoit anabaptiste ⁽⁵⁾, et elle mourut opiniastre ^c.

^a par un mercredy : *addition des manuscrits 5 et 25, p. 58.* — ^b fut bruslée en Gravioulle : *manuscrits 5 et 8.* — ^c L'an mesme, fut la saison de l'hiver fort pluvieuse : *addition du manuscrit 5.*

(1) Jean de Hénin-Liétard, comte de Boussu. 25

(2) Maesland-Sluis. Philippe de Marnix fut surpris dans cet endroit dont il surveillait la fortification et conduit prisonnier à La Haye.

(3) Voir GOBERT, *op. cit.*, t. III, p. 185.

(4) Le 18 février 1574. Cf. H. PIRENNE, *op. cit.*, p. 51.

(5) Cf. DAVIS, *Histoire... du XVI^e siècle*, p. 149. 30

*
* * *

L'an 1574, fut commencé de bâtir la grande halle aux grains ⁽¹⁾ située sur la batte, que l'on appelloit Lorain Costain et peine perdue, où elle demeura longtemps imparfaite jusqu'à ce que le fils du bourguemestre Saint-Esprit, qui l'avoit commencé, demanda de pouvoir faire recherche d'aucune vieille dette
5 qu'on devoit à la Cité, ce qui lui fut accordé, par le moyen desquels elle fut parachevée l'an 1590.

L'an 1574, fut par les bourguemestres Jacques de Hodeige et Philippe du Saint-Esprit ⁽²⁾ travaillé aux fortifications des murailles de la Cité depuis Sainte-Walburge allant en dévallant jusques vers Favechamp ⁽³⁾, où à présent
10 sont les Jésuites Anglois, où les murailles furent montée de la longueur de 600 pieds, où à force de terre ils firent faire des bons ramparts et parapet, puis encore autres 600 pieds par delà de bonnes murailles et ramparts en prenant la terre par dehors, y faisant des fossés et contrescarpes ⁽⁴⁾, où les ecclésiastiques déboursèrent une bonne somme de deniers. (*Manuscrit 38, p. 117.*)

15 Sur l'an 1574, fut commencée à bastir la grande halle aux grains sur la Batte en Liège, qu'on diet des pains perdus, dont elle demeura longtemps imparfaite. Mais à la fin, longtemps après, le fils du bourghemestre qui l'avoit encommencé, que l'on nommoit Philippe du Sainct-Esprit, affin de recheher aucune debte que l'on debvoit à la Cité, ce qui luy fut accordé, et il le parfit,
20 et au lieu que ce devoit estre pour vendre du grain, l'on s'en serve pour y mettre de la marchandise comme pachus. (*Manuscrit 29, fol. 263.*)

L'an 1574, le 15 de febvrier, est arrivé le comte de Nassau avec 4000 reistres et bon nombre de piettons à l'entour de Herve et Galoppe. L'an mesme, ledit duc d'Alve est retourné en Espagne et depuis en pais par deçà at un
25 nouvea gouverneur pour le Roy. L'an mesme, ceux de Middelbourg, tenant la

(1) Voir page 564, note 4.

(2) Sur les bourgmestres Jacques de Hodeige et Pierre le Rosseau dit du Saint-Esprit, voir *Recueil des bourgmestres*, pp. 405 et 512.

(3) Sur le lieu-dit Favechamps ou Favechamps, voir GOBERT, *op. cit.*, t. III, p. 4.

50 (4) Cf. GOBERT, *op. cit.*, t. I, p. 221, et t. VI, p. 50.

ville en nom dudit due d'Alve, ont esté affamés par les gens dudit princee d'Oreingne, tellement qu'il leur convenoit menger tous chevaulx, rats, souris, ehieus, chats et autres chose estraingnes; sy furent constrainet rendre la ville audit princee, qui dedans entra pour le Roy, comme on disoit. (*Manuscrit 19, fol. 157.*)

5

L'an 1574, le prince d'Orange, continuant sa domination dans la Hollande et Zélande, dressa nouvelle armée de gheux, dont il fit chief ledit comte Louys, son frère, lequel vint guerroyer au pays de Gueldre et vint jusques à un village sur les heids assez près de Nimaigue et là fut-il durement reneontré par les gens du roy, si que son armée fut rompue et y laissa la vie (1).

10

L'an mesme, fut la saison de l'hiver moult fort pluvieuse. (*Manuscrits 3, fol. 199 et 25, p. 58.*)

L'an 1574^a, fut la bataille de Moeekersen^b (1), où furent tués Christophe, le fils de palsgrave du Rhin et le comte Louys et Henry de Nassau, frères au prince d'Orengne. L'an mesme, 3^e de jenvier, fut la bataille navalle devant Berghes sur Zoom, où y eut aucuns Espaingnoul tués. (*Manuscrit 15, p. 459.*)

1575.

L'an 1575, le 28 de mars, on jetta les fondemens d'une maison au milieu de la Batte al Goffe pour vendre des grains (2), et elle fut seulement parfaite jusqu'au premier plancher, et ainsi demenra longuement; en mesme temps, la dite batte fut payée. L'an mesme, au mois de juin, mourut eeluy qui faisoit la garde sur la thour Saint-Lambert, et on mit en sa place un autre avec une trompette, car auparavant il sonnoit un eornet qu'on disoit avoir esté gaigné

^a l'an 1575 : *manuscrits 3 et 6.* — ^b morherveir : *manuscrits 3 et 6.*

25

(1) Bataille de Mook, près de Grave, gagnée, le 14 avril 1574, par Sancho d'Avila, lieutenant de Hequesens, et où périrent Louis et Henri de Nassau et le jeune princee palatin Christopho, troisième fils de Frédéric III. Cf. H. PIRENNE, *op. cit.*, p. 52.

(2) Voir page précédente et page 564.

à Milan par les Liégeois ⁽¹⁾, et on garda le cornet pour quand quelque accident arriveroit, comme feu et autre chose. L'an mesme, le 3^e ^a de juillet, le tonner tomba sur une cense ^b à l'abbé de Saint-Laurent nouvellement remplie de grain, laquelle fut presque toute abattue. L'an mesme, fut grande abondance de vin et meilleur marché qu'il n'avoit esté auparavant. L'an mesme, la veille de Noël, un Espagnol tua un Allemand dans l'église Saint-Servais à Treict. par quoy la cense fut mise en la dite église, laquelle fut reconsecrée par le suffragan de Liège ⁽²⁾, le jour des Innocens; ledit Espagnol fut pendu et après enterré aux Frères prescheurs comme un grand saint ^c, avec grande solennité, toutefois contre la volonté des dits frères.

* * *

L'an 1575, le 29 de février, s'esleva un fort vent avec grosse et continuele pluye qui dura depuis le matin devant cinq heures jusques à trois heures après disné, et furent abbatues plusieurs cheminées et une partie de clervoix sur le mur auprès les degréz de Saint-Lambert, devers le marché, et fut un chien desdites pierres tuéz et deux enfants couverts, qui toutefois ne furent blesséz à mort. (*Manuscrits 5, fol. 199; 25 et 27.*)

L'an 1575, ont esté décapité emprés de la Vault Benoiste, le père et le fils, présent l'un l'autre, dont le peuple disoit que le père estoit cause de la mort de son fils, chose de longtemps non veue et sans cognoissance. (*Manuscrit 19, fol. 157.*)

L'an 1575, l'on mit une trompette sur la tour de Sainet-Lambert pour faire le guet, au lieu du cornet qui y étoit auparavant. (*Manuscrits 45, fol. 766 et 47, fol. 159 v°.*)

^a le 30^e de juillet, par un samedi : *manuscrits 5 et 25.* — ^b une cense à Fooz : *manuscrits 3 et 25.*
25 — ^c seigneur : *manuscrit 5.*

(1) Voir la gravure représentant ce veilleur dans GOBERT, *op. cit.*, t. III, p. 184. Voir aussi dans les *Conclusions capitulaires du chapitre de Saint-Lambert*, du 25 juin 1575, le serment prêté par le guetteur, Jean Hexterman, présenté au chapitre le 17 juin précédent par le Conseil de la Cité.

(2) Grégoire Sylvius.

L'an mesme, audit moy, vindrent 18 soldats hughenots piller allenthour de Peerre. Par quoy mons^r de Gaveren ⁽¹⁾ les vient assaillir, ayant fait sonner la cloche tellement qu'il en print neuf et trois occis sur la place. Et peu après, huit des neuf furent décapités. Le neuvième fut trouvé mort en prison.

L'an mesme, grande abondance de vins et meilleur marché que les précédentes années. (*Manuscrits 13, p. 460; 102, fol. 158 v°.*)

La mesme année, comme c'estoit la coutume que les quatre compagnies des bourgeois sermentés tireroient l'oiseau à Sainte-Walburge, au mois de may, chaque compagnie chaque dimanche à son tour, qu'il arrivoit qu'ils commettoient beaucoup des insolences, faisant bonne chère, visitant les abbayes qui étoient obligés de les bien régaler, entrant dans les caves, faisant donner vin et bière à bon plaisir, l'évêque, pour obvier à ces désordres, ordonna que la Cité donneroit à la compagnie des Vieux Arbalestriers septante florins brabant tous les ans et luy, de sa libéralité, donneroit autant, le Val-Saint-Lambert 200 fl. à partager entre lesdits compagnies, les abbayes de Saint-Laurent et de Saint-Jacque 500 fl., celles de Saint-Gilles, Beurepart et Chartreux 150 fl., les Croisiers, l'hôpital Saint-Christophe 50 fl., payables tous les ans, pour faire leur banquet sur la maison de ville, ce qui a continué jusqu'aux évêques Ferdinand et Maximilien-Henry de Bavière, quand ils ôtèrent les privilèges, l'an 1649. (*Manuscrit 47, fol. 140.*)

L'an 1575, fut rebâtie l'église et abbaye de Saint-Laurent par l'abbé Oger de Lonein, plus belle qu'elle n'avoit été, laquelle le prince d'Orange avoit fait brûler, et ledit abbé, ayant tout réparé, a vécu jusqu'en l'an 1632. (*Manuscrit 38, p. 122*) ⁽²⁾.

Le 12 d'aoust, fut rendue Schoonhoven par appointment aux gens du roy.

Le 20^e dudit mois, fut pris par assault la ville de Oudewater et tous les bourgeois et soldats tués par les Espaignoul. Le viii^e de septembre, les Espain-

(1) Jean de Gavre, seigneur de Diepenbeeck.

(2) La note du chroniqueur est erronée : en 1575, l'abbé de Saint-Laurent était Henri Natalis, qui dirigea l'abbaye de 1558 à 1577 et qui présida aux premiers travaux du monastère détruit en 1568 par les soldats du Taciturne. Oger de Lonein fut abbé de 1586 à 1655. Cf. D. U. BERLIÈRE, *Monasticon*, t. II, pp. 52-54.

gnouls assiégèrent la ville de Wert, qui peu après se rendit ⁽¹⁾. (*Manuscrit 13, p. 460.*)

L'an mesme, le 12^e de juillet, espousa le princee d'Orengc, à Brille, Madame Charlotte de Bourbon, fille au duck de Montpensier. (*Manuscrit 15, p. 459.*)

5

1576.

L'an 1576, au mois de janvier, le 21^e, 22^e et 23^e jour, s'esleva en la Cité un si véhément vent, par lequel plusieurs cheminées, mesme plusieurs lions sur les maisons ^a furent abbatués, et plusieurs arbres en divers lieux furent arrachés hors de terre.

10 L'an mesme, à la prière et sollicitation de nostre évesque, le pape Grégoire 15^e de ce nom envoya des pardons à Liège, semblables à ceux de l'an de jubilé, célébré à Rome par le dit pape l'an devant, lesquels durèrent 5 mois; ils furent commencés le lendemain de l'Annonciation Nostre Dame, avec générale procession, présentes toutes les églises tant secondaires qu'abbayes et
15 couvents, et commencèrent à Saint-Lambert, de là à Saint-Paul, et puis à Saint-Jean-Evangéliste, et puis à Saint-Pierre, et dernièrement à Saint-Lambert, où fut chanté le « Te Deum ». Monseigneur de Liège fut en personne à la dite procession.

L'an uesme, en avril, tous les arbres et les vignes estoient en fleur, et il y
20 avoit apparence de grande abondance de tous biens, mais sur les derniers jours d'avril et au commencement de may, il commença à geller bien fort, et le premier may, il neiga fort, et après survindrent grandes froidures et bruines fort domagables principalement à la vigne ⁽²⁾ ^b.

L'an mesme, le 10^e de juin ^c, furent jettés les fondemens du nouveau cœur
25 de Saint-Laurent ^d.

^a avec leurs bannières : *addition du manuscrit 5.* — ^b et geyliers : *addition du manuscrit 5.* — ^c la sepmaine devant la penthecoste : *addition du manuscrit 5.* — ^d de Saint-Lambert : *manuscrit 25.*

(1) Voir H. PIRENNE, *op. cit.*, p. 59.

(2) Voir à ce sujet une protestation du chapitre de Saint-Lambert, du 18 mai 1576, contre les
30 vigneronns qui, chaque jour, remontent le prix du vin. *Conclusions capitulaires*, reg. 116, fol. 247.

L'an mesme, le jour saint Augustin, le duc de Nevers ⁽¹⁾ retourna de Spa, au devant duquel s'en alla l'évesque hors de la porte d'Amereœur; ledit duc estoit venu à Liège au mois de juillet par batteau pour aller boir les eaux de Spa où il avoit demeuré jusqu'au jour susdit. Peu après, retourna pareillement de Spa à Liège Mons^r de Montmorancy ⁽²⁾ avec sa femme, lesquels furent receus en 5 très grande honneur par l'évesque et les Liégeois au palais. L'an mesme, l'évesque fut fait abbé de Stavelot ⁽³⁾, et il en prit possession personnelle au mois de septembre. L'an mesme, fut esleu roy des Romains Rodulphe, fils du roy de Hongrie et de Bohème, et l'an mesme, il fut couronné à Ratisbonne. L'an mesme, par un samedi, la veille des 11000 Vierges, la ville de Treit fut prise 10 par les Espagnols ⁽⁴⁾: ce jour mesme, on eria l'alarme ^a en la cité entre 11 et 12 heures du soir, où les bourgeois se mirent incontinent en armes, et on fit plusieurs feux par la cité de Liège à cause de quelques soldats envoyés des États du Pays-Bas au secour de ceux de Treit; ils vouloient par nuit passer par batteau parmy la eité, mais ils furent contraints d'attendre le lendemain, en 15 grand danger d'estre mis à mort par les Liégeois; ils partirent le lendemain au secour de Treit, mais trop tard; ils furent contraint de partir sans rien faire. L'an mesme, le 2²^e d'octobre, par un lundi, on eria de rechef aux armes en la cité de Liège ^b, une partie pour le feu qui estoit en la grainge des Chartreux, qui fut bruslée avec le grain qui y estoit, et l'autre pour quelques cavaliers qui 20 vouloient passer par la eité; la bourgeoisie fut tout le jour en armes, et plusieurs furent pris prisonniers, qu'on chargoit de trahison; entres autres fut pris un des

^a fut recoupéz et une alarme faicte : *manuscrit 5*. — ^b devant disné : *addition du manuscrit 5*.

(1) Louis de Gonzague, duc de Nivernais, prince de Mantoue, etc. Sur ce personnage, voir abbé J. MORET, *Henri de Borset et Thomas Tollot, sculpteurs liégeois du XVI^e siècle. Leurs travaux dans la* 25 *cathédrale de Nevers*, dans *B. I. A. L.*, t. XLVIII, pp. 85-154.

(2) François I de Montmorenci, époux de Jeanne de Mondragon, échanson ordinaire du roi de France.

(3) Le 1^{er} septembre, le prince-évêque notifia au chapitre de Saint-Lambert sa nomination d'abbé de Stavelot. Cf. *Conclusions capitulaires*, reg. 116, p. 256. 5

(4) Sur ces événements, voir Journée d'État du 2 novembre 1576 et, dans la *Correspondance de Granvelle*, t. VI, p. 482, une lettre du Conseil d'État des Pays-Bas, datée du 2 novembre 1576, annonçant l'envoi d'une ambassade à Liège pour négocier une alliance avec les Liégeois contre les soldats espagnols qui s'étaient emparés de Maestricht.

secrétaires du roy d'Espagne logé en la maison de Brixy (1), doien de Saint-Denis. L'an mesme, le 25^e d'octobre, fut pillée la maison de Mons^r de Peterssem (2). Item la ville de Saint-Pier près de Treit fut pillée, et tout fut emporté à Wick par les Espagnols ^a. L'an mesme, fut ordonnée en Liège une crenée ou
 5 taille de chasque cheminée un florin liégeois pour lever des gens de guerre pour garder et défendre le pays contre les excursions des ennemys (3). L'an mesme ^b, on chanta les vigilles pour Maximilian (4), empereur des Romains, en l'église cathédrale de Liège, en présence de l'évesque, messieurs du chapitre et des eschevins, et le lendemain, la messe en présence des susdits.

* * *

10 En cest an, fut la thour de Saint-Laurent commencée, qui avoit esté destruiet par le prince d'Orange l'an 1568. L'an mesme, au mois de jung, conciel provinciale des frères pieds deschaux à Liège. Lors, le jour de la Trinité, chantèrent messe à Saint-Lambert après matines et firent la procession allentour des esloistes, et estoient en nombre cent et cinquante (5). L'an mesme,
 15 le 7^e d'aoust, fut pendue et sonnée la grosse cloche de Saint-Laurent pour la première fois, après disné. (*Manuscrits 8 et 102, fol. 158 v^o.*)

L'an mesme, fut postulé Sa Grâce de Liège à estre abbé de Stavelot et l'an mesme, fut mise une taille d'un florin sur les cheminées pour eslever des gens de guerre pour garder et deffendre le pays contre les excursions des ennemis.
 20 L'an mesme, au mois de septembre, notre évesque print possession personnellement de l'abbeye de Stavelot. (*Manuscrit 25, fol. 228.*)

^a en mesme temps Bilsen pillée par les Allemands qui estoient enchassés de Treit par les Espagnols : *addition des manuscrits 3, fol. 200, et 8.* ^b le 2^e de décembre : *manuscrit 5.* — le 18^e de septembre : *manuscrit 3, fol. 200 v^o.*

25 (1) Jean Brixius, doyen de Saint Denis, de 1564 à 1598. Cf. *Lcodium*, année 1910, p. 97.

(2) Henri de Mérode, seigneur de Petersheim.

(3) Voir la Journée d'État du 2 novembre 1576 et le mandement du 13 novembre réglant la perception de l'impôt des tocages.

(4) Les obsèques de l'empereur Maximilien furent célébrées à la cathédrale en présence de Gérard
 50 de Groesbeeck, le 12 décembre 1576. Voir *Conclusions capitulaires*, reg. 116, fol. 270.

(5) Le 15 juin, le chapitre de Saint-Lambert avait autorisé les frères mineurs à faire une procession et à dire une messe dans l'église cathédrale à l'occasion de la réunion de leurs différents collèges à Liège. Voir *Conclusions capitulaires*, reg. 116, fol. 248.

L'an mesme, l'hiver fort doux, contre son naturel. (*Manuscrit 5, fol. 200 v°.*)

L'an mesme, le 4^e novembre, les Espagnols, par le chasteau d'Anvers ⁽¹⁾ entrèrent en la ville, qu'ils prindrent par force, et furent tués tant soldats que bourgeois environ neuf mille cinq cent, et environ quatre mille noyés, entre lesquels fut noyé le comte d'Everstenne ⁽²⁾ et environ quatre cent avec. La maison ⁵ de ville fut bruslée et les aultres bourgeois mis à ransons. Le mesme jour, arriva don Joan d'Autriche emprès Luxembourg pour estre gouverneur des Pays-Bas. (*Manuscripts 27 et 28.*)

L'an 1576, en juillet, fut la ville de Cherixhe ⁽³⁾ rendue entre les mains du prince d'Orange par les commis et gens du duc d'Alve, qui avoit longtemps ¹⁰ enduréz et receux plusieurs assaults et maulx, mais sortirent saulfs, avec leurs armes. (*Manuscrit 105, fol. 179 v°.*)

L'an mesme, la veille des Onze mille Vierges, vers la minuete, fausse alarme en la cité de Liège. Le 22^e d'octobre. autre faulse alarme en la susdite cité, de plein jour. Feu aux Chartreux par accident. (*Manuscrit 102, ¹⁵ fol. 160.*)

L'an 1576, le 24 janvier, un eas estrange fut comis en la Cité par un nommé le Bodet demeurant sur Meuse près le Caffor, par furie estant reprins de sa soeure d'aucuns maux, il eouppa la gorge à sa soeure sur les degrés de sa maison. (*Manuscripts 3, 25 et 105.*) ²⁰

L'an mesme, l'évesque de Liège fut esleu abbé de Stavelot, qui comprend la comté de Logne, comme aussi de celle de Malmedy, où il étoit postuléz, où les religieux l'admirent avec certaines conditions que les États jureroient de maintenir leurs terres contre tous ceux qui les voudroient vexer ou molester, ee qu'ils firent ⁽⁴⁾. ²⁵

L'an mesme, arriva don Juan d'Autriche au pays bas, qui étoit fils naturel de l'empereur Charles-Quint, en qualité de gouverneur général, lequel fit seavoir aux États qu'il étoit du tout tourné à la paix et que pour la faire, il leur por-

⁽¹⁾ Cf. H. PIRENNE, *Histoire de Belgique*, t. IV, p. 78.

⁽²⁾ Le comte Otto d'Eberstein. ⁵⁰

⁽³⁾ Zierikzee, rendue le 29 juin 1576.

⁽⁴⁾ Sur cette élection, voir le dossier signalé par J. HALKIN, *Inventaire des archives de Stavelot-Malmedy*, se trouvant à Dusseldorf, n° 525, dans *B. C. R. H.*, 5^e série, t. VII, p. 525.

toit un très ample pardon des ehoses advenues jusqu'à ce temps, avec charge de remettre le pays bas en même terme et estat qu'il étoit au tems de Charles-Quint.

L'an mesme, fut ordonné de chanter la grâce après Vêpres à Saint-Lambert
5 par monsieur de Boeholt ⁽¹⁾, chanoine de la cathédrale.

L'an mesme, le seigneur Bernardin Pourquin, ayant acquis à ceux de l'hôpital de Saint-Abraham, paroisse de Saint-Jean-Baptiste, quelques maisons et pourpris situé près la porte Saint-Léonard, nommé le Boujard, où joindant y est comprise une petite église nommée Saint-Désir, y fit édifier des maisons
10 et raccomoder les autres, même laditte église et les autres, puis il céda le tout à la Cité, avec 152 florins de rente par lui acquis pour subvenir aux pauvres infectés de la maladie contagieuse, avec plusieurs belles ordonnances ⁽²⁾.
(*Manuscrit 58, p. 125.*)

L'an 1576, le 22 d'octobre, arriva à Liège une graude esmotion sans seavoir
15 pourquoi, sinon qu'ils disoient estre trahis par les Espagnolizés pour avoir vu, vers les Chartreux, quelque signal de feu pour faire entrer les Espagnols qui alors étoient fort redoutés pour les grands maux qu'ils commettoient sur le pays ^a. Et eeste journée fut appelée par le prédicateur de Saint-Lambert la journée des Estourdis. En sorte que pour retrancher ^b la langue des mal parlans
20 de Sa Grâce, il fut publié au peron, de sa part et des 52 métiers, que tous ceux ou celles qui parleroient de trahison et ne le seuroient prouver seroient rigoureusement chastés tant que la mort s'ensuivroit, de quelle qualité ils fussent.

L'an 1576, le 3^e de novembre, fut tenue une journée des États du pays de
25 Liège, où fut demandé par l'évêque une somme d'argent pour eslever des gens

^a et estoient tellement hays des habitants qu'ils eussent voulu avoir tué le dernier : *manuscrit 45, fol. 294 v^o*. — ^b pour remédier aux langues de plusieurs qui disoient mal de Sa Grâce : *manuscrit 29, fol. 265*.

(1) Arnold de Boeholt, le jeune, reçu chanoine de Saint-Lambert le 5 mars 1544, mort en 1582.
30 Cf. DE THEUX, t. III, p. 100.

(2) Voir page 540, note 5. L'aete de donation de la maison de Bayar et de la chapelle de Saint-Désir se trouve dans le registre aux œuvres des échevins de Liège, n^o 477, fol. 9 v^o, à la date du 26 septembre 1576.

de guerre pour garder le pays qui, en ce temps, étoit exposé, en proye à la volonté des soldats du roy d'Espagne qui y commettoient divers maux, qui avoient depuis peu pillés les villes d'Anvers et Maestricht avec grand massaere. Où les États luy accordèrent la levée d'un pécul pour 4 ans, asséant sur l'ayme de vin de pays 3 pattars, sur l'estranger 44, et sur la tonne de bière un 5 pattar, sur chaque cheminée, four, fourneaux, aix et toequaige cinq pattars, outre les 52 mille florins qu'il luy payeroient une fois si la nécessité le requéroit, luy donnoient puissance de prendre argent à fraix, tant qu'il luy en faudroit, qu'ils s'obligeoient de le rendre. Avec quoi on fit levée de soldats qui se tenoient en la Cité et ès villes du pays, sur leurs gardes, et l'on fit besogner 10 vers la tour des Brasseurs aux fortifications de la Cité. (*Manuscrits 38, p. 125 et 47, fol. 14^v.*)

Et la même année, il y avoit si grande cherté de grain que les personnes mouroient de faim. Les viandes étoient si chères qu'on les vendoit à un prix excessive. D'autre côté, le pont des Arches s'étant fendu menassoit de crouler. 15
Mélart, 427. L'éveque, ayant une somme d'argent en réserve en l'abbaye de Saint-Jacques pour rédimmer 1200 florins de rente dues aux héritiers de feu l'éveque cardinal de la Marek, employa cet argent tant pour acheter du grain et subvenir aux pauvres ménages que pour rasserrer ledit pont, qui fut relié de barres de fer de part et d'autre, ce qui le fit durer jusque en l'an 1643, que les grandes eaux le 20 ruynèrent, comme verrez cy après; chercha de même les moyens à remédier aux chertées des viandes. (*Manuscrits 58, p. 123; 47, fol. 140.*)

L'an 1576, l'éveque fit tout son possible à faire la paix de Marehe en Famenne, laquelle ne subsistat pas, car les États confédérés se débandèrent maleontens et fut lors ehoisie la ville de Huy pour conclure cette paix, où les 25 États mirent quatre otages entre les mains de l'éveque pour assurance de la ville. Cependant rien ne fut conelus et, le 4 novembre, se fit le sac d'Anvers par les Espagnoles. (*Manuscrit 47, fol. 140 v°.*)

L'an 1576, morat l'empereur Maximiliane second de ce nom. Le 5^e de mars, morut à Bruxelles le grand comandeur Requesens. (*Manuscrit 15, p. 460.*) 50

Le 13 octobre, advint à Maestrich un coronel espagnol fut fait prisonnier à Wick, mais après aucuns jours laxé, qui causa que la troupe espagnole s'eslevat contre les bourgeois tellement que la ville fut environnée de chevaux

venant de Brabant et entrèrent par la porte de Tongre et fut fait meurtre d'hommes et femmes et la ville fut pillée, bruslée, dont plusieurs bourgeois furent prisonniers. (*Manuscrit 105, fol. 179 v°.*)

L'an 1576, le 5^e de novembre, fut pareillement la ville d'Auvers prise tant
5 par ceulx d'Aloze que de la citadel, qui tirroint à coups de gros canons sur la ville, et par grande force d'Espaignols entrant en bataille contre ceux des États qui, peu de temps devant, estoient entréz dedens avec plusieurs sortes de nations, comme François, et d'autres, dont la ville fut desconfite et destruite, beaucoup de maisons bruslées, signament la grande et riche maison de la ville,
10 puis après les bourgeois et marchands, femmes et enfans, meurtris et saccagéz, avec viollement des jeusnes damoiselles et pyllerie de leurs biens, qui fut le tout porté sur la citadel, quy fut une ruinne inestimable. (*Manuscrit 105, fol. 180. Version abrégée dans manuscrits 3 et 25.*)

Après que les États de Hollandes, Zélandes et leurs associéz eurent prins
15 advis et plusieurs communications prises avec les États de Braibant, at esté une paix faiete entre culx et icelle publiée en la ville de Bruxelles, comme plus amplement est contenu ès articles par l'impression d'icelle. (*Manuscrit 105, fol. 180 v°.*)

L'an 1576, le cardinal Groisbeck, évesque et prince de Liège, après ce pille-
20 ment de Maestricht, s'empliat de tout son pouvoir pour faire une paix entre le roy d'Espagne et les États du pays bas, laquelle fut faiete, laquelle on nommoit la paix de Marche en Famène, laquelle fut arrestée dans la ville de Huy, ville choisie de parte le roy d'Espagne et les États de Brabant comme ville neutrale, où que les États offrèrent d'eux mesmes trois ou quatre en hostages
25 qui devoient demeurer dans les mains du cardinal Groisbeck, laquelle paix ne fut de longue durée, parce qu'il arivat depuis que les États catholiques se débandèrent des autres, que on nommoit les États mal contens, ce quy causat plus grands troubles et ravagements sur le pays de Liège, et après que le prince de Groisbeck eust empliéz des grands travaux et despence de grands moyeus,
30 ne recevat guaire de remerciement du Roy ny des États. (*Manuscrit 45, fol. 294 v°.*)

1577.

L'an 1577, le premier de janvier, fut célébrée messe spéciale par toutes les églises de Liège, tant parochiales que collégiales et conventuelles, pour prier Dieu de vouloir par sa bonté accorder une bonne paix, que pour lors se traitoit à Namur entre les États et don Joan d'Austrie, laquelle comme on raporta, ⁵ fut accordée, et le lendemain annoncée à Liège; bien matin on sonna à plusieurs églises les cloches de joye; premièrement commencèrent ceux de Saint-Martin en Mont, mais peu après on trouva que ce n'estoit que bourdes.

L'an mesme, le 8^e janvier ^a, passèrent par la porte Sainte-Walburge des chevaliers escossois, et sortirent par la porte d'Amerecour et s'en allèrent à 10 Jupille; les piétons passèrent l'eau à Couronsmeuse; le lendemain, les Espagnols de Treiet le vindrent attaquer, qui laissèrent plusieurs de leurs gens sur la place. Si les Escossois eussent eu de la meilleur pouldre, ils en eussent tuéz davantage. Le 11^e jour, partirent les susdits Escossois et se retirèrent en grande haste vers le Brabant. Le lendemain, vindrent de rechef les Espagnols à Jupille, ¹⁵ pensans trouver les dits Escossois, et ne les ayans pas trouvéz, ils vindrent demander passage par la Cité, mais en vain; peu après ils se retirèrent à Treit, faisant plusieurs outrages où ils passoient.

L'an mesme, le 22^e jour de janvier, arriva après disné à Huy don Joan d'Austrie, où il fut receu par nostre évesque en grand triomphe, qui sortit ²⁰ dehors au devant, accompagné du capitaine de Bouillon, qui avoit 700 piétons avec luy. L'an mesme, le premier jour de février, Monseigneur de Liège partit de Huy pour aller traiter de paix à Bruxelles (¹), et le mesme jour il logea à Tillemont; le lendemain, le jour de la Chandeleur, il arriva à Bruxelles. L'an mesme, le 17^e de février, la paix fut publiée à Bruxelles entre don Joan et les ²⁵ États, à deux heures après disné. Le lendemain, furent les nouvelles apportées à Liège par un poste envoyé de Son Altesse au doyen de Liège. Le lendemain, le dernier jour de Charnache, fut célébrée messe spéciale par toutes les églises,

^a février : *manuscrit 5*.

(1) Cf. *Conclusions capitulaires du chapitre de Saint-Lambert*, du 1^{er} février 1577, et DARIIS, *op. cit.*, 30 p. 347.

en remerciant Dieu, et on porta le Saint Sacrement; après la messe, on chanta le Te Deum. Le 24^e du dit mois, on célébra messe spéciale en l'église Saint-Lambert, en présence des secondaires églises et autres, et ce jour mesme, on deschargea l'artillerie, de grande joye qu'on avoit de la dite paix, de laquelle
5 furent faits ces deux vers contenant la date :

beLgIca paX proCerUM tanto tentata Labore
paCta LeodInI prInCIpIs arte fUIt ^a.

L'an mesme, au mois de mars, fut grand chaleur et sécheresse contre le naturel, et la peste eommença à dominer en Liège en plusieurs lieux. L'an
10 mesme, en quaresme, fut eommené à Liège un nouveau boulevard à la thour des Brasseurs (1) par Mons^r de Waroux et Beex (2), et fut fait de briques ^b. L'an mesme, la veille de la Translation Saint Lambert, les Espagnols abandonnèrent la ville de Treit par accorde fait entre don Jean et les États (3), et pareillement les autres Espagnols des autres villes et chasteaux du Pays-Bas.
15 Le lendemain de la Translation, Monseigneur de Liège partit de rechef de Liège pour aller à Bruxelles. L'an mesme, le 25^e de juillet, par nuit, fit une tempeste à Huy, et la rivière de Hoyoul des grands domages. Le 24^e, vint la reine de Navarre (4) à Liège, pour aller à Spa, laquelle fut logée au palais ^c. Le 10 d'aoust, fut enterrée une des filles d'honneur de laditte royne, morte au

20 ^a nata est legiaci principis ingenio : *addition du manuscrit 25*. — ^b l'an même, l'on fit un accord avec les frères Mineurs pour avoir illecque un arsenal ou garde de canons pour la Cité contenant plusieurs pièces : *manuscrit 58, p. 128*. — ^c le jour de l'Assomption Nostre-Dame, receu laditte dame son Créateur, à la grande messe à Saint-Lambert, par les mains de nostre évesque qui célébroit la messe, et le dernier d'aoust, se partit de Liège : *manuscrit 8*. — *Le manuscrit 5 signale*
25 *ici une lacune* : ce qui manque icy du règne de Grosbeck et de l'élection d'Ernest de Bavier, on le peut rechercher ailleurs.

(1) Voir GOBERT, *op. cit.*, t. IV, p. 587.

(2) Guillaume de Mérode, seigneur de Waroux, ancien mayeur de Liège. Voir DE BORMAN, *Les Échevins*, t. II, p. 424. — Sur Pierre Bex, bourgmestre pour la quatrième fois, voir *Recueil des*
30 *bourgmestres*, p. 514.

(3) Le 27 avril 1577, en exécution du traité de Marche.

(4) Sur ce passage à Liège de Marguerite de Valois, épouse du roi Henri de Navarre, roi de France en 1589, voir *Dépêches du Conseil privé*, reg. IX, fol. 427, lettre du 7 août 1577 et PIERRE DEBOUNTAY, *La reine Margot en Wallonie*, dans LA VIE WALLONNE, t. X, 1929-50, pp. 29-54.

palais et fille de sa principale gouvernante. On l'enterra avec grande honneur aux frères Mineurs, estants présents Sa Grâce, les eschevins de la Cité et des abhéz et prélats et de trois évêques de France, entre lesquels un estoit accoutréz avec une blanche mitre de satin et une noire ehappe, lequel faisoit la commémoration. Dieu en veuille avoir pitié. Le 12^e, par un lundi, furent faictes les exèques de laditte fille d'honneur par le mesme évesque et chantoit l'épistre le doyen de Saint-Paul et M^r de Ghuys, chanoine de Saint-Lambert, l'Évangile. Le jour de l'Assumption Notre Dame, par un jeudi, chanta la grande messe à Saint-Lambert mons^r de Liège, par les mains duquel la royne de Navarre, estante à laditte messe, recen le Saint Sacrament de l'autel et après disné, elle fut pareillement présente au Salve du vénérable Sacrament que Sa Grâce portoit. Le 22 dudit mois, laditte royne fit un solemnelle souppé au palais où furent priées toutes les dames de la Cité et y fut priéz pareillement Sa Grâce, qui depuis la venue de la royne se tenoit en l'abbaye de Saint-Jacque, et y fut pareillement Madame d'Arembergh. Le 28^e dudit mois, y furent priéz tous les prélats et seigneurs de Liège qui souppèrent en la gallerie près la fontaine. L'an mesme, le dernier d'aoust, se partit la royne de la Cité et s'en alla jusques au postice de Saint-Jacque, en sa carosse, et là entra au batteau de Sa Grâce qui le mena jusques à Huy. Elle logea illec au logis du baillif de Condros, où elle avoit logéz en venant, et delà s'en alla par Dinant et avec elle allèrent les gentilshommes de Sa Grâce qui retournèrent l'huictième de septembre, après l'avoir convoyé jusques en France.

Le 20 de septembre. fut prinse la ville de Looz par les gens des Estats du Pays Bas qui demandoient passage par icelle, ce que leur avoit esté refuséz. L'an mesme, la procession qu'on avoit instituéz, avec spéciale messe, le jour saint Hubert, en mémoire que le prince d'Orange avoit pour un tel jour abandonné le siège qu'il avoit mis devant Liège fut délaissée et on célébra à chascune église spéciale messe à part.

L'an mesme, fut faict le sériment et hommage par le duc d'Arscotte acceptant la citadelle d'Anvers au nom des Estats, mettant ses mains entre les mains du secrétaire de sa Majesté Escovedo, et fut tel : « Je Philippe de Croy, duc d'Arscot, jure sur Dieu, la Vierge Mère et sur les quatre Sainets Evangiles, de garder et tenir ceste citadelle pour le service de Sa Majesté le roy Philippe,

nostre seigneur, et de ne la rendre sinon à sa propre personne ou à ses successeurs sans son exprès commandement. » A quoi le susdient secrétaire répliqua : « Si vous le faiet ainsi, Dieu vous vueille aider, sinon le diable vous emporte, corps et âme »^a. L'an mesme. le 21 d'avril, les Espagnols sortirent du Pays-Bas.

5 Don Joan, pour eschapper des États, part de Malines vers Namur pour aller au devant de la royne Margaritte, laquelle venoit vers Liège pour de là tirer à Spa pour boire de l'eau. Le 24 de juillet an susdit, don Joan, feignant aller à la chasse et passant devant le chasteau de Namur, entre dedans, estant appelé du gouverneur pour le veoir, et ainsi le retient pour la seureté de sa personne.
10 Le 4 de septembre, an mesme. Tholen et Steenberg rendus aux États. (*Manuscrits 5, fol. 201; 25 et 27.*)

* * *

L'an 1577, nonobstant tous les ordres donnés, les troupes étrangères ne laissèrent de se loger parmy le pays de Liège et de le ravager; ce pourquoy l'evesque envoya Ottard de Briaymont, seigneur de Fraiture⁽¹⁾, pour ordonner
15 de sa part aux généraux de ces troupes de se retirer, sinon qu'on les obligeroit par force, ce qui les fit sortir du pays.

L'an susdit, fut commencé le boulevard de brique à la tour des Brasseurs et et les dallers de la Hollande forgés pour trent deux aidants furent remis à Liège à 28 aidants⁽²⁾. (*Manuscrits 45, p. 769 et 47, fol. 140 v°.*)

20 L'an 1577, le 15^e de février, survint une fortune impétueuse en la maison de Jean Godet⁽³⁾ le jeune, érigée en Beighe, pour cause de certaines pouldres dont c'estoit son art, où le feu survint par eas fortuit, de mode que ladicte maison, qui estoit de pierres et briques, fut toute desmolie et emportée en l'eau avec grands desgats, des morts tant de sa belle-mère que sa femme et

25 ^a *Le passage* : l'an mesme fut faict le serment . . . rendues aux États, *ne se trouve pas dans le manuscrit 5.*

(1) Ottard de Brialmont dit de Xhooe, grand-bailli du Condroz et grand-mayeur et bonrgmestre de la ville de Huy.

(2) Mandements du 5 juin, du 21 août et de novembre 1577, réglant le cours des monnaies.

50 (3) Sur cet accident, voir GOBERT, *op. cit.*, t. I, p. 413, et t. III, p. 176.

plusieurs de ses serviteurs occis et suffoquéz. (*Manuscripts 105, fol. 181 et 97, fol. 215.*)

Au mesme an, grande chaleur et sécheresse au mois de mars. (*Manuscrit 102, fol. 161.*)

Le 7^e de février, an mesme, par un jeudy, fut commencée la grâce du 5
vénéral Sainet Sacrement en l'église de Sainet-Jean-Evangéliste. (*Manu-
scrits 5 et 8.*)

L'an mesme, l'abbé de la Vaulx Saint-Lambert ⁽¹⁾ fut tué par un soldat.
(*Manuscripts 6 et 8.*)

L'an mesme, le 27^e de juin, fut consacré un nouveau abbé à la Vaulx 10
Saint-Lambert pour la mort de l'autre qui peu devant avoit esté tiréz par
auleuns soldats ayant illec disné et pensant faire quelque récréation.

L'an mesme, sur la fin de juin, s'esleva une tempeste avec gresle par laquelle
une grande partie de voiriers de la ville de Sainet-Trond furent rompues et le
grains aux champs en plusieurs lieux destruiets. Il tomba gresle grosse comme 15
œufs ou poing d'hommes. (*Manuscripts 5, fol. 201 ; 25, 27 ; 54, fol. 254 v^o.*)

L'an mesme, le troisième d'avril, retourna Monsieur de Liège de Bruxelles
où il avoit demeuré deux mois entiers et luy allèrent au devant les quatre
compagnies et les capitaines des enseignes, lesquels pour lors estoient à Liège.
(*Manuscrit 25, p. 229.*)

L'an 1577, le 7^e jour de janvier, furent envoiés à Jupille ^a par le prince
d'Orange 14 ^b enseignes de soldats escossois, avec trois ou quatre cents
chevaux de noire reitre, pour aller combattre les Espangnoulz, leurs ennemis,
où leur fut donné toute assistence tant de vivre que d'amonition et batteaux
pour passer la Meuse pour aller à Jupille ^c. combien qu'ils ne le méritoient 25
point; tant parce qu'ils estoient contraire à notre religion que pour ce que ledit
prince d'Orange avoit esté devant Liège l'an 1568, comme vous avez entendu.

^a et à Peville : *manuscrit 58.* — ^b dix sept enseignes : *manuscrit 58.* — ^c Coronmeuse :
manuscrit 58.

(1) Renier de Razier, abbé du Val-Saint-Lambert de 1559 à 1577, tué par accident le 25 avril. 50
Son successeur fut Guillaume Pannetier, de Fraipont, abbé de 1577 à 1579. Cf. D. U. BERLIÈRE,
Monasticon, t. II, p. 167.

Mais la grande tyrannie des Espagnols dont ils usoient contre les Liégeois, sans avoir esté par eux offensés, estoit cause. Quant les Espagnols furent advertis que les Escossois estoient passé Moeuse, tous crottés et mouillés, le pensant surprendre, ils les allèrent escarmoucher, donnant dessus vaillamment; mais
 5 lesdiets Escossois se deffendirent tant vaillamment et briefvement qu'ils tuèrent bien trois cents Espagnols avec plusieurs de leurs capitaines, dont ils furent contraints de se retirer à leur grande confusion. Ce qu'estant fait, il fut conseillé au capitaine Anorga ^a de repasser l'eawe pour quelque occasion secrète qui se présentoit ou peu après, comme par trahison secrète, ils furent
 10 misérablement massaerés en la Hesbaigne ^b. (*Manuscrits 29, fol. 264; 58, p. 126 et 60.*)

L'an 1577, le 8 janvier, un nombre d'Escossois aux Estats de Brabant descendèrent la montaigne et vingnobles à Coronmeuse et passèrent la rivière environ 15 ou 17 enseignes, gens alaires et de petite stature, d'un courage
 15 belliqueux, en belle équipage d'armes. Ils estoient venus pour combattre les Espagnols; ils allèrent à Jupille. C'estoit un plaisir de les veoir saulter les basses eaux en Droische, voir voltiger les enseignes. Or estans arrivés, les Espagnols sortirent hors Maestricht, vindrent descendre les vingnobles près du molin, pensant surprendre lesdiets Escossois. Mais, par leur finesse, les Espagnols
 20 furent desconfits. Il y avoit un bourgemestre d'Amsterdam prisonnier de la suite des Espagnols avec un autre lié ensemble. Ce fait, les Escossois repassèrent la rivière tirant vers Brabant. (*Manuscrits 29, fol. 264 v° et 58, p. 127.*)

L'an 1577, le 8^e de janvier, estant un bon nombre d'Escossois soldoyéz aux Estats de Braibant viendrèrent descendre la montaigne et vignobles venant
 25 à Coronmeuse et soudain illec arrivéz, passèrent la rivière de Moeuse avec batteaux. Et estoit en nombre de 10 à 11 enseignes, gens disposts et de petite statures, d'un courage bellicueux avec belle équipage d'armes, et estants Oultre Meuse, l'on avoit mis quelques tonnes de bier avec pains blancs et
 50 bier, car ils avoint marchéz toute la nuit pour parvenir à leurs dessins et attendre les Espaignuols au combat et de faiet, avec un courage et vouloir

^a Morgan : *manuscrit 58*. — ^b Aucuns ont dit qu'on leur fit délivrer de la poudre qui ne ne valoit rien, n'y ayant nulle force : *addition du manuscrit 58*.

effrenné, prindrent chemin sur Jupille. C'estoit un plaisir de veoir saulter ces soldats outres des basses eaves qui estoit en Droixhe, et de veoir voltiser les enseignes de plusieurs et divers couleurs, et pour leurs dextéritéz de guerre. Plusieurs bourgeois se délectoient à les aller veoir et s'alloint lors mettre en bataille au pied de la vignoble audit Jupille où devoit lesdits Espaignols 5 descendre. En mesme temps et instant, un nombre de reytres, avec leurs bagages, passèrent outre la Cité, tirant vers ledit Jupille, combien qu'ils ne securent donner auleune assistance aux piedtons. Or estants arrivéz lesdits Escossoys audit Jupille, attendants les Espaignolles sortis de Maestrecht, lesquels viendrèrent les esearmoucher et descendre les vignobles près du molin 10 et du costé des bois, sur espoir de surprendre lesdiets Escossois. Mais, par leurs finesses, les Espaignols furent d'iceux atteincts tellement que plusieurs y demeurèrent morts et plusieurs dévallizés, entre eulx y avoit un bourguemestre d'Amsterdam estant de la suite desdits Espaignols, fut prisonnier avec un Espaignol et garottéz ensemble. Et d'autant que lesdiets Escossoys estoit mal 15 ammonitionnéz de pouldre, la meslée et deffaicte fut plus véhémence. Ce fait et environ le midy, le tambour battant, lesdiets Escossois repassèrent la rivière, retournants sur la mesme montaigne et vignoble et tirant vers Braibant, sans auleusne intéresse survenue à la Cité ny au pays. (*Manuscrit 105, fol. 181.*)

Le 15 jung, fut exécuté ung jeusne homme qui eut jambes et bras rompus, 20 puis mis sur rue, ayant occis une sienne petite fille. (*Manuscrit 105, fol. 182.*)

L'an mesme, 21 janvier, arriva à Huy domp Jean, qui fut receu par nostre évesque. (*Manuscrit 3.*)

L'an 1577, le 21 de janvier, vient en la ville de Huy domp Jean d'Autriche, 25 gouverneur des Pays-Bas, où nostre évesque l'avoit bien attendu siex sepmaines, avec grands fraix et dépens, pour trouver moien de faire la paix entre le roy d'Espangne et le prince d'Orange, y estant requis d'une parte et d'autre parte. L'empereur Rudolphe, deuxième de ce nom, y envoya par le duc de Wittemberghe Andry Gal, docteur en droit, Warnier, seigneur de Gunick, 30 lantdrossard du pays de Juller, messire Mathieu, abbé de Sainct-Guillaume et autres de la parte des États Généraux, de la moiennuer quelque choese. Ils se trouvèrent à Bruxelles avec Octavien de Gonsaga et Sa Grâce de Liège, sur

lequel on s'estoit soubmis, où il fut conclud une paix par notre prince de Liège, non sans grande peine et labeur, avec peu de révérence, bien qu'elle ne fût de longue durée, laquelle fut arrêtée à Marche en Famine le 12 de février 1577, laquelle fut appelée la paix de l'édit perpétuel, par laquelle, le 26^e du mois
5 ensuivant, don Jean fit sortir les Espagnols du pays bas. principalement hors du château d'Anvers, où ils étoient en garnison, qui fut délivrée au due d'Arsehot, lequel fit serment de le garder pour le roy. (*Manuscrits 29, fol. 254 v^o et 58, p. 127.*)

L'an 1577, l'évesque de Liège fut esleu abbé de Stavelot. L'an mesme, par
10 l'entremise de l'évesque de Liège, de l'ambassadeur de l'empereur Rodolphe et du due de Clève ⁽¹⁾, les députés et comis de don Jean d'Autriche, gouverneur du Pays Bas, et des États confédérés, se trouvèrent, le 12 février, à Marche en Famine, où se fist une paix.... (*Manuscrit 24, fol. 301 v^o.*)

L'an mesme, le 22^e de mars, rendirent les Espaignols le chesteau d'Anvers
15 au due d'Arsehot, qui y mit son fils, le prince de Chimay ⁽²⁾ comme camptain.

Le premier de may, fut don Jan receu à Bruxelles des seigneurs et bourgeois comme gouverneur général des Pays Bas. Le onzième de juillet, don Jan entra à Malines où il mist des Allemans et mist sur le chesteau d'Anvers mons^r de Tournalon comme gouverneur de sa part pour aller à Namur recepvoir la duchesse
20 de Vendosme ⁽³⁾ qui passoit par là. Le 25^e de juillet, tempeste à Huy. Le 29^e de juillet, print don Jean le chesteau de Namur, qui fut commencement de nouvelle guerre. Le premier d'aoust, fut prins mons^r de Tournalon pour ce qu'il voloit rendre à don Jan le chesteau d'Anvers. Le 28 d'aoust, mons^r de Beurs livra le chesteau d'Anvers entre les mains des bourgeois qui le comenchèrent à rompre
25 et démolir du costé vers la ville.

L'an mesme, la ville de Looz prins par les Estats du Pays Bas. Le 10^e de septembre, entra le prince d'Orange en Anvers. Le 24^e dudit mois, entra en la ville de Bruxelles où il fut déclaré gouverneur de Brabant. Le 28^e d'octobre, ceux de Gand prendirent prisonnier le duck d'Arsehotte pour ravoir leur pri-
30 vilège, qui peu après fut délivré et furent pareillement prisonniers l'évesque

(1) Guillaume, due de Juliers et de Clèves, 1559-1592.

(2) Charles de Croy, prince de Chimay, fils de Philippe de Croy, due d'Aerschet.

(3) Voir note 4 de la page 577.

d'Ypre ⁽¹⁾ et l'évesque de Bruge, mons^r de Rassinghen, le grand bailleu d'Ybre et de Courtray.

Le 21^e d'octobre, arriva l'archiduc Mathias, frère de l'empereur Rodulphe, second de ce nom, en la ville d'Anvers, où il fut reçu pour gouverner. Le 7 de décembre, don Jan, avecq ses adhérens, fut publié ennemis du roy et du Pais Bas par les Estats. L'onzième jour de novembre, an mesme, entre 5 ou 6 heures du soir, apparut une comette qui dura l'espace de 15 jours ou plus. (*Manuscrit 13, p. 460.*)

L'an mesme, don Jean d'Autriche, fils bastard de l'empereur Charle le Quinte, fut député gouverneur de la Gaulle belgique et obtint, par quelque espace de temps, sa courte à Bruxelles. Mais les seigneurs de Braibant et des autres pays bas du roy eurent envie sur luy et luy fut quelque trahison machinée, dont il se retira à Namur. Alors les Estats d'iceux pays, tant ecclésiastiques que populaires, estant séduis par aucuns nobles mal affectionnés à la foid catholique et par envie, comme dit est, se révoltèrent contre les Espagnouls et autres fidels serviteurs du roy d'Espagne et tashèrent de les déchasser hors du pays, et sur ce firent armée. Mais lesdits Espagnouls et autres soldats de leur ligne se deffendirent très bien et gagnèrent plusieurs villes sur iceux Estats, à seavoir Anvers, Maline, Mastreeh, Lieue et plussieurs autres forteresses, et firent trembler les Estats, lesquels enfin requérèrent l'évesque de Liège, lequel estoit homme éloquent, prudent et pacifique, qu'il luy pleust s'employer envers ludit seigneur don Jean d'Autriche pour la pais du pays belgique avec les Espagnouls, ce qu'il fit et acomplit au très grand contentement des deux parties. Et fut icelle paix nommée la paix de Gand parce qu'elle y fut conclue et fermée, en vigueur de laquelle paix les Espagnouls et Italiens s'en retournèrent dans leur pays avec les butins qu'ils avoient conquesté. Et furent les Vallons retenus ens garnisons du pays. Or advint bien tost après que lesdits estrangers se furent retirés en leur pays que les Gheux, et signament ceux d'entre eux lesquels se disoient nobles, continuant leur envie allenecontre dudit don Jean d'Autriche et pour mettre la foid catholique en ruyne, firent secrettes

(1) Martin Rithovius et Pierre Curtius; Maximilien Vilain, baron de Rassenghien, conseiller d'État, chef des finances, gouverneur de Lille, Douai et Orchies; François de Halewin, seigneur de Zweveghem, capitaine et grand-bailli d'Audenarde. Cf. H. PIRENNE, *op. cit.*, t. IV, p. 109.

émotions et persuadèrent aux Estats que leur roy les vouloit mettre en extrême servitude et enraciner au pays belgique la nation espagnolle, à cause de quoy l'occasion se présentoit de se mettre une fois en liberté en deschassant ledit don Jean d'Autriche, lesquels ils accusoient de trahison et le menaçoient à la mort, combien que ledit don Jean ne désiroit sinon le bien du pays et d'y entretenir toute paix et la vraye foid de Jésus-Christ. Alors ledit don Jean s'enfuia et se retira secrettement hors de Bruxelles et chevaucha en poste à Namur et illecque se saisit du chasteau, et tantost envoya messagers en Espagne et Italie pour avoir secours. Sy revindrent les Espagnouls et Italiens et avec les 10 fidels Vallons, lesquels estoient ens garnisons du pays, firent armée allentour de Marche en Famènne et vindrent dans la comté de Namur au secours dudit dom Jean d'Autriche. D'autre parte, lesdits Estats firent aussy grosse armée, laquelle ils mirent sus à Gembloux, mais ils furent mal conduits, estants leurs principaux chieffs gaudissants et triomphants ens jeux et comices à Bruxelles. 15 Car combien celle armée des Estats fuisse beaucoup plus grande que l'armée dudit don Jean, sy est que icelluy don Jean les aggressa vaillamment avec sy peu de gens qu'il avoit, faisant porter en son avant-garde des comphanons d'église avec les eroix dessus, en vertu de quel signe lesdits Estas et Gheux furent bien tost et miraculeusement desconfit et en y mourut beaucoup d'icelle 20 armée des Estats. Ce fait, ledit Jean d'Autriche passa outre en Braibant avec son armée et gagna plusieurs villes et places, et enfin maladie le print, dont il mourut. Alors le roy Philippe d'Espagne envoya don Alexandre de Farnesse, princee de Parme et de Plaisance, pour estre successeur en la lieutenanterie dudit Jean d'Autriche, sy gouverna ledit princee de Parme vaillamment et 25 vertueusement le pays. (*Manuscrit 25, fol. 226 v°.*)

Le 24^e de juillet 1577, estant la royne de Navarre arrivée à Huy, environ les six heures du soir, survint immédiatement ung débordement et inundation de la rivière de Hoyoulx, qu'elle vint parmi la ville aussy hault dessus le grand bassin estant sur le marché, de manière que par son impétuosité et sa véhémence, 50 rua jus deux maisons en Maignée où ladiete rivière décollait, chose hideuse et dangereuse. Et le laindemain, ladiete royne arriva en la cité de Liège et fut logée au palais de Sa Grâce Révérendissime notre princee et luy print place

et résidence au lieu de Saint-Jacques l'abbaye. (*Manuscrit 105, fol. 182 v°*).

Entretemps, ceulx de Maestrecht estoient toujours de la partie des hérétiques. De quoy estant adverty, Sa Grâce Révérendissime se transporta plusieurs fois audit Maestrecht affin de les réduire à une vraye foy et religion et qu'il les traicteroit comme un bon prince suyvant le contenu de sa juridiction, et s d'avantage qu'il feroit tellement envers le roy d'Espagne, leur prince naturel, qu'il les prendroit à mercy et ne leurs feroit nulz maulx. A quoy ne volurent entendre, persévérants toujours en malices et allant de mal en pir, courrants tous les jours jusques aux portes de Liège, pillants et desrobants les bourgeois et empesehants les vivres de venir à Liège. (*Manuscrits 105, fol. 183 et 1058, p. 150.*)

1578.

^a L'an 1578, au mois de fébvrier, envoya l'empereur Rudolphe, second de ce nom, une sauvegarde pour tout le pays de Liège ⁽¹⁾ et pour l'abbaye de Stavelot et de ses appendices. Nonobstant ceulx de la garnison de Maestrecht, 15 de la partie des Estats, ne laissèrent de piller et brusler sur le pays de Liège. Le premier de mars, bruslèrent la maison de Caster appartenant à l'abbé de Saint-Jacques, et successivement plusieurs autres, et la ville de Saint-Pierre ⁽²⁾ emprès de Treicht, ruinèrent du tout et pillèrent toutes les bestes et les emmenèrent en la ville de Treiet et ostèrent au matin les fers des moulins 20 alenthour de Treiet auffin que si don Joan les eust venu assiéger, comme le bruit couroit, qu'il n'eust rien trouvé; mesmement dépendirent toutes les cloches et les rompirent et emportèrent tout à Treiet pour faire artilleries.

L'an mesme, le 9 de mars, le dimenehe delle Letare, fut consacré à abbé de Saint-Laurent Jaeque Thome ⁽³⁾ par les mains de Sa Grâce Illustrissime et 25

^a Le texte commençant ici et finissant : qu'on dévaloit en sa fosse, est très fortement abrégé dans le manuscrit 5. Nous le reproduisons d'après les manuscrits 5, 25 et 27 beaucoup plus complets.

(1) Cf. *Cartulaire de Saint-Lambert*, t. V, p. 401, acte du 29 décembre 1577.

(2) Voir les plaintes du Conseil privé à ce sujet dans le registre IX des *Dépêches*, fol. 209 et 211.

(3) Jacques Thomas, élu abbé de Saint-Laurent le 5 octobre 1576 et pourvu à Rome le 50 16 décembre 1577. Cf. D. U. BERLIÈRE, *Monasticon*, t. II, p. 55, et *Les évêques auxiliaires de Liège*, p. 96.

Révérendissime, en l'église collégiale Saint-Martin. Car peu devant estoit trespasé Grégoire Silvius, son suffragant, de l'ordre des Preseheurs, lequel cinq jours avant sa mort avoit conféréz les ordres de prestrise en sa maison claustrale à Saint-Paul, où il estoit chanoine, seavoir le 22 de febvrier, samedi
 5 des Quatre temps, après le jour des Cendres. En mesme temps, fut envoyé à Sa Grâce le bonnet de cardinal par Grégoire 15, par un sien chamberlain appellé Guilheume de Grymbergh, lequel en récompense de ce fut faict par Sa Grâce chanoine et doyen de l'église collégiale de Saint-Jean Evangéliste (1).

L'an mesme, le samedi après la Letare, furent les ordres de prestrise célébréz
 10 par Sa Grâce Révéréndissime en la chapelle du palais et encor la veille de Pasques. L'an mesme, le premier de may, mourut seigneur Guilheume de la Marche, seigneur de Lumay, d'une fièvre chaude, ayant peu de temps devant esté mordu d'un sien chien au bras dextre (2). L'an mesme, le 16^e de juin, fut prinse Lymbourgh par composition (3). Le 20 du mesme mois, fut prinse par
 15 force la ville de Dolhein (4) et y furent tuéz hommes, femmes et mesmement les petits enfans par les Espagnols, et après mirent le feu dedens. L'an mesme, au mois de juillet, vint de rechef à Liège le duc de Nevers (5) et fut logé en la maison d'Arembergh à Saint-Martin en Mont, et se départit au mois d'aoust ensuyvant. L'an mesme, grande seicheresse commença au mois de may jusques
 20 en septembre, par quoi la rivière de Meuze devint si petite qu'il n'estoit mémoire d'homme vivant de l'avoir veu si petite et si longuement, car ainsi demoura l'espace de sept mois. Ce mesme an, fut très grande abondance de tous

(1) Le bref de nomination, daté du 2 mars 1578, se trouve dans le *Cartulaire de Saint-Lambert*, t. V, p. 401. Le chapitre de Saint-Lambert fut informé, par un bref du Pape en date du 26 mars, de
 25 cette promotion. Cf. *Conclusions capitulaires de Saint-Lambert*. Voir aussi *Dépêches du Conseil privé*, reg. IX, fol. 526 v^o, 555, 579, les lettres de félicitations reçues par le nouveau cardinal. Sur Guillaume de Glymes de Grimberghe, voir DE THEUX, t. III, p. 179, et LAHAYE, *Chartes de Saint-Jean*, t. I, p. xxxvi.

(2) Guillaume II de la Marek, baron de Lummen. Cf. DE CHESTRET, *Histoire de la maison de la Marck*,
 50 pp. 214-220, et GOBERT, *op. cit.*, t. IV, p. 128.

(3) Le siège commença le 9 juin et la forteresse fut prise le 16 suivant. Voir THISQUEN, *Histoire de la ville de Limbourg*, t. I, pp. 47-55.

(4) Dalhem.

(5) Voir page 570, note 1. Une lettre de Gérard de Groesbeeck au duc de Nevers, du 22 juin 1580,
 55 confirme la présence du duc aux eaux de Spa. *Dépêches*, reg. XI, fol. 79.

biens de la terre comme fruit, grains et vins et fut grande mortalité presque générale, tellement qu'en la ville de Louvain, de 10,000 personnes ne sont demeurés presque 100 en vie. Plusieurs ont été enterrés vifs, comme on peut veoir par trois exemples : l'un se resveillit par les voix des prestres, lequel les marteaux des menuisiers n'avoient pas resveillé; le deuxième fut une femme, 5 laquelle on portoit en terre; le troisième un qu'on dévaloit en sa fosse.

L'an mesme, l'huictième d'octobre, furent observées des indulgences en la cité de Liège envoyées par nostre Sainct père le pape de Rome et le jour susdicit, fut tout le clergé de Liège en procession, premier à l'église de Sainct-Lambert, Sainct-Bartholomé et à l'église parochiale Sainct-Jan Baptiste. Et y 10 avoit si grand nombre de gens qu'on ne pouvoit tous entrer dedens les églises; ce fut par un mercredi. Le 10^e jour, par un vendredi, fut faicte derecheff procession à Sainct-Lambert, Saincte-Croix, Sainct-Martin et Sainct-Pierre. L'onzième, par un samedi, à Sainct-Lambert, Sainct-Denis, Sainct-Paul, Sainct-Jacque et Sainct-Jan Evangéliste, en chantant à toutes les églises les 15 litanies ^a, lesquelles depuis on continua à chanter tous les jours à toutes les églises devant le grand autel et ce avant la grande messe. Et dura longuement en priant tousjours Dieu de vouloir convertir les dévoyés de la saincte foy et église romaine et envoyer une bonne paix.

L'an mesme, le 23 d'octobre, fut pillée Wareme ⁽¹⁾ et plusieurs villages 20 à l'environ par les Espagnols.

L'an mesme, le dernier de janvier, don Joan d'Austrie obtint la victoire à Gemblou contre les Estats; il gagna 70 enseignes et plusieurs cornettes.

Le 1 d'octobre, mourut don Joan près de Namur de peste. Le 7 dudit, Binche fut prias et saccagée par les François. 25

* * *

Grande sécheresse au mois de may jusques au mois de septembre. L'an mesme, grande abondance de tous biens de la terre. Grande mortalité presque universelle. (*Manuscrit 102, fol. 161.*)

Le 14^e de mois de may an 1578, de nuict, prindrent les soldats de la

^a grégorianes : addition du manuscrit 5.

(1) Voir *Dépêches du Conseil privé*, reg. IX, fol. 488 v^o et reg. X, fol. 55 v^o et 120 v^o.

garnison de Treet leur coronelle prisonnier qui estoit le seigneur de Heze ⁽¹⁾, avec les capitaines et officiers, demandant argent, ce qu'estoit une chose faict. Car don Jean d'Austrie envoya incontinent deux espions, l'ung s'appellant Jean Martin et l'autre Taxis, mandant au soldat que s'il vouloient rendre la
 5 ville, il leur donneroit cinquante mille escus et qu'ils seroient payés de ce qu'on leur devoit. Et cieulx qui portèrent les lettres furent jectés jus de pont dans la rivier de Moeuse. Ce nonobstant, auleuns soldats convoiteux d'avoir argent entreprendrent de la rendre aux Espagnolles par quelque moyen secret et de mettre le feu aux quatre costé de la ville et puis estre en arme, cependant
 10 les Espagnolles devoient estre prest à entrer. Mais le tout fut descouvert par cieulx de la ville, dont y eut bien trois cent soldates exécutés, les uns par l'espée, les aultres jectés en Moeuse et noiés. Mais le seigneur de Heze, gouverneur, usa par trop de sévérité, car il debvoit eneor un peu différer et supporter un peu jusques à ce que les Espagnolles eussent esté retirés, dont il en fut
 15 blasmé et en eut grand reproche. (*Manuscrii 62, fol. 216 v°.*)

Cette année, don Juan, ayant deffaiet l'armée des confédérés à Gemblours, passa avec son armée à travers du pays de Liège. Et la duchesse de Parme vint à Liège, où elle fut bien receue par l'évesque qui la traicta dans son palais et la conduit jusqu'à Namur. Pendant quel temps, les François brûlèrent le bourg
 20 de Chastelet, les abbayes de Lobbes et d'Alne et tous les villages d'alentour. (*Manuscrits 45, p. 769 et 47, fol. 141.*)

L'an 1578, fut brusléz Chasselet sur Sambre et l'abbaye de Lobbe et autres pillée par les François du due d'Alençon pour ce qu'il s'estoints mis en deffence. (*Manuscrit 26^{bis}, fol. 371 v°.*)

25 L'an 1578, le 5^o d'octobre, furent de grands pardons et indulgences donnés par le pape Grégoire, avec pardon de peine et de coulpe, en jeusnant le vendredy et samedy et recevoir le dimanche le Sainet Sacrament, priant Dieu pour l'extirpation des hérésies en la comté de Flandre et de Brabant, en outre pour les protecteurs et deffenseurs d'icelles, conséquament pour la maladie
 30 contagieuse, pour la paix et union entre les princes chrestiens, esquels indulgence il fut accordé et ordonné de chanter messe et devant icelle les litanies jusqu'à Raphaël par toutes les églieses. (*Manuscrits 29 et 70, fol. 264 v°.*)

(1) Guillaume de Hornes, baron de Hèze. Cf. H. PIRENNE, *Histoire de Belgique*, t. IV, p. 145.

1579.

L'an 1579, le premier de janvier, entra en l'église de Liège comme cardinal, accoustré en rouge, en grande triomphe, avec la noblesse du pays, Sa Grâce Révérendissime M^r Gérard de Groesbeeck, évesque de Liège. Ce même jour, fut instituéz à Paris par Henri, roy de France, troisième de ce nom, l'ordre de 5 la Sainete Trinité en l'église des Augustins.

L'an mesme, en janvier, le prince de Parme print le chasteau de Kerpen emprès Coullongne; en fébvrier, print pareillement le chasteau de Wert, et de là vient le prince de Parme mettre le siège devant Treicht. En mesme temps, eut en la ville de Coullongne (1) congrégation de plusieurs commissaires tant 10 des Estats que de la partie du roy, pour traiter de paix, lesquels finalement se départirent sans rien conclure ^a.

L'an mesme, le sixième de mars, furent brusléz les fauxbourgs de la ville de Sainet-Tron par les Espagnols pour un capitain que ceulx de la ville avoyent tiréz mort. Ce mesme an, furent faietes par ceulx de Treict grandes pilleries 15 par le pays de Liège.

L'an mesme, le 7 de mars, furent baptiséz à la paroiche Sainet-Albert en Liège trois enfans d'une porture : un filz et deux filles, lesquels peu après moururent et furent tous ensemble enterréz en la paroiche Sainet-Martin en 20 Isle avec leure mère.

Le 9 de mars, arrivèrent les Espagnols devant et alenthour de Treict pour l'assiéger et prindrent plusieurs prisoniers à leur venue, qui estoient sortis pour aller piller à leur manière accoustumée, lesquels ils firent incontinent pendre. Le 15^e de mars après, passa sur la rivière de Meuze l'artillerie et 25 munition de guerre pour les Espagnols estants campéz devant la ville de Treict. [Dont peu après donnarent les Espagnouls l'assault, pensant entrer en la ville, mais ils furent rebaré bien firement par ceulx de la ville et grand nombre d'Espagnouls, Italiens et Wallons demourarent mort dedans les fosse] ^a.

^a Passage omis dans le manuscrit 5.

(1) Sur ce congrès, voir H. PIRENNE, *Histoire de Belgique*, t. IV, p. 156, note 1, et DARIS, *op. cit.*, 30 p. 556.

Le 12 de juin an mesme, le proeureur des Chartreux, ayant achaptéz des poissons, s'en alla à l'église de Saint-Lambert à ses affaires, où estant arrivé, tombit de mort subite sans dire une seule parole.

Le 17^e du mesme mois, la veille du vénérable Sainet-Sacrament, M^r de Berlaymont (1), seigneur de Hierges, estant peu de temps devant arrivéz au camp de Maestreicht, voulant aller visiter la plus foible place de la ville, fut tiréz mort par ceulx de la ville.

Le jour du Sacrament, furent eneor baptizés en l'église parochiale de Sainet-Albert en Liège trois autres enfans d'une ventrée, sortis en mesme temps : 10 deux fils et une fille; la mère demouroit à l'islea des Fèbvres.

Le 29 de juin, le jour de sainet Pierre et sainet Paul, du matin, fut prinse la ville de Maestreicht, où furent mis à mort tous ceulx qui estoient sur les ruues, hommes, femmes et enfans; plusieurs en se voulants sauver à Wyek tombèrent en l'eau et furent noyéz. Après fut toute la ville entièrement pillée 15 et les hommes, femmes et enfans qui restoient prins prisonniers et rançonéz à grande somme de deniers. Ceulx qui ne pouvoient payer estoient mis cruelement à mort. Le prince de Parme estoit général de l'armée.

L'an mesme, le 4 de juillet, après la prinse de Treiet, fut reconsaerée l'église de M^r Sainet-Servais par le suffragant de Liège (2), et le lendemain fut faicte 20 une procession et fut porté le sainet Sacrament en grande solemnitè comme le jour mesme.

Saison d'aoust fort pluvieuse, par quoi les grains au champ furent fort gastéz et en eut bien peu (3), et les vins furent très durs et très chers, le pot de vieulx vin de France fut vendu en Liège deux florins liégeois et communément on 25 le vendoit 50 ou 54 aidants L'an mesme, mortalité générale ^a.

^a après la prinse de Treicht, fut à Liège sy grande mortalité et presque universelle . *manuscrit 25*.

(1) Gilles, comte de Berlaymont, baron de Hierges et de Perwez, gouverneur de Gueldre. Cf. LEFORT, 1^{re} partie, t. II, p. 142.

(2) André Strengart, évêque de Tagaste, évêque auxiliaire de Liège de 1578 à 1615. Cf. 30 D. U. BERLIÈRE, *Les évêques auxiliaires de Liège*, p. 97.

(3) Le prix des céréales ne marqua cependant qu'une fort légère hausse : le muids d'épeautre coulait en novembre 49 florins, soit deux florins de plus que l'année précédente. Cf. *Manuscrit Université n° 1580 : rapports faits aux échevins de Liège par les jurés des muids au sujet du prix des grains de 1577 à 1596*.

*
* * *

L'an 1579, le vinte deusième jour du mois de janvier, le cardinalle Grousbek, évesque et princee de Liège se trouvant au conseil de la cité de Liège, on y remonstrat quy n'avoit jamais esté ny paru autre que un princee porté à la conservation du pays et de sa neutralité, nonobstant ce pays avec sa neutralité qui n'est en guerre avec personnes, néantmoins les gens de guerre de l'une ou l'autre partie ne cessoient de le maltraiter. Cependant en quelle forme que le cardinal se mist, il ne pouvoit espuser les soldats qui venoient dans son pays, lesquels mangeoient et dévoroient tout, ravageant tout et constrainingnant les inhabitans de Hougarde à des grandes et immenses contributions, sy bien qu'il fut contraint d'envoyer Jean Day, capitaine assé addonné à la guerre avec quelques troupes les en deschasser, comme il fit. (*Manuscrit 45, fol. 295 v°.*)

L'an 1579, la contagion fut suivie de la famine, puisqu'un pain de seigle se vendoit douze pattars et les autres vivres à proportion. (*Manuscrits 43, p. 769 ; 45, fol. 295 et 47, fol. 141.*)

Amy lecteur, ne trouve estrange que je traicte de la ville de Treet et non des autres de Braibant, c'est parce que Treet est en partie pays de Liège, mais le roy s'en veut faire maistre au détriment des Liégeois. Audit Treet, se délivra une femme de trois enfans; en ce mesme temps, fut refaicte la tour de Saint-Laurent qui avait esté bruslée quand le princee d'Orange vint devant Liège. (*Manuscrit 62, fol. 246 v°.*)

Pendant ce siège (de Maestricht), comme le princee de Parme n'avoit du canon suffisant pour la batterie, l'évéque lui en prêta 20, entre lesquels il y en avoit 12 belles et grandes, nommées pour leur grandeur et beauté les Douze apôtres, lesquels on n'a jamais restitué, ains sont à présent par accident tombées ès mains des Hollandois, placées en divers villes et places, l'ayant aussi assisté de toutes amonitions requises et de toutes sorte de vivres, avec 4,000 pionniers, ce qui avança fort ledit siège. Pendant lequel le princee de Parme était logé dans Visé, ce qui offensa fort ledit princee d'Orange, s'en réservant un jour sa vengeance, au contraire du due de Parme qui remercia les Liégeois de l'assistance qu'ils luy avoient fait durant ce siège....

Or, comme les Liégeois couroient au camp des Espagnols acheter le pillage et butin des pauvres Trectenaires, ils rapportèrent aussi avec eux la peste, qui causa une telle infection que les terres des villages voisins furent laissées sans aucun labour et les grains sans être coupés. Les Hutois furent plus sages, car
 5 leurs bourguemaistres ne voulurent jamais permettre qu'aucuns de leurs bourgeois y allassent.

L'Artois et le Hainaut s'étant démembrés de l'union des autres provinces sous le nom de Mécontens, les États généraux, voyans qu'on tachoit de les séparer les uns des autres, firent et arrêtèrent, le 29 de janvier, une union et accord
 10 appelé d'Utrecht pour empêcher d'autres à se déjoindre. (*Manuscripts 38, p. 152 et 45, fol. 295.*)

Le 29^e jour de jung an 1579, fut prinse la ville de Maestricht par le prince de Parme sans aucune perte de ses gens, par une matinée que le peuple estoit endormy par force de travaille qu'ils avoient en, où furent tués tous ceux qui
 15 furent rencontrés. Et n'eust été le prince de Parme qui fit cesser les soldats, ils eussent tout saccagé les bourgeois. Par quoy ils furent mis à rançon et tous leurs biens confisquéz et vendus. Par quoy les Liégeois allèrent requérir les vieux chaudrons de leur grande mère, c'est à dire que les Liégeois allèrent requérir leur bien que les Trectenaires avoient prins aux Liegeois du temps de
 20 duc Charle de Bourgogne l'an 1568 (*sic*) ⁽¹⁾, lorsqu'il print et saccagea Liège. Ainsy fut prin l'oiseau sur son nyd. Ores durant le siège, ils avoient forgé les dallers de 40 pattars et autres, sur lesquels pièces estoient escript : *Trajecto alby his* ⁽²⁾ *obsesso pro justae causae deffensione*, ayant d'un costé une main tennante une espée, de l'autre une estoille, qui est les armes de la ville. (*Manu-*
 25 *scrits 29, fol. 265 v° et 60.*)

Pendant que ladite ville estoit assiégée, on y usoit de monnoye de cuivre comme deniers, pattars, dalers et esens, estant escript à l'ung des costéz : *Trajecto ab Hispanis obsesso*, et de l'autre costé estoit escript alentour : *Pro justae causae defensione*. Encor estoit escript alentour : *Protege, Domine,*

30 ⁽¹⁾ Cf. Mandement non daté du Conseil privé, *Dépêches*, reg. IX, fol. 84 v°, interdisant aux bourgeois de Liège d'acheter des objets provenant du pillage de Maestricht.

⁽²⁾ Lisez : ab Hispanis.

populum tuum propter nominis tui gloriam. (Manuscripts 27 et 64.)

Après avoir tenu le siège devant icelle dite ville l'espace de quatre mois et y avoir exploicté beaucoup de faiets d'armes, à cause que ceulx de dedans faisoient grandes et merveilleuse résistance, et y moururent des deux costés grand nombre de gens et plussieurs braves et excellents chevalliers et capitaines, 5 tant Italiens, Espagnols, Bourgingnons que Wallons. Entre aultre, du costé du Roy, moururent le comte de Berlaymont, seigneur de Hierge ⁽¹⁾, d'un coup de harquebuse, le fils Henry de Berlaimont diet Floyon, grand mayeur de Liège, fut tiré en une jambe dont il en mourut; le capitaine, ja bourgmestre de Liège, fut occis en une escarmouche ⁽²⁾. Bref, qui voudroit escrire toutes les parti- 10 eularités de ce quy advinrent pendant ce siège tant en assillant laditte ville qu'en escarmouchant, je croy qu'on en feroit un grand volume. Et pour ce que ceulx de dedans n'avoient point d'argent, firent forger monnoye de cuivre où estoit impres à ung des costés les armes de laditte ville et l'autre costé y avoit une main tenante une espée et escript comme s'ensuit : *Trajecto ab. Hisp.* 15 *obses. pro jus. causa defensione*, valissants auleuns 16 pat. et estoient de la grandeur d'un demy philippe daller. et auleuns à l'advenant, avec laquelle monoye les soldats achaptoient parmy laditte ville toutes sortes de nécessités et n'osoit-on les refuser, ayants les gouvc. neurs de laditte ville faiet croire qu'incontinent que le camp seroit levé, on leur donneroit d'aulture argent, et estante 20 ladite ville prinse, l'on trouvat ens maisons des bourgeois grands monceaux de cette monoye de cuivre. (*Manuscrit 72, fol. 171 v°.*)

Trecht assiégée par le roy d'Espagne. — L'an 1579, la ville de Treet fut assiégée par les gens du roy d'Espagne et battue avec 62 pièces de canons, dont la plus grand part on avoit laissé passer à Liège, se que on n'eust faiet s'il n'eussent esté rebelle et pillé le pays de Liège. La ville donc fut battue avec les canons susdits tellement qu'il firent une brèche

(1) Voir page 591, note 1.

(2) Herman de Berlaymont de Floyon, né en 1552, fils du grand-mayeur Henri de Berlaymont. Il servait en qualité de lieutenant-colonel sous les ordres de son cousin Gilles qui fut également tué 30 devant Maestricht.

par où il montèrent à la brèche vaillamment. Mais cieulx de dedens se deffendirent si bravement qu'ils furent répulsés, non sans grand perd de leurs gens, et y demeurèrent plusieurs grands seigneurs et beaucoup de blessés, et ausy des brûlés par le feu qu'ils jectoient de la ville par les femmes. et ausi avec pieres, 5 tellement que les Espagnolles disoient eux-mêmes que jamais ils n'avoient veu sy braves gens de guerre. Il faut entendre que la plus grande parte paysans illeque réfugiés et beaucoup qui n'estoient à dextre aux armes. Aux uns on donnoit des fléau avec des pointtes de ferre, aux aultres des grands pickot de Haeourt; avec telles armes se défendèrent si bien et si dextrement qu'il n'est 10 à croire. On faisoit contreminer les paysans ce que les Espagnolles avoient miné, tellement qu'ils ne peuvent rien faire pour lors.

Le 18^e jour de juin, monsieur le conte de Berlaimont fut tué d'ung coup de mousket, que fut une grande perte pour cieulx du camp. C'estoit un seigneur prudent et sage et qu'estoit aymé d'ung chascun.

15 *Comment la ville de Treict fut prins.* — Le 29^e de juin an 1579, la ville de Treict fut prins par les Espagnolles sans perdre beaucoup de gens, car cieulx de dedens la ville estoient fort fatigué du travaille de se deffendre, mais l'on attribua à la permission divine qu'ils s'endormirent si long matinée que les Espagnolles, en estant adverti, entrèrent librement en 20 ladit ville et y estant entré, ils tuèrent tous cieulx qu'ils rencontrèrent; puis après d'auleuns furent mis à ranson et la ville mis au pillage. Ce faiet, y fut mis garnison par le ducq de Parme, pour lors gouverneur aux Pays Bas et capitaine générale, dont en fut faiet un vers :

25 L'an 1579, de mois de juin le vingt neuvième,
Maestricht longtemps pucelle
perdit la fleur de son estoille.

(Manuscrit 62, fol. 218 v^o.)

L'an 1579, au mois de juing et après, à cause du siège de Maestreick, moururent infinité de gens allenthour dudit Treick. Item à Aix et allentour; 30 à Liège semblablement en moururent grand nombre, mesme à Huy, Saint-Trond, Hasselt, Maeseck et Stockhem et allenthour de ces cartiers. Aulcuns

estimoient qu'en auleunes desdittes villes, moururent les deux tierces des habitants. Cela advint à raison que les vilagois d'alenthour de la ville de Treick estoient réfugiés ensdittes villes avecque leurs bestiaux, quy causat grande putréfaction, même que beaucoup de gens desdittes villes, mennoient à vivre audit siège, lequel estoit aussy infecté, et par ainsy rapportèrent laditte maladie 5 ens villes comme peste, corenee et aultres (1).

L'an susdit, fut le premier an que les pères Jésuittes commeneèrent à habiter en Liège : premièrement se tindrent une espace de temps à la maison jointe à l'engliese paroehiale à Saint-Servais et preschoient lors à Sainte-Croix. Depuis ont demeuré en Souverain Pont, à l'opposite de la chapelle des Clereqs, 10 dont de leur maison sont au présent faictes 6 à 7 maisons. Depuis l'an 1581, furent introduiets à la maison des Frates sur l'isleau (2). Tout le temps qu'ils ont habité en Liège, ont presché, communiqué et confessé premier en laditte engliese de Sainte-Croix, depuis à Saint-Denis et depuis en leur englieses, où puissent à jamais demeurer. 15

L'an susdit, fut accordé par les Estats du pays de Liège de payer sur chascun muid de spelte de rente 2 pattars, sur chascue florin brabant ung pattar, sur chaque florin liégeois ung aidant (3). (*Manuserit 72, fol. 172.*)

1580.

L'an 1580, le 12^e de janvier, retourna nostre évêque ^a de Stavelotz à cause 20 qu'on murmuroit en la cité de ce que les Espagnouls venoient manger et piller tout jusques aux portes de Liège; cela fut cause que nostre bon évesque se partit ^b en son batteau et s'en allat à Treicht parler au prince de Parme qui le receu en grand honneur (4). Puis cela achevé, nostre bon évesque fit une

^a Sa Grâce : *manuscrits 5 et 8.* — ^b à cause... se départit : *passage omis dans manuscrits 5 et 8.* 25

(1) Sur cette épidémie, voir mandement du 20 juillet 1579.

(2) Voir page 521, note 1.

(3) L'impôt sur les rentes fut voté par les États dans la session de janvier 1578.

(4) Sur ces négociations, voir *Dépêches du Conseil privé*, reg. X, fol. 265 v^o, 269, 271, et reg. XI, fol. 91 et 92.

requeste au dit prince de Parme, et luy furent présentées les cleff de la ville en un plat d'argent, et luy fut accordée sa requeste, car peu de jours après, les Espaignolles se retirarent hors du pays de Liège, et après ^a fut mys tant du costéz de nostre prince que du roy d'Espaigne garnison en la

3 diete ville.

Le 7^e d'avril ^b, dernière des festes de Pasques, tremblement de terre.

Le 27 de févriér du an mesme, fut la ville de Treicht (¹) prise par le comte d'Aygmont avec l'ayde des bourgeois qu'avoient plusieurs gens du roy en leurs maisons.

10 L'an mesme, sèche temps durant aussy depuis le mois de may jusques à novembre presque continuellement; les rivières et eawes fort petites, et n'estoit en mémoire d'hommes de les avoir veu si basses ^c.

L'an mesme, le 12^e d'aoust ^d, tombat le tonnière sur le clochier Nostre-Dame à Huy, et emprès de Huy emporta un saeq de grains que un moulmier avoit sur
15 sa teste, sans mal faire au dit moulmier, et à Bolsée tombat sur un ehaisne, à Liège sur une maison emprès de la boucherie.

En mois de septembre ^e an mesme, furent emmennées quatre pièces de canon hors de la cité pour aller battre le chasteau de Diepenbeeck (²), où se tenoient des voulleurs ^f et fributz, par les quatre compagnies et bourgemaistres

20 ^a puis cela... garnison en ladite ville : *passage ainsi résumé dans manuscrits 5 et 8* : et après ayant parlé au prince susdict pour les affaires du pays, peu de jours après, retourna en Liège. —

^b le 6 d'avril, entre six et sept heures après disné : *manuscrit 5*. — ^c Le 27 de févriér... veu si basses : *passage omis dans manuscrits 5 et 8*. — ^d du matin : *addition du manuscrit 5*. — ^e Nous suivons ici le texte du manuscrit 6 plus complet. — le 28 de septembre : *manuscrit 5*.

25 — ^f coureurs qui prenoient tout ce qu'ils trouvoient sur les pauvres villageois : *manuscrits 5, 8, 25 et 27*. Ces manuscrits donnent ensuite la version résumée suivante : le premier d'octobre,

(1) Il faut lire : Bruxelles. Il s'agit de la surprise tentée par Philippe d'Egmont contre la ville de Bruxelles. Cet événement eut lieu le 5 juin 1579 et non le 27 février 1580. Cf. *Mémoires anonymes*, t. IV, p. 144, et HENNE et WAUTERS, *Histoire de Bruxelles*, t. I, p. 182. RENON DE FRANCE,
30 *Histoire des troubles des Pays-Bas*, t. II, p. 553 (éd. Piot), place aussi par erreur cet événement en février 1580.

(2) Sur la reprise du château de Diepenbeeck enlevé aux troupes mutinées de Diest, voir *Dépêches u Conseil privé*, t. g. XI, fol. 259 v^o, 240 v^o, 272.

qu'estoient pour lors le seigneur Andry Dans ⁽¹⁾ et maistre George Gosuin ⁽²⁾. Ayant donc donné aucuns coups d'artillerie, se sont rendu par composition à Mons^r de Colonster ⁽³⁾ et au capitaine Jean Georgio ⁽⁴⁾ qu'avoit une compagnie de lances, pour le servis du diet pays. Dedans le chesteau, il n'y avoit que quators hommes et eineq garçon et plusieurs garses. laquelle, après la composition, Mons^r de Collonster les at prins à sa protection, les pensant emenner hors du pays à savetéz, mais il furent tous tuéz, sans eschaper ung seul, par les Hesbignons qu'estoient en armes emprès du diet chesteau, ce qui fut contre la volonté Monsieur de Collonster, qui pour lors fit protestation contre eulx. Après, la garnison estant mys, les bourguemaistres et les quattres compagnies se retirèrent vers la cité et les diex hommes avec grand nombre des bourgoys allèrent au devant d'eulx, puis il rentrèrent tous en la cité. L'an mesme, le vint neuffesme de décembre ^a entre troys et quattres heures du matin, trespasat nostre bon prince et cardinal Gérard de Groesbeeck, et le lendemain après les vespres, fut enterré au chœur de l'église Sainet-Lambert ^b, dessoubs une fenestre ^c vers le palais, et ung peu de temps après luy fut dressé une épitaphe.

se rendirent à Mr de Colonster, capitain d'une enseigne des carabins qui estoient devant avec les villageois d'alenthour, seulement leurs vies sauvés. Mais les villageois, considérants les maulx qu'ilz avoient enduréz, les mirent tous à mort sans miséricorde, maulgré ledit capitain. Le 2 d'octobre, s'en allèrent les compagnies au devant de l'artillerie et retournèrent le mesme jour après disné avec le burghemestre Andrier Dans. — ^a le vingt uniesme de septembre : *manuscrit 8*. — ^b contre le mur : *addition du manuscrit 5*. — ^c Dieu luy fasse pardon. Amen : *manuscrit 8*. — Dieu luy face miséricorde, car c'estoit un prince qui avoit beaucoup enduréz de mal pour garder et tenir son pays en bonne paix : *manuscrit 5*. — desoub une fenestre où l'on mettoit communément le calixce, un plat d'argent pour administrer le prestre chantant la messe au grand auteil. Et luy fut mis une belle épitaphe composé par Dominique Lampson, brugois, son premier seerétaire. Dieu lui fasse miséricorde... Il fut enterré, comme est dit, au côté droit du grand autel de Saint-Lambert, près de George d'Autriche : *manuscrit 38, p. 139*.

(1) André d'Ans, seigneur de Velroux et Lexhy, fut six fois bourgmestre de Liège. Cf. NAVEAU, *Généalogie de la famille d'Ans*, p. 8. 30

(2) Sur Georges Gocswin, voir *Recueil des bourgmestres*, p. 518.

(3) Guillaume de Horion, seigneur de Colonster, 1575-1615. Il avait reçu, le 25 septembre 1580, la mission de recruter des soldats pour reconquérir le château de Diepenbeek. Cf. *Dépêches du Conseil privé*, reg. X1, fol. 217 v^o.

(4) Cf. *Dépêches du Conseil privé*, reg. X1, fol. 259 v^o. 35

*
* *

Dés le 23 de mars auparavant sa morte, fut publiée au peron, par une nuiete de la grande Pasque, par ledit évesque, le chapitre et les bourghemestres de la Cité la pécune sans le consentement d'aucun mestier, tellement que le mesme jour s'opposèrent alleneontre aucun mestier, scavoir les fèbvres, brasseurs, orphèvres, escailleurs, eseriniers, viniers, drappiers et autres jusques au nombre de 16 et de fait firent anniceller et dispublier laditte pécune au son de la trompette.

L'an mesme, s'accoucha une femme sur Avroit près de Liège d'une enfant qui avoit deux testes; trois bras et un rat au visage, lequel fut baptisé puis morut. L'an mesme, s'accoucha aussy à Huy une femme d'un enfant malle et frumelle, dont le fils tenoit une espée en sa main et la fille une verge. (*Manuscripts 29; 58, p. 156 et 70, fol. 266 v°.*)

Le cardinal, ayant fait ses levées, mande en armes les Francimontois, Longnarts et Hesbignons avec ceulx du baillage de Pont pour aller investir Diepenbek qu'aucuns soldats ou voleurs du roy avoient pris pour mieux ravager la comté de Looz, où ils commettoient beaucoup de maux, détroussans les marchans. Laquelle il fit battre de quatre pièces de canons où, après quelques assauts qu'ils soutinrent, ils se rendirent, la vie sauve, à la mercy de l'évêque. Puis fut commandé à tous paysans de tuer tous soldats qui seroient trouvé faisans foule sur le pays. D'autres ont écrit que la garnison fut taillée en pièces, de quoi l'évêque reçut des plaintes des Espagnols, qu'à leur grand préjudice les Tongrois entretenoient chez eux les gueux et soldats des États où ils recevoient leur butin, y permettant rançonner les prisonniers, dont il leur fit une expresse défense de ne plus les recevoir ny soutenir à telle fin sur des grandes peines.

L'an mesme, se vendoit le stier de grain xxii florins et l'an suivant, seulement xxviii patars. (*Manuscrit 58, p. 155*) (1).

(1) Les rapports des jurés des muids aux échevins de Liège, notés dans le manuscrit 1580 de l'Université de Liège, ne confirment guère de tels écarts de prix. Le 17 février, le muid d'épeautre eotait 21 florins; le stier de froment, 6 1/2 florins et le stier de seigle, 5 1/2 ou 4 1/2 florins; le 12 novembre, les prix étaient respectivement 20 florins, 6 florins, 5 1/2 florins; le 30 octobre 1581, 16 florins, 6 florins 5 patars et 4 florins 14 patars.

L'an 1589, au commencement d'octobre, on vit une comette en l'air. Elle n'estoit si grande que celle qu'on avoit veu l'an 1578.

L'an susdit 1580, du temps desdits bourguemaistres, fut donné ordre et commandement au pays de Liège de passer monstre et de couper tout voleurs et vagabons faisans foule sur le pays. Et audit temps, il y eut une si grande famine que l'on vendoit le stier de wassen 22 florins liégeois et tout autres grains à l'advenant, ce quy causa une grande pauvreté entre peuple. (*Manuscrit 72, fol. 172.*)

Ayant à discourir des monstres les plus prodigieux de nostre siècle, toutes choses quoy qu'elles soyent espouvantables et quoy que comme advenuez contre nature, toutefois elles ravissent le monde fort en admiration, ce que la nature, laquelle ou par trop grande abondance de semence ou le défaut d'icelle at faict naistre ou avec moins ou avec plus de membres que la composition parfaite de l'homme ne requiert, nous démontre qu'en l'an 1580, au mois de mars, une femme demeurant sur Avroy enfanta un enfant qui avoit deux testes et trois bras avec un rat au visage, lequel ne vesquit de durée, mais en mesme temps, en la ville de Huy, une autre femme s'accoucha d'un enfant mal et femelle, dont le fils tenoit une espée en sa main, la fille une verge en la sienne, chose de grand présage. (*Manuscrit 45, fol. 296.*)

Appréciations sur le règne de Gérard de Groesbeeck. — Il gouverna son pays fort sagement et le tint en paix suivant les troubles qui pour lors estoient tant pour les États du pays, que on nomme le pays bas, que les gens du roy d'Espagne, qui se faisoient la guerre l'un l'autre. Or comme le pays de Liège est voisin à eulx, cela ne se peut passer sans que le pays n'en receut grand dommaige. Et toutefois il fit par sa prudence que nulle ville n'en receut nulle guerre de son règne, qui durat dix sept ans, durant lequel il n'eut guaire de repos pour satisfaire tantost à l'ung, tantost à l'autre, affin que tous bons bourgeois des bonnes villes du pays que Liège mesme fust en repos. Car c'estoit un homme qui aimoit la paix, combien que son pays endurât beaucoup, tant des gens du roy que du prince d'Orainge. (*Manuscrit 29, fol. 261 v°. Version plus abrégée dans manuscrit 58, fol. 139.*)

En son vivant, chaecun en disoit mal et ce que bon sembloit, mais du depuis,

il at esté bien regretté des grands et des petits. Il avoit esté trois ans cardinalle. C'estoit un bon prince, humble, sage et vertueux, faisant de grands biens aux pauvres et estoit un homme libéral envers un chacun; il ne désiroit que paix. Il avoit rendu grand peine entre le roy d'Espagne et le prince d'Orange pour
 5 les mettre d'accord. Il se fit presque pauvre pour gaingner l'amitié des seigneurs d'une parte et d'autre, pour la confirmation de son pays, comme il aparut bien à sa mort. (*Manuscripts 29, fol. 266 et 58, fol. 159.*)

Règne de Gérard de Groesbeeck, d'après le manuscrit B. R. 15791. —

Et contulit se Leodium et summi templi canonicis commoratus est. Inde ad
 10 summam morum integritatem omnium calculis qui illis preesset et ejus arbitrio gubernarentur in decanum electus fuerat; postea, cum hunc gradum bene administrasset et omnibus ejus singularis eruditio raraque pietas perspecta esset, defuncto presule superiori, omnium suffragiis in ecclesia illius episcopus (factus est) anno Domini M° V°LXIII, xiii° aprilis. Quam functionem etiam
 15 magna dexteritate perficit et ab omnibus plurimum ob virtutes diligitur, literis sacris sedulo incumbit et ut omnia hinc inde rite peragantur, quantum in istis rerum turbis fieri potest, summa diligentia instat qui etiam suis virtutibus aliis exemplo est.

Anno M°V°LXV°, in tumultu hereticorum, omnia ad interitum spectare
 20 videbantur. Ipse sua prudentia sue diocesi providit ut non modo ab hostibus improbitate subditi tuerentur, verum etiam ut religio catholica conservaretur, virus illud hereseos, ubi locum fixisse videbatur, extirparetur, summis viribus advigilavit, de re catholica quod optime mereri studet. Qui et ingentem sue pietatis mercedem defendendo religionis gloriam, jam nuper
 25 consecutus est.

Eodem anno, inceperunt Geusii agere suam tragediam....

Eodem anno, venerunt predicatorum, magis pseudoprophete, annuntiantes absurda et contra fidem catholicam. Primo in Trajecto, secundo in Mauseck et Hasselt doctor Germanus, qui fuit perditio et ruina Hassellentium. Eodem tem-
 30 pore, inceperunt Hoyenses eandem opinionem secrete predicare, multas levitates faciendo. Eodem anno, constitutus est quidam seditiosus homo, nomine

Laborlet ⁽¹⁾, magnus seminator discordiarum et perfectus hereticus, ut postea declarabitur suo loco, et ductus fuit ad castrum Hoyense. Eodem tempore, inventi fuerunt plures falsificatores monete auri et argenti; major pars recessit a civitate, sed unus captus vivus combustus fuit in foro Leodiensi.

Anno M^o V^o LXVI, in mense augusti, rumor sparsus fuit Leodii quod s Antverpienses ecclesias eum imaginibus comburerent et demolirent. Illustrissimus, audiens talia, precepit ut spirituales, scilicet canonici, cum civibus vigiliis ordinarent et facerent noctu dieque. Bonitate Dei, omnes ecclesie conservate sunt usque in hodieum diem. Deo gratias.

Iusuper dux Albanus in Flandriam appulit...

10

Et ut accuratius negotia sua perageret, nonnullos Lovanium misit qui comitem Burensem ⁽²⁾ adducerent, nempe comitis filium Auriaci, anno 1568, qui Antverpiam adductus fuit, comitantibus sex nobilibus Germanie duodecimque equestris ordinis, deinde sub comitis de Landron ⁽³⁾ custodia missus fuit in Hispaniam, studendi gratia, in Academia de Alcala eique pro sumptu 15 suo consessum fuit a Sua Majestate ut annue duo millia scutorum haberet, idemque prestitisset filio comitis Aigmontensis et Hornensis nisi nimium ipsis tenera fuisset etas ad tantum iter peragendum.

Tunc Albanus dux consilium accersiri jussit adversus comitem Aigmontensem et alios nobiles captos ac precepit ut capite plecterentur. Comes autem 20 Aigmontensis audiens se morti adjudicatum non multum motus fuit at solum hiis verbis est usus : « Durissima hec sententia, neque puto ita offendisse Suam Majestatem ut morte simili moriar, que summum michi dedecus est paritura. Si offendi, sit mors errorem meorum expiatio, non autem posterum mei bonis priventur. Quod magis est, preclara mea gesta merentur ut utamini 25 aliqua gratia erga me, sed eum ea sit voluntas Dei regisque mei, mortem equo animo excepiam ». Sic altero die mane, sacro reverenter audito, confessus est sua peccata et sacra communione se munivit. Idem prestitit comes Hornensis, die proxima, que erat sexta junii anno 1568. Ornatum fuit theatrum nigris

(1) André Bourlette. Cf. DABIS, *Histoire... du XVI^e siècle*, p. 342, et C. TINON, *op. cit.*, pp. 174-175. 30

(2) Philippe-Guillaume de Nassau, comte de Buren, fils de Guillaume d'Orange.

(3) Le comte Albérie du Lodron.

pannis ubi justitia erat agenda super forum Bruxellense, habens duas columnas erectas ad supponenda capita et ibi prope duo erant pulvinaria, et duabus horis circiter ante prandium, comes Aigmontensis primus ad theatrum ductus fuit, associatis ductore exercitus cum suis militibus, nonnullisque presbiteris
 5 atque etiam episcopo Iprensi ⁽¹⁾, confessore suo.

Anno 1567, xx^o januarii, obiit reverendus et generosus dominus Arnoldus a Bouchoult ⁽²⁾, prepositus Leodiensis, plenus magnis et pinguibus beneficiis et prelaturis.

Anno eodem, advenit detestabile facinus circa nonam et decimam in ecclesia
 10 Maric Namurensis. Celebrabat quidam sacerdos nomine dominus Donicianus missam, perveniens usque ad sacrificium et consecrationem, sacerdos elevans corpus Christi. Aderat ibi prope detestabilis nebulo, volens e manibus sacerdotis eripere et pedibus conculcare, sicut fassus est in tortura. Supervenere duo juvenes; arripientes eum duxerunt captivum et filii fuerant magistri regis qui
 15 dicitur magnus molendinus. Et sic judicatum morti vivus combustus fuit; primo combusta fuit ejus dextera manus; sic miser obiit.

Anno 1568 xii^o februarii, electus fuit nobilis et generosus dominus in prepositum Leodiensem via Spiritus Sancti Willhelmus a Pictavia ⁽³⁾, cum magna alacritate civium.

Eodem anno, combusta fuit pars ecclesie Sancti Egidii per negligentiam
 20 eujusdam religiosi ⁽⁴⁾; subvenere illis multi boni prelati, maxime secundarie ecclesie Leodienses.

Eodem anno, feria sexta post festum Pasche, vii^o aprilis, accidit in illa processione solempni ubi omnes ecclesie tam canonicorum quam monachorum,
 25 tempore quo cantabatur symbolum apostolorum, venit quidam nomine Broccha, homo seditiosus et hereticus, qui temptabat eripere pastoris baculum; tamen Deo juvante, non potuit, sed cepit clamare: « Vive les Gheux », res satis periculosa.

(1) Martin Rithovius, premier évêque d'Ypres.

30 (2) Arnold de Boeholtz, prévôt de Liège, du 5 juillet 1558 au 25 janvier 1568. Sa mort se place en 1568 et non en 1567. Cf. DE THEUX, *op. cit.*, t. III, p. 84.

(3) Guillaume de Poitiers, prévôt de Liège, du 12 février 1568 au 1^{er} août 1570.

(4) Voir page 555, note 4.

Anno 1568, xxiiii^o aprilis, prostrati fuere rebelles et confederati regis catholici per Hispanos prope Dhalem circiter mille et v^c.

Anno millesimo quingentesimo sexagesimo octavo, in mense junio, ex multorum sermonibus cognovit Sua Celsitudo Ludovicum comitem Nassioniensem legisse copias quibus suffultus jam Frisie urbes agrosque depopulabatur et insane turbine belli evertibat. Quid ergo dux invictus, hiis perceptis, fecit, quam rationem iniiit, quam opem afflicto ac prope desperato Christianorum regi pertulit, se nulla mora in hostem armavit, sibi militis legiones aliquot sumpsit, fortiores equitum turmas selegit, omnia denique ad certamen instituendum necessaria sibi comparavit, ut tandem hostium corroboratam vetustate audaciam 10 confringeret et eorum impetus retunderet. Venit igitur ad hostem, armatas cohortes trahens, xxii^o julii, horaque circiter decima antemeridiana, Christi fiducia quasi galea munitus, hostilem exercitum tanta vi cecidit ut omnes eos religionis hostes sacrorumque predones interimeret, quibusdam tamen exceptis, qui sese in fluvium fuga salutem querentes precipitavere flumineque mersi 15 miserabiliter occubuere ⁽¹⁾. Cesis igitur jam septem aut octo millibus hominum, solus evasit comes Ludovicus, qui tanquam lupus immanis dentes suos Christianorum profuso sanguine eruenterat. Nec vero exigua spolia ab hostibus retulere christiane fidei defensores, multa tormenta bellica cum ferrea tum cuprea hostibus preripuerunt, maximam annone copiam amplissimam, rerum 20 omnium segetem intereeperunt, et vicecomitem in vincula coniecerunt. Sed mirum illud est et immensitate quod hostiles copie hoc prelio ita proflicite sint, integri autem ac pene intacti Christianorum exercitus permanserit. Qua in re solis luce clarior elucescit veritas sententie hujus : « Si Deus pro nobis, quis contra nos ? » Neque humanis viribus adeo feliciter bellum ullum admi- 25 nistrari posset, sed extitit suis propugnaculum Deus, cujus fortitudinem nulla non modo hominum sed ne quidem beatorum spirituum in oratione possit exprimere. Tandem, re confecta, in patriam reversi sunt. Una fuere cum Albano princeps de Mayghe ⁽²⁾ cum quindecim bellorum signis, necnon

⁽¹⁾ Bataille de Jengum. Cf. H. PIRENNE, *Histoire de Belgique*, t. IV, p. 14.

⁽²⁾ Charles de Brimeu, comte de Meghem. Cf. page 502, note 1.

strenuus ille miles generosus dominus de Hyeyghe ⁽¹⁾ et gubernator Philippi oppidi, dominus de Bylli ⁽²⁾, magna etiam militum caterva cineti.

Quomodo princeps Auriacus a Germania in bellum descenderit collectis ex variis nationibus copiis munitus. Anno 1568, in mense augusti, venit in
 5 fines potentissimi regis Philippi cum plerisque comitibus ac principibus a Belgio fugitivis qui se illi comites adjuverunt, venit, inquam, et secum ingentem equitatum peditumque exercitum duxit. Qui quantum ecclesie catholice detrimenti attulerunt, templa violantes et prophanantes, quantum Coloniensium archiepiscopi urbibus plurimisque aliis. Dux Albanus, cum omnia
 10 non sine magno animi dolore ac molestia percipisset, in mense augusti compulavit ex diversis gentibus copiosum exercitum quem in campo statuit ac inde Trajectum inter et Reyken castra posuit. Jam vero hostem instare audiens, suos (fecit) pertransire flumen, unde facilis et apertius patebat utriusque
 exercitus aspectus propter montium ex utraque parte fluminis altitudinem.
 15 Erat autem princeps Auriacus circa Herviam. Qui Trajectam accedere propius volens, tubicinem ad serenissimum principem Leodiensem et amplissimos Leodiensis civitatis consules legavit ut ab iis transitum, itemque centena millia scutorum, liberamque per urbem inflandi tubas facultatem obtineret. Sed bene ponderata petitione ejus, votis nequaquam annuerunt, sed legatum, re non
 20 impetrata, dimiserunt. Optatis vero frustratus, princeps, juvante quodam proditore, qui fluvii profunditatem ei patefecit, cum suis omnibus flumen est transgressus, 26^o octobris. Statim vi in templa irrumpebant. ea humanis ejus milites aptabant usibus, imagines Christi, venerandum Corpus Domini pedibus conculcabant, orreas suas sacrosancto oleo ungebant. O facinus horrendum
 25 et inauditum, o incognitam et inusitam rabiem! Interea fortissimus dux Albanus suos in campum certamini constitutum ire jubet, qui obvii hostibus facti, acriter quidem decertarunt, sed levi utriusque partis detrimento. At serenissimus Leodiensium princeps, cum intellexit Auriacum principem fluvium pertransivisse, in singulas urbes misit propugnacula, militum manus
 30 scripsit ad corroborandas urbes, ideoque pergere ulterius coacti in Brabantiam

(1) Gilles de Berlaymont, baron de Hierges. Cf. page 594, note 1.

(2) Gaspard de Robles, seigneur de Billy.

iter fecerunt ac in ipso itinere plurima tentaverunt oppida ac imprimis Tun-
grense oppidum quod eis concessit ut in oppido exiguo tamen numero venirent
ad emenda necessaria.

*De Trudonensi deditioe et de captivitate domini abbatis illius monasterii
ac oppidi* (1). Eodem anno, hereticorum furor ad oppidum Trudonense 5
penetravit, magno Christianorum numero hominum dolore, sed cum hii hostes
arcerentur e muris et aditu prohiberentur ac sese in foro congregarent, consuli
claves e manibus extorserunt et hostibus in urbem aditum prebuerunt, non
sine multorum nobilium ingenti miseria et calamitate, qui tutos ibi se fore
existimantes, omnia secum bona eo advexerant, que subito impetu ab hereticis 10
per fas nefasque direpta sunt, sed non extincta est tantis opibus eorum sitis.
Cum enim florentissimum illius monasterium ad extremam egestatem rede-
gissent, abbatem coegerunt ut se in manus eorum captivum traderet. Quod nisi
faceret, sese totam urbem ac ejus domum diruturos minabantur. Degebat reve-
rendissimus dominus in turpissimo et tanto homine minime digno loco ob 15
crudelitatem latronum. Cum ad eum tristia hec perlata sunt, quibus ipse res-
pondit malle se caput suum hostibus objicere quam sui causa urbis totius
videre excidium, confestimque sese hostibus dedit. Qui horrenda in eum
sociosque exeruerunt. Cum nempe eos in sordido stabulo, proch dolor, tam-
quam pecora aut bruta animalia commorantes dirissimis vexabant modis, 20
offertur abbas captivus et misere vinctus comiti Ludovico, qui in abbatis custo-
diam milites deputavit, ab eoque pretium redemptionis triginta millia dalero-
rum dari sibi petiit.

(1) Cf. STRAVEN, *Inventaire des archives de Saint-Trond*, t. III, p. 55 et CHAPEAUVILLE, t. III, p. 440

Additions au texte de Mélarl extraites des manuscrits 37 et 39.

Comme le lecteur aura pu s'en convaincre, le texte le plus répandu des chroniques vulgaires est, pour le XVI^e siècle, assez insignifiant. Dès que le compilateur qui l'a formé ne dispose plus de relations historiques comme celles
5 qui lui avaient fournies, pour les temps antérieurs, Adrien d'Oudenbosch et Jean de Looz, il ne trouve plus pour étoffer son récit d'autres ressources que les recueils où des contemporains avaient noté fort brièvement les grands événements de leurs temps, les caprices des saisons, des faits divers sensationnels, des crimes, des accidents, des miracles, l'apparition de comètes ou la
10 naissance de monstres. Le récit se relève toutefois un peu lorsqu'on arrive au règne de Gérard de Groesbeeck.

Certaines chroniques pourtant ont été composées avec plus de largeur de vue et de clairvoyance. Ce sont celles qui reproduisent la source dont s'est servi Mélarl pour écrire ce qu'il a si mal intitulé *Histoire de la ville et chasteau*
15 *de Huy* et qui n'est en réalité qu'une chronique liégeoise formée aux mêmes sources que la chronique traditionnelle pour les temps antérieurs à l'ère moderne. Mais elle devient de beaucoup supérieure à la chronique traditionnelle dès qu'elle aborde l'histoire du XVI^e siècle. C'est que l'auteur qui l'a écrite a interrogé sur ce temps des séries de documents nouveaux : recueils
20 d'ordonnances et de cris de perron et délibérations des Trois États et comme les archives ne nous ont conservé ces documents, en une série bien continue, qu'à partir de la fin du XVI^e siècle, l'histoire de Laurent Mélarl mérite d'être considérée comme une source très importante. Mais comme ce texte est déjà imprimé, il n'était pas nécessaire de le comprendre dans cette publication.

25 Mélarl en est-il réellement l'auteur? Ce n'est pas probable. D'autres chroniques donnent un texte puisé à la même source. Mais on constate que parfois elles ajoutent ou retranchent certaines phrases, ce qui prouve bien que ceux qui les ont écrites utilisaient non pas le livre de Mélarl mais une relation

manuscrite que l'ancien bourgmestre de Huy a allongée de ses sentencieuses réflexions et de phrases de transition, originales et caractéristiques.

Deux manuscrits surtout, les n^{os} 57 et 59 de notre liste, permettent de compléter Mélarl et nous allons donner ces additions, non parce qu'elles révèlent toujours des détails importants négligés dans l'*Histoire de Huy*, mais parce qu'elles peuvent peut-être servir un jour à retrouver la source originale dont toutes les copies signalées aux numéros 57 à 48 se sont inspirées.

A la vérité, le manuscrit 57, écrit en 1662, alors que Mélarl fut imprimé à Liège en 1644, reproduit si fidèlement les phrases de Mélarl qu'on pourrait admettre qu'il n'est qu'une copie abrégée du livre imprimé. Mais parfois son 10 texte contient une ou deux phrases différentes. Il serait d'ailleurs étonnant que celui qui l'a écrit aurait dépensé tant de veilles et tant de peines à reproduire par l'écriture ce qu'il pouvait si facilement acquérir chez un libraire. Le manuscrit 57 est une compilation unique, qui à ce titre aurait pu être classée avec 15 les manuscrits n^{os} 152 à 148 de notre liste. Si nous l'avons distrait de cette série, c'est que son importance réside uniquement dans le fait qu'il a utilisé la même source que Mélarl. Ses deux autres sources sont la chronique traditionnelle qu'il résume en interrompant après deux ou trois pages son récit principal et sans se soucier de se répéter, et une autre relation anonyme limitée aux seuls 20 événements de la vie religieuse. Pour le XVI^e siècle, ces emprunts à ces sources sont classés parmi les textes publiés précédemment. Pour les quelques passages inédits des temps antérieurs, nous les confondons dans la série qui va suivre, bien qu'ils ne proviennent pas toujours de la source de Mélarl.

Le manuscrit 59 donne toujours une version beaucoup plus résumée que celle de Mélarl, mais on n'y constate pas les lacunes assez visibles dans l'œuvre 25 de l'historien hutois, par exemple entre 1432 et 1444, 1456 et 1465, 1492 à 1501, 1548 à 1557. Son auteur s'en est tenu à la seule source de Mélarl, complétée parfois par l'analyse de documents. Quelques-uns de ceux-ci ont disparu et c'est ainsi qu'on trouvera, dans les notes qui vont suivre, la reproduction d'un accord entre Louis de Bourbon et Charles le Téméraire en 1469 et un 30 règlement pour le Tribunal des XXII non daté, mais vraisemblablement promulgué en 1554 en même temps que les autres ordonnances relatives aux Cours de justice, à la Cour féodale et au Conseil ordinaire.

L'archidiaconé de la Hasbaye a 242 paroisses lui sujet, l'archidiaconie de Brabant a 190 paroiches, l'archidiaconie d'Ardenne a 117, l'archidiaconie de Hainault a 111, l'archidiaconie de Condroz a 145, l'archidiaconie de Campine a 184. l'archidiaconie de Famine a 111, l'archidiaconie de Liège a 32. Celle de
 5 Liège se nomme communément la prévosté.

Entre lesquels chanoines (de Saint-Lambert) il y a encor la dignité de 8 à 10 prévostées dans les aultres églises secondaires, qui ne peuvent avoir aultres prévost que des chanoines de Saint-Lambert, comme aussy quelques aultres qui sont hors de la Cité, comme à Tongres, Fosse, Huy et ailleurs.
 10 Item il y a encor 12 abbasitéz, à seavoir, comme a esté dit, de Nostre-Dame de Saint-Lambert à Liège, de Nostre-Dame à Tongres. de Nostre-Dame à Maestricht, de Nostre-Dame à Namur, lors dioecèse de Liège, de Nostre-Dame et Saint-Perpète à Dinant, de Nostre-Dame et Saint-Arnold à Malines, de Nostre-Dame et Saint-Théodaire à Saintron, de Nostre-Dame et Saint-Pierre à
 15 Curange ou Curaye, de Nostre-Dame et Sainte-Harlinde à Maeseyek, de Nostre-Dame et Saint-George et Sainte-Aude à Amay, de Nostre-Dame et Saint-Pierre à Alne, de Nostre-Dame et Saint-Hadelin à Celles alors, mais à présent à Visé.

A ceste magnificence appartient encor de seavoir qu'en la seule église de Saint-Lambert, l'on compte 40 chapelles ou autels, 74 bénéfices et plus
 20 de 100 aultres serviteurs et officiers de l'église. Ce n'est donc pas de merveille sy plusieurs de ee noble chapitre et clergéz ont esté appeléz non seulement aux éveschéz et au cardinalat, mais aussy au suprême degré de pontif de Rome. Tels sont estéz Saint-Etienne (1), 9^{me} de ee nom, Nicolas, 2^{me} (2), Urbain, 4^{me} (3), Grégoire, 10^{me} (4) et Clément, 7^{me} (5) de ce

25 (1) Frédéric, archidiacre de Liège, fils de Gothelon le Grand, neveu du pape Léon IX, élu lui-même pape en 1057 sous le nom d'Etienne IX. Cf. DE THEUX, t. I, p. 72.

(2) Gérard de Bourgogne, chanoine de Saint-Lambert en 1051, archidiacre en 1056, élu pape en 1088 comme successeur d'Etienne X, sous le nom de Nicolas II. Cf. DE THEUX, t. I, p. 67.

(3) Jacques Pantaléon, né à Troyes, chanoine de Saint-Lambert en 1254, archidiacre de Campine
 30 en 1215, élu pape en 1261 sous le nom d'Urbain IV. Cf. DE THEUX, t. I, p. 255.

(4) Thibaut, comte de Visconti, chanoine de Saint-Lambert et archidiacre d'Ardenne en 1252, élu pape en 1271 sous le nom de Grégoire X. Cf. DE THEUX, t. I, p. 298.

(5) Pierre Roger, élu pape en 1542 sous le nom de Clément VI. Cf. DE THEUX, t. II, p. 59.

nou. Mais Henry ⁽¹⁾, évesque de Liège, quy en cecy doit estre plus estiméz que pape, ear estant appelléz à la dignité papale par un générale consentement des cardinaux, la rejetta avec plus de gloire que plusieurs qui l'admettent, voire la brigent. En sorte qu'avec le doyen, chantre et écolastre, il y a 33 dignité à Saint-Lambert. (*Manuscrit 57, p. 151.*)

5

MÉLART, p. 83.

Ludit empereur tenoit sa court impériale dans un quartier de la ville de Liège qui se nomme encor Feronstraye et sa maison particulière estoit al belle Coise, où quelque temps après avoir jettéz les fondements d'une nouvelle ville, il mourut comme entendrez ⁽²⁾.

10

Or comme en ce temps la cité de Liège n'estoit fermée que de petites murailles que saint Hubert avoit faict faire et que l'évesque Franco avoit réparé après la ruine des Nortmans d'un petit circuit, il demouroit dix fois plus de gens hors des murailles de la Cité que dedans, à cause de sa petitesse. Ce que voiant, l'empereur Henri 4^{me}, l'an 1105, à cause des services receu des 15 Liégeois dans ceste guerre, il fit jetter des nouveaux fondements de murailles plus grand qu'il fût commencer par 1200 ouvriers mandés d'Allemagne et fut renfermé et quasy tout comme elle se voit à présent. Mais venant ledit empereur peu après à mourir, l'ouvrage demeura imparfait. Aiant vescu 56 ans et régné 32, il fut ensevely à Sainet-Lambert, dont on cessa à Liège 6 mois 20 pour ce qu'il estoit excommuniéz, dont il fut porté en Cornilmont jusques à ce qu'il fut absoud, puis fut menéz à Spire où il fut enterréz près de son père. Ainsi demeurèrent les murailles de Liège imparfaites jusques en l'an 1205 que l'évesque et le clergéz. avec le peuple, acheva les murailles depuis Payenporte ou Bottienporte, qui fut bouchée l'an 1361, où est à présent la tour de Bouillon, 25 jusques à la portelette des Begards et depuis encor fortifiée au temps de la Vault de Steps ⁽³⁾. (*Manuscrit 57, p. 175.*)

(1) Henri II de Leyen refusa, en 1164, de se laisser élire pape par l'empereur Frédéric II, en remplacement de l'antipape Victor IV.

(2) GOBERT, *Liège à travers les âges*, t. III, p. 49.

(3) GOBERT, *Ibid*, t. I, pp. 215 et 214.

30

MÉLART, p. 85.

Ledit évesque Obert at fondé le monastère de Sainet-Cornil en Cornilmont avec une oratoire à l'honneur de Dieu et des douze Apostres. De son temps, fut tenu un concile à Clermont ⁽¹⁾ par le pape Urbain 2^{me}, où il fut deffendu de
 5 vendre ny achepter aucun bénéfices et aux gens laies de ne plus manger chaire en caesme. (*Manuscrits 57, p. 185.*)

L'évesque Albéron fonda une abbaye de l'ordre des Prémonstréz au chasteau de Cornilmont, où il mit un abbéz et des moynes, leur donnant grand rentes, où ils demeurèrent jusques au temps qu'ils vindrent dans la Cité à Beau-
 10 repaire, pour éviter le danger des volleurs de Lembourg, où ils prindrent le nom de Beaurepaire.

En ce temps, fut fondé l'ordre des Chartreux et l'abbaye de Clervaux dont saint Bernard fut le premier abbéz.

Dès le temps de l'évesque Notger, comme a esté dit, Dieu suscita un prou-
 15 venceau nomméz Gonderanus ou Gondras, musicien, homme dévôt en la religion et particulièrement affectionné au culte de la Vierge et de saint Gilles, abbé d'Arles en Provence, patron des Provenceaux... (*Suit la légende de la fondation de la chapelle de Saint-Gilles, d'après Jean d'Outremeuse et Rupert de Saint-Laurent.*)

20 ...Ce qui fut continué par les successeurs dudit Gondras par l'espace de 140 ans, jusques au temps de l'évesque Albéron de Juliers, lequel se plaisoit audit lieu à la visite de ceste chapelle et de l'air de ee lieu. C'est pourquoy il y fonda une tour qui s'y voit eneor avec aultres édifices fort estroit, où il y plaça des chanoines réguliers soub un prieur observant la règle de saint Augustin.
 25 Puis ayant aueunement pourveux aux vivres et entretient d'ieeux chanoines, il consacra luy-mesme l'église, avec toutes les solemnités requises, le 29^e jour du mois de septembre, l'an 1127, dans laquelle. payant le tribu à la nature, l'an 1128, le jour de la Circoneition, y choisit sa sépulture au cœur de l'église de Sainet-Giel devant le grand autel, et afin que la mémoire de ee Gondras le
 30 Provenceau, premier fondateur de la petite chapelle de Sainet-Giel, fust perpé-

(1) Concile de Clermont en Auvergne de novembre 1095.

tuelle, ledit Albéron ordonna que tous ceux à l'advenir feroient une procession de joueurs d'instrument musicaux comme joueurs de violons, rebeeque, cornet, trompette et tambours de la Cité et fauxbourgs seroient obligéz, tous les ans, le lundy après la feste de la saint Jean-Baptiste, de se rendre premièrement en la maison de ville et se transporter de là ensemble avec un eierge comme en proces- 5 sion, le tambour battant, et chacun d'eux leurs instruments musicaux jusques à Sainet-Giel pour assister à la messe, ce qui s'observe encor à présent ⁽¹⁾.

Et depuis ladiete première fondation jusques à la seconde par ledit Albéron l'an 1124, il n'y a eu à Sainet-Giel prieur ny abbéz mais seulement des hermites et renelus, mais ladiete année, ledit Albéron y establît le bienheureux 10 Pierre, premier prieur et après luy il y a encor estably le premier abbéz, nomméz Azos et le consacra, homme très docte et issus de bonne famille.

L'an 1128, l'évesque Albéron fonda l'église de Sainet-Clément sur les gréz de Saint-Pierre et là, auprès desdits gréz, celle de Sainet-Tron. qui n'est à présent qu'une, qu'il a consacré et bien dotée, encor que petite, comme aussy la 15 paroisse de Saincte-Aldegonde près Sainet-Denis. (*Manuscrit 57, p. 186.*)

MÉLART, p. 128.

L'an 1215, fut fondé l'hospital des infecté de lèpre au mont de Sainet-Corneille, qui est de deux sortes, l'un pour les infecté ou ladre, l'autre pour des gens aagés qui n'ont de quoy vivre, lesquels sont en grand nombre, pour y 20 estre nourris et entretenus. Il y en a 12 appellés frères et 7 appelées sœurs qui demeurent dans des maisons séparées, où le noble chevalier messire Godefroid d'Ostamet donna des grands biens et beaucoup de terres; depuis, la fondation at encore esté augmentée par saincte Juliane et saincte Agnès, sœurs de Saint- 25 Corneille.

La paroiche de Sainet-Jean-Baptiste à Liège a esté fondée par Godefroid le changeur et consacré de l'évesque Hugue l'an 1215, dont il retint le patronage. mais à présent les paroissiens le sont. Comme aussy l'hospital de Sainet-Abraham qui est le plus renommé de toute la ville de Liège pour les pauvres.

L'hospital de Sainet-Michel, en la paroiche de Sainet-Martin en vinable

(1) Cf. J. DEMARTEAU, *Histoires et légendes*, dans *B. I. A. L.*, t. XVIII, pp. 475-479.

d'Isle, a pour fondateur Jean Binnet, chappellain de Sainet-Paul, en son vivant thrésorier de l'évesque de Liège, où on souloit faire des grandes aumosnes aux pauvres, principalement à des pauvres religieux mendians, où en hyver on y souloit faire du grand feu pour reschauffer les pauvres, ce qui a esté donné pour
 5 la cuisinne des pères Minimes, comme on dit, à raison des désordres que lesdits pauvres y commettoient, environ l'an 1650. On tient que cest hospital a 1800 muyds de revenus annuel, lequel distribue grand nombre d'argent aux pauvres mesnages de la ville tous les ans et, tous les caesmes, grande quantité de pains aux 32 paroiches pour estre distribuées aux pauvres et, vers les Rois,
 10 des habits de draps à des pauvres innocent et bourgeois et ce souhz la direction du magistrat et du conseil de ville qui y constituent un receveur « ad vitam » et deux maîtres annuels pour gouverner et distribuer iceux biens et en rendre compte.

L'an 1219, l'évesque Hugue fit la paix avec Henry, due de Brabant au
 15 moien d'une somme de deniers, à condition que dans Liège on ne devoit plus célébrer la feste de la victoire obtenue contre luy à la Vaux de Steppe, car il n'en pouvoit ouyr parler, ayant envoyéz ses ambassadeurs dans Liège à ceste effect. Mais il survint une si grande et horrible tempeste, avec tonnerre et foudre, que l'évesque ne l'osa empescher de la célébrer. Par quoy l'argent lui
 20 fut restitué et la feste célébrée comme elle est encor jusqu'à présent 1662, tous les 15 d'octobre, en apparence de l'estre à jamais tant que ceste église durera. Mesme les paysans du banc de Montenac, aux environ de là, font audit jour une descharge sur ladiete place tous les ans, où au retour ils font serment d'y revenir encor l'an suivant. (*Manuscrit 57, p. 229.*)

25

MÉLART, p. 152.

En ce temps, l'eslen fit faire le chasteau de Pietresme et le donna à un sien filz bastard qui estoient en grand nombre, tant filz que filles, tellement que tout ce qu'il pouvoit assembler c'estoit pour le donner à ses enfants comme un bon père de famille. Aussy en fut-il surnomméz Henry le fécond, car par un jour, on
 30 en eompta jusques au nombre de soixante cineque, tant filz que filles, estant contraint de bastir une maison sur Avroy pour les mettre dedans, les nourir et

entretenir avec tout ce qu'il pouvoit tyranniser sur les bourgeois et le pays, dont la maison s'appelle encor al BASTRIE (1), comme voulant dire maison de bastardrie. D'autres ont encor voulu dire que la rue de Gueldre près des Tourneur, paroiche de la Madaleine, d'où il en avoit ou tenoit quantité, auroit retenu son nom de luy, comme estant issus de la maison de Gueldre... (1). 5

De ce temps, à la requeste de Sainete Juliane de Cornilmont, fut premièrement célébré la feste du Saint Sacrement par les chanoines de Saint-Martin en Mont et en après par les aultres. Depuis l'an 1261, le pape Urbain 4^{me}, ordonna que ladiete feste seroit célébrée avec son octave par toute la Chrestientéz le jeudy après l'octave de la Pentecouste, et ordonna à saint Thomas d'Aquin 10 d'escrire l'office de ladiete feste. Mesme ledit pape, entendant que ceste rencluse sainete Juliane vivoit encor, lui manda comme il avoit ordonné que ceste feste seroit célébrée par toute l'église universel, à raison de son grand zèle, ce qui at esté grandement révérez de tout prince chrestiens. L'archiduc Albert d'Autriche, duc de Brabant, a recognu Saint-Martin en Mont pour la première 15 église de la Chrestienté qui a célébréz ceste solemnitéz, luy envoyant de beaux ornements.

L'an 1268, pendant que l'esleu estoit malade, fut levée une gabelle sur les bourgeois par quatre eschevins et aucuns aultres bourgeois sur le nom de l'esleu et du chapitre, qui n'en seavoient à parler. Un jour, ils s'en allèrent par 20 la porte des Begua en la maison Piron, l'un d'entre eux, située à Thirbourse, soubz les vignes de Saint-Laurent, pour là entre eux divider et partir ledit argent. Où à l'instant voilà la foudre du ciel qui tombe sur eux, qui les tua tous. Quand l'esleu le sceut, il fit faire de ladite maison où ce cas s'estoit advenu un hospitale de Sainete Marie Madaleine qui est encor appellé 25 Thirbourse, à raison qu'ils avoient volu tirer ceste argent en leur bourse particulière, où présentement y a des beguines appelée de Thirbourse (2). (*Manuscrit 57, pp. 245 à 247.*)

(1) Sur cette légende, voir GOBERT, *Liège à travers les âges*, t. III, pp. 208 et 215.

(2) *Ibid.*, t. V, p. 456.

MÉLART, p. 166.

Ceste année (1296), il fut une grande eheretéz de vivres.

Au mesme temps, s'esleva une grande guerre entre les Liégeois et le comte Guy de Flandre et Namur, spécialement entre les Dinantois et les Bovignois.

5 L'an 1296, fut commenéé le pont de Huy, au travers de la Meuse, très solide, de pierres de tailles, estayéz de plusieurs gros et membrus pillers qui se réduissent en arches, ny en aiant pas de plus beau ny de plus excellent ny éminent sur le cours de la Meuse jusque en l'an 1640; où l'évesque Hugue de de Chalons y mit la première pierre, jettant sur les fondement un escus de
10 Florence. Mais l'an 1500, la Meuse débordée en décembre ereut de telle façon qu'emportant les poutres du vieil pont et courant de grand roideur, en abattit une des arches (1).

En ce temps ou l'an 1290, au temps de l'évesque Jean Ghuy de Flandre, après la paix de Bierset, je dis des Cleres, la grande fontaine sur le marché de
15 Liège (2) fut érigée et ornée de colonnes de marbres et vases pour reeevoir l'eau qui en sortoit et paréz de marmousets, satyres et driades, au temps de Groesbeeek.

En ce temps, il tomba une grande tempeste en Cornillon et alors fut l'église rédifée, où les Chartreux y allèrent demeurer. (*Manuscrit 37, p. 258.*)

20

MÉLART p. 169.

En ce temps (1298), la Cité paya au prévost de Saint-Lambert pour ravoir la Savenière 500 mares d'argent, suivant la paix des Cleres, car de ce temps, qui avoit forfait à Liège, il estoit là à sauveté. (*Manuscrit 37, p. 260.*)

MÉLART, p. 186.

25

Rebastiment du pont de Meuse, dit le pont des Arche.

Le pont passant la rivière de la grande Meuse, basty du temps de Renier de Bavière, 21^{me} évesque de Liège, estant tombé par les innondations des eaux et glasse environ l'an 1312, fut quelque temps après rebasty sur les mesmes fonde-

(1) Cf. R. DUBOIS, *Les rues de Huy*, p. 411.

30

(2) TH. GOBERT, *Liège à travers les âges*, t. IV, p. 64.

ments et arcades, ce pourquoy ledit pont fut appellé pont des Arches. Ledit pont avoyt duré devant sa cheute l'espace de 227 ans.

Les ouvrier ou maistres qui avoyent entrepris le rebastiment dudit pont, pour lequel il avoyent fayt marché avec l'évesque et chapitre de Liège, et comme il avoyt dressé toutes les arcades, tomba trop court d'argent et maté- 5 riaux, ce qui obligea lesdits maistres à remonstrer à l'évesque et chapitre les interrests qu'ils alloient recevoir à l'érection dudit pont, les suppliant d'y avoir égard par le rehaussement de quelque sommes d'argent. A quoy personne ne vollut entendre, constraintant portant lesdits maistres à l'entier achèvement dudit pont, lequel fut remply entre les archades de légers estofs et matériaux 10 pour les moindres frayts. (*Manuscrit 59, p. 195 v°*)

MÉLART, p. 218.

Après tout ce, le seigneur Wauthieux de Rochfort que ayant gouverné l'évesché et pays en quallité de mambourg par eux choisy, et comme n'en ayant tiré auleun ou bien peu d'émolluments, alléga d'avoir exposé la valleur de trois 15 mille escus pendant la guerre, à quoy il suplia le chapitre et bourgeoisie d'avoir égard; lesquels chasqun pour leur couste, passèrent un somme d'argent pour le remboursement et le rendre content, tant pour les service rendu au pays que pour les exposita sus allégués.

L'évesque, estant desveloppé des guerres, fit un trayté avec le duc de 20 Brabant sur plusieurs points indifférente entre le pays de Brabant et celui de Liège, tant des prises d'hommes, bestes, biens, héritaiges et aultre choses plus au long spécifié par les articles dudit traité fayt l'an 1577, le 12^{me} du moys de mars, ce que se poudra voire dans le manuscrits des payx fayts (1). (*Manu-* 25 *scrit 59, fol. 216 v°.*)

MÉLART, p. 221.

L'an 1581, le 19^{me} du moys de décembre, le vintdeux, si souverain juges, pour avoir passé les bornes de leurs juridietions et autorité, mesme pour des excès de leurs gouvernements, furent, par autorité de l'évesque, déposé et suspensé de leur siège et tribunal, cause pour quoy furent appellé les « Tur- 30 botz ». (*Manuscrit 59, fol. 219 v°.*)

(1) Voir *Pawilhar Capitaine*, fol. 160.

MÉLART, p. 224.

Les 14 eschevins de Liège qui n'estoyent encore restablit dans leurs jurisdiction, quoy qu'il avoyent monstré leurs lettres d'abolition de l'empereur, veulans à l'evesque moderne Arnold de Horne qui s'avoit opposé devant
 3 le Saint-Siège de Rome et empeschoyt leur restablissement, furent par ledit élu de Bavière remis dans leur tribunal pour administrer justice.

Le premier de leurs œuvre et sentence fut de condamner Gérard Denis, nottaire, pour avoir fayt un faulce lettre de court, d'estre exposé 3 jours sur un eschelle au marché puy d'avoir la teste trenchée.

10 L'elu, ayant mis quelque ordre et pollice dans la ville de Liège, s'en alla dans les autres, aecompañé de quelque noblesse et chanoines, tant pour s'y faire cognoistre et recevoir que pour en tirer quelques deniers et sommes d'argent, que l'on luy fit présent, recevant partout bon accueil et traitement. (*Manuscrit 59, p. 222 v°.*)

15

MÉLART, p. 233.

Mesme la ruine des Liégeois avoit esté prédite dès l'an 1394 par un prodige d'un combat qui se fit entre les faucons et les corbeaux au mesme lieu où la bataille se donna. Voyez Encas Silvius, depuis pape, et la description de son Europe, répété par François Belleforest en son 3^{me} tome des Histoires prodigieuses, où il témoigne... (*suit le récit de ce combat fabuleux d'après les sources précitées.*) (*Manuscrit 57, p. 520.*)

20

MÉLART, p. 235.

... faisant amener les plus coupables et ceux qui leur avoient adhééré à Maestricht, où ils se retirèrent tous ensemble, où plusieurs capitaines bourgui-
 25 gnons tenoient prisonniers plusieurs praistres, chanoines et bourgeois en grand misère. (*Manuscrit 57, p. 321.*)

L'an 1409, la rivière de Meuse se déborda tellement qu'elle emporta par la furie et impétuosité le pont dit des Arches, à cause qu'il avoyt esté rebasty sur des vieilles arches d'un pont tombé. Ledit pont n'avoit duré que 97 ans par la
 30 foyblesse de son rebastiment et faute des matériaux. (*Manuscrit 59, fol. 229.*)

MÉLART, p. 239.

L'hermitage de Sainete Barbe, soubz l'authorité de l'abbaye de Sainet-Gielle, en laquelle, comme on tient, a esté encluse Sainete Odille, parquoy seroit plus ancienne que d'avoir esté consacrée dudit Walenroede.

En ce temps, le 5^e juillette (1421), fut mis sur une eschelle maistre Jules Gérard à raison qu'il estoit taxéz d'avoir tué son confrère Jehan le Harengier. (*Manuscrit 57, pp. 526 et 527.*)

MÉLART, p. 240.

Vers sur la vie et la mort de Jean de Bavière.

Ta fauceté, ta force et foy dordracienne 10
 te fit quitter la crosse et eeste éveschéz tienne
 pour parvenir aux biens et aux grands revenus
 de ta niépee pupille, à l'ayde des Merlus.
 Tu prins à Lutzembourg pour femme ton Elise,
 sans esgard à son sang ni à ton ordre d'église, 15
 tu ne fus pas longtemps eomte ny mariéz;
 par mort en un seul jour fus plaint et oubliéz.

*(Manuscrit 57, p. 524.)**Coustumes de l'élection magistral dans Liège depuis l'an 1418.*

Comme cidevant l'on faysoyt des maistres de la ville pour gouverner le 20
 peuple, tantost par eux, tantost par les nobles et eschevins, quelquefoys à la
 Tousaint et quelquefois à la saint Jean-Baptiste.

Mais depuis l'an susdit, il fut ordonné aux 32 mestiers ainsi establis que
 l'élection des bourgumaistres et magistrats de la ville de Liège se feroit
 doresnavant le jour de la saint Jacque, 25^{me} du mois de juillet, auquel jour 25
 tous les compaignons du mestier s'assembloyent, ayant à cet effect chasque
 mestier un chambre particulier, où estant assemblé vers les 6 heures du matin,
 le greffier de chasque mestier, ayant un list des noms des compaignons du
 mestier, les appellant à leurs tours pour aller terre au boitte ou lot, entre les-

quels y avoyt trois lots ou boïttes portant le titre de juréz et deux aultres portant le tiltre de gouverneur.

Et celuy qui avoyt un desdits boytes ou lots estoit tenu et obligé à un autre compaignon conversant le mesme mestier, soyt par grâce ou par récompence, selon libéralité de la personne acceptant, et les trois hommes, ayant obtenu les boïtes du tiltre de juréz, les noms desquelz furent escrits sur un petit billet en tourtalle ou plie, puis mis dans un petite boyte ou vasque, ce qu'estant fayt, vient un comissaire lequel tire un des trois billets hors la boïte, le nom duquel est appelléz 52, lequel l'on conduit sur la mayson de ville pour faire 10 élection des bourgumaïstres, les 4 autres tenant leurs estats et offices les uns de maïstre juréz et les autres de gouverneur, estants tous du Conseil de ville.

Les bourgumaïstres estant chosy par lesdits 52, l'on les publie au ballustre de la mayson de ville, puis on les alle chercher dans leur mayson et conduit sur la mayson de ville, où estant tous deux ensemble, sont conduit à l'église de 15 Saint-Jacque en Isle, suivy des 32 éleeteurs, avec les trompes et les tambours de la Cité, après quoy retournent sur la mayson de ville où il y at un bacquet appresté à la charge de la Cité, qui le paye par le rentier. (*Manuscrit 59, fol. 250 v°.*)

MÉLART, p. 245.

20 L'an 1451, dans Liège, se commença une grande esmotion entre Wathieu d'Anthin et Jehan de Bernalmont, lequel Wathieu estoit mayeur et eschevin et jadis avoit esté bourgemaïstre de la Cité, lequel estoit tellement devenu superbe que nul ne luy osoit contredire et par ce moien gouvernoit toute la Cité à sa volonté. Or ledit de Bernamont, pour certain oultrage lui faiet par 25 ledit Wathieu, l'appella ou cita au palais, mais il n'y fut point escouté de l'évesque, dont plusieurs maux s'ensuivèrent. Car ledit d'Anthin s'en orgueilla et fut sy oultrageux qu'il fit serrer tous les mestiers contre messieurs de Saint-Lambert et des secondaires, par deux fois, tellement que nul n'osoit labourer ny vendre ny acheter quelques choses pour eux, dont ils estoient en 30 grande nécessité, estant constrainct d'envoyer à Huy ou à Maestricht pour en avoir, parquoy, devant tesmoins, messieurs du chapitre firent une protestation solemnel, puis le firent citer à Rome devant le pape en propre personne, parquoy il s'absenta quelque temps, et cependant ses amis firent la paix.

Mais l'an 1452, le jour de la Visitation de Nostre-Dame, se recommença de rechef une grande mutinerie, mais ce ne fut rien, car à la Saint Jacque ensui-
 vant, furent restablies les vieilles usances contre le nouveau Régiment qui
 furent jurée et gardée. Néanmoins l'année mesme, la vieille des Rois, ledit
 Wauthieu d'Anthin avec ses complices s'esleva séditieusement avec les armes, 5
 faisant grande assemblée et congrégation, se trouvèrent sur le marchéz tenant
 les degréz de Sainct-Lambert, avec enseignes desployées et les armes en mains,
 faisant grandes esmotions, desprisans et blasmant les gens d'église, frappant un
 chacun comme incensé, car quoyque l'on lui remonstrast, rien ny valloit, ains
 donnoit des parolles arrogante avec menasse d'avaller les arbalestres, ce que 10
 voiant le peuple, pour éviter sa tyrannie, prindrent les armes, tirant chascun
 vers son mestier. Or ledit d'Anthin se voyant frustré de son entreprinse, que
 nuls mestiers ne se vonloient joindre avec luy pour maintenir sa cause, (que les
 manuscrit ne disent pas quel), comme il leur en fit parler par aucuns, mais ils
 leur respondirent qu'il sceust à contenter et se retirer ou que aultrement tous 15
 estoient délibérez de luy monstrier teste. Aucun néanmoins en se retirant ne
 laissèrent tirer leurs arbalestres et faisans grand sermens qu'ils se vengeroient,
 ce qui fut bon pour eux, car les 52 mestiers avoient envoyé secrettement garde
 aux pont des Arches, d'Isle et en Feronstrey, puis à bannières desployées mar-
 choient droit sur le marchéz pour les attaequer, mais le trouvant parti, il fut 20
 conclud et arrêté d'y procéder par bonne enqueste contre tels perturbateurs du
 repos publique.

Adjoustant qu'il avoit, en qualité de mayeur, fait des compositions contre
 les franchises et privilèges qui furent articulé en enquestes, luy entendant
 que l'on produisoit des tesmoins contre luy et que l'évesque en avoit donnéz 25
 la puissance avec le Régiment. Les principaux de ladicte sédition se sau-
 vèrent hors du pays; les enquestes estans furnies furent horsportée, où les
 principaux esmouvateurs, comme rebelles, séducteurs et parjures des ser-
 ments par eux faiets en relevant leurs mestiers, furent condannéz d'estre
 appréhendéz, d'autres hannis. mais estant fuis, leurs biens furent confisquéz. 30
 Tellement que l'an 1455, fut donné à la Cité par Sa Majestéz Impérialle lettre
 d'exécution contre lesdits d'Anthins, comme estant tombé au ban d'empire et
 leurs biens confiscable, comme la Cité en pouroit récupérer des propriétaire, en

suite de quoy, l'an 1440, lesdits biens confisqués furent divisé, selon la puissance leur octroyéz, partie aux 52 mestiers, partie à la compagnie des Arbalétriers, l'autre à la Cité; plusieurs maisons furent abbatus et aucuns rachatèrent leur paix par argent. En mémoire de quoy, l'ont faiet tout les ans, la veille des
 5 Roys, trois grand feu de houille sur le marchéz, ce qu'a duréz jusques sur la fin du règne de Ferdinand de Bavière, qui a destiné lesdictes houille à aultre usage, pour le feu des soldats allemans sur le fort à Saincte-Walbourgh comme on dit.

L'an 1455, firent institué les dix hommes de la Cité pour servir de garde aux bourguemaistres. Ils sont ainsy appelléz parce qu'il sont tiréz en nombre de
 10 dix hors des 52 mestiers, qui font une compagnie de 520 hommes, soulz 4 capitaines, 4 lieutenant et 4 enseignes, sans compter les aultres officiers ny les gentilhommes de la compagnie.

L'an 1457, l'évesque alla avec sa puissance, qui estoit de 15000 piétons et 5000 chevaulx, accompagné de messire Everard de la Marche, mambour du
 15 pays, faire la guerre en Ardennes et ès environs contre certains larrons et volleurs appelléz Snaphans, qui sont fusilliers qui se tenoient dans des places et maisons fortes où ils avoient leurs repaires et refuge, comme à Bosnove, qui fut print et abbattue, et tout ceux de dedans pendus. De mesme fut faiet à Orsimont, Villers, Beaurin, Mosson et aultres, aucune desquel furent prise
 20 par accord et d'aultres par force, les places emporté et abbattue et tous les malfaiteurs exécutés, puis ils retournèrent à Liège.

Ceste année (1440), monsieur de Heynsbergh alla à Aix au couronnement de l'empereur Frédéric, à grand honneur.

Ceste mesme année, les Turcs prirent Constantinople, au mesme temps que
 25 ledit empereur Frédéric d'Autriche fut esleu empereur.

En ce mesme temps, les Allemans inventèrent l'art d'imprimer les premier livres, qui furent impriméz à Mayence.

Tout ce siècle fut martial et produisit en plusieurs et divers lieux du monde plusieurs vaillans et courageux hommes de guerre, entre aultres l'empereur
 50 Frédéric. Louis 11^{me}, roy de France, le due de Bourgogne, Albert due de Saxe, Albert marquis de Brandebourg, Frédéric le Victorieux, comte palatin du Rhin.

L'an 1441, fut ordonné par la Cité lettre de pouvoir vendre les poissons de mer nommés l'accense (1).

L'an 1444, furent fait par la Cité certaines ordonnances et status pour la police des biens des pauvres en Isle... (2).

L'an mesme, aucuns meschants séditieux conjurés ensemble se tenant dans aucuns chasteaux et places avoient conspiré de surprendre la Cité en trahison par le moien de ceux qui tenoient leurs parties, mais ils furent descouvert et aucuns print et exécutés par justice. (*Manuscrit 37, pp. 554-556.*)

L'an 1444, fut rebasty le pont des Arche plus d'amont dans la Meuse que les autres ponts, la ville avoyt esté 55 ans sans pont. Ledit pont prend sa structure au pied de l'église Sainte-Catherine, au debond de Novis.

L'an 1446, fut fayt la chappelle Sainte-Barbe sur un des pillers au millieux du pont des Arche et à l'opposite de la dit chappelle, fut fayt la forme d'un siège appelle la Chayre Sainte-Barbe. (*Manuscrit 39, fol. 240.*)

L'an 1446, le duc Philippe de Bourgogne prétendant des grands intérêts au pays de Liège, comme icy dessus est mentionné, en donna par sa bontéz quit-tance comme bon voisin et parent de l'évesque...

L'an 1448, un grand vent abbatit les ribaux ou marmousets jus du peron de la fontaine du marchéz, que les bourguemestres Alexandre de Seraing et Henry Surdelle firent refaire de cuivre et les dorer avec les troys Lyons et le peron, qui auparavant estoient de pieres. (*Manuscrit 37, p. 356.*)

Voilà ce que les uns et les aultres en ont escrit, auquel je laisse le lecteur en juger. Quant à moy, je jugerois que ceste éveschez de Liège avoit ainsy esté pratiqué par ceste maison de Bourgongne affin de dominer sur les Liégeois

(1) Il s'agit de l'acte du 11 décembre 1441 par lequel les maîtres, jurés et conseil de la Cité approuvent la cession de l'accense de la vente des poissons de mer dans la cité que Piron Stienne, le tanneur, avait obtenue aux enchères pour trois ans et avait ensuite cédée à Jean de Sanson, changeur. A cette occasion, le Conseil de la Cité avait fixé les conditions de la reprise de cette accense. Cf. E. FAIRON, *Cartulaire de la Cité*.

(2) Règlement du 18 octobre 1444. Voir E. FAIRON, *Cartulaire de la Cité*.

aussy bien que sur toutes les provinces du pays Bas, qu'ils tâchèrent, comme dist est, d'unir soubz leur puissance, sy point par eux directement, au moins par un évesque leur propre parent, qui se gouvernoit entièrement par leur conseil et qui estoit soubz leurs sauvegarde, afin n'estre troublé en leurs estats, seachant
 5 de quelle humeur estoient les Liégeois, ne leur portant guère d'affection et fort facile à esmouvoir. (*Manuscrit 57, p. 558.*)

MÉLART, p. 248.

Sentence par le pape Poule 2^{me}.

Après quelques 6 ou 7 ans de procédure l'évesque Louys de Bourbon contre
 10 ses sujets de Liège, le pape susdit prononça sa sentence le 10^{me} du mois de
 janvier l'an 1465, laquelle fut favorable à l'évesque et nuisible aux Liégeois.
 Sur quel différents et débats les Liégeois furent condamné de recevoir pour
 leurs évesque Louys de Bourbon, luy obéir en tout et partout, tant séculiers
 que ecclésiastiques, manans et inhabitans dudit pays, et estre subject à la
 15 sensure de l'évesque tant en spiritualité qu'en temporallité et luy prester toute
 obéissance sans rien pouvoir entreprendre ny esmouvoir contre son autorité
 ny mesme mettre hors bannières ou enseignes, porter armes ny enlever aucuns
 guerre sans son eonsent et permission, et cavités d'autre points plus au long
 incerré dans ladicte sentence, fort préjudiciable aux Liégeois et leurs privilèges.
 20 Item condamna ceux de la communauté de Liège aux restitution des biens par
 eux intersepté à leur évesque et son église par forces et voye de fayts, sans loix
 ny jugements, en oultre à payer pour amende la somme de 5000 fl. de Rhin
 pour estre applicqué à la guerre contre les Turcs, ennemis des Christiens, soy
 réservant la taxe des fruyts engendré pendant ceste procédure. Mais les Liégeois
 25 ne veullèrent obéir à ceste sentence ny pour se caller le voile, ains soublevèrent
 la désobéissance de plus fort. (*Manuscrit 59, fol. 2 v^o.*)

MÉLART, p. 254.

Quand le roy de France voyoit les Bourguignons empeschéz contre les Liégeois,
 il essayoit à faire quelques novellité contre son frère ou le duc de Brethaigne
 30 alliées des Bourguignons en donnant quelque peu de confort et ayde aux Liégeois,
 parquoy le comte de Charrollois, ne seachant de quelle costé tourner ses

armes, alloit tantost au secours de ses alliées et tantost contre les Liégeois qui lui livroient cruelle guerre, tellement que ses alliées, aiant fait quelque traictéz ou trêve, il tourna finalement ses armes contre les Dinantois et Liégeois.

Dinant donc, ville du pays de Liège située sur la rivière de Meuse, ville très forte et très riche à cause du grand traffique de cuivre qui s'y faict, nommés 5 diuanterie, fut assiégée l'an 1466 par le due Philippe de Bourgogne, de Brabant, de Limbourg et Lutzebourg, comte de Flandre, d'Arthois, de Haynault, de Namur, de Hollande, de Zélande, de Frize, seigneur de Salins, Malines et Utrecht, marquis du Sainet-Empire, etc., avec son filz, le comte de Charrollois. L'an précédent, ceste ville avoit, pour une somme d'argent, procuréz d'estre 10 séparée des Liégeois afin de demourer neutre, de quoy peu après ils s'en repentirent, car ils firent mourir quatre de leurs principaux bourgeois qui avoient fait cest accord et recommencèrent la guerre en la comté de Namur. Ceste ville portait une terrible hayne contre la ville de Bovigne, qui est assise à un quart de lieu de Dinant, n'ayant que la rivière de Meuse entre deux et ni avoit pas 15 longtems que les Dinantois l'avoient tenu bloquée et assiégée l'espace de huit mois, y faisant plusieurs grande cruautéz ès environs, tirant des bombarde et grosses pièces d'artilleries continuellement à travers de la ville, contraignant les habitans de se tenir dans leurs caves et y faire leur demeure. Il n'est presque croyable comment ces deux villes se portoient de hayne et sy ne faisoient guère 20 de mariage de leurs enfans. Sinon les uns avec les aultres....

Aucuns tiendrent encor bon huit jours dans des grandes caves dessoubz terre et dans des roches, jusques à la dernière gouste de leur sang, le tout ayant esté pillé et brulé et massacréz. Henry de Borsel, seigneur de la Vere en Zélande, avec son filz Woulfang de Bouchain, qui y estoit avec le due, eut pour présent 25 plusieurs joiaux de l'église collégiale comme le chef de S. Perpète, un grand chandelier de cuivre pour mettre cinque chandelles et plusieurs coupes d'or, lesquels il fit porter à Werse en Zélande là où on les voit encor présentement, puis les murailles furent abbattus à rez de terre et la bruslèrent en ruine, en sorte qu'il n'y demeura pieres sur pieres et tout fut mis à mort, hommes, 30 femmes et enfans. S'ils auroient tenu encor huit jours, ils eussent peu estre secouru des Liégeois, nonobstant leur séparation, qui y arrivèrent le lendemain de la prinse, pensant lever le siège ou donner bataille au due.

Car pendant ledit siège, les Liégeois furent très mal content dudit siège, dont toute la ville fut en grande murmuration. Lorsqu'ils en entendirent les nouvelles, dont ils boutèrent hors les enseignes et se mirent au champ avec grand appareille de guerre et en nombre de 36 mille, marchèrent en grande diligence
5 au secours de Dinant, qui estoit desja prinse avant leur arrivée. D'aulture costé, le duc Philippe, voiant la ville prinse, se retira à cause de sa vieillesse, laissant l'entière conduiete de son armée à son filz, lequel aiant entendu l'approche des Liégeois, marcha contre eux avec toute son armée et les rencontra plus tost qu'il ne pensoit. Car son avantgarde s'estant esgarée faulte de bonne guide, les
10 Liégeois rencontrèrent sa bataille où estoient les principaux chefs de son armée, et estoit sur le tard, ce qui les estonna. Nonobstant les Liégeois faisoient estat de les assaillir, mais à l'heur mesme, ayant entendu la perte de la ville et effrayéz d'une telle vengeance qu'ils avoient pris des Dinantois, leurs compatriotes et associéz, ils envoyèrent quelques députéz vers les Bourguignons,
15 requérant leurs comte, en l'honneur de la Vierge Marie, dont il estoit la nuit, qu'il voulust les excuser et avoir pitié d'eux, en faisant une bonne paix avec eux. Mais nonobstant ceste députation, les Liégeois monstroient tous une résolution de combattre, mais après plussieurs allées et venues, fut accordé par leurs députés de maintenir la paix de l'an précédent, contre la volontéz de
20 plusieurs qui désiroient la bataille, tant d'un costé que d'aulture, parmy payant quelque somme d'argent audit due pour delfaire son armée et que pour plus grande assurance de leur promesses, il lui livreroient cinquante ostages, seavoir 52 de Liège, 6 de Tongres, 6 de Sainet-Trond et le reste de Hasselt et des aultres villes, nomméz dans un rolle par leurs évesque et aultres siens
25 serviteurs des plus riches et nobles du pays, qu'ils donnèrent le lendemain, après plusieurs disputes entre eux. (*Manuscrit 37, p. 353.*)

MÉLART, p. 257.

... sa mère mesme, laquelle estoit venue exprès de Bruge n'y gagna rien. Dont lesdits ambassadeurs répliquèrent que s'il les assailloit, que le roy les
50 secoureroit, mais que, nonobstant ce, s'il vouloit consentir que le roy fist la guerre en Bretagne, qu'il abandonneroit les Liégeois. Le duc respondit que les

Liégeois l'avoient assaillis et rompu la paix et non pas luy, par quoy il n'abandonneroit pour tel sujet ses alliéz de Bretaigne, dont ils se retirèrent sans rien effectuer....

En ces entrefaictes....

Puis le parlement du due mit en délibération sy on vouloit faire mourir les 5 ostages ou non. Auens furent d'avis que on les devoit faire tout mourir, mais par le conseil du seigneur d'Imbereourt, ils furent tous renvoyéz, à condition par eux faict serment qu'ils tâcheroient d'induire les aultres à la paix et eux de ne point porter les armes eontre le due en recognoissance de la grâce que ledit 10 due leur faisoit et que s'il estoient attrappé faisant le contraire, qu'il auroient la teste tranchée.

Le due de Bourgogne, ayant assembléz son armée ès environ de Louvain, marcha de là, vers le mois de septembre, vers la ville de Sainetron, où il y avoit trois mille hommes en garnison, dont estoit chef un très bon chevalier qui, l'an précédent, avoit traitéz la paix, laquelle fut estroictement assiégée, laquelle 15 se deffendit par trois jours assez bien s'attendant au secours qui leur avoit esté promis et, de faict, les Liégeois y arrivèrent en nombre de 30 mille, pensant la dessiéger. (*Manuscrit 37, p. 357.*)

MÉLART, p. 258.

.... avec un grand train et attirail de charroy et d'artilleries. Que Meyer 20 l'historien dit avoir esté de 120 belles serpentines, six gros canons et 500 chariots chargés de toute sorte de vivres et d'aultres amonitions de guerre, soubz la conduite de messire Raes de Heers, chevalier, entre lesquels il y avoit entre aultres 500 bon chevaux d'eslite, laquelle armée, soit de 20 ou de 30 mille, estoit eapable de faire lever le siège et donner terreur à l'armée du due s'ils 25 eussent esté tout vieux soldats. Ils arrivèrent environ les dix heure du matin et se retranchèrent dans le fort village de Brustem, tout environné de marais, à demie lieue des Bourguignons, aiant en leurs compagnie François Roy ⁽¹⁾, baillieu de Lyon, lors ambassadeurs de France vers les Liégeois. Cest armée

(1) François Royer, sénéchal de Lyon et bailli de Mâcon. Cf. C. DE BORMAN, éd. d'*Adrien* 30 d'*Oudenbosch*, p. 339.

ainsy en un rien assemblée, aiant néanmoins plus de bon que de mauvais, donna un grand alarme au camp des Bourguignons, où le due donna toute les ordres requis les rangeant en bataille sur les champs, ne laissant au siège que 5 à 600 Anglois. envoyant quelque 1200 hommes d'armes sur les deux costéz
5 du village de Brustem. Et il demeura luy mesme en personne à la teste de son armée, et peu plus loing dudit village, que les aultres, avec 800 hommes, comandant à monsieur de Ravestain de marcher avec l'avangarde, qui estoient tous hommes d'armes et archers à pieds, avec quelque pièce d'artillerie, laquelle marcha jusques sur le bord des tranchis des Liégeois pour garantir, où à
10 coups de flesches et de canons ils firent reculer les Liégeois gagnans leurs fosséz et artillerie. Mais quant le trait des Bourguignons fut fally, le cœur et le courage revint aux Liégeois qui d'un cœur animéz, avec leurs longues picques, chargèrent tellement les archers qu'en un moment ils en tuèrent en une troupe plus de 500, tellement que toutes les enseignes des Bourguignons bransloient de
15 crainte comme gens desconfit, mais le due y remédia, faisant marcher sa bataille soub la conduite de Philippe de Crevecœur et aultres, qui tous d'un même courage donnarent dans les Liégeois....

.... au combat près du monastère de Sepperen, avec un grand avantage, à cause que la cavallerie du due ne les pouvoit charger, qui estoient aux deux
20 costé du village, à cause des marets, ny mesme aussy le due de là où il estoit comme n'y estant seulement que à l'adventure en cas que les Liégeois eussent rompu son armée et entré en la campagne, tellement que la pluspart se sauva n'estant poursuivie que des gens de pieds.

Ce nonobstant, le due envoya une partie des gens de cheval à la parsuitle pour
25 leur donner la chasse, mais il fallut qu'il tournoyassent plus de deux lieues pour trouver un passage où la nuit les surprint, ee qui les sauva. Cependant le due renvoya d'aultre gens au siège devant Sainetron, craignant leurs sorties, comme ils firent par trois fois, mais ils furent repousséz nonobstant leurs bonne conduiete.

Les Liégeois aiant eu la hardiesse d'attaquer ainsy le due de Bourgoigne, au
50 triple plus fort qu'eux, et se voiant battu, une partie se rallia à l'entour de leurs chariots, mais ils y tindrent peu et n'eust esté la nuit, ils eussent perdu plus de 15000 hommes. Après ce, le due se retira avec toute son armée horsmis mille on 12 eentz chevaux qui estoient à la chasse. (*Manuscrit 37, p. 358.*)

MÉLART, p. 259.

.... laisser le champ aux victorieux. qui aiant réduict toute la comté de Looz sans aucune résistance, envoya vers les aultres villes du pays de Liège aseavoir Huy, Visé, Thuin, Covin, Fosse, Bouillon, Sinay et aultres, qui tous se rendirent comme dessus marquéz, ce que cause la perte d'une bataille qui 5 causa une espouyante général et la perte de tout le pays en général. (*Manuscrit 57, p. 559.*)

Aucuns ont escrit qu'à l'approche que fit le duc de Bourgogne de la cité, il y avoit un grand trouble, tumulte et murmure, les uns voulant tenir et se defendre, disant qu'elle estoit assez peuplée et bien pourvue de toute chose 10 nécessaire, duquel advis estoit messire Raes de Heers avec plusieurs aultres. Mais d'aultres au contraire, voiant la destruction du pays, demandoient la paix à quelle pris que ce fust, lesquels l'emportèrent tellement qu'à l'heure que le duc arriva devant la Cité, l'affaire estoit tellement démenée par les hostagiers qui n'avoient pas faict comme les aultres, ains recognoissant la grâce qu'on leur avoit 15 faict, menèrent plus de 500 hommes des principaux habitans de la Cité en chemise et à pied nud et teste decouverte, portant les clefs de la ville en leurs mains, priant merey au duc, se rendant à luy avec la ville pour en disposer à son bon plaisir, hormis le feu et le pillage. Alors le duc, à la requeste et prière du duc de Julliers, du seigneur de Ravestain et d'aultres nobles seigneurs qui 20 estoient illecque présent, les receut à mercy, sauf que toutes leurs armes, artilleries et instruments de guerre seroient incontinent aportéz hors la cité et mis en sa puissance, ce qui fut faict après plusieurs difficulté. Puis ledit duc fit remener lesdits bourgeois en la Cité par ledit duc de Julliers et le seigneur de Ravestain. (*Manuscrit 57, p. 360.*) 25

MÉLART, p. 260.

Puis le duc ayant exilléz et deschasséz les rebelles et recommandé aux aultres l'obéissance futur, ordonna quelques loix et eoustume nouvelle, imposant une grande somme de deniers sur les habitans, qu'il disoit luy estre deue à cause de la paix qu'ils avoient rompus les ans précédent, que aucuns ont escrit avoir 30

esté de luy payer promptement, dans le terme de trois ans, cent mille philippe du Rhin et aultres grand sommes à l'évesque pour ses intérésts, injures, fraix et forfaitures, faisant abbattre une grande partie des murailles de la Cité, portes et tours, faisant remplir les fosséz, laissant en icelle, pour son lieutenant
 5 et assurance de l'évesque, le seigneur d'Imbertcourt avec une grosse garnison de gens de guerre tant à pied qu'à cheval. (*Manuscrit 57, p. 560.*)

MÉLART, p. 261.

Les seigneurs de Buren et de Wilde, chevaliers, qui s'estoient retiréz en France aux premiers troubles, retournèrent à Liège et s'adjoignirent aux
 10 mutins et aux Franchimontois et autres exiléz, lesquels se saisirent de la Cité au mois de septembre, le lendemain de la nativité de nostre Dame, firent entrer par nuit secrètement en la ville 600 hommes d'armes qui firent grande insolence contre tous ceux qu'ils seavoient tenir la party du due de Bourgongne et de l'évesque. (*Manuscrit 57, p. 561.*)

15 Lequel (messire Robert) avoit souvent tout arméz suivi en bataille l'évesque son maistre, suivant la coustume des prélats d'Allemaigne. Ils occirent aussy le seigneur d'Argenteau, messire Johan de Seraing, le seigneur d'Elderen ou d'Alken et aultres, mais laissèrent eschapper tous les Bourguignons qu'ils avoient print, comme ne voulant contrevénir à la paix, ayant entendu parlé du
 20 traictéz de Péronne et avoir oceasion de dire que ce n'estoit que contre leur évesque qu'ils estoient en dissention. (*Manuscrit 57, p. 562.*)

MÉLART, p. 263.

... prindrent honteusement la fuite. Car la nuit n'a point de honte et les plus hardis de ceste avangarde s'assembla ensemble, tenant bon, estant quasy
 25 tous hommes d'armes et gens de bonne maison, puis tirarent droit vers la porte avec leurs enseignes, de crainte qu'ils ne sortissent encor avec une aultre partie, où la boue, à cause des pluyes, y estoit grande, où ils estoient jusques aux chevilles. (*Manuscrit 57, p. 563.*)

MÉLART, p. 265.

Ils tuèrent autant de Bourguignons que de Liégeois. Alors ceux de la ville qui avoient ordre de sortir sortirent mais ils trouvèrent beaucoup de gens au guet, qui les repoussèrent et ne se monstrèrent pas sy expert que les premiers. Et alors toutes les forces du due estant esveillées et en arme preste à combattre, 5 les Liégeois, aiant manquéz à leur dessein, se retirèrent par des chemins montaigneux incognus aux Bourguignons qui ne seavoient les chemins bon à passer sans faire de grans tour et circuit, retournèrent en la Cité s'ayant bien porté, aiant laissé aucuns de leurs pour gage et aultres blessé, après avoir tué plusieurs de leurs ennemis pour les avoir surprint. Aueun ont escrit qu'ils 10 avoient sortie par Hochaporte et montéz par Xhovémont. Il est aussy à présumer qu'ils retournèrent par le mesme chemin et de là, ayant print leur réfection, voyant qu'il n'y avoit aucun remède, il partirent secrètement de la Cité par le pont d'Amereœur. Et tous ceux qui se voulurent sauver avec eux, tirant vers les Ardennes et de là en France, et d'autres dans des forte place par 15 ey par là. Ainsy demeura la Cité à l'abandon, petitement furnie, car peu auparavant les seigneurs et damoiselles et bons bourgeois s'estoient aussy retiré ailleurs. (*Manuscrit 37, p. 366.*)

MÉLART, p. 268.

Mais d'autres ont escrit que ledit due emporta avec luy pour signe de 20 victoire non seulement ladiete fortune, mais le peron de Liège qu'il fist oster de dessus la fontaine du marchéz et le fit mettre et poser sur la bourse de la ville de Bruge en Flandres, où le vers iey dessus y estoient gravé....

Ainsy fut ruynée eeste populeuse et grande cité de Liège par le due Charles de Bourgongne, avec tout son peuple, à la réserve des églises et environ 25 500 maisons claustralle, à la charge et condition de payer la somme de 120 mille escus ou lion d'or, outre la confiscation à son prouffit de tout et queleonques propriétéz d'héritages et leurs immeubles, estant en la Cité et banlieu, qui est chose certaine, l'on en at eneor des act ⁽¹⁾ et copie, bien qu'ils

(1) Cf. E. FAIRON, *Notes sur la domination bourguignonne dans la principauté de Liège*, dans 30 *B. I. A. L.*, t. XLII, pp. 1-89, et *Documents relatifs aux guerres des Liégeois contre Charles le Téméraire et Louis de Bourbon*, dans *B. C. R. II.*, t. XCIV. — S. BORMANS, *Liste des objets enlevés de Liège en 1468 par les soldats de Charles le Téméraire*, dans *B. I. A. L.*, t. VIII, pp. 181-207.

ne laissèrent de voller aux églises les habits, chappes, vaisselles, ornements et reliquaire, mais quoy quelle pierre n'a point esté taillée? Liège n'estoit pas plus forte ny plus grande ny peuplée que Troye la grande, plus antique que Babylone, plus riche que Cartage, plus sainte que Jérusalem. plus renommée que
 5 Rome, qui ont bien toute enduré les mesme calamitéz. Aussy on trouve une lettre donnée par après par Marie de Bourgogne, sa fille, qu'après la mort son père, recognoissant ses cruautés sur les Liégeois, où est la quittance des dits 120 mille escus.

Au reste, sy les Liégeois eussent tenus tant seulement bon encor 2 ou
 10 3 jours, le duc auroit esté contraint de lever le siège pour l'incomodité de son armée qui avoit faulte d'argent et de vivre, toute harrassée d'avoir esté en France et revenir par des mauvais chemins en temps pluvieux, plein de froidure et de gellée, comme il faict ordinairement au mois d'octobre et de novembre. La ville estoit bien garnie, bien pourveue, pleine de peuple à cause que tous
 15 les habitans des environs s'y estoient retiré, comme dans une des plus forte place et grande ville de la Gaule Belgieque, tellement que parmy eux n'y apparoissoit pas de la perte de la bataille. Il s'y disoit sur un jour aultant de messe que dans Rome.... (*Manuscrit 57, pp. 568 et 569.*)

MÉLART, p. 268.

20 *Request présenté par l'évesque de Liège et quelque gens d'église au seigneur duc Charle de Bourgoigne.*

Que mon seigneur le duc aurat pour agréable la vendition des meubles et immeubles selon les confiscation en fayt par mondit seigneur et duc de tout ceux qui se sont trouvéz rebelles dans la guerre dernier et prise de la ville de
 25 Liège par les forces d'armes, etc.

Que le bon playsir de mon seigneur le duc soyt de consentir que 104 maysons soyent rebastie dans la Cité et quelques autres redressée tant en la ville que fauxbourg et banlieux que sur le plat du pays pour la demeurance des oppressé et mal logé, etc.

30 Que le bon voulloir de monseigneur le duc puisse estre et permettre que tous ceux qui se sont absenté et retiré de la ville de Liège et n'ayans pris les armes

contre mon seigneur le duc ny leurs évesque puissent rentrer dans la Cité et autre lieux de résidence à effect de rebastir et cultiver leurs biens et terres.

Que le bon playsir de mon seigneur le duc soyt de lesser suivre et jouir l'évesque de Liège de son hostel et place de Franchimont avec les rentes et revenues dudit pays et seigneurie appartenant à l'évesque et son église pour 5 leur subsistance.

Que le consentement de mon seigneur le duc soyt que ceux des villaiges de Grevenbrock, Peer, Lumpmen et Dipenbeck soyent tenu et obligé au payement des gabelles, tailles et crennées qui sont misse pour le payement de mon seigneur le duc et ses gens, etc. (1). 10

Que monseigneur le duc fust servy et consentant que des meubles et biens qui sont encore à vendre de ceux qui ont tenu partie contraire de mondit seigneur et celuy de Liège de n'y rien prétendre ou demander veu qu'il en at ja disposé de la pluspart des confiscations à son playsir et profit ou qu'il se voullust contenter de la moytié part que sont vendue ceste année. 15

Response et consent par Charle, duc de Bourgoigne et Brabant, sur les requests et remonstrance fayts par Louis de Bourbon, évesque de Liège et quelques gens d'église. (29 janvier 1469.)

L'an 1469, sur les remonstrance et requests outredonnée par Louys de Bourbon, évesque de Liège, avec plusieurs chanoines et autres gens d'église 20 à Charle, duc de Bourgoigne, Brabant, etc., pour lors dans la ville de Brussel, fut par ledit duc ordonné et consenty ce qui s'ensuit :

Monseigneur le duc est content que les biens meubles, immeubles et héritages de tous ceux qui ont tenu partye contre luy et l'évesque de Liège, mesme menné la guerre, tant de ceux de la Cité que des fauxbourg et ballieux soyent 25 vendus au plus haults offrants et pris que faire se pouldrat et ce par le seigneur de Humbercourt, son lieutenant gouverneur ains dits pays et messire Guillam de Clugny, protonotaire de Sa Saincteté, à ce commis et député, avec un personne de la par de monseigneur l'évesque de Liège.

Item pour mettre en exécution ladic vendition, seront député quelques 30

(1) Le 21 octobre 1469, le duc de Bourgogne promulgait un mandement conforme à ce vœu. Cf. DE RAM, p. 597.

personnes de la part des chanoines et gens d'églises pour leurs estre mis ens mains et recevoir les deniers provenant de ladicte vendition, et ce ens le terme de la Saint Jean ensuivant, pour estre lesdits deniers employés au payement du seigneur duc de la somme de 50 mille livres, hors quoy ils en retindront la
 5 somme de 26 mille livres qu'ils ont presté à ceux de la Cité pour furnir au seigneur le duc. Item retindront encore 5 mille livres pour les frayts et rédemption de certaines rentes à vies qu'ils ont vendu pour ceste cause.

Que mons^r le duc, pour estre assuré de sa rente luy due tant à cause de la haulte vouwerie que aultres rentes à rédemption et tous arréraiges, que les
 10 comis et députéz facent dans les villes et chastelanies du pays de Liège et comté de Looz un assise d'impost, sur quel chose et pour quel terme qu'ils jugeront à propos pour estre satisfaitoire pour ce que dessus.

Item que la susdite assise se poudra collecter et lever en chasque lieux particulier, soyt par gabelles, tailles ou crennées pour et au fornissement de chasque
 15 d'eux, en quoy ils sont obligé seuls pour leur contingent, et que monseigneur le duc le pouldrat euillir et lever seigneuriallement sur tels villes ou chastelanies que bon luy semblera, si en cas quelques uns d'iceux venoyent en estre en faulte dudit payement.

Que au regard des rentes et arriraiges susdits, se poudront prendre pour et
 20 en vertu de payement hors les gabelles ou autres subsides, selon l'advis de mess^{rs} les députéz et commis de monseigneur le duc, et pour ce faire et exécuter, les commis et députéz debveront estre au pays le 15 du jour du moys de febvrier an courant où monseigneur l'évesque et ceux des églises de Liège debveront aussy envoyer leurs députéz ou commis.

Item et quand à ce que monseigneur l'évesque de Liège et son chapitre ont requis monseigneur le duc au fin que 104 maysons puissent estre rédiffiée dans la Cité de Liège et rebastir celles bruslée et renversée dans les ballieux et parmy le pays, tant en la Hesbaye, Condroz et Franchimont ou allieurs, à quoy monseigneur le duc eonsent à conditions des trois points suivants, seavoir ⁽¹⁾ :
 25 1° Que monseigneur l'évesque de Liège et ceux de son chapitre de Saint-

(1) Sur l'exécution de ces conditions, voir DE RAM, pp. 576, 585 et 588, et E. FAIRON. *Notes sur la domination bourguignonne dans la principauté de Liège*, dans *B. I. A. L.*, t. XLII, pp. 1-89.

Lambert transporteront perpétuellement au seigneur due ses hoirs et successeurs dueqs et duchesses de Brabant la place estant dans la Cité appelé l'isle, avec les ponts d'icelle et les petites illes y estant enlose, ensemble l'isleau de Torrent, item les fauxbourg d'Avroys jusques au lieux de Saint-Gilles, ensemble tous prouffits, émolluments, justice et souveraineté y appartenant, sans que le seigneur évesque, son chapitre ny leurs successeurs puissent jamais rien prétendre ny réclamer auleuns droyts ou seigneurs, sauf que monseigneur le due et ses successeurs le tienderont en fief de l'église Saint-Lambert.

2° Item que de chasque des 104 maysons que monseigneur le due at permis d'estre rédiffiée dans la Cité il se réserve un lion héritable tous les ans rédimible à tel pris que par luy serat acordé, et sur chasque maysons que se redresseront ou que monseigneur le due permettra estre redressé dans la ballieux et autres lieux devant dit. il se réserve un florin de Rhin de chasque, héritable annuelles et pour icelles rentes lever tant en ville qu'au pays, monseigneur le due ou ses successeurs auront toute exécutions seigneuriaux à faulte de payement.

3° Item que monseigneur le due ou ses successeurs auront et feront lever à leurs proffits, le terme de 50 ans, la tolle et impost des marchandises et batteaux de Meuse dans la Cité de Liège, en telle forme et manière qu'il se eueille et lève au présent.

Que monseigneur le due est aussy content que tous ceux dudit pays qui ne luy ont fayt la guerre ny esté dans la cité de Liège lorsqu'il s'y vint loger devant icelles et depuis prins par assauts puissent rentrer sûrement et demeurer paysiblement dans la ville, fauxbourg et pays de leurs résidence eomme devant et rédiffier leurs maisons, soubs les conditions et paiements susdits, sauf toute-foys et réservé à monseigneur le due la somme des deniers qu'ils luy doybvent payer, pour un foyz seulement, ceux de Franchimont.

Que monseigneur l'évesque de Liège aurat à acorder toutes les choses susdits et faire son debvoir vers son chapitre au fin de les y faire consentir, ce qu'estant fayt, luy et son chapitre ensemble debveront solliciter l'accordation et confirmation susdits vers le légat apostolique et ce dans le 20^{me} jour du moys de febvrier, auquel jour mondit seigneur de Liège serat tenu signifier et faire seavoir à monseigneur le due là où il serat et ce qu'il aurat sur ce fayt et obtenu, au fin que monseigneur le due se trouve au dit lieu.

Et au regard de la request fayt par monseigneur de Liège au seigneur due pour ravoir l'hostel et place de Franchimont, monseigneur le due luy en ferat pour lors responsee.

Que sur ce que monseigneur de Liège at requis au seigneur due que son
5 playsir et bon voulloir fust de luy lesser suivre et jouir de ses rentes et revenues qu'il at au pays de Franchimont, à quoy monseigneur le due est consentant.

Item quand et sur ce que monseigneur de Liège at requis au seigneur due d'estre content et consentant que ceux de Grevenbrouek, Peer, Lumpmen et
10 Dipenbeek fussent tenus payer et contribuer aux gabelles et crenées qui sont mise pour le payement de monseigneur le due, à quoy mondit seigneur consent, sans en ee préjudicier à son droyts et celluy que le seigneur de Ravestain prétent dans lesdits terres de Grevenbrouek, et au regard de la part de monseigneur de Liège, il est ausy content qu'ils soyent exécuté et pareillement
15 ceux de Limpmen à ce qui est et touche au pays de Liège séparé de la Brabant.

Mais à ce que touche du village de Dipenbeek, parce que monseigneur
le due prétent que c'est de son fieff de Brabant et monseigneur de Liège que
c'est fieff de Liège, il est sur ce par monseigneur le due ordonné que lesdits de
Dipenbeek bailleront caution suffisante pour la somme que peut porter de leurs
parts des gabelles et crennées,

Item que à la journée que serat tenu le 15^e du moys de febvrier entre les
20 députés et commis de monseigneur le due et l'évesque de Liège, serat communiqué pour la moitié part de la rivire qui vint de Limbourg à Liège et pour le différent que monseigneur le due prétent dans icelle rivire, en oultre pour la seigneurie qu'il prétend aux boys et forrests du pays de Franchimont et
25 Pont d'Amercœur chez Liège.

Item sur ce que monseigneur de Liège at requis que considéré les trayté de
pays et par la sentence de monseigneur le due, luy seroient adjudgé les biens et
immeubles de ceux du pays de Liège qui ont tenu partie contraire de monseigneur
le due et celluy de Liège, et que le playsir de monseigneur le due fust de
30 n'y demander ou prétendre aulqun choses, voir et attendu que de la pluspart
d'iceux il en at ja fayt et disposé à son vollonté, playsir et proffits, et que monseigneur se voullust contenter de la moytié qu'il restera des confiscations de
ceste année et des autres et ce que serat oultre la somme qui se doibt donner

aux gens d'église, comme il est par monseigneur le duc ordonné, sur quoy il est ordonné par monseigneur le duc que l'on fera enquest et bon information de tous les biens et menbles confisquéz tant de l'année passée que présente, ce que sera raporté à monseigneur le duc et à monseigneur l'évesque de Liège pour par après en estre fayt et disposé selon l'ordonnance de monseigneur le duc, si bien que monseigneur l'évesque de Liège n'aurat sujet de s'en plaindre, mais en estre content et satisfayt.

Le tout donné et prononcé dans la ville de Brusselle par le seigneur grand chaneellier de monseigneur le duc, le 29^e du moys de janvier 1469, en présence du seigneur Humbereourt, Anthoine Haneton, prévost de Saint-Denis à 10 Brughes, maître Guilhem de Clugny, prothonotaire de nostre Saint père le pape Paul 2^{me}, et le seigneur Jean Postel, président, et des autres commis et députéz de monseigneur l'évesque de Liège.

Tout ce que dessus fut passé et accordé de part et d'autre, déduit en plus ample forme et les maysons et ponts de la ville furent rebastys plus belles que 15 devant. (*Manuscrit 59, fol. 15 à 19.*)

MÉLART, p. 268.

L'an 1472, le duc de Bourgogne aiant constitué Ghuy de Brimeu, seigneur de Himbereourt, son lieutenant général dans la ville de Liège, il accorda aux bourgeois de pouvoir réédifier 400 maisons, non tant pour eux que pour 20 le service des ecclésiastiques, en rendant et payant pour chaeune au dit duc un lyon d'or. De quoy la Cité en at encore les act, accordant mesme encor et d'abondant à tous ceux qui voudroient rachepter leurs héritages et propriétés estant hors la Cité et banlieu le pouvoir faire, dont il constitua pour ceste effect aucuns qui estoient du clergéz, comme il se trouve plus amplement escrit par 25 la copie dudit act es archives, afin de tirer argent. (*Manuscrit 57, p. 571.*)

MÉLART, p. 270.

L'an 1477, le duc Charles de Bourgogne fut tué devant Nancy en Lorraine par les Suysses assistant le duc Renéz de Lorraine, comme il tâchoit d'estendre ses bornes au despens dudit duc pour en construire un royaume soubz l'ancien 30

nom de Bourgogne, comme aultrefois avoit esté, laissant une seule fille nommée Marie pour hériter tous ses domine, laquelle fut depuis mariée à Maximillian, filz de l'empereur Frédéric 4^{m^e} du nom, de la maison d'Autriche. De laquelle il engendra trois enfans, à seavoir François qui mourut jeune, Philippe qui nasquit
 5 à Bruge, qui fut depuis archiduc d'Autriche, roy d'Espagne et seigneur des Pays-Bas, qui engendra l'empereur Charles Quint, et le troisième fut une fille nommée Marguerite, lesquels enfans furent depuis cause de l'aliénation des comtés de Flandres, Franche-Comté, de Bourgogne, de Hollande, Zélande et aultres provinces du Pays Bas hors de la couronne de France, par l'aide des
 10 peuples de ces mesme provinces, combien que de droit et ancienneté elles eussions esté conjointe audit royaume.

Dans ce dernier combat, ce duc avoit rassembléz 14 mille hommes de nouvelles levées et les avoit joint avec son reste, mais le tout y fut desconfit et luy occis, comme dit est, avec deux de ses frères bastards nommés Baudouin et
 15 Anthoine, avec le comte de Nassau, le marquis de Rotelen, un comte anglois et aultres nobles. Le roy de France avoit licenciéz et bannis exprès 500 lances et 1500 chevaux, qui se retirèrent vers le duc de Lorraine afin de le ruiner. Aussy aiant entendu sa mort, il ne fut tardif à se saisir de la haulte et basse Bourgogne qui lui devoit retourner fault d'hoirs masle, mais le prince d'Orange,
 20 mal content du roy, fit depuis révolter la Franche Comté en faveur de la maison d'Autriche que les rois d'Espagne possèdent encor à présent.

Ces vers furent faict sur la mort du duc Charles :

Je fus nommés Charles, duc de Bourgogne,
 fort et hardy, riche, vindicatif.
 25 Le roy Louis de France a ma vergongue,
 j'ai guerroyé sans cause et motif.
 Le Liège, j'ai mis à sae pour un estrif,
 ceux de Dinant sans merey je fis pendre,
 mais des Lorrains je ne me sceu déffendre.
 30 Car à Nancy, l'an mille quatre cent
 septante sept, me firent la mort prendre
 en plain combat où je perdy la vie.

(Manuscrit 37, p. 573.)

MÉLART, p. 271.

Mais quoy ledit évesque estoit frère de ces ducs de Bourbons Jean et Pierre, qui estoient gens peu cognoissant ce qui leur estoit bon, tesmoin en est ledit évesque, lequel retira près de luy ledit messire Guillaume, qui estoit un beau et vaillant chevalier, mais très eruel et mal conditionné, qui tousjour avoit esté son ennemi, comme aussy de la maison de Bourgogne, mais peu après il ne laissa de se tourner contre elle et contre son onele qui enfin fut tué de sa main, comme entendrez.

L'évesque Bourbon obtint de ladiete princesse, sa nièpce, abolition des 120 mille lion d'or ou du moins, selon d'aulture, seulement de 30 mille florins 10 restant de ladiete somme que son pays de Liège payoit au feu duc son père par apointment faict entre luy et son pays, après toutes les guerres qu'ils avoient eut ensemble. De quoy il n'avoit sject de poursuivre ains désirer leurs pauvretéz, à raison qu'il ne tiroit rien du pays que bien peu de chose pour son domine, au regard de la richesse du pays. Mais il en obtint abolition et quit- 15 tance pour le pays affin de descharger l'âme de feu son père et affin qu'ils se réconciliassent ensemble, à raison de quoy il fut recogneu de certains deniers qui se collectèrent pour lui sa vie durante seulement; avec ce, l'évesque donna lettre par laquelle il déclaroit que la sentence qu'il avoit obtenu du pape Paul nommée Pauline qu'il en quittoit ledit pays, deschargiez comme appert plus 20 amplement par ladiete lettre. (*Manuscrit 57, p. 575.*)

*Engaigement du pays de Franchimont,
par l'évesque Louys de Bourbon, etc., à Guillam, comte d'Aremberg.*

A tous ceux qui ces présentes lettres verront et lire orront, etc., salut. Nous Louys de Bourbon, par la grâce de Dieu élu évesque de Liège, duc de 23 Bouillon et comte de Looz, scavoir faysons par ces présentes lettres comme, pour les grandes affaires que avons soustenu, tant en procédure que guerres et autres causes. depuis l'advènement à nostre éveschée de Liège, pour à quoy subvenir sans intéresser nostre église et pays ny les surecharger, avons esté contraint et obligé de tirer de nostre cousin Guillam, comte d'Aremberg, 30 seigneur d'Aigremont, une somme de 40 mille florins du Rhin, chasque florin

de la vailleur et pris de 25 patar, mannoye d'Artoys, laquelle somme nostre dit cousin at très vollontier débonréé pour les oppressante nécessitez de nous et nostre pays de Liège. Or pour plège et assurance de ladite somme de 40 mille florins, cédon et transportons ens mains de nostre très eher cousin
 5 Guillam d'Aremberg la place et terre de la marquisat de Franchimont pour en user et jouir, tarrer les fruits et émolluments par luy ou pour ses hoires, successeurs et héritiers tant et si longtemps que par nous ou par nos successeurs évêques de Liège ladite somme de 40 mille florins luy soyt bonnement et compéttament remboursée. Item agréons que nostre cousin puisse mettre et
 10 exposer la somme de mille florins, dite mannoye, pour la rédification de ladite place que luy seront ausy réellement restitué sans contredits et condition, toutefois que nostre cousin ferat serment à nous et à nostre église de fidellité et nous secourir et ayder en tout eas de besoing, voire qu'il ne serat permis à nostre dit cousin de n'entreprendre auleun guerre contre quelque seigneurs
 15 dudit pays de Franchimont sans notre sceu, licence et consentement ou des membres du pays de Liège. Et affin que ce soyt choses stables, avons à ces présents lettres fayt appendre nostre séel épiscopal et avons requis nostre vénérable chapitre y applicquer leur séel capitulaire.

Nous, doyen et vénérable chapitre de Liège, consentons à ceste présente
 20 engaigure, en vertu de quoy ordonnons d'y applicquer nostre séel capitulaire, etc. Fayt et passé le 5^m d'octobre 1477. (*Manuscrit 59, fol. 22 v°*) (1).

L'an 1478, le peron de Liège... fut raporté à Liège... Et cest à la poursuite de messieurs de Liège et Mathieu Hawéal, jadis bourgmestre de la Cité, accompaigné d'aultres bourgeois, ausquels, pour récompense, on leur accorda de

25 (1) Ce texte n'est pas le texte authentique du document, dont on trouvera une copie intégrale dans DE RAM, p. 656, d'après le manuscrit de l'Université de Liège 188, mais un résumé rédigé par l'auteur de la chronique. Les deux sources varient sur un point très important : le montant de la dette due par Louis de Bourbon à Guillaume de la Marek ; ce résumé la chiffre à 40,000 florins et l'autre manuscrit à 4,000 florins. Bien que notre chroniqueur ait voulu donner à son texte l'apparence d'une charte
 30 originale, sa composition se trahit par l'anachronisme suivant : il parle de la « place et terre du marquisat de Franchimont », alors que celle-ci ne porta officiellement ce titre que vers 1550. Le texte de de Ram mentionne, d'une façon plus exacte, « la place, forteresse et chastellerie de Franchimont ».

pouvoir jouir, eux et leurs hoirs légitimes, des 32 bons mestiers. Tellement qu'en ce temps tous les privilèges furent restitué aux Liégeois avec les franchises, droits, paix faiete, status et constumes resté de ceste destruction, mais non pas la vie ny les moyens de ceux qui avoient esté massacré, noyés, pillés, bannis, exilléz, bruslé et ruynéz, sinon qu'à bien peu. Néantmoins ils ne laissèrent de redresser les mestiers et régiment comme à l'ordinaire. (*Manuscrit 57, p. 576.*)

MÉLART, p. 278.

En ce temps, fut la barque marchande allant de Liège à Huy donnée et accordée aux vieux Arbalestriers affin de servir la Cité. 10

L'an mesme, 1480, fut à Liège commeneée de bastir une maison de ville qui fut appelée vulgairement « La Violette » (1).

L'an 1481, vers le saint Jean, fut dans Liège un cher temps, ear on vendoit un muydz de spelt 55 aidans, 24 soz liégeois pour aidan, le stier de wassen 13 aidans, le froment 15 aidans, le muydz d'orge 58 aidans, le stier de verd 45 pois, 12 aidans (2). (*Manuscrit 57, p. 580.*)

MÉLART, p. 280.

D'autres ont eserit que à la sortise que les Liégeois firent, il y avoit plusieurs bourgeois et aultres de la gensdarmierie qui portoient à leurs chappeaux des feuilles de chesne pour signal d'une fause entreprise et que ledit évesque fut 20 mené par aucuns traistres par une voye estroite, ne eroyant ses ennemis sy près de luy, où il fut frappé d'une espée sur la teste de la main propre dudit de la Marche emprès du molin de Wez et rué jus de son cheval, où il mourut, puis jettéz en l'eau, selon aucun, avec plusieurs bon seigneurs de sa suite,

(1) Voir charte du métier des tanneurs du 4 mars 1480, réglant un échange de terrain entre le 25 Conseil de la Cité et ce métier pour la reconstruction de l'hôtel de ville.

(2) Les effractions de céréales pour cette année confirment cette cherté. En 1480, la moyenne annuelle du prix du muid d'épeautre fut établie à 24 aidants et en 1481 à 52 aidants; le muid de froment, qui comprend 8 setiers, monte de 60 à 84; le muid de seigle, de 54 à 74; le muid de gros orge de 29 à 40, et le menu orge de 29 à 46; le muid de pois verts, de 45 à 101. 30

mettant le reste en fuite et gagna la Cité, laquelle fut pillée, mais que tout fut rendu sauf ce qui se trouva ès maisons de ceux qui tenoient la partie de l'évesque, tant ecclésiastiques que séculiers, et le corps mort de l'évesque fut apporté dans Liège et mis devant les degrés de Saint-Lambert, où il demeura 5 5 à 4 jours, comme une pauvre beste, avant d'estre enterré comme il fut devant le grand autel de Saint Lambert, comme dit est. (*Manuscrit 57, p. 582.*)

MÉLART, p. 285.

Auquel temps (1483), se vendoit à Liège le muydz de spelte 24 aidans, le stier de froment 9 aidans, le stier de wassen 7 aidans, le elichet de houille 10 8 aidans.... (1).

Enfin ce n'estoit partout le pays qu'une vraie confusion, à raison de ces guerres intestines des esleus; les uns tenoient pour la Marche, les autres pour de Horne. Les uns couroient le pais de Liège, les autres le pays de Brabant, où plusieurs furent fait prisonniers et mis en rançon, en sorte que les terres 15 demeuroient sans estre labourées et les laboureurs sans payer leurs maîtres, en sorte que tout vint à renchérir, en sorte que tout le pays fut appauvri et ruiné et personne n'ozoit parler de la paix, car il en estoit deffendu, dont plusieurs en furent pour ce sujet tué; lesquels en avoient parlé au conseil de la Cité, ce qui fut cause de la Cité se retirèrent ailleurs, dont plusieurs maisons et censes 20 furent bruslées. Puis de la Marche mena ses gens vers la campagne et au pays de Brabant où il pillà et mis le pays en désaroy; il alla devant la ville de Peer, où tous les habitans des villages voisins s'estoient sauvés, qu'il print par assault, où il fit une terrible massacre, car plus de 1500 pauvres paysans y furent misérablement tué, puis revint à Liège chargé de butins...

25 Pendant ce temps, se levoit à Liège une ayde ou impost quasy sur toute sorte de denrées et marchandise qui se vendoit pour furnir aux fraix de la guerre, pour la solde des soldats et compagnies de messire Ghuy de Canne, capitaine des Allemans dans la Cité.

En sorte que dans Liège, àz ce temps, l'on y bastisoit plusieurs trahisons,

30 (1) Ces chiffres sont conformes à ceux des effractions des céréales pour cette année.

fraudes et déceptions tant d'un costé que d'autres, avec une grande punition de tout les groynats ⁽¹⁾, ainsi nommoit-on ceux que tenoient la partie de l'esleu Jean de Horne, ausquels on confisquoit leurs biens, et leurs femmes et enfans estoient expulsé et chasséz hors de la Cité. (*Manuscrit 57, pp. 586 et 587.*)

5

MÉLART, p. 286.

Ceste paix, aiant esté publiée au peron à Liège et à Huy et arrestée et traitée à Tongres, fut au grand interest du pays, tant d'un costé comme de l'autre, s'efforçant de se gratifier et récompenser au despens du pays et de la Cité. Ceux de Horne avoient leurs part, de mesme que ceux de la Marche, sans 10 que personne osast rien dire ny contredire, crainte d'estre mal traitéz. En sorte que mesme ledit de Horne obtint ses régales à Francfort en l'absence de l'Empereur par le moien de Jean de Plautea ⁽²⁾, escollastre et chanoine de Saint-Jean en Isle et d'Arnolt de Fléron ⁽²⁾, chanoine de Sainet-Materne, qui y avoit esté envoyéz, tellement que, comme dit est, le 7 de novembre 1484, il y fit son entrée 15 s'estant party de Tongres, où furent au devant de luy jusques au village de Liers les bourgmestres de la Cité : seigneur Jean le Pollain, seigneur de Waroux, et le seigneur Wathy de Coswaremme ⁽³⁾, puis retournèrent en la Cité et l'évesque print son chemin sur le village de Herstal, où là estant arrivé, sortirent de la Cité messire Guillaume de la Marche avec ceux de sa maison, comme 20 mambourg du pays, et messire Ghuis de Canne, lors grand mayeur, avec lesdits bourgmestres et les commissaires qui allèrent jusques au pont al Creyere près Sainete-Foy, où estant l'évesque de Horne fit le serment acoustuméz, de quoy les commissaires là présent en demandèrent act de notaire impérialle, illeceque aussy présent, puis l'évesque marcha entre messire Guillaume de la Marche et 25 messire Ghuis de Canne. puis suivoit le comte de Mours, ouele dudit évesque, et les deux bourgmestres, ayant grand suite, avec deux guidons armoyés de ses armes, ses trompettes et héraux d'armes triomphant, et fut receu dans la Cité

(1) Cf. tome I, page 576, ligne 5 de ces chroniques.

(2) Cf. tome I, page 554, note 4.

(3) Cf. tome I, page 550, notes 1 et 2.

avec joye et esbattement et magnifique festins, signament entre l'évesque et messire Guillaume qui dura longtemps, voire en sy grande amitié qu'ils dormirent souvent ensemble ⁽¹⁾.

Le 28^e dudit mois, fut tenue une journée des Estats du pays où l'évesque de Horne remonstra comme il avoit procuréz de laisser en son entière les droitures et juridictions de l'éveschéz, que le pape Pius avoit voulu séparer ⁽²⁾, ee qui lui avoit eousté bonne somme de deniers, à quoy ils les prioit d'avoir esgard, soy recommandant à l'université des 52 bons mestiers de la Cité, où lui fut accordé de lever sur la cité et le pays quarante mille florins, où la Cité payeroit, i comprint le banlieu, pour sa quoete huit mille florins susdit, comme faisant la einquiesme partie du pays. Puis fut ordonné, passé et accordéz que personne ne feroit aucune reproche pour le faiet des guerres passéz s'il ne vouloit estre réputé infracteur de la paix, donnant à chasque mestiers pour leurs récréations six florins.

15 L'an 1485, fut faiet un accord entre la Cité et ceux de Maestricht touchant les thornis du pont, que ceux de Liège ne payeroient rien en passant le pont à Maestricht avec leur marehandise et que ceux de Maestricht passeroient de mesme soubz eeluy de Liège en toute libertéz. (*Manuscrit 37, p. 388.*)

Le manuscrit 39, fol. 33 v^o à 40, donne un texte un peu abrégé du traité de 20 paix signé à Tongres le 22 mai 1484. Le chroniqueur suit non le texte publié par DE RAM, pp. 745 à 757, mais le texte du manuscrit Wachtendonek.

Au reste que le tout fut quelque temps pacifique et tranquille, l'évesque provoyant au restablisement de ee qu'estoyt desvoyé de son autorité par les confussions et guerres, il engaiga la ville et chasteaux de Huy pour une somme 25 de 12 mille florins brabant pour subvenir à les frayts et despenee tant une partie pour les debtes contractés por la payx susdite que pour son entrée dans la ville de Liège, à Maximilain, due de Brabant.

L'an 1485, lors que l'on croyoit que le tout fust ou commençoyt à se remettre et restablier, tant de la pollice que justice, dans la ville de Liège et que l'on

30 (1) Voir au tome I, p. 570, la relation détaillée de cette joyeuse entrée.

(2) Cf. tome I, page 545, note 3.

pensoyt vivre en repos, voyey un histoire tragique que vat commeneer et ralumer la guerre. Que fut que l'évesque Jean de Horne et Guillam d'Aremberg, avec plusieurs autres seigneurs, ausquels leur vint en fantaisie d'aller prendre l'air du champ et faire quelque promin, que fut vers la ville de Saint-Trond. D'où un jour, entre les autres, l'évesque et Guillam d'Aremberg, suivy 5 de fort peu de gens de leurs suite, allèrent au champs soub prétexte peut estre d'aller donner la visite à quelque seigneur du pays d'Aix environ ou par forme de chasser; quoy qu'il en fust, est hors doute que ceste entreprise ne fust pas advant prémédité et conelue entre l'évesque de Horne et ses gens. Car comme l'évesque et ledit d'Aremberg venoyent à passer par un petit boys au environ 10 de la ville de Saint-Trond, où Frédéric, seigneur de Montegnye et frère à évesque de Horne, s'estoyt apposté en embusquade avec quelque nombre de gens d'armes, lesquels tout d'abord se jettèrent sur Guillam d'Aremberg et le poussèrent enbas d'un petit bidet de cheval qu'il avoyt monté, lequel fut tout surpris, ne s'ayant donné du garde à tel embusquade luy dressé, croyant estre 15 entre ses amis. Mais l'évesque de Horne avec ses frères et gens avoyent autre dessin, car quoy que Guillam d'Arenberg demandoyt le sujet de ceste surprise de sa personne et Gishert, un de ses grand conseillers, mais il ne seut tirer aulqun responee d'eux, mais furent tous deux menné prisonnier dans la ville de Maestreck où l'évesque de Horne, sans beaucoup de formallité de justice ny 20 procédure, mais d'autorité et pour un tray de vengeance, fit décapiter ledit Guillam d'Aremberg par les mains du boureau sur un eschaut, le 19^e du moys de juing, ans susdit, bien que le seigneur Guillam d'Aremberg ne lessa à reprocher l'évesque de Horne de sa perfidie et cruauté, ne croyant que sa mort donneroyt du repos et assurance à l'évesque, mais que son fils, Jean d'Arem- 25 berg, chanoine de l'église de Saint-Lambert, avec Robert et Evrard de la Marehe, ses oneles, et autres amis ne lesseroyent à tirer vengeance d'une action si perfid et layche pour un évesque. Le corps dudit Aremberg fut ensevelly dans l'église des pères Dominicains.

Après quoy, Gishert, conseiller dudit Aremberg, fut par ordre de l'évesque 30 de Horne mis en quatre quartiers. Mais ees exécutions ne raportèrent rien de bon pour l'évesque ny ses frères, mesme au peuple de Liège. (*Manuscrit 59, fol. 40 v°-41.*)

MÉLART, p. 288.

5 Ceux de Liège remandent de Maestreck leur évesque Jean de Horne. Les bourguemaistres, juréz et conseil, avec les principal de la ville de Liège, considérant le mauvais trayctement et gouvernement, s'ayant deffayts de la tyrannie
10 de messire Ghuys de Canne et se voyant en liberté et maistres de la ville pour cause que Evrard et Robert de la Marche faisoient la guerre au pays d'Ardenne, et par crainte d'estre encore plus mal trayeté ou gouverné par leurs chefs et protecteur susdits, advenant leur retour dans la Cité de Liège, pour à quoy obvier et provoir, remandirent leurs évesque Jean de Horne, qui se tenoyt dans
15 la ville de Maestreck, lequel sans dilays se servit de l'occasion et offre mesme sans aulqun appréhension, retourna dans la ville de Liège, où il fut fort honnorablement receu par le elergé, magistrats et peuple de la ville, lequel assurèrent l'évesque de leur obéissance et fidelité, vivre et mourir pour la conservation de son autorité. (*Manuscrit 39, fol. 44.*)

15 L'an 1486, l'évesque de Horne célébra sa nouvelle messe, donnant à Sainet-Lambert des draps d'or et de soye pour la somme de 650 florins de Rhin.

Puis fut fait une ordonnance sur les vignobles, à cause de la stérilité de 2 à 5 ans de suite, tellement que l'on ne payroit que trois griffon pour chaque ayme de vin, à condition qu'il seroient obligé d'entretenir les vignobles en bonne
20 estat, et alors l'on payoit sur une charrée de fort vin de Rhin neuf florins du Rhin, sur la cervoise, le 8^e denier, sur la chair, cuirs, poissons et aultres marchandises et denrées, on payoit la gabelle et l'on ne pouvoit faire courir ehars ne charette par nuict ny de jour par la eité et les grains furent assis à un pris raisonnable, scavoir le muyd de spelt et orges à 21 aidans le stier; de wassen à 7 aidans et
25 le froment à 8 aidans et que tout bourgeois seroient frane du thornay des ponts.

L'an 1488, furent à Liège déposé 13 eschevins, ne demeura que messire Guillaume Proest et ce par une enqueste qui fut dressé contre leurs injustices et grandes exactions qu'ils faisoient sur le peuple, prenant argent des parties litigeantes, comme ils avoit encor esté déposé l'an 1389.

30 En ce temps, fut fondé à Paris un couvent de filles perdues qui vivoient en libertéz de toute lubricitéz, qu'estoient bien en nombre de 200, et furent appelées les Repenties. (*Manuscrit 37, pp. 392 et 393.*)

MÉLART, p. 290.

Robert de la Marche, ayant entendu les mennés de Jacque de Croyx pendant son absence de la ville de Liège, que rouloyt dans la Brabant, retourne vers la ville de Liège à effect de faire désister ledit de Croyx de ses entreprises, mais crainte de quelque autre coup de main ou traictement, il se retira de Liège à la sordine. (*Manuscrit 59, fol. 46.*)

MÉLART, p. 296.

Foullastre et pernissieuse entreprise.

L'an 1491, pendant que l'évesque Jean de Horne se tenoyt dans la ville de Mastreck et que nul moyen l'on ne le pouvoit attrapper, il y eut un homme qui 10
voulut faire le fin, donnant ses entreprise et dessin à cognoistre à Evrard et Robert de la Marche, lesquels y condescendirent. Ce pernissieux et fol apostat, assé téméraire dans ses entreprises et d'un cœur résollu, vat trouver l'évesque Jean de Horne dans la ville de Mastreck et comme il s'avoit présenté à luy, tesmoignant de luy estre fidel amis et que s'il le vouloyt croire qu'il luy livre- 15
royt la ville de Liège avec peu de gens, à la faveur de quelque parens et amis qu'il avoyt dans l'abbaye et monaster de Saint-Jacque, lequel luy donneroyt secrettement la nuit ouverture par quelque porte ou entré sur la rivière de Meuse, luy faysant à croyre que cantité des fidels bourgeois de la ville de Liège seroyent appresté pour le recevoir, comme estant las de vivre sous le gouver- 20
nement de ceux de la Marche, considérant le tort que l'on faysoyt à sa personne et autres choses semblables. A quoy l'évesque adjousta un peu légèrement foy, sans se donner du garde de la finesse de ce gaillard qui eroient engaiger par ces belles parolles la personne de l'évesque à la teste de ceste entreprise. Mais l'évesque, sans prendre conseil ou advis, donne un bonne troupe de ses gens 25
les plus affidés selon la vollonté et désir de ce Machavelle qui avoyt tout aultre dessin que de servier l'évesque, marche avec ses gens vers la ville de Liège et monastère de Saint-Jacque, par où il debvoit entrer et faire le coup un nuit dessinée. Et come ils furent arrivés au postis où ils debvoient entrer, il y avoyt un homme garde poste aux environ, selon l'assignation donnée, donnèrent 30

sur les gens de l'évesque que furent tous taillé en pièces sans mercy, croyant que l'évesque seroyt dans la meslée.

Ces nouvelles et massacre estant porté à l'évesque que pour ce ne perdit temps ny couraige, assemble des gens tant qu'il peut avec lesquels il allat
5 brusler les fauxbourg de Sainte-Margarite, ne pouvant mordre à la ville qui estoit troupe bien fortifiée et munye de bonnes gardes, si bien que l'évesque avec ses gens fut contraint à se retirer dans la ville de Mastreck, avec ses gens en bon ordre, et ces entreprises estant failly et sans succès, l'on travailla à une trêve et cession d'armes pour quelque temps, que fut accordé par les deux
10 parties guerroyantes avec libre commers et négoce des marchants.

Pendant ceste année de guerre, le septier de grain se vendoyt un ducat et les grains à l'advenant, ce que causa quelque famine entre le peuple.

Pendant le terme de ceste treusve, mess^{rs} du chapitre de l'église Saint-Lambert, considérant et voyant un ruine totale tant pour eux que pour tous
15 les bourgeois et surséans du pays et évesché de Liège, si l'on vint à poursuivre la guerre, sollicitèrent à un accomodement de payx. A quel effect ils supplièrent de leur entremise Maximilain, roy des Romains, et Louys 12^m, roy de France, avec plusieurs autres, quoy que tout ce fût contre la vollonté de Jacque de Croyx qui se tenoyt pendant les troubles et guerres dans la ville de Liège,
20 allié, comme dit est, avec ceux de la Marche et d'Aremberg, mais se voyant peu fort d'autorité et gens, considérant que ceste payx ne seroyt pas bonne pour luy, se retira en France. (*Manuscrit 59, fol. 48 v°, 49 v°.*)

Après la publication de ceste payx (10 avril 1490), Everard de la Marche le jeusne espousa la fille de Frédérick, comte de Horne, nièce à l'évesque de
25 Liège, le 10^e du mois de juing ans susdit.

Le 24^e du mois de juillet, veille de la saint Jacque, l'évesque Jean de Horne, accompagné de ceux de la Marche et d'Aremberg, entra dans la ville de Liège, suivy d'un éclatante noblesse, où ils furent par les bourgeois reecu en arme au grand contentement de tout le peuple, ayant posposé toutes les anciennes
50 querrelles.

L'an 1493, l'évesque Jean de Horne avec ceux de la Marche allèrent regaigner la ville de Siter, laquelle s'estoyt abstrayt de l'obéissance de l'évesque pendant les guerres et troubles.

L'an 1494, l'évesque Jean de Horne, ayant fayt amas d'un somme de deniers par les subsides et imposts mis dans les villes et pays, desgagea la ville et chasteau de Huy qu'il avoyt engaigé au due Maximilain de Brabant pour la somme de 12 mille florins brabant l'an 1484, ce que mit l'évesque tant plus dans la bienveillance du peuple. Ceste année fut tellement fertile que le septier 5 de grains ne se vendoyt que 4 patar et autre chose à l'advenant. (*Manuscrit 39, fol. 54.*)

MÉLART, p. 297.

Ceste année (1493), l'évesque collecta quelques sommes de deniers en la Cité et pays pour désengager la ville, chasteau et chastellenie de Huy qu'il avoit 10 engagéz à l'archidue Maximilian d'Autriche pour la somme de 8,000 florins d'or à la eroix de saint André ou de 12,000 florins brabant, dès l'an 1485, et ce environ la purification de Nostre Dame l'an 1494, dont l'on payoit sur le vin fort le 4^e denier, sur celui du pays le 8^e et sur la bière le 6^e denier.

L'an 1493, comme Louis Waldorea, général des gens de guerre, fust 15 esloigné de Tongres vers le pays d'amont, fort mal content et non payéz, il délibéra subtilement d'y retourner toute la nuit, tellement qu'il la surprint de quoy les Liégeois se mirent en armes pour la récupérer, où se firent plusieurs fait d'armes, où les 32 mestiers furnissoient gens et argent, dont en la fin elle se rendit par appointment. D'autre ont eserit qu'elle avoit esté surprinse par 20 le grand baillieu de Brabant et que l'évesque y alla avec les communes du pays et quelques troupes eslevées à la haste pour la reprendre. mais que, à raison d'autre affaire, il le quitta....

L'an 1494, aiant les bourgmestres et le conseil de la Cité accordé aux vieux Arbalestriers la porte située sur le milieu du pont des Arches, elle leur fut 25 ratifiée (?).

En ce temps (1496), furent exposé quelques sommes de deniers par la Cité pour ayder à rédifier le couvent des frères Chartreux près Liège, qui avoit esté

(1) Les effractions de cette année confirment cette baisse des céréales; le muid d'épeautre deseendit de 33 à 27 aidants et les autres grains dans la même proportion.

(2) Recès du Conseil de la Cité du 22 juillet 1494. Voir E. FAIRON, *Cartulaire de la Cité*.

gasté par les guerres. Le 26 de juillet l'an 1496, fut assise la première pierre de la maison des frères frères en Liège où à présent sont placés les pères Jésuites et y entrèrent l'an 1497, aiant auparavant tenus leurs écoles à Sainct-Paul. (*Manuscrit 57, p. 407.*)

5 L'an 1501, l'évesque fit décapiter sur le marché de Liège, devant Nouvis, le capitaine de Seraing et le baillieu de Haulpen pour avoir soulevé quelque émotion contre l'estat et repos du publicq. (*Manuscrit 59, fol. 56.*)

L'an 1502, fut entreprint une trahison contre la Cité par certains Piron Petitjean, Helkint et Surbise, mutins et séditieux, pour à quoy remédier il fut
10 deffendu de les sustenir dans la Cité et ailleurs, dont aucuns furent print et exécutéz. (*Manuscrit 57, p. 409.*)

Ceste année (1504), la rivière de Meuse se déborda tellement qu'elle renversa grande quantité de maysons tant dans Liège que au long du rivaige où elle print son cours. (*Manuscrit 59, fol. 56.*)

15

Règne d'Erard de la Marck.

MÉLART. p. 300.

Or ledit Erard de la Marche, avant son élection, estoit un pauvre chanoine n'ayant moien pour vivre que les revenus de sa prébende. parce qu'il estoit le cadet de sa maison. Pour ce s'estoit-il rendu commensal auprès du prieur del
20 Chainé, où estant esleu à l'éveschéz, il dist audit prieur : « Voicy que je suis esleu; qu'est-il de faire ? je n'ay pas d'argent. » Le prieur lui dist qu'il lui en conviendra bien (nonobstant ce qui est dit icy dessus du preste qu'il fit à son frère). Dont ledit prélat ou prieur invita au disné tous les prélats de l'éveschéz et diocèse de Liège, lesquels estant à table et bien festoyéz, ledit prieur leur
25 remonstrat comme Sa Grâce révérendissime avoit grandement affaire d'argent et quand à lui, comme un prieur, il avancheroit une telle somme, ce que entendant, les aultres grands prélats comme de Sainct-Hubert, de Sainct-Tron, de Sainct-Laurent, de Sainct-Jacque et d'ailleurs, ils commencèrent à dire qu'il en avanceroient 6 ou 7 fois plus que ledit prieur, comme ils firent et les aultres à
30 l'advenant, à condition que Sa Grâce leur donneroit un récipé de sa main de

leur rendre dans un an, ce qui fut ainsy faict et accordéz. Or l'an expiré, le mesme prieur les envoia de rechef tous prier au disné. Or comme lesdits prélatz y vindrent tous avec leurs recipé pour ravoir leur argent qu'ils avoient prestéz, estants encor à table auprès du révérendissime évesque, bien festoyéz, le maistre prieur commença de dire : « Voicy l'an révolus que nostre Evesque 5 Sérénissime nous at empruntéz cest argent. Quant à moy, je lui donne ma part de bon cœur. » En monstrant sa cédule, le bonta dans le feu, ce qui voiant, les aultres grands prélatz firent de mesme, au moyen de quoy Sa Grâce devint un riche prince, dont du depuis il a tousjour eut en grâce les prieurs pour respect de cestuy là et les avoit journellement à sa table. (*Manuscrits 57, p. 413 et 10 45, fol. 261.*)

MÉLART, p. 302.

Pallais de Liège commencé à bastier.

L'an 1508, l'évesque Marcka, après avoir réglé et pollicé les États, consut dans son esprit à faire bastir quelque beaux pallays pour servir du demeure aux 15 évesque, à quel effect il manda quantité de maistres ouverires et autres, après avoir tiré un projet de la grandeur et structure pour le dit pallays. Les fondements de laquelle place fut d'un largeur admirable et pour la rendre plus solide et préservé de l'humidité qui consomment quelque foys des bastiments par la pouriture des matériaux. parmy lesquels il fit mellainger de la cêruse, de 20 la pouldre de charbons avec de la laine pour ce rendre ferme tout ensemble. Il y avoyt un grande cantités d'hommes et femmes qui travailloyent continuellement à l'achèvement dudit bastiment sans que pour ce la ville ou pays en fust intéressé ny enchargé. (*Manuscrit 59, fol. 62.*)

MÉLART, p. 308.

23

Comment l'évesque fit faire un puits dans le chasteaux de Huy.

.... Et comme ceste place se trouve sans eaux que celle que provenoyt des toyx, ce que ne pouvoyt servir à toute chose, sur quoy cest évesque juga à propos d'y faire un puys, si faire le pouvoit, pour la commodité de la place. A quel effect, il manda des maystres ouverires capable aux jugement et fabric- 30

kement de ceste ouvraige, de quoy quelques uns entre les autres juga pour le mieux que cest ouvraige ne se pouvoyt bonnement ou solidement faire que dans la roche sur laquelle ce chasteaux est basty. Ce qu'estant, après divers advis jugé propre tant des ouverirs que de l'évesque, fit au mesime temps venir des
 5 ouverirs en grand nombre pour commencer eest ouvraige et l'achever au plus vite à quel paine ou pris que ce fust....

Après quoy, cest ouvraige et puys fut à force d'ouverirs achevé, qui est d'un admirable hauteur que lorsqu'il désirent d'avoir de l'eaux, il se tire par des hommes qui marchent dans quelque tambour jusqu'à ce que l'eaux soyt en
 10 haut avec quelque grand vase ou tonneaux qui peut servir pour quelque jours. (*Manuscrit 59, fol. 67 v°.*)

MÉLART, p. 312.

Comment l'évesque quitta la partie du Roy de France.

Premier, cest empereur luy ratiffia et confirma toute les prévilèges que ses
 15 prédécesseurs évesques avoient cy-devant obtenu des empereurs tant pour les ecclésiastiques que séculliers.

Seconde, que l'on ne poudroyt appeller des sentences prononcé par les juges de la juridiction de l'évesque à la chambre impérial à Spir.

Troisième, que doresnavant l'on debveroit implorer des sentences des eschevins de Liège, mandements d'appel pardevant un Conseil ordinaire comme
 20 refformateurs desditz eschevins que s'institueroyt en brief temps avec les ordres et règles convenables.

Quatrième, qu'il ne seroyt permis à auleun estrangier ou afforain de tirror en cause ou procédure un Liégeoys hors de son pays ou districq, l'arrester, user de
 25 représaille ny la contraindre en quel façon que ce soyt contre sa vollonté, ne fust qu'il y consentast, ce que fut un bulle d'or pour les Liégeoys.

Après tout quoy, l'empereur Maximilain, pour tesmoigner l'extime qu'il faysoit de la personne de l'évesque Erard, le douta et bénéficia de l'archeveschié de Vallence en Espagne, quoy que elle ne luy fust de grande conséquence ny
 30 de valler.

L'institution du Conseil ordinaire par l'évesque Erard de Marcka (1).

L'évesque, pour pollicier ou refformer la juridiction des eschevins de la ville de Liège des abus et injustices qui se glissoyt et doresnavant voir droyt glisser, establit 9 réviseurs et refformateurs des sentences prononcé par les eschevins si en cas de mal ou forjugement les refformer et redresser sur leurs droyt les 5 parties migres, estant lesdits réviseurs composé de 3 personnes ecclésiastiques à dénomer par l'évesque; item de la part de mess^{rs} du chapitre de la cathédrale, deux; de la part de la noblesse, deux; de la part de la cité de Liège, un et part toute les bonnes villes dudit pays, une. Et tous personnes bien quallifiée, lesquels estant assemblé dans un siège ordonné font une juridiction appelé 10 Conseil ordinaire de Son Altesse, lesquels ont droyt de prononcer des sentences, comme dit est. (*Manuscrit 59, fol. 69.*)

MÉLART, p. 332.

Première journée d'Estat tenu dans le pallays du Cardinal.

Le cardinal se trouvant peu satisfayt des magistrats et conseil de la Cité 15 touchant les édits et points susdits, et croyant d'avoir milleur recours à d'autre, fit convocquer les Estats du pays de Liège, pensant entre autre points qu'il avoyt à proposer y envelopper les susdits; mais les Estats, estans assemblés pour la première foys dans le pallays que le cardinal avoyt entrepris à faire faire, ne veullèrent entendre à ce point d'inquisition. ce que voyant, le 20 cardinal et évesque la tint soub silence jusques à une autre occasion, ne lessant pour ce à proposer les autres points et prétention que fut à trouver le moyen propre pour le remboursement des deniers exposé par sa personne à la requeste et agréation des Estat du pays pour les levées des soldats dernier et envoyé vers l'Empereur pour s'en servir contre les Tureqz. (*Manuscrit 59, fol. 85 v.*) 25

(1) E. PONCELET, *Le Conseil ordinaire, tribunal d'appel de la principauté de Liège*, dans BULL. DE LA COMMISSION ROYALE DES ANCIENNES LOIS ET ORDONNANCES DE BELGIQUE, t. XIII, pp. 153-257.

MÉLART, p. 337.

L'an 1556, le cardinal fit assembler les Estats du pays, ausquels il proposa la venue de quelque troupes des soldats impériallist au pays pour estre payé de leur gaiges et soldes et crainte de quelque cours et ravaige sur le pays de
 5 Liège, qu'il seroyt bon de munir les villes frontires du pays de quelque soldats et munitions pour le deffendre en cas d'atacq et conservation du pays, demandant ausdits messieurs des Estats la levée de tous les impost et gabeles du pays pour le terme de quatre ans pour l'entretint des soldats et payement des munitions, vivres et autre chose nécessaire.

10 Ce que luy fut par les Estats très voulontier accordé, mais come quelque temps après, l'occasion se présenta que l'on n'avoit plus affaire de ces soldats et entretint d'iceux, par le retrayt desdits troupes, le cardinal descharga la Cité de ses debtes et obligations avec les revenue des susdits impost, estant ladic Cité arrière de quelque deux cent et cincquante mille florins brabant, et un aultre
 15 partie fut aplicqué au bastiment du pallays. (*Manuscrit 59, fol. 85.*)

MÉLART, p. 339.

Or aux exèques et funérailles dudit cardinal, de trente abbés qui lui estoient sujets, il n'y en avoit que dix sept qui y assistèrent et voicy le nom desdits abbés :

20	Pabbé de Saint-Laurent,	Pabbé de Jardinnet.
	Pabbé de Saint-Jacque,	Pabbé d'Euverbure,
	Pabbé de Saint-Tron.	Pabbé d'Hellechen,
	Pabbé de Staveloz,	Pabbé de Brongne,
	Pabbé de Lobbes,	Pabbé de Wasour,
25	Pabbé de Saint-Hubert,	Pabbé del Vaux-Saint-Lambert,
	Pabbé d'Asne,	Pabbé de Flone,
	Pabbé de Florinne,	Pabbé de Nocufmoustier,
	Pabbé de Saint-Remy,	Pabbé del Vaux-Dieu,
	Pabbé de Floreffe,	Pabbé de Beaurepaire,
30	Pabbé de Gemblou,	Pabbé de Saint-Gielle,

l'abbé d'Overbeeck,
l'abbé de Villers,
l'abbé du Pareque,
l'abbé de Hastier,

l'abbé des Isles,
l'abbé de Saint-Ambrion,
l'abbé de Malonne,
l'abbé de Grand Préz.

Au dessus des 17 abbés qui assistoient aux exèques, y estoient eneor les 3 évêques d'Utrecht et d'Arras avec le comte de Horne et aultres seigneurs.

Épitaphe d'Erard de la Marche.

Quant à son anniversaire qu'il a fondé et renté avant sa mort, elle est de six cent florins brabant à divider comme il at esté ordonné par son testament; les vigilles se font après midy le premier jour après la feste des Innocent, 10 le lendemain des festes de Noël, et la messe le 30^e du mois de décembre. (*Manuscrits 57, pp. 453 et 454, et 45, fol. 286 v^o.*)

Règne de Corneille de Berg.

MÉLART, p. 342.

Édits contre les vagabonds.

15

Et à ceste fin que personne ne print cas d'ingnorance, l'évesque ordonna de sonner un cloche vers les 9 heures du soir que fut du depuis appelée Coup oraille. (*Manuscrit 59, fol. 94 v^o.*)

MÉLART, p. 343.

En quel voyage (vers Gand), il (Ferdinand, roy des Romains) fut accom- 20 paigné par nostre évêque de Liège et plusieurs seigneurs du pays. Lequel empereur s'estoyt là transporté pour un rébellion conspiré contre luy pendant son absence du pays pour la guerre qu'il mennoyt en mer. De quel rébellion il les ordonna pour chastoye et perpétuelle mémoire que les magistrats et principaux officiers de ladit ville porteroyent, le terme de 101 ans, un corde au col, 25 mesme allant en séance en justice. (*Manuscrit 59, fol. 95.*)

MÉLART, pp. 349 et 352.

Françoys, roy de France, ayant ainsy disposé de ces armées presque indomptable et n'ayant auseun sujet légitime pour ee ruer sur le pays de Liège pour les embroiller dans ces guerre, ne trouva aultre moyens ny prétexte que
 5 d'envoier nn héraults d'armes vers l'évesque et les Estats du pays de Liège leurs mandant qu'il désiroyt d'avoir satisfaction et justice de la mort du seigneur Guillam, comte d'Aremberg, décapité traitement et sans cause légitime dans la ville de Mastreek par l'évesque Jean de Horne et qu'il n'estoyt que très raysonnable que ceux de la mayson de Horne fussent extirpé de leur apuy ⁽¹⁾. Sur
 10 quelle cause et prétexte, l'évesque et les Estats de Liège firent une responce toute enmaillée au roy françoys, seavoir qu'il avoyent besoing d'un bon conseil dans ce eas et demande de Sa Majeste royalle, la priant de son milleur advis et conseil dans ce point, veu que modération et accord at esté fayt entre le prinnee et seigneurs de la mayson de Horne et celluy d'Aremberg, et le tout pour un
 15 milleur fin. Ce pourquoy les Estats du pays de Liège ny la personne de l'évesque ne trouvarent cause pour les inquietter, ce que Sa Majesté Royale ne prendra en augure ny de mauvays part. la souhaytant toute prospérité par les armes et entreprises, etc. (*Manuscrit 59, fol. 100.*)

MÉLART, pp. 352 et 354.

20 Après tout quoy, elle (Marie d'Autriche) fit demande à l'évesque et ses Estats pour le maintint de la confédération et alliance fayt entre eux et l'empereur Maximilain, de haulte mémoire, l'an 1518 et qu'il ne permissent libre passage sur le pays de Liège aux Françoys ou leurs alliez et si en cas de foree ou viollence, elle promettoynt tout ayde et secours selon les puissances et pouvoir.
 25 Sur ceste advis et proposition, l'évesque fayt convocquer et assembler les Estats, lesquels ayant veu l'advertance de Madame la gouvernant et après plusieurs conférence, donnèrent responce de leur délibération, estant tel qu'ils désiroyent à mentenir l'alliance ey-devant fayt, sans en ce préjudicier à leur neutrallité, et ne désirant à ce fourer dans ceste guerre, et comme estant

30 (1) Lettre de François 1^{er} au chapitre de Saint-Lambert du 1^{er} novembre 1544, dans DE MARNEFFE, *op. cit.*, t. II, p. 144, et Conseil privé, *Dépêches*, reg. I, fol. 129 v^o.

un pays neutre, il ne pouvoient reffuser passaige sur leur pays à personne de qui ils en seroyent requis pour leurs argent, voire sans hostilité.

Pendant tout quoy, l'évesque, pour appaiser l'ire de Dieu et destourner ceste guerre de son pays, ordonna à faire des prières publiques dans toutes les églises de son pays et diocèse. (*Manuscrit 59, fol. 101.*) 5

MÉLART, p. 355.

Sur quoy fut respondu que la présente conjutur du temps et guerre si voisine du pays permettoyt à retenir les gens, armes et argent pour la conservation de leur pays propre, ce que Madame la gouvernante ne prendra pas de mauwayse part, luy offrant tout service sans interrest ny préjudieier à la nuyterallité et prévilèges du pays. (*Manuscrit 59, fol. 104.*)

Règne de Georges d'Autriche.

MÉLART, p. 357.

L'an 1544, après le trépas de l'évesque Cornelis de Berghe dans le chasteau de Huy, et comme le pays de Liège estoit pour lors fort entouré de guerre et 15 mesme vexées des soldats, tant de l'empereur que ceux du roy François de France, Goirge d'Autriche, fils de l'empereur Maximilain, lequel deux ans auparavant avoyt esté créé coadjuteur de l'évesché de Liège, fut pour lors du tout admis et receu pour évesque par messirs du chapitre, lequel nonobstant les confusions des guerres, mais plustost pour cest cause, ne fit pas long dilays 20 sans faire son entrée selon les coustumes et prendre la posseeion de son évesché, ce qu'il fit pour un jour de dimanche après la faiste de l'Assomption Nostre Dame que se célèbre le 15^e du mois d'aoust, laquelle fut assé splendit et magnifique et très agréable au peuple.

Il fut receu à la porte de la ville par les bourgmestres lors en estat Guillam 25 le Champion et Jean Michil qui le conduirent jusques à l'église de Saint-Lambert, où il fut receu du chapitre, et après avoir fait les sérémonie accoustumées, il fut conduit dans le pallays épiscopalle avec grande joye et triomphe, où il y avoyt un magnifique bancqué apresté pour tous ceux qui y voulloyent demeurer, seavoir les gens d'Estats. (*Manuscrit 59, fol. 105.*) 30

MÉLART, p. 359.

L'an 1543, les bourgmestres, voyant la Cité en payx et repos, asse las et fatiguées des gayts et garde, printèrent résolution à faire parfaire et achever les ouvraige commeneé allentour de la ville et délessés pour les guerres susdits ;
 5 à quel effect et par advis de l'évesque, trouvèrent expédient et à propos de mettre en euvre et besoing les soldats au fin de les faire gagner leur vies à travailler, au lieux de porter les armes et ne les lesser sortir de pays, crainte de quelque murmure ou révolte, tellement que l'on mit la main à l'œuvre à parfaire la porte et balloir de Saint-Léonard (1), avec les rampart jusques à la rivire
 10 de Meuse, puis faire un batte de pierre depuis ladicte porte jusques au pont des arche, fort commode pour les battelliers et marchants à quoy l'on mussa beaucoup d'hommes qui eussent peut estre causé quelque autre désordre s'il n'eussent eu rien à gagner (*Manuscrit 39, fol. 107.*)

MÉLART, p. 360.

15 Après quoy, l'évesque pour marque de son couste à rendre du service à l'État et République, ratiffia tous les privilèges ey devant considé z aux Estats et pays de Liège, désirant en outre refformer les abus, extravagances et excès que se passoyt dans des tribunaux et judicature tant de la cour de l'offi-
 cial que d'autres, et particulièrement au siège ou tribunal des 22, ens quoy
 20 il voullut provoir, à quel effect il ordonna le règlement que s'ensuite :

*Confirmation, ratification et refformation des 22
 par l'évesque Goirge d'Autricge, avec quelque addition.*

1º Observeront les seigneurs 22 esleu leur serment au jour de leurs institution que, pour avoir la dite office, ils n'ont donné ny fayt donner ou promeis
 25 auleuns deniers ou argent, et que bien et léanllement il useront de leurs charges et office sans porter fauveur ny dissimulation auleune suivant la payx en fayt.

(1) GOBELT, *Liège à travers les âges*, t. III, p. 173.

Item que l'on debyerat constituer et choisir à ceste office des hommes bien lettrés et expert ens droys et loyx pour, en l'absence des susdits 22, tenir leurs place et estre présent à voire les procés et iceux débattre, démeller, décider, vuidier et rendre sentences.

Item ne permetteront lesdit 22 et empescheront à donner ou relaxer aucuns 5 mandemens que premier ne soyt advisé par trois membres de leur consistoire, scavoir de chasque Estat un, pour iceully mandement admettre ou rejeter selon que le cas appartindera, et pour assurance de ce, le petit seel avec lequel lesdit mandemens seront seelléz serat doresnavant retenu entre les seigneurs du siège des 22, lesquels, à chasque ans, feront élection d'un personne de leur nombre, 10 résident dans la Cité, qui en aurat la charge et garde pour sceller les mandemens ainsi passés et en receverat les droys, desquels il en debyerat rendre bon compte à ses confreres.

Item que en diversité d'opinion, les seigneurs 22 poudront assumer quelques personnes entendus aux droys pour en tirer conseil et advis, aulin 15 que tort ne soyt fayt aux parties playdoyants.

Item que chasque procés devant d'estre horsporté, serat mis ens mains d'un des seigneurs 22 ou plusieurs, si la matiere la requirre, pour estre visité et prendre ensemble résolution. voire que chasque debyerat donner son sentiment et opinion, ou sinon ne serat recevable pour faire sulte avec les autres. 20

Item que tous tesmoins soyent examiné devant le siège au lieux accoustumées ou pour le moins devant deux desdits seigneurs du siège, ce que se debyerat faire devant disner. ne fust que le siège en enst ordonné de les ouyr après mydy pour cause et respect.

Item que les elereqs desdits seigneurs 22 ne poudront ny ne debyeront 25 délivrer aux parties nul décrets, sentences interlocutoire ou deffinitive devant qu'il n'ayt esté communiqué ausdits seigneurs ou pour le moins à deux d'iceux, ayant esté présent à icelle passer et sentencier.

Item et quand aux frayts et superfluitéz à faire des visitations ou examens des tesmoins sur lieux litigeux, les seigneurs ordonneront un de leur consistoire, 30 à leur conscience et discrétion, qui en aurat son tour. lequel pour l'examen de chasque tesmoins, ne poudrat avoir ny prétendre davantaige que un bras-penniek brabant, ce que porteroyt au présent siècle où nous somme, en

mannoye de Liège, deux patar, sans que en ce leur journées soyent compris.

Item se contenteront pour les visitation de quelque lieux, seavoir un homme d'église ou un gentilhomme d'avoir 3 chevaux pour chasque, pour chasque desquels serat taxé 20 patars brabant, et pour les hommes...

5 Item pour seeler mandements, un patar et six souls, et pour horsmettre, 18 souls pour les seigneurs.

Item pour le jets et confexion des mandements, le greffier ne poudrat demander ny prétendre davantage que la taxee ordinaire, si done la matière ne fust plus difficile ou qu'il y requist plus de labour que la forme accoustumée,
10 ce que se réserverat à la discrétion des seigneurs du siège.

Item pour l'expédition de toute actes judiciaels, l'on payerat au siège 2 aydans liegeois et autant pour le clereq.

Item pour la coppie d'un acte ou escripts furny en cours, celle partie qui en voudront avoir une coppie payeront, pour chasque feulletts complètement
15 remplis. 2 aydans.

Item pour seeller une sentence definitive, l'on payerat...

Item pour avoir le double des sentences ou décrets, la partie la resquérant, le clereqs ne demanderont rien que ne soyt taxé par les seigneurs du siège.

Item pour erier ou publier un personne banny, les seigneurs y estant présents
20 se debveront contenter, le tout y compris, de 28 patar.

Et pour en avoir coppie ou le double, 10 patar et s'il la faut seeler, ils payeront le seel, etc. (*Manuscrit 59, fol. 108 à 110.*)

MÉLART, p. 361.

Nonobstant les mandement et édits cy-devant publiée touchant les grains qui
25 s'enlevoyent et se transportoyent hors le pays, il y eut nyaumoins un grande cherté et disette entre le commun peuple. lequel par néssessité, que souvent n'at pas de loyx, menassèrent de forcer les maysons des riches et opulence ens dits grains, mesme les grenniers des marchants, usiniers et recoupeurs qui les tenoyent le pied dans le ventre et le couteaux sur la goirge.

5 L'évesque, considérant que d'un mal il en poudroyt venir un aultre et que ce n'estoyt pas assé de la cognoistre mais qu'il y falloyt remédier au temps oppor-

tuns, sans lesser allumer le feux pendant que le vent souffloyt, et pour à quoy obvier, il ordonna et commanda aux riches et opulents ensdits grains de les exposer en vente au pris de 4 florins liégeois le stier de wassent et 5 aydans le froment et autres espèces à l'advenant, le muyd d'espeault à 15 florins liégeois. (*Manuscrit 59, fol. 411.*) 5

MÉLART, fin de la page 364.

L'an 1549, at esté commencé à bastier la porte d'Avroye avec la muraille jusques à Rollantgoffe derier l'église de Saint Jean Évangélist, ladit porte fut fayt avec un pont levis au millieux du pont passant la Meuse (1).

Guerre entre Henri 2^{me}, roy de France et Charles 5^{me}, empereur. 10

Sur la fin de l'an 1551, Henry 2^{me}, nouvellement couronné roy de France, enlevat une guerre contre l'empereur Charles 5^{me}, soub prétext de restablir les princes d'Allemaigne exilés de l'empereur à cause de leurs religion lutérine, bien que ce roy fut très christien, par quelle guerre le pays de Liège entra de nouveaux en trouble et confusion. 15

1552. Comme le chasteaux de Bouillon fut livré aux François (2).

L'an 1552, le 4^e du mois de juillet, Guillaume de Horion, bastard, qui avoyt gouverné le chesteau de Bouillon l'espace de 21 ans, et ne seçayt-on par quel capris, mit le chasteaux susdit avec toute l'amonition tant de guerre que de bouche, entre les mains et puissance du seigneur Robert de la Marche, 20 seigneur de Hesdin ou Sedan, lequel estoyt pour lors un des marischal de France, et tenoyt ladit place et forteresse pour le roy son maistre qui la munit davantaige de toute choses nécessaire et soldats, ce que donna de quoy à penser aux Liégeois. *Suit le jugement et exécution de Guill. de Horion, comme dans la version ordinaire.* (*Manuscrit 59, fol. 415.*) 25

L'an 1554, l'évesque Goirge d'Austrige, voyant les fumées de guerre allentour de son pays de Liège, fit assembler les États du pays, le 17^e du mois

(1) Cf. plus haut, p. 422.

(2) Cf. plus haut, p. 426.

d'avril, pour aviser aux moyens de la conservation du pays (1). Et fut résoud à cest assemblée de faire un levée de six compaignies de soldats d'infanterie pour mettre les places frontiers du pays et chasteaux et le defendre en eas de molestation ... *Suit un résumé des campagnes du roi de France contre*
 5 *Mariembourg, Bouvignes, Dinant, Fosses, Thuin et en Hainaut, d'après la version ordinaire.*

Pendant quel temps, le pays de Liège avoyt encore fort à souffrir et fut encore en grand dissete et cherté des vivre à cause des soldats que s'abordoient allentour envoyés d'Allemaigne par l'empereur, lequel dessendit luy-mesme pour
 10 s'opposer au roy de France. faysant le rendévous de ses gens d'armes allentour de Namur.

Pendant toute ces broilles et guerre, l'empereur Charle 5^{me} ne lessa d'avancer le mariaige de son fils Philippe avec Marie, fille du roy d'Engleterre, duquel les noces furent eélébré dans la ville de Londre le 25^{me} du moys de
 15 juillette, en toute magnificence, selon qu'il en est raporté par l'histoire plus amplement déduit.

L'empereur Charle cependant ne lessa d'avoir soing de ses pays et d'avoir l'oyeille à ce qui estoyt nécessaire pour le mentient et conservation d'icelluy, à quel effect il obtient de l'évesque de Liège et de ses Estats, soubs promesse de
 20 quelque place en compensation ou change, la permission de bastier quelque forteresse sur le territoire du pays de Liège, située sur la rivire de Meuse, laquelle place fut appelé, après son nom, Charlemont, parce qu'il estoyt sur un éminen. au pied de laquelle couloyt la Meuse. Ceste place debvoyt servir pour tenir en bride les François et empescher leurs eours tant au pays de Liège
 25 que d'autre.

L'an 1555, le 14^{me} du moys de mars, fut fayt et publié un tresve tant au pays de Liège qu'en Brabant entre l'empereur Charle avec son fils Philippe et du roy Henry de France pour durer le terme de 5 ans. De quoy le peuple, de part et
 30 d'autre, en fut fort joyeux, espérant de vivre en repos et que cependant l'on poudroyt travailler à un entier assoppissement de guerre, qui estoyt pour lors un fléaux pour le peuple.

(1) Cf. plus haut, p. 445.

Pendant ceste année et suspension d'armes entre les prince susdit, mess^{rs} du vénérable chapitre de Saint-Lambert choisirent pour coadjuteur de l'évesché de Liège Robert de Berghe, lequel, par la résignation de son frère Adolphe, fut au mesme temps créé et reeen pour grand prévost dudit chapitre de Saint-Lambert, comme estant l'estat du plus haut relifs ens dit chapitre (1). 5
(Manuscrit 59, fol. 115-115.)

MÉLART, p. 366.

Pendant toute ces disposition, l'évesque Goirge d'Autrige et les États furent adverty de la rupture de la tresve. qui debvoit durer le terme de 5 ans, entre l'empereur Charle, le roy Philippe son fils et Henry, roy de France, n'ayant 10 seulement duré que environ deux ans La cause de ceste rupture fut que quelque différent estant survenu entre le roy Philippe d'Espagne et le pape Paul, 4^{me} du nom, auquel Henry, roy de France s'allia et envoya secours de gens d'armes pour nuire au roy d'Espagne. Ces nouvelles guerres oblige 15 l'évesque de Liège et les États à retenir encore les soldats; outre ce, l'évesque et les États ordonnèrent par mandemens et édiets publique que personne n'eust à servir en guerre ny milliter aux armes pour autre que pour luy.

MÉLART, p. 367.

Après le réeit de la mort de Georges d'Autriche, le manuscrit ajoute :
Cest évesque at tout son temps résidé dans la ville de Liège. (Manuscrit 59, 20 fol. 117.)

Règne de Robert de Berghe.

MÉLART, p. 368.

L'an 1558, le 24^{me} du moys de janvier, l'empereur Charle 5^{me}, après avoir gouverné l'estat de l'Empire l'espace de 28 ans, lequel suplia par ses ambassa- 25 deurs mess^{rs} les Electeurs du Saint Empire à s'assembler dans la ville de Francfort, à laquelle assemblée il suplia d'avoir pour agréable son frère Ferdinand pour la dignité impérialle, lequel il remit à cest effect dans leur puissance. Mess^{rs} les Electeurs, ne voulant différer la suplication de l'Empereur, mais

(1) Cf. plus haut, p. 445.

tous unanimement octroyèrent et agréèrent l'estat impérialle à Ferdinand, le 15^{me} du moys de mars, ce que ne fut encore pas mauvais pour le pays de Liège. (*Manuscrit 59, fol. 120.*)

Règne de Gérard de Groesbeeck.

5 MÉLART, p. 385.

Comme jusques icy les évesques de Liège avoyent tousjour esté en dispute et contravers avec mess^{rs} du clergé secondaire touchant les contributions impérial et autres subsides, à quoy il ne vouloyent estre touché ny obligé et s'en ayant tousjour exempté à la charge des autres États, il leur fut dit et ordonné, 10 sans préjudicier à leur immunités, ils eussent pour le future à payer tailles et imposts comme les autres États égalle à la leur, et tenir de nul valloir les mandemens qu'ils avoyent impétrés et obtenu tant de l'Empire que du Saint-Siège de Rome, en outre qu'ils eussent à rendre le delvoir comme les autres sans supériorité. Ce fut alors qu'ils se submirent, ne faysant plus du difficile et 15 rétifs comme du passé.

Au moys de juillete, le jour de la saint Jacques, mourut l'empereur Ferdinand, ce que apporta encore quelque altération au pays de Liège, à cause du changement de l'empire. (*Manuscrit 59, fol. 129*)

MÉLART, p. 395.

20 *Débats pour les clefs de la ville entre l'évesque et les bourgmestres de Liège.*

... Ceste réplique ne fut pas au goust de l'évesque. bien qu'il la passa en dissimulation, mais il ne lessa pour ce d'adresser ses plaintes à l'empereur Maximilain. tasitement et sans bruit, comme s'ensuit :

25 1^o Que les bourgmestres de la ville de Liège s'attribueroient les clefs des portes de la ville en leur pouvoir et puissance, à l'exclusion de son autorité épiscopal. lesquels ils avoyt demandé ausdits bourguemestres qui en ont fayt un reffu. ce que luy estoit sensible.

30 2^o Que. contre toute usanee, ils assembloyent un conseil entre eux pour trayter et négocier des affaires d'un respublique sans l'autorité de leurs évesque et seigneurs, à qui appartient seul tel autorité et semonce d'assemblément.

3° Qu'ils avoyent érigée et institué un siège, tribunaux et judicature où se traytoyt de toute sorte de procédure, liquid et inliquid, à l'exclusion des autres tribunaux et judicature, ce qui est une autorité usurpée et retardement de justice.

4° Qu'ils disputoyent et traversoyent la juridiction des Eschevins, souverains juges de la Cité et pays pour les crimes, ne voullant permettre que iceux prissent cognaissance des crimes et forfayts de leurs bourgeois, deffendant aux ecclésiastiques de se meller ny mettre le nez dans leurs affaires.

5° Qu'ils ne veullent permettre que auleun bourgeois convenu de erime fust sayssi dans sa mayson sans les clefs magistral qui dépend de leurs autorité et ce presque à deux lieux de la ville.

6° Qu'ils s'attribuent un jurisdiction sur toutes personnes pour debtes siville et réelles obligations et toute autre eas, en donnant jugements et sentence comme juges approuvé et autorisé, usurpant les droys des juges instablis de l'autorité des évesques.

15

7° Qu'ils ne veullent permettre que auleun bourgeois prisonnier soyt menné dans la prison du mayeur ou official, mais dans la mayson de ville qui est en leur puissance.

8° Qu'ils ne veullent admettre ny eschevin ny mayeur dans leur conseil, ains seulement les jurés et gouverneurs des mestiers, quatre conselliers et capitains de dix hommes, faysant un nombre de 150 personnes, ce que n'apporte que confusion et désordre parmi les diversités des oppinions.

9° Qu'ils violloyent les immunitéz des églises.

Quels articles et forme de plainte il envoya à Sa Majesté Impériale Maximilain, la suppliant très instament, par son autorité, provoier à tels usurpation des droyt et autorité appartenant sinon que aux évesques (1).

25

Pendant cest année, l'évesque Groisbek manda et fit venir dans Liège quelques pères Jésuites, lesquels il tient quelque temps dans sa court ou pallays, en attendant quelque occasion et lieux propre à leur donner. (*Manuscrit 39, fol. 155.*)

50

(1) Cf. Mandement pénal de l'empereur Maximilien II du 16 octobre 1571, obtenu par Gérard de Groesbeek contre le magistrat de la Cité dans dossier 1554, pièce 5, de la Chambre Impériale et dans Pavecillar 24, fol. 201 v°.

MÉLART, p. 337.

Comme la ville de Hasque fut assiéé et réduit par l'évesque.

L'évesque, voyant la résolution et oppiniastreté de ceux de Hasque et la
 deffence contre ses gens. requit à la noblesse du pays de Liège à s'armer avec
 5 quelque de leurs sujet les plus huppéz pour se mettre à cheval seulement pour
 réduire les rebels de Hasque à leur debvoir et obéissance. A quoy la noblesse
 ne luy vouloit estre réfractaire. mais s'armirent en bon nombre, tous à cheval.
 (*Manuscrit 59, fol. 135 r.*)

MÉLART, p. 403.

10 *L'évesque fait fortifier la Cité de Liège.*

... l'évesque de Liège, mess^s du chapitre, bourgmestres et conseil résoudèrent
 à fortifier la cité de Liège, crainte qu'il ne fassent attaqué par quelques uns
 des guerroyants. Ce pourquoy, ils firent traverser la Meuse d'une grosse chaine
 de fayr depuis les frères Croisiers, où l'on la tiroit si haut et si basse que l'on
 15 vouloyt, en proportion et hauteur de l'adit rivier, estant l'adit chaine attachée de
 l'autre cousté de la Meuse au tour è Bèche.

Puis fut mis un autre à Roullan Goffe, traversant aussi la Meuse depuis les
 Bega jusque à Saint Jean en Isle ⁽¹⁾. (*Manuscrit 59, fol. 140.*)

MÉLART, p. 420.

20 *L'évesque deffend d'élire un échevin à bourgmestre (2).*

Comme les bourgmestre, conseil et trente deux mestiers avoient ey devant
 conelu et publié que dorésnavant nul eschevin ne seroit plus admis à l'estat de
 bourgmestre de la Cité pour plusieurs raysons, entre autres pour ne pouvoir
 estre juge dans deux judicature pour un mesme cause, comme par exemple un
 25 procès estant intenté pardevant les bourgmestres et Conseil, fust pour crime,
 actions réels ou civile, et que la cause ou matière fust trop debieuse pour

(1) Sur le rôle défensif de ces chaînes, voir GOBERT, *Liège à travers les âges*, t. II, p. 505.

(2) Voir Conseil privé, *Dépêches*, reg. VII, fol. 100, lettre de Gérard de Groesbeeck du 20 juin 1572
 acceptant que pendant le procès engagé à Spire entre lui et la Cité de Liège, aucun échevin ne pourra
 50 être nommé bourgmestre.

ceste jurisdiction comme n'estant juge de sang, et qu'yeelle eause ou procès deus estre renvoyé au eschevins comme juges de sang et souverain du pays, en quoy lesdits bourgmestres seroient deux fois juges, ce qui estoit contre tous droits réels. Et comme l'ambition des hommes est tousjours porté et enclin aux estats et offices où il s'y trouve de l'avantage et gaige, chacun si veut pousser, soit par droit ou par force; il advint donc, vers la saint Jaeque, qu'il convint à élire des bourgmestres dans la ville comme du constume, quelque bourgeois particulier estant porté pour un eschevin à ceste estat et magistrature, non-obstant la deffence susdite. Ce qu'estant entendu par l'évesque et considérant que cela ne se feroit sans troubles ou confusions entre le peuple, qui se déborde à la moindre occasion, prenant la liberté de nuire sans licence ny rayson, pour à quoy obvier et assurer la tranquillité publique, l'évesque fit faire un édict que, sans préjudice de tous droits des contendants à ceste élection ou électeurs, nul eschevin ne seroit ceste fois élu à l'estat magistral à peine que l'élection ne seroit de vailleure et ne sortiroit de ses effets. Ce que fut une grande escorne pour les eschevins, car depuis ce temps là, il ont esté séclus de cest estat à leurs grand regret, comme il est à croire et voire. (*Manuscrit 59, fol. 156 v°.*)

MÉLART, p. 424.

L'institution d'un Mont de piété.

Nonobstant tous les édits, mandements et ordonnances ey devant fait par l'évesque Groisbeck et ses prédécesseurs évesques contre les usuriers et lombars qui rongioient la substance des pauvre gens, qui estoient obligé parfois de prendre ou emprunter de l'argent à tels gens sur gaiges de quelque meubles ou autres hypoteques, ce que par le cours du temps et hausse d'argent ou interest d'une somme recen les fit enfin perdre leurs biens et gaiges, pour à quoy obvier et destruire tels usures et pour soulager les pauvres et nécessité en ceste manier, l'évesque juga à propos et propre d'ériger et instituer quelques personnes et lieux pour y trouver argent sur gaiges, comme dit est, pour quelque temps et gaigne la plus licitte et honneste que faire se poudroit, y donnant ordre et règles; quel lieux fut appellé Mont de piété, comme il est encore au présent. (*Manuscrit 59, fol. 158 v°.*)

MÉLART, p. 427.

Soullaterie commise par les quatres compaignie de la ville de Liège.

Les quatres compaignie des bourgeoys institué par l'évesque, ayant soub la permission dudit seigneur obtenu un licence et privilège à tirer tous les ans un fois le papigaye, ce que se faisoit sur la porte de Sainte-Walburg; les uns tirant avec des arballets, les autres avec des harquebuses, ce qu'estant allèrent chasque compaignie par ensemble se récréer à leur tour. les arballetiers ayant leur chambre aux millieux du pont des Arches, les harquebusiers sur la mayson de ville, y faisant bonne chère tant que ils vindèrent jusque à là que de s'en abuser, fust pour un jovialité ou par un lubricité et gourmandise, ils s'en allèrent un jour dans plusieurs monastères aux environs de la ville....

Avec quel argent ils firent tons les ans ensuivant bonne chère lorsqu'il eurent tiré le papigaye, à quoy le prince devoit tirer le premier coup ou quelques uns en sa place, ce que at duré quelques années. Et ceux qui se voulloyent mettre desdit compaignies estoient taxsé à donner quelque plats d'esteins ou autre vassel pour ameubler la compaignie. Celle de vieux arballetier devoit porter 200 hommes et devoit servir de garde dans le pallays lorsque l'évesque y seroit résident; les autres devoient contenir chasque 150 hommes, les quatres compaignie ont du depuis marché avec les armes en très belle équipaige et ordre le jour du très Saint-Sacrement, suivant la procession, faisant des descharges dans plusieurs endroyts pour honorer le vénérable Saint Sacrement. (*Manuscrit 59, fol. 162.*)

MÉLART, p. 441.

Mort du cardinal et évesque.

Cest évesque pendant sa vie avoit fait faire et édifier une partie du pallays non achevé, où se voit présentement ses armes. (*Manuscrit 59, fol. 170.*)

INDEX ALPHABÉTIQUE

DES

NOMS DE PERSONNES ET DE LIEUX

CONTENUS DANS LES TOMES I ET II DES « CHRONIQUES LIÉGEOISES »

Les chiffres renvoient aux pages. Les noms des personnes, même des souverains, sont classés au nom de famille. Le nom de Liège revenant presque à chaque page n'a pas été repris, mais on trouvera à ce nom l'énumération des institutions religieuses et civiles, des rues, des édifices, etc., mentionnés dans les chroniques.

A

- Adou (Jean d'), dit de Parfondry, II, 203.
Acosse (Bauduin d'), II, 468.
Adam (Henri), I, 105.
Ade (Henri), abbé de Saint-Laurent, I, 142, 143.
Adélard, abbé de Saint-Trond, II, 15.
Aerschot (La ville d'), en Brabant, I, 383, 386.
Aerschot (Le seigneur d'), I, 385, 430. *Voir* Brabant, Croy, Vierson.
Aerschot (Le duc d'), II, 135, 421, 483, 504, 517, 518, 583. *Voir* Croy et Vierson.
Afflighem (L'abbaye d'), II, 35.
Agen (L'évêque d'), I, 149.
Agimont, commune du canton de Florennes, Namur, I, 61, 207, 533; II, 436, 439.
Agimont (Le seigneur d'), I, tableaux I et III; II, 68, 69, 168, 181, 562. *Voir* Looz et Rochefort.
Agimont (Jean d'), I, 64, 65, 189, 191.
Agimont (Louis d'), II, 152, 160, 162, 169, 173.
Aickspalt (Pierre), archevêque de Mayence, II, 75.
Aigrefeuille (Guill. d'), cardinal, I, 79, 586.
Aigremont, dép. des Awirs, II, 172. — (Le château d'), I, 505; II, 264.
Aigremont (Le seigneur d'), I, 511. — (Le chapelain d'), II, 521. — (Le comte d'), II, 521.
Aigremont (Jean d'), I, 512.
Aigues-Mortes, ville de France, II, 132.
Ailbert, chanoine de Tournai, I, 16.
Ailly (Le seigneur d'), I, 217.
Aineffe, commune du canton de Jehay-Bo-denée, Liège, II, 181.
Airbonnes, dép. de Huy, II, 153. — (La montagne d'), I, 52.
Aire, ville de France, II, 318.
Aistulphus (Le chantre), II, 14.
Aix-la-Chapelle (La ville impériale d'), I, 10, 61, 72, 128, 171, 219, 223, 235, 236, 245, 246, 286, 306, 314, 382, 386, 388, 399, 410, 415, 416, 420 à 423, 431, 444, 445, 500, 508, 512, 525, 538, 544, 560, 561; II, 23, 25, 38, 45, 98, 102 à 104, 183, 195, 196, 211, 255, 358, 359, 360, 380, 460,

- 461, 534, 546, 621, 644. — (L'hérésie à), II, 387, 461. — (La peste à), II, 595. — (La paix d'), I, 375, 443, 449. — (Tumulte à), II, 352. — (Eglise Notre-Dame d'), I, 192.
- Aix-en-Provence (Un manuscrit d'), II, 239.
- Albe (Ferdinand Alvarez de Toledo, duc d'), II, 430, 521, 525 à 566, 572, 602, 605.
- Albéric, moine de Troifontaines, chroniqueur, II, 5.
- Albéron I, évêque de Liège, I, 21, 22, 23.
- Albéron II, évêque de Liège, I, 25; II, 21, 611, 612.
- Alberge, I, 235.
- Albert, archiduc d'Autriche, prince souverain des Pays-Bas, II, 522, 614.
- Albert I d'Autriche, empereur, I, 61.
- Albert IV, duc d'Autriche, I, 587.
- Albert de Louvain, évêque de Liège, II, 33.
- Albert (Herman), II, 238.
- Albergatis (Nicolas d'), cardinal, II, 95.
- Albret (Charles d'), I, 208.
- Alcala (L'université d'), II, 538.
- Alden Eyck (Le monastère d'), I, 13.
- Aldenhoven, régence de Dusseldorf, I, 100.
- Aléandre (Jérôme), I, 477.
- Alençon (Le duc d'), I, 207, 208; II, 483, 589.
- Alexandre de Juliers, évêque de Liège, II, 19, 20, 23, 24.
- Alexandre VI, pape, I, 206, 520, 531, 542, 549.
- Alexandre (Le manuscrit d'), II, 290.
- Alexandrie (Le patriarcat d'), I, 149; II, 236.
- Alexis (L'empereur), II, 30.
- Alfteren (Conrard d'), I, tableau I.
- Alger (La ville d'), II, 137, 409, 451, 464.
- Algésiras (La ville d'), I, 148.
- Alken, commune du canton de Looz, Limbourg, II, 128, 135, 629.
- Alkmar, ville de Hollande, II, 563.
- Alleur, commune du canton de Fexhe-Sluis, Liège, I, 390.
- Allost (La ville d'), I, 371, 552, 575.
- Alpen (Le seigneur d'), I, 176, 177, 181. — (L'avoué d'), I, 185.
- Alsteren (Guill. d'), I, 233, 290. — (Jean d'), I, 523.
- Altena (Le seigneur d'), I, tableau IV; II, 402. — (Adolphe d'), II, 25, 38. — (Ottou), II, 46.
- Amay, commune du canton de Huy, Liège, II, 220, 298, 609.
- Amay (Jean d'), II, 212.
- Amboise (Le château d'), I, 519.
- Amercœur (Le baillage d'), II, 635.
- Amiens (La ville d'), II, 30, 89. — (La paix d'), II, 468.
- Amiens (Martin d'), II, 198.
- Ammien (Marcellin), II, 4.
- Amont (Le quartier d'), II, 486.
- Amsterdam (La ville d'), II, 511, 552, 563. — (Un bourgmestre d'), II, 581, 582.
- Ancône (L'évêque d'), I, 97; II, 221, 228.
- Audenne (La ville d'), II, 53, 407, 461, 539, 552.
- Andernach (La forteresse d'), II, 471.
- Andrelin (La conspiration d'), II, 403, 404.
- Angers (La ville d'), II, 188.
- Angleterre. — Guerre avec le Brabant, II, 82. — (Hérésie en), II, 436.
- Angleur, commune du canton de Liège, I, 462; II, 542, 551.
- Angleur (Jean d'), II, 314.
- Angoulême (Le comte d'), II, 188.
- Anhée (Le château d'), I, 41.
- Anjou (Le duc d'), II, 544, 545, 553, 554.
- Anne d'Autriche, II, 557.
- Anne de Bretagne, I, 314, 483, 520; II, 354.
- Anne de Danemarck, II, 482.
- Annon, archevêque de Cologne, II, 4.
- Annius (Joannes), II, 4.
- Anorga (Le capitaine), II, 581.
- Ans, commune du canton de Liège, I, 547; II, 406. — (André d'), I, 598. — (Raskin d'), I, 424, 526, 549, 560; II, 555, 559. — (Le maieur d'), I, 362.
- Anselme (Le chroniqueur), II, 2, 4, 44.
- Antheit, commune du canton de Huy, Liège, I, 32. — (Jean d'), I, 585.
- Anthiesnes (Le seigneur d'), I, 351.
- Antoine, bâtard de Bourgogne, I, 312, 322; II, 251, 264, 637.
- Antoing (Le seigneur d'), I, 198.
- Anvers (La ville d'), I, 374, 513, 518, 533, 549, 578; II, 82, 135, 187, 346, 355, 357, 364, 407, 410, 416, 422, 452, 497, 515 à 527, 529 à 531, 538, 552, 554, 574, 575, 584. — (La citadelle d'), II, 526, 572, 578, 583, 602. — (L'église Saint-Michel d'), I, 529; II, 358. — (L'église Notre-Dame d'), II, 387. — (L'hérésie à), II, 387, 515 à 517.
- Apen (Walter d'), maire de Dinant, II, 442.

- Appeltern (Waleran d'), I, 192.
Aquitaine (Le dauphin d'), I, 210.
Aragon (Le roi d'), II, 249. — (Catherine d'), II, 477.
Archilochus, II, 4.
Arckel (Le seigneur d'), I, 200. — (Guillaume d'), I, 201. — (Elisabeth d'), I, tableau IV. — (Henri d'), I, 146. — (Robert d'), II, 202, 204, 209.
Arckel (Jean d'), évêque de Liège, I, 67, 69, 70, 75, 92, 201, 209, 586; II, 146, 192 à 212.
Ardenne (L'archidiaconé d'), II, 609. — (Le duc d'), II, 41. — (La forêt d'), I, 300; II, 382.
Aremberg (Mathilde d'), II, 84, 161. — (La dame d'), II, 578. *Voir aussi* Marck (de la) et Ligne.
Arendael (Jean d'), II, 104.
Arendonck (La dame d'), II, 37.
Argenteau (Le château d'), I, 452; II, 91, 171, 177, 178, 179, 183, 330, 362, 396, 482, 484, 533. — (Une vue d'), II, 324.
Argenteau (Le seigneur d'), I, 181; II, 363, 629. — (Florent d'), II, 536. — (Guillaume d'), I, tableau III, 217, 218. — (Renard d'), I, 185; II, 91, 177, 180. — (Jacques d'), II, 263. — (Thierry d'), I, tableau II.
Arlay (Jean, seigneur d'), I, 49.
Arlon (Le prévôt d'), I, 185.
Armagnac (Le duc), I, 208; II, 483.
Arnhem (La ville d'), II, 552.
Arnold, dit le jeune, I, 202.
Arnould de Horne, évêque de Liège. *Voir* Hornes (Arnould de).
Arnsberg (Conrad d'), I, 137.
Arragon (Isabelle d'), I, 48.
Arras (La ville d'), I, 526; II, 485. — (L'évêque d'), II, 130, 133, 504, 654.
Artevelde (Philippe d'), I, 84; II, 217.
Artois (Le comté d'), II, 91. — (Hérésie en), II, 517.
Artois (Marie d'), I, 71, 176, 195. — (Robert d'), I, 60. — (Mahaut, comtesse d'), I, 48.
Aslau (Henri, comte d'), évêque de Magdebourg, II, 17.
Aspel (Le bailli d'), I, 176.
Asse (Jean d'), II, 179.
Ath (La paix d'), II, 81.
Athlin (Jacques d'), I, 368. — (Jean d'), I, 482. — (Walter d'), I, 130. — (Wathieu d'), I, 215; II, 240, 619 à 621.
Atrio (Eustache de), doyen de Saint-Pierre, II, 108.
Aubert (Le prêtre), II, 386.
Auctarium Gemblacence (L'), II, 6.
Audenarde (La ville d'), I, 371; II, 516, 518, 552.
Audenhoven, ville du comté de Juliers, II, 194.
Augsbourg (La diète d'), II, 230, 305, 421, 479, 518, 523, 524. — (L'intérim d'), II, 421, 428.
Auguste, dit le Pieux, électeur de Saxe, II, 527.
Aulne (L'abbaye d'), II, 90, 172, 402, 504, 589, 609, 653.
Aurella (Jean d'), évêque de Corfou, II, 218.
Autel (Arnold d'), II, 393. — (Jean d'), seigneur de Vogelsanck, II, 111. — (Marguerite d'), I, tableau III.
Autriche (Georges d'), évêque de Liège, II, 2, 136, 407, 413 à 449, 486, 489, 502, 656, 660, 662. — (Un portrait de), II, 8.
Autriche (Don Juan d'), gouverneur des Pays-Bas, II, 556, 577 à 589.
Autriche (Isabelle d'), II, 471. — (Marguerite d'), gouvernante des Pays-Bas, I, 506, 533; II, 359, 375, 637.
Autun (L'évêque d'), I, 149.
Auvergne (Robert et Godefroid, comtes d'), I, 60.
Auxerre (Le comte d'), II, 34.
Avennes (Bouchard d'), II, 47, 54. — (Jean d'), I, 32, 62; II, 47, 48, 60, 79. — (Le bailli d'), II, 467.
Averbode (Le monastère d'), I, 529; II, 37, 653. — (Le manuscrit d'), I, 68, 143 à 145, 215, 222, 309, 326; II, 1.
Avignon (La ville d'), I, 69, 85, 109, 149, 164, 169, 202; II, 85, 92, 164, 176, 200, 216, 232.
Avila (Sancho d'), II, 566.
Avranches (La ville d'), I, 211.
Awau (Les seigneurs d'), I, 401; II, 166. — Les Awans et les Waroux, II, 73, 75, 81.
Awelhonriwe (Renier d'), II, 179.
Aywaille (Le commendataire d'), II, 393, 467.

B

- Babylone (La ville de), II, 631.
- Bade (Albert de), I, 372; II, 122. — (Charles de), I, 237; II, 122. — (Christophe de), I, 462, 488; II, 122. — (Cimburge de), I, 322. — (Georges de), II, 122. — (Jean de), archevêque de Trèves, I, 410, 463; II, 121, 122. — (Mare de), manbour de Liège, I, 223, 237, 245, 246, 247, 260, 285; II, 108, 112, 258, 259.
- Badut (Jacques), I, 104, 109, 156, 169, 201, 587.
- Bael (Pierre Willems de), I, xiii, xv.
- Baelen, commune du canton de Limbourg, Liège, I, 18, 223, 345.
- Baerme (Le comte de), II, 60.
- Baesweiler (La bataille de), I, 71; II, 194.
- Baillonville (Frédéric de), I, 52.
- Bailleul (Le sire de), I, 71; II, 518.
- Bailly (Henri), II, 297.
- Balaes (G.), II, 310.
- Baldéric, évêque de Liège, I, 14.
- Bale (La ville de), I, 317, 318, 321. — (L'évêque de), I, 99.
- Balluelle (Jean), sire de Morialmé et avoué de Fosses, I, 586.
- Bamberg (L'évêque de), II, 41.
- Bar (Le duché de), II, 214, 256.
- Bar (Édouard III, duc de), I, 207, 208; II, 79. (Henri III, comte de), I, 44; II, 41. — (Thibaut II, comte de), II, 34. — (Marguerite de), II, 238.
- Bar (Thibaut de), évêque de Liège, I, 57 à 66; II, 21, 41, 63, 66 à 70.
- Barbançon (Renaud de), II, 164. — (Jean de), abbé d'Aulne, II, 172, 402.
- Barle (Martin à la), I, 462. — (Jean à la), VI, 440, 441, 442.
- Barbea (Tilman de), I, 419.
- Barbeau (La fosse du), I, 534; II, 353.
- Barberousse, le Turc, II, 131.
- Bardillon (Mons^r de), II, 442.
- Baré (Berthold), II, 166, 171, 178. — (Fastré), chanoine de Saint-Paul, II, 169, 237, 238, 240, 257, 260, 268, 280. — (Fastré), dit Surllet, I, 204, 441; II, 81, 87, 102, 103, 106, 108, 109, 114, 201, 206, 216, 219, 253, 261. — (Hubin), II, 88, 114, 167, 173. — (Jean), I, 135; II, 239. *Voir aussi* Lardier et Surllet.
- Barse (Walter de), I, 58.
- Basen (Le seigneur de), II, 170.
- Basin (Thomas), évêque de Lisieux, I, 263.
- Bastin (Jean), de Xhenemont, I, 171.
- Bastogne (La ville de), II, 223, 344. — (Le prévôt de), I, 185.
- Bastogne (Godefroid de), I, 565. — (Henri de), prieur des Chartreux, I, 579.
- Battenburg (Le seigneur de), I, 251.
- Bau (Jean), I, 288. — (Walter), I, 259. — (Maitre), I, 223.
- Bauchin (Le seigneur de), I, 198.
- Baudouin V, de Flandre, II, 12.
- Baudouin IX, de Constantinople, comte de Flandre, II, 26, 30, 31, 39, 51.
- Baudouin, écolâtre de Louvain, II, 35.
- Bauffe (Le seigneur de), I, 124, 125.
- Bautersem (Le seigneur de), II, 69. — (Guillaume de), II, 157, 164.
- Bavan (La ville de), II, 439, 537.
- Bavan (Dominique), II, 165.
- Bavier (Jean), chanoine de Saint-Lambert, I, 288.
- Bavière (Albert de), comte de Hainaut et de Hollande, I, 95, 587.
- Bavière (Albert III, duc de), II, 136, 224, 227. — (Albert IV, duc de), II, 122.
- Bavière (Catherine de), I, 148.
- Bavière (Ernest de), évêque de Liège, II, 312, 318, 323.
- Bavière (Etienne, duc de), II, 124, 122.
- Bavière (Ferdinand de), évêque de Liège, II, 289, 302, 314, 568, 621.
- Bavière (Guillaume de), comte de Hainaut et de Hollande, I, 139, 191, 194, 198, 202, 587; II, 227.
- Bavière (Jacqueline de), I, 131, 132, 137, 201, 209; II, 238 à 240.
- Bavière (Jean de), évêque de Liège, I, 84, 95, 132, 587; II, 141, 192, 224, 226 à 240, 618. — (La chronique de), I, 145 à 214.

- Bavière (Jean-Théodore de), évêque de Liège, II, 289, 316.
- Bavière (Louis V de), empereur, I, 95; II, 75, 76, 82, 167, 183, 187.
- Bavière (Maximilien de), évêque de Liège, II, 314.
- Bavière (Otton I^{er}, duc de), II, 24.
- Bavière (Renier de), II, 615.
- Bavière (Robert, duc de), I, 102; II, 196. — (Robert de), archevêque de Cologne, I, 315.
- Bayard (La vie du chevalier), II, 333.
- Bayeux (L'évêque de), I, 211.
- Bayonne (La ville de), II, 134.
- Beaŷer (Gérard), II, 50.
- Beartwyck (Le seigneur de), I, 137.
- Beau (Henri le), II, 173.
- Beaucy (Le seigneur de), I, 198.
- Beaufort (Le seigneur de), I, 35, 71, 198; II, 55. — (Le château de), II, 53.
- Beaufort (Henri de), I, tableau II. — (La dame de), I, 178.
- Beaulieu (L'abbé de), II, 361.
- Beaunanoir (Le seigneur de), I, 198.
- Beaumont (Le comte de), I, 386, 430.
- Beaumont (Collard de), II, 174. — (Jean de), I, xxiv; II, 79, 153 à 158.
- Beaurain (La ville de), II, 439, 621.
- Beaurepart (L'abbaye de), I, 463, 524; II, 212, 386.
- Beaurepart (Jacques de), I, 405. — (Jean de), I, 366.
- Beausaint (Jean de la Roche, dit de), I, 458, 460.
- Beauvais (L'évêque de), I, 60.
- Becket (Thomas), II, 25.
- Beeck, dép. de Lille-Saint-Pierre, canton de Lierre, Anvers, I, 92.
- Beeckman (Le greffier), II, 310.
- Beeringen (La ville de), II, 262.
- Beeringen (Jean de), I, 584.
- Beersel (Jean de), suffragant de Liège, I, 559.
- Beke (Olivier delle), II, 184.
- Belleforest (François de), II, 617.
- Belonselle (Wilhelm), I, xviii.
- Benoît IX, pape, I, 586.
- Benoît XI, pape, I, 59; II, 70.
- Benoît XIII, pape, I, 164, 169.
- Bérart (Alexandre), II, 99, 250.
- Berckel (Henri de), I, 146.
- Berckem (Johan von), I, 527.
- Berg-op-Zoom (La ville de), II, 566.
- Berg (Le comte de), II, 133. — (Adolphe V, comte de), II, 41. — (Adolphe VII, comte de), I, 39; II, 51. — (Adolphe VIII, comte de), II, 85, 152 à 158, 170, 183, 188. — (Gérard de), II, 185, 186.
- Berghes (Antoine de), abbé de Saint-Trond, I, 347, 352, 355.
- Berghes (Corneille de), évêque de Liège, I, 333, 352, 561; II, 129 à 138, 300, 357, 393, 401 à 414, 497, 654 à 656.
- Berghes (Henri de), évêque de Cambrai, I, 350, 444, 445, 457, 568.
- Berghes (Georges-Louis de), évêque de Liège, II, 289, 325.
- Berghes (Jean de), I, 289, 333, 334, 358, 497; II, 129, 421, 504.
- Berghes (Marguerite de), I, 543. — (Marie de), II, 402.
- Berghes (Maximilien de), archevêque de Cambrai, II, 489, 501, 513.
- Berghes (Robert de), évêque de Liège, II, 320, 321, 402, 427, 443, 447, 488 à 505, 509 à 512, 661, 662.
- Berghines (Henri de), II, 193.
- Bergilers (Jean de), II, 241.
- Berlaymont (Charles, comte de), seigneur de Pervez, II, 421, 505, 521. — (Georges de), chanoine de Saint-Martin, II, 378.
- Berlaymont (Gilles de), seigneur de Floyon, II, 182.
- Berlaymont (Gilles de), seigneur de Hierges, II, 591, 595, 605.
- Berlaymont (Gilles de), seigneur de Haute-penne, II, 378.
- Berlaymont (Guillaume de), II, 378. — (Hermand de), II, 594.
- Berlaymont (Henri de), seigneur de Floyon, II, 435 à 439, 505, 536, 594.
- Berlaymont (Jean de), I, 537; II, 378, 440, 441, 442, 484, 559.
- Berlaymont (Jeanne de), II, 249.
- Berlaymont (Louis de), seigneur de Haute-penne, II, 521.
- Berlaymont (Ottard de), bailli du Condroz, II, 578.

- Berleur, dép. de Grace-Berleur, I, 548.
 Berleur (Antoine de), II, 223.
 Berlingen, commune du canton de Looz, Limbourg, II, 109.
 Berlo (Le château de), II, 73, 108. — (Le bâtard de), I, 363, 364.
 Berlo (Arnold de), I, 384. — (Guillaume de), II, 105, 114, 115. — (Isabelle de), I, 169. — (Raes de), I, 498. — (Thierry de), I, 89.
 Bermonbèche (Gilles de), dit Fichons, II, 201.
 Bernalmont (Albert de), II, 241. — (Jean de), I, 86, 89, 198, 200, 215, 220, 619, 620, 621.
 Bernardfagne (Le couvent de), II, 55.
 Berne (La ville de), I, 318.
 Bérose, II, 2 et 4.
 Berry (Le duc de), II, 483. — (Jeanne de), I, 520.
 Berthold (Gilles Walter), II, 36.
 Berthout (Catherine), I, tableau IV, 205. — (Famille), I, 38; II, 66. — (G.), seigneur de Malines, II, tableau I. — (Florent), II, 80. — (Jean), II, 57. — (Marguerite), II, 80.
 Bersée (Gilles de), I, 157.
 Berto (Bertrand), II, 171.
 Berwier (Jean le), I, 86, 217.
 Berwinne (Gilles de la), I, 155, 156. — (Jean de la), I, 156.
 Besançon (La ville de), II, 135.
 Béthanie-lez-Malines, II, 248.
 Besonheit (Jean de), I, 414.
 Bessongne (Un nommé), I, 414.
 Bethléem (Le prieuré de), I, 63, 221, 588.
 Betho (Le manuscrit de), II, 304.
 Bethirius, châtelain de Montenaeken, II, 74.
 Béthune (La bataille de), I, 322. — (La dame de), II, 238.
 Béthune (Jean de), évêque de Cambrai, II, 41.
 Bettincourt (Elbert de), II, 164.
 Beuce (Martin), II, 165.
 Beurs (Mons^r de), II, 583.
 Beutichem, commune de Gueuldre, I, 137.
 Bex (Pierre), II, 507, 537, 540, 577.
 Béziers (L'évêque de), I, 149.
 Bierset, commune du canton de Hologne-aux-Pierres, Liège, I, 467. — (La paix de), II, 615.
 Bierset (La famille de), II, 180. — (Gilles de), I, 104, 155; II, 228, 230, 235. — (Jean et Guillaume de), I, 89. — (Jeanne de), I, 377. — (Pascal de), II, 385. — (Renier de), II, 199, 205, 209. — (Walter de), II, 231. — (Warnier de), II, 219.
 Bierwart, commune du canton d'Eghezée, Namur, II, 77.
 Bignoul (Jean), II, 316.
 Billiton (Jean), I, 441, 442, 501.
 Billy (Le seigneur de), II, 605.
 Bilsen (La ville de), I, 180, 181, 202, 334, 338, 558; II, 128, 262, 267.
 Bilstain (Nicolas de), abbé de Beaurepart, II, 509, 510.
 Binche (La ville de), II, 185, 436, 439, 454, 484, 588.
 Binekem (Jean de), seigneur de Ramioul, II, 380. — (Wauthier de), I, tableau I.
 Binet (Jean), II, 613.
 Birbourg (Cunégonde de), I, 96.
 Biron (Le maréchal), II, 229, 323.
 Blac (Jean de), II, 27.
 Blanche (La reine), de France, I, 37, 489.
 Blanchart (La famille de), I, 420, 426. — (Le seigneur de), I, 411, 413. — (Jean de), II, 192, 199.
 Blankenheim (Arnold de), II, 61, 70, 71, 72. — (Frédéric de), I, 99, 587. — (Gérard de), I, tableau I, 218; II, 96, 248, 256. — (Jeanette de), I, 185.
 Blane-Moine (Nicolas), I, 156, 158.
 Blavier (Antoine le), II, 178. — (Arnold le), II, 383. — (Catherine le), I, 460. — (Henri le), II, 165.
 Bléret, commune du canton de Waremme, Liège, I, 51.
 Blistervoie (Élisabeth), I, 578.
 Bloekar (Arnold), II, 50.
 Bloquerie (Christophe de), abbé de Saint-Trond, II, 504, 534, 538, 541.
 Blois (Le comte de), II, 89. — (Charles de), II, 392.
 Bocholt (Le prévôt Arnold de), II, 508, 513, 551, 573, 603.
 Bock (Erhart), I, 315.
 Bodet (Un nommé le), II, 572.
 Body (J.), curé aux Avins, II, 296.
 Boelhe, commune du canton de Waremme, Liège, I, 291.

- Boeshoven (Thierry de), II, 100, 101.
- Bohème (Henri, roi de), I, 64. — (Charles de), II, 196. — (Jean de Luxembourg, roi de), II, 79 à 89.
- Boileau (Guillaume), de Mons, I, 586; II, 200, 201, 212, 213. — (Voien Guillaume, alias), I, 77, 79.
- Boilet (Un nommé), II, 200, 201.
- Boirs, commune du canton de Fexhe-Slins, Liège, II, 213.
- Bois (Thierry de), maire de Montegnée, I, 354.
- Bois de Vincennes (Le), I, 213.
- Bois-le-Duc (La ville de), I, 92, 99, 175, 374, 501; II, 136, 186, 232, 251, 258, 292, 552, 556.
- Bolanden (Frédéric de), évêque de Spire, I, 42.
- Bolhon (Le seigneur de), I, 56, 473.
- Bolland, commune du canton de Herve, Liège, I, 452, 453, 502, 503. — (Le seigneur de), II, 227.
- Bolland (Jacques de), I, 96.
- Bolnève (La ville de), I, 235, 236.
- Boisée, dépendance d'Ans, I, 115, 203; II, 597. — (Jean de), II, 241. — (Hellin de), II, 102. — (Marie de), I, 490.
- Bomal (Le seigneur de), II, 378.
- Bombaye (Martin de), II, 179.
- Boneffe (Le prieuré de), II, 186, 381, 537, 549.
- Boniface VIII, pape, I, 45, 53, 56, 57.
- Boniface IX, pape, I, 95, 148, 203; II, 224, 226, 228.
- Boniface XI, pape, I, 57.
- Boniface (Le chevalier), I, 51.
- Bonnant (Thiry), I, 481.
- Bonneville (Le fief de), II, 188.
- Bono Calvus, II, 14.
- Bonvalot (François), abbé de Luxeuil, II, 135.
- Boppard (Thierry de), évêque de Metz, II, 196.
- Borcette (La ville de), I, 27.
- Borges (Renier de), II, 233.
- Borgne (Le capitaine Nicolas le), II, 455.
- Borgneval (Jean de), II, 169.
- Borlez, commune du canton de Jehay-Bodegnée, Liège, I, 96; II, 227. — (Jean de), II, 251.
- Bormans (Arnold), dit de Palude, II, 466. — (Henri de), doyen de Saint-Martin, II, 117.
- Bormenville (Jeannot, seigneur de), II, 378.
- Borne (Le seigneur de), II, 206, 208. — (Waleran de), II, 209.
- Bornhem, commune du canton de Puers, Anvers, II, 185, 187.
- Borselle (Florent de), I, 198. — (Henri et Wolfard de), II, 260, 624. — (Marguerite de), I, 492.
- Borston (Hustin de), II, 180.
- Boschuysen (Isabelle van), I, 334.
- Bosnove (Le château de), II, 621.
- Botier (Jean le), d'Aaz, II, 72.
- Bouchain (Wolfgang de), II, 624.
- Bouchar (Jean), de la Boverie, II, 207, 225.
- Bouhon (Collard), I, 464.
- Bouillon (La ville de), I, 471, 502 à 505, 540; II, 155, 182, 193, 214, 362 à 365, 396, 401, 554, 628. — (Le château de), I, 81, 82, 108, 109, 168, 169; II, 188, 393, 426, 427, 428, 494, 495, 496, 660. — (Le siège de), II, 480. — (Le châtelain de), I, 336, 538, 576. — (Le prévôt de), II, 203.
- Bouillon (Godefroid de), II, 479.
- Boulangier (Piron le), II, 386.
- Boulogne (La ville de), II, 376, 417, 424, 458, 461, 467, 473, 478. — (Le siège de), II, 459, 462.
- Boulogne (Jacques de), II, 427, 434, 480. — (Olivier de), II, 273, 385, 386, 394.
- Bourbon (Le duc de), I, 208; II, 370. — (Le bâtard de), I, 474. — (Antoine de), II, 422. — (Béatrice de), II, 185. — (Catherine de), I, 311; II, 258. — (Charles I^{er} de), I, 220, 225. — (Charlotte de), II, 569. — (François de), comte d'Enghien, II, 416. — (Jean et Pierre de), II, 638. — (Jeanne et Marguerite de), I, 331. — (Jeanne de), I, 338. — (M. de), II, 367.
- Bourbon (Louis de), évêque de Liège, I, 220, 224, 225, 228, 229, 233, 238, 256, 263, 272, 285, 287, 292, 295, 297, 309, 310, 311, 323, 326, 330, 376, 539, 581; II, 96 à 125, 141, 237, 248 à 265, 297, 304, 608, 623, 638 à 641.
- Bourdon, dépendance de Xhendremael, I, 390.
- Bourgeois (Jean), de Mons, I, 559.

- Bourges (La ville de), I, 520; II, 134.
 Bourgogne (La), II, 463, 478.
 Bourgogne (Agnès de), I, 220, 225, 311. — (Antoine de), comte de Réthel et duc de Brabant, I, 109, 118, 120, 132, 168, 170, 185, 207; II, 115. — (Béatrice de), II, 23. — (David de), évêque d'Utrecht, II, 101, 121, 122. — (Eudes IV, duc de), I, 48. — (Gérard de), II, 609. — (Jean VI, de), évêque de Cambrai, II, 201. — (Jean de). *Voir* Jean Sans Peur. — (Jeanne de), I, 48, 333. — (Marguerite de), I, 48, 483. — (Marie de), I, 310, 312, 322, 631, 637. — (Oton IV, comte de), I, 48. — (Philippe de). *Voir* Philippe le Bon. — (Robert II, duc de), I, 48.
 Bourguignon (Le capitaine), II, 440.
 Bourlet (André), II, 128, 554, 602.
 Boussu (Nicolas de), sire de Longueval, II, 452, 455. — (Le seigneur de), II, 421.
 Bouttars (Gaspard), II, 324.
 Bouvignes, commune du canton de Dinant, Namur, I, 38, 267, 269, 562; II, 49, 56, 238, 239, 259, 260, 303, 344, 435 à 439, 442, 468, 483, 615, 624, 661.
 Boverie (Bertrand de la), I, 178. — (Jacques de la), I, 442. — (Jean de la), dit Le Ruyt, I, 77, 85, 366, 376, 377, 415, 420, 416, 449, 467, 471, 473; II, 100, 108, 115, 213, 216, 226.
 Bovenisier (Fastré de), II, 148.
 Bovier (Henri), I, 172.
 Boxmeer (Renier de), I, 177.
 Boyer (François), sénéchal de Lyon, II, 113.
 Brabant (L'archidiaconé de), II, 609. — (La peste en), II, 406. — (Les villes du), I, 166. — (La guerre en), I, 99.
 Brabant (Les ducs de) : Godefroid I, I, 60; II, 14, 16 à 19, 33. — Godefroid III, II, 12, 24, 33. — Henri I, I, tableau IV; II, 28, 31, 36, 41, 59, 613. — Henri II, I, tableau IV. — Jean I, I, 60, 66; II, 54. — Jean II, I, 57 à 60. — Jean III, II, 78 à 81, 148 à 178, 183. — Jean IV, I, 208. — Jeanne, fille de Henri de Gaesbeeck, I, tableau IV, 80. — Jeanne, épouse de Wenceslas, I, 91, 167; II, 80, 81, 196, 232, 236, 586. — Marie, fille de Henri III, I, 48; II, 34. — Marguerite, II, 68.
 Brahier (Adam de), II, 198.
 Braives, commune du canton d'Avennes, Liège, I, 217.
 Branchon, commune du canton d'Eghezée, Namur, I, 196.
 Branda (de Castiglione), évêque de Plaisance, I, 138.
 Brandebourg (Albert de), archevêque de Mayence, II, 359, 621. — (Albert III, margrave de), II, 122, 482. — (Frédéric de), II, 196. — (Georges de), I, 436. — (Joachim de), II, 343. — (Louis I de Bavière, margrave de), II, 82. — (Marguerite de), I, 185. — (Oton, margrave de), II, 196. — (Waldemar, marquis de), II, 75.
 Braquemont (Marie de), I, tableau III.
 Bréda (La ville de), I, 218, 322; II, 96, 248, 388, 519.
 Bréda (Walter de), abbé de Saint-Gilles, II, 386.
 Bréderode (Le seigneur de), I, tableau IV. — (Renand de), I, 311. — (Waleran de), I, 209.
 Brée (La ville de), II, 262.
 Breiell (Winand van), II, 130.
 Brenne (La bataille de), II, 416.
 Brescia (La ville de), I, 64, 65; II, 46, 67, 68.
 Brest (Corneille), I, 498.
 Bretagne (Le duc de), I, 59; II, 623, 625.
 Brétigny (La paix de), II, 188.
 Breust, dépendance d'Eysden, I, 181.
 Brialmont (Gilles et Jeanne de), I, 351.
 Brielle (La ville de la), II, 552, 561, 569.
 Brienne (Le comte de), I, 254; II, 79. — (Marie de), II, 51, 54.
 Briffair (Jean), I, 168.
 Brieg (Marguerite de), I, 95.
 Brimes (Le seigneur de), I, 198.
 Brimeu (Gui de), sire de Humbercourt. *Voir* Humbercourt. — (Adrienne de), I, 333.
 Brinneu (Charles), comte de Meghem. *Voir* Meghem.
 Brioles (Jean), I, 204.
 Brisach (La ville de), I, 316, 317.
 Brixie (L'évêque de), II, 447.
 Brixius (Jean), doyen de Saint-Denis, II, 571.
 Brocka (Un nommé), II, 603.
 Broechtem (Libert de), I, 541, 559; II, 76.

- Broetz (Pierre), I, 367.
 Broigne, dépendance de Saint-Gérard, II, 436, 653.
 Bronckhorst (Thierry de), seigneur de Battemburg, I, 364, 551.
 Bruges (La ville de), I, 55, 225, 271, 284, 311, 371 à 374, 507; II, 59, 245, 252, 258, 357, 539, 626, 630, 636. — (L'évêque de), II, 584.
 Bruges (Guillaume de), I, 149. — (Jeanne de), I, 481.
 Bruhl (Le château de), I, 18.
 Brunshorn (Guillaume de), II, 136, 165, 416.
 Brunswick (Henri, duc de), I, 488; II, 43, 469, 470, 513.
 Brusihem, commune du canton de Saint-Trond, Limbourg, I, 279; II, 24. — (La bataille de), II, 113, 114, 262, 626, 627, 628.
 Brusthem (Jean de), chroniqueur, I, xxvi, xxvii, 3, 7, 8, 21, 68, 222, 309, 342, 343, 344, 589; II, 1, 71, 97, 113, 237.
 Bruxelles (La ville de), I, 72, 82, 231, 250, 274, 301, 337, 360, 374, 375, 383, 384, 385, 387, 396, 518; II, 67, 105 à 107, 136, 137, 185, 186, 194, 240, 243, 256, 260, 270, 271, 364, 391, 422, 452, 456, 495, 502, 521, 526, 527, 531, 532, 534, 539, 545, 575, 576, 577, 580, 582, 583, 584, 585, 597, 603, 632, 636. — (L'hérésie à), II, 387.
 Bruxelles (Guillaume de), I, 352.
 Buchard (Le prévôt), II, 7.
 Buda-Pesth (La ville de), II, 137, 497.
 Buere (Lambert de), II, 386.
 Buis (Jean du), I, 491.
 Buisson (Jacques du), II, 2, 389, 401. — (Jean), compteur de Saint-Jacques, II, 431.
 Buissonville (Le seigneur de), I, 270.
 Burdo (Le manuscrit), II, 336.
 Burchard de Hainaut, évêque de Metz, I, 42, 585.
 Burchard, évêque de Munster, II, 17.
 Burdinne (Eustache de), I, 205.
 Buren, commune de Gueldre, I, 137. — (Le château de), I, 311, 312; II, 136. — (Le seigneur de), II, 629. — (Gisbert, Alard, Elsa et Vincent de), I, 269. — (Florent de), I, 543; II, 130, 134, 402. — (Gisbert de), I, tableau I. — (Guillaume de), I, 137, 269. — (Maximilien de), II, 137, 463. — (Philippe de Nassau, comte de), II, 469 à 475, 602. — (Isabelle de), I, tableau IV. — (Vincent de), II, 261.
 Burlecht (Le château de), I, 586.
 Burscheidt (Thierry de), I, 243, 589.
 Busleiden (François de), I, 410, 489, 543.
 Buurmalsen, commune de Gueldre, I, 137.

C

- Cadorat (Aymar de Poyrieu, dit), II, 258.
 Caffales (La ville de), II, 485.
 Caillet (Jacques), I, 403.
 Calais (La ville de), I, 60, 207; II, 90, 188, 463, 486, 493.
 Calabre (Le duc de), II, 487.
 Caldebrenner (Pierre), doyen de Saint-Servais à Maestricht, I, 523.
 Calhy (Le seigneur de), I, 198.
 Calistus (Amarashi), II, 122.
 Calixte III, pape, I, 225.
 Calixte, chanoine de Saint-Paul, II, 20.
 Calvin (Jean), II, 509.
 Camarin (Le duc de), II, 469.
 Cambrai (La ville de), II, 80, 131, 133, 135, 136, 226, 442, 447, 503. — (Le diocèse de), I, 159. — (L'évêque de), I, 350, 444; II, 41, 135, 196, 214, 504, 513. — (La paix de), II, 375. — (Le suffragant de), I, 560.
 Cambre (Abbaye de la), II, 393.
 Cambrésis (Le), II, 483, 537.
 Cambron (La Vierge de), II, 77.
 Campanie (Le prince de), II, 60.
 Campen (La ville de), II, 552.
 Campine (L'archidiaconé de), II, 609.
 Canali (Nicolas), archevêque de Ravenne, II, 170.
 Cange (Arnould de), II, 280. — (Marguerite de), I, 467.
 Canne (Guy de), I, 350 à 356, 362, 365, 440, 574; II, 127, 270, 390, 391, 641, 642, 645.
 Canterbury (L'archevêque de), II, 131, 390, 485, 494.
 Cantimpré (Thomas de), II, 6.

- Cantrevilli (Le seigneur de), I, 198.
 Caorsin (Le bourg de), II, 188.
 Capoue (Barthélemi de), II, 69.
 Caprou (Dominique), abbé de Lobbes, II, 504.
 Capuce (Pierre), cardinal, I, 31.
 Caraffa (Le cardinal Charles), II, 500.
 Carcassonne (L'évêque de), I, 149.
 Carignan (La ville de), 416, 457.
 Carinthie (La), II, 422, 425.
 Carloy (Le comte de), I, 211.
 Carpentier (Arnold), official, I, 20. — (Jean), seigneur de Haversin et Buissonville, I, 270; II, 254, 261.
 Carthage (La ville de), II, 631.
 Cassia (Simon de), II, 4.
 Castelberg (Gérard de), I, 185.
 Castelnuovo (La ville de), II, 134.
 Casterloot (Jean de), I, 589.
 Castille (Jean de), I, 483. — (Marie de), I, 514.
 Castillon (Hugues de), II, 57.
 Castelliono (Arnulphe de), I, 477.
 Castre ou Castert, dépendance de La Naye, II, 147, 210. — (Le château de), II, 586. — (La paix de), I, 98; II, 198, 209, 231.
 Cateau-Cambrésis, II, 455. — (La paix de), II, 487, 494 à 496.
 Catherine de France, I, 211.
 Catzenellebogen (Le comte de), I, 43; II, 79, 168.
 Célestin III, pape, I, 26.
 Celles (La collégiale de), II, 609.
 Cellier (Joseph de), doyen de Saint-Jean-Evangéliste, I, 552.
 Centfontaines (Walter de), I, 44.
 Cerf (Gilles de), II, 86, 162. — (Le chanoine de), II, 381.
 César (Jules), II, 3.
 Césarée (L'évêque de), I, 263.
 Chabot (La chronique de Jacques), I, xxvii-xxviii, 348; II, 253, 254.
 Chabot (André), I, 112. — (Gilles), I, 89, 195, 197, 204, 209, 210. — (Gérard), dit d'Ochain, II, 167. — (Jacques), II, 185. — (Louis), II, 410.
 Chaffor (Jean de), I, 454.
 Chalderon (La bataille de), II, 354.
 Châlon (Le seigneur de), I, 198; II, 457. — (Jean de), prince d'Orange, I, 331, 333, 338. — (Hugues de), II, 615.
 Chambulat (Le seigneur de), I, 198.
 Champ (Colard de), II, 216, 219. — (Nicolas de), I, 86; II, 200.
 Champion (Guillaume), de Meeffe. *Voir* Meeffe.
 Changes (Jean de), II, 61.
 Changeur (Godefroid le), II, 612.
 Chantraine (La seigneurie de), I, 402.
 Chapeauville (Le chroniqueur), II, 5 à 7, 13, 14, 71, 179, 294, 336.
 Charlemagne, I, II; II, 23.
 Charlemont (La forteresse de), II, 443, 486, 661.
 Charles le Bel, I, 85.
 Charles le Téméraire, I, 107, 224, 233, 240 à 259, 265 à 286, 293, 294, 309 à 323; II, 110, 111, 115, 120, 123, 252 à 265, 303, 333, 593, 608, 623, 624 à 637.
 Charles IV, empereur, I, 77; II, 167, 168, 183, 184, 186, 196, 211, 487.
 Charles-Quint, empereur, I, 386, 483, 513, 514, 533; II, 132, 134, 137, 138, 275, 300, 314, 355 à 366, 375 à 380, 400, 405, 409, 412, 415, 421, 424 à 430, 439, 443, 444, 450 à 495, 500, 637, 654, 656, 660 à 662.
 Charles IV, roi de France, II, 76.
 Charles V, roi de France, II, 186.
 Charles VI, roi de France, I, 84, 92, 102, 206, 212, 589; II, 121, 194, 232, 235.
 Charles VII, roi de France, II, 94.
 Charles VIII, roi de France, I, 314, 372, 375, 483, 515, 519, 539.
 Charles IX, roi de France, II, 496, 497, 553, 562.
 Charles I, roi de Bohême, II, 88, 89, 195, 196.
 Charles, roi de Sicile, II, 218.
 Charles (L'archiduc), II, 524.
 Charleville (La ville de), II, 439.
 Charneux (La famille de), I, 172. — (Adolphe de), II, 171. — (Arnould de), II, 173. — (Guy de), II, 164. — (Herman de), I, 40.
 Charobert, roi de Hongrie, II, 76.
 Charpentier (Jean le), doyen de Huy, I, 523.
 Chartres (Évêché de), II, 343. — (La ville de), II, 188.

- Chartreux (La chronique des), II, 339.
 Chassepierre (Le château de), I, 81, 214, 215.
 Châteauneuf (La ville de), II, 553.
 Château-Thierry (La ville de), I, 96; II, 227, 457. — (Le seigneur de), I, tableau I
 Châtelet (La commune de), I, 493; II, 436, 439, 468, 589.
 Chatillon (Hugues de), évêque de Liège, I, 45; II, 81.
 Chatillon (Jacques de), II, 59.
 Chauvessy (Le château de), II, 451, 458.
 Chaubourg (Le seigneur de), II, 469.
 Chaussée (Jean et Henri de la), I, 113, 161. — (Jeanne de la), I, 532.
 Chauvency (Gauthier de), II, 29. — (Gérard de), I, tableau I.
 Chayne (Collard delle), II, 241.
 Chênée, commune du canton de Fléron, Liège, I, 454, 462. — (Odile de), I, 112. — (Le curé de), I, 547.
 Cheratte, commune du canton de Dalhem, I, 10.
 Cheraux (Henri delle), abbé de Saint-Laurent, II, 243.
 Chesnea (Robert), dit Quercentius, II, 447.
 Chesne (Bastin de), II, 386.
 Chesne (Jean de), ou de Quercu, I, 370, 410, 547; II, 108, 117, 126, 273.
 Chestruvin, dépendance d'Ouhaye, II, 440.
 Chetengnée (Le sire de), II, 179.
 Chèvremont (Le château de), II, 307.
 Chièvre (Le seigneur de), I, 388, 430, 549. — (Goswin de), II, 175. — (Guillaume de), I, 431. — (Marie de), I, 458. — (Jean de), I, 112.
 Chimay (La ville de), II, 480. — (Le prince de), I, 333, 430, 447, 583. — (La dame de), II, 79, 155.
 Chiny (Le comte de), I, tableau I.
 Chiroux et Grignoux, II, 299, 314.
 Chocquier (Le château de), I, 402; II, 159, 171. — (Le seigneur de), I, 441, 583. — (Louis de), I, 399.
 Chrétien de Saint-Trond, I, 189.
 Christian, roi de Danemark, I, 221, 513; II, 133, 482.
 Christine de Danemark, II, 137.
 Christophe, comte palatin, II, 566.
 Christophe (Le secrétaire), I, 438, 439.
 Chronicon (Tongrense), II, 6.
 Chronique abrégée de Jean d'Outremeuse, II, 141 à 236.
 Chronique de Jean de Brusthem, II, 1 à 138.
 Chronique du règne de Jean de Hornes, I, 339 à 569.
 Chronique de 1402, II, 5 et 7.
 Chrysogone (La cloche), II, 387.
 Chypre (Le cardinal de), II, 95.
 Cicéron, II, 4.
 Cilly (Claude de), seigneur de Pousset, I, 374, 392, 477.
 Ciney (La ville de), I, 35, 347, 472, 473, 533; II, 53, 54, 628. — (Un miracle à), II, 78. — (Godescalc de), II, 14. — (Godefroid et Jean de), I, 172.
 Clairefontaine, au diocèse de Laon, I, 16.
 Clairvaux, en France, II, 388.
 Clarimbauld (Le chroniqueur), II, 2.
 Clarion (Le prince), II, 60.
 Clauteur (Jean le), I, 425. — (Lambert le), I, 355.
 Clément IV, pape, I, 34, 60, 61, 66.
 Clément V, pape, II, 63, 81.
 Clément VI, pape, II, 84, 92, 93, 156, 161, 163, 230, 609.
 Clément VII, pape, I, 76, 78, 85, 93, 151, 154, 586; II, 69, 213, 214, 216, 376.
 Clercq (Jean le), I, 377, 461, 465, 466, 467, 473, 580. — (Gilson le), I, 533.
 Clermont, commune du canton de Nandrin, Liège, I, 436; II, 84, 89, 150, 159. — (Le château de), I, 53; II, 85, 90, 160, 162, 170. — (Les comtes de), II, 28, 170, 296.
 Clermont (Louis de), II, 60. — (Wéry de), II, 176.
 Clermont-Ferrand (Le concile de), II, 611.
 Clervaux (L'abbaye de), II, 611.
 Clèves (Le duché de), I, 525; II, 168, 409, 410.
 Clèves (Adolphe I, comte de), I, 142. — (Adolphe I, duc de), I, 136, 176, 200, 205. — (Adolphe de), seigneur de Ravenstein, I, 278, 311, 333, 344. — (Agnès de), II, 152. — (Catherine de), I, 80, 205. — (Élisabeth de), I, 80, 205. — (Ermengarde de), I, tableau IV. — (Ghisbert de), I, 568. — (Guillaume de), II, 133, 137, 410, 453, 485, 575, 583. — (Jean I, duc de), I, 249, 542, 575; II, 106, 107, 190, 359. — (Marguerite

- de), II, 79. — (Philippe de), seigneur de Ravenstein, I, 333, 372, 373, 375, 378, 584; II, 129. — (Otton de), I, 69. — (Thierry V, comte de), I, 31.
- Clichet (Le prévôt), II, 319.
- Clockier (Gilles le), I, 50. — (Guillaume le), I, 246. — (Jean le), I, 154. — (Théodore le), I, 235.
- Closquet (L.), II, 279.
- Clugny (L'abbé de), II, 188. — (Guillaume de), II, 632, 636.
- Coblence (La ville de), II, 37.
- Cock (Henri le), I, 377. — (Jean le), I, 86, 101, 107, 148; II, 87, 198, 200, 206, 216, 217, 219, 228, 232, 233.
- Cockar (Collard), I, 532.
- Coelhem (Charles de), dit d'Oyembrugge de Duras, II, 393.
- Coen (Henri), II, 228, 230.
- Cognac (La ville de), II, 553.
- Coie (Renard), II, 179.
- Coir (Gilles de), II, 233. — (Gossuin de), II, 220. — (Guillaume de), II, 190. — (Jean de), I, 89.
- Colen (Le couvent de), I, 246.
- Coligny (L'amiral), II, 562.
- Colin (Nicolas Garnier, alias), II, 304, 449.
- Collin (Grégoire), II, 303, 304, 449.
- Colmont (Le château de), I, 339, 367, 369, 387, 395.
- Cologne (La ville de), I, 39, 102, 193, 223, 232, 247, 373, 500, 527, 531, 532, 534, 538, 579, 580 à 582; II, 24, 26, 116, 137, 299, 357, 382, 444, 464, 472, 501, 502, 532, 538, 590. — (L'archevêque de), I, 31, 42, 99, 128, 315, 388, 420, 499; II, 16, 22, 23, 25, 43, 75, 79, 85, 86, 94, 104, 191, 196, 223, 227, 229, 332, 359, 371, 389, 410, 445, 462, 470, 479, 494. — (Le concile de), I, 140. — (L'hérésie à), II, 387. — (Un monastère à), I, 18. — (La peste à), II, 406. — (Un synode à), II, 389. — (Tumulte à), II, 352. — (Le voué de), I, 176; II, 221.
- Cologne (Walter de), I, 557.
- Colonia (Petro), II, 416.
- Colonster (Louis des Prez, dit de), II, 161. — (Radoux Des Prez), II, 180. — (Guillaume de Horion, seigneur de), II, 597, 598.
- Columpna (La ville de), I, 57.
- Commines (Philippe de), II, 303.
- Compiègne (La ville de), I, 49.
- Compostelle (La ville de), I, 537.
- Condé (Louis de Bourbon, prince de), II, 500, 529, 534, 538, 544, 545, 553, 554. — (Isabelle de), I, tableau I; II, 68. — (Jean de), II, 54.
- Condroz (L'archidiaconé de), II, 609. — (Le bailli de), II, 87. — (Une tempête en), II, 443.
- Conflin (Benoît), I, 412.
- Coninck (Pierre de), II, 61.
- Conrard IV, roi des Romains, II, 47.
- Conrard le Frison, II, 7.
- Conrard (Jean), de Brus, dit de Loën ou de Wonck, I, 490.
- Constance (Le concile de), I, 129, 130, 132, 136, 206.
- Constance de Sicile, II, 25.
- Constantinople (La ville de), II, 27, 29, 30, 133, 382, 621.
- Contraire (Helman), I, 558.
- Conversan (Le seigneur de), I, 254.
- Copareille (La cloche), I, 110.
- Coppens (Martin), II, 294.
- Copis (Jean), I, 345. — (L'archidiacre de), I, 544.
- Corbeau (Denis), seigneur de Villers lez-Guise et de Fraipont, I, 351. — (Humbert), I, tableau II. — (Laurent), I, 572.
- Corbesier (Charles le), II, 386. — (Hasop le), II, 379.
- Corbion (Rigauld de), II, 7, 53.
- Cornelimunster (La ville de), II, 460.
- Cornelis (Laurent), abbé de Malonne, II, 504.
- Cornu (Jean de), II, 81.
- Coronmeuse (Jean de), abbé de Saint-Jacques, II, 355.
- Corphalie, dépendance d'Antheit, I, 24.
- Corroy-le-Château, commune du canton de Gembloux, Namur, II, 408, 452.
- Corsinus (Le cardinal Pierre), II, 200.
- Corswarem (Le seigneur de), I, 408; II, 348. — (Catherine de), I, 290. — (Godefroid de), I, 571. — (Hubert de), II, 392. — (Jacques de), I, 332, 351, 355, 400, 461. — (Jacqueline de), I, 365. — (Jean de), I, 113, 169. —

- (Walter de), I, 154, 350, 404, 405, 571, 575, 583; II, 250, 642.
- Cortembach (Le seigneur de), I, 421. — (Louis de), II, 130. — (Nicolas de), I, 364. — (Pierre de), I, 365, 477, 496, 543, 565, 590.
- Cortessem, commune du canton de Looz, Limbourg, I, 426, 427, 428.
- Cosse (Balthazar), I, 131, 206.
- Coucy-Vervins (Thomas, seigneur de), I, tableau I.
- Coune de Lontzen, II, 162.
- Courtejoie (Jean de), II, 127.
- Courtenai (Pierre de), II, 34.
- Courtrai (La ville de), I, 312; II, 67. — (Le bailli de), II, 584. — (La bataille de), I, 55, 56, 59, 60.
- Coutances (L'évêché de), I, 211.
- Couvin (La ville de), I, 118, 194, 202, 347, 401, 403; II, 181, 262, 436, 439, 513, 518, 628.
- Crafft (Le comte de), II, 122. — (Jacques de), II, 122.
- Cramaud (Simon de), évêque de Carcassonne, I, 149; II, 236.
- Cranem (Le seigneur de), II, 60.
- Cranembourg, lieu dit à Bruges, I, 371. — (Otton de), I, tableau IV.
- Craon (Le seigneur de), I, 198.
- Crassemoule (Jean), II, 173.
- Crassier (Le baron de), II, 274.
- Crawelhon (Gérard), II, 233.
- Crauwels (Aeïde de), dite Gimborn, I, 243.
- Crécy (La bataille de Crécy), II, 81, 170, 183, 184.
- Crehen (Agnès de), I, 350.
- Crequy (Louis de), I, 528.
- Cresaigne (Le seigneur de), I, 198.
- Crespy (La paix de), II, 457.
- Crèveœur (Philippe de), II, 62.
- Crisnée, commune du canton de Hologne-aux-Pierres, Liège, I, 510. — (Jacques de), I, 351.
- Crochy (Le seigneur de), I, 198.
- Croseit (Gilles), I, 405.
- Croy (Le seigneur de), II, 266, 271. — (Adrien de), seigneur de Rœulx, II, 136. — (Antoine de), seigneur de Sempy, I, 430, 431. — (Antoine de), seigneur de Renty. — (Catherine de), I, 430, 433, 505. (Charles de), évêque de Tournai, II, 489. — (Charles de), prince de Chimay, II, 583. — (Eustache de), évêque d'Arras, II, 130, 133. — (Guillaume de), seigneur de Chièvres, I, 385, 387, 389, 393, 403, 408, 469, 417, 419, 423 à 452, 459 à 469, 578. — (Guillaume), marquis de Renty, II, 505. — (Jacques de), chanoine de Saint-Lambert, protonotaire apostolique, I, 332, 333, 337, 345, 346, 355, 360, 369, 370, 378, 379, 430, 459, 463, 474, 544, 568; II, 126, 341, 646. — (Jean de), seigneur de Renty, I, 430. — (Jean), seigneur de Chimay, I, 430. — (Marguerite de), II, 415. — (Michel de), seigneur de Sempy, I, 430; II, 415. — (Philippe de), comte de Chimay, I, 333, 385, 430. — (Philippe de), comte de Porceau, seigneur d'Aerschot, I, 430. — (Philippe de), duc d'Aerschot, II, 135, 421, 504, 578, 579. — (Robert de), archevêque de Cambrai, II, 135.
- Croix (Pierre et Daniel de la), II, 282.
- Crupet (Thomas de), I, 472.
- Cucurno (L'évêque de), II, 218.
- Culembourg (Anne de), I, 511.
- Curenge (La ville de), I, 220, 483, 540, 553, 554, 556, 557, 558, 563, 568; II, 131, 246, 342, 379, 401, 558. — (Le château de), II, 393, 396. — (La collégiale de), II, 609.
- Curtius (Jean), I, x et xxviii. — (Pierre), évêque de Bruges, II, 584.
- Cuyck (Albert de), évêque de Liège, I, 26; II, 25.

D

- Dainville (Gérard de), évêque de Cambrai, II, 196.
- Dalembroeck (Godefroid), seigneur de Dalembroeck et de Heinsberg, I, iv; II, 94, 188 à 191, 226.
- Dalhem (La ville de), I, 242, 244, 325, 332, 390, 396, 435, 444, 452, 453, 462; II, 87, 178, 213, 221, 231, 259, 411, 587. — (La bataille de), II, 551 à 604.
- Dalhem (Godefroid de), I, 580.
- Damiette (La ville de), II, 42, 56.
- Dammartin (Wauthier de), I, tableau II.
- Dampierre (Guillaume de), comte de Flandre, I, 31. — (Gui de), I, 585; II, 48, 54, 59, 68, 615. — (Marguerite de), I, 96.
- Damvillers (La ville de), II, 409, 428, 451, 458, 480.
- Daniel (Jean), I, 368, 376, 548, 553 à 557.
- Danemark (Le roi de), I, 221, 513; II, 133, 137, 522.
- Darion, commune du canton de Waremmé, Liège, I, 291.
- Datin (La trahison des), II, 279. — (Wathieu d'), II, 241, 251, 331.
- Daules (La ville de), II, 56.
- Daventrie (Gérard), I, 235.
- Dawionpuis (Le manuscrit), II, 311.
- Day (Jean), II, 592.
- Dechesne (Jean-François), II, 314.
- Delfosse (Gilles), I, 141.
- Delft (La ville de), II, 133, 552.
- Delphinus (Frater), II, 64, 65.
- Delvaux (Béatrice), II, 552.
- Denis (Gérard), II, 228, 617. — (Maître), greffier de la Cité, I, 149.
- Denville (Jean de), prévôt de Bouillon, II, 203, 204.
- Denville (Jean de), bailli du Condroz, II, 203, 204.
- Deschamps (Guillaume), dit de la Violette, I, 268.
- Deux-Ponts (Wolfgang, duc des), II, 527, 553, 554.
- Devaux (Le doyen et les manuscrits), II, 274, 337.
- Deventer (La ville de), II, 552.
- Dicke (Catherine de la), I, 176.
- Dieghem (Jean de), I, 71.
- Dieppe (La ville de), I, 206.
- Diepembreeck, commune du canton de Hasselt, Limbourg, I, 365, 413, 426, 427; II, 246, 598, 599, 635. — (Le seigneur de), II, 568.
- Diest (La ville de), I, 98, 101, 147, 168, 219, 231, 261, 437, 439, 441, 442, 506, 519, 529; II, 96, 99, 186, 245, 248, 257, 344, 347.
- Diest (Gérard de), I, tableau I. — (Henri de), I, 50. — (Jean de), I, tableau IV.
- Dieupart, dépendance d'Aywaille, I, 569, 581; II, 432.
- Dinant (La ville de), I, 32, 41, 44, 61, 96, 108, 116, 119, 202, 247, 249, 258, 340, 347, 401, 402, 472, 585, 586; II, 46, 49, 75, 90, 107, 108, 111, 155, 178, 180, 181, 193, 214, 227, 239, 254, 258 à 261, 274, 319, 401, 578, 615, 624, 637, 661. — (Le château de), I, 16; II, 342, 348, 392, 395, 396, 433. — (Le pont de), II, 558. — (La collégiale de), II, 44, 609. — (Les Croisiers de), I, 524. — (La prise de), en 1466, I, 265, 268, 270; II, 298, 303, 311, 438, 440 à 442. — (Le siège de), en 1554, II, 304, 307, 313, 435 à 439, 483, 484, 625. — (Les comptes de), II, 304. — (Un meurtre à), II, 302. — (Les pensions de), I, 139.
- Dinant (Henri de), II, 50.
- Diodore de Sicile, II, 4.
- Distelbroeck, lieu-dit à Brusthem, II, 113.
- Dixmude (La ville de), II, 563.
- Dobbelstein (Godefroid de), I, 363, 364.
- Doern (Everard de), I, x. — (Henri de), I, xxviii.
- Dolhain, dépendance de la ville de Limbourg, I, 456.
- Dominick (G.-B.), II, 283.
- Dommartin (Jacques de Crissegnée, dit de), I, 351.
- Donat (Louis), de Venise, II, 218.
- Donceel (Le maître de), II, 291.
- Donchéry (La ville de), I, 465, 466, 467. —

- (La diète de), I, 374, 375, 377, 393, 468. —
 (La paix de), I, 411, 475.
 Dongelberg (Raes de), seigneur de Long-
 champs, I, 481.
 Donneau (Jean), I, 376.
 Donneau (Jean), I, 408.
 Donneux (Jean), I, 156.
 Dordrecht (La ville de), I, 130, 131, 132, 137,
 209, 210, 213; II, 87, 552.
 Dorothée de Danemark, II, 389, 471.
 Dortmund (Jean de), I, 18.
 Doudon (Gilles), II, 468.
 Doupaix (Guillaume), abbé de Floreffe, II,
 504.
 Dourlens (La ville de), II, 482, 487.
 Dragon (Le seigneur de), II, 543, 551.
 Dreux (La bataille de), II, 500.
 Driel (Conrad de), I, 86.
 Drogon, abbé de Saint-Jacques, I, 25.
 Droische, lieu-dit à Herstal, II, 580, 581, 582.
 Drolenval (Le seigneur de), I, 368.
 Drugien (Stassin), II, 179.
 Dubois (Jean-Laurent), II, 292.
 Ducelle (Le seigneur de), I, 198.
 Duffel (La seigneurie de), I, 197, 407; II,
 517.
 Dujardin (Nicolas), abbé de Saint-Jacques,
 II, 211.
 Dumont (Antoine), II, 309.
 Dumortier (François), II, 311.
 Dunghen (Jean de), II, 225.
 Dunois (Le duc de), II, 483.
 Dupont (Remi), II, 318.
 Duras, commune du canton de Saint-Trond,
 Limbourg, II, 166, 259. — (Le château de),
 II, 19, 28. — (La paix de), II, 155, 163.
 Duras (Le comte de), I, tableau I; II, 17, 393.
 — (Gilles de), II, 24, 28. — (Gislebert,
 comte de), II, 17. — (Guillaume de), I,
 384; II, 189. — (Henri de), II, 24. —
 (Jacqueline de), I, 384.
 Durbuy (Le seigneur de), I, 493.
 Duren (La ville de), I, 520, 537, 553; II, 382,
 409, 410, 412, 454.
 Dusselle (Reinold de), archevêque de Co-
 logne, II, 22, 23.

E

- Eben-Emael, commune du canton de Sichen-
 Sussen, Limbourg, I, 588.
 Eberstein (Otto d'), II, 572.
 Eicht, commune de Gueldre, I, 101, 522, 524;
 II, 232, 233.
 Eckhove (Le seigneur d'), I, 250.
 Écosse, II, 458. — (Le protestantisme en), II,
 493. — (Le roi d'), I, 213.
 Écossais (Passage à Liège des), II, 307.
 Édouard I, roi d'Angleterre, II, 59.
 Édouard III, roi d'Angleterre, II, 82, 90, 147,
 188, 211.
 Édouard IV, roi d'Angleterre, I, 421, 488.
 Édouard VI, roi d'Angleterre, II, 477, 481.
 Eekhout (Arnold), II, 60.
 Eeten (Le seigneur d'), I, 137.
 Egmont (Le seigneur d'), I, 198, 208. —
 (Exécution du comte d'), II, 421, 487, 513,
 517, 519, 521, 526, 530, 531, 538, 539, 545, 552,
 602, 603. — (Adolphe d'), I, 310 à 313, 474;
 II, 252, 258. — (Anne d'), I, 543; II, 130, 377,
 402. — (Arnould d'), I, 269, 311; II, 252. —
 (Charles d'), duc de Gueldre, I, 314, 473,
 474, 486 à 488, 498, 525, 541 à 543, 551, 565;
 II, 133, 243, 343, 403. — (Florent d'), comte
 de Buren, II, 130, 134, 402. — (Maximilien
 d'), comte d'Ysestein, II, 130, 393, 402, 463.
 — (Philippe d'), II, 504, 597.
 Eichstadt (L'évêque d'), II, 122.
 Eigher (Bernard de), II, 191.
 Eindhoven, ville de Hollande, I, 99, 578; II,
 407.
 Eïderen (Le seigneur d'), I, 290, 334; II, 244,
 263, 629. — (Godenoule d'), I, 172, 588.
 Éléonore d'Autriche, II, 344.
 Éléonore de Portugal, I, 513.
 Élisabeth, reine d'Angleterre, II, 291, 494,
 553, 559.
 Élisabeth d'Autriche, II, 557.
 Élisabeth, reine d'Espagne, I, 568, 569.
 Élisabeth, fille de Philippe II, II, 495.
 Ellaer (Henri et Théodore), II, 170.

- Ellenaire (Le seigneur d'), II, 170.
 Elter (Arnold d'), dit de Vogelsanck, II, 265, 393.
 Emael, dépendance d'Eben-Emael, II, 171.
 — (Le maître d'), II, 266. — (Le seigneur d'), II, 490, 501.
 Emo, II, 14.
 Embourg, commune du canton de Fléron, Liège, I, 546; II, 171.
 Emichon de Spanheim, II, 66.
 Emmanuel, roi de Portugal, I, 513.
 Emptinne (Englebert d'), seigneur de Mouffrin et de Hermalle, I, 472, 574.
 Enfants de France (Les), II, 61.
 Engelsdorff (N. de), I, 176.
 Enghien (La ville d'), I, 384. — (Les iconoclastes à), II, 518. — (Le seigneur d'), I, 198, 254. — (Le comte d'), 416. — (Englebert d'), seigneur de Morialmé, II, 239, 276.
 Enghien (Gérard d'), I, tableau III. — (Jean d'), I, 35.
 Enghien (Jean d'), évêque de Liège, I, 57, 585; II, 56, 63.
 Engis, commune du canton de Hologneaux-Pierres, Liège, I, 402. — (Le seigneur de), I, 365.
 Epernay (La ville d'), II, 457.
 Eppes (Jean d'), évêque de Liège, I, 24, 27; II, 44.
 Eppenstein (Gérard et Sigfrid), archevêques de Mayence, I, 42; II, 38.
 Eracle (L'évêque), I, 13.
 Erekel (Hugues d'), I, 60. — (Le seigneur d'), II, 170.
 Erkelenz (La ville d'), I, 520, 521.
 Eschwilre (Pierre d'), I, 235.
 Escovedo (Le secrétaire), II, 578.
 Espagne (Une cherté en), II, 417.
 Eston (Adam de), II, 218.
 Étienne IX, pape, II, 609.
 Étienne X, pape, II, 609.
 Etienne, évêque de Liège, I, 12.
 Etienne (Arnould), chanoine de Saint-Martin, I, 156.
 Etienne, abbé de Saint-Jacques, I, 20, 25.
 Eu (Le comte d'), I, 207, 208; II, 79.
 Eugène IV, pape, II, 95.
 Eupen (La ville d'), I, 223, 244.
 Ève (Godefroid d'), prévôt de Poilvache, I, 393.
 Everlin, abbé de Saint-Laurent, I, 142; II, 25.
 Evreux (Louis et Philippe, comtes d'), I, 48. — (L'évêque d'), I, 211, 525.
 Eyck. Voir Maesevick.
 Eynatten (Marguerite d'), I, 458, 460, 524.
 Eynsbroeck (Gisbert de Ryckel ou de), I, 349.
 Eysden (La ville d'), I, 181.

F

- Fabais (Pictor), II, 4.
 Fabribeckers (Le manuscrit), II, 287.
 Fagnolles (Marie de), I, tableau II.
 Faimes, dépendance de Celles-lez-Waremme, II, 169.
 Faing (Thierry de), I, 96.
 Fait (Jean du), I, 73 et 75; II, 202.
 Falise (Le chemin de), I, 52.
 Falkenstein (Cuno de), archevêque de Trèves, II, 196.
 Falkenstein (Agnès de), I, 185.
 Fallais (Le château de), I, 35, 335, 393; II, 54. — (Le seigneur de), II, 55.
 Fallais (Rigaud de), I, 35.
 Fallaize (Richard de), II, 53. — (Erard de), II, 333.
 Falmignoul, commune du canton de Beauraing, Namur, I, 96.
 Falvy (Marie de Nelle, dite de), I, tableau I.
 Famagonste (La ville de), II, 556.
 Famenne (L'archidiaconé de), II, 609.
 Fanchon (Hubin de), II, 205.
 Fanson (Noël de), I, 582, 583.
 Faon (Raoul), évêque d'Evreux, I, 525.
 Farabertus (L'évêque), I, 13.
 Farnèse (Le pape), II, 422, 425. — (Alexandre), II, 585. — (Octave), II, 481.
 Fassot (Le clerc Jean), I, 376, 408, 415, 441, 454.
 Fastré (M. de), échevin de Tongres, II, 322.
 Faucon (Jean de), I, 215.
 Fauquemont (Le château de), I, 38, 201, 237.

- 434, 436; II, 57, 78, 88, 266, 259, 546. — (Le seigneur de), I, 511. — (Renaud de), II, 76, 79. — (Thierry de), I, tableau I; II, 168. — (Waleran de), II, 45, 168, 170, 172, 206.
- Felipreit (Le couvent de), II, 252.
- Fenal (Jean de) ou de Gau, I, 502.
- Fennelot, ville de Gueldre, II, 412.
- Fernalmont (Le fief de), II, 481.
- Feronstrée (Jean de), II, 44.
- Ferdinand I, roi des Romains, roi de Hongrie, empereur, I, 514; II, 136, 137, 344, 376, 405, 414, 420, 445, 457, 479, 487, 494, 662, 663.
- Ferdinand II, empereur, II, 304, 509, 654.
- Ferdinand V, roi d'Espagne, I, 515.
- Ferrand de Portugal, II, 34, 36, 46.
- Ferrare (Tremblement de terre à), II, 557.
- Ferret (Jean), I, 541.
- Ferrici (Le légat Pierre), I, 223, 235; II, 102, 103, 105.
- Ferricus de Cluni, évêque de Tournai, I, 345.
- Ferrière (Gilles de), II, 169.
- Fexhe, commune de la province de Liège, II, 158, 163, 164.
- Fexhe-le-Haut-Clocher, commune du canton de Hollogne, Liège, I, 467, 512.
- Fexhe-Slins, commune du même canton, I, 114, 115.
- Fexhe (Henri de), II, 171. — (Hugues de), II, 254. — (Lambert de), II, 200. — (Oger de), II, 172.
- Fexhea, frère mineur, I, 473.
- Fexhet (Jean), I, 408, 454.
- Feyr (Le seigneur de), I, 193.
- Fichon (Gilles de Bermonbèche, dit), II, 201.
- Fies (Enguerrand de), II, 82, 83.
- Fillastre (Guillaume de), I, 231.
- Fischer (Jean), évêque de Ross, II, 389.
- Fize-Fontaine, commune du canton de Jehay-Bodegnée, Liège, I, 510; II, 73.
- Flafferteyt (Le seigneur de), I, 198.
- Flagellants (Les), II, 93, 330.
- Flaminne (Jean de Salme, dit delle), II, 494.
- Flandre (La), I, 60, 359. — (Henri de), II, 27.
- Flandre (Jean de), évêque de Liège, I, 37 à 41; II, 46, 56, 615.
- Flasse, lande près de Zonhoven, I, 412.
- Flecte (Le seigneur de), II, 170.
- Flémalle, commune du canton de Hollogne-aux-Pierres, Liège, I, xxi, 402, 403; II, 167, 170. — (Le commandeur de), II, 503.
- Flémalle (Catherine de), II, 223. — (Elias de), I, 156, 201. — (Gossuin de), I, 85; II, 206. — (Guillaume de), I, 14, 86; II, 200, 222. — (Jean de), I, 223; II, 153, 166, 190.
- Fléron, commune du même canton, Liège, I, 454; II, 174. — (L'avouerie de), I, 325.
- Fléron (Arnold de), II, 269, 642. — (Gérard de), II, 511, 576. — (Jean de), I, 146. — (Walter de), I, 130.
- Flessingue (La ville de), II, 552, 561, 562.
- Fleurange. Voir Robert de la Marck.
- Floddenfield (Bataille de), II, 352.
- Flone (L'abbaye de), II, 433, 504, 535, 537, 549, 653.
- Floreffe (L'abbaye de), I, 404; II, 21, 31, 504, 653.
- Floreffe (Godefroid et Christian de), II, 14.
- Florence (La ville de), I, 26, 66, 136; II, 70, 92, 362, 363, 497.
- Florentinus, évêque de Liège, I, 9.
- Florenne (L'abbaye de), I, 194; II, 247, 436, 462, 653. — (Le seigneur de), I, 61; II, 462.
- Florenne (Godefroid et Arnulphe de), II, 14. — (Hugues de), II, 44. — (Jean de Wodémont, seigneur de), I, 539.
- Floyon (Jean de Berlaymont de), I, 537. — (Henri de), II, 435 à 439, 484, 536, 594. — (Jeanne de), II, 249. — (Gilles de), II, 182.
- Fologne, commune du canton de Looz, Limbourg, II, 309.
- Fonck (Everard), II, 227.
- Fondi (Le conclave de), I, 76.
- Fontaine (Le seigneur de), I, 411; II, 559.
- Fontaine-l'Évêque (La ville de), I, 194.
- Fontenelle (La seigneurie de), I, 198.
- Fooz, commune du canton de Hollogne-aux-Pierres, Liège, I, 401, 402, 467.
- Forli (Jean de), légat, II, 156.
- Fosses (La ville de), I, 55, 56, 118, 194, 202, 586; II, 75, 155, 181, 189, 193, 436, 439, 628, 661. — (L'abbaye de), I, 12. — (La collégiale de) II, 609. — (Le prévôt de), I, 337; II, 392.
- Fosse le Maire (La), II, 431. — (Gilles de Mollin, dit delle), I, 141.

- Fosteau (Jacques de), I, 291.
 Foullon (L'historien), I, 341.
 Foux (Guillaume de), II, 175.
 Fraipont, commune du canton de Louveigné, Liège, I, 483, 524. — (Le seigneur de), I, 351; II, 179, 580.
 Fraipont (Collin de), II, 163. — (Gérard de), I, 458.
 Fraïsné (Bartholomé de), II, 286.
 Franche-Comité (La), II, 637.
 Franchimont (Le château de), I, 89, 243, 359, 362, 367, 393, 394, 407, 426, 429, 431, 433, 439, 456, 473, 536, 540, 558, 559, 560, 578; II, 52, 221, 233, 342, 392, 396, 401, 599, 632 à 639. — (Le pays de), II, 255, 265, 279, 280, 304, 417, 460, 491. — (Les marquis de), II, 170, 196. — (La milice de), I, 575. — (Le voué de), II, 176.
 Franchimontois (Les), II, 629, 630.
 Franek (Gilles), I, 523.
 Franckenberg (Arnould de), II, 174. — (Guillaume de Mérode, dit de), II, 393.
 Francfort (La ville de), I, 102; II, 48, 49, 268, 343, 420, 475, 486, 642, 662.
 Franckot de Montegnée, I, 368, 376, 462, 470, 556, 557.
 Franco, évêque de Liège, II, 610. — (L'écolâtre), II, 14.
 François I, roi de France, I, 513; II, 132, 133, 138, 346, 348, 356, 365, 367, 371, 375, 376, 389, 409, 420, 450 à 478, 655, 656.
 François II, roi de France, II, 488, 496, 497.
 François I, duc de Lorraine, I, 513; II, 137.
 Francemont (Le lieu de), I, 175.
 Francon de Saint-Servais, II, 7.
 Francon, bâtard de Wesemael, II, 51.
 Frédéric II, empereur, I, 372, 373; II, 22, 23, 25, 34, 37, 38, 41, 46, 48, 49, 120, 121, 610, 621.
 Frédéric III, empereur, I, 312, 314, 316, 485.
 Frédéric IV, empereur, II, 637.
 Frédéric I, comte palatin, I, 315.
 Frédéric II, comte palatin, I, 513; II, 389, 470, 471, 621.
 Frédéric I, duc d'Aurriche, II, 76.
 Frédéric de Lotharingie, I, 19.
 Frédéric, archidiaque, I, 585.
 Frédéric, archevêque d'Utrecht, II, 489.
 Frédéric (Don), fils du duc d'Albe, II, 562.
 Freeren, commune du canton de Tongres, Liège, I, 389; II, 440.
 Freisset (Jean), I, 365.
 Freloux (Le seigneur de), I, 365.
 Frennes (Pirlot de), II, 197.
 Fresne (Binet de), II, 363.
 Frérart (Henri), I, 85, 86; II, 205, 206, 207, 212, 216, 217.
 Frères (Jean de), I, 89, 90.
 Fribourg (La ville de), I, 317.
 Frise (La), I, 148; II, 545, 557.
 Frison (Conrard, dit le), II, 51.
 Frixet (Jean), I, 536.
 Fumal (Arnold de), II, 274.
 Fulcharius, évêque de Liège, I, 10.
 Furne (Le châtelain de), I, 198.

G

- Gadesier (Jean Steelant, dit), I, 419.
 Gaesbeeck (Le seigneur de), I, tableau IV, 334.
 Gaillard (Messire), II, 266.
 Gaillard de la Rocca, II, 127.
 Gal (André), II, 582.
 Galoppe (La ville de), I, 481, 500, 565.
 Gand (La ville de), I, 84, 231, 293, 323, 333, 371, 373, 375, 513, 533; II, 215, 403, 405, 444, 494, 552, 583, 654. — (Le château de), II, 526. — (L'hérésie à), II, 516, 518. — (Révolte de), II, 133, 135, 136. — (La paix de), II, 584. — (Un chanoine de), I, 464.
 — (L'église Saint-Bavon à), I, 211; II, 202, 211.
 Gand (Etienne de), prieur des Chartreux, I, 577. — (Jean de), I, 405.
 Garnier (Nicolas), alias Colin, II, 304, 449.
 Garre (Girart de), capitaine de Mouzon, I, 374, 375, 384.
 Gascon (Pierre le), I, 549.
 Gastorp (Le seigneur de), I, 176.
 Gau (Jean de Fenal, alias de), I, 502.
 Gavre (Le seigneur de), I, 582; II, 321. — (Jean de), II, 568. — (Jeanne de), I, tableaux I et III.

- Gaza (La ville de), II, 29.
 Gazette (Guillaume), II, 395.
 Geer (La rivière de), I, 117, 118.
 Geertruidenberg (La ville de), I, 137; II, 563, 564.
 Geeve (Léonard de), II, 391.
 Geldermalsen, commune de Gueldre, I, 137.
 Gembloux (La ville de), I, 388, 390; II, 549.
 — (La bataille de), II, 296, 585, 588, 589. — (L'abbaye de), I, 14, 159; II, 27, 408, 537, 653.
 Gènes (La ville de), I, 175; II, 132, 476, 477.
 Genève (La ville de), I, 319; II, 218, 509. — (Le comte de), I, 78.
 Genimont (Robert de), abbé de Saint-Laurent, II, 211.
 Genneat (La veuve), I, 379.
 Gennep, commune de l'arrondissement de Ruremonde, I, 525. — (Marguerite de), I, tableau I.
 Gentilis de Sangro, cardinal, II, 218.
 Georgio (Jean), I, 598.
 Geradon (Le forestier), I, 555, 556.
 Gérard, abbé du Val-Saint-Lambert, II, 28.
 Gérard, cardinal de Sancta-Maria, I, 25.
 Gérard (Jules), II, 618.
 Gerardi (Le manuscrit), II, 286.
 Gerbaldus, I, 10.
 Gerbert, doyen de Tirmont, II, 35.
 Gerland, abbé de Floreffe, II, 21.
 Germonont (Gilles de), II, 170.
 Gestel, commune du canton de Lierre, Anvers, I, 92.
 Geylenkirchen, commune de la Prusse rhénane, I, 181.
 Ghempe (Guillaume de), II, 94.
 Gherin (Maître), II, 255.
 Ghiot (Jean), I, 149.
 Ghiselin (Jean), I, 249.
 Ghistelle (Jacques de), II, 67.
 Ghore (Renier de), II, 149.
 Gilkineal (Le nommé), I, 427, 554, 563, 564.
 Gilkinet, maieur d'Ans, I, 362, 368, 376, 377, 391, 408, 415, 442, 454, 555.
 Gilles (Jean), I, 153, 159.
 Gilot (Jean), II, 333.
 Gilson (Le messenger), I, 562.
 Gimborn (Aleide de Crauwels, dite), I, 243.
 Gio (Henri), II, 216.
 Gisbert (Le conseiller), II, 644.
 Gistel (Le seigneur de), I, 198.
 Givet (La ville de), I, 61; II, 439, 443, 486.
 Givet (Gratien de), I, 359.
 Glain, dépendance d'Ans, I, 448. — (Mathieu de), I, 156.
 Glajon (Le château de), II, 428.
 Glève (Bernard de), II, 191.
 Glînes (Guillaume de), de Grimberghe, II, 587. — (Jacques de), seigneur de Grimberghe, I, 334. — (Jean de), seigneur de Berghe, I, 289, 333; II, 129, 421, 504.
 Glisoir (Gilles de), I, 140, 213.
 Glogau (Béatrice de), I, 95.
 Goddyns (Gilles), II, 103, 104.
 Godefroid, prévôt de Saint-Pierre, I, 19.
 Godeschal (Catherine), I, 441.
 Godet (Jean), II, 579.
 Godschalculus (Le prévôt), II, 14.
 Goer (Gérard de), II, 134, 403.
 Goes (Jean), I, 218, 589; II, 97, 243.
 Goesuin (Georges), I, 598; II, 529.
 Goffin (Jean), II, 309.
 Gornes (Le château de), I, 35; II, 55. — (Jean de), I, 35; II, 53.
 Gontranus (Le mime), II, 18, 19, 611.
 Gonzague (Louis de), duc de Nevers, II, 570. — (Octave de), II, 582.
 Goor (Le château de), I, 532. — (Jean de), I, 19.
 Gorchon (La ville de), I, 131, 209.
 Gordine (La famille), II, 284.
 Gorkum (Le château de), II, 136, 252, 258.
 Gossoncourt (Gilbert de), II, 169.
 Gossuart (Albert -Jos), II, 298, 336.
 Gothelon (Le grand), duc de Basse Lotharingie, II, 609.
 Gouda (La ville de), I, 218, 589.
 Goyer, commune du canton de Saint-Trond, Limbourg, I, xxi, 583.
 Goys (Jean de), I, 219.
 Graaz (Guillaume de), I, 89, 90. — (Henroteal de), I, 157.
 Grace-Berleur, commune du canton de Grace-Berleur, Liège, I, 124, 125, 203, 363, 459, 460, 461; II, 253.
 Gracia de Gueldre, II, 342.
 Grammont (La ville de), I, 44. — (L'abbé de), II, 101.

- Grand-Axhe (Le seigneur de), I, 365.
 Grandmont, II, 185, 187.
 Grand-Pré (L'abbaye de), II, 43, 654. — (Le seigneur de), I, 198.
 Grand-Sart (Enguerrand de), II, 165, 176.
 Grangiet (Henri de), I, 157.
 Granson (La bataille de), I, 317 à 319; II, 123.
 Granvelle (Antoine Perrenot de), II, 133, 135, 489.
 Grathem, hameau du canton de Looz, Limbourg, II, 24.
 Gratien (Le capitaine), I, 388, 390.
 Grave, ville du Brabant septentrional, I, 91, 92.
 Gravelinne (La bataille de), II, 487.
 Grégau de Tours, II, 4.
 Grégoire X, pape, II, 52, 62, 609.
 Grégoire XI, pape, I, 73, 146, 199, 202, 211.
 Grégoire XIII, pape, II, 569, 589.
 Grégoire XVII, pape, II, 46.
 Grégoire (Lambert), I, 109, 115, 156, 162.
 Greiffenclau (Richard de), archevêque de Trèves, II, 359.
 Grèveche (Jean Van den Bosch, dit delle), I, 135.
 Grevembrouck (Le village de), II, 635.
 Greven (Gérard), II, 149.
 Grûneal (Jean), II, 7, 50.
 Grimont (Antoine), II, 317.
 Grimberghe (Le seigneur de), I, 334; II, 587.
 Grisellus, chantre de Saint-Lambert, II, 55.
 Grivegnée, commune près de Liège, I, 112, 474; II, 432, 542, 551.
 Groeninghe (La ville de), II, 545, 552.
 Groesbeeck (Gérard de), évêque de Liège, II, 142, 302, 303, 500, 506 à 607, 663 à 667.
 Groetboy (Jean), I, 393, 411, 440, 467, 473, 574.
 Grogart (Le moulin), à Huy, I, 63.
 Grongnart (H.), I, 110.
 Grongnarts (Les), à Liège, I, 376; II, 642.
 Gronsvelt (La commune de), I, 183. — (Catherine de), I, 364. — (N. de), I, 176.
 Groote (Gérard), I, 501.
 Groy (Emeric), II, 99, 250.
 Grummer (Jean), I, 441.
 Grunthuse (Le seigneur de), I, 198. — (Jeanne de), I, tableau IV, 492, 543.
 Gruytrode (Jacques de), II, 97, 243.
 Gueldre (Guerre de), I, 91, 99, 475. — (Le comté de), II, 36, 82, 223, 346, 347, 349. — (Le gouverneur de), II, 477. — (Les ducs de) I, 93.
 Gueldre (Adolphe d'Egmond, duc de), I, 310 à 313, 474; II, 252, 258. — (Charles d'Egmond, duc de), I, 314, 473, 474, 486 à 488, 498, 525, 541 à 543, 551, 565; II, 133, 243, 343, 403. — (Edouard, duc de), II, 194. — (Gérard IV, comte de), II, 31, 32. — (Guillaume I de Juliers, duc de), I, 92, 99, 147, 148, 176, 201, 587; II, 195, 209, 221, 229, 232. — (Guillaume de Clèves, duc de) et de Juliers, II, 133, 137, 410, 453, 485, 575, 583. — (Lutgarde de), II, 46. — (Marguerite de), II, 51, 79. — (Mathilde de), I, tableau I. — (Philippine de), I, 313. — (Otton de), I, 522; II, 49. — (Renaud I, comte de), I, 39; II, 76. — (Renaud II, duc de), I, 92, 587; II, 76, 79, 80, 91, 168. — (Renaud III, duc de), I, 92, 587; II, 179, 184, 186. — (Renaud IV, duc de), I, 214.
 Gueldre (Le capitaine Gracia de), II, 342.
 Gueldre (Henri de), évêque de Liège, I, 30, 51, 52, 55, 522, 613, 614.
 Guessei (Thierri), suffragant de Liège, I, 134, 588.
 Gueux (Origine du nom des), II, 307, 518, 521.
 Guibert (Martin), abbé de Gembloux, II, 27.
 Guidegoven (Mahaut de), II, 169.
 Guido, abbé du Val-Dieu, II, 33.
 Guienne (Le comté de), II, 188.
 Guignes VIII, dauphin du Viennois, I, 48.
 Guillaume, comte de Hollande, roi des Romains, I, 31.
 Guillaume, châtelain de Saint-Omer, II, 24.
 Guise (Le duc de), II, 459, 481, 487, 500.
 Guise (Le chroniqueur Jacques de), II, 2, 295, 296, 313, 317.
 Gulpen (Maison de), I, 172.
 Gumprecht de Neuenahr, I, 176.
 Gunick (Warnier, seigneur de), II, 582.
 Guy de Hainaut, élu de Liège, I, 41, 58.
 Guygoven (Henri de), II, 172, 173.
 Gymel (Antoine de), I, 375, 377, 525.
 Gymnich (Marguerite de), I, 185.
 Gyon (Henri), I, 86.

H

- Haccourt, commune du canton de Fexhe-Slins, Liège, I, 364, 410, 452, 475; II, 172, 209. — (Les picots de), II, 595.
- Haccourt (Henri de), abbé de Saint-Laurent, II, 47. — (Jacques de), abbé du Val-Saint-Lambert, II, 212. — (Jean de), I, 154. — (Marie de), I, 141.
- Haeckenbroich (Le sire de), I, 90, 587.
- Haelen, commune du canton de Herck-la-Ville, Limbourg, I, 253, 254.
- Hagenbach (Pierre de), I, 316.
- Hainaut (Le), I, 359. — (Les villes du), I, 166, 174. — (La peste en), II, 406. — (L'archidiaconé de), II, 609. — (La chronique du), II, 303, 313, 317.
- Hainaut (Baudouin IV, comte de), II, 26. — (Baudouin V, comte de), II, 26, 42. — (Burchard de), évêque de Metz, I, 42, 585. — (Guillaume I, comte de) et de Hollande, I, 60, 62, 95, 117, 118; II, 41, 80. — (Guillaume II, comte de), I, 117, 118, 196; II, 79, 80, 82, 85, 153 à 158, 162, 183, 186.
- Hainaut (Marguerite de), II, 47, 48, 187. — (Yolande de), II, 34.
- Hal (La ville de), I, 109, 161, 383. — (Notre-Dame de), I, 113.
- Halewin (François de), seigneur de Zweveghem, II, 584.
- Halin (Gérard de), abbé de Saint-Jacques, I, 404, 527, 534.
- Haliwin (Le seigneur de), I, 198.
- Hallembaye, dépendance de Haccourt, II, 209.
- Halley (Le seigneur de), I, 198.
- Hallois (Agnès de), I, tableau II. — (Jean de), II, 53.
- Halmael, commune du canton de Saint-Trond, I, 348.
- Halpont (Francon), II, 244.
- Halsteren (Jean de), I, 82.
- Ham, ville de France, II, 486.
- Ham-sur-Heure (Le seigneur de), I, 468.
- Hamaide (Gérard d'elle), I, 89.
- Hamal, dépendance de Russon, II, 172, 175. — (Le seigneur de), I, 70, 549.
- Hamal (Anne de), II, 378. — (Arnold de), I, 290; II, 244. — (Catherine de), I, 523. — (Élisabeth de), I, 345. — (Eustache de), II, 195. — (Guillaume de), I, tableau II, 290; II, 195, 263. — (Jean de), I, 233, 250, 523, 543, 548, 574; II, 89, 90, 100, 101, 103, 167, 168, 172, 180, 181, 437, 440, 441, 442. — (Jeanne de), I, 334. — (Marie-Madeleine de), I, 386.
- Hameyde (Le seigneur de), I, 198.
- Han-sur-Lesse, commune du canton de Rochefort, Namur, I, 79, 586.
- Haneffe, commune du canton de Jehay-Bodegnée, Liège, II, 54, 171. — (Eustache Persant de), I, tableau II, 58, 74, 586; II, 171, 191, 212, 213, 214, 216. — (Thierry de), I, tableaux I et III, 58; II, 86, 152, 217. — (Wauthier de), I, xxiv, 73, 74, 586; II, 191, 193, 199, 201 à 217, 616.
- Haneton (Antoine), prévôt de Saint-Denis à Bruges, II, 636.
- Hannut, commune du canton d'Avennes, Liège, II, 51, 179, 213.
- Hanreche (Le seigneur de), I, 198.
- Hansinelle (La paix de), I, xxiv.
- Happart (Adolphe), I, 216, 247.
- Haraucourt (Gérard de), I, 81; II, 215.
- Harchies (Jean de), II, 195 à 197.
- Harcourt (Le comte de), I, 297.
- Harcourt (Jeanne de), dame de Béthune, II, 238.
- Hardentin (Gui de), I, 582.
- Hardewich, ville de Hollande, II, 552.
- Hardi (Renier Ie), I, 157.
- Harduement (Arnould de), I, 41, 58. — (Catherine de), I, 291. — (Godefroid de), II, 149, 168, 178. — (Jean de), I, 58; II, 71, 72. — (Lambert de), II, 169.
- Harduin (Hubin), II, 173.
- Haren (La tour de), II, 76.
- Harengier (Jean Ie), II, 618.
- Harfleur (La ville de), I, 206, 207.
- Harlem (La ville de), II, 133, 552, 563, 564.

- Harzé, commune du canton de Ferrières, Liège, I, 556. — (Le seigneur de), II, 176.
- Harzée (Jean de), II, 241, 296.
- Hasselt (La ville de), I, 101, 108, 113, 127, 191, 202, 250, 251, 331, 334, 338, 352, 385, 386, 411, 414, 427, 495, 518; II, 87, 98, 105, 109, 111, 125, 188, 191, 232, 252, 262, 345, 347, 387, 518, 525 à 530, 534, 564, 626, 665. — (La peste à), II, 595. — (L'hérésie à), II, 601.
- Hastière, commune du canton de Dinant, II, 547. — (L'abbaye de), II, 654.
- Hautbourdin (Le seigneur de), I, 217.
- Hautecombe (L'abbaye de), II, 46.
- Hautengny (Watier de), II, 180, 181.
- Hautepenne (Le château de), I, 378, 453, 470, 537. — (Le seigneur de), II, 521. — (Arnould de), II, 169, 179. — (Walter de), II, 169, 180.
- Hauterive (Le capitaine de), I, 454.
- Hautzbourg (Le château de), II, 43.
- Hauwaert, commune du canton d'Aerschot, Brabant, I, 584. — (Catherine), II, 412.
- Havelange, commune du canton de Ciney, Namur, I, 44, 466; II, 204.
- Haversin (Le seigneur de), I, 270.
- Havre (La ville du), I, 206.
- Haweal (Mathieu), II, 257, 639.
- Haweau (Marie), II, 378.
- Haybes-sur-Meuse, commune du département des Ardennes, I, 61.
- Haydroits (Les), I, 103, 104, 116, 122, 150 à 153, 159, 163 à 169, 175, 177, 185, 187, 190, 199, 203.
- Haynin (Jean de), chroniqueur, I, 178.
- Heer (Le château de), II, 87, 108, 109, 213.
- Heer (Aleyde de), I, 209. — (Arnould de), I, 172.
- Heers, commune du canton de Looz, Limbourg, I, 217. — (Raes de la Rivière, seigneur de), I, 217, 223, 233, 237 à 240, 253, 257, 260, 268, 280, 285; II, 99 à 114, 261, 626, 628.
- Heeswyck (Corneille, seigneur de), II, 129.
- Heide (Godefroid delle), II, 175.
- Heidelberg (La ville de), I, 131.
- Heinsbach (Le drossard de), I, 243.
- Heinsberg (La ville de), I, 175, 181; II, 190, 410, 453. — (La seigneurie de), I, 116; II, 226. — (Le règlement de), II, 300. — (La maison de), I, tableau I.
- Heinsberg (Le seigneur de), I, 185, 210, 222. — (Catherine de), I, 137. — (Élisabeth de), I, 296. — (Godefroid de), I, tableau I; II, 147. — (Guillaume de), II, 148. — (Marie de), I, 250.
- Heinsberg (Jean de), évêque de Liège, I, 20, 135 à 143, 212 à 226, 264, 269, 460; II, 94 à 99, 141, 226, 237 à 249, 330, 621.
- Heinsberg (Thierry de Looz, seigneur de), I, iv, 79, 82, 94, 148, 150, 155 à 158, 164, 168, 185 à 189.
- Heithuyzen commune du Limbourg hollandais, I, 18.
- Heleker (Le lieu-dit), II, 222.
- Helkin (Un nommé), II, 649.
- Hellen, abbé de Notre-Dame-aux-Fonts, II, 29.
- Helman (Jean), II, 257. — (Jean de Sart, dit), I, 556.
- Helmont (La seigneurie de), II, 37.
- Hely (Le seigneur de), I, 198.
- Hembiez (Melchior), I, 467.
- Hemone (Gossuin de), I, 464, 524.
- Hempfinne (Jacques de), II, 501.
- Hemricourt (Le village de), I, 340. — (La chronique de Jacques de), II, 296.
- Hemricourt (Arnold de), I, 155. — (Godefroid de), I, tableau II. — (Isabelle de), I, tableau I, 58. — (Jacques de), II, 224, 226. — (Thomas de), II, 177, 201.
- Henaux (Le manuscrit), II, 282, 320.
- Henin-Liétard (Jean de), comte de Boussu, II, 421, 564.
- Hennar (Henri), I, 471.
- Henneberg (Berthold de), archevêque de Mayence, I, 462, 488, 489.
- Henneburch (Otton, comte de), II, 122.
- Hennin (Jean de), I, tableau II; II, 564.
- Henri III, empereur, II, 12, 14.
- Henri IV, empereur, II, 14, 16, 17, 70, 610.
- Henri V, empereur, I, 212; II, 16, 17, 18.
- Henri VI, empereur, II, 25, 34.
- Henri VII, empereur, I, 84, 488, 585.
- Henri II, roi de France, II, 134, 420 à 428, 434 à 439, 443, 446, 449, 478 à 487, 494, 495, 660 à 662.
- Henri III, roi de France, II, 564, 590.

- Henri IV, roi de France, II, 496, 522.
 Henri III, roi d'Angleterre, II, 46.
 Henri V, roi d'Angleterre, I, 206, 211.
 Henri VI, roi d'Angleterre, I, 589; II, 94.
 Henri VIII, roi d'Angleterre, II, 133, 135, 358, 388, 412, 420, 421, 458, 461, 463, 473, 477.
 Henri l'Avengle, comte de Namur, II, 26, 41, 42.
 Henri l'Enfant, fils de Henri II, duc de Brabant, I, 42.
 Henri de Constantinople, empereur, II, 40.
 Henri le Lion, duc de Saxe, II, 10, 25.
 Henri-Chapelle, commune du canton de Limbourg, Liège, II, 533.
 Henrici (Jean), II, 364, 392. — (Salomon), II, 329, 330.
 Heppendorff (Gumprecht de), I, 176.
 Heppignies (Le seigneur de), I, 233.
 Herbatte, dépendance de Namur, I, 549.
 Herbays (Le procureur), I, 419. — (Simon de), I, 574; II, 74.
 Herck (La ville de), I, 127, 202, 205, 253, 331, 332, 350, 395; II, 128, 262, 267.
 Herck (Paul de), II, 326.
 Herckenrode, dépendance de Curange, I, 428; II, 24, 271. — (L'abbaye de), II, 188, 347, 489, 503, 509, 510.
 Herderen, commune du canton de Tongres, Limbourg, I, 180.
 Herenthals, commune de la province d'Anvers, I, 100.
 Heriger (Le chroniqueur), II, 2, 3, 4.
 Herlaer (Jean, seigneur de), I, 333.
 Herlebeke (Le lieu-dit), II, 222.
 Herlin (Michel), II, 525.
 Hermalle, commune du canton de Nandrin, Liège, I, 171, 177; II, 172, 175, 209. — (Le seigneur de), I, 472; II, 74, 75.
 Hermalle (Henri de), I, tableau II; II, 67, 72, 74.
 Herman (Le chroniqueur), II, 4.
 Herman III, archevêque de Cologne, II, 16, 389.
 Herman (L'archidiaque), II, 14.
 Hermée, commune du canton de Fexhe-Slins, Liège, II, 177.
 Herpel (Jean), II, 102.
 Herpen (Le seigneur de), I, 278.
 Hersin (Jean), II, 299, 314, 323.
 Herstal (La ville de), I, 10, 288, 390, 391, 454, 470, 474, 549, 571; II, 172, 177, 201, 208, 385, 432, 434, 440, 642.
 Herstappe, commune du canton de Tongres, Limbourg, I, 196.
 Herve (La ville de), I, 223, 244, 456, 520, 521, 547; II, 259, 411, 418, 565, 605.
 Herve (Jeanne de), II, 223.
 Hesbaye (L'archidiaconé de), II, 609. — (Pluie de sang en), I, 96. — (Invasion de sauterelles en), II, 425.
 Hesdin (La ville de), I, 167, 311; II, 429, 459, 463, 478, 479, 481, 482, 485. — (Le seigneur de), II, 660.
 Hesdignoul (La chronique de), II, 275, 287 à 292, 300, 306, 450 à 488.
 Hesse (Henri de), archevêque de Cologne, I, 410, 462. — (Herman de), archevêque de Cologne, I, 322, 371.
 Hesse (La princesse de), II, 299. — (Philippe, landgrave de), II, 469 à 479.
 Heugem, hameau de Gronsveld, I, 183.
 Heure-le-Romain, commune du canton de Fexhe-Slins, Liège, I, 115, 180, 181, 467; II, 171, 177.
 Heure (Guillaume d'), chanoine de Saint-Jean, II, 151. — (Lambert d'), I, 454. — (Marguerite d'), I, 479. — (Pierre d'), I, 352; II, 410. — (Tilman d'), I, 387, 388, 408, 411, 431.
 Heusden, commune du canton de Beerlingen, Limbourg, II, 223.
 Héverlé (La baronne de), I, 386.
 Hexterman (Jean), II, 567.
 Heytigerlee (La bataille de), II, 533.
 Heylissem (L'abbaye de), I, 159; II, 56, 79, 653.
 Heylman (Jean), II, 107.
 Hèze (Le baron de), II, 589.
 Herges (La ville de), I, 34. — (Le château de), II, 348. — (Le seigneur de), II, 605.
 Hocht (L'abbaye de), I, 181, 428; II, 33.
 Hocsem (Le chroniqueur Jean de), I, 28 à 30, 147, 153; II, 2, 3, 6, 49 à 84, 146, 147, 150, 161, 164, 175.
 Hodeige (Jacques de), II, 529, 565. — (Jean de), I, 156. — (Nicolas de), I, 580.
 Hodescoet (Le seigneur de), I, 198.
 Hoemen (N. de), I, 176.

- Hoesman (Richard), II, 386.
 Hoesselt, commune du canton de Bilsen, Limbourg, I, 400; II, 179.
 Hogue (Jean de), I, 581, 582.
 Hognoul, commune du canton de Hologne-aux-Pierres, Liège, II, 166.
 Hohenzotten (Judon de), II, 122.
 Hollande (La), II, 186. — (Les villes de), I, 166, 174. — (Inondation en), II, 212, 557. — (Révolte en), II, 559. — (Voyage en), II, 292.
 Hollande (Albert, comte de), I, 587; II, 196. — (Eirt de), II, 180. — (Guillaume III, comte de), I, 95, 117, 118; II, 41, 80. — (Guillaume V, de), II, 196. — (Thierry VII, de), II, 31.
 Hollegnoul (Pierre de), I, 393.
 Hollenloscht (Le comte de), II, 122.
 Hologne (Le château de), I, 477. — (Le seigneur de), II, 71, 149, 263. — (Jean de), II, 344. — (Jean le Pollain de), I, 467. — (Pierre de), I, 411, 467.
 Hologne-aux-Pierres, commune du même canton, Liège, II, 266.
 Hologne-sur-Geer, commune du canton de Waremme, Liège, I, 58, 291, 333, 334; II, 73. — (La bataille de), II, 125, 126.
 Hols (Le duc de), II, 470, 471.
 Hongrie (La), II, 403. — (Émigration en), I, 486. — (Le roi de), I, 514; II, 30, 76.
 Hongrie (Marie de), I, 514; II, 133, 136, 344, 377, 391, 392, 401, 439, 468, 469, 483, 493, 655. — (Isabeau de), II, 412.
 Honorius III (Le pape), II, 40.
 Hoogstade (Lothaire de), II, 41.
 Hoogstraeten (Le comte de), II, 137, 392, 421, 477, 498, 549.
 Horion-Hozémont, commune du canton de Hologne-aux-Pierres, Liège, I, 340, 510.
 Horion (Arnould de), I, 556. — (Conrard de), II, 100. — (Guillaume de), I, 89, 112, 155, 169, 182, 556; II, 660. — (Guillaume, bâtard de), II, 426 à 431, 480. — (Guillaume de), seigneur d'Ordenge, I, 556. — (Guillaume de), seigneur d'Oleye, I, 365, 556. — (Guillaume de), seigneur de Colonster, II, 597, 598. — (Herman de), I, 182. — (Ode de), I, 365. — (Le voué de), II, 180.
 Hornes (Le comté de), I, 94, 482, 532; II, 106, 459, 516, 552.
 Hornes (Les comtes de), I, tableau IV.
 Hornes (Arnould de), évêque de Liège, I, 68, 77 à 81, 86, 88, 94, 145; II, 145, 169, 192, 196, 214 à 224, 617.
 Hornes (Frédéric de), seigneur de Montigny, I, 347, 348, 358, 366, 390; II, 269, 644, 647. — (Guillaume de), I, tableau I, 80. — (Guillaume de), baron de Hèze, II, 589. — (Henri de), seigneur de Perwez. Voir Perwez, I, 123, 205, 233. — (Jacques de), I, 220, 333, 347, 357, 361, 363, 364, 365, 414, 421, 487, 492, 501, 543, 568; II, 107. — (Jean de), dit de Wilde, I, 296, 299, 301; II, 261, 629. — (Jean de), seigneur de Perwez, I, 161. — (Jean de), I, 543; II, 130. — (Jean de), seigneur de Weert et Altona, II, 402.
 Hornes (Jean de), évêque de Liège, I, 18, 200, 326 à 584; II, 124, 126, 129, 141, 237, 266 à 272, 300, 318, 377, 641 à 649, 655.
 Hornes (Marguerite de), I, 481. — (Marie de), I, 197. — (Philippe de), seigneur de Gaesbeek, I, 334. — (Philippe de Montmorency, comte de), II, 421, 504, 513, 521 à 526, 530 à 539, 545, 602, 603, 654. — (Thierry de), I, 18.
 Horpmael, commune du canton de Looz, Limbourg, I, 233; II, 100.
 Horson (Jean), II, 311.
 Hosden (La seigneurie de), II, 187.
 Hothar (Jean Doneal), I, 408.
 Hotteau (Un nommé), II, 466.
 Houdert, alias Hauwaert, I, 584.
 Houffalize (Le seigneur de), I, 185, 468, 558; II, 45. — (Marie de), I, tableau II.
 Hougærde, commune du canton de Tirlemont, Brabant, I, 432, 435; II, 35, 534, 592.
 Houge (Simon), I, 464.
 Houppertingen, commune du canton de Looz, Limbourg, II, 109, 110.
 Hourdeboulle (Lambinon), seigneur de Drolenval, I, 368.
 Houtain-l'Évêque, commune du canton de Waremme, Liège, I, 530.
 Houtain-Saint-Siméon, commune du canton de Fexhe-Slins, Liège, I, 115, 122, 180, 567.
 Houtain (Le seigneur de), I, 384. — (Jean de), I, 111.

Houyet (Le curé de), I, 562.
 Howet (Grégoire), II, 295.
 Hoye (Jean de), II, 196.
 Hoyoux (G.), II, 336.
 Hoys (Oton de), I, 99.
 Hubert (Saint), évêque de Liège, II, 298, 301, 302, 610.
 Hugonet (Guillaume), I, 323.
 Hulsberg (Marie de), I, 325.
 Hulste, commune du canton de Courtrai, Flandre occidentale, I, 371.
 Humbercourt (Guy de Brimeu, sire de), I, 243, 263, 284, 288, 293, 294, 307, 309, 310, 322, 333; II, 115, 263, 265, 626, 629, 632, 636.
 Humbert de Pas (Le chroniqueur), II, 236.
 Humbert II, dauphin de Vienne, II, 88.
 Humières (Jean de), I, 337.
 Humin (Guillaume), abbé de Neufmoustier, I, 586.
 Humpesch (Werner de), I, 575.
 Hun (Libert de), I, tableau I.
 Hurbize (La fosse de), II, 353.
 Hurbize (Henri de), I, 563, 564. — (Nicolas de), I, 547.
 Hurtin (Laurent), I, 155, 156.
 Hussites (La croisade contre les), I, 138.
 Husta (Jean), II, 274.
 Hustin (Pierre), I, tableau II.
 Huwart (Walter), dit Huwenial, I, 479, 564; II, 199, 205.
 Huuy (La ville de), I, xxiv, 41, 59, 60, 103, 104, 108, 113, 116, 119, 125, 127, 202, 213, 220, 232, 247, 282, 283, 329, 330, 334, 340, 347, 361, 377, 385, 386, 392, 399, 400, 413, 417, 430, 437, 466, 468 à 471, 477, 478, 486, 491, 510, 529, 530, 534, 537, 538, 550, 551,

554, 585, 586; II, 16, 18, 42, 44, 45, 74, 75, 84, 85, 87, 90, 98, 110, 113, 115, 128, 147 à 181, 189, 193, 205 à 207, 210, 213 à 216, 222, 241, 256, 259, 261, 262, 267, 270, 292, 401, 442, 484, 498, 535, 574 à 585, 593, 599, 600, 619, 628, 642. — (Le château de), II, 40, 386, 393, II, 292, 335, 342, 348, 395, 396, 433, 602, 613, 648 à 651, 656. — (La collégiale Notre-Dame à), I, 139, 140, 151, 523; II, 13, 14, 15, 597, 609. — (Consécrations d'églises à), I, 24, 27, 28, 39. — (Église Sainte-Aldegonde à), II, 249. — (Église Saint-Étienne à), I, 11. — (Église Saint-Quirin à), I, 38; II, 56. — (Les Croisiers de), II, 45, 393. — (Confrérie des apôtres à), I, 34. — (Les hospices de), I, 46. — La charte de Théodurin, I, 54; II, 13 à 15. — (Les comtes de), II, 296. — (L'échevinage de), I, 52. — Les Dix Hommes, II, 292. — Les Onze Hommes, II, 375. — Guerre contre l'évêque, I, 46 à 50. — Guerre contre Henri de Gueldre, I, 32. — Guerre contre Namur, I, 35. — Guerre contre Jean d'Arckel, I, 73, 74. — (La barque marchande de), II, 640. — (L'hérésie à), II, 601. — (Inondations à), I, 63, 376; II, 45. — (La peste à), I, 37; II, 381, 595. — (Le moulin Grogart à), I, 63. — (Le pont de), I, 44; II, 335, 615. — (La prise de), I, 271, 273. — (Mutineries à), I, 51 à 53; II, 379. — (Le siège de), II, 317. — (La monnaie à), I, 63, 64. — (Les reliques de), II, 31. — (Le quartier de l'Aplée à), I, 26.
 Huy (Gilles de), I, 495, 434, 494, 526, 564; II, 100, 254, 270. — (Jean de), I, 526, 556. — (Urbain de), I, 420.

I

Iges (La commune d'), I, 590.
 Innocent III, pape, II, 27, 38 à 40.
 Innocent IV, pape, II, 49.
 Innocent VI, pape, II, 93.
 Innocent VII, pape, I, 158, 164.
 Innocent VIII, pape, I, 371.
 Isaac (Le juif), II, 233.
 Iselstain (Le seigneur d'), II, 130, 393, 401, 402.
 Isenach (Le couvent de Sainte-Catherine à), II, 24.

Isembourg (Thierry d'), I, 529.
 Ismaël, roi de Perse, II, 354.
 Isle (La famille d'), II, 180. — (Robert d'), II, 166.
 Isles (L'abbé des), II, 654.
 Italie (La guerre d'), II, 68, 481.
 Ivoy (Le château d'), I, 175. — (La bataille d'), I, 336, 440; II, 409, 428, 451, 458, 480.
 Ivoz (Jean d'), abbé du Val-Saint-Lambert, II, 504.
 Izewert (Guillaume), I, 288.

J

- Jacob (Barbe), I, xx. — (Gabriel), I, v. — (Jean), dit Le Clercq, I, 377, 441.
- Jacquemot (Jean), II, 156, 157.
- Jacques, roi d'Angleterre, II, 522.
- Jacques IV, roi d'Écosse, II, 352.
- Jacques (Thomas), abbé de Saint-Laurent, II, 586.
- Jallet, commune du canton d'Andenne, Namur, I, 35.
- Jamer (Antoine), I, 573.
- Jametz (Le seigneur de), II, 355, 364, 441.
- Jamolet (Le carme), II, 384.
- Jamine, commune du canton de Saint-Trond, Limbourg, II, 172.
- Janua (L'évêque de), II, 68, 218.
- Jardinet (L'abbé de), II, 653.
- Jarnac (La bataille de), II, 544.
- Jauche (Jacques de), I, 333.
- Jaupen (Thomas), II, 376.
- Jayne (Don), roi de Majorque, I, 60.
- Jean XXI, pape, I, 36.
- Jean XXII, pape, I, 129 à 131; II, 76.
- Jean XXIII, pape, I, 206.
- Jean II, roi de France, I, 85; II, 183, 186, 188.
- Jean sans Peur, duc de Bourgogne, I, 95, 106, 118, 131, 136, 158, 167, 171, 179, 195, 198, 210, 211.
- Jean l'Aveugle, roi de Bohême et comte de Luxembourg, I, 217; II, 75 à 89, 109, 152, 167, 168, 183.
- Jean sans Terre, roi d'Angleterre, II, 25.
- Jean-Casimir, comte palatin, II, 527.
- Jean III, roi de Portugal, I, 514.
- Jean le Bel (Le chroniqueur), II, 161.
- Jean, bailli de Hesbaye, II, 378.
- Jeanne, comtesse de Flandre, II, 34, 47.
- Jeanne la Folle, reine d'Espagne, I, 506.
- Jeannot le bâtard, I, 365, 367, 388, 393, 408, 411, 413, 414, 420, 426, 437, 441 à 443, 451, 452, 461, 469, 471, 495, 496, 503, 521, 574.
- Jemeppe, commune du canton de Hologne-aux-Pierres, Liège, I, 114, 124, 125, 183, 363, 364, 402, 453, 459, 525, 579; II, 215, 348. — (Une fosse à), II, 353.
- Jemeppe-sur-Sambre, commune du canton de Gembloux, Namur, I, 194.
- Jemeppe (Le seigneur de), I, 291. — (Raes de), II, 171, 390.
- Jeneffe-en-Hesbaye, commune du canton de Waremme, Liège, I, 340, 342, 510.
- Jeneffe (Baudouin de), I, tableau II. — (Guillaume de), II, 67, 72.
- Jengum (La bataille de), II, 604.
- Jérusalem (La ville de), II, 42, 408, 631.
- Jérusalem (Hélène de), II, 30.
- Jessé (Le Juif), II, 558.
- Jesseren (Le seigneur de), I, 233.
- Jeumont (Jean de), I, 124, 125, 199.
- Jodoigne (La ville de), II, 534, 537, 547.
- Joncout (Jean de), II, 202.
- Joncs (L'église des), II, 38.
- Jonghe (La bibliothèque de Th. de), II, 299, 309, 312, 317, 332.
- Josses (Thomas), II, 306.
- Joueur (Ernul le), I, 155.
- Jozé (Jean-Pierre de), II, 305.
- Judice (Marinus de), évêque de Tarente, II, 218.
- Julémont (Le seigneur de), I, 198. — (Simon de), I, 40.
- Jules II, pape, II, 343, 353.
- Jules III, pape, II, 422, 481, 485.
- Julienne (Sainte), II, 612, 614.
- Juliers (Le duché de), I, 90, 148, 521; II, 222, 223, 232, 409, 410, 412, 532, 545, 546. — (Les ducs de), I, 93. — (Adolphe de Heinsberg, duc de), I, 269. — (Gérard VI, comte de), II, 76. — (Guillaume III, comte de), II, 37, 38, 41. — (Guillaume IV, comte de), I, 32; II, 51. — (Guillaume V, duc de), II, 79, 82, 168. — (Guillaume VI, duc de), I, 71, 92; II, 179, 194 à 196. — (Guillaume VII, duc de). Voir Guillaume I de Gueldre, (Guillaume VIII, de Berg, duc de), I, 333, 420, 444, 473, 489, 503, 506, 520, 534, 574. — (Jean III, duc de Clèves, de Berg et de), II, 359. — (Marguerite de), I, 205. — (Marie de), I, tableau I, 575. — (Philippine de), I, tableau I. — (Renaud IV,

- duc de), I, 77, 201, 214. — (Waleran, comte de), I, 39, 43; II, 79.
- Juliers (Simon de), chanoine de Saint-Lambert, I, 47.
- Juncis (Le seigneur de), I, 578. — (Jean de), II, 383.
- Jupille, commune du canton de Liège, I, 10, 155, 449, 474; II, 51, 426, 432, 576, 581, 582.
- Jupille (Jean de) II, 187.
- Juppleu (Cunégonde de), I, 112.
- Juprelle (Renier de), II, 231.
- Justin, II, 4.

K

- Katelen (Le lieu-dit), I, 448.
- Keelheim (Pierre de), II, 170.
- Keermans (Marie), I, 250.
- Kemexhe (Allard de), dit le Mangon, II, 224, 226.
- Kerckem (Martin de), I, 558, 559.
- Kerpen (Le château de), II, 590. — (Le seigneur de), I, 536. — (Élisabeth de), I, tableau III.
- Kesselt (Siger de), I, 186.
- Kettenis (La ville de), I, 223, 244.
- Kethule (Jean de), I, 168.
- Keyser (Jean de), I, 82.
- Kinkempois, dépendance d'Angleur, I, 424, 473.
- Kisto (Renold de), abbé du Val-Dieu, I, 544.
- Kriekelerebosch, lieu-dit de Houppertingen, II, 119.
- Kunigens (Vincent), I, 339.
- Kuypers (Jean), I, 339.

L

- La Brouck, dépendance de Glain, II, 245.
- La Cambre (Abbaye de), II, 130.
- La Chaussée, village du département de la Meuse, I, 38.
- La Coque (Philippe), abbé de Saint-Nicaise de Reims, II, 88, 89, 163, 164.
- Lactance, II, 4.
- Ladislav VII, roi de Hongrie, I, 514.
- Laet (Jean), de Looz, II, 125.
- La Haye (Ville de), I, 209, 248; II, 95, 132, 134, 248, 352, 563.
- Lainons (Le seigneur de), I, 198.
- Laixhaut, lieu-dit à Herstal, I, 571, 572.
- Lalaing (Antoine de), seigneur de Hoogstraeten, II, 421, 477, 538, 549. — (Charles de), II, 415. — (Marie de), I, 345, 430; II, 341. — (Solente de), I, 311.
- Lallemand (Noël), II, 319.
- Lambetteuze, près de Boulogne, II, 473.
- Lambert (Gilles), I, 156, 201.
- Lamberti (Laurent), I, 107, 156.
- Lambinon (Jean), de Theux, I, 368.
- Lambrecht (Remi), II, 311.
- Laminne, commune du canton de Waremme, Liège, I, 96; II, 227.
- Laminne (Raes de), II, 298, 410.
- Lampson (Dominique), II, 279.
- Lanaeken, commune du canton de Mecheleu, Limbourg, I, 184.
- Lanaye, commune du canton de Siches-Sussen, Limbourg, II, 213, 394.
- Lancetrove (Le seigneur de), II, 170.
- Landelies, commune du canton de Fontaine-l'Évêque, Hainaut, I, 291.
- Landen (La ville de), I, 481; II, 35, 51, 181, 185, 186, 266.
- Landrecies (La ville de), II, 454, 455, 458.
- Landris (Le manuscrit de), II, 329. — (Le chanoine de), I, 528.
- Landris (Le seigneur de), I, 441. — (Jacques de), II, 203, 206. — (Jean de), II, 149, 164, 173. — (Raes de), II, 165, 182.
- Landshut (Louis de Ryke, von), II, 122.
- La Neuville-sous-Huy, commune du canton de Huy, Liège, I, 53.

- Langres (Robert de), évêque de Liège, I, 27, 46; II, 47.
- Lannoy (Philippe de), seigneur de Molem-baix, II, 401, 459. — (Françoise de), II, 402.
- Lantremenge (Le seigneur de), I, 198.
- Lantscronc (Gérard de), II, 170.
- Lantwaden (Scole de), II, 170.
- Laon (La ville de), II, 82.
- La Ramée (Abbaye de), I, 334.
- Lardier (Baudouin de), I, 13. — (Fastré Baré de), I, 86, 87; II, 206, 219. — (Henri de), II, 178. — (Jean de), II, 157, 173. — (Thibaut de), II, 192.
- Laroche (La ville de), I, 479, 484.
- La Roche (Baudouin de), I, 107, 156, 165. — (Jean de), I, 154, 458, 524; II, 229, 232.
- La Rochette (La seigneurie de), I, 325, 443, 458, 483.
- La Ruelle (Sébastien, la mort de), II, 290, 301, 302, 311 à 316, 333.
- La Tombe (Charles de), II, 245.
- Latinne, commune du canton d'Avennes, Liège, I, 58, 59; II, 171, 180, 181.
- La Tour (Mathieu de), II, 555.
- Latran (Le concile de), II, 39, 40, 353.
- La Triche (Engelbert de), II, 195.
- Launoy (Jean de), abbé de Saint-Bertin, I, 350. — (Le seigneur de), II, 255.
- Laval (Louis de), II, 258. — (Mons^r de), II, 409.
- Lavaux (Jean de), I, tableau II.
- Laveux (Baret de), II, 253.
- La Voie, lieu-dit à Iges, I, 590.
- Lavoir (Gilles de), I, 88; II, 219 à 222.
- Léau (La ville de), I, 83, 250, 251, 390; II, 35, 45, 66, 79, 535, 584.
- Le Cathelan (Le nommé), I, 496, 497.
- Lech (Le seigneur de), II, 170.
- Lecka (Guillaume de), II, 224.
- Le Clercq (Jean Jacob, dit), I, 377.
- Le Comte (Pierre), graveur, II, 372 à 374.
- Leeuwarden (La ville de), II, 552.
- Le Fort (Jean-Gilles, manuscrit de), II, 279, 326.
- Leffe (Abbaye de), II, 21. — (Le pont de), II, 49.
- Leissingen (Le comte de), II, 122.
- Le Maire (Lambert), II, 241.
- Le Moïsne (Jean), II, 386.
- Lenculen (L'échevin de), I, 172.
- Lens-Saint-Remy, commune du canton d'Avennes, Liège, I, 395.
- Lens-sur-Geer, commune du canton de Warremme, Liège, I, 197, 524.
- Léon IX, pape, II, 12, 609.
- Léonard (Le petit), I, 363, 556.
- Leonardi (Le carme Hubert), II, 117.
- Leonius, châtelain de Bruxelles, II, 36.
- Léopold VI, duc d'Autriche, II, 41. — (L'archiduc), II, 440.
- Lépante (La bataille de), II, 556.
- Le Sem (Colinet), II, 178.
- Leuth (Le seigneur de), II, 77.
- Levrier (Jean de), I, 445; II, 251.
- Lewenberg (Henri de), I, tableau I. — (Le seigneur de), I, 116, 176.
- Lewis (Jérôme de), I, 582.
- Lewis (Mathias de), le chroniqueur, II, 5, 6, 192.
- Lexhy (Le château de), I, 411. — (Le seigneur de), I, 598.
- Lexhy (Ernest de Wilhogne, dit de), II, 511. — (Gertrude de), II, 347.
- Leyde (La ville de), I, 589; II, 353, 552.
- Leyde (Jean de), II, 388. — (Walter de), I, 82. — (Le burgrave de), I, 198.
- Leyen (Henri de), évêque de Liège, I, 22, 25; II, 610.
- Lez (Henri de), le prévôt, II, 21.
- Libermé (Jacques de), I, 400, 580.
- Libert (Le frère), suffragant de Liège, I, 553.
- Libon (Jean), I, 553, 554.
- Lichtenberg, village près de Gronsfeld, I, 182, 183, 568.
- Liège. — (Le pays et la ville de), *passim*. — (La cathédrale Saint-Lambert à), I, 491, 526; II, 66, 194, 228, 293, 300, 310, 354, 370, 385, 386, 420, 433, 491, 520, 558, 559, 565, 566. — (Les églises secondaires de), II, 369, 384, 392, 663. — (L'archidiaconé de), II, 609. — (La collégiale Saint-Barthélemy à), II, 112, 403, 433, 556. — (La collégiale Sainte-Croix à), I, 97, 139, 159; II, 596. — (La collégiale Saint-Denis à), I, 146; II, 379, 381, 556, 571, 596. — (La collégiale Saint-Jean-Evangéliste à), I, 205, 450, 498,

522, 570, 581; II, 108, 151, 540, 556, 580, 587. — (La collégiale Saint-Martin à), I, 113; II, 112, 305, 347, 379, 381, 406, 501, 536, 556, 587, 615. — (La collégiale Saint-Paul à), I, 12, 57, 204, 512, 529; II, 20, 554, 556, 557, 578, 587, 649. — (La collégiale Saint-Pierre à), I, 19, 527; II, 112, 370, 432. — (Les églises paroissiales de), I, 13, 14, 23, 436; II, 301, 315, 405, 406, 612 à 614. — (Saint-Adalbert à), II, 556, 590, 591. — (Sainte-Aldegonde à), II, 612. — (Sainte-Catherine à), II, 622. — (Sainte-Claire à), II, 550. — (Saint-Clément et Saint-Trond à), II, 612. — (Saint-Christophe à), II, 20, 542, 548, 550. — (Sainte-Foi à), II, 490. — (Saint-Georges à), II, 490. — (Saint-Hubert à), I, 364. — (Saint-Jean-Baptiste à), II, 369, 612. — (Saint-Martin-en-Iste à), II, 433. — (Saint-Michel à), II, 613. — (Saint-Nicolas-aux-Mouches à), I, 494. — (Saint-Nicolas-Outre-Meuse à), II, 432. — (Notre-Dame-aux-Fonts à), II, 29, 369. — (Saint-Pholien à), II, 432. — (Saint-Remy à), II, 556. — (Saint-Servais à), I, 377; II, 556, 557, 596. — (Saint-Séverin à), I, 204; II, 115. — (Sainte-Véronique à), II, 433. — (La chapelle Sainte-Barbe à), II, 622. — (Le prieuré de Saint-Laurent à), I, 142, 143. — (Le prieuré de Saint-Léonard à), I, 20, 21. — (Le prieuré de Saint-Nicolas-en-Glain à), II, 21. — (Les monastères de), II, 310. — Les abbayes de : (Beaurepart à), I, 27, 40, 201, 212, 369, 386, 401, 407, 426, 433, 437, 463, 509, 510, 556, 611, 653. — (Les Écoliers à), I, 371, 435, 438; II, 45, 369, 372, 558. — (Saint-Gilles à), I, 137, 356; II, 18, 20, 369, 386, 504, 533, 537, 542, 548, 550, 551, 603, 611, 612, 653. — (Saint-Jacques à), I, 20, 25, 137, 142 à 144, 151, 178, 356, 374, 404, 407, 494, 527, 534; II, 24, 118, 169, 194, 211, 237, 335, 369, 403, 504, 533, 536, 556, 586, 619, 646, 649, 653. — (Saint-Laurent à), I, 15, 26, 105, 106, 137, 142, 218, 219; II, 20, 25, 40, 47, 97, 99, 115, 211, 243, 244, 245, 250, 328, 341, 369, 463, 500, 504, 536, 537, 542, 543, 548, 550, 552, 559, 567 à 571, 586, 592, 629, 653. — (Robermont à), I, 49, 405; II, 388, 426, 428, 555. — (Val-Benoit à), I, 361; II, 379, 537, 543. — Les couvents des : (Au-

gustins à), II, 361, 376, 429, 558. — (Bons-Enfants à), I, 20, 21, 141, 383, 512; II, 345. — (Carmes à), II, 231, 556. — (Carmélites à), II, 251, 257. — (Chartreux à), I, 23, 40, 357, 358, 359, 376, 405, 407, 570, 576 à 581; II, 117, 188, 570, 577, 579, 591, 611, 615, 648. — (Croisiers à), I, 540; II, 379, 556. — (Dominicains à), I, 91; II, 222, 557. — (Guillemins à), I, 424, 512; II, 55, 210, 211. — (Hiéronymites à), I, 383, 501, 502, 506; II, 342, 343, 596, 649. — (Jésuites à), II, 316, 521, 523, 556, 596, 649, 661. — (Lollards à), II, 345, 360, 365, 377, 496, 505. — (Minimes à), II, 613. — (Mineurs à), I, 28, 490; II, 47, 369, 571, 578. — (Récollets à), II, 345, 346. — (Sœurs Grises à), I, 485; II, 230, 352, 556. — (Sépulchrines à), I, 512. — Les hospices de : (Saint-Abraham à), II, 573, 612. — (Sainte-Agathe à), I, 377. — (Cornillon à), II, 188, 377, 425, 555, 611, 612, 615. — (Les Coquins à), II, 18, 19, 381. — (Mère-Dieu à), II, 300. — (Saint-Georges à), I, 134. — (Tirebourse à), II, 258, 550, 614. — (Saint-Mathieu à), I, 404, 407, 409, 425, 521; II, 29, 366. — (Pauvres en Ile à), II, 425, 622. — (Mont-de-Piété à), II, 666. — (Ermitage de Saint-Maur à), II, 242. — (Les échevins de), I, 89, 89; II, 617, 645, 647, 665. — (Conseil ordinaire de), II, 357, 651, 652. — (Les Vingt-Deux de), I, 73, 89; II, 154 à 157, 294, 608, 616, 657 à 659. — L'officialité, I, 98, 139; II, 382. — Dix Hommes, II, 621. — (Les 32 métiers de), I, 134; 302, 308. — (Les drapiers de), II, 520. — (Les arbalétriers de), II, 490, 528, 568, 621, 640, 648, 663, 667. — (Les arquebussiers de), II, 490, 528, 549, 663, 667. — (Les remparts de), II, 294, 343, 376, 390, 403, 406, 418, 532, 540, 574, 577, 610, 657, 660, 665. — Les portes de : (Amerceur à), I, 356, 358; II, 117, 361, 543, 550, 555, 556, 557, 576. — (Saint-Léonard à), I, 356; II, 406, 415, 427, 428, 510, 573. — (Sainte-Marguerite à), I, 363, 364; II, 465, 466, 555. — (D'Avroy à), II, 364, 383. — (Du Resteau à), II, 550. — (Sainte-Walburge à), I, 353, 389; II, 130, 416, 418, 422, 544, 568, 576, 667. — Les ponts des : (Arches à), I, 124, 126, 203, 216, 363, 364, 425, 494; II, 327, 574, 615 à 618, 622, 634,

- 648, 667. — (D'Amersœur à), I, 114, 183, 363; II, 385, 411, 432, 630. — (D'Avroy à), I, 363; II, 422, 423, 542, 544, 548, 557. — (D'He à) I, 216; II, 558, 559, 564, 620. — (Al Creyr à), II, 490. — (Saint-Nicolas à), I, 363, 364. — (Saint-Laurent à), II, 494. — (Saulcy à), II, 495. — Les tours des : (Brasseurs à), II, 578, 579. — (Bouillon à), II, 610. — (Croisiers à), II, 540. — Les halles : (Aux grains à), II, 561, 565, 566. — (Des bouchers à), II, 390, 413, 417, 420. — (Le marché à), II, 346, 383. — (Marché aux porcs à), I, 134. — (Aux poissons à), I, 353. — (Le Perron à), II, 622, 630, 639. — (La Violette à), I, 123, 124, 210, 353, 524; II, 557, 640. — (Le Destroit à), I, 113, 210; II, 491. — (Le Palais à), I, 566; II, 346, 349, 368, 381, 384, 386, 387, 650, 652. — (La fontaine du marché à), I, 37; II, 555, 615. — (La citadelle à), II, 298. — (Le moulin des Awes, II, 348. — Rues et lieux-dits : (En Avroy à), I, 11, 525, 544; II, 599, 600, 634. — (La Bastrée à), II, 211, 614. — (La Batte à), II, 416, 417, 565. — (A Bayart à), II, 445, 550. — (En Bèche à), I, 358; II, 390, 543, 556, 558. — (Les Beggards à), II, 406, 422, 573. — (Boverie à), II, 542, 550, 551. — (En Brigebo à), I, 454. — (En Chafour à), II, 572. — (Coronmeuse à), II, 576, 580, 581. — (Favèchamp à), II, 565. — (Féronstrée à), II, 610, 620. — (Rue des Foulons à), II, 432. — (Fragnée à), II, 167. — (Froidmont à), II, 171, 542, 551. — (Gravioulle à), I, 404, 530; II, 390. — (Hocheporte à), I, 355, 448; II, 555, 630. — (L'île Hochet à), II, 167. — (Hongrée à), II, 416, 418. — (Hors-Château à), II, 368. — (He-le-Duc à), II, 634. — (Place Verte à), II, 423. — (Roland gouffre à), I, 440; II, 422, 665. — (Outremeuse à), II, 490, 540, 548, 550, 551. — (Sauvenière à), II, 465, 466, 615. — (Quartier de Saint-Julien à), I, 363. — (Au Roya à), I, 377. — (Saint-Léonard à), II, 431, 432, 558. — (Sainte-Marguerite à), II, 647. — (Saint-Séverin à), II, 465. — (Sainte-Walburge à), II, 490, 621. — (Ver-court à), I, 134; II, 417. — (Vinave d'He à), II, 413. — (Vivegnis à), II, 490. — (Volière à), II, 360, 365. — (Wez à), II, 353, 425, 428, 640. — (Xhovémont à), II, 630. — (Maisons du Croissant d'argent à), I, 584. — (Du Torrent à), I, 528. — (Des Balances à), I, 366. — (Hôtel delle Waige à), II, 464. — (Artillerie de la ville de), II, 528, 592. — Attaque de Liège en 1568, II, 535 à 552, 605, 606. — (Le buste de Saint-Lambert à), II, 350, 351. — (Le carillon de), II, 564. — (Les clefs magistrales de), II, 424, 663. — Description du pays de Liège, II, 298, 301. (Comptes communaux de), II, 299, 387, 388. — Destruction en 1468, II, 118, 119, 299, 304, 311, 630, 637. — (Les élections magistrales de), II, 618, 619. — (Épidémies et pestes à), I, 490, 515; II, 92, 93, 183, 190, 375, 379, 406, 436, 508, 577. — (Famines à), I, 400, 401, 406, 452, 455, 460, 463, 467; II, 20, 26, 388, 419, 425, 446, 448, 467, 491, 492, 509, 511, 515, 516, 519, 520, 574, 592, 599, 600, 615, 610, 645, 647, 659. — (Les Flagellants à), II, 93. — (La fermeté de), II, 77. — (Les foires à), II, 156, 157. — (L'hérésie à), II, 308, 320, 381, 384, 386, 387, 461, 492, 498, 499, 501, 652. — Impôts gabelles, capitations, I, 550; II, 299, 301, 318, 384, 390, 423, 424, 512, 574, 599, 632, 633, 634, 643, 653. — (Inondations à), I, 99, 126; II, 138, 197, 231, 392, 403, 446, 496, 508, 514, 515, 555, 617, 649. — (Interdits à), I, 75; II, 253. — (Joyeuses entrées à), I, 570; II, 356, 360, 378, 405, 412, 413, 419, 490, 492, 503, 512. — (Les Lombards à), I, 55, 57; II, 62, 248. — (Loierie à), II, 496. — (Mal Saint-Martin à), II, 71, 307. — (La neutralité de), II, 299, 655, 656. — (Orages et tempêtes à), II, 406, 408, 425, 428, 432, 493. — (Police des vivres à), II, 375, 377. — (Processions et reliques à), I, 26, 380, 381, 384, 392; II, 26, 315, 322, 352, 366, 369, 370. — (Tableau de la dévastation de), II, 289. — (Tremblements de terre à), I, 84, 97; II, 431. — (Tombeau d'Erard de la Marck à), II, 372 à 374. — (Tumultes et séditions à), I, 403, 405, 458, 460; II, 352, 460 à 465. — (Vues de), II, 301.
- Liège (Jean de), abbé de Beaufort, II, 201, 212.
- Lierneux, commune du canton de Stavelot, Liège, II, 221.

- Lierneux (Julienne de), II, 251.
 Lierre (La ville de), I, 513; II, 452. — (Le doyen de), I, 149.
 Liers, commune du canton de Fexhe-Slins, Liège, I, 465, 571; II, 171, 642.
 Liers (Bertrand de), I, 89, 98; II, 178, 198, 209. — (Conrard de), II, 100. — (Jean, le voué de), I, 204, 582; II, 169.
 Lietbert, évêque de Cambrai, II, 14.
 Liewenborg (Henri de), II, 170.
 Ligne (Le seigneur de), I, 198. — (Le comte de), II, 545. — (Jean), seigneur de Barbançon, II, 402. — (Jean de), comte d'Aremberg, II, 421, 533.
 Ligny en Barrois (La ville de), II, 456.
 Lille (La ville de), I, 125. — (Le châtelain de), I, 254. — (Hérésie à), II, 517.
 Lille-Saint-Pierre, commune du canton d'Herenthals, Anvers, I, 225.
 Limbourg (Le duc de), I, 242; II, 106, 221, 264. — (La ville de), I, 90, 244, 436, 456, 459, 462, 465, 469, 471, 550; II, 178, 259, 385, 388, 411, 587, 611, 635. — (Le châtelain de), I, 244. — (Le château de), I, 417.
 Limbourg (Henri II, duc de), I, 16; II, 16, 32, 45. — (Marguerite de), II, 33. — (Simon de), II, 42.
 Limbourg (Albèron de), II, 366. — (Gilbert de), II, 324. — (Léonard de), abbé de Beaufort, II, 386.
 Limousin (Le), II, 188.
 Lincent, commune du canton de Landen, Liège, II, 534.
 Lingen (Georges, comte de), II, 122.
 Linkoven (baron de), II, 302.
 Lippe (Ermengarde de), I, 269.
 Lisbonne (La ville de), 497.
 Lisieux (L'évêque de), I, 211, 263.
 Liverlo (La douairière de), II, 319.
 Lixhe, commune du canton de Fexhe-Slins, Liège, I, 366, 587; II, 207.
 Lobbes (L'abbaye de), II, 504, 589, 653.
 Lochias (La ville de), II, 134.
 Lodron (Le comte Albéric de), II, 538, 557, 602.
 Loen (Jean Conrard, dit de), I, 490.
 Loen (Arnould), de Kemexhe, abbé de Saint-Laurent, II, 244, 250. — (Henri de), I, 204.
 Loerer (Jean le), II, 103, 104.
 Loesberch (Le château de), II, 252.
 Logne (Le château de), I, 365, 367, 390, 413, 414, 421, 481, 483, 484, 493, 496, 531; II, 288, 355, 361, 362, 363, 572, 599.
 Lohierville (Simon de), abbé de Val-Dieu, I, 544, 590.
 Lombard (Célestin), I, 67.
 Lombard (Lambert), II, 377.
 Loncin, commune du canton de Hollogne-aux-Pierres, Liège, II, 124. — (La chronique de), II, 328. — (Le seigneur de), II, 503.
 Loncin (Courard de), II, 85. — (Henri de), II, 191. — (Jean de), I, 543. — (Oger de), abbé de Saint-Laurent, II, 568.
 Londres (La ville de), II, 497.
 Longchamp-lez-Paris, I, 48.
 Longchamp (Barthélemi de), abbé de Saint-Laurent, I, 463. — (Gérard de), II, 170. — (Le seigneur de), I, 481.
 Longpré (Le château de), I, 78, 586.
 Longueval (Le seigneur de), II, 452, 455, 463.
 Lontzen (Coune de), II, 173, 174.
 Loobosch (Jean de), I, 253; II, 74.
 Looz (Le comté de), I, 70; 82, 83. — (La ville de), I, 202, 280, 331, 427, 451; II, 98, 105, 108, 138, 238, 262, 578, 583. — (L'église de), II, 19.
 Looz (Les comtes de), I, tableau I, III et IV — (Aleyde de), II, 24. — (Arnould IV, comte de), I, 32; II, 51. — (Arnould V, comte de), I, 36, 39, 43, 585; II, 55, 68, 76. — (Arnould VI, comte de), II, 72, 74, 75. — (Gérard de), II, 24. — (Imène de), II, 24, 33. — (Jacques de), seigneur d'Agimont, I, 96. — (Jean de), I, tableau II. — (Jean de), seigneur de Heinsberg, Roche fort et Agimont, I, 116, 121 à 123, 160, 164, 176, 202, 210, 588; II, 68, 189. — (Jeanne de), II, 182. — (Louis I, comte de), II, 24. — (Louis II, comte de), 28, 41, 43, 79, 152, 189. — (Marguerite de), II, 189. — (Marie de), II, 189, 225. — (Otton de), II, 17. — (Thierry de), seigneur de Heinsberg, I, iv; II, 79, 82, 87, 94, 150, 155 à 158, 164, 168, 185 à 189.
 Looz (Jacques de), prieur des Chartreux, I, 577, 579.

- Looz (Jean de), le chroniqueur, I, 341; II, 8, 141, 142, 237, 274, 400, 607.
- Lorraine (Le duché de), II, 409, 425, 479, 538. — (Antoine le Bon, duc de), II, 137, 367, 637. — (Charles II, de), II, 481, 487; II, 637. — (François I, duc de), II, 137. — (René II, duc de), I, 313. — (Thibaut II, duc de), I, 60, 61; II, 41.
- Lorraine (Jacques de), évêque de Metz, II, 46. — (Jean, cardinal de), évêque de Metz, II, 457. — (Marguerite de), I, 430. — (Catherine de), I, 237.
- Louis le Hutin, roi de Navarre et de France, I, 48.
- Louis IX, roi de France, II, 52.
- Louis XI, roi de France, I, 229, 240, 241, 254, 274, 285, 299, 372, 519; II, 113, 119, 257 à 259, 263, 264, 303, 621, 623, 637.
- Louis XII, roi de France, I, 520, 545; II, 354, 647.
- Louis II, roi de Hongrie, I, 514.
- Louis III et IV, électeurs palatins, I, 315. — Louis V, comte palatin, II, 359.
- Louis (Jean), le meunier, II, 128.
- Louppy (Le château de), I, 81; II, 215.
- Louvain (La ville de), I, 82, 168, 217, 274, 275, 280, 330, 332, 335 à 337, 347, 374, 375, 386, 433, 484, 583; II, 86, 177, 185 à 187, 247, 249, 267, 385, 392, 393, 410, 441, 502, 538, 547, 560, 626. — (L'église Saint-Pierre à), II, 17, 257. — (L'église Saint-Jacques à), I, 491. — (L'Université de), I, 491; II, 381. — (Le siège de), II, 407, 408. — (Les Mineurs de), I, 253. — (La peste à), I, 385; II, 588. — (Le bois Saint-Vincent à), II, 535. — (Le Val-Saint-Martin à), I, 216.
- Louvain (Barthélemi de), I, 579. — (Jean de), bailli de Thuin, II, 187. — (Marie de), II, 43.
- Lovenberch (Michel), I, 235.
- Lovenstein (Château de), II, 556.
- Loverval (Le seigneur de), II, 534.
- Lowaiqe, commune du canton de Tongres, Limbourg, I, 204.
- Lucain, II, 4.
- Lucerne (La ville de), I, 318.
- Luciendael-lez-Saint-Trond, II, 249.
- Lumay (Le seigneur de), II, 561.
- Lunes (Le château de), II, 428.
- Lunnen, commune du canton de Herck-la-Ville, Limbourg, II, 632, 635. — (Le seigneur de), II, 24, 446, 535, 587. — (Alice de), II, 193. — (Arnould de), I, tableau I. — (Yolande de), I, tableau III.
- Lunes (Pierre de), I, 164.
- Lusignan (Hugo), cardinal de Chypres, II, 95.
- Lust (Frédéric, comte de), II, 122.
- Luther (Martin), II, 290, 291, 358.
- Luxembourg (Le pays de), II, 409, 487. — (La ville de), II, 415, 451 à 458, 464, 480, 534, 572, 618.
- Luxembourg (Baudouin de), archevêque de Trèves, II, 75, 79. — (Ermesinde de), II, 41. — (Françoise), I, 372. — (Guy de), comte de Saint-Pol, I, 72; II, 195. — (Henri I, comte de), II, 14. — (Henri III, comte de), II, 50, 51. — (Henri IV), I, 45, 585; II, 54. — (Henri V), I, 39, 60 à 66; II, 67, 69. — (Isabelle de), II, 68. — (Jacqueline de), I, 385, 430. — (Jean de), roi de Bohême, I, 217; II, 75 à 89, 109, 152, 167, 168, 183. — (Jean de), archevêque de Mayence, II, 196. — (Louis de), comte Saint-Pol, I, 254. — (Louise de), I, 430. — (Philiberte de), I, 338. — (Philippine de), II, 79. — (Waleran de), comte de Saint-Pol, I, 65, 175, 217; II, 41, 49, 67, 234. — (Wenceslas I, duc de), I, 70, 77 à 84; II, 81, 168, 179, 181, 184 à 188, 193 à 196, 205, 209 à 213, 217, 218. — (Wenceslas II, empereur, roi de Bohême, duc de), I, 102, 587; II, 211, 233.
- Luxeuil (L'abbé de), II, 135.
- Luyck (Richard de), I, 141.
- Luyde (Arnold), de Tongres, II, 2, 389.
- Lyon (La ville de), I, 59, 60, 61, 545; II, 452, 497. — (Le Concile de), II, 49, 62. — (Le sénéchal de), II, 626.

M

- Macon (Le bailli de), II, 626.
 Macquea (Le lieutenant), II, 363.
 Madrid (La ville de), II, 497.
 Maele (Louis de), comte de Flandre, I, 84; II, 81, 184, 185, 186, 215, 217. — (Marguerite de), II, 81.
 Maeseyck (La ville de), I, 98, 202, 397 à 399, 407, 539; II, 190, 202, 204, 206, 262, 513, 523 à 527, 530, 541. — (La collégiale de), II, 609. — (Le couvent de Saint-Agnès à), II, 249. — (L'hérésie à), II, 601. — (La peste à), II, 595.
 Maesland-Sluis (La bataille de), II, 564.
 Maestricht (La ville de), I, 34, 45, 73, 90, 97, 100, 101, 104 à 106, 109 à 121, 147, 150, 153, 160 à 195, 201, 202, 209, 215 à 217, 220, 230 à 232, 288, 289, 309, 338, 339, 348, 350 à 352, 357, 361, 364 à 368, 373, 377 à 381, 390, 396, 397, 400 à 413, 418 à 422, 443 à 450, 459, 462, 473 à 490, 499, 508 à 517, 522 à 528, 536 à 544, 550, 558 à 568, 579, 588; II, 32, 37, 46, 57 à 59, 76 à 78, 87, 90, 98, 104, 117, 119, 124, 126, 131, 134, 136, 174 à 177, 186, 198, 203 à 214, 221, 222, 232, 233, 241, 246 à 248, 255, 266, 269, 270, 272, 331, 351, 360, 403, 409, 419, 529 à 533, 546, 570, 574 à 592, 605, 617, 619, 644 à 647, 655. — (L'église Sain-Servais à), I, 523; II, 5, 9 à 12, 31, 567. — (L'église Notre-Dame à), I, 159; II, 609. — (La peste à), II, 379. — (Un plan de), II, 324. — (Le pont de), I, 37; II, 55. — (Rébellion à), I, 58, 59; II, 352, 518 à 525. — (Siège de), I, 109, 144; II, 294, 307, 311, 593 à 597. — (Le tombeau de), II, 511 à 513, 643. — (Le traité de), I, xxv. — (L'hérésie à), II, 601.
 Magdebourg (L'évêque de), II, 17, 196.
 Maisières (La ville de), II, 364, 461.
 Majorque (L'île), I, 235.
 Malagá en Indes, II, 353.
 Malaise, lieu-dit à Dinant, II, 441.
 Malavilla (Jean de), I, 549.
 Malchaer (Gilles et Collard), I, 156.
 Malcontents (Les États), II, 575, 593.
 Malherbe (Georges), de Theux, II, 394.
 Malignot (Le marquis de), II, 469.
 Malines (La ville de), I, 60, 61, 93, 372, 374, 432, 437, 486, 519, 529, 589; II, 51, 57, 66, 80, 81, 83, 147, 184 à 187, 238 à 240, 256, 344, 561, 562, 579, 583, 584. — (L'église Saint-Pierre à), I, 203. — (L'église Saint-Rombaud à), I, 159, 491; II, 609. — (Une catastrophe à), II, 371, 419, 470. — (Le pillage de), II, 288. — (Le Parlement de), II, 377.
 Malines (Arnold de), I, 379. — (Guillaume de), I, 45.
 Malle (Olivier de), I, 85, 154; II, 225.
 Malmédy (La ville de), I, 520, 521; II, 572.
 Malmédy (Remi de), I, 579, 580.
 Malmesburg (Guillaume de), II, 6.
 Malonne (L'abbé de), II, 504, 651.
 Mals (Jean de), I, 46, 47.
 Malte (L'île de), II, 365, 511, 524.
 Malxhureit (Renard de Schoenau, dit), I, 181.
 Mamberfontaine, lieu-dit près de Boulogne, II, 467.
 Manderscheit (Christophe de), abbé de Stavelot, II, 504.
 Mandeville (Jean de), I, 197, 479.
 Manethon, II, 2.
 Manez (Nicolas), abbé de Neufmoustier, II, 504.
 Maugoullez (Jean), II, 180.
 Mangon (Allard de Kemexhe, dit le), II, 224, 226. — (Jean le), II, 180.
 Manouris (Le capitaine), I, 375.
 Mansfeld (Jean-Gérard de), archevêque de Cologne, II, 494. — (Pierre-Ernest de), II, 421, 428, 463.
 Mantoue (Le prince de), II, 570.
 Mantuel (Le seigneur de), I, 198.
 Manupello (Thomas Ursinus, dit de), II, 218.
 Mar (Isabelle de), I, 197. — (Le comte de), I, 197.
 Marbais (Alard de), II, 90. — (Philippe de), II, 534.
 Marbaise (Le chanoine), II, 544.
 Marcelis (Lambert), II, 466.

- Marcellus, I, 9.
- Marchant (Jean le), t, 557.
- Marche (La ville de), II, 213, 344. — (La paix de), II, 574, 575, 585.
- Marchienne (La ville de), I, 194.
- Marck (Le pays de), I, 136. — (La famille de), I, tableau III, 39; II, 82, 88, 181, 561. — (La conjuration des la), II, 452.
- Marck (Adolphe de la), évêque de Liège, I, 55, 56, 205, 586; II, 63, 146 à 160, 167, 188, 189, 555. — (Englebert de la), évêque de Liège, II, 84 à 94, 161 à 191. — (Erard de la), évêque de Liège, I, 562, 576; II, 129, 142, 300, 308, 311, 314, 315, 320, 336, 340 à 400, 498, 574, 619 à 654. — (Adolphe II, comte de la), II, 79, 152. — (Adolphe de la), seigneur de Ravenstein, I, 278. — (Antoine de la), abbé de Beaulieu, II, 361. — (Apollonie de la), I, 436, 511. — (Charles de la), I, 49. — (Cunégonde de la), I, tableau I. — (Élisabeth de la), I, 176. — (Englebert III de la), II, 190. — (Everard de la), I, tableau I, 43; II, 189, 193, 212, 222, 225. — (Everard II de la), seigneur de Neufchâteau et d'Aremberg, I, 108, 132, 135; II, 234, 621. — (Everard III de la), seigneur de Neufchâteau et d'Aremberg, I, 272, 352 à 420, 431 à 485, 492, 493, 494, 497, 500, 508, 510, 528, 577, 582; II, 126, 128, 266. — (Everard de la), seigneur de Durbuy et d'Agimont, I, 493. — (Everard IV de la), I, 511, 512, 531, 555, 561, 569; II, 379, 647. — (Gérard de la), I, 200. — (Guillaume I de la), seigneur de Lummen, I, 223, 324 à 339, 346 à 353, 393, 407, 426, 440, 492, 511, 569, 571 à 576, 581; II, 123 à 128, 264 à 270, 300, 304, 305, 331, 355, 409, 639 à 644, 655. — (Guillaume de la), seigneur de Jametz, II, 363, 364. — (Guillaume de la), chanoine de Saint-Lambert, II, 393, 410, 446, 503. — (Guillaume II de la), baron de Lummen, II, 535, 549, 559, 587. — (Jean I, duc de Clèves et comte de la), I, 249. — (Jean I de la), seigneur de Lummen, I, 337, 345, 388, 426, 453, 511, 529, 536, 547, 558, 560; II, 126, 268, 644 à 646. — (Jean II, duc de Clèves et comte de la), I, 542. — (Jean de la), frère bâtard de l'évêque Englebert, II, 160. — (Jean de la), seigneur de Saulcy et de Jametz, II, 441. — (Jean II de la), seigneur de Lummen, II, 446. — (Josse de la), II, 244, 250. — (Louis I de la), I, 493. — (Louis III de la), seigneur de Rochefort, II, 402. — (Marguerite de la), I, 536. — (Oton, comte de la) et d'Altena, II, 46. — (Philippe de Clèves, comte de la), I, 333, 372. — (Philippe de la), curé de Rouvignes, I, 562. — (Raes de la), II, 258. — (Remacle de la), abbé de Saint-Hubert, II, 504. — (Renard de la), II, 160. — (Robert I de la), seigneur d'Aremberg et de Sedan, I, 336, 349 à 451, 469 à 485, 503 à 505, 520, 521, 525, 527, 532, 539, 540, 545, 581, 589; II, 341, 342, 343, 644 à 646. — (Robert II de la), seigneur de Sedan, I, 590; II, 355, 361, 362, 364, 389. — (Robert III de la), dit Fleurange, II, 391. — (Robert IV de la), seigneur de Sedan, II, 426 à 431, 495, 496, 660. — (Thierry de la), I, 94; II, 188, 227, 225.
- Marescot (Réginald de), I, 476.
- Maret (Gilles de), I, 142.
- Maretz (Simon des), II, 305.
- Mariembourg (La ville de), II, 304, 409, 410, 434, 436, 439, 440, 467, 468, 483, 495, 661.
- Mariemont (Le château de), II, 439.
- Marihaye (Martin de), I, 524, 525, 555.
- Marilles (Étienne de), I, 105.
- Marliano (Raymond de), I, 233.
- Marne (La), II, 457.
- Marnix de Sainte-Aldegonde (Philippe de), II, 518, 524, 525, 564.
- Maroie (Jean), I, 362.
- Marotte (Philippe de), seigneur de Montigny, II, 299.
- Marteau (Louis), de Milmort, II, 159, 190.
- Martial (Epiphane), II, 336.
- Martin IV, pape, I, 36.
- Martin V, pape, I, 131, 132.
- Martin (Jean), II, 323, 589.
- Martinus, I, 9.
- Marton (Le seigneur de), I, 198.
- Marville (Jean de), II, 192, 198.
- Massenge (Arnold), I, 445, 446.
- Masson (Henri), I, xxii-xxiii, 348; II, 437.
- Materne, évêque de Liège, II, 13.
- Mathias (L'archiduc), II, 584.
- Mathias, évêque de Budua, I, 137.

- Mathie (Jean), II, 231. — (Nicolas), I, 440.
 Mathieu (Le manuscrit Jules), II, 334.
 Mathieu, abbé de Saint-Guillaume, II, 582.
 Mathon (Gilles), II, 190.
 Mathonet de Flémalle, I, 156.
 Maubeuge (La ville de), II, 454.
 Maurik, commune de Gueldre, I, 137.
 Maximilien I, archiduc d'Autriche, roi des Romains et empereur, I, 312, 316, 317, 322, 323, 335, 341, 360, 371 à 375, 385, 389, 394, 399, 474, 489 à 525, 565, 566, 567, 574; II, 120, 121, 122, 125, 266 à 272, 348, 349, 358, 494, 637, 643, 647, 648, 651, 655.
 Maximilien II, empereur, II, 320, 500, 557, 571, 572, 574, 664.
 Maximinus, I, 9.
 Mayence (La ville de), I, 537; II, 621. — (L'archevêque de), I, 42, 462, 488; II, 38, 41, 75, 121, 122, 196, 359. — (Le concile de), II, 12.
 Mecking (Godefroid), II, 239.
 Médicis (Catherine de), II, 422.
 Meeffe, commune du canton de Meeffe, Liège, II, 181, 468. — (Le prieuré de), I, 142.
 Meeffe (Guillaume de), dit de Champion, II, 142, 278, 285, 287, 299, 306, 328, 378, 413, 415, 656.
 Meers (Jean de), I, 479.
 Meerssen (La ville de), I, 101, 148. — (Le pont de), I, 86; II, 232, 233.
 Meghen (Le comte de), II, 307, 320, 421, 493, 501, 502, 504, 517, 604.
 Meirande (Jean), de Neuville, II, 163.
 Melart (La chronique de), II, 275, 293 à 300, 309, 341, 607 à 667.
 Melen (Le château de), I, 394. — (Le seigneur de), II, 170.
 Melun (Hélène de), I, 468. — (Isabelle de), dame de Vianne, Renaix et Beaufort, I, 178.
 Meran (Egbert de), évêque de Bamberg, II, 41.
 Mercator (Pierre), I, 427.
 Merchiriwe, lieu-dit près de Liège, I, 462.
 Merica (Chronique de Henri de), I, 221 à 308, 412, 589; II, 9, 97, 331.
 Merica (Gilles Van der Heyden de), suffragant de Cambrai, I, 560.
 Merlier (Jean), I, 441.
 Mérode (Famille de), I, 181, 185. — (Adrienne Scheiffart de), I, 243. — (Evrard de), II, 535. — (Guillaume de), I, 52; II, 393, 577. — (Henri de), seigneur de Petersheim, I, 176; II, 571. — (Marguerite de), I, 290. — (Marguerite de), abbesse de Munsterbilsen, I, 558. — (Raes de), II, 131. — (Richard de), I, 468; II, 383. — (Sibille Scheiffart de), I, 177, 181.
 Merre (Le comte de), I, 198.
 Mervile (Jean de), II, 182.
 Merwede (Le fleuve), I, 209.
 Merwede (Thierry de), I, 137, 212.
 Mesque (Le seigneur de), II, 170.
 Messincourt (La ville de), II, 362 à 364.
 Métasthènes, II, 2.
 Metz (La ville de), II, 186, 479, 480. — (Le siège de), II, 430, 481. — (L'évêque de), II, 46, 122, 196, 457.
 Metz (Gilles de), II, 100, 104, 105, 109, 111, 253, 257.
 Meurs (Le comte de), I, 92, 97, 137, 220, 346, 397, 399, 407, 473, 485, 487, 572; II, 221, 642. — (Barbe de), I, 209. — (Élisabeth de), I, 269. — (Frédéric de), I, 90, 344. — (Jeanne de), I, tableau IV, 344. — (Marguerite de), I, tableau I, 218. — (Thierry de), archevêque de Cologne, I, 128. — (Vincent de), I, 313, 322, 344, 474, 575; II, 107. — (Walburge de), I, 333, 430.
 Meus, le bourgmestre de Saint-Trond, I, 88.
 Meuschemen (Le seigneur de), I, 243.
 Meuwen, commune du canton de Brée, Limbourg, I, 137.
 Meyer (L'historien), II, 626.
 Mézières (La ville de), II, 434.
 Miche (Jean), II, 413, 415.
 Michel (Jean), II, 254.
 Michelle de France, I, 212.
 Michiere (Le fort de), II, 218.
 Middelbourg (La ville de), II, 552, 563, 564, 565.
 Mielen, commune du canton de Saint-Trond, Limbourg, I, 179, 181, 367; II, 1, 45, 67, 73, 172.
 Milan (La ville de), II, 183, 355, 366, 424, 478, 497, 567. — (La prise de), II, 22. — (Le

- duc de), I, 513, 520. — (L'évêque de), I, 274.
- Milendonck (Le seigneur de), I, 181, 185.
- Millet (Jean), évêque de Soissons, II, 99, 250, 256.
- Milmort, commune du canton de Fexhe-Slins, Liège, I, 470; II, 90, 177.
- Mirlo (Jean de), I, 177.
- Mirwart (Le château de), I, 56, 57, 62; II, 62, 188.
- Mirwet, lieu-dit près de Liège, I, 462.
- Misel (Le lieutenant), II, 363.
- Mobertingen (Thierry de), I, 172.
- Modave, commune du canton de Nandrin, Liège, I, 491. — (Le seigneur de), II, 380.
- Moersdorf (Le seigneur de), I, 185.
- Moersa (Théodore de), I, 140.
- Moge (Robert de), doyen de Saint-Pierre, I, 527.
- Moha, commune du canton de Héron, Liège, II, 149, 193, 205, 206, 209, 210. — (Le château de), I, 32, 74; II, 36, 86, 150. — (La chapelle de), II, 238. — (Le comte de), II, 27, 207, 296. — (Albert III, comte de), II, 33.
- Moilant (Thierry de), I, 89.
- Molemhaix (Le seigneur de), II, 401, 459. — (Agnès de), I, tableau III.
- Molhain, commune du département des Ardennes, I, 61.
- Molin (Arnould), II, 308.
- Molinel (Godefroid), II, 239.
- Mollins (Gilles de), I, 141, 391, 434. — (Isabelle de), I, 434.
- Monalle (Walter de Corswarem, dit de), I, 154; II, 177. — (Wautier de Warfusée, dit de), II, 86, 152, 162.
- Monalle, commune du canton de Hologne-aux-Pierres, Liège, I, 510, 581; II, 54, 177.
- Momphey (Le seigneur de), II, 79.
- Mompres (Piret de), II, 344.
- Monceaux (Le seigneur de), II, 478. — (Jean de Hamal, dit), II, 437.
- Mondragon (Le seigneur de), II, 563. — (Jeanne de), II, 570.
- Monethou, II, 4.
- Mondersdorf (Gerlach de), I, 77, 586, 587; II, 213.
- Mons en Hainaut (La ville de), I, 118, 125, 436, 453; II, 558, 560, 562.
- Mons (Robert de), II, 241.
- Monstreaulx (Le camp de), I, 136.
- Montréal-sur-Yonne (Le château de), I, 211.
- Monstrelei (La chronique d'Enguerrant de), II, 287, 296.
- Mont (Antoine du), de Rochefort, II, 310. — (Catherine du), I, 441.
- Montaigu (Le seigneur de), I, 198; II, 402, 493. — (Conon de), II, 14. — (Lambert de), II, 18. — (Walter de), II, 14.
- Montbeliard (Marguerite de), I, tableau IV.
- Montegnée, commune du canton de Hologne-aux-Pierres, Liège, I, 363, 401, 460. — (Renwart de), dit du Pont d'Avroy, II, 223.
- Montenaeken, commune du canton de Saint-Trond, Limbourg, I, 250, 252; II, 135, 259, 261, 541, 547, 613. — (La bataille de), II, 107. — (Le châtelain de), II, 7.
- Montfaucon (Le prieur de), II, 64, 65.
- Montferrant (Arnould de), I, tableau I, 70. — (Guillaume de), I, tableau I; II, 182.
- Montfort (Le château de), I, 34, 340, 365, 367, 376, 384, 472, 483 à 487, 493, 500, 502 à 505, 522, 539, 540; II, 234. — (Le capitaine de), I, 481.
- Montfort (Henri de), II, 55. — (Hugo et Ulrich de), II, 122. — (Jean de), I, 505. — (Sébastien de Xheneumont, capitaine de), I, 367, 393, 411, 413, 444, 471, 478, 496, 497, 499.
- Montfort (Le burgrave de), I, 198.
- Montfreyt (Le seigneur de), I, 198.
- Montgart (Philippe de), II, 239.
- Montgomery (Le capitaine de), II, 495.
- Montigny (Le seigneur de), I, 347; II, 239, 421, 644. — (Antoine de), II, 137. — (Jean de), 551. — (Jeanne de), I, tableau IV.
- Montjardin (Baudouin de), I, 105; II, 224 à 226, 231, 234, 235, 236. — (Catherine de), I, 424. — (Gerlache de), I, 77; II, 145, 213, 224, 225.
- Montjoie (La ville de), II, 45. — (Hubert de), I, 472.
- Monthéry (La ville de), 254.
- Montluçon (La ville de), II, 258.
- Montmédy (La ville de), II, 409, 428, 451, 458.

- Montmorency (Florent de), II, 421. — (François de), II, 570. — (Joseph de), I, 543. — (Philippe de). *Voir* Hornes Philippe.
- Montorgueil (La tour de), I, 84; II, 239.
- Montpensier (Le duc de), II, 569.
- Montreuil (La ville de), II, 458.
- Montroyal (La famille de), I, 585. — (Jean de), I, 46, 47.
- Mont-Saint-Jean (La prise de), II, 428.
- Montvireuil (Le château de), I, 61.
- Mook (La bataille de), II, 566.
- Moor de Fusten (Le seigneur de), II, 170.
- Morat (La bataille de), I, 319.
- Moravie (Le duc de), II, 41.
- Morée (Jean, prince de), II, 69.
- Morgan (Le capitaine), II, 581.
- Morialmé (Le seigneur de), I, 468; II, 168, 239, 246. — (L'avoué de), I, 586.
- Morialmé (Jacques de), II, 256. — (Robert de), I, 291, 293; II, 98, 256, 629.
- Mormal (La forêt de), II, 453.
- Mormany (Guillaume de), I, 40.
- Mortier (Le curé de), I, 204. — (Ulric, voué de), II, 179.
- Morus (Le chancelier Thomas), II, 389.
- Moschus, II, 4.
- Mouffrin (Le seigneur de), I, 472.
- Mouland, commune du canton de Dalhem, Liège, I, 97, 462.
- Moulant (Thierry de), II, 81, 216.
- Moulins (L'abbaye de), I, 248; II, 238.
- Moukès (La chronique de Philippe), II, 2.
- Mouzon (La ville de), I, 156, 358; II, 362, 363, 381, 621. — (Le capitaine de), I, 374.
- Moustard (Jean), II, 156.
- Moustier-sur-Sambre (L'abbaye de), I, 12.
- Moxhe (Jean de), II, 339.
- Moy (Henri), I, 204.
- Moylant (Thierri de), II, 225.
- Muhlberg (La bataille de), II, 470, 474, 475.
- Munck (Henri de), I, 235.
- Munster (L'évêque de), II, 41, 190, 196.
- Munster (La ville de), II, 388.
- Munster (Sébastien), II, 264.
- Munsterbilsen (L'abbaye de), I, 558; II, 24.
- Murwe, lieu-dit près de Liège, I, 462.
- Musquenverch (Le seigneur de), II, 170.
- Mustapha (Le sultan), II, 483.

N

- Naerden (La ville de), II, 562.
- Namur (La ville de), I, 110, 166, 167, 168, 273, 312, 388, 394, 400, 417, 495, 503, 522, 549; II, 50, 77, 86, 91, 182, 198, 238 à 240, 249, 256, 261, 363, 364, 367, 436, 442, 456, 463, 470 à 475, 484, 486, 579, 583, 585, 588, 589, 661, 662. — (L'église Saint-Aubin à), I, 149. — (L'église Notre-Dame à), I, 491; II, 603, 609. — (Les Carmélites à), I, 267. — (Les reliques à), II, 31. — (Le château de), II, 49, 74, 75. — (La paix de), I, 217. — (La peste à), II, 381, 406.
- Namur (Albert III, comte de), II, 14 à 18. — (Alice de), II, 26. — (Frédéric de), II, 17, 18. — (Godefroid, comte de), II, 18. — (Guillaume I, marquis de), I, 71; II, 88, 89, 150, 168, 181, 184, 195, 228. — (Guillaume II de), I, 118, 194, 196, 198; II, 236, 238. — (Isabelle de), I, 39. — (Jean I de), I, 71; II, 68, 75, 195. — (Jean II de), II, 79. — (Louis de), I, 71; II, 195. — (Philippe I, le Noble, comte de), II, 27, 32. — (Philippe II, à la Lèvre, comte de), II, 34, 40. — (Philippe III de), I, 71; II, 176. — (Pierre de), II, 40. — (Robert de), I, 71; II, 82, 195, 204, 228.
- Nancy (La ville de), I, 319 à 322; II, 265. — (La bataille de), I, 334; II, 636.
- Nandrin, commune de l'arrondissement de Huy, I, 491, 493.
- Naples (Le royaume de), II, 478. — (La ville de), II, 218. — (Robert, roi de), II, 69. — (Jean de), général des Frères Mineurs, II, 1.
- Nardin (Étienne), évêque de Milan, I, 274.
- Marni (La ville de), II, 21.
- Nassau (Le comte de), II, 51. — (Adolphe de), archevêque de Mayence, II, 121, 122. — (Adolphe de), évêque de Spire, II, 196. — (Englebert de), seigneur de Bréda et

- de Vianden, I, 322, 383, 396, 410, 416 à 423, 471, 549, 572, 575; II, 129. — (Guillaume de). *Voir* Orange (prince d'; Henri, comte de), I, 43. — (Henri, comte de), général de Charles-Quint, II, 134, 362, 363. — (Henri, comte de), frère de Guillaume d'Orange, II, 566. — (Jean de), I, tableau I, 250. — (Louis, comte de), II, 521, 526, 533, 545 à 549, 558 à 566, 606. — (Marie de), II, 130. — (Philippe de), comte de Buren, II, 122, 538, 551, 602. — (René, comte de) et prince d'Orange, II, 136, 415, 452, 453, 456.
- Nassogne (La ville de), I, 524.
- Navarre (Le roi de), I, 513; II, 422, 478. — (Charles, roi de), II, 232. — (Louis, roi de), I, 37. — (Marguerite de), II, 292, 577 à 585.
- Néderlins (Les), II, 366.
- Neerlinter (Le seigneur de), I, 233.
- Nelle (Marie de), dite de Falvy, I, tableau I.
- Nemours (La seigneurie de), II, 232.
- Nerssen (Agnès de), I, 407.
- Nethen, commune du canton de Wavre, Brabant, I, 582.
- Neuenahr (Guillaume de), I, 43. — (Gumprecht de), I, 176. — (Thierry de), évêque d'Utrecht, II, 32.
- Neufchâteau (Guillaume de), I, tableau I.
- Neufmoustier (L'abbaye de), I, 24, 77, 586; II, 16, 212, 504, 653.
- Neuss (Le siège de), I, 314, 315. — (Henri de), I, 588.
- Neustadt (La ville de), I, 486. — (Les Sépulchrines de), II, 345.
- Neuves Bressines (Les), lieu-dit près de Liège, I, 391, 437.
- Neuwice (Gilles de), I, 40.
- Neval (Le seigneur de), I, 198.
- Nevers (François I, duc de), II, 439, 441, 483. — (Louis de), comte de Flandre, I, 49; II, 80, 81, 184, 215. — (Louis de Gonzague, duc de), II, 570, 587. — (Philippe, comte de), I, 118, 171, 174, 207, 208.
- Nicase (Thiry), II, 177.
- Nice (La ville de), II, 132.
- Nicolas II, pape, II, 609.
- Nicolas III, pape, I, 36.
- Nicolas (Le chanoine), II, 4.
- Niel (Le seigneur de), I, 169.
- Nieuport (La ville de), I, 371.
- Nieuwstadt (La commune de), II, 234.
- Nigri (Philippe de), II, 401.
- Nimègue (La ville de), I, 313, 314, 474, 522, 525, 552, 566.
- Nithard (L'évêque), I, 16.
- Nivart (Eustache), I, 419, 582.
- Nivelles (La ville de), I, 62, 72, 180, 375; II, 37.
- Nivelles (Isaac de), II, 208.
- Noé (Jean), d'Acosse, II, 363.
- Noël (Guillaume), abbé d'Aulne, II, 504.
- Noffus (Un certain), II, 64, 65.
- Noircarmes (Le seigneur de), II, 518.
- Noirshoux (Les), II, 366.
- Normandie (La), I, 211; II, 82. — (Charles, duc de), II, 186.
- Nortford (La prise de), II, 60.
- Nortlingue (Le comte de), I, 95.
- Notger, évêque de Liège, II, 298.
- Nouveaux Jones (La commanderie des), I, 487.
- Nové (Egmond de), II, 218.
- Nozon (La terre de), I, 56, 57.
- Noyon (La ville de), I, 151; II, 509. — (L'évêque de), II, 356.
- Nucerie (Le château de), II, 218.
- Nuth, commune du Limbourg hollandais, I, 522.
- Nuys (Henri de), suffragant de Liège, I, 134.
- Nynen (Margen), I, 507.

O

- Obier (Jean), II, 169.
- Ochain (Aleide d'), I, tableau II. — (Gérard Chabot, dit d'), II, 167. — (Guillaume d'), I, 217, 218. — (Jean d'), I, 147, 150. — (Simon d'), abbé de Neufmouslier, I, 77; II, 212.
- Ochamps (Hugue d'), I, tableau II.
- Ocquier (Barthélemy d'), II, 166, 180.
- Odeur, commune du canton de Hollogne-aux-Pierres, Liège, I, 510.
- Odeur (Godenoul d'), I, 127. — (Guillaume d'), II, 200. — (Herman d'), II, 116.
- Odile (Sainte), II, 618.
- Odoumont (Jean d'), I, 512.
- Oger le Danois, I, 11.
- Oignies-sur-Sambre, dépendance d'Aiseau, II, 24, 249.
- Oignies (Gilbert d'), évêque de Tournai, II, 524.
- Oldenburg (Otton d'), II, 41.
- Oleye, commune du canton de Waremme, Liège, I, 524. — (Le seigneur d'), I, 365, 556.
- Ombret, commune du canton de Huy, Liège, I, 53.
- Onufrius (Le légat), I, 286, 376; II, 97, 116 à 118, 263.
- Oosterwyc (Jean d'), I, xviii, 92.
- Opheers, commune du canton de Looz, Limbourg, I, 384.
- Opprebais (Henri d'), abbé de Beaufort, I, 404, 463.
- Orange (Alphonse d'), II, 533. — (Guillaume, prince d'), II, 421, 466, 504, 513, 517 à 525, 530 à 572, 578 à 592, 600, 601, 605, 637. — (Jean I, de Châlon, prince d'), I, 198. — (Jean II, de Châlon, prince d'), I, 331, 338. — (Renier, prince d'), II, 136, 415, 452, 453, 456.
- Orban (Jean), I, 351.
- Orchimont (Le château d'), I, 493; II, 436, 439, 621.
- Ordange, commune du canton de Saint-Trond, Limbourg, II, 106, 113, 114.
- Ordange (Adam d'), abbé de Saint-Trond, II, 66. — (Guillaume d'), I, 209.
- Orendael (Pierre), de Hallois, I, tableau II.
- Oreye, commune du canton de Waremme, Liège, I, 197, 340, 510; II, 114, 172, 191.
- Oreye (Guillaume d'), II, 189. — (Henri d'), abbé de Saint-Laurent, I, 559. — (Jacques d'), abbé de Flône, II, 504. — (Mathias d'), I, 155, 157.
- Orjo (Gilles d'), abbé de Saint-Gilles, II, 504.
- Orléans (Le duc d'), I, 207, 208, 520; II, 134, 457, 459. — (Charles, duc d'), II, 451. — (Louis, duc d'), I, 106, 109, 158, 178, 519. — (L'écolâtre d'), I, 149.
- Orose, II, 2, 4.
- Orp (Marie), II, 284.
- Orte (La ville d'), II, 21.
- Orval (L'abbaye d'), I, 84.
- Orval (Le chroniqueur Gilles d'), II, 2 à 5, 12 à 49.
- Oslant (Le pays d'), II, 403, 445.
- Osnabrück (L'évêque d'), I, 42, 94; II, 41.
- Ostamet (Godefroid d'), II, 612.
- Ostrevant (Le comte d'), I, 95, 587. — (Guillaume, comte d'), I, 146.
- Othert, évêque de Liège, I, 20; II, 16, 17, 611.
- Otersloe (La chapelle d'), II, 110.
- Othée, commune du canton de Fexhe-Slins, Liège, I, 156, 196, 390. — (La bataille d'), I, 84, 119 à 121, 172, 197 à 200, 588; II, 617. — (Le seigneur d'), II, 127.
- Otton IV, empereur, II, 10, 34, 36, 43.
- Otton IV, duc de Saxe, II, 25.
- Otton, cardinal et évêque de Porto, II, 46.
- Oiton, abbé de Saint-Laurent, I, 26; II, 20, 40.
- Oudenbosch (Le chroniqueur Adrien d'), I, 67, 214, 589 II, 8, 94 à 123, 141, 237, 241, 274, 607.
- Oudewater (La ville d'), II, 568.
- Ouffet, commune du canton de Nandrin, Liège, I, 491; II, 34.
- Ouffet (Louis d'), II, 173, 174.
- Ougrée, commune du canton de Seraing, Liège, I, 456.

- Oultremont (Agnès d'), I, 537. — (Charles d'), évêque de Liège, II, 316.
 Oulmen (L'évêque d'), II, 196.
 Oupeye, commune du canton de Fexhe-Slins, Liège, II, 177. — (Le seigneur d'), I, 350, 393, 571, 573; II, 490, 505. — (Adam d'), I, 112. — (Arnold d'), II, 95. — (Félicité d'), I, tableau III. — (Lambert d'), I, 477; II, 185, 186, 193, 195.
 Oustreval (Guillaume d'), II, 229.
 Outremeuse (Jean d'), I, 2, 7, 8; II, 2, 4, 6, 7, 141 à 236, 274.
 Overbecck (L'abbé d'), II, 654.
 Oye (Thierry d'), II, 208, 226.
 Oyembrugge de Duras (Charles d'), II, 393.

P

- Paderborn (L'évêque de), I, 42.
 Padoue (L'évêque de), I, 586.
 Paifve, commune du canton de Fexhe-Slins, Liège, I, 389.
 Paix-Dieu (Abbaye de), II, 73.
 Palais (Wéri des), II, 190.
 Palerme (La ville de), II, 497.
 Palestrina (Guy de), II, 29.
 Pallant (Antoine de), I, 407. — (Jean de), I, 436, 511. — (Thierry de), I, 436.
 Pallavicini (Lazarre de), II, 289.
 Palmerius (Mathaeus), II, 4.
 Palude (Henri de), I, 526. — (Marie de), alias Vanden Broeck, I, 558. — (Arnold Bormans, dit de), II, 466.
 Panmetier (Collard Ie), de Seraing, II, 67. — (Gérard Ie), I, 524. — (Gilles Ie), I, 458. — (Guillaume Ie), II, 580.
 Paniot (Baudouin), II, 173.
 Pantaléon (Jacques), II, 609.
 Paraldi (Hugues), II, 64, 65.
 Parc (L'abbaye du), II, 654.
 Pardieu (Jonathas de), II, 324.
 Parfondry (Jean et Amel de), II, 153.
 Parfonriwe (Jean de), II, 206.
 Paris (La ville de), I, 106, 149, 175, 178, 194, 208, 211, 213, 533; II, 25, 53, 64, 65, 67, 100, 135, 137, 186, 354, 356, 377, 437, 444, 459, 468, 562, 563, 645.
 Parme (Le siège de), II, 49.
 Parme (Marguerite, princesse de), II, 494, 497, 511, 517, 519, 521, 531, 552, 589.
 Parme (Le prince Alexandre de), II, 593 à 597.
 Pas (Le chroniqueur Humbert de), II, 236. — (Jean de), de Wonck, II, 172.
 Passau (Le traité de), II, 480.
 Pasture (Jean de), prieur de Gembloux, II, 408.
 Paul II, pape, II, 105, 239, 623.
 Paul IV, pape, II, 662.
 Pauster (Gérard), II, 229.
 Pavie (La ville de), I, 64, 66; II, 68. — (La bataille de), II, 367, 473.
 Peer, commune du même canton, Limbourg, II, 128, 267, 632, 635, 641.
 Pellaines, commune du canton de Landen, Liège, II, 534.
 Pelletier (Étienne Ie), I, 399. — (Nicolas Ie), I, 580.
 Pépin (Le roi), I, 10.
 Peraudi (Raymond), cardinal et légat, I, 541.
 Permont (Henri de), II, 170.
 Peron (Collard de), II, 173.
 Péronne (La ville de), II, 82, 629.
 Péronne (Thomas), I, 446.
 Perpignan (La ville de), II, 457.
 Persant de Haneffe (Eustache), I, 58, 76 à 86; II, 191, 212, 213, 214, 216, 217, 232.
 Perse (Le roi de), II, 387.
 Perwez (Le village de), I, 161; II, 468. — (Le seigneur de), I, tableau IV; II, 233, 505. — (La dame de), I, 430; II, 45.
 Perwez (Godefroid de), II, 36. — (Guillaume de), II, 33. — (Henri de Horne, seigneur de), I, tableau II, 98, 101 à 105, 107, 112, 123, 151, 161 à 163, 205, 233; II, 217, 224, 225, 226, 229. — (Jean de Horne, seigneur de), I, 161. — (Thierry de), I, 107 à 112, 143, 144, 161 à 172, 203.
 Pesche (Alard de), II, 68.
 Pesser (Alexandre), II, 323.
 Pelange (Le seigneur de), I, 82.

- Peteghem (Le seigneur de), I, 71.
 Peters (Jean), II, 182.
 Petersem (Le château de), I, 76, 78, 428; II, 213. — (Le seigneur de), II, 571. — (Jean de), I, 209. — (Henri de), I, tableau II.
 Petri (Suffridus), I, 151, 348.
 Peville, dépendance de Grivegnée, I, 454, 462; II, 580.
 Pexheur (Ysegrin le), II, 179.
 Philippe-Auguste, roi de France, II, 37.
 Philippe le Bel, roi de France, I, 37, 48; II, 59, 63, 188.
 Philippe le Hardi, roi de France, I, 48, 90, 109, 171; II, 81, 221.
 Philippe le Hardi, comte de Flandre, II, 236.
 Philippe le Long, roi de France, I, 48.
 Philippe VI, de Valois, roi de France, II, 82, 84, 147, 183.
 Philippe le Bon, duc de Bourgogne, I, 217, 218, 225, 231, 240 à 242, 253, 311; II, 94, 95, 105, 106, 107, 228, 245, 247, 248, 438, 621, 622, 624, 625.
 Philippe le Beau, archiduc d'Autriche, I, 316, 317, 373, 399, 430, 432, 437, 442, 483, 486 à 489, 506, 513, 526, 540, 543, 545, 550, 565; II, 272, 341, 344, 637.
 Philippe II, roi d'Espagne, II, 133, 370, 411, 422, 424, 439, 445, 446, 449, 483 à 495, 497, 498, 500, 516, 518, 529 à 531, 557, 582, 585 à 592, 661, 662.
 Philippe, duc de Toscane et de Souabe, II, 25, 34.
 Philippeville (La ville de), II, 440, 486.
 Philpot (L'orfèvre), II, 178.
 Phrygius (Dares), II, 4.
 Picardie (La), II, 188.
 Pie II, pape, I, 120; II, 102.
 Pie III, pape, I, 549.
 Pie IV, pape, II, 514, 643.
 Pierre l'Ermite (La sépulture de), II, 16.
 Pierre (La chronique de la), II, 339.
 Pierrepont (Hugues de), évêque de Liège, I, 27; II, 27, 28, 32, 37 à 44, 63, 207, 612, 613.
 Pierpont (Le seigneur de), II, 170.
 Pierseal (Jean), I, 151. — (Pierre), chanoine de Sainte-Croix, I, 150.
 Pietresme (Le château de), II, 613.
 Pileus de Prata, archevêque de Ravenne, I, 75.
 Pinnock (Jean), I, 337.
 Piragoire (Le bourg de), II, 188.
 Pirard, évêque de Liège, I, 12.
 Pirmont (Le seigneur de), II, 170. — (Barbe de), I, 407.
 Piron (Le petit), I, 363, 402, 408, 496, 554, 555, 563, 564, 614.
 Pisart (François), II, 323.
 Pise (La ville de), I, 205; II, 68, 218.
 Pitteit d'Emale (Jean), II, 465, 490, 505.
 Placentius, I, 342, 348.
 Plaoui (Pierre), évêque de Senlis, I, 149; II, 235, 236.
 Plaisance (L'évêque de), I, 138; II, 132.
 Platea (Jean de), chanoine de Saint-Jean et curé de Verviers, I, 351, 369, 461; II, 268, 274, 642.
 Pline, II, 4.
 Plotius (Gallus), II, 4.
 Plutarque, II, 2.
 Pock (Un nommé), I, 315.
 Poekes (Olivier de), II, 184.
 Poele (Daniel de), I, 198.
 Poilvache (Le prévôt de), I, 393. — (Le château de), II, 45, 176.
 Poillon (Jean), abbé de Saint-Jacques, II, 169.
 Poissy (Le monastère de), I, 206.
 Poitiers (La ville de), II, 65, 134. — (L'évêque de), I, 149. — (La bataille de), II, 186.
 Poitiers (Philippe, comte de), I, 37.
 Poitiers (Guillaume de), II, 483, 551, 603.
 Poitou (Le), II, 188. — (Le comte de), II, 25, 26.
 Pollain (Le seigneur de), I, 420, 574. — (Adrien le), II, 466. — (Jean le), de Xhermont, seigneur d'Oupeye, de Vivegnis et de Waroux, I, 350, 393, 467, 490, 571, 573, 642. — (Jean le), d'Aleur, II, 208.
 Pollard (Jean), II, 149, 157, 173.
 Polit (Jean), II, 282, 305.
 Polle (Ottou, comte de), I, 43.
 Polleur, commune du canton de Spa, Liège, II, 256.
 Pologne (Le roi de), II, 412.

- Polus (Reginald), cardinal, II, 131, 390, 485, 4994.
 Pommaerts (Le château de), II, 486.
 Poncin (Gaspar), abbé de Stavelot, I, 388.
 Pont-à-Mousson (La ville de), I, 313.
 Pontillas, commune du canton d'Eghezée, Namur, II, 408.
 Porceau (Le comte de), I, 430.
 Porquin (Bernardin), II, 540, 573.
 Portugal (Cherté en), II, 417. — (Béatrice de), I, 333. — (Isabelle de), épouse de Charles-Quint, I, 513; II, 133. — (Marie de), II, 412.
 Postel (Jean), II, 636.
 Pottier (Lambert le), I, 442.
 Pouillon (Thierry), I, 393, 419.
 Poulseur (Le seigneur de), I, 351. — (Marguerite de), I, 543.
 Pousset, commune du canton de Waremme, Liège, I, 51. — (Le seigneur de), I, 374.
 Poyrieu (Aymar de), dit Cadorat, II, 258.
 Prague (La ville de), I, 138; II, 190, 221, 497.
 Prata (Pileus de), évêque de Padoue, I, 586.
 Pratello (Nicolas de), I, 182.
 Prealle (Michelot de la), I, 182.
 Premy (La ville de), I, 457.
 Préneste (Gui de), II, 31. — (Jacques de), II, 47.
 Presles (Jeanne de), I, tableau II.
 Presseux (Jean de), abbé du Val-Saint-Lambert, I, 524.
 Prez (La famille de), II, 45, 51, 54. — (Guillaume de), dit de Weys, II, 171, 175. — (Herbert des), II, 153, 160. — (Jean de), I, 157. — (Louis des), dit de Colonster, II, 164. — (Radoux de), II, 50, 180. — (Thierry de), II, 52.
 Printen (Remi), II, 134, 403.
 Procope, II, 4.
 Proest (Guillaume), I, 89, 587. — (Jean), I, 80.
 Provence (Le comte de), II, 46.
 Pry, commune du canton de Walcourt, Namur, I, 62.
 Ptolémée, II, 4.
 Puchey (Gérard de), II, 205.

Q

- Quarreux (Jonathas de Pardieu, dit de), II, 324.
 Quercentius (Robert), II, 447.
 Quesnoy (La ville du), I, 457.
 Quercu (Jean de). Voir Chesne, Jean.
 Quiévrain (Nicolas, seigneur de), I, tableau I.
 Qutsemen (La ville de), II, 562.

R

- Rabutin (La chronique de Fr.), II, 288.
 Rachel (Le bourg de), II, 188.
 Racourt (Gérard de), II, 215.
 Radenrode (Guillaume de), I, tableau IV. — (Mechtilde de), I, 587.
 Radulphus, abbé de Saint-Trond, II, 17.
 Raimundus, II, 4.
 Rambures (Antoinette), I, 284.
 Ramée (Agnès de la), I, 290.
 Ramelot (Henri de), II, 169.
 Ramioul (Le seigneur de), II, 380.
 Rammekens (Le château de), II, 563.
 Ranchis (Guillaume de), II, 175, 254.
 Rancovado (Guillaume de), évêque de Tournai, I, 231; II, 101.
 Randaxhe (Radoux), II, 466.
 Randenrath, commune de la province rhénane, I, 92.
 Ranst (Isabelle), I, 250.
 Rasier (Renier), abbé du Val-Saint-Lambert, II, 580.
 Raskin (Un nommé), I, 448.
 Raspon (Henri), landgrave de Thuringe, II, 48.
 Rassenghien (Maximilien Vilain, baron de), II, 584.

- Ratier (Le château de), II, 204.
 Ratisbonne (La ville de), I, 217; II, 137, 570.
 Rave (Herman), abbé de Saint-Jacques, II, 504, 533.
 Ravenne (L'assaut de), I, 375. — (L'archevêque de), I, 75; II, 176.
 Ravenstein (Le seigneur de), I, 92, 185, 278, 279, 280, 294 à 296; II, 113, 261, 262, 263, 627, 628, 635. — (Jean de), II, 204. — (Philippe de), I, 333, 372, 374, 486, 487; II, 129.
 Ravere (Julien de), légat, I, 501.
 Raville (Ermengarde de), I, 529.
 Raymond (Le manuscrit Gilles), II, 339.
 Reckberg (La seigneurie de), II, 120.
 Reckheim, commune du canton de Meche-
 len, Limbourg, I, 428, 536.
 Redingen (Wilhelm), II, 60.
 Rees (La ville de), I, 176.
 Réginard (L'évêque), I, 14; II, 552.
 Reichenau (Guillaume de), évêque d'Eich-
 stadt, II, 122.
 Reifferscheid (Jean de), I, 186; II, 363. —
 (Louis de), I, 90, 587; II, 221. — (Jeanne
 et Mathilde de), I, 200. — (Le seigneur de),
 I, 185.
 Reims (La ville de), II, 183, 231, 233, 420,
 478, 488. — (L'évêque de), I, 45; II, 43.
 Reineck (Agnès de), II, 24. — (Gérard de),
 II, 24.
 Reiner, chanoine de Hougaerde, II, 35.
 Remacle (Le potier), I, 557.
 Remi (Jean), I, 354.
 Remicourt, commune du canton de Wa-
 remme, Liège, I, 510; II, 54.
 Remouchamp (Jacques de), II, 200.
 Renaix (La dame de), I, 178.
 Renardi (Henri), I, 421.
 Reneri (Jean), II, 386.
 Renier de Saint-Jacques, II, 5.
 Renier de Saint-Laurent, II, 4.
 Renkin (Un nommé pape), I, 419. — (Jean),
 I, 448.
 Renneck (Le comte de), II, 41.
 Rennenberg (Gaspard de), II, 392.
 Renon (Simon de), II, 196.
 Rens en Champagne (La ville de), II, 472.
 Renty (La ville de), II, 436, 439, 484, 485. —
 (Le seigneur de), I, 198, 430, 505.
 Requesens (don Louis de), II, 566, 574.
 Reseur (Jean), I, 521.
 Reuland (Aleide de), I, tableau II.
 Revel (Herman de), II, 149.
 Revogne, dépendance de Honnay, I, 56, 57.
 Rey (Le seigneur de), I, 181, 185.
 Reyckem (Le château de), II, 605.
 Reydt (Le château de), II, 103, 253.
 Rhenen, commune de la province d'Utrecht,
 I, 525.
 Rhodes (L'île de), II, 365, 511, 524.
 Richaire, évêque de Liège, I, 13.
 Richard Cœur de Lion, roi d'Angleterre,
 II, 25, 223.
 Richel (Paul de), II, 406.
 Rietberg (Oton de), évêque de Paderborn,
 I, 42. — (Conrard de), évêque d'Osna-
 bruck, I, 42.
 Rietra (La ville de), I, 56, 57.
 Riga (L'évêque de), I, 132.
 Rigo (Gilles de), II, 336. — (M. C.), II, 315.
 Ringrave (Le seigneur de), II, 379.
 Risart (Richard), II, 256.
 Risbourg (Le seigneur de), II, 513.
 Riithovius (Martin), évêque d'Utrecht et
 d'Ypres, II, 513, 584.
 Rivageois (La mutinerie des), I, 354, 363,
 446, 458, 478, 479; II, 142, 291, 299, 306, 313 à
 315, 322, 323, 328, 343, 378, 383, 412.
 Rivière (Marie de la), I, 217. — (Raes de
 la), seigneur de Heers. *Voir* Heers.
 Rivo (Radulphe de), II, 161, 192, 330.
 Riweron (Michelot de), II, 241.
 Roberes (Jean le), II, 166, 192. — (Pierre
 le), I, 107; II, 216, 217, 230, 233.
 Robert II, comte de Flandre, II, 16.
 Robert, roi de Sicile, I, 65.
 Robert, comte palatin, II, 104, 196.
 Robert, comte de Genève, I, 78.
 Robin, chevalier de Tirlemont, II, 35.
 Robles (Gaspard de), II, 605.
 Rocha (Pierre), I, 353, 356, 365. — (Gaillard
 de la), II, 127.
 Roche (Baudouin de la), I, 107, 156, 165; II,
 229, 232. — (Jean de la), dit de Beausaint,
 I, 458, 524.
 Rochechouart (Isabelle de), I, 85.
 Rochefort (La ville de), I, 533, 581; II, 252.
 — (Le comte de), I, tableaux II et III,
 493, 562; II, 181, 212, 213, 217. — (Agnès

- de), I, 493. — (Aleide de), I, 123, 161. — (Gilles de), II, 201 à 207. — (Gérard de), II, 201, 204. — (Gilles de), II, 162. — (Jean de), I, tableau I, 124 à 124, 160; II, 191. — (Louis de), II, 402. *Voir aussi* Haneffe (de).
- Rocour, commune du canton de Fexhe-Slins, Liège, I, 391; II, 171, 172. — (Le seigneur de), II, 177.
- Rocourt (Henri de), II, 169.
- Rocroi (Le manuscrit de), II, 274.
- Rode (La terre de), I, 242. — (Le seigneur de), I, 334.
- Rodemack, village de Lorraine, I, 587. — (La prise de), II, 428.
- Rodemack (Jean de), I, 81; II, 214, 215.
- Rodolphe II, empereur, II, 570, 582 à 584, 586.
- Rodolphe I, duc de Saxe, II, 75.
- Rodolphe II, duc de Saxe, II, 196.
- Rodolphe I, comte palatin, II, 75.
- Roernée (le bourg de), II, 88.
- Roerborch (Nicolas), I, 238.
- Roesel, dépendance de Wellen, II, 103.
- Roest (Jean de), II, 123.
- Roeulx (Le seigneur de), I, 430; II, 136.
- Roger (Pierre), II, 609.
- Roingnart (Le seigneur de), II, 472.
- Rolduc (L'abbaye de), I, 2, 16, 17.
- Rolhon (Le couvent de), II, 56.
- Rome (La ville de), I, 65, 66, 537; II, 18, 69, 70, 132, 1883, 211, 213, 225, 268, 271, 370, 371, 454, 472, 501, 619, 631.
- Romero (Julien de), II, 440 à 442.
- Rommershoven (Jean de), II, 131.
- Romont (Le comte de), I, 331.
- Roosebeek (La bataille de), II, 217.
- Rosmeer, commune du canton de Bilsen, Limbourg, I, 180.
- Rosmel (Tilman de), II, 173.
- Rosseal (Lambert), I, 89. — (Henri), II, 221.
- Rosseaville, alias Agimont, lieu-dit en Artois, II, 207.
- Rossem (Martin van), II, 407, 408 à 412, 470, 471.
- Rosti (Rigauld le), II, 166, 172.
- Rotelen (Le marquis de), II, 637.
- Roleymon (Le seigneur de), I, 198.
- Rotselaer (Le seigneur de), I, 386. — (Elisabeth de), I, 430.
- Rotterdam (La ville de), II, 562.
- Rouen (La ville de), 206, 211, 213; II, 500.
- Rouge Porte (Jean delle), II, 239.
- Rousseau (Pierre le), dit du Saint-Esprit, II, 565. — (Thonon), II, 254. — Rousseau de Wandre, I, 415.
- Rouveroit (Renard de), II, 257.
- Roye (Gui de), archevêque de Reims, I, 115.
- Royer (François), sénéchal de Lyon, II, 626.
- Royère (Jacques de la), II, 258.
- Ruiter (Herman), II, 556.
- Ruland (Jean de), I, 407.
- Rumigny (Isabelle de), I, 61.
- Rummen (Le château de), I, 70; II, 149, 193. — (Le seigneur de), II, 189 à 191. — (Arnold de), I, iv; II, 94, 182, 188, 192 à 194.
- Runckel (Marguerite de), I, 529.
- Rupe (Alard de), I, 576.
- Rupert de Saint-Laurent, II, 4.
- Rupert, roi de Rome, I, 170.
- Ruremonde (La ville de), I, 101, 148, 376, 474, 521, 522, 524, 539; II, 32, 52, 223, 232 à 234, 346, 410, 435 à 442, 454, 484, 552, 561, 562.
- Russon, commune du canton de Tongres, Limbourg, I, 120, 196, 386, 387, 478, 520, 588; II, 175.
- Ruttis (Baskin de), I, 454.
- Ruyt (Jean de la Boverie, dit le). *Voir* Boverie, Jean.
- Ryckel (Gisbert de), I, 349.
- Ryke (Louis de). *Voir* Landshut, II, 122.
- Rynenstein (Jean de), II, 202.

S

- Saarwerden (Frédéric de), archevêque de Cologne, I, 77, 99, 196, 313. — (Catherine de), I, 90.
- Saffenberg (Guillaume de), I, tableau IV.
- Sailliet (Jean), I, 354.
- Saint-Ambrion (L'abbé de), II, 654.
- Saint-Augustin, II, 4.
- Saint-Antoine (La commanderie de), I, 487.
- Saint-Bertin (L'abbaye de), I, 352.
- Saint-Clair (Le seigneur de), I, 198.
- Sainte-Claire (Le couvent de), Iez-Bruxelles, II, 162.
- Saint-Denis (La ville de), II, 516.
- Saint-Dizier (La ville de), II, 415, 416, 421, 456, 458.
- Saint-Esprit (Antoine de), I, 507. — (Pierre le Rosseau, dit de), II, 565.
- Saint-Georges (Le seigneur de), I, 198.
- Saint-Germain, lieu-dit à Lixhe, I, 587.
- Saint-Gilles, lieu-dit à Liège, II, 115.
- Saint-Grégoire le Grand, II, 2.
- Saint-Hubert (La ville de), I, 524; II, 344, 380. — (La bataille de), II, 288. — (L'abbaye de), II, 265, 343, 504, 535, 541, 547, 649, 653.
- Saint-Jacques (La chronique de), I, 6, 8.
- Saint-Jean de Jérusalem (L'Ordre de), II, 365.
- Saint-Jean d'Acre (La ville de), II, 56.
- Saint Jérôme, II, 2.
- Saint Lambert, évêque de Liège, II, 298, 301, 302.
- Saint-Laurent (Robert de), I, 154.
- Saint Louis, roi de France, II, 46, 49.
- Sainte-Marguerite (Guillaume de), II, 214, 220. — (Renier de), I, 178.
- Saint-Martin (Jean de), I, 113, 169, 185, 192.
- Saint-Nicaise (L'abbé de), II, 87.
- Saint-Nicolas-de-Baire, II, 218.
- Saint-Nicolas-en-Glain, commune près de Liège, I, 363.
- Saint-Omer (La ville de), I, 167, 231, 311. — (Le châtelain de), II, 24.
- Saint-Pierre-lez-Maesirichif (La commune de), I, 74, 116, 177, 183, 216, 528; II, 207, 259, 571, 586.
- Saint-Pol (La ville de), II, 389. — (Le comte de), I, 267, 269, 274. — (Gui de), I, 72; II, 59, 195. — (Jacques de), I, 60. — (Louis de), I, 254. — (Waleran de), I, 175, 217.
- Saint-Quentin (La ville de), II, 82, 119, 133, 135, 456. — (La bataille de), II, 304, 447, 448, 449, 486, 503, 505.
- Saint-Remy (L'abbé de), II, 252, 653.
- Saint-Salvador (Le château de), II, 486.
- Saint-Sébastien (La ville de), II, 131.
- Sainte-Servais (Alexandre de), II, 173. — (Baudouin de), II, 217. — (Franco de), II, 62.
- Saint-Séverin (Le curé de), I, 204. — (Le comte de), II, 218.
- Saint-Simon (Blanche de), I, 289. — (Marguerite de), II, 129.
- Sainte-Trinité (L'Ordre de la), II, 590.
- Saint-Trond (La ville de), I, 32, 34, 83, 88, 90, 96, 103, 106, 108, 126, 158 à 167, 194, 202, 212, 250, 251, 275, 279, 327 à 330, 337 à 339, 347, 352, 354, 378, 385, 386, 404, 420, 427, 470, 472, 495, 498, 500, 508, 530, 554; II, 28, 47, 67, 73, 79, 90, 91, 94, 98, 103, 105 à 110, 113, 123 à 125, 130, 135, 155, 158, 163, 180, 181, 182, 189, 193, 199, 210, 222, 223, 224, 227, 230, 259, 262, 269, 330, 446, 534, 541, 580, 590, 606, 625, 626, 644, 649. — (L'abbaye de), I, 355, 407, 434; II, 15, 87, 154, 223, 504, 534, 538, 541, 653. — (L'église Notre-Dame à), I, 144; II, 609. — (Le couvent de Sainte-Catherine à), II, 45. — (Le congrès de), II, 517, 521, 527. — (Les échevins de), II, 83. — (La peste à), II, 595. — (La prise de), II, 303. — (La révolte de), I, 144. — (Le siège de), II, 15, 17, 627. — (Le traité de), II, 537.
- Saint-Vith (La ville de), I, 314.
- Saint-Vith (Charles de), I, 246.
- Saive (Le château de), I, 396; II, 73, 266.
- Saladin (Le sultan), II, 42.
- Salluste, II, 2.
- Salm (Le comte de), I, 198; II, 168, 248, 362. — (Henri, comte de), I, 115, 197. — (Jacques de Theux ou de), II, 220. — (Jean de), II, 363, 491.

- Salmatis (Le cardinal), II, 375.
 Samson, commune du canton d'Andenne, Namur, I, 386. — (Jean de), II, 622.
 Sanctis (Winand), I, 235. — (Herman de), II, 203. — (Jean de), II, 41.
 Sangro (Gentilis de), cardinal, II, 218.
 Sanon (Le seigneur de), I, 198.
 Sanserre (Le comte de), II, 456.
 Sanflhuys (Le seigneur de), I, 198.
 Saphenberch (Adelbert de), I, 16.
 Sart, commune du canton de Spa, Liège, II, 231.
 Sart (Conrad de), I, 491. — (Francot de), II, 87. — (Jean de), I, 556. — (Thierry de), I, 368, 590.
 Sarta (Jean de), II, 392.
 Sasur (Mathias de), I, 467.
 Saulcy (La forteresse de), II, 362. — (Albert de), II, 490.
 Saulmon (Jean de), I, 547.
 Sautonge (La ville de), II, 188.
 Sauvenière (André de la), II, 225.
 Saveneal (Le maieur de), I, 362, 427.
 Savoie (Le duché de), II, 463, 478. — (Emmanuel-Philippe de), II, 136, 429, 459, 487. — (Guillaume de), II, 45. — (Jacques de), I, 331. — (Louise de), II, 376. — (Marguerite de), I, 316. — (Philibert de), I, 316, 483. — (Philippe de), I, 331. — (Thomas de), II, 46, 47.
 Saxe (Un prodige en), II, 424.
 Saxe (Albert II, duc de), I, 373, 375, 379, 383 à 390, 427, 430 à 448, 462, 465, 469, 472, 488, 489, 500, 517, 519, 534; II, 196, 268. — (Auguste, duc de), II, 475, 478, 479, 482. — (Georges, duc de), II, 134. — (Henri le Lion, duc de), II, 19, 25. — (Maurice, duc de), II, 475 à 482, 530. — (Otton IV, duc de), II, 25, 26, 196. — (Rodolphe II, duc de), II, 196. — (Wenceslas de), II, 196.
 Sayne (Jean, comte de), I, 43.
 Saynpy (Le seigneur de), I, 198.
 Schauenbourg (Adolphe de), II, 130, 445. — (Evrard de), II, 122.
 Schaunenberch (Antoine de), archevêque de Cologne, II, 494.
 Scheiffart de Mérode. *Voir* Mérode.
 Schenck (Georges), II, 137. — (Barthélemi), I, 88.
 Schent (La bataille de), II, 81.
 Schepens (Le prieur), I, 235.
 Schieden (La ville de), II, 251, 258.
 Schoenau (Renard de), ou de Schoonvorst, I, 100, 181.
 Schoolmeesters (Le manuscrit), II, 329, 330.
 Schoonhoven (La ville de), II, 568.
 Schoonvorst (Le seigneur de), I, 148. — (Jean de), I, tableau II. — (Philippine de), I, 115. — (Renard de), I, tableau I, 100, 115, 147, 181; II, 232.
 Schors (Le seigneur de), I, 198.
 Schouff (Frédéric), I, 315.
 Schouten (Guillaume), II, 292.
 Schwartzenberg (Le comte de), I, 341.
 Sclayn (Le chapitre de), II, 450, 468.
 Selessin (Le voué de), I, 334.
 Scoel (Un allemand dit), II, 124.
 Scoenrode (Henri de), II, 170.
 Scohier (Jean de Flémalle le), II, 166.
 Seonville (Le seigneur de), I, 198.
 Sechten, village près de Bonn, I, 16.
 Sedan (La ville de), I, 336, 502 à 505, 520; II, 362, 381, 389, 391, 426.
 Seez (L'évêque de), I, 211.
 Sekel (Georges), II, 354.
 Sélim (Le sultan), II, 354.
 Sempy (Le seigneur de), I, 430, 431; II, 415.
 Sept-Fontaines (L'abbaye de), II, 393.
 Seraing (La commune de), I, 98, 147, 459, 525, 579; II, 167, 175, 215, 227, 230, 348, 558. — (Le château de), II, 342. — (Le capitaine de), I, 536; II, 649. — (L'église de), I, 524. — (Le pont de), I, 83, 93, 114, 183.
 Seraing (Le seigneur de), I, tableau III; II, 206. — (Alexandre de), I, 399; II, 622. — (Eustache de), II, 152. — (Gérard de), I, 524. — (Gilles de), I, 458. — (Jean de), seigneur de Tinlot et Jemeppe, I, 122, 155, 202, 291; II, 100, 234, 250, 263, 629. — (Jean de), doyen de Saint-Lambert, II, 108, 111. — (Marguerite de), I, 458. — (Thierry de), II, 162. — (Tristan, le pannetier de), I, 460.
 Sraing-le-Château (Le seigneur de), I, 512; II, 86, 152, 171, 446.
 Servais (Materne), I, 573.
 Séroulle (Le maieur de), I, 362.
 Serval (Gilkinet), I, 362.

- Sestampno (Villa de), I, 207.
 Sevenberghe (Le seigneur de), II, 129.
 Severinus, I, 9.
 Seymour (Édouard), duc de Sommerset, II, 481.
 Sichem, commune de l'arrondissement de Tongres, Limbourg, I, 100, 147, 232, 367; II, 126.
 Sicile (Le roi de), II, 218.
 Sickingen (Frantz de), II, 362.
 Siegen (Tilman von), I, 527.
 Sierk (Philippe de), prévôt de Trèves, II, 122.
 Sigebert de Gembloux (La chronique de), II, 4, 5, 303.
 Sigismond, empereur, I, 128, 129, 136; II, 241, 300.
 Sigismond, roi de Pologne, II, 412.
 Sigismond, landgrave de Haute-Alsace, I, 316.
 Silvestre (Le père), II, 313.
 Sinnich (L'abbaye de), I, 17.
 Sittard (La ville de), I, 45, 57, 76, 206, 234, 453, 485; II, 647. — (La bataille de), II, 411.
 Siverbusen (La bataille de), II, 482.
 Sixte IV, pape, I, 326, 345.
 Slins, département de Fexhe-Slins, I, 114, 183.
 Slins (Catherine de), I, 215. — (Gui de), I, 111, 215. — (Léonard de), I, 408, 411, 413, 436, 440.
 Sluse, commune du canton de Tongres, Limbourg, I, 183.
 Soey (Le duc de), II, 483.
 Soiron, commune du canton de Verviers, Liège, I, 483.
 Soissons (La ville de), II, 457. — (L'évêque de), II, 99, 250.
 Soissons (Marguerite de), dame de Chimay, II, 79, 155.
 Solente (Jeanne de), I, 209.
 Soleure (Le château de), II, 428.
 Solier (Henri de), II, 166.
 Soliers (Le couvent de), II, 45.
 Soliman (Le sultan), II, 134, 137, 376, 387, 483.
 Solis (Henri), II, 257.
 Solms (Agnès de), I, 185. — (Anne de), I, tableau I. — (Bernard de), I, 357, 575; II, 96.
 Sombreffe (Frédéric de), I, 536. — (Gérard de), II, 125, 127.
 Somerie (Jean de), II, 241.
 Sommerset (Le duc de), II, 481.
 Sonneberg (Everard de), II, 122.
 Soreal (Thibaut), II, 44.
 Soria (Le duché de), I, 386.
 Soumagne, commune du canton de Fléron, Liège, I, 180.
 Sozomère, II, 4.
 Spa (Les eaux de), II, 324, 570, 577, 579, 587.
 Spa (Jean de), I, 127.
 Spalbeek (Le seigneur de), I, 209.
 Spanheim (Emichon de), II, 66.
 Spech (Jean), II, 120.
 Spire (La ville de), II, 18, 414, 479, 610. — (La chambre impériale de), II, 651. — (L'évêque de), II, 196.
 Spirine (Jules), I, 522.
 Spontin, commune du canton de Ciney, Namur, II, 442.
 Spontin (Jean de), II, 344. — (Marguerite de), I, 365, 556. — (Robert de), seigneur de Wavre, I, 472.
 Spreide (Renier), II, 179.
 Sprimonf, commune du canton de Louveigné, Liège, I, 453.
 Sprimont (Jean de), I, 85, 86; II, 216, 217.
 Srynen (Marie de), II, 129.
 Staden (Henri), I, 204.
 Staffusen (Le seigneur de), II, 170.
 Statte (L'église de), I, 11. — (Le doyen du concile de), II, 339.
 Stave, commune du canton de Florennes, Namur, II, 436.
 Stavelot (La ville de), I, 367, 521; II, 221, 233, 596. — (L'abbaye de), I, 381, 383, 388; II, 308, 570, 571, 583, 586, 653.
 Stavelot (Le chroniqueur Jean de), I, 67 à 145, 214; II, 2, 3, 7 à 9, 141, 145, 236, 237, 274, 330.
 Steelant (Le chanoine de), I, 464. — (Jacques), I, 351, 461. — (Jean), I, 419, 583, 590.
 Steen (Le château de), I, 435.
 Steenberg (La ville de), II, 251, 258, 579.

- Stein (Piron), II, 254.
 Steinbock (Erhart), I, 315.
 Steinbruxel (Eugène de), II, 170.
 Stembert (Jean de), II, 244.
 Stenay (La ville de), II, 451, 467.
 Sienna (Un nommé), I, 414.
 Stephani (Théodore), II, 253.
 Steppes (La bataille de), I, 4; II, 34 à 36, 40, 307, 547, 541, 613.
 Steppon (Le prévôt), I, 25.
 Stercksel (La cour de), II, 37.
 Sternberg (Albert de), archevêque de Magdebourg, II, 196.
 Stevensweert (Le seigneur de), I, 209.
 Steyn (Le château de), I, 539.
 Steynstraat, chaussée de Tongres, I, 184.
 Stier (Gilles de), II, 494.
 Stienne (Piron), II, 485, 622.
 Stockhem (La ville de), I, 352, 435, 500, 554; II, 188, 189, 190, 229, 401, 534, 546. — (Le château de), I, iv, 527; II, 94, 245, 342, 396, 523, 527. — (La peste à), II, 595.
 Stolberg (Le seigneur de), I, 96.
 Storn (Henri), I, 129.
 Stouten (Adrien), II, 281.
 Strabon, II, 4.
 Straelen, commune de la Prusse rhénaue, I, 522.
 Stralen Goswin de), I, 376.
 Strasbourg (La ville de), I, 237, 317, 321, 478. — (L'évêque de), I, 99, 587.
 Sireel (Eustache de), II, 114, 127, 261. — (Jean de), seigneur de Voroux, I, 154; II, 117, 507, 510, 537, 540.
 Strengnart (André), suffragant de Liège, II, 591.
 Strossy (Pierre), II, 481.
 Stuart (Alexandre), I, 197.
 Stuart (Marie), reine d'Écosse, II, 488.
 Sulcen (Le seigneur de), II, 170.
 Sultz (Rudolphe, comte de), II, 122. — (Uldaricus, comte de), II, 122.
 Surboise (Un nommé), II, 649.
 Surdelle (Henri), II, 622.
 Surllet. Voir Baré (Fastré). — (Gilles), I, 125, 155, 203. — (Guillaume), seigneur de Langdris et de Chockier, I, 441, 583. — (Jean), dit de Lardier, I, 104; II, 157, 235.
 Susanne (Monsr de), II, 442.
 Suster (La ville de), II, 410.
 Svenald de Harf, I, 176.
 Swanenburg (Vincent de), I, 417.
 Swertere (Jean de), I, 83.
 Sylvius (Aeneas), II, 617.
 Sylvius Grégoire (Le manuscrit), II, 144, 273 à 278, 322, 340, 341, 433, 436, 506, 558, 567, 587.

T

- Tabareau (Thierry), de Hanefte, I, tableau II, 58; II, 152.
 Tabollet (Le chanoine), II, 293. — (Lambert et Perpète), II, 442.
 Tacite, II, 4.
 Taleyrand (Élie), I, xviii.
 Tangay (Le seigneur de), I, 198.
 Tanneguy du Chastel, prévôt de Paris, I, 208.
 Tarente (L'évêque de), II, 218.
 Tautenberg (Steuk de), II, 489.
 Tawes (Les), lieu-dit à Vottem, I, 573; II, 516.
 Taxis (Le sieur), II, 589.
 Tecklenburg (Adolphe de), évêque d'Osnabruck, II, 41.
 Teepool (Pierre), I, 348.
 Tector (Libert), II, 108, 109. — (Nicolas), I, 113, 169. — (Marie), I, 526.
 Templiers (suppression des), I, 60; II, 63, 65.
 Temploux (Hellin de), II, 201.
 Tergoes (L'île de), II, 563.
 Termonde (La ville de), I, 371; II, 552.
 Texheur (Denis le), I, 464.
 Théoduin, évêque de Liège, I, 19; II, 13 à 15.
 Théroouanne (La ville de), II, 429, 482.
 Theux, commune du canton de Spa, Liège, I, 12, 426, 429.
 Theux (Jacques de), I, 155; II, 220.
 Thiernesse (Jean), II, 381.
 Thionville (La ville de), II, 487.
 Tholen (L'île de), II, 579.

- Thomas, patriarche d'Alexandrie, II, 236.
 Thomson (Jean), de Theux, I, 426.
 Thoreal (Renard), de Bernau, II, 213.
 Thoren (Le monastère de), I, 482, 558.
 Thou (Monst^r de), II, 496.
 Thourotte (Robert de), évêque de Liège, II, 49.
 Thouwart (Le fief de), II, 188.
 Thuin (La ville de), I, 118, 201, 202, 347; II, 180, 181, 187, 189, 195, 197, 204, 210, 239, 262, 436, 628, 661. — (Le château de), I, 55, 56, 62, 63. — (Le bailli de), II, 187.
 Thuin (Quentin de), II, 127.
 Thuringe (Le landgrave de), II, 48.
 Thuringen (Sophtie de), I, 42.
 Thys (L'abbé), II, 337. — (Louis de), II, 247. — (Marie de), I, 558.
 Tibis (Tilman), I, 235.
 Tibur (La ville de), I, 66.
 Tiège (Gérard et Jean de), I, 408. — (Marie de), I, 479.
 Tigneux (Mathonet dit Ie), I, 157.
 Tihange, commune du canton de Huy, Liège, I, 24, 35, 53.
 Tilia (Gilles et Marie de), I, 291.
 Tilibius, II, 4.
 Tilleur, commune près de Liège, I, 134, 459, 534, 543; II, 167, 516.
 Tillice, dépendance de Fexhe-Sluis, I, 571.
 Tillice (Arnold de), II, 169.
 Tilliou (Marie), I, 558.
 Tinlot (Le seigneur de), I, 291.
 Tirlémont (La ville de), I, 250, 260, 330, 374, 375, 385, 581; II, 51, 54, 108, 210, 258, 344, 534, 547, 562, 576. — (La prise de), II, 288, 312, 322, 343. — (Le traité de), II, 317, 440. — (Le doyen de), II, 35.
 Tite-Live, II, 2.
 Toison d'or (L'ordre de la), II, 357.
 Tolède (La ville de), II, 516.
 Tollet (Gérard), I, 391, 434.
 Tongerlo (Le manuscrit de), I, 221.
 Tongres (La ville de), I, 74, 101, 113, 121 à 124, 140, 153, 180, 184, 191, 279, 281, 290 à 294, 331, 334, 335, 338, 347, 374, 386, 387, 390, 395, 400 à 402, 421 à 424, 437, 446, 450, 451, 459, 460, 461, 465 à 468, 470, 479, 489, 491, 495 à 499, 508, 510, 518, 522, 547, 554, 571, 574; II, 22, 23, 90, 98, 103, 105, 109, 113, 125, 130, 155, 163, 165, 172, 177, 182, 193, 202, 203, 206 à 208, 212, 230, 232, 249, 255, 262, 266, 271, 272, 316, 329 à 331, 341, 387, 534, 540, 547, 561, 562, 599, 606, 625, 648. — (Fondation d'églises à), I, 9. — (L'église Notre-Dame à), I, 11, 12; II, 241, 433, 609. — (Le couvent de Saint-Augustin à), I, 141. — (Le couvent des Franciscains à), I, 141. — (La fondation de), II, 3. — (Les rois et ducs de), II, 140, 141. — (La paix de), I, 117, 155, 157, 547; II, 300, 642, 643. — (Le pillage de), II, 304. — (La voie de), I, 52.
 Tongres (Jacques de), seigneur de Warphusée, II, 77. — (Lucius de), II, 2. — (Mathieu de), I, 523, 549.
 Torgotius, II, 3.
 Torrentius (Levinus), II, 498.
 Touillet (Henri), de Verviers, II, 332.
 Toul (L'évêque de), I, 231.
 Tourinne, commune du canton d'Avennes, Liège, I, 217; II, 179. — (La bataille de), I, xu; II, 182.
 Tournal (Mons^r de), II, 583.
 Tournai (La ville de), I, 231; II, 358, 518, 552. — (L'hérésie à), II, 516, 524. — (L'évêque de), I, 231; II, 101, 489, 504, 524.
 Tourneur (Jean Ie), II, 386.
 Tours (L'évêque de), II, 196.
 Toussaint (Guillaume), d'Amay, II, 214, 226.
 Traisny (La ville de), II, 439.
 Trasegnie (Le seigneur de), I, 198.
 Trenqui (Le seigneur de), I, 198.
 Trete (Le concile de), II, 420, 497, 508, 513.
 Trèves (La ville de), I, 15, 233, 236, 314; II, 103, 105, 120, 121. — (L'archevêque de), I, 42; II, 79, 121, 122, 196, 359. — (Le prévôt de), II, 122.
 Trèves (Everard de), I, 462.
 Tripoli (L'évêque de), I, 203; II, 56.
 Troie (La ville de), II, 631.
 Troisfontaines (Albéric de), II, 5.
 Troncillon (Richard de), I, 327, 328; II, 98, 123.
 Trognée, commune du canton de Landen, Liège, II, 181.
 Trouenberg (Le seigneur de), II, 170.
 Troyes (La ville de), II, 609.

- T'Serclaes (Jean de), évêque de Cambrai, II, 214.
 Tudor (Marie), reine d'Angleterre, II, 477, 483, 485, 493.
 Tulle (Hugues de), II, 2.
 Tunis (La ville de), II, 389.
 Turck (Un nommé), II, 466.
 Turiassio (L'évêque de), I, 235.
 Turin (La ville de), II, 459.
 Turnhout (Jean de), I, 159.
 Twebergen, hameau de Maestricht, I, 173, 183, 193.

U

- Ubach (Gérard), I, 235.
 Uden (Le seigneur d'), I, 278.
 Ulbeek, commune du canton de Looz, Limbourg, II, 103.
 Uhm (La ville d'), I, 507.
 Ulpian, II, 486.
 Urbain (Renkin), I, 155.
 Urbain II, pape, II, 611.
 Urbain IV, pape, I, 33, 34; II, 609, 614.
 Urbain V, pape, I, 69.
 Urbain VI, pape, I, 76 à 80, 93, 146, 154, 164, 586; II, 211, 214, 218, 224, 226, 236.
 Ursinus (Thomas), II, 218.
 Utrecht (La ville d'), I, 76, 209, 525; II, 136, 211, 212, 552. — (Famine à), II, 419. — (L'union d'), II, 593. — (L'évêque d'), I, 99, 263, 534; II, 32, 134, 192, 196, 513, 654.

V

- Vairon (Gilson), II, 201.
 Val-Dieu (L'abbaye de), I, 544; II, 33, 653.
 Val-Notre-Dame (L'abbaye de), II, 33, 256, 420.
 Val-Sainte-Elisabeth, près de Heythuyzen, I, 18.
 Val-Sainte-Lucie (Le couvent de), I, 134, 276.
 Val-Saint-Lambert (L'abbaye de), I, 89, 137, 423, 524; II, 28, 86, 154, 162, 212, 226, 446, 502, 504, 568, 580, 653.
 Valence (L'évêché de), II, 356, 358, 367, 400, 407, 447, 651.
 Valenciennes (La ville de), I, 31, 44, 322; II, 136, 155, 483, 517, 518, 525, 529, 530, 552, 561.
 Valère (Maxime), II, 2.
 Valkenburg (Le seigneur de), I, 174, 242, 245, 246, 247; II, 57, 76 à 78, 82. — (Adolphe de), II, 170.
 Vallentis (Jean), I, 85.
 Valois (Elisabeth de), II, 498. — (Henri de), duc d'Anjou, II, 544.
 Van Buel (Le chanoine Martin-André), II, 331.
 Vanden Berg (Le chanoine), II, 298, 329.
 Van den Bosch (Jean), I, 135.
 Van den Broeck, alias de Palude, I, 558.
 Van den Eyckhorn (Conon), I, 235.
 Van den Hende (Pierre), suffragant de Liège, II, 386.
 Van den Hove (Jean), I, 253.
 Van der Gracht (Gédéon), II, 355. — (Anne), I, 430.
 Van der Haghen (Adam), I, 83.
 Van der Moelen (La famille), I, 189.
 Van der Stappen (Gérard), abbé de Saint-Laurent, II, 504.
 Van Huffel (Jean), I, 19.
 Vaucelle (La trêve de), II, 443, 446, 486.
 Vaudémont (René, comte de), I, 316.
 Vauldre (Louis), alias Wadry, I, 491, 493.
 Vaulx (Gaspard de le), II, 309. — (Jean del), II, 239.
 Vechmael, commune du canton de Tongres, Limbourg, II, 111.
 Velbruck (Le prince-évêque de), II, 305.
 Velroux (Le seigneur de), I, 441, 598. — (Amélie de), I, 490. — (Jacques de), I, 451. — (Nicolas de), dit del Champ, II, 219.

- Vendôme (Le duc de), II, 416, 422, 459, 483.
(La duchesse de), II, 583.
- Venise (La ville de), II, 29, 30, 354, 365.
- Venloo (La ville de), I, 313, 522; II, 349, 552.
- Verdun (L'évêque de), I, 231; II, 17.
- Vergier (Jean du), II, 258. — (Le seigneur du), I, 198.
- Verlaine, commune du canton de Jehay-Bodegnée, Liège, I, 54. — (Marguerite de), I, 557.
- Vernenbourg (Le comte de), II, 168, 192, 255. — (Catherine de), I, tableau I. — (Cunégonde et Marguerite de), I, 69.
- Vernenholt (Evrard de), doyen de Saint-Jean, II, 108.
- Verviers (Les croix de), II, 285, 360, 361. — (Le curé de), I, 351.
- Verviers (Jean de), curé de Waremme, I, 550.
- Vervins (La paix de), II, 307.
- Vesdre (La juridiction snr la), II, 635.
- Vesquerea (Henri le), II, 288.
- Vetemont (Villa de), I, 202.
- Vianen (Le comte de), II, 81. — (Marguerite de), I, tableau I.
- Vianen (Le château de), II, 136. — (Marie de), II, 129.
- Vianne (La dame de), I, 178.
- Victor IV, antipape, II, 610.
- Vienne (La ville de), II, 376. — (Les Turcs à), II, 383, 384.
- Vierson (Jean de), sire d'Aerschot, I, 60; II, 67.
- Viesville (Jacques de), II, 239.
- Vieux Jones (Le commandeur des), II, 403.
- Viglius (Le président), II, 513.
- Vigne (Guillaume de la), évêque d'Ancône, I, 97; II, 221, 228.
- Vigreux (La famille le), I, 456.
- Vilain (Maximilien), baron de Rassenghien, II, 584.
- Villefranche (La ville de), II, 132.
- Villeneuve (La ville de), II, 132.
- Villenfagne (Jean de), II, 442.
- Villers (L'abbaye de), II, 43, 654. — (Le château de), II, 621.
- Villers-lez-Guise (Le seigneur de), I, 351.
- Villers (Le maire de), I, 527, 554.
- Villers (Jean de), I, 156. — (Guillaume de), II, 239.
- Villers-le-Bouillet, commune du canton de Jehay, Liège, I, 351, 510.
- Villers-l'Évêque, commune du canton de Jehay-Bodegnée, I, 510.
- Villers-le-Temple (La commanderie de), I, 403.
- Vilvorde (La ville de), I, 72, 374; II, 51, 534.
- Vinalmont, commune du canton de Huy, Liège, I, 32; II, 33.
- Vinalmont (Catherine de), I, 557. — (Gérard de), II, 7. — (Adam et Gilles de), I, 145 à 147.
- Vincenne (Le comte de), I, 208.
- Vincent (Le lieutenant), I, 421.
- Violette (Guillaume Deschamps, dit de la), I, 268.
- Virnebourg (Henri II), archevêque de Cologne, II, 75. — (Jean), évêque de Munster, II, 190. — (Robert), I, 43. — (Ruprecht de), I, 185.
- Viron (Gérard), I, 466, 482, 531.
- Virton (La ville de), II, 458.
- Visconti (Thibaut), pape Grégoire X, II, 52, 609.
- Visé (La ville de), I, 74, 99, 164, 167, 359; II, 83, 112, 207 à 209, 226, 232, 262, 533, 546, 592. — (L'église de), I, 11, 12; II, 609. — (Le pont de), I, 81, 93, 114, 183.
- Visé (François de), II, 7.
- Viterbe (La ville de), I, 159.
- Vitry (La ville de), II, 458.
- Vivario (Raskin de), I, 548.
- Vivegnis, commune du canton de Fexhe-Slins, Liège, II, 45, 175. — (Le seigneur de), I, 350, 393. — (L'abbaye de), II, 349, 350.
- Vivegnis (Nicolas de), prieur de l'hôpital à la Chaîne, I, 404.
- Viermael, commune du canton de Looz, Limbourg, I, 334; II, 255.
- Vlytingen, commune du canton de Sichem, Limbourg, I, 100, 101.
- Voecht (Gilles die), I, xiii, 6, 68; II, 330, 331.
- Voerne (Albert de), I, tableaux I et IV. — (Ermengarde de), I, 69.

- Vogelsanck (Le seigneur de), I, tableau I, 411 II, 111, 265, 393.
 Volen (Guillaume), alias Boileau, I, 77.
 Voroux (Le seigneur de), II, 117, 166.
 Vossen (Herman), II, 170.
 Vottem, commune près de Liège, I, 32, 390,
 391, 573; II, 88, 89, 165 à 175, 183, 207, 330,
 516, 552.
 Vraunkenhoven (Zachée de), II, 87.
 Vridaxh (Le seigneur de), II, 170.
 Vueren (La ville de), I, 109.

W

- Wachtendonck (Le manuscrit de), I, 589.
 Wachtendonck (Le seigneur de), I, 551; II, 267. — (Arnould de), I, tableau IV, 589. — (Herman de), I, xx, 340 à 344, 589.
 Wadry (Louis), ou Vauldre, I, 491, 518.
 Waelhem (Arnold de), II, 36.
 Waes (Le pays de), I, 372.
 Wagnée (Le couvent de), II, 33.
 Waine (Wauthier de), II, 179.
 Walcourt (Le seigneur de), I, 96. — (Thierry de), I, tableau II.
 Waldeck (Adolphe de), évêque de Liège, I, 53 à 57, 135, 210; II, 62, 63.
 Waldor (Le graveur), II, 324.
 Waldoreal (Jean), II, 171, 174, 176 à 179. — (Louis), II, 648. — (Tilman), I, 361, 363 à 366, 405, 434; II, 271.
 Waldorp (Henri, avoué de), I, 185.
 Waleffe (Le château de), II, 36, 71, 91, 171, 181, 227.
 Les Waleffes, commune du canton de Jehay, Liège, I, 340, 510.
 Walenrode (Jean de), évêque de Liège, I, 132 à 135, 210; II, 141, 237, 278, 618.
 Waleran (Philippe), II, 201.
 Walhain (Le seigneur de), I, tableau III, 333, 358; II, 60. — (Mahaut de), I, tableau I.
 Walsin, dépendance de Drehance, II, 439.
 Wandre (L'hôpital de), II, 87.
 Wanfercée (Jeanne de), I, xx.
 Waremmes (La ville de), I, 96, 384; II, 73, 74, 108, 181, 186, 541, 548, 588. — (Le château de), I, 32; II, 36, 67, 73, 75. — (Le curé de), I, 550.
 Warfusée (Le manuscrit de), II, 274, 298, 339.
 Warfusée (Le seigneur de), II, 73 à 76. — (Raes de), seigneur de Waroux, I, 89, 141, 361, 363, 364, 405, 477, 494, 574, 588; II, 73 à 75. — (Walter de), II, 152.
 Warnant (Le chroniqueur Jean de), I, 3, 8, 28 à 30, 36; II, 2, 4, 5 à 9, 71, 161, 330.
 Warnant (Jeanne de), II, 249
 Warnesberg (Bohémond de), archevêque de Trèves, I, 42
 Warnier (Jean), II, 179.
 Waroux (La paix de), II, 75, 81, 182, 187.
 Waroux (Le seigneur de), I, 350, 390, 393, 571; II, 54, 577, 642. — (Guillaume de), I, 155. — (Isabelle de), I, 556. — (Raes de). Voir Warfusée.
 Wauldroy (Louis de), II, 272.
 Waudémont (Claude de), seigneur de Florennes, II, 462.
 Waulsort (L'abbaye de), II, 653.
 Wavre (Le seigneur de), I, 472. — (Marguerite de), I, 71.
 Wavrine (Le seigneur de), I, 198.
 Wazelin, abbé de Saint-Laurent, I, 142.
 Wazon, évêque de Liège, I, 16; II, 15, 301, 302.
 Weert (Le château de), I, 352, 353, 487, 501, 539; II, 402, 569, 590.
 Weert (Jean de), II, 281.
 Wégimont (Le manuscrit de), II, 274.
 Weis (Jacques de), dit de Salm, I, 155. — (Guillaume des Prez, dit de), II, 171, 175.
 Weize (Jacquemin de), II, 231, 234.
 Wei (Monsr de), II, 477.
 Welkenhausen (Catherine de), I, 176.
 Wellen, commune du canton de Looz, Limbourg, I, 257, 426; II, 103, 109, 110, 373, 374.
 Wenberg (Thierri de), II, 239.

- Wenceslas, empereur, duc de Luxembourg et roi de Bohême, I, 102, 587; II, 211, 233.
- Wenceslas, duc de Brabant et de Luxembourg, I, 70, 77, 79, 81, 82, 84; II, 81, 168, 179, 181, 184 à 188, 193, 195, 196, 205, 209 à 213, 217, 218.
- Werflaria (Le lieu-dit), II, 85, 87.
- Weri le Hardi, II, 150.
- Werm (Tilman de), I, 204.
- Wernave (Guillaume de), II, 120.
- Werse, en Zélande, II, 624.
- Wesemaël (Le seigneur de), I, 181; II, 168, 172. — (Francon, bâtard de), II, 51. — (Arnould de), I, tableau I; II, 36, 60. — (Henri, bâtard de), II, 74.
- Westerburg (Siegfried de), archevêque de Cologne, I, 42.
- Westphalie (Le cercle de), II, 414.
- West-Roosebeke, commune du canton de Passchendale, Flandre occidentale, I, 84.
- Weveling (Florent de), II, 196.
- Wez (Houillère de), II, 353. — (Moulin de), II, 640.
- Wibrin (Le voué de), I, 185.
- Wickerode (Gérard de), I, tableau IV.
- Wiclef (Jean), I, 132.
- Wildenberg (Le seigneur de), II, 170.
- Wiede (Guillaume de), I, tableau I. — (Herman de), archevêque de Cologne, II, 359, 445, 470.
- Wignée (Le seigneur de), I, 481.
- Wilogne, commune du canton de Fexhe-Slins, Liège, I, 201. — (La paix de), II, 151, 152.
- Wilogne (Erard de), II, 511. — (Ide de), I, 479.
- Wilde (Jean de Horne, dit de), I, 296, 299, 301; II, 261, 629.
- Wildenberg (Christine de), I, 195.
- Wilderen (La bataille de), II, 19.
- Willems (Pierre), de Bael, I, 6, 222.
- Wilre (Henri de), II, 60.
- Wimmertingen (Le seigneur de), I, 233.
- Windesheim (La congrégation de), I, 224.
- Winseler (Herman), II, 199.
- Wint (Werner), II, 170.
- Wissembourg (La ville de), II, 428.
- Wittem (La famille de), I, 172. — (Arnould de), I, 40. — (Claude de), II, 513. — (Frédéric de), I, 243; II, 128. — (Jean), II, 330. — (Werner de), I, 325.
- Wittemberg (Le duc de), II, 353, 477, 582.
- Wittert (Le manuscrit A. de), II, 287.
- Wodémont (Jean, bâtard de), I, 539.
- Woeringen (La bataille de), I, 39; II, 51, 54.
- Wolbertus (Le doyen), II, 14.
- Wolbodon, évêque de Liège, I, 14; II, 14.
- Wolff (Guillaume), I, 235.
- Wolkenberge (Le seigneur de), II, 170.
- Wonck, commune du canton de Sichem, Limbourg, I, 74, 115, 116, 171, 179, 180, 183, 588; II, 172, 208.
- Wonck (Jean de Brus, dit de), I, 490. — (Jacquemin de), II, 190.
- Worms (La diète de), I, 386; II, 16.
- Wotrenge, commune du canton de Tongres, Limbourg, II, 172.
- Woude (Jean van), I, tableau III.
- Wurtemberg (Evrard de), II, 120, 121. — (Philippine de), I, tableau IV.
- Wyck, faubourg de Maestricht, I, 59, 116, 174, 183, 190 à 194; II, 58, 571, 574, 591.
- Wyneghem (Gendolphus de), II, 60.
- Wyngaerde (Marguerite de), I, 556. — (Winand de), II, 514.
- Wyse (Marc de), II, 309.

X

- Xanten (Le prévôt de), II, 225.
- Xénophon, II, 4.
- Xhendremael, commune du canton de Fexhe-Slins, Liège, I, 390, 510. — (Le curé de), I, 526.
- Xhendremael (Guillaume de), I, 111. — (Jean de), I, 112.
- Xhenemont (Le seigneur de), I, 393. — (Marie de), I, 351. — (Sébastien de). Voir Montfort, Sébastien.
- Xhur (Jean delle), I, 557. — (Pierre delle), I, 458.

Y

- Yernaux (Louis de), I, 155, 157.
 Ylen (Le comte de), II, 122.
 Ynri (Le seigneur d'), I, 198.
 York (Marguerite d'), I, 488, 551; II, 131.
 Ypres (La ville d'), I, 372. — (L'évêque d'), II, 539, 584. — (Le bailli d'), II, 584. — (L'hérésie à), II, 516, 518.
 Ysendorp (Court de), II, 170.
 Yserman (Antoine), I, 172.
 Ysewyn (Jean), I, 203, 588.
 Yverees, ville d'Italie, II, 485.
 Yvoir, commune du canton de Dinant, Namur, I, 248.

Z

- Zachée de Vrankenhoven, II, 87.
 Zaeringhen (Radulphe), évêque de Liège, I, 25.
 Zantfliet (Le chroniqueur), I, 68, 143 à 145; II, 145, 147.
 Zapolski (Jean), II, 354.
 Zeelhem (Le prieuré de), I, 261, 262.
 Zeems (Henri), II, 376.
 Zélande (Inondation en), II, 426. — (Révolte en), II, 559, 560.
 Zepperen, commune du canton de Saint-Trond, Limbourg, II, 238, 262. — (Le cou-vent de), I, 142; II, 627.
 Zewaers (Guillaume), I, 288.
 Ziberli (Jacques), doyen de Saint-Paul, I, 529.
 Ziegler (Jacques), I, xix, 221.
 Zierickzee (La ville de), II, 243, 572.
 Zoelen, commune de Gueldre, I, 137.
 Zonhoven, commune du canton de Hasselt, Limbourg, I, 411, 412; II, 387.
 Zutphen (Le comté de), I, 474; II, 562.
 Zweveghem (Le seigneur de), II, 584.
 Zwolle (La ville de), II, 552.

BINDING SECT. JUL 18 1968

DH Chroniques liégeoises
811
L535
t.2

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY
